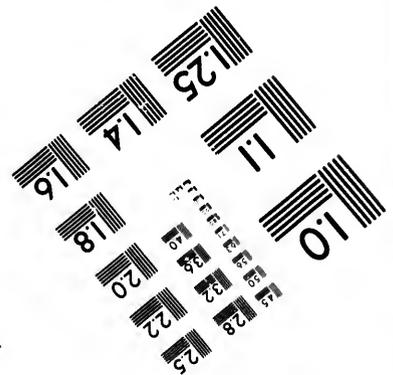
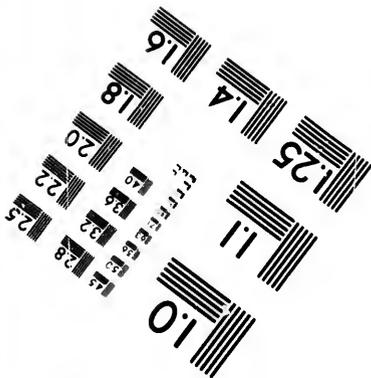
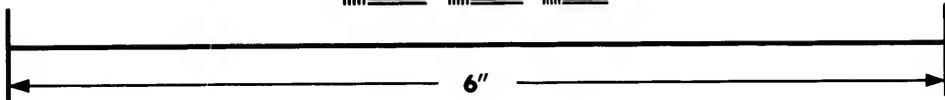
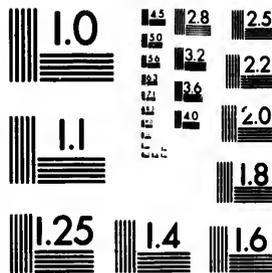


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
16 32 22
18 20
19 36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11 10
12 13
14 15

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

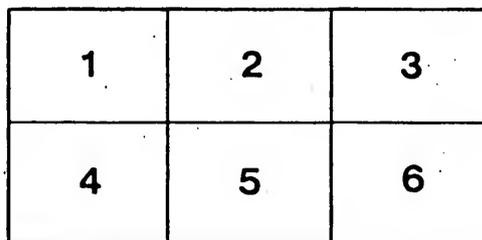
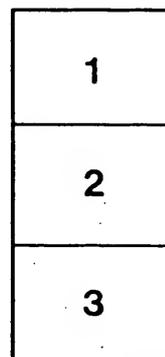
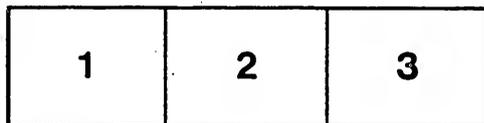
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

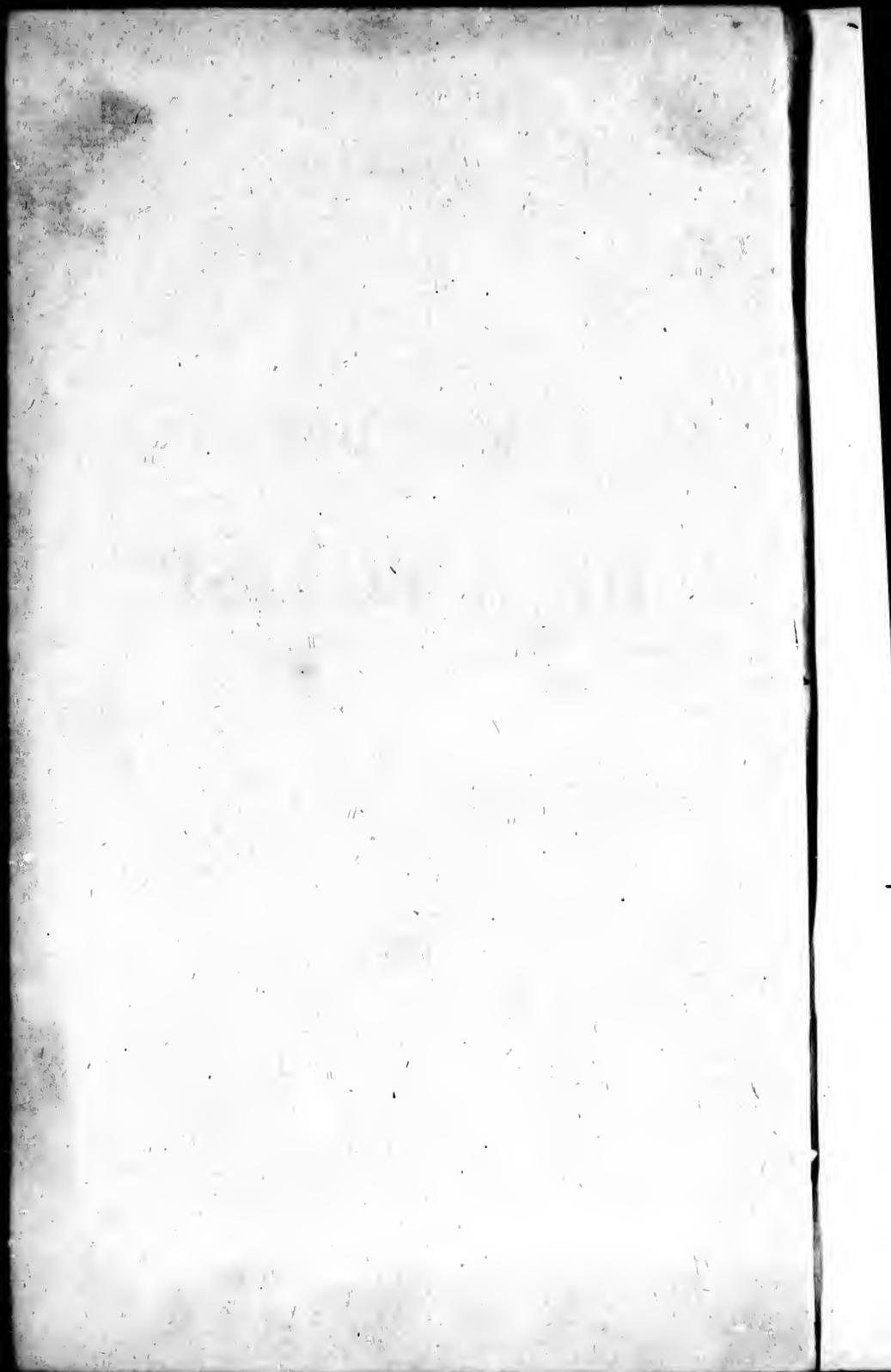
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

rrata
o

pelure,
n à

32X



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE.

II.

238

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE



DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT
DE GREGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCIDENT,
LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,
LES SCHISMES ET LES HÉRÉSIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX
LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES, ETC.

PUBLICATION.

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié
de BÉRAULT-BERCASTEL,
et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1719 jusqu'à l'an 1840.

PAR M. LE BARON HENRION,

Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

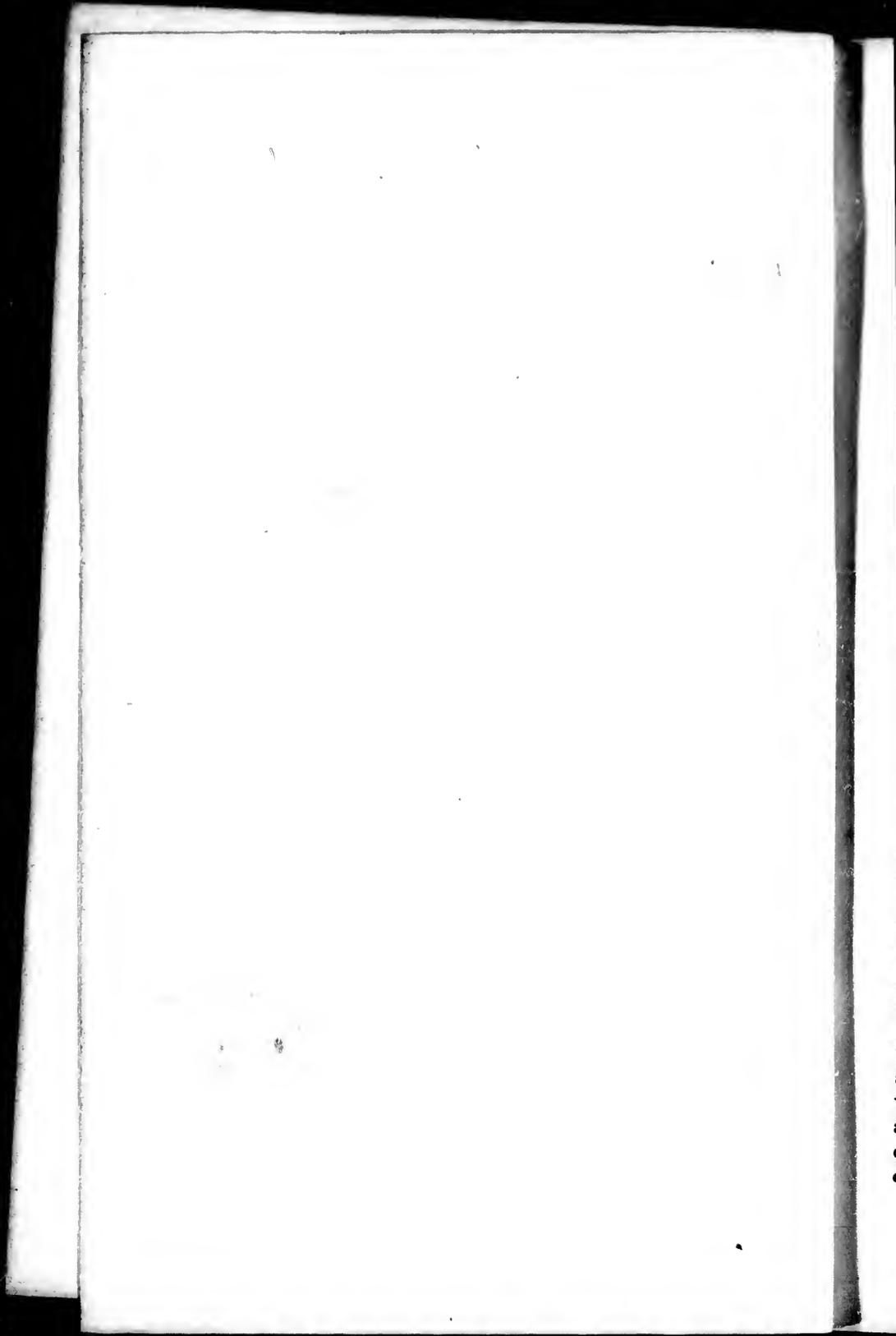
QUATRIÈME ÉDITION.

Tome deuxième.



PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
5, RUE DU POT-DE-FER.

1841



HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE.

LIVRE DIXIÈME.

DEPUIS LA CHUTE DE L'ARIANISME, EN 378, JUSQU'À LA MORT
DE THÉODOSE, EN 395.

Si l'impiété trouve souvent des protecteurs parmi les puissances du siècle, la Providence y ménage aussi à la religion de solides appuis et de zélés défenseurs. Valens avait tout bouleversé dans l'église d'Orient : nous y verrons bientôt le calme rétabli par un empereur qui, avec autant de bonté et de droiture que le grand Constantin, eut moins de facilité, le discernement plus sûr, ou du moins plus conséquent et plus efficace. Tel fut le grand Théodose, qui, destiné à épurer la société chrétienne du mélange des idolâtres et à la guérir de la contagion d'hérésies non moins impies, avait besoin de qualités supérieures, ou mieux soutenues que dans le premier libérateur de l'Eglise, qui n'avait été chargé, pour ainsi dire, que de l'ébauche de cette grande œuvre. Le Seigneur, dans ses desseins de miséricorde, donna d'abord ce prince selon son cœur à l'Orient, où le mal était extrême, puis il le préposa au gouvernement de tout le monde chrétien.

L'église de Constantinople se trouvait dans l'état le plus déplorable, depuis quarante ans que les Ariens y dominaient, sous deux empereurs hérétiques, dont l'un avait succédé à l'autre presque immédiatement. Une infinité de sectaires y dévastaient la bergerie du bon Pasteur; et le petit nombre des ouailles fidèles n'avaient point alors de guide à leur tête. Aucun certainement n'était plus propre à recueillir ou à relever ces ouailles désolées de la dispersion, que le sublime et profond docteur Grégoire de Nazianze. Sa vertu éprouvée, aussi bien que sa doctrine et son éloquence, lui avait acquis la plus haute réputation. Il était évêque, mais sans diocèse; et il vivait dans la retraite, en Séleucie, près des chastes dépouilles de la première des martyres, sainte Thècle, pour qui il

avait une dévotion particulière. Les catholiques de la ville impériale témoignèrent un vif désir de se ranger sous sa conduite; les évêques zélés applaudirent à leur empressement : mais Grégoire ne pouvait se résoudre à quitter les pieuses douceurs de la solitude. Il résistait aux sollicitations de ses meilleurs amis, qu'il accusait de trahir l'amitié, et qui, de leur côté, lui reprochaient l'inaction du serviteur inutile; à la vue d'une église exposée sans pilote au plus dangereux orage, tandis qu'il refusait de prendre le gouvernail.

Il se rendit enfin, malgré toute sa répugnance et la faiblesse de sa santé, consumée d'austérités, d'infirmités et de vieillesse. Son corps courbé vers la terre, à ce qu'il nous apprend ¹, ne semblait aspirer qu'à y rentrer; sa tête était entièrement dépouillée de cheveux, son visage et ses membres étaient aussi décharnés que ceux des cadavres. Mais l'humble orateur en cache soigneusement la cause honorable, qui était principalement sa pénitence. Cependant, ses vêtemens et sa manière de vivre n'annonçant que la pauvreté, le son même de sa voix ayant quelque chose de rude et d'un peu sauvage, il fut assez mal accueilli d'abord. Les Ariens, pleins de prévention contre la doctrine catholique, imaginèrent ou firent semblant d'imaginer qu'il adorait plusieurs dieux. D'ailleurs, fort attachés à leur évêque Démophile, génie souple et insinuant, ils ne pouvaient nommer sans horreur celui qu'ils regardaient comme son rival. Toutes les manœuvres familières à ces fourbes furent mises en œuvre contre l'homme apostolique. On le calomnia, on le dénonça aux tribunaux; on échauffa tellement la populace contre sa doctrine et sa personne, qu'il s'en vit quelquefois poursuivi à coups de pierres. Mais la modestie, une douceur angélique, une modération inaltérable, avec le courage et la persévérance, triomphèrent de tout. Une fois persuadé qu'il était dans l'ordre de la Providence, rien ne put l'ébranler dans le dessein de suivre fidèlement la marche de ses vrais ministres, aussi constans à conserver leurs dignités dans la persécution, qu'enclins à les fuir quand on les leur décerne.

Il logea chez des parens qu'il avait à Constantinople, et ne voulut être à charge à nulle autre personne, si toutefois il était possible qu'il incommodât ses hôtes; car sa vie était d'une frugalité inconcevable, et sa nourriture, comme il le dit lui-même, aussi peu dispendieuse que celle des oiseaux. Il sortait rarement, jamais pour des visites indifférentes, ni par esprit d'amusement ou par curiosité, dans une ville qui faisait la merveille de l'Empire, où tant de

¹ Or. 25.

[An 379] spectacles et de monumens rares attiraient des étrangers de tout état et de tous les coins du monde. Rien ne pouvait produire un meilleur effet dans une église où la vie molle et dissipée des ecclésiastiques causait un dommage infini à la religion. Aussi la sagesse et la gravité des mœurs de Grégoire lui concilièrent premièrement l'estime, et bientôt après l'affection publique.

Comme les Ariens avaient usurpé toutes les églises sur les orthodoxes, il commença par rassembler les fidèles dans la maison où il logeait, et cette maison devint par la suite une église célèbre, qu'on nomma l'Anastasia ou la Résurrection, parce que le docteur y avait comme ressuscité la vraie foi. A peine eut-il fait quelques instructions, que son éloquence excita l'admiration de tout le monde. Son style élégant et facile, en même temps exact et serré; son imagination aussi brillante que féconde; son raisonnement juste et pressant, joint à une profondeur unique dans la science des Ecritures; voilà ce qui attirait les catholiques par un motif de piété, et, par l'appât du plaisir ou de la curiosité, les hérétiques de toutes les sectes, et les païens mêmes. Pour le mieux entendre, on forçait les balustrades qui environnaient le sanctuaire où il prêchait; souvent on l'interrompait par des acclamations et des battemens de mains; on voyait dans tous les coins de l'édifice, des copistes occupés à transcrire ses discours tandis qu'il les prononçait.

Toutefois il combattait sans ménagement les erreurs régnantes; et ce fut alors qu'il fit les Oraisons qu'on appelle de la Théologie, où il expose d'une manière admirable la doctrine sublime de la nature de Dieu et de la trinité des personnes divines. On croit que ce sont ces pièces si sublimes, et si éloquents malgré la subtilité de la matière, qui lui ont acquis le surnom de Théologien. Car c'est ainsi qu'on l'appelle communément dans l'antiquité, pour le distinguer des autres Pères du nom de Grégoire : titre éminent, que ce seul écrivain ecclésiastique a partagé avec le plus sublime des évangélistes. Mais, bien loin de donner dans l'écueil d'une téméraire curiosité, et de creuser indiscrètement dans la profondeur redoutable de l'Être divin, son premier soin au contraire fut de réprimer la démangeaison périlleuse de dogmatiser, qui régnait alors généralement à Constantinople, et d'une manière tout-à-fait effrénée parmi les novateurs.

Vers le temps de ces glorieux et pénibles travaux, il eut à soutenir une autre épreuve, qui coûta infiniment à la sensibilité de son cœur. Son digne et constant ami, Basile de Césarée, termina enfin sa carrière, le premier jour de l'an 379, après que ses vertus eurent achevé de s'épurer par les contradictions et le ressentiment opi-

niâtre d'Eustathe de Sébaste. Jamais cet hérétique déguisé, ni ses adhérens, ne purent lui pardonner de l'avoir lié au corps de l'Eglise par une confession de foi si authentique et si claire, qu'il ne pouvait plus s'en détacher qu'avec un éclat aussi contraire au plan de cet hypocrite qu'à l'intérêt de sa secte. Mais tous les ordres de la hiérarchie, parmi les orthodoxes et tous les vrais enfans de l'Eglise, révéraient sincèrement le saint docteur quand la mort le leur enleva.

A ses funérailles, il y eut une telle affluence de toute sorte de personnes, que plusieurs furent étouffées dans la foule¹. C'était à qui toucherait le bord de sa robe ou le lit sur lequel il était porté au lieu de sa sépulture. Les gémissemens interrompaient au loin le chant des psaumes; les païens et les Juifs se mêlaient avec les fidèles, et ne regrettaient guère moins qu'eux ce père commun de tous les indigens. Ses disciples, ses serviteurs même faisaient le récit de ses actions et de ses discours élifians; et, la dignité de la matière faisant oublier à tout le monde l'état de ces sortes de panégyristes, les assistans les plus illustres les écoutaient avec une attention respectueuse. En un mot, il n'est point d'exemple d'un tel attachement, ou d'une vénération pareille témoignée à aucune autre personne. Plusieurs la poussèrent jusqu'à imiter le saint dans les choses les plus indifférentes, dans sa manière de marcher, de manger, de se vêtir, et même dans quelques défauts extérieurs, tels que sa lenteur à parler. Mais on lui rendit aussitôt des honneurs d'un ordre infiniment plus relevé. On voit, dans le panégyrique qu'en fit peu après S. Grégoire, évêque de Nysse, son frère, que le jour même de sa mort fut changé en un jour de fête, avec des solennités éclatantes. Les plus illustres orateurs s'exercèrent comme à l'envi dans un si beau champ, où l'amitié rendit aux talens supérieurs de Grégoire de Nazianze toute la pompe et la chaleur de ses plus belles années.

L'éloquent diacre d'Edesse, saint Ephrem, n'avait point attendu le trépas de Basile pour en consacrer la mémoire. A la vue de ses vertus et de toutes ses qualités merveilleuses, dans une visite qu'il lui rendit à Césarée, il fut tout-à-coup saisi de cet enthousiasme qu'il communique encore à ses lecteurs dans le récit qu'il en a laissé². « Me trouvant, dit-il, dans une ville où je comptais me désaltérer aux sources pures de la charité, j'entendis ces paroles qui me saisirent d'étonnement : *Lève-toi, Ephrem, et te repais du divin aliment qui nourrit les âmes.* — *Où le prendrai-je, Seigneur?* répondis-je avec inquiétude. La voix poursuivit ainsi, en faisant allusion au

¹ Creg. Naz. Or. 20. — ² Col. M. E. Gr. t. 5, p. 58.

nom de Basile, qui signifie roi : *Voilà dans ma maison un vase royal qui te fournira cette précieuse nourriture.* Je me lève, je vais au temple du Très-Haut, j'entre avec respect sous les augustes portiques, je porte avec empressement mes regards dans l'intérieur de l'édifice sacré, et j'aperçois dans le Saint des saints le vase d'élection d'où jaillissent les paroles de vie, majestueusement exposé devant les ouailles pures, dont tous les yeux, respirant une sainte avidité, étaient arrêtés sur lui. Je vis de toute part l'immense troupeau se repaître avec ardeur de la nourriture céleste; je vis couler tout à l'entour des fleuves de larmes, tandis qu'il faisait monter des vœux ardents vers le ciel, comme un encens d'agréable odeur, et j'en vis descendre des torrens de bénédiction. Enfin, je vis les chœurs de ces anges terrestres étinceler des splendeurs de la grâce; et ne pouvant plus résister à l'esprit qui s'empare de tous mes organes, je loue à voix haute la sagesse et la bonté de l'Éternel, qui honore ainsi ceux qui l'honorent. »

En effet, Ephrem donna publiquement des éloges à l'archevêque; ce qui causa des rumeurs dans toute l'assemblée, et fit dire à quelques personnes : « Quel est cet étranger qui loue ainsi notre évêque? C'est sans doute pour en recevoir quelque libéralité, que ce mercenaire le flatte de la sorte. » Il s'en fallait bien que le pasteur interprêtât de même la conduite d'Ephrem, le Seigneur ne dédaignant pas d'inspirer à un saint ce qu'il convenait de penser d'un autre saint. Après la célébration du saint sacrifice, Basile fit appeler cet homme extraordinaire, et conversa long-temps avec lui¹. Il n'est pas question, dans les historiens de l'antiquité, de l'interprète que certains modernes font ici intervenir sans raison : puisque Ephrem, en louant publiquement Basile dans l'église de Césarée, fut très-bien entendu par le peuple, il en parla sans doute la langue, et non le syriaque, dans lequel cette multitude devait être beaucoup moins versée que son savant archevêque. « Etes-vous, lui demanda d'abord Basile, cet Ephrem qui honore le joug du Sauveur par la ferveur et la persévérance avec lesquelles il le porte? » L'humble diacre répondit : « Je suis cet Ephrem qui rampe à peine dans la carrière du salut. » Le saint évêque l'embrassa et le fit manger avec lui. Il parut néanmoins étonné de la manière dont Ephrem l'avait loué publiquement, et il lui en demanda la cause. « C'est, dit Ephrem, que je voyais sur votre épaule paraître une colombe d'une merveilleuse blancheur, qui semblait vous suggérer tout ce que vous disiez à votre peuple. » A toutes les autres questions qu'on put lui faire, il répondit avec un esprit, un fonds de jugement et

¹ Theod. p. 81. Sozom. p. 220.

de science, qui ne causa pas moins d'admiration au prélat que l'éminente vertu de son hôte.

S. Ephrem survécut fort peu à S. Basile : on croit qu'il mourut environ un mois après lui. Il fit alors un discours qu'on nomme son Testament, où il défend de la manière la plus expresse de lui rendre aucun des honneurs qu'on faisait aux saints, de garder ses habits comme des reliques, de l'enterrer sous l'autel, ou même en aucun autre endroit de l'église. Il veut être mis, sans nul appareil, dans un coin du cimetière. Mais il recommande instamment qu'on fasse pour lui des aumônes, des prières et des oblations, particulièrement le trentième jour après son décès ; ces pratiques respectables étant répandues dès-lors dans toutes les églises ¹.

Neuf mois après S. Basile, mourut S^{te} Macrine sa sœur, dans le monastère qu'elle gouvernait près la ville d'Idore, de la province du Pont. Son frère, S. Grégoire de Nysse, s'y rencontra, comme il revenait d'un concile d'Antioche, auquel il avait assisté cette année 379. Les moines qui vivaient sous la conduite de S. Pierre, un autre de ses frères à quelque distance de ces religieuses, vinrent, selon leur coutume, au-devant de l'évêque, bien qu'étranger dans ce diocèse, et les vierges l'attendirent dans l'église. Tous prièrent ensemble, puis l'évêque leur donna la bénédiction, après quoi elles se retirèrent modestement, sans qu'il en restât une seule pour lui parler : ce qui fit conjecturer à Grégoire, sans doute parce qu'elles étaient voilées, que la supérieure n'était pas de leur nombre. Il se fit introduire chez elles, et trouva sa sœur dangereusement malade. Ils ne s'étaient point vus depuis huit ans, à cause de la persécution qui avait obligé Grégoire à quitter son pays longtemps avant la mort de Basile, leur frère commun. Le discours ne tarda point à tomber sur ce respectable objet de leur affection, et Grégoire parut extrêmement attendri. Macrine, près de rejoindre son saint frère dans les cieus, où son âme paraissait déjà tout entière, consola celui qu'elle laissait en terre, par un excellent entretien sur la dignité de nos âmes, et le bonheur de la vie future. Le savant évêque de Nysse en fut si content, qu'il le rédigea depuis, et en composa un Traité de l'âme et de la résurrection, que nous avons encore : mais il a été corrompu, ainsi que quelques autres ouvrages de ce Père, vraisemblablement par les origénistes.

Tandis que Grégoire et Macrine s'entretenaient ensemble, ils entendirent entonner les psaumes pour la prière des lampes, c'est-à-dire les vêpres. La sainte envoya son frère à l'église, et se mit en prières de son côté. Le lendemain sur le soir, se sentant à

¹ Mon. Gr. t. 3.

la dernière heure, elle ne voulut plus s'entretenir qu'avec Dieu. La prière du soir ayant encore commencé, elle se mit en devoir de s'en acquitter, autant qu'elle le pouvait, fit d'abord le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur; le fit; à la fin de sa prière, sur son visage, et rendit aussitôt l'esprit en poussant un grand soupir. Grégoire retint, pour préparer les funérailles, deux des principales religieuses, dont l'une, veuve de distinction nommée Vestiane; et l'autre, la diaconesse Lampadie, qui, sous Macrine, conduisait la communauté. Il leur demanda si elles n'avaient point en réserve quelques-uns des habits de l'abbesse, propres à parer son corps selon la coutume. Lampadie répondit en pleurant : « Vous voyez tout ce qu'elle avait : ce manteau grossier, ce voile qui lui couvre encore la tête, ces souliers usés; voilà toute sa richesse! » L'évêque fut réduit à l'orner de l'un de ses propres manteaux; les habits des deux sexes consistant alors en de longues draperies, dont plusieurs convenaient indifféremment à l'un et à l'autre. Vestiane, en accommodant la tête, dit à S. Grégoire : « Regardez son collier. » Elle le détache par derrière, tire en même temps une croix et un anneau de fer que la sainte portait toujours sur son cœur, et les présente à l'évêque. « Partageons, dit Grégoire, ces précieux monumens de la pauvreté de Jésus-Christ : gardez la croix, et je retiendrai l'anneau; car j'y vois aussi une croix gravée. — Vous n'avez pas mal choisi, reprit Vestiane; l'anneau est creux à l'endroit de cette empreinte, et renferme du bois de la vraie croix. »

On passa la nuit à chanter des psaumes, comme dans les fêtes des martyrs. Le jour étant venu, comme il était accouru un peuple infini, S. Grégoire le rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. C'est le saint lui-même qui, dans sa lettre au solitaire Olympius, contenant la vie de S^{te} Macrine, nous a transmis cet ordre de funérailles, que le respect de la tradition ne fera juger rien moins que minutieux. L'évêque diocésain, nommé Araxe, se trouvait à la cérémonie avec son clergé. S. Grégoire et lui prirent par devant le brancard où la défunte était étendue sur un lit, et deux autres ecclésiastiques, des principaux du clergé, le prièrent par derrière, tous marchant avec une majestueuse lenteur. Un double rang de diacres et d'autres ministres précédaient le corps avec des flambeaux : ce qui marque l'ancienneté de l'usage de porter des cierges allumés en plein jour, comme l'ancienneté du reste des cérémonies de l'Église aux enterremens. D'une extrémité de la procession jusqu'à l'autre,

¹ Vit. S. Mart. p. 208 et seq.

on chantait des psaumes tout d'une voix. Arrivé à l'église, où le père et la mère de Macrine avaient déjà été enterrés, on fit les prières accoutumées avant d'ouvrir le tombeau. A l'ouverture, l'évêque Grégoire eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son père et de sa mère; craignant de manquer au respect et à la piété filiale, en les exposant, défigurés par la mort, aux regards du public. Après quoi les deux évêques ensemble prirent le corps de Macrine, le mirent, comme elle l'avait toujours souhaité, à côté de S^{te} Emélie sa mère, et firent une prière commune pour l'une et pour l'autre. Enfin Grégoire se prosterna sur le tombeau, et en baisa la poussière.

Il eut, vers le même temps, la consolation de voir venger la gloire de son frère Basile, par la condamnation solennelle d'Eustathe de Sébaste, son calomniateur. Suivant le témoignage exprès de Socrate¹, ignoré ou mal rendu par plusieurs historiens, cet hérétique fut enfin anathématisé au concile de Gangres, métropole de la province de Paphlagonie. On dressa dans le même concile différens canons de discipline, dont le second nous montre qu'alors subsistait encore la défense de se nourrir de sang et de viandes suffoquées. Le reste des réglemens ne tend qu'à réprimer les abus introduits par Eustathe et par ses disciples. Ils consistaient principalement à condamner tous ceux qui mangeaient de la viande; à blâmer le mariage pour quelque raison qu'on le contractât; à embrasser la continence par horreur du mariage; à abandonner ses parens et ses enfans, sous prétexte de vie ascétique; à faire secouer le joug aux esclaves, sous le même prétexte de piété; à jeûner le dimanche et à mépriser les jours de jeûne établis par l'Eglise; à se retirer de la maison de Dieu, et à tenir des assemblées à part pour y faire les fonctions ecclésiastiques, sans la présence d'un prêtre délégué par l'évêque; enfin, à mépriser les plus saints usages autorisés par la tradition, tels que les commémorations des martyrs et les offices célébrés en leur honneur. Ces différens abus, proscrits par les pères de Gangres, n'étaient qu'un reste du manichéisme, qui reprit bientôt vigueur sous le nom et par le crédit de Priscillien, et que nous verrons souvent reparaitre dans la suite, sous des formes nouvelles: tant l'esprit humain est porté à substituer ses nouveautés subtiles et souvent pénibles, à la noble simplicité de la foi et de la morale évangélique!

L'antipape Ursin, quoique banni depuis long-temps, remuait encore par le moyen des clercs qu'il avait si illégitimement ordonnés; et plusieurs évêques, condamnés par le saint pape Damase,

¹ Lib. 1, c. 43.

[An 379] se maintenaient dans leurs églises. Ces schismatiques, devenus plus hardis par la faiblesse ou par la connivence des magistrats, fomentaient la division, excitaient des troubles dont ils rejetaient tout l'odieux sur les fidèles catholiques. Un des principaux agitateurs, l'évêque de Parme, était d'autant plus dangereux, que placé presque aux portes de Rome, il ne cessait d'y intriguer, soit pour multiplier ses partisans, soit pour faire casser le jugement suprême qui l'avait condamné. Afin de remédier à ces désordres, il se tint à Rome un concile composé d'évêques de toutes les parties de l'Italie. Ils adressèrent une épître aux deux empereurs Gratien et Valentinien, où ils remercièrent ces princes de ce qu'ils avaient concouru à la ruine du schisme d'Ursin, en reconnaissant que le pape devait juger les autres évêques : ils les priaient ensuite d'appuyer le règlement qu'ils venaient de dresser par rapport à ces jugemens et à la décision des affaires ecclésiastiques. En effet les deux empereurs ordonnèrent que quiconque prétendrait se maintenir dans son église contre un jugement pontifical rendu de concert avec sept, ou du moins cinq évêques, et que celui qui, étant cité au jugement des évêques, refuserait de s'y présenter, serait conduit à Rome sous bonne garde; que si le réfractaire se trouvait dans un pays trop éloigné, on renverrait son affaire au métropolitain; et, s'il était métropolitain lui-même, qu'il se rendrait sans délai soit à Rome, soit devant les juges nommés par l'évêque de Rome, ou bien au concile de quinze évêques voisins; et qu'il n'y aurait plus moyen après cela de revenir contre le jugement¹.

L'empereur Gratien ne respirait que le bien de la religion et de l'Empire. Tous les historiens exaltent à l'envi le caractère de ce prince, doué aussi avantageusement des qualités extérieures que de celles de l'âme : grand, bien fait, beau de visage; mais de cette beauté modeste et même un peu timide, qui annonce également la pudeur et la popularité; l'esprit vif et solide, propre aux sciences comme aux affaires; le cœur excellent, sensible, droit, tendant toujours au bien et au vrai. Ces dispositions naturelles avaient été cultivées par la meilleure éducation; son père Valentinien l'ayant accoutumé de bonne heure au travail et à la fatigue, à la vigilance, à la tempérance, à toutes les vertus de la vie privée et du gouvernement. Le poète Ausone lui avait appris les belles-lettres, et l'auguste disciple fut si reconnaissant, qu'il promut son précepteur, d'ailleurs très-capable, aux premières charges de l'em-

¹ Tom. 2 Conc. p. 1005.

pire. Toutefois on est fort surpris de trouver dans les poésies de l'instituteur d'un prince renommé particulièrement pour sa chasteté, mille traits licencieux qui annoncent dans Ausone des mœurs toutes païennes, quoiqu'on ne doute pas qu'il n'ait été chrétien.

Mais le plus grand service que Gratien rendit tout à la fois à l'Empire et à la religion, ce fut l'élévation de Théodose à la dignité impériale. Ce grand homme était espagnol de naissance, issu de la famille Ulpienne, aussi bien que l'empereur Trajan, à qui il ressemblait, tant pour la figure que pour les bonnes qualités de l'esprit, sans qu'il en eût les défauts. Son père se nommait Théodose; et fut un des plus grands capitaines de son temps. Mais on le calomnia auprès de Gratien; et cet excellent empereur, par le seul défaut qu'on puisse lui reprocher, et dans lequel il ne tomba qu'en voulant faire diversion aux penchans plus dangereux pour son âge, perdit un sujet des plus essentiels à l'état. Tandis que le jeune empereur s'abandonnait à son goût pour la chasse et à l'application qu'il occasionne, le comte Théodose, accusé de vouloir usurper l'empire, demeura à la merci de ses jaloux calomniateurs, et fut condamné à la mort, qu'il souffrit en héros chrétien, après avoir demandé et reçu le baptême. Son fils courut risque d'être enveloppé dans la proscription. Quoique très-jeune encore, il était déjà fort avancé dans le service militaire, et avait été pourvu du gouvernement de Misie, pour ses beaux faits. Il crut devoir céder à l'orage, quitta son gouvernement et se retira au lieu de sa naissance. Ce fut de là que Gratien, rendu à son bon naturel, et faisant céder toutes les appréhensions de la politique au bien de l'Empire, le tira d'abord pour lui confier le commandement des armées, et bientôt après il partagea avec lui la souveraine puissance.

Cette association se fit à Sirmich, capitale de l'Illyrie occidentale, le 19 janvier de l'an 379. Théodose était alors âgé d'environ trente-trois ans. Outre ce qu'on appelait ordinairement l'Orient, il eut encore dans son partage l'Illyrie orientale, qui comprenait la Thrace avec toute la Grèce, et dont Thessalonique fut réputée capitale. L'Illyrie occidentale fut réservée à Valentinien, avec l'Afrique et l'Italie : l'empire de Gratien comprit les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Si Théodose remplit tous les devoirs imposés à sa reconnaissance par le don d'un empire, il ne répondit pas moins fidèlement à ce qu'on attendait de sa religion et de la pureté de sa foi. Une maladie dont il fut attaqué à Thessalonique, lui ayant fait désirer le baptême, il déclara hautement qu'il ne le voulait recevoir que d'un ministre orthodoxe. Il ne pouvait mieux tomber qu'entre les mains de l'évêque du lieu, S. Ascole, non moins distingué par l'é-

minence de sa vertu, que par son attachement extrême à la saine doctrine¹. Le concours des peuples de la Macédoine et des évêques l'avait contraint de quitter la vie monastique pour le gouvernement de cette importante église. Chéri et révérend de tous les plus dignes évêques de son temps, et surtout de S. Basile, il ne mérita pas moins la confiance du pape S. Damase, qui l'établit vicaire du siège apostolique dans les dix provinces de l'Illyrie orientale, avec une prérogative qui demeura long-temps à ses successeurs. Nonobstant des préjugés si favorables à Ascole, Théodose ne voulut s'en fier qu'à lui-même, le fit appeler, et exigea de sa part une profession formelle et précise de la foi catholique. Le saint protesta qu'il avait toujours professé la foi de Nicée; « Et j'en ai, dit-il, pour gage toute la partie de l'Illyrie qui m'est soumise, et qui conserve cette foi dans toute son intégrité, sans jamais avoir été infectée de l'arianisme. » Très-satisfait du prélat, et bénissant le Seigneur, Théodose reçut avec joie le saint baptême, qui, en effaçant ce que son âme pouvait avoir de souillures, sembla aussi lui conférer la santé du corps, qu'il recouvra peu de jours après.

Mais ce fut pour ce prince religieux un sujet bien amer d'affliction, d'apprendre le triste état de l'Église, non-seulement dans quelques provinces de son empire, mais dans la ville impériale de Constantinople, où l'hérésie régnait avec plus d'insolence que partout ailleurs. Il consacra les prémices de son gouvernement au rétablissement de l'unité, afin d'arrêter à la source les progrès du mal. Tel fut le motif de la loi célèbre qu'il publia, peu après son baptême, en faveur de l'Église romaine, dont il indique la communion comme le signe le plus sûr de la catholicité. « Nous voulons, dit-il², que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que le prince des Apôtres enseigna aux Romains, et qu'on voit suivre à présent au pontife Damase et à Pierre, évêque d'Alexandrie; en sorte que, selon les enseignemens apostoliques et la doctrine de l'Évangile, nous croyons une seule divinité du Père et du Fils et du Saint-Esprit, sous une égale majesté et une Trinité sacrée. Nous ordonnons que ceux qui tiennent cette pure doctrine portent le nom de catholiques; que les autres, dont nous réprouvons l'impiété téméraire et insensée, soient appelés du nom infamant d'hérétiques, et que leurs assemblées ne s'arrogent pas la qualité d'églises. » Cette loi est du 28 février 380. Le 27 mars suivant, il défendit de faire des procédures criminelles dans tout le cours du carême.

Bientôt néanmoins, malgré toute l'aversion de Théodose pour

¹ Prop. chron. an. 381. — ² Lib. 2 C. Theod. de Fid. cath. lib. 16.

les nouveautés impies, il parut une secte nouvelle des plus corrompues, et son berceau fut la patrie même de l'Empereur. Un certain Marc de Memphis apporta les rêveries des Manichéens, d'Égypte en Espagne, où il eut pour premiers disciples une femme nommée Agape, et le rhéteur Elpidius. Ces prosélytes en firent un autre beaucoup plus important, dans la personne de Priscillien, dont la secte prit le nom¹. C'était un homme distingué par la naissance et les richesses, d'un caractère affable et insinuant, parlant avec beaucoup de grâce et de facilité, laborieux et patient, frugal, désintéressé, d'ailleurs génie ardent et naturellement inquiet, léger et peu solide, gâté depuis long-temps par des études suspectes, par les plus dangereuses curiosités, et, comme on le disait, par l'exercice même de la magie. Avec ces dispositions, soutenues d'un extérieur modeste et composé, il vit bientôt à sa suite une foule de personnes du peuple, du sexe, de tout ce qu'il y avait d'imaginations faibles et de gens inconsidérés dans tous les états; en sorte que ces erreurs répandirent leur contagion avec une rapidité prodigieuse par toute l'Espagne, où elles infectèrent même beaucoup de personnes notables, et quelques évêques.

De toute part on formait des conventicules, qui donnèrent lieu aux plus grands désordres. Ces fanatiques s'attroupaient de nuit, hommes et femmes, sans distinction et sans réserve, sans nul égard pour les bienséances. Prévenus que la prière leur tenait lieu de tout, de quelque manière qu'ils la fissent, souvent ils priaient nus, tous ensemble, sans se mettre en peine de résister à l'emportement de leurs passions, allumées tout à la fois par cette licence et par leur enthousiasme; en un mot, c'était toute la corruption du manichéisme, réunie avec celle qui avait décrié, pendant trois ou quatre siècles, les différentes sectes de Gnostiques. Mais tout était couvert d'un secret encore plus impénétrable que les ombres des réduits où ils se rassemblaient. La maxime la plus sacrée à la secte et à chacun des sectaires, c'était de nier toujours, de ne jamais révéler le secret, quelques mensonges et quelques parjures qu'il en dût coûter, ce qu'ils exprimaient par ce vers latin :

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Toutefois ils ne purent tellement voiler ces horreurs qu'elles ne parvinssent à la connaissance d'Hygin, évêque de Cordoue, qui avait beaucoup de ces infâmes hérétiques dans son voisinage. L'évêque de Mérida seconda celui de Cordoue. Mais ces deux prélats, de caractère tout différent, étaient pareillement incapables de remé-

¹ Sulp. Sev. lib. 2 *Hist.*

[An 380]

dier à ces désordres. Hygin, assez actif, mais faible, se laissa hon-
teusement corrompre par ceux qu'il avait dénoncés le premier; et
Idace de Mérida les attaqua avec tant de chaleur, qu'il les révolta
au lieu de les ramener. Après plusieurs disputes inutiles, il se tint
un concile à Saragosse, où, avec les prélats d'Espagne, se trouvè-
rent ceux d'Aquitaine, entre autres S. Delphin de Bordeaux, et
Fitade que l'on croit être S. Phébadé d'Agen. L'ardent Idace ne
manqua point de s'y rendre des premiers, avec un autre évêque
du même caractère et presque du même nom que lui, savoir Ithace
de Sossube, ville d'Espagne que l'on ne connaît plus.

Il ne nous reste de ce concile qu'un fragment qui paraît en être
la conclusion, et qui contient huit canons. Ils tendent tous à faire
cesser les pratiques différentes de celles de l'Eglise, et les bizarres
singularités qui annonçaient l'hérésie. On défend de s'absenter de
l'église pendant le carême et durant la semaine qui précède Noël,
ainsi que dans les deux suivantes : ce qui fait juger que dès-lors il
y avait au moins une semaine destinée à se préparer aux fêtes de
Noël. On défend aussi de donner le voile aux vierges, avant l'âge
de quarante ans; et c'est le plus ancien monument que l'on con-
naisse de la vie religieuse en Espagne. Si ce réglemeut concerne,
outre les vierges qui restaient dans le sein de leurs familles, celles
qui habitaient les communautés éloignées des périls du siècle, ce
ne peut être qu'à raison de la nouveauté de ces pieuses institutions,
que l'âge de la profession s'y trouve si différent de celui qu'approu-
vait S. Basile. Mais, cette forme de vie n'étant pas encore fort con-
nue aux extrémités de l'Occident, les prélats, avant d'y admettre,
croyaient sans doute devoir exiger des épreuves longues et extra-
ordinaires.

Les Priscillianistes n'avaient point comparu au concile; mais ils
n'y furent pas moins condamnés. Ils prétendirent que ce jugement
était irrégulier, inique, ajoutant tout ce que les novateurs obstinés
ont opposé à leur condamnation dans tous les siècles. Loin de se sou-
mettre, ils accordèrent le rang d'évêque à Priscillien, et l'ordon-
nèrent pour le siège de Ladile, que l'on croit être Avila. D'un autre
côté, Idace et Ithace poursuivirent les hérétiques avec une fermeté
plus profane qu'épiscopale; et, par une méthode inouïe, que blâme
fortement Sulpice-Sévère dans son Histoire, ils recoururent à la
justice criminelle pour les faire punir. Les novateurs cédèrent pour
un temps; mais, à force d'intrigues et de sollicitations soutenues
de présens, ils trouvèrent des protecteurs à la cour de Gratien, et
firent annuler tout ce qu'on avait statué contre eux. Ithace lui-
même d'agresseur devint accusé, fut qualifié de perturbateur des
églises, et s'enfuit épouvanté dans les Gaules. Il se tint caché à

Trèves, dans l'attente de quelque révolution, et tout prêt à saisir la première occasion de venger sa cause, que son étrange procédé ne l'empêchait pas de confondre avec celle de Dieu.

Quand Maxime, après avoir usurpé le titre d'empereur, fut entré triomphant dans cette ville capitale des Gaules, Ithace lui présenta aussitôt une requête contre Priscillien et ses sectateurs. Il y avait de fortes raisons à faire valoir, pour le fond de la cause, et c'était l'argent de la secte qui avait empêché de les écouter à la cour de Gratien, à qui l'on reprochait que l'avarice des favoris rendait tout vénal, sous le règne d'un prince entièrement occupé de ses amusemens. Cette allégation, si puissante sur l'esprit d'un rival, appuyée par un certain fonds de religion et d'équité dans Maxime, lui ouvrit l'oreille aux réquisitions d'Ithace. Priscillien fut amené à Bordeaux, afin de répondre par-devant les évêques assemblés en concile; mais il appela lui-même au tribunal de l'Empereur, et « ils eurent la faiblesse, dit Sulpice-Sévère¹, de déférer à l'appel, au lieu de le condamner par contumace, comme ils auraient dû le faire. »

On transporta à Trèves, où résidait la cour de Maxime, l'hérétique Priscillien, avec les principaux docteurs du parti, enveloppés dans l'accusation; et les évêques Idace et Ithace le suivirent, en leur indigne qualité d'accusateurs. Leur manière d'agir fut encore plus odieuse que ce personnage, et les eût fait prendre autant pour ses bourreaux que pour ses délateurs. Tous les fidèles qui avaient quelque idée de la douceur cléricale, en murmuraient hautement. Ils se scandalisèrent surtout de la conduite d'Ithace, qui se trahit alors en mille manières, ne montrant ni la piété, ni la régularité, ni la modestie et la maturité convenables à un évêque. Dépensier, homme de bonne chère, grand parleur et d'une insolente liberté dans ses paroles, il n'était pas moins libre dans ses jugemens et ses imputations irréfléchies : il traduisait, comme priscillianistes, tous ceux à qui il voyait des mœurs plus austères ou plus sérieuses que les siennes, et plus encore ceux qui n'applaudissaient point à son acharnement contre la personne des novateurs. La haute vertu de S. Martin, qui se trouvait à la cour pour y solliciter la grâce de quelques malheureux, ne fut pas épargnée, parce qu'il conjurait le prince de réprimer l'hérésie sans répandre le sang hérétique.

Maxime eut néanmoins les plus grands égards pour les remontrances du saint archevêque de Tours, tant qu'il demeura à Trèves. Mais la cour n'était pas l'élément d'un si saint prélat. Il partit aussitôt qu'il eut rempli sa charitable commission, et Priscillien

¹ Lib. 2, sub fin.

ut prêt à saisir
range procédé

ereur, fut en-
Ithace lui pré-
sectateurs. Il y
de la cause, et
es écouter à la
ce des favoris
rement occupe
r l'esprit d'un
d'équité dans
ce. Priscillien
nt les évêques
bunal de l'Em-
e'; de déferer
e, comme ils

axime, l'héré-
ti, enveloppés
virent, en leur
ut encore plus
utant pour ses
à avaient quel-
hautement. Ils
se trahit alors
gularité, ni la
nsier, homme
berté dans ses
et ses imputa-
es, tous ceux
euses que les
t à son achar-
rtu de S. Mar-
e de quelques
rait le prince

ur les remon-
neura à Tré-
élat. Il partit
et Priscillien

fut condamné à mort avec ses sectateurs, après avoir subi la question. Ithace poussa l'indécence et l'inhumanité jusqu'à se trouver présent quand on la leur donna.

A l'époque des premiers éclats de Priscillien en Espagne, l'église de Constantinople fut de nouveau troublée par le schisme et les divisions. S. Grégoire de Nazianze continuait à prendre soin de ce troupeau désolé, sans toutefois s'arroger le titre de pasteur, et plutôt comme missionnaire que comme évêque. Il n'avait que des travaux à recueillir, nulle espèce d'émolument temporel : mais les fruits spirituels et divins le soutenaient, quand ils devenaient, ainsi que ses incomparables talens, l'objet de la jalousie d'un prêtre, qui n'avait, pour les balancer, que le vil mérite de l'intrigue. Celui-ci s'unit à un autre sujet plus méchant encore, appelé Maxime, philosophe cynique des plus dignes de cette équivoque profession, quoiqu'il fût chrétien. Mais ce qui étonne ici davantage, c'est que, par l'artifice de ces deux hommes méprisables, ou par la simplicité qu'ont souvent les saints, du génie même le plus transcendant, le charitable docteur, interprétant tout en bonne part, devint le panégyriste des bizarreries de Maxime. « Il pratique, disait-il, notre philosophie, sous un habit étranger ou plutôt figuratif, dont la blancheur nous peint la pureté de son âme. Il n'a de cynique que la propriété d'aboyer contre le vice, de caresser la vertu et de veiller à la garde des fidèles. » C'est ainsi que les cyniques s'appliquaient les diverses propriétés de l'animal dont ils empruntaient leur nom.

Cependant le protégé perfide ne tendait qu'à supplanter son protecteur et à se faire patriarche en sa place. Il eut même assez d'adresse pour engager dans son intérêt Pierre d'Alexandrie, successeur de S. Athanase, désigné par lui-même, dont il semblait d'ailleurs qu'on dût attendre une tout autre conduite, puisqu'il avait d'abord approuvé la mission de Grégoire, et lui avait donné ses lettres pour l'établir sur le siège de Constantinople. Cependant Maxime ne put gagner, parmi les citoyens, que quelque partie du bas peuple, et surtout des mariniers, au milieu desquels il fut tumultueusement ordonné par des évêques envoyés d'Égypte. Alors on lui coupa ses longs cheveux, qu'il avait conservés jusqu'à ce moment, et il passa ainsi sans nul intervalle, au grand scandale du public, de l'état de cynique à celui d'évêque. Le souverain pontife, que les évêques voisins informèrent de ce qui venait de se passer, blâma fortement les Égyptiens d'avoir ordonné un sujet qui portait, dans son extérieur seul, la preuve de son indignité.

« Ses longs cheveux, dit le pontife, étaient manifestement contraires à la défense de S. Paul; et, avec son habit idolâtre, bien loin d'être élevé à l'épiscopat, il ne devait pas même passer pour chrétien. » Le corps du peuple et le clergé de la ville impériale furent également indignés de l'attentat de Maxime, qui, chargé de la malédiction générale, fut chassé de Constantinople.

Ces troubles pénétrèrent Grégoire d'une vive douleur. Résolu à quitter une place qui n'avait jamais eu d'attrait pour lui, il rassembla son peuple pour lui dire adieu. A la première proposition, toute l'assemblée se récria avec alarme, et ne voulut point entendre à tout ce qu'il s'efforça de lui représenter. Afin même de le fixer par un lien solide, on lui déféra unanimement le titre d'évêque de Constantinople, et on le conjura, les larmes aux yeux, de s'attacher à des enfans qui le révèreraient toujours comme leur digne père. Le saint était bien éloigné d'acquiescer à ces desirs, persuadé d'ailleurs qu'il ne lui était pas permis d'accepter ce siège, sans y être placé canoniquement par une assemblée d'évêques. Tout ce qu'on put obtenir, c'est qu'il resterait jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures pour la sûreté de la foi et la tranquillité de cette église. Ce fut là le premier soin de l'empereur Théodose, quand il se rendit enfin à Constantinople sur la fin de l'an 380. Il fit déclarer sur-le-champ à l'évêque arien Démophile, que, s'il voulait garder la chaire en paix, il eût à embrasser la foi de Nicée. Sur le refus de ce pasteur hérétique, on lui enleva les églises. Ainsi, le troisième jour après l'entrée de Théodose à Constantinople, les Ariens, dans toute l'étendue de la ville, furent chassés des lieux saints qu'ils possédaient depuis quarante ans, c'est-à-dire depuis l'usurpation d'Eusèbe de Nicoméde sur le saint évêque Paul.

Théodose rendit au contraire de grands honneurs à l'évêque Grégoire, et le voulut installer lui-même dans la grande église. Les citoyens applaudissaient avec de grandes acclamations, et s'écriaient que, pour mettre le comble au bonheur public, il fallait donner à Grégoire la qualité de patriarche. Les magistrats pressaient comme le peuple; et les femmes, oubliant leur réserve naturelle, le disputaient aux hommes par la vivacité de leurs cris et de leurs démarches. L'humble Grégoire, si alarmé qu'il n'avait pas la force de parler, leur fit représenter, pour détourner indirectement le coup, que ce n'était pas le moment de régler les affaires; mais qu'on ne devait s'occuper, dans une si heureuse révolution, que d'actions de grâces envers le Très-Haut. Son extrême délicatesse, ou plutôt son aversion des dignités, lui faisait encore regarder l'acceptation du patriarcat comme peu régulière, en con-

[An 380]

festement con-
t idolâtre, bien
me passer pour
le impériale fu-
qui, chargé de
ple.

ouleur. Résolu
pour lui, il ras-
re proposition,
oulut point en-
fin même de le
nt le titre d'évê-
es aux yeux, de
rs comme leur
er à ces désirs,
cepter ce siège,
blée d'évêques.
usqu'à ce qu'on
tranquillité de
eur Théodose,
a de l'an 380. Il
ophile, que, s'il
asser la foi de
enleva les égli-
éodose à Cons-
la ville, furent
quarante ans,
die sur le saint

eurs à l'évêque
grande église.
mations, et s'é-
ublic, il fallait
magistrats pres-
ur réserve na-
de leurs cris et
é qu'il n'avait
urner indirect-
er les affaires;
se révolution,
trême délica-
ait encore re-
lière, en con-

[An 381]

DE L'ÉGLISE. — LIV. X.

17

séquence du canon qui défendait à un évêque vacant d'occuper une église vacante, sans l'autorité d'un concile légitime. Enfin il marqua tant de chagrin, qu'on craignit de lui faire violence, et il ne fut point institué ce jour-là.

Il se laissa persuader ensuite que, dans le cas extraordinaire où l'on se trouvait, l'utilité de l'Eglise devait l'emporter sur les formes, et mieux encore sur l'ordination irrégulière de Maxime. L'Empereur le mit en possession de la maison épiscopale et des revenus du siège, qui passait pour très-riche. Mais, le gouvernement arien n'ayant été qu'une déprédation, le saint évêque trouva tout dans un dérangement déplorable. On lui conseillait de procéder d'abord au recouvrement par d'exactes recherches; un autre soin lui parut beaucoup plus pressant. Les Ariens, quoique si méprisables aux yeux de l'Empereur, ne laissaient pas que de conserver dans l'état une partie de leur considération. Les Macédoniens se trouvaient de plus en grand nombre dans la ville impériale; les Novatiens mêmes et les Apollinaristes y possédaient des églises. Théodose se laissa persuader, par son sage pasteur, qu'il importait, avant toute chose, de chercher un remède à de si grands maux. Le plus avantageux qu'on imagina, ce fut de célébrer un concile de tous les évêques de l'Orient. Les Occidentaux ne furent point appelés, tant parce que les hérésies en question étaient peu accréditées parmi eux, que parce qu'ils n'obéissaient point à Théodose, par les soins de qui ce concile se tint.

Quelques savans prétendent que le souverain pontife fut le premier mobile de la convocation. Ils fondent leur sentiment sur une lettre des pères de Constantinople au pape S. Damase, où ils lui disent, qu'en vertu de celle qu'il avait adressée à l'Empereur l'année précédente, ils s'étaient assemblés dans la capitale de l'empire d'Orient. Mais ces écrivains n'ont pas fait attention au passage décisif où Théodoret dit expressément que ces lettres des Orientaux ne furent écrites à Damase qu'après le concile d'Aquilée, qui précéda incontestablement le concile de Constantinople¹. Elles concernaient directement la seconde assemblée, qui se tint peu après la première dans la même ville de Constantinople, et qui ratifia tout ce qu'on y avait fait; ce qui peut avoir contribué à la faire regarder par la suite comme un concile œcuménique, sans que le pape eût influé plus particulièrement sur sa convocation. Quoi qu'il en soit, ce concile s'assembla au mois de mars de l'année 381. Il s'y trouva cent cinquante évêques orthodoxes, dont les plus connus sont S. Mélece d'Antioche; Hellade, du grand siège de Césarée, où

¹ Lib. v, c. 9.

il avait succédé à S. Basile; les deux frères du même saint, Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste, aussi honorés par l'Eglise; S. Amphiloque d'Icone et S. Cyrille de Jérusalem. Les évêques d'Egypte et ceux de Macédoine arrivèrent quelque temps après ceux dont nous venons de parler. Théodose fit même admettre les évêques de la secte de Macédonius, dans l'espérance de les réunir irrévocablement à l'Eglise, et il y en eut trente-six des sièges voisins, la plupart de l'Hellespont. On avait tout lieu de bien augurer de leur foi, depuis la fameuse députation d'Eustathe de Sébaste vers l'Eglise romaine. Tout récemment encore, ils avaient communiqué avec les catholiques, sans condition et sans restriction. Nonobstant ces préjugés favorables, ils firent bientôt douter qu'ils eussent jamais procédé avec une droiture religieuse, ou du moins générale. On les entendit tout-à-coup déclarer, avec le dernier scandale, qu'ils admettaient plus volontiers le pur arianisme que la doctrine de la consubstantialité : après quoi ils se retirèrent brusquement du concile, en éclatant de toute part contre la foi de Nicée. Depuis cet emportement des Macédoniens ou demi-Ariens, tolérés auparavant en beaucoup d'endroits, ils furent anatliématés par le concile, et généralement traités comme hérétiques notoires. Tout ceci arriva dès le commencement de l'assemblée.

C'était le patriarche d'Antioche, S. Mélèce, qui pour lors y présidait, et qui reçut de l'Empereur des témoignages extraordinaires d'estime et de bienveillance. Théodose, n'étant encore que général de Gratien, avait cru voir en songe un vénérable vieillard le revêtir du manteau impérial¹. Peu de temps après, il parvint effectivement à l'empire. Quand les pères du concile virent le saluer en corps, il fut d'abord frappé de l'air majestueux de l'évêque d'Antioche, qui paraissait à leur tête; puis en le fixant il reconnut le vieillard mystérieux qui lui avait apparu, et dont les traits lui étaient restés profondément imprimés dans l'esprit : il courut à lui, l'embrassa plusieurs fois de suite, voulut baiser en particulier la main qu'il avait vue en songe lui présenter la couronne; puis il raconta publiquement la vision qu'il avait eue. Il le pria en même temps, ainsi que les autres pères, de chercher les meilleurs moyens de pacifier l'Eglise, et leur promit de les appuyer de toute son autorité.

On commença par les affaires particulières de Constantinople. L'ordination de Maxime fut examinée et déclarée nulle : on déclara pareillement de nul effet tout ce qui avait été fait pour

¹ Theod. l. 1. c. 7.

ne saint, Gré-
s par l'Eglise;
a. Les évêques
e temps après
e admettre les
e de les réunir
des sièges voi-
de bien augu-
stasathe de Sé-
re, ils avaient
t sans restric-
oientôt douter
gieuse, ou du
r, avec le dér-
pur arianisme
oi ils se reti-
e part contre
cédoniens ou
droits, ils fu-
traités comme
encement de

our lors y pré-
traordinaires
ore que géné-
le vicillard le
parvint effec-
rent le saluer
x de l'évêque
t il reconnut
les traits lui
: il courut à
n particulier
onne; puis il
ria en même
eurs moyens
e toute son

stantinople.
ille : on dé-
té fait pour

[An 381]
lui, ou par lui. C'était une conséquence naturelle que l'institu-
tion ou la confirmation de S. Grégoire de Nazianze en cette place;
le prince, qui ne parlait qu'avec admiration de sa vertu comme
de son éloquence, témoigna la plus grande ardeur à ce sujet.
Mais le saint n'aspirait qu'à la retraite; il résista de toutes ses
forces, en conjurant avec effusion de larmes l'Empereur et les
pères, de porter leur choix sur un sujet moins indigne. Plus il se
rabaissa, plus son humilité inspira d'estime pour des vertus qui
avaient une base si solide. On le pressa si fort, qu'il se rendit en-
fin, dans l'espérance de trouver plus de facilité, dans le titre de
patriarche, pour la réunion des églises; en particulier pour termi-
ner, de concert avec S. Méléce, le long schisme d'Antioche. Il fut
donc solennellement installé dans la chaire de la ville impériale,
par tout le concile, à la demande de l'Empereur et du peuple.

Ce fut la dernière action de S. Méléce, qui mourut immédiate-
ment après, généralement révére, et presque également chéri de
tous les partis qui divisaient l'Eglise. Entre ses vertus, son admi-
rable douceur faisait surtout dans les cœurs une impression dont
on ne pouvait se défendre. Il avait été vingt ans patriarche d'Orient,
le plus souvent persécuté pour la foi, et conservant, dans toutes
les rencontres, une tranquillité d'âme inaltérable. Sa mort fut sem-
blable à sa vie : il expira en exhortant les fidèles à la charité et à la
concorde. On le vit aussitôt honoré par la dévotion du peuple,
qui appliqua sur son visage des morceaux de linges, pour les gar-
der comme de précieuses reliques. Tous ceux des pères qui avaient
quelque réputation d'éloquence s'exercèrent à faire son éloge. La
suréminence de ses vertus le fit compter au nombre des saints par
les Occidentaux mêmes, nonobstant les fâcheuses conjonctures de
son pontificat, opposé aux prétentions de Paulin, pour qui l'Eglise
romaine s'était déclarée¹.

Après la mort de S. Méléce, le nouvel évêque de Constantino-
ple, Grégoire de Nazianze, présida à la continuation du concile.
Il crut que le schisme d'Antioche était à jamais terminé par cette
mort, et qu'il ne faudrait que proposer aux deux partis orthodoxes
de cette église, de se réunir sous l'obéissance du patriarche Paulin.
Mais les jeunes évêques s'élevèrent contre cet avis sage, et réus-
sirent même à gagner les anciens, sans avoir rien à dire contre les
prétentions des Occidentaux, qui soutenaient Paulin, sinon que
l'Orient devait l'emporter, parce que le Verbe fait chair y avait
vécu. Grégoire eut beau leur remontrer que Paulin était fort avancé
en âge, et qu'en le laissant seul dans le siège patriarcal, sa mort al-

¹ Mart. Rom. 12 febr.

lait bientôt mettre fin au scandale de la scission, et les rétablir dans tous leurs droits. Les représentations furent reçues de plusieurs évêques, comme elles ont coutume de l'être par des gens animés qui n'ont rien de solide à répondre. On réduisit le saint au silence, et même d'une manière si impérieuse et si mortifiante, qu'il commença à se retirer des assemblées où son zèle devenait inutile. Enfin il reprit la pensée de quitter le siège de Constantinople, qu'il n'avait consenti à garder qu'afin de procurer une union qui ne lui paraissait plus possible.

Pendant on élut un sujet estimable et digne de cette place éminente, s'il y fût entré autrement, et s'il n'eût pas reconnu lui-même la nécessité de la refuser, comme il s'était engagé peu auparavant à le faire pour le bien de la paix. C'était Flavien, prêtre d'Antioche, qu'on a vu soutenir avec tant de courage cette église en péril, durant les exils de S. Mélèce. Mais Grégoire de Nazianze voyait perpétuer le schisme par cette élection : jamais il ne put se résoudre à l'approuver ; bien moins à ordonner Flavien, comme on l'en pressa¹. Dans ces fâcheuses conjonctures, survint un nouvel incident qui acheva de le déterminer à se démettre. On appela les évêques d'Egypte et de Macédoine, qui n'étaient pas encore réputés de l'église d'Orient, mais dont on jugea le concours nécessaire dans les circonstances. A la tête des Egyptiens, paraissait Timothée, patriarche d'Alexandrie, qui avait succédé à Pierre son frère, mort depuis peu. Pierre ayant été pour Maxime le cynique et contre Grégoire, Timothée se trouvait dans les mêmes dispositions. Les évêques d'Egypte, et ceux de Macédoine, qui prirent les sentimens des Egyptiens, se plaignirent de ce qu'on n'avait pas observé les canons, en faisant évêque de Constantinople un homme qui l'était d'un autre siège. La plainte n'avait qu'une fausse apparence de régularité, et le docte Grégoire ne manquait pas de raisons solides pour la réfuter. Il n'était pas évêque de Nazianze, où il n'avait que soulagé la vieillesse de son père dans ces fonctions ; il n'avait jamais été pacifique possesseur de l'évêché de Sazimes, et n'occupait plus ce siège lorsqu'il était venu à Constantinople au secours de cette église abandonnée, et réduite à un point de désolation qui ne pouvait nullement flatter la cupidité. Par-dessus tout cela, ce titre qu'il avait refusé si long-temps et d'une manière si édifiante, il avait été contraint de l'accepter par le souverain, par le peuple et par un concile de tout l'Orient, qui avait droit d'expliquer et d'appliquer les canons, d'en dispenser même en cas de besoin. Mais comme il y avait peu d'intelligence entre les évê-

¹ Carm. I, p. 25.

es rétablir dans
s de plusieurs
s gens animés
int au silence,
nte, qu'il cou-
venait inutile.
onstantinople,
ne union qui

de cette place
s reconnu lui-
ngagé peu au-
lavin, prêtre
ge cette église
e de Nazianze
is il ne put se
vien, comme
rvint un nou-
re. On appela
pas encore ré-
ncours néces-
ens, paraissait
cédé à Pierre
axime le cyni-
es mêmes dis-
oine, qui pri-
qu'on n'avait
tantinople un
qu'une fausse
nquait pas de
de Nazianze,
ces fonctions;
le Sazimes, et
tantinople au
point de dé-
té. Par-dessus
l'une manière
le souverain,
ui avait droit
même en cas
entre les évê-

ques nouvellement arrivés au concile et les Orientaux proprement dits, la prévention transforma des difficultés minutieuses en objections insolubles.

Grégoire avait même l'estime et l'affection générale des deux partis; en sorte que les évêques arrivés les derniers lui protestaient en secret que c'était plutôt pour se maintenir contre des émules entreprenans, qu'ils se plaignaient, que pour lui subroger en effet un nouveau pasteur. Mais il soupirait trop après sa liberté; pour manquer une si belle occasion de la recouvrer : il reparut, après bien des absences, au milieu des pères assemblés, et leur protesta qu'il ne souhaitait rien tant que de contribuer à la réunion des esprits; puis, faisant allusion à l'histoire du prophète Jonas : « Si je vous suis une occasion de trouble, ajouta-t-il, jetez-moi dans la mer pour apaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. » Il alla sur-le-champ trouver l'Empereur, et lui dit : « Seigneur, je viens vous demander une grâce bien plus désirable, à mon sens, que tout ce que sollicite l'ambition. Vous m'êtes témoin qu'on m'a fait malgré moi votre évêque; accordez à Grégoire de céder à l'envie, et daignez lui rendre un repos aussi convenable à son insuffisance qu'à son âge et à ses infirmités. Tout ce qui m'intéresse, c'est de me voir donner un successeur capable de défendre et d'honorer la religion. »

Si Théodose eut beaucoup de peine à se rendre, le peuple et tous les gens de bien furent inconsolables, quand ils virent qu'on déférait à la demande du saint patriarche, et ils se retirèrent dans un morne silence, pour s'épargner la douleur de voir consommer leur infortune. Ce fut saint Grégoire qui se trouva réduit au rôle de consolateur. A cet effet, il fit, en présence des pères du concile, cet adieu célèbre qu'on a précieusement conservé, comme un des plus beaux monumens d'éloquence en ce genre¹. Dans ce discours, le saint rendit compte de son administration et de sa doctrine; et, afin de contribuer autant qu'il était en son pouvoir à la réunion des esprits, il montra qu'il était indifférent de dire une seule ou trois hypostases, pourvu que le sens de ce mot fût nettement déterminé.

Après la démission du saint patriarche, il fut question de lui donner un successeur. On élut pour cela le préteur Nectaire, vieillard vénérable par son extérieur et son illustre naissance, chéri de tout le monde pour son bon naturel, sa popularité et sa grande douceur. Mais, loin de se trouver disposé à l'épiscopat, il n'avait pas encore reçu le baptême. Voici comment s'exécuta cette pro-

¹ Or. 32.

motion singulière. Comme Nectaire était natif de Cilicie, il voyait souvent Diodore, métropolitain de cette province. Ce prélat, roulant dans son esprit les différens sujets qui pouvaient convenir au siège tout nouvellement vacant de la ville impériale, se mit fortement dans l'imagination que Nectaire le remplirait dignement. Il communiqua son idée à Flavien, déjà évêque d'Antioche, et qui ne fit qu'en rire. Mais quand Flavien se trouva seul, la singularité même de cette conception la lui rappela à diverses reprises, et produisit enfin de l'impression sur son esprit¹.

Sur ces entrefaites, l'Empereur fit dire aux prélats de proposer par écrit les sujets qu'ils trouveraient dignes du siège de Constantinople, se réservant d'en nommer un entre ceux qui seraient proposés. Chacun fit sa liste; et comme le patriarche d'Antioche faisait la sienne, l'étrange idée de Diodore de Tarse lui revint encore, et il mit le nom de Nectaire au bas de la liste. L'Empereur, au premier coup d'œil, fut frappé de ce nom : il parcourt diverses fois tous les autres, tenant le doigt écarté sur celui-ci, revient à Nectaire, et se détermine enfin pour lui. Tout le monde fut extrêmement surpris; et plusieurs évêques représentèrent qu'il n'était pas baptisé. L'Empereur persista dans son choix : le peuple demandait aussi Nectaire avec empressement. Le concours de toutes ces particularités fut pris pour un signe de la volonté divine. Ainsi Nectaire fut aussitôt baptisé, et portant encore l'habit blanc des néophytes, déclaré évêque de Constantinople, du commun consentement de tous les pères du concile, sans en excepter S. Grégoire de Nazianze, qui concourut à l'élection. Après quoi, Théodose envoya vers le souverain pontife pour demander ses lettres formées et confirmatives.

Le concile, présidé en premier lieu par S. Mélèce, ensuite par S. Grégoire de Nazianze, et depuis sa démission, par Timothée d'Alexandrie, le fut enfin par Nectaire : ce qui fait présumer qu'il y eut un assez bon nombre de sessions, quoiqu'on en ignore l'état et la suite, ainsi que le temps précis où l'on dressa les décrets dogmatiques et les canons de discipline.

Quant à la foi, on déclara que le Symbole de Nicée en serait toujours la règle. Mais comme, depuis ce concile œcuménique, compté pour le premier, en tirant de l'ordre commun celui des Apôtres à Jérusalem, il s'était élevé de nouvelles hérésies touchant la troisième personne de la Trinité et l'incarnation de la seconde, on dressa un nouveau Symbole, en explication du premier; et c'est celui qu'on chante encore aujourd'hui dans la liturgie de la

¹ Theod. v. 8.

Cilicie, il voyait
Ce prélat, rou-
ent convenir au
le, se mit forte-
rait dignement.
d'Antioche, et
va seul, la sin-
diverses repri-
orit'.

Érats de propo-
u siège de Con-
ux qui seraient
che d'Antioche
e lui revint en-
e. L'Empereur,
rcourt diverses
ui-ci, revient à
monde fut ex-
entèrent qu'il
noix : le peuple
e concours de
volonté divine.

re l'habit blanc
e, du commun
s en excepter
n. Après quoi,
demander ses

e, ensuite par
par Timothée
présumer qu'il
n ignore l'état
sa les décrets

icée en serait
œcuménique,
nun celui des
ésies touchant
e la seconde,
u premier; et
liturgie de la

messe. Les Apollinaristes devenus très-fameux, comme on l'a fait remarquer, soutenaient opiniâtrément que la nature humaine n'était pas en Jésus-Christ, au moins qu'elle n'y était pas entière; qu'il n'avait point d'entendement humain, mais seulement la chair, c'est-à-dire, comme ils l'expliquaient, le corps et l'âme sensitive, et que la divinité y tenait lieu d'entendement. Ils erraient même sur la chair du Sauveur, en disant que son corps était descendu du ciel, par conséquent d'une autre nature que les nôtres, et qu'il s'était anéanti ou dissous après sa résurrection; en sorte que Jésus avait été homme, plutôt en apparence qu'en réalité. Ces égaremens d'Apollinaire furent d'abord condamnés avec réserve, c'est-à-dire, qu'en censurant ses erreurs on ne faisait pas mention de sa personne, parce que les plus illustres docteurs de l'Orient étaient prévenus d'une grande estime pour lui. Ayant enfin causé tant de scandale, qu'il n'y avait plus moyen de mettre son honneur à couvert, il fut condamné nommément, dans un concile tenu à Rome quatre ans avant celui de Constantinople. Mais les Orientaux crurent devoir imprimer une flétrissure particulière à la nouvelle hérésie, dans les contrées où elle se répandait davantage. Tel fut le motif des pères de Constantinople, pour faire une addition au Symbole de Nicée.

Ce Symbole, en parlant de l'incarnation du Fils de Dieu, se contentait de dire : *Il est descendu des cieux, s'est incarné et fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivans et les morts.* Celui de Constantinople dit : *qu'il est descendu des cieux; s'est incarné, par le Saint-Esprit, de la vierge Marie, et s'est fait homme; qu'il a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a souffert et a été enseveli, est ressuscité le troisième jour, suivant les Ecritures, est monté aux cieux, est assis à la droite du Père, et viendra de nouveau juger dans sa gloire les vivans et les morts; et que son royaume n'aura point de fin.* Touchant la troisième personne de la Trinité, le Symbole de Nicée n'exprimait sa foi que par ces deux mots : *Nous croyons au Saint-Esprit.* Le Symbole de Constantinople ajoute, à cause des Macédoniens : *Nous croyons au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur et confère la vie, qui procède du Père, et qui, avec le Père et le Fils, reçoit les mêmes adorations et une même gloire, et qui a parlé par les Prophètes.* Pour tous les hérétiques en général il ajoute : *Nous croyons en une seule Eglise, sainte, catholique et apostolique; nous confessons un seul baptême pour la rémission des péchés; nous attendons la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir.* Le commencement des deux Symboles est absolu-
ment le même.

Après les articles de foi, on dressa les canons de discipline. On marqua d'abord la distinction des provinces ecclésiastiques et les privilèges des principales églises. Ici, l'on statue que les affaires de chaque province se régleront au concile de cette même province, et que si l'assemblée provinciale ne suffit pas, à cause de l'importance ou des difficultés de l'objet, les parties intéressées s'adresseront à un plus grand concile, formé de *tout le diocèse*, c'est-à-dire, dans le style usité de nos jours, du patriarcat, ou de la primatie. Ce canon ne fait plus mention d'appel au pape; la chose ayant été suffisamment réglée dans les statuts généraux de Sardique, auxquels ce concile de Constantinople, qui n'était d'abord que particulier, ne peut être censé déroger par son silence, quoi qu'en puissent dire ceux qui hasardent, sur cette preuve purement négative, une conjecture de cette importance. Mais elle est évidemment démentie par des faits postérieurs, notamment par celui de S. Jean Chrysostôme, évêque de Constantinople même. Ce qu'on prétendait empêcher par le sixième canon, c'était de recourir, en matière incompétente, à l'empereur ou à ses officiers, *au mépris de tous les évêques du diocèse*, suivant les expressions du concile.

A l'occasion de ces principes du régime ecclésiastique, on voit toute la constitution de l'Eglise orientale, premièrement, les deux patriarcats primitifs d'Alexandrie et d'Antioche, avec des droits bien différens. L'évêque d'Alexandrie avait le gouvernement de toutes les églises de l'Égypte, de la Libye et de la Pentapole : celui d'Antioche ne jouissait que de quelques privilèges, de juridiction néanmoins ainsi que d'honneur, et les mêmes précisément qu'on avait reconnus à Nicée; car le concile de Constantinople ne prétendait rien établir de nouveau, mais simplement confirmer les anciennes coutumes. Le gouvernement ecclésiastique de l'Orient proprement dit, ou de la Syrie, dont Antioche était la capitale, est attribué aux évêques orientaux en général, entre lesquels on compte plusieurs métropolitains. Les premiers prélats des trois autres régions de l'église orientale, nommées diocèses dans le sens que nous avons déjà dit, et beaucoup plus étendues que ce qu'on nomme aujourd'hui de la sorte, savoir l'Asie, le Pont et la Thrace, prirent dans la suite le titre d'exarques. Celui de l'Asie était l'évêque d'Ephèse; celui du Pont, l'évêque de Césarée en Cappadoce, et celui de la Thrace, l'évêque d'Héraclée, dès-lors effacé par l'évêque de Constantinople. Le concile accorde même le pas à l'évêque de la ville impériale qu'il appelle la nouvelle Rome, immédiatement après l'évêque de l'ancienne : et tel est le troisième canon, le plus fameux de tout le concile.

de discipline. On
 ésiastiques et les
 que les affaires
 cette même pro-
 pas, à cause de
 parties intéressées
tout le diocèse,
 riarcat, ou de la
 u pape; la chose
 néraux de Sardi-
 était d'abord que
 ence, quoi qu'en
 e purement né-
 mais elle est évi-
 amment par ce-
 nople même. Ce
 c'était de recou-
 ses officiers, *au*
 expressions du

astique, on voit
 ement, les deux
 avec des droits
 uvernement de
 entapole : celui
 , de juridiction
 cisément qu'on
 tinople ne pré-
 t confirmer les
 que de l'Orient
 ait la capitale,
 tre lesquels on
 rélatés des trois
 es dans le sens
 es que ce qu'on
 nt et la Thrace,
 Asie était l'évê-
 en Cappadoce,
 effacé par l'é-
 e le pas à l'évê-
 ome, immédia-
 oisième canon,

[An 381.]

Il ne paraît toutefois conférer à ce siège aucune juridiction nouvelle, si ce n'est peut-être sur la Thrace : mais les suites de cette attribution d'honneur ne tardèrent pas à se développer de la manière la plus grave. Ainsi, au lieu d'une simple distinction, l'évêque de Constantinople s'arrogea en assez peu de temps une juridiction des plus absolues, tant sur l'Asie-Mineure que sur toutes les provinces de l'Europe soumises à l'empire d'Orient. Avant cela, tout ce que l'on comprenait sous le nom d'Illyrie orientale ou occidentale, avec le reste de l'Europe et l'Afrique, était du patriarcat de Rome.

On ne voit personne qui ait assisté au concile de Constantinople, de la part du pape ni des Occidentaux. Suivant Baronius, le Siège apostolique y avait envoyé une profession de foi avec les anathèmes contre les hérésies de l'Orient, et l'on en tira la plupart des décisions : mais, sans nous arrêter aux preuves que le savant Baronius apporte à l'appui de sa proposition, le but qu'il veut atteindre nous paraît d'ailleurs bien fixé et hors de contestation. Le consentement subséquent du souverain pontife, qui n'est pas douteux par rapport aux décrets dogmatiques de ce concile, leur donna tout le poids qui pouvait résulter d'une convocation ordinaire et d'une autorisation formelle. Voilà pourquoi il est reconnu pour concile universel, et compté pour le second œcuménique.

Tout étant statué, les évêques prièrent l'Empereur de donner un édit pour appuyer leurs ordonnances, « afin, lui disaient-ils, de mettre le sceau à nos résolutions. » Il ne faut pas se méprendre sur la portée des termes que les Pères ont employés. On a toujours entendu qu'il ne s'agissait ici que de procurer l'exécution des canons dressés par la puissance ecclésiastique, et que si l'Empereur, en qualité de protecteur de l'Eglise et de concert avec elle, pouvait faire célébrer des conciles, ce n'était point à lui d'apposer, dans la rigueur des termes, le sceau à leurs décisions.

Théodose ordonna de livrer sans délai toutes les églises aux évêques qui, confessant la sainte Trinité, reconnaîtraient une seule divinité en trois personnes, et seraient unis de communion avec Nectaire de Constantinople nommé ici comme dernier président du concile, Timothée d'Alexandrie, Amphiloque d'Icone, prélat d'une grande sainteté et d'un grand poids, et avec les autres évêques non moins distingués par la pureté de leur foi que par la dignité de leurs sièges. « Quant à ceux qui ne tiennent pas la même doctrine que ceux-ci, porte le rescrit en termes exprès, » chassez-les de leurs églises, sans qu'elles puissent leur être rendues à l'avenir, afin que la foi de Nicée demeure inviolable. » L'exécution de ces ordres est commise au proconsul d'Asie, selon

la forme ordinaire des rescrits impériaux, qui se désignaient toujours un ministre particulier. On choisit ce gouverneur, parce que sa province était la plus infectée des erreurs macédoniennes, qui faisaient l'objet capital de l'animadversion du concile.

Il y eut en même temps plusieurs autres lois en faveur de la religion. On déclara les Manichéens incapables de rien donner ou recevoir entr'eux, par testament ou autrement, et on leur défendit de tenir des assemblées, sous quelque nom qu'ils se pussent déguiser. La peine de mort fut même prononcée contre ceux qui prendraient le nom de Saccophores, d'Encratites, ou d'Hydroparastes. En changeant ainsi de nom, ces vicieux sectaires tentaient de se dérober au mépris et à l'horreur qu'excitait la corruption de leurs maximes et de leurs observances. Ils se nommaient Saccophores ou porte-sacs, à cause de leur extérieur pauvre, négligé, et d'autant plus imposant qu'ils avaient plus de vices à masquer; Encratites ou continens, parce que, dans leur libertinage monstrueux, ils condamnaient le mariage; Hydroparastes enfin, ou Aquariens, parce qu'ils blâmaient tout usage du vin, jusque dans l'Eucharistie, où ils n'employaient que de l'eau. Ces fanatiques parurent si dangereux et si ennemis du bien public, que le prince chargea Florus, préfet d'Orient, d'instituer des inquisiteurs pour leur recherche. C'est le premier monument où l'on trouve dans les lois le nom d'inquisiteur contre les hérétiques.

Depuis le règne de Constance, on avait laissé le paganisme fort tranquille par tout l'Orient. Les superstitions les plus impies se perpétuaient, s'augmentaient même en bien des endroits, au grand déplaisir des fidèles, et avec scandale pour les faibles. Sur la fin de l'année 381, Théodose, en attendant que la prudence permit de fermer tous les temples des idoles, défendit, sous peine de proscription, les sacrifices de jour et de nuit. Par un édit de la même année, il ôta à tous les Chrétiens qui se feraient païens, la faculté de tester, et il cassa leurs testamens précédens.

Dans la partie de l'Empire soumise à Gratien, ce jeune et vertueux empereur se faisait un devoir de marcher sur les traces de son auguste collègue. Il restait à Rome, dans le lieu où s'assemblait le sénat, un autel de la Victoire, mais non pas précisément pour la décoration, ou comme un monument antique et curieux : on y offrait des sacrifices idolâtres, et les sénateurs chrétiens avaient la douleur et la confusion de voir l'impiété triompher avec insolence dans le sanctuaire des lois. L'empereur Constance l'avait fait abattre anciennement; Julien l'Apostat l'avait rétabli; Valentinien, suivant le plan d'indifférence qu'il s'était tracé par rapport à la religion, avait laissé les choses dans l'état où il les avait trouvées. Gratien,

lésignaient tout-
neur, parce que
édoniennes, qui
cile.

aveur de la reli-
rien donner ou
on leur défen-
s se pussent dé-
ceux qui pren-
Hydroparastes.
tentaient de se
uption de leurs
at Saccophores
égligé, et d'au-
asquer; Encra-
e monstrueux,
ou Aquariens,
s l'Eucharistie,
arurent si dan-
chargea Florus,
eur recherche.
es lois le nom

aganisme fort
impies se per-
oits, au grand
les. Sur la fin
ndence permit
ous peine de
un édit de la
ent païens, la
ns.

jeune et ver-
les traces de
ù s'assemblait
sissement pour
curieux : on y
ens avaient la
vec insolence
ait fait abattre
nien, suivant
à la religion,
ées. Gratien,

[An 381]

plus zélé que son père, fit abattre sans ménagement ce trophée de l'idolâtrie, et confisqua les terres ainsi que les autres biens attribués jusque là aux temples des faux dieux ou à leurs pontifes. Il abolit de même les privilèges des Vestales, ne témoigna que du mépris pour ces vierges abusées par la superstition, ou par l'amour des distinctions puérides qui leur coûtaient de si pénibles efforts. Les sénateurs idolâtres députèrent vers le jeune empereur, pour se plaindre de l'affront qu'ils prétendaient avoir reçu ; mais les sénateurs chrétiens, qui commençaient à faire nombre dans une compagnie où l'idolâtrie comptait avoir établi un asile éternel, envoyèrent de leur côté. Gratien répondit d'un air froid et absolu, qu'à des ordres donnés en connaissance de cause, il n'y avait rien à changer.

Il fallut tenir aussi des conciles en Occident, pour maintenir l'intégrité de la foi contre les tentatives de quelques novateurs. Les actes de celui d'Aquilée, tenu cette même année 381, sont particulièrement dignes d'attention, pour l'exactitude avec laquelle ils instruisent de la manière dont on procéda contre Pallade et Secundien, deux évêques ariens qu'on y déposa. Le premier surtout employa tous les artifices imaginables pour cacher ses sentimens à force d'équivoques, et, quand il se vit convaincu, pour éluder l'autorité de ses juges qu'il disait incompetens. Mais l'habile imposteur avait affaire à un antagoniste encore plus habile. Ambroise, archevêque de Milan, le suivit dans tous ses subterfuges, et le réduisit à demander vaguement et follement un concile plus équitable et plus nombreux : appel misérable, dont on fit le cas qu'il méritait, en déposant son auteur. On ne trouve, à la vérité, dans ce concile, que trente-deux ou trente-trois évêques ; mais on ne vit jamais un concile plus saint, où du moins il se soit trouvé plus de saints, reconnus comme tels par l'Eglise. Ils étaient la plupart d'Italie ; mais les autres régions, excepté l'Espagne, trop agitée par les troubles du priscillianisme, y avaient chacune leurs députés, et tout l'Occident y prit part. On avait même disposé les choses de manière à ce que les évêques d'Orient pussent y venir ; bien qu'on ne crût pas nécessaire de se réunir en un même lieu, comme on le fait entendre, pourvu qu'on fût assuré de l'union des sentimens. On n'y vit même personne de la part du pape, ni de toute la partie de l'Italie qui lui était immédiatement soumise, c'est-à-dire, de la préfecture du prétoire de Rome. La raison en est peut-être la même que celle qu'alléguèrent les Orientaux pour s'en dispenser ; savoir, la coutume de ne se rassembler ainsi de toute part que pour les conciles généraux, ou l'inconvénient d'abandonner leurs églises, sans une nécessité pressante et relative au bien général.

S. Valérien tenait la première place en sa qualité d'évêque diocésain, comme S. Grégoire de Nazianze, et depuis lui, son successeur Nectaire, venaient de le faire au concile de Constantinople. Mais S. Ambroise, métropolitain du vicariat d'Italie, dont Milan était la capitale, conduisit toute l'action, car il n'y en eut qu'une contre les deux évêques hérétiques. Avant de se séparer, les pères écrivirent aux empereurs, selon l'usage, pour implorer leur autorité en faveur de l'Eglise. A cette lettre du concile d'Aquilée, nous en joindrons une seconde touchant le même objet, quoiqu'elle soit d'un autre concile, qui fut tenu peu après dans les mêmes conjonctures et le même pays. Dans ces lettres, adressées l'une et l'autre à l'empereur Théodose, on voit que les pères ne se contentaient pas qu'entre tous leurs collègues, les évêques d'Occident, il ne restât que les deux Ariens qu'ils venaient de flétrir, et que dans le reste des églises jusqu'à l'Océan¹, comme ils s'exprimaient, tous les fidèles fussent dans la même communion. La sollicitude de tout le monde chrétien affectait vivement leur charité apostolique, et ils n'apprenaient qu'avec douleur que les divisions persévéraient entre les catholiques du Levant, quoique les sectaires y fussent aussi réprimés. L'élection de Flavien à la place de S. Méléce les affligeait sensiblement, en ce qu'elle perpétuait un schisme ou une désunion qu'on aurait pu éteindre si facilement. Ils blâmaient encore l'élection de Nectaire pour le siège de Constantinople. Mais il paraît que sur ce dernier point la distance des lieux les avait empêchés de prendre une connaissance exacte des faits, au moins des personnes; puisque nous leur voyons donner la préférence au droit du cynique Maxime, sur celui de saint Grégoire de Nazianze.

Ils se plaignaient de ce que, Maxime étant venu en Occident pour se défendre dans un concile, les Orientaux avaient décliné le jugement, sans daigner comparaître en aucune manière. « Quand il n'y aurait cependant point eu de concile indiqué, ajoutaient-ils, on aurait agi selon le droit et l'ancienne coutume, en recourant au jugement de l'Eglise romaine, et en même temps de l'Italie et de tout l'Occident, comme ont fait Athanase et Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, et tant d'autres Orientaux. Nous ne nous arrogeons pas l'examen ou l'instruction de la cause; mais nous devons avoir part à sa décision. » Ils proposaient ensuite un concile des deux églises d'Orient et d'Occident, qui se rassemblerait à Rome. L'empereur Théodose, en répondant aux Occidentaux, prit soin de leur démasquer Maxime, et de leur démontrer l'extrême différence de son ordination et de celle de Nectaire. Il leur fit entendre

¹ Apud Ambros. Epist. 12.

é d'évêque diocésain, son successeur à Constantinople, l'Asie, dont Milan s'y en eut qu'une à réparer, les pères à glorifier leur auto-rité d'Aquilée, nous l'objet, quoiqu'elle soit les mêmes conciles l'une et l'autre ne se contentent d'Occident, il trahir, et que dans exprimaient, tous l'illicéitude de tout apostolique, et nous persévéraient taires y fussent S. Méléce les schisme ou une s blâmaient entinople. Mais il les avait empêchés, au moins des éférence au droit Nazianze. l'Occident pour décliner le jugement. « Quand il n'y aient-ils, on accourant au jugement de l'Italie et de tous deux évêques ne nous arrosons nous devons un concile des leraient à Rome. aux, prit soin extrême différent fit entendre

que cette affaire, comme celle de Flavien, avait dû se traiter en Orient, où toutes les parties se trouvaient présentes, et qu'elles avaient été en effet traitées de telle façon qu'il ne restait plus aucun sujet d'agiter ainsi toutes les églises orientales et de citer leurs évêques en Occident.

Quant à ces évêques, après avoir reçu les lettres de convocation du concile de Rome, ils s'excusèrent eux-mêmes respectueusement, sur le péril qu'ils trouvaient, dans les circonstances présentes, à s'éloigner si long-temps de leurs troupeaux. « Quelque désir que nous ayons, disent-ils, de correspondre à des invitations si pleines de zèle et de bienveillance, nous n'osons laisser sans pasteurs des églises qui ne commencent qu'à se rétablir. Les faux docteurs en sont chassés; mais ils continuent à faire des assemblées clandestines, et conjurent, avec autant de malignité que de secret, contre la maison de Dieu. Ce voyage d'ailleurs nous serait absolument impossible. Le terme assigné est trop court pour que nous puissions faire nos préparatifs, ou seulement pour que tous les évêques de notre communion puissent être avertis, et charger ceux qui se mettraient en voyage de leur consentement. Tout ce que nous pouvons, c'est de vous envoyer nos vénérables frères, les évêques Cyrillien, Eusèbe et Priscien, qui ne vous laisseront pas en doute sur notre façon générale de penser relativement à l'union et à la foi. »

Le patriarche d'Antioche, Paulin, ne laissa pas que de se rendre à ce concile de Rome; et sa présence, vraisemblablement, ne contribua pas peu à lui ménager la protection et la communion de l'Occident, à l'exclusion de son concurrent Flavien, ainsi que des deux évêques qui avaient ordonné ce second patriarche, savoir : Diodore de Tarse et Acace de Bérée. Il vint aussi d'Orient deux illustres docteurs, Epiphane, évêque de Salamine dans l'île de Chypre, et le savant prêtre Jérôme, fort attachés l'un et l'autre à Paulin. Epiphane était né en Palestine, et il professa long-temps la vie monastique, à laquelle il forma S. Hilarion. Pour s'y perfectionner, il passa un temps considérable en Egypte, où il eut de grands périls à courir de la part des Gnostiques, qui se lièrent assez particulièrement avec lui, pour lui dévoiler leurs sales mystères. Leurs femmes usèrent même de tous leurs artifices pour le corrompre; mais la grâce, qui le préserva, lui fit employer ces découvertes à la ruine de la secte et à la gloire du Seigneur.

Tel est le but du grand ouvrage qu'il composa, sous le titre de *Panarion*, c'est-à-dire, amas de contre-poisons, ou Antidote universel. Il y indique jusques à quatre-vingts hérésies dont il fait l'histoire, et qu'il réfute chacune en particulier. A la fin, il expose les

dogmes de l'Église catholique, et les principaux articles de sa discipline. C'est là qu'on trouve le fameux témoignage rendu par ce saint docteur à la pureté des ministres ecclésiastiques en général et à l'église même d'Orient, au moins quant à la très-grande partie de cette église. En réfutant certains hérétiques qui condamnaient absolument les secondes noces, il dit que cette erreur provient de ce qu'ils confondent les laïques avec les prêtres; le sacerdoce, à cause de son admirable dignité, ne se conférant point à ceux qui, après leur première femme, en auraient épousé une seconde. Puis il ajoute que celui qui est marié, quoique pour la première fois, et qui engendre des enfans, quoique d'une seule femme, n'est toutefois admis à l'ordre, ni d'évêque, ni de prêtre, ni de diacre, ni de sous-diacre; mais qu'on n'y reçoit que ceux qui gardent la continence virginale, soit qu'ils aient toujours vécu dans le célibat, soit qu'ils soient veufs après un seul mariage, ou qu'ils vivent avec leurs femmes comme avec leurs sœurs. Ce qui s'observe religieusement, poursuit-il, dans les lieux où les canons sont exactement gardés; car on ne saurait dissimuler qu'en plusieurs endroits les prêtres, les diacres et les sous-diacres sont pères. A cette espèce d'objection, le saint docteur répond que cela ne se faisait par l'autorité d'aucune loi ecclésiastique, mais par la faiblesse et la lâcheté des hommes, qu'on tolérait en certaines conjonctures, à cause de la multitude du peuple fidèle et du petit nombre de ministres parfaitement propres à le gouverner. On entrevoit ici la manière dont le célibat a commencé à se relâcher dans l'église grecque. On y peut encore voir que les ordres sacrés étaient les mêmes pour les Orientaux que pour les Latins, sans en excepter le sous-diaconat.

S. Epiphane traite la virginité avec honneur, non-seulement dans les prêtres, mais dans tous les états; il lui donne la préférence sur le mariage, qu'il juge néanmoins digne d'estime et de respect. Le jeûne et les macérations, l'abstinence de la viande, ou de certains alimens en certains jours, et beaucoup d'autres pratiques pieuses que de scandaleux réformateurs ont osé attaquer dans les derniers siècles, se trouvent dès-lors en usage, et bien plus accréditées encore au temps où le saint évêque de Salamine écrivait, qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Outre son Antidote, il fit, à la prière de quelques personnes vertueuses de Pamphlie, ce qu'il intitule Anchora, dans son goût allégorique, et en représentant, sous le symbole d'une ancre, l'affermissement de l'esprit dans la foi : ouvrage qui ne tend en effet qu'à dissiper les doutes qu'on semait alors contre la foi de la Trinité, spécialement contre la personne adorable du Saint-Esprit.

S. Jérôme était né en Dalmatie, d'une famille opulente qui lui

icles de sa dis-
e rendu par ce
es en général
s-grande partie
condamnaient
ur provient de
e sacerdoce, à
int à ceux qui,
e seconde. Puis
remière fois, et
me, n'est tou-
i de diacre, ni
gardent la con-
s le célibat, soit
ils vivent avec
erve religieuse-
ont exactement
ont endroits les
A cette espèce
faisait par l'au-
sse et la lâcheté
res, à cause de
e ministres par-
a manière dont
grecque. On y
nêmes pour les
sous-diaconat.
non-seulement
e la préférence
e et de respect.
de, ou de cer-
ntres pratiques
taquer dans les
bien plus ac-
amine écrivait,

ues personnes
dans son goût
me ancre, l'af-
e tend en effet
a foi de la Tri-
Saint-Esprit.
ulente qui lui

procura une éducation distinguée. Il vint à Rome dès sa première jeunesse, et y étudia sous les meilleurs maîtres. La corruption de la capitale l'ayant entraîné dans quelques écarts, Jérôme se corrigea dans un âge mûr, en recevant le baptême. Depuis ce premier changement, cette âme forte ne se démentit plus; et si elle ne prit pas encore le goût parfait des choses saintes et purement évangéliques, au moins elle ne montra plus d'inclination que pour les choses raisonnables, et s'éleva toujours de vertus en vertus. L'envie de se former et d'enrichir son esprit des productions ingénieuses de tous les climats engagea Jérôme dans la carrière des voyages. En Gaule, cet appréciateur sûr et laborieux copia de sa main le traité de S. Hilaire sur les synodes. Rien ne coûtait à son courage, quand il s'agissait d'approfondir un auteur et d'acquérir de solides connaissances. Il demeura quelque temps à Aquilée, auprès du saint évêque Valérien; il passa ensuite en Orient; et après avoir parcouru plusieurs provinces, en observant tous les monuments précieux, et en recueillant, selon sa comparaison, comme une abeille infatigable, le suc de toutes les plantes qui se rencontraient sur sa route, il s'arrêta dans la célèbre Antioche, l'asile de tous les talens de l'Orient. Il y fit connaissance avec Apollinaire, ce génie rare au centre même du génie, et qui n'était pas encore décrié comme hérétique. Las enfin du grand monde et des distractions, il se retira dans un lieu tranquille et solitaire de la petite province de Chalcide, sur les confins de la Syrie et de l'Arabie. Mais les anciennes images de la volupté l'y suivirent, et il s'y trouva extrêmement importuné par leurs impressions opiniâtres. L'assiduité à la prière, et les plus dures austérités ne suffisaient pas pour les dissiper; la Providence le permettant ainsi pour l'avantage de l'Église, et voulant par ce moyen former celui de tous les saints docteurs, le plus érudit peut-être, et incontestablement le plus versé dans l'interprétation littérale des divines Écritures.

Afin de donner tout l'exercice nécessaire à une imagination trop libre ou trop active, il entreprit un travail qui se conciliait peu en apparence avec son âge. Il avait déjà quelque connaissance de l'hébreu, qu'il avait étudié dans sa jeunesse; mais il voulut s'y rendre assez habile pour entendre parfaitement, dans la langue originale, les auteurs qui font la base de la religion; et il ne dédaigna point de redevenir écolier, en prenant pour maître un Juif converti. S'agissait-il de pénétrer le sens d'un seul passage? les longues et fréquentes conférences, les recherches et les confrontations, l'emploi des nuits comme du jour, rien n'était capable de le rebuter. Tels furent le courage et la constance donnés seulement aux hommes de la classe de Jérôme, et qui le rendirent enfin l'oracle de l'Église.

On le consultait de toutes les provinces; les premiers prélats et le souverain pontife lui-même formaient souvent sur son avis leurs plus importantes décisions; mais cette célébrité troubla son bonheur et son repos¹.

Les différens partis qui divisaient dans son voisinage l'Eglise patriarcale d'Antioche, voulaient chacun l'avoir de son côté. Comme il venait d'Occident, il était suspect aux Méléciens, et il avait au fond beaucoup d'inclination pour Paulin, qu'il voyait appuyé par l'Eglise romaine. Sans néanmoins se déclarer nettement, et sans s'ingérer à décider par lui-même, il consulta le pape Damase, à qui il écrivit différentes lettres à ce sujet². « Voulant m'assurer, lui dit-il, d'avoir Jésus-Christ, je m'attache à la communion de Votre Sainteté, c'est-à-dire à la chaire de Pierre. Je sais que l'Eglise a été bâtie sur ce fondement. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maison, ne fait qu'un sacrifice profane : quiconque ne s'est pas retiré dans l'arche, a péri par le déluge. Ne pouvant pas toujours recourir à vous, je m'attache aux Egyptiens fidèles qui confessent la même foi que Rome, comme un frêle esquif se met à l'abri sous les grands navires. Je ne connais point Vital (c'était un Apollinariste déguisé, en réputation à Antioche); je rejette la communion de Méléce; Paulin ne m'est rien par lui-même. Celui qui n'amasse point avec vous, ne me semble que dissiper, parce que celui qui n'est pas pour Jésus-Christ est pour l'antéchrist. Les trois partis qui divisent ici l'Eglise cherchent à m'attirer chacun de son côté. Je m'écrie cependant : Si quelqu'un est uni à la chaire de Pierre, voilà celui qui l'est avec moi. Méléce, Vital et Paulin disent qu'ils conservent cette union. Je le pourrais croire, si un seul le disait, mais il y en a deux qui en imposent, et peut-être tous les trois. C'est pourquoi je conjure Votre Sainteté de m'apprendre avec qui je dois communiquer. Ne fût-il question que de moi seul, ne méprisez pas une seule âme, pour laquelle Jésus-Christ a donné son sang. »

Le saint docteur demanda de même le sentiment du Siège apostolique sur la question des trois *hypostases*³. Il faisait difficulté d'employer auparavant ce terme, pour exprimer les personnes de la sainte Trinité, dans la crainte d'insinuer quelque diversité de nature entre elles, par une expression à laquelle plusieurs attachaient encore l'idée d'essence ou de substance. Mais ceux qui n'entendaient par là que celle de personne, l'accusaient de n'avoir pas une foi saine sur ce dogme fondamental. Poussant enfin cette dispute de mots, avec d'autant plus de chaleur qu'elle avait moins

¹ Hier. *Epist.* 11 et 99. — ² *Epist.* 57 et 58. — ³ *Ibid.*

ers prélats et le
r son avis leurs
oublia son bon-

age l'Eglise pa-
on côté. Comme
s, et il avait au
avait appuyé par
ement, et sans
ape Damase, à
ulant m'assurer,
communione de
sais que l'Eglise
Agneau hors de
conque ne s'est
ouvant pas tou-
fidèles qui con-
quif se met à l'a-
Vital (c'était un
e rejette la com-
mune. Celui qui
iper, parce que
Christ. Les trois
chacun de sou-
à la chaire de
et Paulin disent
e, si un seul le
eut-être tous les
le m'apprendre
ue de moi seu.,
Christ a donné

t du Siège apo-
faisait difficulté
es personnes de
ue diversité de
plusieurs atta-
Mais ceux qui
aient de n'avoir
ant enfin cette
elle avait moins

[An 382]

d'objet, ils l'inquiétèrent au point de lui faire abandonner son désert de Syrie.

Il vint à Jérusalem, puis se fixa quelque temps à Bethléem. Paulin, évêque d'Antioche, dont il avait sans doute adopté la communion, en conséquence des instructions reçues de Rome, l'ordonna prêtre contre son gré; et l'ordinand ne donna le consentement requis, qu'à condition qu'il ne quitterait point la vie solitaire. On a dit que, par une humilité hors des règles communes, il n'avait jamais offert le saint sacrifice. Mais le sage et savant pontife Benoît XIV a montré que cette conduite n'avait eu lieu que pendant le séjour du saint à Bethléem; c'est-à-dire, dans des circonstances qui repoussent toutes les prétentions que l'on voudrait fonder sur une pratique suivie par des raisons si différentes¹. Le vrai motif de cette conduite, c'est que Jérôme ordonné par Paulin, et odieux à la plupart des Orientaux, craignait, en exerçant les fonctions de son ordre, de renouveler ou d'augmenter les troubles et la division. Par le même motif, il ne voulut pas demeurer à Antioche; et le désir insatiable de toujours apprendre, le conduisit de Syrie ou de Palestine à Constantinople tandis que S. Grégoire de Nazianze y était encore. Il prit sous un si grand maître les solides principes des saintes études. On raconte qu'un jour il lui demanda ce que veut dire, dans l'évangile de S. Luc, le sabbat second premier : S. Grégoire lui répondit par une plaisanterie, qui montre la valeur que ce judicieux orateur attachait aux applaudissemens du peuple, souvent prodigués le plus à ce qu'il entend le moins. « Je vous satisferrai, dit-il, dans l'église, où tout le monde m'applaudit. Là il faudra bien que vous sachiez ce que vous ignorez ici. Car si vous étiez le seul à ne rien dire, tout l'auditoire vous prendrait pour un stupide². » S. Jérôme se rendit enfin à Rome pour la seconde fois, dans la compagnie de S. Epiphane et de Paulin d'Antioche, lorsqu'ils vinrent au second concile qu'y célébra le pape Damase.

Alors le souverain pontife s'attacha personnellement ce génie supérieur, en qualité de secrétaire, au moins pour ces lettres importantes qui servaient de réponses aux consultations adressées sans cesse par les différentes églises à leur mère commune³. Il ne laissa pas que de continuer ses travaux inestimables sur les livres saints, dont le pape même l'engagea à corriger la version latine; et c'est là qu'il mit au jour sa correction du psautier, selon les Septante. Il y vengea aussi la Mère de Dieu de la témérité scandaleuse d'un certain Helvidius, disciple de l'arien Auxence. Cet impie prétendait que, depuis la naissance du Sauveur, Marie avait eu des

¹ Iustit. 94, n. 15. — ² Hier. *Epist. ad Nepot.* c. 20. — ³ Ep. 124, 144.

enfants de Joseph : il attaqua la virginité même, et il soutenait que cette vertu angélique n'avait aucune prééminence sur le mariage : erreurs accréditées en Orient par les hérétiques antidicomarites, et qui commençaient à se répandre en Occident. Jérôme n'eut point de peine à faire sentir la solidité de la croyance contraire qui se trouvait établie dans toute l'Eglise; mais, peu content de démontrer la perpétuelle virginité de Marie, il établit encore que son chaste gardien S. Joseph avait pareillement gardé jusqu'à la mort sa pureté virginale. Enfin, sans rien ôter à la dignité du mariage, il exalta infiniment les privilèges de la virginité : ce qu'il fit, avec plus d'éclat encore, contre Jovinien, qui la déprimait avec plus d'audace. Comme les Lucifériens, aussi grands ennemis de S. Damase que chauds partisans de l'antipape Ursin, ne cessaient de cabaler à Rome, Jérôme écrivit contre eux en forme de dialogue. Cet ouvrage, abondant en traits d'érudition, et qui remplit parfaitement son objet, est encore plus utile par le solide hommage qu'il rend aux vrais principes de la foi, en montrant avec évidence, par les actes mêmes du concile de Rimini, la manière dont on y avait surpris les évêques.

L'étude de l'Écriture était alors fort en vogue: on s'y livrait avec zèle parmi les personnes de piété. Tout le monde recourait sur cette matière à l'habileté reconnue du docte Jérôme; mais les femmes d'une insigne piété, jusque dans les premières conditions, signalaient principalement leur ardeur à s'instruire. La modestie du maître, et plus encore sa chasteté circonspecte, lui inspirait de l'éloignement pour ce genre de disciples. Mais comme on n'avait jamais tant affecté de mépris pour l'état des vierges; qu'on s'étudiait à les débaucher par principes, en leur demandant si elles prétendaient être meilleures que Sara, que Susanne, que tant d'autres femmes mariées dont l'Écriture fait d'éclatans éloges; le saint docteur crut qu'il ne fallait point abandonner un sexe fragile à sa faiblesse, par l'appréhension scrupuleuse d'être entraîné dans sa chute en lui tendant la main, et que le péril n'était à craindre que pour ceux qui s'y engageaient contre l'ordre de la Providence. Il s'occupait donc sérieusement à confirmer dans leurs saintes résolutions les vierges et les veuves, soit contre les maximes spécieuses des séducteurs accrédités, soit contre les amorces de la volupté et de la mollesse qui en devenaient plus dangereuses. Alors on vit une multitude de jeunes personnes, du rang le plus élevé et d'une opulente fortune, s'arracher aux délices de Rome, à l'espoir des plus hautes alliances, pour suivre les traces austères du Fils d'un Dieu pur esprit, et d'une mère vierge.

S^{te} Marcelle fut, avec S^{te} Aselle sa sœur, un des plus touchans

et il soutenait
ce sur le ma-
ues antidico-
ident. Jérôme
royance con-
ais, peu con-
rie, il établit
llement gardé
à ôter à la di-
ges de la vir-
tre Jovinien,
ifériens, aussi
de l'antipape
vit contre eux
traits d'érudi-
core plus utile
es de la foi, en
concile de Ri-
s.

on s'y livrait
onde recourait
rôme; mais les
es conditions,
e. La modestie
lui inspirait de
me on n'avait
s; qu'on s'étu-
dant si elles
que tant d'au-
éloges; le saint
xe fragile à sa
rainé dans sa
à craindre que
Providence. Il
s saintes réso-
mes précieuses
e la volupté et
Alors on vit
élevé et d'une
à l'espoir des
s du Fils d'un

plus touchans

exemples en ce genre. Marcelle étant restée veuve après sept mois de mariage, sa jeunesse, sa rare beauté, son nom et ses grands biens la faisaient rechercher par un personnage du premier rang, nommé Céréalis, qui avait été préfet de Rome et consul. Elle tint ferme contre toutes les poursuites, contre les sollicitations de ses proches et de ses amis, qui lui suggéraient des prétextes d'autant plus séduisants, qu'ils étaient tirés des propres périls de sa vertu, et qu'ils avaient un air plus plausible et plus légitime. Mais, se confinant dans une maison de campagne, à quelque distance de la ville, elle y vécut de manière à écarter tous les dangers et tous les soupçons. Elle ennoblit les observances de la perfection évangélique dans le monde le plus fastueux, s'assujettit au joug de la vie religieuse, avec sa fille Principie, qui prit le même goût dès sa tendre enfance, et qui demeura toujours vierge. Leur exemple fit établir à Rome un grand nombre de monastères d'hommes et de femmes illustres, et donna le relief le plus avantageux à cette sainte profession, assez peu honorée auparavant dans ce centre du faste et de la volupté. Jérôme eut une foule d'autres illustres écolières dans la vertu et les saintes lettres.

Mais, en vertu comme en noblesse, on ne vit rien de préférable aux deux illustres romaines Paule et Mélanie, liées ensemble d'une étroite amitié. Rogatus, père de Paule, descendait des premiers rois de la Grèce; sa mère Blésille, des Scipion et des Gracque. Elle épousa Toxotius, de la maison des Jules, c'est-à-dire de la race auguste des Césars; et de ce mariage elle eut quatre filles et un fils, tous aussi distingués par leurs vertus que par leur extraction et leurs alliances. Mais Eustochie, la compagne inséparable et les délices de sa mère, ne voulut jamais avoir d'autre époux que Jésus-Christ. Comme elle demeura toujours avec sa mère, elle se lia plus particulièrement encore que les autres enfans de Paule avec le prêtre Jérôme, qui avait pour elle la plus grande estime. Nous connaissons aussi, par le même docteur, deux illustres veuves, Léa et Fabiole; celle-ci fut la première qui fonda un hôpital à Rome pour les malades, qu'elle y servit de ses propres mains.

Mélanie se rendit également recommandable par son détachement et sa piété. Elle était de l'illustré maison des Marcellins, et petite-fille d'un consul. Dans l'espace d'un an, âgée seulement de vingt-deux, elle perdit son époux avec deux de ses enfans; mais, la vivacité de sa foi l'élevant au-dessus de son âge et de son naturel extrêmement tendre, elle soutint des pertes si sensibles sans verser une seule larme. Quand elle se vit libre, elle eut la dévotion de visiter au loin les solitaires les plus vénérables, afin de s'en-

courager de plus en plus à la vertu, par leurs rares exemples¹. S. Isidore, fort connu à Rome depuis le voyage qu'il y avait fait avec S. Athanase, gouvernait alors l'hôpital d'Alexandrie. Elle le vit aussitôt qu'elle fut arrivée en Egypte; et, par son moyen, elle prit une connaissance exacte des saints répandus dans les solitudes de Nitrie, d'où il avait été tiré.

Il l'accompagna même vers S. Pambo, dont la réputation se trouvait au plus haut point. Mais l'admiration de Mélanie fut encore plus grande, quand elle le rencontra occupé d'un travail abject, c'est-à-dire d'un grossier tissu de feuilles de palmier, pour faire des corbeilles, comme le dernier des frères. Elle lui voulut faire un présent digne d'elle, composé de différentes pièces d'argenterie qui montaient à quatre cent cinquante marcs. Le solitaire dit simplement, et sans quitter son ouvrage : « Que Dieu vous récompense, ma fille. » Puis s'adressant à son économe : « Distribuez, ajouta-t-il, ces aumônes aux solitaires qui vivent en Libye et dans les îles; car ces monastères sont plus indigens que les nôtres. » Après ce peu de paroles, il continua son travail en silence. Mélanie, encore plus étonnée de cette indifférence, lui dit : « Mon père, il est bon que vous sachiez qu'il y a quatre cent cinquante marcs. » Le saint, sans tourner les yeux sur ces richesses, ni sur la donatrice : « Ma fille, reprit-il, celui à qui vous offrez votre argent, n'a pas besoin que vous lui en accusiez le compte, puisqu'il pèse dans sa balance les montagnes et tout le globe de l'univers. Vous auriez raison de m'en dire la valeur, si j'étais le terme de votre charité; mais si elle se rapporte au Seigneur, devant qui deux oboles peuvent l'emporter sur la plus riche offrande, le meilleur est que votre main gauche ignore ce qu'offre la droite. »

Sur le même mont de Nitrie, Mélanie vit S. Or, qui, bien qu'agé de quatre-vingt-dix ans, gouvernait encore une troupe de mille solitaires. Quand il en recevait un nouveau, il rassemblait tous les autres; et, chacun mettant la main à l'œuvre, en un seul jour on construisait une cellule au nouveau disciple. L'ameublement, qui n'était pas plus recherché que l'architecture, se préparait en aussi peu de temps. Le spectacle de ces vertus, d'un ordre si nouveau pour des yeux même vertueux, retint jusqu'à six mois la pieuse Mélanie dans cette terre de bénédiction.

Dans la ville même d'Alexandrie, elle ne manqua point de voir le prodige de son siècle, Didyme l'aveugle, aussi justement vanté pour ses vertus que pour son savoir. Il était fort avancé en âge;

¹ Pallad. c. 117.

mais il faisait toujours l'admiration et les délices des plus grands hommes, avec qui il entretenait encore un commerce aussi intéressant que dans ses plus belles années.

S^{te} Mélanie se trouvait en Égypte après la mort de S. Athanase, lorsque la persécution s'y exerçait contre les catholiques, et surtout contre les solitaires. Elle crut ne pouvoir mieux employer ses richesses, qui étaient immenses, qu'à soulager les confesseurs. Pendant quelques jours, elle en nourrit jusqu'à cinq mille. Elle fournit la subsistance ordinaire à ceux qui furent relégués en Palestine, au nombre de cent douze, voulut en prendre soin par elle-même, et les suivit pour les encourager. Comme on les gardait étroitement, sans permettre aux personnes d'un certain ordre de les visiter, elle prenait l'habit d'un esclave, et venait sur le soir leur apporter les choses nécessaires. Le gouverneur, qui en eut avis, la fit emprisonner sans la connaître. La charité l'emportant sur une humilité hors de saison, elle lui fit savoir qui elle était : « et je vous avertis, dit-on de sa part, moins pour Mélanie qui ne prétend qu'au titre de servante du Sauveur souffrant dans ses membres, qu'afin que vous ne vous engagiez point dans quelque embarras qui puisse vous nuire. » Le gouverneur, aussi effrayé que surpris, s'excusa dans les termes les plus soumis, lui donna une pleine liberté de continuer ses offices de charité, et lui rendit tous les honneurs dus à sa naissance. Elle se rendit enfin à Jérusalem, où sa piété la fixa pendant vingt-cinq ans, et l'occupa infatigablement à exercer l'hospitalité envers les pèlerins, spécialement à l'égard des ecclésiastiques et des vierges.

Pendant S. Jérôme résidait près du souverain pontife. Nous avons de lui une lettre écrite, dans cet intervalle, à Ruffin, qui accompagnait l'illustre voyageuse, et qui était encore dans une intelligence parfaite avec le saint docteur, et au plus haut point d'estime dans son esprit. Voici comment il s'exprimait sur son compte, dans une autre lettre qu'il écrivit, vers le même temps, au solitaire Florence, fixé aussi en Palestine : « Ne jugez pas de moi par les vertus de mon ami; vous verrez dans Ruffin des marques non équivoques de sainteté; Jérôme n'est que cendre et poussière. » Pour S. Epiphane et Paulin d'Antioche, ils repartirent pour l'Orient, après avoir passé l'hiver à Rome. Ils prirent leur route par la Macédoine et par Thessalonique, qui avait besoin de pareils consolateurs, dans le chagrin où venait de plonger cette église la mort de son saint évêque Ascole, arrivée cette année 383. Anysus, disciple d'Ascole, fut aussi son successeur, et le souverain

* Epist. 5.

pontife lui commit, comme à ce saint, son pouvoir sur l'Illyrie orientale, encore dépendante du patriarcat d'Occident. La mort d'un si digne évêque fut, pour ceux qui lui ressemblaient, et surtout pour S. Amphiloque d'Icone, un motif de redoubler leur sollicitude pour le bien de l'Eglise.

Amphiloque était consumé de vieillesse : mais, bien loin que son zèle se ressentît de la faiblesse de son âge, ce vénérable vieillard trouvait que l'empereur Théodose, tout bien intentionné qu'il était, ne réprimait pas assez efficacement ce qui restait des ennemis hérétiques du Fils de Dieu. Ils avaient été confondus depuis peu, dans un concile qui les convainquit sans réplique de contredire les plus anciens docteurs et toute la chaîne de la tradition : c'était le troisième qu'on tenait contre eux à Constantinople. Il ne s'agissait plus de prononcer sur un dogme tant de fois décidé, ni de revenir à des disputes plus propres à augmenter les divisions qu'à y mettre fin. Telle était la pensée de S. Grégoire de Nazianze, dès le second de ces conciles, auquel il assista. Il s'en exprima sans doute d'une manière bien plus forte ou bien générale, *ayant, dit-il, formé la résolution d'éviter toute assemblée d'évêques, parce qu'il n'en avait point vu qui eût une bonne fin et qui n'augmentât les maux au lieu de les guérir* : expressions dont les ennemis des saints conciles ont voulu se prévaloir, et où quelques orthodoxes n'ont vu que le mouvement passager d'un zèle trop amer, ou d'une humeur aigrie par des chagrins et des infirmités perpétuelles. Mais elles nous fournissent au fond un avis très-sage, contre la déférence aux dangereuses importunités des hérétiques, que la multiplicité des révisions, des conférences et des conciles ne rend d'ordinaire que plus indociles et plus audacieux.

S. Amphiloque, d'un génie moins ardent, en apparence, que l'éloquent et zélé Grégoire, n'en souhaitait pas moins, qu'au lieu de rassembler si souvent les évêques, on procurât une exécution plus prompte de leurs décrets, et qu'on arrêtât les conventicules et toutes les cabales des sectaires. Les choses n'avançant pas autant qu'il le désirait, il vint à la cour, peu après que Théodose eut déclaré auguste son fils Arcade, âgé seulement de six ans, c'est-à-dire, dans le cours de l'année 383. Le saint rendit ses hommages à l'Empereur ; mais il ne fit nul honneur au jeune auguste, qui était assis à côté de son père. Théodose prit le procédé de l'évêque pour une distraction, et le fit avertir. Le prélat s'approchant alors d'un air familier : « Bonjour, mon fils, » dit-il au jeune prince, en lui passant la main sous le menton, et en lui faisant

¹ Epist. 5.

sur l'Illyrie
t. La mort
ent, et sur-
ubler leur

oin que son
ole vieillard
ionné qu'il
t des enne-
adus depuis
e de contre-
a tradition :
nople. Il ne
s décidé, ni
es divisions
e Nazianze,
en exprima
rale, ayant,
éques, parce
n'augmentât
ennemis des
orthodoxes
er, ou d'une
tuelles. Mais
atre la défé-
ue la multi-
e rend d'or-

arence, que
s, qu'au lieu
ne exécution
onventicules
cant pas au-
héodose eut
ans, c'est-à-
ses homma-
ne auguste,
procédé de
état s'appro-
-il au jeune
a lui faisant

d'autres caresses semblables. L'Empereur ordonna avec émotion qu'on fit retirer ce vieillard. Amphiloque se retournant vers le souverain, et prenant une voix haute, avec un air de grandeur et de dignité : « Seigneur, dit-il, si vous ne pouvez souffrir qu'on manque à un enfant de votre sang, pensez-vous que le Père du Verbe fait chair voie avec moins d'indignation refuser à la personne adorable de son Fils les mêmes honneurs qu'à la sienne ? » Théodose admira la sainte sagesse de l'évêque, le fit approcher sur-le-champ, lui demanda pardon, et lui accorda au-delà de ses vœux¹.

Une loi terrible fut aussitôt publiée et ponctuellement exécutée contre les hérétiques. Elle leur défendait à tous, nommément aux Apollinaristes, ainsi qu'aux Ariens et aux Semi-Ariens ou Macédoniens, de tenir des assemblées, même dans les maisons particulières, avec pouvoir, à tout orthodoxe, de les en empêcher ; défense encore de s'assembler à la campagne, ce qui enchevêtrait sur toutes les lois précédentes, et d'ordonner des évêques. On confisqua les maisons où les novateurs se seraient réunis, et l'on statua que leurs docteurs ou ministres seraient chassés et relégués au lieu de leur naissance. Enfin l'on rendit les officiers civils responsables de l'exécution de ces ordres. Les Novatiens n'y étaient pas compris, parce qu'ils tenaient la même doctrine que les catholiques touchant la trinité.

Quelque temps après, Théodose entreprit de détruire absolument l'idolâtrie. Le grand Constantin avait défendu les sacrifices idolâtres, et même l'entrée des temples ; mais, content de les fermer, il craignit d'aller trop loin, et ne jugea point à propos de les abattre. Les empereurs ses fils soutinrent son ouvrage. Julien n'épargna rien pour remettre le paganisme dans toutes ses anciennes possessions. Valens ne fit la guerre qu'aux orthodoxes ; et, favorisant l'erreur autant qu'il poursuivait la vérité, il laissa pratiquer à tous les autres telle religion qu'ils voulurent ; en sorte que sous son règne, on célébrait les cérémonies les plus impures du culte idolâtrique, et jusqu'aux orgies de Bacchus. L'empereur Théodose défendit à tout le monde d'adorer les idoles, et, sous peine d'un supplice rigoureux, de faire des sacrifices, au moins dans l'Égypte, regardée comme la source de la superstition, et sa plus féconde pépinière.

En Phénicie, le superbe temple d'Héliopolis, dédié au soleil, fut converti en église. On en fit de même des temples de Damas. A Apamée, S. Marcel fut le premier évêque qui osa procéder à l'exécution des lois religieuses de Théodose. Le préfet d'Orient ayant

¹ Suz. VII, 12.

amené des troupes pour contenir les idolâtres, on entreprit d'abord d'abattre le temple de Jupiter, qui était d'une grandeur et d'une richesse prodigieuses. Mais il était encore plus solide; bâti de pierres énormes, d'une dureté extraordinaire, presque inébranlables par leur propre masse, et liées encore l'une à l'autre par le moyen du fer et du plomb incorporés ensemble; en sorte que la démolition parut impossible au préfet, du moins pour le terme assigné. S. Marcel, voyant cet officier découragé, lui conseilla d'aller exécuter les ordres de l'Empereur dans les autres villes, et se mit en prières. Le lendemain matin, un homme se présenta de lui-même, et promit avec tant d'assurance de renverser, même à peu de frais, ce superbe boulevard de l'idolâtrie, qu'on le laissa faire. Le temple, construit sur une hauteur, était environné de quatre galeries qui paraissaient autant de remparts inébranlables, et dont les colonnes ou les superbes contre-forts avaient chacun seize coudées de circonférence. L'entrepreneur déterra ces colonnes qui étaient aussi hautes que le temple, et les étaya de grosses pièces de bois, auxquelles il prétendait mettre le feu. Mais il parut un fantôme effrayant, qu'il prit pour un démon, et qui les empêcha de brûler. Après plusieurs tentatives inutiles qu'il avait hasardées, malgré son effroi, il fit avertir l'évêque. S. Marcel courut à l'église, fit apporter de l'eau dans un vase et pria le Seigneur d'empêcher que les puissances des ténèbres ne retinssent davantage les infidèles dans leur aveuglement. Il fit ensuite le signe de la croix sur l'eau, et ordonna au diacre d'en arroser les états, et d'y mettre aussitôt le feu. « Le démon s'enfuit, » dit Théodoret¹ qui nous a transmis le détail de cet événement, et il ne put résister à la vertu de l'eau-bénite, dont nous voyons ici l'antiquité. « Elle servit, ajoute-t-il, comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma les pièces de bois en un instant. Les colonnes entraînérent le temple dans leur ruine, avec un bruit qui retentit par toute la ville, et qui en même temps la fit retentir des louanges du vrai Dieu. » Le courageux pasteur ruina successivement tous les autres temples, à la campagne aussi bien qu'à la ville. Mais il fut enfin mis à mort par une troupe révoltée d'idolâtres, et il est honoré par l'Eglise. Comme ses enfans demandaient vengeance, le concile de la province s'y opposa, ne trouvant pas convenable de sévir, mais bien plutôt de rendre grâce à Dieu pour un événement qui procurait un illustre martyr à l'Eglise.

Tandis qu'on ruinait ainsi l'empire du démon jusqu'aux extrémités de l'Orient, Gratien en Occident ne remplissait pas avec

¹ Lib. 5, c. 21.

entreprit d'abord
deur et d'une ri-
de; bâti de pier-
ue inébranlables
tre par le moyen
e que la démoli-
e terme assigné.
seilla d'aller exé-
lles, et se mit en
nta de lui-même,
ne à peu de frais,
sa faire. Le tem-
le quatre galeries
s, et dont les co-
un seize coudées
nnes qui étaient
es pièces de bois,
arut un fantôme
pêcha de brûler.
dées, malgré son
église, fit appor-
mpêcher que les
les infidèles dans
roix sur l'eau, et
mettre aussitôt le
ous a transmis le
a vertu de l'eau-
servit, ajoute-t-il,
les pièces de bois
e dans leur ruine,
i en même temps
ourageux pasteur
a campagne aussi
une troupe révol-
me ses enfans de-
e s'y opposa, ne
t de rendre grâce
illustre martyr à

jusqu'aux extre-
plissait pas avec

[An 384]
moins de zèle les œvoirs d'un prince chrétien. Mais ces grandes œuvres de piété et d'édification furent bientôt interrompues par les troubles, les violences et les horreurs de la guerre civile. Maxime, espagnol de naissance, et d'une famille fort médiocre, quoiqu'il se dit parent de Théodose, avait osé prendre la pourpre dans les îles Britanniques, où il commandait. Les soldats romains se plaignant de ce que Gratien donnait toute sa confiance aux Barbares employés dans ses armées, l'intrigant Maxime profita de leur mécontentement. Après qu'il eut été proclamé empereur, il se jeta dans les Gaules, souleva les peuples contre l'empereur légitime, lui débaucha ses propres troupes, puis le défit sans peine près Paris. La déroute ou la défection fut telle, qu'il ne resta que trois cents hommes à l'infortuné Gratien, qui prit avec eux le chemin des Alpes, dans le dessein d'aller se rétablir en Italie. Il se recommandait dans sa fuite aux prières de S. Ambroise, dont il appréciait les vertus; et il donnait toutes les marques les plus touchantes d'une foi et d'une vertu héroïques¹. « Notre sort n'est-il pas uniquement entre les mains de l'Eternel? disait-il en inspirant sa pieuse confiance au petit nombre qui lui était demeuré fidèle. Les hommes peuvent ôter la vie du corps, mais ils ne sauraient nuire à l'âme ni au salut. »

C'est ainsi que la grâce acheva de purifier les vertus de ce prince dans le creuset des tribulations. Il fut joint à Lyon par Andragathe, l'un des officiers de Maxime, qui lui jura sur les évangiles qu'on ne lui ferait aucun mal. On lui fit même reprendre l'habit impérial, qu'il avait quitté sur la route de peur d'être reconnu, et on lui prépara un splendide festin, où il fut assassiné, au mois d'août ou de juillet de l'an 383, par ceux même qui venaient de manger avec lui. On ne lui reproche que sa passion pour la chasse avec la dissipation qu'elle entraîne, et une déférence pour ses ministres qui allait jusqu'à la crainte, et qui les rendit vicieux en les rendant tout-puissans. Mais S. Ambroise présuma que la divine justice acceptait, pour l'expiation de ses fautes de négligence ou d'inadvertance, la mort prématurée que souffrit, en héros chrétien, ce prince d'ailleurs si religieux. Le saint docteur le canonise en quelque sorte, et n'hésite nullement à lui appliquer l'oracle du livre de la Sagesse : *Le juste a été enlevé, de peur que la perversité ne corrompît son âme.*

Maxime, après l'assassinat de Gratien, se rendit maître de tout l'apanage de cet empereur, c'est-à-dire des Gaules, de l'Espagne et des îles Britanniques, et il établit son séjour à Trèves, capitale

¹ Ambr. de Ob. Valent. n. 79

des Gaules romaines. Il fit mourir quelques personnes fort considérées sous le règne précédent, entre lesquelles on remarque Macédonius, maître des offices, qui s'était laissé corrompre par argent en faveur des Priscillianistes, et qui, par sa fin infortunée, vérifia d'une manière bien frappante une prédiction du saint archevêque de Milan. Le charitable pasteur, étant venu un jour pour solliciter quelque grâce qui dépendait du ministère de Macédonius, trouva toutes les portes fermées, sans jamais pouvoir se les faire ouvrir. Une sainte indignation le saisit, et, transporté tout-à-coup d'un mouvement inspiré d'en haut : « Vous viendrez à votre tour, » s'écria-t-il, aux portes de la maison de grâce et de paix, et vous n'y pourrez entrer. » En effet, après le meurtre de Gratien, ce ministre, ayant voulu se réfugier dans une église dont les portes étaient ouvertes, ne put y parvenir à temps¹.

Le pape saint Damase mourut sur la fin de l'année qui suivit cette révolution, le 10 ou le 11 décembre 384, après un pontificat de plus de dix-huit ans, et quatre-vingts années de vie. Ce fut un des génies le plus beaux et les mieux cultivés de son temps. Il a laissé quelques écrits, même en vers : entr'autres, son épitaphe, et celle de sa sœur, la vierge Irène, auprès de laquelle il désira d'être enterré. Huit à dix jours après sa mort, on lui donna pour successeur Sirice, romain de naissance, et prêtre du titre du Pasteur. Le jeune empereur Valentinien, qui résidait à Milan, applaudit à cette élection, et fit expédier un rescrit, où il est dit qu'Ursin, qui n'avait pas encore renoncé à ses prétentions, était rejeté par le peuple, et Sirice choisi d'une voix unanime.

Avant l'élevation de Sirice, Hymerus, évêque de Taragone, métropole d'une partie considérable de l'Espagne, avait consulté l'Eglise romaine sur différens points de discipline. Ce fut un des premiers soins du nouveau pontife, de répondre à cette consultation; et c'est ici la première des lettres bien authentiques en ce genre, nommées communément Décrétales, parce qu'elles ont force de décret légitime, ou de loi canonique². Celle-ci n'a point d'autre avantage particulier que son ancienneté; et l'on n'y trouve que des réglemens consignés dans les conciles et les autres monumens de même date; si ce n'est peut-être l'âge des sujets admis à la réception des ordres sacrés, et les interstices de ces ordres, qui s'y trouvent marqués plus distinctement que dans nulle autre ordonnance ecclésiastique de cette antiquité. Sirice veut qu'on ait trente ans pour recevoir le sous-diaconat, qu'ensuite on passe cinq ans dans le diaconat avant de recevoir la prêtrise, et deux ans

¹ Paul, *Vit. Ambr.* c. 37. -- ² Tom. 2 Conc. p. 1017.

[An 385] dans la prêtrise avant l'épiscopat. Quant à l'intervalle du sous-diaconat au diaconat, il est simplement statué, sans spécifier de temps fixe, que le sous-diacre peut monter à l'ordre de diacre, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence.

Par les rapports de l'archevêque de Taragone avec le souverain pontife, on voit qu'un relâchement honteux s'était glissé dans les mœurs du clergé d'Espagne, et que des ecclésiastiques continuaient d'y vivre avec leurs femmes, après leur ordination comme auparavant; de sorte que Sirice se vit obligé de prononcer l'interdiction contre ceux qui s'obstineraient dans cet abus flétrissant. Les moines et les religieuses qui auraient contracté de sacrilèges mariages sont condamnés à être exclus de la communauté, renfermés en des prisons pour y pleurer leur péché, et à ne recevoir la communion qu'à la mort. On apprend ici qu'il y avait dès-lors différentes communautés religieuses en Espagne, et que le mariage était interdit au religieux, du concert des deux puissances civile et ecclésiastique.

On observe aussi quelques autres points sur lesquels la discipline commençait à se rapprocher des usages modernes. S'il est défendu, par exemple, d'administrer solennellement le baptême hors le temps de Pâques, on n'enjoint pas seulement de continuer à le donner aux adultes qui se trouvent en quelque péril de mort, mais de l'accorder sans délai aux enfans pour qui on le demande. On défend aussi de rebaptiser les Ariens qui se convertissent. C'est encore dans ce décret qu'on trouve le témoignage important de Sirice touchant la cassation (tels sont les termes originaux) du concile de Rimini, par le pape Libère. Quant au choix des clercs, ce pape n'improove pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé, pourvu qu'ils se soumettent aux épreuves convenables, et qu'ils acquièrent les dispositions requises. Mais comme il n'est pas permis d'imposer la pénitence publique aux clercs, il ne l'est pas non plus d'admettre au rang clérical les gens du monde qui auraient fait cette pénitence, quoiqu'ils aient été absous et réconciliés. Le souverain pontife, sur la fin de sa lettre, dit à Hymerus : « Voilà pour répondre à toutes les questions que vous proposez au siège apostolique, comme au chef du corps dont vous êtes membre; » puis il charge ce métropolitain de communiquer ces décisions, non-seulement à sa province de Taragone, mais à celle de Carthagène, de la Bétique, de la Lusitanie et de la Galice, c'est-à-dire à toute l'Espagne, et aux régions voisines; ce qui s'entend de la Gaule narbonnaise.

Sous ce nouveau pontificat, S. Jérôme ne demeura pas longtemps à Rome. Son protecteur était mort; son crédit avait excité

l'envie, quoiqu'il n'en eût jamais usé que pour l'avancement de la vertu. Mais c'était l'ardeur même de son zèle qu'on lui pardonnait le moins. Ce docteur, ennemi de tout désordre, incapable de tout respect humain, et d'un caractère naturellement ferme, censurait les vices avec une véhémence et une âpreté qui lui firent beaucoup d'ennemis. Dans son dernier séjour à Rome, il avait composé un petit traité touchant la manière de garder la virginité, et l'avait adressé à la vierge Eustochie, fille de S^{te} Paule, afin de la mettre en garde contre les périls qu'elle pouvait rencontrer jusque dans le commerce des ecclésiastiques. « Il en est, lui disait ce Père, aussi versé dans la connaissance du monde que dans les sciences, il en est qui briguent les saints ordres, pour avoir un accès plus libre auprès des personnes du sexe. Aussi tous leurs soins se bornent-ils à leur extérieur : il leur faut une chaussure d'une propreté et d'une justesse élégante ; leur approche s'annonce par l'odeur des parfums : vous verrez leur chevelure arrangée avec afféterie ; les pierreries les plus précieuses étincèlent à leurs doigts ; ils marchent du bout du pied, et craignent d'imprimer leur trace dans la poudre dont ils sont pétris ; vous les prendriez, en un mot, pour de jeunes fiancés, plutôt que pour des clercs ¹. » En parlant d'une autre passion qui n'est guère moins scandaleuse en des hommes qui ont pris le Seigneur pour leur héritage : « Il en est, ajouta-t-il, dont toute l'étude se borne à savoir le nom et la demeure des femmes de distinction, à connaître et à flatter leurs inclinations. Ceux-ci s'attachent surtout aux dames âgées et sans enfans ; ils les obsèdent et les suivent partout ; ils les laissent à peine seules, dans les heures du sommeil ; ils leur rendent les offices les plus bas, et se mettent dans la plus servile dépendance de celles qu'ils doivent gouverner. »

Une foule de clercs furent choqués de cette liberté du saint docteur, et chacun prit pour sa personne ce qu'il reprenait en général. On l'attaqua de toute manière, d'abord en lui donnant du ridicule, en reprenant jusqu'à son air et ses façons, son regard, son rire, sa démarche. On voulut ensuite rendre sa vertu et sa foi suspectes, précisément à cause de son extérieur simple, négligé, et si différent de la vanité qu'il censurait. On l'accusa même, tantôt d'avoir trop de liaisons avec les dames romaines, tantôt de prendre trop d'empire sur l'esprit des jeunes personnes, qu'il rendait, disait-on, les tristes victimes de son humeur sombre, en les formant à une dévotion et à une érudition également pleines de travers. Le saint prit le parti de céder à l'orage, quitta Rome et retourna dans la Palestine.

S^{te} Paule le suivit de près, et emmena avec elle sa fille Eusto-

¹ Epist. 22

ancement de la
n lui pardonnait
ncapable de tout
ferme, censurait
firent beaucoup
vait composé un
ginité, et l'avait
fin de la mettre
trer jusque dans
ait ce Père, aussi
s sciences, il en
accès plus libre
ns se bornent-ils
ropriété et d'une
eur des parfums :
e; les pierreries
archent du bout
poudre dont ils
e jeunes fiancés,
utré passion qui
ont pris le Sei-
ont toute l'étude
de distinction,
attachent surtout
les suivent par-
es du sommeil;
ent dans la plus
ner. »
té du saint doc-
nait en général.
ant du ridicule,
ard, son rire, sa
a foi suspectes,
é, et si différent
d'avoir trop de
e trop d'empire
it-on, les tristes
une dévotion et
int prit le parti
la Palestine.
sa fille Eusto-

clie. C'était la dévotion du temps, de visiter les saintes retraites des solitaires, aussi bien que les terres consacrées par le sang adorable du Rédempteur, ou par celui des martyrs. Paule commença, sur les côtes mêmes de l'Italie, à visiter la cellule de S^{te} Domitille, dans l'île de Ponce, où, sous le règne de Domitien, cette princesse du sang impérial avait été reléguée pour la foi. De là elle passa jusqu'en Chypre, dans le diocèse de S. Epiphane, qu'elle avait accueilli tout particulièrement à Rome, et qui s'efforça de la délasser à Salamine des fatigues de la navigation. Mais sa ferveur infatigable lui fit employer tout le temps qu'elle passa dans l'île, à parcourir une quantité de pieuses solitudes, qui s'y trouvaient établies depuis S. Hilarion. A Antioche, le patriarche Paulin lui rendit tous les honneurs dus à l'une des premières maisons de Rome, dont il avait vu tout récemment la splendeur de ses propres yeux. Mais la sainte s'y arrêta peu; elle en partit même au milieu de l'hiver; et par esprit de mortification aussi bien que d'humilité, elle ne voulut qu'un âne pour monture. C'est S. Jérôme qui nous a laissé le journal de ce voyage, très-intéressant par les vestiges de l'antiquité sacrée, que l'on montrait alors en Palestine¹.

Paule traversa la Syrie, et voulut entrer à Sarepte près Sidon, dans la petite tour où avait logé le prophète Elie. A Césarée, elle visita la maison du centenier Corneille, changée en église; celle du diacre S. Philippe, et les chambres des vierges ses filles. Quand Paule approcha de Jérusalem, le gouverneur de la Palestine, pour honorer dans la sainte la noblesse romaine, envoya des officiers lui préparer un palais; mais elle ne voulut habiter qu'une humble cellule. Elle fit les saintes stations avec une telle vivacité de foi, que le Fils de Dieu lui semblait encore présent dans les monumens antiques de sa charité envers les hommes. Après avoir distribué des aumônes immenses dans la capitale de la Judée, elle prit la route de Bethléem, et vit en passant le tombeau de Rachel, que l'on montrait encore. A Bethphagé, elle examina, non sans attendrissement, le sépulcre de Lazare et la maison de ses sœurs. Elle fit sa prière à Sichar, dans l'église bâtie sur le puits de Jacob, le même où le Sauveur avait converti la Samaritaine; puis elle considéra, l'un après l'autre, les tombeaux des douze patriarches; ceux de Josué et du grand-prêtre Eléazar, sur le mont d'Ephraïm; et à Sébaste ou Samarie, celui du prophète Elisée, celui d'Abdias, mais surtout celui de S. Jean-Baptiste, fameux par une infinité de miracles qu'annonçait particulièrement l'affluence des possédés qu'on y conduisait sans cesse, et qui tous obtenaient leur délivrance.

¹ Epist. 27.

Paule, à l'exemple de Mélanie, passa aussi en Egypte, où elle trouva, surtout à Nitrie, tant de sujets d'édification, qu'elle y serait restée avec sa fidèle Eustochie et plusieurs autres vierges qui ne la quittaient point, si la dévotion des saints lieux ne l'eût encore emportée. De retour en Palestine, elle se fixa tout près de Bethléem, y établit des monastères avec des maisons d'hospitalité. Ce fut là qu'elle passa le reste de ses jours, sous la conduite de S. Jérôme, qui y termina de même sa glorieuse carrière, sans daigner d'employer au soulagement des malades et des pauvres ses heures de relâche, et tous les momens qu'il pouvait prendre sur ces grands ouvrages d'esprit qui l'ont fait mettre au rang des Pères les plus illustres de l'Eglise. Il retrouva dans la solitude, malgré ses travaux et ses incroyables austérités, la tranquillité et le bonheur qui l'avaient fui, comme tant d'autres, dans le grand monde.

S. Ambroise, attaché par état à l'endroit qu'habitait la cour, eut de son côté beaucoup à souffrir du jeune Valentinien, ou plutôt de sa mère Justine, arienne obstinée, princesse impérieuse, femme inquiète et entreprenante. Elle avait les dernières obligations à son digne pasteur, qui, à sa demande, avait eu la générosité de se charger de la plus périlleuse ambassade vers Maxime, aussitôt après sa révolte et ses premiers succès. Il en avait obtenu la paix tant désirée; il avait empêché le tyran de fondre sur l'Italie; il avait procuré au jeune Valentinien, comme à Justine, le temps de pourvoir à leur sûreté commune. Mais le souvenir du service disparut avec le péril. L'impératrice se rappela au contraire l'injure qu'elle prétendait avoir reçue dans la personne de ses évêques hérétiques, Secondien et Pallade, condamnés au concile d'Aquilée, condamnation à laquelle le saint archevêque de Milan avait eu la meilleure part.

Elle commença la querelle par lui demander une église où les Ariens, qu'elle attirait de toute part auprès d'elle, pussent tenir leurs assemblées. Comme ils étaient fort mal accueillis chez Théodose, ils refluèrent de toutes les contrées à la cour d'Italie, où le parti avait même un évêque scythe, appelé Mercurien. Mais, trop décrié sous ce nom à cause de ses crimes, ce faux pasteur se faisait nommer Auxence, nom fort agréable aux Ariens, depuis qu'il avait été porté par le prédécesseur d'Ambroise. Il fallait une église pour qu'il exerçât ses fonctions. On députa d'abord vers le saint, qu'on somma dans les formes d'en céder une, et en même temps d'empêcher les émeutes parmi le peuple. Il répondit qu'il était indigne d'un évêque de livrer la maison du Seigneur, et qu'à l'égard de la multitude irritée des citoyens orthodoxes, il dépendait de lui de

gypte, où elle
n, qu'elle y se-
res vierges qui
ix ne l'eût en-
a tout près de
s d'hospitalité.
la conduite de
rière, sans dé-
et des pauvres
ouvait prendre
re au rang des
ns la solitude,
tranquillité et
, dans le grand

taît la cour, eut
nien, ou plutôt
érieuse, femme
bligations à son
osité de se char-
ussitôt après sa
la paix tant dé-
ie; il avait pro-
ps de pourvoir
e disparut avec
ure qu'elle pré-
ues hérétiques,
uilée, condam-
vait eu la meil-

e église où les
, pussent tenir
llis chez Théo-
d'Italie, où le
ien. Mais, trop
pasteur se faisait
epuis qu'il avait
une église pour
le saint, qu'on
ne temps d'em-
il était indigne
à l'égard de la
ndait de lui de

ne point l'échauffer, de l'exhorter même à la paix et à la patience; mais que le succès était au pouvoir de Dieu, qui tient seul les cœurs dans sa main. Sur cette réponse, l'impératrice envoya des gens de guerre, afin de s'emparer du lieu saint. Mais le peuple résista; et, sans la prudence du saint archevêque, il y aurait eu bien du sang de répandu. La cour imposa de grosses amendes au corps des marchands, comme chefs du reste de la bourgeoisie. On en mit plusieurs aux fers, quoiqu'on se trouvât à l'époque de la semaine Sainte, où l'on avait coutume de délivrer au contraire les prisonniers. En trois jours on exigea d'eux trois cents marcs d'or; mais ils protestèrent qu'ils en donneraient volontiers le double, pour conserver dans son intégrité le dépôt infiniment plus précieux de la foi.

Cependant le gros du peuple se maintenait dans la possession de l'église, qui demeurait investie par les troupes, comme une place assiégée. Mais bientôt ces guerriers religieux déclarèrent à l'Empereur, avec une franchise toute militaire, qu'ils étaient prêts à lui obéir en tout ce qui ne transgresserait pas la loi de Dieu; que s'il voulait au contraire armer l'hérésie contre leur saint pasteur Ambroise, ils passeraient eux-mêmes de son côté, afin de partager avec lui la gloire de souffrir pour une si belle cause. Ils étaient tous catholiques, aussi bien que les citoyens de Milan. Il n'y avait d'Ariens que les officiers les plus vicieux du palais, hommes sans caractère, vendus à la faveur ou à la fortune, avec quelques gens de main que l'impératrice traînait partout à sa suite, et qui n'osèrent alors se faire connaître.

Quant aux officiers militaires et à leurs troupes, ils n'avaient pas conçu d'abord jusqu'où l'on se proposait de les mener. Dès qu'ils se virent regardés comme les persécuteurs de la foi, ils entrèrent dans l'église, professèrent leur croyance par leurs œuvres, et se mêlèrent parmi les fidèles catholiques. Comme ils voyaient des femmes encore fort épouvantées : « Ne craignez rien, leur disaient-ils, ce sont des frères qui viennent prier avec vous, et non vous troubler dans la profession de la sainte foi qui nous est commune. » A ce coup de la grâce, le charitable pasteur, qui soutenait la religion de son peuple par la vertu de la sainte parole, tourna éloquentement son discours sur une révolution si imprévue. « Que les
divins oracles sont profonds! s'écria-t-il. Vous vous souvenez,
mes frères, avec quelle douleur nous lisions ce matin ces paroles
du Psaume : *Seigneur, les nations sont venues dans votre héritage.* Il est venu des Goths et d'autres étrangers en armes; ils ont
investi le lieu saint : mais ils sont venus en infidèles, et ils se sont
comportés en chrétiens. Ils sont venus pour envahir le saint hé-

» ritage, et ils s'en montrent les dignes cohéritiers. La foi a pour
 » confesseurs ceux que nous prenions pour ses ennemis¹. »

Il continuait de rendre grâce à Dieu, et croyait que l'Empereur avait lui-même changé de dispositions, quand on l'avertit que ce prince envoyait un secrétaire chargé de ses ordres. Il se retira un peu à l'écart pour l'entendre, mais le secrétaire l'étonna fort en lui disant : « Je viens apprendre de vous-même si vous êtes un rebelle et
 » un tyran, afin que l'on procède en conséquence². — Je n'ai rien
 » fait, répondit le saint, qui donne lieu à cette question injurieuse. Et
 » qui peut m'accuser d'avoir oublié la soumission due à César, même
 » en défendant l'église de Dieu ? Je me suis contenté de gémir, en
 » apprenant que la basilique était assaillie par les troupes ; et comme
 » plusieurs personnes me pressaient d'y courir, je leur ai répondu :
 » *Si c'est un crime de livrer le lieu saint, c'en serait un autre de le*
 » *défendre à main armée.* Quand j'ai su qu'un zèle inconsidéré se
 » portait à des violences, j'ai envoyé les prêtres les plus capables
 » de contenir le peuple dans le respect dû à l'Empereur, afin de l'o-
 » bliger lui-même de rendre justice à notre modération. Si c'est là
 » une rébellion, et qu'on me veuille absolument trouver des crimes
 » me voici à votre disposition : Ambroise sait mourir pour la jus-
 » tice, et non se révolter. Que tardez-vous à m'immoler ? dans l'an-
 » cienne loi les prêtres donnaient les royaumes, et ne les prenaient
 » pas ; et dans tous les temps, on n'a eu que trop lieu de dire que les
 » princes affectent le sacerdoce beaucoup plus que les prêtres n'af-
 » fectent l'empire. Maxime ne dit pas que je sois le rival ou le ty-
 » ran de Valentinien ; Maxime qui se plaint avec tant d'amertume
 » que mes sollicitations lui ont ravi l'Italie. »

Les fidèles passèrent le reste du jour dans les alarmes et la tristesse. L'archevêque même ne put retourner chez lui, parce que l'église demeurait environnée de gens armés, et l'on y resta toute la nuit ; ce qui ne doit pas étonner si l'on se représente la construction de ces églises antiques. Elles étaient accompagnées de plusieurs corps d'édifices, contenant des galeries, des salles, des chambres, avec des cours et des jardins, et jusqu'à des bains, qu'on regardait anciennement comme indispensables. Il y avait de lieux où l'on pouvait manger et prendre quelque sommeil avec bienséance.

Le lendemain, jour du jeudi Saint, on lut, selon la coutume, un trait de l'Écriture, sur le retour des pécheurs à la pénitence. Le peuple en tira l'augure d'un heureux changement. En effet, l'évêque parlant encore, on vint annoncer que l'Empereur avait commandé aux troupes de laisser l'église libre et de se retirer. Les

¹ Ambr. *Epist.* 20, n. 1. 4. — ² *Ibid.* n. 22 et seq.

la foi a pour
nis' »
l'Empereur
vertit que ce
se retira un
na fort en lui
un rebelle et
— Je n'ai rien
injurieuse. Et
César, même
de gémir, en
es; et comme
r ai répondu :
un autre de le
inconsidéré se
plus capables
ur, afin de l'o-
on. Si c'est là
er des crimes
r pour la jus-
er? dans l'an-
les prenaient
le dire que les
es prêtres n'af-
rival ou le ty-
t d'amertume
nes et la tris-
ui, parce que
y resta toute
e la construc-
s de plusieurs
les chambres,
n'on regardait
lieux où l'on
enséance.
la coutume,
la pénitence.
ent. En effet,
mpereur avait
se retirer. Les

soldats eux-mêmes s'empres-
saient de publier ces ordres, et bai-
saient l'autel, en signe d'une joie religieuse.

L'impératrice-mère n'en fut personnellement que plus animée, et elle agit de telle sorte, que peu de jours après il parut une déclaration impériale pour autoriser les assemblées des Ariens. Bénévole, préfet des mémoires, ou l'un des secrétaires d'état, refusa de la dresser : il aimait mieux perdre sa faveur et sa charge que de prêter sa main à l'iniquité¹. Par cette déclaration, Valentinien embrassait la confession de Rimini, en permettant aux catholiques de s'en tenir à la leur, pourvu qu'ils ne troublassent point la tranquillité commune. On les menaçait de mort, comme auteurs de sédition et criminels de lèse-majesté, en cas qu'ils tentassent, même secrètement et par obreption, de se pourvoir contre cette ordonnance. Ainsi l'on abusait des termes; et l'on entassait les qualifications les plus infamantes et les plus outrées, afin de faire perdre de vue la fausse application qu'on en faisait.

Dès que la loi fut publiée, Valentinien, ou plutôt Justine, fit intimer à S. Ambroise de comparaître devant l'Empereur, qui voulait juger entre lui et Auxence. Le saint évêque répondit avec respect, mais avec une noble fermeté; il fit sentir au prince combien il s'écartait de la maxime de son père Valentinien, qui avait si souvent déclaré que, les juges ne devant pas être de moindre condition que les parties, ce n'était point aux puissances séculières à juger dans les causes ecclésiastiques, ou dans l'ordre spirituel, fort élevé au-dessus de la sphère du siècle. « Qui peut nier, dit-il, que, dans les causes de la foi et de l'Église, les évêques n'aient droit de juger les empereurs, loin d'être soumis à leur jugement? Me sied-il de déroger à cette économie divine, dans la crainte du trouble et de l'infortune? Ma tête même ne doit pas être rachetée au prix de cette lâcheté sacrilège. Ambroise ne veut pas qu'on déshonore ainsi le sacerdoce. Qu'est-ce donc que la vie d'un évêque, par rapport à la dignité de l'épiscopat²! »

Après cette réponse, il se retira dans la grande église, où le peuple, alarmé du péril que son pasteur venait de courir, le garda long-temps la nuit et le jour, dans la crainte qu'on n'attentât à sa vie ou à sa liberté.

La cour envoya de nouveaux satellites, sur qui elle croyait pouvoir compter, et qui, environnant l'église, y laissaient entrer tout le monde, et ne permettaient à personne d'en sortir. Mais, soit encore par respect, soit par l'appréhension d'un peuple si attaché à son pasteur, on n'osa tenter un enlèvement forcé.

¹ Soz. VII, 13. — ² Ambr. *Epist.* II, n. 4.

Un courtisan, plus dévoué que les autres, nommé Euthymius, promit à l'Impératrice de remplir ses coupables vœux. Il loua une maison presque attenante à l'église, et là il tint un char tout prêt pour y jeter l'évêque au premier instant qu'il le pourrait surprendre, et avant que le peuple s'en aperçût. Son projet fut éventé, et manqua. Un an après, jour pour jour, Euthymius fut tiré du même logis, mis dans le char pour être conduit en exil, et le généreux prélat, après l'avoir pourvu d'argent pour son voyage, entra, avec des attentions paternelles, dans le détail de toutes les provisions dont l'exilé pouvait avoir besoin. L'eunuque Caligone, grand-chambellan, fut puni à peu près de la même façon, pour avoir menacé le saint de lui couper la tête, s'il ne déférait aveuglément aux désirs de l'Empereur. Ambroise s'était contenté de lui répondre : « Plût à Dieu que j'eusse une pareille fin ! nous ferions tous deux notre personnage ; vous celui d'eunuque, et moi celui d'évêque. » Cependant le danger n'était que trop réel pour le saint pasteur, et l'on surprit en effet des assassins qui vinrent pour le massacrer. Caligone eut bientôt après la tête tranchée, pour un crime infâme dont il fut convaincu. Ambroise échappa à une infinité d'autres pièges, et souvent d'une manière qui parut tenir du prodige. Enfin, les coups éclatans de l'autorité souveraine venant à l'appui des attentats privés, il fut enjoint aux magistrats de chasser des églises les prêtres catholiques, et de mettre à mort ceux qui feraient difficulté d'acquiescer à cet ordre impie.

L'attachement du peuple pour son évêque redoubla avec le péril : durant un long espace de temps, les fidèles se tinrent jour et nuit renfermés dans l'église cathédrale, bien résolus à périr avec lui, s'ils ne pouvaient le garantir de la mort. Ce fut alors que, pour les consoler et convertir leur ennui en une joie chrétienne, il introduisit parmi eux l'usage de la psalmodie alternative, telle qu'elle se pratiquait en Orient, et qu'elle s'est étendue de l'église de Milan dans toutes celles de l'Occident. Outre les Psaumes, il fit chanter de la même manière les hymnes pleines d'onction qu'il avait composées, et ce que le diacre Paulin appelle antiphones : espèces de refrains qui ont apparemment donné l'origine à l'usage des antiennes. Les hymnes de S. Ambroise devinrent si célèbres, que, dans les siècles suivans, au lieu de dire une hymne, on disait une ambrosienne. Nous en chantons encore plusieurs, d'une simplicité si noble et si touchante, que toute l'élégance moderne n'a point paru digne de leur être préférée. Par toutes ces pieuses intentions, le saint docteur réussit à contenir son peuple dans les sentimens de la religion et de la soumission aux puissances ; mais toute la terreur de la persécution ne put le faire consentir à ce que

é Euthymius,
x. Il loua une
har tout prêt
rrait surpren-
fut éventé, et
tiré du même
et le généreux
e, entra, avec
les provisions
e, grand-cham-
voir menacé le
t aux désirs de
e: « Plût à Dieu
notre person-
e. » Cependant
et l'on surprit
e. Caligone eut
me dont il fut
res pièges, et
nfin, les coups
s attentats pri-
ises les prêtres
aient difficulté

bla avec le pé-
tinrent jour et
us à périr avec
fut alors que,
ie chrétienne,
ternative, telle
due de l'église
Psaumes, il fit
d'onction qu'il
e antiphones :
origine à l'usage
ent si célèbres,
ymne, on disait
urs, d'une sim-
e moderne n'a
ces pieuses in-
euple dans les
uissances; mais
sentir à ce que

le Saint des saints fût livré aux impies. Il protestait que, s'il ne s'agissait que des revenus ou même des fonds de l'Eglise, sans les livrer lui-même, il les abandonnerait volontiers; mais que, pour le sacré tabernacle, l'abandonner au moment où sa présence en empêchait la profanation, c'était conniver au sacrilège. Enfin le Ciel bénit cette espérance, et fit triompher la bonne cause, d'une manière inespérée et vraiment miraculeuse¹.

Les corps des deux illustres martyrs S. Gervais et S. Protas furent découverts par le saint archevêque, qui eut révélation de l'endroit où ils reposaient. Il y avait aussitôt fait fouiller, et l'on avait trouvé deux corps d'une grandeur extraordinaire, décapités l'un et l'autre, et encore baignés de sang, quoique ces martyrs eussent consommé leur sacrifice, au plus tard sous l'empire de Marc-Aurèle. On transporta ces reliques révérees à la basilique qu'on nomme encore aujourd'hui Ambrosienne, au milieu d'une multitude prodigieuse de fidèles. La translation fut encore plus éclatante, par le grand nombre de miracles qui s'y opérèrent, soit énergumènes délivrés, soit malades de toutes les sortes, guéris par le seul attouchement du drap qui couvrait les saints, ou même par leur ombre. On jeta, au passage, des mouchoirs ou des vêtemens sur le brancard, et c'étaient autant de remèdes souverains pour les plaies et les maladies les plus incurables. Mais nulle guérison ne parut plus merveilleuse que celle d'un aveugle nommé Sévère, et connu de toute la ville. Entendant le bruit et apprenant la cause de la joie publique, il s'approche avec empressement et demande qu'on lui laisse appliquer un mouchoir au saint dépôt. Il porte immédiatement ce mouchoir à ses yeux et recouvre la vue, aux acclamations de tout le monde, et du rhéteur Augustin en particulier; Augustin destiné à devenir une des plus brillantes lumières de l'Eglise, mais encore asservi à la plus aveugle des passions, dont ce divin spectacle le disposa à s'affranchir¹.

La cour de Justine en voulut plaisanter; elle accusa tout à la fois les fidèles de simplicité et l'archevêque d'imposture: mais c'était plutôt pour couvrir la honte des sectaires, que dans l'espérance de se faire croire. La persécution fut même arrêtée. Ambroise répondit aux mécréans par l'évidence même du fait, dont toute une grande ville avait été témoin. « Est-ce le pouvoir des martyrs, dit-il, que l'on prétend contester? Ce serait attaquer la puissance de Jésus-Christ même. Quel est donc l'objet de l'envie? En veut-elle au clétif Ambroise? mais ce n'est pas lui qui fait les miracles; ce sont les saints martyrs; et, en se montrant jaloux de leur

¹ Serm. de Basilic. — ² Aug. Conf. ix, 7.

» gloire, nos ennemis annoncent que la croyance des amis de
 » Dieu différerait de la leur. » Puis, rendant un témoignage des
 plus éclatans à la présence du Sauveur dans l'Eucharistie : « Me-
 » prisons, continue-t-il, le déraisonnement pitoyable des incré-
 » dules; mettons ces honorables victimes à l'endroit où repose
 » notre hostie adorable, Jésus Fils de Dieu ainsi que de Marie;
 » mais qu'il soit sur l'autel, lui qui a satisfait pour tous sur l'autel
 » de la croix, et que les saints rachetés par son sang continuent de
 » lui faire hommage en se plaçant au-dessous ¹. »

Pour la pleine confusion des hérétiques, il arriva que le malin esprit, par la bouche d'un énergumène qu'il saisit tout-à-coup, se mit à crier d'une voix terrible, que ceux qui refusaient le tribut d'honneur aux martyrs, seraient tourmentés comme lui, avec ceux qui ne tenaient pas la même foi qu'Ambroise. Les Ariens prirent avec une aveugle fureur le malheureux possédé, et le jetèrent dans un canal, où il se noya. Mais l'un des plus endurcis d'entre eux se convertit tout-à-coup, en protestant qu'il avait vu un ange, comme Ambroise prêchait, lui parler à l'oreille, et que l'évêque ne faisait que répéter au peuple ce que lui dictait l'envoyé céleste². La conversion fut solide, et le pénitent devint un des plus fervens défenseurs de la doctrine qu'il avait si opiniâtrément combattue. A force de prodiges de tout genre, les Ariens furent enfin réduits à plier, et l'Impératrice à laisser en paix le docteur pour qui le Ciel se déclarait si visiblement.

Mais sur un esprit tel que celui de Justine, la crainte de l'empereur Maxime servit apparemment beaucoup à fortifier ces premières impressions. Il écrivit à Valentinien, pour faire cesser le scandale de cette persécution, en lui représentant le crime et le danger de combattre la foi établie depuis tant de siècles, foi que professaient avec tant de concert l'Italie, l'Afrique, toutes les Gaules et les Espagnes; *Rome enfin*, ajouta-t-il, *qui tient le premier rang dans la religion, comme dans l'Empire*³.

Il y avait environ deux ans qu'Augustin, près d'accomplir enfin ses grandes destinées, se trouvait à Milan, quand il y fut témoin de la persécution et des miracles qui la firent cesser. Il était africain, né à Tagaste en Numidie, d'une famille honnête, mais peu favorisée des biens de la fortune. Son père, nommé Patrice, exerçait quelque charge de magistrature, et il reçut le baptême avant de mourir. Monique, sa mère, joignait une tendre piété au bonheur d'avoir toujours professé la vraie foi. Elle s'était efforcée d'en inspirer à son fils dès l'âge le plus tendre, et jamais elle n'eut rien

¹ Ambr. Ep. 22, n. 29. — Paulin. Vit. n. 17. — ² Theod. v, 14.

plus à cœur que cette partie du devoir maternel; ne se croyant mère qu'à demi (pour emprunter ses paroles) tant qu'elle n'aurait pas communiqué la vie de la grâce à celui qui lui devait la vie naturelle. Mais la dissipation du jeu et des études même, les compagnies, les occasions qui naissent sous les pas du talent et des caractères faciles précipitèrent Augustin en de grands écarts, et l'engagèrent enfin dans le plus triste esclavage de la volupté. On ne laissa pas que de prendre un soin extraordinaire de ses rares dispositions pour les sciences, qui faisaient concevoir les plus hautes espérances à son père. Il parut, et brilla successivement, dans le lieu de sa naissance et dans la capitale de l'Afrique. Ce n'était pas encore là un théâtre digne de son génie supérieur; il crut pouvoir se produire dans la première ville du monde, et vint à Rome, à l'âge de vingt-neuf ans, pour y enseigner l'éloquence, toujours fort honorée dans l'Empire.

Partout il traînait après lui les mêmes faiblesses, et partout il les augmentait, loin de les guérir. L'oisiveté des petits endroits, la licence des grandes villes, les spectacles du théâtre pour lesquels il était passionné, tout nourrissait en lui ce fonds de sensualité qui énervait son courage, et qui le rendait de jour en jour plus incapable de secouer les chaînes sous lesquelles il ne laissait pas que de gémir. Car avec une âme naturellement droite, et admirablement douée de ce goût de raison inséparable d'un certain amour du vrai bien; poursuivi d'ailleurs sans relâche par la grâce dont il devait être le triomphe aussi bien que le défenseur, il demandait à Dieu la chasteté, mais par des vœux inefficaces, qu'il craignait même de voir exaucés. Pour comble de malheur, la curiosité et l'inquiète activité de son esprit l'avaient engagé dans le commerce des Manichéens. Leurs discours, d'autant plus pompeux qu'ils avaient plus d'horreurs à voiler, le dégoûtèrent d'abord de la simplicité des divines Ecritures, et peu après ils le précipitèrent dans l'hérésie.

Plus affligée cependant que si elle l'eût vu mort, sa sainte mère séchait de douleur, et pleurait continuellement sur lui. Elle alla trouver un évêque, qui était en grande réputation de sagesse et de vertu; elle le conjura de faire usage de l'une et de l'autre en faveur de son fils, dans le temps même que celui-ci était le plus infatué des pernicieuses rêveries de Manès, qu'il n'avait point encore approfondies, et qui avaient, pour ce génie ardent, tout le prestige du merveilleux, aussi bien que de la nouveauté. L'évêque répondit d'abord à sainte Monique, de se borner à prier; et comme elle insistait en versant des ruisseaux de larmes : *Allez*, lui dit-il, *il est impossible qu'un enfant qui coûte tant de pleurs à*

*sa mère, périsse jamais*¹. Monique reçut cette réponse comme un oracle, dont elle ne cessa de hâter l'accomplissement, par ses soins comme par ses prières.

Elle suivit Augustin au-delà des mers, et par l'exemple de ses vertus qu'il révéra toujours, elle le toucha plus encore que par toute l'ardeur et la tendresse de ses entretiens. Dans ces conjonctures, la ville de Milan envoya demander au préfet de Rome, un maître d'éloquence qui fût digne de la ville régnante, et Augustin obtint cette place honorable, après avoir fait preuve de sa capacité. Cet événement, fortuit en apparence, n'était rien moins qu'indifférent aux desseins du Seigneur. Le saint évêque de Milan, fort éloquent lui-même, accueillit le nouvel orateur avec une bonté qui commença à lever bien des préventions. Augustin se trouvait assidûment aux sermons du prélat. Il est vrai que la renommée d'Ambroise et la curiosité d'Augustin déterminaient surtout l'assiduité du nouvel auditeur, qui dans le même temps suivait les discours fleuris du Manichéen Fauste, et qui voulait comparer entre eux ce coryphée des sectaires et l'oracle des orthodoxes. Mais les discours d'Ambroise lui parurent infiniment plus estimables que le brillant verbiage du Manichéen ; et, quoiqu'il ne fit pas d'abord grande attention au fond des choses, il y puisa insensiblement la solution de ses doutes, et le premier remède des maladies de son âme.

Mais ce fut la lecture des Epîtres de S. Paul, si bien assorties au génie d'Augustin, qui porta le dernier coup à sa résistance, jointe aux entretiens d'un saint prêtre de Milan, nommé Simplicien, qui avait déjà servi de maître dans la piété au grand Ambroise. Sur des idées de réforme encore mal digérées, Augustin avait formé le projet de vivre en commun avec un certain nombre d'amis, dont les deux principaux étaient Alype et Nébride, africains comme lui, et si attachés à sa personne, qu'ils avaient quitté leur pays, où ils possédaient de belles terres avec un rang distingué, pour le seul plaisir de rester assidûment avec lui. Mais quelques-uns d'entre eux pensant à se marier, d'autres ayant déjà réalisé ce projet, on fit réflexion que les femmes pourraient ne pas s'accommoder de cette société. Les choses en étaient là, quand Augustin fit la connaissance du prêtre Simplicien. En lui donnant toute sa confiance, il lui confessa familièrement, et dans le détail le plus ingénu, ses erreurs et toutes ses faiblesses. Simplicien s'efforça de l'encourager, en lui racontant comment le rhéteur Victorin, connu par une traduction très-estimée des œuvres de Platon, n'avait pas seulement

¹ Aug. Conf. III, 12.

[An 386] triomphé de toutes les passions de la chair, mais avait renoncé sur-le-champ aux espérances ainsi qu'à tous les embarras du siècle.

Un autre jour qu'Augustin s'entretenait des mêmes objets avec son fidèle Alype, Pontinien, pourvu d'une charge considérable à la cour, et grand homme de bien, vint lui rendre visite, en qualité de compatriote; car il était aussi d'Afrique. Comme il vit sur une table les Epîtres de S. Paul, la conversation s'engagea naturellement sur des matières de piété, et il rapporta différens traits de la vie de S. Antoine, dont Augustin et Alype n'avaient jamais entendu parler. Ils n'apprirent qu'avec surprise des faits si merveilleux et si récents. Pontinien n'était pas moins étonné d'une pareille ignorance en des hommes si cultivés. Ces beaux-esprits ne savaient pas même qu'à Milan, où ils vivaient, il y eût un monastère qui retraçât les mœurs angéliques dont le père des cénobites avait donné les premières institutions en Egypte. Pontinien leur apprit encore la touchante conversion de deux grands de la cour, arrivée à l'occasion de la Vie du même saint Antoine, qu'ils avaient trouvée à Trèves chez des moines où ils étaient entrés par hasard, un jour que Pontinien s'y promenait avec eux, et qui leur avait fait embrasser à l'instant la vie monastique.

Durant tout ce récit, Augustin parut absorbé dans les plus profondes réflexions¹. Quand Pontinien se fut retiré: « A quoi pensons-nous? dit-il à son ami d'un ton extraordinaire, et en se levant avec une vive émotion; les ignorans ravissent le ciel, sous nos yeux, et nous, insensés, avec toute notre science, nous croupissons dans le borbier infect du vice! Rougirions-nous de les suivre? mais n'est-il pas infiniment plus honteux de n'en point avoir le courage? » Alype le regardait sans rien dire, fort étonné d'une agitation si extraordinaire, et il le suivit dans le jardin, où elle l'emporta. Ils s'assirent tous deux dans l'endroit le plus écarté. Augustin rendait le dernier combat contre la grâce, qui triomphait en lui de tous les soulèvemens de la sensualité; et l'enfer, au moment de perdre un esclave dont l'affranchissement devait avoir de si grandes suites, employait toute sa force et tous ses artifices pour le retenir. Il éprouvait des mouvemens convulsifs, se frappait le front, s'arrachait les cheveux, se contournait les membres et les côtés: ce qui semblait ne dépendre que de sa volonté, il s'indignait contre lui-même, de ne pouvoir se résoudre à le faire.

Enfin il se relève brusquement, et s'éloignant d'Alype, il va se jeter sous un figuier, où, ne se contenant plus, il verse des torrents de larmes, en criant: « Jusqu'à quand, Seigneur, serai-je en

¹ Conf. VIII, 8.

» butte à votre colère? jusqu'à quand me verrai-je le jouet de ce » que j'abhorre? et pourquoi demain? pourquoi non aujourd'hui? » pourquoi non à ce moment? » Il souhaitait, à ce qu'il nous apprend lui-même, la guérison de son âme, et craignait de guérir; il aurait voulu rompre sa chaîne et ne le voulait pas. D'un côté, selon la peinture attendrissante qu'il continue d'en faire, les voluptés se présentaient à lui avec tous leurs charmes, et lui disaient au fond du cœur : « Augustin, imagines-tu pouvoir désormais vivre sans nous? » La pudeur, se montrant d'une autre part, avec un visage modeste et serein, et lui faisant remarquer, à sa suite : une multitude de jeunes personnes de l'un et l'autre sexe : « Crains-tu, lui disait-elle, en lui reprochant sa lâcheté, de ne pouvoir, avec les secours d'en-haut, ce que fait si courageusement cette nombreuse et faible jeunesse? » Mais l'assaut des passions redoubla avec tant de violence, qu'il allait encore succomber quand il entendit une voix du ciel, qui lui dit à plusieurs reprises : *Prends et lis*. Il revint promptement à l'endroit où Alype était demeuré; il porta la main sur les Epîtres de S. Paul, et lut, à l'ouverture du livre : *Ne croupissez pas dans la débauche et l'impureté; mais revêtez-vous de notre Seigneur Jésus-Christ*.

Ces paroles furent un trait de lumière qui dissipa dans un clin d'œil toutes ses ténèbres, et les impossibilités imaginaires qu'il trouvait à obéir aux inspirations divines. Il prit la résolution efficace de suivre Jésus-Christ par la voie la plus étroite de la perfection évangélique; puis il dévoila à son ami ce qui se passait dans son âme, avec cette paisible fermeté qui a pris son parti sans retour. Alype rouvrit le saint volume, et lui fit remarquer cette suite du passage : *Recevez celui qui est faible dans la foi*, et se l'appliquant à lui-même, il le pria de l'admettre en société de la vie nouvelle qu'il voulait embrasser, afin qu'ils fussent encore plus étroitement unis par les liens de la vertu que par l'amitié. A ces mots, qui mirent le comble à la joie du saint pénitent, il embrassa tendrement son ami; et tous deux allèrent de compagnie porter à la pieuse Monique une si heureuse nouvelle. Elle bénit cent fois le Seigneur, de ce qu'il appelait cet enfant de larmes et de douleurs, à une perfection qui la dédommageait si amplement de ses chagrins passés, et qui surpassait ses vœux mêmes et ses espérances. Car Augustin se détermina sur-le-champ à renoncer au mariage et à toutes les vaines sollicitudes du siècle.

Dès qu'il se vit libre, par l'abdication de son emploi, il se retira à la campagne, dans la maison d'un ami. Là, commençant à remplir les vues du Ciel sur ses incomparables talents, il écrivit ses premiers ouvrages contre les principes des académiciens et des

le jouet de ce
on aujourd'hui?
e qu'il nous ap-
ait de guérir; il
pas. D'un côté,
n faire, les vo-
s, et lui disaient
r désormais vi-
utre part, avec
uer, à sa suite :
t l'autre sexe :
lâcheté, de ne
ouragement
des passions re-
comber quand
prises : *Prends*
était demeuré;
l'ouverture du
pureté; mais re-

ba dans un clin
maginaires qu'il
résolution ef-
voite de la per-
se passait dans
n parti sans re-
remarquer cette
a foi, et se l'ap-
ociété de la vie
ent encore plus
l'amitié. A ces
ent, il embrassa
pagnie porter à
bénit cent fois
mes et de dou-
plement de ses
t ses espérances.
r au mariage et

ploi, il se retira
mençant à rem-
ns, il écrivit ses
émiciens et des

[An 387]

pyrrhoniens, et sur le bonheur de connaître Dieu, parce qu'il voulut s'exercer d'abord sur des sujets propres à l'affermir dans ses pieuses résolutions. Les sentimens y sont touchans; mais le style, d'une élégance recherchée, se sent encore de l'ostentation de l'école. Il fit, dans le même temps, son traité de l'Ordre, qui n'a guère de trait qu'à l'ordre des études; puis il écrivit ses pieux et tendres entretiens avec lui-même, qu'il appela *Soliloques*.

Les préparatifs de son baptême, qu'il ne jugea point à propos de différer plus long-temps, étant faits, il revint à la ville, où il le reçut la veille de Pâques, 24 avril 387, de la propre main de S. Ambroise : après quoi il demeura peu à Milan. Le désir de servir plus utilement le Seigneur lui fit reprendre la route d'Afrique.

Déjà il était à Ostie avec ses amis et sa sainte mère, et ils n'attendaient tous ensemble que le moment de s'embarquer, lorsque Monique fut atteinte de la maladie dont elle ne devait pas relever. Elle n'avait plus rien qui l'attachât à la vie. « Je ne sais ce que je » fais encore ici-bas, disait-elle, peu de jours auparavant, à ce » fils qui, après tant d'inquiétudes, la comblait de consolation ». » La seule chose qui me rendait la vie désirable, c'était de vous » voir chrétien-catholique. Le Seigneur daigne m'accorder au-delà » de mes vœux. Vous voilà consacré tout entier à son service, et » plein de mépris pour les choses terrestres. » Quand elle se vit en danger de mort : « Vous laisserez ici votre mère, lui dit-elle; qu'im- » porte où ce corps repose? ne vous en inquiétez pas. Je vous prie » seulement de ne pas m'oublier à l'autel du Seigneur, quelque » part que vous soyez. » Elle mourut dans les pieux sentimens qui l'avaient toujours animée, le neuvième jour de sa maladie, la cinquante-sixième année de son âge, et la trente-troisième d'Augustin, l'année même où il avait été baptisé. Après qu'il eut rendu les derniers devoirs à une mère si justement chère, il s'embarqua pour l'Afrique; et aussitôt qu'il fut arrivé à Tagaste, il se retira, avec ses amis, dans un lieu champêtre, où ils commencèrent à mener, dans une parfaite union, la vie des premiers fidèles, n'ayant tous qu'une bourse, comme ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme.

Cependant S. Ambroise, si persécuté par l'impératrice Justine, lui devint plus nécessaire que jamais. La lettre que l'empereur Maxime avait écrite en faveur des catholiques, donnait beaucoup à penser à la cour de Milan. On crut que le saint archevêque, dont la première ambassade avait si bien réussi, n'aurait pas moins de succès dans la seconde. Mais quoiqu'il n'en augurât pas de même,

¹ Conf. ix, 10.

il ne laissa point que de se montrer tout prêt, dès qu'il fut question de tenter le bien. Il avait paru, la première fois, chez l'usurpateur Maxime, avec toute la dignité épiscopale; et il n'avait point voulu avoir de communion ecclésiastique avec un sujet qui ne pensait pas même à faire pénitence du meurtre de son maître. Continuant à suivre les canons dans toute leur étendue, il s'abstenait encore de la communion des prélats sanguinaires qui poursuivaient la mort des Priscillianistes et qui participaient à la communion, aussi bien qu'à la faveur de Maxime. Ce n'était pas là le moyen d'obtenir des ménagemens d'un prince qui voyait d'ailleurs son avantage à n'en plus garder : aussi Maxime fut-il si mécontent de cette seconde ambassade, qu'il enjoignit à l'ambassadeur de s'en retourner sans délai; de façon que l'archevêque n'eut rien de mieux à faire que de revenir incontinent sur ses pas, avec mille dangers pour sa vie même. Mais, plus attentif aux intérêts dont il était chargé qu'aux siens propres, il eut soin d'écrire à l'empereur Valentinien de se tenir sur ses gardes.

La charité conduisit, vers le même temps, à la cour de Trèves, le saint métropolitain de la province de Tours, qui, dans les troubles occasionés par la révolte, avait souvent besoin d'un médiateur tel que l'illustre Martin. En qualité de sujet de Maxime, reconnu empereur par Valentinien, et même par Théodose, il eut un peu plus de déférence qu'Ambroise. Toutefois il répugnait infiniment à communiquer avec ce prince; et comme on l'invitait à sa table, il répondit généreusement : « qu'il ne pouvait manger avec celui qui avait enlevé à un empereur une partie de ses états, et la vie à un autre ». Tel est l'ascendant d'une éminente vertu, que l'usurpateur, loin de s'emporter, se réduisit au ton d'apologiste. Il s'excusa, sur ce qu'il n'avait pas pris, de son plein gré, le titre d'auguste, et que l'armée l'y avait contraint; que, du reste, aucun de ses ennemis n'avait perdu la vie que sur le champ de bataille. Le saint, qui avait une bonté d'âme presque sans exemple, se rendit à ces raisons, et l'empereur en montra une joie incroyable. Ce fut une fête extraordinaire, à laquelle on invita tout ce qu'il y avait de considérable à la cour. L'évêque fut mis dans le festin à la place d'honneur, à côté du souverain. Un prêtre, qui l'avait suivi à Trèves, occupa le premier rang après lui. Quand on eut présenté la coupe au prince, suivant la coutume, avant d'en faire usage, il la passa au saint évêque; il s'attendait à la recevoir de sa main, immédiatement après : mais dès que l'évêque eut bu, n'envisageant les objets que des yeux de la foi, il donna la coupe à son

il fut question
chez l'usurpa-
il n'avait point
n sujet qui ne
de son maître.
adue, il s'abste-
es qui poursui-
nt à la commu-
'était pas là le
ui voyait d'ail-
me fut-il si mé-
nit à l'ambassa-
chevêque n'eut
ur ses pas, avec
tif aux intérêts
soin d'écrire à

cour de Trèves,
i, dans les trou-
in d'un média-
de Maxime, re-
héodose, il eut
l répugnait infi-
on l'invitait à sa
it manger avec
de ses états, et
éminente vertu,
au ton d'apolo-
on plein gré, le
; que, du reste,
le champ de ba-
e sans exemple,
ne joie incroya-
vita tout ce qu'il
is dans le festin
être, qui l'avait
. Quand on eut
avant d'en faire
a recevoir de sa
e eut bu, n'en-
a la coupe à son

prêtre; ce qui surprit moins l'empereur et les courtisans qu'il ne les édifica : tant il est vrai que les choses les plus éloignées des mœurs communes, se font respecter dans les saints! On en parla dans tout le palais, et on loua unanimement le généreux prélat, d'avoir fait à la table de l'empereur ce que bien d'autres évêques n'auraient osé faire chez un de ses ministres¹.

L'impératrice désira de régaler à son tour le saint archevêque. C'était une nouvelle difficulté, encore plus grande que la première; car, à l'âge de soixante-dix ans auquel il était parvenu, jamais il n'avait mangé avec aucune femme. Mais il sollicitait pour des prisonniers, pour des bannis, que l'on avait dépouillés de leurs biens : sa charité, l'âme et le mobile de toutes ses œuvres, le fit déroger à la loi qui s'était faite; et la princesse en conçut une reconnaissance si vive et si respectueuse, qu'elle ne voulut que le servir, au lieu de se mettre à table avec lui. Elle y plaçait et approchait les mets qu'elle avait préparés de sa main, lui servait à boire, et durant tout le repas elle se tint attentive et debout, dans l'humble contenance d'une personne faite pour le service. Quand on leva la table, elle fit précieusement garder les restes du pain, et jusqu'aux moindres choses qu'il avait touchées².

Jusque là l'empereur et l'impératrice, contents du saint prélat, se trouvaient disposés à remplir ses demandes pour son peuple. Mais les Ithaciens n'étaient rien moins que satisfaits. Honteux de se voir l'objet d'une répulsion générale, ils auraient cru se laver de cette tache, en communiquant avec le seul archevêque de Tours. Comme ils pouvaient tout à la cour de Maxime, ils l'engagèrent à presser Martin de communiquer avec eux. On le prit en particulier, et on lui représenta doucement tous les motifs capables de lui en imposer. Comme il n'en paraissait point touché, l'Empereur le quitta en colère, puis ordonna de faire mourir diverses personnes dont le tendre pasteur sollicitait la grâce. Il était nuit quand Martin apprit cette nouvelle. Sa bonté l'emporte : il volé au palais, ne voit que la mission de miséricorde qu'il exerce; et promet d'user de condescendance, si l'on épargne le sang des malheureux. Il se faisait le lendemain une ordination; l'évêque de Tours communiqua, dans cette cérémonie, avec les évêques ithaciens. On lui accorda tout ce qu'il sollicitait; mais ces succès ne portèrent pas dans son cœur la joie pure des bonnes

¹ Sev. Sulp. *ibid.*

² Les circonstances de l'accueil fait à saint Martin se rapportent plutôt à son premier voyage à Trèves, dont il a été question ci-dessus, page 14.

œuvres. Il sortit aussitôt d'une cour où les meilleures vues rencontraient de pareils écueils, pleurant et gémissant pendant sa route sur sa malheureuse complaisance. A deux lieues de Trèves, il s'arrêta quelques momens dans un bois, et laissa passer en avant les gens de sa suite. Là, comme il se livrait à toute l'amertume de ses remords, un ange lui apparut, et lui dit : « Tes regrets sans doute sont fondés; mais ne mets pas ton âme en péril en les rendant excessifs. Ta faute, où il est entré moins de volonté que de surprise, est digne d'indulgence. » S. Martin, depuis ce temps-là, sentit quelque diminution dans la ferveur de sa confiance, et moins de facilité qu'auparavant à faire des miracles.

Avant de quitter Maxime, il lui avait donné un avis dont l'effet aurait été bien salutaire, si ce prince ambitieux en avait su profiter. Comme il le voyait disposé à faire la guerre à Valentinien, il lui prédit qu'il serait d'abord vainqueur au passage des Monts, mais que, peu après ce triomphe séduisant, il trouverait sa perte. L'ambition l'emporta sur la prophétie. On crut en détourner les effets par les précautions d'une perfide politique. Tandis qu'on réitérait les assurances d'amitié et de modération à l'imprudent Valentinien, qui n'en avait point voulu croire S. Ambroise, on faisait défiler les troupes de Gaule vers l'Italie, et l'on rendit celui même qu'on attaquait, l'artisan de son propre malheur. A force de protestations de bienveillance et de pacifiques intentions, Maxime l'engagea à recevoir du secours contre les barbares qui ravageaient l'Illyrie; se fraya par cette ruse la route de l'Italie, et ouvrit sans péril le passage si périlleux des montagnes à la moitié de son armée. Bientôt il suivit avec le reste, et Valentinien, comptant ainsi que Justine sur un défenseur, ne s'aperçut de sa méprise qu'au massacre, au pillage, aux embrasemens qui marquèrent dans ses provinces la marche de son oppresseur. La désolation fut affreuse et telle que le saint évêque de Milan, dont l'église n'avait pas éprouvé la ruine de tant d'autres, mit sans scrupule les vases sacrés en vente, afin de subvenir aux besoins pressans d'une infinité de malheureux, et surtout au rachat des esclaves. « Eh! peut-on, disait-il, faire un plus » digne usage des vaisseaux destinés à contenir le sang du Ré- » dempteur, qu'en rachetant une seconde fois ceux qui ont déjà » été rachetés au prix de ce sang? »

Justine et Valentinien, hors d'état de résister à une pareille invasion, s'embarquèrent pour aller se jeter dans les bras de Théodose : ils eurent le bonheur de gagner Thessalonique, où ce généreux protecteur vint au-devant d'eux. Après avoir d'abord consolé Valentinien : « Vous ne devez pas vous étonner, ajouta-t-il en prince vraiment chrétien, du mauvais état de vos affaires, ni des progrès

ures vues ren-
endant sa route
Trèves, il s'ar-
er en avant les
mertume de ses
grets sans doute
en les rendant
té que de sur-
e temps-là, sen-
fiance, et moins

avis dont l'effet
avait su profiter.
Valentinien, il lui
des Monts, mais
sa perte. L'am-
ourner les effets
qu'on réitérait les
ent Valentinien,
faisait défilér les
même qu'on at-
e protestations de
l'engagea à rece-
l'Illyrie; se fraya
péril le passage si
. Bientôt il suivit
e Justine sur un
sacre, au pillage,
nces la marche de
e que le saint évé-
la ruine de tant
ente, afin de sub-
heureux, et sur-
t-il, faire un plus
r le sang du Ré-
eux qui ont déjà

a une pareille in-
es bras de Théo-
ique, où ce géné-
r d'abord consolé
outa-t-il en prince
es, ni des progrès

de Maxime, puisque vous combattez la vraie religion, et qu'il la soutient. » Bientôt il eut effacé, dans l'âme vertueuse du jeune empereur, les mauvaises impressions que ce prince avait reçues de sa mère, et il lui fit reprendre la foi de l'Église. Les deux Augustes rendirent de concert une loi, qui faisait défense aux hérétiques de tenir des assemblées, d'instituer des évêques, de se pourvoir même au tribunal du souverain, afin d'annuler celle que Valentinien, ou plutôt sa mère Justine, avait rendue en faveur des Ariens l'année précédente. Après ces préliminaires religieux, on ne pensa plus qu'à venger les attentats de Maxime, que Théodose avait ménagé jusqu'alors, et reconnu pour collègue. La générosité l'emporta en tout sur l'intérêt; puisque l'empereur d'Orient eût bien mieux trouvé son compte à précipiter la chute de Valentinien, avec espérance d'en partager les dépouilles, qu'à se déclarer pour lui contre des forces redoutables. Mais il s'en fallut peu qu'une entreprise si louable n'occasionât la ruine d'une des meilleures villes de l'Empire.

Pour fournir aux frais de la guerre, on imposa sur Antioche, comme sur les autres villes d'Orient, des tributs qui firent soulever les citoyens de cette capitale également fière et puissante. L'audace alla jusqu'à renverser les statues de Théodose, celles de son père et de ses enfans; et ce qui l'offensa plus sensiblement encore, celles de l'impératrice Flaccille, morte depuis peu. Il était dans la plus vive douleur de l'avoir perdue, et conservait une tendre vénération pour ses rares vertus. C'était principalement cette digne épouse qui lui avait inspiré son horreur extrême de l'hérésie, ayant elle-même la foi la plus ferme et la plus sounise, une humilité profonde et une charité bien exemplaire dans un rang si élevé. Souvent on la vit sans suite, et comme une personne du commun, visiter les pauvres dans les hôpitaux ou dans leurs chaumières, panser les malades dans leurs lits, les consoler, goûter leur bouillon et le leur servir, faire toutes les fonctions de garde et de domestique. Plus souvent encore, elle avertissait son auguste époux de se rappeler leur premier état; car ils avaient été mariés, et s'étaient trouvés dans l'infortune, ou en danger prochain d'y tomber, avant de parvenir à l'Empire.

Le peuple d'Antioche ne se borna point à renverser les statues : il y attacha des cordes, les traîna dans la boue, les mit en pièces avec des clameurs et des injures de la dernière insolence. Mais cet accès de frénésie fut bientôt passé, et fit place aux plus cruelles appréhensions. On rélléchit sur les suites d'un pareil emportement. Le bruit se répandit de toute part que l'Empereur allait user de la plus grande sévérité; qu'après la confiscation ou le pillage, on

abandonnerait aux flammes toutes les maisons avec leurs malheureux possesseurs; qu'on raserait la ville et les remparts jusqu'aux fondemens, et qu'on y ferait passer la charrue. Les citoyens désertaient par troupes innombrables, s'enfonçaient dans les forêts, ne se croyaient pas en sûreté dans les cavernes les plus sauvages. Les autres, abandonnés à leur désespoir, se tenaient renfermés chez eux, en attendant le châtimement dans une espèce de stupidité. On ne voyait personne dans les rues, ni sur les places, si fréquentées peu auparavant. Cette ville, si peuplée et si florissante, ne paraissait qu'un désert effrayant. Les philosophes, dont elle était pleine, avaient oublié toutes leurs grandes maximes, et s'étaient enfuis comme le peuple.

Il n'y eût que les philosophes chrétiens, c'est-à-dire, les plus fervens d'entre les fidèles, les ecclésiastiques, et surtout les solitaires fort multipliés autour d'Antioche, dont cette ville consternée reçût quelque consolation. Ils sortaient des grottes et des tombeaux, ou ils étaient comme ensevelis, descendaient des montagnes avec empressement, accouraient aux lieux où jamais ils n'avaient mis le pied, sollicitaient les magistrats de la manière la plus pressante, en faveur de cette multitude d'infortunés coupables. Ils restaient les journées entières aux portes du palais, où se balançait le sort de la patrie; et ils déclaraient qu'ils ne se retireraient point, avant d'avoir obtenu grâce: ils parlaient même de l'aller solliciter jusqu'à Constantinople. « Nous avons, s'écriaient-ils, un empereur pieux et élément: oui, nous le fléchirons; et vous l'offenseriez en prétendant le servir par une rigueur précipitée. » Afin de les retenir, il fallut prendre leurs remontrances par écrit, et les envoyer à la cour sans délai¹.

Un de ces solitaires, appelé Macédonius, d'une sainteté consommée, mais d'une simplicité purement évangélique, sans nul usage du monde ni des affaires, ayant rencontré deux commissaires envoyés de la ville impériale: « Mes amis, leur dit-il, en prenant le premier par le manteau, voici ce que vous direz à l'Empereur: « Vous êtes homme, vos sujets sont aussi des hommes, faits à l'image de Dieu. Pour venger des figures de pierre ou de métal, convient-il de détruire les images vivantes et raisonnables de la divinité? Il est aisé de rétablir vos statues, et déjà elles sont debout; mais il vous sera impossible, tout maître que vous êtes de la terre, de rendre un seul cheveu à ceux que vous aurez fait mourir. » A ce discours, si fort au-dessus de la portée d'un esprit sans science et sans culture, les commissaires restèrent dans l'ad-

¹ Chrys. ad Pop. Ant. Hom. 17.

miration, et promirent sincèrement d'en faire le rapport au souverain¹.

Les évêques de la province ne témoignèrent pas moins de zèle et de compassion que ces pieux ascètes. Quant à l'évêque Flavien, il était parti pour Constantinople après les premiers signes de repentir de ses ouailles; et il fit tant de diligence, malgré les rigueurs de l'hiver et son âge avancé, qu'il précéda ceux même qui portaient au prince la nouvelle de la sédition.

Pendant son absence, le principal soutien des citoyens désolés fut le prêtre Jean, mieux connu sous le nom de Chrysostôme ou Bouche-d'or, que lui acquit son incomparable éloquence. Né à Antioche même, d'une famille noble et chrétienne, il avait étudié sous le fameux rhéteur Libanius, qui dit en mourant qu'il ne connaissait aucun sujet plus capable que Jean de le remplacer. Mais Jean se livra de bonne heure à une étude plus solide, ayant été instruit dans les saintes lettres par le patriarche Méléce, qui le baptisa et le fit lecteur. Craignant encore pour son salut, dans un séjour brillant et voluptueux, il se retira dans la solitude, où il mena une vie aussi pénitente que recueillie. Il fit même des excès de mortification, qui altérèrent sa santé, et l'obligèrent de revenir à la ville. Mais les infirmités qu'il avait contractées, surtout par le froid excessif des nuits qu'il voulut braver, avaient comme éteint en lui la dangereuse passion qu'il craignait le plus. S. Méléce le fit diacre à l'âge de trente ans; à trente-cinq, il l'ordonna prêtre; et, lui voyant de grands talens pour la parole, il lui en confia le ministère honorable.

Chrysostôme se trouvait au plus beau point de sa carrière, âgé d'environ quarante ans, lorsque le désastre de sa patrie fournit un nouvel aiguillon à son zèle et à son éloquence. A ce sujet, il fit au peuple d'Antioche ses beaux sermons, que nous avons encore au nombre de vingt, et qui méritent un rang distingué, même entre les œuvres de ce Père, le plus touchant des orateurs ecclésiastiques de ces beaux siècles. La maison de Dieu ne désemplissait pas, tandis que le reste de la ville était désert. On ne trouvait de satisfaction qu'à écouter le tendre et sublime Chrysostôme, encore supérieur à lui-même, en des conjonctures qui lui inspirèrent un saint enthousiasme et un pathétique tout divin. Avec l'admiration, il porta le calme et la confiance dans les âmes si abattues peu auparavant; et souvent il se vit obligé de faire suspendre les applaudissemens qu'on lui donnait, ou de s'arrêter lui-même tout court, dans l'impossibilité de se faire entendre au milieu de

¹ Chryso. *ibid.*

ces bruyantes acclamations. Ministre fidèle, il disposait le peuple à glorifier le divin Maître par sa docilité, et il tourna tous les cœurs à la crainte de Dieu et à la pénitence. Ainsi, en se soumettant avec la plus humble résignation à ce que la Providence voudrait ordonner, la malheureuse Antioche inclinait le Seigneur à ne rien arrêter que de conforme à sa miséricorde.

Cependant la renommée, dont les événemens funestes semblent accroître la célérité, avait déjà fait parvenir aux oreilles de l'Empereur la nouvelle de la sédition. Quoique les mauvais chemins eussent retardé les courriers, et que Flavien les eût devancés, ce patriarche, à son arrivée, trouva Théodosie instruit de tout ce qui s'était passé. Quand donc le vénérable prélat fut entré dans le palais, il se tint à l'écart, les yeux tristement baissés, et l'air aussi humilié que s'il eût eu à demander grâce pour sa propre personne. L'Empereur s'approcha de lui; et d'un ton d'amertume et de sensibilité, mais sans colère, quoiqu'il eût les premiers mouvemens extrêmement prompts, il commença par faire l'énumération d'une longue suite de faveurs accordées à l'ingrate Antioche depuis le commencement de son règne, ajoutant à chaque article : « Est-ce donc là ce que j'avais lieu d'attendre pour reconnaissance? quelle plainte peuvent-ils faire de moi? quelle plainte surtout font-ils de la vertueuse Flaccille? et pourquoi s'en prendre à la mémoire de cette chère et respectable compagne? »

Alors l'évêque, poussant un profond soupir : « Seigneur, » dit-il d'une voix entrecoupée de gémissemens et de sanglots, comme le rapporte S. Jean Chrysostôme¹, de qui nous tenons l'éloquente rédaction d'une pièce trop intéressante, pour craindre d'en présenter ici quelques traits assez étendus; « Seigneur, nous sommes » pénétrés de confusion au souvenir de tous les monumens de la » bienveillance dont vous avez comblé notre patrie; et ce qui fait » notre plus grand chagrin, est le sentiment de notre indignité. Rui- » nez, brûlez, faites couler des fleuves de sang : vous ne nous pu- » nirez pas encore comme nous le méritons. Le mal que nous nous » sommes fait est pire que tout ce qu'on peut nous faire. Et qu'y » a-t-il de plus accablant, que de passer par tout l'univers pour des » monstres d'ingratitude? Ce serait un moindre malheur, que les » Barbares se fussent emparés d'Antioche, et qu'après en avoir jeté » les habitans dans les fers, ils eussent réduit en cendres tous nos » édifices. Avec un maître aussi grand et aussi bon que vous, ces » malheurs étaient réparables; et avec quel avantage votre magna- » nimité incomparable ne les eût-elle pas effectivement réparés!

¹ Hom. 20, ad Pop. Antioch.

osait le peuple
ourna tous les
en se soumet-
providence vou-
it le Seigneur

nestes semblent
eilles de l'Em-
uvans chemins
t devancés, ce
t de tout ce qui
ntré dans le pa-
s, et l'air aussi
opre personne.
tume et de sen-
ers mouvemens
mération d'une
oche depuis le
article : « Est-ce
naissance? quelle
tout font-ils de
la mémoire de

igneur, » dit-il
lots, comme le
ons l'éloquente
ndre d'en pré-
, nous sommes
onemens de la
e; et ce qui fait
indignité. Rui-
us ne nous pu-
que nous nous
faire. Et qu'y
ivers pour des
lheur, que les
es en avoir jeté
ndres tous nos
que vous, ces
votre magna-
ment réparés!

» Mais à présent que nous nous sommes privés de la protection
» qui nous valait mieux que nos remparts et toute notre milice. à
» qui désormais aurons-nous recours? Qui réclamerons-nous, après
» avoir outragé le meilleur des pères? Aussi nos infortunés ci-
» toyens, s'ils ont commis le plus grand des crimes, éprouvent-ils
» le plus cruel des châtimens. Tourmentés au-dedans par les re-
» proches de leur conscience, ils portent leur opprobre sur leur
» front et dans toute leur contenance. Ils n'osent arrêter leur regard
» sur personne; ils craignent même de les porter au ciel; ils vou-
» draient s'ensevelir tout vivans, et se cacher à toute la nature.
» Mais c'est un outrage, dira-t-on, tel que le diadème n'en es-
» suya jamais. Mais il dépend de vous, ô le plus clément et le
» plus sage des princes, que cet attentat vous procure une cou-
» ronne infiniment plus honorable que tous les diadèmes. Celle
» que vous portez est due en partie à la libéralité d'un bienfaiteur :
» celle que vous formeront l'humanité, la douceur, le pardon des
» injures, vous ne la devrez qu'à la bonté de votre cœur, qu'à vos
» seules vertus. Pour une statue renversée, vous en érigerez d'in-
» nombrables et d'immortelles dans le cœur non-seulement de vos
» sujets, mais de tout ce qu'il y aura jamais d'êtres intelligens et
» sensibles. Ne se souvient-on pas encore mieux du trait admirable
» de la clémence du grand Constantin, n'en parle-t-on pas avec
» plus d'applaudissement que des batailles qu'il a gagnées, que des
» trophées et des monumens qu'il a laissés en si grand nombre?
» Comme on le pressait d'exterminer des séditeux qui avaient jeté
» des pierres à ses statues, et qu'on lui disait en l'aigrissant qu'ils
» lui avaient défiguré le visage, il répondit tranquillement en y
» passant la main : *Je ne m'aperçois pas qu'on en ait fait couler une*
» *goutte de sang.* Cette admirable parole excite encore les mêmes
» sentimens que le premier jour qu'il l'a proférée. Mais qu'est-il
» besoin de vous citer des exemples étrangers? Il suffit que vous
» vous ressembliez à vous-même. Souvenez-vous des lettres de
» grâce que vous fîtes autrefois expédier pour la délivrance des pri-
» sonniers, à la veille des fêtes auxquelles nous touchons. Le bienfait
» ne répondant qu'imparfaitement à votre sensibilité généreuse,
» *Plût à Dieu, ajoutiez-vous dans ce mémorable rescrit, que je*
» *pusse aussi ressusciter les morts!* Or, voici, Seigneur, le moment
» d'opérer ce prodige, de retirer des horreurs du tombeau, sans
» péril, sans efforts, non un mort ou deux, mais un peuple innom-
» brable. Une seule parole, un mot d'écrit, dicté par la bénignité
» chrétienne, va rendre la vie à des milliers de morts ou de mou-
» rans. La célèbre Antioche vous devra infiniment plus qu'à son
» fondateur, plus que si vous l'aviez soustraite à un joug barbare.

» Vous partageriez ce dernier honneur avec la plupart des princes,
 » du moins avec tout ce qu'on nomme héros. Mais rendre la vie et
 » la fortune pour la plus atroce des injures, et cela quand on est
 » tout-puissant ; c'est ce qui honore, non précisément l'empereur,
 » mais l'empire, mais l'humanité, mais le christianisme ! »

En présentant ce motif de religion, l'orateur, attentif à étudier le visage du prince, crut y apercevoir que, loin de se lasser, il redoublait d'attention, et paraissait plus touché de moment en moment. C'est pourquoi il s'étendit sur l'édification que la clémence d'un monarque chrétien donnerait aux Gentils, aux Juifs, aux gens de toute religion, qui, informés de l'injure, tenaient les yeux fixés sur celui qui l'avait reçue, dans l'attente de ce qu'il ordonnerait. « Si vous
 » pardonnez, reprit-il, ils se diront avec admiration les uns aux
 » autres : Qu'il est grand le Dieu des Chrétiens, puisqu'il élève ses
 » adorateurs si fort au-dessus de la nature ! Qu'elle est sainte,
 » qu'elle est digne de l'Être suprême, la religion qui contient de la
 » sorte un homme plus puissant lui seul que tous les autres en-
 » semble ! Et gardez-vous d'écouter la rampante politique, qui
 » vous représenterait l'impunité comme l'aiguillon de l'audace et
 » la ruine du pouvoir. Cette appréhension serait bien fondée, si
 » votre indulgence était l'effet de votre faiblesse. Mais la crainte
 » et les remords ont déjà fait une justice bien exemplaire des cou-
 » pables. La sévérité la plus rigoureuse ajouterait peu au sort qu'ils
 » éprouvent. Si vous les aviez tout d'un coup retranchés du nom-
 » bre des vivans, ils seraient beaucoup moins à plaindre qu'ils ne
 » le sont dans les douleurs et la mortelle incertitude où ils lan-
 » guissent depuis tant de jours. Au coucher du soleil, ils ne s'at-
 » tendent point à revoir l'aurore, ils osent encore moins se pro-
 » mettre la fin paisible du jour. Plusieurs en fuyant dans les déserts
 » y sont devenus la proie des bêtes sauvages, non-seulement ceux
 » qui avaient eu part à l'attentat, mais des enfans innocens et
 » faibles, mais des femmes timides et du premier rang. Les misé-
 » rables qui survivent au milieu des mêmes dangers, passent les
 » jours et les nuits dans les réduits les plus écartés, dans les antres
 » obscurs et les creux des rochers. Une voix éloignée, le souffle
 » des vents, l'agitation d'une feuille les fait pâlir et tomber d'effroi.
 » La ville eût été prise par les ennemis du nom romain, qu'elle
 » ne se trouverait pas dans un état si déplorable. Toutes les autres
 » villes la regardent avec consternation, et la proscription la plus
 » sanglante serait moins efficace pour les contenir dans une res-
 » pectueuse dépendance. »

A chacune de ces images touchantes, le cœur sensible de Théodose s'attendrissait d'une manière plus visible. Flavien continua.

art des princes,
 rendre la vie et
 a quand on est
 nt l'empereur,
 isme ! »
 ntif à étudier le
 asser, il redou-
 nt en moment.
 nence d'un mo-
 x gens de toute
 fixés sur celui
 erait. « Si vous
 on les uns aux
 squ'il élève ses
 lle est sainte,
 contient de la
 les autres en-
 politique, qui
 de l'audace et
 sien fondée, si
 Mais la crainte
 plaire des cou-
 u au sort qu'ils
 chés du nom-
 indre qu'ils ne
 de où ils lan-
 eil, ils ne s'at-
 moins se pro-
 dans les déserts
 eulement ceux
 s innocens et
 ang. Les misé-
 rs, passent les
 dans les antres
 née, le souffle
 ombre d'effroi.
 main, qu'elle
 utes les autres
 ription la plus
 dans une res-
 sible de Théo-
 tien continua .

[An 387]

« Oui, Seigneur, ma confiance égale votre bonté, et j'ose supplier
 » votre cœur paternel d'apporter un remède prompt à la douleur
 » excessive de vos enfans. Il est facile de punir, il est facile de se
 » faire craindre quand on est revêtu de la souveraine puissance;
 » mais captiver l'amour de tout le monde, affectionner chaque ci-
 » toyen à votre empire, comme il est affectionné à sa famille, c'est
 » ce que les trésors, les plus grands travaux, les armées innombra-
 » bles n'opérèrent jamais, et ce qui dépend en ce moment de votre
 » seule volonté. Quel triomphe pour nous et pour le Dieu que nous
 » servons, quand partout on dira : Une grande cité avait provoqué
 » l'indignation de son souverain, elle méritait le dernier châti-
 » ment, tous ses citoyens étaient abîmés dans la douleur et le dés-
 » espoir ; ni officier, ni magistrat, personne n'osait ouvrir la bou-
 » che pour sa défense : mais un faible vieillard, revêtu du ministère
 » pacifique des autels, a touché le prince au premier aspect. Certes
 » notre ville ne fait pas peu d'honneur à votre foi, en me char-
 » geant de cette députation ; puisqu'elle juge que vous préférez aux
 » grands du siècle le caractère sacré des prêtres du Seigneur. Je
 » viens donc moins au nom d'un peuple éploré, qu'en celui du
 » Maître suprême des souverains et des sujets, et je vous annonce
 » de sa part que, si vous remettez la faute commise contre vous, le
 » Juge terrible des vivans et des morts vous pardonnera toutes les
 » vôtres. Votre religion, je le sais, a toujours devant les yeux ce
 » tribunal redoutable, où nous devons tous rendre un compte
 » exact de nos œuvres. Eh bien ! tout ce que vous auriez pour lors
 » à expier, vous le pouvez effacer dès ce moment par une parole
 » d'indulgence. Les intercesseurs ordinaires préparent par les pré-
 » sens les voies à leur médiation ; pour moi, je ne vous présente
 » que la loi de notre divin Maître, et je vous conjure de ne vous
 » proposer d'autre modèle que celui qui, perpétuellement outragé
 » par tant d'ingrats, ne cesse de leur faire du bien. Tel est le fon-
 » dement de mes espérances ; et si elles se trouvaient confondues,
 » sachez, prince, que j'abjure incontinent ma funeste patrie. Jamais
 » Flavien ne reverra une ville que le plus humain de tous les maî-
 » tres aurait jugée indigne de rentrer en grâce avec lui. »

Ce discours eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre. Théodosie
 ne put retenir ses larmes ; et sans opposer aucune difficulté, sans
 faire valoir la grâce qu'il accordait : « Prêtre du Seigneur, dit-il,
 » cessez de vous alarmer. Non, vous ne parlez point à une âme im-
 » pitoyable. Et qu'y a-t-il de merveilleux, si nous nous laissons flé-
 » chir envers nos semblables, tandis que le vrai Maître du monde,
 » outragé, crucifié par des êtres tirés du néant et comblés de ses
 » bienfaits, a prié pour eux ! » Ce bon prince fit plus ; s'intéressant

à la cruelle position où se trouvait Antioche, il pressa le patriarche de partir, afin de l'en tirer sans nul délai; il envoya même quelques courtisans, quand Flavien eut passé le détroit, pour savoir s'il faisait diligence, s'il ne s'arrêtait pas en chemin à cause de la pâque qui approchait, s'il ne pensait point à la célébrer ailleurs que dans sa malheureuse Église.

C'est par un tel usage du pouvoir, que cet empereur en obtenait du Ciel la conservation et l'accroissement, et qu'il se ménagea la divine protection contre les efforts ambitieux de Maxime. Afin de s'assurer encore mieux du succès, il fit consulter S. Jean d'Égypte, fameux anachorète qui demeurait loin de là, dans la Haute-Thébaïde. La gloire de ce grand serviteur de Dieu s'accroissait autant qu'il prenait de soin de se cacher. Il habitait tout seul au sommet escarpé d'une montagne, dans une roche où il s'était taillé une espèce de cellule ou plutôt de sépulcre, et où l'on ne parvenait qu'en gravissant avec une extrême difficulté. Il ne permettait à personne d'y entrer, et il recevait par une lucarne les choses indispensables à la vie. Les miracles même qu'il opérait en grand nombre, avaient lieu par le moyen d'une huile bénite qu'il envoyait aux malades; ne souffrant point qu'on les lui amenât, de peur de la vaine gloire et des distractions. Son nom était vénéré dans toutes les régions, et les maîtres du monde regardaient ses prières comme la plus sûre garantie du succès dans leurs entreprises. Théodose envoya vers lui, du fond de la Grèce en Égypte, et il s'en rapporta à cet humble solitaire, pour la conclusion de la guerre ou de la paix; persuadé, par plusieurs expériences précédentes, tant de son crédit auprès du Seigneur que de l'éminence du don de prophétie qui lui avait été départi. L'homme de Dieu fit assurer l'Empereur qu'il triompherait du tyran, et qu'il y aurait même peu de sang répandu dans cette guerre¹.

Il y eut néanmoins deux combats en Pannonie, où Théodose défit les troupes de Maxime, beaucoup plus nombreuses que les siennes, et qui prirent la fuite aux premières charges. Aussitôt après, le vainqueur traversa sans obstacle la chaîne des Alpes, hérissée en vain de retranchemens, où l'on n'osa l'attendre, et il vint surprendre son rival dans Aquilée, qui se fit un devoir de lui ouvrir ses portes. Maxime, abandonné des siens, fut dépouillé des ornemens impériaux, et amené pieds nus et mains liées devant Théodose et Valentinien. Théodose commença par lui reprocher ses attentats; mais, attendri insensiblement par l'état de humiliation où il le voyait, il commençait à balancer entre la clémence et la clé-

¹ Cass. *Hist.* iv, 24; Vit. Patr. 11, 1.

[An 383]

mence, quand les soldats éloignèrent le tyran de ses yeux, et lui tranchèrent la tête, l'an 388. Son fils Victor fut pris en Gaule par le comte Arbogaste, et subit le même sort que son père. Il restait encore Andragathe, le principal soutien de ce parti, et le meurtrier de l'empereur Gratiën : il commandait même, entre la Grèce et l'Italie, une flotte puissante qu'on n'était point en état d'attaquer. Mais sa conscience fut son bourreau : il se jeta de désespoir dans la mer, où il fut noyé. Ainsi finit cette guerre importante, presque sans effusion de sang, selon la prédiction de S. Jean d'Égypte.

Théodose, craignant d'un ensanglanter les suites, fit publier une amnistie générale. Les Ariens s'étant soulevés à Constantinople, sur le faux bruit qui avait couru de la victoire de Maxime, et ayant poussé l'emportement jusqu'à brûler la maison du patriarche Nectaire, l'Empereur leur pardonna de même, à la prière de son fils Arcade. Mais ce qui le combla de la plus juste gloire, ce fut la générosité dont il usa envers l'empereur Valentinien, en lui remettant non-seulement ce que Maxime lui avait enlevé, mais encore l'ancien et florissant apanage de Gratiën, les Gaules, la Bretagne et l'Espagne, c'est-à-dire, toute l'étendue de l'empire d'Occident.

Après cette victoire, Théodose se rendit à Milan, où il fit quelque séjour. Etant entré dans l'église, un jour de fête, il apporta son offrande à l'autel; et, contre l'usage des Occidentaux, il resta pendant l'offertoire dans l'enceinte du sanctuaire. S. Ambroise, qui ne voyait à travers toute la grandeur impériale que le simple fidèle, osa lui demander ce qu'il attendait. L'Empereur répondit modestement qu'il se tenait là pour la communion. « Seigneur, reprit l'évêque, il n'est permis qu'aux ministres des autels d'occuper la place où vous êtes. Abandonnez-la tout entière au clergé; et puisque la pourpre indique les princes et non pas les prêtres, occupez debout, à la tête du peuple, le rang qui sied à son chef. » L'Empereur fit entendre qu'il n'était resté que parce que tel était l'usage à Constantinople, et il remercia le saint de son instruction. On lui désigna une place distinguée, hors du sanctuaire, mais devant tous les laïques : ordre sage et fixe dès-lors pour les empereurs d'Occident, qui se firent un devoir de s'y conformer. Théodose le voulut même observer en Orient. Etant retourné à Constantinople, à la première solennité à laquelle il assista, de son propre mouvement il s'éloigna de l'autel, aussitôt après avoir présenté son offrande. L'évêque Nectaire en témoigna sa surprise, et Théodose dit en soupirant : « Hélas ! que la vérité parvient difficilement à l'oreille des princes ! A peine ai-je pu trouver un docteur qui m'apprit la distance qui se rencontre entre l'empire et le sacerdoce. Je ne con-

mais qu'Ambroise qui porte bien justement le nom d'évêque ¹ :

Ce pieux empereur s'oublia néanmoins peu de temps après. Botheric, qui commandait les troupes de l'Illyrie, et qui résidait à Thessalonique, donna lieu à une émeute, par un acte en apparence bien indifférent. Il fit emprisonner un cocher du cirque qui avait tenté de corrompre un de ses gens. Dans une fête publique, où il devait y avoir des courses de chariots, le peuple crut ce cocher nécessaire, et demanda son élargissement avec de grandes instances. N'ayant pu l'obtenir, il s'emporta sans retenue; il en vint à une sédition si violente, que différens officiers furent assommés, traînés par les rues, et Botheric mis lui-même à mort. Cette nouvelle, cédant à sa promptitude naturelle, Théodose s'enflamma d'une vive colère. Il était au comble de la prospérité, et à ce point de grandeur dont les meilleurs naturels soutiennent si difficilement les dangers. Ce ne fut plus ce prince indulgent et tendre, empressé à mettre fin aux alarmes d'une ville remplie de coupables. Thessalonique fut dévouée au sort le plus affreux. Comme le peuple était assemblé dans le cirque, on le fit secrètement investir par les troupes, avec ordre de faire main-basse sur tout ce qu'elles rencontreraient, sans discernement des citoyens irréprochables et des complices de la sédition, toutefois jusqu'à la concurrence d'un certain nombre seulement. Il y eut sept mille personnes immolées de la sorte, parmi lesquelles des passans même et des étrangers furent compris. Les ordres étaient si rigoureux, que les exécuteurs couraient risque de leur propre vie, en se laissant toucher de compassion. Un père leur offrit toute sa fortune pour la vie de deux enfans : ils lui dirent de choisir l'un des deux, parce qu'ils ne pouvaient épargner l'un et l'autre, à cause du nombre des morts qu'ils avaient à fournir. Le malheureux père, fondant en larmes, regardait ses deux enfans sans pouvoir se déterminer à ce choix fatal; et tandis qu'il délibérait, ils furent égorgés l'un et l'autre sous ses yeux ².

La nouvelle du massacre étant parvenue à Milan où se trouvait Théodose, S. Ambroise en fut accablé. Il eût été sur-le-champ trouver l'Empereur, s'il n'eût écouté que son zèle; mais sa prudence l'engagea à ne point se présenter dans le premier mouvement de sa propre sensibilité, et à donner au prince même le temps de la réflexion : après quoi, il prit encore la précaution de lui écrire ³. D'abord il s'autorisa des paroles du prophète Ezéchiël, qui rendent le prêtre complice du pécheur, s'il ne l'avertit de son

¹ Theod. v, 18. — ² Paul. Vit. Ambr. 12, 24. — ³ Ambr. Epist. 31.

[An 389]
 m d'évêque ; »
 e temps après,
 et qui résidait
 un acte en ap-
 cher du cirque
 une fête publi-
 peuple crut ce
 avec de grandes
 retenue; il en
 s furent assom-
 me à mort. A cette
 Théodose s'en-
 prospérité, et à
 tiennent si dif-
 indulgent et ten-
 emplie de cou-
 ffreux. Comme
 ètement inves-
 se sur tout ce
 oyens irrépro-
 usqu'à la con-
 sept mille per-
 passans même
 si rigoureux,
 vie, en se lais-
 ute sa fortune
 l'un des deux,
 cause du nom-
 eux père, fon-
 voir se déter-
 furent égorrés

où se trouvait
 sur-le-champ
 ; mais sa pru-
 emier mouve-
 ince même le
 précaution de
 hète Ezéchiël,
 avertit de son

[An 389]
 péché. Le prenant ensuite par son excellent cœur et par ses vertus :
 « Seigneur, poursuivit-il, vous avez du zèle pour la religion ; qui
 » pourrait le contester ? et la crainte du Juge suprême est fortement
 » imprimée au fond de votre âme. Mais vous avez aussi une sensi-
 » bilité naturelle, qui, à la vérité, se tourne aisément à la compas-
 » sion quand on l'adoucit ; au lieu que, si on l'anime, vous ne pou-
 » vez presque plus revenir à temps au parti de la modération et de
 » la douceur. Car plutôt à Dieu que personne n'échauffât jamais cette
 » humeur, si personne ne l'apaise ! Je ne voudrais que vous voir
 » laissé à vous-même : quelque valeur qui vous distingue dans les
 » combats, quelque louange que vous méritiez en tout le reste, la
 » bonté s'est toujours montrée la première de vos admirables qua-
 » lités. Mais l'ennemi de tout bien vous a envié ce divin avantage :
 » terrassez-le à votre tour, tandis que vous le pouvez encore.
 » N'ajoutez pas à votre chute l'impénitence et l'endurcissement. Ces
 » sortes de taches ne se lavent que dans les larmes. Ni votre gran-
 » deur, ni votre puissance ne peuvent effacer autrement le péché,
 » dont la droiture de votre âme vous accuse sans doute au fond de
 » votre conscience. » A la fin de la lettre, le courageux évêque dé-
 clare à l'Empereur qu'on n'offrira point le sacrifice s'il se présente
 pour y assister ; puis il ajoute : « Entrez dans mes vues, si vous en
 » sentez la justice : que si la majesté de César s'en tient humiliée,
 » ne trouvez pas mauvais que je donne la préférence à la Majesté
 » divine. »

Ambroise refusa effectivement l'entrée de l'église à l'Empereur¹.
 On l'avait averti que le prince partait pour s'y rendre ; et il y a toute
 apparence que Théodose, déjà touché de repentir, venait pour de-
 mander le pardon de sa faute. L'évêque l'attendit dans le vestibule.
 Dès qu'il l'aperçut : « Seigneur, lui dit-il, vous ne comprenez pas
 » toute l'énormité de votre péché, puisque vous ne craignez pas de
 » vous présenter ici. Auriez-vous l'assurance d'étendre une main
 » encore fumante du sang innocent, pour recevoir le corps de Jé-
 » sus-Christ ? Oseriez-vous teindre de ce sang adorable une bouche
 » qui n'a pas été purifiée, après avoir commandé tant d'homici-
 » des ? » Et comme Théodose représenta que le saint roi David
 avait commis le meurtre et l'adultère, le saint repartit : « Puisque
 » vous l'avez imité dans son égarement, imitez-le dans sa péni-
 » tence. » L'humble Empereur n'insista pas davantage ; mais il se
 retira, pénétré d'une amère componction, et il s'exclut huit mois
 de la fréquentation du lieu saint.

Les fêtes de Noël arrivant, l'Empereur s'affligeait jusqu'à re-

¹ Paul. *Vit.* n. 24.

pandre des larmes. « La maison de Dieu, disait-il, est ouverte aux » mendians et aux esclaves, tandis que l'entrée n'en est interdite¹. » Ruffin, celui des seigneurs de sa cour qui avait le plus de part à son intimité, s'offrit pour solliciter son absolution. *Je connais Ambroise*, répondit le prince; *et je sens moi-même la justice de sa censure*. Ruffin se fit fort de persuader l'évêque. *Allez donc*, lui dit Théodose, qui reprit confiance sur la parole de Ruffin, et le suivit de près. Le médiateur, n'ayant rien gagné par toutes ses instances, finit par dire que l'Empereur venait lui-même. Le prélat lui reparut, d'un ton imposant: *Je vous annonce, Ruffin, que je l'empêcherai d'entrer; et s'il veut user tyranniquement de son pouvoir, vous pourrez me voir égorger, mais vous ne me verrez pas fléchir*. Ruffin dépêcha bien vite vers Théodose, pour lui conseiller de rester dans le palais. Mais déjà l'Empereur se trouvait au milieu de la place, et il répondit: *J'irai, et je recevrai, s'il le faut, l'affront que je mérite*.

Il n'eut garde de descendre à l'église; mais il demanda l'évêque dans la salle d'audience, et le supplia, avec l'humilité du plus simple des fidèles, de le dégager des liens du péché, et de ne pas lui fermer une porte que le Seigneur daigne ouvrir à tout pénitent sincère. *Mais quelle pénitence*, reprit l'évêque, *avez-vous faite après un si grand crime? C'est à vous*, dit l'Empereur, *de m'enjoindre ce que j'ai à faire*. L'évêque lui imposa la pénitence publique; car, quoique Théodose se fût abstenu de l'entrée de l'église, il n'avait pas encore pratiqué les autres observances des canons. Afin de compenser la durée de la satisfaction par son importance, le zélé prélat lui prescrivit encore plusieurs de ces grandes œuvres dont la souveraine puissance fournit tant d'occasions à ceux qui en sont revêtus. Le prince accepta toutes les conditions; et le pasteur, levant alors l'excommunication, lui permit l'entrée de l'église. Toutefois Théodose ne fut pas encore admis dans le lieu saint, à la manière accoutumée, avec les autres fidèles, mais seulement dans l'état de *prosterné*. Aussitôt, et de son propre mouvement, dépouillant les ornemens impériaux, se prosternant sur la terre qu'il arrosait de ses larmes, et se frappant la poitrine, il commença de prier, et répéta long-temps, dans l'amertume de son cœur, ces paroles de David: *Je suis demeuré étendu sur le pavé, ô mon Dieu! rendez-moi la vie selon vos promesses*. Cependant le peuple fondait en larmes, et pleurait avec son pieux empereur. Plus attendri que personne, l'évêque crut pouvoir, dans cette conjoncture, ne pas se conformer à l'usage, qui n'accordait qu'à la

¹ Theodor. v, 18.

est ouverte aux
est interdite'.
le plus de part à
Je connais Am-
justice de sa cen-
ez donc, lui dit
ffin, et le suivit
ses instances,
prélat lui repar-
ue je l'empêche-
n pouvoir, vous
s fléchir. Ruffin
r de rester dans
ieu de la place,
l'affront que je

manda l'évêque
té du plus sim-
et de ne pas lui
à tout pénitent
vez-vous faite
ereur, de m'en-
énitence publi-
trée de l'église,
ces des canons.
on importance,
grandes œuvres
ons à ceux qui
nditions; et le
nit l'entrée de
is dans le lieu
eles, mais seu-
propre mouve-
sternant sur la
la poitrine, il
ertume de son
u sur le pavé,
Cependant le
mpereur. Plus
cette conjonc-
ordait qu'à la

[An 390] mort la grâce de la réconciliation pour le crime d'homicide. L'illustre pénitent n'en eut qu'une douleur plus vive de sa faute, tout le reste de sa vie.

Après un pareil trait d'édification, S. Ambroise, appuyé de l'autorité ainsi que de l'exemple du souverain, fit res fleurir, avec un nouvel éclat, la discipline et l'innocence dans son Église. Non-seulement, il s'appliquait lui-même, avec assiduité, à l'administration de la pénitence, pour les péchés scandaleux, en sa qualité de ministre de la pénitence publique, dont il n'y avait point encore en Occident d'autre administrateur d'office que l'évêque; mais, quoiqu'il eût, dans ses prêtres, de dignes coadjuteurs pour l'administration de la pénitence secrète, ou de la confession, il ne laissait pas que de s'en occuper avec une constance infatigable, à l'égard de toutes sortes de pénitens. « Toutes les fois, dit le diacre Paulin¹, que quelque pécheur lui avait confessé ses fautes pour en recevoir la pénitence, il répandait une telle abondance de larmes, que le pénitent ne pouvait s'empêcher d'y mêler les siennes, et d'entrer dans les sentimens d'un père qui compatit au malheur de ses enfans. » Il est évident, par les réflexions de cet historien, qu'il s'agit de la confession auriculaire des fautes secrètes, ou des crimes dont le ministre sacré ne pouvait, comme s'exprime Paulin, parler qu'à Dieu seul. Les évêques, au moins ceux de la vertu de S. Ambroise, étaient encore, en Occident, les administrateurs les plus ordinaires de ce sacrement.

En Orient, la discipline présente ici quelque différence. Les évêques avaient établi dans chaque église un prêtre pénitencier, sur lequel ils se déchargeaient au moins de l'examen des pénitens. Sa fonction était d'entendre les confessions de ceux qui pouvaient avoir besoin de son ministère particulier. A cet effet, on le choisissait d'une discrétion et d'une prudence distinguée entre tous les autres ministres de la réconciliation. Il écoutait tous ceux qui venaient s'accuser, et, selon la grièveté et la nature de leur faute, ou il les soumettait à la pénitence publique, ou il leur prescrivait ce qu'ils devaient pratiquer en particulier avant de participer à l'Eucharistie. Quelquefois ces pénitens s'accusaient en public d'une faute secrète, afin de s'exciter davantage à l'humilité et à la componction².

Il arriva dans l'église de Constantinople, qu'une femme de distinction, qui s'était oubliée jusqu'à commettre un péché honteux avec un diacre, vint faire, par une ferveur indiscrete que le pénitencier n'eut pas la sagesse d'arrêter, une confession générale de

¹ Ambr. *Vit.* n. 33. — ² Soz. vii, 16.

tous ses désordres, dans laquelle elle déclara publiquement et formellement cette faute scandaleuse, ou la donna pour le moins à connaître, par la nature même des pénitences et des satisfactions qu'elle accomplissait en public. Le scandale fut énorme, et l'opprobre en rejaillit sur tout le clergé. Peu versé dans les matières canoniques, et plus embarrassé qu'un autre dans ce cas vraiment épineux, l'évêque Nectaire prit conseil d'un certain Eudémon, qu'on soupçonne d'avoir été dans les sentimens des Novatiens, ennemis des pratiques de la pénitence.

Quant à l'historien Socrate, qui ne laisse pas que d'applaudir à cette conduite, il paraît injuste, au moins sur ce fondement, de l'accuser de novatianisme¹. Il ne prétend blâmer que ces confessions imprudentes et publiques des fautes secrètes; de même à peu près que Sozomène, qui s'en explique plus clairement. « Il est croyable, dit celui-ci, que les prélats ont jugé, dès le commencement, que c'était une chose odieuse de publier ses crimes en présence de toute l'église, et comme sur un théâtre. » Il pose pour principe, que Dieu a ordonné d'accorder le pardon à ceux qui se repentiraient, quelque fréquentes qu'eussent été leurs chutes. Et, confondant si long-temps d'avance les prétentions des Sacramentaires, au sujet de cet événement, il ajoute que *la confession est nécessaire pour obtenir le pardon de ses fautes*².

Pour en revenir à Nectaire, il supprima, sur l'avis d'Eudémon, l'office du prêtre pénitencier, et il laissa, dit Socrate, à la liberté de chacun de participer aux mystères divins, selon le mouvement de sa conscience : ce qui s'entend naturellement de la confession publique de quelques péchés secrets, que ce pénitencier était en droit de prescrire. La plupart des églises d'Orient suivirent l'exemple de la ville impériale; c'est-à-dire qu'elles en revinrent à l'ancien usage conservé par les Occidentaux, et que l'évêque prit personnellement l'inspection du grand objet de la pénitence en elle-même. Il est constant, par toute la suite de l'histoire, aussi bien que par le témoignage de Sozomène, que la suppression du prêtre pénitencier n'a donné atteinte ni à la confession secrète, usitée dès la naissance de l'Eglise, ni même à la pénitence publique, pratiquée si long-temps encore, depuis cet événement, dans l'église même de Constantinople. Devant ces faits, comment ne pas s'étonner de la témérité des réformateurs hérétiques, qui n'épargnent point, entre les institutions divines, la plus capable de servir de digue au débordement des passions?

S. Grégoire de Nazianze prenait toujours un intérêt particulier

¹ Socr. v, 19. — ² Lib 7, c. 16.

[Au 390]
à l'égl
agré
cesse
res. D
et so
narist
de fai
vers
inutil
raison
dose,
ment
autre
tiplie
Ce
alors
tude
arbre
plus
la ca
son g
de la
pieus
répét
pas q
lesse.
assid
soi-n
avec
larm
gros
Il n
vers
une
nes
s'éta
don
plai
tion
de
il se
de
gar

[An 390] à l'église où Nectaire lui avait succédé. Oubliant sans peine les désagrémens qui lui avaient rendu la liberté, il ne pensait à son successeur, que pour l'aider encore de ses conseils et de ses lumières. Du fond de sa retraite, il lui écrivit pour ranimer sa vigilance et son zèle contre les sectaires, et spécialement contre les Apollinaristes, qui tenaient fort librement leurs assemblées. Il le pressa de faire sentir à la cour, que toute la bienveillance impériale envers l'Eglise et que le discrédit des autres erreurs deviendraient inutiles, si celle-ci pouvait se flatter de prévaloir. On croit, avec raison, que ces démarches influèrent sur le parti que prit Théodose, de chasser des villes les hérétiques en général, et nommément les sectateurs d'Apollinaire; comme aussi d'adopter les autres mesures les plus efficaces pour les empêcher de se multiplier.

Ce fut là un des derniers fruits du zèle épiscopal de Grégoire, alors concentré, sans chagrin comme sans ambition, dans sa solitude d'Arianze, en son pays natal. Un jardin, une fontaine, des arbres plantés par ses pères lui causaient des plaisirs plus doux et plus purs que tous ceux qu'il aurait pu goûter dans les palais de la capitale. Il n'avait de peines que celles qu'il éprouvait, malgré son grand âge, dans des combats encore très-rudes et très-fréquens de la chair et de l'esprit. Il en gémit quelquefois dans les poésies pieuses qui diversifiaient ses loisirs, et son humilité lui fait souvent répéter, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il tremble de ne l'être pas quant à l'esprit. Ses maladies continuelles, son extrême vieillesse, ne lui paraissaient pas un préservatif suffisant. Il se livrait avec assiduité à la prière, aux actes de confiance en Dieu, de défiance de soi-même, et à tous les exercices de la plus austère mortification, avec la même ferveur que dans le feu de l'âge, et en répandant des larmes en abondance. Son lit n'était qu'une natte, sa couverture un gros sac, son vêtement une simple tunique dans toutes les saisons. Il ne faisait jamais de feu, allait toujours nu-pieds, n'avait de conversation qu'avec les habitans des cieux. Surtout il évitait, avec une extrême circonspection, la société et la vue même des personnes du sexe. Un de ses parens, nommé Valentinien, étant venu s'établir avec des dames vis-à-vis de lui, ce voisinage lui fit abandonner une terre où l'attachait, depuis long-temps, l'innocent plaisir de la cultiver de ses mains. La poésie sacrée fit son occupation la plus ordinaire, durant sa dernière retraite. Outre l'exercice de pénitence qu'il trouvait dans la composition pénible des vers, il se proposait de substituer ses pieuses productions, tant aux vers de l'hérétique Apollinaire, qu'à ceux des poètes licencieux du paganisme, et de ne pas laisser imaginer que le vice offre à la poé-

sie plus de ressources que la vertu ¹. C'est ainsi que cet illustre docteur termina doucement sa carrière, à l'âge de plus de quarante-vingt-dix ans, en 391. Son crédit auprès du Seigneur fut si bien connu, même avant sa mort, que dès-lors on réclamait son secours avec succès dans les maladies, et qu'il chassa souvent les démons, à la première invocation du nom de Jésus. Pour ses talents, ils vivent encore dans ses œuvres, si constamment et si universellement vantées, pour la sublimité des pensées, la noblesse du style, la force du raisonnement, la profondeur et l'exactitude incomparable de la doctrine.

Dans la même année, l'empereur Théodose revint à Constantinople, après avoir passé trois ans en Italie, où il laissa Valentinien, qu'il venait de rétablir et d'affermir sur son trône. Théodose avait ordonné aux moines, par une loi formelle, de se retirer dans les lieux champêtres, et de ne point se fixer ni même séjourner dans les villes. Ils y venaient importuner les juges pour empêcher qu'on ne fit justice des malfaiteurs, souvent pour abattre tumultuairement des idoles, et faire une guerre indiscrete aux païens. Ces imprudences arrivaient surtout en Orient, les solitaires et les cénobites se trouvant prodigieusement multipliés en Egypte et en Syrie. Quand l'Empereur fut à portée de voir les choses par lui-même, et de veiller plus immédiatement au maintien du bon ordre, il modifia une défense qui semblait imprimer quelque sorte de flétrissure à l'état religieux, et il rendit à ceux qui le professaient l'entrée libre des villes. Mais on n'en fut que plus attentif à discerner parmi eux les sujets dignes ou indignes; surtout à contenir ces vagabonds intrigans qui abusaient de la plus sainte des professions pour leurs vues particulières et souvent criminelles.

Sous le nom de moines, alors si révérend, se cachaient les hérétiques appelés Massaliens en syriaque, en grec Euchites, c'est-à-dire prians, parce qu'ils faisaient consister toute la religion dans la seule prière. Il y en avait de deux sortes : les uns étaient de vrais païens, et n'avaient de commun avec les fidèles que quelques usages extérieurs de l'Eglise, qu'ils s'approprièrent. Ils reconnaissaient même plusieurs dieux, quoiqu'ils n'en adorassent proprement qu'un seul, qu'ils nommaient le Dieu suprême, ou Très-Haut : on croit que ce sont les mêmes sectaires que les Upsistaires, ou adorateurs du Très-Haut. On les appela aussi Euphémistes, d'un mot qui signifie louange, à cause de certains cantiques en l'honneur de Dieu, qu'ils chantaient perpétuellement dans leurs assemblées. Quelques-uns d'eux furent nommés Sataniens, du culte affreux que la peur des démons leur fit rendre à ces puissances malfaisantes.

¹ Greg. Naz. Carm. 59, etc.

que cet illustre
plus de quatre-
eur fut si bien
ait son secours
t. les démons, a
lens, ils vivent
sellement van-
style, la force
comparable de

nt à Constanti-
a Valentinien,
héodose avait
tirer dans les
ême séjourner
our empêcher
battre tumul-
e aux païens.
olitaires et les
Egypte et en
noses par lui-
du bon ordre,
e sorte de flé-
e professaient
entif à discer-
a contenir ces
es professions

ent les hérési-
s, c'est-à-dire
dans la seule
vrais païens,
es usages ex-
ssaient même
at qu'un seul,
on croit que
lorateurs du
t qui signifie
e Dieu, qu'ils
Quelques-uns
la peur des

L'origine des Massaliens, qui se disaient chrétiens, est fort incertaine. S. Epiphane ¹ attribue leur erreur à la grossière simplicité de quelques gens du commun, qui prenaient trop à la lettre le précepte de tout abandonner pour suivre Jésus-Christ. Ils quittaient tout en effet, et menaient ensuite une vie oisive et vagabonde, demandaient l'aumône, et vivaient pêle-mêle hommes et femmes ensemble, jusqu'à coucher ainsi dans les rues pendant l'été. Ils rejetaient le travail des mains, comme mauvais, abusant de ces paroles du Sauveur : *Travaillez, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure éternellement.* Il est à propos de faire remarquer que S. Epiphane, qui à cette occasion s'élève contre la mendicité, ne blâme que celle qui demeure oisive, et rien de ce qui ressemble aux ordres mendiants qui ont été approuvés par l'Église. Les Massaliens prenaient aussi le précepte de la prière continue dans toute la rigueur de la lettre, et ils en poussaient l'observation prétendue à des excès ridicules. Ils donnaient dans mille autres extravagances, jusqu'à se vanter de voir la sainte Trinité des yeux du corps. Ils dormaient la meilleure partie du jour, puis donnaient leurs rêves pour autant de révélations ou de prophéties. L'Eucharistie, la pénitence, tous les sacrements, les institutions les plus sacrées et les plus divines, n'étaient pour eux que des choses indifférentes. La seule oraison faisait toute leur religion ; et dans leurs prières, ils s'agitaient, ils tremblaient, ils s'élançaient ou s'emportaient çà et là ; ils s'abandonnaient aux mouvemens convulsifs les plus messéans. Les détails que la pudeur nous fait éviter seraient incroyables si, depuis le témoignage du saint évêque de Salamine, l'on n'avait vu chez des nations et en des temps qui se croyaient bien plus éclairés, le renouvellement des mêmes excès, sous le masque de la réforme et du rigorisme. Ces hérétiques furent condamnés en concile, d'abord à Antioche par les soins de l'évêque Flavien ; et plus solennellement à Icône, d'où le saint évêque Amphiloque en fit le rapport à ce patriarche.

Le schisme néanmoins durait toujours à Antioche, ou, pour parler plus proprement, le partage des fidèles en deux troupeaux, chacun avec son pasteur, et soumis également les uns les autres, tant à la vraie foi qu'à l'autorité du chef universel de l'Église, dont ils n'étaient point retranchés par l'excommunication. C'est ce qui paraît évidemment par le concile général de Constantinople, où nous avons vu des pères de ces deux partis communiquer ensemble dans aucune difficulté. L'évêque Paulin étant venu à mourir, les fidèles de son parti ne voulurent pas reconnaître Flavien ; et alors seule-

¹ Her. 8, n. 1.

ment, s'il en faut croire Socrate et Sozomène, plutôt que Théodoret, accusé de prévention par Baronius, ils se firent donner un nouveau pasteur dans la personne d'Évagre, ami de S. Jérôme, et d'une famille très-illustre en Syrie. Les partisans de Flavien crièrent à l'infraction des lois de l'union et de la concorde; mais ceux d'Évagre répondirent que son compétiteur n'avait pas même craint de violer le serment fait avant son élection, à ce qu'ils prétendaient, de ne point donner de successeur à Méléce du vivant de Paulin. Quoique Flavien eût eu en sa faveur un concile, reçu dans la suite comme œcuménique; de part et d'autre néanmoins, chacun s'appuya sur les défauts, vrais ou prétendus, de l'ordination de son concurrent, beaucoup plus que sur la régularité de la sienne propre¹. Théodoret dit encore que les Occidentaux, auxquels il joint les Egyptiens, reconnurent Évagre par provision: mais Socrate et Sozomène ne parlent encore ici, ni de ceux d'Égypte, ni de ceux d'Occident; et S. Ambroise atteste en termes formels la neutralité des Egyptiens. On voit en effet que les uns et les autres ne tendaient qu'à la paix, à laquelle cette partialité aurait mis les plus grands obstacles.

L'an 391, on convoqua un concile à Capoue, où Flavien fut cité, et trouva moyen de ne pas se rendre, sous des prétextes qui ne satisfirent point. Toutefois les pères du concile, craignant sur toute chose d'occasioner un schisme et d'en ajouter la réalité à l'apparence, résolurent de ne refuser la communion à aucun des Orientaux qui professeraient la foi catholique, quoique les uns tinssent pour Flavien, et les autres pour Évagre². Mais, afin de ne rien négliger de ce qui pouvait mettre fin à ces dissensions, ils en commirent la connaissance à Théophile, successeur de Timothée dans le siège d'Alexandrie, soit à cause de la dignité de son église, soit à raison de son impartialité, qui le rendait un des plus propres à ce grand arbitrage³. Il s'agissait de juger avec ses suffragans, de telle sorte néanmoins que ce jugement dût être confirmé par le pontife du siège apostolique: dispositions qui furent agréées unanimement; tant le respect de ce siège était encore fortement imprimé dans l'esprit des premiers prélats de l'Orient, comme de ceux de l'Occident! Mais Flavien évita le jugement de Théophile, aussi bien que celui du concile de Capoue; ce qui scandalisa quelques-uns des plus saints et des plus savans évêques, en indisposa un très-grand nombre, et mécontenta vivement l'Empereur.

S. Ambroise s'en exprima dans les termes les plus forts, en écrivant au patriarche d'Alexandrie⁴. Il accusa Flavien d'une témérité

¹ Ambr. *Epist.* 56, n. 6. — ² Ibid. n. 2. — ³ Ibid. n. 7. — ⁴ Ibid.

[An 391] sans exemple, d'anéantir pour lui seul la vertu des lois et de l'unité sacerdotale. Il fait sentir dans la même lettre toute la part qu'eut le pape Sirice au concile de Capoue. Voici la traduction littérale de ce passage du saint archevêque, assez mal rendu par quelques-uns de nos écrivains célèbres : « Nous croyons sans doute qu'il faut référer votre jugement à notre saint frère l'évêque de l'église romaine; parce que nous présumons que les dispositions en seront telles qu'elles ne pourront lui déplaire. C'est ainsi que vous pourvoirez à ce que votre sentence ait un heureux effet; c'est ainsi que vous assurerez le repos et la paix, en portant un décret qui n'occasionne point de trouble dans notre communion. Pour nous, quand nous aurons reçu les actes de votre jugement, et qu'il sera parvenu à notre connaissance que l'église romaine a sûrement approuvé ce qui s'est fait, nous recueillerons avec joie les fruits de vos travaux. » Telles sont les paroles de S. Ambroise, que l'on croit avoir présidé au concile de Capoue, et qui fut des mieux instruits de toute cette affaire. Mais, sans recourir à ce témoignage, à quel titre un concile particulier tenu en Occident, et que n'eût point autorisé le chef de l'Eglise, eût-il connu des causes les plus importantes, dont les parties lui étaient étrangères? de quel droit eût-il commis d'autres juges, tels surtout que le patriarche d'Alexandrie?

Le pape jugea de Flavien comme S. Ambroise; il écrivit de la manière la plus pressante à l'empereur Théodose, pour l'engager à rendre plus docile cet évêque son sujet, dont Théophile se plaignit à son tour. L'on en était à ce point de négociation, quand la mort d'Evagre fournit ou prépara le dénoûment de cette grande affaire. Les fidèles de son parti ne reconnurent pas encore Flavien; mais celui-ci fit en sorte qu'on ne leur donnât point un nouvel évêque.

Cependant le patriarche d'Alexandrie mit toute son application à détruire l'idolâtrie dans l'Egypte, qui en était le dernier retranchement, après en avoir été le berceau. Il venait d'obtenir du fisc un vieux temple de Bacchus, afin d'augmenter le nombre des églises à mesure que la multitude des fidèles augmentait. En fouillant ces souterrains prétendus sacrés, où les seuls initiés avaient droit d'entrer, on trouva des figures infâmes et grotesques, que le patriarche fit promener par toute la ville, puis exposer en public, pour faire honte aux païens et décrier le paganisme. Les philosophes en furent plus irrités que confondus; le peuple idolâtre devint furieux; toute la ville, en un moment, fut en armes et en combustion. Après avoir fait main-basse sur les fidèles, les païens se retirèrent dans le temple de Sérapis, comme dans leur boulevard. De là, faisant des sorties imprévues, et enlevant ceux des chrétiens

qu'ils pouvaient surprendre, ils forçaient les lâches à sacrifier, crucifiaient les autres, leur brisaient les jambes, les jetaient demi-morts dans les égouts destinés à recevoir les immondices et le sang des victimes.

- Ce temple de Sérapis, l'un des plus vantés du paganisme, était construit sur une terrasse fort spacieuse, de forme carrée, dont on ne gagnait la plate-forme qu'en montant plus de cent marches. La terrasse, toute voûtée, était distribuée en différens offices ou appartemens qui prenaient jour par en haut. Sur le plain-pied, quatre galeries, d'une longueur à perte de vue, formaient une cour aussi carrée, au milieu de laquelle s'élevait jusqu'aux nues ce temple immense, bâti tout entier du plus beau marbre, et soutenu de superbes colonnes de jaspe et de porphyre. L'intérieur était revêtu, de haut en bas, de lames de cuivre doré, sous lesquelles, disait-on, il y en avait d'argent, et sous celles-ci d'autres encore d'or massif; richesse par conséquent inutile, pour le présent, à la décoration de l'édifice; mais dont on donnait bien des raisons mystérieuses, pour un avenir auquel il ne parvint pas¹.

La figure du dieu Sérapis était celle d'un homme vénérable, avec une grande barbe et de longs cheveux, et d'une stature si gigantesque, que de ses deux mains il touchait les deux murailles collatérales. On voyait près de lui une autre figure monstrueuse, qui avait trois têtes : celle du milieu, la plus grosse des trois, était une tête de lion; celle du côté droit, la tête d'un chien flatteur, et du côté gauche, celle d'un loup ravissant. Un énorme dragon, enveloppant de ses replis tortueux le tronc commun de ces trois animaux, reposait sa tête dans la main de l'idole, qui sur sa propre tête avait un boisseau : ce qui a fait croire qu'elle figurait le patriarche Joseph, à qui les Egyptiens superstitieux ont rendu après sa mort les honneurs divins, à cause de l'abondance qu'il leur avait procurée au milieu de la stérilité. Des pièces de bois de toute espèce, couvertes de métaux et de pierreries aussi de toute espèce, entraient dans la composition de la statue; et l'on trouvait encore rien du mystère dans cet assemblage. Elle était peinte d'un bleu que le temps avait rembruni. Il y avait près d'elle une très-petite fenêtre, disposée de telle manière que les rayons du soleil dorraient sa bouche, au jour et au moment précis qu'on avait coutume d'apporter l'idole de cet astre, pour visiter celle de Sérapis : en sorte que le dieu du jour paraissait, à la vue de tout le peuple, saluer par un baiser celui de l'abondance. Une seconde merveille, qu'on n'admirait pas moins, à la voûte du temple, c'était un petit char du so-

¹ Raf. *Hist.* 11, 25.

à sacrifier, crujetaient demi-dices et le sang

aganisme, était arrée, dont on marches. La offices ou apin-pied, quatre une cour aussi ce temple imnu de superbes evêtu, de haut sait-on, il y en massif; richesse ation de l'édieuses, pour un

énération, avec ture si giganurailles collastrueuse, qui rois, était ne flatteur, et du dragon, enveces trois anisur sa propre figurait le pat rendu après qu'il leur avait de toute estoute espèce, pouvait er core nte d'un bleu ne très-petite lu soleil dovait coutume pis : en sorte le, saluer par e, qu'on n'adit char du so-

[An 391]

leil, porté dans les airs comme par ses chevaux; mais, le char étant de fer, l'aimant qui garnissait la voûte faisait tout le prodige.

Comme les idolâtres, après les premiers emportemens de la sédition, s'étaient retirés dans ce temple, le préfet d'Égypte le tint bloqué avec toutes ses avenues; et cependant il envoya vers l'Empereur, afin de recevoir ses ordres. Théodose ordonna d'abattre l'idole et le temple, et d'épargner le sang des séditeux. Il regardait comme autant de martyrs les chrétiens massacrés en cette occasion, et que l'Église honore en effet comme tels; c'est pourquoi il ne voulut pas qu'on punît les auteurs de leur mort, qu'il espérait d'ailleurs attirer au christianisme par sa clémence.

C'était une persuasion enracinée dans l'esprit des païens, que, si la main d'un mortel touchait à l'idole du grand Sérapis, le ciel et la terre se confondraient à l'instant, et que le monde rentrerait dans l'ancien chaos. Cette prévention, communiquée à une infinité d'esprits faibles par les chrétiens même, tenait la multitude en suspens, lorsqu'un intrépide et pieux soldat prit une cognée, et l'enfonça de toute sa force dans la mâchoire du dieu redouté. Tout le peuple jeta un cri d'alarme; mais le ciel et tous les élémens demeurèrent tranquilles. Le soldat porta un second coup sur le genou de l'idole, qui se trouva d'un bois à moitié pourri. Elle tomba et fut mise en mille pièces. Il sortit de sa tête une quantité de rats, qui firent aussitôt succéder au respect de ses plus timides adorateurs, le mépris, l'indignation, et une honte extrême de leur longue crédulité.

Après l'idole on s'attacha au temple : en le démolissant, on trouva des croix gravées sur plusieurs pierres. Cette figure hiéroglyphique signifiait la vie future chez les Egyptiens, qui se convertirent en foule, quand ils l'aperçurent. Comme c'était encore parmi eux une tradition, que leur religion prendrait fin lorsque cette figure de la croix paraîtrait, les mieux instruits, tels que leurs sacrificateurs et leurs devins, se montrèrent, dit-on, les plus empressés à demander le baptême. L'instrument mystérieux dont on se servait pour la mesure des crues du Nil, qu'ils attribuaient à Sérapis, fut transféré dans une église. Cependant les idolâtres témoignèrent de nouvelles alarmes, et publièrent qu'il n'y aurait plus de ces heureuses inondations qui fécondaient la terre d'Égypte. Mais Théodose, à qui le bruit en parvint dans la suite, répondit qu'il fallait préférer la religion aux dons du Nil; *Eh! que ce fleuve, ajouta-t-il, cesse d'apporter l'abondance, si pour la procurer il faut des enchantemens et des crimes!* Mais, avant cela, et peu après la destruction du temple de Sérapis, ayant appris que de mémoire d'homme l'inondation n'avait été aussi heureuse que cette année,

il s'écria dans les transports de sa piété, en levant les mains au ciel : « Soyez à jamais béni, Dieu tout-puissant, de ce qu'une pareille erreur se trouve abolie, sans que cette grande ville soit renversée ! »

Sur les ruines du temple de Sérapis, tant il était spacieux, on éleva deux magnifiques églises, dont l'une fut dédiée à S. Jean-Baptiste. Ce fut là qu'enfin on remit en honneur les reliques du saint Précurseur, qui, durant la persécution de Julien, avaient été cachées dans un mur par S. Athanase, « pour servir, dit-il alors par un esprit prophétique, à ceux qui viendront après nous. »

L'exemple de la capitale fut suivi par toute la province d'Egypte, jusque dans les bourgs et les campagnes. En ces diverses occasions, l'on découvrit toute la cruauté des mystères idolâtriques. On trouva dans les secrets réduits appelés *adytes*, des têtes d'enfans coupées, avec les lèvres dorées, comme à de stupides victimes, et mille autres vestiges de meurtres atroces et sacrilèges. On reconnut pareillement les ruses des sacrificateurs pour tromper les peuples. Il y avait des idoles creuses, faites artificieusement, d'une taille gigantesque, et dans l'intérieur desquelles étaient pratiqués de secrets passages. Les prêtres s'y cachaient par des souterrains, et les faisaient parler comme ils voulaient.

C'est ainsi qu'un fameux prêtre de Saturne, nommé Tyran, abusa de plusieurs femmes de distinction, par l'organe du dieu qu'il régissait à son gré : il commandait à la première, qui allumait sa conçoitise, de se trouver seule dans le temple ; on l'y renfermait à la vue du public, et Tyran disparaissait, après en avoir livré les clefs : mais il entrait dans l'idole par le souterrain ignoré ; et bientôt, à la faveur de l'obscurité et de la voix du dieu qu'il s'appropriait, il trouvait moyen d'assouvir sa passion. Après qu'il eut ainsi corrompu bien des dupes, une entre autres, moins facile, ou moins disposée à l'être, reconnut dans l'idole la voix de Tyran, s'enfuit épouvantée, et révéla la fraude à son mari. Le suborneur fut mis à la question, avoua tout ; et la religion païenne, couverte d'opprobres, tomba dans le dernier discrédit. Les idolâtres surpris et indignés se convertirent en foule. Pour leur édification, l'Empereur écrivit à Théophile de distribuer aux pauvres tout l'or et l'argent des idoles abattues, et de montrer ainsi que le désintéressement ne forme pas moins que la pureté le caractère de notre religion ².

Suivit une loi portant défense à toute personne, non-seulement de sacrifier aux idoles, mais de fréquenter les temples qui pou-

² Ruf. 11, 30. — ³ Ibid. c. 25.

ains au ciel :
d'une pareille
soit renver-

spacieux, on
iée à S. Jean-
es reliques du
en, avaient été
ir, dit-il alors
rès nous. »

ince d'Egypte,
rses occasions,
ues. On trouva
sans coupées,
s, et mille au-
connut pareil-
s peuples. Il y
e taille gigan-
nés de secrets
ns, et les fai-

é Tyran, abusa
dieu qu'il ré-
umait sa con-
enfermait à la
livré les clefs :
t bientôt, à la
appropriait, il
eut ainsi cor-
le, ou moins
tyran, s'enfuit
rneur fut mis
ouverte d'op-
res surpris et
ion, l'Empe-
ut l'or et l'ar-
désintéresse-
de notre re-

on-seulement
les qui pou-

[An 391]

vaient rester, ni de rendre aucune sorte de culte aux faux dieux. On en publia une seconde contre les apostats qui profaneraient leur baptême en passant au paganisme, et on les déclarait infâmes, privés de toute dignité, incapables de donner ou de recevoir quoi que ce fût par testament. Les hommes en place étaient encore plus sévèrement traités que l'ordre du peuple, l'idolâtrie en plusieurs endroits commençant d'avoir pour eux quelque chose de détestable. Les noms les plus illustres de l'Empire, les Paul, les Gracque, les Anicien, les Marcel se tenaient surtout honorés du titre de chrétiens. Le préfet Symmaque avait été contraint de se désister de ses poursuites opiniâtres pour le rétablissement du fameux autel de la Victoire. Dès sa première tentative, un grand nombre de sénateurs déclarèrent qu'ils ne paraîtraient plus au sénat, si ces pratiques idolâtriques y recommençaient. Le préfet ayant osé revenir à la charge, et s'étant mis cette seconde fois à la tête d'une députation, l'empereur Théodose, alors en Italie, le chassa honteusement de sa présence, et le fit mettre aussitôt après dans un char, pour le transporter jusqu'à cent milles de Rome¹.

Des exemples de cette énergie en tout genre avaient remis le jeune Valentinien dans la bonne voie. Après la mort de sa mère Justine, toutes les impressions mauvaises qu'il en avait reçues ne tardèrent point à s'effacer. Il montra aussitôt qu'il savait se vaincre lui-même, tout jeune qu'il était. Apprenant qu'on l'accusait de trop aimer les jeux du cirque et les combats des animaux, il ne fit plus célébrer ces jeux, et fit tuer tous ces animaux à la fois. Une célèbre actrice, dont la beauté séduisait et égarait toute la jeunesse, s'étant présentée à la cour, il la renvoya, sans avoir voulu, ni en public, ni en particulier, la voir une seule fois : conduite d'autant plus méritoire qu'indépendamment des suggestions perverses dont il était assailli, la licence irréligieuse de son éducation, et le feu de son âge, il n'était pas encore marié. Jamais on n'eût imaginé, du vivant de Justine, qu'il dût faire ainsi la consolation de la religion et les délices de l'Empire; mais on était encore plus éloigné de penser qu'il leur dût sitôt causer les plus amers comme les plus justes regrets².

Depuis quelque temps, il ne pouvait plus supporter le joug du comte Arbogaste, grand capitaine, Franc de nation, d'une audace et d'une arrogance outrées, que lui inspiraient surtout la grande part qu'il avait eue à la défaite de Maxime et son ascendant sur tous les chefs des armées. Le jeune empereur en écrivait perpétuellement à Théodose, en le conjurant de venir une seconde fois l'af-

¹ Symm. 11, epist. 13. — ² Ambr. de *Obit. Valent.* n. 15, 16, etc.

franchir ; mais ce jour désiré ne devait point arriver. L'infortuné prince n'eut pas même la consolation de revoir S. Ambroise, qu'il regardait comme son père, et par la main duquel il souhaitait ardemment de recevoir le baptême. De Vienne dans les Gaules où il se trouvait, il lui envoya un officier de sa chambre, pour le presser de venir en toute hâte. Il n'eut pas un moment de repos depuis le départ de ce messager dévoué. Il n'y avait que trois jours que celui-ci était parti pour Milan, et déjà le jeune empereur demandait s'il était revenu. Ce jour-là même, comme il était seul à se distraire, ou plutôt à se livrer à ses ennuis après dîner, sur les bords du Rhône, dans l'enceinte de son palais, Arbogaste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes, qui le pendirent ensuite avec son mouchoir, pour faire penser qu'il s'était lui-même donné la mort. Ainsi finit ce prince, du meilleur naturel et de la plus haute espérance, le samedi quinze de mai, veille de la Pentecôte, l'an 392. Il n'avait guère que vingt ans, et en avait régné dix-sept.

On ne fit aucune recherche sur sa mort, mais il ne s'offrit à la pensée de personne que ce vertueux empereur fût homicide de lui-même. Arbogaste, jouant toujours son rôle perfide, lui fit rendre de grands honneurs funèbres, et renvoya son corps à Milan. S. Ambroise, qui allait passer les Alpes, fut excessivement affligé de cet événement, qu'il ne craignait que trop, mais qu'il s'était flatté de prévenir. La religion seule put le consoler. On l'assura que le prince, la veille de sa mort, impatient de voir arriver son saint pasteur et d'en recevoir le baptême, répétait sans cesse ces paroles : « Ne verrai-je pas mon père ? Aurai-je le malheur, ô mon père, de ne plus vous revoir ? » *Non, Seigneur*, s'écria le saint archevêque, à ce récit qui le fit fondre en larmes ; *non, vous ne refuserez point à un prince selon votre cœur la grâce qu'il a si ardemment désirée.* Il plaça ses chères et tristes dépouilles dans un magnifique tombeau de porphyre, à côté de son frère Gratien ; fit son oraison funèbre, que ses sanglots interrompirent souvent, et dans laquelle il ne se consola que par la ferme espérance qu'il avait du salut d'une âme enlevée en de si heureuses dispositions. « Donnez-moi les saints mystères, dit-il à la fin de son discours¹ ; faisons, pleins d'espérance et de ferveur, nos oblations pour un mort si cher. » Il promit ensuite d'offrir toute sa vie le saint sacrifice pour les deux augustes frères, Gratien et Valentinien. Des torrens de larmes coulèrent dans tout l'auditoire ; et le pieux orateur, d'autant plus attendri, s'écria : « Tout pleure, tout gémit, les Barbares autant que les Romains ; ceux même qui ne l'ont jamais vu ; ceux qui craignent qu'on ne leur

¹ Epist. 53, n. 56.

[An 392]

fasse un crime de leur sensibilité vertueuse. La désolation est générale, comme irrésistible : ses propres ennemis se sentent forcés de rendre au moins cet hommage à sa mémoire. » Par où l'on voit que personne n'était la dupe des fourberies parricides d'Arbogaste ou de sa faction.

Outre l'impératrice Galla, que Théodose avait épousée en secondes noces, Valentinien laissait deux autres sœurs qui demeurèrent vierges. La plaie que fit à leur cœur la mort tragique d'un si digne frère ne se ferma jamais : jamais surtout elles ne purent oublier cette dernière parole qu'il proféra en expirant : *Eh ! mes pauvres sœurs !* Après deux mois passés à pleurer nuit et jour sur sa tombe, elles quittèrent un monde qui n'avait plus rien que d'affligeant pour elles, et se consacrèrent au Seigneur d'une manière irrévocable.

Cependant l'assassin d'un maître si regretté n'osa occuper sa place : il eût confirmé des soupçons trop véhémens, et mis ses propres jours dans un péril manifeste ; mais il fit un empereur qui n'en avait que le nom, et qui lui en laissait toute l'autorité. Eugène, qui portait pour toute décoration sur le trône l'étrange relief d'un professeur de belles-lettres, et un peu d'éloquence pour tout mérite, fut le fantôme qu'il couronna.

Déjà Théodose savait la révolution de l'Occident, quand il reçut une ambassade de ce nouveau souverain, qui prétendait traiter avec lui d'égal à égal, comme avec son collègue. Tous ces motifs réunis portèrent l'indignation de l'Empereur à son comble. Mais, instruit que les rebelles avaient de très-bonnes troupes, il jugea nécessaire de dissimuler, donna de belles paroles, renvoya même les ambassadeurs avec des présens ; mais aussitôt après qu'ils furent partis, il se prépara sérieusement à la guerre. Il ne pouvait prendre aucune confiance en des traîtres, et il sentait vivement le déshonneur de laisser impunie la mort de son beau-frère. Entre les préparatifs de cette expédition, sa piété compta principalement sur ce qui pouvait lui rendre le Ciel propice : les exercices de religion, l'humiliation de l'idolâtrie et de l'hérésie, l'exaltation de l'Eglise, tous les genres de bonnes œuvres furent redoublés. Il s'efforça d'attirer à sa cour S. Jean d'Egypte, qu'il avait si heureusement intéressé au succès de la guerre contre Maxime ; mais le saint anachorète tenait trop à son humble solitude. Il répondit, que, sans qu'il fût présent, le Dieu des batailles prendrait encore la défense du vengeur de la vertu ; que Théodose triompherait une seconde fois de la tyrannie, mais qu'il y aurait plus de sang répandu qu'à la première rébellion ; que l'Empereur verrait périr le tyran, et que peu après sa victoire

il mourrait lui-même, laissant un empire à son second fils, sans rien prendre sur l'Orient destiné à l'aîné.

La proximité de la mort annoncée à Théodose ne le déconcerta point; mais il prit la précaution de déclarer Auguste son fils Honorius, ainsi qu'il avait déjà fait pour Arcade, et il les fit tous deux rester à Constantinople pour y attendre l'issue de la guerre. Au lieu d'imposer de nouveaux tributs en une conjoncture où tout autre prince les eût jugés indispensables, il supprima ceux que le préfet du prétoire avait ordonnés deux années auparavant; il rendit même tous les biens confisqués soit aux citoyens dépouillés, soit à leurs proches. Pour empêcher le brigandage du soldat, et garantir de toute violence les provinces où l'armée devait passer, il envoya de sages rescrits aux différens chefs de la milice : en un mot, il n'oublia rien de tout ce qui pouvait attirer les bénédictions du Dieu qui dispose de la valeur ainsi que des circonstances¹. La patience et l'humilité chrétienne, que la politique croit si peu convenables à un souverain, sont deux qualités dont il étendit les effets jusqu'aux audacieux qui avaient osé parler avec insolence de sa personne et de son gouvernement. « Si c'est par légèreté, disait-il, il faut les mépriser; si c'est par un fol emportement, il faut en avoir pitié; et quand ce serait par une vraie méchanceté, un prince, tenu comme un autre fidèle à la loi du pardon, fait souvent mieux de recourir à la clémence qu'à la justice. C'est pourquoi nous voulons que ces sortes de causes nous soient toujours renvoyées en leur entier, afin de juger quel sera le plus expédient, de la rigueur, ou de l'indulgence². »

Eugène se préparait à la guerre d'une manière bien différente. Il faisait, à la vérité, profession du christianisme; mais Arbogaste était païen, avec les principaux chefs du parti. On fit ruisseler à Rome le sang des victimes en l'honneur des dieux; on chercha d'heureux présages dans leurs entrailles et dans les autres exercices de la divination : Flavius, qui ne rougissait pas, dans sa place de préfet du prétoire, de se donner pour habile en cette vile science, et qui s'était déclaré avec zèle pour l'usurpateur, lui fit les promesses les plus magnifiques. Les rebelles s'étant emparés du passage des Alpes-Julienne, par où il fallait arriver d'Illyrie, on y érigea des idoles à Jupiter; et celle d'Hercule décora le principal étendard de la faction. Quant au fameux autel de la Victoire, tant de fois attaqué et défendu comme l'arc-boutant de l'idolâtrie romaine, et que le dernier empereur avait si expressément empêché de rétablir, le rétablissement en fut ordonné, avec la restitution du revenu des temples.

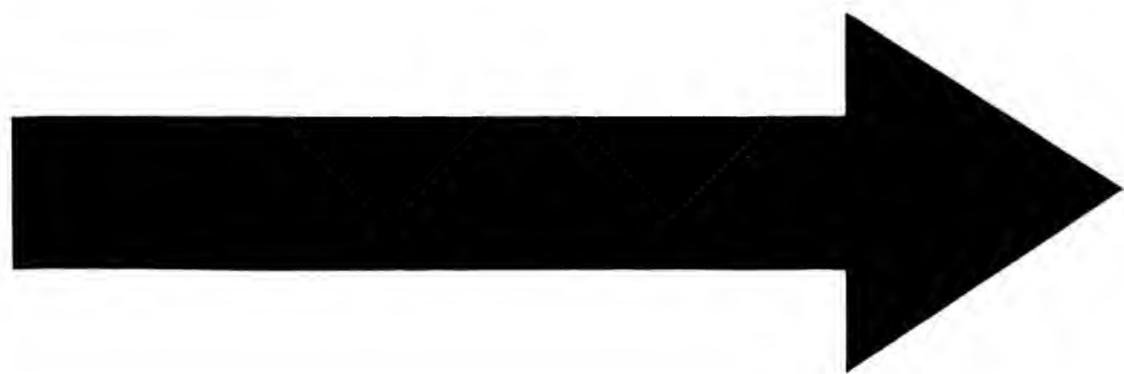
¹ Philost. 11, 33. — ² Cod. Theod. lib. 7.

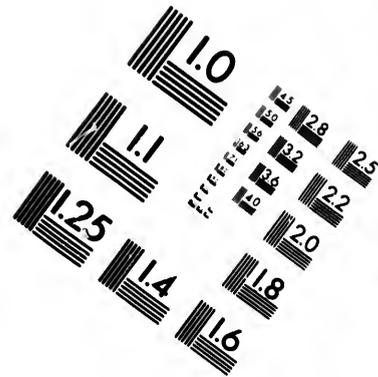
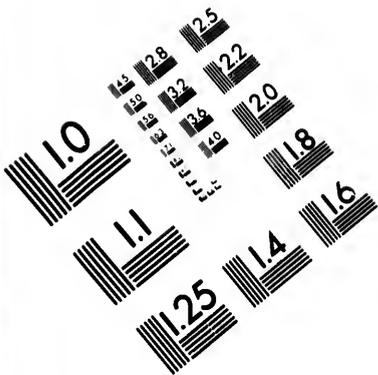
[An 393] Lorsque le saint archevêque de Milan apprit cette scandaleuse nouvelle, il crut ne pouvoir se dispenser d'en écrire à Eugène; et il usa de cette fermeté sage qui, honorant la grandeur, est incapable de la flatter, au péril même de la vie. La lettre ne fut pas mal accueillie; mais elle n'opéra rien. Eugène s'excusa sur les obligations qu'il avait à Arbogaste et à Flavien. Mais comme il venait à Milan, l'archevêque en sortit en diligence pour aller à Bologne, sous prétexte d'une translation des saints martyrs Vital et Agricole, à laquelle il était invité. Il assista en effet à la translation, et il emporta quelque partie des reliques, c'est-à-dire, des clous et de la croix où les martyrs avaient été attachés : car, pour les corps saints, il n'était pas encore d'usage de les transporter. Il arrivait même rarement qu'on les transférât, comme cela résulte d'une loi de l'année 386, par laquelle Théodose fait défense de transporter un corps humain d'un lieu à un autre, de vendre ou acheter le corps d'un martyr, en permettant néanmoins de consacrer tel édifice qu'on voudra pour en honorer la sépulture. De Bologne, S. Ambroise alla jusqu'à Florence, où il plaça les reliques de S. Vital sous l'autel d'une église dont il fit la dédicace, et qu'on nomma la basilique Ambrosienne.

A Florence, il logea chez un citoyen distingué par son rang et sa religion, nommé Décence, dont le fils Pansophius, encore enfant, était tourmenté par le malin esprit. Le saint évêque le guérit, en priant et en lui imposant les mains; mais l'enfant mourut quelques jours après. Le Seigneur ne permettait cette épreuve que pour donner lieu à un bienfait plus merveilleux destiné à récompenser la manifestation d'une foi plus vive. La mère, qui avait une grande piété, porta le corps de son fils dans l'appartement qu'occupait le saint, et le coucha sur son lit pendant qu'il était dehors. Touché à son retour de la foi de la mère, le saint évêque se sentit inspiré de lui en obtenir la récompense. Il s'étendit, comme fit Elisée, sur le mort, et lui rendit de même la chaleur et la vie, puis le présenta à sa mère¹. Il composa par la suite un petit livre adressé à cet enfant, afin de lui faire prendre dans l'âge viril les sentimens convenables à un homme qui n'y était parvenu que par un miracle. S. Ambroise revint à Milan, quand il sut qu'Eugène en était parti pour marcher contre Théodose.

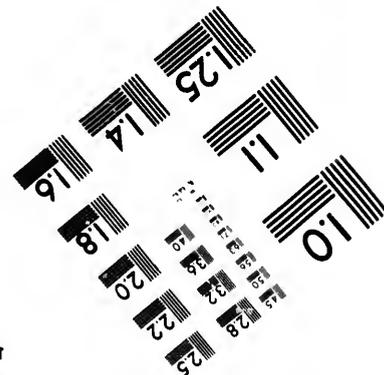
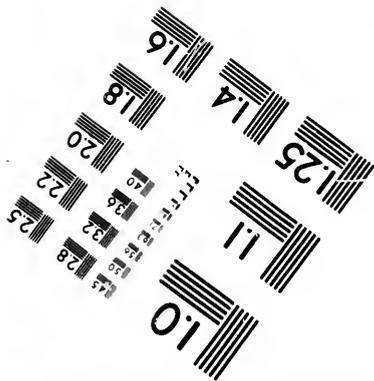
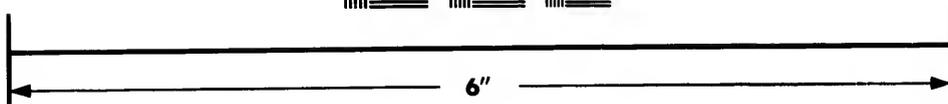
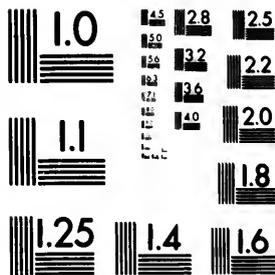
Pendant l'absence du zélé pasteur, le tyran, dans la vue de se ménager tout le monde, avait voulu assister au saint sacrifice et y présenter son offrande. Mais l'esprit d'Ambroise restait dans son église. Ses dignes ecclésiastiques, non contents de refuser les of-

¹ Paul. Vit. Amb. c. 26, n. 28.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 28
1.6 22
1.8 20
1.9 18

1.5 28
1.6 22
1.8 20
1.9 18

frandes teintes du sang de leur souverain, ne voulurent pas même admettre à la prière l'intrus décoré de ses dépouilles. Arbogaste et Flavien en parurent furieux; mais ce n'était pas le moment de se venger. Ils ne firent que menacer, et protester qu'en revenant victorieux, ils obligeraient le clergé, qui n'avait pas voulu prier avec Eugène, de porter les armes sous ses drapeaux, et qu'ils feraient une écurie de la basilique ¹.

Cependant Théodose approchait des montagnes avec son armée. Ce qui l'inquiétait surtout, c'étaient les passages que le préfet Flavien occupait avec des troupes nombreuses d'idolâtres. Mais ce commandant fut forcé et se fit tuer de désespoir: aussitôt les rebelles abandonnèrent sans résistance tous les défilés. Toutefois à la descente des montagnes, quand les officiers de Théodose virent des plaines immenses couvertes des soldats d'Eugène, dont le nombre prodigieux surpassait encore de beaucoup leur attente, quelques-uns proposèrent de rentrer en Illyrie pour y rassembler de plus grandes forces et se mettre en état de combattre avec moins d'inégalité. Mais l'Empereur montrant de la main les croix peintes sur les étendards: *A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que nous accusions de faiblesse ce signe vainqueur de l'enfer, et que nous le fassions honteusement reculer devant l'image d'Hercule* ².

A ces mots, le combat s'engagea par les troupes auxiliaires, Ibères, Alains et Goths, qu'il avait dans son armée. Le prince des Ibères fut tué, et les Goths ne purent soutenir la valeur d'Arbogaste, qui en laissa plus de dix mille sur le champ de bataille. Alors Théodose dans l'ardeur de sa foi se jeta à genoux et dit à voix haute: « Dieu puissant et juste! vous connaissez le fond de mon âme; je crois avoir entrepris cette guerre en votre nom, à qui seul appartiennent la louange et l'honneur. Si la vanité me faisait illusion, que votre bras ne s'appesantisse que sur moi seul, et ne permettez pas que les gentils demandent, en blasphémant, où est notre Dieu. » La nuit survint à propos, et l'Empereur en passa la meilleure partie en prières. Il s'endormit enfin, accablé de fatigue et d'inquiétude. Il lui apparut en songe deux hommes vêtus de blanc, qui se dirent Jean l'évangéliste, et l'apôtre Philippe, et qui lui promirent la victoire pour le lendemain. Cette vision n'aurait peut-être pas produit grand effet, si un soldat, qui l'eut absolument de la même manière, ne l'avait aussitôt racontée aux officiers de sa troupe, par qui la nouvelle en revint à l'Empereur, et se répandit en peu de momens dans toute l'armée. Ce concours de circonstances peu naturelles ranima partout le courage; et Théodose redonna,

¹ Paul. Vit. Ambr. c. 26, n. 51. — ² Theod. v, 14.

[An 39
dès la
mise à

Il s
ler un
en qu
foi to
dait c

ordre
ainsi
les de
vât n

Théo
pes, i
gieux
rang

de ce
contr
insol
tée d

des r
romp
était

les, q
blanc
si m

com
et le
batti
ou n

cord
son
E

naie
que
s'em

imp
lui
de l

serv
Arh
mo
pas
dit

[An 394]

dès la pointe du jour, le signal du combat. Sa foi fut cependant mise à une nouvelle épreuve.

Il s'aperçut, au jour naissant, que les ennemis avaient fait couler un gros corps de troupes le long des montagnes, pour charger en queue au fort de la mêlée. Il recommençait sa prière avec une foi toujours plus vive, lorsque le comte Arbitror, qui commandait ce détachement nombreux, et qui s'était saisi de ce poste par ordre d'Eugène, se rangea du parti de Théodose, qu'il fortifia ainsi considérablement. L'usurpateur restait encore le plus fort, et les deux armées avançaient l'une contre l'autre, sans qu'on observât nulle part la moindre diminution d'espoir ni de courage. Alors Théodose met pied à terre, et, marchant seul à la tête de ses troupes, il commence à crier : *Où est le Dieu de Théodose ?* Ce religieux cri de guerre enflamme tous les soldats, qui répètent de rang en rang : *Où est le Dieu de Théodose ?* Loin de rien craindre de cette impétuosité et d'une méthode si nouvelle, Eugène crut au contraire que Théodose ne cherchait qu'à mourir, et il commanda insolemment qu'on le lui amenât enchaîné. Quand on vint à la portée du trait, il s'éleva un vent orageux, qui donnait dans les yeux des rebelles, et qui, les aveuglant par des tourbillons de poussière, rompaît leurs rangs, et leur faisait tomber les armes des mains. Il était, au contraire, du plus grand avantage pour les guerriers fidèles, qui l'avaient au dos, et qu'il poussait sur leurs ennemis, en doublant la force de leurs flèches et de leurs javelots. L'incident parut si merveilleux, que les plus judicieux écrivains le rapportent comme un miracle, sur la foi d'une infinité de témoins oculaires ; et le poète Claudien, tout païen qu'il était, avoue que le Ciel combattit pour Théodose. Les ennemis découragés, ou prirent la fuite, ou mirent bas les armes, en demandant grâce au vainqueur : il l'accorda volontiers, mais en commandant à son tour qu'on lui livrât son rival.

Eugène, voyant accourir ses soldats vers lui, demanda s'ils amenaient Théodose. « C'est son indigne concurrent, répondirent-ils, que nous voulons traiter comme il le mérite. » En même temps, ils s'emparent de sa personne, lui arrachent les signes de la dignité impériale, et l'enlèvent, les mains liées derrière le dos. Théodose lui reprocha surtout la mort de Valentinien et le rétablissement de l'idolâtrie. Le vaincu prosterné implorait lâchement pour la conservation de sa vie, lorsqu'un soldat indigné lui abattit la tête. Arbogaste, espérant encore moins le pardon, se sauva dans les montagnes, où, deux jours après, se voyant près d'être pris, il se passa son épée au travers du corps. S. Jean d'Égypte, qui avait prédit cette victoire, eut révélation de l'accomplissement de la prophé-

tie, arrivé le 6 septembre 394. Comme il se trouvait au milieu d'une troupe de solitaires, il leur apprit qu'au moment où il parlait, les nouvelles de la défaite du tyran arrivaient à Alexandrie; ce qui fut punctuellement vérifié.

S. Ambroise se pressa d'écrire à l'Empereur, afin d'obtenir la grâce des enfans d'Eugène et de ses principaux adhérens qui s'étaient réfugiés dans les églises. Peu de temps après, ce tendre médiateur, n'osant se reposer sur la muette éloquence d'une lettre, vint en personné trouver le prince dans la ville d'Aquilée. Théodose, pénétré d'une gratitude religieuse pour des succès qu'il attribuait avec tant de raison au bras du Tout-Puissant et à ses vertueux intercesseurs, donna le spectacle de l'édification la plus touchante. A l'aspect d'Ambroise, on eût eu peine à discerner qui de l'Empereur ou de l'évêque était en ce moment le suppliant. Théodose, prosterné aux pieds du saint, publia qu'il avait triomphé par sa vertu et ses prières. Non content de faire grâce aux enfans des conjurés, il les revêtit de charges considérables; et, profitant des circonstances pour les élever dans la religion chrétienne, il leur procura un avantage infiniment plus précieux que n'eussent fait tous les succès de leurs pères. En un mot, il n'y eut de coupables immolés que sur le champ de bataille, et l'on ne vit aucune exécution après la victoire. L'esprit de foi et de piété porta l'Empereur encore plus loin. Il n'ignorait pas combien il y avait eu de sang versé dans cette guerre funeste, quoique juste et légitime, et non-obstant toutes les précautions de sa sage clémence : il savait aussi combien il est difficile que, dans le tumulte des armes, il n'échappe quelque chose, sinon de criminel, au moins d'outragé à l'esprit de charité et de douceur du Sauveur des hommes. C'est pourquoi il s'abstint pendant quelque temps de l'adorable Eucharistie, qui est un mystère de paix et un sacrifice non sanglant; et il se regarda comme indigne d'en approcher, jusqu'à ce qu'il eût purifié ses mains sanglantes dans les eaux de la pénitence. S. Ambroise ajoute, qu'avant de participer aux divins mystères, ce Josué de la loi nouvelle, sous laquelle il retraça toute la foi des patriarches, voulut encore recevoir un autre gage de la faveur divine, dans l'arrivée de son fils Honorius, qu'il avait mandé de Constantinople¹.

Comme il lui restait peu de temps à vivre, suivant la même prédiction qui lui avait si sûrement annoncé la victoire, il se pressa de mettre ordre aux affaires de l'Empire, et de le partager entre les deux princes ses fils. Arcade resta pour l'Orient, avec Ruffin qui devait l'aider à gouverner. Il donna l'Occident à Honorius, c'est-à-

¹ De Ob. Theod. n. 34.

[An 39
dire,
et l'Il
tinien
nouve
et de
maria
Per
au go
Calcée
verrou
de Th
qui fu
bapté
lustre
Il s
bre de
sécrat
pour
siège
posé
son a
le no
l'est p
évêqu
ouvri
apost
qu'en
stant
Chên
mais
en el
pam
évêq
aussi
pour
juill
vait
Q
et la
rien
aprè
loqu
sou

dire, l'Italie, l'Espagne, les Gaules, les îles Britanniques, l'Afrique et l'Illyrie occidentale, ou ce qu'avaient possédé Gratien et Valentinien. Pour régent de cette partie de l'Empire durant le bas âge du nouvel Empereur, il choisit Stilicon, qu'il honorait de sa confiance et de son amitié, au point de lui avoir donné sa nièce Séréne en mariage.

Pendant que Théodose vivait encore en Italie, Ruffin, préposé au gouvernement de l'Orient, fit construire une grande église près Calcédoine, dans un bourg nommé le Chêne, le même où nous verrons bientôt S. Jean Chrysostôme condamné par les intrigues de Théophile. Ruffin se fit baptiser à la cérémonie de la dédicace, qui fut magnifique, et d'où nous apprenons que les adultes, à leur baptême, avaient des parrains aussi bien que les enfans. Cet illustre néophyte fut levé des fonts par un évêque.

Il s'était rassemblé, de diverses provinces, un très-grand nombre de prélats, pour faire honneur au préfet en assistant à la consécration de son église; et, par occasion, ils formèrent un concile pour juger le différend de deux d'entre eux, qui se disputaient le siège de Bostre, métropole de l'Arabie. Bagade en avait été déposé au profit d'Agape, par deux évêques seulement, et même en son absence. Le concile fit un décret de règlement, suivant lequel le nombre d'évêques suffisant pour la validité de l'ordination, ne l'est pas pour la déposition; mais il faut pour cela un concile des évêques de la province, l'accusé présent. Théophile d'Alexandrie ouvrit le premier cet avis, qui fut trouvé conforme aux canons apostoliques et approuvé de tous les pères. Nectaire présidait quoiqu'en présence des autres patriarches, la séance se tenant à Constantinople même: ce concile porte communément le nom du Chêne. On ne voit dans les actes que le nom de dix-neuf évêques, mais il est dit qu'il y en avait plusieurs autres; ces dix-neuf sont en effet tous ou presque tous métropolitains. On trouve encore parmi eux S. Amphiloque d'Icone, et S. Grégoire de Nysse, simple évêque, mais le plus estimé de la province du Pont. On nomme aussi Théodore de Mopsueste, qui, par conséquent, passait encore pour catholique; car on avait eu égard à la loi de Théodose du 30 juillet 381, qui marquait expressément les prélats avec qui l'on devait communiquer, pour être réputé orthodoxe.

Quoique S. Amphiloque ne soit pas moins vanté pour la beauté et la fécondité de son génie que pour ses vertus, nous n'avons plus rien de ses ouvrages. Entre ceux de S. Grégoire de Nysse, dont après ce concile il n'est plus parlé, non plus que de S. Amphiloque, on lit une épître canonique, où les règles de la pénitence sont encore plus rigoureuses que dans celle de son frère S. Basile,

bien qu'appuyées pareillement sur la tradition des anciens : tant il est vrai que de tout temps la pratique n'a point été parfaitement conforme sur cet objet, même dans les églises voisines les unes des autres ! La foi reste la même, mais la discipline peut varier, et les mœurs influent sur ces modifications.

S. Cyrille de Jérusalem était mort quelques années auparavant, fort tranquille sur son siège sous le règne chrétien de Théodose, après y avoir été si souvent inquiété, et si souvent rétabli. Il nous reste de lui vingt-trois Catéchèses ou instructions, dont dix-huit pour expliquer le Symbole aux catéchumènes, et cinq pour instruire le nouveau baptisé sur les trois sacremens qu'il venait de recevoir. Entre mille traits précieux de la tradition qu'elles nous ont transmis, rien de plus fort et de plus concluant contre l'hérésie des Sacramentaires ou les ennemis de la transsubstantiation, que ce qu'on lit en ces termes dans l'instruction quatrième : « Le Seigneur changea, par sa seule volonté, l'eau en vin aux noces de » Cana ; et l'on refusera de croire qu'il a changé le vin en son sang, » après qu'il a dit lui-même : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ?* » Recevons-le donc avec une entière certitude, comme le corps et » le sang de Jésus-Christ ; car, sous la figure du pain, le corps vous » est donné, et le sang sous la figure du vin ; afin que, participant » au corps et au sang du Seigneur, vous deveniez un même corps » et un même sang avec lui. »

En Italie, Théodose avait employé le reste de l'année, depuis sa victoire, à consolider son ouvrage, par rapport au bien de l'État et de la religion. Il comptait, au commencement de l'année suivante 395, se retrouver bientôt à Constantinople, lorsqu'il fut attaqué d'une hydropisie, causée par les fatigues de la dernière guerre. Aussitôt il se souvint de la prophétie de S. Jean d'Égypte ; et, persuadé qu'il ne relèverait pas de cette maladie, il prit les dernières mesures pour le règlement des affaires. Afin d'intéresser de plus en plus Stilicon au bien de l'Empire, il résolut le mariage de la fille de ce ministre avec le jeune empereur Honorius ; il régla les limites de la domination respective des deux Augustes, comme s'ils eussent été présens l'un et l'autre ; et il fit ce testament si rempli de sentimens d'édification, où il rappelle ce qu'il leur avait constamment inculqué : que la solide grandeur et la vraie noblesse sont plus dans le cœur que dans le sang, plus dans la vertu que dans l'autorité ou l'éclat de la puissance ; qu'il serait déraisonnable de tenir tout le monde sous ses lois, si l'on n'était pas maître de soi-même, et que, pour gouverner les hommes, il faut savoir obéir à Dieu ; qu'ils devaient attendre la prospérité de leur règne, moins de la prudence de leur conseil ou de la force de leurs armes, que

[An 395
de la r
nons e
pronon
côté, e
et que
d'instr
repart
à vous
çois vo
non-se
salut.
Apr
et con
et don
donna
l'avait
piété,
avoir
exprin
funèb
de son
à cette
ces pi
le troi
ment
nitenc
Tot
à faire
seul a
trissan
chère
ques.
Eutro
suivan
pour
zime
lui, a
contr
dans
ment
la ta
O

de la religion, qui fait le plus solide appui des empires. Nous tenons cette belle exhortation de S. Ambroise, qui l'avait entendu prononcer¹. Il ajoute qu'ensuite l'auguste malade se tourna de son côté, et lui dit : « Telles sont les vérités que vous m'avez apprises, et que l'expérience m'a fait conserver précieusement : je vous charge d'instruire les fils, comme vous avez instruit le père. — Seigneur, repartit le saint archevêque, j'espère que Dieu leur donnera, comme à vous, un esprit droit et un cœur docile : à ces conditions, je reçois volontiers la charge que vous m'imposez, et je vous réponds, non-seulement de l'instruction de ces enfans chéris, mais de leur salut. »

Après sa famille, Théodose songea aux intérêts de ses sujets, et confirma le pardon à ceux qui avaient porté les armes contre lui, et dont les lettres de grâce n'étaient pas encore expédiées ; puis il donna des ordres sûrs pour la diminution des impôts, telle qu'il l'avait promise. Il mourut enfin dans les plus tendres sentimens de piété, à Milan, le dix-septième jour de janvier de l'année 395, après avoir régné seize ans, et âgé seulement de cinquante. S. Ambroise exprima tout ce qu'il pensait de cet excellent prince, dans l'oraison funèbre qu'il en fit, en célébrant un service solennel pour le repos de son âme, le quarantième jour après son décès. Il nous apprend à cette occasion que c'était la coutume d'observer dès-lors, pour ces pieuses cérémonies, ou le septième et le quarantième jour, ou le troisième et le trentième. Le touchant orateur relève principalement les effets récents de la clémence de l'illustre défunt, et sa pénitence à jamais mémorable².

Tous les auteurs, païens comme chrétiens, s'exercèrent à l'envi à faire l'éloge mérité du noble et grand Théodose. Zozime fut le seul aveuglé par sa religion, au point de lui trouver des vices flétrissans, comme d'avoir été mou, voluptueux, homme de bonne chère ; d'avoir aimé l'argent, et laissé trop de pouvoir à ses eunuques. Quant à ce dernier point, la fortune excessive de l'ennuque Eutrope, qui eut beaucoup plus de pouvoir encore sous le règne suivant, peut donner quelque sorte de couleur à l'accusation. Mais pour l'attachement à l'argent, Symmaque, mieux instruit que Zozime, en qualité de contemporain, et païen non moins ardent que lui, ayant de plus tant de sujets personnels de mécontentement contre Théodose, loue tout particulièrement son désintéressement dans une épître familière écrite à un autre païen, et conséquemment peu suspecte³. Pour le reproche de mollesse, et d'attache à la table ou aux vains amusemens, il se détruit assez lui-même,

¹ Orat. de Obit. Theod. — ² Ibid. n. 3. — ³ Symm. 11, epist. 13.

quand on considère la suite de la vie héroïque et laborieuse de cet empereur. Aussi le satirique Zozime est-il réduit à feindre, dans ce grand homme, je ne sais quelle contrariété de mœurs qu'il sent lui-même approcher d'une contradiction absolue, ou du moins très-paradoxe. « Je suis le premier étonné, dit-il ¹, de ce contraste, car, dès qu'il s'agissait de quelque affaire importante, de quelque danger pour l'Etat, il retrouvait aussitôt sa valeur et son activité, s'attachait aux délices, affrontait les hasards et les fatigues, et les supportait avec constance. »

Le sophiste Thémistius élève au contraire Théodose au-dessus des plus grands personnages de toute l'antiquité ². Aurélius-Victor, en le comparant à Trajan, l'idole et la merveille des Romains, ajoute qu'il en eut toutes les bonnes qualités, sans en avoir les défauts; qu'il était, comme lui, grand et bien fait, avec les mêmes traits de visage, le même air de majesté, les yeux tout à la fois doux et vifs, l'humeur gaie, l'esprit affable et populaire; plein de bonté pour tout le monde, et accueillant particulièrement les savans, pourvu qu'ils ne fussent point satiriques; enfin d'une valeur invincible, d'une ardeur infatigable et d'une vigilance à l'abri de toute surprise. Mais il eut en aversion les vices de Trajan, poursuit le même auteur, spécialement l'amour du vin et des choses honteuses ³. Il porta la pudeur jusqu'à exclure des festins, par une loi formelle, les personnes immodestes, ou seulement trop parées. Il étendit la tempérance jusqu'aux passions subtiles de l'esprit, telles que la vaine gloire et l'ambition; ne faisant la guerre, tout habile qu'il était, que quand il s'y trouvait forcé, affectant de blâmer en chaque rencontre Sylla, Marius, et tous ces génies audacieux, si généralement exaltés, auxquels il voulait s'imposer par-là une sorte de nécessité de ne jamais ressembler. Il détestait encore davantage les traîtres et les ingrats, comme tous ses procédés à l'égard de Valentinien l'ont si bien fait voir.

On ne peut nier qu'il ne se soit mis facilement en colère. Mais si l'on eut jamais raison de dire que la vivacité du tempérament en annonce la sensibilité et la bonté, ce fut surtout pour ce prince, qui ne commit, pour ainsi dire, que des fautes heureuses, et dans qui les promptitudes de quelque instant faisaient infailliblement place aux traits les plus signalés de clémence, à la bienfaisance, au repentir héroïque. Ce qu'on peut ajouter à tous les éloges des anciens écrivains, et ce qui caractérise peut-être uniquement Théodose entre les bons princes, c'est qu'il devint presque toujours meilleur, à mesure que le temps et les succès accrurent sa puissance.

¹ Lib. iv, p. 775. — ² Themist. Or. 15 et 29. — ³ Aurel. Vict. *Epit.* in fin.

[An 395
Dan
prince
toujou
décent
femme
mais e
seurs,
et qu'o
réunir
gieuse
maine
virent

Dans l'intérieur de sa cour et de sa famille, où les plus grands princes sont quelquefois des hommes très-médiocres, il se montra toujours égal à lui-même, aimant ses enfans avec tendresse et avec décence, ses amis avec autant de cordialité que de dignité, et sa femme avec des égards nobles et une intimité qui ne dégénéra jamais en familiarité. Tel fut cet empereur, que nul de ses prédécesseurs, sans excepter Constantin, ne surpassa, n'égala peut-être, et qu'on proposera éternellement pour modèle à ceux qui voudront réunir dans leur personne les vertus politiques, militaires et religieuses. Il posséda le dernier toute l'étendue de la domination romaine sur l'Orient et sur l'Occident, qui depuis son règne ne se virent plus soumis aux lois d'un seul maître.



Mais si
ment en
prince,
et dans
blement
nce, au
des an-
t Théo-
bujours
sa puis-

DISCOURS

SUR

LE PREMIER AGE DE L'ÉGLISE:

Pour soumettre son esprit au joug de la foi, quand le cœur n'est pas indocile aux impressions de la grâce, il suffit de bien connaître la religion chrétienne, d'en suivre l'histoire, ou celle de l'Église, qui n'en est pas différente; mais il ne sera pas inutile de suggérer les réflexions les plus propres à en faire retirer ce fruit. Parvenus au milieu du premier âge, qui comprend six siècles, et qui remplit une partie si considérable, et la plus importante peut-être de notre carrière, nous nous y arrêterons quelques momens, comme au point de vue le plus commode, soit pour replier nos regards sur ce qui s'est rencontré de plus mémorable dans l'espace que nous avons déjà parcouru, soit pour porter un coup-d'œil anticipé sur ce qui nous en reste à parcourir. L'Église, dans sa signification générale, comprend la société des fidèles de tous les temps; mais il n'est pas question de reprendre ici les choses de si haut, puisque notre narration se renferme dans les bornes de l'Église qui porte en particulier le nom de chrétienne. Il n'est question de faire observer, dans les temps antiques, que ce qu'ils présentent de plus propre à manifester la sagesse de l'économie divine par rapport à l'établissement et à la propagation de la foi, qui sont l'objet de nos réflexions.

Qu'on se rappelle, en passant, le renversement de l'ordre primitif causé par le péché; le genre humain, en proie à l'ignorance, devenu le jouet de ses passions, dépouillé de noblesse, de sentiment, et par-là même dégradé, affaibli, indigent et malheureux. Car, les liens de la vertu et du sentiment une fois rompus, ceux de la société se rompirent en mille endroits, et se relâchèrent de toute part. Les hommes sauvages et presque ahrutis se craignirent surtout les uns les autres; et parmi eux, il n'y eut plus que la ressemblance naturelle qui maintint quelque reste de confiance, telle ou moindre à plusieurs égards que parmi les animaux, qui, ayant moins de besoins et moins de vœux que l'homme, avaient aussi moins de sujets de se fuir et de s'entre-détruire. Tout occupés, en ce triste état, des périls et des besoins du corps, les hommes devinrent presque incapables des fonctions intellectuelles: les meilleurs naturels s'altérèrent, les idées s'obscurcirent; et si la faculté de la raison subsista, ce n'est guère qu'au profit des sens qu'elle s'exerça.

On vit, il est vrai, et même dès la première antiquité, des peuples nombreux, chez qui les droits de l'humanité, ou du moins les lois de la société paraissaient beaucoup mieux maintenues. Mais que furent, par rapport à tout l'univers, ces grands états qui s'arrogèrent tour-à-tour le titre superbe d'empires universels? Que furent, surtout par rapport aux dogmes et aux mœurs, les lumières des mages de Perse, des prêtres de l'Égypte, de toutes les écoles de la Grèce? Les plus grandes confédérations ne servirent-elles pas souvent à rassembler d'autant plus de vices et d'extravagances? Parmi elles, comme dans les hordes barbares, les principes mêmes de la loi naturelle dégénérent en une superstition insensée, en une stupide idolâtrie.

De tout temps, quelques génies supérieurs, soit par la force du raisonnement, soit plutôt par leur application à recueillir les restes peu connus des traditions anciennes, ces amateurs ou admirateurs de la sagesse s'étaient élevés au-dessus

de bien
toutes les
tale et le
beaucoup
Gentils, p
les réver
son, en p
venables
trer jusq

Cepen
rité capt
divins, a
créature
connu h
répandu
des mœ
l'éternel
paradox
efficacem
de leur
les plus
spéculat
l'homme
se erreu
se trouv

Mais q
d'enter
clait jus
capables
considér
qu'il sul
ligion l'
cette pr
l'établis
elle-mêm
chrétien
prodige
moyen
dans les

En pr
mier Ag
formes,
d'admir
vous de
de leur
leurs ri
pieds de
gens, et
tice, à
ces mod
le mond
sublim
sant av
tous les
vertu et
tienne,
faire va
sions, a
raisonn

de bien des erreurs vulgaires, sur l'article de la religion et des mœurs. Quand toutes les nations policées ne firent plus qu'un peuple, dont Rome était la capitale et le centre, la philosophie, rassemblant ces découvertes éparées, et puisant beaucoup plus encore dans les monumens des Juifs, devenus concitoyens des Gentils, prit un degré de force et de lumière, qui paraissait devoir enfin dissiper les rêveries du paganisme. Il semblait au moins que les objets accessibles à la raison, en passant par tant d'esprits philosophiques, avaient acquis les qualités convenables pour entrer dans les classes subalternes d'intelligences, et pour pénétrer jusque dans le peuple.

Cependant ces faux sages, loin d'éclairer le peuple, retinrent lâchement la vérité captive; et, après avoir connu Dieu, ils continuèrent de rendre les honneurs divins, avec le vulgaire abusé, à de vains simulacres d'hommes, d'animaux, de créatures et de chimères de toute espèce. Ainsi le Créateur demeurait toujours inconnu hors de la Judée, sinon à quelques Gentils qui fréquentèrent les synagogues répandues en différens endroits de l'Europe ainsi que de l'Asie. Quant à la science des mœurs, les principes les plus incontestables, et presque tous contestés par l'éternelle rivalité des sectes diverses, n'avaient plus qu'un air de problème et de paradoxe, plus propre à servir d'amusement à d'oiseux discoureurs, qu'à influer efficacement sur la conduite. Ainsi nous voyons que les hommes les plus entêtés de leur science s'abandonnaient, suivant les reproches de l'Apôtre, aux passions les plus ignominieuses, à des excès qui ne contredisaient pas seulement leur spéculative et stérile sagesse, mais qui dégradèrent la nature et rabaisaient l'homme au-dessous de la brute. On peut dire néanmoins que, las et confus de ses erreurs monstrueuses, l'esprit humain, par la profondeur même de ses plaies, se trouvait en quelque sorte disposé à en recevoir le remède.

Mais que de prodiges ne restait-il point à opérer au réparateur promis et chargé d'enter la grâce sur la nature, tant pour la dégager de la sève infecte qui la viciait jusque dans le fond de sa constitution, que pour lui faire produire des fruits capables de plaire au Dieu de toute sainteté! C'est la merveille que nous allons considérer dans ce premier Âge de l'Église, ou dans les six premiers siècles: temps qu'il suffit d'exposer à tous les esprits justes, pour faire concevoir de notre religion l'idée qu'elle mérite, pour prouver sa vérité et sa divinité. Mais, afin de rendre cette preuve plus complète et plus efficace, avant de contempler la merveille de l'établissement et de la propagation de l'Église, nous considérerons cette Église en elle-même, nous fixerons quelques momens nos regards sur l'excellence de la foi chrétienne: puis nous ferons observer, dans le long cours de son premier Âge, le prodige de sa conservation, qui s'y rend déjà si sensible; quoique ce dernier moyen ait encore plus de force par rapport à la perpétuité de l'œuvre de Dieu, dans les Âges suivans.

En premier lieu, rien de plus frappant que le portrait de l'Église dès son premier Âge. Quoique les commencemens de toutes les institutions soient très-informes, le christianisme ne se montra pas plus tôt dans l'univers, qu'il ravit d'admiration une multitude de spectateurs équitables et judicieux. Souvenez-vous de ce que nous avons raconté de la vie toute céleste des premiers disciples, de leur détachement des biens de la terre, de cette charité généreuse, qui rendait leurs richesses communes entre eux, qui leur faisait déposer leurs trésors aux pieds des Apôtres; ils n'en tiraient que le simple nécessaire avec leurs frères indigens, et coupaient ainsi la racine à la cupidité, à l'orgueil, à la mollesse, à l'injustice, à toute iniquité. Qu'il vous souvienne des règles de morale tracées d'après ces modèles et consignées dans leurs monumens divins. Tout corrompu qu'était le monde, avec quelle surprise ne dut-il pas voir un corps de doctrine, simple et sublime, reposant sur les maximes les plus sensées et les plus lumineuses, surpassant avec une disproportion infinie ce que les sages de toutes les régions et de tous les siècles avaient enseigné de plus honnête, de plus conforme au cri de la vertu et de la saine raison? Pour disputer ce genre de gloire à la religion chrétienne, il a fallu changer jusqu'aux notions premières des vertus et de la vérité; faire varier les essences immuables des êtres, plus encore que les intérêts des passions, autant que les parties à jamais divisibles de la matière, d'où ces étranges raisonneurs tirent l'origine et la différence de nos pensées. Mais ce renversement

de tout principe et de toute raison, ou du moins l'excès d'impudence qui l'a fait tenter, était réservé à la philosophie du XVIII^e siècle. Pour les philosophes les plus révérends de l'antiquité, comme c'eût été une extravagance d'avancer clairement et publiquement que les axiomes aujourd'hui les plus certains, nous paraîtront peut-être également faux dans la suite, ils eussent pareillement rougi de publier, que c'est faiblesse d'esprit de révéler ces premières impressions de vertu, gravées dans la substance même de notre âme par la nature, ou par l'éternelle raison, la même dans toutes les intelligences et dans tout les temps; que la docilité à la voix de la conscience et la crainte des remords sont timidité puérile; que la pudeur est un effet méprisable du préjugé, plutôt que la gloire du sexe; que le vice enfin et la vertu sont des mots vides de sens. Aussi, quelle que fût la dépravation des Gentils, plusieurs d'entre eux ne virent qu'avec admiration, dans la doctrine de l'Évangile, ce faisceau unique de lumières par rapport aux devoirs, cet assemblage de toutes les vérités qui régient et sanctifient les mœurs, sans nul mélange de corruption ni, de travers. C'est pourquoi le degré d'indifférence ou d'affection où ils se trouvaient par rapport à la vertu, décidait parmi eux de leurs dispositions à l'égard du christianisme. C'est dans le temps même des persécutions que l'on entendit Tertullien s'exprimer en ces termes : « Qui hait notre religion, n'alma jamais sincèrement la vertu. Elle a trouvé son premier persécuteur dans le plus vicieux des tyrans, et l'on peut juger de son excellence par la haine que lui a portée Néron. » Rien n'est omis, rien n'est porté à des excès déraisonnables, dans la morale évangélique : tout y conduit à la perfection et au bonheur de l'homme, au bon ordre du monde, à la sûreté du commerce et des rapports dans toutes les sociétés. En un mot, que les maximes de l'Évangile soient observées, et l'homme sera, aux yeux de sa conscience comme aux yeux de l'Éternel, tout ce qu'il doit être.

Les lois humaines se bornent à défendre les crimes grossiers. « C'est beaucoup pour vous de proscrire l'inceste et l'adultère, » disait S. Grégoire de Naziance aux Gentils de son temps; et ce raisonnement se trouvera plus pressant encore, si on le fait remonter aux siècles antérieurs : pour le Chrétien, c'est un crime de jeter un regard passionné sur une femme. Ce n'est pas même un éloge pour lui de s'abstenir de la débauche comme de tout vice honteux, puisqu'il fait profession d'affliger sa chair, afin d'en prévenir les révoltes. « Vous prescrivez, ajoutait ce Père, l'amour des parens et de la patrie; et nous devons avoir pour tous les hommes l'amour que nous sentons pour nous-mêmes, sans en excepter nos plus cruels ennemis. A l'égard du serment, nous formons la seule société où il soit défendu non-seulement de se parjurer, mais de jurer en vain. Quant à l'usage des richesses, si tous nos frères ne les foulent pas aux pieds d'une manière effective, il est enjoint à tous de les posséder comme ne les possédant pas, ou de n'y point attacher leur cœur. Combien sommes-nous éloignés de ravir le bien d'autrui, nous qui devons abandonner la tunique à celui qui nous arrache le manteau! Nous bénissons ceux qui nous persécutent; si l'on nous donne un soufflet sur la joue droite, nous suivons l'Évangile en présentant la gauche. Est-ce là une disposition à l'emportement et à l'injure, à la calomnie et aux faux témoignages? Vos législateurs n'ordonnent que des œuvres : nos lois vont à la source du mal, aux pensées et à la sensation; elles punissent jusqu'au défaut de vigilance. C'est même un sujet de reproche parmi nous, de rester au même point de vertu, sans nous efforcer continuellement de monter à un plus haut degré. »

Continuons ce parallèle, et constatons avec précision, avec une pleine connaissance de cause, comment les sages les plus vantés pour quelque point particulier de morale, se déshonoraient et se déshonoraient par mille autres endroits. Parmi ces amateurs de la sagesse, l'un permettait les vols de souplesse, l'autre bravait avec arrogance les hommes peu favorisés de la fortune. D'obsécènes épicuriens faisaient consister la perfection ainsi que le bonheur dans les raffinemens de la volupté. Le superbe stoïcien connaissait si mal la vertu, dont il faisait d'interminables éloges, qu'il était égal, à son jugement, de s'emporter contre le plus vil des animaux, ou d'égorgé son propre père. Le plus renommé de tous, dans son plan de république, monument à jamais mémorable des écarts de l'esprit humain le plus éclairé, quand il n'a point la révélation pour flambeau; Platon, surnommé

divin par
et s'il ne
rapport à
lois à mil
la pudeur
dieux qu
geant le
tiques. C
tères ori
de leur
quances
vantés e

Je ne
qui, s'et
plus ins
qui le fa
main, ch
neau pou
biens à l
crime, e

Mais l
honorée
Esculap
à Pline
patétic
supplam
que par
égaleme
nistes. I
biens de
ment et
aux ple
Insuppo
plus lac
pulsant
coryphé
ni de so
par ce r

Qu'or
chrétien
capable
Qu'elle
ces Am
« Malgr
noble fe
fidélité
der mal
peure; q
quelque
sang in
tribut d
pas, co
ginons
les autr
années.
tentatio
Mais qu
ger et l
lais, le

divin par des panégyristes idolâtres, l'annit la fidélité et la stabilité du mariage : et s'il ne mérite pas incontestablement tout ce qu'on lui a fait de reproches par rapport à la communauté des femmes, il voulut au moins donner la sanction des lois à mille usages licencieux qui conduisaient également à l'anéantissement de la pudeur. C'était une coutume légale chez certaines nations, de maudire leurs aïeux quand ils paraissaient trop lents à se rendre propices. D'autres, en égorgeant leurs hôtes, prétendaient faire un sacrifice agréable aux divinités domestiques. On sait ce que cachaient l'enthousiasme, les initiations et tous les mystères orientaux, où les pères immolaient leurs enfans, consacraient le déshonneur de leur filles, et des excès plus abominables encore. Telles étaient les conséquences pratiques des spéculations et des principes, dans les maîtres les plus vantés comme dans leurs disciples.

Je ne parle point d'une troupe de misanthropes, tristes jouets de leur orgueil, qui, s'efforçant tour à tour d'en varier la forme, donnaient dans les écarts les plus insensés. Oubliions, et ce triste censeur, qui n'exécute que ses vices de ce qui le fait continuellement gémir ; et ce moqueur cynique, qui, la lanterne à la main, cherche l'homme en plein midi, et se condamne à n'habiter qu'un tonneau pour le plaisir puéril de l'ostentation ; et ce vagabond superbe, qui jette ses biens à la mer pour aller redire de côte en côte qu'il porte tout avec lui : c'est le crime, et non le ridicule, qui fait l'objet de notre censure.

Mais la vie même de Socrate n'est point exempte de tache, et sa mort est déshonorée par ce lâche respect humain qui lui fit faire alors son bizarre sacrifice à Esculape. L'empereur philosophe, dont le panégyrique coûta trente ans de travail à Pline, s'abandonna aux dernières infamies. Le chef tant vanté de l'école péripatéticienne n'a pu cacher sa lâche passion pour une femme publique, qui lui fit supplanter son meilleur ami. La mort de plusieurs autres n'est devenue fameuse que par les excès et le désespoir qui la leur procurèrent. On a su les horreurs également impies et cruelles des assemblées nocturnes de Julien et de ses hellénistes. Ils n'étaient pas plus irréprochables dans la recherche des honneurs et des biens de la fortune, ces imposteurs qui faisaient de si belles leçons de désintéressement et de modestie. Le cynique méprisant dont nous avons déjà parlé, foula aux pieds le faste de Platon, mais avec un orgueil plus fastueux encore et plus insupportable. L'instituteur vanté d'Alexandre le Grand est oompté parmi ses plus lâches adulateurs. Pythagore et Zénon tentèrent d'usurper la souveraine puissance. Enfin Hipplias périt en voulant subjuguier sa patrie. Tels étaient les coryphées des sectes les plus fières de leurs vertus : car je ne parle ni d'Epicure, ni de son école ou de son troupeau, comme l'appellent d'autres philosophes, qui, par ce mot seul, en donnent une idée juste quant à l'honnêteté ou aux devoirs.

Qu'on rapproche de ce tableau, je ne dirai pas les chefs révéérés des premiers chrétiens, mais la multitude de leurs disciples sans distinction ; leur vie est assez capable de faire sentir de quel côté se trouve l'avantage de la comparaison. Qu'elle est édifiante et vraie, la peinture que nos premiers docteurs traçaient de ces âmes pacifiques et bienfaisantes à l'égard de leurs plus cruels ennemis ! « Malgré vos persécutions, disait Tertullien aux tyrans de son siècle, avec cette noble fermeté que donne le témoignage de la conscience, notre candeur et notre fidélité ne vous sont point suspectes. La tête nue, levant au ciel des yeux purs et des mains innocentes, nous offrons des vœux ardens pour l'Empire et pour l'Empereur ; et nous les offrons avec confiance, parce que nous y joignons, non quelques grains d'encens ou quelques coupes de vin arrachées à l'avarice, non le sang infect d'un taureau languissant qui ne respirait que la mort, mais le digne tribut d'un corps chaste et d'une âme intègre. Il est vrai que nous ne célébrons pas, comme vous, les fêtes du prince par de honteuses débauches ; nous n'imaginons pas que ce soit les honorer, que de faire ces jours-là ce qui profanerait les autres jours. Nous ne crions point avec vous : Que Jupiter retranche sur nos années, pour ajouter à celles de César ! Sans proférer leurs vœux avec cette ostentation imposante, les chrétiens se contentent de les faire entendre à leur Dieu. Mais quels sont les plus sincères ? De quelle religion, dites-nous, étaient les Nigé et les Albin ? Ces rebelles, ainsi que les parricides qui se coulent dans le palais, le poignard ou le poison à la main, furent-ils jamais du nombre de nos

frères, qui entrent néanmoins dans toutes les charges de l'état ? Vous les reconnaissez vous-mêmes pour vos plus fidèles et vos plus braves guerriers : et reprochez-vous jamais aucune lâcheté à des hommes qui puisent dans leur religion un mépris égal des plaisirs et de la douleur ? Ainsi, dans les tribunaux, est-il aucun de nous qui prononce des sentences d'iniquité, sachant que notre Dieu jugera les justices mêmes ? Nous reproche-t-on davantage, soit la perfidie dans l'amitié, soit la fraude ou l'infidélité dans le commerce ? La république nous est redevable, au contraire, de la vie des indigeas, qui périeraient la plupart sans nos largesses. »

Cet apologiste éloquent, qu'on ne peut se lasser d'entendre, tirant enfin la conséquence de ces principes, et défilant généralement les persécuteurs de trouver aucun vice dans leurs saintes victimes : « Quel tort, leur dit-il avec assurance, ne faites-vous point à l'Empire en proscrivant ainsi ses plus vertueux citoyens ? J'en appelle à vos sentences, magistrats préposés pour purger la terre des scélérats qui l'infectent : dans le grand nombre des coupables que vous condamnez, quels sont les larrons, les assassins, les parjures, les ennemis des mœurs ? S'y trouve-t-il un seul chrétien ? S'il y en a dans vos prisons, tout leur crime n'est-il pas d'être chrétiens ? Les jugemens mêmes par lesquels vous prétendez nous flétrir, font notre plus grande gloire. En condamnant à la brutalité d'un impudique nos vierges, intrépides à la vue des lions rugissans, vous manifestez à jamais que la perte de la pudeur est un plus grand malheur pour le chrétien que la perte de la vie. »

Quant à la charité et à l'union admirable des fidèles entre eux, elle fut telle, dans les premiers temps de l'Eglise et long-temps après, qu'elle excita l'émulation et la jalousie des idolâtres. On a dû remarquer que Julien l'Apostat, après mille efforts pour établir cette concorde et cette cordialité merveilleuse entre ses hellénistes, leur fit d'humilians reproches sur l'inutilité de ses tentatives.

Si la vertu s'affaiblit quand elle est moins exercée ; si la charité se refroidit, et si l'iniquité abonde en sa place ; on voit toujours paraître, comme nous l'avons fait, et comme nous aurons encore mille occasions de le faire observer, on voit au moins par intervalles des âmes d'une élévation et d'une énergie extraordinaires, dont l'exemple et le zèle rendent aux mœurs chrétiennes leur intégrité primitive. Non-seulement dans les premiers siècles, mais dans tous les temps et sous tous les climats, on trouve et l'on ne cessera de trouver des modèles de la vraie justice, malgré le torrent de la perversité. Au moins est-il incontestable que le christianisme a aboli ou absolument flétri les excès les plus déshonorans pour la nature humaine. Cette affreuse débauche, dont les poètes et les philosophes païens s'entretenaient avec indifférence, et que nous n'osons plus nommer, l'Evangile l'a tellement stigmatisée, en réformant les idées sur ce point, que depuis son établissement on a regardé ceux qui en sont souillés comme des monstres dignes d'être anéantis par le feu, avec tout ce qui pourrait perpétuer la mémoire de leurs infamies. N'a-t-il pas de même aboli, dans toute l'étendue de sa domination, les immolations impies des victimes humaines ? Oui, la foi seule a pu empêcher, et les adorateurs barbares, soit de Moloch, soit de tant d'autres démons homicides, de les rassasier du sang le plus cher ; et les Romains, de sacrifier leurs semblables à Jupiter Latial ; et les Grecs, de les immoler à leurs morts illustres ainsi qu'à leurs dieux. Elle a introduit une sorte de clémence ou d'humanité jusque dans les horreurs de la guerre. Elle a du moins corrigé l'énorme atrocité des guerres antiques, où l'on méconnaissait le droit le plus sacré des gens ; où l'on égorgait de sang-froid les combattans les plus signalés par leur valeur ; où il s'était établi un usage, presque inconcevable dans nos mœurs, d'immoler l'enfant à peine sorti du sein de sa mère, d'égorger les légions vaincues et désarmées, de jeter des peuples entiers dans les fers, d'atteler les rois et les reines au char du triomphateur, de réduire les femmes d'un rang auguste à des indignités mille fois pires que la mort. Enfin, notre religion, amie des hommes et si digne d'en être aimée, comme nous le verrons encore mieux par la suite, cette maîtresse bienfaisante des nations n'a point été satisfaite qu'elle n'eût affranchi le genre humain, qu'elle n'eût abrogé légalement, ou sagement restreint, le droit accablant de la servitude. Parlerons-nous du mariage, qu'elle a seule ramené, en tant de climats et d'une

manière si fixe, à son unité et à sa stabilité primitives? Nous en avons bien assez dit pour convaincre les personnes susceptibles de persuasion, qu'entre toutes les sectes et toutes les écoles, il n'en est aucune qui puisse entrer en parallèle avec l'Église chrétienne, sur les enseignemens pratiques et favorables aux mœurs.

Sur les objets purement spéculatifs ou qui n'ont qu'un rapport indirect avec les passions, sur la nature et les perfections de l'Être suprême, dans quels écarts n'a pas donné toute la science du paganisme? On rougira long-temps de ses fables et de ses rêveries honteuses; cette prétendue science montrait des dieux grossiers et vicieux, la division dans leur famille, les emportemens et les injures dans leur commerce, les festins et les folles amours dans le ciel. Mais craignons d'insulter à l'esprit humain, en lui rappelant ses anciennes chimères.

La philosophie s'est enfin désabusée de ces extravagances. Que dis-je? elle n'est sortie d'un précipice que pour se jeter dans un autre. Par quel horrible mélange n'a-t-elle pas défigurée les vérités mêmes qu'elle conserve, et qu'elle doit à l'Évangile, tandis qu'elle le blasphème?

En voici une légère portion. Un être indépendant, par conséquent nécessaire et parfait, à qui le vice et la vertu sont égaux, qui ne récompense ni ne punit, dont l'intelligence serait surchargée ou la majesté dégradée par la multiplicité ou la petitesse des objets. Si l'on substitue le hasard à cette divinité, qui ne vaut guère mieux; le bel ordre du monde, le cours invariable des astres, l'enchaînement des saisons, la multiplication ou la reproduction presque infinie et si singulière des animaux et des plantes chacun dans son espèce, cette foule de phénomènes qui depuis si long-temps nous ravissent d'une admiration toujours nouvelle, tout enfin, selon ce ruineux système, ne sera plus que l'ouvrage du hasard, et le hasard, qui n'est rien, sera plus industrieux, plus habile que toutes les intelligences connues.

Rapprochons de ces égaremens les idées que la religion chrétienne nous donne de la grandeur de Dieu et de la puissance qui éclate dans ses œuvres, de son impénétrable sagesse, de son immensité, de son indépendance, de toutes ses perfections infinies. Malgré le joug sous lequel la foi captive notre entendement, toutes les connaissances de la philosophie, en comparaison des lumières du christianisme, ne sont que ténèbres ou de vains éclairs. Un enfant parmi nous, dès la première aurore de la raison; et à la naissance de l'Église un pêcheur de Galilée, un corroyeur de Tarse, une marchande Lydienne, sont mieux instruits que l'Aréopage touchant la nature du Dieu inconnu: ils parlent plus dignement des attributs divins, des propriétés de notre âme, des solides vertus, que le Portique et le Lycée, que Socrate et Platon. Le peu d'expressions vraiment sublimes et lumineuses, qui ont tant fait exalter la sagacité de ces philosophes, sont autant de richesses d'emprunt qu'on ne saurait méconnaître en relisant nos livres saints.

Que si notre religion ne lève pas toujours le voile, si la foi dans son essor laisse la philosophie étouffée au-dessous d'elle; en un mot, si la foi surpasse la raison, elle ne la contredit jamais. Impétueuse dans ses tentatives, celle-ci est d'abord surprise de ce que la vue claire de la vérité lui échappe: mais, repliant ensuite ses réflexions sur elle-même, ne doit-elle pas se dire, ou qu'elle serait devenue ce qu'elle n'était pas, c'est-à-dire, d'une capacité infinie, ou que l'Éternel aurait cessé d'être infini comme il l'est nécessairement, si elle le comprenait? Et nous connaissons-nous nous-mêmes, pour concevoir l'immensité de l'Auteur de toute chose? Savons-nous ce que c'est que le principe de vie qui nous anime; par quelle vertu ce qui n'est plus ou n'est pas encore, se présente à notre vue comme ce qui existe; par quel lien notre âme tient à notre corps, ou si elle n'y est point attachée, comment elle le meut à son gré; comment encore, si elle n'était que dans une de ses parties, elle pourrait les mouvoir toutes; et comment elle n'en aurait pas l'extension, si incompatible avec sa propre nature, si elle était répandue dans le corps entier?

Il est des questions moins subtiles, et plus capables encore de nous confondre. C'est l'éternelle Sagesse qui nous les fait elle-même dans la personne de Job, et que des philosophes, autres que les disciples de cette suprême Sagesse, s'efforcent d'y répondre! « Où étiez-vous, dit-elle, quand je dessinais l'édifice de l'univers? Qui appliqua sur cette vaste masse la règle et le compas? Sur quelle base por-

» tent ses fondemens, et qui en a posé la première pierre? Qui est-ce qui a cloué
 » consécrit la mer dans de si justes bornes? Quelle chaîne, quel invisible frein
 » contient si impérieusement la vague de ses vagues écumanantes? Quelle région
 » durant la nuit habite la lumière? et quelle est, pendant le jour, la retraite des
 » ténébreux? Dans quels magasins sont en réserve les neiges et les frimas! Par quel
 » canal se répand à propos la mesure de chaleur et d'humidité propre à dévelop-
 » per les germes de vie dans le sein du moins actif des élémens? Comment cette
 » boue, sans variété de couleurs ni de saveurs, produit-elle des fleurs et des fruits
 » de toute espèce? D'où les plantes, si richement diversifiées, perdant chaque
 » année leurs fruits, leur verdure, et presque leur vie, tirent-elles régulièrement
 » ces avantages pour l'année suivante? » Qu'ici la philosophie superbe, ancienne
 et moderne, donne ses solutions; qu'elle dise quelque chose de plus satisfaisant
 que ce que Paul, simple artisan, en apprit aux sages les plus instruits de la
 Grèce, quand il leur montra la cause de toutes ces opérations étonnantes dans
 la seule volonté de l'Être créateur, en qui nous et tous les autres êtres vivons,
 agissons, existons.

Mais si la philosophie ne peut satisfaire à ces questions naturelles, si tout ce
 qui est sous ses yeux et sous sa main renferme tant d'énigmes, sera-t-il encore
 étonnant qu'elle ne puisse percer les ténèbres sacrées dont le Dieu de gloire se
 plaît à s'envelopper? Rien n'imprime une si haute idée de sa grandeur que les
 mystères impénétrables à notre faible entendement. Je n'aurais plus tant de res-
 pect pour ma religion, si elle tombait tout entière sous mes sens, si elle prétendait
 soumettre toutes les perceptions à la mesure bornée de mon intelligence pré-
 sente. Mais lorsque Dieu me révèle de lui-même une manière d'être élevée au-
 dessus de toutes mes conceptions, une nature sans égale, et trois personnes d'une
 égalité parfaite, lorsqu'on m'étonne par des prodiges de bonté et de sagesse sans
 modèles, un Dieu qui se fait homme pour réconcilier, pour allier les hommes
 avec Dieu, un Dieu qui s'anéantit, et qui ouvre un nouveau chemin à la gloire
 par les opprobres et l'anéantissement: alors je m'écrie, que des merveilles qui
 ne trouvaient dans l'homme, ni couleurs pour les peindre, ni paroles pour les
 exprimer, ne sauraient être des inventions humaines.

Ces hautes vérités sont parfaitement liées l'une à l'autre. Qu'on observe le dé-
 veloppement que l'Apôtre fait, dans ses Epîtres, des mystères de l'Homme-Dieu,
 surtout en écrivant aux Romains, aux Galates et aux Hébreux: quel ordre, quel
 enchaînement admirable toute âme droite n'y remarquera-t-elle point? Les prin-
 cipes posés, tout se suit, tout s'explique de soi-même. Partout on aperçoit une
 justesse d'induction, un genre nécessaire de liaison, aussi visiblement divin que
 l'immensité de l'objet dont le fond échappe. Examinez tel point de notre foi qu'il
 vous plaira: si par exemple, le premier homme a péché; Dieu, libre dans ses
 œuvres, peut, après avoir exercé sa justice contre les anges rebelles, jeter sur lui
 un regard de miséricorde. Mais s'il veut, en signalant sa clémence, réparer, d'une
 manière pleine et en même temps la plus convenable, l'injure faite à sa majesté,
 il faut que le libérateur qu'il envoie réunisse dans sa seule personne, et la nature
 de l'homme pour punir l'auteur de l'injure, et la nature du maître offensé, parce
 qu'étant sans égale, elle ne peut trouver qu'en elle seule une réparation propor-
 tionnée à l'offense: c'est-à-dire que le Messie doit être Dieu et homme tout en-
 semble; unir la nature divine et la nature humaine dans une personne d'une di-
 gnité infinie. S'il était seulement Dieu, il n'aurait pu, ni mourir, ni souffrir, ni
 faire des œuvres expiatoires et pénibles. S'il n'était qu'un pur homme, quelque
 saint qu'on le supposât, toutes ses souffrances, tous ses travaux n'eussent eu
 qu'un prix borné, et par conséquent de nulle proportion avec la grandeur infinie
 outragée par le péché. Il fallait donc une telle union entre les deux natures, que
 les œuvres de l'homme pussent véritablement s'attribuer à un Dieu, et que la di-
 vinité, unie personnellement, mais sans confusion, avec l'humanité, conférât au
 grand œuvre de la rédemption sa valeur infinie. Le fond du mystère une fois
 présupposé, quel enchaînement de raison ne trouve-t-on pas dans son développe-
 ment et ses conséquences!

Non, aucun de nos dogmes les plus impénétrables ne combat la raison; ils ne
 contredisent que nos sens et nos préjugés; et combien d'autres vérités incontes-

tables,
 des sen-
 se tenir
 sance a
 l'unité
 l'Être d
 fond m
 stitue q
 tinctes.
 ou des
 même c
 ture div
 fait rej
 et qu'il
 termes
 gence.
 tuellem
 diffère
 disent
 chose c
 raison,
 logues:
 dans l'
 l'immer
 présent
 d'entre

On n
 pas: et
 ture et
 qu'on n
 nous so
 dans l'
 vines n
 priétés
 Quoiqu
 avons d
 faudrait
 savoir
 de la ra
 une se
 que no
 saisir t
 tures,
 là le ca
 de la fo
 sur to
 scienc
 aux pe
 dérais
 sort si

On
 Comb
 blent
 d'expl
 l'ordre
 appuy
 point
 samme
 tendu

tables, dans la classe la plus ordinaire, les contrariant également! Le rapport des sens est si trompeur, que c'est une des premières maximes de la sagesse, de se tenir dans la défiance à leur égard. Prendrons-nous donc en eux une confiance aveugle, quand il sera question de ce qu'il y a de plus impénétrable, de l'unité d'essence, par exemple, de la trinité de subsistances ou de personnes dans l'Être divin? Mais d'où proviennent les difficultés qu'on trouve à croire ce profond mystère? De ce que nous voyons, dans les hommes, qu'une nature ne constitue qu'une personne, et que plusieurs personnes font plusieurs natures distinctes. La difficulté vient donc de l'habitude ou du préjugé, et non du jugement ou des lumières de la raison. Pour les contredire, il faudrait affirmer et nier la même chose, assurer qu'il n'y a qu'une nature divine et qu'il y a plus d'une nature divine, qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'il y a trois Dieux. Or la foi même nous fait rejeter cette absurdité impie : elle enseigne qu'il n'est qu'une nature en Dieu, et qu'il y a cependant trois personnes. Qui nous induit donc à confondre les termes de personne et de nature? c'est l'imagination seule, et non pas l'intelligence. Mais pour peu qu'on ait de circonspection, ne doit-on pas se tenir perpétuellement en garde contre l'imagination, ou contre le rapport des sens qui n'en diffère point? M'en rapporté-je à mes yeux ou à mes sensations, quand elles me disent que le soleil n'a qu'un pied de diamètre, que les couleurs sont quelque chose de surajouté aux corps et à la disposition des parties de leur surface? La raison, d'un autre côté, ne me dit-elle pas que les propriétés des êtres sont analogues à leur nature? Elles sont donc nécessaires dans l'Être nécessaire; parfaites dans l'Être souverainement parfait; infinies, incompréhensibles, dans l'Être à qui l'immensité n'est pas moins essentielle que ses autres attributs, C'est donc une prétention insensée, que de vouloir les comprendre : ce serait un travers, que d'entreprendre de les expliquer.

On ne veut pas croire le mystère de la Trinité, parce qu'on ne le comprend pas : et c'est parce qu'on ne conçoit pas dans toute leur étendue les termes de nature et de personne qui l'énoncent, qu'on répugne sans raison à le croire, quoiqu'on n'y puisse certainement point trouver de contradiction. Nous savons et nous soutenons, contre l'impiété de Sabellius, comme nous l'avons fait remarquer dans l'histoire de sa condamnation, que les dénominations des personnes divines ne sont pas des sons vains et dépourvus de sens, ou qui signifient des propriétés convenables à une même personne aussi bien qu'à une même nature. Quoique nous n'ayons pas des idées de tout ce que signifient ces termes, nous en avons de suffisantes pour n'en pas faire cet usage, aussi impie qu'abusif. Mais il faudrait avoir ces idées complètes, si l'on peut s'exprimer de la sorte; il faudrait savoir à fond ce que c'est que nature et personne, pour décider par les lumières de la raison, s'il se peut, ou s'il ne se peut pas, qu'il y ait plusieurs natures dans une seule personne, ou plusieurs personnes dans une seule nature. Jusqu'à ce que nous soyons en état de faire une analyse exacte de ces idées profondes, et d'en saisir tous les rapports, nos jugemens naturels, portant sur de simples conjectures, ne seront que des présomptions hasardées et fort sujettes à erreur. Est-ce là le cas de crier contradiction, ou même à la pesanteur excessive du joug de la foi? On peut donc rejeter les témoignages, même du plus grand poids, sur tout ce qu'on ne pénétrerait point. Par conséquent, moins on aurait de science et de pénétration, plus on acquerrait le droit de ne point s'en rapporter aux personnes mieux instruites et plus éclairées. Peut-il être une conclusion plus déraisonnable? et dès-lors fut-il jamais principe plus fautif que celui d'où elle sort si naturellement?

On ne donne point en de pareils écarts, par rapport aux choses humaines. Combien de faits extraordinaires ne croit-on pas sans difficulté, quoiqu'ils semblent contredire tout ce qu'on a vu, et qu'ils choquent tous les préjugés? Tant d'exploits des héros de la Grèce et de Rome sont de vrais prodiges, par rapport à l'ordre commun des événemens : on n'en doute pas néanmoins, parce qu'ils sont appuyés sur des témoignages irréfragables. Il est même de principe, qu'on n'élève point de contestation sur la possibilité des choses de fait, quand elles sont suffisamment attestées. Pour ce qui est de la nature, combien d'impossibilités prétendues, en physique, que des expériences plus modernes ont fait disparaître! Ces

objets sont toutefois du ressort de nos facultés naturelles; ils sont incomparablement plus à leur portée, que les objets sublimes de la révélation : on rejette ceux-ci, on admet ceux-là; quelle que soit la cause de cette conduite inégale, elle doit nous être d'autant plus suspecte, que tout l'avantage est du côté de nos mystères. Car, tant qu'on n'aura point prouvé de contradiction manifeste en cette matière, on n'aura rien du tout prouvé; et l'on doit avoir au moins présent, après ce que nous venons de dire, qu'on n'a pas les notions suffisantes pour démontrer une pareille contradiction, quand par impossible elle existerait.

Ce n'est donc rien faire, que d'élever des difficultés, de donner lieu à des doutes ou à des soupçons : c'est pourtant ce que les incrédules ont fait de plus fort. Les uns en sont convenus avec franchise et en termes exprès; les autres ont fait et font encore tous les jours le même aveu, d'une manière équivalente, en regardant les miracles de Jésus-Christ, supposé leur vérité, comme une preuve sans réplique de la divinité du christianisme. La résurrection de Lazare eût converti Spinoza même, à ce qu'il assure, s'il en avait été témoin : c'est-à-dire, que la vue de ce miracle l'aurait convaincu que ce qu'il présumait être contraire à la raison n'y était pas réellement contraire, et par conséquent qu'il n'y avait dans nos mystères que des contradictions présumées ou apparentes.

Mais qu'avons-nous besoin de pareils témoignages? Tant de Pères de l'Eglise et de saints docteurs, génies vastes, sublimes, et non moins doués de pénétration et de discernement que de chaleur et d'éloquence, comme tout lecteur équitable en conviendra d'après ce qu'il a vu des SS. Cyprien, Basile, Grégoire de Nazianze, Ambroise, Chrysostôme, Jérôme, Augustin, et, en remontant plus haut, d'Aristide, d'Arnobé, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Lactance : tous ces hommes, d'une étude et d'une profondeur immenses, d'un esprit si solide et si juste, tant de vrais philosophes, n'auraient-ils point aperçu les contradictions, s'il s'en trouvait dans nos dogmes? Vous en avez vu plusieurs, dans les premiers siècles, éprouver une peine extrême à se soumettre au joug de la foi. Ils étaient nés dans le paganisme, et par conséquent dans l'incrédulité; et le préjugé de l'éducation ne leur avait point aplani la carrière. « Nous avons été de votre religion, disait encore Tertullien aux Gentils du troisième siècle : nous ne sommes pas nés chrétiens; il nous a fallu le devenir. » Mais ces cœurs droits et vertueux, ces esprits véritablement forts et capables d'attachement pour la vérité, concevaient que les présomptions et les apparences ne lui ôtent rien de sa réalité. Sans tenter de pénétrer des objets impénétrables, il leur suffisait que l'existence en fût solidement établie : l'obscurité même du fond de nos mystères leur persuadait qu'ils n'étaient pas de l'invention des hommes, c'est-à-dire, des premiers prédicateurs de l'Évangile. Non, elle n'entraînait point dans ces esprits justes et conséquens, cette supposition chimérique, que des imposteurs, assez habiles pour avoir ménagé dans les opinions et les mœurs la plus étonnante des révolutions, auraient eux-mêmes posé pour base d'une religion qu'ils voulaient rendre universelle, l'aveugle docilité, qui en est le plus pénible sacrifice. Mais ils reconnaissaient, qu'autant elle est inaccessible à la raison quant à l'objet de la croyance, autant elle lui est conforme quant aux motifs de croire, et même quant à son élévation au-dessus de notre faible intelligence.

Oui, sans doute, il est très-raisonnable que nous ne puissions concevoir, ni les perfections infinies de l'Être suprême, ni sa manière d'être infiniment parfaite, infiniment supérieure à la nôtre. Il est de la raison, que nous suspendions nos jugemens, ou plutôt que nous surmontions notre aveugle répugnance, dans ce qui ne nous paraît difficile que parce que les notions nous manquent; parce que la sphère de notre esprit a des bornes que la vérité incréée peut seule étendre, et qu'une révélation plus circonstanciée eût en effet étendues, jusqu'à faire évanouir toutes nos difficultés. Il est raisonnable que Dieu nous ait proposé des mystères, afin d'humilier notre entendement superbe, comme il nous a imposé des lois pour soumettre nos penchans déréglés : il fallait dompter toutes les facultés de notre âme, puisque toutes avaient secoué le joug sacré de l'obéissance. Dans la loi de nature, dont le Législateur éternel se contentait avant l'Évangile, ces mystères sublimes, qui sont l'objet de notre foi, étaient ignorés de presque

tous les hommes : mais dans quels écarts déplorables ne donna-t-on point alors ! Vous l'avez reconnu, en gémissant sur le délire presque universel du monde idolâtre, sur la fureur des nations les plus éclairées, qui se montrèrent les plus altérées du sang des martyrs. Ainsi, tout obscurs que paraissent nos dogmes, ce sont de vraies sources de lumière, au moins de puissans préservatifs contre les ténèbres de l'erreur, qu'ils préviennent en fixant la légèreté et la dangereuse curiosité de l'esprit humain.

On réunit dans des symboles les points capitaux de notre croyance, afin de fixer notre instabilité naturelle; on nous avertit et l'on nous fait sentir, à l'exemple des Apôtres, des Pères et des premiers conciles, que nous tenterions sans succès et avec les plus grands dangers, de pénétrer au-delà de ce qui nous fut enseigné d'abord; que la seule innovation des termes, faite arbitrairement en cette matière, est déjà une profanation; que la différence du docteur au simple fidèle n'est rien, par rapport à ces objets sublimes; et que le plus savant, le plus digne d'être écouté, est celui qui s'en tient le plus religieusement au pied de la lettre. C'est ainsi que vous avez déjà vu durant quatre siècles, et que vous verrez dans tous les siècles suivans, les saints dépôts de l'Écriture et de la tradition se transmettre, tels qu'ils ont été reçus, sans addition, sans suppression, sans aucune altération, et la doctrine du salut demeurer invariablement la même dans le cours orageux des temps.

Revenons cependant sur un sacrifice d'aussi grand intérêt que celui de nos lumières ou nos lucurs naturelles, et voyons si les procédés de ceux qui le trouvent contraire à la raison, sont en effet les plus raisonnables. Mais pour combattre la seule merveille de l'établissement de l'Église, combien de paradoxes, combien d'absurdités révoltantes n'est-on pas contraint d'adopter ! Il faut d'abord nier les faits extraordinaires consignés dans toutes les histoires, parce qu'il n'en est aucune dont l'authenticité soit aussi bien établie que celle des écrits évangéliques. Il faut croire aveuglement, sur l'allégation de quelques esprits dépravés par l'orgueil ou par des passions plus honteuses, que tous les Prophètes n'ont prétendu lire dans l'avenir qu'en faveur d'une faction sacrilège; que le plus saint des enfans qui eussent été engendrés par les hommes, que Jean, pris pour le Messie à cause de sa sainteté, n'a refusé ce titre incomparable que pour déferer les honneurs divins à un séducteur; que les Apôtres, sans excepter Paul, qui fut d'abord animé de tant de fureur contre l'Église naissante, que tous les premiers disciples de Jésus-Christ, ont sacrifié leur fortune ou leurs espérances, leur repos et leur vie, à un imposteur démasqué, juste victime de la mort et de l'infamie, à jamais incapable d'inspirer de l'attachement ou de la crainte; que les ennemis même du christianisme favorisèrent une entreprise chimérique; que le concours des événemens, ou plutôt la Providence qui les dirige, facilita la surprise, fomenta l'erreur; que le Ciel, par les prodiges, apposa au mensonge le sceau de la vérité; que l'homme, que la société, trouve sa tranquillité, sa sûreté, son bonheur, dans l'imposture et l'impiété; que les plus fourbes, et par conséquent les plus méchans des hommes, ne respirèrent que la sanctification du genre humain, et sacrifièrent tout pour la procurer; que ce plan a été suivi par une multitude innombrable, qu'il a été exécuté malgré les efforts de toutes les puissances de la terre : en un mot, qu'il s'est fait tout-à-coup une révolution totale dans les mœurs et la conduite; et qu'au lieu qu'on a toujours vu l'amour-propre se servir de l'imposture aux dépens de la justice et de la charité, ici au contraire la supercherie a servi la vertu aux dépens de toutes les cupidités de l'amour-propre; qu'ainsi, le vice et la vertu, le mensonge et la vérité, l'histoire et la fable, ont des droits égaux sur nos jugemens et sur notre attachement. Telle est la moindre partie des contradictions et des absurdités qu'il faut dévorer, en prenant le parti de l'incrédulité. Nos dogmes les plus difficiles à croire présentent-ils des difficultés pareilles ?

Convenons cependant que nos symboles de foi, et plus encore les conséquences pratiques qui en résultaient contre les passions, formaient une forte épreuve, surtout pour les peuples auxquels ils furent d'abord enseignés. L'un des premiers ministres de ce sublime Évangile, de cette sagesse cachée aux sages du siècle, nous apprend qu'elle fut un scandale pour le Juif, et un sujet de risée pour le

Gentil. Il s'agissait, pour un monde presque tout charnel, de s'élever bien haut au-dessus de la sphère de l'esprit humain; d'adorer un Dieu pauvre et souffrant; de le préférer à tout ce qui flattait les sens et charmait le cœur; de donner à ce cœur, si bas et si resserré, une noblesse et une étendue de charité, qui embrassât tous les hommes, qui reconnût en eux les enfans d'un père commun, qui n'envisageât que ses frères chéris dans les ennemis les plus envenimés. Il s'agissait d'éteindre ou d'amortir toutes les inclinations corrompues de la nature; de la plier violemment dans un sens tout contraire à ses penchans impérieux, et presque de la détruire pour la redresser; de mourir à soi, de renoncer à soi-même; de contrarier ses goûts dépravés, sans ménagement, sans interruption, sans mettre jamais de fin à une guerre intestine non moins durable que laborieuse. Cette religion nouvelle contredisait en même temps les opinions généralement reçues, autant ou plus que les affections naturelles. L'orgueilleux philosophe, en l'embrassant, devait assujétir son esprit à des principes qui déconcertaient toute sa pénétration. Il lui fallait rejeter les préjugés et les maximes qu'il tenait de ses pères et maîtres, des savans et des politiques les plus révérends. Le Juif, quoique dépositaire de la vérité, n'avait guère moins de préventions à vaincre que le philosophe et le vulgaire idolâtre. Avec son zèle pour la gloire nationale dont il faisait toujours une partie de sa religion, le premier pas qu'Israël eût à faire pour parvenir au christianisme, c'était de confesser l'opprobre et la réprobation d'une nation, si fière d'avoir été long-temps le peuple choisi. Enfin l'établissement de l'Eglise n'était pas moins difficile, que la ruine ou l'entière subversion du Capitole et de la Synagogue.

« Quelle merveille, s'écriait S. Jean-Chrysostôme long-temps avant nous, quelle merveille de voir des troupes de Juifs, avec tant d'autres peuples, adorer un homme qu'ils ont mis judiciairement à mort comme un malfaiteur! de voir la croix, ce signe autrefois si honteux, plus honoré aujourd'hui que le sceptre et le diadème! Qui n'a pas horreur, ajoute ce Père, des pieux et des ongles de fer destinés à la torture des criminels? Or, parmi tous ces instrumens de supplice, la croix était le plus horrible et le plus infâme, réservé pour le châtiment des esclaves et des barbares; un objet de malédiction, et d'une telle exécration, que les magistrats se fussent rendus coupables en y condamnant un citoyen romain. Aujourd'hui cependant nous la voyons révéree par tout l'univers. Chacun en retrace le signe sur son front, chacun l'imprime sur son cœur; elle brille dans les temples, sur les autels, dans les plus augustes cérémonies, dans les habitations mondaines comme dans les asiles de la religion; on l'élève en triomphe sur le faite des palais, sur les portes des villes, sur les monumens publics, et sur les trophées. » Tel était dès les premiers siècles le culte de la croix.

Il ne s'agissait pas néanmoins d'un culte favorable aux passions comme le paganisme, ou qui fût du moins indifférent par rapport aux mœurs et à la conduite. Jésus-Christ, au contraire, a fait préférer sa croix aux honneurs et aux plaisirs; il a fait succéder, sans intervalle et sans ménagement, l'abnégation à la cupidité et à la licence; il a rendu doux et humbles de cœur, des hommes à peine susceptibles d'humanité; il a inspiré l'amour des ennemis à des monstres de cruauté et de perfidie, la clémence aux tyrans de l'univers, à ce peuple qui ne régnaît sur toutes les nations que pour en prodiguer le sang et en dévorer les fortunes; en un mot, il a tiré le genre humain de la voie large, pour le faire marcher avec persévérance par des sentiers semés d'épines. Car ce n'était pas à des êtres d'une autre nature que la nôtre, qu'il imposait son joug; ce n'étaient point des hommes qui eussent les passions plus modérées, ou les inclinations meilleures que la multitude perverse des mortels: c'était à ceux-là même qui, engourdis dans la mollesse et la dépravation où ils étaient nés, semblaient avoir acquis un droit de prescription pour n'en plus sortir.

Toutefois rien ne fut plus rapide que ce changement. Les Apôtres ont à peine annoncé que le fils de Marie est le Fils de l'Éternel, qu'on se soumet à ses lois dans la ville même où, si aveuglément et si injurieusement méconnu, il vient enfin d'être crucifié. Ceux qui l'ont proscrit comme un blasphémateur, l'adorent comme l'égal du Très-Haut. Il ne faut à Simon-Pierre, comme vous l'avez vu avec admiration, que peu de paroles pour en convertir des milliers. La grâce de l'Esprit

saint n
et Jean
ce feu
pand a
la révol
les tem
les sac
ainsi, d
en écri
« Ne
meux,
nous r
lais, le
prenon
n'est r
l'amp
la lan
litude
se bo
sont l
tentré
les, q
céder
bout
le vra
Dét
tions
le m
Abys
rites
Seign
dans
colo
de D
l'he
de M
gus
ou
de
pou
reil
mê
dat
co
d'
sa
ve
da
d'
e
n
J
C
T
A
e

saint n'est pas moins efficace dans les différens cantons de la Judée, où Jacques et Jean portent la parole du salut. Les bornes d'Israël ne sauraient plus contenir ce feu qui dans peu embrase tous les climats. Ce torrent gêné dans son lit se répand aussi rapidement, et presque aussi loin que les rayons du soleil. Telle est la révolution que les faux dieux en gémissent; que leurs prêtres se lamentent; que, les temples des idoles étant devenus déserts, au centre même de la superstition, les sacrificateurs se plaignent que les sacrifices ont cessé faute d'assistans. C'est ainsi, comme il vous en souvient, que Pline, de son gouvernement de Bithynie, en écrivait à l'empereur Trajan [102].

« Nous sommes d'hier, disait de son côté Tertullien, dans des mémoires fameux, faits pour éclairer les sénateurs et les césars; nous sommes d'hier, et déjà nous remplissons vos cités et vos campagnes, vos armées et vos conseils, le palais, le sénat et le barreau : nous ne vous abandonnons que vos temples. Nous prenons part à votre commerce, à vos traités et à toutes vos assemblées, si ce n'est aux superstitions du Capitole, à la licence du Cirque, et aux cruautés de l'amphithéâtre. L'Empire deviendrait un désert, si nous en sortions; le silence et la langueur de la ville vous consternerait, et vous auriez horreur de votre solitude. » Ce changement prodigieux, disent les Pères presque contemporains, ne se borne pas à un peuple ni à un empire; ce ne sont pas les Romains seuls, ce sont les Perses et les Indiens, les Arabes et les Scythes, le Midi brûlant et le Septentrion glacé, qui renversent ou purifient leurs temples, qui brisent leurs idoles, qui abolissent leurs sacrifices impurs et leurs fêtes impies, pour y faire succéder de nouvelles et de plus dignes solennités. Du couchant à l'aurore, d'un bout du monde à l'autre, selon la prédiction du Prophète, on adore sincèrement le vrai Dieu, et partout on lui offre la victime sans tache.

Dès le second siècle, on vit S. Pantène porter la lumière de l'Evangile aux nations inconnues de l'Orient, et jusqu'aux rives de l'Inde [189]. S. Athanase, par le ministère de S. Frumence, la répandit dans la vaste étendue de l'empire des Abyssins. L'esprit d'émulation engagea les Ariens mêmes à évangéliser les Homérites, aux extrémités de l'Arabie-Heureuse, vers l'Océan : semence infecte, d'où le Seigneur ne laissa point que de faire éclore la vraie foi, qui se manifesta si bien dans la résistance magnanime que ces néophytes opposèrent à la fureur d'une colonie nombreuse de Juifs leurs voisins, et à tous les desseins des ennemis du Fils de Dieu. La multitude des martyrs de Perse ne prouve pas moins solidement l'heureuse consistance qu'y avait prise le christianisme. Dès le temps du concile de Nicée, on trouve un évêque de Scythie, nommé Jean, qui signala dans cette auguste assemblée la fermeté et la pureté de sa foi. Ces peuples, appelés nomades ou pasteurs errans avec leurs troupeaux et avec les chars qui leur tenaient lieu de maisons, avaient recueilli précieusement le trésor de l'Evangile, parmi les dépouilles des provinces romaines de leur voisinage. Les Sarrasins, qui erraient pareillement sur les confins de la Syrie et de la Mésopotamie, apprirent avec la même ardeur la doctrine du salut, des saints anachorètes épars en grand nombre dans ces déserts. Quelquefois une simple femme ou un enfant, emmenés captifs, convertissaient des peuplades nombreuses et des nations entières.

Cependant la profession du christianisme n'était pas l'effet de la légèreté, ou d'une crédulité de caprice. Ce n'étaient pas seulement ces hordes sans police et sans lumières, ce n'était pas seulement le vulgaire, inquiet et avide de nouveauté, qui embrassait cette loi, aussi dure que merveilleuse. Dans le second, dans le premier siècle de l'Eglise, une foule des plus beaux génies de Rome et d'Athènes passèrent sous nos étendards, quittèrent pour eux les aigles romaines et toute la pompe imposante de la superstition. Traiterait-on d'hommes communs, d'esprits crédules et faibles, Denys de l'Aréopage, le sénateur Apollone, Justin, ce philosophe profond, Aristide, Méliton, Athénagore, et, peu après eux, Clément d'Alexandrie, ce prodige d'érudition; Origène, étonnant en tout genre; Tertullien, si digne de sa renommée tant qu'il demeura fidèle à l'Eglise; Cyprien, Arnohe, Lactance, et leurs disciples sans nombre? Où trouve-t-on plus de sens et de lumières, plus de force dans le raisonnement, plus de connaissances acquises, plus de pénétration et d'étendue d'esprit, que dans ces premiers défenseurs du christianisme? Jugeons-en par leurs triomphes sur nos plus redoutables ad-

versaires, tels que Celse et Porphyre, et sur tous les sages de la gentilité. Ils ont cru néanmoins avec simplicité, ces puissans génies ; et ils ont cru, non par l'effet des préjugés de la naissance et de l'éducation, comme ils le faisaient observer eux-mêmes, mais après avoir combattu pour la plupart contre la vérité, jusqu'à ce qu'elle les eût subjugués par son évidence.

Rappelons-nous les motifs auxquels ils ne purent résister. Si les vérités morales, si les règles ou les images de certaines vertus avaient de quoi leur plaire, l'obscurité des dogmes nouveaux, les obstacles des anciennes coutumes et des vices invétérés restaient tout entiers ; et les plus éloquens panégyristes des mœurs étaient souvent plus asservis que leurs admirateurs aux passions d'ignominie. Ils furent donc bien puissans, les motifs qui triomphèrent de leur résistance, qui leur firent prendre une résolution si généreuse et si difficile ; ils surpassèrent toutes les forces de l'esprit humain ; ils portèrent l'empreinte de l'éternelle vérité et le sceau visible du doigt de Dieu.

On fit observer à ces esprits justes et pénétrans l'accomplissement des prophéties dans toute leur étendue, le temps, le lieu de l'avènement du Messie ; toutes les circonstances de sa vie et sa mort, tracées, si long-temps avant sa naissance, dans des monumens d'une authenticité incontestable. On leur fit surtout remarquer cette suite d'œuvres miraculeuses, si capables de prouver, indépendamment même de la prédiction qui en avait été faite, la dignité, la divinité du culte qu'on leur proposait. On leur montra, au moins dans les premiers temps, les paralytiques, les sourds, les muets, les aveugles de naissance, que Jésus avait guéris ; les morts qu'il avait ressuscités à la vue de toute la Palestine : et l'on ajouta qu'il s'était enfin ressuscité lui-même, qu'il avait apparu dans toute la gloire de sa vie nouvelle à plus de cinq cents témoins à la fois, qu'il était monté au ciel avec la même publicité et le même éclat. Ces témoins oculaires eux-mêmes, quelques-uns de ceux qui avaient été retirés du tombeau ou miraculeusement guéris, rendirent ces témoignages, s'offrirent à les confirmer, les confirmèrent en effet par des prodiges semblables à ceux de leur maître, et communiquèrent à leurs nouveaux disciples le pouvoir d'en opérer à leur tour.

Or, n'était-il pas absolument impossible, je ne dirai pas aux grands et aux sages, mais au vulgaire le plus borné, de se tromper sur des objets de cette nature, sur ces faits précis, frappans, publics, et souvent réitérés ? Comment se persuader, si cela n'est pas vrai, qu'on a vu rendre subitement la vue à des aveugles-nés connus de toute une ville, l'embonpoint et la vigueur à des membres desséchés par une paralysie de trente-huit ans, la vie à des cadavres qui exhalaient déjà l'infection ? Mais surtout comment, si cela n'est pas vrai, se mettre dans la tête qu'on a le pouvoir de faire des merveilles semblables, et qu'on en a souvent fait ? La seule persuasion où furent les premiers témoins de ces miracles en est une preuve irréfragable ; et la plus sincère conviction a pu seule leur faire embrasser une religion dont tant de dispositions naturelles les éloignaient. Si les premiers Chrétiens et les Apôtres avec eux, si tous les membres de l'Eglise primitive (cette sainte portion du genre humain uniquement pressée à honorer Dieu et à édifier les hommes, la plus digne d'attention sans contredit dans la science des mœurs) ; si, dis-je, ils ne croyaient pas fermement ce qu'ils attestaient au péril de leur vie : leur conduite, on ne saurait trop l'inculquer, est le paradoxe le plus contradictoire, le phénomène le plus monstrueux ; c'est un renversement de l'ordre moral, infiniment plus incroyable que la docilité de la nature à la voix de son Créateur.

Aussi vous avons-nous fait observer dans les commencemens de cette *Histoire*, et vous le verrez encore souvent dans la suite, qu'on ne s'avisa point de s'inscrire en faux contre les miracles évangéliques. Les sages du paganisme trouvaient moins plausible de nier les faits, que d'attribuer à la magie la résurrection des morts à demi corrompus, la délivrance des énergumènes, et la guérison des maladies les plus incurables. Les empereurs, frappés de la perpétuité de ces prodiges, que leur mandent les gouverneurs des provinces, et qu'ils voient quelquefois de leurs propres yeux, proposent au sénat de mettre le Dieu des chrétiens au nombre des dieux de l'Empire. Vous avez entendu S. Justin, S. Métilon, Tertulien, tous nos apologistes, relever avec l'éclat convenable ces faits merveilleux et

ces
sou
reproch
indigne
rent-ils
vu les m
conceva
phe d'u
l'idolâtr
Rapp
C'étaie
sans le
considé
dans la
la desc
saient
sait po
par un
milliat
mot, d
peuple
citoyen
chang
faire t
vous e
ces de
orgue
trium
pour
de tan
que c
Y pen
écrier
adopt
sans
donc
la ma
rité d
divin
tenir
Ou
l'eût
main
du G
liqu
on y
avoit
cou
et b
les
seu
exp
che
I
des
sou
co
de
si

ces prodiges sans témoignages ; citer les pièces authentiques qui en perpétuaient le souvenir, en appeler aux archives romaines où elles étaient déposées ; faire de vifs reproches aux idolâtres sur leur ingratitude à l'égard du Dieu des Chrétiens, si indignement méconnu. N'y eût-il eu que les fidèles de persuadés, comment le furent-ils par millions, et au point de tout sacrifier à leur foi ? S'ils n'avaient pas vu les miracles qu'ils racontent, ne sent-on pas, avec S. Augustin, que le plus inconcevable de tous les prodiges serait leur conversion, et mieux encore le triomphe d'une religion dépourvue de tout secours humain sur toute la puissance de l'idolâtrie ?

Rappelez-vous quels furent les premiers acteurs dans cette grande entreprise. C'étaient douze pauvres ouvriers, sans naissance et sans fortune, sans intrigue et sans lettres, sans aucune des qualités naturelles qui donnent du crédit et de la considération parmi les hommes. Exercés dès l'enfance, et absorbés tout entiers dans la plus grossière des professions mécaniques, ils n'avaient dans l'âme, avant la descente du Saint-Esprit, ni élévation, ni pénétration. Souvent ils ne saisissaient que l'écorce des emblèmes les plus intelligibles que le Rédempteur proposait pour leur instruction. Pleins d'imperfections morales et naturelles, ils osent, par une ambition aussi injuste que déplacée, au moment de la plus profonde humilliation de leur divin Maître, disputer à qui sera le premier d'entre eux. En un mot, de grossiers artisans, des étrangers sans aveu, des barbares relativement au peuple roi avec qui ils ont à traiter, Pierre et Paul, l'un pécheur, et l'autre, tout citoyen romain qu'il était, exerçant le métier de corroyeur, entreprennent de changer toutes les idées romaines, d'imposer des lois souveraines à l'Empire, de faire tomber aux pieds de Jésus-Christ ce terrible et superbe colosse. Figurez-vous encore, suivant la belle idée de S. Jean-Chrysostôme, que, contemporain de ces deux apôtres, et les rencontrant aux approches de Rome, à la vue de ces tours orgueilleuses et de ces palais qui bravaient les cieus, au milieu des chars de triomphe, des légions, des tribus, des proconsuls, qui sortent de ces portiques pour aller porter la loi et la servitude aux nations ; imaginez-vous qu'à l'aspect de tant d'objets éblouissans et si capables de déconcerter toute autre philosophie que celle de ces héros de l'Évangile, ils vous font part de leur projet effrayant. Y pensez-vous donc, hommes inconcevables ? n'eussiez-vous pas manqué de vous écrier. Vous voulez, dites-vous, anéantir la religion et les dieux de Rome ; faire adopter vos dogmes étranges au peuple romain, au sénat et aux césars. Isolés et sans suite, dépourvus que vous êtes de tout moyen de contrainte, quelles sont donc vos ressources cachées, vos sourdes trames, vos présens, ou vos promesses, la magie de votre éloquence ? Si vous attirez l'attention populaire par la singularité de votre enthousiasme, aurez-vous seulement accès auprès de ces monarques divinisés, qui prétendent partager avec Jupiter le pouvoir suprême, ou du moins tenir de lui l'empire du monde ?

Oui, le projet de Pierre et de Paul serait un délire à nos yeux, si le succès ne l'eût justifié. Mais Rome, mais l'univers a été réellement changé par ces faibles mains : ils ont soumis le sceptre des césars à Jésus-Christ ; ils ont banni Jupiter du Capitole ; et du champ de Mars, ils ont fait le boulevard de la chaire apostolique. On n'y rend pas seulement les hommages suprêmes au Fils de Dieu ; mais on y paie le tribut d'honneur qui convient à ses ministres et à ses amis. Nous avons déjà vu, et nous verrons bien plus souvent par la suite, les empereurs accourir au tombeau des saints Apôtres, rendre un culte religieux à leurs cendres, et baiser leurs chaînes avec un profond respect. Ils s'estimeront heureux qu'on les enterre, non dans le lieu même où sont les corps de Pierre et de Paul, mais seulement à l'entrée et dans leur vestibule ; ils tiendront à honneur, selon les expressions de S. Jean-Chrysostôme, de devenir les gardes et les portiers du pécheur.

Le comble du prodige, c'est que la conversion du monde s'est opérée au milieu des périls et des persécutions. Les premiers fidèles eurent des guerres violentes à soutenir contre les villes et contre les provinces : que dis-je ? contre les nations conjurées, et dans le sein des familles. La diversité de religion séparant l'épouse de l'époux, le père et la mère, des enfans, puisque les conversions étaient successives, les haines et les vexations les plus atroces se renouvelaient de jour en jour.

On regardait les sectateurs du nouveau culte, comme de sacrilèges déserteurs et des ennemis publics; c'était un mérite que d'accélérer leur perte. Tous les ordres de l'État, toutes les personnes, étrangers et parens, se déclaraient contre eux, et, ce qui était le plus à craindre, contre ceux qui avaient reçu nouvellement la semence de la fol, et dans qui elle n'avait pas eu le temps de prendre racine : ils se voyaient emprisonnés, relégués dans les déserts, exclus des charges et des honneurs, notés à jamais d'infamie : on leur faisait subir tous les genres de tortures, tous les raffinemens d'une cruauté animée par la superstition; les feux lents, les grils embrasés, les huiles bouillantes, des tourmens si affreux, qu'on ne sait de quoi s'étonner davantage, ou que les Romains et les Grecs les aient inventés, ou que les Chrétiens les aient affrontés avec tant de constance.

Ces ennemis dénaturés semblaient tous avoir conçu un seul et même dessein, qui était de se surpasser les uns les autres en cruauté, et de triompher, à force d'excès, de la patience inaltérable de leurs innocentes victimes. On tirait brutalement par les cheveux, de rue en rue, des personnes d'illustre naissance et de complexion délicate; on les traînait nues et défigurées dans les ronces et les épines; il n'y avait aucun de leurs membres qui n'éprouvât un traitement aussi outrageant qu'inhumain : et combien de fois, à la vue du faible tableau que nous en avons tracé, n'avez-vous pas jugé, pleins d'indignation, que ceux-là seuls méritaient ces horreurs, qui avaient la barbarie de les exercer ! On sciait les uns par le milieu du corps, on écorchait les autres tout vivans; après qu'on senait le sel sur tous leurs membres, on les couvrait de miel, et on les exposait en plein midi aux aiguillons et à la lente voracité de tous les insectes; on les enduisait de bitume allumé, pour éclairer les rues pendant la nuit : images horribles, et qu'on pourrait prendre pour les peintures d'une imagination exaltée, si nous n'en avions pas montré la réalité dans les actes les plus authentiques des martyrs, et dans quelques traits d'histoire écrits par les païens mêmes.

Parmi tant de souffrances, ces généreux athlètes ne perdaient rien de leur courage paisible. Ils semblaient si libres dans les chaînes, si supérieurs à ceux dont ils étaient le jouet apparent, qu'on eût dit, ou qu'ils n'avaient point de corps, ou que ce n'était pas leur corps que l'on tourmentait, mais qu'ils assistaient au supplice d'une personne indifférente. Des vieillards décrépits, de tendres vierges couraient à l'échafaud et aux bûchers. Des enfans, qui bégayaient encore, employaient les premières paroles qu'ils articulaient à peine, à confesser Jésus-Christ et à demander le baptême. Les tyrans, ne pouvant rien leur ôter de leur intrepidité, étaient contraints de déroger à des rescrits barbares qui eussent dépeuplé l'Empire. Les ministres de la tyrannie échangeaient eux-mêmes. Le fer tomba de la main des bourreaux, qui présentèrent leur propre tête et devinrent martyrs à leur tour.

Mais d'où provint un mépris si héroïque et si général de la vie? D'où vint ce désir unanime de mourir pour un homme mort lui-même en croix, sinon d'une pleine conviction touchant la vérité de ses œuvres divines, en sa qualité de Fils de Dieu? On a vu quelques hommes singuliers braver la mort pour des chimères; mais leur petit nombre, avec mille travers d'esprit et de conduite, les fit toujours regarder comme des productions rares du fanatisme, ou d'un fol héroïsme. Ici, douze millions, selon des calculateurs très-érudits, et incontestablement une multitude prodigieuse de personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, éclairées sur les choses divines et sur les devoirs humains, les plus sages et les plus vertueuses dans leur conduite durant trois siècles consécutifs et dans plusieurs autres, donnent à tous les états et à chaque province ce saint et admirable spectacle.

L'incrédule, qui sent toute la force de ce témoignage, a fait de vains efforts pour l'anéantir, en réduisant presque à rien le nombre de ces témoins généreux. Ses tentatives n'ont servi qu'à faire mieux connaître ces monumens originaux et sinoères, dont la pieuse simplicité, dans le peu que nous en avons extrait, vous a fait sentir leur antiquité et leur certitude. Quel effet ne produirait donc pas la savante collection qui a mis en poudre les allégations hasardées de l'Anglais Dodwel, et qui les eût ensevelies dans un oubli éternel, si elles n'eussent été réchauffées de nos jours, et assaisonnées au goût d'une jeunesse dépravée, dans ces

écrits
chant
n'est p
dans le
sentir

Le se
rend p
refuse
mables
génie
de que
lente
aucun
tranqu
l'avon
pères
avaie
de la s
provi
tience
gère
de pl
const
tin, n
des v
cieus

Ma
l'ouil
rale.
Mort
bêtes
rage
de l'
La r
turel
tir?
part
l'exa
faits
divi
ajou
né

N
l'hi
le p
Né
de
le
tig
de
re
m
te
co
de

n
ti
d

écrits cyniques où le sel de l'ironie, de l'obscénité, du blasphème, et le ton tranchant de l'imposture tiennent lieu de théologie et de toute érudition. Mais il n'est point d'âme honnête et ingénue, qui, en suivant les combats de nos martyrs dans les bornes mêmes où notre plan nous les a fait resserrer, ait pu ne pas se sentir aussi convaincue qu'éclairée.

Le seul caractère de certains persécuteurs, tels que Néron, Domitien, Maximin, rend plus que vraisemblable le détail de leurs cruautés sacrilèges. Si l'on ne peut refuser la gloire de l'équité, de la clémence, et de plusieurs autres qualités estimables aux empereurs Trajan, Marc-Aurèle, Sévère et Dèce : d'un autre côté, le génie de la superstition populaire dont ils se faisaient honneur, l'attachement de quelques-uns d'entre eux à une philosophie libertine et superbe, ennemie violente d'une religion pure, incompatible avec toute autre, qui ne faisait grâce à aucun vice, à aucune erreur; la politique enfin, ou le soin mal entendu de la tranquillité publique et du bien de l'Etat, rendirent ces empereurs, comme nous l'avons fait remarquer, exactement et incomparablement plus terribles pour nos pères, qu'Héliogabale et Caligula. Quelquefois encore ces héros de l'idolâtrie avaient la faiblesse de céder, contre leurs propres dispositions, aux cris séditieux de la soldatesque et de la populace. Plus souvent, ils ne pouvaient arrêter, dans les provinces éloignées, les émeutes soudaines, dont le Chrétien, armé de sa seule patience, ne manquait pas d'être la victime. La religion chrétienne, comme étrangère à l'Empire, ayant été solennellement proscrite, tant par les édits particuliers de plusieurs empereurs que par l'autorité générale du sénat, comme cela est constant par la proscription du sénateur S. Apollone; personne, avant Constantin, ne prit la défense de la foi avec assez de vigueur et d'autorité, pour prévenir des violences que ces anciens préjugés continuaient à colorer d'une manière spécieuse.

Mais qu'est-il besoin de discussions et d'inductions? Pour dissiper jusqu'à l'ombre du doute, rappelons le lecteur à la seule histoire de la persécution générale. Alors, comme le dit Lactance, ou l'auteur, quel qu'il soit, du traité de la Mort des persécuteurs, appuyé du torrent des écrivains de son siècle; alors, trois bêtes féroces, Dioclétien, Maximien-Hercule et Maximien-Galère, exercèrent leur rage impitoyable durant dix années consécutives, dans la plupart des provinces de l'Orient et de l'Occident. Que d'excès ne commit point ce triumvirat sacrilège! La religion, qui n'avait pour elle que sa sainteté et sa douceur, pouvait-elle naturellement tenir contre le projet médité et si rigoureusement suivi de l'anéantir? Ici, les partisans anti-chrétiens du scepticisme, réduits à convenir de la plupart des faits, n'ont plus que des clamours vagues à former sur les dangers de l'exagération; mais ils ne peuvent révoquer, et ne révoquent pas en doute, les faits précis attestés par tant d'écrivains différens : traits frappans de la justice divine, qui, en justifiant l'opinion commune sur le grand nombre des martyrs, ajoutent un nouveau degré d'énergie au témoignage éloquent de leur sang si généreusement répandu.

Nous pourrions vous rappeler ici le rapport que vous avez dû remarquer dans l'histoire de la dernière persécution, entre le caractère de chaque persécuteur et le genre de sa mort. Nous pourrions ajouter, non point la punition funeste de Néron ni de Domitien, également odieux sous bien des aspects, mais la triste fin de Sévère, prince irréprochable s'il n'eût donné après eux le premier édit contre le christianisme; mais le malheur où se précipita Dèce, dans un accès de ce vertige dont le Seigneur menace l'impie superbe; mais le revers à jamais mémorable de Valérien, devenu l'esclave d'un roi barbare, qui en fit son jouet pendant le reste de sa vie, et qui en prolongea l'opprobre en le faisant écorcher après sa mort. Nous n'entreprendrons pas de donner suite à une induction dont toute l'étendue ne peut ici trouver place, et qui ne pourrait néanmoins passer pour concluante qu'autant qu'elle serait complète. Reprenons des objets qui touchent de plus près à notre matière.

Les qualités personnelles des genereux confesseurs de la foi, leurs vertus, leur noble candeur, leur sagesse toute céleste, ne prouvent pas moins que leur multitudine en faveur de l'Eglise. Qui ne conviendra d'abord qu'ils furent les hommes de leur temps les plus éclairés en matière de culte et de mœurs, qu'ils soutin-

rent constamment les solides principes du vrai et de l'honnête, contre le délire et la corruption de l'idolâtrie ? Qu'ils aient été persécutés pour cette cause honorable, et non pour aucune action flétrissante, c'est ce que démontre la seule forme des procédures intentées contre eux. Il fut ordonné par les princes idolâtres, comme vous avez entendu Tertullien le leur reprocher, de ne pas rechercher les Chrétiens, mais de punir ceux qui seraient dénoncés. Sur quoi cet apologiste éloquent s'exprimait ainsi : « O sentence, qui seule déceit et son injustice et notre innocence ! Le Chrétien n'est donc pas condamné parce qu'il est coupable, mais parce qu'il est en butte à l'envie et à la malignité des délateurs. Les tortures, destinées par les lois à tirer l'aveu des criminels, sont devenues entre vos mains des instrumens de corruption, pour forcer notre bouche au parjure. Nous confessons ce que nous sommes ; vous voulez que nous vous disions ce que nous ne sommes pas ; et quoique vous ne croyiez point les autres accusés lorsqu'ils nient, par rapport à nous, vous ajouteriez foi jusqu'au mensonge. » Il est manifeste, par ce procédé, que tout le crime du Chrétien, dans l'opinion des païens mêmes, n'était autre chose que son nom ou sa constance dans la foi, et que par l'apostasie il pouvait se dérober à l'échafaud et à tous les effets de la persécution.

Il persévéra néanmoins ; et plus sa foi est éprouvée, plus elle devient pure et ferme. Elle s'accroît dans les tourmens, loin d'y succomber. Pour un fidèle mis à mort, il se convertissait des milliers d'infidèles. Le sang chrétien était une semence si féconde, qu'elle fructifiait dans les terres les plus ingrates. Vous avez vu les publicains et les femmes prostituées, les gladiateurs et les comédiens, devenir tout-à-coup les apologistes et les imitateurs des martyrs. Un nombre encore plus grand se condamnaient à un harnissement volontaire, et portaient avec eux la lumière du salut aux extrémités les plus ténébreuses du monde idolâtre ; semblables, dit S. Augustin, à de grands flambeaux, qui jettent d'autant plus d'éclat qu'on les agit davantage. Telles furent les causes divines de cette prodigieuse multiplication des adorateurs d'un Dieu crucifié, dès les premiers siècles, non-seulement près des lieux où il avait pris naissance, mais parmi tous les peuples, et selon le témoignage particulier de S. Irénée, en Lybie, en Espagne, dans les Gaules, et dans les réduits sauvages de la Germanie.

Qu'on ne nous objecte point l'établissement des sectes. Qui ne sait les voies honteuses ou violentes par lesquelles ces fantômes de religion se sont établis ? Ne doit-on pas s'étonner, au contraire, de ce qu'elles ne se sont pas mieux soutenues, en flattant, comme elles faisaient, les inclinations dépravées de la nature ? Il ne s'agit pas encore de faire sentir le faible du mahométisme ; mais on peut déjà le préjuger sur cette règle. Quelle merveille, qu'un enthousiaste hardi, le cimeterre d'une main et l'appât des sales voluptés de l'autre, posant pour base de sa législation la stupide ignorance, prenant de chaque religion ce qui s'y trouvait d'assorti aux penchans comme aux préventions, et supprimant tout le reste, immolant tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés et capables de s'opposer à ses attentats ; quelle merveille, que ce législateur entraîne à sa suite de grossières et vicieuses peuplades, des êtres comme abrutis, qui faisaient consister le bonheur dans le plaisir des sens, l'honneur dans la force et le brigandage ? Est-il plus merveilleux de voir les premiers hérésiarques, Ebion, Marcion, Basilide, Valentin, tous les gnostiques et les disciples de Manès, former des partis nombreux, en rappelant sous une forme nouvelle les rêveries impures du paganisme, en lâchant la bride aux passions les plus désordonnées, sous le manteau d'une philosophie ou de la réforme ? L'indignation publique ensevelit bientôt ces ennemis des mœurs dans un opprobre éternel.

Mais en multipliant les vrais Chrétiens, la persécution les détachait de la terre où ils se multipliaient. Ne s'attachant à rien de périssable, ayant perpétuellement leur âme entre leurs mains, ils se regardaient comme étrangers parmi les nations, comme un but exposé à tous les traits de la perversité et de la fureur. L'esprit de détachement, et, par une suite nécessaire, la charité qui vivifie toutes les vertus, étaient si profondément enracinés dans leur sein, qu'au temps de S. Justin, qui l'assure en termes exprès, il se trouvoit encore des frères entre qui les biens demeuraient communs ; et si les autres s'en réservaient la propriété, c'était pour se ménager plus sûrement le moyen de subvenir aux besoins des indigens.

Ces ve
suivit l'e
duisit u
de l'emp
presque
qu'on au
tel que
vaines p
frivolité
dres su
sait à p
rées, l'i
jure, s'
sanctus
les lois
gité. E
y mar
de mou
de l'Ég
Les r
rent la
du pér
discret
réconc
messes
s'expli
chés se
Pour
un cal
des Am
martyr
les pas
champ
qu'arr
toine.
ces di
mourr
moisse
mort
bien d
et des
gile c
muet
courr
de S.
guér
Il s
les p
tout
comm
gran
roun
sur
qu'il
pou
long
stin
les
vue

Ces vertus, à la vérité, se ternirent insensiblement. Le calme trop profond qui suivit l'orage, fit succéder une sorte d'engourdissement à la vigilance, et produisit un triste relâchement. Pendant cinquante ans, à compter depuis la mort de l'empereur Sévère, ses successeurs ayant laissé goûter aux fidèles une paix presque sans interruption, on vit dans leur société des fautes et des désordres qu'on aurait peine à croire, si l'on n'en tenait pas le détail d'un témoin oculaire tel que S. Cyprin. Le luxe et la mollesse, tout l'étalage de la mondainité, les vaines parures presque aussi affectées dans les hommes que dans les femmes, la frivolité des mœurs, et tous les symptômes d'une pudeur exhalante, sont les moindres sujets des reproches que le digne instituteur de ces anciens fidèles faisait à plusieurs d'entre eux. Les emportemens de la jalousie, les haines invétérées, l'infidélité en tout genre de commerce, la fourberie, la calomnie, le parjure, s'introduisaient parmi les enfans des saints; la piété s'affaiblissait dans le sanctuaire même, et quelques-uns oubliaient, jusque dans le saint ministère, les lois de la charité, de la justice distributive, du désintéressement et de l'intégrité. Effets naturels du penchant rapide qui entraîne l'homme au péché, et que le malin qui en avait suspendu le cours laissa depuis agir si impérieusement, afin de montrer, par les dignes qu'elle y opposa, que la conservation et l'institution de l'Église sont également l'ouvrage du Ciel.

Les rigueurs de la persécution de Dèce, jointes au zèle des pasteurs, ranimèrent la foi et la piété. La pénitence fit refleurir les mœurs, au sein du trouble et du péril. On réprima les confesseurs mêmes, qui, par des recommandations indiscrettes, voulaient procurer aux pécheurs des indulgences excessives et une réconciliation prématurée. Fermeté sage, dont le succès fit connaître que les promesses du Sauveur étaient stables, et que le mal n'avait pas vicé, si l'on peut s'exprimer ainsi, le fond de la constitution de l'Église. Mais à mesure que les péchés se multiplièrent, on crut devoir en faciliter l'expiation.

Pour menager, tant un refuge à la pénitence qu'un abri à l'innocence, quand un calme plus inaltérable fit courir à la piété chrétienne de plus grands périls, des âmes fortes et particulièrement inspirées proposèrent un genre nouveau de martyre, en déclarant une guerre sans relâche à la cupidité, à la volupté, à toutes les passions. Les déserts de l'Égypte et de la Palestine devinrent leurs premiers champs de bataille. Antoine après Paul, Pacôme guidé par un ange dans les terres qu'arrose le Nil, et sur les bords du Jourdain, Hilarion perfectionné par Antoine, furent les pères et les maîtres d'une infinité de disciples, qui répandirent ces divines institutions sous tous les climats. Ainsi on apprit de toute part à mourir pour Jésus-Christ sans le ministère des persécuteurs, et à recueillir une moisson de palmes proportionnée à la constance que demandait cette longue mort à soi-même; martyrs de la mortification volontaire, honorés par le Ciel, à bien des égards, des mêmes prérogatives que les victimes sanglantes de l'impiété, et destinés aux mêmes fins. Le Seigneur, se proposant d'ouvrir la route à l'Évangile chez leurs voisins barbares, par ces grands exemples, se plut à confirmer ce muet témoignage par l'éclat des miracles. Des troupes nombreuses d'infidèles accouraient sans cesse à la montagne de S. Antoine, à la cabane, ou plutôt à la cage de S. Hilarion, à la grotte sauvage de S. Aphraste, où la plupart trouvaient la guérison de l'âme avec celle du corps.

Il serait inutile de prouver des faits, consignés dans les monumens publics par les peuples mêmes qui en avaient été les témoins. Ils eurent tant d'éclat, malgré tout le soin de ces humbles anachorètes à les tenir cachés, qu'ils parvinrent à la connaissance des maîtres du monde. Vous n'avez pas oublié en quels termes le grand Constantin écrivit à S. Antoine, pour recommander à ses prières la couronne et la famille impériale. Théodose n'entreprit ses plus grands exploits que sur la parole de S. Jean d'Égypte. Les miracles étaient si familiers à S. Hilarion, qu'ils lui échappaient, pour ainsi dire, malgré lui : les malades et les affligés le poursuivaient en tout lieu; il fut réduit souvent à changer de demeure, à mener long-temps une vie errante, dans la seule crainte de la gloire qui semblait s'obstiner à le poursuivre. Tous les Sarrasins qui bordaient le désert de Pharan, sur les confins de l'Égypte et de la Palestine, embrassèrent le christianisme, à la vue des miracles et des vertus de S. Moïse. Mais qu'est-il besoin d'exemples

particuliers ? Ignore-t-on que la célébrité de ces humbles thaumaturges faisait leur plus grand chagrin, et que sans cesse ils se plaignaient avec amertume de se voir ravir les pures délices qu'ils étaient venus chercher dans l'obscurité de la solitude ?

La seule manière de vivre de ces hommes tout célestes n'était-elle pas un miracle assez persuasif et assez efficace ? Quel prodige plus visiblement divin, que la constance de S. Siméon et de quelques autres stylites, exposés sur une colonne, la nuit et le jour, pendant une longue suite d'années ! Quoi de plus miraculeux que le triomphe remporté par S. Macaire d'Alexandrie sur les besoins les plus impérieux de la nature, la faim et le sommeil ! Il passa debout tout un carême, sans rien boire, et sans manger autre chose que quelques feuilles insipides, les dimanches seulement. Vous verrez d'autres solitaires, qui, se regardant comme déjà morts, ne proférèrent pas une seule parole depuis leur retraite jusqu'à leur sépulture. Vous en verrez une multitude manquer même d'un lieu de retraite, errer dans les bois et les montagnes surchargés de chaînes, vivre ou plutôt se consumer lentement parmi les animaux sauvages, avec lesquels ils paissaient quand ils ne pouvaient plus soutenir les extrémités de la faim. De là le nom de *Paisans*, que la Perse, où ils vécurent, leur donna, en transmettant aux autres peuples les transports de son admiration. A Constantinople même, et dans plusieurs autres endroits non moins connus de l'empire d'Orient, on verra fleurir les nombreuses communautés des moines *Acémètes* ou *non-dormans*, ainsi appelés parce que, semblables aux chœurs des esprits célestes, inaccessibles au sommeil, ils célébraient les louanges divines sans aucune interruption, ni la nuit ni le jour.

Du reste, la mortification de l'esprit et du cœur, la solide abnégation de soi-même, le détachement des choses de la terre, n'étaient pas moins en vigueur dans les sociétés chrétiennes que les austérités de la pénitence. Toutes les vertus qui honorent le Seigneur en esprit et en vérité, et qui font l'âme du christianisme, éclataient dans tous les ordres des fidèles, dans les places les plus éminentes comme dans les laures et les monastères. On en trouvera les preuves dans la suite de notre narration. Pour ne point anticiper sur le cours des siècles, nous nous contenterons de vous rappeler ici la générosité à jamais mémorable de trois cents évêques, qui, dans la seule église d'Afrique, du temps des Donatistes, portèrent l'héroïsme jusqu'à céder leurs sièges à ces rivaux schismatiques, en cas qu'ils voulussent rendre la paix à l'Eglise.

Convenons cependant que la conversion et la puissance du grand Constantin, qui sans doute influèrent dans l'estime des Romains et des étrangers mêmes au profit de la religion chrétienne, contribuèrent beaucoup à ses progrès, ou plutôt à sa tranquillité et à sa splendeur ; car il est constant, par tout ce qu'on a vu jusqu'ici, qu'elle était répandue auparavant dans tous les climats. Ainsi, elle ne doit point son établissement à la protection de cet empereur : mais, les chrétiens n'étant plus réduits à se tenir cachés sous cet heureux règne, l'univers demeura étonné de se voir comme tout-à-coup chrétien. Mais l'Eglise se vit aussitôt désolée par le schisme ; et ce fut alors que les Africains rompirent sans ménagement les liens de l'unité, sous la conduite de plus de cent évêques. Le nombre et l'audace des schismatiques ne firent que s'accroître durant tout l'empire de Constantin, jusqu'à ce qu'ayant tout bouleversé dans les églises de la troisième partie du monde, ils dirigèrent leurs attentats contre le siège apostolique, lutte dans laquelle ils ne trouvèrent que la confusion et le principe de leur ruine.

Au donatisme se joignit la formidable hérésie d'Arius. Le prince religieux, qui a terrassé l'idolâtrie, devient en quelque sorte l'appui d'une secte presque aussi impie et non moins dangereuse : il flétrit, il traite en perturbateur et presque en rebelle (335) le plus digne défenseur de la foi, le grand Athanase. La vraie religion sans doute lui fut toujours chère, et l'horreur extrême des divisions qui en retardaient les progrès, divisions exagérées sans cesse à ses oreilles par les prédiats et les docteurs les plus imposans, fut l'unique motif de sa dangereuse condescendance. Quelle funeste impression néanmoins ne fit pas ce scandale apparent, en particulier sur son fils et son héritier, Constance ! Mais auparavant,

quoil de plus visible que les dispositions d'un Dieu jaloux de sa propre gloire, dans la survivance qu'il accorde à un prince persécuteur sur ses deux frères, si zélés pour la vraie foi! Après une longue suite de régnes favorables à la religion, on eût pu se figurer que les puissances de la terre en faisaient le soutien principal; c'est pourquoi, durant tout le long règne du fils le plus indigne de Constantin, le Seigneur, suivant la prédiction de l'Évangile, laisse à Satan déchaîné le pouvoir d'agiter les fidèles comme le grain dans le van du moissonneur; épreuve beaucoup plus terrible que les violences des Césars, ennemis du nom chrétien, que Constance avilissait, tandis qu'il s'en faisait honneur.

Tentation d'un nouvel ordre, ou poussée du moins à des excès encore inconnus. Entre tous les sectaires qui s'étaient élevés jusque là, on n'en avait point encore vu de comparables aux Ariens, en science, en talents, en vertus apparentes, en tout ce qui peut accréditer la séduction, mais surtout en puissance, en audace, et dans l'art détestable de colorer la violence du zèle de la religion. La perte des biens, des charges, des honneurs, de la liberté, de la vie, étaient les moyens les moins dangereux que des chrétiens suborneurs fissent employer à un prince chrétien. Mais séduire les prêtres et les évêques, canoniser les hypocrites et les apostats, pervertir les conciles, altérer les sacrés symboles; tels furent les chefs-d'œuvre de la perfide impiété, qui prétendit en vain dépouiller la vérité de ses propriétés les plus alléchantes, de tous ses avantages naturels, afin de s'en revêtir. L'Église triompha de l'artifice comme de la force; la vérité dissipa tous les nuages dont la séduction couvrait le précipice, tandis que la violence y traînait les faibles; on convainquit l'univers chrétien, que, sous l'ombre de la piété, il ne s'agissait pas moins que de bannir le Fils de l'Éternel du sein de la Divinité, et de le réduire au rang de créature. Constance mourut enfin; mais la foi avait triomphé avant sa mort.

Elle courut encore, sous le successeur de ce prince, des dangers tout particuliers. L'empereur Julien affecta de prendre une marche absolument différente de celle de Constance, dont il fit d'abord cesser la persécution (360). Elevé dans le sein du christianisme, l'empereur apostat bien le génie, pour se promettre de détruire la foi par la force. Il n'employa d'abord que la flatterie et les caresses perfides. Tous les sujets exilés sous le dernier règne, catholiques aussi bien qu'hérétiques, furent indistinctement rappelés; Julien comptait par là introduire dans le sein de l'Église la confusion, la zizanie, et tous les désordres qui en sont les suites naturelles. Espérant encore mieux réussir en étouffant la vérité dans les ténèbres de l'ignorance, il fit fermer les écoles aux chrétiens et brûler tous leurs livres: il ne leur fut plus permis d'être savans ni éloquens; la faculté du raisonnement et le talent de la parole, ces dons de la nature les plus indépendans de l'autorité, furent proscrits par la tyrannie, qui trouva même des couleurs pour pallier ces lâches excès. Les Galiléens, disait le tyran dans ses blasphèmes ironiques, les adorateurs du Crucifié, devant croire en lui sans raisonner, l'étude et les sciences leur sont inutiles; il convient de les réserver aux hellénistes, c'est-à-dire au paganisme, qu'il érigeait en une religion ou en un philosophisme digne de trouver dans l'apostasie son auteur et ses restaurateurs. Certes l'Église devait succomber sous ces attaques, si elle n'était inébranlable. Elle triompha des pièges et des dérisions, comme elle avait triomphé du glaive et des échafauds. Le sang ne laissa pas que de couler, sous l'empire de Julien, en mille rencontres où sa philosophie lui manqua; et, sous tous les aspects, on doit encore regarder cette partie du quatrième siècle, comme l'âge du martyre.

Il paraîtra tel dans toute son étendue, si l'on en suit les progrès chez les Barbares, particulièrement chez les Perses. On trouvera Sapor, Isdegerde, Cosroës, comparables à Néron, à Domitien, aux deux Maximiens. La pudeur et l'humanité se refusent également au récit détaillé de la persécution de Sapor. On verra un autre persécuteur subjugué, en Arabie, une ville et tout un peuple chrétien qu'il n'avait pu pervertir, enfreindre tout droit des gens, décapiter le gouverneur et les principaux citoyens, réduire la jeunesse en esclavage, allumer ensuite un immense bûcher, et y précipiter tous les prêtres, les moines et ensuite les vierges

consacrées à Dieu, sans que la foi d'une seule personne se démentit. Les Vandales également, surpassèrent ces atrocités impies, dans la vaste étendue de l'Afrique. Dans toutes les terres enfin où germa la foi chrétienne, elle y fut arrosée de sang, dont elle tira sa principale fécondité.

Mais après que la foi eut poussé de profondes racines, un nouvel ordre de providence parut commencer pour l'Eglise. Les signes qui sont destinés, selon l'Apôtre, à la conversion des infidèles, les miracles, si multipliés à l'époque de la publication de l'Evangile, devinrent beaucoup moins fréquens par la suite. Pour les serviteurs de la foi, ou pour les fidèles, les prophéties suffisaient, c'est-à-dire le dépôt de la révélation, tant écrite que transmise et interprétée par la tradition, avec les grâces et les dons ordinaires de l'Esprit saint. Aussi jamais les interprètes sacrés, jamais les saints Pères et les saints docteurs ne brillèrent avec tant d'éclat, que dans le quatrième et le cinquième siècles, comme vous aurez bientôt lieu de vous en convaincre. Mais l'Eglise, essentiellement militante en ce lieu de passage, doit y trouver des combats à soutenir dans toutes ses situations, et des ennemis jaloux de tous ses avantages. A la pureté lumineuse de la doctrine, l'enfer en oppose l'abus et la corruption aussitôt après la défaite de l'idolâtrie.

Déjà cependant le sort de l'arianisme paraissait avoir déconcerté à jamais la perfidie hérétique; le nom arien était marqué d'opprobre, tout lui disait anathème: mais l'arianisme est ressuscité; il se reproduit sous mille formes nouvelles; il rentre dans l'arène plus aguerri qu'auparavant, sous la conduite de Eunomius, d'Aëtius, de Macédonius, qui semblaient avoir applaudi à sa chute.

Nestorius, assez long-temps après, sans paraître viser à ce but, peut-être même sans y prétendre, anéantit à son tour la divinité de Jésus-Christ, en séparant le Fils de Dieu du fils de la Vierge-mère. Piège grossier, que vous verrez néanmoins surprendre ou faire chanceler de savans et pieux évêques. Quel docteur, que Théodoret, d'une foi si long-temps suspecte! Quel pasteur, qu'Alexandre d'Hieraples, qu'un long exercice des plus étonnantes vertus ne préservait point de l'obstination la plus effrayante! Aussi quelle impression ne firent pas ces dangereux exemples! Si Arius l'emporta sur Nestorius par l'étendue et la rapidité de la séduction, celui-ci se fit des sectateurs beaucoup plus obstinés, et acquit à sa secte un crédit et une consistance qui se soutiennent encore aux extrémités de l'Eglise orientale. On la retrouve même dans quelques provinces occidentales, sous des formes et des noms différens, c'est-à-dire avec les variations qui portent l'empreinte de l'esprit de nouveauté qu'elle eut pour principe.

L'hérésie d'Eutychès, comparable tout à la fois aux deux premières en durée et en étendue, fut encore soutenue de l'autorité d'un concile, convoqué comme œcuménique, et dont plusieurs autres avantages non moins spécieux firent révéler même les prévarications et le brigandage. L'Eglise pouvait-elle essayer des assauts plus terribles que ceux d'un parti à la tête duquel se trouvait l'évêque du second siège, qui portait le nom de l'un de ces solitaires canonisés, pour ainsi dire, tout vivans, et particulièrement renommé pour son zèle contre les ennemis de la foi, du plus puissant des archimandrites, qui tenait sous ses lois un peuple de zélateurs austères, les plus attachés aux impressions une fois reçues, et les plus ardents à les répandre? Oui, la religion courut des dangers plus grands encore de la part de Pélage, ennemi déguisé, et d'autant plus redoutable qu'il paraissait moins hostile. Acharnées, pour ainsi dire, sur le corps même de l'Eglise, les autres hérésies, par leurs emportemens, avertissaient au moins les fidèles de se tenir en garde contre elles: mais couvert avec cet avantage, et semblable à un serpent qui se coule sans bruit sous les fleurs, le pélagianisme pénétrait jusqu'à l'âme de la religion, en infectait de son venin subtil les parties les plus nobles et les plus intimes, et ne lui laissait d'elle-même que le squelette et le vain fantôme.

Ce fut contre ces périls que le Seigneur munit la sainte cité de cette abondance de doctrine et de lumières qu'on vit éclater en moins de deux siècles. Quel qu'ait été le nombre des séducteurs, à quelle multitude ne peut-on pas opposer le seul évêque d'Hippone, le grand Augustin? Combien d'autres grands saints et grands docteurs, dans le cours des mêmes siècles! Tels furent, pour nous borner aux plus célèbres, les Léon, les Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie, les Jérôme, les

Epi:
Jea
rah
de
est
Pro
gea
à ja
unc
len
de
E
d'é
plu
Roi
l'é
cho
et d
et a
cou
ren
exq
mèr
S. J
mèr
sim
M
non
cha
qu'
mè
en r
rien
rien
le d
foul
ture
Atha
style
éleg
goir
que
Aug
trin
l'ég
l'att
cont
la n
insti
cont
pers
vérit
Le p
conv
sorte
La
incr
form
les p

Épiphane, les Grégoire de Nazianze et de Nysse, les Basile, les Amphiloque, les Jean Chrysostôme, les Ambroise, les Hilaire, et leur digne modèle, l'incomparable Athanase : multitude surabondante sans doute, quel que fût alors le besoin de l'Église ; mais le Seigneur mettait comme la dernière main à l'édifice dont il est l'architecte et le principal ouvrier. Quoiqu'il eût établi sur le fondement des Prophètes et des Apôtres, ces monumens divins pouvant s'envisager et s'envisageant en effet sous tant d'aspects divers, il était de son immuable sagesse de fixer à jamais le sens des points capitaux et déjà discutés, de les fixer, disons-nous, par une foule d'interprètes si pleins de son esprit, si distingués dans l'ordre des talens même, qu'on ne pût opposer à l'unanimité de leurs suffrages, qu'une espèce de stupidité, ou qu'une témérité révoltante.

En effet, quelle force de raison dans leurs écrits ! quelle étendue et quel choix d'érudition ! quelles grâces même, et quelle éloquence ! Que les Pères latins et la plupart des Grecs, si l'on veut, s'énoncent moins purement que les orateurs de Rome et d'Athènes ; ils n'en paraîtront pas moins éloquens, si l'on sait discerner l'éloquence de l'élocution, qui n'en est que l'écorce. Toujours on leur verra choisir les raisons les plus fortes et les plus frappantes, les présenter avec ordre et dans un beau jour, user de vives images, de tours heureux, de figures grandes et animées, rendre en un mot leur discours touchant et persuasif, et même beaucoup plus agréable que ceux de tous les écrivains de leur temps. Quelle différence, par exemple, de la manière vaine, affectée, puérile de Libanius, au sens exquis et pressé, à la justesse, à l'énergie, au véritable atticisme de S. Basile, et même à l'abondance un peu asiatique, mais toujours solide et intéressante, de S. Jean Chrysostôme ! Quelle différence ne remarque-t-on pas, à travers la rouille même de l'Occident, entre le pédantisme de Symmaque et l'aménité naturelle, la simplicité noble et naïve de S. Ambroise !

Mais ce qui nous importe bien autrement, quel concert unanime parmi ce grand nombre de docteurs, dans le fond des choses, sur tous les points capitaux, et sur chaque article de notre foi donné pour tel par l'Église ! Ni l'éloignement des lieux qu'ils ont habités dans les trois parties du monde connu ; ni la différence des mœurs et des idées, comme des idiômes et des goûts ; ni la distance des temps, en remontant même de cette époque jusqu'aux premiers disciples des Apôtres : rien ne met la moindre diversité dans l'enseignement public ni dans la croyance ; rien qui ne concoure à former cette chaîne de tradition orale, non moins fixe que le dépôt des révélations de l'Écriture, dont elle fait le complément. Dans cette foule d'hommes de génie, on remarque sans doute la riche variété des talens naturels, ainsi que des dons reçus d'en haut : on admirera particulièrement, dans Athanase, la sagacité et la force du raisonnement ; l'onction et la douceur du style d'Ambroise ; la brillante et pathétique éloquence de Chrysostôme ; la noble élégance et la précision de Basile ; la sublimité jointe à l'exactitude dans Grégoire, dit pour cela le Théologien ; le nerf et l'érudition de Jérôme ; enfin tout ce que la plupart de ces qualités ont de plus utile à l'Église, employé tour à tour par Augustin. Mais en même temps on trouvera une invariable conformité de doctrine entre eux tous, la plus parfaite uniformité dans tous les points définis par l'Église. Avec toute la fécondité du génie et la chaleur même de la verve, malgré l'attrait de la matière et la démanigaison si naturelle à l'homme d'enchéir, de controuver, de travailler d'imagination sur le fonds inépuisable du dogme et de la morale, bien différens des rhéteurs et des philosophes profanes, nos saints instituteurs n'aspirent nulle part au mérite de l'invention : ils la regardent, au contraire, comme la flétrissure la plus honteuse pour leurs écrits et pour leur personne ; ils font consister toute leur gloire doctorale à recueillir fidèlement les vérités les plus connues, puis à les transmettre sans aucune ombre d'altération. Le plus grand avantage qu'ils prétendent sur leurs émules hérétiques, c'est de convaincre l'univers que ces vains et faux docteurs n'en ont point usé de la sorte.

La règle des conciles généraux eux-mêmes, ces organes infallibles de la vérité incréée, c'est, ou le sens donné aux Écritures par le torrent des Pères, ou l'uniformité et la perpétuité de la croyance et de l'enseignement dans les docteurs et les pasteurs des diverses églises. C'est ainsi qu'on procéda, à l'exemple du premier

conelle œcunénique, dans ceux de Constantinople, d'Éphèse et de Calcédoine : tous quatre comparables aux Évangiles, pour les droits qu'ils ont à notre soumission ; tous quatre célébrés dans les cent vingt-six années qu'on peut regarder, dans ce premier Âge, comme le temps de l'adolescence de l'Église, temps auquel ce vaste corps, si l'on peut s'exprimer ainsi, devait naturellement éprouver la plus grande fermentation. Aussi, tous les chocs d'humeurs, de passions, d'opinions s'y faisant sentir, tous les principes qui les devaient calmer et régler, tous les points fondamentaux de la doctrine du salut, y furent discutés, éclaircis, et à jamais constatés.

Assez peu de temps après néanmoins, on vit les relâchemens les plus étranges et les plus tristes scandales. Rien de plus hideux que le tableau des mœurs africaines, que nous verrons bientôt dans les écrits véhémens du prêtre Salvien. S. Jérôme et S. Chrysostôme ne parlent guère moins fortement des abus qu'ils avaient sous les yeux. Jérôme, si respectueux à l'égard de l'Église romaine, dit toutefois que la contagion avait pénétré jusque dans cet auguste sanctuaire ; qu'il s'y trouvait des ecclésiastiques adonnés à cette afféterie, qui marque toujours la frivolité des mœurs, si elle n'en démontre pas la corruption ; que différens clercs briguaient les offices qui les éloignaient le moins de la fréquentation des femmes ; que d'autres, plus avarés que voluptueux, se faisaient les complaisans des dames âgées et opulentes, afin d'avoir part à leurs libéralités testamentaires. Dans les avertissemens de l'éloquent patriarche de Constantinople aux clercs de son église, on voit que les Grecs ne différaient des Latins que par plus d'adresse à pallier et à légitimer en quelque sorte leurs liaisons suspectes avec des personnes de sexe différent. Quel orage n'excita point, contre ce vigilant pasteur, l'opprobre dont il flétrit l'association des clercs avec ces personnes qu'ils appelaient sœurs adoptives, mais que le public nomma femmes sous-introduites ! Qu'on juge de la grandeur du mal, par les excès auxquels s'emportèrent les coupables, qui procurèrent au saint évêque le bannissement cruel durant lequel sa vie succomba enfin sous la continuité des mauvais traitemens. Mais qu'on remarque aussi le courage épiscopal, qui soutint les mœurs et la discipline au milieu de tant de calamités.

Si l'on vit encore l'ambition briguer l'épiscopat, on vit aussi rappeler la pureté sévère des anciens canons. Il commençait à passer, cet heureux temps, où il fallait, tantôt arracher de force un humble solitaire à sa grotte pour le faire monter sur la chaire pastorale, tantôt donner des gardes à un laïque vertueux de peur qu'il ne s'y dérobat par la fuite. Mais l'Église invoqua, contre cette licence profane, les puissances chargées de sa protection extérieure ; et l'on remit en vigueur les canons qui déclaraient indigne de l'épiscopat quiconque n'y était pas élevé malgré lui.

Le relâchement et les abus gagnèrent jusqu'à cette classe privilégiée de fidèles qui avaient fait si long-temps l'édification et la plus douce consolation de l'Église. L'esprit d'erreur et de faction mit tout en désordre parmi les solitaires, presque innombrables dans l'empire d'Orient. Ils puisèrent dans les principes d'Eutychès le goût de l'indépendance, de la sédition, et de la rébellion déclarée. Les attentats des hérétiques excitèrent quelquefois l'enthousiasme et la rivalité parmi les orthodoxes. Ainsi l'on verra une troupe de cinq cents moines faire, du mont de Nitrie, une irruption dans la capitale d'Égypte, et porter une main violente sur le gouverneur de cette province, parce qu'il se montrait contraire aux défenseurs de la saine doctrine. On verra pendant les troubles de l'origénisme, les partisans hérétiques de Théodore de Césarée et de Domitien d'Ancyre, former une armée des moines leurs anciens confrères. assiéger en règle les lares catholiques, livrer des assauts et des batailles, donner tous les spectacles de la guerre, et en inonder la scène d'un fleuve de sang.

Quelle épreuve, surtout, que de voir les trois grands sièges de l'Orient occupés tout ensemble par les Eutychiens ; l'église impériale abandonnée à la perfidie d'Acace ; celle d'Alexandrie, successivement en proie à Timothée Elure et à Pierre Monge ; un autre Pierre quitter le maillet de foudre pour le bâton pastoral, et porter sur l'auguste siège d'Antioche des sentimens indignes même de la plus vile profession ! L'Église courut un péril plus grand encore sous le tyran Basi-

lisque, qui fit condamner les saints décrets de Calcédoine par cinq cents évêques ; et l'égalité que l'empereur Zénon établit, par son Hénétique, entre l'hérésie et la vérité, fut peut-être un piège plus dangereux encore que le scandale de cet attentat.

En Occident, au premier aspect des nouveaux dangers que va courir l'Église, abandonnée, avec les débris de l'Empire, à la férocité de vingt peuples barbares, qui ne la croirait encore plus chancelante qu'au milieu des sectes orientales ? Mais la suite des événemens ne servira qu'à faire mieux entrer dans les vues de l'éternel Conservateur de l'édifice de son Christ. Tel que la pierre angulaire sur laquelle il s'élève, il brise tout ce qui vient y heurter ; ou comme un navire invincible, il précipite et submerge sous sa masse les frêles esquifs qui gênent son passage. L'Église devait être abattue, bouleversée, anéantie par les violentes irruptions qui avaient renversé le trône des Césars : elle triomphe au contraire des vainqueurs qui ont triomphé des maîtres du monde.

Elle n'imprime pas seulement le respect, par ses humbles ministres, au terrible Attila, si justement surnommé le fléau de Dieu ; à Odoacre, le contempteur et le destructeur de la dignité impériale ; mais elle impose son joug au plus grand de ces nouveaux potentats. « Abaisse ton front, fier Sicambre, » dit-elle au fondateur de ces puissances qui tient encore le premier rang entre elles ; « adore ce que tu blasphèmes, et brûle ce que tu as adoré. » Les Anglais-Saxons mettent le comble à l'infortune de la Grande-Bretagne, qui les avait rappelés à son secours. Des essais d'opresseurs, au lieu de libérateurs, abordent sans cesse à cette belle conquête, et ils y établissent jusqu'à sept tyrans. Mais quand ils en auront subjugué les peuples et les princes, vous leur verrez embrasser le culte sacré et les lois des vaincus ; faire, du théâtre de leur brigandage, la terre des saints et le plus sûr asile de la religion.

Si les Barbares infectés de l'hérésie se montrent encore plus ennemis de la vraie foi que les idolâtres, la protection du Seigneur sur son Église en paraîtra aussi plus sensible, dans les hommages sincères qu'ils lui rendront à leur tour. Admirez d'abord l'économie de la Providence, qui ne leur permit de franchir les barrières derrière lesquelles elle les tenait resserrés, qu'après que l'arianisme, détruit ou du moins diffamé dans l'Empire, n'eut plus rien de séduisant, et qu'au lieu d'apostats, ses frères et grossiers sectateurs ne pouvaient plus faire que des martyrs. Alors ceux des Barbares qui avaient marqué le plus d'attachement aux impiétés d'Arius, les Suèves, à l'exemple de leur roi Théodmir ; les Visigoths, sur les traces du pieux Récarède, signalent leur catholicité entre toutes les nations anciennes et modernes : ils lui empruntent le titre le plus flatteur pour leur monarchie, et le plus révérend des peuples.

Si le Vandale endurci s'obstine sans remède dans l'erreur, la divine Justice brise le sceptre dans la main que la clémence n'a point fléchi, et tire l'avantage le plus précieux pour les fidèles de la dureté même des persécuteurs. Défigurée avant ces épreuves par les taches les plus fétrissantes, l'Église d'Afrique perd l'aliment de ces vices, qui se consomment dans le creuset des persécutions ; et sa vertu, aussi bien que sa foi, en sort si pure et si vigoureuse, qu'on ne la verra plus se démentir. Pour ruiner le christianisme en Afrique, les sectateurs de l'Alcoran seront réduits à exterminer les Africains mêmes, et à partager avec les lions et les tigres leur domination destructive. En un mot, la foi chrétienne triomphera si parfaitement de l'idolâtrie et de l'hérésie barbares, qu'avant la fin du sixième siècle, tous ces maîtres, Hérules, Ostrogoths et Lombards en Italie ; Visigoths, Alains et Suèves en Espagne ; Francs et Bourguignons dans les Gaules ; ou perdront la couronne et leur nom, ou, abjurant l'implété, rendront leurs hommages au Fils de Dieu et à son Église.

Il est vrai que la plupart de ces premiers princes, que l'épouse de Jésus-Christ avait enfantés avec tant de douleur, lui firent éprouver bien d'autres amertumes ; ils affligèrent surtout cette mère si tendre en négligeant leur intérêt capital, l'affaire uniquement nécessaire du salut. Mais en faisant des plaies mortelles à leurs propres âmes, ils poursuivaient au moins les vices étrangers, et applaudissaient aux vertus qui ne choquaient pas de front leurs penchans. Souvent même, avec une droiture conforme à leurs mœurs dures, mais intègres, ils prononçaient contre eux-mêmes, et se portaient à des pénitences que la sagesse des pasteurs

était obligée de modérer. Leur ferveur, impétueuse et passagère, si l'on veut, ignorait au moins ces lenteurs de la circonspection et de la politique, qui font manquer toutes les œuvres d'édification, ou qui leur enlèvent presque tout ce qu'elles ont d'édifiant. On en verra quelques-uns, tels que Sigismond, roi de Bourgogne, après un crime à peine commis, en marquer une douleur que toutes les œuvres d'expiation ne pouvaient calmer, et prier efficacement la divine Justice de le laver elle-même dans leur sang. Vous verrez Childebart, après qu'il eut trempé ses mains dans le sang de ses neveux, s'arrêter dans l'exécution même de ce forfait, et s'appliquer tout le reste de sa vie à consoler l'Église de cet énorme scandale. La plupart de ces princes, tandis même qu'ils s'abandonnaient à leurs passions, marquaient du zèle pour tous les genres de bonnes œuvres qui ne contraignaient point leurs penchans, et qui ne laissaient pas que de contribuer à l'avancement du service divin. De là tant de monastères, assez richement fondés pour servir d'asile à la piété d'une infinité de fidèles; tant d'églises bâties et ornées avec magnificence; tant de dons et d'institutions de toutes les sortes, pour le bon ordre et la majesté du culte public.

Ces princes vicieux, mais qui aimaient ou estimaient la vertu, révéraient les pasteurs et prenaient souvent leurs conseils : libres, dans leur ignorance, de nos savans paradoxes et de nos raffinemens pernicieux, ils concevaient au moins l'étroite connexion des intérêts de la religion avec ceux de leurs couronnes et avec la soumission des peuples; ils maintenaient les mœurs, la discipline et l'obéissance due à ses dépositaires naturels, à tant d'évêques si vénérables d'ailleurs, dont le Seigneur pourvut alors les régions conquises plus abondamment peut-être qu'à nulle autre époque. Bornons aux provinces de la Gaule une énumération qui ne finirait point : quels plus dignes pasteurs que S. Avit de Vienne, S. Médard de Noyon, S. Gildard ou Godarg de Rouen, les SS. Germain d'Auxerre et de Paris, S. Loup de Troyes, S. Grégoire de Tours, S. Paul de Léon, S. Lo de Coutances, S. Sulpice de Bourges, S. Gal de Clermont, S. Césaire d'Arles, et une infinité d'autres, presque tous contemporains! Si le mélange des barbares dans la société, avait occasionné des relâchemens et des désordres presque inévitables, avec quelle vigilance, quelle sagesse, quelle persévérance infatigable, soit dans leurs diocèses particuliers, soit dans leurs fréquens conciles, ils étudiaient les momens, ils choisissaient les moyens les mieux assortis aux temps et aux personnes, pour empêcher les progrès des abus, pour sauver du naufrage les restes précieux des anciennes règles, pour se rapprocher insensiblement de l'ordre primitif! S'ils usaient d'indulgence envers des vainqueurs nouvellement passés de la barbarie à la loi sublime du Christ, leurs compensations très-sages n'étaient pas moins justes; sans se relâcher sur les obligations indispensables, entre les voies différentes qui conduisaient au même terme, ils leur indiquaient au contraire les plus propres à les y faire enfin parvenir.

Le dommage le plus considérable que les Barbares causèrent à l'Église, fut sans contredit la décadence des sciences et des études, si incompatibles avec leurs mœurs vagabondes, avec leurs courses perpétuelles et leurs expéditions tumultueuses. Ce qui faisait le principal soutien de la foi et des mœurs depuis la fin des persécutions générales, les fruits des savans travaux des Pères et des saints docteurs furent au moins négligés des nations nouvelles, s'ils n'encoururent point le mépris général que ces nations avaient conçu pour la culture des arts libéraux : occupation exclusive des vaincus, c'est-à-dire des anciens habitans, et qui, participant au discrédit de ceux qui la remplissaient, ne passa plus dans l'esprit des vainqueurs que pour un exercice de lâcheté ou de mollesse. Mais il n'en est pas des sciences comme des empires, dont une bataille perdue peut consumer la catastrophe. Il fallut des siècles entiers pour faire tomber les études et les arts; ce qui ne s'effectua que dans le second âge de l'Église. Mais pour le premier âge, il fut presque toujours également lumineux dans toute l'étendue de son cours. A l'époque même de l'invasion des Barbares, le Ciel prodigua la doctrine et les lumières, avec une profusion capable de refuser jusque sur les jours ténébreux que tant d'orages devaient naturellement amener.

Combien de traits éclatans de vertu, aussi bien que de doctrine, n'illustrèrent

pas encore le sixième siècle! En Orient même, où l'esprit de foi et d'unité menaçait déjà d'un triste déclin, où les empereurs Anastase et Justinien trouvèrent en si grand nombre des clercs, des abbés, des évêques, faciles à seconder leurs profanes entreprises, on voit néanmoins de saints prélats et d'illustres cénobites, incapables de trahir pour César la cause de Dieu. Tels vous admirerez, entre les solitaires, S. Sabas et S. Théodose, qui firent, de l'intégrité de la foi, la base de la discipline et de la perfection régulière dont ils furent les restaurateurs. Si les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, Flavien et Elie, oublièrent jusqu'à la vénération due à un concile œcuménique; si Macédone a la faiblesse ou la simplicité de souscrire à l'hénotique de Zénon, vous verrez ces mêmes évêques réparer leur faute avec avantage, et perdre leurs sièges plutôt que d'abandonner la foi; vous verrez Justinien lui-même, si mal éclairé sur tant d'autres intérêts de l'Église, la protéger par ses lois, l'honorer par son zèle pour la répression d'une foule d'hérétiques et de schismatiques, travailler avec empressement à l'étendre chez les nations infidèles.

Mais c'est en Occident, que l'Âge de ferveur mérita toute la gloire de ce titre jusqu'à son dernier période. Vous y verrez S. Benoît en Italie, cet illustre patriarche de nos cénobites, dont les vertus et les miracles eurent des rois pour témoins et pour admirateurs; S. Colomban, dans l'île des Saints, puis dans les royaumes divers de la Gaule; S. Martin de Dume, en Espagne; S. Fulgence, en Afrique et sur les côtes sauvages de la Sardaigne, dans les repaires écartés de la piraterie et du brigandage; vous les verrez faire fleurir la piété, la régularité, le détachement, la concorde, toute la sublimité des vertus admirées dans la société des premiers fidèles. Nous ne parlons point de leurs disciples innombrables, et presque aussi admirables que les maîtres; bien moins encore de la multitude infinie des Chrétiens parfaits, qui brillèrent dans toutes les conditions, et surtout dans l'épiscopat. S. Grégoire, à qui sa vertu, sa sagesse et sa doctrine acquirent avec tant de justice le surnom de Grand, eût suffi lui seul pour illustrer à jamais son siècle.

Après tant de prodiges de vertu, est-il besoin de relever les miracles, qui, moins fréquents à la vérité qu'au temps de l'établissement de l'Église, y éclataient encore pour faciliter ses progrès, et qui n'y cesseront dans aucun âge, puisque Dieu est à jamais admirable dans ses saints? Sans parcourir au loin tant de lieux consacrés par les cendres des amis de Dieu, qui y reposaient, et où la profusion des dons merveilleux d'en-haut attirait sans cesse des milliers de pèlerins, n'avons-nous pas, au centre de notre patrie, de quoi convaincre tous ceux qui n'ont pas pris une résolution fixe et préméditée de se refuser à la persuasion? Qui peut, sans un scepticisme absolu, ravir, après une possession de tant de siècles, le titre de thaumaturge à S. Martin de Tours? Or, est-il rien de mieux attesté, que les merveilles sans nombre qui le lui acquirent? N'est-il pas consigné dans les mêmes monumens que la conversion, que la religion de nos premiers rois, qui érigèrent tant de temples et d'oratoires à ce puissant patron, qui lui firent hommage de tant de victoires et lui en consacèrent de si magnifiques trophées, à qui les sermens faits par son nom parurent si terribles et si inviolables, qui célébraient ses fêtes avec une solennité et une allégresse dont nous retrouvons encore des vestiges après quinze siècles?

Qu'on objecte, contre la persuasion de l'univers, des lieux communs, des déclamations de rhéteur, sur la simplicité et la crédulité des temps antiques; au jugement des personnes tant soit peu versées dans la connaissance de l'antiquité, ce ne sont là que les vagues défaites de la mauvaise foi, ou d'une ignorance méprisable. Nous aurons soin de faire observer la religieuse, la scrupuleuse circonspection des prélats, dans l'examen et la publication des miracles. Dès les premiers siècles, on chassa de l'Église les imposteurs abusés par un faux zèle pour la gloire des Apôtres et des martyrs, à qui ils attribuaient des écrits ou des œuvres merveilleuses de leur propre invention. Dans le cinquième siècle, vous verrez S. Augustin présider lui-même aux relations des miracles opérés par les reliques de S. Etienne, et à la réédification des monumens qui en devaient perpétuer le souvenir. Avec quelle sagesse ne procéda-t-il point, soit à la vérification, soit à la confirmation des moindres circonstances de ces merveilles, quoiqu'elles eussent eu pour témoins les villes entières d'Uzale et de Calame? Dans la lecture de ces récits,

qu'on fit publiquement à la fête du saint martyr pendant une longue suite d'années, on s'arrêtait à chaque miracle, et l'on faisait paraître la personne sur laquelle il s'était opéré, afin que tout le monde en reconnût la réalité et la durée, afin que l'imposture n'eût pas plus de part à l'édification qu'à l'institution de l'Eglise. Telle fut, depuis son origine, la vigilance des pasteurs sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté du sacré dépôt; telle sera, comme vous le verrez dans la suite de cet ouvrage, la fidélité de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Il ne faut que suivre sans préoccupation l'histoire des périls et des triomphes de l'Eglise, pour se convaincre de la vérité et de la divinité de la religion qu'elle nous enseigne; comme il suffit d'observer la marche de l'impiété, pour en sentir la faiblesse et l'inconséquence. Les bornes d'un discours ne nous permettent pas de vous développer cette seconde partie d'un parallèle qui donnerait tant de relief à ce que nous avons dit jusqu'ici, mais qui ne s'y rapporte que d'une manière indirecte. C'est assez, pour remplir nos vues capitales, de vous faire observer, en finissant, que le sophiste incrédule ne tient pour l'ordinaire à ses opinions qu'autant qu'il tient à ses vices. Il ne peut se défendre contre les preuves de nos vérités, sans se dire intérieurement qu'il croirait en toute autre matière, s'il avait les mêmes motifs; que, si la foi se trouvait aussi favorable aux passions qu'elle leur est contraire, il l'embrasserait sans répugnance. Il ne doutait point tant qu'il eût des mœurs; ce n'est que depuis ses débordemens que ses incertitudes sont nées.

D'abord il a frémi de ce qu'il excusa insensiblement comme une simple faiblesse; il en a fait gloire dans la suite. Cependant le ver rougeur de la conscience lui faisait passer de cruels momens; il entreprit de l'étouffer. Pour cela, il fallut étouffer aussi tout pressentiment d'un avenir funeste; il imagina donc qu'il ne convenait pas à une majesté infiniment bienfaisante, infiniment heureuse de s'occuper de vils atomes tels que nous, encore moins de les punir. Mais un être fait à raisonner ne pouvait, pour ainsi dire, prendre pied sur un fond si mouvant, ni s'arrêter sur une pente si rapide; il a donc prononcé que l'âme mourrait avec le corps, ainsi qu'elle était née; et de là ce grossier matérialisme, cet horrible système d'un tout purement sensible, qui, mettant le bonheur de l'homme dans les plaisirs des sens, borne son devoir comme ses vœux à les satisfaire. Principes contradictoires et ruineux, établis dans le désordre, et rétractés dans la pénitence. Dans la force de l'âge, avec une santé qui promettait une vie longue, on blasphémait sans retenue; au déclin de la vie ou des forces, on croit, on prie, on ne s'abandonne que trop souvent à la crainte servile et lâche des Antiochus, au funeste désespoir du disciple perfide. Si quelques-uns soutiennent mieux le personnage de l'orgueil, qu'en conclure? sinon que d'aveugles victimes sacrifient jusqu'à leur éternité au même fantôme à qui elles ont sacrifié toute la vie.

Quelle conviction, quelle évidence ne faudrait-il pas avoir, pour prendre une détermination qui décide d'un si grand intérêt? Mais, loin d'avoir l'évidence de leur côté, les plus durs mécréans conviennent qu'ils n'ont jamais pu avancer au-delà du doute. Attachés à un coin du monde, et ne sachant dans leurs principes d'où ils viennent ni où ils vont, si nous en croyons un sage, aussi habile à sonder les profondeurs du cœur humain qu'à mesurer l'immensité de l'espace; ne voyant qu'infinités et qu'abîmes prêts à les engloutir de toute part; mortels, comme ils n'en sauraient douter, et ayant fourni pour la plupart une grande partie de leur carrière mortelle: tout ce qu'ils savent indubitablement, c'est qu'au sortir de cette vie, ils tomberont dans le néant ou dans l'enfer, et de leur incertitude sur cette alternative effroyable, ils concluent à passer le reste de leurs jours dans l'indécision et dans une stupide inertie, ou même à irriter de nouveau le Dieu terrible qui les jugera, suivant la persuasion de tous les hommes plus réglés, et, par une conséquence au moins très-vraisemblable, plus éclairés qu'eux. Si c'est là ce qu'on appelle esprit fort, la force de l'esprit consiste donc à courir aveuglément des hasards aussi évitables que formidables, à quitter la marche de la prudence et de la conduite que l'on suit en toute autre affaire, à braver bardiment la raison et la conscience en faveur des passions.

Qu'aurait-elle gagné, cette bravoure étrange, quand nous nous tromperions avec les apôtres, avec les martyrs, avec les saints instituteurs d'une reli-

gion qui devrait faire l'objet de tous les vœux, si elle n'était pas encore établie? Serait-ce un bonheur, comme l'incrédule se plaît à l'imaginer, d'être anéanti à la mort? C'est au contraire le délire d'un criminel qui attente à ses jours dans son cachot, afin d'échapper au supplice. La vie est si peu de chose! Que risquerait l'ennemi de la foi, quand par impossible ses paradoxes seraient aux démonstrations? de passer quelques années dans la paix et la considération que procure la vertu, d'être juste et honoré, sociable et chéri, réglé dans ses mœurs, bon époux, bon père, bon citoyen? Voilà ce que produit la soumission sincère au joug de la foi : vérité si constante et si généralement reconnue, que ceux qui n'ont pas le courage de s'assurer cet avantage, le souhaitent au moins à leurs enfans, à leurs épouses, à toutes les personnes qui ont avec eux des rapports ou des affaires d'une véritable importance.

En effet, quel fonds peut-on faire sur un homme qui, selon ses maximes, doit mépriser toutes les lois dont l'infraction peut demeurer inconnue, et qui ne s'astreint que par inconséquence à leur observation? Car s'il n'est point de législateur éternel, de suprême rémunérateur, les lois, dépourvues de leur sanction, n'ont plus rien de respectable, toutes les règles de nos sentimens et de nos actions ne sont que des inventions arbitraires ou de vains préjugés, et la soumission qu'on aurait ne serait que l'effet de la dissimulation ou de l'imbécillité. Dès là il n'est plus d'ordre public fondé en raison : chaque citoyen doit tout rapporter à son bien privé; l'autorité du prince ou des magistrats n'est que tyrannie; l'esprit de subordination, que lâcheté; et l'indépendance la plus audacieuse sera la magnanimité la plus digne d'éloges. Suites désastreuses et si nécessaires de l'impiété, qu'un imple fut une espèce de monstre dans tous les siècles, et pour tous les peuples : il n'a point encore cessé d'être un objet d'effroi et d'exécration pour la multitude; lui-même ne peut façonner son oreille à son propre nom, dont il se tient offensé comme d'une sanglante injure.

Mais elle ne convient pas seulement à l'apostasie déclarée, cette qualification si odieuse et si révoltante : apprenons-le à ces âmes téméraires et faibles qui n'ont ni l'humble réserve de la foi, ni l'audace impudente de l'athéisme; qui doutent et qui croient, suivant leur caprice; qui se permettent des questions ironiques, de sophistiques assertions, des blasphèmes couverts et palliés, dont le développement peut-être leur ferait horreur. Non, il n'est point ici de milieu : du moindre point de révélation rejeté, ou révoqué seulement en toute, jusqu'à l'entière subversion du dogme et de la morale évangélique, il existe un enchaînement aussi étroit et aussi nécessaire, qu'il est indubitable que la vérité incréée doit se montrer fidèle dans toutes ses paroles. Si tout ce qu'elle nous a révélé, si tout ce que l'Église nous oblige de croire, n'est pas certain dans toute son étendue, il n'en reste rien du tout qui, sous ce rapport et en vertu de la foi, mérite la moindre croyance, le respect le moins sérieux, le plus faible ménagement. Il faut donc révéler et croire généralement tout ce que la foi nous enseigne, ou fouler tout aux pieds, sans exception et sans réserve, sans nulle considération politique ou sociale, sans craindre des suites qui, ne pouvant plus être qu'un mal infiniment moindre que la tyrannie de l'erreur, ne sauraient plus tenir en balance que les fourbes et les lâches : résultat horrible, mais nécessaire, des premières licences en matière d'impiété.

Qu'on rapproche à présent de l'histoire de l'Église considérée surtout dans son premier âge, c'est-à-dire qu'on rapproche de la merveille de son établissement et de sa propagation, la légère esquisse que nous venons de tracer des égaremens de l'incrédulité; et qu'on prononce suivant les notions les plus communes de la raison et du jugement. Nous abandonnons aux réflexions de nos lecteurs le soin de décider à qui, de cette incrédulité ou de la religion, ils doivent accorder la préférence.

LIVRE ONZIEME.

DEPUIS LA MORT DU GRAND THÉODOSE, EN 395, JUSQU'À LA FIN
DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, EN 407.

L'ÉGLISE, comme le plus bel ouvrage du Tout-Puissant, devait prendre, dès son premier âge, une force et une perfection capables d'influer sur tous les siècles suivans. Après avoir triomphé des persécuteurs, après avoir changé ses tyrans en disciples dociles et en défenseurs zélés, il lui fallut encore donner à la doctrine du salut le degré de notoriété et de précision auquel elle la porta dans le premier concile œcuménique. Ce n'est pas qu'elle n'ait toujours professé la même foi, et transmis sans interruption le même enseignement; qu'elle n'ait même, dans ses plus anciens docteurs, des témoignages positifs et très-suffisans de sa croyance invariable; mais on ne saurait disconvenir, que, depuis ses premiers monumens, la tradition de la vérité n'ait pris, à quelques égards, un aspect plus avantageux, et qu'à l'exemple des pères de Nicée, leurs successeurs, tant dans le quatrième que dans le cinquième siècles, n'aient usé d'une précision et de précautions dont on n'avait pas besoin avant les sectaires qu'ils eurent à combattre.

Nous avons vu les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Ambroise, les Hilaire, conférer à la confession de la divinité du Verbe et du Saint-Esprit tout le jour dont ces profonds mystères étaient susceptibles, descendre et s'arrêter au point convenable de ces terribles profondeurs, réprimer la témérité des novateurs profanes qui voulaient franchir ces bornes sacrées, réprouver leur intempérante et fausse sagesse, anathématiser jusqu'à la nouveauté de leurs expressions, établir des notions et consacrer des termes qui, sans analyser la nature incompréhensible de l'Être divin, ni sa manière incomparable de subsister en trois personnes, en constataient la réalité et l'existence. Nous allons voir les Jérôme, les Augustin, les Fulgence, confondre par la même méthode les ennemis du règne de Jésus-Christ dans les âmes, c'est-à-dire de la grâce, qui est le prix de son sang, le fruit de son incarnation et de sa rédemption, l'esprit vivifiant de son corps mystique, ou de son Eglise. Les Célestin, les Cyrille, les Léon nous apprendront ensuite combien de formes différentes peut emprunter la même erreur : malgré

toute la subtilité de Nestorius et d'Eutychès, dans les inventions de ces faux sages, dans leurs expressions peu importantes en apparence, ils nous feront reconnaître et abhorrer toute l'impiété d'Arius, l'anéantissement de nos plus augustes mystères, et le renversement de toute l'économie du christianisme.

Mais, en nous instruisant en des matières si relevées et si épineuses, ces grands hommes, ces beaux génies, sans en excepter S. Grégoire pape, qui vécut dans un siècle déjà barbare, ne laisseront pas que de plaire à tout esprit juste, à tout appréciateur du vrai beau, comme du solide et de l'utile. Si nous ne trouvons pas dans leurs écrits cette manière compassée qui s'attache à l'ordre idéal des choses, souvent peu intéressantes, nous y découvrirons ces procédés judicieux et délicats qui s'accommodent aux dispositions de ceux à qui l'on parle, et qui sont la vraie marche de l'éloquence. Si leur élocution se ressent des défauts de leur siècle, toujours ils intéresseront par le choix de la matière, par la chaleur du sentiment, par la beauté des images : au moins paraîtront-ils incomparablement plus sensés et plus agréables que tous les écrivains profanes du même temps. C'est ce qu'on remarquera jusque dans les troubles de l'Occident, et dans les Pères auxquels ces troubles causèrent le plus d'embarras et laissèrent le moins de loisir.

Entre tous ces illustres docteurs, aucun ne fut plus distrait qu'Augustin par l'importance et la diversité des affaires, et aucun n'écrivit davantage, ni avec plus de succès, pour l'instruction des fidèles et la défense de l'Eglise. Dès la retraite, où il passa trois ans à son retour d'Italie, il avait commencé à remplir sa haute destination ; et, sans se borner aux œuvres de pénitence et aux méditations utiles à lui seul, il avait cru devoir servir l'Eglise par ses écrits. Ce fut alors qu'il composa, contre les Manichéens, ses deux livres sur la Genèse, dans un style plus simple que tout ce qu'il avait encore rédigé, l'esprit de Dieu commençant à le remplir tout entier, et réglant jusqu'à son style, la dernière chose peut-être et la plus difficile à épurer de toute vanité. Le livre intitulé *du Maître*, fut composé dans la même retraite. Le saint docteur, dans le temps de ses égaremens, avait eu un fils naturel qu'il nommait Adéodat, et qu'à l'exemple de David, il continuait d'aimer tendrement, en pleurant le crime qui lui avait donné naissance. Le livre *du Maître* est un dialogue entre Augustin et son fils ; et il tend à prouver qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne efficacement, que la Vérité éternelle. Adéodat, qui n'avait que seize ans, donne dans cet entretien des marques prodigieuses d'esprit, et le

saint docteur affirme dans ses Confessions¹, que toutes les pensées qu'il attribue à cet enfant sont effectivement de lui. Adéodat mourut peu de temps après. Augustin fit encore dans cette première retraite son *Traité de la Religion*, où il montre qu'elle ne se trouve que dans l'Eglise catholique : il y traite des moyens affectueux de s'élever à Dieu, avec une force, une sublimité et une pureté de style, qui font regarder cet ouvrage comme une de ses meilleures productions.

Tandis qu'il employait ainsi son loisir près Tagaste, un de ses amis, déjà chrétien, dans le désir d'une vie plus parfaite, l'attira à Hippone, ville maritime du voisinage. Peu de temps après, comme il assistait aux saintes instructions, au milieu de la multitude, l'évêque Valère représenta la nécessité où il se trouvait d'ordonner un prêtre pour son église. Aussitôt les assistans, comme par une convention préméditée, se saisirent d'Augustin, le présentèrent pour être ordonné sur-le-champ, et il le fut en effet, malgré les larmes qu'il répandit en abondance, et l'air pénétré avec lequel il s'efforça de prouver son peu de mérite : sa vertu et sa capacité étaient trop éclatantes pour qu'il pût en imposer à personne. Il n'eut pas seulement part au gouvernement du diocèse, selon ce que la coutume en attribuait aux prêtres; mais il fut chargé de prêcher, contre l'usage de l'église d'Afrique, où les seuls évêques exerçaient cette fonction. Quelques prélats blâmèrent d'abord cette innovation ou cette exception; mais les rares qualités du sujet pour qui elle se faisait, ne tardèrent point à la justifier. D'ailleurs, Valère opposa à ces censeurs, tant la pratique des Orientaux qu'il suivait en ce point, que le plus grand bien de son église, où, pour exercer le ministère de la parole, il n'avait pas assez d'usage de la langue latine, étant Grec de naissance.

Toutefois Augustin n'osa remplir d'abord les fonctions sacerdotales, pour lesquelles il ne se croyait pas suffisamment préparé; il écrivit même à Valère, pour lui témoigner son regret et ses alarmes. « Je vous prie, lui dit-il², de considérer avant toutes choses que, s'il n'y a rien de plus flatteur et de plus agréable aujourd'hui que le sacerdoce et l'épiscopat, pour ceux qui n'en observent pas les devoirs, il n'est au contraire rien de plus difficile quand on veut s'en acquitter suivant la loi divine. Vous n'ignorez pas que je ne les ai point étudiés dès ma jeunesse. A peine ai-je néanmoins commencé à les apprendre, que l'on me fait violence pour me mettre presque au premier degré. Si je ne vois ce qui me manque que

¹ Conf. x, 5. — ² Epist. 49.

[An 395]

quand je ne pourrai plus l'acquérir, ô vous, mon père, qui en disposez de la sorte, vous voulez donc que je me perde sans ressource! » Il demande enfin quelque espace de temps pour se préparer. On l'obligea cependant à prêcher sans délai; et il le fit avec tant de succès, que cet exemple introduisit en plusieurs églises la coutume de confier aux prêtres le ministère de la parole.

Cette nouvelle occupation ne tarit point la fécondité de sa plume : peu après son ordination, il composa son livre de l'Utilité de la Foi, afin de retirer du manichéisme son ami Honorat, qu'il avait autrefois engagé dans cette erreur. Il écrivit ensuite le livre des Deux Ames, toujours contre les Manichéens, qui prétendaient qu'en chaque homme il y avait en effet deux âmes, l'une bonne, l'autre mauvaise, et qui expliquaient de cette absurde façon le mélange des biens et des maux, ou l'origine du mal.

Mais de tous les ouvrages composés par S. Augustin contre ces pernicieux sectaires, celui qui mérite le plus d'attention par rapport à quelques points de doctrine encore très-intéressans aujourd'hui, est sans contredit son traité du Libre Arbitre, en trois livres. Quoiqu'il l'ait fait avant son épiscopat, même en partie avant qu'il fût dans le clergé, il en parle partout, et jusque dans ses Rétractations, comme d'un ouvrage dont les principes exacts et solides réfutent, d'une manière victorieuse, tous les ennemis de la liberté. Pour saper tout d'un coup la base du manichéisme, il distingue, indépendamment du péché originel, deux sortes de maux, celui de la peine et celui de la coulpe, ce qui nous tourmente et ce qui nous corrompt. « Dieu, dit-il, est la cause du premier, sans cesser d'être bon, puisque sa bonté lui fait punir ceux qui sont méchans : pour ce qui est du mal proprement dit, et en particulier du péché, qui nous est personnel, chacun, ajoute-t-il, en est l'auteur par sa volonté. » On peut observer ici, qu'il n'attribue pas cette sorte de mal à la volonté d'Adam. « Le désordre, reprend-il, provient, à la vérité, de la convoitise, ou de l'amour des biens périssables; mais Dieu ne permet pas que ce qui est hors de l'homme le réduise à se rendre coupable en se soumettant au joug de la convoitise : c'est son libre arbitre qui le détermine à suivre un si mauvais guide, et qui l'écarte ainsi de son vrai bonheur. Mais, tous voulant être heureux, d'où vient que tous ne le sont pas? de ce que tous ne veulent pas bien vivre, sans quoi l'on ne peut être heureux. »

Mais encore, Dieu ne doit-il pas être regardé comme la cause du péché, puisqu'il nous a donné le libre arbitre, sans lequel nous n'aurions pas péché? A cette objection S. Augustin répond, dans le second livre, que Dieu avait une juste raison de nous créer li-

bres, afin que nous fissions des œuvres méritoires : ce que nous n'aurions pu faire sans le libre arbitre; comme, sans cela, le Seigneur n'aurait pas eu lieu de signaler cette sorte de justice, qui consiste à couronner la vertu et à punir le crime.

Le saint docteur distingue des biens de trois ordres différens, qui tous viennent de Dieu : ceux avec lesquels on ne peut que bien vivre, et ce sont les vertus; ceux sans lesquels on peut bien vivre, et ce sont les biens corporels; ceux enfin qui tiennent le milieu entre les deux premiers, et sans lesquels on ne saurait bien vivre, et ce sont les puissances de l'âme, dont le libre arbitre fait partie. On ne saurait faire un mauvais usage des vertus, parce que l'effet propre de la vertu est d'user dignement des autres biens; mais pour les biens du second et du troisième ordre, on en peut abuser; ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient des biens, parce qu'on en peut faire aussi un très-bon usage. Le libre arbitre, quoiqu'il soit un bien moindre que la vertu, est donc encore une production digne du Créateur. Nous pouvons avec ce libre arbitre, aidés du secours céleste, ou avec la volonté telle que nous l'avons dans l'état présent, puisqu'il n'était question entre S. Augustin et les Manichéens que de l'homme tombé dans le péché, nous pouvons nous porter au bien ou au mal. « Mais tous les actes de la volonté, ajoute le saint docteur, ne viennent pas également de Dieu. Car si tous nos mouvemens vers l'objet du salut procèdent du Seigneur, ceux qui se portent au mal, en tant qu'ils nous écartent du vrai bien, sont les effets propres de notre néant, ou les opérations défectueuses de notre faiblesse, que le Tout-Puissant ne fait que permettre. »

Quant au fond de l'impiété manichéenne touchant l'origine du mal, les subtilités et la longueur de cette question ne nous permettent pas d'exposer la manière solide et vraiment philosophique dont elle est encore réfutée dans ce second livre. Ce sont là des moyens qu'on ne peut qu'affaiblir en les abrégant, et qu'il convient surtout d'étudier dans leur source. On y verra d'ailleurs, que nos docteurs sacrés n'ignoraient pas la méthode qui fait tant d'honneur à certains modernes, et qui consiste à descendre des premiers principes aux conséquences les plus éloignées, par un enchaînement continu d'idées analysées avec justesse et avec précision. C'est ainsi que S. Augustin démontre que nous ne saurions perdre, malgré nous, le souverain bien que nous possédons par la volonté : d'où il conclut que la coaction proprement dite n'a point de prise sur cette faculté de notre âme, et que toute la contrainte qu'elle peut éprouver n'est pas distinguée de la nécessité.

Le troisième livre prouve en termes exprès que le péché dont

nous nous rendons coupables, n'est pas un mouvement nécessaire qui provienne de la nature de l'homme, parce qu'alors il ne serait plus faute, car il n'y a point d'acte fautif là où la nature et la nécessité dominant. Le mouvement par lequel on s'éloigne de Dieu ne serait pas une défection répréhensible, s'il n'était volontaire; c'est-à-dire, si ce n'était un acte de volonté, qu'il dépendît de nous de produire ou de ne pas produire, ainsi que les Manichéens, avec qui l'on disputait, entendaient le mot de *volontaire*. Si l'on donne ce désordre pour une peine nécessaire et inévitable, le crime de celui qui le commet provient toujours de sa volonté, en ce qu'il s'est exposé volontairement à cette peine. Quant aux suites du premier péché, qui sont l'ignorance et la concupiscence, ce qu'on reprend en nous comme une faute, ce n'est pas l'ignorance involontaire, mais la négligence à nous instruire : ce n'est pas non plus de ne point nous guérir nous-mêmes, mais de mépriser le médecin charitable qui veut nous guérir. Tels sont nos péchés propres; et dans ces rencontres, ce serait par sa faute que l'homme aurait perdu, tant le pouvoir de chercher pour apprendre ce qu'il ignore et qu'il lui importe de savoir, que celui d'obtenir par une humble oraison la lumière et les autres secours dont il a besoin. Que si l'on nomme péché le mal que nous faisons par ignorance, et le bien que nous omettons par impuissance, c'est à cause du premier péché commis librement, d'où ils tirent leur origine, et dont ils sont la peine. Comme on donne le nom de *langue* aux sons articulés que la langue produit par ses mouvemens, ainsi l'on appelle péché non-seulement le péché actuel commis par une volonté libre et avec connaissance, mais encore les mouvemens indélébiles qui sont un effet nécessaire et une peine inévitable du péché. En tout ceci, le Docteur de la grâce suppose que Dieu, avant tout péché, aurait pu nous créer sujets à ces péchés improprement dits, ou plutôt à ces misères, dont nous pouvons faire un bon usage pour notre salut et pour la gloire du Créateur.

Le saint docteur, témoignant enfin que, loin de regarder comme un article de foi la condamnation des enfans morts sans baptême à la peine du feu, il éprouvait de grands embarras au sujet du sort de ces enfans, dit en ces termes exprès que, comme il peut y avoir un état mitoyen entre celui où l'on fait de bonnes œuvres et celui où l'on commet des péchés, il pourrait y avoir aussi une sentence mitoyenne entre celle qui donne la récompense et celle qui condamne au supplice. Tels sont dans les livres du Libre Arbitre les points que nous avons cru devoir faire remarquer, afin de prouver que la doctrine de S. Augustin n'est pas

¹ Lib. III, c. 23.

moins contraire aux ennemis de la liberté qu'à ceux de la grâce.

Dans le temps qu'il composa cet ouvrage, il eut une célèbre conférence avec Fortunat, prêtre manichéen fixé depuis longtemps à Hippone, où il avait fait une multitude de prosélytes. Tous les habitans, tant donatistes que catholiques, allèrent trouver Augustin, et le prièrent d'entrer en dispute avec le sectaire. Le saint docteur n'y avait point d'éloignement; mais Fortunat, qui connaissait les forces de son adversaire, ne cherchait qu'à éviter le combat. Enfin il fut si pressé, surtout par ceux de son parti, qu'entre les deux extrémités, ou de reculer ou d'être vaincu, il choisit étourdiment la dernière. Il fut en effet confondu, en présence d'un concours prodigieux de personnes de tout sexe et de tout état. On avait pris la précaution d'écrire en notes ce colloque éclatant, qui dura deux jours; Augustin fit relire, le second jour, ce que Fortunat avait dit la veille, et le mettant en contradiction avec lui-même, il le réduisit à confesser enfin qu'il n'avait rien de solide à répondre.

En tournant un si grand avantage, non à sa propre gloire, mais au salut de son antagoniste: « Si vous avouez, reprit-il, que vous n'avez plus rien à objecter, et si vous avez le cœur droit, je vais vous expliquer la foi catholique, en cas que les assistans le trouvent bon. — En confirmation de mon aveu, repartit Fortunat, je vous promets d'examiner votre doctrine avec mes chefs, et s'ils ne me satisfont pas, je suivrai la lumière que vous m'offrez, car je veux absolument sauver mon âme. »

Augustin, qui le croyait sincère, ne se possédait pas de joie, et répéta long-temps avec transport: *Dieu soit loué*. Ainsi finit la conférence dans laquelle la défaite d'un sectaire si vanté fit au moins sentir la faiblesse de la secte qu'il avait si mal soutenue. Il en eut tant de confusion, qu'il abandonna pour toujours le séjour d'Hippone; mais il ne se convertit point¹.

Augustin eut un succès plus consolant contre un abus qui s'était introduit dans l'église d'Afrique, où les repas de charité, établis avec édification du temps des Apôtres, avaient dégénéré en ivrogneries et en débauches. Il se souvint du zèle de S. Ambroise à supprimer cet usage dans l'église de Milan. Aurélius, ami d'Augustin, et depuis peu élevé sur le siège de Carthage, lui ayant écrit pour lui demander le secours de ses conseils, le saint docteur en prit occasion de l'exhorter à corriger l'abus des agapes². Ainsi, après l'avoir remercié, en son nom et en celui de ses compagnons de retraite, de l'amitié qu'il lui témoignait, il lui fit un tableau de

¹ Possid. c. 6. — ² Epist. 22, al. 64.

[An 395]

désordres qu'il lui conseillait d'arrêter, et il lui proposa l'exemple, non-seulement de l'Italie, mais de la plupart des églises de deçà la mer. Ce mal lui semblait si considérable, qu'il engagea Aurélius à convoquer un concile nombreux pour y remédier.

A cette occasion, en effet, il y eut à Hippone un concile général de toute l'Afrique, dont les canons même servirent de modèle aux conciles suivans¹. On ne manqua point de faire défense aux évêques et aux clercs, aussi bien qu'au peuple, de faire des repas dans l'église, et d'y manger autrement qu'en passant et par nécessité. On publia aussi un décret touchant la réunion des Donatistes. « Dans les conciles précédens, dit-on, il a été ordonné qu'on ne reçût les clercs donatistes qu'au nombre des laïques. Cependant, à cause du besoin de sujets, qui est si grand dans l'Afrique, que quelques endroits sont absolument abandonnés, on exceptera de cette règle ceux qui n'ont pas rebaptisé, et ceux qui passeront avec leur peuple à la communion catholique. Mais cette résolution ne sera mise en pratique qu'après avoir été confirmée par l'Eglise d'outre-mer, c'est-à-dire l'Eglise romaine. »

Les Donatistes s'étaient si prodigieusement multipliés en Afrique qu'on comptait dans leur sein plus de quatre cents évêques : c'était un vaste champ pour le zèle d'Augustin, qui commença dès-lors à écrire contre eux¹. Son premier ouvrage à ce sujet est un cantique en vers acrostiches, et en style très-simple, parce qu'il était pour le peuple, dont la plupart entendaient le latin, quoique la langue punique fût encore en usage dans cette partie de l'Afrique. Ces schismatiques prouvèrent, d'une manière bien frappante, que l'esprit de schisme, une fois établi, n'a plus ni règle ni retenue. Après s'être divisés du corps des fidèles, ils se divisèrent entr'eux presque à l'infini : Claudianistes, Urbanistes, Rogatistes, furent autant de partis considérables, non moins en butte que les catholiques au gros de la secte, sans compter les factions obscures dont on n'a point conservé les noms. Mais la division principale fut celle des Maximianistes qui, sous la conduite du diacre Maximien, se soulevèrent contre leur évêque Primien, successeur de Parménien et arrière-successeur de Donat. Ils s'assemblèrent en concile dans la province Bizacène, au nombre de plus de cent évêques, condamnèrent Primien, convaincu de plusieurs crimes, et mirent Maximien en sa place, comme évêque de Carthage. Primien ne se tint pas pour condamné; mais tournant ses vues du côté des provinces que son rival avait négligé de prémunir, principalement vers la Mauritanie et la Numidie, il forma à Bagaye en Numidie un

¹ T. 2 Conc. p. 1170. — ² Retract. c. 20.

concile de trois cent dix évêques; car son parti fut toujours le plus nombreux. Maximien fut condamné à son tour, et sans aucun espoir d'indulgence, mais seulement avec les douze évêques qui lui avaient imposé les mains. Quant aux autres, on leur accorda un délai de huit mois pour venir à résipiscence, après quoi ils ne seraient plus recevables, et demeureraient condamnés sans retour.

Augustin, pour faire tête à tant d'adversaires, chercha à se lier d'amitié avec tous les docteurs de son temps les plus ennemis des nouveautés profanes. Alypius, cet ancien ami qui avait embrassé avec lui le parti de la vertu, étant allé en Palestine, y fit connaissance avec l'illustre prêtre Jérôme, lui parla d'Augustin, et commença ainsi la liaison qui exista depuis entre ces deux grands hommes. Jérôme venait de faire son Catalogue des auteurs ecclésiastiques, pour montrer combien la religion chrétienne comptait de saints et savans défenseurs depuis S. Pierre. Il vient jusqu'à ses propres ouvrages, et les derniers qu'il indique, sont les livres contre Jovinien, avec leur apologie adressée à Pammaque. Cet ami l'avait averti, qu'à force d'exalter la virginité, il avait donné lieu de croire qu'il regardait le mariage comme un mal, au moins comme une chose moins permise que tolérée. C'est pourquoi le saint docteur explique dans cette apologie tous les endroits où il avait semblé déprécier le mariage, et il fait remarquer que non-seulement il avait censuré les Marcionites, les Manichéens et tous les hérétiques qui le condamnaient; mais qu'il l'avait formellement reconnu sans tache et digne d'honneur, suivant les divines Ecritures, quoiqu'il l'eût mis au-dessous de la continence; qu'il avait même fait observer que, si les évêques, les prêtres et les diacres jugeaient le commerce des femmes incompatible avec le service de l'autel, l'usage de Rome, pour les fidèles mariés, était qu'ils communiassent chaque jour, qu'ils prissent même le corps de Jésus-Christ dans leurs maisons, quand ils ne se croyaient pas en état d'entrer dans l'église.

Peu de temps après, par l'entremise du même Alypius, qui venait d'être fait évêque de Tagaste, sa patrie, S. Augustin lia amitié avec S. Paulin, qui fut depuis évêque de Nole. S. Alypius, car l'Eglise le reconnaît aussi pour saint, avait connu autrefois Paulin à Milan. Quand il eut appris son renoncement au monde, il lui envoya quelques ouvrages de son ami Augustin, si généralement estimés de tous les vrais fidèles. A sa réponse en remerciement, Paulin joignit, pour Augustin même, une lettre où il témoignait le goût qu'il prenait à ses écrits, et se recommandait à ses prières. Il n'en fallut pas davantage pour lier deux cœurs si semblables l'un à l'autre, et qui n'avaient besoin que de se connaître pour s'unir inséparablement.

Tout grand qu'était Paulin selon le monde, cet avantage faisait la moindre partie de sa grandeur : son âme, beaucoup plus élevée que son rang et que sa fortune, sut faire un pauvre de Jésus-Christ de l'un des plus puissans patriciens de Rome. Car sa maison était une des premières de cette capitale du monde, quoiqu'il fût né en Aquitaine, où il avait des biens immenses ; les nobles romains possédant de grandes terres dans les provinces, et y faisant quelquefois leur séjour. Son mérite personnel égalait sa fortune. Ses dispositions pour les belles-lettres ayant été cultivées par le poète Ausone, il était devenu l'un des écrivains les plus polis de son siècle, tant en prose qu'en vers. S. Jérôme trouvait son Panégyrique de Théodose écrit d'une manière judicieuse, agréable et suivant toutes les règles de l'art¹. Paulin parvint aux plus grandes charges, et jusqu'au consulat. Thérèse ou Thérase, sa femme, douée de son côté de tous les avantages de la fortune, aussi bien que des dons extérieurs de la nature, ajoutait encore au bonheur de son époux, par la sincérité de son attachement pour lui et par l'excellence de son caractère. Il ne manquait à leur prospérité temporelle, que des enfans qui en pussent hériter : leurs vœux parurent encore exaucés de ce côté-là, et il leur naquit un fils, comme ils étaient en Espagne. Mais Dieu ne fit que le leur montrer, et l'enleva au bout de huit jours, pour leur apprendre où ils devaient porter leur cœur et toute leur affection. Ils renoncèrent au monde, après y avoir mûrement pensé, et ils se donnèrent l'un et l'autre totalement à Dieu. L'épouse de Paulin, loin de marquer de la faiblesse, encouragea son mari. Dès-lors il ne la regarda plus que comme sa sœur, et ils pratiquèrent de compagnie, avec une sainte émulation, tous les exercices de la vie religieuse.

Un jour de Noël que Paulin assistait à l'office dans l'église de Barcelone, le peuple, dans un transport d'admiration et de zèle, se saisit tout-à-coup de lui, et, le présentant à l'évêque, le pressa de le faire prêtre. Paulin résista de tout son pouvoir, ne songeant qu'à s'ensevelir dans l'obscurité de la vie solitaire. Son plan de retraite était déjà formé, et depuis long-temps il avait pris la résolution de passer le reste de ses jours à Nole, en Italie, auprès du tombeau de S. Félix. Les miracles de ce saint martyr étaient vantés de toute part, et Paulin en avait une connaissance particulière, à cause des terres qu'il possédait dans le voisinage de Nole. Il ne consentit donc à son ordination, qu'à condition qu'il ne serait point attaché à l'église de Barcelone, mais seulement au sacerdoce en général. Il refusa même d'être compté parmi les prêtres de Milan, comme S. Am-

¹ Epist. 13, c. 3.

broise le lui proposa par estime, quand il le vit en Italie. C'est un des premiers prêtres ordonnés sans engagement à aucune église : il paraît aussi qu'il reçut l'ordination sacerdotale sans avoir passé par les ordres inférieurs. On attribue même à cette raison le peu d'accueil que lui firent le pape et le clergé romain, lorsqu'il vint à Rome. La violence de son ordination l'excusait assez ; mais, pour mieux épurer la vertu de ses saints, Dieu permet quelquefois qu'elle soit flétrie dans l'opinion des personnes les plus respectables aux yeux des saints même.

Paulin ne put néanmoins retenir ses plaintes, et il se retira aussitôt à Nole. Là, dans une situation agréable, à cinq cents pas de la ville, il se fit une petite habitation pour lui et pour son épouse, près de l'église où reposaient les reliques du saint martyr Félix. Tout y respirait l'humilité et une sainte pauvreté ; mais le calme des passions et l'oubli du monde, la joie de la bonne conscience, la douceur des contemplations célestes leur rendirent cette manière de vivre infiniment préférable à leur premier état. Ils n'en conservaient qu'un petit héritage, pour leurs besoins les plus indispensables ; car ils n'avaient pas seulement distribué leurs trésors et tous leurs meubles, mais ils avaient vendu leurs vastes domaines, afin de pouvoir fournir à toutes les œuvres de la charité, principalement à la rédemption des captifs. Dans leur retraite, ils se regardaient comme les concierges de l'église, et tinrent à honneur de s'occuper à y entretenir la propreté. Paulin employa aussi sa plume à la gloire du saint martyr, et il prit la coutume de composer un poème chaque année sur ce sujet. Il ne nous en reste néanmoins que dix, quoiqu'il ait demeuré trente-cinq ans en cet endroit.

Ce ne fut pas un moindre sujet d'édification pour l'Orient et l'Occident, que la retraite d'Arsène, qui, du sein des plaisirs et des grandeurs, alla s'ensevelir tout vivant dans les déserts de la Thébaïde. Il était né à Rome, d'où le souverain pontife l'envoya au grand Théodose, qui demandait un homme capable de partager avec lui les devoirs de père à l'égard des princes ses fils. Arsène, diacre savant et déjà très-vertueux, se rendit si agréable, qu'aux titres de précepteur et de gouverneur, que les Romains craignaient de diviser, on ajouta celui de parrain de ses augustes élèves. Théodose le mit encore au rang des sénateurs, afin de lui attirer plus de considération de la part des jeunes princes. Un jour même qu'il était venu assister à leur leçon, voyant qu'Arsène leur parlait debout, tandis qu'ils étaient assis, il le trouva si mauvais qu'il leur ôta les marques de leur dignité, et fit placer leur précepteur, comme leur juge, dans une espèce de tribunal.

Arcade, l'aîné des deux princes, ne fit aucun progrès sous un si bon maître. Faible de complexion et laid de figure, l'œil éteint et le regard désagréable, il n'était pas moins disgracié d'esprit que de corps; et si son naturel lâche et paresseux avait peu de pente au vice, il n'avait pas plus de disposition à la vertu, et aucune des qualités convenables au trône. Quoiqu'assez bon et fort doux, ou fort apathique habituellement, un jour qu'il reçut une correction humiliante, il s'abandonna à un dépit si violent, qu'il résolut la mort de son précepteur; mais Arsène ne tarda point à en être instruit. Peu touché des honneurs, il n'aspirait qu'au moment de s'y dérober : il se persuada volontiers que l'heure en était venue. S'étant mis en prière, pour s'assurer encore davantage de la volonté de Dieu, il crut entendre une voix qui lui disait : *Arsène, fuis le faste et le tumulte du monde; tu trouveras la route du salut*¹. Il s'embarqua aussitôt fort secrètement pour Alexandrie, et passa de là au désert de Scété, où il embrassa la vie monastique.

On ne sut le lieu de sa retraite qu'après la mort de Théodose. Alors Arcade lui écrivit une lettre touchante, pour lui demander pardon du mauvais dessein qu'il avait conçu contre lui. En même temps il se recommanda instamment à ses prières, comme à un ami de Dieu, et lui offrit la disposition de tous les tributs de l'Égypte, pour les distribuer aux monastères et aux pauvres. Arsène, qui ne voulait entretenir aucune relation avec le siècle, n'écrivit point à son tour à l'Empereur; mais il lui fit dire : « Je prie le Seigneur de nous pardonner nos péchés à l'un et à l'autre : quant à la distribution de vos largesses, et à toutes les affaires temporelles, je suis déjà mort et ne puis m'en acquitter. » Il soutint ce détachement en toutes choses, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, qu'il atteignit, c'est-à-dire pendant cinquante-cinq ans, puisqu'il n'en avait que quarante en quittant la cour. Quand il l'habitait, personne n'y figurait avec plus de dignité que lui, et personne ne fut vêtu plus pauvrement dans le monastère. Il se réduisit à un tel point d'indigence, qu'ayant besoin de quelque linge dans une maladie, on lui donna par charité de quoi en acheter. Il dit alors avec action de grâce : « Soyez béni, Dieu fait pauvre pour nous, de m'avoir admis à la participation de votre glorieuse pauvreté. » Peu après, ayant reçu le testament d'un de ses parens qui était sénateur, et qui lui laissait une très-riche succession, il n'en voulut pas recevoir la moindre chose. Il s'occupait, comme le dernier des frères, à faire des nattes de palmier, et il ne quittait le travail des mains, qui durait régulièrement jusqu'à midi, que pour donner le reste

¹ Cotel. M. Gr. t. 1, p. 353.

de son temps à la prière, si toutefois sa vie n'était pas tout entière une fervente oraison : car, même en travaillant, il était obligé d'avoir un mouchoir dans son sein pour étancher les larmes de compunction qui coulaient si continuellement de ses yeux, qu'elles lui firent tomber tous les cils des paupières. Il ne changeait qu'une fois par an l'eau où trempaient les feuilles de palmier qu'il mettait en œuvre, afin de se punir, par cette mauvaise odeur, de la sensualité qu'il avait eue, disait-il, à faire dans le monde usage des parfums. Il priaït durant la nuit avec tant d'ardeur et d'assiduité, qu'il accordait à peine quelques momens au sommeil, vers le matin, en gémissant beaucoup de cette infirmité de la nature. Souvent il passait les nuits entières sans sommeiller un instant. Tous les samedis au moins, il se mettait en prière sur le soir, le dos tourné au soleil, et il demeurait dans la même posture, les mains élevées vers le ciel, jusqu'à ce que le soleil levant vint interrompre sa contemplation, en lui donnant sur le visage. Il tenait pour principe, que c'était assez pour un solitaire de dormir une heure. Pour sa nourriture, il ne consommait par an, même avec les personnes qui le venaient voir, que la petite mesure de blé que les Egyptiens nommaient *thallis*.

Mais, toujours attentif à la voix qui l'avait appelé dans la solitude, et qui lui semblait retentir continuellement à ses oreilles, il se signala principalement par l'amour de la retraite. Sa cellule, d'où il ne sortait qu'à regret, était éloignée de plus de dix lieues de toutes les autres. Quand il était à l'église, il se tenait assis derrière un pilier, afin que personne ne le vît au visage, et qu'il ne vît personne. Le patriarche d'Alexandrie vint un jour, avec un des principaux magistrats, le prier de l'admettre à ses pieux entretiens. *Observez-vous*, repartit Arsène, *ce que je vous dirai?* Ils le promirent, et il leur dit : *Eh bien, oubliez à jamais l'habitation du pécheur Arsène.* Une autre fois néanmoins le patriarche voulut encore lui parler ; mais il lui envoya demander auparavant s'il ouvrirait sa porte. Il lui fit faire cette réponse : « Je vous ouvrirai si vous venez ; mais si je vous ouvre, j'ouvrirai à tout le monde, après quoi j'abandonnerai ce séjour. » Le prélat aima mieux ne le point voir que de le mettre en fuite. Quelques solitaires vénérables par leur âge lui ayant demandé la raison d'une retraite si rigoureuse, il leur répondit : « Tant qu'une fille se tient renfermée dans la maison paternelle, tous en parlent avec estime et la recherchent avec empressement ; mais quand elle est répandue dans le monde, chacun la juge à sa manière, et il est rare qu'elle n'y perde beaucoup de sa considération. Ainsi le solitaire qui se communique, loin d'édifier les gens du monde, se perd souvent avec eux. »

[An 395]

Avec un grand fonds de science, beaucoup de talent pour la parole, un extérieur imposant par la grandeur de sa taille, ses cheveux tout blancs et sa barbe qui lui descendait jusqu'à la ceinture, il avait toute la réserve et la modestie des plus jeunes solitaires. Il ne voulait jamais traiter les grandes questions de l'Écriture. « A quoi me sert, disait-il, toute ma science mondaine? ces bons Égyptiens ont acquis les plus hautes vertus dans leurs exercices rustiques. » Comme il consultait un vieillard vertueux, mais simple, un des frères lui dit : « Père Arsène, comment recourez-vous à un pareil guide, vous qui possédez toutes les sciences des Grecs et des Romains? » Il répliqua : « J'ai sans doute beaucoup étudié les sciences de Rome et d'Athènes; mais je ne sais pas encore l'alphabet de ce bon vieillard. »

Dans une maladie considérable dont il fut attaqué, le prêtre chargé d'administrer les secours spirituels le vint visiter, et, suivant la pieuse coutume, le fit transporter à l'église, où l'on avait préparé un lit de toison et un oreiller. Un des frères qui le vit en cet état parut scandalisé de ce qu'il regardait comme une mollesse, et dit témérairement : « Est-ce donc là cet abbé Arsène dont on célèbre tant la vertu? » On donnait communément le nom d'abbé à des solitaires vénérables par leur âge et leur sainteté. Le prêtre prit à part ce léger solitaire, et lui dit : « Quelle profession exerciez-vous avant d'être solitaire? — J'étais berger, répondit-il ingénument. — Et comment passiez-vous votre vie? — J'avais beaucoup de peine à la gagner. — Et maintenant, poursuivit le prêtre, comment vous trouvez-vous dans votre cellule? — J'ai, dit-il, moins de peine et beaucoup plus de repos. » Alors le prêtre ajouta d'un ton ferme et plus élevé : « Jugez a présent de l'abbé Arsène. Dans le siècle, il était révérend des empereurs, comme leur père; il avait à son service une multitude de gens vêtus de soie, ornés de ceintures et de bracelets d'or; il couchait sur le duvet et sous la pourpre. Autant votre état présent surpasse en douceur votre état passé; autant la mollesse que vous lui reprochez est au-dessous des délices qu'il goûtait à la cour; vous êtes passé de la peine au repos, et lui, de la volupté aux souffrances. » Le censeur confus et touché se prosterna en disant : « Pardonnez-moi, mon père; j'ai péché, en jugeant en insensé celui qui marche dans les sentiers de l'humilité et de la justice. »

Arsène conservait encore, sans s'en apercevoir, quelques manières qui, aux regards délicats de tant d'ascètes consommés dans la perfection, parurent se ressentir de la vanité du siècle. Il avait coutume, étant assis, de croiser les jambes, et de mettre un pied sur le genou. Retenu par la considération dont on l'honorait avec tant

de justice, on avait peine à lui donner un avis direct. Le saint abbé Pastor se servit de l'expédient suivant : il convint avec un autre des anciens pères de se mettre lui-même en cette posture, quand la communauté serait assemblée, et de donner ainsi lieu à cet ancien de le reprendre. Cette scène innocente s'exécuta comme on en était convenu ; et Arsène, qui ne manqua point de pénétrer le dessein des acteurs, en profita avec une humilité édifiante.

C'était à qui se corrigerait le plus soigneusement des moindres défauts, dans ces écoles de perfection, si nombreuses et si justement vantées, surtout en Egypte. Voici quels étaient le régime et la manière de vivre parmi ce peuple de saints, dont les mœurs, retracées avec exactitude, ne peuvent manquer de plaire en édifiant. Le pain et l'eau faisaient leur nourriture ordinaire. Après de longues expériences, ils l'avaient préférée à celle des légumes et des fruits, qu'on mangeait auparavant sans pain. Le leur était du biscuit ; et la quantité par jour, une livre romaine, c'est-à-dire, douze onces, en deux petits pains égaux, dont ils mangeaient l'un à none, ou à trois heures, et l'autre le soir. Les jours où il n'était pas jeûne, comme les dimanches et le temps pascal, le premier repas se prenait à midi ; mais on n'excédait jamais la mesure de pain prescrite pour chaque jour. En certaines solennités, ou à la réception des hôtes, on ajoutait au pain ce qu'ils appelaient des douceurs. Mais voici en quoi elles consistaient, au rapport de l'abbé Cassien, qui avait parcouru toutes ces lices évangéliques, avant d'en établir, à leur imitation, dans les Gaules. Il raconte que, se trouvant à la laure des Celles, entre Nitrie et Scété, l'abbé Sérène, vanté pour sa pureté angélique, le traita un dimanche avec les frères, et leur donna une sauce avec un peu d'huile et de sel frit, trois olives à chacun, cinq pois chiches, deux prunes et une figue. Il fait observer cependant qu'on ne prescrivait pas les mêmes austérités à tout le monde, mais qu'on avait sagement égard à l'âge, au sexe, à la force de chacun. On désapprouvait même l'abstinence de toute nourriture durant deux ou trois jours¹.

Ils n'approuvaient pas non plus parmi eux l'usage du cilice, parce qu'il était extraordinaire, et qu'ils évitaient soigneusement tout ce qui ressentait la singularité et l'affectation. Leur vêtement ordinaire consistait en une tunique de lin, avec un petit capuchon qui ne descendait que jusqu'aux épaules, et qu'ils ne quittaient ni jour ni nuit. La tunique n'allait qu'un peu au-dessous des genoux, et les manches ne passaient pas les coudes, afin de laisser plus de facilité pour le travail. Cette tunique était large, et pour l'arrêter,

¹ Hier. in reg. S. Pach. Cassiau. passim.

outre la ceinture, ils usaient d'une écharpe ou cordon de laine qui, partant du cou, passait de part et d'autre sous les aisselles, serrait en se croisant les deux côtés, et laissait toute liberté aux bras. Hors des heures de travail, ils portaient sur la tunique un manteau-aussi de lin, qui couvrait le cou et les épaules; et par-dessus le manteau, la peau de mouton, qu'on appelait mélote. Quoiqu'ils allassent habituellement nu-pieds, ils se chaussaient quelquefois d'une espèce de brodequin, pour se garantir, soit des sables brûlans au milieu des jours d'été, soit des froids piquans dans les matinées d'hiver, et ils marchaient un bâton à la main.

Ils montraient la même simplicité dans leur office ou prière commune, qu'ils faisaient deux fois, la première sur le soir, et la seconde pendant la nuit, récitant douze psaumes à chacune : observance qu'ils révéraient, comme la tenant d'un ange qui, suivant la tradition de leurs pères, vint chanter ce nombre de psaumes au milieu d'eux, avec une oraison après chacun des onze premiers, et l'alléluia à la fin du douzième. Ils y ajoutèrent deux leçons, pour ceux qui voulaient apprendre l'Écriture, l'une de l'Ancien et l'autre du Nouveau-Testament; excepté le samedi, le dimanche et le temps pascal, où elles étaient toutes deux du Nouveau-Testament, la première des Epîtres ou des Actes des Apôtres, et la seconde de l'Évangile. Après chaque psaume, ils méditaient quelques momens, debout et les mains étendues, de peur de s'endormir; ils se prosternaient et se relevaient aussitôt, en suivant les mouvemens de celui qui présidait à la prière. On n'y entendait que la seule voix du chantre qui prononçait le psaume, ou du prêtre qui faisait l'oraison. Celui qui chantait était debout, et tous les autres assis, à cause de leurs jeûnes et de leurs travaux continuels. On partageait les psaumes, quand ils étaient longs, parce qu'on ne cherchait pas à en dire beaucoup, mais à les bien dire. Ils n'avaient ni cloches ni horloges; mais celui qui était chargé d'éveiller les autres pour l'office de la nuit, observait l'heure aux étoiles, qui sont toujours visibles dans le ciel pur de l'Égypte; puis il annonçait la prière avec une corne en forme de trompe.

Tous les meubles de leurs cellules consistaient en une natte pour se coucher, et un paquet de grosses feuilles, qui formait leur chevet pour la nuit et leur siège pendant le jour, à l'église comme dans la cellule. Ils n'avaient point de prière commune pendant le cours de la journée, sinon le samedi et le dimanche, à cause de la communion qui se faisait à l'heure de tierce, c'est-à-dire, à neuf heures du matin. Les autres jours, ils restaient chacun chez eux à prier et à travailler assidûment, même la nuit quand ils étaient éveillés. Ils avaient reconnu, ces grands maîtres de la vie inté-

rieure, que, loin de nous distraire, rien n'est plus propre que le travail à fixer nos pensées; mais ils choisissaient des ouvrages sédentaires et faciles, tels que le tissu des nattes et des paniers. Par ce moyen, ils ne pourvoyaient pas seulement à leur subsistance, sans être à charge à personne; mais ils se mettaient en état d'exercer l'hospitalité, de répandre même des aumônes abondantes dans les villages et dans les meilleures villes. On ne permettait pas que les frères reçussent rien de personne pour leur entretien; et si nous trouvons des exemples de libéralités faites en leur faveur, on ne doit les rapporter qu'aux cas de nécessité, qui dispensaient de la règle générale.

Il y avait un nombre presque infini de cénobites et d'anachorètes dans les différentes parties de l'Égypte, mais surtout dans la Basse-Thébaïde, vers les extrémités septentrionales de la mer Rouge, du côté de la Palestine, sur la rive orientale du Nil, près la ville d'Hermopolis, où l'on croyait que Jésus enfant était arrivé en se déroband à la fureur d'Hérode : on comptait environ cinq cents solitaires dans le seul lieu nommé Matarée. Ceux-ci tenaient toujours leurs habits fort blancs; ils observaient une grande propreté, et pratiquaient la communion quotidienne. De l'autre côté du fleuve, le saint abbé Posthume en gouvernait jusqu'à cinq mille, tous héritiers et religieux observateurs des institutions de S. Antoine. Mais la grande merveille de la vie ascétique, dans la Basse-Thébaïde, c'était la ville d'Oxyrinque, où il y avait plus d'espace occupé par les monastères que par les autres maisons, et beaucoup plus de moines que d'autres citoyens. Jour et nuit, on entendait retentir de toute part les louanges de Dieu, dans cette ville qui était fort grande. Elle avait vingt mille vierges et dix mille moines; elle n'eut pendant fort long-temps aucun habitant hérétique ou païen, mais tous étaient chrétiens catholiques, et dignes de leur croyance. Il y avait, par autorité publique, des sentinelles aux portes, pour découvrir les pauvres et les hôtes : on disputait ensuite, à qui les logerait le premier, les retiendrait le plus long-temps, et exercerait à leur égard la charité la plus libérale¹.

Dans la Haute-Thébaïde, les disciples de S. Pacôme s'étaient tellement multipliés depuis sa mort, qu'ils se trouvaient jusqu'à cinquante mille ensemble, selon le témoignage de S. Jérôme, pour célébrer la Pâque². Ils se réunissaient une seconde fois l'année, au mois d'août, pour élire les supérieurs et les officiers de différentes maisons, réconcilier les frères, pardonner les fautes : c'est le premier exemple que nous trouvons, de plusieurs monas-

¹ Vit. Patr. 11. — ² Hier. Pref.

[An 395]

tères unis en congrégation sous une même règle. Le monastère de la sœur du saint fondateur, séparé de Tabenne par le Nil, contenait quatre cents filles. Près Antinoüs il y avait douze autres monastères de femmes. En un mot, le nombre des solitaires d'Égypte montait à plus de soixante-seize mille, et celui des religieuses à plus de vingt mille. Nous ne décrivons pas les vertus encore plus étonnantes qu'ils pratiquaient. Ces détails, peu accommodés aux oreilles de notre siècle, n'entrent pas d'ailleurs dans notre dessein, pour lequel il suffit de faire remarquer l'état florissant où était encore la vie solitaire en Orient à la fin du quatrième siècle. Elle y persévéra, jusqu'à ce que les nouveautés hérétiques du cinquième, et surtout celles d'Eutychès, y portassent le trouble et le renversement de la discipline.

En Occident, S. Augustin n'édifiait pas moins l'Église par ses travaux et ses doctes écrits. Ces productions inépuisables, loin de s'affaiblir en se multipliant, prenaient de jour en jour un nouveau degré de perfection et d'autorité. A peine étaient-elles écloses, qu'elles se répandaient en tout lieu, souvent sans qu'il eût dessein de les publier. Ses réponses aux questions qu'on lui proposait de toutes les régions, ses explications de la sainte Écriture, et ses instructions les plus familières, étaient recueillies avec avidité. Les hérétiques, aussi bien que les orthodoxes, accouraient pour l'entendre; on amenait des écrivains en notes, pour copier tout ce qui sortait de sa bouche; le bruit de son nom retentissait de tous côtés, et jusqu'au-delà des mers¹. Valère son évêque en avait la plus grande inquiétude. A tout moment, il tremblait qu'on ne vînt le lui enlever pour quelque autre église; et le soin qu'il prenait de le faire cacher, ne le rassurait qu'imparfaitement. Il prit donc occasion de sa vieillesse et de ses infirmités, et il écrivit secrètement à l'évêque de Carthage, pour obtenir qu'Augustin fût ordonné comme son coadjuteur. Ensuite il pria Mégale, évêque de Calame et primat de Numidie, de venir visiter l'église d'Hippone. Quand il fut arrivé, il lui déclara ses vues sur Augustin, ainsi qu'à d'autres prélats qui se trouvaient présents, à son clergé et à tout son peuple. Tous applaudirent par de vives acclamations, excepté néanmoins Mégale, si étonnamment prévenu contre Augustin, qu'il l'accusa d'avoir donné un philtre à une femme pour s'en faire aimer : tant il est vrai que les plus grands saints ne sont point à l'abri des imputations les plus flétrissantes. Mais la gravité de celle-ci ne servit qu'à la rendre plus incroyable. Mégale, pressé par les autres évêques de la prouver, et ne le pouvant faire, fut

¹ Possid. Vit. c. 7.

obligé de demander pardon; il reconnut enfin si manifestement l'innocence du docteur calomnié, qu'il fit lui-même l'imposition des mains¹. Augustin résista inutilement à une résolution prise avec tant de circonspection et de solennité. Il prétendit démontrer qu'il était contre l'usage de l'Eglise, d'ordonner un évêque du vivant de son propre évêque; mais on lui cita quantité d'exemples tirés des églises même de l'Afrique. Enfin il fut obligé de se désister d'un refus que l'on commençait à qualifier d'opiniâtreté scandaleuse, et il reçut l'ordination dans le mois de décembre de l'année 395, la quarante-deuxième de son âge. Il reconnut depuis, qu'il aurait eu raison de persévérer dans sa résistance, et que le concile de Nicée défendait de donner un évêque à une église qui en avait un vivant : disposition qui n'est énoncée qu'en passant, à la fin du canon huitième, et qu'on pouvait avoir lue plusieurs fois sans y faire attention.

Le Seigneur, disposant ainsi les événemens, parut vouloir réparer d'avance, par l'épiscopat d'Augustin, la perte que l'Eglise était sur le point de faire, par la mort du grand archevêque de Milan. Ambroise n'avait que cinquante-sept ans; mais vingt-deux années d'un ministère aussi laborieux que le sien, l'avaient épuisé. Au reste, cette grande lumière ne brilla jamais davantage qu'en touchant à la fin de sa course. Alors Ambroise assura aux églises le droit d'asile, qui ne pouvait être abusif sous un si sage prélat. Il fut encore plus jaloux de les maintenir dans le privilège de garder inviolablement les dépôts. Mais la prééminence qu'il leur conservait avec le plus de soin, c'était la gloire de la bienfaisance envers tous les membres de la république, et l'exemple du désintéressement.

Un évêque, nommé Marcel, avait donné une terre à sa sœur qui était veuve, avec obligation, quand elle mourrait, de la laisser à l'Eglise. La donation fut contestée par Létus leur frère, et l'on plaida avec beaucoup de frais et d'animosité de part et d'autre. Enfin l'affaire fut renvoyée par-devant l'évêque Ambroise, à la demande des parties : il consentit à prononcer, mais seulement en qualité d'arbitre. Il les fit convenir que Létus aurait la terre en propriété, à la charge d'une pension viagère pour sa sœur, et qu'après la mort de sa sœur, ni l'évêque ni l'Eglise ne pourraient rien répéter à Létus. Chaque partie plaignante trouvait son avantage dans cette décision; Létus, en ce qu'il gagnait le fonds de la terre; sa sœur, en ce qu'elle avait par l'usufruit tout ce qui convenait à son état; Marcel même, en ce qu'il contentait, selon ses desirs, son frère aussi bien que sa sœur. Il n'y avait que l'Eglise qui perdait;

¹ Lib. 4 c. Cresc. c. 64.

mais Ambroise jugea qu'elle gagnait assez, par l'honneur que lui faisaient sa générosité et la paix qu'elle apprenait à mettre dans les familles¹.

Tels étaient les intérêts de l'Eglise, qu'il se piquait d'avoir infiniment à cœur. Il ne croyait pas qu'en aucun genre d'édification et de vertu ecclésiastique, les moindres apparences fussent indifférentes. Un air d'immodestie, un geste peu réglé, une démarche ou quelques manières hautaines étaient autant de raisons décisives pour être exclu des places cléricales². Il en refusa une que sollicitait un sujet qu'il aimait d'ailleurs, par la seule raison que son extérieur était peu composé. A un autre qu'il avait trouvé dans le clergé et qui mérita une interdiction de quelque temps, il défendit, en le rétablissant, de jamais l'accompagner, par ce qu'il avait quelque chose de choquant dans la démarche. L'événement fit voir que les saints les plus charitables ont souvent le coup-d'œil meilleur que les mondains les plus soupçonneux. Le premier de ces deux sujets abandonna la foi dans la persécution des Ariens; l'autre renonça de même à la profession de la saine doctrine, pour une affaire d'intérêt.

Il y avait à Vérone une vierge nommée Indicie, que l'évêque avait consacrée à Dieu, après les plus mûres épreuves. Elle avait demeuré avec S^{te} Marcelline, sœur du saint archevêque, et elle jouissait d'une grande réputation de vertu. Elle fut néanmoins accusée, non-seulement d'avoir profané sa consécration, mais d'avoir fait périr le fruit de son incontinence. L'évêque Syagrius, successeur de Zénon, fut dupe de la calomnie; et, contre toutes les règles de la pudeur et de l'équité, sans aucune procédure légale, il ordonna qu'Indicie serait visitée par les matrones. Elle porta ses plaintes à l'archevêque, qui demanda des témoins et un accusateur en forme. Personne ne se crut assez bien fondé pour en remplir le rôle. En effet, il ne se trouva que des bruits vagues, sans aucun témoignage fondé et bien articulé. Une foule de gens de bien au contraire ne parlaient qu'avec honneur de la conduite d'Indicie. Elle fut justifiée avec éclat, les perturbateurs privés de la communion jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait, et l'évêque Syagrius fortement réprimandé, pour avoir ordonné légèrement des visites, qui avaient été, dit-on, un tourment pour la pudeur, et qui sont presque toujours une preuve aussi incertaine que honteuse du crime³.

L'ordination de S. Honorat pour le siège de Verceil fut une des dernières actions de S. Ambroise, à qui rien ne sembla jamais plus important, que d'établir de bons évêques. Il avait imposé les

¹ Epist. 83. — ² Offic. c. 18. — ³ Ambr. Epist. 5.

ainsi à S. Gaudence de Bresse, et à S. Félix de Côme. Les diacres Vénérius et Félix, formés de ses mains à l'épiscopat où ils parvinrent, sont aussi comptés entre les saints. Théodule, son secrétaire, fut un des dignes évêques de Modène. Quant à l'élection d'Honorat, elle souffrit de grandes difficultés, et le siège de Verceil demeura long-temps vacant, par la division qui se mit dans cette église. Les lettres du saint archevêque à cette occasion ne produisirent point d'effet. Pour réunir les esprits, il lui fallut aller à Verceil, peu de mois avant sa mort.

Ce fut vers le même temps qu'une reine des Marcomans, nommée Fritigille, embrassa le christianisme, sur le récit qu'elle avait entendu faire du saint archevêque, par un homme venu d'Italie. Elle envoya des ambassadeurs, avec des présens magnifiques pour l'église de Milan, et fit prier ce prélat de l'instruire par écrit. Encore plus touchée par ses lettres, elle vint elle-même à Milan; mais elle ne trouva plus le saint ¹. Quelque temps auparavant, deux Persans des plus distingués et des plus éclairés de la nation, étaient aussi venus à Milan, sur la renommée de la sagesse d'Ambroise, afin de conférer avec lui. Ils lui proposèrent, à la façon des Orientaux, des questions allégoriques et mystérieuses, auxquelles il satisfait depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Ils se retirèrent enfin, ravis d'admiration; et pour ne laisser aucune ambiguité sur la cause de leur voyage, ils repartirent dès le lendemain qu'ils en eurent ainsi rempli l'objet ².

Le saint était affable, et ne négligeait ni les usages de la politesse, ni les bienséances de la grandeur. Quelquefois même il donnait à manger aux préfets, aux consuls, aux plus grands seigneurs de l'Empire, qui tous s'en tenaient extrêmement honorés. On raconte du comte Arbogaste, qu'étant à table avec quelques princes barbares, ils lui demandèrent s'il connaissait l'évêque Ambroise. « Assurément, répondit Arbogaste, je suis fort lié avec lui, et souvent je mange à sa table. — Ce n'est pas sans cause, reprit un de ces princes, que vous êtes si heureux dans les combats. Faut-il s'étonner de vos grands succès, puisque vous avez pour ami un homme qui d'une parole arrête le soleil dans sa course³? » La vie ordinaire d'Ambroise était cependant un jeûne perpétuel. Il ne dînait que le samedi et le dimanche; car à Milan on ne jeûnait pas le samedi, même en carême. Mais quand il se trouvait en quelque autre église, il se conformait à la coutume des lieux. Quoiqu'il donnât à manger, il n'acceptait de repas chez personne, à

¹ Paul. *Vit.* n. 30. — ² *Ibid.* n. 25. — ³ *Ibid.* n. 30.

[An 397]

moins qu'il ne fût en voyage. Il tenait encore pour maxime de ne point s'ingérer dans la distribution des charges de la cour et de ne se mêler d'aucun mariage.

Il tomba enfin dans la maladie dont il mourut, mais qui lui fit garder le lit assez long-temps. Le comte Stilicon ne vit pas plus tôt le danger, qu'il le regarda comme un grand malheur pour l'Empire. Il fit rassembler tout ce qu'il connaissait des meilleurs amis du saint, les obligea de l'aller trouver et de l'engager à obtenir du Seigneur la prolongation de ses jours. Rien n'était plus conforme à leurs propres vœux, qu'ils exprimèrent au saint évêque, beaucoup plus par leurs larmes que par leurs paroles. « Je ne désire pas de vivre, leur répondit-il; je ne crains pas de mourir : ma vie et ma mort sont entre les mains du Seigneur. Que ce bon maître en ordonne selon sa miséricorde. »

Comme on le voyait sensiblement décliner, ses diacres, à l'autre extrémité de la pièce où était le lit du malade, conféraient déjà touchant le successeur qu'on pourrait lui donner; mais ils parlaient si bas, qu'ils avaient besoin de la plus grande attention pour s'entendre entre eux. Cependant, comme ils nommaient Simplicien, saint, tout éloigné qu'il était, prit la parole, comme s'il eût été de leur conseil, et il dit à voix haute, en approuvant leur choix : *Il est vieux, mais il est bon.* Ils furent si confus, qu'ils s'enfuirent précipitamment. Simplicien lui succéda en effet¹. S. Ambroise vit ensuite Jésus-Christ venir à lui, avec un visage riant, et il en avertit Bassien, évêque de Lodi, qui pria avec lui. Il mourut peu de jours après. Le jour même qu'il expira, il demeura en prière depuis cinq heures du soir jusqu'à son dernier moment, les mains étendues en forme de croix, et remuant les lèvres, sans qu'on pût entendre ce qu'il disait. L'évêque de Verceil était allé prendre quelque repos, n'imaginant pas ce moment si prochain. Il entendit une voix qui l'appela par trois fois et qui lui dit : *Lève-toi promptement; il va partir.* Il accourut, et lui donna encore le corps du Seigneur, que le saint n'eut pas plus tôt consommé, qu'il rendit l'esprit, la nuit du vendredi au samedi Saint, le 4 avril de l'an 397.

Le même jour, il apparut en Orient à quelques saints personnages, comme on le sut peu de temps après, par une lettre datée du jour de sa mort, et que son successeur garda précieusement. A l'heure même qu'il expira, long-temps avant le lever du soleil, on porta son corps à la grande église. Il y demeura le samedi et la nuit suivante, pendant laquelle l'on administrait le baptême solennel². Plu-

¹ Possid. *Vit. Aug.* c. 27. — ² Martyr. II Pag. an. 397, n. 49.

sieurs enfans qui venaient de recouvrer l'innocence primitive s'écrièrent, av. sortir des fonts, qu'ils voyaient le saint évêque. Ils le montraient du doigt, tantôt au milieu de l'église, tantôt dans la chaire épiscopale; et ils s'efforçaient, mais en vain, de le faire apercevoir à leurs parens¹. Le dimanche de Pâques, quand le jour parut, on célébra les saints mystères : puis on transporta le corps du saint à la basilique Ambrosienne, où il fut enterré. Dieu n'y signala pas avec moins d'éclat la gloire de son serviteur. Il y eut à ses funérailles une multitude innombrable, non-seulement de Chrétiens, mais de Juifs et de païens de tout sexe, de tout âge et de toute condition. De toute part, on jetait des mouchoirs pour les faire toucher au corps : mais partout les nouveaux baptisés reçurent les marques les plus éclatantes de son crédit dans le ciel.

Le pape S. Sirice mourut une année après le saint archevêque de Milan, c'est-à-dire en 398, le 26 novembre, après un pontificat de près de quatorze ans. Depuis peu, il s'était laissé surprendre par Ruffin, revenu avec S^{te} Mélanie de Palestine à Rome, où il publia une traduction, tant de l'ouvrage d'Origène intitulé *des Principes*, que de l'Apologie de ce docteur, attribuée au martyr S. Pamphile. Sirice, qui n'avait pas lieu de soupçonner un auteur vanté par les plus grands personnages de son temps, lui accorda des lettres de communion : mais le venin de ces ouvrages s'étant fait connaître, Ruffin fut condamné par le pape Anastase, qu'on élut immédiatement après S. Sirice.

Cette même année, l'Eglise fut consolée de tant de pertes affligeantes, par l'élévation de S. Jean Chrysostôme sur le siège de la ville impériale d'Orient. Sa réputation, avant la mort du patriarche Nectaire, était répandue par tout l'Empire; et l'eunuque Eutrope, tout-puissant sous l'empereur Arcade, avait pris une connaissance particulière du mérite de ce prêtre célèbre, dans un voyage qu'il avait fait en Orient. Chrysostôme fut proposé pour le siège vacant, et aussitôt élu aux acclamations générales du peuple et du clergé. Des ecclésiastiques ambitieux, mendiant indignement les suffrages, n'avaient pu que faire traîner l'élection en longueur par toutes leurs intrigues; mais au seul nom de Jean d'Antioche, tous les suffrages se réunirent en faveur de cet humble et docte prêtre, qui craignait encore plus l'épiscopat que les autres ne le convoitaient. On ne délibéra point sur la manière d'obtenir son consentement, parce qu'on était bien résolu à lui faire violence; mais la difficulté consistait à l'enlever d'Antioche, où, dans son ministère de prêtre d'office, il ravissait depuis douze ans tous les cœurs, par les charmes de son éloquence et par l'éclat de ses vertus. On crai-

¹ Martyr. *ibid.* n. 48.

[An 398] gnait le soulèvement de ce peuple innombrable, d'ailleurs si facile à s'émouvoir, et prodigieusement attaché à l'ange tutélaire qui, dans l'accident si mémorable du renversement des statues, avait préservé ses concitoyens du désespoir, et la ville entière de sa ruine. Eutrope manda au comte d'Orient de le lui livrer adroitement, et le comte pria Chrysostôme, sous prétexte de quelque affaire, de venir le trouver dans une église, près la porte Romaine. Là, il le prit dans sa voiture, et le transporta en grande diligence jusqu'à un lieu convenu, où il le remit entre les mains des officiers envoyés de la cour.

Afin de rendre l'ordination plus solennelle, l'Empereur avait fait appeler l'évêque d'Alexandrie, comme le premier prélat de l'empire d'Orient. C'était Théophile, qui avait de tout autres vues, et qui redouta Chrysostôme, quand il l'eut apprécié. Comme il était pénétrant et fort habile à juger du tour d'esprit et du caractère des hommes, il remarqua dans celui-ci un sang-froid, une fermeté, une droiture inflexible, avec une âme sensible et généreuse, également propre à se faire des amis et des admirateurs; il ne vit plus qu'un rival dans ce nouvel évêque de la cour. Mais ses remontrances et toutes les oppositions de sa jalouse politique furent inutiles. Eutrope menaça et donna à ses menaces un motif canonique. Théophile était trop habile homme, pour mettre tout à la fois contre lui le gouvernement et les canons; il feignit de revenir par persuasion à la manière générale de penser, et il voulut même se donner le mérite de faire l'ordination. Ainsi le nouveau patriarche fut installé le 26 février de l'an 398, avec l'unanimité la plus parfaite.

La dignité était brillante, mais entourée de désagrémens et de périls; tout le zèle du dernier empereur n'ayant pu purger le pays des hérétiques qui l'infestaient. Le troupeau était fidèle; mais les loups environnaient de tous côtés le troupeau, comme le fit observer le nouveau pasteur dans le premier discours qu'il prononça peu après son ordination. En effet, quoique les Ariens n'osassent s'assembler dans Constantinople, le voisinage en était tout rempli, sans compter les autres sectaires, tels que les Marcionites, les Manichéens et les Valentiniens. Toutefois le saint rend témoignage à la ferveur de son peuple. « Qui n'admirerait, leur dit-il¹, votre zèle, votre foi, votre charité sincère! Je ne vous ai parlé qu'une fois, et j'éprouve déjà les mêmes sentimens que si j'avais été nourri parmi vous. Non, je ne puis me défendre de vous chérir autant que l'église où je suis né et où j'ai été élevé. Elle est la sœur de la vôtre; vous le montrez par la conformité de vos œu-

¹ Hom. c. Anom. t. 6.

vres : vous disputez avec elle d'affection pour ceux qui vous instruisent. Si elle est plus ancienne, celle-ci est plus à l'épreuve du soufflé et de la flamme de l'hérésie. »

La multitude des lois portées alors contre les hérétiques ; fait concevoir combien S. Chrysostôme avait de raisons de parler ainsi. La plus grande sévérité tomba sur les Apollinaristes et sur les Eunomiens. On chassa leurs clercs de toutes les villes, et on leur défendit de s'assembler, même à la campagne, sous peine de confiscation de la maison où l'on s'assemblerait, et du dernier supplice contre celui qui l'aurait fournie. On ordonna aussi de brûler leurs livres sous peine de mort. Ces ordonnances sont du quatrième jour de mars, et on les attribue à l'eunuque Eutrope, qui se proposait par là d'établir solidement l'autorité de S. Chrysostôme, dès le commencement de son épiscopat.

En Occident Stilicon, par les lois données sous le nom d'Honorius, s'appliqua surtout à réprimer les violences des sectaires contre le clergé et les lieux saints. Il veut que le coupable soit dénoncé aux puissances par les lettres des magistrats et des stationnaires, c'est-à-dire par la partie publique ; et que le gouverneur de la province punisse de peine capitale ceux qui seront convaincus, sans attendre la plainte de l'évêque, à qui la sainteté de son ministère, ce sont les termes de la loi, ne laisse que la gloire de pardonner. Que si la multitude rebelle entreprenait de se défendre, les gouverneurs particuliers devaient demander du secours au comte qui avait le commandement général des troupes¹. Cette ordonnance fut faite particulièrement pour l'Afrique, qui s'y trouve nommée ; et directement contre les violences des Donatistes, qui furent portées à l'excès durant les troubles de la guerre de Gildon.

C'était le fils de l'un des rois de Mauritanie, qui, en récompense de son ancien attachement aux Romains, avait été élevé, quoique païen, à la dignité de comte par l'empereur Théodose, et qui se révolta sous Honorius. Son frère Mascezel, qui était chrétien, demeura fidèle à l'Empereur, et s'éloigna précipitamment de Gildon, laissant en Afrique ses deux fils, que leur oncle barbare fit mourir. On renvoya Mascezel, pour faire la guerre à ce frère dénaturé ; mais il n'avait que cinq mille hommes, et Gildon en avait soixante-dix mille. Suivant la méthode du grand Théodose, sous qui il avait souvent fait la guerre, Mascezel, plein lui-même de foi et de religion, eut recours à la prière et aux bonnes œuvres, pour suppléer à la faiblesse de ses armes. Toutefois la frayeur le saisit la veille du combat ; et il voulait décamper pour se réfugier dans

¹ Cod. Theod. de E, isc. l. 32

les montagnes; mais la nuit, S. Ambroise lui apparut; et frappant trois fois la terre de sa crosse, lui dit : *Ici, ici*¹. Il comprit que le saint lui promettait la victoire, s'il combattait où il se trouvait campé; il marcha donc sur-le-champ à l'ennemi. Il ne doutait plus de la victoire : mais il voulut épargner le sang de sa nation, et il proposa la paix aux rangs avancés qui lui faisaient face. Cependant il aperçut un porte-enseigne qui pressait les rebelles de combattre. Mascezel s'élança et lui porte au bras un coup d'épée qui lui fait baisser son drapeau. Les corps éloignés, et toujours attachés à leur ancien général, se persuadèrent que les premiers bataillons se rendaient à lui, et vinrent à l'envi faire leur soumission. Il restait avec Gildon une multitude de barbares et d'idolâtres, qui, abandonnés des troupes réglées, se dispersèrent par une prompte fuite. Gildon gagna la mer avec eux; et déjà il s'était embarqué, quand il fut repris et ramené en Afrique, où il s'étrangla de ses propres mains.

Les Donatistes tenaient pour les ennemis de l'Empire, à la manière accoutumée des ennemis de l'Église. Optat, leur évêque à Thamagude, dans la province de Carthage, était si connu pour être dévoué à Gildon, qu'on ne le nommait pas autrement que le Gildonien. Il avait d'ailleurs le génie beaucoup plus militaire qu'épiscopal, marchant toujours à la tête d'une troupe de gens armés. Par son influence les désordres de la rébellion durèrent long-temps après la mort de leur auteur. Pendant dix ans, Optat fit la guerre en forme aux catholiques, qu'il poursuivit à toute ouïtrance sur terre et sur mer, et contre lesquels il commit une infinité de crimes et d'horreurs. Arrêté enfin comme complice de Gildon, il mourut dans les fers; après quoi ses partisans fanatiques lui donnèrent le titre de martyr.

Ces excès allumèrent le zèle de S. Augustin pour la réunion. Il usa de l'autorité que lui conférait le caractère épiscopal, non-seulement pour le bien d'Hippone, mais pour l'édification des meilleures villes où on le priaît souvent de prêcher. Les Donatistes se trouvaient à ses discours en aussi grand nombre que les catholiques, et ils semblaient même le disputer à ceux-ci en assiduité et en attention. Ils faisaient un rapport exact de sa doctrine à leurs évêques, et lui rendaient compte ensuite des réponses de ces faux docteurs. Augustin écoutait tout, et satisfaisait à tout avec une douceur inaltérable, quoique souvent ils s'échappassent en de grossières injures. Il les recherchait même; il leur écrivait dans les termes les plus honnêtes et les plus engageans, soit pour leur pré-

¹ Paul. *Vit.* n. 51.

senter la vérité avec tous ses attrait, soit pour les inviter à des conférences où l'on approfondirait les difficultés sans amertume et sans prévention. La crainte qu'avaient les chefs du parti de se commettre avec un si savant homme, le leur fit long-temps éviter. « Mais que peuvent craindre d'un novice tel que moi, dit l'humble docteur, ceux qui exercent l'épiscopat depuis tant d'années? S'ils appréhendent le faible avantage que nous donnent les lettres humaines, qu'ont-elles de commun avec le fond de notre différend? Mais nous avons des prélats catholiques qui ne les ont point étudiées. J'en prierai quelqu'un, s'ils le souhaitent, de prendre ma place. Le Seigneur n'a pas besoin de la sagesse humaine pour faire triompher la vérité du salut. » Enfin les conférences s'engagèrent par occasion, avec quelques chefs des Donatistes; mais elles produisirent peu de fruits. Ils prétendirent que le concile de Sardique avait communiqué avec des évêques de leur parti, et ils produisirent, pour le prouver, un exemplaire de ce concile. Augustin prit le livre; et, parcourant les décrets avec attention, il y trouva que le saint pape Jules et S. Anathase y étaient condamnés : après quoi il démontra sans peine que c'était un exemplaire de quelque concile arien, probablement de celui de Philippopolis, qui s'était arrogé en effet le nom de concile de Sardique. Cette découverte n'opéra rien, sinon que les schismatiques en devinrent plus défiants et plus dissimulés : ils refusèrent de confier l'exemplaire à Augustin, qui voulait l'examiner à fond. Ce fut avec aussi peu de fruit qu'il prouva invinciblement que le premier évêque de Carthage, dont les Donatistes s'étaient séparés, avait persévéré dans la communion de l'Eglise romaine, « dans laquelle, dit-il, a toujours été la primauté de la chaire apostolique. »

Ces conférences ne laissèrent pas que d'être avantageuses à l'église d'Afrique, en y donnant lieu à deux conciles qui se célébrèrent en deux années consécutives, et qui dressèrent une multitude de réglemens de discipline, dont la sagesse les a fait conserver précieusement jusqu'à nous. Celui de 397, composé de quarante-huit évêques, défend à tous les clercs d'entrer dans les hôtelleries pour boire et pour manger, sinon par nécessité en voyageant. Il leur défend aussi d'avoir chez eux aucune femme étrangère, mais seulement leur mère, leur aïeule, leur tante, leur nièce, les femmes de leurs enfans mariés, ou de leurs esclaves, ou enfin celles de leur famille qui y demeureraient avant leur ordination. Tout trafic sordide est interdit aux évêques, aux prêtres et aux autres clercs; et l'on statue que ceux qui, n'ayant rien au temps de leur ordination, acquerront ensuite des héritages, seront réputés usurpateurs des biens sacrés, s'ils ne les donnent à l'Eglise, à moins qu'il ne

leur soit venu du bien par succession ou par donation. L'âge de la consécration des vierges doit être au moins de vingt-cinq ans. On voit dans ce statut, qu'il y avait des vierges de deux sortes, les unes vivant en communauté, les autres dans les maisons particulières; puisqu'il est dit que celles qui auront perdu leurs parens seront mises par les soins de l'évêque dans un monastère de vierges, ou dans la compagnie de quelques femmes vertueuses. Le sixième canon réprime un abus fort singulier, qui consistait à donner l'Eucharistie aux corps morts. La plupart des autres concernent les ordinations, qui ne se faisaient pas toujours sur les lieux, puisque l'évêque de Carthage, pour faire sentir la difficulté d'avoir, selon l'usage ordinaire de l'Afrique, douze évêques à cette cérémonie, dit qu'il avait des ordinations à faire presque tous les dimanches. Ce concile réforme aussi les titres pompeux qu'on donnait à l'évêque du plus grand siège de sa contrée, tels que ceux de souverain prêtre, ou de prince des prêtres : il veut qu'on l'appelle simplement évêque du premier siège. De là le titre de primat, que prenaient en Afrique les premiers évêques de chaque province.

Quand tous les troubles cessèrent, par la défaite de Gildon, il se tint à Carthage un concile national beaucoup plus nombreux que le précédent. On y compta deux cent quatorze évêques, et l'on y fit cent quatre canons, dont la plupart concernent aussi l'ordination et les devoirs du clergé. L'examen qu'ordonne le premier canon avant de consacrer un évêque, est semblable à ce qu'on trouve encore dans le commencement du cérémonial de nos ordinations. Le sixième porte que les époux, après avoir reçu la bénédiction du prêtre, doivent par respect garder la continence la première nuit. Le quatre-vingtième frappe d'excommunication le fidèle qui aux jours de solennité fréquente les spectacles, au lieu d'assister à l'office de l'Eglise. Par le cinquante-unième, on ordonne aux clercs de travailler pour gagner de quoi se nourrir et se vêtir.

Les ouvrages des mains, recommandés aux clercs par ce concile, étaient pour les moines d'une obligation beaucoup plus stricte. S. Augustin trouva cette matière assez importante pour en faire un traité exprès. Il y reconnaît que les ministres de l'autel ont droit d'être nourris par le peuple; mais pour les moines, outre qu'ils n'étaient pas du corps de ces ministres, il y avait beaucoup à craindre que leur profession, sans le travail, ne dégénérait en une vie oisive et dépravée. Il fait observer sagement que, la plupart étant nés dans les dernières classes des citoyens, artisans, paysans, quelquefois esclaves, ils avaient mené dans le monde une vie pauvre et laborieuse, et que la retraite sans le travail deviendrait un écueil, puisqu'on ne pouvait exclure des monastères ces conditions

basses, qui souvent y produisaient de grands saints. Mais le changement, survenu depuis ce temps-là dans la condition des moines, en a dû raisonnablement introduire dans leur manière de vivre.

Il y eut un troisième concile de Carthage sous le pontificat d'Aurélius : on le compte ordinairement pour le cinquième de cette église. Entr'autres choses, on y défendit d'appeler les clercs en justice, pour y rendre témoignage. Tel était le point auquel on prétendait alors que le clergé devait porter l'esprit de mansuétude. On prononça aussi que les clercs condamnés canoniquement, de quelque rang qu'ils fussent, ne devaient être soutenus par personne; et l'on résolut de demander aux empereurs une loi qui empêchât efficacement de s'opposer aux dispositions des évêques, même faites en concile : cette loi fut en effet demandée et obtenue. On veut encore que l'intercesseur ou visiteur d'une église, c'est-à-dire, celui qui en prenait soin quand elle était vacante, la pourvoie d'un nouveau titulaire dans l'année de la vacance; sinon, qu'au bout de l'an on institue un autre intercesseur : ce qui peut avoir fondé la disposition du droit, qui prive de la collation d'un bénéfice tout patron qui néglige de le remplir. Le sixième canon mérite encore attention, en ce qu'il prescrit de baptiser sans scrupule les enfans dont le baptême n'est pas prouvé d'une manière certaine : ce qui montre en quel discrédit l'erreur des Rebaptisans était tombée parmi les catholiques.

Cependant Arcade, ou plutôt Eutrope, fit contre les asiles une loi qui affligea sensiblement le clergé. Il est vrai qu'il y avait de l'abus dans l'empressement des clercs et des moines à protéger les personnes chargées de crimes ou de dettes. Mais l'impérieux eunuque, non content de réformer les abus, dépouilla les églises du droit même, défendit de s'y réfugier à l'avenir, et força d'en chasser ceux qui s'y étaient retirés. La possession du privilège qu'avaient eu plusieurs temples, avant les églises chrétiennes, était trop longue et trop étendue, pour qu'une suppression si soudaine ne fût pas regardée comme une sétrissure injuste; d'autant plus qu'il n'y avait pas lieu de crier à l'impunité, ni à la subversion des mœurs. Les peines que l'Eglise infligeait alors à ses pénitens, étaient d'une rigueur extrême; et si elle conservait la vie aux criminels, elle avait soin d'opposer des diges d'autant plus fortes au crime.

Eutrope, tiré de la poussière, et monté rapidement au faite de la grandeur, ne pouvait plus soutenir le poids de sa fortune. Il avait été esclave; il s'était ensuite insinué parmi les eunuques du palais, où par l'adulation et l'intrigue il avait trouvé moyen de gagner la confiance de l'Empereur. Ruffin, qui avait tenu longtemps Arcade en tutelle, venant de se précipiter en s'élevant sans

[An 399]

mesure, Eutrope avait succédé sans effroi à son crédit et à toute sa hauteur. Il était protégé par l'impératrice Eudoxie, avec une chaleur proportionnée au service qu'il lui avait rendu, en ménageant par ses manœuvres son mariage et son couronnement, quoiqu'elle fût d'origine barbare. Par la faveur de cette princesse, il obtint la charge de grand-chambellan, la dignité de patrice, et par un exemple qu'on n'avait point encore vu, et qu'on ne vit plus dans la suite; il fut, quoique eunuque, élevé au consulat. Il n'imaginait pas que bientôt les autels qu'il dépouillait de leurs prérogatives, seraient son unique asile. Il avait fait publier cette loi injurieuse, de peur que les grands qu'il faisait proscrire n'échappassent aux emportemens de sa vengeance; mais il se vit contraint de chercher sa propre sûreté dans la transgression de sa loi. Les grands, les généraux, l'impératrice même, que l'audacieux, dit-on, avait menacée de chasser du palais, tous s'unirent contre lui après de l'Empereur, et firent résoudre sa perte.

En cette extrémité, Eutrope, quoique païen, chercha son salut dans l'église, et S. Chrysostôme s'opposa généreusement à ceux qui voulurent l'en arracher. L'éloquent patriarche profita d'une conjoncture si capable de faire impression, et du concours prodigieux qu'attirait la singularité du spectacle, pour faire sentir la vanité des grandeurs humaines. « Où sont à présent, dit-il à Eutrope¹, vos adulateurs et vos esclaves, ces troupes qui s'empresaient devant vous, pour faire retirer ou prosterner les citoyens à votre passage, comme devant une divinité? Ils se tiennent cachés; ils abjurent une amitié dangereuse ou stérile; ils fondent leur fortune sur les débris de la vôtre. Nous n'en usons pas ainsi: l'Eglise, à qui vous faisiez la guerre, ouvre son sein pour vous recevoir; et le théâtre que vous protégiez, qui vous a tant coûté, que vous prétendiez nous faire révéler à nous-mêmes, vous trahit par son indifférence et son impuissance. Je ne le dis pas pour insulter à votre malheur, à Dieu ne plaise! mais pour instruire cette multitude qui croit à peine la révolution dont elle est témoin. Vous savez tous comme moi, mes frères, et vous avez vu de vos propres yeux, quand on vint du palais pour l'enlever d'ici, comment il courut aux vases sacrés, tremblant de tous ses membres, ayant le visage d'un mort plutôt que d'un vivant, et suppliant les ministres saints, d'une voix mal articulée que la crainte entrecoupait. Non, l'autel n'a jamais paru si majestueux, que depuis qu'il tient ce lion enchaîné. » L'orateur porte ensuite ses auditeurs à la compassion la plus généreuse, à sauver ce malheureux, à

¹ Or. in Eutr. t. 4, al. 8.

obtenir sa vie de l'Empereur, afin qu'il ait le loisir de réparer ses fautes, et de parvenir à la grâce du baptême. Le saint réussit pour un temps, et non sans peine ni sans péril. On vint à l'église en armes; on menaça le charitable pasteur, et on le traîna au palais. Rien ne l'ébranla; il ne livra point le réfugié; et l'on n'osa violer le lieu saint. Eutrope fut pris néanmoins, mais par sa faute, et hors de l'enceinte de l'église. On le relégua dans l'île de Chypre; on le dépouilla de tous ses biens, de tous ses titres, et l'on effaça son nom des fastes où l'on inscrivait les consuls. Ses ennemis ne furent pas encore satisfaits; on le fit revenir de Chypre à Chalcédoine, où il eut la tête tranchée.

Pendant, on censura le discours de Chrysostôme, et l'on prétendit qu'il ne s'était opposé à la fureur générale, que pour insulter plus long-temps au malheureux qui en était l'objet. Déjà le zèle actif et sans respect humain du patriarche, comparé aux lenteurs et à la facilité de son prédécesseur, lui avait fait beaucoup d'ennemis dans son clergé, où l'on voyait avec alarmes l'autorité que le concours de tous-les talens et de toutes les vertus lui acquérait contre le relâchement. On était surtout choqué qu'il eût osé attaquer un abus, d'autant plus dangereux néanmoins, que la passion déguisée lui donnait un air de vertu. Plusieurs ecclésiastiques, sous prétexte de charité, vivaient avec des vierges qu'ils appelaient sœurs adoptives, mais à qui le public donnait le nom équivoque de sous-introduites. Le prétexte ne laissait pas que d'être spécieux, puisqu'il s'agissait d'assister un âge et un sexe faibles, des orphelines sans appui et sans expérience, qui ne pouvaient par elles-mêmes prendre soin de leurs affaires temporelles, surtout dans un pays où la sévérité des bienséances ne permettait presque point aux filles de paraître en public. Les prêtres, de leur côté, y trouvaient l'avantage de se décharger sur elles des soins domestiques et minutieux auxquels les femmes sont beaucoup plus propres que les hommes. On ne manquait pas d'exalter encore l'avantage imposant d'être plus libre pour les fonctions du saint ministère. Le patriarche prétendit, au contraire, que rien ne pouvait balancer le scandale et le danger réel de ces associations. Non content de tonner dans ses discours, il composa deux traités, l'un contre les ecclésiastiques engagés dans ces sociétés, l'autre contre leurs compagnes; et il ruina tous les fondemens artificieux de ces alliances, qu'il n'appela pas seulement équivoques, mais révoltantes et monstrueuses, « puisqu'elles ne sont, poursuivit-il, ni parenté ni mariage, ni charnelles ni spirituelles; mais un mélange bizarre des périls et des inconvéniens de l'un et de l'autre. »

L'attachement que plusieurs clercs témoignèrent pour ces sortes

de sœurs, le convainquit qu'il n'était pas aussi innocent qu'ils le disaient, et il chassa de l'Eglise les réfractaires. Il attaqua aussi les ecclésiastiques trop assidus dans les maisons des riches, dont ils se rendaient tout à la fois les flatteurs et les parasites. Ensuite il examina l'administration des biens de l'Eglise, trouva de la profusion jusque dans la dépense domestique de l'évêque, appliqua ce superflu au soulagement des pauvres et à la construction de quelques hôpitaux. Rien n'échappait à sa vigilance; il fit comparaître devant lui toutes les veuves consacrées au service de la religion, examina soigneusement leur conduite, et celles en qui il trouva de la mondanité et de la pente à la sensualité, il les pressa de se marier, plutôt que de faire servir l'indépendance où elles étaient d'un époux, à vivre dans l'oisiveté, les intrigues, le babil perpétuel et la vaine curiosité.

Cependant, loin de négliger le commun des fidèles, nous voyons par ses discours, qu'il les portait à la plus sublime perfection¹. Il exhorta les citoyens de Constantinople à ériger chacun dans sa maison une espèce d'hôpital domestique, c'est-à-dire, un lieu d'hospice pour le soulagement des pauvres. Il alla jusqu'à proposer à plusieurs le rétablissement de la communauté des biens et du détachement absolu des premiers fidèles. Quoique les offices de la nuit ne fussent plus guère suivis que par les solitaires ou les cénobites, il pressa la partie du peuple la plus occupée, c'est-à-dire, les hommes qui pendant le jour n'en avaient pas le loisir, de s'y rendre assidus le plus qu'il leur était possible. Car pour les femmes, sa prudence les empêcha de fréquenter ces exercices nocturnes. Il obtint tout ce qu'il voulut par son éloquence toute-puissante. La ville de Constantinople fit des progrès étonnans dans la piété, et reprit une face toute nouvelle. On abandonna le cirque et le théâtre, pour accourir aux temples, dans la ville la plus passionnée pour les spectacles; c'est ce que nous apprenons par l'explication qu'il fit à ce sujet des Epîtres aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Hébreux, ainsi que des Actes des Apôtres. Trois fois la semaine régulièrement, il rassemblait ses ouailles, quelquefois les sept jours de suite; et, plus il se montrait infatigable à instruire, moins ses auditeurs se lassaient de l'entendre. La foule, soit des fidèles, soit des hérétiques et des païens, était si nombreuse, qu'il fut obligé de quitter la place ordinaire, pour parler dans un lieu plus vaste. Quelques-uns venaient par curiosité et par goût pour son éloquence; mais, la grâce triomphant de ces dispositions

¹ Pallad. *Vit.* et Chrys. *Homil.* passim.

imparfaites et de tous les obstacles, on voyait de jour en jour des conversions éclatantes.

Un homme de la secte des Macédoniens, ayant abjuré, voulut aussi convertir sa femme. Elle lui promit ce qu'il désirait, et vint à l'église, où elle reçut l'Eucharistie; mais au lieu de la consommer, elle la cacha en baissant la tête comme pour prier, et mit en sa place du pain ordinaire que lui donna adroitement une domestique affidée. Mais en portant ce pain à sa bouche, il changea de nature; et en voulant le manger, au lieu de pain, elle sentit une pierre sous ses dents. Elle courut sur-le-champ à l'évêque, lui confessa son crime avec des sentimens sincères de conversion, et lui montra la pierre où la marque de ses dents restait imprimée. Sozomène, qui vivait presque dans le même temps, rapporte ce fait¹, et dit que l'on voyait cette pierre dans le trésor de l'église de Constantinople, où elle avait été déposée. Le saint patriarche ne borna point son zèle à cette église; il l'étendit, avec la réforme, aux six provinces ecclésiastiques de la Thrace, aux onze de l'Asie, et au nombre pareil des églises du Pont, c'est-à-dire à toutes les dépendances de son patriarcat. De là, s'intéressant à tout ce qui intéressait l'ordre et le bonheur du corps de l'Eglise, il entreprit de réunir les évêques de l'Orient avec ceux de l'Egypte et de l'Occident, toujours divisés depuis le schisme de Paulin. Il pria Théophile même d'Alexandrie de le seconder, et tous deux de concert agirent si bien à Rome par leurs envoyés, qu'ils firent rentrer Flavien d'Antioche dans la communion des Occidentaux. L'âme sensible de Chrysostôme, au plus haut point de son élévation, lui faisait regarder ce patriarche comme son maître, et jamais il ne cessa de le chérir et de le révéler comme son père.

Il étendit les effets de son zèle jusque chez les Barbares les plus sauvages. Ayant appris qu'il y avait de ces Scythes vagabonds qu'on appelait nomades ou pasteurs, campés près le Danube, et qu'ils désiraient de s'instruire dans la religion, il leur envoya des hommes apostoliques qui obtinrent de grands succès. Le christianisme avait déjà pénétré dans cette nation; mais comme elle avait de fréquens rapports avec les autres Barbares, infectés la plupart de l'arianisme, plusieurs de ceux-ci avaient aussi donné dans l'erreur; il en trouva de séduits jusque dans la ville impériale; pour les désabuser, il leur donna des catéchistes et des prêtres de leur langue, leur assigna une église particulière, où il allait quelquefois lui-même les instruire par le moyen d'un interprète. Sachant qu'il

¹ Lic. viii, c. 5.

[An 399]

y avait encore des Marcionites dans le territoire de Cyr, il prit, de concert avec l'évêque diocésain et la cour, des mesures efficaces pour en délivrer le pays ¹.

S. Porphyre, qui avait été tiré malgré lui de la solitude pour être mis sur le siège épiscopal de Gaze, gémissait de voir son diocèse rempli d'idolâtres, non moins furieux contre son troupeau que contre lui-même. Il restait jusqu'à huit temples des faux dieux dans cette ville, mais la seule idole de Marnas suffisait pour y perpétuer l'idolâtrie. Porphyre vint solliciter la ruine de la superstition auprès de l'Empereur, et il s'adressa d'abord au patriarche, qui, outre son crédit, l'appuya de celui de l'eunuque Amance, grand serviteur de Dieu, et fort puissant auprès de l'impératrice. A sa recommandation, la princesse reçut favorablement l'évêque de Gaze, et lui promit de parler à l'Empereur. Alors Porphyre, se rappelant une prédiction qu'il avait ouï faire à un saint anachorète, en passant par l'île de Rhode, dit à l'impératrice qui était grosse, et qui désirait passionnément d'avoir un fils : « Travaillez pour la cause de Jésus-Christ, et vous aurez un fils qui portera la pourpre. » Quelque temps après, la prédiction fut vérifiée : Eudoxie accoucha d'un fils qu'on nomma Théodose, comme son aïeul, et à qui on donna la pourpre dès qu'il fut né, avec la qualité de César. La mère, au comble de la joie, n'oublia point le saint évêque de Gaze. Elle l'envoya chercher sept jours après ses couches; et à son approche, se levant de son siège avec empressement, elle vint le recevoir à la porte de son appartement, avec le petit prince qu'elle tenait entre ses bras : « Mon père, lui dit-elle, bénissez-moi avec l'enfant que m'ont obtenu vos prières. » L'évêque invoqua le Seigneur, et leur donna sa bénédiction. Il dressa ensuite une requête, épia le moment où l'on portait le jeune César au palais, et la lui présenta. Celui qui tenait l'enfant, et qui connaissait les dispositions de la mère, reçut la supplique en souriant, puis, faisant un peu incliner la tête au petit prince, il dit tout haut : *Qu'il soit fait comme il est requis.* L'impératrice conta la chose à l'Empereur. Tout était en joie dans le palais; la plaisanterie fut goûtée : *L'affaire est néanmoins de grande importance,* dit Arcade; *mais comment résister au premier acte d'autorité de notre fils?* L'ordre fut aussitôt donné d'abattre les temples de Gaze, et nommément celui de Marnas. L'impératrice fit construire de leurs débris une église magnifique, et un hôpital pour les étrangers ².

Cependant, selon le bruit d'un faux oracle, que les gentils répandaient par tout l'Empire, l'idolâtrie devait en ce temps-là re-

¹ Theod. v, 2. — ² Ibid. 29. S. Porph. ap. Sur. 26 fév.

couvrir son premier lustre, et se rétablir sur les ruines du christianisme. Mais on vit au contraire, jusqu'aux extrémités de l'Occident, toutes les idoles brisées par un édit exprès de l'empereur Honorius; tous les monumens de la superstition abattus, ou réservés à l'ornement profane des villes; tous les temples des faux dieux consacrés au culte chrétien.

Ce fut alors qu'Aurélius, évêque de Carthage, établissant le siège de sa primatie dans le fameux temple de Junon appelée Céleste, la Vérité incréée fit entendre ses oracles au même lieu où le père du mensonge avait fait retentir les siens durant tant de siècles. Mais de tous ces dragons et de ces monstres horribles, qui, suivant la menace des païens, devaient défendre la mère de leurs dieux, aucun ne parut. Les oracles des Sibylles qu'on trouva dans Rome, où ils avaient été en si grande vénération, devinrent aussi impunément la proie des flammes auxquelles Stilicon les condamna.

Dans le fond des Gaules, de zélés pasteurs ne s'employèrent pas avec moins de succès pour la ruine de l'idolâtrie. Le grand S. Martin y travailla fort long-temps avec la plus infatigable persévérance, et il en purgea presque totalement son diocèse. Mais tant de travaux l'avaient consumé, et il touchait au moment d'en recevoir la digne récompense. Il avait plus de quatre-vingts ans; il savait que sa mort était proche, et lui-même en avait averti ses disciples. Ayant cependant appris qu'il y avait quelque division dans le bourg de Cande, près le confluent de la Loire et de la Vienne, à l'extrémité de son diocèse, il s'y transporta pour y rétablir la concorde et la charité que son seul aspect inspirait. En effet, il n'eut besoin que de se montrer; et déjà il songeait à retourner dans son monastère, quand, les forces lui manquant subitement, on avertit ses clercs, dont le respect et la tendresse lui formaient une suite nombreuse partout où il allait. Quand ils virent l'état de faiblesse et d'accablement où il était: « O mon père, s'écrièrent-ils tout d'une voix, en pleurant, vous voilà donc prêt à nous quitter; mais ne voyez-vous pas combien vous nous êtes encore nécessaire? Les loups ravissans vont se jeter sur votre troupeau, dès qu'il ne vous aura plus pour défenseur: vous volez à la félicité suprême; mais les calamités et les périls où vous nous laissez, ne vous intéressent-ils plus? »

Le saint fut attendri, et, mêlant ses larmes aux leurs: « Seigneur, dit-il, si je suis encore utile à votre peuple, je ne refuse pas le travail: faites, sans égard pour mon goût, ce qui doit procurer leur avantage et votre plus grande gloire. » Le mal empira.

¹ Sulp. *Epist.* 3.

[An 400]

Le saint, brûlé d'une fièvre violente, était couché sur la cendre et le cilice. Ses disciples le prièrent de permettre au moins qu'on mît de la paille sous lui; mais, regardant ce traitement comme trop délicat : « Mes enfans, leur dit-il, il sied mal à un Chrétien de mourir dans la mollesse. » Il pria sans interruption, les yeux et les mains levés au ciel. On lui proposa de changer cette attitude pénible. « Laissez-moi, répondit-il, contempler le ciel plutôt que la terre; c'est le chemin par où mon âme doit aller vers le Seigneur. » Puis témoignant sa juste confiance, et le mépris qu'il faisait des dernières attaques de l'ennemi du salut : « Qu'attends-tu, lui dit-il, monstre cruel? Tu ne trouveras rien en moi qui seconde tes desseins funestes; je m'élèverai au-dessus de tes pièges, jusqu'au sein d'Abraham. » En proférant ces mots, il rendit le dernier soupir, le 8 novembre, la vingt-septième année de son épiscopat, et selon l'opinion la plus vraisemblable, la 397^e de Jésus-Christ. Aussitôt après sa mort, son visage parut tout rayonnant de la gloire céleste.

Les habitans de Poitiers se croyaient autorisés à enlever son corps, à cause du séjour qu'il avait fait chez eux, dans son premier monastère de Ligugei; mais ses diocésains lui étaient trop attachés, et se trouvaient à Cande en trop grand nombre, pour ne pas défendre leurs justes prétentions. On le rapporta à Tours, où il y eut un concours prodigieux, non-seulement de la ville, qui vint tout entière au-devant des saintes reliques, mais des peuples de la campagne et de plusieurs villes voisines. Les personnes les plus retirées par état se crurent dispensées de la règle pour une cause si sainte : on vit accourir des troupes innombrables de vierges, avec environ deux mille moines. Tout le monde fondait en larmes, moins occupé d'abord de la couronne éternelle que le saint obtenait, que de la perte irréparable qu'on venait de faire : on chanta des hymnes en l'accompagnant jusqu'au lieu de sa sépulture. On y bâtit par la suite une grande église, et le célèbre monastère qui portait le nom de S. Martin¹.

Il se tint, l'an 400, un concile à Tolède, et c'est le premier de cette église. Il excommunia le fidèle qui, avec une épouse légitime, a une concubine. Mais si la concubine, ajouté-t-on, est la seule femme qu'il ait, il ne sera point exclu de la communion. C'est qu'il y avait des concubines légitimes, approuvées par l'Église. Suivant les lois romaines, il fallait de la proportion pour les alliances entre les conditions. Un sénateur ne pouvait épouser une affranchie; un citoyen ne pouvait épouser une esclave; et les cou-

¹ Sulp. xxiv, n. 25.

jonctions des esclaves entre eux, quoique légitimes, n'étaient pas nommées mariages. Mais la femme qui n'avait pas le rang d'épouse pouvait être tenue comme concubine, les lois le permettant, pourvu qu'on n'en eût qu'une, qu'on se la fût attachée par le lien conjugal, et que d'ailleurs on ne fût pas marié. Les enfans qui en provenaient n'étaient ni légitimes, ni bâtards, mais enfans naturels, susceptibles de donations. L'Eglise n'entrait pas dans ces distinctions : elle s'en tenait simplement au droit naturel, et approuvait en général l'union des deux sexes, pourvu qu'on y observât l'unité et la stabilité. En ceci les deux puissances n'empêtaient pas l'une sur l'autre : l'Eglise ne touchait point aux droits civils, les empereurs respectaient les droits du sacrement, et tout demeurait en paix. C'est dans ce concile de Tolède qu'on trouve pour la première fois le chef de l'Eglise nommé pape, et par excellence.

Ce fut vers le même temps que les démêlés de S. Jérôme avec Ruffin d'Aquilée firent le plus de bruit. S^{te} Marcelle et d'autres amis de distinction que le saint docteur avait à Rome, s'étaient élevés avec chaleur contre les écrits de Ruffin. Outre leur zèle pour la foi, qui souffrait de voir semer dans l'Occident les nouveautés d'Origène, ils s'indignaient de l'artifice avec lequel le traducteur rendait le saint prêtre Jérôme complice de ces erreurs pernicieuses. Ils en écrivirent à cet illustre ami, qui, en se justifiant sur les louanges qu'il avait données à Origène, répondit qu'il estimait son esprit et son érudition, mais sans approuver sa doctrine; qu'il s'en était servi comme des écrits de Tertullien, d'Eusèbe de Césarée et d'Apollinaire, sous lequel il avait même étudié, ainsi que sous la direction d'un Juif; que la doctrine d'Origène est répréhensible; quoique ses mœurs aient été pures et ses travaux immenses; que s'il est excusable dans ses intentions, ses dogmes n'en sont pas moins empoisonnés, qu'ils font violence à l'Écriture, et qu'il est scandaleux de le louer comme un apôtre qui ne s'est trompé en rien¹. Quant à l'Apologie d'Origène, attribuée par Ruffin à S. Pamphile, Jérôme soutient qu'elle n'est pas de ce saint martyr, mais d'Eusèbe. Comme il se croyait toujours ami de Ruffin, dont il l'avait été constamment durant son long séjour en Palestine, il lui écrivit à lui-même, se plaignit doucement de ce qu'en lui donnant des louanges apparentes, il le rendait en effet suspect d'origénisme, et il le pria de n'en plus user de la sorte. Mais ce qui aliéna tout-à-fait Ruffin, c'est que, pour arrêter le scandale de sa traduction, Jérôme traduisit lui-même les livres des Principes. Il voyait une affectation très-suspecte de la part de Ruffin, en ce qu'il

¹ Epist. 65.

[An 400]
avait
eussent
dange
doctri
future
tes ch
le, dan
nasser
outré
de so
qui ne
Le pa
censu
Air
nisme
Milan
quilé
indig
En
est im
discip
conve
serait
écriv
l'inju
qui p
pour
seurs
de ce
mém
de ce
Pr
On
ouvr
Car,
com
que
mer
rapp
avo
gina

avait corrigé dans son Origène les erreurs contre la Trinité, qui eussent fait trop d'éclat en Occident, et qu'il y avait laissé les traits dangereux dont le venin était plus imperceptible, tels que l'étrange doctrine concernant les anges, les âmes humaines, la résurrection future, la multitude des mondes et le rétablissement final de toutes choses. S. Jérôme crut devoir faire une traduction plus fidèle, dans laquelle toutes les impiétés parussent également, et donnassent de l'auteur l'éloignement convenable. Ruffin en fut si outré, qu'on ne jugea pas à propos de lui communiquer la lettre de son ancien ami, et il composa aussitôt contre lui trois livres, qui ne servirent qu'à rendre plus équivoque la foi de leur auteur. Le pape Anastase jugea ne pouvoir se dispenser de censurer, et censura effectivement ces nouveaux écrits¹.

Ainsi Origène fut flétri, mais non son traducteur, et l'origénisme condamné, non-seulement à Rome, mais par Vénérius de Milan, disciple et successeur de S. Ambroise; par Chromace d'Aquilée, évêque naturel de Ruffin; en un mot, par tout l'Occident indigné, avec justice, d'un si grand scandale.

En effet, quelque soin qu'on ait pris de disculper Origène, il est impossible de justifier ses ouvrages, et même de rejeter sur ses disciples toutes les erreurs qu'ils contiennent. On doit néanmoins convenir qu'ils y ont inséré les plus grossières; et d'ailleurs, qu'il serait injuste de prendre à la lettre certaines expressions de cet écrivain, extraordinairement partisan du sens allégorique. C'est l'injustice qu'on a reprochée à Théophile d'Alexandrie, injustice qui paraît dans les lettres pascales qu'il adressait à toutes les églises, pour les avertir du jour de la Pâque, à l'exemple de ses prédécesseurs qui en avaient été chargés par le concile de Nicée. Il profita de ces relations, pour donner aux fidèles les idées qu'il avait lui-même de l'origénisme. Voici à quoi la première et la plus équitable de ces lettres en réduit les erreurs :

Premièrement, à insinuer que le règne de Jésus-Christ doit finir. On ne trouve cette impiété, d'une manière expresse, en aucun ouvrage d'Origène; mais elle suit naturellement de ses principes. Car, si tous les corps doivent être détruits à la fin des siècles, comme n'étant faits que pour la punition des esprits, il s'ensuit que Jésus-Christ n'aura plus de corps, et ne sera plus véritablement un homme, ni par conséquent notre roi, du moins sous ce rapport. La seconde erreur est que les démons seront sauvés, après avoir été purifiés par de très-longes supplices, ce qu'Origène imaginait, sur le principe que Jésus-Christ devait être le sauveur de

¹ Hier. *Epist.* 1, c. 70.

toutes les créatures raisonnables. La troisième est que les corps ne ressusciteront pas entièrement incorruptibles, mais qu'ils conserveront le germe de la corruption, ou le principe de la destruction qu'ils doivent éprouver à la fin des siècles; ce qui est encore une conséquence de cette singularité d'Origène, qui regardait les corps comme uniquement destinés à punir les esprits qu'ils tiennent renfermés. Ces corps seront donc inutiles, quand les esprits se trouveront purifiés entièrement.

Quoique Théophile pénétrât dans le mystère de l'origénisme, il fut long-temps à prendre le parti de le censurer. S. Jérôme et S. Epiphane lui avaient écrit sans aucun succès, qu'il espérait en vain corriger les hérétiques par la douceur, et qu'une multitude de saints personnages n'approuvaient pas les lenteurs dont il usait; mais plusieurs moines égyptiens, dans la fougue d'un zèle indiscret, l'accusant lui-même d'origénisme, il ne trouve point de moyen plus propre à les calmer que de condamner enfin ces erreurs. Ce n'est pas que l'accusation fût fondée; mais comme parmi ces moines il y en avait beaucoup de simples et d'ignorans qui se formaient des images sensibles des choses les plus intellectuelles, ils se persuadèrent, sur certaines expressions des saintes Écritures, que Dieu avait un corps comme les hommes, ce qui les rendit anthropomorphites. Or, nul interprète de l'Écriture n'étant plus éloigné qu'Origène de cette explication grossière, ils traitaient d'origénistes tous ceux qui les contredisaient.

L'évêque Théophile enseignait publiquement, avec l'Église catholique, que Dieu est incorporel; il réfuta même fort au long l'erreur contraire, dans l'une de ses lettres pascales, qui fut portée aux monastères, selon la coutume; ces bons solitaires en furent étrangement scandalisés; il semblait qu'on leur eût enlevé leur Dieu avec le fantôme qu'ils s'en formaient. L'un d'entre eux, nommé Sérapion, vieillard d'une grande vertu, mais fort simple, après même qu'on l'eut tiré de ses préventions, en lui faisant concevoir qu'elles n'étaient pas moins contraires à l'Écriture qu'à la foi de toutes les églises et de tous les siècles, Sérapion, ayant voulu rendre grâce avec ceux qui venaient de le détromper, se mit à pleurer, en s'écriant : *Hélas! on a fait disparaître mon Dieu, et je ne sais plus ce que j'adore*¹.

La multitude des moines se montra bien plus indocile. Ils quittèrent leurs solitudes, vinrent par troupes à Alexandrie, traitèrent l'évêque d'impie devant le peuple, portèrent l'insolence et les menaces jusqu'au palais patriarcal. Alors Théophile se déclara contre les livres d'Origène et promit de les condamner. Il congédia dou-

¹ Cass. Coll. 2, c. 5.

cement les solitaires, puis tint un concile, où il fut ordonné que quiconque approuverait les œuvres d'Origène serait chassé de l'Eglise.

C'étaient les moines de Scété qui s'étaient principalement soulevés contre le patriarche. Entre ceux de Nitrie, au contraire, il y en avait plusieurs fort soupçonnés d'origénisme. Il paraît qu'ils étaient moins attachés aux erreurs d'Origène qu'à ses livres, qu'ils prétendaient avoir été altérés par des mains étrangères, et de façon qu'on en pouvait aisément distraire le poison, sans réprouver pour cela les leçons de vertu qu'ils fournissaient en abondance. D'ailleurs l'Eglise n'avait pas encore décidé, où ses décisions n'étaient pas assez authentiques, pour ôter toute excuse aux contradicteurs. Théophile n'eut pas pour cela plus de condescendance; comme tous les zélateurs dont les vues ne sont pas parfaitement pures, il avait d'abord procédé avec trop de lenteur, et il procéda depuis avec trop de chaleur et de précipitation.

Outre son animosité contre les moines en général, il était particulièrement mécontent du saint prêtre Isidore, qui gouvernait l'hôpital d'Alexandrie, mais qui avait été solitaire à Nitrie, d'où S. Athanase l'avait fait passer dans son clergé. Une veuve de distinction avait remis une somme considérable entre les mains de ce vénérable prêtre, après l'avoir obligé de s'engager, par serment, à en acheter des habits pour les femmes les plus indigentes de la ville, sans en donner connaissance au patriarche, de peur que celui-ci n'employât cette somme en des bâtimens, pour lesquels il était passionné. Isidore reçut l'argent et en fit usage selon l'intention de la donatrice. Le patriarche avait des espions qui l'eurent bientôt instruit : il fut piqué jusqu'au vif; mais il dissimula. Deux mois après, ayant assemblé son clergé, il produisit un mémoire, qu'il disait avoir reçu contre Isidore dix-huit ans auparavant. Cette accusation surannée eut un air d'humeur, et devint très-suspecte. Il fallut d'autres manœuvres qui ne servirent qu'à mieux dévoiler la malignité et la fourberie. Théophile suborna un jeune homme en lui faisant donner de l'argent pour qu'il accusât Isidore. L'accusateur porta la somme à sa mère, qui, craignant qu'Isidore ne la poursuivît en justice, alla trouver le gouverneur, et lui montra l'argent, qu'elle déclara avoir été reçu par les mains de la sœur du patriarche : ce qui n'empêcha point Théophile de chasser Isidore de l'église, mais à petit bruit, sous prétexte d'un crime infâme que la bienséance ne permettait pas d'articuler. S. Isidore eut même à craindre pour ses jours, et il alla se cacher au mont de Nitrie, où il avait passé sa jeunesse¹.

¹ Soz. VII, 12.

Ce fut un crime irrémissible pour les moines de lui avoir donné retraite. Le violent patriarche ordonna de chasser de la montagne et du fond du désert les solitaires les plus renommés qui passaient pour gouverner les autres. Ils vinrent à Alexandrie, pour savoir le sujet de leur condamnation; il y en avait quatre surtout environnés d'une haute considération, et qu'on appelait communément les *Grands Frères*, parce qu'ils étaient en effet d'une taille extraordinaire et de la même famille. Ils se nommaient Dioscore, Ammone, Eusèbe et Euthyme. Dioscore avait été fait évêque d'Hermopolis. Aussitôt qu'ils parurent devant Théophile, il apostropha injurieusement Ammone, qui était un vieillard vénérable; et lançant sur lui des regards furieux, que le plus scandaleux emportement suivit de près, il lui jeta son pallium à la tête, le souffleta jusqu'à le faire saigner au nez, et cria comme un insensé : *Scélérat, hérétique, hypocrite, anathématisé Origène*.

Les Grands Frères n'eurent d'autre parti à prendre que de se retirer; ils retournèrent paisiblement à leurs solitudes, où ils continuèrent leurs exercices accoutumés, en se rassurant sur le témoignage de leur conscience. En effet, il n'y a point de preuve qu'ils soutinssent les erreurs d'Origène; on trouve au contraire des témoignages très-forts en faveur de la pureté de leur foi. Le patriarche ne laissa pas que d'assembler un concile des évêques voisins; et sans y faire comparaître les solitaires, ni leur donner aucun autre moyen de se défendre, il excommunia trois des principaux, entre lesquels on nomme Ammone et Dioscore : il n'osa cependant prononcer contre la multitude. Ensuite il fit venir du même désert cinq moines étrangers de naissance, et pleins de cet esprit d'émulation qui dégénère facilement en jalousie entre les reclus de nation différente; il en ordonna un évêque, le second prêtre, les trois autres diacres, et il leur commanda de présenter contre les trois solitaires excommuniés des requêtes que ces faux frères ne firent que souscrire, et que lui-même avait composées. Ayant reçu ces requêtes dans l'église, avec un appareil affecté, il se transporta chez le préfet d'Égypte, et lui présenta une nouvelle supplique en son propre nom, y joignit celles des moines accusateurs, et conclut à ce que les accusés fussent chassés de toute l'Égypte. Il obtint un ordre, avec des soldats; et, plus semblable au chef d'une expédition militaire qu'à un évêque, il alla de nuit surprendre les monastères.

Dioscore, évêque de la montagne, fut d'abord chassé, après avoir été violemment tiré de son siège par une troupe d'Éthiopiens. Ensuite on pillait les cellules, et l'on abandonna le petit ameublement des pauvres de Jésus-Christ à une horde de valets et de

[An 400]

populace. On chercha long-temps les trois autres frères Euthyme, Eusèbe et Amnone; mais ils s'étaient fait descendre dans un puits, sur lequel on avait mis une natte qui empêcha de les découvrir. De dépit et de fureur, Théophile fit brûler leurs cellules particulières, où furent en même temps consumées les divines Ecritures, les saints mystères, et un jeune homme qui n'eut pas le temps de s'échapper. Quand les persécuteurs se furent retirés, les trois Grands Frères s'enfuirent à Jérusalem, suivis des prêtres et des diacres de la montagne, et d'environ trois cents moines. Le reste se dispersa en divers endroits. Le ressentiment du patriarche ne fut pas calmé par ce bannissement volontaire, mais il poursuivit les fugitifs en Palestine, par des lettres qui ne respiraient que la vengeance. Il fit un crime aux évêques de cette province, de leur pitié envers ces malheureux; et il ne la leur pardonna qu'à condition qu'ils ne leur donneraient plus d'asile à l'avenir, même dans les églises. Ainsi les solitaires furent obligés de fuir de retraite en retraite, et d'aller enfin demander justice à Constantinople.

S. Jean Chrysostôme y était au plus haut point de vénération que puisse procurer le concours de talents brillans et de solides vertus. Mais si tout le monde était forcé de l'admirer, il n'était chéri que du peuple et de la partie la plus saine du clergé; un grand nombre d'ecclésiastiques et de grands le regardaient comme un zéléteur incommode, et pour mettre leurs vices à couvert, ils s'efforçaient de le rendre odieux. Depuis les disgrâces de Rufin et d'Eutrope, Gaïnas, arien comme la plupart des Goths, s'était rendu tout-puissant; il se mit en tête de faire donner aux hérétiques de sa communion une église dans la ville impériale, et il en fit la demande à l'Empereur. Ce faible prince, quoique bien intentionné, et sans accorder absolument ce qu'on demandait, répondit qu'il en voulait parler à Chrysostôme, évêque du lieu, et ministre des choses saintes; il le fit appeler, lui représenta le pouvoir, la fierté de Gaïnas, et tout ce qu'on avait à craindre de ce suppliant rebuté, qui aspirait peut-être à l'empire¹.

Le magnanime prélat répondit, que la terreur n'était pas une raison de livrer les choses saintes aux immondes; que pour lui, on ne le verrait jamais chasser les vrais fidèles des temples où ils célébraient les louanges du Fils de Dieu, pour y introduire les impies qui niaient sa divinité et blasphémaient son saint nom; et montrant tout le courage d'un empereur, tandis qu'Arcade s'abandonnait à la peur, plus excusable chez un prêtre: « Seigneur, lui dit-il d'un ton d'assurance capable de lui en inspirer, ne craignez

¹ Theod. v, 32.

pas ce barbare, c'est moi qui le veux mettre à la raison : faites-nous aboucher ensemble, je lui ferai reconnaître l'injustice de sa demande. » L'Empereur saisit avec joie cette ouverture, et les fit comparaître tous deux en sa présence, dès le lendemain. L'Arien superbe commença par sommer l'Empereur de tenir sa promesse prétendue. Le saint patriarche, accompagné de tous les prélats qui se rencontraient à Constantinople, prit la parole et dit qu'un empereur chrétien était le protecteur de la religion, et non pas son oppresseur ; qu'il n'avait ni promis ni pu promettre une chose qui n'était point à sa disposition, tout absolu que fût son pouvoir pour les affaires de ce monde ; qu'il était d'ailleurs déraisonnable de faire servir à la division des fidèles, les églises instituées pour les réunir ; que toutes celles de Constantinople étaient ouvertes à tout chrétien, et qu'il pouvait y venir faire ses prières. « Mais ne fût-ce que pour les importans services que j'ai rendus à l'Empire, répliqua Gaïnas, je mérite bien d'avoir un lieu particulier d'oraison. — Quels sont les services, reprit le patriarche, qui exigent pour salaire la profanation des temples et le mépris des lois ? Elles défendent les assemblées des hérétiques dans les villes ; et vous avez fait serment de les maintenir, ces lois saintes et sages. Mais avez-vous attendu jusqu'ici à recevoir la récompense de vos services ? » Et lui rappelant de quelle position on l'avait tiré, car il avait été simple soldat, « Considérez, poursuivit-il, ce que vous étiez autrefois et ce que vous êtes à présent ; quel était l'état de votre fortune, ou plutôt de votre indigence jusque dans vos vêtemens, avant de passer le Danube ; et dites-nous si le titre de duc, si la qualité de consul est au-dessous de votre ambition. » Puis, se tournant vers l'Empereur, il lui fit envisager toutes les suites de sa molle condescendance à l'égard des hérétiques, ajoutant que la sûreté de la religion faisait celle de l'Empire ; mais que si, par impossible, on pouvait séparer ces deux choses, il vaudrait mieux livrer des provinces que la maison de Dieu, et perdre la couronne de l'univers, que la religion¹.

Gaïnas ne put résister à l'énergique et vive éloquence de Chrysostôme, ou plutôt à l'Esprit de Dieu, qui parlait en lui. Il digéra même ce refus avec assez de modération. Quelque temps après, il se révolta ouvertement ; mais les gens de bien remarquèrent avec consolation que le dépit de cet affront n'influa point sur sa révolte : il parut même depuis redoubler de respect pour le saint patriarche. Comme le Goth rebelle ravageait la Thrace, et que personne n'osait ni s'opposer aux efforts de la révolte, ni interposer

¹ Soz. viii, 4.

sa médiation pour la faire cesser, le généreux pasteur se chargea de la députation. Gainas, l'ayant su, alla au-devant du saint avec ses enfans, et lui donna toutes les marques possibles de respect et de bienveillance. Il persista néanmoins dans sa rébellion; mais il fut défait par un général des Huns, ami des Romains, qui envoya sa tête à Constantinople¹.

Pendant cette guerre, c'est-à-dire dans le cours de l'année 400, on dénonça au patriarche le métropolitain d'Ephèse, nommé Antonin, qu'on accusait, notamment d'avoir eu des enfans de sa femme depuis qu'il était évêque, et de faire un trafic réglé des choses saintes, en vendant les ordinations épiscopales à raison du revenu des évêchés. La dénonciation fut faite par Eusèbe de Cilbiane, l'un des suffragans d'Ephèse, dans un concile formé des évêques d'Asie qui se trouvaient à la cour, et de trois métropolitains, dont le plus remarquable était celui de Scythie; en tout vingt-deux évêques. Cet archevêque des Scythes, ou de Tornî, se nommait Théotime, et avait succédé aux vertus comme au siège de S. Vétranion. Nourri dans la vie monastique, et peu content d'en retenir l'habit et les cheveux longs qu'il ne quitta jamais, il en avait conservé soigneusement l'austérité, l'esprit de modestie et de pénitence, en un mot, toutes les vertus qui le rendirent vénérable aux plus sauvages des Barbares, et que le Ciel honora plusieurs fois par des miracles².

L'évêque de Cilbiane présenta son libelle devant cette assemblée respectable. Le prudent patriarche eût bien voulu assoupir une affaire dont l'avantage présumé ne pouvait compenser l'inévitable scandale. Il employa Paul d'Héraclée, ami d'Antonin, et également considéré d'Eusèbe, afin de les réconcilier l'un avec l'autre; mais celui-ci était trop animé, pour rien entendre. Au pied de l'autel, au moment où l'on allait offrir le saint sacrifice, il produisit un second exemplaire des mêmes accusations, en présence de tout le peuple aussi bien que du clergé, et il se plaignit avec arrogance qu'on refusait de faire justice. A ce propos injurieux, le patriarche, tout modéré qu'il était, ne put s'empêcher de donner quelques marques d'émotion, qui suffirent à la délicatesse de sa conscience pourqu'il refusât d'offrir les divins mystères, quoique ce fût un dimanche, et il pria un autre évêque de célébrer en sa place. Après que le peuple se fut retiré, il fit appeler Eusèbe, et lui dit devant les prélats: « Je vous prie encore d'y penser; souvent le premier feu nous fait avancer des choses difficiles à prouver. Si vous êtes en état de soutenir votre accusation, nous ne la

¹ Theod. v, 55. — ² Soz. vii, 26.

rejetons pas; si vous y trouvez des inconvénients nous ne vous obligeons point à y persister. Prenez votre parti avant la lecture du libelle. Quand il aura été lu publiquement, et qu'on en aura pris acte, il ne vous sera plus permis, étant évêque, de vous désister. » Rien ne put intimider Eusèbe, et on lut son libelle.

On commença par examiner le dernier chef d'accusation, comme le plus pernicieux dans ses suites. On interrogea l'évêque Antonin, et ceux qu'on lui reprochait d'avoir ordonnés à prix d'argent. Les témoins cités se trouvant absents, on n'en put venir à la conviction, et l'affaire commença à languir; mais, le premier éclat étant fait, Chrysostôme, pour abrégér le scandale, marqua autant d'ardeur pour terminer l'enquête, qu'il avait eu de répugnance à l'entreprendre. Ainsi, pour agir plus efficacement et plus promptement, il résolut de se transporter sur les lieux. Mais Antonin, qui craignait la preuve avec raison, agit si bien à la cour, qu'il y fit regarder l'absence du patriarche comme inopportune, dans un temps où la révolte de Gainas tenait encore tout le monde en alarme. L'adroit simoniaque gagna même par argent son accusateur, dont le zèle était trop amer pour être bien pur; et il en tira promesse, sous serment, d'abandonner ses poursuites.

Ce fut donc en vain que S. Chrysostôme nomma trois évêques commissaires pour aller en sa place entendre les témoins et instruire le procès dans le diocèse même d'Ephèse. L'un des trois, Hésychius de Parium, ami d'Antonin, feignit d'être malade. On fatigua les deux autres par des lenteurs affectées Eusèbe. lui-même, qui depuis son perfide compromis n'avait garde de comparaître, fit le malade à son tour. Enfin, l'on traîna tellement en longueur, qu'Antonin mourut avant qu'on eût rien prouvé

Alors le clergé d'Ephèse et les évêques voisins écrivirent à S. Chrysostôme, en le conjurant de la manière la plus pressante de venir au secours de cette église, non moins affligée par les mauvais catholiques que par les Ariens, et surtout de prévenir les intrigues de ceux qui s'efforçaient par argent d'envahir le siège. Rien ne put contre-balancer, dans l'esprit du saint, la force d'un pareil motif. Le mauvais état de sa santé, la rigueur de l'hiver, tout fut oublié: il partit sans retard, laissant le soin de sa propre église à Sévérilien de Gabales, doué de quelque éloquence, qu'il était venu produire dans la capitale, du reste aussi peu digne de la confiance du saint patriarche, qu'il avait plus employé d'artifices pour la gagner. Chrysostôme emmena trois évêques; et quand ils furent arrivés à Ephèse, ceux de la Lydie, de l'Achaïe et de la Phrygie, aussi bien que de l'Asie proprement dite, se rassemblèrent au nombre de soixante-dix, tous extrêmement empressés de

voir, et plus encore d'entendre le grand Chrysostôme. Le lâche accusateur d'Antonin, Eusèbe, vint comme les autres. Il avait reçu son salaire, et celui qui le lui avait donné étant mort, il ne craignit plus d'être convaincu de parjure. Il reprit son accusation, qui fut prouvée par de bons témoignages, et confirmée par l'aveu même des coupables. Six évêques ordonnés à prix d'argent par Antonin, furent déposés, la mémoire du défunt infamée, et ses héritiers condamnés à restituer le prix de ses ordinations simoniaques; enfin, l'on substitua des sujets recommandables aux coupables, et l'on eut un soin particulier, dit un auteur du temps, de s'assurer qu'ils avaient toujours gardé la continence.

Tandis que le patriarche était sur les lieux, il s'informa des besoins des autres églises de l'Asie¹. Celle de Nicomédie avait pour évêque un aventurier nommé Géronce, diacre de Milan sous le pontificat de S. Ambroise². Il s'était alors vanté d'avoir pris pendant la nuit un onoscélide, c'est-à-dire un spectre monstrueux qui n'existait que dans la féconde imagination des Grecs. Soit que cette fable fût un mensonge réfléchi, soit qu'elle fût une pure illusion, S. Ambroise la trouva indigne d'un ministre des autels, et voulut que Géronce en fit un désaveu effectif par la pénitence. Le diacre indocile abandonna S. Ambroise, vint à Constantinople sous le patriarche Nectaire, et trouva des protections qui lui procurèrent l'évêché de Nicomédie. Son archevêque se plaignit, et le patriarche voulait faire droit sur la plainte; mais le charlatan avait gagné ses diocésains par toutes sortes de souplesses. Il pansait leurs plaies, il guérissait ou paraissait guérir leurs maladies, il était de l'abord le plus facile. Nectaire ne put venir à bout de le déposséder, quelque envie qu'il en eût. Ce trait d'autorité était réservé à son successeur, qui mit dans ce siège Pansophius, homme d'une grande douceur de mœurs, d'une piété exemplaire, et qui avait été l'instituteur de l'Impératrice : avec tant de bonnes qualités, il ne put gagner l'affection d'un peuple prévenu, et ce changement d'évêque attira au patriarche même une nouvelle foule d'ennemis.

Il y avait trois mois passés qu'il était parti pour l'Asie, et il était temps qu'il revînt à son église. Sévérien, à qui il l'avait confiée, la troublait par ses intrigues, et cabalait contre le saint patriarche. Les choses avaient été poussées si loin, que le saint, à son retour, crut que le ménagement devait céder à la prudence, et qu'il fallait indispensablement expulser de Constantinople cet ingrat et perfide cabaleur. Mais Sévérien s'était insinué par ses flatteries jusque

¹ Pall. *Dict.* pag. 133. — ² Soz. VIII, 6.

dans l'esprit de l'Impératrice. Elle le fit revenir de Chalcédoine, où déjà il s'était retiré, et elle ne fut contente que lorsqu'elle lui eut fait recouvrer les bonnes grâces du patriarche, qui, avec une profonde connaissance du cœur humain et des mœurs, avait cette candeur et cette simplicité naturelle qui est si souvent la dupe du génie subalterne de l'intrigue et de la basse politique.

Tandis qu'uniquement pénétré de la grandeur de Dieu et des choses éternelles, il ne faisait attention, ni aux intérêts, ni aux supercheries du siècle, l'orage se forma de toute part contre lui. Tous les ennemis de la discipline, des bonnes mœurs, de la foi, devinrent les siens. Les Ariens habitaient en grand nombre dans la capitale; il ne pouvaient tenir leurs assemblées que hors la ville; mais pour y aller ils s'attroupaient au dedans, sortaient processionnellement et comme en triomphe tous ensemble, et chantaient à deux chœurs des cantiques remplis de leurs impiétés. L'audace alla jusqu'à y insérer des allusions dérisoires à la doctrine catholique. Le peuple orthodoxe fit de son côté des chants satiriques. Entre ces deux partis également fiers, l'un de sa faveur présente, l'autre de son crédit passé, la rivalité suscita bientôt de fâcheux éclats. Du chant et des propos, l'on passa aux coups, et il y eut de part et d'autre du sang répandu. Un eunuque de l'Impératrice fut même blessé d'un coup de pierre; ce qui fit renouveler la défense, qui avait été faite aux Ariens sous le pontificat précédent, de chanter les litanies dans la ville, c'est-à-dire des prières communes de nuit ou de jour. Cette nouvelle humiliation des sectaires, attribuée au saint patriarche, lui fit encore de nouveaux ennemis.

Les choses en étaient là quand les Grands Frères et leur suite arrivèrent à Constantinople. Ils se présentèrent au pieux et tendre Chrysostôme, qui, voyant à ses pieds cinquante vieillards, dans l'extérieur desquels la mortification et tous les vestiges de la sainteté étaient empreints, en fut touché jusqu'aux larmes, et leur demanda qui les réduisait à la fuite. Ils lui racontèrent ce qui s'était passé à Nitrie, et le prièrent de leur épargner la triste nécessité de porter leurs plaintes au tribunal séculier, ajoutant qu'ils ne demandaient point d'autre satisfaction ni d'autre grâce, que de rentrer dans leurs solitudes, et d'y consommer le sacrifice de leur personne, qu'ils avaient commencé de faire au Seigneur. Chrysostôme se persuada qu'il serait aisé d'adoucir Théophile, et leur promit sa médiation, en leur recommandant la discrétion et la retenue. En même temps, et par des clercs d'Alexandrie, envoyés pour les intérêts de Théophile, il s'assura que les plaintes des moines n'étaient que trop fondées. Il écrivit donc à ce patriarche, mais avec tous les ménagemens possibles, et en le suppliant comme un fils

[An 402] respectueux eût parlé à son père, de rendre ses bonnes grâces aux pieux solitaires qui faisaient un des plus beaux ornemens de son église. Mais l'impérieux et vindicatif Egyptien répondit avec une hauteur insultante, que l'évêque de l'église impériale devrait au moins savoir les canons de Nicée; que s'il les ignorait, on lui ferait voir que, selon ces décrets, nul évêque ne doit s'ingérer dans les affaires qui ne sont pas de son ressort; que si l'évêque d'Alexandrie doit être jugé, c'est par les Egyptiens, non à soixante et quinze journées de distance. Après une lettre si dure, Chrysostôme ne voulut plus se mêler de ces différends, que pour amortir, autant qu'il le pourrait, la plus grande effervescence des esprits ¹.

Cependant Théophile prévint par ses lettres S. Epiphane, dont il avait autrefois raillé l'ardeur extrême contre l'origénisme, et qu'il avait traité hautement d'anthropomorphite. Mais dans ces nouvelles conjonctures, il sentait combien un partisan du caractère d'Epiphane lui serait utile. Avec une réputation bien établie de sainteté et de capacité, l'évêque de Salamine avait, dans un âge avancé, un génie encore très-vif, et un grand ascendant sur une foule de docteurs plus jeunes que lui, et non moins célèbres. Il envoya la lettre de Théophile au prêtre Jérôme, et y en joignit une de sa part, où il triomphait de ce qu'*Amalec était détruit jusqu'à la racine*; ce sont ses termes, pour exprimer la condamnation d'Origène par l'évêque d'Alexandrie. Il fit plus; il se rendit à Constantinople, malgré son extrême vieillesse.

Chrysostôme feignit d'ignorer le but de ce voyage, envoya par honneur son clergé au-devant de lui, et le fit inviter à prendre un logement dans le palais épiscopal. Mais Epiphane, prévenu contre le patriarche, ne répondit qu'avec dureté à ses politesses, et refusa toute communication avec sa personne, à moins qu'il ne condamnat Origène, et ne chassât les Grands Frères. Chrysostôme représenta avec douceur qu'il ne fallait rien précipiter; sur cette réponse, on fit prendre à Epiphane une résolution extrême, et dont l'exécution eût fait de ce prélat vénérable la fable et la risée de tout l'Empire. On l'excita à se présenter au milieu de l'église, devant tout le peuple assemblé, afin d'y condamner à voix haute les livres d'Origène, les moines venus d'Egypte comme origénistes, et le patriarche de Constantinople, comme leur fauteur. Le saint vieillard commençait à donner dans le piège, quand quelques personnes, plus sensées ou plus politiques, lui en firent craindre les suites. L'évêque Jean, dit-on, est chéri du peuple: il pourra s'élever sur la sédition, et vous serez le premier en péril, comme la première cause de soulèvement. Cette remontrance l'arrêta.

¹ Pallad.

On ne laissait pas que de rendre justice à la droiture de ses intentions, et tout le monde révérait ses vertus. Le jeune prince, fils d'Arcade et d'Eudoxie, étant tombé malade, la mère demanda à Epiphane le secours de ses prières. Il promit que l'enfant guérirait, si l'impératrice fuyait les Grands Frères, comme tous les autres hérétiques. Eudoxie, qui les protégeait, parut scandalisée, et fit cette réponse : « Si Dieu veut prendre mon fils, il en est le maître; pour vous, je me garderai bien d'imaginer désormais que vous soyez un homme à miracles. » Elle conseilla néanmoins aux solitaires de Nitrie d'aller s'expliquer avec cet homme extraordinaire, et ils obéirent. « Qui êtes-vous, pour oser vous présenter ici? leur demanda-t-il brusquement. — Mon père, répondit respectueusement Ammone, qui était à la tête, nous sommes ces Grands Frères qu'on vous a peints avec de si noires couleurs; mais je désirerais savoir si jamais vous avez entendu nos disciples ou vu nos écrits. » Il répondit franchement que non, et Ammone reprit : « Comment donc nous jugez-vous hérétiques, sans aucune preuve de nos sentimens? — Tout le monde m'a dit que vous l'étiez, répondit l'évêque. » Le solitaire répliqua : « Nous en avons usé bien autrement à votre égard; car nous avons souvent lu vos écrits, entre autres votre Anchora; et comme plusieurs personnes le censuraient et l'accusaient d'hérésie, nous avons pris votre défense. Vous ne devriez donc pas, sur des rumeurs vagues et incertaines, condamner ceux qui ne disent que du bien de vous ¹. »

Cette entrevue adoucit beaucoup S. Epiphane, qui n'avait pas moins de droiture dans l'âme que de vivacité dans le caractère. Peu de temps après, il partit pour son île; soit qu'il se repentît d'être allé trop vite en cette affaire, soit qu'il eût eu révélation de sa mort prochaine, comme on l'a cru sur ce qu'il dit au moment de s'embarquer. Plusieurs évêques le reconduisant jusqu'à la mer : « Je vous laisse, leur dit-il, la ville, le palais, et tout ce grand théâtre; pour moi, je m'en vais; car je suis très-pressé. » Il mourut en effet sur mer, avant d'arriver en Chypre. Il y avait trente-six ans qu'il gouvernait l'église de Salamine ou Constance, capitale de cette île. Il était d'une grande érudition, mais sa critique n'est pas fort exacte. Sa droiture naturelle le rendit crédule, et l'ardeur de son zèle l'exposa aux préventions. Il faut néanmoins reconnaître que Théophile, qui surprit sa confiance, avait une habileté supérieure et mille autres qualités extrêmement imposantes.

Les solitaires de Nitrie, se voyant protégés de l'Impératrice, présentèrent requête, afin que les accusations intentées contre eux

¹ Soz. VIII, 15.

fussent examinées devant les préfets, et que Théophile fût tenu de comparaître, pour être jugé par S. Chrysostôme. Les deux chefs de la demande furent accueillis. Les préfets examinèrent l'accusation formée par les faux frères qu'avait subornés Théophile; et lui-même fut contraint de venir à Constantinople, d'où l'Empereur envoya un de ses officiers pour l'amener. Les accusateurs, qu'on examina en premier lieu, ne purent rien prouver, et rejetèrent toute la trame sur l'évêque d'Alexandrie, en déclarant qu'il les avait trompés, et qu'il leur avait dicté leur requête. On les emprisonna jusqu'à son arrivée, le cas étant grave et digne de mort, suivant la lettre des lois romaines contre les calomnieurs. Quelques-uns moururent en prison avant l'arrivée de Théophile. Les autres, moyennant l'argent qu'il fournit, en furent quittes pour le bannissement.

Le patriarche d'Alexandrie avait été mandé seul, et il arriva comme en triomphe, avec un cortège de trente-six évêques. S. Jean Chrysostôme, qui avait préparé des logemens pour ces prélats, les invita de la manière la plus cordiale à descendre chez lui, mais ils le refusèrent séchement. Théophile ne voulut ni le voir, ni lui parler, ni lui donner aucune marque de communion. Il avait dès-lors son plan tout dressé, tant la faiblesse du gouvernement lui était connue! Loin de se défendre des prévarications qu'on lui reprochait, il se proposa d'attaquer Chrysostôme sur son propre siège, persuadé que, s'il le pouvait chasser de la capitale, il n'aurait plus de peine à écraser les solitaires. Pendant trois semaines qu'il resta à Constantinople, il n'approcha point de l'église, quoique S. Chrysostôme le fit continuellement presser de lui dire au moins le sujet d'une guerre si inattendue, et dont le public était si scandalisé. Mais Théophile ne daigna jamais lui répondre. Le saint évêque ne laissa point que de lui donner l'exemple de la modération et de la douceur. Cependant l'Empereur, sollicité par les moines, le pressa de leur rendre justice, lui commanda formellement d'aller au logis de Théophile, et d'informer juridiquement contre lui; car on l'accusait de violences, de meurtres, et de plusieurs autres crimes. Mais le saint refusa constamment d'en prendre connaissance, tant par considération pour un accusé d'un rang aussi élevé, que par respect pour les canons, qui défendaient de juger les causes ecclésiastiques hors de leur province: canons qui ne souffraient d'exception qu'en faveur du chef suprême de l'Eglise, comme on l'a vu dans le concile de Sardique.

Théophile, au contraire, travaillait jour et nuit contre Chrysostôme, de concert avec toutes les personnes qu'il trouva indisposées contre le saint patriarche. Ce fut alors principalement que l'évêque de Gabales fit voir le peu de fond qu'on doit faire sur la

réconciliation d'un ennemi jaloux. D'un côté, Acace de Bérée, mécontent du patriarche, précisément à cause d'un accueil peu honorable dont il croyait avoir sujet de se plaindre ; d'un autre côté, Antiochus de Ptolémaïde, et un abbé de Syrie nommé Isaac, tous deux vagabonds d'habitude et d'humeur tracassière, accoutumés à courir de diocèse en diocèse, pour en tourmenter et calomnier successivement les évêques, entrèrent dans le complot de Sévérien, et s'en firent, sous sa direction, les agens principaux. Ils envoyèrent d'abord à Antioche, pour rechercher la jeunesse de Chrysostôme ; mais, n'y ayant rien trouvé qu'à son avantage, ils se retournèrent du côté de la ville impériale, qui fournit seule à bien des attaques contre son zélé prélat.

Il avait d'abord pour ennemis, dans son clergé, tous ceux qui ne pouvaient souffrir les lois qu'il y voulait rétablir, et en particulier deux prêtres, cinq diacres et trois veuves du premier rang, dont deux avaient eu pour époux des consuls, et qui, étant vieilles, ne pardonnaient point au patriarche les avis mortifians que leur attirait le mélange ridicule de l'afféterie du premier âge avec les rides et les cheveux blancs. Outre cette partie gangrenée du clergé quelques-unes de ces personnes de cour toujours prêtes aux cabales et aux révolutions, prêtèrent la main à Théophile. On prétend aussi que l'Impératrice était déjà irritée contre Chrysostôme, pour un discours où, emporté par l'ardeur de son éloquence, il avait parlé des femmes en général, avec une véhémence et sous des images que le peuple appliquait à la princesse. Les évêques d'Asie, qui avaient été déposés, ne manquèrent pas non plus de signaler leur ressentiment.

Théophile profita de tout : opulent et naturellement magnifique, il répandait l'or avec profusion, tenait une grande table, se rendait affable et caressant, malgré sa fierté naturelle qu'il savait plier à l'intérêt, écoutait tout le monde, plaignait les mécontents, flattait les clerics ambitieux, et leur faisait espérer de les avancer. Entre tous les ecclésiastiques, il n'y en avait point de plus animés contre leur évêque, que deux diacres, dignes de mort selon les lois civiles, et qu'il avait chassés de l'Eglise, l'un pour cause de meurtre, l'autre pour crime d'adultère. Tels furent les premiers boute-feux qu'employa Théophile : encore fut-il obligé de leur promettre qu'il les rétablirait dans le clergé ; ce qu'il exécuta, suivant la méthode qui lui était si familière : il les engagea à lui présenter des requêtes, les dit ta lui-même, et les remplit de faussetés.

Il fallait avoir l'autorité pour soi, au défaut de l'équité. La

¹ Pallad. *Dial.* p. 5

fourbe et l'intrigue opérèrent encore ce nouveau prestige : Arcade, qui venait de montrer de la vigueur contre les premières tentatives de la cabale, reçut au moment décisif toutes les impressions qu'elle voulut lui donner. Les richesses de Théophile, jointes aux ressentimens de l'Impératrice, levèrent tous les obstacles. On sema l'argent à la cour avec tant de fruit, qu'au moment où Théophile semblait ne pouvoir échapper à une condamnation canonique, on vit éclore l'étrange résolution de traduire Chrysostôme lui-même au jugement d'un concile.

On choisit pour le lieu du conciliabule le bourg du Chêne, près Chalcedoine, tant parce que Cyrin, évêque de ce petit endroit, était ennemi déclaré de S. Chrysostôme, que parce qu'on appréhendait l'affection que le peuple de Constantinople portait à son évêque. Ce bourg était d'ailleurs commode depuis que Ruffin y avait fait bâtir un palais, avec une église et un monastère. On cita le saint, qui refusa de comparaitre. Quarante évêques, qui se trouvaient avec lui, ne pouvaient revenir de la surprise où les jetaient l'adresse, l'audace et l'iniquité de Théophile. Ils députèrent trois d'entre eux, avec deux prêtres, et les chargèrent de répondre à l'évêque d'Alexandrie, qu'on avait encore la lettre où il déclarait que nul évêque ne doit s'ériger en juge hors de ses limites; que, s'ils n'avaient eu plus d'égard que lui aux canons de Nicée, ils l'auraient jugé le premier; que leur concile était plus nombreux et d'un tout autre poids que le sien, puisqu'il n'avait que trente-six évêques d'une seule province, et qu'eux se trouvaient au nombre de quarante de diverses provinces, entre lesquels on comptait sept métropolitains; qu'ils avaient contre lui des mémoires et des preuves sur soixante-dix articles de crimes manifestes.

S. Chrysostôme répondit de son côté, que, nonobstant l'irrégularité de la procédure, et quoiqu'il dût incontestablement être jugé dans Constantinople, en cas qu'il fût coupable, il ne disputerait pourtant pas sur le lieu du jugement, pourvu qu'on exclût quelques-uns des juges qu'il nomma, et qui étaient récusables par toutes les raisons de droit. Il fit la même réponse à un notaire de l'Empereur chargé d'un ordre de ce prince pour le contraindre à se présenter. Quelque respect qu'il eût pour les puissances établies de Dieu, il jugea que dans cette affaire, purement ecclésiastique, sa soumission serait moins édifiante pour les fidèles, que préjudiciable à l'Église. Des évêques attachés au saint patriarche s'étant faits les porteurs de sa réponse, les partisans de Théophile les arrêtèrent ignominieusement, se portèrent contre eux aux plus grandes violences, battirent l'un fort rudement, déchirèrent les habits d'un autre, en chargèrent un troisième des fers qui avaient été préparés pour

S. Chrysostôme même, et comme si c'eût été lui, ils jetèrent cet ami fidèle dans une barque, et le transportèrent dans un lieu inconnu.

Du reste, on procéda comme dans les cas de contumace ; on tint pour prouvés tous les chefs d'accusation auxquels l'accusé n'était pas venu répondre. Il y en avait jusqu'à vingt-neuf, l'oppression et la calomnie cherchant d'ordinaire dans la multitude des imputations ce qui manque à leur solidité et à leur vérité. La plus spécieuse était qu'il exerçait peu l'hospitalité, jusque là fort en recommandation parmi les évêques, mais qui commençait à faire employer le patrimoine des pauvres au profit ou à l'amusement des riches, surtout dans une capitale où il y avait une affluence prodigieuse. A cette sage épargne et à l'esprit de retraite, de recueillement et de pénitence, qui engageait le saint évêque à manger seul habituellement, on donnait les qualifications les plus injurieuses : on l'appelait sauvage, cyclope, on lui donnait le nom de tous ces monstres fabuleux que la haine de la société et de l'humanité tenait renfermés dans leurs cavernes. On voulait aussi faire entendre qu'il en usait de la sorte, pour faire bonne chère avec plus de liberté. Mais, outre l'austérité notoire de sa vie, tout le monde savait quelles précautions et quel régime lui imposait sa faible santé ; il n'osait boire du vin, à cause des chaleurs de tête qui le tourmentaient, et son estomac était dans un tel état que tout ce qu'on pouvait lui préparer n'excitait que son dégoût. Les autres accusations n'étaient que des présomptions imaginaires, de vagues imputations, dénuées de détails et de vraisemblance, alléguées même de manière à laisser voir que personne ne faisait fond là-dessus. On lui reprochait, entre autres choses, de ne donner connaissance à personne de l'emploi qu'il faisait des revenus ecclésiastiques, et d'avoir vendu des choses consacrées à Dieu, telles que le marbre préparé par son prédécesseur pour l'ornement d'une église. Ses immenses charités justifiaient assez cette conduite. Le crime qu'on lui fit vaguement d'avoir injurié les clercs, et composé un livre contre eux, n'avait trait qu'à son zèle contre l'abus des femmes sous-introduites, et faisait au fond l'éloge de sa vigilance pour la pureté cléricale. On l'accusait aussi d'avoir procuré le bannissement de Porphyre, prêtre d'une conduite plus qu'équivoque ; d'avoir recélé le comte Jean, coupable de sédition ; de s'habiller et de se déshabiller au milieu de l'église, dans le trône pontifical : articles que nous rapportons, uniquement pour montrer que dès-lors on changeait de vêtement pour le ministère de l'autel, et qu'on reprenait avec rigueur les défauts contraires à ce qu'on appelle mansuétude ecclésiastique. Enfin on osa l'accuser, non-seulement d'avoir admis des personnes

[An
du s
d'en
nie
sanc
et l'i
une

M
diffé
avan
qu'on
Jean
qu'il
que l
nous
culier

Da
la ret
Ce pr
parol
cesse
serme
« Vou
au fe
c'est
mine
Franc
expre
cusab
modé
autres

Il r
teurs
devait
aux é
il ne p
que v
prière
rêts d
uns se
sortir
l'accal
« Ass
Jésus-

du sexe dans sa chambre, après avoir congédié tout le monde, mais d'entretenir un commerce habituel avec une femme mariée : calomnie atroce et manifeste, qui tomba d'elle-même, par la connaissance de l'état auquel l'avaient réduit les austérités de sa jeunesse, et l'incommodité qui lui était survenue dès-lors en s'exposant avec une ferveur indiscrete aux froids rigoureux de l'hiver.

Mais comme il ne comparut pas, bien que cité à quatre reprises différentes, il ne fut pas seulement question de prouver ce qu'on avançait, et on le condamna simplement par contumace. La lettre qu'on écrivit à l'Empereur était conçue en ces termes : « Comme Jean, accusé de plusieurs crimes, n'a pas voulu se présenter, parce qu'il se sentait coupable, il a été déposé suivant les lois ; mais parce que les libelles contiennent aussi une accusation de lèse-majesté, nous laissons à votre piété le soin de le punir pour ce délit particulier : car ce n'est pas à nous d'en prendre connaissance. »

Dans ce procédé des ennemis les plus acharnés, on doit remarquer la retenue des évêques par rapport au jugement des crimes capitaux. Ce prétendu crime de lèse-majesté consistait à s'être échappé de paroles contre l'Impératrice, parce qu'on appliquait à cette princesse différentes expressions qui avaient paru singulières, dans les sermons que fit S. Chrysostôme pendant le concile même du Chêne. « Vous savez, mes frères, avait-il dit, en se livrant trop peut-être au feu de son éloquence, vous savez pourquoi l'on m'en veut : c'est que je ne suis point vêtu de soie, et que la race de l'aspic domine aujourd'hui : » on appliquait ces mots figurés à la nation des Francs, dont l'Impératrice était issue. On releva plusieurs autres expressions, plus dures encore ou plus claires, et vraiment inexcusables ; mais, indépendamment de la réputation de sagesse et de modération si bien assurée à S. Jean Chrysostôme, on a mille autres raisons de douter qu'elles aient été fidèlement rendues.

Il n'en fallait pas tant, pour que de jaloux et sanguinaires flatteurs en tirassent parti. Aussi le bruit courut-il que le patriarche devait avoir la tête tranchée. « Je suis près d'être immolé, dit-il aux évêques de son parti : je reconnais la conjuration de Satan ; il ne peut plus souffrir la guerre que lui font les discours de celui que vous nommez Chrysostôme. Souvenez-vous de moi dans vos prières ; et que la peur ne fasse abandonner à personne les intérêts de l'Eglise. » A ces mots, tout le monde fondit en larmes : les uns se jetèrent à son cou et l'embrassèrent tendrement ; les autres sortirent de l'assemblée, parce qu'ils ne pouvaient plus soutenir l'accablement de leur douleur ; il les pria de rentrer, et leur dit : « Asseyez-vous, mes frères, sans pleurer sur mon solide avantage. Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain. Valons-nous

mieux que les Prophètes et que les Apôtres, pour être moins en butte aux traits de l'envie, et demeurer plus long-temps en ce monde? — N'avons-nous pas sujet de pleurer, dit un des assistans, au moment de rester orphelins, de voir l'Eglise veuve, ses lois méprisées, les pauvres abandonnés, le peuple fidèle dépourvu d'alimens et de lumière? » S. Chrysostôme, frappant de sa main gauche dans la droite, par un mouvement qui lui était ordinaire dans les grandes émotions, répondit en ces mots : « C'est assez, mon frère, n'en dites pas davantage : la lumière de l'Evangile n'a pas commencé par moi, et ne s'éteindra point avec moi¹. »

Toutefois il ne fut condamné qu'au bannissement, que le faible empereur accorda au concile, ou plutôt à Théophile, content dans sa jalousie d'éloigner l'illustre rival qui lui faisait ombrage dans l'église et dans la ville de Constantinople. On procéda sur-le-champ à l'exécution, nonobstant l'appel du saint à un jugement plus régulier. Il fut mis hors de l'église par un comte et des soldats. Tout le peuple le suivit en versant des larmes; les moines et les vierges poussèrent des cris lamentables; de tous côtés on entendit retentir ces regrets : « Hélas! il vaudrait mieux ravir au soleil l'éclat de sa lumière, que de condamner au silence la bouche de Jean. » On le jeta dans un vaisseau qui le passa de nuit en Asie; mais ce bannissement ne dura qu'un jour.

Dès la nuit suivante il survint un affreux tremblement de terre, qui menaça de renverser le palais, et surtout l'appartement de l'Empereur. L'Impératrice se montra la plus empressée pour le rappel du saint patriarche : elle lui écrivit sur-le-champ, dans les termes les plus affectueux et les plus satisfaisans, attribuant à des hommes perfides et corrompus tout ce qui s'était fait contre lui. On envoya courrier sur courrier pour le supplier de venir, sans délai, rendre à la ville désolée la joie et la vie. Avec la cour, tous les esprits rentrèrent dans les dispositions les plus avantageuses à son égard. Ceux qui lui avaient été les plus opposés, publièrent à haute voix qu'on l'avait calomnié indignement. Sévérien de Gaballes, prêchant dans ces conjonctures, et ayant encore eu l'impudence de déclamer contre lui, ne fit qu'émouvoir le peuple, qui courut en troupes vers le palais, en demandant à grands cris que l'évêque Jean lui fût rendu au plus tôt. On envoya l'eunuque Brison en diligence à Prénète, où était le saint, et tous les citoyens coururent en foule au-devant de lui. La mer en un moment disparut sous les navires et les barques, où se jetèrent avec précipitation les hommes de tout âge et de tout état, les femmes même

¹ Pallad. p. 67 et 68.

[An
tena
trian
tude
Il
rétab
quitt
géné
des c
entho
gnire
divine
des ch
blimit
une o
des ap
l'ache
breux
toute
se disp
s'enfui
peuple
Théop
mer :
rigueur
pendan
Grands
Diosco
tation
d'Origè
surpris
fleurs,
quille
torité q
On r
par has
habitan
mettre
lule, do
il refusa
à l'accep
qu'il vo

¹ Theod

tenant leurs enfans entre leurs bras. C'est ainsi que le saint patriarche rentra, comme en triomphe, accompagné d'une multitude de grands, entre lesquels on compta plus de trente évêques¹.

Il ne voulait pas reprendre ses fonctions avant qu'il n'y eût été rétabli par un concile plus nombreux que celui qui les lui avait fait quitter; mais le peuple n'eut point d'égard à cette délicatesse, qui gênait son empressement. Les fidèles se rangèrent autour de lui avec des cierges allumés, et chantant des cantiques composés dans un enthousiasme soudain, ils l'emmenèrent dans l'église, le contraignirent de monter dans sa chaire, et de reprendre le cours de ses divines instructions, dont l'éloquence parut encore avoir pour eux des charmes tout nouveaux : il leur parla en effet avec plus de sublimité que jamais, se surpassa en quelque sorte lui-même dans une occasion si propre à élever le sentiment; et ce discours excita des applaudissemens si vifs et si continuels, que l'orateur ne put l'achever². Il persista néanmoins à demander un concile nombreux, où il pût se justifier. A sa prière, l'Empereur écrivit de toute part pour rassembler des évêques : mais ils se cachèrent, et se dispersèrent avec empressement. Ceux du parti de Théophile s'enfuirent secrètement de Constantinople, dans la crainte du peuple, et se retirèrent chacun dans son église. L'audacieux Théophile trembla lui-même; on menaçait de le jeter dans la mer : il s'embarqua précipitamment durant la nuit, malgré les rigueurs de l'hiver, afin de repasser bien vite en Egypte. Déjà cependant il s'était réconcilié avec Eusèbe et Euthyme, les deux Grands Frères qui seuls restassent en vie, car Ammone et l'évêque Dioscore étaient morts quelque temps auparavant, avec la réputation de saints à miracles. Le zèle de Théophile contre les écrits d'Origène se dissipa avec sa cabale. Quand on lui en marqua de la surprise : « Ces livres, dit-il, sont une prairie où je cueille les fleurs, sans m'arrêter aux épines. » S. Chrysostôme demeura tranquille pour lors, parut plus cher au peuple, et reprit plus d'autorité qu'avant cette disgrâce.

On raconte de Théophile, qu'en arrivant en Egypte, il aborda par hasard à la petite ville de Gérés. L'évêque était mort, et les habitans avaient jeté les yeux sur le solitaire Nilammon, pour le mettre sur ce siège. Il demeurait hors de la ville, dans une cellule, dont il avait muré les portes pour vivre plus retiré. Comme il refusait l'épiscopat, Théophile vint plusieurs fois pour l'engager à l'accepter; il répondit enfin : « Demain, mon père, vous ferez ce qu'il vous plaira; permettez-moi aujourd'hui de régler mes af-

¹ Theod. v, 34. — ² Chrys. tom. 8, p. 262.

faire. Théophile revint le lendemain, et lui dit d'ouvrir, en lui rappelant sa promesse. *Prions auparavant*, dit Nilammon; *Prions*, dit de son côté Théophile, qui se mit aussitôt en prières. Un long espace de temps s'écoula de la sorte. Enfin Théophile et ceux qui étaient avec lui se lassant d'attendre hors de la cellule, on appela Nilammon à haute voix; il ne répondit point. On démolit la muraille qui bouchait sa porte, et on le trouva mort. Il fut enterré avec beaucoup de pompe; on bâtit une église sur son tombeau, et tous les ans on y venait célébrer sa mémoire avec de grandes solennités. L'Église en fait encore la fête le six de janvier¹.

La manière glorieuse dont S. Jean Chrysostôme avait été rétabli, semblait lui annoncer une paix inaltérable; mais à peine dura-t-elle l'espace de deux mois, au bout desquels on érigea une statue en l'honneur de l'Impératrice, sur une place publique, entre le palais et l'église de Sainte-Sophie. On fit pour l'inauguration de grandes réjouissances, avec les cérémonies accoutumées, encore mêlées de superstition: ce qui ne fut corrigé que sous le règne suivant. Le préfet de la ville, qui était manichéen et demi-païen, enchérit sur les pratiques ordinaires, donna des danses et des farces d'une licence scandaleuse, dont le tumulte et les cris troublèrent indignement le service divin. Chrysostôme, qui voyait ce désordre de ses propres yeux, ne put souffrir l'injure faite à l'Église, et prêcha hautement contre cette espèce d'idolâtrie. On prétend que son discours commençait par ses paroles: *Hérodiade furieuse demande encore la tête de Jean*; quoique d'autres auteurs révoquent en doute cette circonstance, et même toute l'invective contre les femmes, qui commence par ces mots, et qui passe, au jugement des meilleurs critiques, pour n'être pas du saint docteur dont elle porte le nom.

On n'en fut pas moins ardent à conspirer de nouveau contre lui, et Théophile fut invité à revenir; mais il se souvenait encore de la manière dont il avait été contraint de se sauver: il envoya trois évêques, qui rassemblèrent les acteurs de la première scène. Il ne fut plus question des accusations, dont le saint offrait hardiment de se laver: ainsi, l'affaire n'ayant plus de fond, on s'étudia à l'embarrasser par les formes.

On lui opposa quelques canons sans authenticité, qui semblaient ôter toute espérance de rétablissement à un évêque rentré dans le ministère après avoir été déposé par un concile. Une multitude de pieux et savans prélats répondirent pour le patriarche, qu'il n'avait pas été déposé juridiquement, mais chassé

¹ Soz. VII, 19.

[An
par
min
fond
conc
vaie
répli
de l'
que
la fê
O
ordr
de fo
sond
se de
pât l
aussi
Plus
à l'E
d'épa
une s
deme
publi
An
contr
maîtr
nombr
trahis
arrivé
pour
lui av
social
Luciu
douce
ou de
uniqu
Aca
titude
de la
compa
fondir
l'épée

¹ Soc

par violence; que, loin cependant de s'ingérer lui-même dans le ministère, toutes les puissances l'avaient forcé à en reprendre les fonctions; que d'ailleurs les canons allégués étaient l'ouvrage d'un concile hérétique d'Antioche nommé de la Dédicace, et qu'ils n'avaient par conséquent nul caractère d'autorité. La cabale, sans répliquer à cette justification solide, obtint une audience secrète de l'Empereur, et fit entendre à ce prince, aussi faible que borné, que Jean se tenait pour convaincu, et qu'il fallait l'éloigner avant la fête de Pâques, qu'on allait bientôt célébrer.

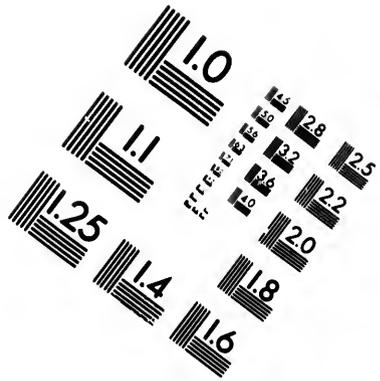
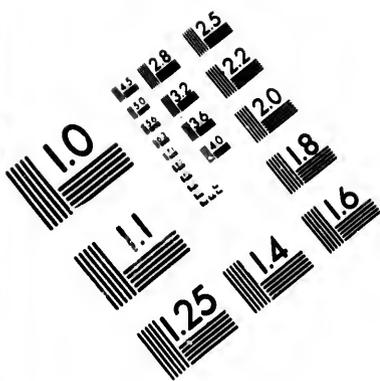
On envoya du palais des gens qui le mirent hors de l'église avec ordre à lui de rester dans la maison épiscopale. Par un mélange de foi et d'impiété tout-à-fait étranger à nos mœurs, on voulait sonder en quelque sorte la toute-puissance divine, afin que, si elle se déclarait une seconde fois en faveur du saint persécuté, on pût le rétablir sur-le-champ, et arrêter par-là les fléaux du ciel aussitôt qu'ils éclateraient. La veille de Pâques arriva cependant. Plus de quarante évêques, au milieu du lieu saint, se présentèrent à l'Empereur et à l'Impératrice, en les conjurant avec larmes d'épargner à l'Eglise la douleur d'être privée de son pasteur dans une si grande fête; mais on n'écouta rien. Ceux des prêtres qui demeuraient fidèles rassemblèrent les catéchumènes dans le bain public, où la foule du peuple les suivit¹.

Antiochus, Acace et Sévère, les trois évêques les plus animés contre le patriarche, conseillaient d'empêcher cette assemblée. Le maître des offices leur dit : « Il est minuit, la multitude est innombrable, il pourrait arriver du désordre. » Acace reprit, en se trahissant lui-même : « Les églises sont désertes; l'Empereur, à son arrivée, n'y trouvera personne, remarquera l'affection du peuple pour Jean, et nous regardera comme des imposteurs, nous qui lui avons assuré que personne ne pouvait souffrir cet homme insociable². » Tout ce qu'il put obtenir, ce fut qu'un officier, nommé Lucius, chef d'une compagnie de gens de guerre, irait inviter doucement les citoyens à venir dans l'église. Ce Lucius était païen, ou de mœurs tout-à-fait païennes, sans probité comme sans foi, uniquement sensible à l'appât de l'or et de l'intérêt.

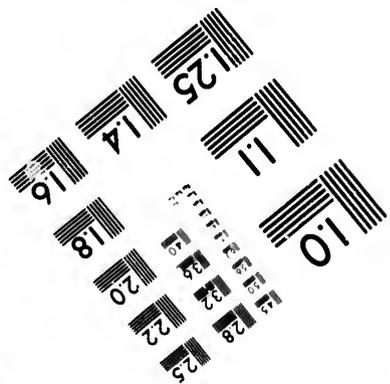
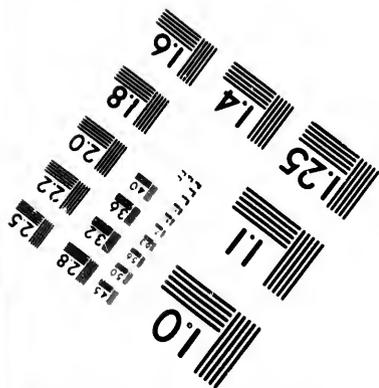
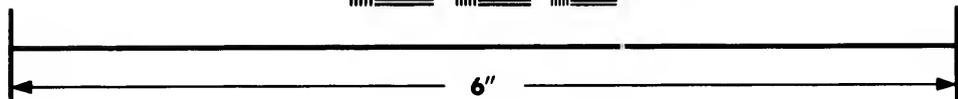
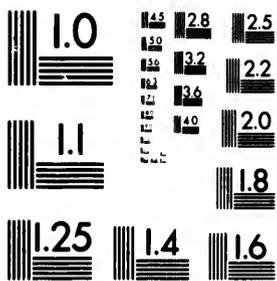
Acace et les autres suborneurs l'engagèrent à dissiper la multitude, s'il ne pouvait la ramener. Il prit, sans délibérer, le parti de la violence. Quatre cents Thraciens, nouvellement enrôlés, accompagnèrent cet officier. Ces hommes, naturellement féroces, fondirent tout-à-coup sur les catéchumènes, en se faisant jour l'épée à la main. Lucius s'enfonça jusque dans les eaux sacrées,

¹ Socr. iv, 18. — ² Pall. p. 84.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
15 16 19 28
13 14 17 21

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour empêcher qu'on administrât le baptême, et il poussa les diacres si brutalement, que le saint chrême fut répandu. Il déchargea de grands coups de bâton sur la tête des prêtres, sans respect pour les plus avancés en âge, et les fonts sacrés furent teints de sang. Les femmes préparées pour le baptême s'enfuirent confusément avec les hommes, sans trouver le moment de se revêtir, la crainte d'un plus grand opprobre, ou de la mort, leur faisant oublier les soins ordinaires de la bienséance; plusieurs furent en effet blessées. Leurs cris aigus, confondus avec ceux des enfans, portèrent au loin les alarmes et la consternation. On vit les prêtres et les diacres fuir par les rues en habits ecclésiastiques; l'autel et les vases sacrés abandonnés au pillage; les armes et les vêtemens des soldats teints du sang de l'Agneau sans tache¹. Le lendemain, l'Empereur, étant sorti de la ville, aperçut dans la campagne une multitude de personnes vêtues de blanc. Il en demanda la raison avec étonnement. Ses gardes lui donnèrent pour hérétiques ces ouailles fidèles qui aimaient mieux s'assembler en pleine campagne que de s'unir avec les ennemis de leur pasteur. Il y avait environ trois mille nouveaux baptisés, qui portaient l'habit blanc, suivant la coutume.

Ces ennemis cruels, abusant de la crédulité du prince, firent détacher les plus impies de ses gardes contre cette multitude nombreuse. Elle eût pu se défendre avec avantage, et accabler cette poignée de furieux; mais elle était trop fidèle aux leçons de S. Chrysostôme, pour s'éloigner ainsi de l'esprit de l'Évangile. Il y eut quelques clercs arrêtés, avec beaucoup de fervens laïques de l'un et de l'autre sexe. On arracha brutalement à plusieurs femmes de distinction leurs voiles, leurs coiffures, leurs pendans d'oreilles, et à quelques-unes les oreilles même. L'une des plus remarquables par son rang et sa beauté, fut obligée de fuir à perte d'haleine, et de se travestir en esclave, pour sauver son honneur: il y eut même des magistrats qui se laissèrent emprisonner pour le saint évêque; et plus ses adversaires firent d'efforts contre lui, plus les assemblées des vrais fidèles devinrent nombreuses. Elles ne se tenaient plus, à la vérité, dans les églises, où l'on n'entendait que le bruit du fouet et des chaînes, des menaces, de l'imprécation, du blasphème; mais les lieux écartés, les antres, les prisons même retentissaient du chant des hymnes, et l'on y offrait les sacrés mystères avec une ferveur d'autant plus ardente, qu'elle avait plus d'obstacles à surmonter.

Cette oppression dura depuis Pâques jusqu'à près de la Pente-

¹ Chrys. *Epist. ad Innoc. Soz.* VII, 21.

côte; et pendant cet intervalle, on attenda plusieurs fois à la vie du saint : on surprit d'abord un homme qui avait déjà le poignard à la main pour le tuer, et qui tenta de cacher son crime, en contre-faisant l'énergumène; mais le peuple ne le voulut croire que possédé du démon de l'homicide ou de l'avarice, et le traîna au tribunal du préfet, où on l'accusa d'avoir reçu de l'argent pour commettre ce forfait. Le saint patriarche, sans perdre de temps, envoya des évêques, pour empêcher qu'on lui fit aucun mal.

Quelque temps après, un domestique du prêtre Elpide, grand ennemi du patriarche, ayant reçu cinquante sous d'or pour le massacrer, courut armé de trois poignards vers la maison épiscopale. Un homme qui le reconnut le voulut arrêter, mais il fut poignardé sur-le-champ. Un autre s'écria d'horreur, à la vue de ce crime, et fut aussi poignardé; ensuite un troisième et un quatrième, ainsi jusqu'à sept, dont quatre moururent sur la place. Le peuple ayant enfin pris ce furieux, le préfet se le fit remettre en promettant justice, et laissa tout impuni. Depuis ce temps-là, les citoyens firent la garde jour et nuit devant la maison patriarcale¹.

Alors, à l'instigation des méchants évêques, le pusillanime empereur, contre son naturel et sa propre conscience, fit déclarer au saint qu'il eût à sortir de Constantinople. « Toute la terre est au Seigneur, répondit-il; je le trouverai en tout lieu, et je ne crains pas le bannissement. » Il était peu sensible à ses propres peines; mais la désolation de son peuple faisait une vive impression sur la tendresse extrême de son cœur. Il plaignait surtout les personnes faibles et sans appui, telles que les vierges et les veuves consacrées au service divin. Avec la diaconesse Olympiade, veuve du préfet ou gouverneur de la ville impériale, il y avait plusieurs autres personnes également intéressantes par la beauté de leurs sentimens, et par le religieux sacrifice qu'elles avaient fait de leur jeunesse, de leur fortune, de toutes les joies et les espérances du siècle. Au milieu de tant de sujets d'attendrissement, le saint pasteur s'efforça de cacher sa propre sensibilité, et même de tromper celle de son troupeau. La ville était si agitée, qu'il y avait à craindre que les citoyens n'en viussent aux mains avec les soldats, s'ils le voyaient en leur pouvoir. C'est pourquoi il fit tenir son cheval tout prêt devant le grand portail de l'église, à l'Occident; et tandis que la multitude l'y attendait, il sortit à la dérobée du côté de l'Orient, et s'embarqua aussitôt pour passer en Bithynie. Sa mère, qui vivait

¹ Pallad. p. 197; Soz. VIII, 22.

encore, l'avait elle-même exhorté à sacrifier les intérêts de Jean aux devoirs de l'évêque ¹.

On mit en sa place le prêtre Arsace, frère de Nectaire : il était très-vieux et assez bon ; mais ses partisans abusèrent de son pouvoir, ou plutôt de sa faiblesse, pour exercer mille violences. On fit même deux martyrs en cette occasion, le prêtre Tigrius et le diacre Eusèbe, qui endurèrent toutes sortes de tortures plutôt que de renoncer aux intérêts de leur pasteur légitime ; ce qui leur a mérité le culte public de l'Eglise. Les plus dignes fidèles, malgré les persécutions, continuèrent à tenir leurs assemblées à part.

Le saint patriarche fut conduit en exil à Cucuse, petite ville de l'Arménie, sur les confins de la Cilicie, c'est-à-dire, dans une contrée alarmée sans cesse par les courses des Isaures, Barbares d'une ferocité effroyable, et qui des défilés du Mont-Taurus, où ils étaient cantonnés, s'échappaient au moment qu'on s'y attendait le moins, et portaient au loin dans le plat pays la ruine et la mort. Mais, quelque désagréable que fût le terme du bannissement, le voyage fut encore plus fâcheux. Le saint, qui se portait assez bien en partant, fut attaqué de la fièvre dans ce trajet pénible, et l'on eut la cruauté de le faire marcher jour et nuit en des lieux dépourvus de tout, et par des chaleurs excessives. Le respect des provinces le dédommagea en quelque sorte de cette barbarie : sa renommée volait devant lui, et partout où il passait, le peuple accourait pour le voir, se prosternait en versant des larmes, célébrait ses louanges, et maudissait ses ennemis.

A Césarée de Cappadoce, où il arriva dans la plus grande ardeur de sa fièvre, le clergé aussi bien que le peuple, les moines, les religieuses, tout le monde s'empressa pour le soulager et le servir. L'évêque Pharétrius, qui avait souscrit à sa condamnation, et qui voulut d'abord dissimuler, conçut enfin une jalousie dont il ne fut plus le maître. Il ne lui épargna aucuns mauvais traitemens, et n'eut point de repos qu'il ne l'eût contraint de partir, au risque de tomber entre les mains d'une troupe d'Isaures, qui parcouraient le territoire de Césarée, et qui venaient d'y brûler un gros bourg. Le saint monta en litière, en plein midi, dans un accès de fièvre, en présence du peuple rassemblé qui gémissait et murmurait hautement contre son impitoyable évêque. Séleucie, veuve du fameux Ruffin, avait une maison à cinq milles de Césarée ; elle la fit offrir à Chrysostôme, qui fut contraint de s'y arrêter. Mais Pharétrius ne le put encore souffrir en cet endroit. On le fit déloger précipitamment par une nuit très-obscur. D'abord on alluma des flambeaux ;

¹ Chrys. *Epist.* 137.

mais la crainte des Barbares, peu éloignés, les fit éteindre. Le chemin était raboteux, et, dans une pente difficile, un des mulets, s'abattant sous la litière, la renversa : le malade fut réduit à marcher ou à se traîner comme il put, en prenant le bras de quelqu'un de la compagnie, dans le tremblement de la fièvre et l'appréhension des rencontres alarmantes qui se renouvelaient à chaque moment.

Enfin il arriva à Cucuse, après deux mois de marche, dont plus de moitié au milieu de cruelles souffrances. Il se trouva cependant assez bien à son arrivée. Dans ce lieu barbare et sauvage, on lui fit un accueil qu'il n'avait point éprouvé depuis long-temps. Le peuple, les gens de distinction, l'évêque, tout s'empressa de lui donner des marques touchantes de vénération et d'une sincère affection. Plusieurs grands, des dames de la première distinction, de tous les quartiers de l'Empire, ou le visitèrent, ou le firent visiter, afin de fournir à ses besoins; en sorte que ce désert lui devint agréable, et qu'il écrivit à sainte Olympiade de surseoir aux mouvemens qu'elle se donnait pour changer ce lieu d'exil¹. Il y demeura une année, durant laquelle il s'occupa, en philosophe chrétien, à écrire, tant pour sa consolation que pour celle de ses ouailles. C'est là qu'il fit son traité contre le scandale qu'on prenait de cette persécution, ainsi que le discours où il prouve, d'une manière si admirable, que notre bonheur ou notre malheur, après Dieu, ne dépend que de nous-mêmes. Toutes les lettres qui nous restent de ce Père, sont aussi le fruit de cet exil. Celles qui sont adressées à Olympiade, au nombre de dix-sept, montrent bien que les cœurs des saints, pour être tout à Dieu, n'en sont pas moins sensibles aux pures ardeurs de l'amitié. On ne voit rien dans les liaisons mondaines non-seulement de si vrai et de si constant, mais de si cordial.

Cependant le zèle de cet homme vraiment apostolique ne put être oisif dans ces lieux sauvages. Comme il était sur la frontière des Perses, il s'occupa utilement de propager l'Évangile parmi ces infidèles. « Rendez tous les services possibles à l'évêque Maruthas, écrivit-il à Olympiade², car j'ai grand besoin de lui, pour les affaires de la religion en Perse. Je désirerais fort de le voir à son passage, pour apprendre le détail des fruits de salut qu'il a opérés. Mais sachez au moins s'il a reçu mes deux lettres; je lui écrirai de nouveau, s'il daigne me répondre : s'il ne juge pas à propos de le faire, instruisez-vous par son moyen, et instruisez-moi de l'état de l'Église dans ces régions. Apprenez-moi en même temps s'il

¹ Epist. 12, al. 51. — ² Ibid. 13.

espère encore d'y évangéliser. » Cet évêque Maruthas était un homme d'un grand mérite, d'une grande piété, et l'Eglise l'honore entre les saints martyrs. Il avait assisté au concile du Chêne, mal instruit et prévenu, ainsi que bien d'autres bons évêques, contre S. Jean Chrysostôme, qui oublia ses préjugés, et les restes de froideur qui en étaient la suite. L'évêque de Constantinople n'était plus un homme, et foulait aux pieds tout intérêt personnel, quand il était question de ceux de l'Eglise.

Maruthas avait été envoyé en ambassade au roi de Perse Isdegerde, et par l'éminence de ses talens et de ses vertus, il s'était rendu respectable à ce prince infidèle, au point d'alarmer la jalousie des mages, et de leur faire craindre la conversion du roi. Il l'avait guéri d'un mal contre lequel tous les remèdes et les secrets de leur magie avaient échoué. Ils résolurent sa perte, et pour en venir à leurs fins, ils s'avisèrent de cet artifice : dans le temple où l'on conservait le feu perpétuel qu'adoraient les Perses, ils firent cacher un homme sous terre ; et quand le roi vint prier, une voix souterraine cria qu'il fallait chasser Isdegerde, comme un profane qui favorisait le prêtre des chrétiens. Le prince voulut aussitôt renvoyer Maruthas, malgré l'estime qu'il avait pour lui ; mais l'évêque, évantant la supercherie, dit au roi de faire creuser à l'endroit d'où la voix était sortie, et qu'il se convaincrat de l'imposture. Isdegerde suivit ce conseil, et découvrit en effet l'imposteur. Son indignation fut terrible : on décima tous les mages ; on permit à Maruthas de bâtir des églises partout où il voudrait, et par cet événement qui devait l'anéantir dans la Perse, le christianisme y devint très-florissant. De nouvelles fourberies de la part des mages ne servirent qu'à les confondre de nouveau, et à faire honorer de plus en plus l'Évangile. Peu s'en fallut que le roi ne l'embrassât enfin, à l'occasion d'un second miracle qui opéra la guérison du prince son fils, et qui fut accordé aux prières, tant de Maruthas, que d'un autre évêque nommé Ablacat ou Abda¹.

Les affaires de la religion, chez les Goths, occupaient également S. Jean Chrysostôme. Il leur avait donné un excellent évêque, dans la personne d'Oulinas, qui mourut après avoir fait beaucoup de bien parmi eux. Le roi des Goths écrivit aussitôt pour avoir un nouvel évêque de la même main : les choses en étaient là, quand le saint fut chassé précipitamment de son siège. Il craignit que, dans le tumulte où restait l'église de Constantinople, on n'ordonnât un sujet peu convenable, pour une mission qui ne réclamait pas moins qu'un apôtre. Il prit donc le parti de garder le secret, et

¹ Socr. vii, 8.

de laisser traîner l'affaire en longueur, jusqu'à ce qu'on vît jour à mieux faire. En attendant, il écrivit à quelques moines goths, et à d'autres personnes bien intentionnées, de pourvoir aux besoins les plus pressans de l'église de Gothie.

Il prit le même soin des églises naissantes de la Phénicie, où les païens en fureur avaient tout nouvellement massacré plusieurs ouvriers évangéliques. Pour en avoir de nouveaux, il écrivit de toute part, et il pressa particulièrement le prêtre Rufin, homme d'une telle vertu et d'un tel mérite, que sa seule présence était capable, à ce que lui écrivait le saint docteur, de remédier à tous les maux de ces églises désolées. Il le pria de lui donner continuellement de ses nouvelles, même en route; et il lui promit, de son côté, tous les secours possibles. « Hâtez-vous, ajouta-t-il, d'achever, avant l'hiver, les églises qui ne sont pas encore couvertes. Quant aux reliques des saints martyrs, n'en soyez point en peine : je viens de m'adresser à l'évêque d'Arabisse, qui en a quantité de très-authentiques; je les enverrai dans peu en Phénicie¹. » Ces reliques devaient servir, suivant la coutume, à la consécration des autels.

Cet évêque, dont S. Chrysostôme fait l'éloge, était Otrée, qui eut occasion de signaler son humanité envers le saint, quand il se réfugia dans la forteresse d'Arabisse, après une irruption des plus alarmantes de la part des Isaures. Dans cette petite ville, plus septentrionale que Cucuse, Chrysostôme, né sous le ciel pur et tempéré d'Antioche, avait beaucoup à souffrir de la rigueur de l'hiver qui, toujours rude en Arménie, le fut extraordinairement cette année-là. Rien n'était plus contraire à son tempérament et à l'état de faiblesse auquel l'avait réduit l'opiniâtreté de la fièvre, que ces frimats continuels. Mais la férocité des Isaures était encore plus terrible que la maladie. « Quelque part qu'on aille, dit-il dans plusieurs de ses lettres, on ne voit que maisons abattues, que champs jonchés de cadavres, que ruisseaux convertis en fleuves de sang, que débris et que ruines. La forteresse où nous nous trouvons est plus sûre que les autres, mais nous n'en sommes guère plus tranquilles; car ces audacieux barbares insultent les meilleures places; et le moindre inconvénient de leurs attaques, c'est de nous tenir enfermés comme dans une triste prison. Nous avons perpétuellement la mort à nos portes, tout est moissonné par le fer ou par le feu, et nous avons tout à craindre de la famine, à cause de la multitude, qui ne cesse de se réfugier dans un lieu si étroit; car l'effroi chasse tout le monde des grandes villes : les cités ne sont

¹ Eoist. 146.

plus que de tristes amas de maisons vides et taciturnes, les forêts et les cavernes sont devenues les habitations des citoyens, et les Arméniens, réduits à la condition des bêtes sauvages, ne trouvent leur sûreté que dans les déserts. Ici, l'on change tous les jours de demeure à la façon des Scythes et des Nomades : mais, plus mous que ceux de ces peuples, les petits enfans, emportés de nuit avec précipitation, restent souvent sans vie et raidés de froid, au milieu des neiges. »

Cependant le Seigneur se déclara de nouveau pour son serviteur si cruellement persécuté. Il arriva plusieurs accidens, qu'on regarda comme des punitions divines de la persécution. C'est ainsi qu'on jugea d'un orage affreux, pendant lequel la grêle tomba, grosse comme des noix, à Constantinople et aux environs. Peu de jours après, mourut l'impératrice Eudoxie, en mettant au monde un enfant pareillement mort. L'évêque de Chalcédoine, qui ne cessait d'invectiver contre S. Chrysostôme, mourut d'un accident tout particulier, et le plus léger en apparence. Au conciliabule du Chêne, S. Maruthas lui avait marché par mégarde sur le pied ; la blessure s'envenima, la gangrène suivit de près, il fallut enfin couper le pied et la jambe à plusieurs reprises ; le mal gagna l'autre jambe, puis tout le corps, et devint incurable. Entre les autres acteurs de cette cabale, plusieurs furent affligés d'horribles maladies, plusieurs moururent d'une manière étrange : l'un tomba d'un escalier, et resta sur la place ; l'autre mourut inopinément, en exhalant une odeur insupportable ; un troisième eut les entrailles brûlées, le ventre ulcéré, et tout le corps rongé de vers, avec une horrible infection ; un autre encore eut la langue si enflée, qu'elle intercepta la respiration et le suffoqua ; mais avant d'expirer, il fit par écrit sa confession publique. Le Ciel parut ne vouloir épargner aucun des coupables. Tel eut la goutte, précisément au doigt dont il avait souscrit l'unique proscription. Tel, qui avait donné carrière à sa langue effrénée, perdit tout-à-coup la parole, et resta huit mois sur un lit, sans pouvoir porter la main à sa bouche. Tel se rompit la jambe en tombant de cheval, et mourut sur-le-champ. Plusieurs enfin eurent des accès de fureur, pendant lesquels, croyant voir des bêtes féroces, des barbares armés, des gouffres embrasés ouverts sous leurs pieds, ils poussaient le jour et la nuit des cris effroyables¹.

S. Nil, un des plus illustres solitaires de son temps, donna tous ces fléaux pour autant de châtimens de la persécution exercée contre le saint patriarche. Il en écrivit par deux fois à l'Empereur.

¹ Soer. vi, 10; Sez. viii, 27.

« Comment prétendez-vous, lui disait-il¹, voir Constantinople délivrée des maux qui l'affligent, après qu'on en a chassé la colonne de l'Église, la lumière de la vérité, le plus digne organe du Verbe de Dieu, je veux dire le bienheureux évêque Jean? Vous me dites d'interposer le secours de l'oraison; mais comment prierais-je pour une ville en butte à la juste indignation du Tout-Puissant, moi qui suis consumé de tristesse, moi qui ai l'esprit comme aliéné par les énormes excès que l'on continue d'y commettre? Prince, commencez par faire pénitence d'avoir privé cette église des instructions de son incomparable pasteur, et d'avoir cru légèrement sur son compte, je ne dirai point quelques évêques, mais quelques hommes revêtus de l'épiscopat qu'ils profanaient par la fougue de leur passion insensée. » Ce ton de prophète et d'apôtre convenait à S. Nil, après les preuves, qu'il donnait depuis long-temps, de son détachement des vanités du siècle et d'une sainteté consommée. Issu de la plus haute noblesse de Constantinople, il avait été préfet de cette ville, et avait joui de la plus brillante fortune.

Déjà père de deux fils, il fut extraordinairement touché de Dieu, se sépara d'une digne et tendre épouse, dont il n'obtint le consentement qu'avec peine. Il lui laissa le plus jeune de ses deux enfans, et prit l'aîné avec lui dans sa solitude. Il se retira jusqu'au mont Sinai, où il passa un long espace de temps, avec des solitaires d'une éminente perfection. Ils y habitaient, dans des grottes ou dans des cellules non moins pauvres qu'ils bâtissaient eux-mêmes, à quelque distance les unes des autres. Mais ils s'assemblaient le dimanche, pour recevoir la communion, et pour conférer ensemble des choses spirituelles. La plupart ne mangeaient point de pain, et ne vivaient que d'herbes crues ou de quelques fruits sauvages en très-petite quantité : quelques-uns ne prenaient de nourriture qu'une seule fois la semaine².

Tous les grands serviteurs de Dieu, à l'exemple de S. Nil, épousèrent, dans tous les états, l'intérêt de S. Chrysostôme. Quatre évêques eurent le zèle de transporter à Rome, et de remettre en main propre au pape, trois lettres, l'une du saint, l'autre de son clergé, la troisième de quarante prélats qui lui étaient des plus attachés; ils mirent ainsi l'indignité de l'oppression dans la plus sensible évidence.

C'était S. Innocent qui occupait alors la chaire de S. Pierre; le pape Anastase, dont S. Jérôme relève extrêmement les vertus, étant mort en 402, vers la fin du mois d'avril³. Innocent est le se-

¹ Lib. 11, Epist. 265. — ² Nili Narr. 2, p. 15; Bolland. 14 Jan. — ³ Pall. p. 18.

cond pape dont il nous reste des décrétales authentiques et bien assurées. Entre ces décrétales ou lettres pontificales, qui ont force de loi, et que toutes les églises, au moins dans l'Occident, se sont toujours fait un devoir d'observer, comme les anciennes règles de la discipline du siège apostolique, on remarque celle qui est adressée à S. Victrice, évêque de Rouen, l'un des plus dignes prélats des Gaules, et qui, formé à l'école du grand S. Martin, joignit les sollicitudes générales de l'apostolat au gouvernement d'une église particulière. Il porta la lumière de l'Évangile aux peuples de la Belgique, sur les côtes de l'Océan, et il établit de nombreuses églises dans le pays de Tournai et de Térouanne, où le christianisme avait fait jusqu'alors peu de progrès. Il n'en cultivait pas avec moins d'ardeur le champ confié spécialement à ses soins. L'église de Rouen devint, sous ce pasteur, une des plus florissantes des Gaules, non-seulement par le règlement des mœurs et la majesté du culte divin, mais par la beauté et le nombre des édifices sacrés; en sorte que cette ville, dit S. Paulin dans une lettre de félicitation à ce saint évêque¹, autrefois peu connue même des provinces voisines, est aujourd'hui renommée dans tout le monde chrétien pour la magnificence de ses temples.

Victrice avait un zèle égal pour toutes les parties de la discipline, et c'est à sa demande qu'Innocent I^{er} lui envoya quatorze articles de règlement, assez semblables à ceux de la décrétale du pape Sirice à Himérius, et comme eux concernant pour la plupart les ordinations et la continence des clercs. Ce qu'il y a de plus particulier dans cette seconde décrétale, datée du quinzième de février 404, c'est qu'une femme qui du vivant de son mari en a épousé un autre, n'est reçue à pénitence qu'après la mort de l'un des deux. De même, par assimilation au châtimement de ce genre d'adultère, les vierges chrétiennes qui, après avoir reçu le voile de l'évêque, viendront à se marier, même secrètement, ne sont point admises à la pénitence avant que celui qu'elles ont épousé ne soit mort: c'est-à-dire que ces cas étaient de ceux où l'Eglise, sans désespérer du salut des pécheurs, et en leur accordant le viatique nécessaire ou l'absolution secrète, leur refusait la réconciliation publique, afin d'intimider leurs semblables.

L'année suivante, S. Exupère de Toulouse consulta aussi le saint Siège, et reçut des réponses claires et précises sur les sept questions qu'il avait proposées. Dans la première, concernant la continence des prêtres et des diacres, il ne s'agit pas de l'obligation qu'ils avaient de la garder. Le pape venait de répondre à

¹ Epist. 27.

S. Victrice, généralement pour toutes les églises comme pour celle de Rouen, qu'on devait avoir soin que les prêtres et les lévites de la loi nouvelle n'eussent point de commerce avec leurs femmes. Il était question du traitement qu'on ferait aux infracteurs de la règle. Innocent prononce qu'il faut les éloigner du ministère, et les priver, suivant la décision de son prédécesseur Sirice, de tout honneur ecclésiastique; que s'ils n'ont pas eu connaissance de cette décision, il faut user de quelque indulgence, et leur laisser l'exercice des ordres qu'ils ont reçus, mais sans espérance de monter aux ordres supérieurs, et cela même sous la condition de garder religieusement la continence à l'avenir. Il n'est pas décidé moins clairement dans cette décrétale, qu'après la séparation pour quelque raison que ce soit, on ne peut, sans adultère, se remarier du vivant de la personne dont on est séparé.

La seconde question d'Exupère, et qui peut répandre un nouveau jour sur la décrétale précédente, concerne les pécheurs qui demandent à la mort la grâce de la réconciliation après avoir passé tout le cours de leur vie, depuis le baptême, dans les désordres de l'incontinence. Le pape répond, qu'on avait coutume autrefois de leur accorder la pénitence, et de leur refuser la communion. Les auteurs ne s'accordent pas sur ce qu'il faut entendre ici par le mot de *communion*. Les uns l'interprètent de l'absolution sacramentelle, et les autres de l'absolution donnée solennellement pour la réconciliation publique. La crainte de ne paraître pas plus savant que le vulgaire empêche souvent de découvrir la vérité : si par le mot de *communion* l'on entendait ici, avec le simple peuple, la participation de l'Eucharistie, il ne resterait plus de difficulté. On voit par cette réponse du pape S. Innocent, que l'Eglise peut avoir de bonnes raisons de changer sa discipline selon les circonstances. Ce qu'elle présente de plus étonnant, c'est la sévérité, plus grande durant les persécutions que dans les temps calmes et tranquilles : mais la décrétale même donne la raison de cette conduite, en nous apprenant que, quand les épreuves, et par conséquent les occasions de chute, étaient plus fréquentes, on craignait que la facilité du pardon n'entraînât la subversion des lois et des mœurs.

S. Exupère, à qui cette décrétale s'adresse, fut, aussi bien que S. Victrice, un des plus illustres évêques des Gaules. Il avait été prêtre de l'église de Bordeaux, d'où la réputation de sa sainteté le porta sur le siège de Toulouse. Entre toutes ses vertus, il signala principalement sa charité et sa libéralité, qu'il étendit au-delà des mers. Ayant appris que les solitaires de la Palestine et de l'Égypte avaient beaucoup à souffrir d'une famine qui affligeait ces provinces, il leur envoya d'abondantes aumônes. Les monastères de S. Jé-

rôme ne furent pas oubliés dans ces largesses, auxquelles le saint bienfaiteur joignit une lettre pleine de témoignages d'affection et d'estime. Jérôme était alors occupé à rédiger ses Commentaires sur les petits Prophètes; et pour marquer sa reconnaissance à Exupère, il lui dédia le Commentaire de la prophétie de Zacharie.

Les Gaules avaient beaucoup d'autres grands évêques : S. Paulin en nomme plusieurs qui faisaient l'honneur de l'épiscopat, entre autres Simplicie de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogénien d'Alby, Dynamius d'Angoulême, Vénérand d'Auvergne ou de Clermont, successeur de S. Artème, Alithius de Cahors, successeur de S. Florent, et Pégasius de Périgueux. Tous ceux-ci étaient de la Narbonnaise ou de l'Aquitaine, et ils avaient des rapports particuliers avec Paulin, en qualité de voisins ou de compatriotes. Il en est d'autres, dont les vertus ne méritaient pas moins d'éloges, tels que S. Séverin de Cologne, S. Evre de Toul, S. Marcel de Paris, et S. Agnan d'Orléans, à qui l'on présume que le général Agrippin accorda le privilège dont jouirent jusqu'à ces derniers temps ses successeurs dans l'épiscopat, c'est-à-dire de délivrer les prisonniers à leur installation. Félix de Trèves, quoique ordonné par les Ithaciens, mérita aussi d'être compté parmi les saints. Il quitta son siège par esprit de pénitence, et finit ses jours dans un monastère qu'il avait bâti quelques années auparavant.

Cependant les Gaules éprouvèrent un scandale domestique, qui se communiqua même aux régions voisines. Les erreurs de Vigilance se répandirent dans l'Espagne, de la ville de Convènes où il était né, c'est-à-dire de Comminge, alors appelée Convènes, du mot latin qui signifie des gens assemblés de divers endroits, parce que Pompée, son fondateur, l'avait peuplée de brigands et de pirates qu'il venait de subjuguier. Vigilance commença par tenir une hôtellerie en Espagne, puis devint prêtre de Barcelone, où il eut l'adresse de se lier d'amitié avec S. Paulin. Il en obtint même des lettres de recommandation pour S. Jérôme, dans le dessein où il était d'entreprendre le voyage de la Palestine. Mais il se joignit bientôt après son arrivée aux ennemis du saint docteur pour aider à le diffamer. Jérôme aurait dissimulé les injures faites à sa personne, si le détracteur n'avait en même temps fait injure aux livres saints, par quelques interprétations impies.

Il lui écrivit donc avec ce genre d'énergie qu'il savait si bien employer contre la témérité orgueilleuse des sectaires. « Si ce n'est pas perdre le temps, lui dit-il ¹, de faire des leçons à un homme qui n'a point appris l'art de parler et qui n'a pas la prudence de se taire,

¹ Epist. 75.

[An 4
je vo
dans
n'app
entre
votre
certa
les di
l'espr
de la
saure
Vi
rupti
mon
pour
S. Et
les sa
dans
secte
perst
tout
rer. I
porté
glise
et on
lire e
lui p
qu'un
vive
« C
Vigil
dans
seule
cond
excel
Dorn
la fut
Ce ca
tifice
foi ca
clame
phan
tour
gil n

je vous avertis de ne faire étalage que des sciences nourricières dans lesquelles vous vous êtes exercé, de peur qu'en écrivant, vous n'apprétiiez à rire à ceux qui en ont le moins d'envie. Ce que vous entreprenez aujourd'hui, n'est pas ce que vous avez appris dans votre jeunesse; vous y fîtes appliqué à d'autres études, et ce n'est certainement pas le même talent, de goûter les vins et d'entendre les divines Ecritures. Si vous prétendez vous livrer aux travaux de l'esprit, étudiez d'abord les élémens de la grammaire, les préceptes de la rhétorique, la dialectique et la philosophie, et quand vous saurez toutes ces choses, apprenez encore à garder le silence. »

Vigilance ne suivit pas ce conseil, et se deshonna par la corruption grossière de sa doctrine. Elle combattait la virginité, l'état monastique, la continence des clercs. Ce fut vraisemblablement pour s'autoriser davantage contre ces erreurs, que S. Victrice et S. Exupère, quoique instruits des bonnes règles, firent constater les saints usages, et renouveler les décrets du saint Siège. Vigilance, dans presque toutes ses idées sur le culte public, préludant aux sectes qui sont venues long-temps après lui, traitait encore de superstition, même d'idolâtrie, le culte des saintes reliques, et surtout la coutume d'allumer les cierges en plein jour pour les honorer. Du milieu de l'Espagne, où ces dogmes impies avaient déjà porté l'alarme, on pria S. Jérôme, regardé comme l'oracle de l'Eglise universelle, au moins pour ce qui était du sens des Ecritures, et on le fit presser, par le porteur des aumônes de S. Exupère, de lire et de réfuter les écrits pervers que ce messenger était chargé de lui présenter. Le départ précipité du commissionnaire ne laissa qu'une nuit pour cette réfutation, d'une éloquence d'autant plus vive et plus naturelle, que l'art et l'étude y eurent moins de part.

« On a vu, dit-il à la louange des Gaules, dont il fait observer que Vigilance fut le premier-hérésiarque; on a vu plusieurs monstres dans les autres contrées soumises à l'Eglise. Les Gaules étaient les seules qui n'en eussent point enfanté. Jusqu'ici elles n'ont été fécondes qu'en hautes vertus, en grands capitaines et en orateurs excellens; mais Vigilance, qu'on appellerait plus convenablement Dormitance, en se réveillant tout-à-coup, en quittant la poudre et la fumée de sa cuisine, leur ravit en un moment cette prérogative. Ce cabaretier parvenu mêle encore l'eau avec le vin; et, par un artifice de sa première profession, il tâche d'altérer la pureté de la foi catholique, et d'y insinuer la lie contagieuse de l'hérésie. Il déclame contre le jeûne au milieu des banquets; et c'est en philosopant parmi les plats et les bouteilles, qu'il dénigre la virginité, et tourne en dérision la pudeur. Tu crains sans doute, ô prudent Vigilance, que si la continence, mais du jeûne et de la sobriété, res-

tait en vigueur dans les Gaules, on ne fréquentât plus les hôtelleries¹. » S. Jérôme nous apprend toutefois qu'il y avait quelques évêques engagés dans les erreurs de Vigilance; « si cependant, reprend-il, on peut appeler évêques ceux qui n'ordonnent que des diacres mariés, et qui, malgré l'autorité et la pratique des églises de l'Orient, de l'Egypte et du siège apostolique, qui ne reçoivent que des clercs vierges ou continens, ne laissent pas que de croire qu'on ne doit point garder dans cet ordre l'intégrité du célibat². »

Le saint docteur ne pouvait nous transmettre un témoignage plus expressif de l'antiquité de la discipline ecclésiastique touchant la continence des ministres sacrés. Il ne justifie pas moins fortement l'invocation des saints, la vénération des reliques ainsi que la coutume d'allumer des cierges en plein jour dans les églises; usage qui, à la vérité, commençait en Occident, mais qui se trouvait universellement établi chez les Orientaux. Quant aux calomnies de Vigilance contre l'Eglise, et à ses absurdes imputations de superstition et d'idolâtrie, Jérôme répondit que nul fidèle n'avait jamais adoré les saints, ni érigé les hommes en divinités. « Mais l'hérétique, ajouta-t-il, traite de sacrilège le soin que nous prenons de couvrir leurs reliques d'étoffes précieuses. Nous sommes donc sacrilèges, quand nous marquons notre respect dans les basiliques des Apôtres. L'empereur Constance fut donc sacrilège, quand il fit apporter à Constantinople ces restes vénérables d'André, de Luc, de Timothée, devant lesquels les démons rugissent. Il faut encore aujourd'hui nommer sacrilège l'empereur Arcade, qui vient de transférer, avec tant de pompe, de Judée et de Thrace, les os du bienheureux Samuel. Tous les évêques, les peuples de toutes les provinces, qui accouraient sur toute l'étendue de la route, et qui faisaient au saint prophète un cortège sans interruption, depuis la Palestine jusqu'à Calcédoine, étaient non-seulement des sacrilèges, mais des insensés, de vénérer à l'envi de froides et viles cendres³. »

Le saint veut parler de la translation des reliques de Samuel, que l'empereur Arcade fit en effet avec le plus pompeux appareil, sous le pontificat d'Atticus.

Atticus avait succédé à Arsace, qui était mort âgé de quatre-vingt-un ans, seize mois après l'expulsion de S. Jean Chrysostôme. Cet événement n'avait rien changé au sort du saint patriarche, ni à celui de ses vertueux partisans. L'oppression continuait toujours, malgré l'intérêt que tous les gens de bien et les plus dignes prélats prenaient à cette grande affaire, qui émut toute l'Eglise. Le souverain pontife, par une sage économie, employa tous les ménagemens

¹ Hier. in Vigil — ² Ibid. c. 2. — ³ Ibid.

de la charité et de la condescendance, et il demeura d'abord en communion avec les deux partis, c'est-à-dire celui de Chrysostôme, et celui de son antagoniste Théophile; il blâma néanmoins très-hautement ce violent adversaire d'avoir procédé d'une manière si dure, et surtout l'accusé n'ayant point été présent. Comme Théophile s'appuyait sur les canons d'Antioche, le pape lui manda expressément que l'Eglise romaine n'en connaissait point d'autres, relativement à cette affaire, que ceux de Nicée. « Ceux que les hérétiques ont composés, ajoute-t-il, doivent rester sans effet, suivant le concile de Sardique, quand d'ailleurs ils seraient équitables. » Pour le saint évêque, il lui écrivit une lettre affectueuse, afin de l'encourager, en attendant que l'on pût ajouter une justification éclatante à celle qu'il avait déjà dans le témoignage secret de sa conscience.

Il arrivait journellement à Rome de nouvelles lumières sur l'iniquité de la trame, qu'on y avait d'abord entrevue sans la pénétrer. Outre les évêques déjà venus d'Orient en grand nombre, il vint à Rome un prêtre de Constantinople, nommé Théotane, avec les lettres synodiques d'un concile d'environ vingt-cinq évêques en faveur du saint exilé: il y vint aussi des solitaires et des vierges qu'on avait traités cruellement, pour les punir de leur attachement à leur pasteur légitime, et qui portaient encore les empreintes des coups endurés pour une si belle cause. On apprit que la persécution avait été poussée jusqu'à prononcer la peine de déposition et la confiscation des biens, contre les évêques qui refuseraient de communiquer avec Théophile et d'approuver sa conduite. Les laïques constitués en quelques dignités avaient été condamnés à les perdre; les officiers et les gens de guerre, à être cassés; la bourgeoisie et les gens de métier, à une grosse amende et au bannissement. Mais l'attachement héroïque de ce bon peuple pour son saint pasteur faisait affronter tous les périls et sacrifier ce qu'on avait de plus cher.

Le souverain pontife écrivit à l'empereur Honorius, touchant une affaire qui bouleversait la moitié de l'Eglise. On délibéra mûrement, au conseil de ce prince religieux, et parmi ses prélats. En conséquence, on députa vers Arcade cinq évêques, avec deux prêtres et un diacre, chargés des lettres les plus pressantes d'Honorius, du pape et des évêques d'Occident. Les Orientaux qui avaient porté leurs plaintes à Rome, s'en retournèrent pleins de confiance, avec ces députés; mais l'issue de la négociation fut bien contraire à leurs espérances. Les députés étaient encore en chemin sur la côte d'Athènes, lorsqu'ils furent arrêtés par un tribun militaire, tirés de leur navire, et embarqués en deux vaisseaux différens, sur

lesquels ils essayèrent une horrible tempête, sans avoir presque rien à manger pendant l'espace de trois jours. Arrivés à Constantinople, à l'entrée de la nuit, les gardes les arrêtrèrent à leur tour, et les reconduisirent brusquement sur leurs pas, sans leur dire par quel ordre ils agissaient ainsi, puis ils les enfermèrent dans une forteresse, au bord de la mer, où on les traita avec la dernière insolence. On mit les Romains dans une chambre, les Grecs dans plusieurs autres, sans leur laisser un seul domestique pour les servir.

Le point capital qu'on se proposait, après avoir écarté les Romains de l'audience de l'Empereur, c'était d'intercepter les dépêches qu'ils avaient à lui remettre. Sur la demande qu'on leur fit de les livrer, ils représentèrent le respect dû à la qualité, tant des personnes qui les envoyaient, que de celles à qui elles étaient adressées. Mais on n'avait pas fait une première démarche de cette nature, pour reculer. Un tribun, nommé Valérien, arracha ces lettres à l'évêque qui en était chargé, avec tant de violence qu'il lui cassa la ponce. Le lendemain on vint pour les corrompre, l'argent à la main, et on les sollicita long-temps de communiquer avec Atticus. Ils résistèrent avec courage; mais, désespérant de mettre fin aux troubles de l'Orient, ils demandèrent qu'il leur fût au moins permis de retourner en paix à leurs églises. Valérien vint enfin les tirer du château où ils étaient, et les fit embarquer sur un bâtiment en mauvais état, avec vingt soldats féroces, tirés de différentes compagnies. On disait même que les mesures étaient prises pour les faire périr. Mais ils changèrent de vaisseau à peu de distance, ayant failli être submergés, et ils gagnèrent vingt jours après les côtes d'Italie.

Ils ignoraient cependant ce qu'étaient devenus les évêques de Grèce partis avec eux. Le bruit courut d'abord qu'on les avait jetés dans la mer. On sut depuis qu'ils avaient été bannis aux extrémités les plus barbares de l'Empire; l'un sur la frontière de Perse; l'autre bien avant dans l'Arabie, près des Sarrasins; un troisième jusqu'au voisinage des Ethiopiens; les uns et les autres dépouillés de tout et mis sous la garde des esclaves publics. Ils ne furent pas les seules victimes de l'esprit de schisme et de vengeance. Sérapion, l'un des plus fidèles disciples de S. Chrysostôme qui l'avait ordonné évêque d'Héraclée, fut chargé de mille imputations calomnieuses, fouetté publiquement, condamné par une cruauté bizarre à avoir les dents arrachées, et enfin relégué dans son pays, qui était l'Égypte. Un saint vieillard, nommé Hilaire, lequel depuis dix-huit ans vivait dans une austerité qui ne lui permettait pas même l'usage du pain, fut battu cruellement; non par ordre du juge laïque, plus équitable envers l'homme de Dieu, mais par l'emportement

de la partie rebelle du clergé. Plusieurs autres personnages distingués, soit par leurs dignités, soit par leurs qualités personnelles, pour se cacher et pouvoir subsister, se virent réduits, durant des années entières, ou à labourer la terre, ou à vivre des plus vils métiers, et enfin à se bannir eux-mêmes, de peur d'un traitement plus cruel.

Les lâches ennemis de Chrysostôme lui enviaient jusqu'à l'estime qu'on professait pour ses vertus, et la gloire des conversions qu'il faisait parmi les infidèles de son voisinage. C'est pourquoi ils sollicitèrent et obtinrent un nouvel ordre de la cour, pour le faire transférer à Pytonte, lieu désert, sur les bords septentrionaux du Pônt-Euxin. Ce nouveau voyage dura trois mois, quoique le saint fût extraordinairement pressé dans la marche par deux soldats prétoriens qu'il avait pour conducteurs. L'un des deux ne put s'empêcher de s'en excuser en quelque sorte auprès de lui, dans l'état d'affaiblissement où il le voyait, et il lui révéla que tel était l'ordre précis de la cour. L'autre s'irritait des ménagemens de son compagnon, pressait le saint de marcher la nuit comme le jour, se faisait un spectacle amusant, et se moquait avec insolence, tantôt d'un évêque et d'un grand tout trempé de pluie, tantôt de sa tête chauve et brûlée des ardeurs du soleil. Il ne souffrait pas qu'on s'arrêtât un moment dans les villes, ni dans les bourgs qui fournissaient quelques soulagemens et quelques commodités. Enfin l'on arriva près Comane, terme marqué par le Ciel aux travaux et à la vie du grand Chrysostôme. On ne le laissa point loger dans la ville, mais à cinq ou six milles de distance, dans un réduit dépendant d'une église dédiée à S. Basilique, ancien évêque de ce lieu, et martyrisé autrefois avec S. Lucien d'Antioche. Pendant la nuit, le saint martyr apparut à Chrysostôme, et lui dit : *Courage, mon frère Jean, nous serons demain ensemble.* Jean se tenait si assuré de la révélation, qu'il pria le lendemain son impitoyable conducteur de retarder un peu le départ. Il ne put l'obtenir ; mais à peine avait-on marché trente stades, ou une lieue et demie, que le patriarche se trouva si mal qu'il fallut revenir à l'église d'où l'on était parti. Là il commença par quitter ses vêtemens ordinaires, pour se revêtir tout de blanc ; il distribua aux pauvres le peu qui lui restait, puis reçut, étant encore à jeun, la communion des sacrés symboles de notre Seigneur, dit la Chronique d'Alexandrie, c'est-à-dire l'Eucharistie ; il fit sa prière devant tout le monde, la finit par ces mots qu'il disait souvent : *Dieu soit loué de tout ;* puis il expira le 14 septembre de l'année 407. On l'enterra avec honneur auprès de S. Basilique ; et ses funérailles, disent les auteurs du temps, eurent tout l'éclat du premier jour de fête d'un martyr.

Il y eut un concours prodigieux de gens de tout pays et de toute condition. On y vit avec le peuple des moines et des vierges, non-seulement des lieux voisins, mais de la Syrie, de la Cilicie, du Pont et de l'Arménie : il semblaient qu'ils se fussent donné le mot pour s'y trouver tous ensemble¹.

Le saint évêque était âgé d'environ soixante ans, et il avait gouverné l'église de Constantinople neuf ans et huit mois, en comptant son exil de plus de trois ans et demi. Sa mort n'ôta rien au zèle de ses défenseurs; et tant que les Orientaux ne voulurent pas rétablir sa mémoire, l'Eglise romaine, avec tout l'Occident, leur refusa sa communion, principalement à Théophile d'Alexandrie, le premier artisan de cette iniquité.

Comme la cause de Chrysostôme fut celle de toute l'Eglise, tous les souverains pontifes de son siècle et tous les docteurs les plus renommés ont fait à l'envi son éloge et celui de ses ouvrages : monumens trop universellement estimés, pour appréhender que personne nous reproche de sortir de notre plan en finissant ce livre par une notion de quelque étendue sur les écrits du plus éloquent des Pères de l'Eglise. Le pape S. Célestin, en exhortant le clergé de Constantinople à juger des impiétés de Nestorius, par la pure et sublime doctrine qu'il avait reçue du grand Chrysostôme : « Que nê vous a point appris, dit-il, ce docteur de sainte mémoire, cet évêque si plein de lumières, dont les discours, répandus dans toute la terre habitée, mettent en si grande recommandation la vérité catholique? Sa voix n'a pu se faire entendre qu'en peu de lieux; mais il n'y en a point qu'il n'instruise encore par ses écrits : la mort, loin de lui fermer la bouche, en a fait le prédicateur de tout l'univers, qui lit ces œuvres sublimes avec autant de fruit que d'admiration. » S. Léon loue dans ce Père ces fleuves d'une doctrine spirituelle et vivifiante, qui, sortant encore plus de son cœur que de sa bouche, portent dans toutes les âmes l'onction, la force et la vie. Tous les Orientaux en concile le mirent après sa mort au rang des docteurs de l'Eglise, le proposèrent non-seulement comme l'honneur de l'épiscopat dans la ville impériale, et comme l'une des plus grandes lumières de l'Orient, mais comme un flambeau capable de dissiper les ombres de chaque province et du monde entier. S. Ephrem ne se contente pas de lui donner simplement le nom de bouche d'or, qu'on attribuait à plusieurs autres docteurs; mais il l'appelle la bouche de toute l'Eglise. « Il s'est reposé, dit Cassien, sur le sein de Jésus, comme l'apôtre dont il porte le nom; et comme lui, il y a puisé ces traits de flamme qui embras-

¹ Soz. VIII, c. ult.

[An 407] sent les cœurs du divin amour. Formez-vous sur sa doctrine : si l'on ne peut l'égaliser, il est au moins glorieux de l'imiter. » Le grand évêque d'Hippone, avec l'autorité que donne la même étendue de génie, parlant de ce Père grec, qu'on peut, à quelques égards, nommer l'Augustin de l'Orient, relève spécialement la pureté de sa foi, l'élevation de son esprit, la fécondité de sa science, et la juste célébrité de sa réputation.

S. Isidore de Peluse, examinant enfin, avec toute la précision de la critique, les caractères de l'éloquence de S. Jean Chrysostôme, et le jugeant sur les règles sévères de Plutarque, finit par le mettre au-dessus de tous les autres orateurs sans exception. Il excelle en effet dans tout ce qui est de l'éloquence noble et naturelle, dans la composition, dans la méthode, dans les pensées et les expressions : à quoi il faut ajouter ce qu'on ne peut s'empêcher de sentir avec Sozomène, en lisant plusieurs de ses discours, que ses expressions, comme ses pensées, ont souvent quelque chose de divin qui surpasse la capacité de l'homme. Son style est toujours clair, simple, dépouillé de ces vains ornemens dont les déclamateurs avaient surchargé la beauté naïve de l'antique atticisme. Il conserve, jusque dans les termes, toute la pureté de ces anciens Attiques. Toujours il plaît et toujours il persuade, parce qu'il a un air de vérité et un ton de sentiment qui pénètrent l'âme tout entière. On trouve partout des raisonnemens forts, mais simples, et mis à la portée de tous ses auditeurs, des comparaisons justes, des tours vifs et frappans, de grandes et lumineuses images, toutes les figures qui ornent et qui font ressortir la vérité, au lieu de l'affaiblir. Mais entre toutes les propriétés de sa plume, celle qui la caractérise d'une manière unique, c'est l'art inimitable de toucher et d'attacher, en donnant du corps et des couleurs aux objets les plus sublimes, et quelquefois les plus subtils; de tirer des instructions aussi intéressantes que solides du fonds le plus aride et le plus stérile en apparence. Il avait encore l'art, si familier aux anciens, de discerner et de manier les vrais ressorts de l'éloquence, de saisir le temps et les rencontres, de s'aider de tous les accessoires qui, pour les effets, l'emportent souvent sur le fond des choses, comme il le pratiqua avec tant de succès au milieu de la consternation qui suivit la sédition d'Antioche.

On trouve cependant le style de S. Chrysostôme un peu asiatique, ou trop diffus; mais en même temps, et jusque dans ses longueurs, on trouve tant d'esprit, tant d'agrémens et surtout tant de traits d'une imagination vive et brillante, qu'entraîné dans la lecture par un charme inexplicable, on ne peut se résoudre à en rien omettre. C'est là ce qu'on éprouve, au moins dans les ouvra-

ges de ses belles années; car on sent une différence considérable entre ceux qui furent publiés à Antioche, et ceux qu'il composa depuis sur le siège épiscopal de la nouvelle Rome, où la multiplicité de ses occupations et de ses travaux ne lui permettait plus de leur donner le même degré de perfection.

Ce fut même avant d'être chargé de l'instruction publique, avant d'être engagé dans les saints ordres, qu'il écrivit ses traités et tous ses longs ouvrages, entre lesquels on admire surtout ses livres du Sacerdoce, chef-d'œuvre en ce genre, et l'une des plus pures sources où l'Eglise ait puisé les règles cléricales. Sa liturgie, pour le fond des choses, prouve combien il était versé dans tout ce qui concerne ces divins objets. On compte encore parmi ses meilleurs traités, ceux qui sont contre les gentils, ses Avis aux veuves, son Apologie de la vie monastique, son Exhortation au moine Théodore tombé dans l'apostasie, et le sublime parallèle dans lequel il élève le vrai solitaire au-dessus des princes du monde. Le traité de la Componction remplit si parfaitement son objet, en excitant à la contrition du cœur par la confiance en la grandeur infinie de la divine miséricorde, qu'on en appela le pathétique et sage auteur, la langue de la miséricorde et l'œil de la pénitence. C'était là, avec l'aumône et avec le danger des faux biens de ce monde, le sujet le plus ordinaire de son éloquence.

Il composa presque toutes ces belles homélies, après qu'il eut été fait, à l'âge de trente-huit ans, prêtre d'Antioche, ville nommée l'œil de l'Orient, autant pour l'éclat des talens et des arts que pour celui de la magnificence, et où il fut toujours si goûté, que toute sa modestie ne put faire cesser les applaudissemens qu'on lui donnait au milieu de ses discours publics. Souvent il en était interrompu; et contraint de s'arrêter, il protestait, mais toujours en vain, qu'il ne se tenait pas honoré quand on battait des mains, mais quand on suivait la vérité.

Entre toutes les œuvres de S. Chrysostôme, ses homélies au peuple d'Antioche, qui tiennent sans doute un des premiers rangs pour leur éloquence, produisirent encore plus d'effet, à cause de l'habileté de l'orateur à préparer les ressorts qui opèrent les grands mouvemens, et qu'il ne sera pas hors de propos de développer ici, pour ceux qui suivent la même carrière. Afin de corriger ses concitoyens de leurs habitudes invétérées, il ne manque pas l'occasion que lui présentent les alarmes où ils gémissaient depuis leur révolte, dans l'attente du dernier châtement; mais, contre sa coutume, il laisse passer sept jours entiers sans leur parler en public. Il les rassemble ensuite fréquemment, se montre plus inquiet et plus affligé que personne du malheur commun, partage la douleur de chacun, les plaint, les rassure, leur présente tous les motifs de la consolation et de l'espérance, ne les entretient de presque

rien autre chose dans ses trois premiers discours. Après quoi, jugeant, par leur empressement à courir en foule au lieu saint, que la foi s'était ranimée dans leurs cœurs, il leur peignit vivement la vanité du siècle, la folie des spectacles pour lesquels ils étaient passionnés, l'horreur de l'intempérance, des emportemens, de la profanation du nom de Dieu, de tous leurs vices dominans, et à l'occasion d'un crime qui devait ruiner la ville, il l'orna de toutes les vertus, et lui fit reprendre une face toute nouvelle.

Parmi les productions les plus dignes du grand Chrysostôme, on compte encore la suite des homélies sur l'évangile de S. Matthieu, les premières homélies sur les épîtres de S. Paul, avec un grand nombre de panégyriques et de sermons détachés que nous nous garderons bien de disséquer par morceaux. Il faut lire dans toute leur étendue chacun de ces chefs-d'œuvre admirables, sans contredit, par mille traits ravissans, mais beaucoup plus encore par les beautés d'ordre, par la disposition oratoire et par la force victorieuse de l'ensemble. A ce sujet même, nous avertirons, en passant, que l'extrait des œuvres de ce Père, fait par un ancien auteur, en trente-et-un sermons qu'on donne pour le recueil des plus beaux endroits de l'original, est tout au contraire exécuté sans exactitude et sans goût.

On vante encore, avec justice, plusieurs lettres écrites par ce saint orateur, du lieu de son exil, où la continuité du péril et des souffrances, l'acharnement de ses persécuteurs, le dévouement plus grand encore de ses amis, et le concours de mille circonstances attendrissantes, rendirent à son style le feu et les grâces de son plus bel âge.

Quant à l'interprétation des divines Ecritures, nous dirons tout d'un mot : S. Jean Chrysostôme occupe entre les Pères grecs le même rang que S. Jérôme entre les latins. Mais quand il expose la sublimité de la doctrine, au moins de la morale et des maximes de perfection de l'apôtre S. Paul, on doit avouer qu'entre tous les interprètes de tous les temps et de toutes les langues, seul et incontestablement il occupe la première place. Il semble souvent que l'esprit de Paul s'exprime par la bouche de Chrysostôme, dont l'admiration pour cet apôtre allait jusqu'au transport et à un saint enthousiasme. On assure qu'en écrivant il en avait toujours le portrait sous les yeux, qu'en le regardant fixement, et en l'interrogeant de l'œil, il montait son génie sur celui de son modèle, et s'élevait pour ainsi dire avec lui jusqu'au troisième ciel. C'est ainsi que le plus éloquent des apôtres a formé le plus éloquent des Pères de l'Eglise.

LIVRE DOUZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE S. JEAN CHRYSOSTÔME EN 407, JUSQU'À
LA CONDAMNATION DU PÉLAGIANISME EN 418.

La mort de l'Empereur Arcade suivit de près celle de S. Jean Chrysostôme, qui avait été si indignement avancée par ses persécutions. Dès le premier jour de mai de l'année suivante 408, ce prince religieux et faible, doux et inconstant, timide et borné, à la fleur de son âge, n'ayant que trente-et-un ans, alla rendre compte du mal qu'il avait fait, ou plutôt qu'il avait laissé faire, avec de bonnes vues, pendant un règne de treize ans, abandonné à la conduite de sa femme et de ses eunuques. Heureux s'il a pu trouver son excuse dans la faiblesse de son courage ou dans les bornes de ses lumières ! L'impératrice Eudoxie, qui fut la première cause de la persécution, n'en vit pas la fin, étant morte dès le 6 octobre de l'année précédente.

Théodose, surnommé le Jeune parce qu'il n'avait que huit ans à la mort de son père Arcade, fut son successeur. Il eut le bonheur de trouver dans Anthémios, ancien ami de S. Chrysostôme et de S. Aphraate, un guide aussi habile que vertueux, qui fit tout l'honneur de ce nouveaux règne, jusqu'à ce que la princesse Pulchérie prit connaissance des affaires de l'Empire. Elle n'avait que deux ans de plus que l'Empereur son frère, sur qui la nature parut avoir pris tout ce qu'elle accorda si libéralement à la sœur. Cette âme, élevée au-dessus de son âge et de son sexe, tant par son énergie naturelle que par sa vertu prématurée, se trouva dès-lors en état de prendre soin de l'éducation de Théodose, aussi bien que de ses deux jeunes sœurs, Arcadie et Macrine. Elles gardèrent toutes trois ensemble la virginité, et firent éclater, au milieu de la cour, la piété ainsi que la pureté des plus ferventes religieuses.

Grâce aux soins et à la prudence de Pulchérie, l'Empire fut préservé en Orient des fléaux qui désolaient les provinces occidentales sous le gouvernement d'Honorius, trop éloigné, pour son malheur, d'une nièce si digne. Il s'était défait de Stilicon. On avait été persuadé que, peu content de son pouvoir, tout énorme qu'il était, ce régent ambitieux n'aspirait à rien moins qu'à détrôner l'Empereur son gendre, à mettre son propre fils en sa place, et que, pour

y réussit plus aisément à la faveur des troubles et de la confusion, il avait attiré les Barbares dans l'Empire. Il y eut en effet des irruptions effroyables de tous les peuples de la Germanie, qui portèrent la mort et le ravage dans toute l'étendue des Gaules. « Tout fut ruiné, dit S. Jérôme¹, à la réserve de peu de villes. Les provinces les plus fertiles et les plus opulentes n'en furent que plus longtemps le théâtre de la cruauté et des dernières horreurs; les femmes de la première distinction et les vierges consacrées à Dieu devinrent le jouet de la brutalité du soldat; les évêques furent traînés en captivité, les prêtres et les moines égorgés, les reliques déterrées et foulées aux pieds, les églises renversées ou changées en écuries, et les chevaux attachés aux autels. » « J'ai vu de mes propres yeux, dit un autre auteur du même temps², les corps de l'un et de l'autre sexe honteusement dépouillés au milieu des villes, déchirés par les chiens, ou, tombant en lambeaux et en pourriture, infecter les vivans. » Comme ces barbares étaient d'une superstition stupide et inhumaine, ils firent beaucoup de martyrs : les plus célèbres sont S. Nicaise, archevêque de Reims, et la vierge Eutropie sa sœur, S. Didier, évêque de Langres, et S. Fraterne d'Auxerre, martyrisé le jour même de son sacre.

Les Goths, sans être païens, ne se rendirent guère moins odieux par leur séditieuse intelligence avec Stilicon, et depuis sa mort on les maltraita sans ménagement dans les provinces romaines. En plusieurs endroits on pilla leurs biens, et dans quelques villes on fit mourir leurs femmes et leurs enfans. Irrités de cette lâche vengeance, ils se réunirent sous Alaric, le plus accrédité de leurs chefs, guerrier valeureux, et qui avait servi utilement le grand Théodose dans la guerre d'Eugène. Après quelques tentatives, au moins apparentes, pour concilier les parties, il marcha vers Rome. On dit qu'un saint solitaire, qu'il rencontra, l'en voulut détourner, en lui faisant la peinture des maux dont il allait être la cause. « Je n'y vais point de moi-même, répondit Alaric; mais je sens quelque'un qui me presse et me tourmente chaque jour, en me disant : *Va châtier la superbe Rome.* » Il serra la ville si étroitement, même du côté de la mer, que la famine et bientôt la peste y jetèrent la consternation. On chercha les moyens d'apaiser ce terrible Goth; on négocia avec lui; et, moyennant cinq mille livres d'or, trente mille livres d'argent, et une quantité aussi excessive d'autres choses précieuses, les Romains délivrèrent leur ville de ce premier péril.

Mais le prince barbare revint ensuite jusqu'à deux fois, parce

¹ Ad Heliodor. — ² Salv. de *Gub.* l. 6.

que les conférences qu'Honorius fit sagement commencer furent rompues par l'imprudente sécurité des négociateurs, ou plutôt parce que cette nouvelle Babylone, enivrée du sang des saints, devait à l'édification de l'univers une expiation éclatante de sa cruauté, et de l'attachement invincible que montraient pour l'idolâtrie la plupart de ses grands et une bonne partie de son sénat. Durant le siège même, et sous les coups de la divine justice, on eut l'impiété de recourir aux devins et aux aruspices, de faire couler le sang des victimes impures dans le Capitole et les autres temples. Rome succomba aux attaques répétées, et devint la proie des Barbares, l'an 1164 de sa fondation, c'est-à-dire, l'an de Jésus-Christ 410, le vingt-quatrième d'août. Alaric l'abandonna tout entière au pillage, excepté l'église du Vatican, qu'il érigea même en asile, par respect pour l'apôtre S. Pierre : ce qui préserva la ville d'une ruine totale¹. Cette église, y compris les bâtimens de sa dépendance, occupant un très-vaste espace, il s'y réfugia un peuple assez nombreux pour empêcher la dépopulation de Rome; mais elle souffrit prodigieusement. Après les vols, les assassinats, les outrages de toute espèce, non-seulement les palais particuliers, mais les plus beaux édifices publics furent réduits en cendre.

Les fidèles, à la vérité, se trouvaient exposés aux mêmes calamités que les païens; mais tout tourne à bien pour les adorateurs sincères du vrai Dieu. Les occasions de chute les plus dangereuses ne servirent qu'à rehausser le prix de leurs mérites et la splendeur de leurs couronnes. Une femme catholique, d'une beauté extraordinaire, tomba entre les mains d'un jeune Goth arien, qui tira son épée pour l'épouvanter et la faire condescendre à ses désirs; il lui effleura même la peau, et lui mit le cou tout en sang. Elle présenta hardiment sa tête; mais le barbare, changé tout-à-coup, la prit sous sa protection, pourvut à sa subsistance, et fit chercher son mari pour la lui remettre². Un autre Goth, des principaux de l'armée, trouva dans une église une vierge avancée en âge et préposée à l'ornement des lieux saints. Il lui demanda assez doucement, ce qu'elle pouvait avoir de richesses. Aussitôt, et avec une confiance que l'événement fit croire inspirée, elle le mena dans un endroit où il fut étonné de la multitude des vases d'or et d'argent qu'il y vit. *Ce sont*, lui dit-elle, *les vases de l'apôtre S. Pierre : comme je ne puis les défendre, c'est à vous d'en répondre*. L'officier fit avertir Alaric, qui ordonna sur-le-champ de reporter ces richesses à la basilique du saint Apôtre, d'y escorter en même temps la vierge qui les avait gardées et tous les chrétiens qui se joindraient à elle³.

¹ Soz. 12, 10. — ² Prosp. Chron. 411, ad fin. — ³ Oros. 711, 39.

Ainsi la désolation publique devint le triomphe de la religion. Les vases étaient portés respectueusement et à découvert, entre des soldats qui marchaient l'épée à la main; les spectateurs romains et barbares se piquant d'émulation à les révéler, en chantant des hymnes à la louange de Dieu. Les fidèles se rangeaient en foule autour de cette sauve-garde sacrée, et, à la gloire de la religion protégée si merveilleusement, beaucoup de païens firent semblant d'être chrétiens; les Goths, dans l'accès de leur ferveur, n'en faisant point le discernement. La multitude obstinée dans l'idolâtrie, en se bannissant elle-même, en purgea la ville de Rome; les Barbares laissaient aller tous ceux qui voulaient partir, leur donnaient même escorte et les aidaient à emporter leurs biens, moyennant une modique contribution.

On regarda néanmoins comme un bonheur pour le souverain pontife, qu'il ne se fût pas trouvé dans la ville au moment de ce pillage. Il en était sorti peu auparavant, pour aller en députation, à l'occasion même de ces troubles, vers l'Empereur, qui résidait encore à Ravenne. L'illustre S^{te} Marcelle n'eut pas le même sort¹. Les Barbares entrèrent chez elle, lui demandant son or et les autres richesses qu'ils y supposaient cachées. Elle eut beau dire qu'elle était pauvre, et produire en preuve l'humble simplicité de ses vêtements : ils les prirent pour un déguisement artificieux, et s'emportèrent jusqu'à la frapper, ne pouvant concevoir qu'une personne de cette qualité se fût ainsi dépouillée pour Jésus-Christ. Bientôt ils reconnurent le langage de la vérité et de la vertu; et la vénération succédant à la férocité, ils conduisirent la sainte à l'église de Saint-Paul, qui servit d'asile aussi bien que celle de Saint-Pierre. Mais (faveur qui intéressait cette mère chrétienne beaucoup plus que la protection accordée à sa propre personne) elle obtint qu'on ne la séparerait pas de sa fille Principie, pour qui elle redoutait les insultes dont son âge avancé la garantissait elle-même. Peu de jours après elle mourut dans les bras de cette vertueuse fille, bénissant le Seigneur d'en avoir conservé l'innocence, et de l'avoir préservée elle-même de la perte infructueuse de ses biens, en acceptant le sacrifice qu'il lui avait inspiré d'en faire long-temps avant le pillage.

Il ne dura que trois jours; et le sixième jour après qu'Alaric fut entré dans Rome, il en sortit sans même y laisser de garnison. Il passa dans la Campanie, où ses troupes pillèrent encore la ville de Nole. S. Paulin en était devenu évêque, quoique l'épiscopat lui parût un fardeau bien plus redoutable encore que la prêtrise, qu'il

¹ Hier. Epist. 16.

n'avait reçue que malgré lui. Mais, la réputation de ses vertus croissant de jour en jour, et le siège de Nole étant venu à vaquer, on le pressa avec tant d'instance, qu'il ne put se refuser à l'unanimité des vœux et des suffrages qui se réunirent en sa faveur. Tout étranger qu'il était au siècle depuis fort long-temps, il continuait à jouir de la plus grande célébrité, plus encore pour la beauté de son esprit et de ses écrits, que pour les dignités qu'il avait occupées autrefois.

A peine y avait-il une personne distinguée par les talens comme par la piété, qui ne fût de ses amis. Il avait reçu chez lui S^{te} Mélanie, à son retour de la Palestine, et, quoiqu'il n'eût dans sa maison qu'une salle à un étage supérieur, avec une galerie qui communiquait aux cellules destinées à l'hospitalité, il trouva moyen de loger toute la suite de la sainte, qui était nombreuse : car, pour sa personne et son équipage, on ne pouvait rien voir de plus humble. Elle était vêtue pauvrement, montait un cheval de la taille d'un âne, et qui ne valait pas mieux ; mais plus elle avait le faste en horreur, plus il semblaît que le Ciel se plût à honorer sa servante. Ses illustres enfans et petits-enfans, qui tenaient les premières places dans l'Empire, étaient veus au-devant d'elle jusqu'à Nole, avec un cortège convenable à leur rang. Tout avait logé chez Paulin ; la Providence voulant ainsi faire honorer la pauvreté évangélique et le mépris de la gloire terrestre.

Ce fut sous son épiscopat que les Goths vinrent piller la ville de Nole. On arrêta l'évêque, on fouilla sa maison ; mais on respecta sa personne. Il avait fait à Dieu cette prière : « Seigneur, ne permettez pas que Paulin soit tourmenté pour les biens périssables de ce monde ; vous savez où sont tous mes trésors¹. » Quoiqu'il n'eût plus ni or ni argent, il trouva moyen de soulager une infinité de misérables, et de racheter beaucoup de captifs. On dit même que, ses ressources étant épuisées, et ne pouvant racheter le fils d'une pauvre veuve que les Barbares emmenaient en esclavage, il se livra pour le rendre libre². Il y a des difficultés, pour les circonstances de cet événement, et même des contradictions de chronologie, pour le maître qu'on donne communément à Paulin dans cet esclavage. Mais la persuasion universelle où l'on a long-temps été touchant le fait même, si elle n'en rend pas la vérité incontestable, constate au moins l'idée qu'on avait de la charité de ce digne disciple du bon Pasteur.

Entre les Romains qui se sauvèrent de leur ville saccagée, plusieurs se retirèrent dans les îles voisines, et jusqu'en Afrique,

¹ Aug. de Curt. mor. c. 16. Id. de Civ. Dei, 1, 10. — ² Greg. Dial. l. 5, c. 1.

d'autres en Orient, et particulièrement en Palestine. S. Jérôme en reçut plusieurs à Bethléem; et le chagrin que lui causa ce touchant spectacle retarda l'interprétation des grands Prophètes, dont il était alors occupé. En voyant tant d'illustres fugitifs de l'un et de l'autre sexe, réduits à la mendicité, demi-nus, blessés en grand nombre, et trop heureux, après avoir perdu d'immenses richesses, de trouver la vie et le couvert, il fondait en larmes, et s'employait en toute manière à leur rendre leur infortune moins insupportable, adorant cependant le bras de Dieu dans ces coups terribles, ainsi que l'efficacité des oracles et des menaces prophétiques¹.

Quoique l'empire d'Orient fût moins exposé que l'Occident aux incursions des Barbares, il y en eut aussi qui firent beaucoup de ravages en Syrie, en Égypte et en Arabie. Ces Sarasins vagabonds, qui ne vivaient que de brigandage, se jetant dans le désert de Sina, tout peuplé de fervens solitaires, leur ravirent les choses les plus nécessaires à la vie, et firent une multitude de martyrs. Ceux qui échappèrent s'enfuirent comme ils purent loin des saintes retraites où leur affection demeurait tout entière. S. Nil fut du nombre de ceux-ci; mais la vie qu'il se conservait lui devint presque insupportable, parce que son fils était resté entre les mains des Barbares. Comme il était dans la plus cruelle perplexité à son sujet, il fut rejoint dans sa fuite par un nouveau fugitif qui avait eu le bonheur de s'évader, à ce qu'il lui raconta sans le connaître, au moment d'être immolé, avec le fils de Nil, à l'astre de Vénus qu'adorent les Arabes : il ajouta que cet infortuné compagnon était resté à la merci de leur superstition sanguinaire. Nil ne douta plus de la mort de son fils. Quelque temps après néanmoins on lui assura qu'il était vivant et captif à Eiuse. Il partit aussitôt pour cette ville, et il apprit en chemin que son fils y était devenu clerc, l'évêque l'ayant racheté, puis ordonné sur la bonne opinion qu'il en avait conçue, comme par inspiration, au premier aspect. Nil reconnut le premier son sang; et il fut si saisi, qu'il tomba en défaillance. Le fils le serre entre ses bras, le fait revenir de son évanouissement, puis lui raconte en ces termes l'histoire consolante de sa délivrance :

« Quand mon compagnon d'esclavage se sauva, tout était prêt pour nous immoler, l'autel, l'encens, les libations et le glaive dont on se proposait de faire usage le lendemain dès le point du jour. J'étais prosterné sur la terre, et je priais avec toute l'ardeur qu'inspirent de tels périls. *Seigneur, disais-je, ne permettez pas*

¹ Epist. 17 et 151.

que mon sang soit offert aux démons, et que mon corps devienne la victime des esprits ténébreux. Rendez-moi à mon père votre serviteur, qui m'a instruit à espérer en vous. Je priais encore quand les Barbares s'éveillèrent, tout étonnés de voir le temps du sacrifice passé; car l'étoile de Vénus avait disparu, et le soleil dorait déjà tout l'horizon. Ils me demandèrent ce qu'était devenu l'autre captif. *Je l'ignore*, leur répondis-je, et, sur cette simple déclaration, ils demeurèrent en repos, sans me donner aucun signe de mécontentement. L'espoir commença à renaître dans mon cœur. Quelques momens après, ils me présentèrent des viandes immolées, et m'invitèrent à prendre part à leurs divertissemens licencieux avec des femmes: j'invoquai de nouveau le Seigneur, et il me donna la force de leur résister. A la première bourgade où ils arrivèrent, ils me mirent en vente; mais comme on leur offrait une somme trop modique, après m'avoir exposé plusieurs fois, ils m'attachèrent enfin tout nu à l'entrée du bourg, une épée pendue au cou, pour donner à entendre que, si l'on ne m'achetait, ils allaient me trancher la tête. Je tendais les mains à tous ceux qui se présentaient: je les conjurais de compter à mes ravisseurs le prix dont ils ne voulaient rien rabattre; je promettais non-seulement de leur rendre cette somme, mais de rester encore à leur service après l'avoir rendue. Enfin je fis pitié, et vous savez comment j'obtins ensuite beaucoup au-delà de ce que j'espérais. »

L'évêque d'Eluse traita le père et le fils avec beaucoup de générosité, les retint quelque temps pour les remettre de leurs fatigues, et quand ils partirent, il pourvut aux frais de leur voyage. On ne sait pas le reste de la vie de S. Nil, qui avait alors cinquante ans, et qui en vécut encore quarante, à ce que l'on croit. Il nous reste de lui plusieurs traités de piété, et plus de mille lettres, la plupart courtes, mais d'un style vif et rempli de sens. C'est lui-même qui raconte l'histoire de la captivité de son fils, comme nous venons de la rapporter¹. C'est aussi dans ses œuvres que nous lisons², que S. Jean Chrysostôme voyait souvent les anges dans le lieu saint, surtout pendant le sacrifice adorable du corps et du sang de Jésus-Christ; que du moment où le prêtre commençait l'oblation, ils entouraient l'autel, jusqu'à la consommation des sacrés mystères. Rien au reste de plus formel que ses expressions touchant la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie. « Après les invocations, dit-il³, et la descente de l'Esprit sanctificateur, ce qui est sur la sainte table n'est plus du simple pain, ni du vin commun, mais le corps et le sang précieux de

¹ Varr. 2. — ² Lib. 11, Epist. 291. — ³ Ibid. 1, Ep. 44.

[An
Jésu
le p
L
sion
les f
son
Ce
tem
néce
dait
time
train
rega
mis
qu'o
acco
A
décl
les l
préte
on y
de v
nées
conc
l'Afr
proc
tenir
ceux
à cel
semb
des c
Les a
leur
mass
larité
qui r
pour
cienn
quelq
Da
pose
péran
sans

Jésus-Christ notre Dieu, qui purifie de toute tache ceux qui le prennent avec un saint tremblement et une sainte confiance. »

Les mouvemens des Barbares et les troubles de l'Empire occasionnèrent beaucoup de mal à la religion. Alaric, afin de diviser les forces ennemies, avait donné un rival à Honorius, dans la personne d'Attale, préfet de Rome, où il le fit reconnaître empereur. Ce nouveau parti voulut d'abord s'emparer de l'Afrique, de tout temps aussi enviée par les différentes factions, qu'elle leur était nécessaire pour se soutenir. Le comte Héraclien, qui y commandait, défendit avec zèle et avec succès les intérêts du maître légitime. Mais avant qu'on y mît ces intérêts à couvert, on fut contraint de se relâcher beaucoup à l'égard des Donatistes, qu'on regardait avec raison comme toujours prêts à seconder les ennemis de l'État et de la tranquillité publique. Ce fut pour lors, à ce qu'on croit, que ces schismatiques obtinrent une loi qui leur accordait le libre exercice de leur religion.

Auparavant, les évêques orthodoxes étaient parvenus à les faire déclarer hérétiques; ce qui les soumettait aux peines portées par les lois civiles contre l'hérésie. Dans l'exécution, néanmoins, on ne prétendait pas les exposer tous indistinctement à cette sévérité; on y soumettait simplement ceux qui seraient dénoncés pour cause de violence. Encore n'avait-on pris ce parti qu'après bien des années de patience, et après de mûres délibérations en plusieurs conciles, dont quelques-uns convoqués de toutes les provinces de l'Afrique. Dans celui de l'an 403, on voit nettement la manière de procéder pour ces conciles nationaux. L'évêque de Carthage faisait tenir ses lettres de convocation à tous les primats, c'est-à-dire à ceux de la Mauritanie Césarienne et de la Mauritanie de Sitifi, et à celui de la Numidie. Chaque primat envoyait ses lettres pour assembler le concile de sa province, et dans ce concile on choisissait des députés en nombre proportionné à l'étendue de la province. Les absens devaient justifier leur absence, et l'évêque de Carthage leur faisait parvenir les décrets du concile, pour qu'ils les confirmassent par leur consentement. Il faut ici constater une singularité assez étonnante : c'est qu'en Afrique la dignité de primat, qui ne paraît guère différente de celle d'archevêque, si ce n'est pour le siège de Carthage, se réglait communément sur l'ancienneté de l'ordination, et non sur la qualité du lieu, qui n'était quelquefois qu'une bourgade.

Dans ces conciles, il fut statué que les évêques catholiques proposeraient des conférences aux évêques schismatiques, dans l'espérance où l'on était de gagner leurs peuples. Car des Donatistes sans caractère avaient souvent fait ces propositions: et quand les

pasteurs catholiques les pressaient de se convertir : *Traitez, leur répondaient-ils, avec nos docteurs; et plaise à Dieu que par cette voie on parvienne enfin à la connaissance de la vérité.* Mais quand on s'adressait à leurs évêques, ils éludaient l'offre avec artifice, et souvent avec une arrogance injurieuse.

Crispin, évêque donatiste de Calame, invité par Possidius, évêque catholique de la même ville, à conférer ensemble, remit d'abord la chose à un concile, où il pourrait concerter ses réponses avec ses confrères. Quelque temps après, il répondit d'une manière encore plus maladroite, et d'autant plus déshonorante pour la secte, que ce vieillard y était plus révééré pour son expérience et pour sa réputation de doctrine et d'habileté; au lieu que Possidius était un jeune évêque, sorti depuis peu du monastère ou séminaire de S. Augustin. Au défaut de la doctrine, on eut à l'ordinaire recours à la violence, et l'on mit des gens armés en embuscade, pour surprendre Possidius comme il visitait son diocèse¹. Le prêtre Crispin, de même nom et de même famille que l'évêque donatiste de Calame, était à leur tête. Possidius évita l'embuscade, dont il avait été averti assez à temps, au moins pour sauver sa vie; mais il perdit ses chevaux, après avoir été fort maltraité. La nouvelle de cet attentat étant parvenue à Calame, l'évêque Crispin fut sommé juridiquement de désavouer cette indigne manœuvre en faisant justice de son prêtre. Il s'y refusa, et toute la secte recommença ses courses et ses mouvemens séditieux, au point d'entraver la liberté des communications sur la voie publique.

Alors les catholiques invoquèrent la protection des lois, en protestant qu'ils souffriraient tout sans se plaindre, s'il n'était question que de leurs intérêts temporels. Mais ce même Crispin, ayant pris une terre à bail emphytéotique, en intimida tellement les serfs catholiques, qu'il les contraignit de se faire rebaptiser, au nombre d'environ quatre-vingts, nonobstant la rigueur des rescrits qui le défendaient. Tant d'audace à la fois le fit poursuivre par le défenseur de l'Eglise, qui obtint contre lui la condamnation à l'amende de dix livres d'or, décernée par Théodose contre les hérétiques. Il prétendit n'être pas dans les termes de la loi, et il appela au proconsul, qui ne laissa point que de confirmer la sentence; mais à la sollicitation de son antagoniste même, il fut dispensé de payer l'amende. Peu touché d'une charité si généreuse, il osa encore appeler aux Empereurs. Alors intervint le rescrit qui soumit les Donatistes à cette amende, aussi bien que les hérés-

¹ Aug. c. Cresc. l. III, c. 47.

tiques. On infligea la même peine au juge de Calame, pour n'avoir pas fait payer réellement Crispin. Mais les évêques orthodoxes en obtinrent encore la décharge : conduite vraiment pastorale, qui toucha les cœurs les plus mal disposés, et servit plus que les meilleurs raisonnemens à la réunion des esprits : conduite qui honore d'autant plus S. Augustin en particulier, que personne n'était plus en butte que lui aux insultes et aux attentats des Douatistes¹.

Ces furieux circoncellions, qu'on a déjà vus commettre tant d'horreurs, outrés de dépit à cause du grand nombre de schismatiques que ce saint docteur ramenait journellement à l'Église, lui dressaient souvent des embûches à lui-même, quand il allait visiter ou instruire les paroisses catholiques. Un jour entre autres, il ne fut manqué que par la méprise de son guide, qui s'écarta sans y penser du droit chemin, où les Donatistes l'attendaient. Il reconnut dans cet événement, si fortuit en apparence, le bienfait d'une providence toute particulière.

Tous ces embarras et ces distractions n'ôtèrent rien à sa plume de sa merveilleuse fécondité. Les deux livres à Simplicien, où il satisfait aux questions que cet évêque de Milan lui avait proposées sur l'Écriture; le livre du Combat chrétien, sur la manière de vaincre le démon en domptant nos passions contre les principes des Manichéens; le livre qui attaque directement la fameuse épître du Fondement, c'est-à-dire, toute la quintessence de la doctrine de Manès; le livre du Travail manuel des moines, le traité de la Foi des choses qu'on ne voit point; celui du Catéchisme, ou de l'instruction des catéchumènes; ses Confessions; ses trente-trois livres contre l'évêque manichéen Fauste; les quatre livres de la Conformité des évangélistes, qui forment une excellente controverse contre les païens; les Questions sur les évangiles de S. Matthieu et de S. Luc, et les Annotations sur Job; le livre du Lien conjugal : ce n'est là qu'une partie des ouvrages qu'il mit au jour dans ses trois ou quatre premières années d'épiscopat.

Il est impossible dans notre plan, et dans toute histoire, de rendre compte d'un si grand nombre d'ouvrages. Mais nous ne pouvons nous dispenser d'exposer la doctrine des livres à Simplicien, si propres à faire saisir le vrai sens de plusieurs autres écrits du docteur de la grâce, et dont l'omission pourrait nous attirer le blâme qu'elle a fait essayer à d'autres historiens. S. Augustin s'est proposé dans ces deux livres d'établir la liberté de la volonté humaine, en conservant à la grâce divine la préséance qui lui est due. Telle est l'idée qu'il donne de cet ouvrage, tant dans

¹ Aug. c. Cresc. l. III, c. 47.

son livre des Rétractations, que dans ceux de la Prédestination des saints et du Don de la persévérance. Il y renvoie même, pour justifier sa doctrine contre les Semi-pélagiens. En un mot, cet ouvrage est d'une autorité et d'un caractère à ne devoir pas être passé sous silence.

Le premier livre comprend deux questions tirées de l'Épître de S. Paul aux Romains. Il s'agit, dans la première, de l'homme sous la Loi en parallèle avec l'homme sous la grâce. Sur quoi le saint docteur dit que la loi n'est pas vicieuse par elle-même, mais qu'elle devient nuisible à celui qui en abuse ou qui ne se soumet pas à Dieu avec une pieuse humilité, afin de la pouvoir accomplir par la grâce. « Il est vrai, ajoute-t-il, que la loi ne donne pas la force de faire ce qu'elle ordonne; mais elle nous fait sentir notre besoin et nous avertit de demander la grâce qui confère cette force. En même temps que le Seigneur fournit le secours extérieur de la loi, il agit intérieurement dans l'âme, et donne la grâce de la prière, avec laquelle on obtient la grâce d'accomplir ce que la loi prescrit. »

Il s'agit, dans la seconde question, de la gratuité de la vocation à la foi; mais, avant d'y entrer, il faut bien saisir ce que l'auteur fait observer d'abord, comme nécessaire pour l'intelligence de S. Paul à ce sujet; savoir, que l'Apôtre avait en vue d'abattre l'orgueil des Juifs, qui s'imaginaient que, par l'observation servile de la Loi, ils avaient mérité d'être appelés à l'Évangile. De même, pour entendre ici notre saint docteur, il faut rapporter sa doctrine à la gratuité de la grâce. Il pose pour principe, que la foi n'est pas due aux œuvres précédentes et qu'elle est la première grâce, non que le don de la foi précède nécessairement et sans exception toute autre sorte de grâce, ou qu'il n'y ait point de grâce dans l'état d'infidélité, ou hors de l'Église, mais parce que la grâce de la foi n'est pas la récompense des mérites précédens, soit effectifs, soit prévus.

S. Augustin cite, d'après S. Paul, l'exemple de Jacob et d'Esau, pour montrer la gratuité de la première grâce, en ce que Jacob avait été préféré à Esau, avant que l'un et l'autre fussent nés, et par conséquent avant qu'ils eussent rien fait pour déterminer le choix du Seigneur. Toutes les opérations de la grâce, et tous les actes de la volonté qui lui correspondent, sont compris ici par le saint docteur sous le nom de justification, laquelle ne peut être que l'effet de la divine miséricorde: ce qui n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait une couronne de justice, puisqu'elle est fondée sur la coopération de la volonté. Si dans le grand nombre de ceux qui sont appelés il y a peu d'élus, c'est qu'il en est peu qui suivent la voix qui les appelle. La vocation, dit l'Apôtre, ne vient pas de ce-

lui qui veut, ni de celui qui court; mais il n'en est pas moins nécessaire de vouloir et de courir; et par la vocation, l'un et l'autre sont en notre pouvoir, au moyen de l'inspiration et de l'impulsion qu'elle renferme. Si donc tous ceux qui sont appelés ne suivent pas, c'est parce qu'on ne suit pas sans le vouloir, et que tous ne le veulent pas. « Esaü, ajoute le saint docteur en des termes que nous avons cru devoir traduire scrupuleusement et à la lettre, Esaü n'a pas voulu et n'a pas couru; mais s'il avait voulu et s'il avait couru, il serait parvenu par le secours de Dieu qui, en l'appelant, lui donnerait aussi de vouloir et de courir, si par le mépris de la vocation il n'encourait la réprobation. Ainsi la bonne volonté est tout à la fois de Dieu et de nous; de Dieu par la vocation, de nous par la coopération. »

Or, il y a différentes manières d'appeler, et différentes manières de se conduire par rapport à la vocation, en conséquence desquelles elle a ou elle n'a pas son effet. Dans le grand nombre de ceux qui sont appelés, ceux-là sont choisis qui ont été appelés de telle manière qu'ils suivissent la voix qui les appelait : mais ceux qui n'obéissaient pas à la vocation ne sont pas élus, parce qu'ils n'ont pas suivi, quoiqu'ils fussent appelés; et quoique le Seigneur appelle la multitude, il ne comble cependant de ses miséricordes que ceux qu'il appelle en la manière qu'il leur convient d'être appelés, pour qu'ils suivent. « Mais pourquoi, reprend le saint docteur, Esaü n'a-t-il pas été appelé d'une manière qui fût suivie du consentement? C'est que le Seigneur est maître de ses dons, et qu'on ne peut lui demander compte de ses œuvres. Du reste, il ne force point à pécher celui à qui il ne donne point ces grâces de choix; » c'est-à-dire, selon ce qu'on a lu plus haut, que, par la soustraction de ces sortes de grâces, Dieu ne le met pas dans la nécessité de pécher. Donc Esaü, et ceux qu'il représente, ont les grâces absolument requises pour ne pas pécher nécessairement; puisque le saint docteur dit, sans exception, que Dieu ne contraint pas l'homme à pécher, ou qu'il ne le nécessite pas; car contraindre ne signifie que nécessiter, et tout le monde convient que les Pélagiens mêmes, quelle que fût leur subtilité, n'ont jamais fait une distinction si chimérique par rapport aux actes de la volonté. Il implique, en effet, contradiction, que ce qui est volontaire soit contraint, ou, ce qui revient au même, comme le dit S. Augustin en plusieurs autres endroits, qu'on veuille ou qu'on ne veuille pas une même chose.

Il n'emploie pas d'autres raisons pour la condamnation de l'homme pécheur, ni pour la justification de la divine équité; nulle part il n'a recours au péché de notre origine pour en inférer

la nécessité de pécher actuellement. Il se contente de faire voir que l'homme, privé de la vocation qu'il nomme congrue, et que nous venons d'exposer, peut, malgré cette privation et par le secours des grâces ordinaires, éviter le péché.

Le second livre à Simplicien roule sur des questions tirées des livres des Rois, et beaucoup moins épineuses que celles du premier. Il suffira d'y faire observer, premièrement, que la crainte de Dieu, louée dans l'Ancien-Testament, quoique appelée servile, est de même louée par S. Paul; secondement, pourquoi l'esprit malin qui saisit Saül est nommé esprit du Seigneur, et en quel sens il est dit que l'esprit de mensonge fut envoyé pour tromper Achab. « Ces expressions fortes et familières aux anciennes Ecritures, dit S. Augustin, ne signifient qu'une simple permission, et non pas un ordre positif de la part du Dieu de toute sainteté. » Ainsi le saint docteur confirmait ce qu'il venait d'avancer dans le livre précédent, qu'encore que Dieu ne donne pas la grâce de la justification à tous les pécheurs, et qu'on dise pour cela qu'il en endureit quelques-uns, il ne les réduit cependant point à la nécessité de pécher.

Outre ces ouvrages importants, S. Augustin écrivit encore une infinité de lettres, dont un très-grand nombre sont autant de traités dogmatiques et pleins d'érudition. Les deux lettres à Janvier sont surtout remarquables par ce qu'elles rapportent de la diversité des usages dans les différentes églises. En quelques-unes, on ne jeûnait pas les jeudis de carême; en d'autres, on offrait deux fois le sacrifice le jeudi Saint, le matin, et le soir après souper: hors ce seul cas, la coutume de recevoir l'Eucharistie à jeun était dès lors universelle. A l'occasion de cette variété d'observances, le saint docteur donne pour règle, de regarder comme ordonné par les Apôtres ou par les conciles généraux, ce qui s'observe par toute la terre. « Telle est, dit-il, la célébration annuelle de la passion de Jésus-Christ, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte. Il en est autrement de ce qui varie selon les lieux, comme de jeûner ou de ne pas jeûner le samedi, de communier tous les jours de la semaine, ou à certains jours seulement; d'offrir tous les jours le sacrifice, ou seulement le samedi et le dimanche: on est libre sur ces points, comme sur tout ce qui n'est, ni contre la sainte foi, ni contre les bonnes mœurs, et il n'y a point de meilleure règle, que de se conformer aux pratiques de l'église où l'on se trouve. »

Augustin travaillait dans le même temps au traité de la Doctrine chrétienne, c'est-à-dire, de la manière d'expliquer les saintes Ecritures, ainsi qu'à son grand ouvrage de la Trinité. Mais ils ne furent achevés l'un et l'autre que long-temps après. Il eut aupara-

vant avec S. Jérôme un différend, ou une explication, qui eût pu altérer la charité même entre des personnes vertueuses, si Augustin n'eût encore eu plus de modestie et de douceur que de piété, et s'il n'eût regardé le langage d'un vieux docteur qui était l'oracle de son temps, comme le ton qu'un père prend avec son fils, ou tout au plus comme le procédé d'un savant austère, qui avait quelque raison de se croire offensé¹.

Cette contestation avait deux objets. Premièrement Augustin n'approuvait pas qu'on entreprît de traduire l'Écriture en latin, d'après le texte hébreu, plutôt que d'après le texte grec de ses premiers interprètes, sur lesquels il lui paraissait qu'on ne devait pas se flatter d'enchéir; et il prit la liberté d'en écrire à l'illustre Jérôme, au nom de toutes les églises d'Afrique. La remontrance était délicate, vis-à-vis d'un homme qui sentait ses forces, et qui démentit en effet avec avantage les préventions que l'on avait contre son entreprise². Mais ce ne fut pas là ce qui piqua le plus le docte interprète.

Sur le passage de l'Épître aux Galates, où S. Paul dit qu'il a résisté en face à Céphas, Jérôme s'était exprimé d'une manière à autoriser, contre son intention, la dissimulation et les mensonges officieux. Il fut relevé par Augustin, qui à la vérité ne porta d'abord ses plaintes qu'à l'auteur même. Mais par une multiplicité singulière de contre-temps, de quatre lettres écrites à ce sujet par Augustin, il y en eut trois qui furent égarées, et qui ne parvinrent qu'après des années entières entre les mains de Jérôme. Dans ce long intervalle, le contenu de ces lettres transpira, et toute l'Italie en était informée, que Jérôme n'en savait rien en Palestine. Ce qui n'était que l'effet de la contrariété des circonstances, eut tout l'air d'un mauvais procédé, dont Augustin se disculpa par lettre, avec toute la modestie et la déférence imaginables. Il y parle à S. Jérôme de son différend avec Ruffin; il témoigne que cet exemple lui fait peur, et qu'il aimerait beaucoup mieux abandonner toutes les disputes littéraires, que de s'exposer au péril de blesser la charité.

Alors les mécontentemens se dissipèrent. Jérôme écrivit de son côté pour donner des marques de considération à Augustin, et comme pour excuser la dureté de ses expressions précédentes. Il soutint encore quelque temps son interprétation, qu'il voyait appuyée d'Origène et de quelques autres docteurs renommés dans la Grèce. Mais, la modération remportant enfin un triomphe que la force des raisonnemens n'avait pu obtenir, Jérôme parut reve-

¹ Hier. Epist. 92. — ² Epist. 28.

nir tout-à-fait à l'avis d'Augustin, qu'il appela son très-cher fils quant à l'âge, mais son pere en dignité, et qui de sa part reconnut l'utilité de la traduction des divines Ecritures, faite sur le texte hébraïque¹.

Cependant les Donatistes persévéraient dans leur obstination. Quelque multitude qu'en convertît journellement Augustin, il lui en restait encore davantage à confondre, pour empêcher les progrès de la séduction. Ils étaient prodigieusement multipliés en Afrique, lieu de leur origine, où ils comptaient leurs évêques par centaines, et parmi eux beaucoup de docteurs énorqueillis de leur science. Parménien, l'un des successeurs de Donat, et que S. Optat combattit de son vivant, avait laissé un écrit qui faisait encore tant d'impression après sa mort, que les catholiques prièrent unanimement S. Augustin d'y répondre.

Ce fut un ouvrage de trois livres, qu'il lui fallut d'abord composer; et qui entraîna aussitôt après les sept livres du Baptême. Dans les livres contre Parménien, saisissant l'état général de la question du donatisme, il examine si les bons sont souillés par les méchans en demeurant dans la même église. Il explique tous les passages dont les Donatistes se prévalaient, et il montre que ce n'est pas participer au péché, que de vivre avec les pécheurs, et même d'en recevoir la parole de Dieu ou les sacremens, mais seulement de consentir à leur péché; qu'à la vérité les sacremens nuisent aux ministres indignes, mais qu'ils sont salutaires aux fidèles qui les reçoivent dignement; que dans le sacrifice et les sacremens, où le ministère n'a d'autre vertu que celle de Jésus-Christ, ce pontife éternel est le ministre principal; que c'est Dieu qui confère la grâce qu'il lui a plu d'attacher, et qu'il pouvait n'attacher pas à ces signes sensibles. On trouve ici tous les principes de la doctrine catholique contre Wicléf et contre tous les novateurs qui ne composent l'Eglise que des seuls justes ou des seuls élus.

On y trouve aussi les règles suivantes d'un sage régime par rapport à la séparation des méchans. Il est des péchés dignes d'anathème, et l'Eglise peut sans doute retrancher de son sein ceux de ses membres qui s'en rendent coupables; mais il n'est à propos d'exercer ce droit, qu'au cas qu'il n'y ait aucun péril de schisme, que les coupables soient sans appui, et que la multitude reste unie avec le pasteur. Car, quand la contagion a gagné le grand nombre, les gens de bien ne doivent qu'en gémir, de peur d'arracher le bon grain avec l'ivraie, et de scandaliser les faibles sans corriger les méchans. A plus forte raison, il n'est jamais permis de se sé-

¹ Hier. Epist. 96.

parer de la société générale des fidèles, sous quelque prétexte que ce soit. Aussi voyons-nous que ni les Prophètes, ni les Apôtres, ni Jésus-Christ même, ne se sont pas séparés de la société des pécheurs qu'ils reprenaient.

Le saint docteur, ayant établi ces principes généraux contre Parménien, les applique au baptême, dans ses livres sur ce sacrement. « Comme c'est l'Eglise, dit-il, qui engendre des enfans par le sacrement de la régénération, fonds inaliénable de l'épouse de Jésus-Christ, ou plutôt de ce Dieu sauveur qui baptise par quelque ministre que ce soit; la sainteté n'en saurait être profanée par les hommes, et la vertu de Dieu y est essentiellement et invariablement inhérente. » On trouve ensuite la solution de bien des difficultés, qui n'en sont plus pour nous depuis l'éclaircissement de ces matières, et qui n'en font pas moins connaître la pénétration et la justesse d'esprit de cet illustre Père. Une question sur laquelle il attendait la décision d'un concile, était celle de savoir si une personne qui n'est pas baptisée pouvait donner le baptême; mais on voit, dans son traité sur ce sacrement¹, qu'il inclinait fort à soutenir la validité de cette administration, qu'on a décidée depuis.

Comme la doctrine de S. Cyprien formait un puissant préjugé en faveur des Donatistes : « Ce n'est pas mon sentiment particulier, leur dit Augustin², que je préfère à celui de Cyprien; mais la doctrine de toute l'Eglise qu'il aurait embrassée, s'il l'avait connue clairement. J'use de la liberté qu'il a laissée à chacun d'embrasser une autre opinion que la sienne. Il reconnaissait lui-même que l'ancienne coutume lui était contraire; qu'on n'avait commencé à rebaptiser les hérétiques que depuis Agrippin; et il n'a jamais rompu avec ceux qui soutenaient contre lui le premier usage. Au contraire, il a toujours maintenu soigneusement l'union, et il a condamné le schisme de Donat, en montrant que la diversité des opinions n'autorise point à se séparer, quand l'autorité suprême de l'Eglise n'a pas encore prononcé. » Enfin, il ne parle de S. Cyprien qu'avec un extrême respect, comme d'un martyr couronné dans le ciel et digne d'une vénération religieuse : mais, prévenant les conséquences qu'on pouvait tirer de son inflexible constance, il l'explique tant par l'obscurité qui couvrait la question des rebaptisans du temps de ce Père, que par la liberté que cette obscurité semblait laisser à Cyprien, de tenir à son sentiment avec tant d'autres prélats, avant que la question eût été décidée par le consentement universel de l'Eglise.

Outre le travail immense de ses écrits polémiques, Augustin

¹ De Bapt. l. 7, c. 5. — ² Ibid. c. l. XI, c. 1, etc.

trouvait encore du temps pour conférer avec les hérétiques; il s'employait même très-volontiers à ces sortes de conférences, ordinairement si infructueuses. Mais Dieu donnait à la méthode du saint docteur une bénédiction toute particulière; et ses vertus, plus encore que ses talens, lui procuraient les plus grands succès. Son affabilité, son humilité, sa douceur à toute épreuve, les témoignages engageans qu'il donnait à ses adversaires de la pureté de son zèle, uniquement occupé de leur salut, non de la gloire d'un vain triomphe, gagnaient les plus arrogans d'entre eux: sur toute chose, et avec un art inimitable, il leur faisait sentir qu'ils pouvaient céder sans honte, puisqu'ils ne cédaient qu'à la vérité et à la raison.

Le manichéen Félix, du nombre de ceux que la secte appelait élus, et l'un de ses principaux docteurs, était venu à Hippone pour y repandre sa doctrine. Peu versé dans les lettres humaines, il y suppléait par des ruses qui le rendaient beaucoup plus dangereux que Fortunat, avec qui Augustin avait conféré quelques années auparavant. Après un colloque particulier, qui n'avait fait qu'accroître la présomption du sectaire, on en vint à une conférence publique qui se tint dans l'église d'Hippone, et que des notaires écrivirent. Les affaires n'avancèrent pas beaucoup le premier jour, car il fallut suivre l'hérétique dans tous les détours de son abstruse doctrine: exercice fastidieux que le saint docteur soutint avec une patience et une douceur inaltérables, sans jamais rien dire qui marquât le moindre dédain à l'extravagant discours, mais en le ramenant au contraire, avec autant de ménagement que de justesse et de persévérance, au point de la question et à l'article précis que l'on avait entamé. Ni l'épître du Fondement, ni aucun autre écrit de Manès, ne pouvaient soutenir une épreuve si méthodique. Pour y faire diversion, Félix s'avisa de marquer pour le rang épiscopal une crainte révérentielle, qui était encore moins dans le génie de sa secte que dans celui de toutes les autres. « Mais comment pouvez-vous craindre notre autorité? lui repartit le saint évêque d'un ton bien capable de le rassurer en effet. Vous voyez avec quelle tranquillité nous disputons. Ce peuple, loin de donner aucun signe d'emportement, écoute avec la plus paisible attention; et comme son pasteur, il ne veut tirer parti que de la bonté de sa cause. »

Félix demanda trois jours de délai pour se mettre en état de répondre, et on les lui accorda. On revint dans l'église au temps marqué; mais il dit qu'il n'avait pu se préparer, parce qu'on ne lui avait pas remis ses livres. « Vous fallait-il trois jours, dit Augustin, pour trouver cette chicane? Vous a-t-on refusé vos livres, et les

[An
ave
dit
—
rien
dés
va v
ne l
pitr
la su
ficu
fons
perq
« Qu
de c
bon
donc
ne ti
natio
Pren
évêq
trine
blasph
sur s
traité
consé
qu'il
tout d
Ma
beauc
Leurs
que le
cice d
pandi
miren
de les
cruau
chaux
nomm
aucun
cleres
roulèr

avez-vous seulement demandés? — Je les demande aujourd'hui, dit-il, qu'on me les remette, et je viers au combat dans deux jours. — Félix, lui dit le saint évêque, tout le monde voit que vous n'avez rien à répondre. Mais enfin vous demandez vos livres, qui sont gardés sous le sceau public : lesquels souhaitez-vous qu'on retire? on va vous les apporter; nous aurons la patience d'attendre, et nous ne lâcherons prise qu'après avoir vidé la question. » Il demanda l'épître du Fondement. S. Augustin lui en rappela de mémoire toute la substance. Félix fit ses objections, rebattit vingt fois la même difficulté, faisant pitié à tous les assistans, s'embarrassant et se confondant lui-même, jusqu'à ce qu'un trait victorieux de la grâce perçant le bandeau qui lui couvrait les yeux, il s'écria converti : « Que voulez-vous que je fasse? — Que vous anathématisiez l'auteur de ces blasphèmes, répondit Augustin : mais ne le faites que de bon cœur; car personne n'use ici de contrainte. — Condamnez-le donc le premier, reprit Félix, et je le condamnerai ensuite. — A cela ne tienne, dit le-saint docteur, je vais même en faire la condamnation par écrit, afin que vous en usiez de la même manière. » Prenant à l'instant du papier, il écrivit ces mots : « Moi Augustin, évêque de l'Eglise catholique, j'ai anathématisé Manès, sa doctrine et l'esprit qui a proféré par son organe de si exécrables blasphèmes ». Il passa le papier à Félix, qui s'efforça d'enchéirir sur ses expressions¹. Aussitôt après, S. Augustin composa son traité de la Nature du bien, contre le fond du manichéisme, et en conséquence, sa réponse à Secondin; ouvrage concis et pressant, qu'il mettait sans hésiter, nonobstant sa brièveté, au-dessus de tout ce qu'il avait écrit contre cette hérésie.

Mais il importait encore davantage de réprimer les Donatistes, beaucoup plus puissans en Afrique que les sectateurs de Manès. Leurs prétentions et leur audace n'avaient plus de bornes, depuis que les malheurs de l'État leur avaient fait accorder le libre exercice de leur religion. Ils pillèrent les campagnes et les fermes, répandirent les vins et les fruits qu'ils ne pouvaient consommer, mirent le feu aux bâtimens. Pour les ecclésiastiques, peu contents de les dépouiller, ils exercèrent sur eux des raffinemens inouis de cruauté, jusqu'à leur couler dans les yeux du vinaigre et de la chaux vive. Dans le territoire d'Hippone, un de leurs prêtres, nommé Restitut, s'étant fait catholique de sa pleine volonté, sans aucune sollicitation, les circoncellions, de concert avec leurs clercs, l'enlevèrent de sa maison, le battirent cruellement, le roulèrent dans une mare bourbeuse, le revêtirent d'une natte de

¹ Possid. Vit. c. 21.

jonc; et après l'avoir fuit ainsi servir de jouet à leur fureur, durant plusieurs jours consécutifs, ils le massacrèrent¹. Ils coupèrent un doigt et arrachèrent un œil à un autre prêtre nommé Innocent.

Pour remédier à ces désordres, les évêques rassemblés députèrent vers l'Empereur, afin d'obtenir la révocation de l'édit de liberté extorqué par les schismatiques, et dont l'abus se manifestait d'une manière si criante². Les circonstances étaient devenues plus favorables par la soumission des rebelles : Honorius donna une loi, en date du 25 août 410, pour abroger celle que les Donatistes avaient obtenue par subreption, et pour leur défendre de s'assembler publiquement, sous peine de la vie. Ce traitement était terrible, et hors des règles ordinaires; mais l'audace séditieuse des sectaires et l'ordre public paraissaient l'exiger de la puissance séculière. Pour les évêques, ils se montrèrent bien plus enclins à les convertir qu'à les opprimer. S. Augustin en particulier proposa de nouveau la voie des conférences. On obtint un second rescrit qui obligeait les évêques donatistes de s'assembler à Carthage dans quatre mois, afin que les prélats choisis de part et d'autre pussent conférer ensemble. Que si les évêques ne s'y trouvaient pas après avoir été trois fois appelés, il était enjoint de les déposséder de leurs églises. Toutes les personnes zélées commencèrent à bien espérer de ces mesures efficaces, et mieux encore des pieuses dispositions du ministre à qui l'on en confiait l'exécution. C'était le tribun Marcellin, revêtu de la charge de notaire impérial ou secrétaire d'État, personnage dont la religion et toutes les bonnes qualités sont devenues fameuses, à cause de ses liaisons et de son commerce de lettres avec le docte Jérôme et le grand évêque d'Hippone.

Marcellin se rendit à Carthage, et fit incontinent avertir tous les évêques d'Afrique, tant catholiques que donatistes, qu'ils eussent à s'y rassembler en concile dans quatre mois, c'est-à-dire pour le seizième jour de mai 411 : l'ordonnance était du 16 février précédent; et au plus tard, pour le premier jour de juin. Il déclarait en même temps, qu'on donnerait aux Donatistes dociles les églises qu'on leur avait ôtées en exécution du dernier édit, et il leur permettait de choisir un second juge, pour être avec lui l'arbitre ou le modérateur de cette discussion. Enfin il leur protestait avec serment qu'ils n'avaient rien à craindre, même en vertu des lois précédentes, et qu'ils retourneraient chacun chez eux en pleine liberté.

¹ Aug. Epist. 133. — ² Cod. Afr. n. 7.

Soit confiance dans la probité reconnue de Marcellin de la part des schismatiques mêmes, soit ostentation et envie de montrer qu'on avait tort de leur opposer la multitude comme aux hérétiques, les évêques donatistes vinrent en aussi grand nombre qu'il leur fut possible. Les lettres de convocation envoyées par les différens primats à leurs suffragans, selon la coutume, portaient que, toute affaire cessant, ils se rendissent à Carthage en diligence, pour ne pas priver la bonne cause de l'avantage de paraître avec tant d'éclat. En effet, tous y vinrent, excepté ceux que la maladie ou un âge décrépité en empêcha; ils se trouvèrent environ deux cent soixante-dix, qui entrèrent à Carthage le 18 de mai, en procession, et comme en triomphe, étalant leur multitude avec complaisance¹. Les évêques catholiques s'y trouvèrent encore en plus grand nombre; car il y en avait deux cent quatre-vingt-six; mais ils entrèrent sans pompe et sans bruit.

Quand tous furent arrivés, Marcellin publia son ordonnance de règlement, où l'on peut voir le plan et toute la méthode de ces assemblées². Les évêques sont avertis d'en choisir sept de chaque côté, pour conférer, et pareil nombre pour servir de conseil aux premiers, en cas de besoin, à la charge cependant de garder le silence tandis que ces premiers parleraient. On indiquait jusqu'au lieu des conférences, savoir les thermes Gargiliènes, qui se trouvaient au milieu de la ville avec une salle spacieuse, bien éclairée, et disposée de manière à n'y pas souffrir de la chaleur. Aucune personne du peuple, portent encore les lettres de convocation, et aucun évêque étranger ne viendront, de peur du tumulte. Avant le jour de la conférence, tous les évêques des partis intéressés promettent par écrit de ratifier ce que feront leurs représentans. Jusqu'à la consommation de l'affaire, ils seront d'une attention extrême à tenir dans la modération leurs partisans respectifs parmi le peuple. « Je publierai ma sentence, dit toujours Marcellin, et je l'exposerai au jugement public; je publierai même tous les actes de la conférence, après avoir signé ce que j'aurai avancé et après que les commissaires auront de même constaté par leurs souscriptions ce qu'ils auront dit, afin que personne ne puisse revenir contre son propre aveu. Pour rédiger les actes, il y aura de chaque côté quatre notaires ecclésiastiques, qui se relèveront successivement; et pour plus grande sûreté, on choisira dans chaque parti quatre évêques, chargés d'observer les écrivains et les notaires. Les évêques me déclareront de part et d'autre, avant le jour du concile, qu'ils consentent à cet ordre: il suffira que ces

¹ Aug. post. Coll. c. 24 et 25. — ² Coll. I, c. 10.

lettres soient souscrites par leurs primats. » Ainsi il ne devait y avoir en tout que trente-six évêques à la conférence; dix-huit de chaque côté, dont sept pour conférer, sept pour donner conseil, quatre pour la sûreté des actes.

Les évêques donatistes voulaient tous être admis à la conférence sous prétexte de convaincre leurs ennemis de fausseté, par rapport au nombre; et les catholiques craignirent que ce ne fût pour exciter du trouble. Ils ne s'opposèrent néanmoins que faiblement à cette prétention des schismatiques, pour les mettre dans tout leur tort, et pour montrer la confiance qu'ils avaient dans la bonté de leur propre cause. Ils consentirent même à les y laisser assister tous sans exception, quoique de leur part il n'y eût que le nombre déterminé par Marcellin, à moins que les Donatistes eux-mêmes ne le souhaitassent autrement. La générosité fut poussée beaucoup plus loin : « Si nos adversaires, déclarèrent-ils de vive voix et par écrit¹, ont l'avantage dans la conférence, nous leur céderons nos sièges : si les arbitres au contraire nous adjugent ces avantages, nous consentons que nos frères séparés, en se réunissant avec nous, conservent l'honneur de l'épiscopat et afin de convaincre que nous ne haïssons en eux que leurs erreurs, dans les sièges qui se trouveront ainsi pourvus de deux prélats, ou bien chacun d'eux présidera à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger; ou tous les deux présideront à la fois dans deux églises différentes du même siège; jusqu'à ce que, l'un ou l'autre venant à mourir, il n'y en ait plus qu'un, selon le droit commun et la coutume. L'exception n'est pas sans exemple, et l'on en a usé dès le commencement en faveur des schismatiques réunis. Que si les peuples ne veulent pas avoir deux évêques ensemble, contre la pratique ordinaire, nous céderons la place quant à nous autres catholiques. Il suffit, pour ce qui est de nos personnes, de vivre en simples et fervens chrétiens; c'est pour le peuple que nous sommes institués : usons donc de l'épiscopat, selon qu'il est expédient pour la paix et l'édification de l'Eglise². » On remarque avec admiration que, parmi près de trois cents prélats que les catholiques avaient au concile, cette résolution magnanime ne déplut qu'à deux; encore revinrent-ils bientôt au sentiment généreux des autres.

Il ne s'agissait plus que de choisir et d'autoriser les députés, ce qui se fit le trentième de mai, tous les évêques catholiques s'étant assemblés entre eux, et ayant commis leur cause, par procuration, au nombre de docteurs qu'avait fixé Marcellin. On fait observer, à

¹ Ap. Aug. Ep. 128. — ² Aug. de Gest. cum Emer. n. 6.

la gloire du grand Augustin, qu'entre les sept prélats nommés pour les conférences, il y avait avec lui deux de ses amis et de ses plus dévoués disciples, Alype et Possidius. Les Donatistes avaient donné leurs procurations à leurs députés, dès le vingt-cinq de mai.

Après tous ces préliminaires, on s'assembla au jour indiqué, c'est-à-dire le premier de juin 411; mais cette journée se passa tout entière en chicanes de la part des schismatiques, et à vérifier les signatures des procurations qui instituèrent les dix-huit députés catholiques. Il fallut faire paraître, l'un après l'autre, tous les évêques qui avaient signé, les Donatistes affectant de ne pas croire qu'il en fût venu à Carthage un si grand nombre, et ne se le persuadant peut-être pas en effet, parce que ces pieux prélats n'étaient pas entrés avec le bruit et l'ostentation de leurs rivaux. Quand les catholiques en vinrent à leur tour à la vérification des souscriptions donatistes, ils découvrirent mille traits odieux de supercherie. Mais ils voulaient convaincre leurs adversaires, et non les confondre; ils ne tirèrent d'autre avantage de la droiture de leur propre procédé, que d'en faire un préjugé de plus en faveur de l'unité. Ainsi l'on ménageait, avec la circonspection la plus charitable, des esprits pointilleux et de mauvaise foi, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour en venir à une rupture entière. Ils n'avaient pas rougi de se récrier, comme sur une fin de non-recevoir, contre les quinze jours que Marcellin avait ajoutés par indulgence au terme de quatre mois spécifié dans le rescrit impérial; d'où ils inférèrent avec arrogance que la conférence ne pouvait plus avoir lieu, parce que le jour de l'ouverture en était passé. Heureusement l'Empereur avait donné pouvoir au tribun d'accorder deux mois de plus, en cas de besoin. Quant à la dispute qui s'éleva pour le nombre des souscripteurs de l'un et de l'autre parti, elle a produit un avantage à l'Eglise, en faisant présumer que les évêques, si nombreux en Afrique, étaient répandus avec la même proportion dans le reste de la chrétienté. On voit que les catholiques avaient alors en Afrique quatre cent soixante-dix chaires épiscopales, sans y comprendre celles qui étaient occupées par les seuls Donatistes¹.

Le second jour de la conférence fut le troisième de juin: on s'assembla dans le même lieu et au même nombre que la première fois; c'est-à-dire, le commissaire Marcellin avec ses adjoints ou officiers, et les députés des deux partis. Les principales chicanes avaient été élevées dans la première séance; mais elles n'étaient pas toutes épuisées. Le commissaire ayant prié les évêques de s'asseoir, comptant enfin opérer sérieusement, les catholiques s'assi-

¹ Aug. Brevic. n. 213.

rent sans difficulté; mais les Donatistes, persistant toujours dans leur injurieuse sévérité, dirent que les divines Ecritures leur défendaient de s'asseoir dans la société des méchants. Marcellin eut la déférence de rester debout : les catholiques insultés se levèrent aussitôt de leurs sièges; ce qui donna lieu à plusieurs autres demandes qui ne tendaient qu'à traîner en longueur. On accorda tout ce qu'on put, et cette journée se passa encore toute en préambules.

Enfin le troisième et dernier jour de la conférence, qui fut le huitième de juin, on en vint, non sans peine, au fond de l'affaire; tant l'esprit de chicane est inépuisable. Il arriva, à deux reprises, que les Donatistes se trahirent eux-mêmes, en se plaignant qu'insensiblement on les engageait dans le fond de la question; comme s'il eût jamais dû s'agir d'autre chose. Mais la patience l'emporta sur la duplicité et l'obstination. Les schismatiques sentaient tout l'intérêt qu'ils avaient à multiplier les préliminaires, et à bien défendre, si l'on peut s'exprimer ainsi, les approches d'une place dont ils connaissaient la faiblesse, et qui allait essuyer de si rudes assauts. En effet, ils furent presque aussitôt vaincus qu'attaqués. On commença par la question de droit : S. Augustin montra que, dans l'Eglise catholique, répandue par toute la terre, les méchants tolérés par esprit de paix, ou parce qu'ils sont meconnus, ne nuisent point aux bons qui les souffrent sans les approuver¹. Pour concilier les passages de l'Ecriture allégués de part et d'autre, il distingua les deux états de l'Eglise, celui de l'Eglise militante, c'est-à-dire la vie présente où elle est mêlée de bons et de méchants, et celui de l'Eglise triomphante, où ses enfans ne seront plus sujets au péché ni à la mort. Après la question de droit, on traita, comme moyen de surrogation, la question de fait, c'est-à-dire qu'on examina la cause particulière et primordiale du schisme de Donat; et il fut prouvé d'une manière incontestable, en particulier par l'ancienne relation du proconsul Annulin à l'empereur Constantin, que Cécilien n'avait pas été ordonné par un traditeur; que Félix d'Aptonge avait été lavé parfaitement de cette imputation calomnieuse; que Second, tout au contraire, et plusieurs des schismatiques soulevés contre Cécilien, étaient autant de traditeurs. On lut ensuite le jugement de Constantin, renfermé dans sa lettre au vicaire d'Afrique, par laquelle il déclarait Cécilien innocent, et les Donatistes calomnieurs.

Alors Marcellin dit aux docteurs du parti, qu'ils pouvaient répondre. Ils demandèrent, avec toute la sécurité de la présomption, qu'on eût à écouter la lecture qu'ils allaient faire d'un passage

¹ *Urvic Coll. 3, c. 9 et seq.*

[Ar
tri
n'e
sui
pre
Céc
qui
ces
enc
les
les
de l
put
sés
form
C'êt
pré
pon
avér
bien
C
le c
sons
d'éc
fut d
pour
gran
point
qu'un
nous
sonne
de C
cun p
d'être
tonge
ce dis
locata
tout l
Marce
natist
sujets
ques d

¹ *Pos*

trionphant de S. Optat. Ils lurent aussitôt le passage, qui d'abord n'exprimait rien que de vague et d'obscur. Ils voulurent poursuivre, et lurent toute la page; et l'on trouva que l'auteur disait précisément le contraire de ce qu'ils prétendaient, c'est-à-dire que Cécilien avait été déclaré innocent; ce qui fit rire les assistans, qui n'avaient d'abord su que penser du ton confiant avec lequel ces sectaires demandaient cette lecture. Les schismatiques firent encore lire d'autres pièces, qui ne leur réussirent pas mieux que les écrits des Pères, et dont quelques-unes fournirent de nouvelles armes contre eux. Comme on leur démontra que plusieurs de leurs coryphées étaient véritablement entachés de ce qu'ils imputaient faussement à leurs contradicteurs, ils répondirent, pressés par la force de la vérité, qu'une affaire, ou une personne, ne formait pas un préjugé raisonnable contre une autre personne. C'était repasser de la question de fait à celle de droit, et c'était précisément ce que les catholiques avaient coutume de leur répondre, pour montrer que le crime de Cécilien, quand il serait avéré, ne tirerait point à conséquence contre d'autres évêques, bien moins encore contre l'Eglise universelle.

Comme ils commençaient à se répandre en vaines déclamations, le commissaire Marcellin leur dit : « Si vous n'avez plus de raisons particulières à faire valoir, il est temps de vous retirer et d'écrire la sentence. » On se retira des deux parts, et la sentence fut dressée : après quoi Marcellin fit rentrer les uns et les autres pour leur en faire lecture. Il était nuit, quoiqu'on fût aux plus grands jours de l'année, et cette séance, qui avait commencé au point du jour, ne put finir qu'aux flambeaux. Il ne nous reste qu'une partie des actes, qui étaient fort longs; mais S. Augustin nous en a conservé la substance¹. La sentence portait, que, personne ne devant être condamné pour la faute d'autrui, les crimes de Cécilien, quand ils seraient prouvés, ne pourraient causer aucun préjudice à l'Eglise universelle; que Donat avait été convaincu d'être l'auteur du schisme; que l'évêque Cécilien, et Félix d'Ap-tonge, qui l'avait ordonné, avaient été pleinement justifiés. Après ce dispositif, il est statué que les magistrats, les propriétaires et locataires des terres empêcheront les assemblées des Donatistes en tout lieu, que ceux-ci remettront aux catholiques les églises que Marcellin leur avait accordées durant sa commission, que les Donatistes qui ne voudront pas se réunir à l'Eglise, demeureront sujets aux peines portées dans les lois; qu'à cet effet, leurs évêques obstinés se retireront incessamment chacun chez eux; enfin,

¹ Post. Coll. c. 12.

que les terres où l'on donne retraite à des troupes de circoncellions, seront confisquées. On rendit publics les actes de la conférence, et l'on prit la méthode de les lire chaque année dans les églises de Carthage, de Tagaste, d'Hippone et de plusieurs autres sièges.

Cependant les prélats schismatiques appelèrent de la sentence de Marcellin. Ils ne manquèrent pas de prétextes; et les mensonges, comme on peut se l'imaginer, les murmures et les calomnies ne furent pas épargnés. S. Augustin répondit par un traité qu'il adressa aux Donatistes laïques, sur qui il fondait beaucoup plus d'espérances que sur des docteurs entêtés et de mauvaise foi, en qui la honte n'opère d'ordinaire que le dépit et l'endurcissement. En conséquence du rapport de Marcellin à l'Empereur, et de l'injurieux appel des schismatiques opiniâtres, il intervint une loi du trentième de janvier 412, qu'on peut regarder comme l'époque de la ruine de cette secte intraitable. L'Empereur casse tous les rescrits que les sectaires pourraient avoir obtenus, et confirme toutes les lois faites antérieurement contre eux; les condamne à de grosses amendes, suivant leur condition, depuis les personnes du premier rang jusqu'au simple peuple, et les esclaves à des punitions corporelles; ordonne que leurs clercs soient bannis d'Afrique, et toutes les églises rendues aux catholiques. Tel fut le coup mortel du donatisme. Quelque temps après la publication, les évêques mêmes rentrèrent de toutes parts dans le sein de l'unité, avec leurs églises tout entières. Il y en eut quelques-uns qui persévérèrent dans l'obstination; mais ce ne fut plus qu'un parti désespéré, qui ne se donna pas la peine de sauver les apparences, qui ne se retrancha pas même derrière le rempart de l'hypocrisie, qui est la dernière ressource des sectaires. Ils publiaient sans pudeur qu'ils ne se rendraient pas, quand même on leur ferait connaître la vérité de la doctrine catholique et la fausseté de la leur¹. En peu de temps, le zèle sage et paternel des évêques, principalement de S. Augustin, ne fit plus de tous les chrétiens d'Afrique qu'un seul troupeau, soumis à ses chefs immédiats, et subordonné au premier pasteur.

Mais il est avantageux à l'Eglise qu'elle ait sans cesse à combattre. Au moins le Seigneur ne permet-il pas qu'elle jouisse d'une paix trop longue ou trop profonde, qui, l'endormant dans la sécurité, ferait perdre à ses enfans, avec la gloire et les fruits de la victoire, l'usage même des armes nécessaires à la plus indispensable défense. Les Donatistes ne furent pas plus tôt réduits, ou hors d'état de for-

¹ Aug Epist. 139.

[A
ne
ler
da
do
tre
sou
qu
un
fit,
l'es
de
trin
A
dan
dog
qu
tés
et il
ses
s'ave
pied
sond
désa
Ce
prép
parc
et à
et pl
avan
Pélag
vit en
mais
sa co
Pales
Po
ordor
tisait
Paulin
S. An
Carth
beanc

¹ Mer

mer des attaques redoutables, qu'il s'éleva une secte moins violente, mais beaucoup plus dangereuse : Pélage en fut l'auteur. Né dans la Grande-Bretagne d'une famille obscure qui n'avait pu lui donner une éducation distinguée, ni le faire instruire dans les lettres, son esprit au-dessus de l'ordre commun, sa dissimulation, sa souplesse, suppléèrent à tout. Il embrassa la profession monastique, où il ne fut que frère lai. Mais, étant venu à Rome, il acquit une grande réputation de vertu; et, durant le long séjour qu'il y fit, il profita de la facilité des relations, pour gagner de toute part l'estime des gens de bien qui avaient de la célébrité, entr'autres, de S. Paulin et de S. Augustin. Il se fit même un nom par sa doctrine, et il composa quelques ouvrages utiles.

Ayant fait connaissance avec un Syrien nommé Ruffin, il donna dans les erreurs les plus impies sur le chapitre de la grâce; car ces dogmes pervers venaient d'Orient, et tiraient leur source, à ce qu'on prétendit, des principes d'Origène¹. Ruffin les avait apportés à Rome vers l'an 400; mais il n'osa jamais les publier lui-même, et il crut découvrir dans le moine Pélage un instrument propre à ses vues. Ce n'est pas que Pélage fût plus d'humeur que lui à s'aventurer; mais avec un talent infini pour dissimuler et s'insinuer pied à pied, il s'avavançait ou il reculait, se montrait lui-même ou sondait le terrain par des émissaires affidés, qu'il approuvait et désavouait selon les conjonctures².

Célestius servit surtout à son dessein³, non-seulement par la prépondérance que lui donnait la noblesse de son extraction, mais parce qu'à un génie très-semblable à celui de Pélage, à la subtilité et à l'amour de la nouveauté, il joignait un caractère plus hardi et plus entreprenant. Ils sortirent l'un et l'autre de Rome, peu avant l'invasion des Goths, et ils se transportèrent en Afrique. Pélage passa par Hippone avant de se démasquer; S. Augustin le vit ensuite à Carthage. Il avait déjà entendu parler de ses erreurs; mais il était alors absorbé par les soins dans lesquels l'engageait sa conférence avec les Donatistes. Pélage passa de Carthage en Palestine, où il demeura long-temps.

Pour Célestius, il était resté à Carthage, où il prétendait se faire ordonner prêtre. Cependant, comme ce novateur emporté dogmatisait sans ménagement, il fut dénoncé à l'évêque Aurélius par Paulin, diacre de Milan, ancien secrétaire et auteur de la vie de S. Ambroise. Ce diacre avait été envoyé de son église à celle de Carthage, qui, manquant de sujets, en avait demandé à l'Italie, beaucoup mieux pourvue. Formé à l'école d'Ambroise, il y avait

¹ Mercat. Commun. in lib. sub not. p. 30. — ² Gennad. c. 44. — ³ Ibid.

puisé l'horreur des nouveautés profanes et le courage de les déceler. Dans la dénonciation qu'il fit de Célestius à un concile qu'on assembla pour ce sujet, il réduisit ses erreurs à leurs chefs principaux¹; il montra que le dogmatiseur ne niait pas seulement le péché originel, avec ce qui le présuppose, tel que l'heureux état où Adam fut créé, et auquel le genre humain était destiné avant le péché; mais encore la nécessité de la rédemption, l'insuffisance de la loi pour le salut, et son imperfection par comparaison avec l'Évangile. Célestius avait avancé que ce n'étaient là que des opinions problématiques qu'on pouvait soutenir ou combattre indifféremment, et qu'il connaissait plusieurs ecclésiastiques qui rejetaient le péché originel. Il confessait d'un autre côté que les enfans avaient besoin de rédemption, et qu'on devait les baptiser pour qu'ils eussent part au royaume des cieux. Mais entre le royaume des cieux et la vie éternelle, qu'il ne faisait pas difficulté d'accorder aux enfans morts sans baptême, il mettait une distinction toute nouvelle; il usait de mille autres subtilités, qui adoucisèrent en apparence, ou obscurcissaient ce qu'il avait avancé de mal sonnante et de scandaleux. Les prélats l'entreprirent enfin méthodiquement, l'interrogèrent de suite à plusieurs reprises, et le pénétrèrent assez pour le convaincre d'errer avec opiniâtreté en matière de foi. En conséquence, il fut expressément condamné par ce concile de Carthage, et privé de la communion ecclésiastique. La sentence intimida ses partisans, et les rendit beaucoup plus exacts ou plus politiques. S. Augustin n'avait pas assisté au concile, et il ne s'éleva pas d'abord nommément contre les chefs de la nouvelle secte, toujours en réputation de vertu et en liaison avec les personnes pieuses, auxquelles ils avaient grand soin de tout déguiser. Il se contenta d'instruire son peuple, de l'exhorter à demeurer ferme dans l'ancienne doctrine sans trop désigner ceux qui l'attaquaient, de peur de les aigrir et de les porter aux derniers excès. Toutefois il écrivit contre eux ou contre leurs princes, cette année-là même 412.

Le tribun Marcellin, qui voyait renaître les troubles dans l'église d'Afrique, n'eut rien de plus pressé que de consulter l'oracle de cette province et de tout le monde chrétien, sur ces disputes alarmantes, principalement sur le baptême des enfans. Augustin lui envoya pour réponse ses livres de la Rémission des péchés, les premiers qu'il ait composés contre les Pélagiens. Pour saper cette hérésie par les fondemens, il y prouve d'abord que l'homme est sujet à la mort, non par la première institution du Créateur, mais

¹ Mene. Comm. ad Imp. c. 1.

par le démerite du péché; que le crime d'Adam a souillé toute sa postérité, et que c'est pour obtenir la rémission de ce péché d'origine qu'on baptise les enfans. Il soutint constamment que cette tache originelle est assez odieuse au yeux du Seigneur, pour lui faire exclure ceux qui la conservent, tant de la vie éternelle, que du royaume des cieux, contre la vaine distinction du novateur. Il avança même dans la suite, spécialement dans un sermon plein de véhémence prêché à Carthage, que les enfans morts sans baptême sont véritablement condamnés aux peines de l'enfer et aux feux éternels. Plusieurs écrivains ecclésiastiques, surtout parmi les Orientaux, ont trouvé cette doctrine trop rigoureuse. S. Augustin lui-même, en répondant depuis à Julien d'Éclane, l'a beaucoup adoucie dans le cinquième de ses livres contre ce dangereux sectaire; ouvrage des plus réfléchis et des mieux travaillés entre tous ceux du saint docteur. Voici ses propres expressions : « Non, je ne dis pas que les enfans morts sans baptême doivent subir une peine si grande, qu'il leur eût été plus avantageux de n'être point nés; je n'oserais dire qu'il leur fût plus expédient de n'être point du tout, que d'être là où ils sont. » Il ne les condamnait donc plus aux flammes éternelles, comme les adultes réprouvés, pour qui le Sauveur, à cause de cet affreux châtement, dit qu'il serait plus avantageux de n'avoir jamais existé. Il faut encore observer que la sévérité extraordinaire de S. Augustin, du moins pendant quelque temps, au sujet des enfans coupables de la seule faute de leur origine, provenait de son penchant vers une opinion abandonnée depuis, savoir que nos âmes et nos corps viennent également de ceux du premier homme.

Quelques modernes ont été au contraire jusqu'à imaginer un troisième lieu, où non-seulement les enfans morts sans baptême ne souffrent aucune peine du corps, mais jouissent d'une félicité naturelle, tout privés qu'ils sont de la vision de Dieu. Le pieux et savant Bellarmin, avec tous les docteurs les plus respectables, trouve ce sentiment contraire à la foi, sans croire néanmoins que ces enfans endurent la peine du feu. Croyons simplement, avec le torrent des Pères et des docteurs, que ces héritiers infortunés du crime de leur premier père sont dans un état véritable de damnation, et positivement malheureux, sinon par le feu et les autres tourmens corporels, sinon encore par le ver rongeur ou les remords de la conscience, qu'ils ne sauraient éprouver pour une faute qui n'a pas dépendu de leur volonté, au moins par la peine du dam, ou la privation d'un Dieu qui était leur fin dernière et la source unique de leur souverain bonheur. Osons néanmoins présumer de ce Dieu clément par lui-même, et que nos iniquités seules forcent d'être

sévère, qu'il ne découvre point à ces enfans la grandeur de leur perte, d'une manière à leur faire souffrir une peine égale à celle que sa juste vengeance inflige aux pécheurs condamnés pour l'abus qu'ils ont fait de leur liberté.

Du faux principe que la nature n'avait pas été infectée dans sa souche, les Pélagiens concluaient que les hommes retrouvaient en eux-mêmes, et le pouvoir, et la facilité d'accomplir tous les commandemens divins, s'ils les voulaient accomplir; qu'il dépendait d'eux de passer toute leur vie sans péché, et que plusieurs, tant sous la loi ancienne que sous l'Évangile, avaient été effectivement nets de toutes taches, même les plus légères. En convenant que l'homme pendant cette vie peut être sans péché, par la grâce de Dieu et la coopération du libre arbitre, Augustin affirme que personne n'est réellement en cet état, parce que personne ne le veut autant qu'il faut; qu'excepté Jésus-Christ, aucun homme n'a été et ne sera ainsi sans tache. Quant à la mère de Dieu, il s'explique assez dans un autre endroit, pour qu'on ne puisse rien conclure de celui-ci contre l'un de ses plus glorieux privilèges, comme nous le verrons bientôt.

Marcellin, ayant reçu ces réponses du saint docteur, lui écrivit avec étonnement, sur ce qu'il disait que l'homme peut être sans péché, et que nul homme n'y a été et n'y sera jamais. « Comment, lui dit-il, assurez-vous possible une chose dont vous prétendez qu'il n'y a et n'y aura point d'exemple? » Pour résoudre cette difficulté, Augustin écrivit son livre de l'Esprit et de la Lettre, qui n'est qu'une explication du passage de l'Apôtre, où il est dit que *la lettre tue, et que l'esprit donne la vie*. Il y fait voir, par une longue induction, qu'il y a beaucoup de choses possibles qui n'ont jamais existé. Comme on pouvait lui répliquer que la plupart des comparaisons qu'il citait en preuves, ne roulaient que sur des œuvres toutes divines, il prévient l'objection, et dit que la fuite du péché dans l'homme est la plus divine de toutes les œuvres. Car pour l'éviter, il ne suffit pas à l'homme de la liberté qu'il tient de son Créateur; il ne lui suffit pas des documens extérieurs, quoique surnaturels, qui lui apprennent ce qu'il faut faire pour bien vivre; mais avec les forces de la nature et le secours de la révélation, il est encore nécessaire que le Saint-Esprit, par les inspirations et les impulsions qu'il produit intérieurement dans nos âmes, nous porte à la pratique du bien déjà connu: autrement, l'instruction n'est que la lettre qui tue, puisque la grâce intérieure surajoutée à la nature, en vertu de la rédemption, est l'esprit qui vivifie. La loi qui nous instruit est donc insuffisante, quoiqu'elle soit bonne et sainte. Nous nous rendrions au contraire plus cou-

[An
pal
dev
ma
au
obe
tim
ne
exp
moi
d'er
doc
pas
mai
n'es
actu
fasse
la v
l'exp
tend
mais
du v
C'
mair
chosa
certa
qu'il
fin s
le no
le sa
d'être
ce q
leur
légèr
divin
vaient
que
que p
elle d
du S
dire
uniqu
ne pe
' N.

pables, si elle se trouvait seule, puisqu'alors nous connaîtrions nos devoirs sans pouvoir les remplir.

« Quand bien même, ajoute-t-il, on exécute ce qui est commandé, si on le fait par une crainte servile, qui, en renonçant au mal, regrette de ne pouvoir le commettre impunément, cette obéissance n'est pas digne d'en porter le nom, et mérite des châtimens au lieu de récompenses. Car il n'est point de bon fruit qui ne provienne de la racine de la charité. » On a trop abusé de ces expressions de S. Augustin, pour qu'un écrivain qui rend le moindre compte de la doctrine de ce Père puisse se dispenser d'en expliquer le vrai sens. Faisons donc observer que le saint docteur ne réprouve pas la crainte en général. Elle ne surmonte pas, à la vérité, la concupiscence sans le secours de l'espérance; mais elle ne la favorise pas non plus; et, quoique imparfaite, elle n'est pas mauvaise, à moins qu'elle ne soit jointe à l'affection actuelle et libre du péché, c'est-à-dire à moins qu'elle ne nous fasse abstenir seulement de l'acte extérieur du péché, et non de la volonté de pécher. Par la charité, le saint docteur, suivant l'explication qu'en a donnée le clergé de France en 1720, n'entend pas seulement la charité habituelle et l'amour dominant, mais tout amour actuel de Dieu, toute bonne volonté, tout amour du vrai bien, à quelque degré qu'il puisse être.

C'est dans ce sens qu'expliquant ces mots de S. Paul aux Romains : *Les Gentils qui n'ont pas la loi, font naturellement des choses qui sont de la loi*, S. Augustin dit que les infidèles font certaines actions conformes aux règles de la justice¹. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt, que, si l'on examine attentivement à quelle fin sont dirigées ces œuvres, à peine s'en trouve-t-il qui méritent le nom d'œuvres de justice. Mais toujours est-il certain par là que le saint docteur reconnaît que quelques-unes de ces actions, loin d'être des péchés, sont des actes de vertu. Lors donc qu'il dit que ce qu'il y a de bon dans ces infidèles ne servira qu'à diminuer leur supplice, il ne prétend pas qu'ils seront punis, au moins légèrement, pour le bien qu'ils auront fait, mais que la justice divine trouvera moins de péchés à punir en eux, que s'ils n'avaient fait aucune de ces actions moralement bonnes. C'est par là que s'explique aussi ce qu'il ajoute, que le libre arbitre ne peut que pécher, si la route de la vérité est inconnue; et quand même elle commence à être connue, si la charité ou la grâce intérieure du Saint-Esprit ne nous la rend encore aimable. Il ne veut rien dire autre chose, sinon que, dans l'ordre du salut dont il s'agit uniquement en cet endroit, le libre arbitre, loin de le procurer, ne peut qu'y mettre obstacle, en péchant le plus souvent.

¹ N. 48.

Le trente-troisième chapitre de ce traité mérite une attention toute particulière, pour la manière dont il établit tout à la fois, non-seulement la volonté sincère qu'a le Seigneur de sauver tous les hommes, et par conséquent la grâce suffisante, puisque tous ne se sauvent pas, mais encore la puissance de Dieu, et l'accord de la liberté avec cette puissance ou avec la grâce. S. Augustin avait déjà dit précédemment que le Seigneur, en donnant le pouvoir de bien faire, n'en impose pas la nécessité. Il ajoute ici, que le libre arbitre est cette force intermédiaire qui peut être déterminée pour le parti de la foi, ou pour celui de l'infidélité, sans qu'on en puisse inférer que l'homme a la volonté de croire, à moins qu'il ne l'ait reçue de Dieu surnaturellement : car, quoiqu'elle procède du libre arbitre que nous tenons naturellement du Créateur, il faut que ce libre arbitre soit excité par une vocation surnaturelle, ou par la grâce. Le Seigneur, qui veut sans contredit que tous les hommes soient sauvés, ne leur ôte pas pour cela le libre arbitre, sur l'usage duquel ils seront très-justement jugés. Mais quand ils en font un mauvais usage, ils agissent contre sa volonté, sans toutefois la vaincre ; puisqu'ils éprouveront dans les supplices la puissance de celui dont ils ont méprisé la miséricorde ou les dons. Ainsi la volonté de Dieu, conclut-il, n'est jamais vaincue. Elle ne pourrait l'être, que s'il ne trouvait pas moyen de punir ceux qui la méprisent. Ainsi encore maintenons-nous tout à la fois, et le libre arbitre, et tous les sujets qu'a notre âme de bénir le Seigneur, en reconnaissance de ses dons.

Ces derniers traits sont si concluans, que ceux dont ils combattent la doctrine n'ont point trouvé d'autre ressource, pour y répondre, que de les donner pour une objection faite aux Pélagiens par le saint docteur ; tandis que c'est sa réponse même à leur objection. S'il ajoute que cette réponse ne satisfera peut-être qu'imparfaitement, il en rejette la cause sur l'obscurité du mystère de la prédestination, ou sur la question suivante, qui demeure toujours impénétrable : Pourquoi Dieu, voulant le salut de tous les hommes, ne les appelle-t-il pas d'une vocation à laquelle ils consentent ?

Le défenseur de la grâce avertit enfin de ne point attribuer à Dieu le péché, comme on lui attribue la volonté de croire et de bien faire ; quoique l'un et l'autre tirent leur existence du libre arbitre qu'il nous a donné en nous créant. Si on rapporte à Dieu la bonne volonté, ce n'est pas seulement à cause du libre arbitre, qui est un apanage naturel de notre création ; mais parce que le Seigneur nous fait vouloir par des secours, tant intérieurs qu'extérieurs, qu'il n'est pas en notre pouvoir de nous procurer, quoiqu'il dépende de nous d'y acquiescer ou d'y résister : ou, pour

rendre encore plus littéralement les expressions originales, parce qu'il n'est au pouvoir de personne de se procurer ce qui lui vient de salutaire à l'esprit; mais qu'il n'en dépend pas moins de la propre volonté, de donner ou de refuser son consentement. C'est ainsi que le docteur de la grâce en soutient partout les droits, sans jamais préjudicier à ceux du libre arbitre.

Etant allé à Carthage, l'évêque Aurèle, suivant la coutume observée entre les évêques à l'égard des prélats étrangers, pria cet hôte respectable de faire l'office et l'instruction. Il le prévint sans doute que les ennemis de la grâce, quoique plus réservés depuis le dernier concile, continuaient à tromper les simples par le moyen de leurs perfides équivoques¹. Le saint docteur parla avec une éloquence extraordinaire, et prouva le péché originel par les principes mêmes des Pélagiens qui refusaient le royaume des cieux aux enfans morts sans baptême. « Cette privation, disait-il, de quelque manière qu'ils l'expliquent, est toujours une peine : or, comment une personne en qui il ne se trouverait aucun péché, pourrait-elle subir justement une peine, quelle qu'elle fût? » L'orateur poussa vivement cette difficulté, il fut très-véhément dans toute la suite de son discours, et les hérétiques pressentirent tout ce qu'ils avaient à craindre de lui. Pélage appréciait assez bien ses forces et celles de ses ennemis. En reconnaissant combien Augustin le surpassait en doctrine, il sentait combien il avait lui-même de talent pour insinuer ses erreurs et pour séduire. Il conçut le dessein de gagner l'adversaire qu'il désespérait de vaincre. D'abord il tenta de le prévenir favorablement par le moyen de la flatterie et des louanges. Il lui écrivit d'un style à éblouir tout homme qui eût eu moins d'humilité que de science. Le modeste et profond docteur lui répondit froidement, quoiqu'avec beaucoup d'égards, qu'il était reconnaissant des marques gratuites de son estime, mais qu'il le conjurait de prier qu'il devint, par la grâce divine, tel qu'il le peignait, plutôt que de continuer à le peindre tout autre qu'il n'était.

L'hérésiarque, qui ne se déclarait pas ouvertement, continuait de passer pour orthodoxe dans l'esprit de la multitude abusée par ses expressions artificieuses, et plus encore par sa manière de proposer l'erreur en forme de question; stratagème concerté entre lui et ses disciples, et principalement avec son fidèle Célestius. C'est ainsi qu'il avait déjà procédé dans ses commentaires sur les Epîtres de S. Paul. Bientôt la Providence fournit une occasion éclatante de dévoiler l'imposture.

¹ Scrm. 294

Démétriade, de l'illustre maison des Aniciens, s'étant retirée en Afrique avec ses proches, pour se dérober à la fureur des Goths qui ravageaient l'Italie, fut si touchée de ce qu'elle avait entendu dire à S. Augustin sur la virginité chrétienne, qu'elle résolut de l'embrasser. Elle tint cependant sa résolution fort secrète. Dans le faste et les délices, au milieu des troupes d'eunuques et d'esclaves de l'un et de l'autre sexe qui la servaient, elle s'habituait à pratiquer les jeûnes et les abstinences monastiques, à porter des habits rudes et grossiers, le cilice même, et à coucher sur la terre; avec le moins d'éclat cependant qu'il lui fut possible, et n'ayant pour confidentes que quelques vierges entre ses vertueuses domestiques. Son plus grand embarras, c'était de faire agréer son dessein à sa mère Julienne, et à Proba son aïeule paternelle. Elle était bien éloignée de penser que les vœux de ces illustres romaines, encore plus distinguées par leur religion que par leur naissance, fussent d'accord avec les siens, et les apparences étaient en effet toutes contraires. Cette mère et cette aïeule respectables ne semblaient rien avoir plus à cœur que le mariage de Démétriade; mais elles n'agissaient ainsi, que pour mettre à couvert les mœurs d'une jeune personne de qui elles n'osaient exiger une plus haute perfection. Cependant l'ignorance mutuelle de ce qui se passait dans ces âmes généreuses, toutes également zélées pour la chasteté parfaite, amena le mariage presque au moment de sa célébration. Déjà le jour était pris, déjà l'on préparait la chambre nuptiale, et la timide Démétriade se trouvait dans la plus étrange inquiétude. Elle prit son parti durant la nuit, animée par le souvenir d'une infinité de vierges courageuses. Le matin, rejetant toutes ses pierreries et ses parures ordinaires, couverte d'une vile tunique et d'un gros manteau, elle alla se jeter aux pieds de son aïeule, à qui elle ne s'expliqua que par ses larmes. Proba, et Julienne qui survint, concevaient à peine ce qu'elles voyaient, et ne savaient à quel motif l'attribuer, ni à quoi se résoudre. Mais quand elles se furent assurées de la pureté des intentions de Démétriade et de la maturité de sa résolution, elles applaudirent à sa piété en l'embrassant avec tendresse, et en mêlant leurs larmes aux siennes. Toute cette auguste maison prit part à la joie d'une nouvelle si digne d'intéresser des âmes romaines, dont l'héroïsme s'était tourné tout entier du côté de la religion¹.

Plusieurs domestiques et plusieurs amies de Démétriade suivirent son exemple. Toutes les églises d'Afrique s'en tinrent honorées; celles d'Italie furent consolées dans la triste situation où

¹ Hier. Epist. 8 ad Demetr.

[Au
elle
Pro
don
pau
elle
nité
L
gué
écri
sain
une
d'un
taire
man
bien
ferv
et d
crit
autr
Inno
Pe
figur
ecriv
un li
gagé
ter s
y eût
de la
Ap
conn
mœu
l'état
la pr
dans
venir
qu'il
pour
leque
lorsq
cœur
Pour

elles se trouvaient, et la renommée en passa jusqu'en Orient. Proba et Julienne ne diminuèrent rien de la dot de leur fille, et donnèrent à son Epoux céleste, dans ses membres qui sont les pauvres, tout ce qu'elles avaient destiné pour le mariage. Enfin elle reçut le voile des mains de l'évêque, avec de grandes solennités¹.

Le saint pape Innocent et tous les personnages les plus distingués par leur piété et leur éloquence, consacrèrent dans leurs écrits le souvenir d'un événement si glorieux à la religion. Le saint prêtre Jérôme, à la prière qu'on lui en fit, recueillit dans une grande lettre adressée à Démétriade, les différens devoirs d'une vierge chrétienne, et il interrompit pour cela son Commentaire sur le prophète Ezéchiel, qu'il était près d'achever. Il ne manqua point de la prémunir contre les périls en matière de foi, bien instruit de tout ce que les personnes de ce rang et de cette ferveur, surtout parmi les femmes, ont à craindre des assiduités et du zèle intéressé des novateurs. La règle capitale qu'il lui prescrit dans cette occasion, et à laquelle il subordonne toutes les autres, c'est de professer invariablement la foi du saint pontife Innocent.

Pélagie, qui était alors en Palestine, et plus jaloux que jamais de figurer entre les hommes renommés pour la doctrine et la piété, écrivit de son côté à Démétriade une très-longue lettre, ou plutôt un livre, que la mère de la sainte, à ce qu'il prétendit, l'avait engagé à composer². Ce fut un des premiers ouvrages où il fit éclater son hérésie de manière à ne pouvoir plus se justifier, quoiqu'il y eût prodigué, avec les fleurs de l'élocution, tous les raffinemens de la subtilité, de l'équivoque, et tout le fard de l'imposture.

Après un exorde des plus insinuans et des plus flatteurs, voici comme il entre en matière : « Toutes les fois que j'ai à traiter des mœurs et de la perfection chrétienne, je commence par présenter l'état des forces de la nature, afin d'encourager mon auditeur à la pratique du bien. Comment en effet nous engagerions-nous dans la carrière des vertus, si nous n'avions l'espérance de parvenir au terme ? Cette méthode est d'autant plus convenable, qu'il s'agit de former une personne plus parfaite. Posons donc pour premier fondement de la vie spirituelle, le fond même sur lequel il faut travailler, et les forces dont on ne fait usage que lorsqu'on s'en croit pourvu. La meilleure façon d'encourager le cœur humain, c'est de lui apprendre qu'il peut ce qu'il désire. Pour faire accomplir tout le bien qui est au pouvoir de la nature,

¹ Hier. Epist. 8 ad Demetr. c. 4. — ² Ap. Aug. Ep. 17; Hier. Ep. 1.

il faut lui montrer que ce bien est effectivement en son pouvoir. Sur le champ de bataille, la harangue la plus efficace, c'est de représenter aux combattans leurs forces et les succès de leur valeur. »

Cette morale était trop contraire à tous les principes des Pères de la vie spirituelle et chrétienne, qui ne portent que sur la défiance de soi-même et le recours à la grâce divine, pour ne point exciter le trouble et le scandale. Depuis que Pélage eut ainsi levé le masque, la perversité de ses desseins ne fut plus un problème. Dans la suite de son livre, il donnait pour preuve du pouvoir de la nature et du libre arbitre, tant l'exemple des philosophes païens, qui sans connaître Dieu, disait-il, ont fait mille choses très-agréables à Dieu, que celui des patriarches qui, avec le secours de la loi seule, ou, comme Job, dépourvus de ce secours, n'ont pas laissé que de faire admirer les richesses cachées de la nature, et qui ont montré dans l'héroïsme de leurs vertus ce que nous pouvons tous. Mais ce qui dévoile encore mieux la doctrine superbe de Pélage, c'est ce qu'il dit à Démétriade, après une multitude d'excellentes maximes pour la conduite d'une vierge : « Voilà de quoi vous faire justement préférer à vos semblables. Votre noblesse et votre grandeur temporelle proviennent de votre famille, et non de votre personne ; mais il n'y a que vous personnellement qui puissiez vous donner les richesses spirituelles. C'est donc en ce point que vous êtes uniquement et incomparablement estimable, savoir, en ce qui ne peut être que de vous et qui fait partie de vous. » C'était là comme l'abrégé et la quintessence de toute la doctrine pélagienne, qui dans son principe ne différait pas de la philosophie des stoïciens, et qui anéantissait pareillement toute la vertu de la rédemption. Ainsi le plus éloquent des philosophes avait dit, au milieu de Rome idolâtre, que personne ne rendait grâces aux dieux de ce qu'il était homme de bien ; qu'on les remerciait des richesses, des honneurs, de la santé, et non pas de ce qu'on était juste, sage, tempérant. Pélage usait néanmoins du mot de grâce en quelques endroits de sa lettre ; mais c'était dans son langage un terme générique, qui ne signifiait que des secours extérieurs pour la pratique plus facile de la vertu, et tels que la loi ancienne, les instructions évangéliques, les exemples et les leçons du Sauveur.

S. Augustin, avec toute sa modération, ne put enfin se taire sur des procédés si révoltans de la part des novateurs. « Ils vont trop loin, dit-il en prêchant quelque temps après¹ ; il n'est plus possible de les tolérer ; ils poussent à bout la patience de l'Église. On doit supporter ceux qui se trompent en des questions qui ne

¹ Serm. 294.

sont pas encore éclaircies, mais non ceux qui veulent ébranler les fondemens mêmes du christianisme. Ne leur ôtons pas cependant tous les moyens de se rapprocher; tâchons qu'ils ne nous appellent point hérétiques, et ne leur donnons pas encore ce nom, quoiqu'ils le méritent.»

Pélage n'en sema ses erreurs qu'avec plus de témérité. La portion la plus précieuse du troupeau de Jésus-Christ, les personnes qui se consacraient à une plus haute perfection, étaient celles à qui s'attachait principalement cet habile imposteur. Après ses vaines tentatives à l'égard de Démétriade, il réussit mieux d'abord auprès de deux jeunes hommes d'une piété exemplaire, nommés Jacques et Timase. Il gagna leur confiance, leur fit quitter le monde pour la vie monastique, et leur donna du goût pour ses subtilités impies. Leur simplicité et leur jeunesse ne voyaient rien moins qu'un corrupteur dans le zéléteur apparent de leur perfection. Mais le Seigneur eut pitié de leur inexpérience, et leur ménagea, dans les lumières d'Augustin, un secours proportionné à la grandeur du danger qu'ils couraient. Ils furent si touchés de ses enseignemens, et conçurent tant d'horreur des opinions dont on avait commencé à les infecter, qu'ils lui remirent un livre de Pélage, intitulé *de la Nature*, et qui, sous ombre de défendre l'ouvrage du Créateur, anéantissait la grâce du Rédempteur.

Quoique l'hérésiarque excellât à exprimer habilement l'erreur par des façons de parler orthodoxes en apparence, la sagacité d'Augustin découvrit l'hérésie à travers tous les voiles dont on avait pris soin de l'envelopper; mais, prévoyant que le vulgaire n'aurait pas la même pénétration, il jugea qu'il était absolument nécessaire de la démasquer: dans cette vue, il composa son livre de la Nature et de la Grâce, et l'adressa aux deux jeunes hommes dont il se proposait directement l'instruction. Il y traite à fond de la corruption de la nature par le premier péché, et du besoin d'une grâce médicinale pour sa guérison. «Autrement, dit-il, Jésus-Christ serait mort en vain, ce qui est un horrible blasphème: ainsi la nature n'est pas dans un état d'intégrité ou de santé parfaite; elle ne peut, par ses propres forces, accomplir la loi, bien moins encore la perfection de la justice, ni conséquemment s'établir dans l'état d'impeccabilité et d'affranchissement des passions, que les philosophes stoïciens nommaient *apathie*, et que l'orgueil pélagien, peu différent du leur, soutient avec impudence.» C'est dans cet ouvrage que le saint docteur dit expressément que, quand il s'agit du péché, il ne veut point qu'on mette en question si la vierge Mère en a été exempte¹. Après avoir examiné, sous le règne des trois

¹ Cap. 38.

lois divines, savoir, la loi non écrite, la loi de Moïse et la loi de grâce, s'il y a eu des hommes qui aient vécu sans tache, il conclut pour la négative; et dans tout le genre humain il n'excepte, pour l'honneur du Rédempteur, que sa sainte Mère. Le motif qu'il en donne et les termes qu'il emploie enchérissent beaucoup sur l'assertion même. Ce docteur si réservé, qui ne trouve de titres à aucune créature pour prétendre aux faveurs célestes, assure, dans un ouvrage dogmatique où il ne s'agissait pas de faire l'éloge de Marie, que par la plénitude de la grâce qui lui a fait mériter de concevoir et d'enfanter celui qui est indubitablement sans tache, elle a triomphé de la tyrannie du péché, sans nulle exception.

Quoique déjà Pélage méritât si peu d'être ménagé, son charitable adversaire ne le nomma point encore dans cette réfutation. Il évita en toute manière de lui aigrir l'esprit, et s'autorisa, pour travailler à sa correction, du nom d'ami que l'hérésiarque lui avait donné; lui témoigna que sa personne lui était toujours chère, et qu'il était ravi de pouvoir encore épargner son honneur, quand l'intérêt de l'Eglise ne lui permettait plus d'épargner sa doctrine. Mais l'événement convainquit le saint qu'on ne gagne pas les orgueilleux en leur épargnant l'humiliation. La modestie d'Augustin augmenta la présomption de Pélage, qui prit les ménagemens de la charité pour des effets de la crainte. En lisant néanmoins l'ouvrage où il était réfuté, il ne se sentit pas en état d'y répliquer, et comme on ne le nommait pas, il se contenta de répondre, qu'entre les ouvrages que l'on censurait, les uns n'étaient pas de lui, les autres lui avaient été enlevés et publiés sans son aveu, avant qu'il en eût fait la correction.

S. Jérôme, en Orient, usa de la même réserve que l'évêque d'Hippone. Dans sa lettre à Ctésiphon, qui l'avait consulté sur ces nouveautés déjà fort accréditées parmi les Orientaux, Jérôme les réfute avec sa force et son érudition ordinaires, mais sans nommer les chefs de la secte; il en attribue la première origine aux philosophes pythagoriciens et stoïciens, qui s'arrogèrent l'orgueilleux pouvoir, non-seulement de réprimer, mais d'éteindre absolument les passions. Il accuse les sectaires d'avoir réchauffé cette erreur, d'après les Origénistes et les disciples de Jovinien; et en remontant plus haut, d'après les Manichéens, qui exemptaient de tout péché ceux qu'ils appelaient leurs élus ou leurs parfaits. Pour satisfaire aux instantes prières des fidèles zélés, il composa quelque temps après un dialogue entre un catholique et un pélagien, où il nous apprend, en passant, que les ecclésiastiques portaient des habits blancs dans la célébration du saint sacrifice; et comme il l'avait promis, il y réfute plus au long qu'auparavant les erreurs

de Pélage touchant l'impeccabilité et les forces du libre arbitre¹. Il emploie les mêmes moyens que S. Augustin, qu'il cite avec une estime et une simplicité bien capables de faire sentir qu'alors au moins il n'avait rien dans l'âme de l'aigreur ou de la hauteur apparente avec laquelle il avait semblé le traiter autrefois. Il l'appelle au contraire un éloquent et un saint évêque qui a épuisé la matière. « En sorte, ajoute-t-il, que je me sens peu de goût pour un travail qui ne comporte plus que des répétitions inutiles. Que si je voulais donner du nouveau, je ne dirais que des choses faibles; parce que cet excellent esprit a saisi les meilleures. » Le docte et saint solitaire avait alors quatre-vingt-sept ans, et il approchait du terme où les saints mêmes s'observent plus scrupuleusement que jamais. Il s'en faut bien qu'il parle aussi honorablement du concile qui se tint à Diospolis en Palestine, sur la fin de cette année 415. Toutefois les Pères de ce concile n'étaient pas infectés de la doctrine des novateurs, qui y fut sincèrement rejetée; mais Pélage y fut absous et maintenu dans la communion ecclésiastique, parce qu'il y condamna de bouche ses maximes. Outre la difficulté générale de saisir le vrai sens de ses perpétuelles équivoques, les pères de Diospolis, les grecs ou syriens, n'entendaient qu'imparfaitement l'extrait latin de ses œuvres, produit par ses accusateurs; et ceux-ci se trouvant absens, il donna sans gêne les explications qui lui étaient favorables².

C'étaient deux évêques de Gaule, Eros d'Arles, et Lazare d'Aix, l'un et l'autre chassés de leurs sièges. Le pape Zozime en parle fort mal; mais S. Augustin les donne partout pour de grands hommes de bien. S. Prosper, en nous apprenant qu'Eros avait été disciple de S. Martin, le qualifie même d'homme vénérable pour sa sainteté.

Des jugemens si différens rendent ce point de fait fort difficile à pénétrer. Il paraît néanmoins qu'on peut les concilier, par la diversité des temps et des affaires où ces deux évêques se trouvèrent impliqués. Eros, à ce qu'on assure, avait usurpé le siège d'Arles par la protection du tyran Constantin, révolté contre l'empereur Honorius. Lazare, condamné comme calomniateur dans un concile tenu à Turin, ne fut ordonné pour le siège d'Aix que par la faiblesse de Procule de Marseille, qui n'osa vraisemblablement s'opposer aux volontés du même tyran. Des hommes parvenus de la sorte à l'épiscopat ne pouvaient guère mériter l'affection ni la confiance du premier pasteur qui a la sollicitude de toutes les églises: ce qui n'empêche pas que celui qui sait tirer le bien du mal, ne les ait employés utilement contre les nouveautés hérétiques.

Lib. 1 ad tit. 75. — ² Aug. de Gest. Pel.

Lorsque, sortis des Gaules où ils étaient étrangers, et que, réfugiés ensemble dans la Palestine, ils eurent fait oublier leurs premières fautes par leur zèle contre le pélagianisme, S. Prosper et S. Augustin, prévenus en faveur de tous ceux qui le combattaient, purent prendre et donner une idée plus avantageuse de ces deux évêques.

Quoi qu'il en soit du fond de leurs cœurs et de la droiture des intentions, qu'il convie surtout ici de laisser au jugement de Dieu, ils ne purent se rendre au concile pour le jour indiqué, parce que l'un d'eux fut atteint d'une maladie dangereuse. L'heresiarque n'eut garde d'y manquer, et l'on pense que l'évêque Jean de Jérusalem, soupçonné d'être son fauteur, en précipita l'ouverture. Toute la suite des affaires prit un cours d'autant plus rapide, que le président de l'assemblée se trouvait déjà saisi du libelle, c'est-à-dire, de la dénonciation par écrit, dans laquelle l'on avait recueilli les erreurs parsemées dans les livres de Pélage et de quelques-uns de ses disciples, avec les articles particuliers sur lesquels Célestius avait été condamné au concile de Carthage. Il paraît que les peres de Diospolis se bornèrent, ou du moins mirent leur principale attention, à examiner l'accusation intentée par Eros et Lazare. Les évêques s'assemblèrent au nombre de quatorze, des sieges circonvoisins. On remarque principalement Jean de Jérusalem, avec Euloge, qui présida, et que l'on croit avoir été métropolitain de la Palestine ou évêque de Césarée.

Pélage, voulant d'abord prévenir les esprits en sa faveur, se glorifia d'être lié d'amitié avec les plus dignes prélats, en produisit les lettres, quelques-unes même de S. Augustin, qui en effet lui avait témoigné de l'estime et de la bienveillance, dans le temps qu'il espérait le gagner. Après la lecture des accusations, comme les juges n'entendaient pas la langue latine, ils se les firent expliquer bien ou mal par un interprète. Pour Pélage, très-versé dans les deux langues, il s'expliqua lui-même en grec.

La première chose qu'on examina, ce fut sa manière de s'exprimer touchant l'impeccabilité et la science de la loi. Sans nier formellement ce dont on l'aurait trop aisément convaincu, il convint de l'avoir avancé, mais non comme ses accusateurs l'entendaient. « Je n'ai jamais prétendu, dit-il, que celui qui a la science de la loi ne puisse pas pécher, mais qu'il est aidé par la science de la loi à ne pecher pas, suivant qu'il est écrit dans Isaïe : *Il leur a donné le secours de la loi.* » Le concile déclara là-dessus que ce qu'avait dit Pélage n'était pas contraire à la doctrine de l'Eglise,

¹ Aug. de Gest. Pel. c. 25, Epist. 140.

et il fit passer à un autre article. On lut ce que l'hérésiarque avait écrit dans le même temps, que tous les hommes, dans l'observation de la loi, sont conduits par leur propre volonté. « Je me suis exprimé de la sorte, reprit-il, à cause du libre arbitre. Dieu aide à choisir le bien ; et l'homme qui pèche est en faute, parce qu'il a le libre arbitre. » On ne trouva encore ici rien de contraire à la doctrine catholique, et l'on poursuivit la lecture. Ce qu'il avait avancé, qu'au jour du jugement Dieu ne pardonnerait point aux pécheurs, était grièvement répréhensible dans le sens du sectaire, qui parlait de tous les pécheurs en général, sans excepter ceux qui auraient effacé leurs péchés par la vertu des mérites du Rédempteur : ainsi il réduisait presque à rien le bienfait de la rédemption. Mais comme il n'y avait encore personne pour le presser et lui faire dévoiler sa pensée, il en fut quitte pour citer le passage de l'Évangile où il est dit *que les pécheurs iront aux supplices éternels* : sur quoi les évêques se persuadèrent qu'il procédait avec simplicité. Pour mieux les convaincre qu'il prétendait uniquement par là soutenir l'éternité des peines de l'enfer, à l'exemple de tous les chefs de parti, il ne manqua point d'accuser ses contradicteurs de l'hérésie contraire à la sienne, et il les traita injurieusement d'origénistes. Sur une autre proposition, où, sous prétexte de promettre le royaume des cieux aux fidèles de l'Ancien Testament, il égalait le mérite de l'ancienne loi à celui de la nouvelle, il accusa ses adversaires de manichéisme. « Pour moi, dit-il, je ne méprise pas le premier Testament, et je ne rougis point d'avoir dit, dans le sens du prophète Daniel, que les saints seront admis au royaume du Très-Haut. »

Touchant sa fameuse assertion, que l'homme, s'il voulait, pouvait être sans péché, et sur plusieurs autres propositions aussi propres à saper tous les fondemens de l'humilité et de la piété chrétienne : « J'ai dit, répliqua-t-il, que l'homme peut être sans péché, et garder, s'il veut, les commandemens ; parce que Dieu lui a donné ce pouvoir. Non que je soutienne qu'aucune personne, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, n'ait jamais péché ; mais j'entends seulement qu'après la conversion, nous pouvons demeurer sans péché, par nos efforts propres et par la grâce du Seigneur, sans être pour cela immuables dans le bien. Ce que mes ennemis me prêtent de plus ne se lit pas dans mes écrits ; ces impiétés ne sont que les productions monstrueuses de la malignité et de la calomnie. — Puisque vous niez que vous les ayez écrites, reprirent les pères, anathématisiez-vous ceux qui les soutiennent ? — Je les anathématise, dit-il sans hésiter, et je les regarde autant comme des insensés que comme des hérétiques. » Les pères se tinrent pour

satisfaits, par rapport à ses ouvrages, et on ne lui objecta plus que des propositions tirées de la doctrine de Célestius son disciple.

Ce que nous venons de rapporter des répliques frauduleuses de cet hérésiarque, suffisant pour faire connaître le génie d'une des sectes les plus artificieuses, nous n'entrerons pas dans le détail des questions auxquelles il prétendit n'être pas obligé de satisfaire lui-même. Après l'énumération qu'on lui fit de ces erreurs : « Ces propositions, dit-il, ne sont pas de moi, suivant le propre témoignage de mes ennemis, et je n'en suis pas responsable. Je justifie ce que j'ai avoué, et rejette le reste, de concert avec la sainte Eglise catholique, en disant anathème à quiconque contredira la sainte doctrine. » Ainsi Pélage trompa les pères de Diospolis, à force de subtilités, de réticences et de mensonges. Après quoi, faisant retomber sur ses adversaires le mépris et l'aversion qu'il méritait à tant de titres, il les diffama comme des calomniateurs.

Sa fierté et sa confiance s'accrurent étonnamment après ce concile, dont il fit extrêmement valoir l'absolution. Toutefois il n'osait en montrer les actes, où l'on aurait vu qu'il avait été obligé de désavouer ses vrais sentimens. Il éloigna au contraire, tant qu'il put, la publication de ces actes; content d'annoncer partout qu'une assemblée de quatorze évêques avait approuvé ce qu'il soutenait, savoir que l'homme peut être sans péché, et garder, s'il le veut, les commandemens du Seigneur. Il ne disait pas que dans le concile il avait ajouté, *avec la grâce de Dieu*. Il ajoutait le mot *facilement* qu'il y avait toujours supprimé, et supprimait au contraire ce qu'il y avait confessé, *que, pour l'observation des préceptes, il fallait faire de grands efforts, et rendre des combats pénibles*. Enfin il eut l'audace de fabriquer une apologie qu'il appuya sur ce jugement ecclésiastique; il se vanta d'avoir confondu ses accusateurs, d'avoir été pleinement justifié, et il envoya cette apologie à S. Augustin. Le docteur soupçonna toute la supercherie, et jugea que le novateur n'avait pu se faire absoudre qu'en contrefaisant le catholique; mais il garda le silence jusqu'à ce qu'il eût de quoi le convaincre. Dans le même temps, Pélage écrivit contre S. Jérôme les quatre livres du Libre Arbitre, où il prend un ton triomphant qui va jusqu'à l'insolence. Mais, peu satisfait de sa justification personnelle s'il ne faisait aussi triompher son impiété, il en découvrit clairement le venin dans le troisième livre, et prétendit tout justifier par l'approbation du concile de Diospolis.

Heureusement un prêtre espagnol, nommé Paul Orose, qui s'était trouvé en Palestine pendant la célébration de ce concile et qui avait signalé son zèle contre les nouvelles hérésies, repassa par l'Afrique, comme S. Augustin l'en avait prié. C'était même le saint

[An
évê
non
gag
don
Ave
cher
cès
som
conf
voya
que.
Le
de se
suiv
Eros
mand
Dios
qui n
perso
tius a
l'on p
cond
lussen
ce ju
apost
neur
tion c
ayant
ques-
telle c
La let
Pélag
que le
ché, s
que p
Ve
un co
entre
Possi
souve

Or

évêque qui l'avait engagé à faire le voyage de la Terre-Sainte, non pour les affaires du pélagianisme qui n'étaient pas encore engagées, mais pour consulter S. Jérôme sur différentes questions, dont l'éclaircissement attirait Orose des extrémités de l'Hespérie¹. Avec un esprit vif et du talent pour la parole, ce pieux voyageur cherchait à s'instruire, afin de revenir ensuite combattre avec succès les erreurs des Priscilliens et des Origénistes qui infectaient son pays. Il connaissait à peine les Pélagiens, et ce fut pour la confusion du nouvel hérésiarque que la Providence ménagea le voyage de l'Espagnol en Orient, ainsi que son retour par l'Afrique.

Les évêques de la province proconsulaire, présidés au nombre de soixante-huit par Aurèle de Carthage, tenaient leur concile, suivant la coutume². Orose était chargé des lettres des évêques Eros et Lazare, qu'il présenta aux Afficains assemblés, et il ne manqua pas de les mettre au fait de tout ce qui s'était passé à Diospolis. Ce fut un motif de plus, pour eux, de flétrir des fourbes qui ne prétendaient pas moins justifier leur doctrine que leurs personnes. On relut les actes du concile de Carthage, où Célestius avait été condamné environ cinq ans auparavant; après quoi l'on prononça l'anathème contre lui et contre son maître Pélage, conditionnellement néanmoins et supposé qu'eux-mêmes ne voulassent pas anathématiser clairement leurs erreurs. On fit part de ce jugement au pape Innocent, afin d'y joindre l'autorité du siège apostolique. Tel était l'usage, conformément à la primauté d'honneur et de juridiction du successeur de S. Pierre. Cette approbation du pontife romain était d'autant plus désirable, que Pélage, ayant vécu à Rome, y conservait beaucoup de partisans, quelques-uns attachés à sa superbe doctrine, d'autres ne la croyant pas telle qu'on la disait, principalement à cause du concile de Diospolis³. La lettre synodale des Africains spécifiait les principales erreurs de Pélage, et disait généralement anathème à quiconque enseignerait que les forces de la nature humaine suffisent, soit pour éviter le péché, soit pour accomplir les commandemens, et à quiconque nierait que par le baptême les enfans fussent délivrés du péché originel.

Vers le même temps, c'est-à-dire l'an 416, il se tint à Milève un concile des évêques de Numidie, au nombre de soixante-un, entre lesquels se trouva S. Augustin, avec ses deux amis Alype et Possidius. A l'exemple du concile de Carthage, ils écrivirent au souverain pontife, pour demander la condamnation de l'hérésie

¹ Oros. Apol. — ² Aug. Epist. 175. — ³ Ibid. n. 1.

qui ôtait, ce sont leurs expressions, le secours de la prière aux adultes, et aux enfans la grâce de la régénération¹.

Outre ces lettres synodales, S. Augustin en écrivit une particulière au pape, tant en son nom qu'en celui de ses amis Alype et Possidius, de l'évêque Evode, et d'Aurèle de Carthage². Il expliqua plus au long l'affaire de Pélagé, supplia Innocent, ou de faire venir le dogmatiseur à Rome, ou de le contraindre par ses lettres pontificales à déclarer avec précision quelle espèce de grâce il admettait. Il envoya en même temps le livre composé autrefois par Pélagé, à dessein de séduire Jacques et Timase, ces deux jeunes hommes qui, regagnés par l'évêque d'Hippone, lui avaient livré cet ouvrage de ténèbres. Comme le poison y était habilement caché, le saint docteur avait porté la prévoyance jusqu'à noter les passages qui n'indiquaient d'autre grâce que les secours de la nature, ou nos facultés naturelles. « Si Pélagé désavoue ce livre ou ces passages, ajoutait la lettre d'Augustin, qu'il les anathématisé. Quand ses amis verront l'ouvrage anathématisé, non-seulement par l'autorité des évêques et surtout de votre sainteté; mais par lui-même, nous n'imaginons pas qu'ils s'élèvent davantage contre la grâce de Dieu. » Les prélats expérimentés savaient que l'unique moyen d'empêcher la perversion était la condamnation pure et simple des livres suspects en eux-mêmes, quelque sens spécieux que leurs partisans s'efforçassent de leur donner.

Augustin écrivit encore en Palestine à l'évêque de Jérusalem, dont il avait appris la scandaleuse affection pour Pélagé; et il lui envoya, comme au pape, le livre de l'hérétique avec sa réfutation. « Pour vous convaincre par vous-même, lui dit-il, de la solidité de nos observations, faites expliquer l'auteur sur la nécessité de la prière, et sur le péché originel³. » Il demanda en même temps à cet évêque, les actes par lesquels on disait que Pélagé avait été justifié.

Le souverain pontife écrivit de son côté à ce prélat suspect⁴, et s'en prit à lui des violences exercées alors en Palestine, par une troupe de Pélagiens furieux contre S. Jérôme, ce docteur si redoutable à leurs chefs. Ils avaient assailli tout-à-coup sa retraite, et ce ne fut qu'avec peine, et à travers les plus grands périls, qu'il put se retirer dans une tour fortifiée. Tout ce qui lui était attaché fut en butte à la même fureur. Il y eut des personnes tuées, entre autres un diacre; on pillâ et l'on brûla les monastères; les vierges pieuses dont le docte et zélé solitaire prenait

¹ Aug. Epist. 178. — ² Epist. 177. — ³ Epist. 179. — ⁴ Inn. Ep. 22, tom. 2 Conc.

[An
soin
pou
trag
que
de l
suite
lui-m
que
port
des
pron
trou
Le
thag
de l
doce
dont
les-é
en pl
appu
qu'ell
Ma
s'adre
plaig
tradit
dit, c
Gaul
n'y a
éyang
blis é
par le
on ap
tenait
omiss
« Vou
d'Eug
vous
des s
devra
On
sacrer

⁴ Inn

soin, telles que les S^{tes} Eustochie et Paule, furent long-temps poursuivies, et se crurent heureuses d'échapper aux derniers outrages; on massacra leurs gens à leur vue. C'est sur ce désordre que le chef de l'Eglise écrivit à Jean de Jérusalem, et qu'en vertu de l'autorité pontificale, il l'avertit de prévenir, au moins par la suite, le mal qu'il n'avait pas empêché, s'il ne voulait en répondre lui-même, suivant les lois de l'Eglise. Dans la lettre de consolation que le même pontife écrivit à S. Jérôme, il lui dit, que si l'on porte au siège apostolique une accusation en forme, il donnera des juges, ou qu'il y pourvoira par quelque remède encore plus prompt¹. On croit que ces lettres, en arrivant à Jérusalem, n'en trouvèrent plus l'évêque en vie.

Le pape Innocent écrivit la même année à l'évêque de Carthage, et lui enjoignit de faire lire sa lettre dans toutes les églises de l'Afrique. Il s'y plaignait qu'on élevât tout d'un coup au sacerdoce des hommes à peine tirés du chaos des affaires séculières, et dont les mœurs étaient aussi mondaines que les occupations; que les évêques même fussent si mal choisis, que le peuple et les gens en place en murmuraient hautement². Les lettres du pape étaient appuyées par celles des préfets, c'est-à-dire, dans notre style, qu'elles avaient l'attache du magistrat.

Mais la décrétale la plus fameuse de ce pontife est celle qui s'adresse à Décentius, évêque d'Eugube dans l'Ombrie. En s'y plaignant de la négligence de plusieurs églises par rapport aux traditions que le siège apostolique tient de S. Pierre, Innocent dit, comme un fait constant et manifeste, que dans l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, il n'y a point d'églises qui n'aient été instituées par les ouvriers évangéliques que l'apôtre S. Pierre ou ses successeurs avaient établis évêques. On voit, dans la suite de cette décrétale, comment, par le spectacle des cérémonies et par les instructions de vive voix, on apprenait ce qui concerne l'administration des sacremens, qu'on tenait encore fort secrète; ce qui fait qu'on doit peu s'étonner des omissions qu'on remarque à ce sujet dans les anciens monumens. « Vous êtes venu bien des fois à Rome, dit le pape à l'évêque d'Eugube, vous avez assisté aux assemblées de notre église, et vous avez vu quel usage elle observe, soit dans la consécration des saints mystères, soit dans les autres mystères secrets: cela devrait suffire pour votre instruction. »

On trouve encore dans cette lettre du pape Innocent³, que les sacremens de la confirmation et de l'extrême-onction sont établis

¹ Innoc. Ep. 33. — ² Ibid. 1. — ³ Ibid. c. 2.

sur la tradition et l'Écriture. Après avoir dit qu'il est du ministère épiscopal d'imprimer aux enfans le sceau sacré qui les rend parfaits chrétiens : « C'est ce que nous apprenons, ajoute-t-il, tant par la coutume uniforme des églises que par l'Écriture sainte, spécialement par ce qui est dit de S. Pierre et de S. Jean, dans les Actes des Apôtres. Les prêtres peuvent faire aux baptisés l'onction du chrême, pourvu qu'il soit consacré par l'évêque; mais ils n'en sauraient marquer leur front : cela n'est permis qu'aux évêques, quand ils donnent le Saint-Esprit. Pour l'onction des malades, elle peut encore se faire par les prêtres, suivant l'épître de l'apôtre S. Jacques; mais l'huile de cette onction doit toujours être consacrée par les évêques. Du reste, on ne la donne point aux pénitens, parce que c'est un sacrement¹. Quant aux paroles dont il faut se servir, je ne les confie pas au papier, de peur de trahir les sacrés mystères. Quand vous viendrez ici, on vous dira ce qu'on ne saurait écrire. » Nous apprenons, par la même décrétale, que dans l'Église romaine c'était déjà l'usage de jeûner le vendredi et le samedi de chaque semaine, et qu'on ne célébrait pas le saint sacrifice pendant ces deux jours de pénitence et de componction. Il y avait des églises qui, de tous les samedis de l'année, ne jeûnaient que le samedi Saint. Il nous reste de ce pape plusieurs autres décrétales intéressantes, où l'on remarque surtout différens chefs d'irrégularité, tels dès-lors qu'ils sont encore aujourd'hui. Innocent I^{er} passe avec justice pour un des plus grands papes de ces temps antiques, tant pour la sainteté de sa vie, que pour ses lumières, son zèle à maintenir la discipline, sa sage fermeté à soutenir la dignité de son siège, et surtout pour sa vigilance pontificale, et le soin qu'il prenait du bon ordre dans toutes les églises : qualités qu'il a particulièrement fait paraître dans l'affaire de S. Jean Chrysostôme.

Dans ses réponses aux évêques d'Afrique, ce pape les loue d'abord de ce qu'ils l'ont consulté, suivant l'ancienne tradition qui est fondée sur le droit divin, et qu'ils savent, aussi bien que lui, avoir été invariablement observée dans tout l'univers : règle qui s'étend aux provinces les plus éloignées, et suivant laquelle ils n'ont pas cru devoir terminer ces grandes affaires, sans en donner connaissance au siège apostolique, afin qu'il confirmât le jugement par son autorité, parce qu'on doit rapporter à Pierre tout ce qui est d'un intérêt général pour le salut du monde chrétien, et surtout quand il s'agit de la foi². Après ce préliminaire, il établit sommairement la doctrine catholique touchant la grâce,

¹ Cap. 3. — ² Innoc. I, Epist. 24 et 25; ap. Lab.

[An
conc
de la
cevo
poli
pas
lettr
t-il,
cher
fusio
ce ju
étant
le lis
d'err
ne n
Pé
aussi
de l'u
Le m
lettre
de p
Depu
l'Asie
n'occ
faire
Ephè
ordon
mour
Siège
foi au
chef-d
de foi
sion c
croya
repro
nonce
missio
sur de
auteur
votre
Apôtr
moins

³ Aug

condamne Pélage, Célestius et leurs sectateurs, les déclare séparés de la communion de l'Église, à la charge néanmoins de les y recevoir s'ils renoncent à leurs erreurs. Au sujet des actes de Diospolis, il ne les tient pas pour authentiques, parce qu'ils ne lui ont pas été envoyés de la part du concile; et qu'il n'a reçu aucune lettre de ces évêques assemblés. « Dans ces actes mêmes, ajouta-t-il, Pélage ne s'est pas justifié nettement; et l'on voit qu'il n'a cherché qu'à s'échapper, à la faveur des équivoques et de la confusion. C'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer, ni approuver ce jugement. Sur le livre que vous nous avez envoyé comme étant de Pélage, écoutez quelle est notre façon de penser. En le lisant avec beaucoup d'attention, nous y avons trouvé quantité d'erreurs, des blasphèmes, rien qui nous plût, presque rien qui ne nous ait déplu et qui ne doive déplaire à tout vrai fidèle. »

Pélage et Célestius, se voyant condamnés par deux jugemens aussi respectables que ceux du souverain pontife et des évêques de l'une des trois parties du monde, n'en furent pas plus soumis. Le maître ou chef de la secte écrivit encore au pape une grande lettre d'apologie. Le disciple vint lui-même à Rome, sous prétexte de poursuivre l'appel qu'il avait interjeté cinq ans auparavant. Depuis ce temps-là, il avait parcouru les églises de la Grèce et de l'Asie-Mineure, en y semant ses erreurs avec adresse, tant qu'elles n'occasionaient pas trop d'éclat; et quand elles commençaient à faire du bruit dans un endroit, il les portait dans un autre. A Ephèse, il joua si bien son rôle, qu'il trouva moyen de s'y faire ordonner prêtre. Quand il arriva à Rome, Innocent venait de mourir, le 12 mars de l'année 417, après avoir tenu le saint Siège environ quinze ans. Le novateur présenta sa profession de foi au nouveau pape, grec de nation, nommé Zozime. C'est le chef-d'œuvre de l'artifice et de la fourberie, que cette confession de foi de Célestius¹. Il n'y semble respirer que la piété et l'aversion des anciennes hérésies. Tandis qu'il expose avec prolixité sa croyance par rapport aux dogmes touchant lesquels on ne lui reprochait rien, sur les points critiques, au contraire, il ne s'énonce qu'en général, mais avec la plus grande apparence de soumission et de modestie. « S'il s'est ému, dit-il, quelques questions sur des objets indécis, je n'ai pas prétendu prononcer, ni me faire auteur d'un dogme nouveau. Je vous présente et je sou mets à votre examen ce que j'ai puisé à la source des Prophètes et des Apôtres, afin que vous rectifiez ce qui aurait pu s'y glisser de moins conforme aux règles de la vraie science et de la sagesse. »

¹ Aug. de Pecc. Orig. c. 23.

Il reconnaît ensuite l'obligation de baptiser les enfans, pour la rémission des péchés qui proviennent de la volonté, ajoute-t-il, et non de la nature; puisqu'il serait indigne de la sainteté et de la justice du Créateur, qu'ils fussent transmis des pères aux enfans. C'est ainsi que Célestius, étendant au premier péché ce que les Prophètes ont dit des fautes à l'égard desquelles le châtement suppose le consentement de la volonté, se ménageait une issue, pour sauver l'erreur capitale de la secte, qui traitait de chimère le péché originel.

Le pape Zozime usa de diligence, pour ne pas inquiéter plus long-temps les prélats africains, qui savaient Célestius à Rome. On examina ce qui s'était fait précédemment dans sa cause. On l'interrogea, on lut sa profession de foi, que plusieurs membres du clergé trouvèrent suffisante. Le pape ne poussa pas les choses plus loin; non qu'il en approuvât la doctrine, mais parce que l'imposteur se déclarait soumis d'avance au jugement du saint Siège. Voyant un homme de génie et d'un caractère tout de feu, qui pouvait devenir, ou très-utile, ou très-nuisible à l'Eglise, selon la route où on l'engagerait, Zozime craignit de le jeter dans le précipice par trop de rigueur. Il ne se contenta point cependant de sa confession par écrit; mais il lui fit beaucoup de questions pour éprouver sa sincérité. Célestius répondit à tout avec ces démonstrations d'ingénuité et de droiture, dont la fourberie sait beaucoup mieux se parer que la simplicité des âmes vertueuses. Le pontife lui demanda s'il condamnait toutes les erreurs qui avaient été publiées sous son nom. Il répondit qu'il les condamnait, selon le jugement du saint pape Innocent, et il promit de rejeter tout ce que le saint Siège désapprouverait¹. Comme ensuite on lui proposa de condamner ce que Paulin lui reprochait, il éluda habilement cette demande, en se récriant, avec une douleur affectée, contre l'injustice prétendue de ces reproches injurieux. Au sujet des évêques Eros et Lazare, il dit qu'il n'avait vu celui-ci qu'en passant, et qu'Eros lui avait fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui.

Zozime ne jugea pourtant pas à propos de l'absoudre encore de l'excommunication. Il prit un délai de deux mois, tant pour écrire aux évêques d'Afrique, les mieux instruits de cette cause, que pour donner à l'accusé le temps de revenir entièrement à la raison. Il alla plus vite par rapport à Eros et à Lazare, les déposa de l'épiscopat, tout absens qu'ils étaient, et les priva de la communion. En écrivant aux Africains pour leur faire part de ce ju-

¹ Aug. c. duas Epist. l. 11, c. 23.

gement, il leur reprocha d'avoir ajouté foi trop légèrement aux lettres de ces deux évêques, qu'il présenta comme des brouillons et des calomniateurs d'habitude.

Dans ces circonstances, il reçut une lettre de Prayle, successeur de Jean de Jérusalem, et qui, entrant dans les vues de son prédécesseur, lui recommandait avec le même intérêt la cause de Pélage. Le sectaire écrivit lui-même, et fit une profession de foi adressée au pape Innocent, qu'il croyait encore en vie. Cette confession, concertée apparemment entre le maître et les disciples, était tout-à-fait dans le genre de celle de Célestius, c'est-à-dire très-circostanciée, et très-étendue sur tous les points de foi dont il n'était pas question; vague, sèche, équivoque sur les points délicats, et hasardant quelques propositions ou quelques termes dont on pût faire usage par la suite pour la défense du système. Mais dans ce moment de crise, l'hérésiarque s'étudia plus que jamais à écarter tous les soupçons. Affectant surtout une extrême docilité : « Telle est, bienheureux pape, dit-il en finissant, la foi que nous avons cru devoir conserver précieusement. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de profondeur ou d'exactitude, c'est par vous, héritier du siège et de la foi de Pierre, que nous devons et que nous voulons être dirigés¹. »

Ces pièces ayant été lues publiquement à Rome, tous les assistants et le pape même en eurent tant de joie, qu'ils auraient pensé faire outrage à l'innocence, en conservant la moindre impression désavantageuse aux deux sectaires. On était principalement touché d'entendre Pélage tenir en Palestine le même langage que Célestius à Rome. A peine ces Romains crédules retenaient-ils leurs larmes. Eros, Lazare, le diacre Paulin ne leur parurent plus que de turbulens et jaloux calomniateurs. Sous l'influence de cette prévention publique, le souverain pontife écrivit aux Africains une seconde lettre où il se montre pleinement convaincu de la sincérité de Pélage, et leur reproche, en quelque sorte, leurs procédés à son égard, sans dire néanmoins un seul mot qui favorise ses erreurs. S. Augustin nous assure même que Pélage ne surprit l'Eglise romaine que pour un temps, et qu'elle ne persévéra point dans une illusion presque inévitable d'abord à cause de l'habileté des imposteurs.

Mais Zozime n'était pas moins prévenu en faveur de Patrocle, qu'il l'était contre Eros qu'il remplaçait dans le siège d'Arles. Il nous reste une lettre de ce pape, où il lui confère les droits de métropole les plus extraordinaires, et lui soumet, outre la pro-

¹ Libel. Pelag. t. 2 Conc. p. 1563.

vince Viennoise, la première et la seconde Narbonnaise, tant pour les ordinations épiscopales que pour la juridiction contentieuse; *si ce n'est, dit-il¹, que l'importance des causes demande que nous en prenions connaissance* : exemple remarquable des causes majeures réservées au pape. Il fonde les prérogatives de l'église d'Arles sur la dignité de S. Trophime, que le saint Siège y envoya pour premier évêque, et qui a été la source de la foi dans les Gaules. Les évêques qui avaient des prétentions contraires ne se soumirent point à ces dispositions en faveur du siège d'Arles, peu soutenues, comme on le verra, par les papes suivans.

Les évêques d'Afrique ayant reçu la lettre du souverain pontife sur les affaires des Pélagiens, s'aperçurent d'abord qu'il était trompé par ces habiles fourbes. Ce qui se trouva par hasard de prélats à Carthage, et ceux que le primat y put assembler promptement, écrivirent incontinent à Rome, et supplièrent qu'on laissât les choses dans l'état où elles se trouvaient, jusqu'à ce qu'on pût envoyer des instructions plus satisfaisantes. On s'empressa en même temps de célébrer en Afrique le plus nombreux concile qu'il était possible; et dans le cours de la même année 417, au mois de novembre, les évêques se rassemblèrent à Carthage, au nombre de deux cent quatorze. On dressa des canons dogmatiques, moins développés cependant que ceux qu'on rédigea peu après, et dont ceux-ci furent la base. On les fit aussitôt passer à Rome, avec une seconde lettre conçue en ces termes : « Nous avons statué que la sentence rendue par Innocent contre Célestius et Pélage ait son effet, jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ doit nous aider, non-seulement pour connaître, mais pour suivre les règles de la justice en chaque action, en sorte que sans ce secours nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire qui appartienne à la vraie piété. Il ne suffit pas que Célestius se soit vaguement soumis aux lettres d'Innocent : pour lever tout scandale et détromper jusqu'aux simples, on doit lui faire anathématiser, sans la moindre ambiguïté, ce qu'il y a de suspect dans son écrit; de peur que plusieurs n'imaginent, non que le sectaire a quitté ses erreurs, mais que le siège apostolique les a confirmées. » Les Africains rappelaient en même temps au pape Zozime le jugement du saint pape Innocent sur le concile de Diospolis, lui expliquaient tout ce qui s'était passé chez eux touchant cette affaire, découvraient le venin caché de la formule de foi envoyée à Rome par Pélage, confondaient, en un mot, ou

¹ Facond. VII, 3. — ² Zoz. Ep. II.

éventaient toutes les fourberies des hérétiques. Ils répondaient enfin au reproche que leur faisait le pontife, d'avoir cru légèrement les accusateurs de Célestius, et ils insinuaient au contraire qu'il avait lui-même agi précipitamment en accordant de la confiance à cet imposteur.

Ces représentations produisirent de l'effet. Zozime examina tout avec attention, le fond des choses, les procédés et le jugement des Africains. Plusieurs même d'entre les Romains contribuèrent à lui faire connaître les étranges opinions de Pélage, qui, par le séjour qu'il avait fait chez eux, leur était mieux connu qu'au pontife, grec de naissance. Ils savaient que le système et les intérêts de Célestius et de Pélage ne faisaient qu'un, malgré l'indifférence réciproque qu'on leur voyait souvent affecter. Pélage avait donné des commentaires sur S. Paul, où le poison de la nouvelle hérésie était sensible : de zélés fidèles trouvèrent moyen de les mettre sous les yeux du pape, qui voulut, en examinant de nouveau Célestius, tirer de sa bouche une réponse de nature à ne plus laisser douter, ou qu'il eût renoncé à ses erreurs, ou que sa duplicité et son imposture fussent à leur comble. Mais Célestius n'osa courir les risques d'un pareil examen, et il s'enfuit secrètement de Rome. Zozime alors convaincu donna sa sentence, qui confirma les décrets de Carthage, et, conformément au jugement d'Innocent son prédécesseur, condamna Pélage et Célestius. Il en écrivit aux évêques d'Afrique, et généralement à tous les évêques du monde¹.

Les erreurs dont Célestius avait été accusé par Paulin, sont amplement exposées dans cette lettre circulaire qui est fort longue, et qui signale les mêmes hérésies dans les commentaires de Pélage sur S. Paul. Elle établit solidement le dogme du péché originel, condamne les novateurs de ce qu'ils accordent un véritable bonheur aux enfans morts sans baptême, et pose pour principe qu'il n'y a aucun temps où nous n'ayons besoin du secours de Dieu; qu'en toutes nos actions, nos pensées, nos mouvemens, nous devons tout attendre de son assistance, et non des forces de la nature.

Comme les évêques d'Afrique, après leur assemblée du mois de novembre, se réunirent dès le commencement du mois de mai suivant, ces deux conciles, qui furent également nombreux et qui eurent le même objet, n'ont été regardés que comme un seul par différens écrivains. C'est à l'un comme à l'autre, que convient la dénomination de *concile plénier*, donnée par S. Augustin à l'assemblée, qui enfin procura la condamnation décisive du pélagianisme². Ce second concile, ou cette seconde session du concile général d'A-

¹ Merc. Comm. p. 709. — ² Aug. Epist. 205 ad Valentin. n. 2. — ³ Tom. 2 Conc.

frique, de Numidie, de Mauritanie, où il y avait même des évêques d'Espagne, coordonna d'une manière convenable les décisions de l'année précédente, et dressa contre les Pélagiens huit articles de doctrine, dont voici la substance : « Quiconque soutient que le » premier homme a dû mourir, soit qu'il péchât ou ne péchât » point, qu'il soit anathème; quiconque prétend encore que les » enfans ne tirent d'Adam aucun péché originel qui doive être » effacé par le baptême, qu'il soit aussi anathème. » Quelques exemplaires portent ce qui suit pour troisième article : « Qui- » conque enseignera que, suivant l'Écriture, il y a un lieu mi- » toyen dans le royaume des cieus, ou quelque autre endroit où » vivent heureux les enfans qui meurent sans avoir été baptisés, » qu'il soit anathème. » Les exemplaires qui contiennent cet article en comptent neuf. Les autres mettent pour troisième celui qui suit : « Quiconque dira que la grâce de Dieu, qui nous justifie par » Jésus-Christ, ne sert que pour la rémission des péchés déjà » commis, et non pour nous aider à n'en plus commettre, qu'il » soit anathème. »

Le concile dit encore anathème à celui qui conviendra que la grâce de Dieu par Jésus-Christ nous aide véritablement à ne point pécher, mais seulement en ce qu'elle nous donne l'intelligence des commandemens, afin que nous sachions ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter; non en nous donnant encore d'aimer et de pouvoir ce que nous connaissons devoir faire. Il anathématise de même ceux qui tiennent que la grâce de la justification nous est communiquée, afin que nous puissions plus facilement exécuter par la grâce ce qu'il nous est ordonné de faire par le libre arbitre; comme si nous pouvions sans la grâce accomplir les commandemens de Dieu, quoique difficilement. Le reste des décisions et des anathèmes tombe sur le système de l'impeccabilité, et sur les différens moyens qu'on employait, soit pour le justifier, soit pour le déguiser.

Ce même concile fit plusieurs autres canons, au sujet des Donatistes qui se convertissaient en foule. En réglant à quelles cathédrales appartiendraient les églises particulières qui reviendraient à l'unité, il ordonne qu'on ne pourra plus redemander une église après trois ans de possession : ce qui nous fournit le premier exemple peut-être du privilège de la possession triennale¹. Dans les troubles inséparables des nouveautés en matière de foi, on crut devoir user d'une vigilance particulière contre ceux qui voudraient éluder les jugemens ecclésiastiques, et l'on fit quelques

¹ Conc. Afric. c. 86.

réglemens pour empêcher l'abus des appels même aux tribunaux d'outre-mer, c'est-à-dire, au siège de Rome. On fit encore un décret, par lequel il est permis de voiler les vierges, en certains cas, au-dessous de l'âge ordinaire de vingt-cinq ans.

Mais c'étaient les affaires des Pélagiens qui formaient presque tout l'objet de ce concile, dont S. Augustin fut l'âme. On croit que les canons dressés contre eux furent l'ouvrage de ce saint, nommé à si juste titre le docteur de la grâce. Ces décisions font connaître toute l'économie du système de Pélage, qui se réduit à trois points. Le premier, pris des stoïciens, et qui précipita l'auteur dans toutes ses autres erreurs, ce fut le dogme de l'impeccabilité, ou, suivant les expressions de S. Augustin, la prétention d'acquérir la perfection de la justice, et d'assujettir si absolument les passions à la raison, qu'elles ne se soulèvent jamais malgré l'homme. Voilà pourquoy on avait d'abord condamné en Afrique cette proposition pélagienne: *L'homme peut être sans péché, et garder aisément les préceptes, s'il le veut.* Le second et le principal article du système, c'est de nier avec un orgueil insupportable que l'homme ait besoin, pour la pratique de la vertu, d'une grâce actuelle, surnaturelle et intérieure, qui aide et qui prévienne la volonté. Ce fut en effet vers ce but que S. Augustin dirigea toutes ses poursuites contre l'hérésiarque. Il dit expressément que toutes les disputes touchant la grâce tomberont aussitôt que Pélage avouera que l'homme a tellement besoin du secours céleste pour vouloir et pour agir, que sans ce secours il ne saurait rien faire ni vouloir de bien, et que tel est l'hommage qu'on doit à la grâce de Dieu donnée par Jésus-Christ. S. Augustin suivit si constamment ce point de vue que, dans ses derniers écrits contre le pélagianisme, notamment dans celui que la mort ne lui donna pas le temps de finir, et qu'on appelle pour cela son Ouvrage imparfait, il continue à faire consister le venin de cette hérésie, en ce que ses sectateurs nient orgueilleusement que nous ayons besoin d'une grâce de volonté, ou d'un secours intérieur et gratuit de la part de Dieu, pour que notre volonté se porte au bien. Il s'agissait donc capitalement entre le saint évêque d'Hippone et les Pélagiens, de la nécessité d'une grâce intérieure, actuelle et prévenante, pour toute œuvre relative au salut. Il n'était pas question de subtilités d'école, de ces opinions arbitraires et contentieuses, sans lesquelles la foi peut aussi bien subsister que la charité; puisque Augustin ne pressait les Pélagiens avec tant de zèle, que pour leur faire confesser la grâce, sans laquelle on est tellement ennemi de la foi, suivant ses expressions, qu'on ne mérite pas même le

nom de chrétien. Il était encore moins question de ces nouveautés rejetées du corps de l'Eglise enseignante, l'interprète sûr du docteur de la grâce et la source du haut degré d'autorité qu'ont obtenu ses écrits, et qu'elle ne leur a conféré qu'après y avoir reconnu sa propre doctrine.

Aussitôt après les décisions des pasteurs, l'empereur Honorius donna son rescrit pour les mettre à exécution. Il ordonna que Célestius et Pélage seraient chassés de Rome, ou plutôt qu'ils n'y seraient ni admis ni soufferts, car Pélage était encore en Palestine; ensuite, que quiconque connaîtrait leurs sectateurs serait tenu de les dénoncer aux magistrats, afin que ces hérétiques subissent la peine de l'exil. En conséquence de cet édit donné à Ravenne le 30 avril 418, les préfets du prétoire, aussi bien en Orient qu'en Occident, publièrent leur ordonnance qui bannissait à perpétuité, avec confiscation de biens, tous ceux qui seraient convaincus de cette erreur.

Sixte, prêtre de l'Eglise romaine, et qui devint pape quatorze ans après, fut un de ceux qui invoquèrent la puissance impériale contre ces sectaires¹. Toutefois ils s'étaient impudemment réclamés de sa bienveillance, suivant l'artifice des sectes naissantes, qui toujours prétendent avoir quelque fauteur dans l'Eglise romaine, et qui, n'ayant pour elle qu'une aversion propre à les décrier, s'efforcent de la cacher sous ces perfides hommages. Mais Sixte n'eut rien de plus pressé que de prononcer anathème contre eux, et de détromper tous les gens simples, que les Pélagiens avaient voulu persuader de son penchant vers les nouveautés hérétiques.

S. Augustin prit tant de part à cette heureuse nouvelle, qu'il écrivit aussitôt à Sixte, pour le féliciter de l'éclat de son zèle, et le confirmer dans son aversion pour ces artificieux sectaires. Cette épître, qui est la cent cinquième du saint docteur, et qu'on peut regarder, ainsi que beaucoup d'autres, comme un savant traité, instruit à fond touchant les matières de la grâce, et répond à toutes les chicanes des Pélagiens avec tant de force et de clarté, qu'elle seule pourrait suffire contre tous les fauteurs du pélagianisme découvert ou déguisé. Mais comme les vérités qu'elle contient se retrouvent dans beaucoup d'autres ouvrages de S. Augustin, que nous aurons bientôt lieu d'exposer, nous y renvoyons nos lecteurs avec d'autant plus de raison, qu'il convient de rapprocher ces différens écrits, pour expliquer les uns par les autres, et pour saisir

¹ Aug. Epist. 191 et 194, ad Sixt.

le sens des expressions fortes employées dans cette lettre à cause de l'obstination de l'hérésiarque.

Les lumières d'Augustin et le procédé de Sixte produisirent de grands fruits. Beaucoup de fidèles surpris renoncèrent à l'erreur; quelques évêques vinrent se soumettre au saint Siège, et rentrèrent dans leurs églises. Ceux qui refusèrent de souscrire à la condamnation de la secte, furent canoniquement déposés, puis chassés d'Italie, en vertu des lois impériales. Il y eut jusqu'à dix-huit de ces prélats obstinés; le plus fameux fut Julien, évêque d'Eclane en Campanie, ville à présent ruinée. Il était d'une famille distinguée de la Pouille, fils de Mémor, devenu évêque, et de Julienne, l'un et l'autre d'une grande piété. Mémor était uni d'amitié avec S. Augustin et avec S. Paulin de Nole. Il avait même quelque liaison de parenté avec ce dernier, qui fit l'épithalame de Julien, passé, comme son père, du mariage à l'épiscopat : jeune prélat plein d'ardeur et de talent, la plus flatteuse et la plus funeste des conquêtes de l'hérésiarque, qui l'avait séduit lui-même, apparemment pendant le long séjour qu'il fit à Rome avant d'être démasqué.

On somma Julien, avec ses consorts, de s'unir à toute l'Eglise dans la condamnation de Célestius et de Pélage, et de souscrire au décret du pape Zozime. Ils refusèrent, en prétextant que ceux qu'on accusait encore des erreurs prosrites, les avaient désavouées par écrit; et que, pour eux, on ne devait pas s'offenser de leur répugnance à flétrir des absens qu'on ne pouvait entendre. Depuis ils déclarèrent que si, sans les convaincre, on voulait exciter du scandale à leur sujet, ils en appelaient à un concile universel. Zozime, sans balancer et sans nul égard à ces vains subterfuges, prononça contre Julien et contre ses complices : pour l'appel, il ne fut regardé par toute l'Eglise que comme un trait de mauvaise foi ajouté à l'obstination. S. Augustin en fit voir l'illusion, montrant que la cause était finie, dès-lors qu'elle avait été clairement décidée par les conciles d'Afrique et par les lettres confirmatives du pontife romain. « Rome a parlé, disait ce docteur si charitable et si modéré, dont les dernières expressions sont ici remarquables : voilà sur la même affaire deux conciles qui ont été envoyés au siège apostolique, et les rescrits nous en sont parvenus : *la cause est finie* (telle est l'expression du saint docteur, et non pas, *la cause est jugée*, comme il a plu à certains auteurs de traduire); l'hérésie est suffisamment condamnée; il ne s'agit plus de l'examiner, mais de la réprimer. Ce ne sont pas des pasteurs, ce sont des loups déguisés qui s'obstinent à donner l'erreur

pour la doctrine de l'Eglise. Partout où on les découvrira, il faut les poursuivre, et ne point leur donner de relâche qu'on ne les ait mis hors d'état de nuire¹. » Il réduisit ces paroles en pratique, c'est-à-dire qu'il fit une guerre irréconciliable au scandale, mais avec la charité qu'on doit à la personne même des scandaleux, et avec la sage douceur qui faisait le fond même de son caractère.

¹ Serm. 131 de Verb. Apost. 111 in Jul. c. 2.

[An. 418]
ra, il faut
on ne les
pratique,
ale, mais
aux, et
ractère.

de l'Église, il faut que l'on ne les
pratique, mais qu'ils soient
aux, et qu'ils aient un caractère.

LIVRE TREIZIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DU PÉLAGIANISME EN 418, JUSQU'À
LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT EN 476.

Ce fut principalement après la condamnation du pélagianisme par le saint Siège que, S. Augustin défendant la cause que lui avait confiée les conciles d'Afrique, on vit sortir de sa plume cette foule d'excellens ouvrages, où nous étudions encore la véritable doctrine de l'Eglise touchant la grâce du Rédempteur. Mais plus il s'est signalé dans ce combat, par sa profondeur dans les Ecritures, et en particulier dans la doctrine de S. Paul, plus les corrupteurs de la foi ont fait d'efforts dans tous les temps, pour ranger de leur côté le docteur ainsi que l'apôtre de la grâce. Il est en effet dans le docteur, comme S. Pierre le disait de l'Apôtre, des choses assez difficiles à entendre, pour que de faux savans puissent en abuser.

C'est ce qui doit nous tenir en garde contre les interprétations nouvelles et singulières, et nous faire chercher, dans le corps des pasteurs et des docteurs, l'intelligence de la vraie tradition. Pour bien saisir les points de la doctrine catholique expliqués par S. Augustin, suivons donc la règle que nous fournit S. Augustin lui-même, quand il dit qu'il ne croirait point à l'Évangile, c'est-à-dire qu'il n'admettrait pas ce qu'on donne pour des vérités évangéliques, si elles n'avaient pour garant l'autorité de l'Eglise.

C'est ici principalement qu'il est très-dangereux de juger de la doctrine des Pères sur des extraits. On n'en doit adopter, pour analyse assurée, que les points fixes et précis que l'Eglise a confirmés par ses décisions, ou qu'elle admet comme faisant partie de cette chaîne immense de tradition, qui s'étend depuis les Apôtres jusqu'aux pasteurs qui tiennent aujourd'hui leur place. Avec cette règle de foi, qu'on recoure encore aux sources, sans se borner à des morceaux détachés : en saisissant alors tout l'ensemble de la doctrine, on expliquera les diverses parties les unes par les autres ; on ramènera à leur sens naturel et véritable quelques principes qui paraissent trop poussés, quelques propositions qui semblent ambiguës, quelques expressions dures en apparence.

Qui ne sera d'abord étonné en lisant, par exemple, dans certains extraits de S. Augustin, ces propositions isolées : « Tout ce qui se fait sans la charité, est un acte vicieux ; c'est-à-dire un péché : tout fruit qui ne provient pas de la racine de la charité, n'est pas un bon fruit, et par conséquent c'est encore un péché ou un fruit mauvais. » Qu'on lise ensuite ces mêmes propositions dans le traité de la Grâce et du Libre Arbitre, et dans celui de l'Esprit et de la Lettre, où elles se rencontrent en effet ; mais qu'on observe ce qui les suit et ce qui les précède, on verra avec une douce consolation que le saint auteur de ces traités, s'expliquant lui-même, n'entend dans ces passages, par le terme de *charité*, que la bonne volonté ou l'amour du bien en général.

Il en sera de même des extraits entiers comparés à l'original, extraits dont quelques-uns, tels que celui de la lettre à Sixte, exposent toujours avec prolixité ce qui paraît dur, ce qui a un faux air de favoriser des interprétations proscrites, et qui suppriment ou abrègent à l'excès ce qui fait évanouir ces difficultés.

Quoi qu'il en soit des motifs d'une pareille méthode, sur lesquels il n'appartient qu'au scrutateur des cœurs de porter son jugement, nous avons cru devoir en suivre une autre, et rappeler ici particulièrement à nos lecteurs ce que nous avons déjà dit en général, des inconvéniens de la faible érudition que l'on peut puiser dans les extraits.

Bornés invariablement à remplir notre objet, nous nous contenterons de tirer de S. Augustin, comme des autres Pères, l'histoire de la tradition ; et, après les citations qui établissent les points capitaux de la doctrine catholique, nous renverrons à l'original ceux de nos lecteurs qui peuvent joindre la science des Pères à celle de l'histoire. Qu'ils sachent, d'abord, que rien n'est plus propre que les lettres de ces grands hommes, non-seulement à faire comprendre le vrai sens de ces lettres, qui sont souvent très-importantes par elles-mêmes ; mais encore à mettre au fait du dessein général des auteurs, des circonstances locales et personnelles où ils écrivaient leurs traités en règle, et à faire entrer dans les vues qu'ils s'y proposaient.

Nous avons déjà parlé de la lettre importante qu'écrivit le saint évêque d'Hippone à Sixte, prêtre de l'Eglise romaine, et qui est la cent cinquième de ce saint docteur. Dans la suivante, eu la cent sixième, adressée à S. Paulin de Nole, qui avait aimé et estimé l'artificieux Pélagé comme un grand homme de bien, il établit invinciblement le dogme du péché originel, la gratuité des dons surnaturels, et surtout du bienfait de la prédestination.

Comme, après le dernier concile de Carthage, Augustin était

resté en cette ville, afin d'expédier avec d'autres commissaires ce qui n'avait pas paru devoir retenir tous les Pères assemblés, il y reçut une lettre de la part de Pinien, d'Albine sa belle-mère, et de sa femme Mélanie la jeune, cette illustre famille de patriciens romains, plus respectables encore par leur piété que par leur rang et leur extraction. Ils avaient fui de Rome pour se dérober à la fureur des Barbares, et s'étaient d'abord retirés en Afrique, où Pinien, qui vivait avec sa femme comme avec sa sœur, avait presque été forcé par le peuple d'Hippone à recevoir l'ordre de la prêtrise. Ayant passé de là en Palestine, où se trouvait Pélage, le séducteur n'avait rien omis pour surprendre, par toutes les apparences de la vertu, des personnages qui pouvaient donner tant de crédit et de considération à la secte naissante. Dieu ne permit pas qu'un hypocrite infectât des vertus si pures et si éclatantes. Il inspira à ces personnages de recourir au docteur que sa providence avait principalement suscité pour la défense de la foi, contre ce genre de péril. Ils lui écrivirent en commun, et il leur fit réponse de Carthage, malgré la surcharge toute nouvelle de ses occupations et l'étendue des instructions qu'il convenait de leur communiquer. Car la réponse forma deux livres, l'un de la grâce de Jésus-Christ et l'autre du péché originel. Quoique Pélage ne se fût pas déclaré aussi clairement que Célestius contre ces dogmes capitaux, il s'en était assez expliqué pour un lecteur aussi pénétrant qu'Augustin. Le saint communiqua les fruits de sa sagacité aux illustres fidèles qui le consultaient, et leur fit voir que ces questions n'étaient nullement dans la classe des opinions libres qui n'intéressent pas la foi, comme les deux novateurs ne cessaient de l'insinuer, selon le génie de toutes les sectes encore peu nombreuses.

Dans le livre de la Grâce, il s'attache surtout à montrer que Pélage ne la reconnaissait que de nom; que par la puissance de faire le bien qu'il rapportait au Créateur, il n'entendait que nos facultés naturelles; et que le secours divin, qu'il y ajoutait, ne signifiait dans sa bouche que la loi, la révélation, l'instruction et l'exemple, en un mot, les différens moyens que le Seigneur peut employer extérieurement; quant à la grâce intérieure, qu'il ne la jugeait qu'utile, et non de nécessité absolue pour faire le bien. « Encore prétend-il, ajoute le saint docteur, qu'elle ne nous aide qu'après que de nous-mêmes, et sans aucun secours, nous nous sommes attachés à Dieu. » Tel est en effet le point fondamental de l'erreur, qu'on tint encore dans la secte, après avoir abandonné tous les autres. Il y constitua la doctrine propre des Semi-pélagiens, qui, anéantissant le mystère de la prédestination, attribuèrent le commencement du salut aux forces de la nature.

La profonde doctrine et la célébrité d'Augustin n'effrayèrent pas le jeune évêque d'Eclane. Julien, avec du mérite, mais infiniment plus de témérité et de présomption, se jugea capable de faire tête lui seul à cet illustre athlète. Les plus grands motifs animaient son ardeur. Il se représentait la guerre comme terminée, et le plus glorieux triomphe assuré, tant à son parti qu'à sa personne, s'il lui arrivait de vaincre l'évêque d'Hippone; et s'il était vaincu, il se consolait par la considération des éminentes qualités du vainqueur.

Mais la bonne opinion qu'il avait de lui-même ne lui permettait guère de douter de l'heureuse issue du combat. Déjà il donnait à son antagoniste le nom de Goliath; et il s'appelait un nouveau David qui, en le terrassant, allait faire triompher la vraie religion des blasphémateurs du maître de la nature et de ses plus dignes ouvrages. Toutes les productions de Julien portaient cette empreinte d'orgueil et d'arrogance. Sa plume ne se lassait pas de distiller le fiel et le venin, non-seulement sur la personne du saint docteur, mais sur toute l'Eglise, qu'il accusait d'ignorance, de précipitation et d'iniquité dans la condamnation des dogmes et des chefs du parti de Pélage. Toujours il se plaignait qu'on les eût proscrits, sans convoquer un concile œcuménique; sa vanité lui faisant ambitionner de voir l'Eglise en corps s'occuper de lui, et de l'agiter, s'il ne pouvait la renverser. Il n'était pas moins flatté par les espérances qu'il fondait sur une longue indécision, sur les délais nécessaires pour la célébration d'un concile, sur la fermentation des esprits et les désordres inévitables pendant l'absence des pasteurs.

Malgré la supériorité si marquée du mérite aussi bien que de l'âge et de la renommée, Augustin répondit avec une modestie exemplaire qu'il était bien éloigné de s'arroger, entre les catholiques, la gloire que Julien s'attribuait parmi les Pélagiens, en se faisant fort de vider seul un différend de si grande importance, que pour lui-même il se regardait à peine comme un faible combattant parmi une infinité de héros opposés aux nouveautés profanes; et qu'il n'avait pas la présomption d'imaginer que sa défaite ou sa victoire personnelle eût rien de décisif, soit en faveur, soit au préjudice de la foi. Il entreprit néanmoins dès-lors cette solide et vigoureuse réfutation qui anéantit toutes les défenses de la secte; mais comme il n'avait pu encore se procurer l'ouvrage du présumptueux sectaire, il ne mit pas la dernière main à sa réponse, qui demeura encore assez long-temps imparfaite.

Depuis quelques années, son grand ouvrage en quinze livres, touchant la Trinité, était resté dans le même état. Il l'avait entrepris pour suppléer à ce qui manquait aux écrits des Latins sur

cette sublime et profonde matière, et pour l'utilité des personnes qui ne pouvaient pas lire les auteurs grecs. Il avait ensuite abandonné ce travail, parce qu'on lui en déroba les premiers livres presque aussitôt qu'ils furent composés. Il profita du relâche qu'il était obligé d'accorder lui-même à Julien, pour achever et perfectionner ce traité de la Trinité, autant que les circonstances le lui permettaient, et sans trop faire de changemens à ce qui en avait été publié sans son aveu.

Cet écrit passe toutefois, au moins quant au fond des choses, pour un des plus estimables de S. Augustin. Les derniers livres sont surtout dignes d'attention : ils renferment ce qu'il y a tout à la fois de plus élevé et de plus solide dans la métaphysique, particulièrement touchant la distinction de l'âme et du corps, et sur la nature des êtres spirituels. L'auteur décide nettement la question des hypostases, si célèbre entre les Grecs et les Latins, et qui n'était au fond qu'une dispute de mots. Mais, en admettant trois hypostases, il a grand soin de faire observer ce qu'on entend par là, c'est-à-dire que le terme d'*hypostase*, dans la bouche des Latins comme dans celle de plusieurs Grecs, ne signifie pas nature ou substance, mais subsistance ou personne.

Le traité de la Cité de Dieu en vingt-deux livres, et par conséquent le plus long de tous les ouvrages de S. Augustin, est encore beaucoup plus important, soit à raison du choix des matières, singulièrement intéressantes pour le temps où il parut, soit pour l'aménité, l'éloquence, l'ordre et la méthode avec lesquels elles sont présentées. Ce fut aux plaintes insensées des païens, qui rapportaient toutes les calamités de l'Empire aux dieux irrités de la ruine de l'idolâtrie, que cet excellent ouvrage dut son existence. On a vu, dès les premiers siècles, que ces murmures avaient souvent lieu, et qu'ils étaient la cause des plus violentes persécutions. Les infidèles affectaient quelquefois de paraître scandalisés. « Les chrétiens, disaient-ils, sont enveloppés comme nous dans les maux que nous attire leur irrégion. Le Dieu qu'ils adorent, à l'exclusion de tous les autres, et qu'ils font si puissant, ne les a pas favorisés plus que nous. Ils ont été pillés, massacrés par les Barbares, réduits au plus horrible esclavage; leurs femmes et leurs filles ont enduré les mêmes outrages que les nôtres. » Depuis longtemps les oreilles pieuses étaient offensées de ces blasphèmes, et le zèle des personnes en place et solidement chrétiennes gémissait de voir retarder par-là les progrès du christianisme. Le tribun Marcellin, qui s'était employé avec tant de sagesse et de succès à la réunion des Donatistes, écrivit à S. Augustin¹, pour l'engager.

¹ Ap. Aug. Ep 136.

à mettre une bonne fois en poudre des reproches aussi insensés qu'opiniâtres. Le saint docteur lui envoya d'abord sa grande lettre, intitulée, *de la Politique*, et qui roule tout entière sur l'extravagance de ces impiétés. Concevant ensuite qu'un sujet si vaste demandait quelque chose de plus, il commença son ouvrage de la *Cité de Dieu*, qui, à raison de mille embarras et de mille occupations successives, ne put être achevé que plus de douze ans après, vers l'an 426.

Dès la première année qu'il y travailla, il se vit obligé de faire son traité de la Foi et des Oeuvres, pour réfuter ceux qui prétendaient que la foi avec le baptême suffisait pour le salut, sans le secours des bonnes œuvres. On y voit clairement que la doctrine de l'Eglise sur cet article fut de tout temps la même qu'aujourd'hui, et que dès-lors l'interprétation arbitraire des divines Ecritures, en particulier des écrits de S. Paul, donnait lieu aux mêmes erreurs qu'en ces derniers siècles.

Pour en revenir à la *Cité de Dieu*, le but de l'ouvrage, qui en a fourni le titre, est de défendre la société des enfans de Dieu contre celle des enfans du siècle, c'est-à-dire, l'Eglise contre le paganisme. A cet effet, on combat les préjugés des païens dans les dix premiers livres qui font comme la première partie de tout l'ouvrage : les douze suivans établissent la vérité de la religion chrétienne. Quoique nous ne nous soyons pas engagés à faire une analyse suivie des ouvrages des Pères, nous en devons au moins tirer les traits importans de la tradition, et surtout les points de doctrine, dont l'omission pourrait paraître suspecte.

Nous recueillerons d'abord le beau témoignage que rend notre saint docteur, tant au culte des saints qu'au sacrifice adorable de nos autels. « Jamais aucun fidèle, dit-il¹, a-t-il entendu le prêtre, même à un autel érigé à l'honneur de Dieu sur le corps d'un martyr, dire dans les prières : Pierre, Paul, ou Cyprien, je vous offre ce sacrifice, au lieu d'offrir à Dieu seul ce grand, ce véritable, cet unique sacrifice des Chrétiens, auquel tous les vains sacrifices ont cédé : » expressions si propres et si réfléchies de la part de ce Père, que, dans les instructions dogmatiques qu'il envoya au tribun Marcellin, il appelle encore la messe notre unique et très-véritable sacrifice. Il atteste même l'antiquité de quelques observations de notre liturgie, telles que les préfaces avant la célébration des saints mystères.

Il n'importe pas moins de relever le témoignage frappant que le traité de la *Cité de Dieu* rend à la liberté de l'homme pécheur,

¹ Lib. 8, c. 2.

[An 418]
et à l'in
pothèse
de dispo
dont l'un
Augusti
« Que p
l'un a ve
teté? » I
dans leq
ce que le
en disan
qu'ils on
se sont
souverain
voulu. V
et proch
sévéranco
sité, que
c'est-à-di
que les th
la nécess
quoiqu'en
mettre le

Pour c
gnifique
des vrais
cité, l'éru
tin, enco
combine,
lutions d
les temps
les dieux
unités insé
siste part
sur les gu
ces fléaux
Goths, il
culte des
blissement
Afferm
d'autres g

¹ Cap. 6.

et à l'indifférence active de sa volonté. Après avoir proposé l'hypothèse de deux hommes parfaitement semblables en tout genre de dispositions, et tentés également par l'attrait de la volupté, dont l'un néanmoins succombe à la tentation et l'autre y résiste, Augustin demande la raison de ces déterminations différentes. « Que peut-on répondre de raisonnable, dit-il¹, si ce n'est que l'un a voulu et que l'autre n'a pas voulu violer les lois de la chasteté? » Il est évident qu'il ne s'agit point ici de l'état d'innocence, dans lequel il n'était pas question des révoltes de la chair. C'est ce que le saint docteur confirme indirectement un peu plus bas, en disant que les bons anges ont été discernés des mauvais, parce qu'ils ont persévéré dans la bonne volonté, tandis que ceux-ci se sont pervertis, en abandonnant par une volonté perverse le souverain bien, dont ils ne se seraient pas écartés, s'ils avaient voulu. Voilà, dans ces divers états, une détermination vraiment et prochainement libre de la volonté, tant au péché qu'à la persévérance dans le bien. Telle est aussi l'explication de la nécessité, que le saint docteur dit n'être pas contraire à notre liberté, c'est-à-dire la nécessité de vouloir, supposé que nous voulions, et que les théologiens appellent nécessité conséquente; ainsi que de la nécessité qu'une faute prévue par le Seigneur se commette, quoiqu'en laissant agir les causes secondes, il ne fasse que permettre le mal formel du péché.

Pour ce qui est du fond du traité de la Cité de Dieu, plan magnifique qui embrasse et développe toute l'économie de la société des vrais adorateurs du Très-Haut, on y admire surtout la sagacité, l'érudition, la dextérité et la justesse avec lesquelles Augustin, encore plus admirable ici que dans ses autres ouvrages, saisit, combine, présente, manie en maître les événemens et les révolutions de tous les âges. En parcourant l'histoire profane depuis les temps les plus obscurs de la guerre de Troie, il fait voir que les dieux n'ont, ni préservé, ni délivré leurs adorateurs des calamités inséparables de la condition et des passions humaines. Il insiste particulièrement sur les révolutions des guerres puniques, sur les guerres civiles de Marius et de Sylla. Puis, montrant que ces fléaux avaient été beaucoup plus affreux que les invasions des Goths, il conclut que c'est injustement qu'on voudrait attacher au culte des dieux la prospérité de l'Empire, ou ses malheurs à l'établissement du christianisme.

Affermissant de plus en plus ce principe, « il y eut, poursuit-il, d'autres grands états qui furent long-temps en butte aux revers,

¹ Cap. 6.

et qui tombèrent enfin dans une entière décadence. Tels sont entre autres les fameux royaumes des Assyriens, des Perses, des Egyptiens. Donc, ou les dieux n'ont pas eu de part à leur sort, ou la protection de ces divinités est impuissante. D'un autre côté, les Juifs, qui n'adoraient qu'un seul Dieu, ont eu leur temps de gloire et de prospérité. Toutefois la grandeur des empires n'est pas l'effet du hasard ni d'un destin aveugle et impuissant. C'est donc l'ouvrage de la Providence ou de l'Être suprême qui, en disposant des plus grandes choses, suffit par son immensité au soin des plus petites. Il a voulu récompenser, par des prospérités temporelles, les vertus humaines des anciens Romains, leur frugalité, leur modération, leur désintéressement personnel, leur zèle pour le bien public, la générosité de leur courage; quoique ces qualités éblouissantes fussent presque toujours l'ouvrage de l'amour-propre, qui réprimait les autres vices, mais des vices plus criminels que les vanités. Ainsi le rénumérateur tout-puissant et magnifique, qui honore jusqu'aux moindres traces de la vertu, et qui la couronne dans la fange même dont elle est défigurée, a donné aux Romains la puissance et la domination, dans lesquelles ils faisaient consister le bonheur; mais, de peur qu'on ne crût le culte des dieux nécessaire pour régner, le Dieu des dieux a accordé un heureux et long règne au grand Constantin, leur ennemi : par une conduite contraire, quoiqu'également sage et sainte, afin que les empereurs ne fussent pas chrétiens, précisément pour jouir des biens temporels, il a enlevé le religieux Jovien, plus vite encore que Julien l'Apostat, et, maître absolu des causes ainsi que des effets, il a fait triompher les armes du pieux Théodose, et il a permis que la vertu de Gratien fût la victime d'un tyran. »

On doit faire remarquer en passant, que les maux temporels ne sont pas toujours en cette vie des peines du péché, et que cette erreur est aussi contraire aux principes de S. Augustin, qu'au sentiment de l'Eglise qui l'a condamnée. Ce Père dit expressément que les adversités furent pour Job l'épreuve de sa vertu. « Indépendamment des fautes que commettent les hommes les plus justes, et des peines temporelles qu'ils méritent par là, le Seigneur, ajoute-t-il, a voulu que les biens et les maux de cette vie fussent communs aux bons et aux méchants; parce qu'il a préparé pour l'avenir des biens et des maux qui feront séparément le bonheur et le malheur des uns et des autres : économie sage, qui nous instruit en même temps du mépris que Dieu fait et qu'on doit faire des biens de cette vie, à cause de l'indignité de ceux à qui il les abandonne. C'est ainsi qu'il n'a pas voulu donner lieu aux

hommes de se précipiter dans un malheur sans mesure et sans fin, par la crainte de ce qu'ils appellent des maux, et qu'il départit ordinairement à ses amis, comme ses plus précieuses faveurs. S'il ne punissait ici-bas aucun péché d'une manière sensible, on pourrait imaginer qu'il n'y a point de providence, et si tout péché y était puni, on se persuaderait que rien n'est réservé au dernier jugement. Il en est de même des biens apparens de cette vie : si Dieu n'en faisait part à aucun de ses serviteurs, il semblerait que ces biens ne dépendent pas de lui ; et s'il les donnait à tous ses adorateurs fidèles, nous croirions ne le devoir servir que pour ces sortes de récompenses. Ainsi la piété n'aurait plus d'autre aiguillon que la cupidité, ou du moins l'esprit bas et charnel de la loi de servitude reprendrait la place de la loi de l'esprit et de l'amour des biens invisibles. »

S. Augustin nous apprend ainsi¹ à n'employer que sobrement les menaces et les récompenses temporelles, pour exciter, tant à la fuite du vice qu'à la pratique de la vertu. On doit prendre garde, en effet, de relever avec plus de zèle que de lumière les revers des ennemis de l'Église comme autant de punitions divines, et les succès de ses défenseurs comme des preuves incontestables de la vérité. Ces promesses et ces menaces peuvent en imposer quelque temps aux simples ; mais quand ils les voient sans effet, comme il arrive le plus souvent dans la conduite presque toujours impénétrable de la Providence, alors ce qui devait faire l'appui de la foi, en devient le scandale. Avec la piété la plus ingénieuse, on est réduit à recourir en mille occasions à la profondeur des divins jugemens. Or, quand les preuves d'induction ne sont pas toujours concluantes, elles ne le sont jamais.

Vers la fin du traité, principalement dans le vingt-unième livre, le saint docteur insiste beaucoup sur la résurrection de Jésus-Christ, comme sur le témoignage le plus convaincant de sa divinité et de la vérité de notre religion : il tire les preuves de cette résurrection de ce que le monde entier la croit sur la prédication des Apôtres. « Voici, dit-il, trois choses inconcevables ; savoir, que Jésus-Christ est ressuscité, que le monde a cru une chose si incroyable, et qu'un petit nombre d'hommes grossiers et ignorans l'ont persuadée aux savans mêmes. Nos adversaires ne veulent pas croire la première ; ils voient et croient la seconde, et ils ne sauraient dire comment elle est arrivée, si ce n'est par la troisième. En effet, ces hommes méprisables qui disaient avoir vu Jésus-Christ monter au ciel, ne l'affirmaient pas seulement, mais

¹ Lib. I, c. 8.

le confirmaient par les plus grands miracles, et cela dans le siècle le plus éclairé, le moins accessible au manège de la feinte et de la supercherie. Pourquoi donc, dira-t-on, ne se fait-il plus de pareils miracles? Parce qu'ils ne sont plus de la même nécessité, depuis que la foi du monde entier lui fournit un miracle toujours subsistant. Il s'en fait cependant encore, quoiqu'ils n'aient plus la même célébrité, et qu'ils soient peu connus hors des lieux où ils s'opèrent. » Là-dessus, il raconte jusqu'à vingt-deux miracles, qu'il atteste pour les avoir vus lui-même, ou pour les avoir appris de témoins oculaires de sa connaissance, ajoutant qu'il en omet un nombre incomparablement plus grand.

Pour donner encore plus de poids à un ouvrage dont le succès importait si fort à la religion, il engagea Orose à composer son histoire, qui fournit en effet un nouvel appui à la Cité de Dieu. L'historien espagnol était repassé en Afrique, au retour de la Palestine, selon sa promesse, avec les lettres d'Eros et de Lazare contre Pélagé. Comme l'Espagne se trouvait en proie à d'innombrables et cruels essaims de Barbares, Orose ne put rentrer dans sa patrie aussitôt qu'il le désirait. Dans cet intervalle, il entreprit, à ce qu'on croit, son histoire, qui parcourt sommairement les différens âges du monde depuis le déluge jusqu'à son temps. Mais parce qu'il avait principalement en vue l'édification des Romains, il s'étend beaucoup plus sur l'histoire romaine que sur les autres : il en recueille tous les événemens propres à faire voir aux païens, qu'en tous les temps et sous tous les cultes, le genre humain avait été affligé des mêmes fléaux que ceux qu'on essayait alors.

Orose s'était chargé, pour l'Espagne, de quelques reliques de S. Etienne, les premières du prince des martyrs qui soient parvenues en Occident. Ces précieuses dépouilles avaient été découvertes peu d'années auparavant, au moyen de la révélation qui en fut faite, à trois reprises différentes, à un saint prêtre nommé Lucien, et attaché à l'église de Jérusalem, au moment même où l'évêque Jean était au concile de Diospolis¹. Après la troisième apparition de Gamaliel, qui avait été enterré avec son fils Abibas et son ami Nicomède au même lieu que S. Etienne, près le bourg de Caphargamala, c'est-à-dire bourg de Gamaliel, Lucien, craignant de résister à l'ordre de Dieu, alla tout raconter à son évêque, qui, versant des larmes de joie, et louant Dieu, lui indiqua un tas de pierres dans un champ particulier, où il lui ordonna de fouiller : l'évêque avait connaissance d'une tradition concernant l'endroit où ces corps saints reposaient. Lucien revint en diligence infor-

¹ Marcel. Chron. an. Epist. Luc. n. 8. Phot. c. 17.

mer tous les habitans du bourg de quel trésor leur territoire était dépositaire, et il les invita à venir creuser avec lui dès le lendemain. Mais pendant la nuit, le moine Migèce, homme d'une vie également pure et simple, fut instruit en songe que ce tas de pierres n'était qu'un monument de deuil usité parmi les Juifs, et que les saintes reliques reposaient plus à l'orient, dans un vieux tombeau qui tombait en ruines. Il avertit Lucien et ceux qui faisaient des recherches inutiles : on ouvrit le tombeau, et l'on y trouva trois coffres ou cercueils avec une pierre où étaient gravés en caractères syriaques les noms d'Etienne, de Nicodème, de Gamaliel et d'Alibab.

Aussitôt l'on porta cette heureuse nouvelle à l'évêque Jean, qui partit de Diospolis, accompagné de deux autres évêques, afin de lever les reliques avec la solennité convenable. A l'ouverture du cercueil de S. Etienne, une sainte horreur saisit ceux qui en étaient proches, un tremblement de terre se rendit sensible fort au loin, et il s'exhala une odeur si agréable et si extraordinaire, qu'on la crut surnaturelle et miraculeuse. Le corps du martyr était réduit en cendres, excepté les os qui se trouvaient parfaitement conservés et dans leur situation naturelle. Mais cette cendre sacrée avait une vertu toute-puissante.

Dans la multitude prodigieuse des assistans et des malades attirés par la curiosité ou par la religion, il y eut soixante-treize personnes guéries subitement à la première ouverture du cercueil : les unes de fièvre, de maux de têtes, de douleurs d'entrailles; les autres de pertes de sang, de fistules invétérées, d'humeurs froides et d'épilepsie. On baisa respectueusement les saintes reliques, puis on les renferma; et en chantant des hymnes et des psaumes, on transporta celles de S. Etienne à l'église de Sion; où il avait été ordonné diacre; mais on en laissa quelque partie au bourg de Caphargamala, si long-temps honoré de leur présence. Cette translation se fit le vingt-sixième de décembre, jour auquel l'Église a toujours honoré, depuis, le saint martyr; quoiqu'on fasse la mémoire de cette translation le troisième d'août, sans qu'on en sache la raison. Pendant la cérémonie, il tomba une pluie abondante qui prévint la disette, dont une longue sécheresse menaçait tout le pays.

Le prêtre Lucien fit part des reliques qu'il avait gardées, c'est-à-dire, de quelques ossemens et de quelques parties des chairs réduites en poudre, à un prêtre espagnol nommé Avitus, qui se trouvait depuis quelque temps en Palestine, et Avitus les envoya en Espagne, par Orose, avec une relation de la manière dont on les avait trouvées. L'esprit de foi fit penser que ce serait là pour le

clergé et les peuples de la Lusitanie une puissante consolation au milieu des incursions et des persécutions des Barbares, et que rien ne serait plus propre à soutenir le courage des fidèles, que d'avoir sous leurs yeux les instrumens du premier triomphe renporté sur les ennemis de la foi.

Après quelque séjour en Afrique, Orose voulut enfin rentrer en Espagne; mais il ne put ou n'osa aborder dans le continent à cause des Barbares qui l'infestaient. Il prit terre à l'île de Minorque, et fit quelque séjour dans la ville de Magone, aujourd'hui Mahon, dès-lors célèbre pour son excellent port. Les reliques dont il était chargé, furent déposées dans une église proche de la ville. Il sembla que l'esprit du saint martyr, qui avait confondu avec tant de force l'impiété judaïque, fût passé dans tous les fidèles qui venaient par troupes rendre à ses reliques leurs hommages religieux. Par toute la ville où les Juifs étaient en grand nombre, on se mit à disputer contre eux sur la religion; et de ces disputes particulières, on en vint à une conférence publique et réglée. Les Juifs s'y préparèrent, en se munissant moins d'argumens et de doctrine, que de pierres, de bâtons et de toutes sortes d'instrumens offensifs, dont ils remplirent leurs synagogues. Ils comptaient beaucoup sur le pouvoir et les richesses de leur chef qu'ils nommaient patriarche. Ils mandèrent aussi un certain Théodore, qui avait une autorité extraordinaire parmi eux, et qui était allé dans l'île de Majorque.

L'évêque Sévère, qui était pareillement absent de Minorque, revint à la hâte avec une grande multitude de fidèles, encouragé par des visions que l'événement vérifia¹. Le juif Théodore en eut de son côté, qui facilitèrent beaucoup sa conversion. Cependant l'évêque fit avertir les Juifs de son arrivée, et ils se rendirent à la maison où il logeait. « Mes frères, leur dit-il avec douceur, pourquoi, dans une ville soumise aux lois romaines, avez-vous fait provision d'armes et de bâtons, comme si vous aviez affaire à une troupe de brigands et de Barbares? Que vous êtes injustes! vous vouiez notre mort, et nous ne voulons que votre salut. » Les Juifs, qui croyaient leur trame fort secrète, nièrent tout avec serment. « A quoi bon vous parjurer, reprit l'évêque, quand la seule inspection des lieux suffit pour vous confondre? Allons à la synagogue. » Tous y allèrent, en chantant un psaume en commun, tant Juifs que Chrétiens. Mais dans le trajet, des femmes juives jetèrent du haut des maisons de grosses pierres, qui pourtant ne blessèrent personne. Les fidèles, quoi que pût dire l'évêque pour les

¹ Epist. Sever. de Mir. S. Stephan. n. 2

contenir, chargèrent aussi les Juifs; mais personne ne fut encore blessé. Cependant les Chrétiens se rendirent maîtres de la synagogue devenue comme un arsenal, la brûlèrent, après en avoir retiré les livres saints, de peur de la profanation, et remirent l'argenterie aux Juifs, pour les convaincre de leur parfait désintéressement. De là ils revinrent à l'église avec une tranquillité et une modération qui jetèrent dans une espèce de ravissement ceux dont ils souhaitaient et demandaient au Seigneur la conversion.

Ces vœux, et plus encore ceux du saint martyr, opérèrent efficacement. Le juif Ruben, intimement lié avec Théodore, abjura le judaïsme sur-le-champ et avec tant d'éclat qu'il reprocha publiquement aux autres leur indocilité. Trois jours après, Théodore vint accompagné d'une troupe nombreuse à la synagogue incendiée, dont les murs subsistaient encore. Il n'avait jamais eu plus de zèle pour la loi judaïque, et il la défendit avec toute l'ardeur et la fermeté que peut inspirer la présomption. Tout à coup le peuple chrétien se mit à crier d'une voix unanime : *Théodore, crois en Jésus-Christ*. Les Juifs comprirent que déjà Théodore croyait en Jésus-Christ. Consternés de se voir abandonnés par leur chef, ils se dispersèrent de tous côtés. Les femmes couraient, les cheveux épars, en pleurant et en répétant : *Qu'as-tu fait, Théodore, qu'as-tu fait ?* En un moment Théodore se vit le seul des Juifs sur la place, interdit et confus d'être ainsi délaissé de tous ses frères. Ruben, qui était déjà converti, lui dit en s'approchant : « Que craignez-vous, Théodore ? Pour vivre en paix, tant en ce monde qu'en l'autre, le plus sûr moyen c'est de croire en Jésus-Christ. »

A ce moment, Théodore se rappela le songe mystérieux qu'il avait eu, et, remarquant autour de lui des moines qui chantaient, comme ils lui avaient été montrés dans cette vision, il demeura quelques instans recueilli en lui-même; puis il dit à l'évêque et aux Chrétiens : « Je ferai ce que vous désirez, je vous le promets; mais, afin que ma conversion soit plus utile, donnez-moi le loisir de parler à mon peuple. » Tous les fidèles témoignèrent leur joie de la manière la plus expressive. Les plus distingués se jetaient sur lui pour l'embrasser, d'autres s'empressaient à l'entendre; tous se précipitaient pour le voir et lui applaudir. Il retourna à son logis, et les Chrétiens allèrent à l'église offrir en action de grâces les saints mystères. Comme ils sortaient, ils trouvèrent une troupe nombreuse de Juifs qui venaient demander à l'évêque d'être inscrits au nombre des serviteurs de Jésus-Christ. On retourna à l'église; on rendit au Seigneur de nouvelles actions de grâces, et l'évêque les mit tous au nombre des catéchumènes.

Un autre jour, on ne put commencer le saint sacrifice qu'à une

heure après midi, tant l'évêque fut occupé par les Juifs qui se présentaient pour être inscrits. Cependant on attendait avec impatience que Théodore exécutât sa promesse. Il dit qu'il voulait auparavant gagner sa femme, qu'il avait laissée dans l'île de Majorque. Les chrétiens trouvèrent sa conduite raisonnable : mais la ferveur des Juifs convertis s'offensa du délai. Théodore satisfait donc leur empressement ; et la multitude suivit son exemple, entr'autres, un vieillard de cent deux ans. Les rabbins mêmes se rendirent sans disputer. Quelques Juifs étrangers, quoique pressés de s'embarquer, aimèrent mieux en manquer l'occasion, que de manquer à la grâce. Il y eut seulement quelques femmes qui s'obstinèrent pour un temps. Au bout de huit jours, une d'entre elles, qui avait pris le parti de s'enfuir par mer, ayant été ramenée dans l'île, vint se jeter aux genoux de l'évêque, en le conjurant avec larmes de la réconcilier. « Mais pourquoi, lui dit-il, aviez-vous pris le parti de la fuite? — Quoique le prophète Jonas, répondit-elle, eût tenté de se dérober au Seigneur, il n'en a pas moins accompli sa volonté sainte. » Enfin il y eut cinq cent quarante personnes juives converties en huit jours, à compter depuis le second de février de cette année 418. Ces Israélites devenus chrétiens détruisirent eux-mêmes ce qui restait de leurs synagogues ; après quoi ils bâtirent une belle église, à laquelle les plus distingués mêmes d'entre eux travaillèrent de leurs propres mains.

L'évêque Sévère fit le rapport de cet heureux événement, dans une lettre qu'il adressa au clergé et aux fidèles de tout l'univers, et qui s'est conservée jusqu'à nous. Elle fut portée à Uzale en Afrique à l'évêque Evode, ancien ami de S. Augustin, et on la lut publiquement dans l'église, un jour qu'on y reçut aussi des reliques du martyr pour qui elle était si honorable. Ces des moines d'Uzale, sur ce qu'ils avaient ouï dire à Orose des merveilles arrivées en Orient, avaient trouvé moyen de s'y procurer une fiole qui contenait du sang de S. Etienne, avec quelques petits fragmens de ses os. L'évêque Evode étant allé processionnellement hors de la ville, pour les recevoir avec une pompe et des solennités conformes à la joie publique, cette première cérémonie fut honorée d'un miracle. Par la seule invocation du saint, un barbier nommé Concordius, qui d'une chute s'était rompu le pied, fut soudainement guéri, vint sur-le-champ rendre grâces auprès du saint dépôt, y alluma des cierges, comme on le pratiquait dès-lors, et laissa en témoignage le bâton sans lequel il ne pouvait auparavant marcher¹. Après que l'évêque eut célébré les divins mystères dans une église

¹ Sev. l. 1, c. 4.

voisine, le clergé partit, accompagné d'une multitude infinie de peuple qui marchait en ordre et en plusieurs chœurs, portant des flambeaux, chantant des psaumes, et répétant en refrain ces paroles de l'Écriture : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. L'évêque était assis dans un char paré, tenant les reliques sur ses genoux. On les transporta ainsi, avec une lenteur majestueuse, jusqu'à la ville, où l'on n'arriva que le soir; et on les déposa, couvertes d'un voile blanc, dans le sanctuaire de la principale église, sur le trône de l'évêque. Le même jour, une boulangère fort connue, et qui était aveugle, accourut avec ce degré de foi qui opère les prodiges : elle se fit conduire près des reliques, prit à tâtons l'extrémité du voile qui les couvrait, et l'appliqua sur ses yeux, puis se retira chez elle. Pendant la nuit elle fut si parfaitement guérie, qu'elle vint toute seule à l'église le lendemain matin pour remercier le Seigneur.

Les reliques furent ensuite mises dans un lieu fermé, où l'on avait cependant laissé une petite fenêtre ouverte, par où l'on faisait toucher des linges pour le soulagement des malades. On y venait en foule et de fort loin : il s'y opéra une infinité de miracles, et l'on y consacra une multitude d'offrandes figuratives qui les constataient. On doit remarquer l'offrande d'un voile sur lequel était peint S. Etienne chassant avec la croix un dragon de la ville : cette image fut exposée dans l'église, en face des reliques.

Pour conserver la mémoire des miracles d'Uzale, l'évêque en fit écrire l'histoire par un de ses clercs qui, ne pouvant suffire, dit-il, à leur multitude immense, se borna aux plus éclatans¹. On lisait publiquement cette relation, à la fête du saint martyr : après la lecture de chaque fait particulier, on cherchait dans l'assemblée la personne sur qui s'était opérée la merveille; on la faisait marcher au milieu des fidèles, puis monter en un endroit du sanctuaire, où elle demeurait quelque temps debout, afin d'être connue de tout le monde. Ainsi l'on vit d'abord la boulangère qui avait été aveugle, ensuite le paralytique parfaitement sain, puis tous les autres successivement. Il est aisé de se figurer les grands effets que produisait ce spectacle, bien différent d'un simple récit : on croyait voir l'opération même du prodige; le peuple transporté faisait de vives acclamations, en versant des larmes de joie : souvent S. Etienne apparaissait sur cette auguste scène, ordinairement sous la figure d'un jeune homme et en habit de diacre. C'est cette foule de merveilles attestées par les hommes du premier ordre de ces temps-là,

¹ Præf. 11, c. ult.

qui a rendu si célèbre la translation ou l'invention des reliques du premier martyr.

S. Augustin ne rapporte pas seulement comme indubitable la guérison d'un grand nombre de malades de toute espèce, à Calame et aux eaux de Tibile en Numidie, où il y avait des reliques du saint aussi bien qu'à Uzale; mais il fait mention de plusieurs morts ressuscités, avec les circonstances tout à la fois les plus frappantes et les plus persuasives¹. Un des principaux citoyens de Calame, nommé Martial, déjà avancé en âge, tomba dangereusement malade. Comme il était païen, sa fille qui avait le bonheur d'être chrétienne, et son gendre qui s'était fait baptiser cette année-là même, conjuraient leur père avec larmes de s'assurer un bonheur éternel, en embrassant la vraie religion. Mais l'aversion qu'il avait pour le christianisme lui fit rejeter avec dureté les vœux de ce qu'il avait de plus cher. Le gendre affligé alla répandre son âme devant le Seigneur, près des reliques de S. Etienne, et il pria le saint martyr, avec une ferveur extraordinaire, pour la conversion de Martial. Par un de ces mouvemens indélébiles qui sont les pronostics des faveurs célestes, il prit en se retirant des fleurs qui étaient sur l'autel. Arrivé chez son beau-père, il les mit secrètement près de la tête de cet infidèle obstiné. Il était déjà nuit, et chacun alla prendre quelque repos. Avant qu'il fût jour, Martial demanda l'évêque avec empressement; mais il était à Hippone, chez S. Augustin. A son défaut, le malade voulut qu'on fit venir les prêtres. Dès qu'il les aperçut, il confessa la vérité de la foi avec tant d'édification et de témoignages de repentir sur son aveuglement passé, qu'on ne tarda point à lui donner le baptême. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, qui arriva peu après, il proférait sans cesse ces dernières paroles de S. Etienne expirant : *Seigneur Jésus, recevez mon esprit*. Mais il les prononçait sans qu'on les lui eût apprises, sans savoir même qui les avait dites avant lui. S. Augustin rapporte encore la résurrection de deux morts et la guérison de plusieurs maladies naturellement incurables, entre les miracles de S. Etienne, dont il prit un soin tout particulier de s'instruire².

La mémoire de S. Jean Chrysostôme devenait aussi l'objet de la vénération générale de l'Eglise. Le patriarche d'Alexandrie, S. Cyrille, qui par trop de considération et d'estime pour son oncle Théophile, avait cru jusque là devoir regarder le saint évêque de Constantinople comme légitimement condamné, céda enfin

¹ Serm. 23 et 24. — ² De Civit. Dei, XXII, 5.

aux conseils que ne cessait de lui donner S. Isidore de Péluse, de ne pas faire imaginer plus long-temps qu'il eût hérité de la passion de son oncle, et de ne pas entretenir, sous prétexte de piété, une éternelle division dans l'Eglise. Il ne s'agissait plus de rétablir la mémoire du saint que dans l'église d'Alexandrie. Son nom avait déjà été inscrit dans les dyptiques d'Antioche, par deux patriarches consécutifs, S. Alexandre et Théodote. Celui-ci fut comme forcé par son peuple qui conservait un souvenir précieux de la divine éloquence et de toutes les vertus de cet illustre concitoyen ; car Théodote craignit long-temps que cette démarche ne le brouillât avec Atticus, patriarche de Constantinople, et il lui envoya un prêtre, chargé d'une lettre, pour le consulter. L'envoyé ayant publié le contenu de sa lettre, tout le peuple de la capitale fut bientôt informé de ce qui touchait un ancien pasteur, qu'il avait toujours regardé comme un père, et qu'il commençait à révéler comme un saint. Les rumeurs et les mouvemens furent tels par toute la ville, qu'Atticus, incertain et fort alarmé, alla trouver l'Empereur, pour travailler de concert à faire cesser le trouble, sans irriter le peuple. Mais Théodose ne vit pas qu'on dût balancer à honorer la mémoire d'un digne évêque persécuté jusqu'après sa mort. Ainsi le nom du grand Chrysostôme fut aussitôt inscrit dans les tables ecclésiastiques.

On ne sait pas au juste en quel temps l'église d'Alexandrie rendit la même justice à ce saint ; mais il est constant qu'elle était dans une parfaite union avec celle de Rome dès l'an 419, et par conséquent qu'alors au plus tard son évêque avait suivi l'exemple des autres prélats, puisque le souverain pontife, qui employait si fortement son autorité pour la défense de S. Jean Chrysostôme, ne communiquait qu'avec ceux qui avaient consenti à lui rendre enfin justice¹.

Le pape Zozime était mort le 26 décembre de l'année précédente, après avoir occupé le saint Siège un an et neuf mois. Il ordonna que les diacres porteraient à l'autel, sur le bras gauche, des espèces de serviettes qui ont donné l'origine à l'usage du manipule. Il statua aussi que les clercs n'entreraient point dans les lieux publics pour y boire, qu'ils ne le feraient que dans les maisons des fidèles, et autant qu'il se pourrait dans celles des autres clercs : ce qui montre de quelle époque reculée date le zèle avec lequel l'Eglise éloigne les clercs des occasions de dissolution et d'intempérance, en leur interdisant la fréquentation des auberges². Comme le pape Zozime, avant de mourir, fut long-temps en danger, et comme le bruit se répandit à diverses reprises qu'il était

¹ Euseb. Epist. 10. — ² Prosp. Chron. an. 417.

mort, l'archidiaque Eulalius, qui conçut le dessein ambitieux de lui succéder, eut le loisir et toute la facilité de se former une faction. Il s'empara de l'église de Latran, les funérailles de Zozime n'étant pas encore faites, et il en fit boucher les avenues, attendant là, durant deux jours, que le dimanche arrivât pour la solennité de l'ordination : les diacres, quelques prêtres, et une assez grande multitude soutenue par le préfet Symmaque, s'étaient déclarés pour lui.

Toutefois la plus grande partie du peuple ainsi que du clergé s'étant rassemblée dans l'église de Saint-Marcel, on élut le 29 décembre un ancien prêtre nommé Boniface, aussi versé dans les sciences ecclésiastiques qu'exercé dans toutes les vertus, et d'autant plus digne de la chaire pontificale, qu'il montrait plus de répugnance à y monter. Il fut ordonné avec toutes les solennités requises, par neuf évêques de différentes provinces, et l'acte de l'ordination fut souscrit par environ soixante-dix prêtres. On le conduisit, aussitôt après la cérémonie, à la basilique de Saint-Pierre. Eulalius de son côté fut ordonné par l'évêque d'Ostie, que les factieux avaient fait venir, malgré son extrême vieillesse et une maladie sérieuse dont il se trouvait attaqué. Mais comme c'était l'ancienne coutume qu'il ordonnât le pape, on voulait absolument qu'il fit une cérémonie dont on espérait un grand avantage pour la faction. Le jour même de l'élection de Boniface, le préfet de Rome écrivit ce qui s'était passé à l'empereur Honorius, qui résidait à Ravenne ; il présenta les choses sous le point de vue où il les voyait lui-même, et envoya des actes dressés de la manière la plus favorable à la cause de l'antipape.

L'empereur ainsi prévenu se déclara pour le factieux pontife, fit enjoindre à Boniface de sortir de Rome, avec ordre aux Romains de l'éloigner de force s'il résistait. Cependant ceux qui l'avaient élu trouvèrent moyen de faire parvenir la vérité à la cour. Ils proposèrent en même temps à Honorius de demander les deux chefs avec leurs principaux patrons, et de faire chasser de Rome quiconque n'obéirait pas. En conséquence de cette requête, l'ordre fut donné au préfet de surseoir à l'exécution du premier rescrit, et de signifier à Eulalius, ainsi qu'à Boniface, qu'ils eussent à se trouver à Ravenne le huitième de février, avec les auteurs des deux ordinations, sous peine, pour celui qui y manquerait, de voir déclarer ses prétentions nulles. Afin de rendre ce jugement d'une manière canonique, on manda des évêques de diverses provinces, d'où ils vinrent sans délai, et s'assemblèrent en concile. Mais les sentimens se trouvant trop partagés, l'empereur remit la décision au premier jour de mars, puis au 13 de juin. Il convoqua dans

(An
l'int
ticu
égal
Gaul
honi
nom
préc

De
teme
com
le 30
l'aut
ères
tait
mars
fectai
struit
de Sp
célèb
paraît
deux
mome
de pa
pour
récipr
mand
à faire
taire
qu'un
matio
Eulali
tion,
sa lib
qu'à l
saints
l'exéc

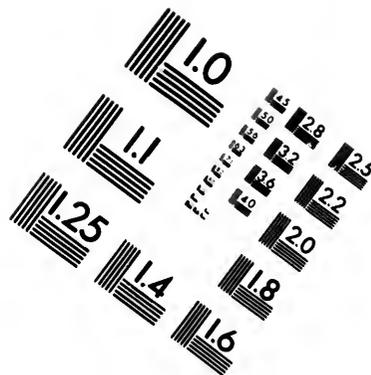
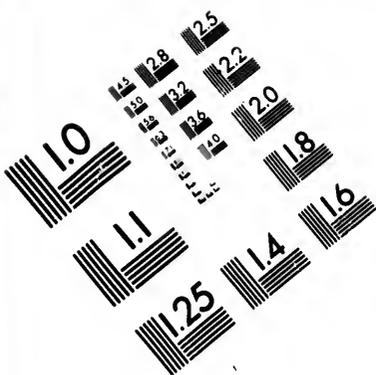
On
flexibl
la basi
solenn
chasse
lette p
Rome

l'intervalle un plus grand nombre de prélats, et il écrivit en particulier à S. Paulin de Nole, dont les lumières et les vertus étaient également respectées. On n'écrivit qu'en général aux évêques des Gaules et à ceux de l'Afrique, excepté Aurèle de Carthage, par honneur pour son siège, S. Augustin, son ami Alypius, et un petit nombre d'autres, par considération pour leur mérite. Toutes ces précautions devinrent heureusement inutiles.

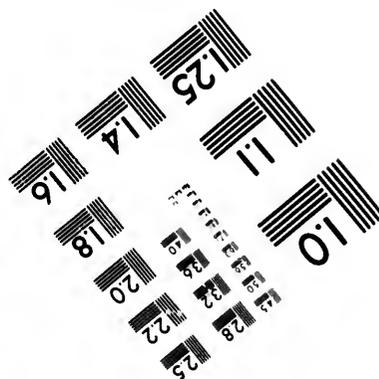
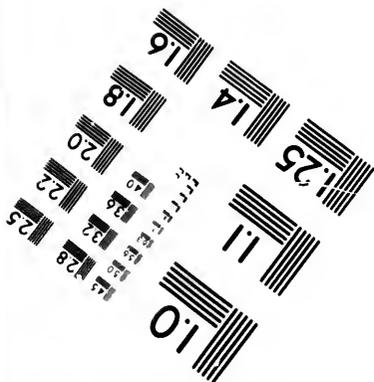
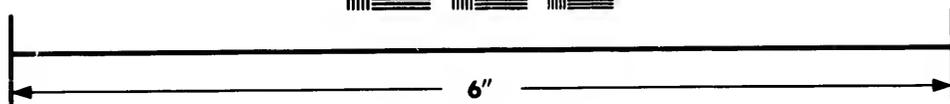
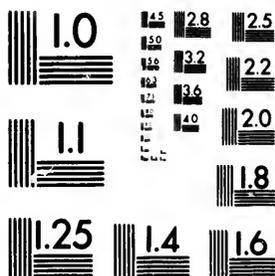
De l'avis des évêques assemblés en premier lieu, et du consentement des parties, l'Empereur avait ordonné provisionnellement, comme on approchait de Pâques, qui cette année tombait le 30 de mars, que Boniface et Eulalius ne resteraient l'un ni l'autre à Rome, dans la crainte du tumulte, et que les saints mystères y seraient célébrés par Achille, évêque de Spolète, qui n'était d'aucun parti. Eulalius revint cependant dès le huit de mars, et entra dans la ville à l'insu du préfet Symmaque, qui affectait de ne plus le favoriser depuis qu'Honorius avait été instruit, et qui voulait passer pour neutre. Le même jour l'évêque de Spolète écrivit au préfet, qu'il était chargé par l'Empereur de célébrer à Rome la fête de Pâques, et trois jours après on le vit paraître. Il y eut quelque émeute à son arrivée, entre le peuple des deux partis, et celui d'Eulalius fut le plus malmené. On était au moment de voir de plus grands excès, les citoyens se menaçant de part et d'autre d'en venir aux mains d'une manière décisive, pour chasser de la basilique de Latran la faction qu'ils traitaient réciproquement de schismatique : ce qui engagea le préfet à demander sans délai une déclaration impériale sur ce qu'il y avait à faire avant les fêtes. L'ordre fut porté par le chancelier ou secrétaire Vitulus ; car ce titre, si honorable depuis, ne signifiait alors qu'un simple secrétaire. Il était dit premièrement, qu'en confirmation de la défense faite aux deux concurrens d'entrer à Rome, Eulalius devait absolument en sortir, pour ôter tout sujet de sédition, et cela sous peine de perdre, non-seulement sa dignité, mais sa liberté ; en second lieu, que l'église de Latran ne serait ouverte qu'à l'évêque de Spolète, chargé de faire l'office pendant les saints jours de Pâques. Les officiers du préfet étaient chargés de l'exécution, sous peine de grosses amendes et de la vie même.

On signifia le rescrit à Eulalius, qui fut d'une opiniâtreté inflexible. Dès le lendemain il rassembla sa faction et s'empara de la basilique de Latran, où il administra le baptême et fit les autres solennités. Il fallut employer des troupes, et à main armée le chasser de l'église où on laissa des gardes afin qu'Achille de Spolète pût célébrer tranquillement. Eulalius fut même banni de Rome et conduit en exil. L'Empereur approuva tout, déclara par





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

10
01

un rescrit donné à Ravenne le 3 d'avril, et reçu à Rome le huitième, qu'Eulalius en avait été légitimement expulsé, et que Boniface y devait rentrer pour prendre le gouvernement de l'Eglise. Ce fut un sujet de joie publique pour le peuple et pour le sénat. Deux jours après, le pontife légitime rentra effectivement dans la ville, avec un concours prodigieux et les plus vives acclamations. Son rival eut, quelque temps après, l'évêché de Népi. Par cet arrangement, le concile indiqué pour le 13 juin devenant inutile, les évêques, tant de l'Afrique que d'ailleurs, furent contremandés. C'est ainsi que l'irrégularité de la conduite d'Eulalius ayant rendu son intrusion manifeste aux évêques et à ses partisans mêmes, aussi bien qu'à l'Empereur, tous applaudirent au jugement de ce prince, et le schisme fut efficacement et légitimement terminé.

Les Africains, demeurés libres chez eux, grâce à l'heureux pli que prirent les affaires, et qui rendit le concile d'outre mer inutile, en célébrèrent un national le vingt-cinquième jour de mai de cette année 419. Le pape Zozime, peu avant sa mort, avait envoyé des légats en Afrique, sur la plainte d'Apiarius, prêtre de l'église de Sièque en Mauritanie, excommunié par son évêque. Ces légats, restés en Afrique jusqu'au temps du concile, y assistèrent, selon la dignité de leur ordination. Il fut célébré à Carthage, dont il est réputé le sixième. Aurèle y présida avec Valentin, primat de Numidie. Ensuite était assis le légat Faustin, évêque de Potentine, puis les évêques des différentes provinces de l'Afrique, en tout deux cent dix-sept¹. Ce nombre, pour un concile tenu par députés, a paru peu vraisemblable à quelques écrivains, qui l'ont entendu des souscriptions envoyées par absens; conjecture non-seulement imaginaire, mais d'une conséquence dangereuse contre les conciles. Pour la faire évanouir, il ne fallait que suivre avec un peu plus d'attention l'histoire de ce concile, qu'on aurait vu commencer, à la vérité, par vingt-deux députés, mais continuer par les évêques convoqués, comme à l'ordinaire, de toute l'Afrique. Après tous ces évêques, étaient assis les deux autres légats du pape, Philippe et Asella, simples prêtres, et n'ayant par leur légation ni rang ni caractère dans cette assemblée nationale.

Faustin demanda, dès l'ouverture, qu'on lût l'instruction qu'il avait apportée de Rome. Elle contenait deux points de réglemant fort délicats pour l'Afrique, savoir, les appellations des évêques au pape, et le recours des prêtres ou des diacres excommuniés par leur propre évêque vers les évêques voisins. Quoique ces décrets

¹ Tom. 1 Conc. p. 1565.

[An
fuss
à se
puis
on
ture
les p
qu'u
lont
du p
pren
de N
çus'
prop
qu'ils
conci
voqu
tistes
du vr
temp
une n
metta
Orien
obscu
naient
nase,
parfai
appren
Les
copies
nemen
cherch
l'artific
avaient
les plu
juste e
aux gri
qu'on e
aux ap
l'avait e
extrême
culiers,

¹ Epiat.

fussent l'ouvrage du concile de Sardique, Zozime les avait donnés à ses légats comme des canons du concile de Nicée, sans qu'on puisse, pour cela, soupçonner ce saint pape d'un artifice dont on ne trouve pas le plus faible indice : une subtilité de cette nature, facile à confondre, était plus propre à ruiner qu'à établir les prétentions du pontife. Mais, le concile de Sardique n'étant qu'une sorte de supplément à celui de Nicée, on les citait volontiers l'un pour l'autre, comme nous l'apprenons par la lettre du pape Innocent au concile de Tolède. Le pape Sirice nous apprend même, que, depuis lui jusqu'à Gélase, on nommait canons de Nicée, dans l'Eglise romaine, tous les canons qui y étaient reçus¹. Si d'ailleurs les Africains avaient été bien au fait de leur propre histoire, ils n'auraient point élevé cette difficulté, puisqu'ils avaient eu trente de leurs évêques, outre leur primat, au concile de Sardique, dont on ne voit pas que ceux-ci aient révoqué en doute l'œcuménicité. Mais depuis ce temps-là les Donatistes avaient trouvé moyen de substituer, en Afrique, aux actes du vrai concile de Sardique ceux du conciliabule tenu en même temps à Philippopolis par les Ariens, parce que celui-ci faisait une mention honorable de leur chef Donat, et qu'il leur transmettait quelque sorte de témoignage de leur communion avec les Orientaux. La vérité des faits sur ce point avait été tellement obscurcie par les schismatiques, que, dans les actes qu'ils donnaient pour ceux de Sardique, Jules, évêque de Rome, et Athanase, évêque d'Alexandrie, étaient condamnés : ce qui convient parfaitement au concile arien de Philippopolis. S. Augustin nous apprend cette circonstance dans sa soixante-troisième lettre.

Les légats ayant cité les canons de Nicée, on eut recours aux copies de ce concile, que le primat Cécilien en avait anciennement rapportées à Carthage. On n'y trouva point ce qu'on cherchait ; on ne put chercher dans les canons de Sardique, que l'artifice des schismatiques et le malheur extrême des temps avaient empêchés de parvenir à la connaissance des prélats même les plus éclairés. Ainsi la résolution fut prise, pour connaître au juste et dans toute leur étendue les canons allégués, d'envoyer aux grands sièges de l'église d'Orient. Par provision, et jusqu'à ce qu'on eût vu le contraire dans les actes originaux, on se soumit aux appellations et aux autres réglemens prescrits, comme on l'avait déjà fait du vivant de Zozime. Ce qu'on sembla craindre extrêmement, au moins par rapport à quelques points particuliers, c'est que dans l'exercice d'un droit, bien que légitime,

¹ Eplst. 3, c. 1.

on ne traitât l'Afrique différemment des autres églises, et qu'on ne la soumit à des lois dont l'Italie était exempte. « Car si ces dispositions, dirent peu de temps après les pères de Carthage en écrivant au pape Boniface¹, sont contenues dans le concile de Nicée et observées chez vous en Italie, nous ne prétendons plus réclamer, ni nous défendre de les subir. A l'égard de ce qui s'est fait d'ailleurs en notre concile, nos frères, l'évêque Faustin et les prêtres Philippe et Asella, vous l'apprendront par les actes qu'ils sont chargés de vous présenter. » Ces légats, envoyés par Zozime et continués par Boniface dans leur commission, lui portèrent cette réponse aussitôt après la conclusion de ce concile, qui est le dernier d'Afrique dont il nous reste des actes. Comme il y eut une seconde séance le 30 mai, on le partagea souvent en deux, sous le nom de sixième et de septième conciles de Carthage. On lui attribue trente-trois canons, qui ne font que renouveler les conciles précédens. Il était assez ordinaire de donner le nom d'un concile aux canons dressés dans un autre; c'est ainsi que les canons de Milève et d'Hippone sont attribués aux conciles de Carthage, comme ceux de Sardique au concile de Nicée.

Du nombre des députés envoyés aux églises de l'Orient par celles de l'Afrique, était le prêtre Innocent, qui eut mission de consulter l'Eglise d'Alexandrie. Il passa par la Palestine, et après les lieux saints, il ne jugea rien de plus digne de sa visite que le saint et savant prêtre Jérôme, qui y résidait. Jérôme profita de cette occasion, et chargea Innocent d'une lettre pour S. Augustin et S. Alypius². « Je prends Dieu à témoin, dit-il, que je vous envoie par moi-même, par un mandata-t-il, des transports de joie que me cause le triomphe que vous avez remporté sur l'hérésie de Célestius. Eh! qui me donnera des ailes, comme à la colombe, pour aller vous embrasser et me réjouir avec vous? Vous désirez de savoir si de ma part j'ai répondu aux livres d'An-nien. Mais depuis le temps qu'ils sont parvenus entre mes mains, je me suis vu si accablé, et de mes infirmités, et de la mort de notre sainte fille Eustochie, que j'avais presque résolu de les oublier. J'y répondrai néanmoins, si Dieu m'en donne les forces. Mais vous le feriez beaucoup mieux et avec plus de bienséance que moi, qui paraîtrai louer mes propres ouvrages, en défendant la vérité qu'ils contiennent. Nos saints enfans, Albine, Pinien et Mélanie vous saluent avec une grande effusion de cœur, aussi bien que la jeune Paule, qui vous prie instamment de vous souvenir d'elle devant le Seigneur. »

On a vu les rapports qu'Albine, Pinien et la jeune Mélanie son-

¹ Vers. Græca, p. 403. — ² Epist. 7.

épouse avaient eus avec S. Augustin, à Hippone même, où ils s'étaient retirés après la prise de Rome par les Barbares. S^{te} Eustochie était la troisième fille de S^{te} Paule. Demeurée vierge, elle s'était attachée inséparablement à sa sainte mère dans sa retraite. Elle avait à Bethléem un monastère de cinquante vierges. Elle y mourut en 419, vraisemblablement le 28 septembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. La jeune Paule était la nièce de S^{te} Eustochie. Cette lettre est la dernière de S. Jérôme, qui mourut le 30 septembre de l'année suivante, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans.

C'est de tous les Pères latins, et peut-être de tous ceux de l'Eglise, le plus versé dans la science des Ecritures. Il savait parfaitement les langues grecque et hébraïque. Par une persévérance analogue à son caractère, il avait appris cette dernière à un point de perfection peu commune, afin de faire une version latine de la Bible sur l'hébreu : ce qu'il exécuta avec tant de succès, que l'Eglise l'a depuis adoptée et déclarée authentique, sous le nom de *Vulgate*. On voit combien il était versé dans la science des saintes Ecritures, par ses commentaires sur plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les plus utiles que nous ayons, en ce que, négligeant les allusions et surtout les allégories forcées, il s'attache presque uniquement au sens littéral. Outre son érudition, la force de son raisonnement et son éloquence éclatent dans ses traités polémiques contre les hérétiques de son temps, dans son Catalogue des écrivains ecclésiastiques, dans sa continuation de la Chronique d'Eusèbe, et dans quelques vies des saints. Ses lettres, aussi estimables pour le style que pour le fond des choses, et qui tiennent un des premiers rangs entre ses œuvres, renferment, avec d'intéressantes discussions sur la Bible, des éloges et des instructions généralement appréciées par les personnes qui savent allier la piété avec la culture de l'esprit et des lettres.

On a reproché à ce saint d'avoir, en certaines rencontres, fait preuve de dureté dans le génie et les expressions; tache apparente, que le zèle dont il était animé, et la sévérité de la morale qu'il pratiquait lui-même, ou font entièrement disparaître, ou ne permettent d'imputer qu'à l'acharnement des ennemis qui le poursuivaient jusque dans la profonde solitude où il était livré à l'appréhension des plus sèches études : défaut du tempérament tout au plus, et du nombre de ces imperfections naturelles que Dieu, pour tenir ses élus dans l'humilité, ne détruit souvent en eux qu'après les plus longs efforts. On admira dans Jérôme, devenu vieux, autant d'affection que d'estime, et une véritable tendresse pour Augustin, avec qui autrefois il avait eu de vifs démêlés.

Pour le saint évêque d'Hippone, quoiqu'il eût déjà soixante-cinq ans, il ne se trouvait pas moins infatigable que dans ses plus belles années. On le consultait de toute part, et des lieux les plus éloignés, sur toutes sortes de sujets. L'an 418, il y eut une éclipse extraordinaire de soleil, on vit les étoiles étinceler à deux heures après midi, et il parut au ciel un météore prodigieux, en forme de cône, que quelques-uns, par ignorance, prirent pour une comète : il ne se dissipa point avec l'éclipse, qui commença et finit le 19 juillet; mais on continua de le voir jusqu'à la fin de l'automne. Ce phénomène fut suivi d'une sécheresse désolante et d'une grande mortalité d'hommes et d'animaux. En 419, il y eut en Palestine un tremblement de terre qui abattit quelques villes et un grand nombre de villages : Jésus-Christ apparut sur le mont des Olives au milieu d'un nuage; quantité de païens virent sur leurs vêtemens de croix lumineuses, et le prodige fut si frappant, que plusieurs de différentes nations se firent chrétiens. La terreur fut encore plus générale que les signes qui la causaient : partout on imagina que le monde allait finir ¹. L'évêque de Solone en Dalmatie, nommé Hésychius, qui était dans cette persuasion, en écrivit à S. Augustin.

« Je me garderai bien, répondit le saint docteur ², de fixer le moment du dernier avènement de Jésus-Christ; je m'en tiens religieusement à ce qu'a dit le Seigneur : *Personne ne peut connaître les temps que le Père a mis en sa puissance*. Il est certain, poursuit-il, par les paroles du Sauveur, qu'avant la fin du monde l'Évangile sera prêché par toute la terre, et combien de peuples auxquels il n'a pas encore été prêché! Sans parler des plus éloignés, il y a dans l'Afrique une infinité de barbares à qui la foi n'est point encore parvenue, comme nous l'apprenons de nos esclaves. Si quelques-uns, plus voisins des provinces romaines, se sont convertis depuis peu d'années, c'est incomparablement le plus petit nombre. Quoique nous soyons spectateurs de la plupart des prodiges que le Christ a prédits, nous ne saurions juger si ce sont là les signes décisifs, puisqu'il en peut arriver de plus étonnans encore. Le monde est à sa dernière heure, selon la manière de parler de l'évangéliste S. Jean : mais cette dernière heure signifie plusieurs siècles. Voilà tout ce que je puis vous répondre. Je souhaiterais pouvoir remplir votre attente; mais j'aime mieux avouer mon ignorance, que de faire l'étalage d'une fausse science. Tout ce qui nous importe, c'est que le dernier jour de notre vie nous trouve prêts à recevoir le Seigneur, puisqu'il nous doit ju-

¹ Marcel. Chron. an. 419. — ² Epist. 197.

ger à-la fin des siècles, sur l'état où ce dernier jour nous trouvera; en fixant le jour de son avènement, il est à craindre, si l'on s'y méprend, qu'après cela les simples n'imaginent qu'il ne viendra point du tout, et que les infidèles n'insultent à notre croyance.»

Un certain Pollentius ayant fait par écrit au saint docteur différentes questions par rapport à l'adultère, Augustin composa deux livres des Mariages adultérins. Pollentius voulait que l'épouse séparée de son époux à cause de l'adultère que celui-ci aurait commis, eût la liberté d'en prendre un autre. Ce que dit S. Paul touchant l'indissolubilité du lien conjugal, il l'appliquait à tous les cas, hormis l'adultère. S. Augustin soutenait, comme le fait l'Église, que cette défense ne souffrait aucune exception. D'un autre côté, Pollentius assurait que le mariage contracté entre une partie fidèle ou chrétienne et une infidèle, est indissoluble.

Quelques interprètes de S. Augustin avancent qu'il fut d'un avis contraire, et que, selon ce saint docteur, l'Apôtre permet la dissolution de ces mariages, quoiqu'il ne la conseille pas. C'est là rendre avec peu d'exactitude le sentiment de ce Père, qui juge au moins ces séparations illicites, à raison du scandale qu'elles peuvent occasioner, et qui ne les déclare pas même valides d'une manière incontestable : tempérament qu'on peut accorder avec la décision rendue par le pape Innocent III dans les Décrétales, savoir, qu'un infidèle converti ne doit pas quitter sa femme qui persiste dans l'infidélité, à moins qu'elle ne refuse d'habiter avec lui, ou qu'elle n'y demeure que pour le porter à l'impiété; que si sa femme, après s'être retirée, vient à se convertir elle-même, et qu'elle retourne à son mari avant qu'il en ait pris une autre, il sera obligé de la recevoir.

Cependant les hérétiques commencèrent à donner de nouvelles inquiétudes au docteur de la grâce comme à tous les orthodoxes zélés. Les Pélagiens d'Italie se plaignirent à Honorius d'avoir été condamnés par subreption, et ils lui demandèrent des juges ecclésiastiques pour la révision de leur jugement. « Mais l'Empereur, dit le saint docteur¹, refusa ce nouvel examen, qui eût donné un air arbitraire d'opinion aux décisions catholiques. Il eut raison, ajoute-t-il, de contenir les novateurs par la sévérité des lois, au lieu de leur permettre de nouvelles disputes. » L'affaire étant regardée universellement comme consommée, depuis le jugement du saint Siège apostolique, l'empereur ne se prêta point à une révision dont elle n'était plus susceptible après ce jugement. Honorius fit chasser d'Italie les évêques pélagiens que Zozime

¹ Aug. de Nupt. 1, c. 2; Op. imp. 1, 10.

avait déposés. On méprisa les clameurs qu'ils faisaient retentir de tous côtés, en se plaignant séditieusement qu'on leur refusât un concile universel, et en se prévalant de ce refus avec une présomption insensée, comme si on leur eût par là donné gain de cause.

Dans ces conjonctures, le comte Valère servit utilement l'Eglise par ses qualités personnelles et par le crédit qu'il avait auprès de l'Empereur; il était catholique et chrétien fervent, aimait beaucoup la lecture des bons livres, en particulier celle des ouvrages du saint évêque d'Hippone. Le temps que ses grandes occupations ne lui permettaient pas d'y employer pendant le jour, il savait le prendre sur son sommeil. Pour enlever un pareil protecteur à l'ancienne foi, les novateurs n'épargnèrent ni soins, ni travaux, ni artifices. Ils lui envoyèrent un écrit, où ils avançaient que l'évêque d'Hippone, en soutenant le péché originel, tombait dans le manichéisme et condamnait le mariage. Valère, à qui l'on ne donnait pas facilement le change, et qui connaissait parfaitement le génie de l'hérésie, ne conçut que du mépris pour les calomnieux. Il en écrivit aussitôt à S. Augustin : ce fut en réponse qu'il reçut de lui le premier livre des Noces et de la Concupiscence.

Le saint y fit voir au comte la sainteté et l'utilité du mariage, et en même temps le désordre de la concupiscence, qui n'y est survenu que par le péché du premier homme : effet naturel de la révolte de la chair contre l'esprit, qui demeure en nous-même après que nous avons été baptisés, et qui nous rend encore enclins au péché, sans nous rendre proprement coupables. En lui expliquant ensuite comment la sainteté du sacrement fait tirer le bien de ce genre de mal, il lui donne d'excellentes règles sur l'usage chrétien du mariage.

Ce livre étant parvenu à la connaissance du jeune et vain évêque d'Eclane, qui ne cherchait que des occasions de paraître, il fit un assez long ouvrage pour y répondre. Peu après, il répandit dans la capitale du monde une lettre qui travestissait en manichéens les ennemis de ses propres erreurs, afin de surprendre une multitude de personnes, plus frappées de l'énormité de la calomnie, qu'attentives au motif intéressé du calomnieux. Dans le même temps, lui et les autres évêques pélagiens, au nombre de dix-huit, écrivirent à Rufus, de Thessalonique, pour tâcher d'attirer dans leur parti l'évêque de ce grand siège. Quelques orthodoxes, d'un zèle fort actif, réussirent à se procurer un exemplaire de ces deux lettres, qu'ils remirent au souverain pontife. Alypius, évêque de la ville de Tagaste, voisine d'Hippone, vint alors à Rome, au retour d'un voyage qu'il avait fait à la cour, c'est-à-dire

à Ravenne. Ce prélat, célèbre par lui-même, et plus encore par ses étroites liaisons avec Augustin, fut reçu du pape Boniface avec toutes les démonstrations possibles de considération et de bienveillance. Le pape le fit loger au palais pontifical durant son séjour à Rome, qu'il trouva trop court, et il fit ses délices de s'entretenir souvent avec lui du grand Augustin. Il lui remit les deux lettres des Pélagiens, où le saint docteur n'était pas épargné, afin que l'éloquence de ce grand homme imprimât à ses calomniateurs toute la honte qu'ils méritaient.

Le comte Valère fit aussi parvenir à Rome, entre les mains d'Alypius, quelques extraits de l'ouvrage de Julien contre le livre des Noces et de la Concupiscence, dans le même dessein d'engager Augustin à les réfuter au plus tôt. Augustin eût beaucoup mieux aimé ne répondre qu'après avoir lu l'ouvrage en entier; mais le zèle de Valère souffrait impatiemment les délais, et dès lors il obtint un second livre, sous le même titre des Noces et de la Concupiscence. Comme les reproches de Julien roulaient presque tout entiers sur la prétendue ressemblance du manichéisme avec le dogme du péché originel, S. Augustin s'étudia dans cet ouvrage à en saisir et faire sentir les différences.

Pour les deux lettres des Pélagiens que le pape Boniface lui avait envoyées, il répondit par quatre livres adressés au même pontife. « Votre humilité, lui dit-il d'abord en reconnaissance des témoignages d'affection qu'il en avait reçus par Alypius, votre admirable modestie font qu'encore bien que vous occupiez une place si relevée, vous ne dédaignez pas l'amitié de vos inférieurs. Vous semblez craindre au contraire qu'ils n'en fassent plus que vous. » Après ce début, il entre, sur les pas de Pélagiens, dans l'amas absurde de leurs calomnies contre les docteurs et les dogmes catholiques, et il en fait toucher au doigt la fausseté. Il justifie ensuite l'église de Rome et son chef Zozime, prédécesseur de Boniface, contre les accusations des novateurs qui leur imputaient d'avoir pensé comme eux, et de varier dans la foi. Le saint docteur atteste formellement, dans le second livre, que jamais la doctrine de Pélage ni de Célestius n'a été approuvée à Rome, quoique Zozime ait pendant quelque temps usé d'indulgence envers ce dernier¹.

Le quatrième livre marque le but de ces hérétiques dans les éloges affectés qu'ils faisaient, tant des créatures corporelles et du mariage, que de la loi ancienne, du libre arbitre et de la pureté absolue de la vie des saints. Pour induire à croire que la grâce se

¹ Cap. 2.

donne à l'homme selon son mérite, les Pélagiens exaltaient sans cesse la loi et le libre arbitre ; et ils relevaient avec emphase l'éminence de la vertu des saints, pour accrédi-ter leur système de l'impeccabilité parfaite. « L'Eglise catholique, tenant le milieu entre les Manichéens et les Pélagiens, dit à ce sujet le docteur de la grâce, enseigne que toutes les créatures sont bonnes, et à plus forte raison la nature humaine, qui est un des plus dignes ouvrages du Créateur; mais qu'en conséquence du péché originel qui l'a infectée dans sa source, elle a besoin d'être réparée par la grâce du Rédempteur. Elle enseigne de même, poursuit-il, que le mariage est bon; mais que la concupiscence, enfantée par le péché et surajoutée à l'union conjugale, est mauvaise; que la loi est utile, mais insuffisante, puisqu'elle fait connaître le péché sans donner la force de l'éviter; que le libre arbitre fait partie de l'état naturel de l'homme, mais que, dans l'état de sa dégradation présente, il est tellement captif, qu'il ne peut rien opérer pour le salut, sans avoir été affranchi par la grâce; enfin, que la justice a été réelle dans les saints, mais non absolument parfaite, tant sous la loi nouvelle que sous l'ancienne : » expressions remarquables, et qui servent à expliquer les endroits où S. Augustin semble penser moins avantageusement de la loi mosaïque. C'est ainsi qu'il commença à remplir les espérances qu'avait conçues le pape Boniface, en lui envoyant les écrits des Pélagiens.

Dans ces conjonctures, des désordres tout différens attirèrent ailleurs l'attention du souverain pontife. Maxime, évêque de Valence dans les Gaules, était inculpé de manichéisme et de plusieurs forfaits crians. On prouvait, par des procédures encore subsistantes, qu'il avait été poursuivi pour cause d'homicide et même appliqué à la question par les juges laïques. Malgré cette diffamation, il ne laissait pas que d'affecter le rang épiscopal dans les lieux de refuge où il errait, sans vouloir se soumettre au jugement de ses collègues, quoique les papes l'y eussent renvoyé plusieurs fois. Le clergé de Valence eut recours de nouveau à l'autorité de Boniface; les évêques de Gaule soutinrent en corps cette église désolée, pour qui ils dressèrent et envoyèrent à Rome de pressans mémoires. Le pape répondit, en date du 13 juin 419, par une lettre adressée nommément à dix évêques les plus distingués par leur siège ou par leur mérite, et généralement aux évêques des sept provinces de la Gaule. Comme il voulait traiter l'affaire de manière à n'y plus revenir, il eut l'indulgence d'accorder encore un délai au fugitif, mais il ordonna qu'avant le premier novembre il serait jugé, présent ou absent, par les évê-

ques ses compatriotes, assemblés en concile, à la charge toutefois de faire confirmer le jugement par la chaire apostolique¹. « Car, quelque chose que vous décidiez là-dessus, leur dit-il expressément, il est nécessaire que la décision soit confirmée, comme il convient, par notre autorité, après qu'on nous en aura envoyé la relation. » Par ce procédé des évêques de Gaule, qui recouraient à Rome de leur propre mouvement, on peut s'assurer que ce n'était pas le recours au saint Siège qui mécontentait les évêques en aucune région, mais les abus qui pouvaient s'y glisser.

Le pape Boniface se souvenait toujours des troubles dont l'Église avait souffert lors de son élévation. Une longue maladie les lui rappela encore plus vivement. Il écrivit à l'Empereur, afin de l'engager à prendre des mesures efficaces et promptes, pour que l'église romaine, à l'élection d'un nouveau pontife, ne fût plus exposée au scandale des brigues et des factions. Honorius répondit par un rescrit qui portait, que si, à la mort de Boniface, deux compétiteurs venaient à être ordonnés contre les règles, aucun des deux ne serait reconnu pour évêque de Rome; mais en leur place, celui qui de nouveau serait élu d'un consentement unanime. L'Empereur agissait en qualité de protecteur des canons, pour cet article particulier; et pour plusieurs autres dispositions qu'il fit en matière spirituelle, vers le même temps, il agit comme avoué de l'Église. C'est ainsi qu'il ordonna, cette même année, de déclarer à ceux des Africains qui soutenaient encore les erreurs de Pélage que, s'ils ne souscrivaient à la condamnation de ce novateur, ils ne seraient pas seulement chassés des villes, mais excommuniés et déposés de l'épiscopat. Les lettres impériales furent envoyées par distinction à S. Augustin personnellement, ainsi qu'à l'évêque de Carthage. Honorius fit, peu de temps après, une loi qui condamnait au bannissement, avec confiscation des biens, les ravisseurs des vierges consacrées à Dieu, et qui défendait à tous les ecclésiastiques de loger avec d'autres femmes que leurs mères, leurs filles, ou leurs sœurs. On ne les oblige point à se séparer des femmes qu'ils auraient épousées avant leur ordination; mais il est clair qu'ils ne les regardaient plus que comme leurs sœurs.

S. Augustin écrivit vers le même temps contre un jeune homme de Mauritanie, nommé Victor, quatre livres, intitulés de l'Ame et de son origine. Ce qu'ils ont de plus singulier, c'est la réserve de cet illustre docteur par rapport à la question qui s'était élevée sur le moment de la création de nos âmes. Il n'ose décider si toutes

¹ Bonif. Epist. ad episc. Gall.; t. I Conc. Gall.

les âmes viennent de celle du premier homme, ou si chacune d'elles est créée au moment de la formation du corps qu'elle doit animer. Il répond même à tous les passages qu'employait Victor pour établir ce dernier sentiment; plutôt néanmoins pour faire sentir la faiblesse des preuves dont on faisait usage, que pour rejeter cette opinion, qui était déjà celle de S. Jérôme. On voit même que, sans prendre le ton décisif, S. Augustin ne laissait pas que de la regarder comme certaine.

On rapporte au même temps son *Enchiridion*, qui est un excellent abrégé de théologie familière, pour répondre aux difficultés les plus importantes des païens et des hérétiques d'alors. Ce livre fut composé à la sollicitation de Laurent, primicier de la ville de Rome, c'est-à-dire chef de quelque compagnie d'officiers qui avait prié le saint de lui faire un livre qu'on pût toujours avoir entre les mains, suivant le mot grec *εγχειρίδιον*. Rien de plus formel que ce qu'on y lit touchant l'utilité de la prière pour les morts. Voici comment ce Père s'en exprime¹ : « Quand on offre le sacrifice de l'autel, ou qu'on fait des aumônes pour les défunts baptisés, ce sont des actions de grâces relativement à ceux qui sont parfaitement bons, et ils ne servent de rien à ceux qui sont tout-à-fait méchants. Mais pour les âmes qui n'ont ni une pureté sans tache, ni des souillures grossières, ils leur servent, soit à obtenir une pleine rémission, soit à rendre leur peine plus supportable. »

La même doctrine se trouve d'une manière, non pas plus certaine, mais plus développée, dans l'écrit que le même Père adressa à S. Paulin, évêque de Nole, sur le soin qu'on doit avoir des morts. « Nous lisons, dit-il, dans le livre des Machabées, qu'il cite comme canonique, qu'on a offert le sacrifice pour les morts, et quand nous ne le lirions en aucun endroit des anciennes Ecritures, ce n'est pas une petite autorité que celle de toute l'Eglise, qui est manifeste dans cette coutume. On peut soulager les défunts, et par le saint sacrifice, et par les prières, et par les aumônes. Ces secours néanmoins ne servent qu'à ceux qui ont vécu de manière à en percevoir les fruits, et non généralement à tous ceux pour qui on les offre. Mais comme nous ne discernons pas les uns des autres, il faut les offrir pour tous les fidèles; car il vaut mieux qu'ils soient inutiles à ceux qui n'en sauraient profiter, et à qui cependant ils ne peuvent nuire, que s'ils manquaient à ceux qui en attendent ou qui en recevraient du soulagement. Du reste, que chacun ait un soin particulier de ses proches, afin qu'il soit traité à son tour comme il aura traité ses frères. »

¹ Cap. 110.

[An 4
Au
cont
tronc
voyé
répo
part
solid
soin
cipes
catho
vres
on n
plus
leurs
Père
Com
gusti
celle
fait
impr
laire
sile,
auton
nous
et un
Le
venai
sur l
sur l
refus
meill
triar
saire
éloig
rent
jour
man
quie
auqu
rétiq
saler

Augustin, s'étant enfin procuré en entier l'ouvrage composé contre lui par l'évêque Julien, ne fut pas content des extraits tronqués et assez défectueux que le comte Valère lui avait envoyés, et sur lesquels le saint docteur avait déjà fait une première réponse. Julien même commençait à triompher, et criait de toute part à l'imposture. Augustin s'étudia donc à faire une ample et solide réfutation en six livres, qu'il dit avoir travaillés avec un soin extraordinaire. Dans les deux premiers, il combat les principes de son adversaire en général, par l'autorité des docteurs catholiques : les quatre autres réfutent pied à pied les quatre livres de Julien. Quelque extrait que l'on fit d'un pareil ouvrage, on ne pourrait que l'affaiblir. On en donnera une idée beaucoup plus convenable, quoique générale, en assurant, avec les meilleurs critiques, que c'est le plus beau des nombreux écrits de ce Père contre les hérétiques, dont il fut particulièrement le fléau. Comme Julien prétendait ranger les Orientaux de son côté, Augustin démontre la conformité de la doctrine des catholiques avec celle des Pères de tous les temps et de tous les climats : puis il lui fait sentir, qu'en accusant ses contradicteurs de manichéisme, il imprime le même déshonneur, tant aux SS. Irénée, Cyprien, Hilaire, Ambroise, qu'aux plus fameux docteurs de la Grèce, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze et S. Jean Chrysostôme. Parmi les autorités célèbres, il lui cite deux écrivains ecclésiastiques dont nous n'avons plus les ouvrages, savoir Rhéticius, évêque d'Autun, et un évêque espagnol nommé Olympius.

Les Orientaux ne tardèrent point à justifier le témoignage qu'on venait de leur rendre. Les Pélagiens, leur ayant porté des plaintes sur la prétendue persécution des Occidentaux, particulièrement sur la dureté et l'injustice qu'ils affectaient de trouver dans le refus qu'on leur faisait d'un concile universel, n'en eurent pas meilleure composition que de leurs premiers juges. Atticus, patriarche de Constantinople, à qui ils envoyèrent quelques émissaires, leur opposa l'ancienne croyance de l'Eglise, et fit même éloigner de son troupeau ces contagieux sollicitateurs¹. Ils ne furent pas mieux reçus à Ephèse, où Célestius avait autrefois séjourné et fait des connaissances. Ces tentatives ne servaient qu'à manifester et à prévenir les desseins pernicieux d'une secte inquiète et remuante. Pélage, déferé personnellement à un concile auquel présidait Théodote d'Antioche, fut condamné comme hérétique, puis chassé des saints lieux²; et Prayle, évêque de Jérusalem, en rendit compte au pape, de concert avec le patriarche

¹ Prosp. Carm. c. 2. — ² Merc. Comment. an 429.

d'Antioche. Il n'est plus question de Pélagé depuis cet événement de l'an 421. Comme il était fort avancé en âge, il y a toute apparence qu'il ne survécut pas long-temps. Julien d'Eclane fut un des émissaires envoyés en-Orient. Après avoir parcouru diverses provinces avec ses compagnons, il alla en Cilicie trouver Théodore de Mopsueste, qu'il regardait avec justice comme son maître, et qui n'était pas même fort affermi dans les vérités fondamentales du christianisme, comme on le verra dans la suite. Toutefois, par une contradiction singulière en soi, mais peu étonnante en des gens qui ne tiennent pas plus aux principes de la probité qu'à ceux de la foi, après que Julien fut sorti de Cilicie, il s'y tint un concile, dans lequel Théodore condamna le pélagianisme, et anathématisa nommément Julien.

L'Orient admirait dès-lors les vertus plus qu'humaines de S. Siméon Stylite, prévenu d'une grâce fort éloignée de l'ordre commun. Les premiers pas que fit cet homme de prodiges dans les routes de la vertu étonnèrent les plus avancés. Au lieu d'un enfant négligé et presque sauvage, d'une rusticité et d'une ignorance extrême jusqu'à l'âge de treize ans, époque à laquelle il quitta la garde de ses troupeaux, on vit un saint et sublime ascète, aussi avide de la nourriture spirituelle qu'indifférent à celle du corps. Il ne prenait qu'à regret, une fois en sept jours, ce qu'il ne pouvait se refuser sans être homicide de lui-même. Les macérations accoutumées eussent paru pour lui des exercices de mollesse. Extraordinaire en tout, il fit sa cellule d'un puits infect; son cilice, des replis d'une corde qui l'enveloppait et le serrait tellement, qu'elle lui entra dans la chair, et transforma la plus grande partie de son corps en une horrible plaie. Encore ne fut-ce là que le prélude de sa longue et miraculeuse pénitence, plus admirable sans doute qu'imitable, et dont le Tout-Puissant donna le spectacle au monde, pour confondre sa lâcheté, et montrer à quel point la force de la grâce peut élever la faiblesse humaine.

Pendant trente-six ans, c'est-à-dire jusqu'à la décrépitude et à la mort, il n'eut d'autre habitation que le haut d'une colonne où il se tenait sans cesse exposé, soit au soleil brûlant de la Syrie, soit au froid pénétrant de ses nuits humides, aux pluies, aux vents, aux frimats très-piquans dans ces contrées, en certaines saisons. Il lui vint un ulcère à la cuisse, d'où le pus et les vers se répandaient sur sa colonne. Rien ne put ébranler sa résolution. Tandis qu'il rendait la santé à la multitude innombrable des malades qu'on lui amenait de toute part, loin de demander à Dieu sa propre guérison, il s'estimait si heureux de souffrir sans relâche, qu'il remettait lui-même dans sa plaie les insectes qui le dévo-

raient tout vivant. Il vécut néanmoins jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans : prodige incroyable, comme tous ceux de sa vie, si elle ne se fût passée sous les yeux de tout le monde, pour ainsi dire, dans un temps et des lieux connus, auprès d'un monastère nombreux, à quinze lieues tout au plus d'Antioche. Le spectacle parut si étrange et dura si long-temps, qu'on vint des lieux les plus éloignés, pour éprouver, avec l'humilité de S. Siméon, l'esprit qui le guidait dans des voies si étranges. Les Pères du désert lui firent commander de quitter sa colonne, et il se mit sur-le-champ en devoir d'en descendre. Les Empereurs l'ont visité eux-mêmes avec admiration, et l'ont fait consulter sur les objets les plus importants pour l'Etat et pour l'Eglise¹. Outre l'attestation des fidèles, les Sarrasins et les autres infidèles qui accouraient journellement à sa colonne, et qui lui voyaient opérer sur eux-mêmes un nombre infini de guérisons miraculeuses, ont donné à ces prodiges une célébrité qui s'est transmise d'âge en âge jusqu'aux derniers siècles. Théodoret, qui l'avait vu et entretenu plusieurs fois pendant la longue durée de sa vie merveilleuse, et qui en écrivit alors l'abrégé, prend à témoin, sur ce qu'il en rapporte, toutes les personnes de son temps². Il prévoyait cependant la peine qu'aurait la postérité à croire ces faits bien plus vrais que vraisemblables. « Ce qui se passe, dit-il à cet effet, est si fort au-dessus de l'humanité, que mon récit, attesté, pour ainsi dire, par tous les hommes vivans, aura dans la suite l'air d'une fable aux yeux de ceux qui, ne connaissant pas les choses divines, mesurent tout ce qu'ils entendent par les forces de la nature. »

L'histoire de S^{te} Marie d'Egypte n'est ni moins merveilleuse, ni moins certaine que celle de S. Siméon³. Après que cette pécheresse prédestinée se fut abandonnée pendant dix-sept ans aux passions de la jeunesse, avec un emportement peu commun jusque dans les personnes les plus décriées, le bras miséricordieux du Seigneur la retira comme malgré elle de l'abîme d'iniquités où elle se plaisait à s'enfoncer davantage de jour en jour. Elle alla, de la ville d'Alexandrie, théâtre ordinaire de ses honteuses débauches, à la ville sainte de Jérusalem, dans le dessein d'y tendre des pièges à la piété même des pèlerins, et d'y satisfaire toute la fougue de ses passions, parmi les étrangers sans nombre qu'attirait la solennité prochaine de l'Exaltation de la Croix. Le jour de la fête, comme elle voyait tout le monde accourir au lieu saint, elle voulut suivre la multitude. Elle se sentit repoussée invisiblement, dès qu'elle fut sur la place, à la vue de l'église : cependant elle avança

¹ Evagr. 11, Hist. c. 10 et 13. — ² Theod. Philot. p. 883. — ³ Boll. 2 Apr. p. 67.

jusqu'à la porte avec une peine et des efforts prodigieux; mais alors, ne pouvant plus faire un pas en avant, quelque mouvement qu'elle se donnât, elle se retira dans un coin du péristyle, tandis que tout le monde entraît librement.

Demeurée seule et confuse hors du lieu saint, elle conçut que c'étaient la corruption de sa vie et l'indignation du Seigneur qui lui en fermaient l'entrée. Fondant aussitôt en larmes et poussant des soupirs amers, elle déteste tant ses crimes passés que l'impureté de ses derniers desseins, et promet qu'aussitôt après qu'elle aura eu la consolation d'adorer le bois sacré où l'Agneau sans tache a répandu son sang pour nous laver de nos souillures, elle renoncera à toutes les voluptés et les délices du siècle, et qu'à l'heure même elle ira s'ensevelir dans le désert, quelque affreux què soit celui qu'il plaira au Ciel de lui assigner pour retraite. Marié, après cette prière, ne trouva plus d'obstacle; elle entra dans l'église, elle adora la croix; puis tenant sa promesse, elle se retira dans les déserts qui sont à l'orient du Jourdain, où elle n'emporta que trois pains pour toute provision. Il y avait trente-sept ans qu'elle y était, quand un solitaire de Palestine, nommé Zozime, consommé dans la vertu et favorisé des dons les plus signalés d'en-haut, fut conduit vers elle pour se guérir d'une tentation de vanité. Comme l'enflure de son imagination, ou le malin esprit, lui représentait que personne ne le surpassait, ni dans la science, ni dans la pratique des choses du salut, il se présenta un homme qui lui dit d'aller dans un monastère situé au bord du Jourdain. Zozime obéit, quitta la communauté où, élevé dès l'enfance, il avait déjà passé cinquante-trois ans, et se rendit au lieu qu'on lui indiquait. Ce n'était pas précisément dans ce monastère qu'il devait trouver l'objet si capable de l'humilier; mais la coutume y étant établie de passer le Jourdain et de se retirer dans le désert pendant le carême, afin de se préparer à la célébration de la Pâques par le plus profond recueillement, Zozime suivit cette sainte pratique. Il s'enfonça même dans ces vastes solitudes beaucoup plus que les frères, toujours occupé de la pensée de rencontrer quelque solitaire plus parfait. Après avoir marché durant vingt jours, comme il s'arrêtait sur le midi pour faire la prière de sexte, il aperçut à quelque distance, sur la droite, une figure humaine si noire et si décharnée, qu'elle ne paraissait que l'ombre d'un mortel. Il fut d'abord saisi d'effroi, imaginant que c'était une illusion du démon; mais s'étant armé du signe de la croix, il acheva tranquillement sa prière: puis tournant les yeux vers l'objet de son appréhension, il vit une personne qui lui semblait nue et qui marchait très-vite du côté de l'occident. C'était la pénitente égyptienne

dont le rayon du soleil avait rendu le corps tout noir, excepté les cheveux d'une blancheur extrême, et semblables à une touffe de coton qui lui eût enveloppé la tête. Zozime plein de joie courut du côté de la sainte, qu'il prit pour un homme, mais elle s'enfuit avec une vitesse extrême vers le fond du désert.

Zozime, ne la pouvant joindre, se mit à crier en pleurant et en se lamentant : « Serviteur de Dieu, pourquoi fuyez-vous un pauvre vieillard qui ne veut que s'édifier et recevoir votre bénédiction ? — Abbé Zozime, répondit-elle, je suis femme, et dans une nudité avec laquelle la bienséance ne me permet pas de paraître à vos yeux. Jetez-moi votre manteau, si vous voulez que je m'arrête. » Zozime, épouvanté de s'entendre appeler par son nom, lui jeta son manteau. Ils étaient parvenus, en courant l'un et l'autre, jusqu'à un ravin profond, où Marie descendit encore ; mais, étant montée de l'autre côté, elle s'y assit, couverte du manteau. Zozime s'arrêta sur le bord où il se trouvait, et la supplia de lui apprendre qui elle était, d'où elle venait, depuis quel temps et pour quel sujet elle menait une vie si extraordinaire. « Enfin, lui dit-il, ne me cachez rien de toutes les merveilles qui vous concernent, et qui doivent tourner à la gloire du Tout-Puissant. Ne tenez pas plus longtemps la lumière sous le boisseau, et que la crainte de la vanité ne vous fasse pas ensevelir tant de sujets d'édification dans un silence infructueux. Je prends à témoin le Dieu pour qui nous vivons l'un et l'autre que, dans l'état de vieillesse et d'infirmité où je suis, je ne saurais avoir été conduit si avant dans ces déserts, que par le dessein qu'il a eu de manifester ce que vous avez fait pour sa gloire.

— Que je suis éloignée du péril de l'orgueil et de l'ostentation, reprit la pénitente en soupirant, et que j'ai bien plus lieu de craindre que je ne vous fasse horreur en me faisant connaître à vous ! Non, vos oreilles ne pourront entendre les excès affreux que j'ai à me reprocher : et si j'expose à vos yeux le tableau effrayant de mes iniquités, vous allez fuir à ma voix, comme au souffle mortel d'un monstre venimeux. Je vous dirai tout néanmoins avec autant de candeur que de confusion ; mais intéressez-vous au sort éternel de cette misérable pécheresse, et ne cessez jamais de prier le Seigneur qu'il me juge dans sa miséricorde. »

Là-dessus, elle lui raconta, avec les signes les plus attendrissans d'humilité et de repentir, dans quels excès de libertinage elle avait passé ses premières années, et comment elle s'était convertie dans le voyage de Jérusalem, qu'elle avait entrepris avec un dessein bien différent. « Mais la divine bonté, reprit-elle, conduisait par la main cette aveugle pécheresse, et la Reine des vierges, que j'avais si mal

imitée, daigna me servir de caution auprès de son Fils. Ce fut par son inspiration que je passai le Jourdain, après m'être munie auparavant du viatique salutaire du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, au bord du fleuve. Je m'enfonçai aussitôt après dans des lieux si abandonnés, que, depuis tant d'années que j'y suis, je n'ai vu aucun être vivant, pas même une brute. — De quelle nourriture avez-vous donc vécu, demanda Zozime? — Trois pains que j'avais apportés me suffirent pour plusieurs années; après quoi je me suis nourrie des herbes que j'ai trouvées dans ces déserts. » Zozime lui demanda encore s'il ne lui en avait pas coûté beaucoup d'efforts pour persévérer, et si elle n'avait pas éprouvé de rudes tentations. « Ah! Zozime, s'écria-t-elle, ce que vous touchez là me fait encore frissonner d'horreur. Mes passions, comme autant de bêtes féroces, m'ont tourmentée autant d'années que j'en avais passé à les satisfaire. Pendant dix-sept ans entiers, j'ai senti mon sein dévoré par toute l'ardeur des flammes impures. J'avais encore eu la passion du vin; et bien souvent je me suis trouvée sans une goutte d'eau, dans les plus grandes extrémités de la soif. Mes habits étant tombés par lambeaux, j'eus alternativement beaucoup à souffrir du froid et de la chaleur: souvent je tombais évanouie, et demeurais comme morte sans aucun mouvement. Les démons, joignant leurs fureurs à tant d'autres attaques, m'environnaient comme des lions qui respirent le sang et la mort; et aussitôt je me sentais horriblement tentée. Alors je me frappais la poitrine, en me prosternant contre terre, je l'arrosais d'un fleuve de larmes, j'invoquais la plus pure des vierges, ma protectrice et ma caution, et toujours elle m'a rendue triomphante de tant d'ennemis. »

Zozime, lui entendant citer des passages de l'Écriture, lui demanda si elle avait étudié. « Non, répondit-elle en souriant, je n'ai jamais rien appris d'aucune créature: mais c'est Dieu qui enseigne les hommes, et qui n'a pas pour cela besoin d'organes extérieurs. Au reste, ne me questionnez pas davantage; et de tout ce que je viens de dire, je vous conjure, par la croix de notre Rédempteur, de ne rien révéler à personne, avant que Dieu m'ait retirée de ce monde. L'année prochaine, n'entreprenez pas de passer le Jourdain dans le même temps que les autres solitaires du monastère où vous habitez; mais quand vous le voudriez passer, il ne serait pas en votre pouvoir de le faire avant le jour de la cène du Seigneur. Pour lors apportez-moi le corps et le sang de Jésus-Christ que je désire ardemment de recevoir, et attendez-moi sur le bord du fleuve, du côté de la terre habitée. » Après ces paroles, elle se recommanda de nouveau à ses prières, et prit tout-à-coup

[An
la f
mit
puis
riva
Il
atten
dinn
pass
que
tère
le je
liger
saint
mon
qué
sans
gard
barq
passé
avoir
surfa
mais
teur
et l'O
mettr
l'avai
rosa
pour
il ne
de la
marc
L'a
messe
il la t
sées.
ter la
mes e
le sab
terre.
passio
vous
dre le
mais

la fuite vers les réduits les plus sauvages du désert. Zozime se mit à genoux, baisa la terre qu'elle avait touchée de ses pieds; puis reprit, en louant Dieu, le chemin du monastère, où il arriva, comme ses frères, pour le jour des Rameaux.

Il garda un religieux silence sur tout ce qu'il avait appris, et il attendit avec impatience que l'année s'écoulât. Mais dès le premier dimanche du carême, quand les autres solitaires sortaient pour passer le Jourdain, il fut attaqué de la fièvre. Il se souvint de ce que la sainte lui avait prédit, qu'il ne pourrait sortir du monastère quand il le voudrait. Il guérit au bout de quelques jours, et le jeudi Saint, prenant avec lui les sacrés mystères, il partit en diligence, gagna le bord du Jourdain, et s'assit sur la rive que la sainte pénitente lui avait indiquée l'année précédente. Bientôt les momens lui parurent extrêmement longs. Il craignit d'avoir manqué le temps convenu, et que la sainte, étant arrivée la première sans l'avoir trouvé, n'eût repris la route du désert. Il porta ses regards de tous côtés sur les rives du fleuve; et n'apercevant aucune barque, il appréhenda qu'elle n'eût été dans l'impossibilité de le passer. Comme ce souci l'agitait, elle parut tout-à-coup; et après avoir fait le signe de la croix sur les eaux, elle marcha sur leur surface. Saisi d'un religieux effroi, Zozime s'inclina devant elle; mais elle lui cria : « Que faites-vous, prêtre du Seigneur, dispensateur du plus sacré de ses dons ? » Elle le pria de réciter le Symbole et l'Oraison Dominicale, et après avoir communiqué, elle lui fit promettre qu'il reviendrait l'année suivante, jusqu'au torrent où il l'avait trouvée la première fois. Zozime lui baisa les pieds, les arrosa de ses larmes, l'engagea à prier pour l'Eglise, pour l'Empire, pour lui-même, et il ne pouvait se résoudre à la laisser aller; mais il ne put la retenir long-temps : elle fit une seconde fois le signe de la croix sur le fleuve, et retourna comme elle était venue, en marchant sur les eaux.

L'année suivante, Zozime exécuta avec empressement la promesse qu'il avait faite à la sainte; mais, étant arrivé près du ravin, il la trouva morte, le visage tourné vers l'Orient, et les mains croisées. Il répandit sur ses pieds un torrent de larmes, sans oser porter la main sur ce saint corps. Comme ensuite il chantait les psaumes et récitait les prières de l'Eglise, il lut ces paroles écrites sur le sable : « Mon père Zozime, rendez à la terre ce qui vient de la terre, et priez pour la pécheresse Marie, morte la nuit même de la passion du Seigneur, après avoir participé aux saints mystères que vous lui aviez apportés. » Il eut beaucoup de consolation d'apprendre le nom de cette sainte, qu'il avait oublié de lui demander : mais il ne savait comment s'y prendre pour creuser la fosse, à la

quelle il avait été bien éloigné de penser. Il fit de vains efforts, avec quelques morceaux de bois; il était si affaibli par les austérités et la terre si durcie par la sécheresse, qu'il perdait toute espérance, quand il vit approcher un énorme lion, qui vint lécher les pieds de la sainte. « Roi des animaux, lui dit-il, puisque notre Créateur t'envoie, afin que le corps de sa servante ne demeure pas sans sépulture, remplis ta commission, et donne-moi lieu de consommer la mienne. » Le lion eut bientôt creusé une fosse suffisante; et Zozime y mit le corps de la sainte, enveloppé du manteau qu'il lui avait laissé. De retour au monastère, il raconta tout ce qu'il avait vu et entendu, vécut avec un redoublement sensible, tant d'humilité que de piété, et ne mourut qu'à l'âge d'environ cent ans. L'Eglise l'honore, ainsi que S^{te} Marie d'Egypte, celle-ci le second jour d'avril, et Zozime le quatrième. Cette histoire fut écrite par un auteur contemporain, sur la relation des moines qui la tenaient de ce saint abbé.

Non loin des lieux où se donna ce grand exemple, un évêque de Perse, nommé Abdas, abattit un temple consacré à l'adoration du feu. Les mages s'en plaignirent au roi Isdegerde, qui se contenta d'ordonner à l'évêque de rétablir le temple à ses dépens. Il eût mieux valu sans doute contenir un zèle indiscret, que de se mettre dans l'alternative embarrassante, ou de bâtir un temple aux faux dieux, ou d'attirer au christianisme une cruelle persécution. Mais enfin l'évêque, après une faute d'imprudence, eut horreur d'un scandale sacrilège et fort ressemblant à l'apostasie. Le roi le fit mourir, et ruina par représailles les églises des Chrétiens. Tel fut le commencement d'une horrible persécution, qui dura trente ans, sous trois régnes consécutifs.

On ne saurait peindre tous les raffinemens de cruauté qu'on y exerça sur les fidèles. On écorcha les mains à quelques-uns, à d'autres le visage depuis le front jusqu'au menton, ou le dos tout entier; on leur enfonça des pointes de roseaux sous les ongles, ou, par une invention aussi infâme qu'inhumaine, en des parties du corps plus sensibles; on les jeta pieds et bras liés en de grandes fosses, où l'on mettait en même temps des milliers de gros rats qui les rongeaient tout vivans; on leur coupait les membres l'un après l'autre, et pièce à pièce à chaque jointure, en sorte qu'on ne laissait que la tête avec le tronc, jusqu'à ce que la violence de la douleur ou de la défaillance les fit expirer. Le nombre des martyrs fut presque infini. Les plus connus sont Hormisdas, homme de la première distinction, Suénès, Jacques et Benjamin.

Mais cette persécution, toute violente qu'elle était, servit à étendre plus loin que jamais la doctrine salutaire qu'on voulait

[An 4
étouf
bitaie
conse
sages
roma
comp
son p
des m
Théré
tié du
Chrét
l'impu
emplo
pénétr
qui av
gloire
sante
culte
prière
rèrent
rond,
barbe
trouve
te guér
à dix n
S. E
disting
même
que tou
comme
temps.
Son no
Une vo
féra pa
courage
leur pr
à l'Egli
gneur,
qu'à so
les deg
confia l

• Vit. R

étouffer. Les Sarrasins, pour la plupart sujets du roi de Perse, habitaient les frontières du royaume du côté des Romains. Par le conseil des mages, Isdegerde leur fit enjoindre de garder les passages, pour empêcher les Chrétiens de se réfugier sur les terres romaines. Aspebète, l'un des chefs des Sarrasins, fut si touché de compassion que, loin d'arrêter un seul Chrétien, il facilita de tout son pouvoir leur évasion; le roi en ayant été instruit par le moyen des mages, le Sarrasin se retira chez les Romains avec son fils Thérébon et toute sa famille. Thérébon était paralytique de la moitié du corps depuis son enfance. Les rapports qu'il eut avec les Chrétiens lui donnèrent lieu de faire des réflexions salutaires sur l'impuissance de la médecine et de la magie même, qu'on avait employées successivement pour le guérir. Un jour qu'il était tout pénétré de ces sentimens : « Grand Dieu, s'écria-t-il, Etre créateur, qui avez fait de rien le ciel et la terre, et qui avez manifesté votre gloire aux Chrétiens, signalez de même votre puissance bienfaisante en me guérissant, et sur-le-champ je renoncerai à tout autre culte pour embrasser leur religion. » Il s'endormit après cette prière, et vit en songe un solitaire, dont tous les traits lui demeurèrent profondément empreints dans l'esprit : il avait le visage rond, l'œil gai, un air doux et affable, la taille médiocre, et une barbe vénérable qui lui descendait jusqu'à la ceinture. « Viens me trouver, dit-il à Thérébon, au lieu ordinaire de ma demeure, et je te guérirai; je suis Euthymius, qui habite dans le désert oriental, à dix milles de Jérusalem. »

S. Euthymius était né à Mélitine en Arménie, d'une famille aussi distinguée par les vertus que par la noblesse⁴; mais la merveille même de sa naissance fit encore beaucoup mieux espérer de lui, que tous ces avantages de ses proches. Il fut accordé à leurs vœux, comme ils priaient dans l'église du martyr S. Polyeucte, dans un temps où ils commençaient à désespérer d'avoir jamais des enfans. Son nom seul fut comme le signe et le garant des faveurs du Ciel. Une voix céleste se faisant entendre à son père et à sa mère, proféra par deux fois le mot grec εὐθυμια, qui veut dire : Ayez bon courage. Elle leur enjoignit ensuite de nommer ainsi l'enfant qu'elle leur promettait, parce que sa naissance ferait reprendre courage à l'Eglise. En conséquence, il fut appelé Euthymius, voué au Seigneur, et élevé comme un enfant qui appartenait moins à son père qu'à son Dieu. S. Otrée, évêque de Mélitine, le fit passer par tous les degrés de la cléricature; et, l'ayant enfin ordonné prêtre, il lui confia le soin des monastères de son diocèse, parce qu'il avait tou-

⁴ Vit. Euthym. in Annal. Gr.

jours remarqué en lui un grand attrait pour la solitude. Mais cette occupation parut encore à ce nouveau Jean-Baptiste l'exposer à trop de dissipation. Il s'éloigna de toute habitation humaine ; et de retraite en retraite plus rigoureuse l'une que l'autre, cherchant partout à rétablir la vie de l'esprit sur la mort des sens et l'oubli du monde, il se fixa dans une caverne, dont l'ouverture donnait sur le bord escarpé et très-élevé d'un torrent, et où l'on ne parvenait qu'en gravissant avec peine. Il s'établit par la suite un monastère au-dessous : mais Euthymius en laissa la conduite à son ami Théocliste, et demeura toujours dans sa caverne. Il vécut ainsi jusqu'à l'âge de quatre-vingt-seize ans, durant lesquels il ne cessa de faire admirer comment, avec l'esprit de Dieu, la plus profonde solitude n'empêche pas de servir l'Eglise. Il lui procura une gloire et des avantages infinis, non-seulement par le grand nombre d'imitateurs qui trouvèrent le salut sur ses traces, mais par le zèle sage et pur avec lequel il employa l'ascendant de ses vertus à faire révéler les décisions des pasteurs légitimes que les novateurs affectaient de méconnaître.

Aspebète voulut conduire lui-même son fils à S. Euthymius, ils furent suivis par une grande multitude d'Arabes, tant de leur escorte que de ceux que l'attente d'un miracle attirait en bien plus grand nombre. La troupe était si nombreuse, que les moines qui habitaient au bas de la montagne les prirent, dans un premier sentiment d'effroi, pour des barbares accoutumés au pillage. Mais Aspebète les eut bientôt rassurés par tous les signes de ses dispositions religieuses : il se fit annoncer au saint, il manifesta le sujet de son voyage et la vision qui lui en faisait espérer le fruit. Euthymius, regardant cette première faveur comme un gage de la seconde, et comme un ordre du Ciel, descendit sans difficulté vers Thérébon, qui reconnut aussitôt dans ce saint le vieillard mystérieux qu'il avait vu en songe. L'homme de Dieu, par un signe de croix, le guérit sur-le-champ¹.

Les Sarrasins saisis d'admiration se jetèrent par terre en confessant la puissance de Jésus-Christ, et en demandant à grands cris qu'on leur donnât le baptême ; mais Euthymius voulut s'assurer de la sincérité de leur foi. Après avoir fait des espèces de fonts baptismaux dans un coin de sa caverne, il les instruisit des points essentiels de notre croyance, puis les baptisa ; premièrement Aspebète, qu'il nomma Pierre, et Maris frère de la femme d'Aspebète : c'étaient les principaux de la nation, autant par leur sagesse que par leur puissance ; ensuite Thérébon, et la multitude. Il les

¹ Pag. 21.

retint quarante jours auprès de lui, tant pour achever de les instruire, que pour les affermir dans la doctrine du salut; après quoi, il les congédia. Mais le beau-frère d'Aspebète ne voulut plus sortir du monastère : il donna tous ses biens pour le rebâtir et le faire plus grand qu'il n'était, renonça à toutes les choses de la terre pour embrasser lui-même la vie monastique, et s'illustra parmi les plus grands serviteurs de Dieu. Depuis la guérison de Thérébon, les malades se faisaient porter en foule vers S. Euthymius, dont le nom devint en peu de temps célèbre par une infinité de prodiges.

Cependant les Perses s'offensèrent de ce que leurs sujets chrétiens cherchaient un asile dans l'Empire. Ils en firent des plaintes, puis passèrent à des menaces également inutiles. On en vint à une guerre ouverte, qui se fit avec beaucoup d'animosité de part et d'autre¹. Elle fut malheureuse pour les Perses, qui, après plusieurs combats désavantageux, perdirent une bataille décisive, dont la nouvelle parvint à Constantinople le 6 septembre 421. La paix se fit la même année, et mit fin à la persécution, au moins pour quelque temps, à l'occasion que nous allons dire.

Les Romains avaient conduit dans la ville d'Amide sept mille prisonniers, qu'on y laissait périr misérablement, faute de subsistance. L'évêque Acace rassembla son clergé, et parla ainsi : « Notre Dieu, qui s'est fait homme pour nous mettre en liberté, estime beaucoup plus la vie des hommes qu'une multitude de vases d'or et d'argent dont il n'a pas besoin : faisons-les donc servir à délivrer ou nourrir ces pauvres captifs. » On fondit ces vases : on fournit des vivres aux malheureux, et bientôt on les mit en état de retourner libres dans leur pays. Vararane, qui régnait depuis la mort de son père Isdegerde, fut touché de cette action, conçut une haute idée de la religion qui l'inspirait, voulut voir l'évêque, qu'il combla d'amitiés, et défendit d'inquiéter davantage les Chrétiens.

Durant la guerre des Perses, il survint plusieurs événemens extraordinaires qui parurent miraculeux, et qu'on attribua aux brillantes vertus qui florissaient à la cour de Théodose le Jeune. La princesse Pulchérie était le premier mobile qui mettait tout en action. Non contente de former l'Empereur son frère à la piété et aux vertus chrétiennes, elle s'efforçait encore de vaincre l'indolence naturelle qu'elle remarquait dans ce prince lui inspirait du goût pour l'application et les affaires, lui apprenait elle-même à paraître en public avec dignité, à prendre sa résolution dans

¹ SUCC. VI, 18.

les conseils, et à faire aux ministres des cours étrangères des réponses dignes de la majesté impériale. Elle n'avait pas encore quinze ans, qu'elle voua solennellement sa virginité au Seigneur : la cérémonie s'en fit avec magnificence. En témoignage d'une consécration qu'elle préférerait à toute l'élevation du siècle, elle offrit dans l'église de Constantinople une table d'autel toute d'or, enrichie de pierreries, et marquée d'une inscription qui exprimait tout à la fois l'objet du sacrifice et la générosité de la victime. Elle persuada aussi à ses deux sœurs de se consacrer à Dieu, tant pour leur faire part de l'heureuse liberté du cœur dont elle sentait tout le prix, que pour écarter les ambitieux qui en les épousant auraient pu troubler l'Etat. Le palais ressembla dès-lors à une maison religieuse des plus ferventes. On y célébrait dès le matin les louanges divines; on y faisait des prières et de pieuses lectures, à des heures réglées; on n'observait pas seulement les jeûnes de précepte, mais on y ajoutait beaucoup d'abstinences et de bonnes œuvres de surrogation¹. Il y avait une bibliothèque de livres de piété et des meilleures versions des saintes Ecritures; mais pour les entendre dans le vrai sens de l'Eglise, et pour se préserver des nouveautés dangereuses, on en conférait souvent avec de bons prêtres, avec de saints solitaires, et surtout avec les juges naturels de la saine doctrine, les évêques, à qui l'on faisait gloire de rendre l'hommage et tous les honneurs qui sont dus aux premiers ministres de la religion.

En 415, comme la princesse était âgée de seize à dix-sept ans, l'Empereur son frère l'associa à l'Empire, et la déclara auguste; ce qui avait été jusque là sans exemple. Mais on ne pouvait faire une plus sage exception. Pulchérie, ayant formé un excellent conseil, dont elle faisait exécuter les résolutions avec vigueur, se chargea d'intimer les ordres elle-même. Personne en effet ne savait parler ni écrire avec plus de grâce, soit en grec, soit en latin. Mais ce qu'il y avait de plus admirable et de plus important au bonheur et à la tranquillité de l'Etat, c'est que, par une modestie infiniment rare dans une femme de sa capacité et de son génie, elle faisait honneur de tout à l'Empereur son frère. Pour assurer mieux encore le repos et l'autorité absolue de l'Empire, on crut devoir procéder de la manière la plus rigoureuse contre les restes toujours inquiets du paganisme. On défendit, sous des peines corporelles, tout exercice de l'idolâtrie, sans épargner les honneurs presque divins qu'on rendait aux images des empereurs. Mais Théodose, dont la douceur surpassait toutes les autres

¹ Socr. VII, 22.

[An 41]
vertu
peine
idoles
moyen
bonne
clème
sœur,
mais i

Il r
et les
niers
donne
jours
tout l
fêtes,
l'anné
naissa
honne
nous
Il abo
sidéra
tir de
tien,
le zèle
violen
lever,
conna
eussen
génie
Déjà
rié. P
lait as
une é
du ca
nais,
pour
préte
tre ch
s'adre
tre se

¹ L.
de Jud

vertus, réduisit à la confiscation des biens et au bannissement la peine de mort ordonnée contre ceux mêmes qui sacrifieraient aux idoles. Il accordait leur grâce à tous les criminels qui trouvaient le moyen de la lui faire demander¹; et comme Pulchérie, non moins bonne que son frère, mais plus clairvoyante sur les dangers d'une clémence excessive, les lui représentait quelquefois : « Ah! ma sœur, répondit-il, il nous est aisé de faire mourir un homme; mais il n'y a que le Tout-Puissant qui le puisse ressusciter. »

Il renouvela les lois de ses prédécesseurs contre les hérétiques, et les étendit nommément aux associations schismatiques des derniers novateurs. Il en fit une autre pour défendre généralement de donner des spectacles publics, même aux Juifs et aux païens, les jours de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, et tout l'espace du temps qui se trouve entre ces deux dernières fêtes, ainsi que les fêtes des Apôtres, et tous les dimanches de l'année, quand même ces jours concourraient avec celui de sa naissance, ou avec toute autre solennité civile, célébrée en son honneur. « Que tout le monde sache, dit-il à ce sujet², qu'on ne nous plaît jamais davantage qu'en révérançant la divine majesté. » Il abolit le patriarcat des Juifs, qui était une dignité très-considérable pour les honneurs et le revenu; il leur défendit de bâtir de nouvelles synagogues, d'attirer à leur culte aucun Chrétien, et d'en avoir pour esclaves. En même temps il reprima le zèle indiscret des Chrétiens, leur défendant d'exercer aucune violence contre les Juifs ou contre les païens, ni de leur rien enlever, sous peine de restituer au quadruple³. Il faut néanmoins reconnaître que Théodose le Jeune, doué de tant de vertus qui en eussent fait un excellent citoyen, ne fut qu'un prince faible, un génie timide et borné, facile à prévenir et à se laisser gouverner.

Déjà il avait atteint l'âge de vingt ans, et n'était pas encore marié. Pulchérie lui représenta qu'au faite de la grandeur où il brillait assez par l'éclat de sa dignité propre, il ne devait chercher dans une épouse que la distinction du mérite personnel, et ces qualités du caractère qui font le bonheur de la société conjugale. Athénaïs, fille d'un philosophe athénien, était venue à Constantinople, pour faire casser le testament de son père qui la déshéritait, sous prétexte que sachant la philosophie elle n'avait besoin de rien autre chose, et que les richesses de l'esprit devaient lui suffire. Elle s'adressa à la princesse Pulchérie, pour lui demander justice contre ses frères, assez durs et assez déraisonnables pour vouloir met-

¹ L. ult. C. Th. de Pœn. — ² L. ult. C. Th. de Spect. — ³ L. 25, 26, 27 C. Th. de Jud.

tre à exécution ce bizarre testament. La nouveauté de l'affaire attira toute l'attention de Pulchérie : elle s'intéressa vivement au sort d'une personne de son sexe, en qui l'on punissait réellement la science, sous prétexte de l'honorer; et quand elle eut connu à fond le mérite d'Athénais, elle l'aima et l'estima au point de l'adopter et de lui faire épouser l'Empereur. Ainsi elle remplit en quelque sens les dernières volontés ou le pronostic du père de cette fille étonnante, plus vertueuse encore et plus avantagée des dons de la nature qu'elle n'était savante.

Les frères d'Athénais se cachèrent quand ils surent son élévation; mais elle leur fit dire que, loin d'écouter le ressentiment, elle ne pensait qu'à l'obligation qu'elle leur avait, de ce qu'en refusant de la traiter en sœur, ils l'avaient rendue leur souverain. Elle leur obtint un rang et des dignités convenables à son auguste alliance. Elevée dans les préjugés du paganisme, elle se convertit aussitôt qu'on lui eut présenté le flambeau de la vérité, et avant même d'épouser l'Empereur. A son baptême, on substitua le nom d'Eudoxe à son premier nom, qu'on regarda comme profane, parce qu'il venait de celui de Minerve, nommée en grec *Αθην*. L'Empereur l'aima tendrement, et lui donna le titre d'auguste, deux ans après son mariage; ce qui était beaucoup faire, dans un temps où la personne qui possédait le cœur du souverain n'en partageait que rarement les décorations et les titres.

Cependant Théodose, avec de la vertu, montrait trop de faiblesse pour n'être pas obsédé par ces sortes de courtisans qui usent de la piété comme de tout autre moyen dans des vues profanes et coupables. Plusieurs évêques d'Orient souffraient avec peine l'autorité du pape sur quelque partie que ce fût de l'empire de Constantinople. Malgré la distinction des deux puissances si bien différenciées dans l'Évangile, ils ne cessaient de les confondre ou de les assimiler, et ils voulaient en toute rencontre régler le gouvernement de l'Église sur la domination temporelle. Telle fut la pierre d'achoppement qui fit tomber enfans les Grecs d'une manière si funeste, mais contre laquelle ils ne faisaient encore, pour ainsi dire, que trébucher sous le règne de Théodose. Ils engagèrent ce jeune prince à donner une déclaration, en date du 14 juillet de cette année 421, par laquelle on attribua les affaires ecclésiastiques de l'Illyrie à l'assemblée des évêques de cette province, sous la direction de celui de Constantinople, qui jouit, dit-on, pour autoriser cette conduite, des prérogatives de l'ancienne Rome. On cite les anciens canons, c'est-à-dire, sans doute, ceux du premier concile général de Constantinople. Mais ils accordaient simplement à l'évêque de cette capitale le premier rang d'honneur après

An 421
le sou
église
sièges
portât
d'Occ
non-s
culièr
occide
ce ré
exerça
du sai
Bon
des dr
vit d'
de son
pape
vait a
la Grè
pareil
rogeat
c'était
prélat
prend
ses d'
émine
entrep
contr
telles
tendr
féren
voula
l'élect
l'on a
de Pi
pour
tres;
de ve
surto
rhef.
Po
ques

le souverain pontife, sans nulle sorte de juridiction sur les autres églises. Le concile de Nicée avait même confirmé les principaux sièges dans tous leurs droits, de peur que le nouveau style ne leur portât préjudice. Pour l'Illyrie tout entière, autrefois de l'empire d'Occident, le pape y avait invariablement conservé sa juridiction, non-seulement comme chef de l'Église, mais en sa qualité particulière de patriarche d'Occident. La division en Illyrie orientale et occidentale, faite sous l'empire d'Arcade, n'avait rien changé à ce régime ecclésiastique. C'était l'évêque de Thessalonique qui exerçait l'autorité du pape sur ces contrées, en qualité de légat du saint Siège.

Boniface, averti qu'on transférait à l'évêque de Constantinople des droits tout nouveaux sur les églises de l'Illyrie orientale, écrivit d'abord à Rufus, évêque de Thessalonique, de ne rien céder de son autorité à ceux qui, en innovant, voulaient l'envahir¹. Le pape apprit en même temps que, pour cette innovation, on devait assembler en concile les évêques de différentes provinces de la Grèce, et même ceux de la Dacie. Il se plaignit vivement d'un pareil complot, en leur demandant quel supérieur parmi eux s'arrogeait le droit de les convoquer. « Si vous lisiez, dit-il, les canons, c'était la manière de citer le concile de Nicée², vous verriez à quel prélat il appartiendrait d'exercer après moi l'autorité; vous apprendriez quel est le second et le troisième siège. Ces grandes églises d'Alexandrie et d'Antioche ont été maintenues dans leur prééminence par ces anciens canons. Ont-elles cependant jamais entrepris ce qu'on veut vous faire oser? Ne les vit-on pas tout au contraire recourir à l'Église romaine, dans les grandes affaires, telles que celles d'Athanase et de Flavien d'Antioche? » Pour entendre ce raisonnement de comparaison, il faut savoir que le différend de l'Illyrie venait de ce que les Illyriens occidentaux ne voulaient pas s'en tenir à ce que le pape avait ordonné touchant l'élection de l'évêque de Corinthe. Cette affaire était de celles que l'on appelle majeures, et dans lesquelles le recours au successeur de Pierre était d'usage, aussi bien que de droit, non-seulement pour les églises du patriarcat d'Occident, mais pour toutes les autres; parce qu'en sa qualité de premier pasteur, il lui appartient de veiller à l'observation constante et générale des saintes règles, surtout dans les cas qui intéressent l'ordre épiscopal dont il est le chef.

Pour conclusion, Boniface défend en propres termes aux évêques d'Illyrie de s'assembler à l'effet de remettre en question ce qui

¹ Tom. 3 Conc. p. 1704. — ² Ibid. p. 1706.

avait été statué par lui, ou par Rufus de Thessalonique, touchant Périgène, évêque de Corinthe. Il leur enjoit au contraire d'obéir en tout à Rufus; il menace les obstinés de les séparer de la communion du saint Siège.

Mais afin de maintenir plus sûrement les privilèges de l'Église romaine, il envoya une députation à Honorius, oncle du jeune empereur de Constantinople. Ce prince, toujours prêt à servir l'Église, éclaira son neveu sur les suites dangereuses de ce qu'on venait d'extorquer de lui. C'est pourquoi Théodose, revenant de bonne foi sur ses pas, répondit à son oncle, que, sans égard à ce que les Illyriens avaient obtenu par surprise, il maintiendrait les anciens privilèges de l'Église romaine, suivant les canons, et qu'il chargeait dès ce moment les préfets du prétoire d'y veiller.

Si cette constitution impériale ne se trouve pas dans la compilation de Justinien, ce n'est pas une raison d'infirmer l'autorité de l'exemplaire qui s'en est conservé dans les archives romaines avec tous les caractères de l'authenticité. On a soigneusement inséré dans le Code Théodosien, et dans celui de Justinien, la constitution que celle-ci révoquait; mais comme ces recueils ont été faits dans la nouvelle Rome, rivale très-jalouse alors de l'ancienne, il n'est pas étonnant qu'on y ait laissé ce qui était à l'avantage de cette émule superbe. Quoi qu'il en soit, le saint Siège, au temps de Théodose le Jeune, retint toute sa juridiction sur l'Illyrie, qu'il administra tout entière encore très-long-temps après. Mais on peut entrevoir dès-lors jusqu'où s'étendaient les vues ambitieuses des Grecs, et à quels excès ils porteraient un jour la jalousie et le schisme.

Dans les Gaules, le même pontife réprima la témérité de Patrocle, métropolitain d'Arles ¹, qui s'était ingéré à ordonner, hors de sa province, un évêque pour le siège de Lodève. Le pape écrivit à Hilaire de Narbonne, de se transporter sur les lieux, de faire ce qu'il conviendrait, tant en sa qualité d'archevêque qu'en vertu de la commission apostolique, et d'en référer ensuite au saint Siège. Boniface s'autorise encore ici des dispositions de Nicée, qui conservent religieusement, dit-il, les prerogatives de chaque métropole, et qui ne souffrent pas que deux provinces soient soumises au même prélat; à cet égard, il est aisé de voir que le concile de Nicée assure tellement à chaque métropolitain sa juridiction propre, qu'il n'ôte rien au souverain pontife des droits de sa primauté sur eux tous. Patrocle périt quelques années après, sous les coups d'un tribun, qu'on croit avoir été l'exécuteur des ordres secrets du préfet de la milice ².

¹ Bouif. Ep. 3, in tom. 2 Conc. — ² Prosp. Chron. an 426.

Le pape Boniface mourut, suivant la meilleure chronologie, le 25 octobre 422, après avoir tenu le saint Siège trois ans et huit mois. Une ancienne épitaphe nous apprend qu'il parvint au pontificat dans un âge très-avancé, mais que dès sa jeunesse il avait servi utilement le siège apostolique, et soulagé la ville de Rome dans une année de stérilité. Son caractère était la clémence, la douceur et la modestie : vertus engageantes qui servirent, beaucoup mieux que n'aurait pu faire la sévérité, à éteindre le schisme qu'occasionna son élection, mais qui ne l'empêchèrent pas de soutenir avec force la dignité de son siège. Neuf jours après sa mort, le 3 de novembre, on élut Célestin, romain de naissance, qui occupa près de dix ans la chaire de S. Pierre.

L'année suivante, l'empereur Honorius mourut d'hydropisie, à l'âge de trente-neuf ans; il en avait régné vingt-huit depuis la mort du grand Théodose son père, dont il eut, dit-on, toutes les qualités religieuses, sans avoir aucune de ses qualités impériales. Si cependant on fait attention à la longue durée de son règne, sans cesse agité, dans ces temps malheureux, soit par les attaques des Barbares innombrables, soit par la révolte des plus dangereux tyrans qu'il réussit à dompter; il faut, ou que sa piété n'en ait pas fait un prince aussi faible qu'on le prétend, ou qu'il ait su discerner et maintenir en place les grands capitaines de son règne, avec une constance qui ne formerait un paradoxe guère moins inexplicable que le premier. Quoi qu'il en soit des qualités de sa personne ou de la difficulté des conjonctures, l'empire de l'ancienne Rome, durant tout le règne de cet empereur, se soutint au moins par sa propre masse, ou par la solidité de sa constitution. Ce ne fut qu'après Honorius, et par la succession rapide des vains fantômes de césars qui occupèrent sa place, que Rome fit la chute dont elle ne se releva plus.

LIVRE QUATORZIÈME.

DEPUIS LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT EN 423,
JUSQU'À LA FIN DE S. AUGUSTIN EN 430.

Il est des révolutions et des affaires politiques qui ont tant de liaison avec les intérêts de l'Eglise, que nous ne pouvons nous dispenser de jeter au moins un coup d'œil rapide sur celles qui, dans les desseins de Dieu, ont un rapport plus marqué avec les objets d'un ordre supérieur. Telle est en particulier la chute de l'idolâtre et superbe Rome. Le plus sublime des écrivains évangéliques avait tracé des images terribles de cette nouvelle Babylone, abandonnée à la fureur des nations, pour s'être enivrée du sang des saints : l'arrêt du Ciel fut exécuté par le moyen des causes secondes, et les premières secousses du colosse énorme de l'Empire furent provoquées dans son propre sein.

Comme les rênes du gouvernement s'y étaient prodigieusement relâchées, en passant de la main du grand Théodose entre les mains faibles de deux enfans, les ministres et les généraux remplirent l'Etat de troubles, par leur ambition, leur rivalité et leurs vengeances. La patrie faisait des pertes continuelles dans la multitude des vaillans guerriers et des habiles capitaines immolés à la jalousie des adulateurs, et même par la mort des ambitieux qui, pouvant servir utilement leur prince, et s'en voulant faire les tyrans, en devenaient enfin les victimes : pertes ruineuses et toujours mal réparées, puisqu'il s'élevait aussitôt de nouveaux factieux, en qui l'intérêt particulier ne manquait pas de prévaloir sur la chose publique, comme l'appât du souverain pouvoir sur le péril qu'il y avait à l'usurper.

Peu contens d'épuiser les provinces, et surtout l'Italie, qui était, pour ainsi dire, la partie noble du corps de l'Etat; peu contens de causer, par leur brigandage et leurs violences, des émigrations innombrables, aussi funestes à l'Occident qu'on abandonnait, qu'onéreuses à l'Orient où l'on cherchait un asile, ils attiraient, à la place des Romains naturels, les ennemis jurés du nom et de la grandeur de Rome. Depuis long-temps on avait vu ces nations barbares et sauvages faire quelques irruptions sur les frontières, soit pour subvenir à leur indigence par le pillage, soit

pour étendre les limites des contrées stériles où on les tenait resserrées. Mais quand les Romains eux-mêmes eurent détruit dans leur esprit le respect du nom romain, quand les Barbares eurent une fois perdu cette crainte révérentielle et presque religieuse; tels alors qu'un torrent qui a rompu ses digues, et franchissant sans retour les barrières qu'on les avait enhardis à forcer, ils portèrent le ravage et la désolation dans les plus florissans apanages et jusqu'au sein de l'Empire. Les Allemands, peuple particulier de la Germanie, éternisèrent dans toutes ces contrées leur nom et leur naissance. Les Francs et les Bourguignons inondèrent les Gaules; les Pictes se jetèrent dans la Grande-Bretagne; les Goths occidentaux, les Suèves, les Vandales, après avoir fait gémir les Occidentaux, subjuguèrent les différentes contrées de l'Espagne; les Hérules et les Ostrogoths pénétrèrent en Italie, et se rendirent successivement les maîtres de Rome. Il n'y eut pas jusqu'aux Lombards, qui, avec d'autres hordes également obscures, ne voulussent à leur tour insulter à l'aigle expirante des Césars.

Valentinien III, qui n'avait que six ans quand il succéda à son oncle Honorius, n'était pas doué des qualités propres à soutenir, en des conjonctures si difficiles, l'Empire chancelant. Il était fils de la princesse Placidie, sœur du dernier Empereur, et de Constance, honoré de la pourpre, qu'il avait méritée en défaisant le tyran Constantin, et que la mort lui avait enlevée au bout de six mois. Comme Placidie, peu avant la mort d'Honorius, avait été obligée de se réfugier à Constantinople avec son fils, à cause de ses intelligences en Occident avec les ennemis de l'Empire, le premier des notaires, c'est-à-dire le premier secrétaire d'État, profita de cet éloignement pour s'arroger la souveraine puissance. Il se fit proclamer empereur à Ravenne, où il se soutint un an et demi. Jean, c'était le nom de cet ambitieux secrétaire, soutenu en Italie par Castin, maître de la milice, voulut aussi se faire couronner en Afrique. Le comte Boniface y commandait¹. Il était alors grand ami du saint évêque d'Hippone; il se signalait par une piété digne de cette liaison, et conséquemment par une grande fidélité à son prince et à tous ses devoirs. Il avait d'ailleurs en aversion l'arrogante fierté de Castin, et des sujets particuliers de mécontentement contre lui. Il se déclara courageusement pour Placidie, et fit reconnaître Valentinien. Théodose soutint le parti du jeune Empereur, son cousin-germain, et envoya une armée à son secours.

L'usurpateur avait appelé ces troupes innombrables de Barbares qui de tous côtés menaçaient l'Empire, et il ne paraissait pas pos-

¹ Philost. lib. IX, c. 13.

able de résister naturellement à tant d'ennemis. Mais le bras du Tout-Puissant protégeait les fidèles, qui triomphèrent par le concours d'une multitude d'incidens, trop singuliers et survenus trop à propos pour n'être pas les effets marqués d'une providence particulière. Jean fut défait, surpris et massacré dans Ravenne. Pour grossir son parti, il avait favorisé tous les ennemis de la religion : mais sitôt que Valentinien vainqueur fut en possession du pouvoir suprême, ou plutôt Placidie sous son nom, on bannit des villes tous les hérétiques et les schismatiques, et l'on confirma les privilèges de l'Eglise, spécialement celui qu'avaient les clercs, de n'être pas poursuivis, sans distinction de cause, devant les tribunaux séculiers.

Quand le calme fut rétabli en Occident, on vit porter d'Afrique à Rome une cause, encore célèbre aujourd'hui par ses suites, ou par la diversité de sentimens et de réflexions auxquels elle a donné lieu. C'est l'appel d'Antoine, évêque de Fussale, au saint Siège¹. Fussale était une petite ville à l'extrémité du diocèse d'Hippone, toute peuplée autrefois de schismatiques, ainsi que son territoire; mais que S. Augustin, à force de périls, de travaux et de prières, avait réussi à ramener au sein de l'unité. Comme elle était à plus de treize lieues de distance d'Hippone, grande étendue en ce temps anciens pour un diocèse, et qu'elle avait besoin d'une vigilance et d'une application toute particulière, il y fit ordonner, par le patriarche de Numidie, Antoine dont nous venons de parler, et qu'il jugeait capable de bien remplir ce siège important. Il l'avait élevé dès l'enfance dans son monastère. Mais les plus grands saints et les plus grands génies ne sont pas à l'abri des méprises dont un bon cœur est la source. Antoine, encore trop jeune, et passant du degré de simple lecteur à celui d'évêque, fit bientôt voir qu'il manquait de cette solidité de vertu long-temps éprouvée, qui est requise pour l'épiscopat. Il se conduisit si mal, exerça une domination si insupportable, se rendit coupable de tant d'injustices, de violences, d'exactions même, qu'il fut dénoncé par son peuple aux évêques de la province; et, loin d'être soutenu par S. Augustin, cet ancien patron se montra le plus zélé d'entre eux pour la réparation d'un mal que la délicatesse de sa conscience lui reprochait. Le jeune évêque fut déposé, mais avec ménagement, et à condition qu'on ne lui ôterait que l'administration de son église, qui ne pouvait plus le souffrir, et non le rang ni le titre d'évêque.

Antoine se soumit, ou feignit de se soumettre; mais ayant trouvé moyen de gagner son primat, et d'en obtenir des lettres de recom-

¹ Aug. Epist. 209, al. 261.

mandation pour le pape Boniface, qui vivait encore, il appela au saint Siège. Le souverain pontife le renvoya en Afrique, avec des lettres pour le faire rétablir, supposé néanmoins, et cette clause était expresse, supposé qu'il eût fidèlement exposé les faits. Les choses en étaient là, à la mort de Boniface. Célestin lui ayant succédé, S. Augustin le pria de surseoir à la poursuite de cette affaire. Pour montrer que les lettres apostoliques de Boniface avaient été surprises contre la vérité des faits, il envoya tous les actes de la procédure.

Aux preuves des moyens, il joignit une justification directe de la sentence des Africains, que le coupable représentait comme absurde et contradictoire. « J'ai dû, disait Antoine, ou conserver mon siège, ou être absolument déposé de l'épiscopat; et la sentence rendue contre moi se contredit elle-même : » sur quoi S. Augustin fait sentir que le jugement qui punit un évêque, peut être équitable et sage, sans aller jusqu'à la déposition. Ses paroles sont remarquables et prouvent clairement que l'usage de recourir à Rome n'était pas nouveau pour le cas dont il s'agissait. « J'aurais à citer, dit-il, une infinité de sentences, ou rendues ou confirmées par le siège apostolique; mais pour ne pas rappeler ce qui est trop éloigné de notre âge, je me bornerai aux exemples récents. Outre Priscus et Victor, évêques dans la province Césarienne, déchus, sans perdre leurs églises, du droit d'obtenir la primatie à leur tour suivant l'usage, Laurent, de la même province, se trouve précisément dans le cas d'Antoine, ayant été privé de son siège sans être déposé de l'épiscopat; et ces sentences, ajoutait-il, ont été confirmées par le siège apostolique. »

En parlant ailleurs de l'affaire de Cécilien de Carthage avec les Donatistes, il dit que cet évêque aurait pu mépriser la conspiration de cette multitude d'ennemis, étant en communion avec l'Eglise romaine devant laquelle il était prêt à plaider sa cause, si ses ennemis avaient tenté de le faire priver de cette communion. Mais la conduite du saint évêque d'Hippone, dans la seule affaire d'Antoine de Fussale, prouve clairement sa déférence et son respect à l'égard du siège apostolique, même en cas d'appel, au moins pour la déposition des évêques, puisqu'il suivit lui-même celui d'Antoine. Il ne combattait point le droit d'appeler à Rome, pris en soi; mais il se plaignait de l'étendue extraordinaire et dangereuse qu'on paraissait lui donner, et il s'opposait principalement aux abus qui se commettaient quelquefois dans l'exécution.

C'est ce qui paraît par sa lettre au pape Célestin. « Je vous conjure, lui dit-il, par la mémoire de S. Pierre, qui avertit les prélats de ne pas user d'une domination violente à l'égard de leurs frères;

je vous conjure par le sang de Jésus-Christ, d'empêcher qu'un pasteur coupable et légitimement déposé, ne soit rétabli dans son siège, et surtout qu'il ne le soit de la manière qu'il en menace le pauvre peuple de Fussale, c'est-à-dire, à main armée et par le bras séculier. Délivrez les infortunés Fussaliens de la frayeur où ils gémissent, et qu'il ne soit pas dit, qu'étant rentrés dans le sein de l'unité, ils sont plus maltraités par un évêque catholique comme eux, qu'ils ne l'ont été autrefois dans leur schisme par la rigueur des lois impériales. Ayez pitié de moi-même et de ma vieillesse; car je le déclare à votre sainteté, dans l'amertume de mon âme : je me propose de quitter l'épiscopat, et de ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute, si je vois périr à la fois et les brebis et le pasteur que mon imprudence leur a donné. »

Nous n'avons pas la réponse de S. Célestin; mais on tient pour indubitable qu'il épargna ce chagrin à celui des évêques qu'il honora le plus. C'est ce pontife qui a donné aux écrits d'Augustin ce haut point d'autorité et de considération où ils sont dans l'Eglise. Il est sûr que cet illustre docteur ne continua pas seulement à gouverner son église d'Hippone, mais qu'il régissait encore, sur la fin de sa vie, celle de Fussale, où par conséquent Antoine n'était pas rentré.

L'affaire du prêtre Apiarius, ou plutôt, à son occasion, celle des appellations en général, se renouvela sous le même pontificat de Célestin¹. Ce méchant prêtre se pourvut encore à Rome, et usa de tant d'artifices, qu'il se fit renvoyer en Afrique avec le légat Faustin, qui l'avait déjà été de Zozime et de Boniface. Les Africains s'assemblèrent au nombre de quinze évêques, les primats d'Afrique et de Numidie à leur tête; ils firent la révision de l'affaire, et confirmèrent la condamnation d'Apiarius. Faustin s'opposa seul à tous ces prélats avec une hauteur et une partialité révoltantes, se comportant moins en juge qu'en fauteur du désordre. Mais la conscience du coupable, au moment où on avait moins lieu de s'y attendre, tira les juges de tout embarras, de la manière du monde la plus inespérée. Comme les Pères souhaitaient sincèrement qu'il pût se justifier, et commençaient à croire qu'il y réussirait, ainsi qu'ils s'en expriment dans leur lettre à Célestin, Apiarius, ne pouvant plus résister aux remords de sa conscience et à la crainte de la divine justice, fit la confession publique d'une multitude de crimes énormes, et se soumit au jugement qui le privait pour toujours du ministère ecclésiastique.

Mais l'abus que le légat avait fait de son autorité, et le danger

¹ Epist. Conc. Afr. tom. 2 Conc. p. 476.

auquel il venait d'exposer la discipline dans les églises d'Afrique, leur firent adresser des remontrances au saint Siège. Elles demandèrent entre autres choses, et avec les plus grandes instances, que les souverains pontifes reçussent désormais les plaintes des particuliers avec plus de circonspection, ou qu'ils prissent moins de confiance en des mécontents suspects, et ne s'exposassent plus à infirmer des jugemens sagement portés. Voici leurs expressions : « Après vous avoir rendu nos très-justes hommages, nous vous prions instamment de ne pas écouter avec trop de facilité les Africains qui recourront à vous, et de ne plus admettre à votre communion ceux que nous aurons excommuniés. Votre Sainteté remarquera sans peine, que telle est la définition du concile de Nicée, que, si l'on y prend cette précaution à l'égard des clercs et des laïques, à plus forte raison le saint concile veut-il qu'elle soit observée pour les évêques; et qu'étant suspendus de la communion dans leur province, vous ne les y rétablissiez pas précipitamment ou mal à propos. »

Ainsi s'exprimaient les prélats d'Afrique, après avoir consulté les exemplaires authentiques et incontestables d'un concile si révérend de part et d'autre. Ils ne demandaient pas la suppression des appels en général, et ils ne rejetaient pas tous les jugemens de Rome : mais ils requéraient avec force qu'on y eût plus de ménagement pour la juridiction immédiate, et qu'on n'entendît point les appels aux affaires sans nombre des simples prêtres, à des cas nuisibles à la discipline et à la probité même; tels, par exemple, que les appels des sentences rendues par des juges qu'auraient choisis les accusés : demande qui forme une nouvelle preuve de leur soumission quant au fond du droit. Ce qu'ils ajoutent, que les affaires doivent se juger où elles ont commencé, à cause de la difficulté de les suivre au-delà des mers, et la répugnance qu'ils témoignent à recevoir ces exécuteurs qui ressentaient la domination séculière, confirment la même chose. Le principal différend roulait enfin sur la manière de procéder, et non sur l'autorité du saint Siège, qui était consignée dans les canons, et qu'ils ne cessèrent jamais de révéler.

Nous n'avons pas la réponse du pape Célestin aux plaintes des évêques d'Afrique; mais on voit, par des événemens postérieurs, que les appels ne furent ni abolis, ni interrompus, même quant à la méthode d'envoyer des juges sur les lieux. On remédia à l'abus, c'est-à-dire, à la dureté tyrannique des clercs exécuteurs, qui, autorisés par les puissances temporelles à faire exécuter les jugemens ecclésiastiques, affectaient quelquefois la hauteur d'une domination séculière. Pour ce qui est des canons cités comme de

Nicée, et qui étaient de Sardique, loin de les rejeter comme apocryphes ou dépourvus d'autorité, les Africains, bientôt mieux instruits, les mirent au rang des lois canoniques ; puisqu'on les trouve sous leur véritable nom dans la célèbre concordance ou collection des canons de Ferrand, diacre de Carthage, qui jouissait de la plus haute estime dans toute l'Afrique, sur la fin du même siècle. Leurs principes mêmes choquaient si peu les Africains, que le compilateur ne craignit pas d'intituler ainsi cette partie de son recueil : *Du concile provincial à recommencer par les légats du pape, s'il le juge à propos.*

Jamais la communion entre l'église romaine et celle d'Afrique ne fut interrompue par ces discussions. Les hérétiques, qui avouent le contraire, n'allèguent que des pièces fausses et convaincues évidemment de faux par de grossiers anachronismes. Comment, par exemple, ces Africains, qui assez peu de temps après furent immolés à la fureur hérétique des Vandales, auraient-ils été honorés par l'Eglise romaine comme de saints martyrs, s'ils avaient été dans le schisme ? Rien ne prouve mieux à quel point l'esprit d'erreur peut aveugler les ennemis de l'Eglise et de la chaire apostolique, que de les entendre triompher sur ce fait d'Apiarius, comme sur l'écueil où se sontbrisés sans ressource la primauté romaine et le dogme de son unité. Pour sentir combien en cela ils s'écartent des règles du raisonnement et du bon sens même, il suffit de faire observer qu'il n'était question que de la condamnation des personnes et de toute autre matière que celle de la foi. Si le clergé d'Afrique a statué ensuite, que quiconque s'y croit lésé peut appeler au concile de la province, ou même au concile universel, outre qu'il ne s'agissait plus de jugemens apostoliques, et moins encore de jugemens dogmatiques, on sait d'ailleurs que le nom de concile universel ou plénier, dans le style de ces Pères, qui n'a pas échappé au père Alexandre, ne signifiait que le concile national de l'Afrique.

Nous ne lisons rien dans S. Augustin, l'oracle de son siècle et particulièrement de l'Afrique, qui n'annonce la plus religieuse et la plus inaltérable harmonie entre cette partie du monde chrétien et le siège apostolique. Partout il parle de l'Eglise romaine avec le respect et la tendresse d'un fils pour sa mère, et telle était la base des éminentes vertus dont il fournissait des exemples dans tous les genres. Tout occupé qu'il était des travaux de la composition et de l'instruction publique, de toutes les œuvres qui concernaient l'édification du corps mystique de Jésus-Christ, il trouvait encore du temps pour les exercices particuliers de la charité, de la bienfaisance, de l'hospitalité, des arbitrages et de la conciliation entre

les fidèles de tout état, et les personnes même de toute religion.

La réputation de sa sainteté, autant que celle de ses lumières, avait pénétré dans tous les coins du monde. Deux personnes de Césarée en Cappadoce, Paul et Palladie, frère et sœur, virent en songe un vieillard vénérable, et furent avertis que c'était l'évêque d'Hippone en Afrique, où ils devaient chercher la guérison d'une maladie aussi affligeante que le principe en était singulier¹. Depuis quelques années, ils éprouvaient dans tous leurs membres un affreux tremblement, que les remèdes les plus dispendieux et de longs voyages n'avaient pu calmer. Partout ils étalèrent leur malheur, mais sans trouver de soulagement. Ils arrivèrent à Hippone aux approches de Pâques, et commencèrent à fréquenter l'église où l'on avait apporté l'année précédente les reliques si fameuses du martyr S. Etienne. Ils s'y rendaient chaque jour, et la singularité de leur état, qui fut bientôt connu de tout le monde, attirait à leur suite une infinité de personnes.

La matinée de Pâques, le concours étant beaucoup plus grand encore qu'à l'ordinaire, Paul, après avoir prié devant les reliques, se jeta tout-à-coup par terre, et y demeura comme endormi, mais tranquille et sans trembler, quoique son tremblement ne le quittât jamais, même durant le sommeil. On ne savait que craindre ou qu'espérer de cette espèce de léthargie, quand il se releva sans nulle agitation, et guéri parfaitement. On le conduisit au lieu où le vénérable prélat, assis, attendait le moment de célébrer les saints mystères. Paul se jeta aux genoux du saint, qui le releva et l'embrassa, toute l'église retentissant de cris de joie et des louanges du Seigneur. Quand on eut fait silence, le service divin commença ; et, le moment du sermon étant venu, l'éloquent évêque, prenant occasion des circonstances : « Souvent, dit-il, on nous lit le récit des miracles du glorieux martyr S. Etienne ; mais la vue de ce jeune homme est la meilleure de toutes les lectures. Il ne faut point d'autre livre que son visage, qui nous est parfaitement connu, depuis le temps que vous compatissez à une affliction dont la guérison soudaine nous ravit de joie. Je vous laisse à vos réflexions et aux doux sentimens que produit dans vos âmes l'éloquence muette du Tout-Puissant, qui s'explique assez par ce prodige. Vous me le pardonnerez d'autant plus aisément, que vous savez mon âge et connaissez ma faiblesse. » S. Augustin avait soixante-dix ans, et n'avait pas mangé la veille de toute la journée, selon l'usage observé le samedi Saint, quoique le baptême solennel et tant d'autres cérémonies rendissent l'office extraordinairement pénible.

¹ De Civitate Dei, l. XVII, c. 9.

Après le service, il emmena Paul dîner avec lui, et lui fit raconter son histoire. « Je suis né, dit Paul, d'une famille nombreuse, mais encore plus malheureuse pour n'avoir pas fait assez de cas du précepte auquel la félicité de la vie était attachée dans l'ancienne loi. De dix enfans que nous étions, sept garçons et trois filles, je suis le sixième, et ma sœur Palladie me suit immédiatement. Comme nous étions encore dans la maison paternelle, notre frère aîné manqua sacrilègement à notre mère, et porta l'impiété jusqu'à la frapper. Quoique nous fussions tous présens, nous le souffrîmes, sans dire un seul mot pour le désapprouver. Outrée de douleur et d'indignation, cette mère au désespoir court au temple du Seigneur; là, prosternée devant les fonts baptismaux, sur lesquels elle tenait la main étendue: *Dieu terrible! s'écrie-t-elle les cheveux épars et le sein découvert; Dieu vengeur de la nature outragée, frappe toi-même les enfans dénaturés que ce sein a conçus; et qu'errans par le monde, ils éprouvent un châtiment qui porte partout l'épouvante et l'horreur.*

» A l'instant, notre aîné fut saisi d'un tremblement semblable au mien : dans le cours de l'année tous mes frères et sœurs furent atteints du même mal, suivant l'ordre de leur naissance. Aucun n'échappa à la malédiction trop efficace d'une mère désespérée, qui, ne pouvant soutenir les reproches de tout le monde, encore moins ceux de sa conscience, tourna sa vengeance contre elle-même et se pendit de ses propres mains. Nous tous, race maudite et chargée de l'exécration publique, nous abandonnâmes notre patrie, et nous nous dispersâmes de toute part, pour cacher, s'il était possible, notre crime et notre opprobre. Le second de nos frères a recouvré la santé à Ravenne, auprès des reliques du martyr S. Laurent. Pour moi, après avoir erré en mille endroits divers, un personnage vénérable par sa douceur grave, son air auguste, ses cheveux blancs, et tel absolument que je vous vois ici, pontife du Seigneur, m'apparut, et me dit que je serais guéri dans trois mois. Votre sainteté apparut de même à ma sœur; et ces apparitions nous furent souvent réitérées depuis dans les différens endroits de notre route. Nous sommes donc arrivés pleins de la confiance dont je viens de retirer le fruit. »

Le saint évêque fit dresser un procès-verbal de ce récit et de tout l'ordre du miracle, qu'on promit de lire au peuple deux jours après. Ainsi, le mardi de Pâques, pour rendre la cérémonie plus intéressante, on fit monter sur les degrés de la chaire à prêcher, Paul parfaitement guéri, et Palladie sa sœur toujours agitée de son tremblement. L'évêque était déjà dans la chaire, d'où il faisait lire l'histoire de la guérison de Paul. La lecture finie, le

[An 4
frère
précl
rens,
suite
s'élev
Grâc
foroc
tait E
frère
mira
titud
de d
Ce
quoi
d'aill
berte
et de
mani
posai
ainsi
perse
Mais
qu'il
coad
l'égl
vère
trou
vère
avait
sion
qu'il
A
« No
la je
rait
diffé
à l'a
en a
écar
que
je d

frère et la sœur allèrent prier auprès des reliques, et l'évêque prêcha d'abord sur le respect que les enfans doivent à leurs parens, et sur la modération des parens envers leurs enfans : ensuite il s'étendit sur les miracles de S. Etienne. Tout-à-coup il s'éleva de grandes acclamations du lieu où reposaient les reliques : *Grâces à Dieu! louanges à Jésus-Christ!* s'écriait-on avec tant de force, que le saint orateur ne pouvait plus se faire entendre. C'était Palladie qui venait d'être guérie de la même manière que son frère, et qu'on amena aussitôt vers S. Augustin, qui rapporte ce miracle comme en ayant été le témoin oculaire. Il cite une multitude étonnante d'autres prodiges arrivés à Hippone dans le cours de deux ans.

Cependant ses forces déclinaient avec les années; et son zèle, quoique toujours le même, ne pouvait plus suffire à tout. Il avait d'ailleurs un dessein qui demandait beaucoup de loisir et de liberté d'esprit, et conséquemment beaucoup moins d'occupations et de sollicitudes que les fonctions de l'épiscopat, conçues à sa manière, ne lui en laissaient. Depuis plusieurs années, il se proposait de réviser et censurer lui-même ses écrits, et de montrer ainsi à l'univers qu'il ne faisait point d'acception de sa propre personne, comme il s'exprime en écrivant au tribun Marcellin. Mais, pressentant qu'il ne pourrait exécuter un projet si utile tant qu'il porterait tout le faix de l'épiscopat, il voulait se donner un coadjuteur. Tout récemment il venait d'en voir un exemple dans l'église de Milève, où on l'avait appelé à la mort de l'évêque Sévère, de pieuse mémoire, qui, pour prévenir les brigues et les troubles, avait désigné son successeur avant de mourir. Mais Sévère avait manqué de faire agréer son choix au peuple, dont il avait cru l'approbation inutile après celle du clergé : ce qui occasiona des difficultés que S. Augustin réussit à faire lever, mais qu'il voulut prévenir pour la coadjutorerie d'Hippone.

Ayant donc rassemblé tout à la fois son peuple et son clergé : « Nous sommes tous mortels, mes frères, leur dit-il ; mais si dans la jeunesse on peut mourir bientôt, dans la vieillesse on ne saurait long-temps vivre. L'espérance même dont se repaissent les différens âges de la vie, tout incertaine qu'elle est, nous manque à l'âge où nous sommes. Que je suis différent de ce que j'étais en arrivant dans cette ville, qui m'est trop chère pour n'en point écarter les trames et les divisions, si fréquentes à la mort des évêques! Afin donc que personne n'ait le moindre sujet de plainte, je déclare en présence de vous tous ma volonté, qui est conforme,

¹ Epist. 213, 21, 10.

au moins me le persuadé-je, à celle de Dieu, et je vous demande Héraclius pour mon successeur.» Toute l'assemblée applaudit, en s'écriant : *Dieu soit glorifié! Vive Augustin! Nous approuvons le choix de notre pasteur et de notre père.* Quand on eut fait silence, S. Augustin reprit la parole, et dit : « Je ne m'étendrai pas sur les louanges d'Héraclius; j'estime son mérite, et j'épargne sa modestie. Il suffit que vous le révériez et que nous soyons d'accord. Les notaires de l'église, comme vous le voyez, prennent acte de ma proposition et de votre consentement, parce que nous voulons donner à cette affaire toute la stabilité qu'elle peut avoir devant les hommes. Que le Tout-Puissant confirme l'œuvre qu'il nous a fait commencer!» Les acclamations recommencèrent plus vivement que la première fois, et l'on donna les marques les moins équivoques d'une approbation unanime. Après quoi néanmoins le saint évêque dit qu'il ne voulait pas qu'Héraclius fût coadjuteur d'Augustin, de la manière qu'Augustin l'avait été de Valère

« Les anciens, poursuivit-il, savent qu'on me conféra le caractère épiscopal du vivant de l'évêque Valère, et que nous fîmes deux évêques à la fois sur le même siège, ce que ni lui ni moi ne savions pas avoir été défendu par le concile de Nicée. Je ne veux pas qu'on reprenne dans mon fils ce qui était répréhensible en moi. Il se contentera du caractère sacerdotal, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me retirer du monde, et de le faire ordonner évêque. Mais vous savez le peu de loisir qui me reste, après les charges que m'ont imposées deux conciles. Trouvez bon que je me décharge du poids de mes occupations ordinaires sur le prêtre Héraclius, qui est dans la vigueur de l'âge. Qu'on s'adresse à lui, au lieu de venir à moi; quand il aura besoin de mes conseils, je ne les lui refuserai pas. Expliquez-vous spécialement sur cet article; et si vous y donnez votre consentement, témoignez-le au moins par acclamation. » On cria qu'on s'en rapportait à sa sagesse et à sa bonté paternelle, et on le bénit mille fois. Pour attirer aussi les bénédictions du Ciel, on termina la cérémonie par le saint sacrifice. Malgré toutes ces sages dispositions, le saint docteur ne put s'occuper sans interruption de la révision de ses ouvrages, et ses Rétractations furent encore deux ans à paraître.

Cet oracle du monde chrétien était obligé de répondre sans fin à toutes sortes de consultations. Deux moines africains du monastère d'Adrumète, étant venus à Uzale¹, y trouvèrent sa lettre à Sixte et en tirèrent une copie qu'ils reportèrent à leur monastère.

¹ Epist. 214, al. 40.

A la première lecture qu'en firent leurs confrères, cinq ou six d'entre eux, prenant mal le sens de l'auteur, prétendirent qu'il détruisait le libre arbitre. Quelques autres tentèrent vainement de leur faire entendre raison : les esprits s'échauffèrent, le trouble se mit dans la communauté : deux des plus ardents résolurent d'aller trouver Augustin pour le faire expliquer lui-même, et l'abbé fut contraint d'y consentir, de peur d'un plus grand trouble. Ils vinrent en effet, et parlèrent avec assez de chaleur ; mais le saint docteur, ne voyant dans leur enthousiasme et leur erreur qu'une crainte excessive de l'erreur même, eut pitié de leur simplicité et de leur faiblesse, les traita avec beaucoup de douceur et d'égards, les retint long-temps auprès de lui, et leur expliqua à fond la doctrine catholique touchant la liberté de l'homme et la grâce intérieure de Jésus-Christ. Il leur donna même une lettre sur les mêmes objets pour Valentin leur abbé et tout son monastère, afin d'étouffer dans leur principe les moindres germes de l'erreur. Il connaissait les stratagèmes du père du mensonge, et l'inclination artificieuse de ses émissaires à s'insinuer dans les communautés les plus ferventes.

Ce ne fut point encore assez pour son zèle : il composa exprès un nouvel ouvrage intitulé *de la Grâce et du Libre Arbitre*, qu'il adressa à Valentin et à ses moines. Comme le but de cet ouvrage était de dissiper les préventions de ceux qui ne peuvent accorder la grâce avec la liberté, il rassembla les meilleures preuves de ces deux points de foi. D'abord, par les saintes Ecritures qui sont pleines de préceptes et de promesses, il établit le libre arbitre, c'est-à-dire un pouvoir véritable, exempt non-seulement de contrainte, mais encore de nécessité, capable de se déterminer par un choix qui lui est propre ; et non pas une faculté passive, uniquement propre à être entraînée par le poids d'une force étrangère. Il n'est ici question que de l'état présent de la nature : la chose est visible par tout ce que suppose l'auteur, principalement l'ignorance et la concupiscence, qui ne conviennent qu'à la nature corrompue. « En un mot, les preuves du libre arbitre sont si frappantes, poursuit le saint docteur, qu'il est à craindre, en les voyant, qu'on ne mette sa confiance en soi-même, comme font les Pélagiens. C'est pourquoi il faut joindre à cette considération celle d'une grâce purement gratuite, sans laquelle on ne peut rien faire de bon pour le salut, et qui est la source de tout notre mérite. »

Il cite à ce sujet le passage où S. Paul dit, que ce n'était pas lui qui faisait le bien, mais la grâce de Dieu avec lui ; et il le cite selon ce qu'on lit encore dans la Vulgate : *la grâce de Dieu avec*

moi, et non la grâce qui est en moi, suivant une leçon altérée, qui n'est appuyée de presque aucun exemplaire, et qui était restée dans l'obscurité qu'elle mérite, jusqu'à l'époque du jansénisme. Le docteur de la grâce prouve ensuite, par le même Apôtre, que dans l'affaire du salut tout est l'effet de cette grâce, les bonnes pensées, les pieuses affections, la force pour combattre et les victoires qu'on remporte, la persévérance, la foi même, qu'on ne peut mériter par les œuvres. « La gloire céleste, ajoutet-il, est elle-même une grâce, parce qu'elle est la récompense des œuvres produites par la vertu de la grâce. » C'est en ce sens que le saint docteur entend ce que dit l'Évangile, qu'on accorde une grâce pour une grâce. Il explique comment Dieu donne ce qu'il commande, c'est-à-dire en donnant son secours à celui à qui il commande l'action. » Il opère en nous, dit-il encore, afin que nous voulions; mais lorsque nous voulons, et que nous voulons de telle sorte que nous agissions, alors il coopère avec nous. Pour le mal, ce n'est pas en nous inclinant au péché qu'il agit sur nos cœurs, mais précisément en nous laissant pécher de manière qu'il n'endurcit l'homme qu'en permettant qu'on le séduise ou qu'il s'endurcisse. »

Les Pélagiens, attribuant le nom de grâce à la loi, l'exaltaient extraordinairement, et la représentaient comme un secours suffisant pour la pratique de la vertu. C'est pourquoi S. Augustin, la réduisant à sa juste valeur, dit non-seulement qu'elle n'est point la grâce, mais que la loi sans la grâce est la lettre qui tue. On userait d'une étrange dialectique, en inférant de là que le saint docteur donnait l'ancienne loi pour mauvaise. Il raisonne en ce point, touchant l'enseignement de la loi nouvelle, comme sur l'ancienne loi, ainsi qu'il le fallait pour procéder d'une manière logique, et anéantir la prétention des hérétiques; et c'est aux deux lois indifféremment qu'il applique le passage, *la lettre tue*. Ce qu'il dit encore de la charité et de la crainte n'a besoin que d'être rendu fidèlement pour faire tomber les interprétations dangereuses. Il n'y parle pas seulement de la charité proprement dite; mais il comprend sous ce nom toute espèce de bonne volonté que Dieu nous inspire pour notre salut, toute affection du cœur pour les vrais biens, et jusqu'à la crainte des châtimens éternels qui nous détourne du péché : crainte bien différente, selon le saint docteur, de la crainte du monde, à laquelle il attribue la chute de S. Pierre, mais qui est plutôt un don de la grâce, pour repousser les attraits de la séduction et les assauts de la concupiscence.

S. Augustin fit partir son livre avec une seconde lettre pour

l'abbé d'Adrumète, et Valentin lui renvoya ses témoignages de reconnaissance par le même religieux qui avait apporté en premier lieu la lettre adressée à Sixte. Le saint apprit avec joie le rétablissement de la paix dans le monastère; mais il sut en même temps que quelques-uns tiraient de ses bons principes des conséquences pernicieuses tout opposées aux premières. « Si la grâce est nécessaire pour observer les commandemens, disait-on, nos supérieurs doivent se contenter de nous instruire et de prier pour nous, sans nous corriger, quand nous nous écartons du devoir. » A ces nouvelles difficultés, le saint répondit par un nouvel ouvrage, qu'il intitula : *de la Correction et de la Grâce*, et qu'il adressa de nouveau à l'abbé et aux moines d'Adrumète¹. Sans accuser personne, il ne put s'empêcher de ressentir de l'émotion à la vue de quelques ignorans, peu satisfaits des attentions et des raisonnemens qui auraient gagné les savans du premier ordre. Il ne lui échappa cependant aucune personnalité, aucune expression dure et mortifiante; mais il les accabla de raisons fortes; et il usa de termes qui rendissent toute l'énergie des pensées. A la fin de ce dernier ouvrage, il renvoie ses lecteurs au traité de la grâce et du libre arbitre, qui doit être regardé comme la clef ou l'introduction sur plusieurs articles.

La justice de la correction, que soutient ici le défenseur de la saine doctrine, pourrait seule établir la suffisance des grâces accordées pour éviter le mal et pratiquer la vertu. « On ne corrige pas, dit-il, les seuls prédestinés; et il est évident qu'on ne corrige aucune personne, pour le cas où elle a été munie de grâces suivies de l'effet. On peut donc éviter le péché, sans ces sortes de grâces. » Il ajoute que la grâce, qui nous rend le bien tellement possible que nous soyons dignes de correction en l'omettant, ne nous le rend pas pour cela nécessaire. Un des principaux avantages que S. Augustin trouve dans la correction, c'est qu'elle fait recourir à la prière, par laquelle on obtient la grâce de l'action : d'où il conclut que les supérieurs ont toujours droit de reprendre ceux qui se conduisent mal, ou qui, s'étant bien conduits, manquent de persévérance; puisque c'est par leur propre volonté qu'ils n'ont pas persévéré. Ils l'auraient fait s'ils l'eussent voulu, ajoute le saint docteur en termes exprès, marquant ainsi dans le pécheur un pouvoir véritable de vouloir ou de ne vouloir pas. Il ne s'exprime pas en d'autres termes touchant le principe de la chute des anges et de notre premier père dans l'état d'innocence. Ainsi le docteur de la grâce reconnaît dans

¹ 11 Retract. c. ult.

cet état et dans celui où nous sommes, une même espèce de pouvoir, quant au fond et à l'essence, quoique notre faiblesse ait besoin de bien plus puissans secours. Un auteur, justement renommé pour son exactitude, fait remarquer à ce sujet, que la distinction entre la grâce de la nature innocente et celle de la nature corrompue a excité de grandes disputes parmi les théologiens; mais, loin de prétendre par là mettre de niveau les docteurs des écoles catholiques avec les défenseurs des nouveautés proscrites, il sape au même endroit tous les principes du jansénisme¹.

Après ces ouvrages, que le besoin présent demandait, S. Augustin reprit avec une nouvelle ardeur celui des Rétractations, qui ne tarda plus à paraître en deux livres. Le premier contient la révision des écrits composés depuis sa conversion jusqu'à son épiscopat, et le second s'étend à tout ce qu'il écrivit depuis le commencement de son épiscopat jusqu'au temps où il fit cette revue: c'est-à-dire qu'il suivit l'ordre des temps, en commençant par ses trois livres contre les Académiciens, et en finissant à celui de la Correction et de la Grâce. Il compte quatre-vingt-treize ouvrages différens, en deux cent trente-deux livres, dans lesquels il marque jusqu'aux expressions qui lui semblaient répréhensibles; il justifie aussi ce qu'on y avait censuré mal à propos. Il restait ses lettres et ses sermons, et il entreprit tout de suite la révision des lettres, qu'il n'eut pas le temps de finir.

On ne cessait de le consulter de toute part². Deux laïques fort instruits et fort pieux, nommés Hilaire et Prosper, lui communiquèrent les objections que faisaient les Demi-pélagiens contre ses principes. Hilaire, différent du saint évêque d'Arles du même nom et du même temps, était très-versé dans la connaissance des affaires de la Gaule et de la Provence en particulier, et il avait avec

¹ Saint Augustin dit encore que Dieu agit sur l'homme par sa grâce, de manière à l'empêcher de décliner de la voie et d'être vaincu : *Subventum est igitur infirmitati voluntatis humanæ, ut divina gratia indeclinabiliter et insuperabiliter ageretur*. Les ennemis du libre arbitre, en détachant ces expressions du contexte, ont voulu s'en faire une arme. Mais, font observer les théologiens de Louvain : « Non sentit Augustinus electos à via recta declinare et superari à tentatione non posse; sed tam potentem eis dari gratiam, ut, quantumvis infirmi et imbecilles, tamen nec declinent nec superentur : ut non neganda peccandi impotentia, sed eventus tantum significetur. Id quod sequentia verba satis indicant : *Et ideo quamvis infirma, non tamen desceret, neque adversitate aliqua vinceretur*. Et infra : *Infirmis servavit, ut ipso donante invictissimè quod bonum est vellent, et hoc deserere invictissimè nollent*. » (Voyez le saint Augustin, ed. Gaume, t. 10, p. 71 des variantes, col. 1.)

² Epist. 225 et 226.

le grand évêque d'Hippone des relations qui font l'éloge de sa piété et de sa capacité. Prosper, honoré comme saint par l'Eglise, vivait alors à Riez; et, quoique simple laïque, littérateur et poète élégant, il n'en était pas moins habile dans les sciences ecclésiastiques, et n'avait pas moins de zèle pour la saine doctrine.

Ils écrivirent l'un et l'autre de concert à S. Augustin, et lui proposèrent les difficultés des Demi-pélagiens, pour l'engager à extirper jusqu'aux derniers restes des erreurs qui avaient cours. Ils lui apprenaient qu'à Marseille et en d'autres endroits des Gaules, plusieurs personnes, et même de grands serviteurs de Dieu, attribuaient au libre arbitre, tant la foi que les premiers efforts de l'homme relatifs au salut; qu'ils établissaient la cause de notre prédestination sur la prévision de nos bonnes œuvres futures; que par rapport aux enfans, ils prétendaient que, si les uns parvenaient au baptême, et les autres mouraient sans l'avoir reçu, c'était à cause des œuvres bonnes ou mauvaises qu'ils auraient faites s'ils avaient vécu, et que Dieu connaissait de toute éternité par sa prescience. L'erreur fondamentale de ces Pélagiens mitigés consistait dans la fausse persuasion que le commencement du salut vient de l'homme; c'est-à-dire, qu'on peut par les seules forces du libre arbitre croire et désirer les biens éternels, et que par les premiers efforts de la volonté on obtient les grâces intérieures. « La grâce proposée à tout le monde, disaient-ils formellement, comme le rapportent les lettres de Prosper et d'Hilaire, doit, ainsi que la vocation gratuite, s'entendre du baptême et de l'invocation générale faite par l'Évangile. »

S. Augustin répondit aux objections proposées, par deux livres intitulés aujourd'hui séparément : *de la Prédestination des saints*, et *du Don de la Persévérance*, mais qui ne font qu'un seul et même ouvrage, dont tout le contenu ne portait autrefois que le premier de ces deux titres. Le dessein de la première partie est de montrer que, non-seulement l'accroissement, mais encore le commencement de la foi est un don de Dieu; qu'ainsi la prédestination ne peut être fondée sur nos mérites, et ne vient de nous en aucune manière. « Il est, dit-il, au choix de la volonté humaine de croire ou de ne pas croire : mais c'est Dieu qui prépare la volonté. Les plus grandes grâces pourraient n'avoir pas leur effet; mais elles l'ont toujours infailliblement : sans elles, et avec des grâces communes, il est impossible de surmonter toutes les difficultés, et on ne les surmonte pas en effet; mais on peut toujours prier, et par la prière obtenir des secours plus abondans qui animent et soutiennent notre faiblesse. Dieu tourne nos volontés comme il veut et où il veut, parce qu'il donne, selon qu'il lui plaît, les grâces,

dont l'effet est infaillible. » Le livre de la Prédestination des saints prouve que Dieu ne nous a pas choisis pour avoir prévu que nous serions saints, ou que nous croirions; mais afin que nous crussions et que nous fussions saints : c'est-à-dire, que les mérites naturels prévus ne sont pas la raison pour laquelle Dieu destine sa grâce; mais qu'il destine sa grâce, comme la cause des mérites surnaturels. Pour anéantir en même temps la prédestination des Demi-pélagiens et celle des Pélagiens rigoureux, il fait voir que le commencement même de la foi vient de Dieu.

Dans le livre du Don de la Persévérance, le but de l'auteur est de montrer que la persévérance dans le bien jusqu'à la fin de la vie, est un don de Dieu. Les Semi-pélagiens faisaient dire au docteur de la grâce, que ceux qui n'avaient pas reçu la persévérance ne pouvaient pas persévérer, comme si la persévérance finale était quelque chose qu'on reçût dès le commencement, et qui par la suite fit nécessairement persévérer. C'est pourquoi le saint leur dit, que le don de persévérance n'a pas été reçu, jusqu'à ce qu'on ait achevé de persévérer. Il ajoute pour la même raison qu'on demande la persévérance qu'on n'a pas encore, et qu'on la peut mériter en suppliant, comme on peut s'en priver en s'endurcissant par le péché; c'est-à-dire que, dans l'état présent de la nature corrompue, il est impossible de persévérer sans des secours extraordinaires, sans une providence spéciale; mais qu'on peut obtenir l'un et l'autre par ses prières, comme on s'en rend indigne par sa faute. « Quoique ceux qui ne persévèrent point, poursuit-il, puissent persévérer, et que ceux qui persévèrent puissent ne persévérer pas, il y a une connexion infaillible entre la prédestination et la persévérance; parce que la prédestination n'est autre chose que la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels tous ceux qui sont sauvés le sont très-sûrement. Les jugemens du Seigneur n'en sont pas moins impénétrables, en ce que de deux hommes de bien, par exemple, le Tout-Puissant donne la persévérance à l'un, et ne la donne point à l'autre; de deux infidèles, il appelle l'un de telle sorte qu'il embrasse la foi, et n'appelle point l'autre, ou ne l'appelle pas de manière à ce qu'il se rende docile. » On voit que, dans la supposition de S. Augustin, il y a des infidèles qui ne sont pas appelés, au moins immédiatement, à la foi; mais il n'avance rien d'où l'on puisse conclure qu'ils sont privés de toutes les autres grâces.

Au reste, le saint docteur a soin de déclarer, qu'en tout ce qu'il vient de dire sur la nécessité de la grâce, il s'agit principalement de l'ordre surnaturel. Il ajoute, avec une modestie admirable, qu'on ne doit pas suivre toutes ses opinions indistinctement et sans

[An
exan
moir
s'être
cern
moir
ceux
reur
(l'Ég
doct
mêm
En
d'Hi
élevé
dable
qui l'
triarc
qui le
les ex
de l'E
mes e
quelq
faut r
comm
tion t
cles, e
gienn
de coe
subtil
lorsqu
Soit
soit qu
ment
Il fixa
d'hom
filles,
des cé
néann
jusqu'à
plusie
de S. Y
23 juil
Il re
ouvrag

examen, que, ses rétractations montrant qu'il ne se croit rien moins qu'infaillible dans ses premiers écrits, il pourrait de même s'être trompé dans les derniers, sur quelques articles qui ne concernent que la manière d'expliquer le dogme dont la foi n'est pas moins assurée. Qu'il était donc éloigné de la manière de penser de ceux qui aiment mieux croire toute l'Eglise enseignante dans l'erreur, que d'imaginer, non que S. Augustin se soit trompé en effet (l'Eglise ne rend pas moins de justice qu'eux à l'exactitude du docteur de la grâce); mais que d'imaginer qu'ils se trompent eux-mêmes dans la manière dont ils l'interprètent!

Entre les solitaires de la Gaule prévenus contre le saint évêque d'Hippone, l'abbé Jean Cassien était le plus célèbre. Il avait été élevé dans un monastère de Bethléem, où il se rendit recommandable par ses talens et son attachement pour S. Jean Chrysostôme, qui l'ordonna diacre. Il fut député, pendant l'exil de ce saint patriarche, par le clergé de Constantinople, vers le pape Innocent, qui le fit prêtre. Il étudia et pratiqua même durant quelque temps les exercices de la vie parfaite, parmi les plus fervens solitaires de l'Egypte et de la Thébaïde; mais il fut imbu en Orient de maximes erronées, apparemment dans le commerce qu'il eut avec quelques personnes pieuses séduites par Célestius et Pélagé. Car il fait rendre justice à la multitude des Orientaux, fort opposés, comme on l'a vu, à cette hérésie; quoi qu'ait imaginé la prévention téméraire qui dut son origine aux sectaires des derniers siècles, et qui aboutirait à faire passer l'Eglise d'Orient pour semi-pélagienne. Cassien erra sans obstination, et sans cesser d'être attaché de cœur à l'enseignement de l'Eglise; ces restes spécieux de la plus subtile des hérésies n'étant pas encore expressément condamnés lorsqu'il les soutint.

Soit qu'il fût gaulois, comme les critiques modernes le pensent, soit qu'il fût de Thrace ou de Scythie, ce cénobite savant et vraiment pieux choisit sa retraite dans les Gaules après ses voyages. Il fixa sa demeure à Marseille, où il fonda deux monastères, l'un d'hommes, en l'honneur de S. Pierre et de S. Victor, et l'autre de filles, en l'honneur de la Sainte-Vierge. Il y établit la discipline des cénobites de l'Orient, autant qu'elle y était praticable; et néanmoins avec tant de succès, qu'il eut, dit-on, sous sa conduite jusqu'à cinq mille moines. Il fut honoré comme un saint dans plusieurs églises de Provence, spécialement dans son monastère de S. Victor de Marseille, où sa fête se célébrait avec octave le 23 juillet.

Il rendit à la religion un service inestimable, en composant son ouvrage fameux des Institutions monastiques. Il le divise en douze

livres, dont les quatre premiers contiennent les pratiques des laurés de l'Égypte, de la Palestine et de la Mésopotamie : mais il accommoda sagement ces observances extraordinaires au climat et au tempérament des Occidentaux. Il se fit même une règle de ne pas rapporter les traits de vertu qui tiennent du prodige et qu'on ne peut qu'admirer, parce qu'il n'avait pour but que de faire imiter ses modèles. Il veut que l'habit de ses moines soit simple, sans être malpropre ni singulier par la forme ou la couleur : d'où l'on présume généralement que les vêtements des premiers religieux ne différaient guère de ceux du peuple. A l'exemple des solitaires de l'Égypte et de la Thébaïde, où l'office divin et les pieux usages avaient toujours cette noble simplicité conforme à la règle qu'ils tenaient d'un ange, ceux de Marseille n'avaient en commun que l'office du soir et celui de la nuit, c'est-à-dire, vêpres et matines, excepté le samedi et le dimanche, qu'ils s'assemblaient à l'heure de tierce pour la communion. A vêpres on chantait douze psaumes et autant à matines, où l'on ajoutait deux leçons; l'une de l'Ancien et l'autre du Nouveau Testament. Les psaumes ne se disaient pas à deux chœurs; un seul frère chantait, et tous les autres écoutaient en silence. Après chaque psaume, tous faisaient une prière; et à la fin de tout l'office, le prêtre, recueillant, dit Cassien, la prière de chacun, faisait au nom de tous une oraison que nous nommons encore collecte. Les moines de la Palestine avaient, de plus qu'en Égypte, les offices de tierce, de sexte et de none. L'heure de prime était particulière aux Occidentaux, qui l'avaient instituée depuis peu de temps, pour faire lever les frères plus matin, et les empêcher de rester dans l'inaction jusqu'à tierce. Du reste, après les offices, on s'exerçait beaucoup au travail; en cela, les moines des Gaules, selon Cassien, n'égalèrent pas les Orientaux. « C'est là, dit-il, la cause principale de ce que les monastères n'y sont pas aussi nombreux qu'en Orient. » Cassien nous apprend encore que la coutume de lire pendant le repas était venue de Cappadoce, sans doute des moines de S. Basile.

Dans les huit derniers livres des Institutions, il traite des vices capitaux, au nombre desquels il compte la tristesse; défaut en effet des plus funestes dans la carrière du salut, surtout dans la retraite et les sentiers de la perfection. A l'occasion de la paresse, on traite amplement de la nécessité du travail des mains. Le douzième livre, après s'être exprimé plusieurs fois sur la grâce d'une manière très-orthodoxe, ne laisse pas que de montrer des sentimens tout-à-fait pélagiens : ce qui porte à croire que ce livre fut composé avant que la condamnation de Pélage eût été connue de l'au-

[An
teu
ché
qui
anc
nob
S
ser,
qu'i
soli
fons
que.
Cass
dilig
sain
Fréj
évêq
se r
les a
plus
tifs
nou
sept.
unis
que
L
plus
et ré
men
vain
conf
de D
quoi
touj
quel
trou
res :
le m
l'ellé
rt qu
médi
S.
nait c

teur dans sa juste teneur et son entier développement. A ces taches près, les Institutions de Cassien sont un excellent ouvrage, qui a contribué infiniment à faire reflourir la régularité dans les anciens monastères, et qui dans tous les âges a fourni à la vie cénobitique ses meilleures observances.

S. Castor, évêque d'Apt, qui avait engagé Cassien à les composer, fut si content de la piété qu'elles respirent presque partout, qu'il le pria de mettre encore par écrit ses pieux entretiens avec les solitaires de l'Égypte. Ce saint prélat, natif de Nîmes, venait de fonder dans sa patrie une communauté de fervens religieux, auxquels il savait combien ces sortes de lectures étaient profitables. Cassien commença donc aussitôt ses conférences; mais, quelque diligence qu'il fit, il n'acheva les dix premières qu'après la mort du saint évêque d'Apt; ce qui les lui fit dédier à S. Léonce, évêque de Fréjus, frère de S. Castor, et à un abbé Hellade qui devint aussi évêque. S. Honorat, abbé de Lérins, et S. Eucher, qui était venu se ranger sous la conduite de Cassien, après avoir renoncé à tous les avantages qu'il pouvait attendre de son illustre naissance, et plus encore de son mérite, le pressèrent par les plus puissans motifs de ne pas s'en tenir là. Il fit, à leur prière, sept conférences nouvelles, qu'il leur dédia, et dans la suite il y en ajouta encore sept. Ainsi l'ouvrage entier en comprend vingt-quatre, qui toutes unissent sagement l'agréable à l'utile, mais qui demandent quelque précaution pour être lues sans danger.

La treizième, qui traite de la protection divine, est infectée de plusieurs erreurs semi-pélagiennes que S. Prosper fit remarquer, et réfuta fortement peu après leur publication. Il ne fit pas seulement sentir leur opposition à la doctrine de l'Église, mais il convainquit l'auteur de contradiction avec lui-même. En effet, cette conférence pose pour principe, que les bonnes pensées viennent de Dieu qui inspire le commencement de la bonne volonté; après quoi, elle ajoute et répète en plusieurs endroits, qu'il ne faut pas toujours attribuer à la grâce la bonne volonté, puisqu'elle vient quelquefois des forces de la nature. Dans la dix-septième, on trouve encore des propositions erronées, mais sur d'autres matières: l'auteur y avance et s'efforce d'y prouver, par l'Écriture, que le mensonge est permis en certaines rencontres. Il le compare à l'ellébore, qui est salutaire quand on en use dans un grand danger, et qui est très-nuisible si le péril n'est pas réel, ou s'il n'est que médiocre.

S. Honorat, à qui une partie des conférences fut dédiée, gouvernait depuis long-temps avec la plus grande édification le monastère

qu'il avait fondé dans l'île de Lérins, à l'extrémité de la Provence¹. Né dans le pays de Toul, au sein des grandeurs et de l'opulence, son père avait établi sur lui les espérances les plus vastes et les plus flatteuses. Mais Honorat renonça à toutes les vanités du siècle; et, pour garder plus sûrement sa résolution, il quitta sa patrie même, et voyagea d'abord dans la Grèce, afin de s'instruire par l'exemple dans les pratiques de la vie parfaite. Son frère Venant, qui l'avait suivi, étant mort à Méthone dans le Péloponèse, il s'embarqua pour l'Italie, refusa les places distinguées que plusieurs grands évêques lui offrirent, et s'établit enfin en Provence, dans le territoire de Fréjus, déterminé par l'estime particulière qu'il conçut pour le saint évêque Léonce.

La petite île, ou pour mieux dire, le rocher de Lérins, lui parut très-propre à se séparer entièrement du monde. En vain lui représenta-t-on que ce n'était qu'un repaire de serpents d'une espèce très-venimeuse; sa foi s'éleva au-dessus de toutes craintes, et ne fut pas confondue. Ces horribles reptiles perdirent d'abord leur venin pour lui et pour ses disciples; ils disparurent ensuite, et après fort peu de temps, on vit, dans un réduit abhorré et jusque là réputé inhabitable, un des plus célèbres monastères du monde chrétien. La multitude et les qualités éminentes de ces grands serviteurs de Dieu en firent long-temps la ressource et l'ornement principal de l'église de France. On n'a plus la règle de Lérins; mais on sait que les moines y habitaient des cellules séparées, et qu'ils alliaient la vie érémitique avec celle des cénobites.

Le caractère du saint abbé de Lérins, qui lui attirait des disciples de toutes les parties de l'Occident, était une charité douce et affectueuse, si prévenante, si affable, que S. Euchère et S. Hilaire, deux de ses disciples, répétaient souvent que, si la charité voulait se faire peindre, elle emprunterait les traits d'Honorat. Ce furent ces vertus qui le firent demander avec tant d'instance pour évêque par la ville d'Arles, après la mort de Patrocle; mais il ne le fut que deux ans. Il gouverna son diocèse comme une famille, ainsi qu'il avait déjà gouverné son monastère: il s'appliqua surtout à en bannir l'esprit de parti et de division. Pendant le peu de temps qu'il fut dans cette place il distribua sans réserve d'immenses trésors, amassés depuis long-temps dans son église. Il crut l'obligation d'instruire si indispensable pour un évêque, qu'il voulut s'en acquitter jusqu'au lit de la mort, et ne cessa de la remplir qu'en cessant de vivre. Il était encore monté en chaire le jour de l'Épiphanie, environ huit jours avant sa mort, qui arriva l'an 429. On croit que

¹ Serm. S. Hilar. ap. S. Leon.

[An 427]
c'est
qui s
décrè
de Vi

Le
se fai
de ce
goris

« M
mour
aux a
ment
qu'av
bonté
à elle
ril au
long-
conde
jamai
d'apre
regar
impor
comm
un ab
de lai
dent a
pliqu
d'obs
semer
vent a

Il c
introc
des G
taux
dans
court
billen
rir su
nomb
mens.
siastic

¹ Cel

c'est à son zèle pour la discipline, et à ses plaintes sur divers abus qui se glissaient dans la Gaule Narbonnaise, que nous devons la décrétale du pape S. Célestin adressée aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne.

Le pape s'y élève avec force contre le refus de la pénitence, qui se faisait encore à quelques mourans¹. Voici les expressions même de ce saint pontife, qu'il est bon d'opposer aux principes d'un rigorisme outré qui ne peut inspirer que le désespoir.

« Nous avons appris, dit-il, qu'on refusait la pénitence à des mourans, et qu'on ne secondait pas les vœux des pécheurs qui, aux approches de la mort, demandent ce remède pour le soulagement de leur âme. Oui, je le déclare hautement, je ne regarde qu'avec horreur une impiété assez cruelle pour désespérer de la bonté divine, comme si elle ne pouvait secourir celui qui recourt à elle en quelque temps que ce soit, ni soustraire l'homme en péril au poids des péchés sous lesquels il désire ne pas gémir plus long-temps. Qu'est cela, je vous prie, sinon ajouter une seconde mort à la première, et, par le comble de la cruauté, tuer à jamais une âme en refusant de lui rendre la vie? » N'est-il pas clair, d'après une pareille manière de s'exprimer, que ce saint pontife ne regarda pas ce règlement comme une pratique arbitraire et peu importante, bien moins encore la rigueur contraire comme l'usage commun de l'Eglise? n'est-il pas clair, par conséquent, que c'est un abus très-blâmable, en quelques cas que l'on puisse imaginer, de laisser mourir sans les secours de l'Eglise ceux qui les demandent avec les dispositions convenables? Il est visible qu'il faut expliquer par un témoignage aussi expressif que celui-ci, ce qu'il y a d'obscur ailleurs sur le même sujet; en observant néanmoins que les semences du novatianisme, qui se répandaient dans les Gaules, peuvent avoir contribué à la chaleur que prend ici le zèle de S. Célestin.

Il condamna aussi l'innovation que quelques prêtres étrangers introduisaient dans la manière de se vêtir parmi les ecclésiastiques des Gaules. Ces étrangers étaient apparemment des moines orientaux ou formés en Orient, tels que Cassien, et qui conservaient dans le clergé l'habit monastique, c'est-à-dire le manteau fort court avec la ceinture. « A quoi bon, dit ce pape, un nouvel habillement dans les églises de la Gaule, et pourquoi vouloir enchérir sur tant de saints évêques? On doit se distinguer du grand nombre par les mœurs et la capacité, non par la forme des vêtements. » Quelques auteurs ont inféré de ce passage, que les ecclésiastiques ne portaient point encore d'habits distingués de ceux

¹ Celest. Ep. 2, tom. 2 Conc.

des laïques, au moins quant à la forme; mais cette conséquence paraît mal tirée. Le sens des paroles du saint pontife est précisé-ment que les clercs doivent se distinguer des laïques, plus par les solides qualités de l'âme que par l'apparence extérieure des vêtemens; mais non que les vêtemens des uns et des autres ne dussent différer en aucune manière. Il donne ensuite pour les ordinations plusieurs règles très-sages, dont la plupart sont encore en vigueur; comme de ne point consacrer d'évêques qui n'eussent passé par les degrés ordinaires de la cléricature; de ne pas ordonner un laïque, un bigame, ou l'époux d'une veuve.

Enfin, la décrétale de Célestin fournit un nouvel exemple du recours à Rome, au sujet d'un certain Daniel, accusé par des religieuses qu'il avait gouvernées en Orient, et devenu évêque en Gaule, dans le temps même que le pape écrivait à l'évêque d'Arles de le lui envoyer pour être jugé sur cette accusation; Célestin déclare que ce Daniel est séparé du corps épiscopal, jusqu'à ce qu'il vienne se présenter au tribunal apostolique, si sa conscience lui en laisse l'assurance. En même temps il renvoie au jugement des évêques de la province Viennoise et de la Narbonnaise, la cause de l'évêque de Marseille, qui, en accueillant favorablement le meurtrier d'un autre évêque, paraissait applaudir au meurtre même. Cette décrétale est du 25 juillet 428.

S. Honorat, se sentant près de sa fin, crut ne pouvoir mieux faire que de désigner pour son successeur son disciple Hilaire, qu'il fit venir du monastère de Lérins, sans lui en apprendre la cause. Celui-ci n'avait qu'environ vingt-huit ans; mais il s'était donné à Dieu avec une grandeur de courage qui décide ordinairement de la persévérance ainsi que de l'éminence de la vertu. C'était Honorat qui, après avoir fait cette conquête à Jésus-Christ, en avait toujours pris par lui-même le plus grand soin. Le disciple était du même pays que le maître, c'est-à-dire de Toul, et d'une naissance pareillement distinguée; mais il était encore plus enivré des vanités du monde, lorsqu'il fit connaissance avec Honorat. A force d'exhortations et de prières, le saint l'arracha au siècle; et les fruits de ce premier sacrifice allèrent toujours depuis en se perfectionnant. Hilaire parut digne de l'épiscopat, par la crainte même qu'il en témoignait.

Il n'eut pas plutôt pénétré les vues qu'on avait sur lui, qu'il retourna promptement se cacher parmi ses frères, dont il implora le secours, comme dans les périls extrêmes; mais on envoya une troupe de gens de guerre et de citoyens pour l'enlever¹. Il ne pou-

¹ Vit. Hilar. c. 1 et seq.

vait encore se résoudre à donner son consentement, qu'il eût peut-être constamment refusé, si Dieu n'eût déclaré son choix par un prodige, en faisant paraître sur sa tête une colombe qu'on prit pour le symbole de l'Esprit saint. Au sortir d'un monastère qui alliait l'étude des sciences avec celle des vertus, et qui formait comme un séminaire d'évêques pour toutes les Gaules, Hilaire, plein de talens et de pénétration, prit part aux disputes qui s'élevèrent, dès le commencement de son épiscopat, sur certains écrits de S. Augustin. Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait donné dans les erreurs des Semi-pélagiens, toutefois avant que la condamnation lui en eût été connue. D'autres soutiennent qu'en contredisant S. Augustin sur la prédestination à la gloire, et en la disant conséquente à la prévision des mérites, il n'imaginait point pour cela que la prévision des œuvres futures fût pour Dieu un motif d'accorder la grâce, ou qu'on pût faire en aucune manière, par les forces naturelles, les premières démarches vers le Seigneur. Mais ce que nulle personne instruite ne révoque en doute, c'est que S. Hilaire, étant au lit de la mort, confessa en termes formels la grâce prévenante qui précède nos efforts et tous nos desirs.

Entre les évêques qui par leur sainteté illustrèrent l'église de Gaule en même temps que S. Hilaire, on remarqua S. Loup de Troyes son beau-frère, et S. Germain d'Auxerre, qui tous deux furent chargés, à cause de leur zèle et de leur capacité extraordinaires, d'aller combattre l'hérésie des Pélagiens au lieu même de son origine, c'est-à-dire dans la Grande-Bretagne. Les évêques de cette île avaient envoyé des députés à Rome et dans les Gaules, pour demander du secours contre les hérétiques leurs faux frères. A ce sujet, on tint dans les Gaules un concile nombreux : tous les pères fixèrent unanimement leur choix sur Loup et Germain. Mais S. Prosper dit formellement¹ que ce fut le pape Célestin qui, à la persuasion du diacre Pallade, envoya Germain dans la Bretagne; c'est-à-dire que le successeur de Pierre, chargé de confirmer ses frères dans la foi, et de veiller au bien général de l'Eglise, tira cet homme apostolique du champ ordinaire de son zèle, afin qu'il portât du secours à un peuple qui se trouvait dans un besoin plus pressant. Il ne s'agit ici, ni de mission pontificale, ni de celle d'un concile étranger à la Bretagne, encore moins du concours inintelligible de l'un et de l'autre : discussions qui ont exercé quelques critiques fort inutilement, puisque la juridiction ordinaire des évêques bretons, qui invoquaient le secours de leurs voisins, était suffisante.

¹ Chron. ad ann. 429.

S. Germain, par ses talens supérieurs et sa haute sainteté, faisait alors l'admiration, non-seulement de son église d'Auxerre, mais de tout l'Occident. Né dans les Gaules d'une illustre famille, après s'être distingué dans les écoles de sa patrie, il était allé se perfectionner à Rome dans la jurisprudence¹. Il contracta un mariage honorable, et parvint aux plus grandes charges sous l'empire d'Honorius, qui le fit duc d'Auxerre, c'est-à-dire commandant des troupes qui étaient dans ces provinces. Malgré l'avantage d'une éducation fort chrétienne, il s'oublia dans la suite au point de devenir le fléau de son saint évêque Amateur. Il s'emporta même un jour jusqu'à le menacer de la mort, outré de dépit de ce que le zélé prélat avait fait abattre au milieu de la ville un arbre auquel Germain suspendait les têtes des animaux qu'il tuait à la chasse, au grand scandale du peuple témoin de ce reste des superstitions païennes. *Non, je ne périrai pas de votre main*, lui dit Amateur avec une tranquillité que lui donnait dès-lors le pressentiment de ce qu'il connut peu après d'une manière plus distincte. Il eut révélation que sa fin était proche, et que Germain remplirait après lui le siège épiscopal : lumière si prophétique et si assurée, que, quoiqu'il tint la chose fort secrète, il alla trouver à Autun le préfet des Gaules, et en obtint l'agrément nécessaire pour faire le duc Germain évêque d'Auxerre.

De retour à son église, il assembla les principaux citoyens, à la tête desquels Germain se trouva; il leur déclara qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, et que c'était leur duc que le Ciel avait choisi pour lui succéder en qualité d'évêque. Au même instant, il l'entoure avec son clergé, l'exhorte à se rendre digne de sa destination, et lui coupe les cheveux. Amateur mourut très-peu de temps après, et Germain, élu d'un consentement unanime, fut contraint, malgré sa résistance, d'accepter l'épiscopat. Il le conserva trente ans, durant lesquels il ne cessa d'accroître cette haute réputation de doctrine et de vertu, qui a rendu si célèbre le nom de S. Germain l'Auxerrois, sixième évêque de ce siège.

Il ne fut pas plus tôt revêtu de cette dignité sainte, qu'on reconnut visiblement la vocation divine, par le changement total de sa conduite. Ce seigneur, si altier et si délicat peu auparavant, se revêtit aussitôt d'une étoffe grossière, s'interdit l'usage du vin, de la viande, de tous les mets assaisonnés, et même de pain de froment, se réduisant au pain d'orge pour toute nourriture. Encore ne la prenait-il que le soir, et souvent après plusieurs jours consécutifs d'une entière privation de tout aliment. Ses biens devinrent

¹ Tom. 1 Bib. Labb. p. 114.

[An
à P
fen
été
ou
jan
du
où
tre
né
rec
tio
coc
con
au-
Dar
I
mai
nes
épo
gini
apr
son
n'a
not
gne
Con
de s
qui
d'ép
batt
rabb
con
U
nair
saie
disc
deu
dan
S. G
que
moi

à perpétuité ceux de l'Église et des pauvres; il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur; quelques planches, sur lesquelles il étendait un cilice, formaient son lit, et il avait tant d'indifférence ou de dureté pour son corps, que la diversité des saisons ne lui fit jamais rien changer à son vêtement. C'était le goût de la piété du du temps, et des Gaules en particulier, de fonder des monastères, où en effet la ferveur fleurit peut-être plus alors qu'en aucun autre temps dans toutes nos provinces. Les plus grands prélats se ménageaient ainsi de pieux asiles, soit pour y conserver l'esprit de recueillement, soit pour y ranimer leur ferveur, après les distractions attachées à leurs travaux, soit pour y former leurs dignes coopérateurs et leurs successeurs. C'est dans ces vues que, dès le commencement de son épiscopat, Germain fit bâtir près Auxerre, au-delà de la rivière d'Yonne, le monastère des saints Cosme et Damien.

Personne n'était plus digne que S. Loup d'être associé à S. Germain pour la mission des îles Britanniques¹. Il avait dans sa jeunesse épousé Piméniolle, sœur de S. Hilaire d'Arles. Mais, les deux époux ayant, d'un consentement mutuel, résolu de garder la virginité, Loup s'était retiré au monastère de Lérins. Quelque temps après ce premier sacrifice, il retourna dans sa patrie pour le consommer en se dépouillant de ses biens; persuadé que le monde n'a plus guère d'attraits pour nous, quand l'anéantissement de notre fortune fait que nous n'en avons plus pour lui. Mais le Seigneur avait encore un autre dessein sur son humble serviteur. Comme il repassait par Mâcon, et y achevait de distribuer le prix de ses biens aux pauvres, il fut enlevé et mis sur le siège de Troyes, qui vaquait par la mort de S. Ours. Après deux ans seulement d'épiscopat, il fut choisi pour aller avec l'évêque d'Auxerre combattre les hérétiques de Bretagne; distinction extrêmement honorable dans un temps et en des provinces où abondaient les prélats consommés dans les sciences comme dans la vertu.

Une si grande renommée devançait tellement les deux missionnaires, qu'on venait en foule au-devant d'eux partout où ils passaient. A Nanterre, petite bourgade près Paris, Germain fit un discours à ce bon peuple, dont le respect religieux semblait aux deux évêques surpasser encore tout ce qu'ils avaient remarqué dans les autres lieux de leur passage. Mais ce qui frappa surtout S. Germain; ce fut une jeune fille en qui l'on apercevait en effet quelque chose d'angélique et de céleste². Il la fit approcher, témoigna beaucoup d'amitié à cet enfant de huit à neuf ans, de-

¹ Sur. ad 29 Jul. — ² Const. vit. S. Germani, cap. 20.

manda son nom et celui de ses parens. Le père et la mère de Geneviève (c'est ainsi qu'elle s'appelait) se présentèrent à l'homme de Dieu, qui les félicita d'avoir mis au monde et de faire croître sous leurs yeux une plante si précieuse. Il leur prédit en même temps qu'elle serait la gloire aussi bien que l'exemple de sa patrie. Ensuite il demanda à la jeune fille, dont la physionomie et le maintien annonçaient une raison fort supérieure à son âge, si elle voulait devenir l'épouse de Jésus-Christ. Elle déclara que c'était son dessein de se consacrer à Dieu, et pria l'évêque de lui donner sur-le-champ la bénédiction solennelle des vierges. Il y avait déjà plusieurs monastères de filles dans les Gaules; mais on y voyait encore plus de vierges vivre dans la retraite chez leurs parens, porter le voile et des vêtemens modestes, et prendre toutes les précautions convenables pour se garantir de la contagion du siècle. Afin de consacrer Geneviève avec toute la solennité qu'elle méritait, S. Germain la conduisit à l'église, au milieu d'un grand concours de peuple. On y chanta des psaumes et d'autres prières, durant lesquelles l'évêque tenait la main droite sur la tête de la jeune vierge : après la cérémonie, il la fit manger avec lui.

Le lendemain il lui demanda si elle avait présente la promesse qu'elle avait faite. « Saint père, lui répondit-elle, j'espère ne l'oublier jamais, et l'observer fidèlement avec le secours de la grâce. » A ce moment, S. Germain vit à terre une médaille marquée du signe de la croix; il la ramassa, et la donna à Geneviève, en lui disant : « Recevez ce gage d'amitié de votre père spirituel; et en mémoire de moi et de votre engagement, portez-le toujours pendu à votre côté. Que ce soit là tout votre ornement, et laissez aux filles du siècle l'éclat de l'or et des pierreries : » paroles qui, jointes au nom romain de Sévère que portait le père de Geneviève, font présumer que la sainte était de famille romaine, et d'une naissance plus distinguée qu'on ne le croit communément. Le Saint recommanda très-instamment au père et à la mère de la regarder moins comme un bien dont ils fussent les maîtres, que comme un dépôt confié à leurs soins, et destiné à devenir un instrument de salut pour des peuples entiers. La mère, peu de jours après, eut des preuves bien sensibles de la vérité de ces prédictions. Quoiqu'elle révérait S. Germain et qu'elle eût pris confiance en ses discours, à peine avait-il disparu, qu'elle gêna la piété de sa fille en voulant l'empêcher d'aller à l'église un jour même de fête, et elle s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. Aussitôt elle perdit la vue, et elle demeura aveugle pendant dix ans¹. Elle eut le

¹ Sur. ad 5 Jan.

loisir de réfléchir sur les paroles prophétiques du saint évêque, que les vertus de Geneviève rendaient plus croyables de jour en jour. Enfin, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau d'un puits qui subsiste encore, et qui est en vénération dans tout le pays depuis cet événement. La fille obéit; et avec la même simplicité elle fit le signe de la croix sur l'eau; et en lava les yeux de sa mère qui le lui avait commandé, et qui recouvra miraculeusement la vue.

Geneviève n'en fut que plus humble et plus fervente. Elle allia à l'innocence une pénitence rigoureuse. Dès l'âge de quinze ans, elle ne mangea que deux fois la semaine, et sa nourriture n'était que du pain d'orge ou quelques légumes grossiers. Jamais elle n'usa ni de vin, ni d'autre boisson capable d'enivrer. Elle ne laissa pas que d'atteindre la plus grande vieillesse, fut constamment respectée des petits et des grands, et fournit un exemple éclatant de la considération et du crédit que donnent les vertus d'un certain ordre aux personnes les moins puissantes selon le monde. Elle vint à bout de bâtir une église en l'honneur de S. Denys: et dans un temps de famine, elle trouva moyen de procurer des vivres aux Parisiens dépourvus de toutes ressources.

Long-temps auparavant, et aussitôt après sa consécration, les deux missionnaires Loup et Germain s'embarquèrent pour la Bretagne. Ils essayèrent dans le trajet une violente tempête; mais S. Germain calma les flots, en y jetant quelques gouttes d'une huile bénite et en invoquant le nom de l'adorable Trinité. La réputation des deux évêques avait préparé leur succès: on vint de toutes parts pour les entendre, avec un tel empressement et un tel concours, qu'ils étaient obligés de prêcher sur les places publiques et dans les campagnes. Toutefois, pour perpétuer les fruits de leur zèle et pour prendre de justes mesures contre les artifices toujours renaissans de l'hérésie, ils assemblèrent un concile à Vérolam, aujourd'hui Saint-Alban, appelé ainsi du nom d'un des plus illustres martyrs de l'Angleterre. Les hérétiques crurent que le plus mauvais parti pour eux serait de ne pas comparaître. Ils vinrent bien accompagnés, dans le dessein de l'emporter, au défaut de la raison, par l'appareil du faste et de l'arrogance. Mais les saints missionnaires établirent d'une manière aussi simple que solide les principes de la foi divine, *qui opère*, ajoutèrent-ils, *les prodiges*; et, se sentant tout-à-coup inspirés d'en-haut, ils proposèrent aux Pélagiens de faire l'essai de la leur sur une jeune aveugle dont le père, qui était tribun, venait demander la guérison.

Ils confessèrent leur impuissance. Les deux saints se mirent en prières, et demeurèrent immobiles durant quelque temps. Après quoi Germain, invoquant, selon sa coutume, le nom de la sainte

Trinité, et prenant un reliquaire qu'il portait toujours sur lui, l'appliqua, en présence de tout le monde, sur les yeux de la fille, qui recouvra la vue à l'instant. De vives acclamations s'élevèrent dans toute l'assemblée, en l'honneur de Germain et de la doctrine qu'il soutenait. Mais ce qui consola le plus son zèle, c'est que ses contradicteurs applaudirent comme les autres, anathématisèrent leurs erreurs, et se soumirent humblement au joug de la foi. Les deux évêques allèrent rendre leurs actions de grâces au Seigneur sur le tombeau de S. Alban, et Germain, l'ayant fait ouvrir, pour marquer à quel point on devait honorer ces précieux restes des amis de Dieu, y déposa les reliques qu'il avait coutume de porter, et prit en leur place de la terre du tombeau de ce martyr, encore teinte de son sang.

Les deux prélats de Gaule rendirent un autre service aux Bretons. Ceux-ci étaient en guerre avec les Pictes, qui habitaient la partie septentrionale de l'île, et qu'on nommait ainsi, parce qu'ils se peignaient tout le corps d'une manière aussi bizarre qu'effrayante. Ils étaient si barbares, qu'ils mangeaient la chair humaine, et se plaisaient surtout à dévorer les mamelles toutes fumantes des femmes qui tombaient entre leurs mains. Ils s'étaient joints aux Saxons, autres barbares qu'ils avaient appelés de Germanie : et tous ensemble s'avançaient contre les Bretons, qui, incapables de résister à de pareilles forces, et dépourvus de tout secours humain, imploraient celui des deux saints évêques. Germain n'ignorait pas les règles de l'art militaire, qu'il avait autrefois exercé avec gloire ; il apprit aux troupes bretonnes à faire usage de ces ressources pour leur juste défense, et il parut même à leur tête pour les rassurer. Mais, comptant beaucoup plus sur le secours d'en-haut que sur les moyens naturels, il invoqua et fit invoquer le Dieu des armées. Un esprit de terreur et de vertige se répandit tout-à-coup dans les troupes ennemies, sur qui les fidèles remportèrent une victoire complète, et d'autant plus satisfaisante, qu'elle ne leur coûta pas une seule goutte de sang. Les deux saints repartirent aussitôt pour leurs diocèses. Mais, plus indomptable que les Barbares, l'hérésie recommença quelques années après à troubler les îles Britanniques, et S. Germain y fut appelé pour la seconde fois.

Alors il se fit accompagner de S. Sévère, évêque de Trèves et disciple de S. Loup de Troyes. Au second voyage, passant encore par Paris, il trouva la calomnie déchaînée avec la plus grande violence contre Geneviève, malgré l'accroissement continu de sa vertu depuis sa consecration. Il lui rendit visite dans son humble retraite, la salua avec des témoignages de vénération qui étonne-

rent tout le monde, et convainquit le public de l'innocence ainsi que du haut mérite de la sainte.

Cette seconde expédition de Germain en Bretagne ne fut ni moins heureuse ni moins éclatante, et eut des succès plus durables que la première. Par les mêmes voies, c'est-à-dire par la prière, par la vertu de sa divine éloquence, par des miracles encore plus fréquens que dans sa première mission, il fit abjurer l'hérésie de toute part; et pour qu'elle ne renaquit plus de ses cendres quand il serait éloigné, on bannit bien loin de l'île tous les sectaires qui ne donnèrent point de preuves d'une sincère conversion. La Bretagne ne fut pas le seul théâtre du crédit miraculeux de S. Germain auprès du Tout-Puissant : il opéra depuis une multitude étonnante de prodiges, et ressuscita plusieurs morts.

Ces merveilles eurent même pour témoin la cour de Ravenne, où résidait le jeune empereur Valentinien, comme avait fait son prédécesseur Honorius¹. Le saint évêque y était venu solliciter la grâce des peuples de l'Armorique, coupables de rébellion, et ce fut là qu'il termina sa carrière dans un âge avancé, et dans l'exercice héroïque de la charité et de la bienfaisance. S'il n'eut pas la consolation de mourir au milieu de son peuple, le Seigneur n'en disposa de la sorte que pour donner plus d'éclat à la gloire de son serviteur. Son corps fut reporté processionnellement, avec une pompe et un concours incroyable, de Ravenne jusqu'à son église d'Auxerre, où on l'enterra dans un oratoire qu'il avait fondé en l'honneur de S. Maurice, et qui fut depuis la célèbre abbaye de Saint-Germain.

Les fréquens soulèvemens des peuples agitaient l'Empire d'une manière encore plus funeste que les irruptions des Barbares, qui le plus souvent n'étaient mis en action que par la perfidie des Romains. Dans les commencemens du règne de Valentinien III, ou plutôt de sa mère Placidie, le brave et fier Aëtius ne voyait au-dessus de lui que le comte Boniface : c'était encore trop pour son ambition. Il entreprit d'inspirer de la défiance contre son rival à l'Impératrice, et il ne l'accusa pas d'un moindre attentat que de se vouloir rendre indépendant en Afrique². « Pour preuve de ce que j'avance, lui dit-il, outre ce que vous savez de son mariage avec une princesse de la race royale des Vandales, je sais que, si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera d'obéir. » En même temps il feignit, en écrivant à Boniface, de prendre le plus vif intérêt à son sort, lui dit que l'Impératrice avait dessein de le perdre, et que si elle le mandait, il se gardât bien de venir.

¹ Ibid. c. 15, 16 et 17. — ² Proc. 1. Bel. Vand. c. 3.

Boniface avait de la probité, de la religion, de la piété même; tellement que, voulant renoncer au monde pour embrasser la vie monastique, S. Augustin et S. Alypius l'en avaient détourné, dans la persuasion qu'il contribuerait davantage au service de Dieu en conservant ses dignités. Mais autant il est grand, en vivant au milieu du siècle, de servir aux autres de rempart contre sa contagion, autant cette glorieuse destinée est périlleuse. Le comte Boniface ne sut pas se préserver de ce danger : il céda aux attraits de la sensualité, et se démentit d'abord au point de se remarier, contre le vœu qu'il avait fait d'observer la chasteté parfaite depuis la mort de sa première femme. Comme sa vertu se trouvait déjà si chancelante, il reçut la lettre perfide d'Aëtius, et il ne manqua point de donner dans ce nouveau piège. Loin d'obéir à l'ordre qui l'appelait à la cour, il se mit en devoir de résister à force ouverte, attendit de pied ferme les troupes que l'Empereur fit marcher contre lui, et battit ses généraux en plusieurs rencontres. Craignant, après ces premiers succès, qu'on ne l'accablât enfin, il traita avec les Vandales pour les attirer en Afrique. Ces barbares, qui avaient peine à se faire un établissement en Espagne, où les Visigoths étaient beaucoup plus puissans qu'eux, écoutèrent avec joie les propositions de Boniface, et passèrent aussi le détroit.

Cependant S. Augustin ne cessait d'écrire à l'inconstant Boniface pour le rappeler de ses écarts, et lui faire sentir la vanité des biens d'ici-bas. C'est dans une de ces lettres qu'on trouve le passage suivant ¹ : « Priez le Seigneur, qui peut vous tirer des nécessités les plus embarrassantes, afin que vous puissiez un jour ce que vous ne pouvez à présent. » Pour empêcher toute âme droite d'abuser de ces paroles, il suffit de rappeler à quelle occasion elles ont été proférées. Le comte Boniface s'étant remarier après avoir fait vœu de continence, et n'étant pas maître de garder son vœu depuis son engagement avec une femme qui l'avait cru libre en l'épousant, S. Augustin lui dit de porter son épouse à la pratique de cette éminente vertu, sans cependant l'y forcer; de prier le Seigneur de lui en inspirer la résolution, afin qu'il puisse lui-même pratiquer alors ce qu'il a promis, et que le devoir du mariage l'empêchait d'observer à son gré. Il n'est rien là sans doute d'ou l'on puisse conclure, qu'en des circonstances même où les préceptes nous obligent, ils nous sont absolument impossibles.

Les exhortations du saint évêque, et plus encore peut-être la découverte que fit Boniface de la supercherie d'Aëtius, le firent repentir des coupables engagements qu'il avait pris avec les enne-

¹ Epist. 220, al. 70.

mis de l'Empire. D'un autre côté, Placidie, qui n'avait pas oublié les premiers services du comte, lui fit offrir un plein pardon, pourvu qu'il chassât d'Afrique les Barbares qu'il y avait appelés. Mais autant il avait été facile de les faire venir, autant il était impossible de les renvoyer. Ils avaient déjà pris goût à leurs nouvelles demeures ; et leur roi Genséric, jeune, ardent, plein de bravoure et de pénétration, rendait la proposition du retour extrêmement délicate, de quelque manière qu'on la fit. Boniface offrit d'abord de l'argent en compensation de ses promesses. *C'est un trône*, répondit fièrement Genséric, *que je suis venu chercher au-delà des mers, et je ne les repasserai point comme on me le propose*. Il refusa tout ce qu'on lui offrit, et le comte fut obligé de recourir à la force : elle ne réussit pas mieux que les négociations. Les Vandales étaient passés dans l'Afrique en bien plus grand nombre qu'on ne s'y était attendu ; ils avaient amené avec eux, outre les gens de leur nation, des Goths, des Alains, des Barbares et des brigands de toute espèce. Tout le monde cependant, et S. Augustin le premier, fut étonné de la victoire qu'ils remportèrent sur Boniface, qui avait toujours été la terreur de ces peuples indisciplinés, et qui peu auparavant en avait dissipé des essaims innombrables avec une poignée de combattans.

Après cette défaite inopinée, il fut poursuivi si vivement qu'il put à peine se jeter dans Hippone, où on l'assiégea. Il trouva pourtant moyen de s'échapper de cette place, qui fut emportée après quatorze mois de siège. En vain tenta-t-il encore par la suite, avec les forces réunies des empires d'Orient et d'Occident, de délivrer l'Afrique : il mourut enfin à Rome des blessures qu'il avait reçues ; mais il remporta sur lui-même la plus glorieuse des victoires, en rendant hommage, non-seulement à son souverain, mais aux qualités brillantes d'Aëtius, qu'il conseilla à sa propre femme d'épouser, comme le plus grand homme de guerre de l'Empire.

Aussitôt après leur première victoire, les Vandales se répandirent sans obstacle par tout le pays, dans les villes comme dans les villages, tout se scumettant ou fuyant devant eux¹. Il n'y eut que Cirthe et Carthage, avec Hippone, qui leur donnèrent la peine de former des sièges. Partout on ne voyait que villes ruinées, édifices en feu, citoyens errans ou égorgés sur les chemins. On réduisit à la plus dure servitude ceux qui avaient occupé les premières places ; les femmes de la plus haute distinction, qui avaient eu des troupes d'esclaves à leurs ordres, se voyaient contraintes de rendre à de féroces et grossiers dominateurs les services les

¹ Proc. Bell. Vand.

plus abjects et les plus pénibles : encore celles qui gémissaient sous le poids des fers, parurent-elles les plus heureuses. On en égorgea une infinité d'autres, on les éventra indignement, on arracha leurs enfans de leurs seins ou des bras de leurs nourrices; on jeta ces malheureux sur la route, comme un poids inutile, et l'on empêcha les mères, soit de les emporter vivans, soit de leur donner la sépulture après la mort. Il en périt une multitude, sans avoir reçu le baptême.

Les Vandales étaient chrétiens, mais ariens furieux et non moins animés contre les catholiques, ni d'une impiété moins féroce que quand ils étaient idolâtres¹. Le culte public fut absolument et long-temps interrompu, les choses saintes furent profanées, les temples brûlés de toute part. A l'égard du cliaut des psaumes, du saint sacrifice, des sacremens, de tous les exercices de la religion, on ne trouvait ni fidèle pour y participer, ni ministre pour y présider. Après les gens de guerre et les grands propres à défendre la république, aucun Romain n'était plus en butte à l'animosité des ennemis, que les personnes consacrées à Dieu. D'abord il s'en était retiré plusieurs dans les châteaux et les forts qui se trouvaient au voisinage, mais ils avaient été bientôt forcés et mis à mort; les autres s'enfonçaient dans le sein des forêts et dans les cavernes les plus sauvages, d'où la faim les chassait ensuite et les contraignait de revenir chercher leur subsistance dans une honteuse mendicité, ou plutôt une mort prompte dans le ressentiment brutal du vainqueur.

Cette image, tracée par des écrivains du pays, particulièrement par Possidius, évêque de Calame, dans la vie de S. Augustin, son contemporain et son ami, pourrait sembler une exagération, si l'on ne savait à quel excès et par quels principes les Vandales étaient irrités contre les Africains. Non-seulement ils les poursuivaient comme sujets de l'Empire; mais ils avaient en exécration l'affreuse corruption de leurs mœurs. Comme ils étaient naturellement aussi chastes qu'impitoyables et cruels, ils se faisaient une gloire et un mérite de purger la terre de ces monstres d'impudicité. Pour y parvenir, après avoir immolé tout ce qui leur tomba sous la main, ils s'efforçaient d'affamer tout le reste, en coupant les arbres dans les campagnes, en perdant les fruits, en détruisant généralement tout ce qui pouvait offrir quelque subsistance aux misérables ensevelis le jour dans les antres, et revenant la nuit chercher quelque sorte d'aliment auprès des lieux habités ou cultivés.

Salvien, qui vivait alors, décrit avec la plus énergique élo-

¹ Vict. Vit. lib. 1.

[An
que
mité
à Sa
cito
paci
vide
dans
tien
tiqu
avec
sem
de c
ils v
avoir
dit-il
bête
les v
Alain
Fran
traire
gnem
de l'
cette
mépr
à la p
l'effr
retra
publi
se di
cains
phém
ne so
tant i
venor
fureu
comm
raison
plutô
foyer
Cet
néann
Afric
' De

quence et les débordemens odieux de l'Afrique, et l'excès des calamités qu'ils entraînent après eux¹. C'est dans un ouvrage adressé à Salonius, évêque de Vienne et fils de S. Eucher, que cet illustre citoyen de Marseille, prêtre seulement, mais nommé pour sa capacité le maître des évêques, entreprend par là de justifier la Providence, et de détruire le scandale que donnaient aux faibles, dans la chute de l'Empire, tant les infortunes des Romains chrétiens et catholiques, que la prospérité des barbares, soit hérétiques, soit païens. En comparant les Africains, sujets de l'Empire, avec les différentes nations qui le dévastaient, il avance que l'assemblage des vices dont un seul suffisait pour rendre chacune de ces nations odieuse, se trouvait concentré dans l'Afrique où ils venaient se précipiter comme dans un égout infect, après avoir souillé dans leur cours les autres parties de l'univers. « Si, dit-il, les peuples qu'on appelle barbares, et que l'on compare aux bêtes féroces, ont chacun leur vice, au moins n'ont-ils pas tous les vices ensemble. Les Goths sont traîtres, mais chastes; les Alains plus licencieux, mais éloignés de toute fourberie; les Francs légers, mais bienfaisans et sociables; les Saxons, au contraire, fort cruels, mais en revanche ils ont pour l'impureté un éloignement qui excite notre admiration. Les Vandales, vainqueurs de l'Afrique, ne sont pas moins recommandables par l'amour de cette vertu; et s'ils sont fastueux, méprisans et superbes, ce qu'ils méprisent davantage dans leurs vaincus, ce sont les outrages faits à la pudeur par les femmes aussi bien que par les hommes; c'est l'effronterie d'un sexe que déshonore le seul éloignement de la retraite; c'est l'infamie comme triomphante dans les assemblées publiques. Si tous ces peuples sont marqués de quelque tache, ils se distinguent aussi par quelque bonne qualité. Pour les Africains, inhumanité, perfidie, avarice et rapacité, ivrognerie, blasphème et parjure; je ne sais quelle est celle de ces taches dont ils ne sont pas souillés. Nous ne parlerons pas de l'impudicité: autant ils surpassent tous les étrangers par les autres vices que nous venons de marquer, autant ils se surpassent eux-mêmes par leur fureur pour les sales voluptés. Qui a jamais regardé l'Afrique comme une terre ordinaire, destinée à l'habitation des animaux raisonnables en qui la chair doit être soumise à l'esprit, et non pas plutôt comme le repaire de l'obscénité, ou comme un immense foyer des passions d'ignominie qui l'ont embrasée de tout temps?»

Cet orateur véhément, et ici peut-être un peu déclamateur, rend néanmoins gloire au pouvoir de la religion sur les mœurs des Africains mêmes; car leur conversion à la foi et la vertu miracu-

¹ De Gubern. l. 7 et 8.

leuse de la grâce avaient changé plusieurs d'entre eux d'une manière frappante. « Mais, à l'exception de ces serviteurs sincères du vrai Dieu, reprend-il, qu'est-ce que tout le reste? Quel phénomène qu'un Africain chaste? c'est un prodige aussi étonnant qu'une vipère sans venin, qu'un tigre sans férocité; c'est un Africain qui n'est plus africain. On doit moins attribuer à la sévérité du Seigneur, qu'à l'énormité des crimes de l'Afrique, les excès de cruauté commis sur elle par ses barbares vainqueurs. Si les Vandales l'ont dévastée, ils l'ont purifiée; ils ont fait ce que n'ont pu les lois romaines; ils ont réprimé les passions honteuses; non comme les Romains qui se rendent coupables du vol et de l'adultère, tandis qu'ils le proscrivent, mais en imposant aux esclaves la nécessité d'imiter leurs tyrans, et en immolant à leur cruauté ceux qui ne se conformaient point à leur exemple. » Les Vandales réussirent en effet à supprimer en Afrique les lieux de débauche et les femmes publiques; ils les contraignirent toutes à se marier, et punirent de mort celles qui ne se contentèrent pas d'un époux. Mais ce fut qu'après la prise de la capitale, que, las de massacrer, et craignant de ne plus régner que dans des déserts, leur farouche vertu usa enfin de ces tempéramens.

En attendant, ils poussèrent vivement le siège d'Hippone¹. Un grand nombre d'évêques, les uns parce qu'ils n'avaient plus de troupeau, les ouailles se trouvant toutes égorgées ou misérablement dispersées, les autres pour empêcher l'extinction totale de l'épiscopat en Afrique, plutôt que pour conserver leur propre personne, tous se voyant recherchés avec une rigueur et un acharnement opiniâtre, s'étaient réfugiés dans les places que l'on croyait les plus sûres. Possidius, ami du saint évêque d'Hippone, et plusieurs autres prélats du voisinage, avaient choisi ce dernier asile, assez avantageux, mais resserré de toute part et rempli d'étrangers qui en augmentaient les besoins de jour en jour. Le généreux Augustin s'efforçait de secourir tout le monde, et il n'y pouvait suffire, en se retranchant à lui-même les choses les plus nécessaires. Il y suppléa par l'effusion de ses sentimens et l'onction de son éloquence, consolant au moins les malheureux dont il ne pouvait soulager la misère. Il montrait sur son visage un air de résignation et de sérénité qui se communiquait à la multitude dont il était environné nuit et jour; tandis qu'il éprouvait avec la plus douloureuse sensibilité la peine encore plus cruelle de l'étouffer au fond de son cœur. S'il pouvait se dérober à tant de malheureux et gênans témoins, il fondait en larmes devant le Seigneur, et le conjurait d'accepter le dévouement qu'il

¹ Possid., c. 29

[An
fais
l'ag
pas
C
gne
toug
sous
hau
en a
dire
tes l
tre,
dign
Il
pauv
sant
du n
hum
sieur
nom
Tous
pour
nir d
bien
riva
tendu
la nu
s'il e
chan
qu'à
l'abri
Ce
de v
ses p
aussi
mort
caver
blit
avait
Qu
le pr

faisait de sa personne pour son peuple; ou s'il ne daignait pas l'agréer, de le retirer du monde avant la prise de la ville, et de ne pas le rendre spectateur de cette effroyable catastrophe.

Cependant, les Barbares désolant l'Église de tous côtés, le Seigneur faisait éclater en toute manière les effets de sa grâce qui, toujours admirable dans ses saints, se reproduit dans leurs œuvres sous mille formes différentes. Tandis qu'Augustin s'élevait à la plus haute sainteté par la simplicité de la foi et des vertus communes en apparence, Alexandre, auteur de l'institut des acémètes, c'est-à-dire gens qui ne dorment point, allait au même terme par les routes les plus extraordinaires¹. Ce grand saint, issu d'une race illustre, avait d'abord occupé à la cour de Constantinople des postes dignes de sa naissance.

Il abandonna les grandeurs du siècle, distribua ses richesses aux pauvres, et se retira dans un monastère renommé en Syrie. Faisant toujours de nouveaux progrès dans la perfection et le mépris du monde, il s'enfonça dans le désert, d'où, après sept ans, son humilité se vit encore obligée de s'enfuir. Il avait converti plusieurs habitans païens d'une ville voisine, avec leur gouverneur nommé Rabula, que la réputation du saint avait attirés vers lui. Tous voulurent avoir pour évêque celui qu'ils reconnaissaient pour apôtre : ils l'engagèrent, sous quelque prétexte de zèle, à venir dans leur ville dont ils gardaient soigneusement les portes, bien résolu à ne point le laisser retourner dans sa solitude. Il arriva sans nulle défiance; mais, ayant reconnu le piège qu'il croyait tendu à son incapacité et à sa faiblesse, il se fit descendre pendant la nuit dans une corbeille, par-dessus les murs de la ville, comme s'il eût été question de se soustraire au plus imminent péril. Marchant ensuite deux jours entiers à travers les déserts, il ne s'arrêta qu'à un endroit assez éloigné et assez sauvage, pour s'y croire à l'abri de toutes les recherches.

Cet asile ignoré servait aussi de retraite à une troupe nombreuse de voleurs : il les convertit par la vertu de ses exhortations et de ses prières. Le chef de ces malfaiteurs donna l'exemple, et reçut aussi le premier la récompense de sa docilité, car il fit une sainte mort huit jours après son baptême. Les autres transformèrent leur caverne en un monastère, et sous la conduite d'un supérieur qu'établit Alexandre, ils édifièrent une contrée dont leur brigandage avait jusque là causé la terreur et la désolation.

Quant à Rabula, gouverneur de la ville convertie, qui voulut le prendre lui-même pour évêque au défaut d'Alexandre, il re-

¹ Boll. 15 Jan.

nonça pareillement à toutes les distinctions de ce monde, et se fit anachorète. Mais on l'arracha depuis à sa solitude, pour l'élever sur le siège d'Edesse, métropole de la Mésopotamie. Sa femme bâtit une maison religieuse, où elle se consacra au Seigneur avec ses filles et ses domestiques.

S. Alexandre, de son côté, alla aux bords de l'Euphrate faire le premier établissement de la psalmodie perpétuelle. La communauté qu'il y institua monta en peu de temps au nombre de quatre cents moines, Syriens, Grecs, Egyptiens et Latins. Ils se partageaient en plusieurs chœurs, et se succédaient les uns aux autres, sans qu'il y eût un moment ni le jour ni la nuit, où cette habitation céleste cessât de retentir des louanges divines. Imitant en tout la vie angélique, ils vivaient dans un aussi grand détachement que s'ils n'eussent point eu de corps. Chacun d'eux n'usait jamais que d'une seule tunique, et n'avait de nourriture que pour la journée. Le soir, on donnait aux pauvres tout ce qui restait, sans rien garder pour le lendemain. Mais afin de rendre son établissement encore plus utile à la religion, Alexandre fit joindre à la prière la vie active de l'apostolat, et forma soixante-dix de ses disciples à prêcher la foi aux gentils.

Tant de bonnes œuvres n'empêchèrent pas qu'ils ne fussent persécutés. Leurs courses évangéliques et leur prière continuelle les faisaient confondre avec les Massaliens, qu'on appelait aussi Euchites, du mot grec qui signifie *prians* : hérétiques, ou pour parler plus proprement, fanatiques enthousiastes, sortis de la Mésopotamie aussi bien qu'Alexandre, et qui, prenant à la lettre le précepte de la prière continuelle, réduisaient toute la religion à la prière, ôtaient toute vertu au baptême et aux autres sacrements : d'ailleurs gens oisifs et vagabonds qui couraient le monde, et débitaient leurs rêveries comme autant de révélations et d'articles de foi, les seuls à peu près qu'ils admissent.

Comme ces sectaires étaient extrêmement dissimulés, se jurant sans façon, et quand il importait à leur tranquillité, anathématisant, sans les abandonner, toutes les erreurs, on était en grande défiance à leur égard. Ainsi Alexandre, que l'on confondit avec eux, eut infiniment à souffrir. Etant venu à Antioche, où il n'avait point paru depuis vingt ans, le patriarche Théodose envoya un ecclésiastique nommé Malc, pour le chasser, et celui-ci lui donna publiquement un soufflet. Alexandre, sans s'émouvoir, dit, en faisant allusion au valet mentionné dans l'Evangile et qui souffleta le Sauveur : *Or le nom du serviteur était Malc*. Le peuple, qui rendait à Alexandre plus de justice que le clergé, prit sa défense, et Malc fut contraint de se retirer avec honte.

Alexandre quitta cependant Antioche, se déguisa même en mendiant pour aller en liberté; et, passant par un monastère nommé Crithen, il fut étonné d'y trouver la psalmodie perpétuelle. Mais il reconnut que cette maison avait été fondée par un de ses élèves. Enfin il se rendit à Constantinople avec ses disciples, et il y commença un nouvel établissement de son institut, où l'on compta dans peu trois cents moines. Ils étaient distribués en chœurs de cinquante, qui se succédaient sans interruption les uns aux autres. Là ils furent encore persécutés et soupçonnés, comme en Asie, de massalianisme. On emprisonna le maître, et l'on dispersa les disciples, qui toutefois le rejoignirent le jour même qu'il recouvra sa liberté. Alors ils allèrent tous ensemble vers l'embouchure du Pont-Euxin établir un nouveau monastère d'acémètes, où S. Alexandre mourut vers l'an 430.

Ce fut dans les commencemens de cette même année, que S. Augustin connut d'une manière certaine que le Seigneur avait exaucé la prière qu'il lui avait faite, de ne pas le rendre témoin du dernier malheur de son peuple¹. Etant tombé malade dans le troisième mois du siège d'Hippone, il se prépara aussitôt à la mort, comme un homme assuré qu'il ne relèverait pas de sa maladie. Il montra autant de crainte des jugemens de Dieu, que s'il n'eût encore fait aucune pénitence. Les services innombrables et pénibles rendus à l'Eglise, tant d'écrits contre les hérétiques, tant de schismatiques gagnés par ses conférences, tant de pécheurs convertis et de saints formés par ses soins, tant de clercs et de vierges parvenus à la perfection, tant de rigueurs exercées contre lui-même, enfin tant de vertus aussi pures qu'éclatantes, lui inspièrent moins d'assurance que les péchés de sa vie passée ne lui causaient de regret et de confusion.

« Si les âmes les plus innocentes, disait-il souvent aux amis qui l'entouraient, ne doivent point sortir de ce monde sans faire pénitence, quelle doit être la disposition de celles qui ont commencé si tard à connaître et à servir le Seigneur ? » Toujours conforme à ses maximes et à sa méthode, les œuvres de satisfaction le plus de son goût étaient les moins remarquables, les moins susceptibles d'ostentation; telles que la souffrance de ses maux, les remèdes mêmes acceptés avec résignation et avec foi, comme des peines du péché. Il fit tracer sur quelques cartons les psaumes de la pénitence, qui sont en petit nombre, dit l'auteur de sa Vie; apparemment les mêmes que nous nommons encore de la sorte. Il les suspendit sous ses yeux, afin d'entretenir jusqu'au dernier soupir

¹ Possid. c. 29

toute la vivacité de sa componction. Pour n'être pas distrait de ces pieuses pensées durant les derniers jours de sa vie, il pria qu'on n'entrât dans sa chambre qu'avec le médecin, ou quand on lui apporterait à manger. Sa maladie ne laissa pas que d'être fort longue : elle commença sur la fin du carême, et il ne mourut que le 28 d'août, jour auquel l'Eglise célèbre encore sa fête. C'était la 430^e année de l'ère chrétienne, de son âge la 76^e, et la quarantième depuis son entrée dans le clergé. On observe, comme une chose remarquable dans un saint même, que depuis le premier moment qu'il se donna au Seigneur jusqu'à sa mort, non-seulement il ne regarda jamais en arrière, mais qu'il avança toujours avec un redoublement de ferveur dans la carrière de la perfection, sans jamais se détourner de son but, sans donner dans aucun de ces écarts, même passagers, qu'on trouve jusque dans la vie d'un très-grand nombre de saints.

Il ne fit point de testament, parce qu'il n'avait rien à léguer; mais il avait formé, et il recommanda avant d'expirer, une belle bibliothèque qu'il laissa à son église : souci digne du premier des saints docteurs, et que la Providence parut justifier. L'incendie qui, après la prise d'Hippone, réduisit presque tout en cendres, respecta néanmoins cette riche collection, où sans doute il n'y avait rien de plus précieux que les œuvres d'Augustin même. En l'enterrant, on offrit le saint sacrifice de l'autel, dit en termes exprès l'évêque Possidius, qui était présent, et qui nous a transmis ce témoignage si formel et si précis, en faveur du nom et de la réalité du sacrifice de la messe. Cet historien ajoute qu'avant la mort d'Augustin, Dieu fit connaître sa sainteté, par la guérison miraculeuse d'un malade qui vint la lui demander dans son lit. Le saint lui dit d'abord, avec des sentimens d'humilité d'autant plus sincères qu'ils semblaient plus naturels, que s'il avait quelque pouvoir sur les maladies, il s'en servirait pour lui-même. Mais, le malade suppliant ayant répliqué qu'on lui avait commandé en songe d'aller trouver l'évêque Augustin, avec assurance de guérison, le saint pasteur, faisant céder la modestie à la charité, imposa les mains à l'infirme, et le guérit sur-le-champ. Il avait opéré plusieurs autres merveilles, surtout pour la délivrance des énergumènes, pendant le cours de son épiscopat. Mais ce n'est point par la multitude des miracles que se distingua ce grand saint, ni par aucune des faveurs ni des pratiques extraordinaires qu'on lit dans la vie de tant d'autres.

Une conduite égale, uniforme, constante, éloignée de toutes les extrémités; tel fut toujours le caractère de sa vertu. Modeste dans ses meubles comme dans ses vêtemens, il évitait avec le

[An 430]
mém
et de
mer
men
et l'o
vait,
fort
vin,
moi

Es
dige
jour
le re
corp
ranc
qu'il
geait
On
mais
ni se
de to
tres
pers
de q
de s'

O
de se
ligie
le p
que
gust
parl
avon
était
poin
sain
y co
des
jusc
cett
prin
fom
for

même soin la malpropreté et la magnificence. Il portait du linge et des souliers, suivant l'usage devenu le plus commun, sans blâmer cependant ceux qui allaient nu-pieds, les avertissant seulement de se tenir en garde contre la vanité. Sa table était frugale, et l'on n'y servait d'ordinaire que des légumes. Quand il s'y trouvait, ou des personnes d'une santé faible, ou des hôtes, car il était fort hospitalier et fort affable, on servait des viandes. Pour le vin, il y en avait toujours; l'usage du gras étant réputé beaucoup moins nécessaire que le vin, dans le régime de cet âge.

Excepté les cuillers, il n'avait aucune argenterie; non par indigence, mais par amour de la pauvreté. Ses clercs vivaient toujours avec lui, vêtus et nourris à frais communs. On lisait pendant le repas, et pour donner la réfection à l'esprit aussi bien qu'au corps, et pour être moins exposé à oublier les lois de la tempérance. Par la même crainte de passer les bornes de la sobriété qu'il s'était prescrites, à ce qu'il dit lui-même, jamais il ne mangeait hors de chez lui, quelque invitation qu'on lui en pût faire. On ne voyait point de femme manger à sa table, loger dans sa maison, ou la fréquenter en aucune manière, pas même sa sœur, ni ses nièces: non que de si proches parentes ne fussent à l'abri de tout soupçon, mais parce qu'elles attirent ordinairement d'autres femmes dont le commerce est moins indifférent. Quand les personnes du sexe voulaient lui parler, il les recevait en présence de quelques clercs, et jamais il ne lui arriva, depuis sa conversion, de s'entretenir seul à seul avec elles.

On ne se fasse point des détails d'une vie si cléricale et si digne de servir de modèle à tout prélat comme à tout clerc vraiment religieux; mais on peut dire qu'ici le docteur l'emporte encore sur le pasteur, tant par la profondeur incomparable de sa doctrine, que par l'intérêt tout particulier qu'a toujours pris l'Eglise à S. Augustin considéré sous ce point de vue. Quoique nous ayons plus parlé de ses ouvrages que de ceux des autres Pères, nous n'en avons effleuré que la très-petite partie, et précisément autant qu'il était nécessaire pour avoir une idée juste de sa doctrine sur les points capitaux. Possidius nous a laissé un catalogue des œuvres du saint docteur, qu'il fait monter jusqu'au nombre de mille et trente, y compris les livres, les sermons, les lettres, dont plusieurs sont des traités complets, et quelques écrits qui ne sont point parvenus jusqu'à nous: encore ajoute-t-il qu'il n'a pu tout compter. Dans cette multitude incroyable de productions, ce qu'on remarque principalement, après la pureté du dogme et de la morale, la profondeur de la science et de l'érudition, la grandeur des vues, la force du raisonnement, la sagacité infinie de l'esprit, la beauté de

l'élocution, excessive peut-être et dégénéralant quelquefois en subtilité, selon le goût déjà corrompu du temps ; ce qu'on remarque, disons-nous, avec le plus d'édification, c'est la modestie de l'auteur, qui n'a rien d'égal que le mérite qu'elle décore. Il faudrait copier des livres entiers d'Augustin, pour faire voir tous les sentimens humbles qu'il avait de lui-même ; mais ils y sont exprimés avec une candeur et une simplicité qui ne laissent point douter qu'il ne sentît au fond du cœur tout ce que sa plume retraçait.

Dans sa dispute avec S. Jérôme, on ne fut pas moins attendri qu'édifié de sa modération et de toutes ses déférences, tandis qu'il avait l'avantage de la vérité pour lui. Si l'on allègue le respect dû à un docteur consommé, et qui avait si bien mérité de l'Eglise, on retrouve la même modestie et presque les mêmes ménagemens pour le jeune évêque d'Eclane, Julien, le plus arrogant défenseur du pélagianisme, et que la seule présomption avait pu engager à se mesurer avec un docteur de cette prééminence. Mais le plus digne monument de son humilité est sans contredit le livre de ses Confessions. Qu'il lui fallut être vivement pénétré de la grandeur de Dieu et de sa propre bassesse, absorbé dans les sentimens de sa componction et de son abjection, pour publier à la face du monde entier ses plus humiliantes faiblesses, pour charger ce tableau des plus fortes couleurs, et pour le transmettre à tous les siècles à venir !

Toutefois ce grand saint, cet illustre docteur fut en butte à la calomnie et à la plus flétrissante imposture. Depuis sa mort surtout, ses ennemis, devenus plus audacieux, mirent tout en œuvre pour ternir sa mémoire. Dans ce dessein, ils firent courir sous son nom les quinze articles qu'on appela les objections des Gaulois, et qui dès-lors, selon quelques auteurs, environ trente ans après, suivant l'opinion commune, donnèrent lieu à l'hérésie des Prédestinatiens.

Les plus durs de ces articles sont ceux qui suivent : I. *Par une triste nécessité, qui est l'effet de la prédestination, les hommes sont contraints au péché et condamnés à la mort.* — II et III. *La grâce du baptême n'efface pas le péché originel dans ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie, et il ne leur sert de rien de tenir une conduite juste et sainte.* — VI et XV. *Le libre arbitre ne fait rien dans les hommes ; c'est la prédestination qui agit en eux, soit pour le bien, soit pour le mal.* — VIII et IX. *Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption de tout le monde, et Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, mais seulement de quelques-uns qui sont prédestinés.* — VII et XII. *Dieu ôte la grâce de l'obéissance à des justes qu'il a appelés, et leur refuse la persévérance,*

précisément parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition par la prédestination et la divine prescience. Tels sont les points capitaux et précis de la doctrine qu'on donnait pour celle de S. Augustin, afin de le décrier et de persuader qu'il s'était écarté de la foi catholique dans ses derniers ouvrages.

Prosper, son illustre et zélé disciple, n'épargna rien pour venger l'honneur de son maître. Il ne faut qu'ouvrir sa réponse aux objections des Gaulois, pour se convaincre qu'il y a une distance infinie de la doctrine du maître et du disciple à celle de tous les Prédestinatiens. Cependant l'apologiste, en confondant la calomnie, se mit personnellement à dos les calomnieurs. Un nommé Vincent, que certains critiques ont trouvé expédient de donner pour Vincent de Lérins, compté parmi les saints dans le Martyrologe, publia contre Prosper des imputations semblables à celles dont on noircissait la mémoire du docteur de la grâce. Prosper répondit avec une justesse et une précision admirables, sans jamais donner dans un excès, en évitant l'excès opposé. En prouvant contre les Semi-pélagiens la gratuité ainsi que la nécessité de la grâce, partout il a soin de montrer en Dieu la volonté sincère de sauver tous les hommes. Aussi telle fut la persuasion publique touchant sa manière de penser à cet égard, qu'on lui a long-temps attribué l'ouvrage d'un auteur inconnu, intitulé *de la Vocation des Gentils*, et qui exprime clairement la plus saine doctrine.

Prosper eut encore le courage d'attaquer les conférences de Cassien, malgré la haute réputation de l'auteur. Il employa contre lui l'autorité des conciles d'Afrique et d'Orient, ainsi que les constitutions des papes Innocent et Zozime. C'est ce que son génie poétique exprime en ces termes figurés : « Voyez-vous que d'invincibles constitutions du siège apostolique mettent vos raisonnemens en poudre, et que vos retranchemens sont ruinés, comme les murs de Jéricho, par le concert des trompettes sacerdotales ? »

Enfin Prosper porta le zèle jusqu'à entreprendre le voyage de Rome, afin de mieux faire connaître au chef de l'Eglise le péril où se trouvait la foi en plusieurs endroits des Gaules. La principale cause du mal était la liberté que s'arrogeaient de simples prêtres, d'enseigner sans consulter les évêques, et de s'ériger, au préjudice de l'épiscopat, en juges de la doctrine. On voit en effet dans une lettre pontificale, adressée vers le même temps aux évêques de Gaule en général, et nommément à ceux de Marseille et du voisinage, que le saint pape Célestin les reprend vivement de leur négligence à réprimer l'orgueil de leurs prêtres, et à les tenir dans

la soumission qu'ils leur devaient, dit-il formellement, à raison de leur dignité¹. Venant ensuite aux mauvais effets de cette indépendance et de la témérité qui en était le principe, il fait en ces termes l'apologie de S. Augustin contre les calomnies des prêtres de Gaule : « Augustin de sainte mémoire a toujours été dans notre communion, et jamais le moindre nuage n'a terni ni sa foi ni ses mœurs. On a toujours eu de lui l'idée la plus avantageuse, et il n'était pas moins chéri que révééré de tout le monde. Pour sa science, elle fut telle, que mes prédécesseurs mêmes, je m'en souviens, le comptaient au nombre des meilleurs maîtres. »

A cette lettre sont joints neuf points de dogme touchant la grâce et le libre arbitre, que l'on voit cités assez peu de temps après, comme faisant partie de la même lettre, et dont il paraît néanmoins que S. Célestin n'est pas lui-même l'auteur. Mais on a lieu de croire qu'il avait chargé S. Prosper ou S. Léon, alors diacre, de réduire ainsi à certains chefs la doctrine de l'Eglise sur le péché originel, sur la nécessité de la grâce, tant par la foi et le commencement de la bonne volonté, que pour les œuvres du salut, enfin sur les tentations et les mérites des saints. Rien n'était plus propre à justifier la doctrine de S. Augustin, que de lui donner pour base les décisions des conciles confirmés par les souverains pontifes. En effet, ces neuf articles ne sont que le recueil des autorités des conciles d'Afrique et des papes Innocent et Zozime, touchant les matières décidées comme de foi.

Quand aux assertions ultérieures des savans qui, en combattant les hérétiques, ont pénétré plus avant dans les difficultés de ces questions, on déclare qu'en se gardant bien de les mépriser, on ne juge pourtant pas nécessaire de les confirmer². On se contente de déclarer, qu'on ne doit point absolument regarder comme orthodoxe, ce qui paraîtra contredire les règles qu'on vient de voir établir sur les sentences du siège apostolique touchant les effets et la dignité de la grâce. Il est donc constant qu'en prenant la défense, soit des docteurs catholiques en général, soit du docteur de la grâce en particulier, l'auteur ou le rédacteur des articles n'a pas prétendu que l'Eglise eût apposé le sceau de son autorité à tout ce qu'ils ont écrit. Il lui suffisait d'établir qu'ils n'avaient rien enseigné de contraire à la foi, touchant les matières de la grâce et de la liberté. Concluons par une réflexion qui trouve ici place d'une manière bien naturelle : Si la doctrine de S. Augustin tire tant d'autorité de sa conformité aux décisions de la multitude des évêques, confirmées par les souverains pontifes,

¹ Cel. Epist. ad Ep. Gall. de Grat. — ² Ibid. c. 13.

est-il bien logique de vouloir ériger en dogmes des opinions contraires à des décisions toutes pareilles, parce qu'on imagine voir dans S. Augustin ce que ni pape ni concile n'y ont jamais vu ?

Pour laisser enfin une idée nette de la doctrine du défenseur de la grâce contre les Pélagiens et les Semi-pélagiens, nous allons réduire brièvement tout ce que nous en avons dit jusqu'ici, à quelques points capitaux, qui feront voir d'un coup d'œil, si l'on peut s'exprimer ainsi, tout le système de S. Augustin. Qu'on se rappelle d'abord que Pélage, Célestius et tous les Pélagiens rigoureux nièrent constamment la nécessité absolue du secours de la grâce intérieure de Jésus-Christ pour vouloir et faire le bien dans l'ordre du salut. « Je n'ai pu trouver nulle part, dit expressément S. Augustin, même après que le pélagianisme eut été condamné par le pape Zozime, je n'ai trouvé nulle part que Pélage ait confessé la nécessité absolue du secours intérieur et prévenant de la grâce de Jésus-Christ pour la volonté et pour l'action. S'il reconnaissait, poursuit-il¹, que Dieu nous aide ainsi, tant pour vouloir que pour agir, et de telle manière que sans ses secours nous ne voulons et nous ne faisons rien de bien, et que telle est la grâce de Dieu par Jésus-Christ, il ne resterait plus entre nous, à ce qu'il me paraît, aucun sujet de dispute. » Dans le dernier ouvrage de ce docteur, appelé Ouvrage imparfait, parce que la mort l'empêcha de le finir, il fait encore consister le poison de l'hérésie des Pélagiens dans leur obstination à nier que la volonté de l'homme ait besoin d'une grâce qui soit un secours intérieur et gratuit pour l'opération du bien.

Pour les disciples mitigés de Pélage, nommés communément Semi-Pélagiens, ils ne s'élevaient pas directement contre les décisions des conciles d'Afrique confirmés par la vénérable et suprême autorité des papes. Nous avons même vu que les prêtres de Marseille, imbus des nouvelles opinions, marquaient beaucoup de respect et de soumission pour les constitutions apostoliques, dans lesquelles Rome ne s'était pas encore formellement expliquée sur les subtilités artificieuses, qu'il n'était pas naturel de soupçonner². Ces prêtres ne faisaient aucune difficulté de reconnaître, avec tous les Semi-pélagiens, la nécessité de la grâce, pourvu qu'on reconnût aussi dans l'homme une bonne volonté qui précédât ce secours, et qui cherchât ce remède à ses blessures. Tels sont le témoignage et les expressions d'Hilaire, cet autre disciple qui, pour la défense de S. Augustin, seconda si bien le zèle de S. Prosper. S. Augustin nous apprend lui-même quelle fut

¹ De Grat. Chr. c. 47. — ² Epist. ad Aug.

l'erreur des Semi-pélagiens, lorsqu'il nous dit qu'elle ne différait en rien du préjugé où elle avait été autrefois, que la foi n'était pas un don de Dieu ; qu'au moins, pour ses commencemens, la grâce n'était pas nécessaire. On peut remarquer, en passant, combien cette hérésie était différente des tableaux imaginaires qu'en ont tracés, dans les derniers siècles, des novateurs intéressés à noter injurieusement les orthodoxes les plus zélés à les contredire.

En conséquence des principes que le docteur de la grâce a principalement et constamment établis contre les Pélagiens et les Semi-pélagiens, il est clair, et c'est le troisième chef de sa doctrine, que, dans l'état présent de la nature dégradée, l'homme a un besoin absolu de la grâce intérieure de Jésus-Christ. On ne peut, sans une erreur formelle, soustraire à son influence la moindre action surnaturelle, les commencemens même de la foi, rien de ce qui dispose au salut. S. Augustin dit encore que ces hommes peuvent accomplir les préceptes, s'ils le veulent, mais que c'est au Seigneur à préparer leur volonté. Partout il enseigne, comme un point incontestable de la doctrine catholique, que cette grâce, ou celle qui peut l'obtenir, ne manque jamais aux justes. La grâce qui prépare ainsi les cœurs, loin de détruire le libre arbitre, l'établit au contraire, puisqu'elle seule lui rend le salut possible, puisqu'elle seule peut lui faire pratiquer les œuvres qui le méritent. « Toutefois, en donnant ainsi le pouvoir de faire le bien, dit expressément le saint docteur, elle n'en impose pas la nécessité; mais il dépend de la volonté de consentir ou de ne pas consentir. »

Par une autre conséquence des principes de S. Augustin, la grâce n'est pas toujours suivie du consentement de la volonté, qui peut lui résister, et qui ne lui résiste en effet que trop souvent. « Or, quand elle lui résiste, dit le saint docteur, ceux qui refusent de suivre la voix qui les appelle, n'en doivent imputer la faute qu'à eux-mêmes, par ce qu'ils sont appelés de manière à pouvoir suivre librement; et ceux qui suivent ne doivent pas s'en attribuer la gloire, puisqu'ils n'ont suivi que parce qu'ils étaient appelés de manière à ne pas refuser leur consentement. » La grâce de la persévérance finale et de la prédestination n'en est pas moins certaine, la prédestination des saints, selon le saint docteur, consistant dans la sage distribution des divins bienfaits, par lesquels ceux qui sont sauvés le sont très-sûrement. La prédestination est tout-à-fait gratuite : c'est la seule miséricorde du Seigneur qui l'engage à appeler ceux qui sont élus, de manière à ce qu'ils ne méprisent pas la voix qui les appelle, et tous ne sont pas appelés de la sorte. Quelle en est la cause? Nulle intelligence créée ne peut l'assigner; elle est impénétrable, mais elle n'est pas injuste.

Le docteur de la grâce, ainsi que l'Apôtre, n'a que ces deux mots à répondre à cette question : *O profondeur ! Peut-on soupçonner d'iniquité le Dieu de toute justice ?*

Enfin, comme il y a deux sortes de préceptes, l'une d'observer la justice, l'autre de la porter à sa perfection; il y a de même deux sortes de péchés. Autre chose, dit le saint docteur, est l'accomplissement de ce précepte : *Tu ne convoiteras point*; autre, l'observation de celui-ci : *Ne suis pas tes convoitises*. Nous n'entrons pas dans l'explication de ce dernier article; elle demanderait un développement et une étendue qui nous feraient sortir des bornes que nous nous sommes prescrites. Mais il suffit d'en rappeler l'objet, pour faire comprendre en quel sens le docteur de la grâce dit qu'il y a des péchés nécessaires, et que la liberté a péri par le péché d'Adam. Si l'on a inféré de quelques expressions générales, que la grâce d'éviter le péché est refusée même aux justes; ces péchés nécessaires sont ceux qui consistent, non pas à suivre ses convoitises, mais à n'en pas ressentir les premiers mouvemens : fautes improprement dites, et qui nous rendent malheureux, sans nous rendre coupables. De là, par une conséquence évidente, et selon les termes exprès du docteur de la grâce, la liberté qui a péri est celle qu'on avait dans le Paradis terrestre, d'obtenir avec l'immortalité la perfection de la justice. De là aussi, la grâce refusée aux justes est celle dont manquait l'Apôtre, quand il s'écriait : *J'ai la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas à le faire parfaitement*. Car quelle est cette perfection du bien, reprend le saint docteur, sinon l'exclusion absolue du mal, ou l'accomplissement de cette loi : *Tu ne convoiteras point ?*

Tels sont les points les plus importans de la doctrine de S. Augustin, sur qui nous avons cru pouvoir nous étendre, plus que nous ne l'avons fait sur aucun autre des écrivains ecclésiastiques. Il tient parmi eux un rang si distingué; ses œuvres ont une autorité si particulière; il a combattu des hérésies si différentes et si attentives dans tous les temps à se prevaloir l'une contre l'autre de leur défaite respective, qu'il nous a paru nécessaire d'insister davantage sur une partie si importante et si délicate de la tradition. Mais quels que soient les écueils entre lesquels il a marché, sa doctrine, toujours pure et lumineuse aux yeux de quiconque saura l'approfondir, n'en paraîtra pas moins éloignée de tous les précipices et de tous les écarts. Tels furent, de son temps les témoignages de quatre ou cinq papes, d'un bien plus grand nombre de conciles qui tirèrent même de ses écrits la plupart de leurs décrets, de tous les plus saints et les plus célèbres docteurs de l'Orient aussi bien que de l'Occident. C'est ce que S. Prosper rend à sa

manière, par ces expressions aussi justes que poétiques : « Dans les guerres opiniâtres des Pélagiens contre l'Eglise, l'armée catholique n'a combattu et n'a triomphé que par les mains d'Augustin : non-seulement l'Eglise de Rome et celle d'Afrique, mais les enfans de la promesse, dans toute l'étendue de l'univers, ont été constamment d'accord avec lui sur les dogmes de la grâce et sur tous les autres articles de la foi. »

Concluons : si la doctrine de ce Père était de son temps celle de l'Eglise, puisque la croyance catholique ne varie jamais, cette conformité est encore la même aujourd'hui ; et pour croire comme Augustin, il faut entendre ses écrits dans un sens conforme à l'enseignement de l'Eglise. Selon les seuls principes de la raison et de la saine critique, il faut au moins les prendre dans leur suite, dans leur connexion et leurs différens rapports, dans tout leur ensemble, sans esprit de contention ni de système, en y cherchant la confirmation des dogmes reçus, et non pas la doctrine singulière dont on s'est laissé prévenir.

Pour ce qui est du style, cet illustre Père a sans doute ses défauts, comme le plus brillant des astres ne laisse pas d'avoir ses taches : mais tout homme digne de le lire et capable de le goûter, tout amateur de ce genre de beauté qui résulte de la grandeur des choses et de la justesse des proportions, sera si frappé, en étudiant, de l'abondance des pensées, de leur finesse tout ensemble et de leur noblesse, de leur enchaînement, de leur rapidité, en un mot de tous les grands traits de l'auteur, qu'à peine il fera attention au coloris de l'écrivain.

LIVRE QUINZIEME.

DEPUIS LA FIN DE SAINT AUGUSTIN, EN 430, JUSQU'AU PONTIFICAT DE SAINT LÉON, EN 440.

Après tous les triomphes de S. Augustin sur les ennemis de la grâce, l'Eglise semblait devoir jouir long-temps des douceurs de la paix et de la concorde. Mais à peine la flétrissure de l'hérésie fut-elle imprimée au pélagianisme, que de nouveaux sectaires, plus terribles ou plus audacieux que les premiers, rentrèrent dans la lice. Ils n'avaient pas simplement pour chef un moine timide et dissimulé, mais le fier Nestorius, patriarche de Constantinople, tout plein de l'audace que lui inspiraient son rang éminent, réputé le second de l'Eglise, et plus encore la faveur de tout ce qui était puissant dans l'Empire. Les deux sectes se prêtèrent la main mutuellement, non pas simplement par suite de l'intérêt général qu'ont tous les ennemis de la foi à se liguier contre leurs antagonistes, mais à cause de la liaison intime et fondamentale qu'elles ont entre elles, toutes différentes qu'elles semblent au premier aspect. Pélage, en niant le péché originel, la dégradation de notre nature et la nécessité de la grâce, tendait à établir l'inutilité de la rédemption, et telle était la quintessence de son système; en cela il se trouvait entièrement d'accord avec Nestorius, qui, partageant le Rédempteur en deux personnes, réduisait le prix de la mort et des satisfactions de la personne humaine à leur valeur naturelle et par conséquent à une valeur insuffisante pour expier des attentats commis contre une majesté infinie. Ainsi il anéantisait, aussi bien que Pélage, tout le mystère de la rédemption.

Personne n'eût été plus propre qu'Augustin à faire sentir le rapport de ces deux hérésies, et à écraser la seconde sous les ruines de la première. Aussi, sans nulle autre recommandation que celle de son mérite, par une distinction méditée entre l'Empereur et les plus grands évêques, et qu'aucun autre prélat, ni en Orient, ni en Occident, n'a jamais reçue, il fut nonnément invité au concile oecuménique d'Ephèse, pour lequel on avait expédié de son vivant les ordres nécessaires et les lettres même de convocation. Mais la lettre honorable que l'Empereur lui écrivit à ce sujet ne parvint en Afrique qu'après son trépas. Le Seigneur était content de tant de travaux et de combats soutenus par son servi-

teur, dont la destinée se trouvait remplie par la défaite des ennemis de la grâce.

L'illustre évêque de Nole, S. Paulin n'eut pas lieu non plus de signaler son zèle et ses lumières dans l'assemblée des premiers pasteurs convoqués à Ephèse contre les nouveaux ennemis de l'Eglise¹. Il mourut âgé de 78 ans, l'année même où l'on tint ce concile. Sa maladie ne fut pas longue. Une pleurésie violente le mit en quelques jours à l'extrémité, malgré le secours de tous les remèdes et des soins proportionnés au degré d'attachement qu'on avait pour un pasteur aussi tendre que vénérable, aussi prévenant que généreux, en un mot, doué de cette vertu noble et si engageante dans les grands qui se donnent à Dieu sans réserve. Trois jours avant sa mort, deux évêques du voisinage vinrent lui rendre visite. Il profita de leur arrivée, pour offrir le saint sacrifice avec toute la solennité que put permettre l'état où il se trouvait. Fidèle à la douceur de son caractère, il réconcilia tout ce qu'il avait été contraint de réprimer par les censures ecclésiastiques. Après la célébration des saints mystères, on lui entendit dire : *Où sont mes frères ?* Un des assistans montrant les deux évêques, lui répondit : *Les voici. — Je parle de mes frères Janvier et Martin*, reprit-il, *ils m'ont promis de revenir bientôt.* C'était S. Martin de Tours qui lui avait apparu avec S. Janvier martyr, évêque de Capoue, dont le culte était dès-lors célèbre à Naples.

Quelques momens après, le prêtre Posthumien l'avertit qu'il était dû quarante sous pour des vêtemens fournis aux pauvres. Telle était la respectable indigence à laquelle s'était réduit pour Jésus-Christ, un homme autrefois si riche et si puissant. *N'ayez point d'inquiétude, mon frère*, répondit le saint; *il se trouvera quelqu'un qui paiera la dette.* Peu de momens après, arriva un prêtre de Lucanie, chargé précisément d'une aumône de quarante sous, de la part d'un évêque qui savait en général à quelle extrémité l'amour des pauvres réduisait souvent son saint collègue.

Touché de ces soins paternels de la Providence, le saint s'endormit, et reposa assez tranquillement jusque vers le milieu de la nuit. Après quoi ses douleurs devinrent si aiguës, qu'il pouvait à peine respirer. Toutefois dès qu'il vit le jour, il éveilla tout son monde, selon sa coutume, et dit les matines, ou plutôt les laudes, qu'alors on appelait matines. Toute cette journée, la dernière de sa vie, pendant laquelle sa ferveur lui tint lieu de force, fut partagée entre la prière et des exhortations animées à ses prêtres et à ses diacres qui ne quittaient plus son lit. L'heure de l'office des lan-

¹ Pomer. de Vita contempl. 11, c. 9.

pes, c'est-à-dire des vêpres, étant venue, on l'entendit encore chanter, quoique d'une voix languissante, ces paroles du psaume : *J'ai préparé ma lampe pour recevoir mon Christ*. Ensuite il parut absorbé dans une profonde contemplation. Sur les dix heures du soir, sa chambre fut ébranlée d'un si grand tremblement, que tous les assistans, saisis d'épouvante, se prosternèrent pour demander miséricorde, sans que ceux qui étaient au dehors s'aperçussent de rien. Ce fut le moment où il rendit l'âme, le 22 juillet, jour auquel l'Église fait sa fête. Toutes ces circonstances ont été écrites par le prêtre Uranius, témoin oculaire. Il ajoute que le deuil fut universel, que les Juifs et les païens même portèrent la douleur jusqu'à déchirer leurs vêtemens.

Il nous reste de S. Paulin cinquante lettres, un discours sur l'aumône, l'histoire du martyr S. Genès d'Arles, et trente-deux poèmes, dont quatorze à la louange de S. Félix. Sa poésie est agréable, pleine de pensées, noble et bien soutenue. L'onction dont ses lettres sont remplies, fait qu'on ne se lasse point de les lire. Comme elles n'étaient que l'expression des sentimens du cœur, on y trouve moins d'art que dans ses autres ouvrages. Le discours sur l'aumône est écrit avec beaucoup de pureté et d'élégance. S. Jérôme parle d'un panégyrique de l'empereur Théodose, par le même auteur, en des termes qui en font beaucoup regretter la perte. En général, l'aménité et la douceur sont le caractère du style de Paulin. Ce style porte en même temps l'empreinte de sa vertu, ainsi que du contentement qu'il ressentait d'avoir tout quitté pour Jésus-Christ.

Le concile d'Ephèse se tint dans l'année même où mourut ce saint évêque, 431. Le novateur qu'il s'agissait de condamner, s'était acquis une si grande réputation, qu'on l'avait tiré de l'église d'Antioche comme un nouveau Chrysostôme, pour le porter sur le siège patriarcal de Constantinople. Après la mort du patriarche Sisinnius, homme simple et beaucoup plus propre à la vie solitaire qu'à maintenir la subordination dans le clergé de la capitale, on vit tant de brigues pour élire son successeur, qu'on se résolut à le choisir en Syrie. On ne réussit pas mieux pour avoir été chercher si loin Nestorius, prêtre d'Antioche, où il avait été élevé et même baptisé, quoiqu'il fût natif de Germanicie. Ses mœurs graves, ou plutôt sombres et sauvages, la simplicité affectée et la malpropreté de ses vêtemens, son visage pâle et décharné, une teinture superficielle des arts et des sciences, une grande et belle voix qui prenait facilement le ton de la composition et du pathétique, une éloquence éblouissante, moins occupée de l'édification des âmes solidement chrétiennes, qu'avidement des applaudissemens d'un peuple volage et précipité, l'amertume de son zèle et

ses déclamations perpétuelles contre les hérétiques, son respect enfin pour S. Chrysostôme, qui était plus révéré de jour en jour par le peuple de Constantinople, avaient répandu les préventions les plus avantageuses en faveur de cet hérésiarque. Il amena avec lui un prêtre de confiance, nommé Anastase, et ils passèrent par Mopsueste, dont l'évêque Théodore, voyant en eux toutes les dispositions propres à ses vues, leur communiqua, à ce qu'on prétend, le germe des impiétés qu'ils firent éclore avec tant de scandale.

Dès le premier sermon que prêcha Nestorius en arrivant à Constantinople, il s'éleva contre les hérétiques en des termes qui ne furent jamais oubliés. « Seigneur, dit-il en adressant la parole à l'Empereur, exterminiez avec moi les sectes, et avec vous j'exterminerai les Perses; et après la destruction des ennemis de l'Empire, je vous ferai encore triompher de ceux de votre salut¹. » Ce début charma le peuple, furieux alors contre le seul nom d'hérésie; mais les personnes modérées et judicieuses augurèrent mal de ce trait de présomption ou d'enthousiasme. Nestorius ne s'en tint pas aux propos : il agit avec tant de violence, qu'on poussa les hérétiques au désespoir; ce qui occasiona des séditions en plusieurs endroits. Peu de semaines après son ordination, et par ses sollicitations apparemment, l'Empereur porta de nouvelles lois, et renouvela les anciennes contre les différens sectaires. Les Manichéens, comme les plus pernicioeux à la société, furent le plus rigoureusement proscrits, chassés des villes, et condamnés au dernier supplice; mais aucune des sectes qui troublaient l'Empire n'échappa à l'animadversion publique, excepté celle des Pélagiens fondés sur les mêmes principes que Nestorius et Théodore de Mopsueste, qui ne les avaient condamnés que par respect humain. Le nouvel hérésiarque aurait pu s'appuyer également des sectateurs de Pothin et de Paul de Samosate, ainsi que de la plupart des Ariens; mais ces hérétiques étaient partout regardés comme tels, et devenus odieux depuis trop long-temps. C'est avec les novateurs qui ont encore leurs apologistes, leurs fauteurs et leur école parmi les orthodoxes, que les novateurs plus récents aiment à faire cause commune.

La nouvelle impiété fut d'abord prêchée par le prêtre Anastase, que Nestorius avait amené d'Antioche. Il osa proférer en pleine chaire ces paroles scandaleuses et jusque là inouïes : *Que personne n'appelle Marie mère de Dieu : c'était une femme, et une femme ne saurait être la mère de Dieu.* Quelque temps après, le patriar-

¹ Nest. Serm. edit. Garner.

che fit prêcher la même doctrine par un évêque qui se trouvait à Constantinople, homme signalé par son étourderie et son inconduite, qui l'avaient fait déposer, à ce qu'on croit, du siège de Marcianople. Celui-ci eut encore moins de ménagement qu'Anastase : il porta la témérité jusqu'à dire anathème à quiconque appellerait Marie mère de Dieu. Cette impiété excita une soudaine et générale horreur. Tout le peuple jeta de grands cris, et l'on s'enfuit par troupes de l'église. Le patriarche approuvait néanmoins ces blasphèmes, et, profitant de la prévention de l'Empereur, qui le regardait comme un saint, il publia souvent lui-même de vive voix cette affreuse doctrine, et l'inséra dans des écrits qui se répandirent de tous côtés. L'esprit d'erreur et de présomption l'avait aveuglé : il comptait, ou que personne n'oserait s'opposer à des nouveautés proférées avec tant d'audace, ou que son autorité le ferait triompher de toutes les réclamations et de tous les obstacles.

Un jour de grande solennité, qu'il y avait un concours extraordinaire de fidèles pour l'entendre, après qu'il eut cité ce texte de S. Paul : *La mort par un homme, et par un homme la résurrection* : « C'est une question, dit-il, qui nous partage et qui agite beaucoup les esprits, de savoir s'il faut nommer Marie mère de Dieu, ou mère du Fils de l'homme et du Christ. Que ceux-là m'écoutent qui sont dans cette multitude; je les interroge à mon tour : Dieu a-t-il une mère? S'ils me répondent affirmativement, je leur dirai que les païens sont excusables d'en donner à leurs dieux, et que Paul est un imposteur, quand il dit la divinité de Jésus-Christ sans père, sans mère, sans génération. Non, Marie n'a point enfanté un Dieu. La créature n'a point donné la naissance au Créateur, mais à un homme, instrument de la Divinité; à l'oint du Seigneur, au Christ que j'adore. Car j'adore celui qui frappe mes regards, à cause du Dieu invisible qui en est inséparable, et qui réside dans l'homme, comme dans le temple qu'il s'est consacré à jamais. »

On ne pouvait s'expliquer plus nettement; on ne pouvait présenter d'une manière plus révoltante le venin de la nouvelle impiété. Tout frémit dans l'assemblée des fidèles; un murmure confus se répand de toute part; le scandale et le tumulte augmentent de moment en moment; chacun regarde son voisin avec effroi; tous attendent dans l'incertitude le dénouement de cette étrange scène. Alors un simple laïque qui fut par la suite évêque de Dorylée, l'avocat Eusèbe, homme vertueux et très-instruit des matières de religion, se lève avec assurance, et dit, ou plutôt s'écrie

avec force ¹ : « Nous faisons tous ici profession de croire, et telle est la foi constante de l'Eglise, que le Verbe éternel est vraiment né de Marie. » La multitude applaudit et donna de grandes louanges à Eusèbe; mais quelques personnes prévenues blâmèrent sa hardiesse : ce qui suffit à l'hérésiarque pour remonter en chaire quelques jours après. Il y déclama beaucoup contre Eusèbe, et soutint avec opiniâtreté, qu'on ne devait pas dire que le Verbe ou le Fils de Dieu fût mort, ni qu'il fût né, mais seulement l'homme en qui était le Verbe. Ainsi il marquait deux personnes différentes en Jésus-Christ. Eusèbe crut alors devoir publier une protestation en forme, toutefois avec la déférence convenable pour le clergé et les évêques auxquels il veut qu'elle soit d'abord communiquée. Il s'y attacha principalement à montrer que Nestorius était dans les sentimens de Paul de Samosate; qu'il soutenait, aussi bien que cet ancien sectaire, qu'autre est le Verbe, autre Jésus-Christ, et qu'il ne faisait pas de l'un et de l'autre un seul individu, selon l'enseignement constant de l'Eglise, dont il prouva la tradition par les Pères et les symboles des conciles. Après cet éclat, on commença à traiter Nestorius d'hérétique, et plusieurs se séparèrent de sa communion.

Proclus, évêque titulaire de Cyzique, et qui faisait les fonctions de prêtre à Constantinople, dont il mérita de remplir par la suite le siège patriarcal, montra le même zèle, en prêchant que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais Dieu par nature; que la Sainte-Vierge est nommée très-proprement mère de Dieu, et qu'il est exactement vrai de dire que Dieu est né et qu'il est mort. Le prédicateur ne nomma point Nestorius, qui était présent, et se contenta de réfuter ses erreurs; mais l'hérésiarque n'en conçut pas moins de dépit; d'autant mieux que Proclus fut extrêmement applaudi, tant pour l'élégance de son élocution que pour la profondeur de sa doctrine. C'était encore l'usage, qu'après qu'un prêtre avait prêché en présence de l'évêque, celui-ci, comme chargé directement du ministère de la parole, ajoutât quelques mots d'édification. Le patriarche, en se conformant à cette coutume, essaya d'affaiblir ce qu'il venait d'entendre, et soutint de-rechef qu'on ne devait pas dire simplement que Dieu est né de Marie, mais qu'au Verbe de Dieu était joint celui qui est né de Marie. Il fit par la suite trois autres sermons contre celui de Proclus, qui paraît lui avoir tenu fort au cœur.

Ces différentes pièces de Nestorius furent rassemblées dans un

¹ I Part. Conc. Eph. c. 13.

même volume savent si bien En peu de temps Rome. Mais à monastères de plus renommé la nouveauté, plus qu'ailleurs nouvelles faci effet, ce mau les imaginatio foi d'une mult vant toutes les tôt, portant li uns ne purent les plus audac tés comme le Mais, le trou communautés l'arbre à ses fr le patriarche.

C'était S. Cy diat, qui occu tion, doué d'u rait l'importa affaires et dan sous les deho l'imposture p et de ce gen peuvent éton présentation zélé : tel était un hérésiarqu somption, pa cordait une c rite, qu'elle

Le premier des fidèles co de son diocè jusqu'à la su froidir la pié

¹ Cyril. in Nes

même volume, avec la méthode et tout l'artifice que les sectaires savent si bien employer pour la propagation de leur doctrine¹. En peu de temps ils la répandirent en tout lieu, et jusque dans Rome. Mais avant toute chose ils s'étudièrent à en infecter les monastères de l'Égypte, et de préférence ceux qui étaient les plus renommés pour leur austérité et leur ferveur. Ils savaient que la nouveauté, une fois établie dans ces retraites, y tient beaucoup plus qu'ailleurs; qu'elle y prend un nouveau crédit et y trouve de nouvelles facilités pour en imposer au commun des fidèles. En effet, ce mauvais levain ne tarda pas à y fermenter dans toutes les imaginations exaltées et vides de la piété sincère. Bientôt la foi d'une multitude de reclus inconsiderés flotta au hasard, suivant toutes les impressions qu'on entreprit de leur donner; bientôt, portant l'impiété plus loin que son premier auteur, quelques-uns ne purent plus souffrir que Jésus-Christ fût appelé Dieu; et les plus audacieux blasphémateurs ne manquèrent pas d'être vantés comme les solitaires les plus vertueux et les plus spirituels. Mais, le trouble et l'esprit de contention étant entrés dans ces communautés avec l'erreur, les supérieurs ordinaires reconnurent l'arbre à ses fruits: et, la contagion pénétrant jusqu'en Égypte, le patriarche d'Alexandrie fut informé du désordre.

C'était S. Cyrille, neveu de Théophile et son successeur immédiat, qui occupait alors ce grand siège. Plein de génie et d'érudition, doué d'une habileté et d'une vigilance telles que le rendraient l'importance de son ministère, fort expérimenté dans les affaires et dans l'art de connaître les hommes; instruit à parer, sous les dehors les plus imposans, dans tous les détours de l'imposture peut les rendre capables; naturellement courageux et de ce genre de courage que ni les obstacles ni les succès ne peuvent étonner; aussi simple dans la foi que grand dans la représentation et tous les desseins, aussi droit et aussi pieux que zélé: tel était l'antagoniste que la Providence avait préparé contre un hérésiarque également dangereux par sa souplesse et sa présomption, par la dignité qu'il occupait, et par l'estime que lui accordait une cour d'autant mieux prévenue en faveur de l'hypocrite, qu'elle avait plus de religion.

Le premier soin de Cyrille fut de prémunir la précieuse partie des fidèles commises à ses soins, dans les monastères innombrables de son diocèse². Il eût bien souhaité que des questions poussées jusqu'à la subtilité, et dont le moindre inconvénient est de refroidir la piété et d'altérer la charité fraternelle, n'eussent jamais

¹ Cyril. in Nest. 1; ad Mon. Ep. 1. — ² Epist. ad Mon. Conc. Eph. c. 2.

pénétré chez des solitaires, plus propres sans doute à leurs travaux et aux exercices d'une vie pénitente qu'aux sciences et à l'étude. Mais si ce principe est excellent avant que le mal ait commencé, pour le prévenir avec la discrétion la plus circonspecte; ce ne serait plus qu'une économie désastreuse dans le pasteur, de laisser le troupeau tranquille, quand une fois la contagion l'a gagné et menace d'y tout corrompre. Aussi le sage prélat, sans entrer dans des spéculations capables d'augmenter le feu de la dispute, rappela simplement ces bons religieux aux premiers principes de la foi chrétienne.

« Comment, leur écrivit-il, peut-on mettre en doute si Marie doit être appelée mère de Dieu? Si notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu, comme il l'est véritablement et par nature, selon le saint concile de Nicée, comment la Sainte-Vierge ne serait-elle pas mère de Dieu? Quoique les Apôtres n'aient pas usé de cette façon de parler, elle n'en exprime pas moins la foi qu'ils ont enseignée. Telle était pareillement la foi de nos Pères, entre autres de l'illustre Athanase (et il leur cite les paroles de ce Père). Mais la Vierge est-elle mère de la Divinité? dira-t-on par une subtilité digne des blasphémateurs qui l'emploient. Mais dans l'ordre de la nature, bien que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, dit-on qu'elles sont mères du corps de l'homme, non de l'homme entier? » Il prouve ensuite d'une manière également simple et sensible l'unité de personne en Jésus-Christ. Il dit, entre autres choses, que, sans cette unité, les Juifs et les Gentils auraient droit de nous reprocher que nous sommes les adorateurs idolâtres d'un pur homme.

Cyrille, instruit en même temps de la haute opinion qu'on avait de Nestorius à la cour de Théodose, composa deux traités qu'il adressa à cet empereur et aux princesses sa femme et ses sœurs, pour préserver leur foi d'un péril qu'ils craignaient trop peu. Quoique les gens de cet ordre ne soient guère versés dans les sciences ecclésiastiques, ces traités sont beaucoup plus profonds que la Lettre aux solitaires, parce que le prélat prévoyait qu'ils seraient aussi plus examinés, et passeraient sous les yeux de beaucoup plus de personnes. Cependant la Lettre aux solitaires fut extrêmement répandue, et parvint même en assez peu de temps à Constantinople. Ces différens écrits produisirent le meilleur effet. Les gens de bien de toute condition en furent au comble de la joie, et plusieurs magistrats en écrivirent des lettres de remerciement à l'auteur. Mais autant le contre-poison de l'hérésie opérait dans les cœurs infidèles, autant l'hérésarque augmentait de haine contre un contradicteur réservé qui ne donnait point

de prise, et qui n'avait d'autre tort auprès de lui que de l'empêcher d'aggraver le châtement de ses propres crimes. Jusque là, en écrivant contre les nouvelles erreurs, Cyrille avait extrêmement ménagé la personne de Nestorius, et ne l'avait encore nommé dans aucun de ses ouvrages. Il crut devoir lui écrire directement; et comme le patriarche de Constantinople voulait animer le gouvernement contre tous les défenseurs de la foi, en criant le premier au trouble et au scandale : « Ce scandale et ce trouble n'ont pas commencé par mes écrits, mais par ceux que je combats, soit qu'ils soient de vous ou non, dit S. Cyrille, qui voulait encore en ignorer l'auteur. Vous n'avez nulle raison de vous plaindre, ni de vous élever contre moi qui n'ai d'autre part au trouble que de travailler à y remédier. Mais il est aisé de faire cesser le scandale. Appelez mère de Dieu la Sainte-Vierge : c'est le moyen sûr de dissiper nos soupçons, et de mettre l'Eglise aussi bien que l'Empire à l'abri de toute suite fâcheuse. »

Ce n'était pas là ce qui pouvait calmer le sectaire. Piqué à l'endroit sensible, et dissimulant néanmoins, quoique assez mal, il répondit avec des égards étudiés et en des termes si visiblement compassés par la mauvaise foi, qu'on n'espéra plus fléchir son obstination. Tandis même qu'il se déguisait encore, il déchirait par les plus atroces calomnies le médecin charitable qui voulait le guérir, et ne laissait échapper aucune occasion de le chagriner. Il indisposa étrangement la cour contre le patriarche d'Alexandrie, et il inspira au jeune empereur des préventions funestes dont ce prince eut beaucoup de peine à revenir. Nestorius émut de tout son pouvoir le peuple même, si catholique à Constantinople, et celui de toutes les contrées voisines, contre ce premier prélat de l'Orient, dont il prévit dès-lors tout ce qu'il avait à craindre. « C'est, leur disait-il, le neveu de cet inique et violent Théophile, l'héritier de la fortune et des vices du persécuteur, ou plutôt de l'assassin de votre saint père Chrysostôme. Ce dernier tyran le persécute encore après sa mort, et s'obstine à canoniser le crime de l'ancien, plutôt que de s'unir à l'Eglise, pour révéler un saint dont les vertus et la divine éloquence font l'admiration de l'univers. Race perverse et gangrenée dans toutes ses parties, plus elle avance, plus elle se montre ennemie de toute piété. » On ne pouvait peindre de couleurs plus noires le neveu de Théophile, qui, par une prévention trop grande en faveur de son oncle, fut en effet un des derniers à mettre le nom de S. Jean Chrysostôme dans les dyptiques de son église.

Cyrille ne se laissa point émouvoir par toutes ces injures. Mais de même qu'elles ne lui inspirèrent point de timidité, elles ne lui

occasionèrent ni vivacité, ni ressentiment. N'ayant aucun lieu de douter de la défection de Nestorius, ni de son opiniâtreté, il était sans doute autorisé à le retrancher de sa communion, au moins d'une manière conditionnelle, et supposé qu'il refusât de lever le scandale : il arrivait même journellement de toutes les églises orientales, des personnes qui murmuraient des progrès de la nouvelle hérésie, et les attribuaient à l'inaction des pasteurs. Par tout Constantinople, on disait hautement qu'on n'avait plus d'évêque. Cependant S. Cyrille, comme nous le voyons dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au souverain pontife¹, ne faisait point encore d'éclat. Après avoir dit qu'il s'était efforcé sans succès de rappeler Nestorius de ses écarts : « Il est temps, ajoute-t-il, d'avertir votre sainteté, comme le devoir et l'ancienne coutume nous y obligent, de ce que la malice infernale entreprend dans nos églises non en des questions de peu d'importance, mais dans un point capital où l'honneur même de Jésus-Christ se trouve attaqué. Daignez guider nos démarches, et nous faire savoir si votre sentiment est qu'on doive communiquer avec Nestorius, ou se séparer de sa communion sans ménagement, afin que la conduite des orthodoxes soit uniforme dans nos provinces. Il est nécessaire que vous dirigiez de même par vos lettres les évêques de Macédoine et tous ceux de l'Orient ; aussi n'ai-je encore rien mandé à aucun d'eux touchant l'état de l'église de Constantinople. Je commence par vous faire savoir que déjà le peuple ne s'y assemble plus avec l'évêque, à l'exception de ses criminels adulateurs et d'un très-petit nombre de personnes de la foi la plus faible; presque tous les monastères avec leurs abbés, et la plupart des magistrats se sont retirés ; tous les Orientaux ont la même horreur que nous de la nouvelle doctrine. Pour la faire bien connaître à votre sainteté, je lui envoie les livres qui la contiennent, en y joignant les passages des Pères qui la combattent, et les lettres que j'ai déjà écrites à ce sujet. » Le diacre Possidius fut le porteur de ces dépêches, auxquelles S. Cyrille ajouta un précis de la doctrine de Nestorius.

Rien ne pouvait arriver plus à propos. Les écrits du novateur étaient tombés entre les mains du souverain pontife ; mais il ne pouvait se persuader qu'ils fussent d'un évêque qu'une cour orthodoxe et pieuse lui donnait pour un saint. Sa conviction fut parfaite, quand il reçut des lettres de Nestorius même, qui, voyant tous les mouvemens qu'occasionait la nouvelle doctrine, crut de son intérêt de prévenir le pape, soit qu'il eût quelque

¹ Conc. Eph. part. 1, c. 14.

espérance de surprendre la religion et la sainte modération de Célestin, soit plutôt qu'il ne se proposât que de gagner des dévotés, si avantageux au point où se trouvait la secte nouvelle.

Dans cette lettre artificieuse¹, Nestorius parla d'abord de Julien d'Eclane et de quelques autres évêques pélagiens que ce patriarche hérétique avait reçus à Constantinople, et qui se plaignaient que, professant la foi orthodoxe, on les traitât comme des hérétiques. Il pria le pontife de lui faire savoir comment la cause de ces prélats avait été traitée, et si on devait les regarder comme jugés définitivement. Ce procédé était d'une mauvaise foi affectée, un évêque de Constantinople ne pouvant ignorer que les Pélagiens avaient été condamnés huit ou dix ans auparavant dans cette église. Mais il faut se rappeler que ces deux hérésies avaient le même intérêt, et qu'il voulait faire servir la première à mieux défendre la seconde. C'est pourquoi, après quelques lieux communs sur le zèle que doivent avoir de bons pasteurs contre les nouveautés, et après avoir donné pour une altération de l'ancienne foi à Constantinople les sentimens qu'il y avait trouvés sur l'Incarnation, il y professe clairement sa doctrine impie. Il dit en propres termes, qu'on doit nommer Marie mère du Christ, et non pas mère de Dieu, puisque les Ecritures, poursuit-il, ne lui donnent nulle part ce titre; qu'on peut tout au plus le souffrir dans un sens impropre, en tant que le corps du Christ, tiré de Marie, est le temple du Verbe, et qu'il en est inséparable. *Mais la Vierge*, reprend-il, *n'est pas la mère du Verbe, puisqu'elle n'a pu enfanter celui qui est plus ancien qu'elle.* Avec cette lettre, Nestorius envoyait, dans ses écrits sur l'Incarnation, signés de sa main, des preuves encore plus complètes contre lui.

Avant de répondre, le pape fit tout traduire en latin, et procéda avec la plus sage maturité, dans une affaire qui annonçait des suites d'une telle importance. Tout Rome crut ne pouvoir trop prendre de précautions, et devoir seconder les grandes vues du pontife. Léon, qui par la suite ne signala pas moins sa sagesse dans le gouvernement de l'église romaine dont il n'était alors qu'archidiacre², engagea Jean Cassien, renommé par ses conférences, à opposer un bon traité de l'Incarnation à la nouvelle hérésie. On le croyait plus propre qu'un autre à remplir cette tâche épineuse, non-seulement à raison de son habileté dans la science de la religion, mais encore parce qu'il savait parfaitement la langue, les usages, les mœurs des Grecs, et qu'il avait acquis bien des connaissances locales et personnelles non moins utiles à cette

¹ Conc. Eph. part. 1, c. 16. — ² Ibid c. 18.

entreprise, durant son séjour à Constantinople. Peut-être aussi que l'archidiacre, si habile à tirer parti des dispositions des hommes, voyant Cassien un peu enclin au semi-pélaginisme, prétendait le mettre dans une sorte d'impossibilité de s'y engager plus avant, en le commettant avec des adversaires également ennemis de la grâce et de la rédemption.

Aussi le savant abbé, répondant dès son premier livre aux espérances qu'on avait conçues de lui, s'y élève avec force contre l'hérésie pélagienne, qu'il dit étroitement liée avec celle de Nestorius, et pour cela protégée secrètement par les nouveaux sectaires. Dans les six autres, il entremêle, avec beaucoup d'art et d'intérêt, les mouvemens pathétiques et les sentimens aux argumens tirés de la raison, de l'Écriture, des Pères, et même à la réfutation des plus vaines subtilités d'une multitude d'hérétiques. Rien de plus pressant que les reproches qu'il adresse à Nestorius dans le sixième livre, où il le confond par le Symbole même qui était en usage à Antioche, et que le novateur avait professé à son baptême. Il n'est pas moins touchant dans l'exhortation qu'il fait, sur la fin de l'ouvrage, à l'église de Constantinople, à qui il rappelle les leçons qu'elle avait reçues constamment du grand Chrysostôme, que l'imposteur démentait ainsi que tous les autres Pères, malgré son respect affecté pour celui-ci. Ce témoignage avait une grâce particulière dans la bouche de Cassien, qui avait été l'un des disciples les plus zélés de ce saint patriarche de Constantinople, au plus fort de ses disgrâces.

Le pape Célestin voulut encore que les évêques qui formaient son conseil ordinaire, se réunissent pour traiter de cette affaire capitale; car tel fut dans l'antiquité la plus reculée l'usage de Rome et de tous les grands sièges, de ne rien faire d'important, sans former comme un concile des évêques de leur dépendance, qui tint lieu de sénat au pontife. On ne peut avoir une autre idée de ces fréquens conciles que nous trouvons quelquefois rassemblés en si peu de temps. Le conseil de Célestin ayant commencé l'examen des écrits de Nestorius, une doctrine si étrange révolta toute l'assemblée à la première vue. On la confronta avec celle des Pères, et l'on en rapprocha les diverses parties les unes des autres, pour voir si ce qui avait d'abord paru si dur, ne serait pas expliqué et adouci par la suite. C'était partout la même empreinte de la nouveauté et de l'impiété, partout des erreurs inexcusables, dans tous les sens que les expressions de l'auteur présentaient naturellement. L'impiété nestorienne fut donc proscrire d'une voix unanime avec les écrits qui l'énonçaient, et la déposition de Nestorius arrêtée, si, dans dix jours après la signification de ce jugement, il n'abjurait ses erreurs.

Pour l'y encourager efficacement, ou plutôt pour ne rien omettre des devoirs qu'imposait la charge de père et de pasteur, Célestin, qui paraît n'avoir plus guère espéré que le sectaire vînt à résipiscence, ne laissa pas que de faire une réponse circonstanciée aux divers objets des lettres qu'il en avait reçues¹. D'abord il fit sentir à Nestorius qu'on n'apercevait que de la mauvaise foi dans les questions qu'il faisait par rapport aux Pélagiens; qu'il ne pouvait ignorer le jugement rendu contre eux par Atticus, en cela digne successeur du grand Chrysostôme; que sous un pareil pontificat, ils n'avaient eu garde de se fixer à Constantinople; qu'au reste, on ne s'étonnait pas qu'ils eussent enfin trouvé leur asile dans un lieu où s'établissait une erreur en comparaison de laquelle la leur pouvait paraître peu de chose; qu'il avait pourtant lieu d'être surpris de la faveur que Nestorius accordait à des gens condamnés pour avoir nié le péché originel, lui qui le confessait formellement dans ses écrits; que deux partis si contraires ne pouvaient se liguier de la sorte, sans se faire soupçonner d'une conspiration criminelle; qu'il devrait bien plutôt pourvoir à sa propre sûreté par une prompte et généreuse rétractation, que d'augmenter ses torts et ses périls en s'engageant dans une cabale décriée depuis long-temps, et que c'était bien à lui qu'on pouvait dire : *Médecin, guérissez-vous vous-même.* « Enfin, lui dit-il avec autorité, sachez que telle est notre décision et notre sentence, que si vous n'enseignes, touchant le Christ notre Dieu, ce que tiennent les églises de Rome et d'Alexandrie avec toute l'Église catholique, et ce qu'a tenu jusqu'à vous l'église de Constantinople; si dans dix jours, à compter depuis cette troisième monition, vous ne rétractez clairement et authentiquement par écrit la nouveauté que vous avez avancée en divisant ce qu'unit l'Écriture, vous serez séparé de la communion de l'Église catholique. Tel est notre jugement que nous envoyons par notre cher fils le diacre Possidonius, à notre collègue dans l'épiscopat, l'évêque d'Alexandrie, qui a eu le zèle de nous instruire de tout ce qui se passait, et que nous avons commis pour agir en notre nom, et vous communiquer, ainsi qu'à tous nos frères les évêques, ce que nous ordonnons. » On peut remarquer dans ces rapports mutuels du pape et des évêques, que Célestin ne les traite que frères ou collègues dans l'épiscopat, tandis que les prélats des plus grands sièges l'appellent leur père, avec toutes les marques de leur dépendance, pour les causes qui ont trait au gouvernement général de l'Église.

Le souverain pontife écrivait en même temps à S. Cyrille, au

¹ Epist. ad Nest. part. 1 Conc. Eph. c. 18.

patriarche d'Antioche et à quelques autres évêques des principales églises d'Orient, et c'était le patriarche d'Alexandrie, à qui Célestin remettait son autorité pour cette affaire, qu'on chargeait de distribuer toutes ses lettres¹. Il y en avait une aussi pour le peuple et le clergé de Constantinople, qui avaient besoin sinon d'exhortation, vu le zèle que toute cette grande ville montrait pour la vraie foi, au moins de consolation, attendu les violences que l'hérésiarque, toujours puissant à la cour, faisait éprouver aux personnes les plus zélées. Il y avait une lettre en particulier pour les moines de Constantinople, dont le zèle et la constance dans la foi, la patience dans les persécutions que le patriarche hérétique leur avait fait éprouver plus durement qu'à personne, méritaient cette attention particulière.

Le pape ordonna, par l'autorité de son siège, qu'on ne tint pour excommunié ou déposé aucun évêque ou clerc, qui aurait été frappé de ces censures par Nestorius ou ses partisans, depuis qu'il avait commencé à prêcher ses erreurs : ce qui ne signifie pas cependant que Nestorius fût déchu de toute juridiction depuis qu'il avait trahi son ministère; mais que les injustes censures qu'il avait portées pour soutenir son hérésie, étaient annullées en vertu du jugement pontifical. Le pontife ajoutait qu'une affaire de ce poids aurait demandé sa présence; mais qu'à cause de la distance des lieux, il avait donné son pouvoir à l'évêque d'Alexandrie, de peur que le retard n'augmentât la grandeur du mal. Il répète à S. Cyrille, et le charge de notifier que tous ceux que Nestorius a séparés de sa communion, demeurent dans celle du chef de l'Eglise; que le sectaire ne peut lui-même désormais avoir part à la communion du siège apostolique, s'il continue d'en combattre la doctrine. « C'est pourquoi ajoute-t-il, après avoir tenté tous les moyens de le ramener au bon chemin, s'il résiste, vous le condamnerez, et vous mettrez la sentence à exécution par l'autorité de notre siège, comme agissant en notre place et en vertu de notre pouvoir; en sorte que si, dans l'espace de dix jours depuis qu'il aura été averti, il n'anathématise en termes formels les impiétés de ses écrits, et ne promet de professer à l'avenir touchant l'Incarnation la foi qu'enseigne l'Eglise catholique, vous pourvoirez sans plus de délai au siège de Constantinople, et vous signifierez à Nestorius qu'il sera retranché absolument de notre corps. »

En conséquence de cette commission, Cyrille convoqua tous les évêques de sa dépendance pour un concile qui se tiendrait, et qui se tint en effet sans retard dans la ville d'Alexandrie². Il y fut ré-

¹ Conc. Eph. part. 1, c. 19 et 20. — ² Ibid. c. 26.

solu que, pour troisième et dernière monition, on écrirait à Nestorius une lettre synodale qui lui déclarerait que si, dans le délai des dix jours fixés par le pape, et que l'on compterait depuis la réception des lettres qu'on envoyait, il n'abjurait ses erreurs, on ne le tiendrait plus pour évêque. On exigeait une abjuration directe et formelle, sans se contenter qu'il confessât en général la foi de Nicée : « Car vous savez, lui dit-on, en interpréter le Symbole à votre manière. Il faut donc confesser, par écrit et avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies. » C'est pourquoi le concile inséra dans sa lettre douze formules qui condamnaient autant de faux dogmes ou plutôt autant de manières de déguiser la même hérésie; et l'on obligeait Nestorius de souscrire à ces formules. C'est ce qu'on nomme les douze anathèmes de S. Cyrille, que nous allons rapporter, tant parce qu'ils devinrent extraordinairement fameux, que parce que rien n'est plus propre à faire connaître le génie de l'hérésie, et son adresse inépuisable à reproduire la même impiété sous des faces différentes afin de donner le change. Mais autant Nestorius était habile à se travestir, autant la sagacité de Cyrille se trouvait propre à le démasquer et à le confondre, comme on en peut juger par les articles suivans.

« 1. Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et que par conséquent la Vierge est mère de Dieu, puisqu'elle a engendré, selon la chair, le Verbe de Dieu incarné; qu'il soit anathème.

« 2. S'il en est quelques-uns qui ne confessent pas que le Verbe de Dieu le Père est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il ne fait qu'un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble; qu'ils soient anathème.

« 3. Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases dans le Christ, ou ne les joint que par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puissance, et non par une union naturelle; qu'il soit anathème.

« 4. Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases les choses qu'on trouve dans les Evangiles ou dans les écrits apostoliques, dites de Jésus-Christ par les saints ou par lui-même, et qu'il applique les unes à l'homme considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres, comme propres de la divine majesté, au seul Verbe qui procède de Dieu le Père; qu'il soit anathème.

« 5. Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair et

qu'il a participé comme nous à la chair et au sang; qu'il soit anathème.

» 6. Si quelqu'un dit que le Verbe de Dieu le Père est le Dieu ou le Seigneur de Jésus-Christ, et s'il ne confesse pas que, depuis que le Verbe s'est incarné selon les Écritures, le même est tout ensemble Dieu et homme; qu'il soit anathème.

» 7. Si quelqu'un dit que le Verbe divin a opéré dans Jésus-Christ comme dans un pur homme, et que la gloire du Fils unique a été communiquée à cet homme, comme à quelque autre que le Verbe; qu'il soit anathème.

» 8. Si quelqu'un ose dire que l'homme que s'est uni le Verbe doit être adoré avec lui, glorifié avec lui, appelé Dieu avec lui, comme l'un étant dans l'autre (car l'addition perpétuelle et affectée de ce mot *avec* donne cette pensée), et s'il n'honore pas plutôt l'Emmanuel par une seule adoration, et ne lui rend pas une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair; qu'il soit anathème.

» 9. Si quelqu'un dit que notre Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit, comme par une vertu qui lui était étrangère, et qu'il en avait reçu le pouvoir par lequel il chassait les esprits immondes et opérait des miracles divins parmi les hommes; et s'il ne dit pas que l'esprit par lequel il les a opérés est son esprit propre et naturel; qu'il soit anathème.

» 10. L'Écriture nommant Jésus-Christ le pontife et l'apôtre de notre foi, et disant qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Père, en odeur de suavité, si quelqu'un dit, en conséquence, que notre pontife et notre apôtre n'est pas le Verbe même de Dieu, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais que c'est cet homme qui est né de la femme, comme si c'était quelque autre que le Verbe; ou si quelqu'un dit que le Christ n'a pas seulement offert son sacrifice pour nous, mais encore pour lui-même (car celui qui ne connaissait point le péché n'avait pas besoin de sacrifice); qu'il soit anathème.

» 11. Si quelqu'un nie que la chair vivifiante du Seigneur soit la propre chair du Verbe qui procède de Dieu le Père; et s'il dit que c'est la chair de quelque autre uni au Verbe quant à la dignité, et en qui la divinité habite simplement; et s'il ne confesse pas qu'elle est vivifiante, par ce qu'elle est la propre chair du Verbe qui vivifie toutes choses; qu'il soit anathème.»

On ne sera pas fâché de voir rapprocher de cet article un autre endroit de la lettre synodale, dans lequel les pères du concile d'Alexandrie, en confirmant que la chair de Jésus-Christ est vérita-

[An
bler
gran
l'eu
mon
ples
tent
Jésu
une
hoar
ou e
vrai
Ver
E
le V
qu'il
et se
T
de s
gulie
tion
C
à leu
nopl
qu'à
triar
Jean
conr
que
lors
l'esp
le de
faire
nos
la let
on p
mém
natio
cile
et la
Vier
ni la

blement la chair du Verbe, nous ont laissé une preuve du plus grand poids en faveur de la présence réelle de l'Homme-Dieu dans l'eucharistie. Après avoir posé pour principe, qu'on annonce la mort et la résurrection de Jésus-Christ en célébrant dans nos temples son sacrifice non sanglant : « Nous sommes sanctifiés, ajoutent-ils, en participant à la chair sacrée et au sang précieux de Jésus-Christ. Car nous ne recevons pas cette nourriture comme une chair commune, à Dieu ne plaise ! ni comme la chair d'un homme sanctifié et uni au Verbe quant à la dignité seulement, ou en qui seulement la divinité ait habité ; mais comme une chair vraiment vivifiante, et par conséquent comme la chair propre du Verbe, sans qui elle ne serait pas vivifiante. »

Enfin le douzième anathème est contre quiconque ose nier que le Verbe de Dieu ait souffert ou ait été crucifié selon la chair, et qu'il ait été le premier né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et source de la vie comme Dieu.

Tels sont les douze fameux anathèmes de S. Cyrille, ou plutôt de son concile. L'énoncé de quelques propositions y paraît singulier ; mais on voulait un désaveu formel de toutes les propositions captieuses et bien plus singulières de Nestorius.

Cyrille, chargé de faire parvenir les différentes lettres du pape à leur destination, députa quatre évêques d'Égypte à Constantinople, pour les remettre tant aux zélés catholiques de cette ville qu'à leur indigne pasteur. Celle que Célestin adressait à Jean, patriarche d'Antioche, lui était parvenue auparavant ; en sorte que Jean avait eu le temps d'avertir Nestorius. Mais s'il l'avait mal connu tandis qu'il était à Antioche, le peu de cas que l'hérésarque faisait de ses derniers conseils aurait bien dû le démasquer dès lors à ses yeux. Jean lui avait mandé¹ de se tenir en garde contre l'esprit de contention et d'obstination, dans un genre d'affaire où le démon de l'orgueil s'étudie, dès l'entrée de la carrière, à nous faire avancer si loin que nous rougissions ensuite de reculer sur nos pas ; il ajoutait qu'encore que le terme de dix jours, fixé par la lettre du très-saint père et seigneur Célestin, pût paraître court, on pouvait au fond faire ce qu'il prescrivait en un seul jour, et même en peu d'heures : qu'il ne s'agissait, en parlant de l'incarnation de Notre Seigneur, que d'user d'une expression sûre et facile à employer, consacrée par un grand nombre de saints Pères, et la plus convenable en effet pour exprimer sa naissance de la Vierge, aussi réelle que salutaire pour nous ; que Nestorius ne doit ni la rejeter comme dangereuse, ni avoir honte de commencer à

¹ Conc. Eph. I part. c. 20.

s'en servir, comme si par là il commençait à changer de doctrine. « Car si vous pensez, ajoutait-il en terminant sa lettre du style le plus tendre et le plus engageant, si, comme me l'assurent nos amis communs, vous pensez ce que pensent les Pères et les docteurs de l'Eglise, quelle peine avez-vous à exprimer la piété de vos sentimens par un terme si propre à les rendre? Que si l'on refusait de croire ce que signifie le nom de mère de Dieu, dans quelle erreur affreuse ne tomberait-on pas? Ne serait-ce pas là détruire toute l'économie du mystère ineffable de l'Incarnation, de la divinité de Jésus-Christ, de l'anéantissement du Fils de Dieu, qui ne s'est réduit à la forme d'esclave que par son incompréhensible charité pour les hommes? Remettez-vous sous les yeux, je vous en conjure, mon très-cher fils, cette perspective effrayante, aussi bien que les orages qui se sont déjà élevés à votre occasion, et apprenez que de toute part ils agitent horriblement l'Eglise. » Il finit par lui nommer plusieurs évêques, ses anciens amis, entre autres Théodoret, comme ayant eu part à la minute de cette lettre, et prenant le plus vif intérêt à la cessation du scandale.

Théodoret n'était pas moins vanté pour ses vertus que pour sa doctrine¹. On lui donna le nom de Théodoret, qui signifie *don de Dieu*, parce que sa mère, dame encore plus distinguée par sa piété que par le haut rang qu'elle tenait à Antioche, obtint cet enfant après treize ans de stérilité, grâce aux prières d'un saint anachorète. Elle rendit au Ciel ce qu'elle en avait reçu, en le consacrant au Seigneur dans un monastère près Apamée. Il y devint si célèbre par son érudition et son éloquence, qu'on l'en tira malgré lui, vers l'âge de trente-six ans, pour le faire évêque de Cyr. C'était une ville assez médiocre de Syrie, fondée, disait-on, par les Juifs au retour de leur captivité de Babylone, et nommée du nom de Cyrus leur libérateur : mais ce diocèse était de huit cents paroisses, étendue immense pour un pays et pour un temps où les sièges épiscopaux étaient si multipliés.

Théodoret ne changea point de vie en changeant d'état. L'épiscopat ne fut pour lui qu'un accroissement de travaux, qui ne lui fit rien relâcher des pratiques de la vie solitaire. Il distribua tous ses biens aux pauvres, dès qu'il en fut en possession par la mort de ses parens; ne s'en réserva pas une maison, pas un meuble, et n'eut jamais en propre que le vêtement grossier dont il était couvert; mais sous cette simplicité extérieurement, il n'eut les vues et les idées ni moins grandes ni moins nobles. On remarque l'élévation de son âme et son goût pour ce qui était grand, jusque dans le choix

¹ Theod. Philoth. c. 3 et seq.

de ses bonnes œuvres. Il fit construire deux superbes ponts, bâtit des galeries publiques, répara les bains, fit un aqueduc pour procurer à la ville des eaux saines et abondantes, remit en culture les terres abandonnées. Ses travaux évangéliques sont innombrables. On ne peut que dire d'une manière abrégée et générale, qu'il convertit par milliers des hérétiques de toutes les sectes, et jusqu'à dix mille de la seule hérésie des Marcionites; qu'il n'en laissa d'aucune sorte dans son diocèse, qui en était tout rempli à son avènement. Malgré cela, il prêchait souvent à Antioche, où il faisait des séjours prolongés tout évêque qu'il était : chose assez singulière pour cette époque. On jugeait sans doute que la présence d'un homme de son mérite dans une ville telle qu'Antioche, était de la plus grande importance pour le bien de l'Eglise.

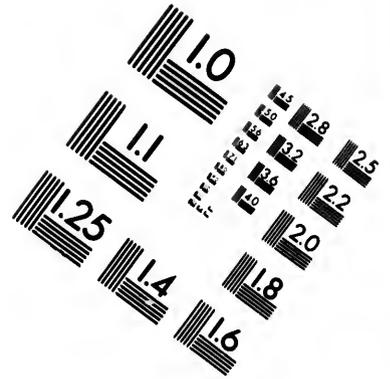
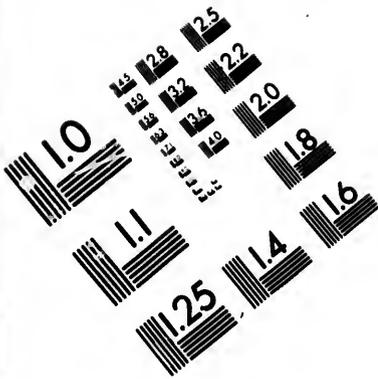
Nous aurons souvent occasion de parler des écrits de Théodoret; où l'on remarque autant d'élégance, de justesse, de profondeur, que de variété et d'érudition; mais nous devons surtout avertir que la solidité d'esprit qui s'y fait partout sentir, et le jugement exquis de l'auteur, ne permettent pas de douter de la vérité des actions merveilleuses de plusieurs solitaires qu'il y rapporte, quelque incroyables d'ailleurs qu'elles paraissent.

Comme il avait fait connaissance à Antioche avec Nestorius, et qu'il s'était même lié d'une étroite amitié avec lui, le patriarche Jean employa son nom en écrivant au novateur, afin de ramener plus facilement celui-ci. Il ne fut pas question dans cette lettre des anathèmes de S. Cyrille, dont ni Jean ni Théodoret n'avaient alors connaissance, et que tous deux blâmèrent par la suite avec tant de scandale. Mais pour le fond de l'hérésie de Nestorius, il paraît qu'ils en eurent toujours horreur. Au moins dans cette première exhortation à l'hérésiarque, s'employèrent-ils avec les vues les plus droites à le faire penser et parler comme le reste de l'Eglise.

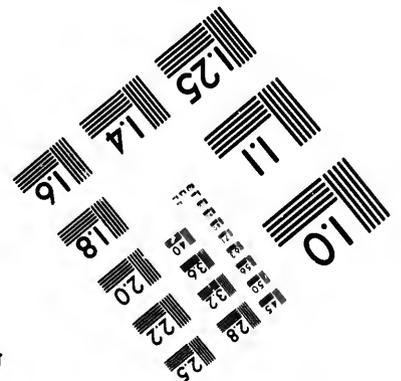
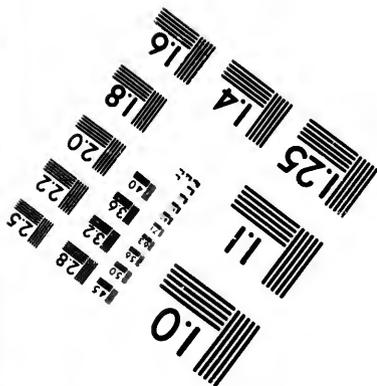
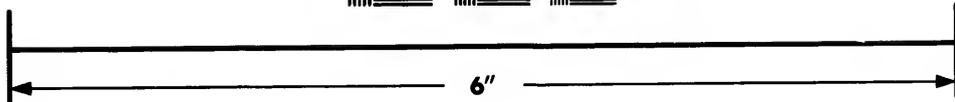
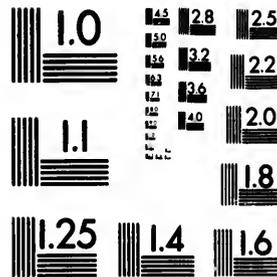
Tout fut inutile: exhortations amicales, monitions des conciles, rien ne fléchit un orgueil qui ne voyait point d'extrémité plus affreuse que de convenir de ses torts. Les quatre évêques députés d'Alexandrie, lui remirent dans son église, en présence du clergé et du peuple, la lettre synodale du concile d'Egypte avec la lettre du pape¹. Il dit froidement qu'on vint le trouver le lendemain. Les députés se présentèrent en effet; mais on leur refusa la porte, et on ne leur fit faire aucune réponse. Nestorius monta peu après en chaire, prêcha sa doctrine accoutumée, avec un peu plus de dissimulation néanmoins, mais il s'emporta avec aigreur contre

¹ Conc. Eph. act. 1, p. 503.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
19 24 28
21 26 32

51 52 53
01 02 03

S. Cyrille, qu'il ne nomma point, mais qu'il n'en désigna qu'avec plus de mépris, sous le nom de l'Égyptien. Ayant lu les douze anathèmes, il crut y trouver prise à la critique, et il accusa l'auteur d'y renouveler les erreurs d'Apollinaire. Ce fut avec cette qualification qu'il en fit passer une copie à Jean d'Antioche, qui, ne consultant que sa prédilection pour le novateur, qu'au fond il désapprouvait, trouva aussi l'apollinarisme dans la doctrine de Cyrille. En vain celui-ci expliqua-t-il les douze articles de manière à effacer, jusqu'à la moindre trace, les indignes couleurs dont on les noircissait; l'amitié, plus persuasive que l'équité, surprit Théodoret même. Cet ami de Nestorius, avec toutes ses lumières et ses vertus, se laissa préoccuper par le désir de le justifier, jusqu'à incriminer son antagoniste d'une manière très-injurieuse. Il l'attaqua de concert avec l'évêque d'Antioche, publia des écrits pleins de fiel et d'amertume contre les anathèmes, et Jean leur en opposa douze autres qui firent concevoir de sa propre croyance les soupçons les plus désavantageux et les plus difficiles à effacer par la suite.

C'était prévenir assez adroitement les esprits contre tout ce que Cyrille pourrait faire, que de l'accuser lui-même d'hérésie et d'une espèce d'idolâtrie qui rendait à la seule humanité de Jésus-Christ l'adoration due à la personne du Verbe. Mais si la plupart des prélats se tinrent sur leurs gardes, on réussit à décrier le patriarche d'Alexandrie auprès de l'Empereur, prévenu de longue main et dès l'origine de cette malheureuse affaire. Il reste une lettre fort dure de Théodose à S. Cyrille, qu'il accuse de calomnier ses confrères et d'exciter l'animosité et la discorde. C'est à cet esprit de zizanie, qu'il attribue les lettres particulières que le saint avait écrites à l'impératrice Eudoxie, et surtout à la princesse Pulchérie : lettre où la matière était en effet plus approfondie que dans les autres, à cause de la supériorité d'esprit de cette princesse, reconnue dans tout l'Empire.

Le mal étant à ce point, il ne restait de remède que le concile général, non pour proscrire l'erreur, qui était suffisamment proscrire, mais pour assurer de plus en plus à la foi de l'Eglise et pour donner à la proscription tout l'éclat et toute l'authenticité convenables contre les dangers de la séduction. Les évêques et le peuple catholique, mais surtout le clergé de Constantinople, avec les moines et leurs archimandrites, prièrent instamment l'Empereur de procurer ce secours à l'Eglise, dans le péril extrême où elle se trouvait. Instruits des intentions du pape et de Cyrille son représentant, auxquels ils étaient tout dévoués¹, ils présentèrent

¹ Part. Conc. Eph. c. 30.

[An
à T
pié
exe
fair
ven
mes
que
tes,
la r
qu'e
con
veu
L
tous
sem
alar
le li
par
men
pou
com
tion
septi
plus
min.
peu
cinq
diffi
lesti
tème
et de
cam
pétu
de M
arriv
caus
ces
diac
égli
N
évêc

à Théodose un mémoire circonstancié, où ils retracèrent les impiétés scandaleuses de Nestorius, avec les violences qu'il avait déjà exercées contre plusieurs d'entre eux; ils conjurèrent le prince de faire assembler un concile œcuménique, pour empêcher que le venin de l'hérésie ne s'étendit davantage, s'exprimant dans les termes les plus énergiques, citant l'Empereur au tribunal du Monarque suprême, et protestant de leur innocence après ces poursuites, si elles demeuraient sans effet¹. Théodose aimait sincèrement la religion: il comprit, à ces alarmes de tous les gens de bien, qu'elle se trouvait en danger, donna les mains à la célébration d'un concile universel, et lui-même en indiqua l'assemblée selon le vœu du pape et des évêques.

La nouvelle de cette convocation fit un plaisir inexprimable à tous les prélats orthodoxes². Sitôt que le temps marqué pour s'assembler approcha, ils se mirent en route avec une célérité qui alarma l'hérésiarque et tous ses fauteurs. Ephèse fut choisie pour le lieu du concile, comme une ville de facile abord par terre et par mer, située d'ailleurs dans un pays sain et pourvu abondamment de toutes les choses nécessaires à la vie. On choisit de même, pour le temps de la célébration, la saison la plus douce et la plus commode; l'ouverture ayant été fixée par les lettres de convocation à la fête de la Pentecôte, qui, cette année 431, tombait le septième jour de juin. Ainsi les solennités de Pâques ne furent pas plus tôt passées, que les prélats bien intentionnés se mirent en chemin. S. Cyrille, accompagné de cinquante évêques qui formaient à peu près la moitié de ceux d'Égypte, arriva à Ephèse quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, quoique la navigation eût été fort difficile. Juvénal de Jérusalem arriva peu après avec ceux de la Palestine, entre lesquels était Aspébète, nommé Pierre à son baptême, ce prince des Sarrasins converti autrefois par S. Euthymius, et devenu leur évêque; on l'appelait communément l'évêque des camps, parce que ces Sarrasins ou Arabes du désert étaient perpétuellement campés. Flavien de Thessalonique, avec les évêques de Macédoine, comme ceux de la plupart des autres provinces, arrivèrent tous à temps. Il n'y eut point d'évêques africains, à cause du déplorable état où la guerre des Vandales avait mis ces provinces. Tout ce qu'elles purent faire, ce fut d'envoyer le diacre Bessula, pour rendre témoignage de la croyance de ces églises.

Nestorius, de son côté, partit de fort bonne heure avec dix évêques de son parti, tant pour montrer sa confiance, que dans

¹ Evagr. II, Hist. c. 7. — ² Socr. VII, 34.

l'espoir d'augmenter le nombre de ses partisans, à mesure que les pères arriveraient. Il était accompagné des comtes Candidien et Irénée; celui-ci, sans autre caractère que son amitié pour son évêque, l'autre avec le commandement des troupes qu'il conduisait pour empêcher le tumulte, et, en cas de besoin, pour prêter main-forte au concile¹. Mais le patriarche d'Antioche, toujours protecteur de Nestorius, et les évêques syriens traînèrent tant qu'ils purent en longueur. On ajouta quinze jours au délai qu'avait marqué l'Empereur; et du septième de juin, fête de la Pentecôte, désigné pour l'ouverture du concile, on la remit au vingt-deuxième. Les Syriens n'arrivèrent point encore. La mauvaise foi commençait à se manifester: on conçut des soupçons fâcheux, à raison de leur lenteur et de toute leur conduite. Cependant Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées de chemin, de trente qu'il en avait eu à faire, écrivit à S. Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié et d'empressement pour le joindre. Il fit même prendre les devans à deux prélats nommés Alexandre, l'un d'Apamée, et l'autre d'Hiéraples, tous deux métropolitains, avec charge de dire qu'on ne différât pas le concile à cause de lui, et qu'on commençât, sans l'attendre, à faire ce qui convenait.

Il y avait déjà plus de deux cents évêques à Ephèse, dont plusieurs peu riches et arrivés depuis long-temps, se trouvaient fort incommodés; d'autres étaient tombés malades, et quelques-uns déjà morts; on murmurait hautement contre le patriarche d'Antioche, qui craignait, disait-on, de se trouver au concile, pour entendre condamner un hérétique tiré de son église. On ajoutait que depuis long-temps il serait à Ephèse, s'il l'avait voulu, puisqu'il était arrivé des évêques de plus loin; qu'en tout cas, s'il procédait avec droiture, il n'aurait garde de trouver mauvais qu'on eût commencé sans lui le concile, après qu'on y avait été exhorté par les évêques, à qui il avait fait prendre les devans. L'ouverture fut donc résolue pour le vingt-deux, et l'on s'assembla ce jour-là dans la grande église qui était dédiée à la Sainte-Vierge. La veille, quatre évêques avaient juridiquement averti Nestorius, et en même temps cinq ou six prélats qui se trouvaient avec lui. Le parti fit une protestation en forme contre l'ouverture du concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche, et elle fut souscrite par un nombre assez considérable d'évêques de l'Asie, de la Thrace et de la Syrie, parmi lesquels signèrent les deux métropolitains d'Hiéraples et d'Apamée, avec Théodoret, arrivé aussi avant le patriarche d'Antioche.

¹ Evagr. 1, 3.

Le comte Candidien fit de son côté tous les efforts possibles pour retarder la célébration, alléguant la volonté de l'Empereur, qu'il faisait parler à sa fantaisie. Les pères, rassemblés suivant leur premier arrêté, demandèrent à voir la commission, et on leur en refusa communication. Mais ils parlèrent si haut, et interprétèrent si désavantageusement le mystère qu'on leur faisait d'un ordre adressé à eux-mêmes, que le comte se vit forcé de le produire. Rien n'était plus religieux que ce que Théodose y marquait. Il enjoignait à Candidien d'assister au concile, précisément pour le favoriser et pour y empêcher le tumulte; avec défense très-expresse de s'immiscer en aucune façon dans les délibérations des pères; cela n'étant pas permis, disait l'Empereur, à un homme qui n'est pas du nombre des évêques. Du reste, il ne parlait point de délai, et ne dérogeait nulle part aux lettres de convocation qui fixaient le jour de l'ouverture. On vit dès-lors à quoi il fallait s'attendre de la part de Candidien. Mais les prélats s'armèrent d'une magnanimité vraiment épiscopale, et n'en furent que plus ardens à proscrire les nouveautés impies.

Le comte s'étant retiré mécontent, les évêques commencèrent la célébration du saint concile. Sur un trône érigé au milieu de l'église, à l'endroit où était le siège ordinaire de l'évêque, on plaça l'Évangile, pour représenter l'assistance de Jésus-Christ, qui a promis de se trouver au milieu des pasteurs assemblés en son nom : spectacle saint et imposant, dont le concile d'Ephèse a donné le modèle à tous les conciles postérieurs. Les évêques étaient assis aux deux côtés, suivant la dignité de leur rang. Il paraît qu'à cette première session où fut condamné Nestorius, le nombre des pères montait à près de deux cents, puisque cent quatre-vingt-dix-huit souscrivirent sa déposition, comme présents. Après la session, il en arriva quelques-uns qui souscrivirent encore. S. Cyrille occupait la première place, comme président au concile de la part du souverain pontife. C'est au moins la raison qu'en rendent les actes, quoique ce premier rang convint d'ailleurs à la dignité du siège d'Alexandrie, puisque ce patriarche avait le pas sur les autres, et que les légats du saint Siège n'étaient pas encore arrivés. Après S. Cyrille, étaient placés Juvénal de Jérusalem et Théodote d'Ancyre, orateurs ou avocats du concile; ensuite les autres Pères, selon la dignité de leurs sièges.

Quand tous furent assis, Pierre, prêtre d'Alexandrie et premier des notaires, proposa l'accusation de l'hérésiarque en ces termes ¹ : « Nestorius, peu après son élection, a troublé la paix de

¹ Tom. 3 Conc. p. 421 et seq.

l'Eglise par des dogmes erronés; sur quoi le très-pieux évêque d'Alexandrie lui a écrit plusieurs fois pour le rappeler de ses écarts. Le très-saint pontife de l'église romaine, Célestin, lui a écrit pour la même fin, après l'examen des ouvrages impies qu'il en avait reçus. Voici les pièces justificatives, dont la simple lecture mettra le tout dans une parfaite évidence. — Avant cette lecture, reprit Théodote d'Ancyre, autre orateur du concile, il faut s'assurer qu'on a mis en œuvre les moyens de droit pour faire comparaître l'évêque Nestorius.» Aussitôt les quatre évêques qu'on lui avait députés la veille, attestèrent qu'ils s'étaient acquittés de leur commission. On procéda sur-le-champ à une seconde monition où l'on ferait mention de la première, et l'on chargea d'autres évêques d'aller la signifier par écrit à l'accusé. Ils trouvèrent la maison où il était logé, environnée de gens de guerre qui avaient des bâtons en main. La porte leur fut insolemment refusée, sous prétexte qu'il reposait. Cependant le tribun qui commandait la troupe ayant paru, et ses procédés pouvant être d'une tout autre conséquence à la cour que ceux des simples soldats, il dit aux députés que lui-même n'avait pu voir Nestorius, mais que ce patriarche lui avait fait dire de répondre qu'il ne se trouverait point au concile avant que tous les évêques y fussent arrivés; ce que les députés rapportèrent mot pour mot. Sans perdre un moment, la troisième citation fut résolue et mise par écrit dans la forme suivante : « Le saint synode, en se conformant aux canons et en usant de douceur, vous cite pour la troisième fois. Ne refusez pas de vous présenter enfin, pour répondre à l'accusation d'hérésie intentée contre vous. Soyez certain que, si vous persévérez dans l'obstination, le saint concile, quoique avec douleur et par nécessité, ne manquera pas de prononcer contre vous, selon les décrets des pères. » Les députés chargés de ce nouvel avertissement ne furent pas mieux accueillis que ceux qui les avaient précédés. Ils trouvèrent pareillement le logis de Nestorius entouré de soldats qui même les repoussèrent brutalement du portique, sans souffrir qu'ils s'y missent à l'abri d'une chaleur brûlante. « Nous sommes évêques, dirent-ils sans perdre patience, et nous ne venons pas pour faire injure au patriarche, mais pour l'inviter, suivant les lois, à venir prendre séance au concile.—Et nous, repartirent les soldats, nous sommes ici de la part du très-pieux Nestorius, pour ne laisser entrer qui que ce soit de votre concile. Vous n'aurez point d'autre réponse, quand vous demeurerez jusqu'à la nuit. »

Les évêques, voyant qu'ils attendaient en pure perte, revinrent à l'église, et rendirent compte de la réception qu'on leur avait faite.

Tous les pères témoignèrent une vive indignation. « Cependant la vue des égaremens de notre frère, reprit Juvénal de Jérusalem, doit nous inspirer encore plus de pitié que de sévérité : quoique les canons ne prescrivent que trois citations, nous en ferions volontiers une quatrième ; et mille autres démarches pour son salut ; mais puisqu'il fait garder sa porte par des gens de guerre, c'est une triste preuve qu'ayant fermé l'oreille à la voix de sa conscience, il est beaucoup moins disposé à l'ouvrir à nos avertissemens charitables. Il faut donc passer outre : puisque nous ne pouvons sauver notre frère, mettons en sûreté le dépôt de notre foi. »

On commença par lire le Symbole de Nicée, afin de partir d'un point fixe pour approuver ou condamner ce qui lui serait conforme ou contraire. Ensuite le prêtre Pierre d'Alexandrie proposa de lire la lettre de S. Cyrille, tant pour en comparer la doctrine avec celle de Nicée, que pour s'assurer des conseils qu'il avait donnés à Nestorius. Après cette lecture, Juvénal de Jérusalem dit le premier que rien n'était plus conforme à la doctrine de Nicée ; Firmin de Césarée en Cappadoce, Memnon d'Ephèse, Théodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, tant en son nom qu'en celui de tous les évêques de l'Illyrie, Acaë de Mélitine, c'est-à-dire, les prélats les plus considérables, et grand nombre d'autres, opinèrent chacun en particulier, jusqu'au nombre de cent six, exaltant à l'envi la profondeur et la pureté de la doctrine de Cyrille ; et le reste du concile témoigna tout ensemble qu'il pensait de même.

On voulut comparer cette doctrine avec quelques écrits de Nestorius, et l'on choisit la seconde lettre à S. Cyrille, où il expliquait plus clairement ses erreurs. « Elle est en tout contraire à la foi de Nicée, s'écria Juvénal de Jérusalem. Anathème à ces erreurs impies ! Anathème à quiconque tient cette doctrine ! — Ce n'est pas sans sujet, reprit l'évêque de Mélitine, homme de poids et d'un rare mérite ; ce n'est pas sans sujet que Nestorius craint de comparaître, et fait environner sa maison de gens armés ; sa conscience est son premier accusateur : c'est en étouffant ses remords, qu'il s'éloigne tant des saintes Ecritures que de la tradition des Pères. » Puis, motivant son avis selon le contenu de la lettre même qu'il condamnait : « La présomption, poursuit-il, avec laquelle il ose se vanter d'avoir ôté les ténèbres de nos mystères, le condamne suffisamment, puisqu'elle le fait convenir d'avoir employé des principes et un langage nouveaux. J'anathématise donc ces impiétés, et tous ceux qui les adoptent. » Les autres pères prononcèrent le même anathème. On lut enfin la lettre du pape Célestin à Nestorius, l'épître synodale du concile d'Alexandrie ; et

les évêques égyptiens qui en avaient été les porteurs, rendirent compte du mépris qu'il en avait fait.

Acace de Mélitine et Théodote d'Ancyre avaient des liaisons particulières avec Nestorius, qui, les regardant comme amis, et comptant les séduire à leur arrivée à Ephèse, leur avait parlé à cœur ouvert et sans rien déguiser. Ces tentatives avaient fait du bruit. Fidus de Joppé, prenant ces deux prélats à témoin : « Le novateur, dit-il, soutient les mêmes impiétés qu'autrefois ; j'en atteste Acace et Théodote. Au nom du Dieu de toute vérité, par les saints Évangiles ici présens, et dont l'intégrité doit nous être plus chère que toutes les amitiés humaines, qu'ils nous disent ce qu'ils ont entendu de la bouche de Nestorius même, depuis trois jours. » L'un de ces deux évêques avait été sur le point de donner dans le piège ; mais il était bien revenu de sa prévention : tous deux ne cherchaient qu'à signaler leur attachement à la foi qu'on avait voulu leur ravir. Tout le concile applaudit à la proposition de Fidus ; et les deux évêques, prenant ces vœux unanimes pour un commandement : « Si je suis attaché à mon ami, dit d'abord Théodote, l'intérêt de l'Église m'est encore plus cher. Quoi qu'il en coûte à mon amitié, je rendrai un témoignage fidèle à la vérité. Que l'on m'écoute avec confiance : Ce que Nestorius avait dit plusieurs fois, ce qu'il avait prêché publiquement et consigné dans ses écrits, il l'a répété et soutenu depuis notre arrivée. Nous lui avons oui dire il y a peu de jours, et plusieurs autres personnes l'ont entendu avec nous, qu'il était messéant d'annoncer un Dieu né d'une vierge et nourri de son lait, un Dieu de deux ou trois mois. »

A cette déposition de Théodote, Acace ajouta qu'arrivé à Ephèse, son premier soin avait été de travailler à faire changer Nestorius, qu'il y avait trouvé en d'étranges sentimens, et que sur ses remontrances le patriarche s'était rétracté de bouche. « Mais dans une autre conversation, poursuivit-il, lui et un évêque de sa suite ont proféré devant moi des blasphèmes à faire horreur, et qui m'ont banni entièrement de leur compagnie. Entre autres choses, Nestorius a osé dire qu'autre était le Fils qui a été crucifié, autre le Verbe divin, et que le crime des bourreaux du Christ n'était qu'un simple homicide, parce qu'il n'avait été commis que sur un homme et non sur un Dieu. »

On lut après cela plusieurs passages des Pères les plus révévés, au nombre de dix à douze, tels que S. Cyprien, S. Athanase, les saints papes Jules et Félix, S. Ambroise, S. Basile, les SS. Grégoire de Nysse et de Nazianze. On les mit en opposition avec les propositions écrites et verbales de Nestorius. Puis, tous les pères

[An
du c
lui d
term
tatio
véne
d'ex
cus
bliq
qu'il
tés p
par
(V.
larm
outr
cile,
de to
tion
que
sain
ordr
ense
des
lois
que,
T
tin j
Tou
de D
app
nem
père
les
brû
tout
rie
ren
le l
tou
crie
tiqu
côt
S. I
I

du concile se récriant sur la témérité et l'impiété du novateur, on lui dit anathème. La sentence de condamnation fut conçue en ces termes : « Nestorius ayant refusé, non-seulement d'obéir à la citation qu'on lui a faite de notre part, mais même de recevoir les vénérables évêques nos députés, nous n'avons pu nous dispenser d'examiner ses sentimens impies. Comme nous avons été convaincus de sa manière de penser et d'enseigner, tant par la lecture publique de ses lettres et de ses autres écrits que par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, et qui nous ont été rapportés par des témoignages légitimes; forcés, comme nous le sommes, par les canons et par la lettre de notre très-saint père Célestin (V. la Dissertation, pag. 615), nous avons rendu et prononçons, les larmes aux yeux, le jugement qui suit : *Notre Seigneur Jésus-Christ, outragé par les blasphèmes de Nestorius, a défini par ce saint concile, que ledit Nestorius est privé de la dignité épiscopale, retranché de toute société et de toute assemblée ecclésiastique.* » La signification de la sentence se fit en ces termes, encore plus énergiques que les précédens : *A Nestorius, nouveau Judas, de la part du saint concile assemblé par la grâce de Dieu à Ephèse, suivant les ordres de notre religieux empereur : Sachez qu'en punition de vos enseignemens impies et de votre résistance indomptable à l'autorité des canons, vous avez été déposé par le saint concile, suivant les lois de l'Eglise, et que vous êtes déchu de tout grade ecclésiastique, le vingt-deuxième jour du présent mois de juin.*

Telle fut la première session, qui occupa les pères depuis le matin jusqu'à la nuit fermée, quoiqu'on fût dans les plus longs jours. Tout le peuple d'Ephèse, plein de zèle pour la gloire de la mère de Dieu, attendit à la porte pendant tout ce temps. Quand il eut appris le triomphe de la Vierge mère, et la déposition de son ennemi, il fit de grands cris de joie, et combla de bénédictions les pères du concile. Les citoyens les plus distingués reconduisirent les évêques à leurs logis, avec des flambeaux allumés; les femmes brûlèrent des parfums devant eux; on fit des illuminations par toute la ville, chaque rue retentissant du nom et des éloges de Marie mère de Dieu; toute l'Asie, tout le monde chrétien s'empressèrent à l'honorer avec un redoublement de zèle et de ferveur. Des le lendemain de la condamnation, la sentence en fut affichée dans toutes les places de la ville, et publiée dans toutes les rues par les crieurs publics. S. Cyrille écrivit sans délai à ceux de ses ecclésiastiques qu'il avait laissés à Constantinople, pour veiller de leur côté au bien de la religion, et il adressa une lettre particulière à S. Dalmace.

Personne ne méritait mieux cette distinction que cet illustre

abbé, le plus renommé de tous ceux de la ville impériale, tant pour sa sainteté que pour mille autres avantages¹. Il avait servi sous Théodose le Grand, dans la troupe de ses gardes, et dès-lors il se distingua par sa piété; mais, aspirant à une vie plus parfaite, il quitta d'un commun accord sa femme et ses enfans, excepté un de ses fils, nommé Fauste, avec lequel il alla se mettre sous la conduite de l'abbé Isaac. Il ne pensait qu'à se sanctifier dans la plus profonde obscurité, lorsqu'Isaac, se voyant près de sa fin, et ne trouvant personne aussi digne que Dalmace de lui succéder, l'établit hégumène, c'est-à-dire supérieur du monastère sous l'évêque. C'était en effet un prodige d'abstinence et de détachement des choses d'ici-bas, que le nouvel abbé. Mais moins il aimait le monde et son faux éclat, plus les grands de l'Empire, les sénateurs et l'Empereur même qui le visitait souvent, lui donnaient des marques éclatantes de confiance et de vénération. On attribua à sa personne, et en sa considération à ses successeurs, le titre d'archimandrite, ou chef de tous les monastères de Constantinople. Tel était le saint ami que, à raison de son zèle extrême contre les nouveautés impies, Cyrille jugea digne d'être le premier instruit de leur condamnation.

Le concile écrivit de plus au clergé et au peuple de Constantinople, fort éloignés des impiétés de leur évêque; et sitôt que les actes de la déposition eurent été mis au net, on les envoya à l'Empereur, avec une lettre synodale touchant la conduite des pères, l'obstination du patriarche déposé, et les raisons qu'on avait eues de le juger sans attendre les Orientaux au-delà du terme prescrit. Les évêques du concile, pour écarter les préventions de l'Empereur, ne manquèrent pas de lui dire que le pape avait déjà condamné les erreurs de Nestorius, et porté contre lui sa sentence. Ils supplièrent aussi Théodose de prêter son secours pour extirper de toutes les églises la nouvelle hérésie, de faire brûler les écrits de l'hérésiarque partout où ils se trouveraient, et de charger de son indignation quiconque mépriserait ce qui avait été statué. Tel est l'ordre des puissances, consacré par l'usage de la plus vénérable antiquité : l'Eglise prononce sur la doctrine, indique et censure les écrits pernicieux qui la contiennent; les protecteurs temporels soutiennent les décrets de leur pouvoir et les font mettre à exécution.

Cependant le comte Candidien fit garder tous les passages par terre et par mer, pour empêcher que les lettres du concile ne parvinssent à la cour². Dès le lendemain de la session, il protesta

Mérol. 3 Aug. — ² Baluz. Synod. c. 11.

[An 43.]
cont
à l'Em
néral
leurs
cabal
Ephè
coup
lateur
la vil
de ce
faire
séditi
suivis
naient
lant d
une é

Pou
la vér
sant l
somm
il y v
moins
lumen
reur, c
évêque
que d
que c
traiter

Cet
très-gr
peu de
redout
leur p
fussen
ressou
pussen
d'Héra
deux
gués.

Tar
tendu
fauteu
ble pe

contre ce qui y avait été fait. De concert avec Nestorius, il envoya à l'Empereur une fausse relation où, noircissant les prélats en général, et particulièrement S. Cyrille, on osait avancer que toutes leurs opérations et leur conduite n'avaient été que précipitation, cabale, tumulte et violence; qu'une multitude d'évêques arrivés à Ephèse n'avaient pas été admis au concile, et qu'il y avait eu beaucoup de division parmi ceux mêmes qui s'y trouvaient; que les zéloteurs avaient cherché à exciter une sédition, en répandant dans la ville des soldats de leur parti, pour courir autour des maisons de ceux qu'ils présumaient ne penser pas comme eux, et pour leur faire des menaces effrayantes; que l'évêque d'Ephèse, chef de la sédition, avait fermé les églises, afin que ceux qui seraient poursuivis n'eussent aucun lieu de refuge. C'est ainsi qu'ils empoisonnaient la sage conduite de Memnon et des Ephésiens, qui, ne voulant donner ni facilité ni ressource au schisme, avaient refusé une église à part pour l'assemblée des Nestoriens.

Pour revêtir leur requête des apparences de la franchise et de la vérité, les ennemis du concile disaient à l'Empereur en finissant leur lettre : « Nous vous conjurons, seigneur, puisque nous sommes venus ici par vos ordres, de pourvoir à notre sûreté; car il y va de notre vie; et de faire en sorte que nous puissions au moins retourner chez nous sans péril. Que si vous voulez absolument que le concile se célèbre, ordonnez, très-religieux Empereur, qu'il se tienne dans l'exactitude des règles; que ni prêtre ni évêque n'y paraisse sans être invité nommément; qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province avec le métropolitain, et que ceux-ci même soient au fait des questions que l'on doit traiter. »

Cette dernière clause était pleine d'artifice : on excluait par là le très-grand nombre des évêques d'Égypte, parmi lesquels il y avait peu de métropolitains, et ceux par conséquent qui étaient les plus redoutables à l'hérésiarque, à cause de leurs rapports avec Cyrille leur patriarche. Sous prétexte de n'admettre que des évêques qui fussent au fait des questions agitées, on se ménageait encore une ressource contre le choix et le jugement des prélats, quels qu'ils pussent être. Cette lettre fut souscrite par onze évêques; Fritilas d'Héraclée, Hellade de Tharse, Hymenius de Nicomédie, et les deux Alexandre d'Apamée et d'Hiéraples, étaient les plus distingués.

Tandis que les hérétiques se plaignaient ainsi à la cour des prétendues violences commises par les orthodoxes, Candidien leur fauteur, qui avait la force en main, exerçait lui-même une véritable persécution contre les pères du concile. Il les faisait insulter

publiquement par ses soldats et par les nombreux satellites que Nestorius entretenait autour de lui; il les privait des commodités de la vie, empêchait même qu'on ne leur apportât les choses nécessaires. Ce fut bien pis quand, cinq jours après la première session, c'est-à-dire le 27 de juin, Jean, patriarche d'Antioche, arriva à Ephèse avec les évêques de sa suite. Les catholiques n'avaient pas imaginé qu'il pût ne point applaudir à leur jugement, ou les blâmer d'autre chose que d'avoir encore trop différé à le rendre. Ils envoyèrent au-devant de lui une députation nombreuse de clercs et d'évêques, tant pour faire honneur à son rang, que pour l'avertir de ne plus communiquer avec Nestorius déjà condamné. Mais on s'abusait étrangement. Jean fit écarter avec hauteur les députés, qui le suivirent néanmoins jusqu'à son logis, où, après les avoir fait attendre long-temps à la porte, on les introduisit enfin, et l'on écouta ce qu'ils avaient à dire de la part du concile.

Jean les entendit avec une froideur affectée, les congédia avec le même dédain, sans leur rien répondre, et les abandonna à la fougue orientale de ses évêques et de ses clercs, qui, par un procédé inconcevable dans nos mœurs, les battirent au point de mettre leur vie en péril. Les députés vinrent en faire le rapport aux pères, et leur montrèrent leurs blessures, dont on dressa des actes qui ne se trouvent plus néanmoins parmi ceux du concile, quelque indubitable que soit ce fait. Mais ce n'est pas ici la seule preuve qu'on a perdu quelque partie des premiers monumens du concile d'Ephèse.

Aussitôt après ce début scandaleux, l'évêque d'Antioche, en habit de campagne et tout poudreux encore, comme il était descendu de sa voiture, tint dans la maison où il était logé un conciliabule composé d'un assez grand nombre d'évêques, rassemblés tumultuairement, sans aucun choix, sans nul égard à la bienséance, tout étant trouvé bon, jusqu'à ceux qui avaient été autrefois déposés pour crime, ou qui faisaient une profession ouverte de pélagianisme¹. Il est difficile d'accorder un tel attentat avec la religion de Jean d'Antioche, et avec son attachement pour la sainte foi, qu'on lui verra signaler dans la suite par des démarches héroïques. Mais il était prévenu par les évêques nestoriens, par le comte Candidien, qui, en allant à sa rencontre, avait devancé les députés du concile: prélat d'ailleurs d'un esprit borné, plus ardent qu'éclairé, plus pieux que versé dans les affaires ou dans la connaissance des hommes, aussi facile à conduire que difficile à faire revenir sur le compte de ceux qui s'étaient une fois em-

¹ Ep. Memn. t. 3 Conc. p. 761. -- ² Apol. Cyril. p. 405.

parés de sa confiance. Tel est au moins le jugement qu'a fait porter de lui l'inconséquence de sa conduite. Mais, quelque génie qu'on ait, qu'il est dangereux, en matière de religion surtout, d'avoir fait d'abord une fausse démarche! Les sectaires dont il était obsédé lui firent peur du fantôme de l'apollinarisme, qu'ils ne cessaient de reprocher aux orthodoxes, et qu'ils lui faisaient voir principalement dans les anathèmes de S. Cyrille.

Il déposa dans son conciliabule l'évêque d'Alexandrie et Memnon d'Ephèse, un de ses plus zélés coopérateurs; il sépara de sa communion les autres pères, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné la doctrine des douze articles ou des douze anathèmes¹. Pour comble de prévention et d'égarement, au moins est-il bien difficile de le disculper sur cet article consigné dans les écrits de la plupart des historiens, il rétablit les évêques déposés pour cause de pélagianisme, et fit une décision expresse contre la vérité du péché originel. Les hérétiques eurent ensuite l'adresse de la glisser dans les copies des vrais décrets d'Ephèse, comme S. Grégoire le Grand le découvrit long-temps après². Le concile nestorien fut souscrit par quarante-trois évêques, dont aucun n'étonna davantage que le pieux et savant Théodoret. Toutefois ils ne publièrent point leur sentence à Ephèse, où la publicité de l'imposture n'aurait servi qu'à les confondre; mais ils l'envoyèrent à Constantinople, avec des lettres adressées aux princesses, au sénat, au peuple et au clergé. On imagine bien que le mensonge et les imputations n'y étaient pas épargnés; mais, comme l'Empereur n'avait pas encore vu les actes du vrai concile, que Candidien empêchait toujours de passer à Constantinople, il s'indisposa étrangement contre S. Cyrille et les autres prélats orthodoxes.

Les choses en étaient là, quand les légats du pape arrivèrent à Ephèse³. Ils n'avaient pu venir à temps pour l'ouverture du concile, à cause des tempêtes qu'ils avaient essayées en route. Le jour même de leur arrivée, qui était le dixième de juillet, le concile célébra sa seconde session dans la maison épiscopale d'Ephèse. Il paraît que S. Cyrille tint toujours le premier rang, comme président constitué pour toute cette affaire; après lui, était assis l'évêque Arcade, l'un des légats; puis les orateurs du concile, Juvénal et Théodote; et tout de suite, les deux autres légats, Project, aussi évêque, et Philippe, prêtre de l'église romaine. Celui-ci parla le premier, et présentant les lettres pontificales dont il était le porteur, il requit, avec ses deux collègues,

¹ Act. Concilian. p. 198. — ² Epist. l. v, ep. 14; l. vi, ep. 31; l. vii, ep. 47. —

³ Conc. Eph. p. 610 et seq.

qu'elles fussent lues et insérées dans les actes du concile. On rendit aussitôt en grec ce qu'il venait de dire en langue romaine ou latine. La lettre du souverain pontife fut de même lue en latin, puis on en lut une traduction grecque qu'on avait eu soin de tenir toute prête pour ceux des pères qui ne savaient pas la langue latine. Cette lettre, émanée du saint Siège dans une conjoncture si solennelle, devait être écoutée avec la plus religieuse attention par les pères du concile, et elle fit sur eux une vive impression. « L'assemblée des évêques, y lit-on, est assurée de la présence du Saint-Esprit, comme représentant l'assemblée des Apôtres; jamais leur maître ne les abandonna dans le ministère de la parole; c'était lui-même qui enseignait par leur organe, et ce ministère de l'enseignement est passé à tous les évêques. Nous sommes tous entrés dans ce droit héréditaire de l'apostolat, nous qui avons succédé aux Apôtres dans les fonctions qu'on leur avait confiées en ces mots : *Allez, instruisez toutes les nations.* » De là le pontife infère l'obligation où sont les pères de concourir tous ensemble à conserver le dépôt de la doctrine apostolique. C'est ainsi que S. Célestin reconnaissait les évêques pour juges de la doctrine, et comme établis par Jésus-Christ pour docteurs de son Eglise dans la personne des Apôtres. Dans la suite de la lettre, il donne son aveu aux trois légats, qui assisteront, dit-il, à ce qui se fait, et exécuteront ce que nous avons ordonné. La lecture finissait à peine, que tous les Orientaux s'écrièrent : « C'est la voix de la sagesse, c'est l'équité même qui a prononcé. Grâces soient rendues à Célestin nouveau Paul, et à Cyrille qui ne fait qu'un avec lui! Vive Célestin conservateur de la foi, de concert avec le concile! Un Célestin, un Cyrille, un concile unanime, une seule foi par toute la terre! » Aussitôt on apprit aux légats que, conformément aux lettres adressées par le souverain pontife à Cyrille, à Nestorius et aux sièges principaux, on avait condamné d'une voix unanime l'hérétique obstiné.

Le prêtre Philippe reprenant la parole, remercia le concile de ses acclamations honorables pour le pape, et de l'attachement respectueux des membres saints à leur saint chef, puis il ajouta : « Vous n'ignorez pas que Pierre est le chef du corps apostolique, et de toute la sainte religion; c'est pourquoi, n'ayant pu nous trouver à ce qui s'est fait jusqu'ici, nous vous prions de nous le communiquer par ordre et en détail, afin que, suivant le sentiment de notre très-saint pape et de cette religieuse assemblée, nous puissions le confirmer. » Tout le monde applaudit à cette proposition, Théodote d'Ancyre répondit, au nom du concile, que, les lettres du souverain pontife et la déclaration de ses lé-

[A
ga
ais
act
de
fit
lég
I
à q
Phi
com
Pie
de
roya
resp
cette
avec
à sc
men
cond
le ju
d'Oo
qu'el
Le
quoi
trois
cripti
n'en
cet or
délia
cripti
malgr
doce
lés, c
leurs
si cor
le per
tance
rius,
au dé
taient
les p
gouve
ver er

gats étant d'un accord parfait avec le jugement des pères, il était aisé de satisfaire les envoyés du saint Siège; que par la lecture des actes ils connaîtraient clairement, et la justice de la condamnation de Nestorius, et la foi pure des évêques réunis. C'est tout ce qu'on fit dans cette session, qui apparemment avait commencé tard, les légats ayant débarqué ce jour-là même.

Le lendemain on s'assembla dans l'église, et l'on pria les légats à qui les actes avaient été communiqués de dire leur sentiment. Philippe prit encore la parole, et dit que c'était une chose connue de tous les siècles et dont personne ne doutait, qu'à Pierre, prince et chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, Jésus-Christ avait donné les clefs de son royaume, avec le pouvoir de lier et de délier; que cet apôtre respirait et jugeait encore par ses successeurs; qu'en vertu de cette succession, le pape Célestin l'avait envoyé, lui Philippe, avec ses collègues de légation, Arcade et Project, pour suppléer à son absence; que Nestorius, si souvent averti et si constamment réfractaire, avait été justement condamné. « Ainsi donc, conclut-il, la sentence qui le condamne ayant été rendue suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'Orient et d'Occident ont assisté au concile par eux ou par leurs députés, qu'elle demeure irrévocable. »

Les deux autres légats parlèrent et conclurent de même; après quoi, les actes du concile ayant été présentés, ils signèrent tous trois en cet ordre, Philippe, Arcade, Project. Quoique la souscription du prêtre Philippe précède ici celle des deux évêques, on n'en peut rien conclure de décisif en faveur de son rang, puisque cet ordre, sur lequel il paraît qu'on n'avait point alors toute notre délicatesse, n'est pas invariablement le même dans toutes les souscriptions. On y voit seulement que les prêtres de l'Eglise romaine, malgré la prééminence incontestable de l'épiscopat sur le sacerdoce, ont été honorés quelquefois, dans les temps les plus reculés, des premiers ministères et des premières distinctions. Ainsi leurs prérogatives, passées aujourd'hui en coutume, ne sont pas si contraires aux usages anciens que certains censeurs voudraient le persuader. On dressa, dans le concile, une relation de l'assistance des légats et de leur adhésion à la condamnation de Nestorius, puis on l'envoya à l'Empereur. On le suppliait de consentir au départ des évêques, puisque les affaires pour lesquelles ils s'étaient assemblés se trouvaient finies, et de mettre les ouailles avec les pasteurs à l'abri des troubles et des persécutions que des gouverneurs malintentionnés pour le concile faisaient déjà éprouver en certaines provinces. On adressa la même relation au clergé

de Constantinople, et les deux pièces furent signées des légats.

Cinq jours après la troisième session, c'est-à-dire le seize de juillet, on en tint une quatrième dans l'église de la Vierge, lieu ordinaire des assemblées. Cyrille y est nommé le premier président, toujours, comme on le croit, de la part du pape, malgré la présence des légats, qui sont nommés immédiatement après lui; d'abord les deux évêques, puis celui qui n'était que prêtre, ensuite Juvénal, Memnon et les autres pères. Cyrille et Memnon se plainquirent d'abord dans cette session de l'audace de Jean d'Antioche et de son conciliabule, qui venaient de prononcer contre eux une sentence de déposition; sur quoi il fut ordonné que Jean serait cité par trois prélats qu'on lui envoya sur-le-champ. Ils furent reçus par l'évêque d'Antioche à peu près comme ils l'avaient été par Nestorius: ce qui n'empêcha point de lui faire une seconde citation dans la même journée, et la troisième le lendemain, jour où se tint la cinquième session. Ces formalités juridiques ayant été observées, malgré tous les désagréments et les périls qu'elles entraînaient, le concile cassa la sentence d'excommunication et de déposition rendue par les schismatiques, les excommunia tous à leur tour, jusqu'à ce qu'ils reconnussent leur faute, et les menaça, s'ils ne témoignaient bientôt leur repentir, de prononcer leur dernière condamnation; c'est-à-dire apparemment leur déposition.

Les Pères écrivirent à l'Empereur pour justifier cette conduite, et pour le tenir en garde contre les artifices des schismatiques, représentant tout ce qu'ils avaient à craindre d'eux. Ils mandèrent aussi au souverain pontife tout ce qui s'était passé depuis le commencement de la procédure contre Nestorius, ce qu'avait osé Jean d'Antioche, et sa condamnation en présence de légats. La lettre commençait ainsi¹: « Vous avez coutume, vous qui êtes si grand, de vous distinguer en toutes choses, et d'employer tous vos soins et vos travaux au soutien de l'Eglise. Comme nous devons vous informer de tout ce qui s'est passé, c'est une nécessité que nous vous écrivions. » Ils confirment ensuite ce qu'ils avaient déjà dit en condamnant Nestorius, que leur sentence était conforme à celle du pape. « A l'égard des impiétés pélagiennes, ajoutent-ils, nous avons aussi jugé que ce que votre sainteté a décerné doit demeurer dans sa force. » Nous apprenons par ce dernier article, que le concile d'Ephèse condamna expressément les Pélagiens, ordonna que la sentence pontificale rendue antérieurement contre eux aurait partout son effet, et qu'ils seraient déposés sans exception. Ce fut apparemment l'attentat de Jean d'Antioche

¹ Conc. Eph. act. 5, p. 660.

dont ils avaient été les promoteurs et les complices, qui attira l'attention et la juste sévérité de l'Église.

Mais c'est inutilement que les prélats catholiques procédaient avec la plus régulière circonspection; les novateurs s'employaient avec beaucoup plus de succès à faire échouer les desseins les mieux concertés. On ne saurait exprimer toutes les manœuvres et les fourberies dont ils usèrent pour éteindre ou amortir le nouvel éclat qu'on donnait à la vérité, pour noircir ses défenseurs, surtout l'évêque d'Alexandrie, et pour empêcher les lettres du concile de pénétrer à la cour: dépositaire de l'autorité impériale, Candidien les faisait intercepter sur toutes les routes. Les hérétiques cependant inondaient toutes les provinces de leurs libelles et de leurs calomnies; ils écrivaient aux églises les plus orthodoxes, s'efforçaient de séduire les personnages les plus pieux et les plus savans, recouraient à des inventions si malignes, donnaient un tour si adroit à de frivoles indices, qu'ils réussirent au moins à jeter dans l'incertitude ceux qu'ils ne persuadèrent pas tout-à-fait. C'est ainsi qu'on fit entendre à S. Isidore de Péluze, que Cyrille avait montré toute la violence et la présomption de son oncle, et qu'il avait, sinon pour le fond des choses, au moins quant à la manière de procéder contre Nestorius, tous les torts que Théophile avait eus contre le très-saint et très-illustre Jean surnommé Bouche-d'or¹.

L'empereur Théodose, de son côté, ayant reçu des lettres de Jean d'Antioche et de ses partisans, et n'en recevant aucune des pères du vrai concile d'Ephèse, prit ce silence apparent pour un aveu de leurs torts. En vain, pour calmer ses appréhensions, envoya-t-il différens seigneurs de la cour au lieu du concile; ceux-ci se laissèrent corrompre par la politique de Candidien et par les intrigues des sectaires, et ils ne rapportèrent rien qui ne favorisât la secte. D'autre part, le comte Irénée étant revenu à la capitale, et se concertant avec quelques-uns des plus puissans seigneurs très-attachés à Nestorius, il n'était point de ressorts qu'on ne fit jouer, pour tenir au moins dans l'état du doute la vérité des faits les plus incontestables. Tous les évêques orthodoxes étaient comme emprisonnés à Ephèse, non-seulement sans pouvoir retourner à leurs églises; mais sans relations avec elles, ayant consumé tout ce qu'ils avaient apporté, obérés de dettes, plusieurs manquant de ressources et de crédit, tombant journellement malades, périssant de besoin ou de chagrin, épuisés par les incommodités sans nombre qu'ils avaient à souffrir². La violence fut poussée jusqu'à

¹ Ibid. l. II, Ep. 137. — ² Conc. Eph. p. 759, 772, etc.

arrêter S. Cyrille et Memnon d'Ephèse, qu'on jeta dans une espèce de cachot. Il est vrai qu'on arrêta aussi Nestorius, pour montrer de l'égalité dans le traitement de ceux qu'on voulait faire croire également coupables, et qu'on traduisait à la cour, comme déposés indistinctement par le concile ; mais les partisans de Nestorius, entre les mains desquels ce sectaire se trouvait, savaient bien le dédommager de cet affront apparent, tandis qu'on faisait tout souffrir aux deux autres, qu'on les privait du nécessaire, et qu'on écartait avec barbarie tous ceux qui les voulaient assister.

Mais avant ces excès, le concile tint ses deux dernières sessions. Dans la sixième, tenue à la maison épiscopale le vingt-deux juillet, on convint d'un symbole de foi, ou pour mieux dire on décerna qu'à la formule ordinaire, que des fourbes, en l'admettant à la lettre, expliquaient à leur fantaisie, on ajouterait une sorte d'explication tirée des passages et des sentimens des Pères orthodoxes. Ensuite on défendit rigoureusement de proposer ou d'écrire toute autre confession de foi. On condamna spécialement, sur la dénonciation de Charisius, prêtre de Philadelphie en Lydie, un symbole infecté des dogmes de Nestorius, mais dressé avec tant d'artifice, et tellement accrédité dans quelques contrées de l'Asie, que c'est tout ce qu'on y faisait signer aux anciens hérétiques qui revenaient au giron de l'Eglise ¹. Ce qui paraît aussi fort étonnant, c'est que, dans un âge si cultivé et si lumineux, cette confession avait été souscrite par procureur pour plusieurs personnes, et même pour un prêtre qui déclara ne savoir pas écrire.

C'était l'ouvrage du fameux Théodore de Mopsueste, le maître de Nestorius et de tant d'autres impies distingués, qu'il avait eu le secret de fasciner et de s'attacher à un point inconcevable : premier inventeur du nestorianisme et du pélagianisme tout ensemble, lui seul peut-être voyait alors la connexion des principes qu'ont développés les Sociniens long-temps après lui, et qui lui faisaient référer tous nos mystères au tribunal de la raison : homme sauvage et rusé, ou, pour employer l'épithète énergique de ses contemporains, monstre farouche et perfide, du fond ténébreux de sa retraite dans la seconde Cilicie, où il eut le bonheur de vieillir et de mourir en paix, il corrompit de son souffle empoisonné la foi des églises circonvoisines, jusqu'à ce que ses affreuses productions fissent après sa mort le scandale et l'horreur de l'Eglise universelle ².

La septième session, qui est la dernière dont on reconnaisse les actes, se tint le 31 juillet. On y régla d'abord quelques affaires

¹ Conc. Eph. act. 6. — ² Marc. Merc. édit. Garn. p. 250.

particulières. Les évêques de Chypre, celui de Salamire ou Constance à la tête, se plaignirent de ce que Jean d'Antioche, entreprenant sur leur ancienne liberté, voulait s'attribuer les ordinations de leur île. Le patriarche d'Antioche n'étant pas présent pour défendre les droits de son église, le saint concile, malgré ses mécontentemens, ne rendit qu'une sentence conditionnelle. Il se borna à maintenir les évêques de Chypre dans la possession de faire les ordinations de leur province, supposé que l'ancien usage, comme ils l'avaient déclaré de vive voix et par écrit, fût en effet pour eux et non pour l'évêque d'Antioche. On statua de même pour toutes les autres provinces, en confirmation des ordonnances de Nicée, que nul évêque n'entreprendrait sur un district qui ne lui aurait pas été soumis de tout temps. Pour le siège d'Antioche, il avait en effet juridiction sur l'île de Chypre, quant aux ordinations épiscopales, et l'exercice n'en avait été interrompu que par les troubles de l'arianisme.

Eustache, métropolitain de Side en Pamphylie, chagriné par de mauvaises affaires qu'on lui avait suscitées quoiqu'injustement, avait eu la pusillanimité d'abdiquer l'épiscopat, et de faire sa renonciation par écrit; sur quoi le concile de la province lui avait donné un successeur. Or, il n'était pas permis à un pasteur d'abandonner ainsi son église, et la faute d'Eustache l'avait fait priver de la communion. Il vint se présenter au concile d'Ephèse, qui, touché des larmes de ce vieillard, lui rendit la communion, et lui accorda le nom et le rang d'évêque; mais à la charge de n'en faire de fonctions que sous le bon plaisir de son successeur Théodore. Après cela, deux évêques de Thrace représentèrent au concile que c'était une ancienne coutume chez eux, qu'un évêque eût deux et même trois évêchés, quand ces sièges n'étaient pas dans une ancienne possession d'avoir chacun son prélat particulier. Ils craignaient que Fritilas d'Héraclée, leur métropolitain, qui suivait le parti de Nestorius, ne voulût ordonner des évêques dans ces villes pour chagriner ses suffragans orthodoxes, et pour fortifier le parti de l'hérésie. Le concile ordonna qu'il ne serait rien entrepris à ce sujet contre les canons, les lois civiles, et l'ancienne coutume qui a force de loi. Juvénal de Jérusalem prétendait encore s'attribuer la suprématie de la Palestine contre le droit et la possession du siège métropolitain de Césarée. Le concile s'y opposa, et S. Cyrille, pour ce sujet, écrivit encore au pape : ce que voulait Juvénal n'eut pas lieu. On ne trouve aucune trace de cette prétention de Juvénal dans les actes du concile : preuve nouvelle que nous ne les avons pas entiers. C'est de cette dernière session qu'il en manque davantage. On n'a même que la traduction latine

de la plupart de ces actes concernant les affaires particulières.

On fit aussi quelques canons avant de terminer le concile; mais ils ne sont qu'un résumé de ce qu'on a pu remarquer dans ces différentes sessions. Tout ce qui mérite encore attention, c'est la manière différente dont ce concile traite les métropolitains schismatiques et les simples évêques. Ceux-ci sont déposés et privés du rang sacerdotal, soit qu'ils aient d'abord embrassé le schisme, soit qu'ils viennent à se dédire après avoir anathématisé Nestorius. Les métropolitains, sans doute par égard pour Jean d'Antioche, ne sont pas déposés, mais excommuniés et interdits. On leur ôtait ainsi le pouvoir de rien faire contre les évêques de leur province; on les soumit même à ces évêques et aux métropolitains leurs voisins.

Tandis que les prélats catholiques, avec Cyrille encore libre, travaillaient ainsi pour le bien général et particulier de l'Eglise, Jean, comte de Largesse, fut envoyé à Ephèse par l'Empereur, qui ne pouvait calmer ses justes inquiétudes. Mais le comte fut à peine arrivé, qu'il se laissa corrompre, comme tous les autres officiers de la cour¹. C'est alors qu'on emprisonna tant Cyrille que Memnon; et que Nestorius fut arrêté pour la forme. Ce n'est pas que le comte Jean épousât les opinions de l'hérésiarque; assez indifférent pour tous les démêlés en fait de religion, suivant le génie des gens de cour, qui n'attachent de l'importance qu'à de tout autres objets, et qui donnent souvent le zèle le plus chrétien pour un entêtement puéril et méprisable, il voulait étouffer ou assoupir tous les partis indistinctement et reparaitre devant le prince avec la gloire d'avoir tout pacifié. Il mit au même niveau, tant les chefs des orthodoxes Cyrille et Memnon, que l'hérésiarque Nestorius, et les peignit tous des mêmes traits au jeune Empereur. La duplicité se mêla, comme il n'est que trop ordinaire, à la politique, et l'on fit entendre à Théodose qu'ils avaient été condamnés tous les trois par le même concile; car on lui cachait soigneusement l'entreprise révoltante de Jean d'Antioche et de son conciliabule, séparés de l'assemblée générale des pères, avec un scandale qui n'était susceptible d'aucun palliatif.

Cependant on prit plus de soin que jamais d'intercepter les lettres des Pères, et de leur couper toute communication avec la cour. Ils ne pouvaient méconnaître son mécontentement à la manière dont on les traitait; mais la cause en était pour eux un mystère impénétrable. Comme ils ne doutaient point de la religion de Théodose, encore moins de la piété éclairée de la princesse Pul-

¹ Epist. Cyril. ad C. P. in Conc. Eph.

chérie, ils soupçonnèrent enfin que leurs lettres étaient interceptées. C'est pourquoi ils prirent à leur tour le parti d'adresser à des personnes qui fussent en état de servir l'Eglise auprès de lui. Ils choisirent un messenger d'une discrétion et d'une fidélité à toute épreuve, le travestirent en mendiant, et mirent leurs lettres dans le creux d'une canne qui lui tenait lieu de bâton : l'expédient eut un succès complet.

Le clergé, le peuple, les moines, toute la capitale fut transportée d'indignation à la première nouvelle de la longue supercherie des hérétiques. Aussitôt le clergé dressa une requête, dans laquelle il conjurait l'Empereur, avec autant de fermeté que de respect, de ne pas souffrir que l'Eglise, qui l'avait nourri, comme une bonne mère, et qui lui avait obtenu de si glorieuses victoires sur ses ennemis, fût opprimée sous son règne; qu'on rappelât les siècles des martyrs sous un empereur si chrétien. « Nous tous, prêtres et clercs de l'église infortunée de Constantinople, ajouterent-ils sur la fin de leur requête, tristes enfans d'une mère inconsolable du crime de son époux, nous ne sommes pas moins disposés que les pères du concile à venger cet affront : si l'on donne les mains aux attentats du schisme et de l'hérésie, à la déposition de Cyrille et de Memnon, nous sommes prêts à courir les mêmes périls qu'eux, et à tout souffrir avec ces généreux confesseurs. »

Depuis quarante-huit ans le saint abbé Dalmace n'avait pas mis le pied hors de son monastère, pas même pour les processions qui s'étaient faites après d'affreux tremblemens de terre, et auxquelles l'Empereur l'avait prié d'assister. Mais quand il vit la foi dans ce péril, il consulta le Seigneur, et une voix céleste lui commanda de quitter sa retraite¹. Il se mit à la tête de tous les abbés dont il était le chef, et qui avaient à leur suite les moines de tous les monastères, tous ensemble marchant en ordre de procession vers le palais impérial, chantant à deux chœurs, et un peuple infini les suivant². Nulle sorte de médiation ne pouvait produire plus d'effet sur l'esprit de Théodose : il fit entrer les abbés, tandis que les moines et le peuple attendaient à la porte en continuant leurs chants religieux; il les assura de ses dispositions favorables pour l'Eglise, et les renvoya contents. Ils s'en retournèrent processionnellement comme ils étaient venus, jusqu'à l'église du saint martyr Mocius, qui était à l'extrémité de la ville; là ils rendirent grâces au Seigneur, et S. Dalmace, étant monté à la tribune, lut au peuple la lettre du concile qui annonçait la condamnation de Nestorius. La

¹ Conc. Eph. p. 752. — ² Ibid. p. 751. — ³ Gang. C. P. IV, n. 65.

multitude, d'une voix unanime et avec tous les signes de l'indignation, dit anathème à l'hérésiarque trop long-temps honoré comme pasteur.

Le premier fruit de ces sollicitations fut un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de Cyrille ou des catholiques, et de Jean d'Antioche, d'envoyer chacun d'Ephèse ceux d'entre eux qu'ils jugeraient les plus capables de défendre leur cause : en attendant que la cour se fût expliquée, les prélats arrêtés de part et d'autre devaient garder leur prison. Ce concile députa aussitôt sept évêques, parmi lesquels étaient Arcade, un des légats du saint Siège, et le prêtre Philippe, aussi légat, et chargé de représenter le pape à Constantinople ainsi qu'à Ephèse. Le saint concile leur donna une ample instruction, où l'on retrouve avec admiration l'esprit de l'Eglise et la noble fermeté que doivent avoir les dépositaires d'un pouvoir divin, qui, à raison de son objet, ne reconnaît ni supérieur ni égal. Elle portait que, chargés des intérêts de la vérité au nom de l'auteur et du consommateur de notre foi, ils ne devaient avoir nulle communion avec Jean d'Antioche, ni avec son schismatique synode; que si l'Empereur leur proposait de communiquer avec eux pour le bien de la paix, il ne leur était permis de le faire qu'à la charge que Jean et son parti souscriraient la déposition de Nestorius, diraient anathème à sa doctrine, et rompraient avec ceux qui la soutenaient : bien plus, qu'ils demanderaient pardon au concile de leur attentat contre son président, lequel, avec Memnon, serait mis en liberté; que sans toutes ces conditions on leur défendait de rien promettre; et que s'ils en agissaient autrement, non-seulement on ne ratifierait point ce qu'ils auraient fait, mais qu'ils seraient privés eux-mêmes de la communion ecclésiastique.

La députation des Orientaux schismatiques était composée de huit évêques; Jean d'Antioche, à leur tête, ne manqua pas d'amener avec lui l'éloquent Théodoret. Autant les deux causes étaient différentes, autant différaient les bornes prescrites au pouvoir des procureurs respectifs. Comme les sectes se croient plutôt maîtresses absolues que dépositaires du trésor de la religion, on défendait précisément aux agens schismatiques d'admettre les douze articles de Cyrille, contre qui l'animosité était à son comble. Du reste, ils avaient pleine liberté de faire tout ce qu'ils jugeraient à propos, soit dans un concile, soit dans des conférences, et l'on s'engageait à ratifier tout ce qu'ils feraient. Mais les députés catholiques ne voulurent jamais disputer sur la doctrine, qui ne pouvait plus être censée douteuse; et partant de la décision du concile comme d'un point fixe et immuable, ils se bornèrent in-

variablement à en soutenir les actes, et à montrer que la déposition de Nestorius était aussi juste que celles de Cyrille et de Memnon étaient criminelles.

Tous les gens de bien cependant priaient et travaillaient pour ouvrir les yeux à l'Empereur. Mais il était obsédé par des amis puissans que Nestorius avait à la cour. Il se laissa engager, surtout contre Cyrille et Memnon, dans plusieurs démarches capables de ruiner l'Eglise, et que la sphère étroite de ses lumières peut seule excuser. La sage Pulchérie savait heureusement manier l'esprit de ce prince. Elle s'opposa constamment à la cabale hérétique, et comme elle avait été bien instruite sur les questions dont il s'agissait, par la savante épître que lui avait d'abord écrite Cyrille, elle soutint toujours ce prélat, prit ses momens et ses mesures pour désabuser insensiblement l'Empereur, et lui fit enfin ratifier la condamnation absolue de l'hérésarque.

On autorisa le retour des pères d'Ephèse vers leurs églises; Memnon fut maintenu dans son siège, et Cyrille rentra triomphant dans Alexandrie. Nestorius au contraire eut, pour toute grâce, la liberté de se retirer à son monastère d'Antioche pour y faire pénitence. Théodose se plaignit cependant de la fermeté avec laquelle les prélats orthodoxes refusèrent de conférer sur les matières décidées; mais avec le temps il fut mieux instruit, prit hautement le concile sous sa protection, et voulut que tous les décrets en fussent exécutés ponctuellement. Piqué que ses propres officiers l'eussent trompé, il chassa honteusement le comte Candidien, et disgracia tous ses complices¹.

Théodose fit deux lois formelles pour appuyer ces religieuses dispositions. La première ordonne que toute assemblée soit interdite aux Nestoriens, que leurs biens soient confisqués, avec défense de transcrire, lire ou garder les livres de Nestorius, et injonction d'en faire une rigoureuse recherche. Par la seconde, donnée quelques années après, il condamna au feu tous les ouvrages composés contre le concile d'Ephèse, contre la doctrine du saint concile de Nicée, et contre celle de S. Cyrille, comme les écrits de Porphyre contre la religion chrétienne: le tout sous peine de mort pour quiconque les lirait ou les garderait. Il ordonna expressément qu'Irénée, ce comte qui avait si bien servi les derniers hérétiques et qu'ils avaient institué, quoique bigame, évêque de Tyr, en dédommagement de sa disgrâce, serait chassé de cette église et demeurerait dans son pays, privé de l'habit et du nom d'évêque. On peut à ce sujet remarquer en passant que l'opinion de ceux

¹ Collect. Baluz. p. 655.

qui prétendent qu'alors les évêques n'avaient point encore d'habits particuliers, n'est rien moins qu'assurée. Dans cette loi, faite en vue de servir la religion, on ne laisse pas que de trouver cette expression bien singulière dans la bouche d'un empereur chrétien : *Notre divinité décerne*; reste aussi bizarre que révoltant de la superstition païenne.

Avant de pourvoir aux provinces, on jugea qu'il était encore plus pressant de remplir le siège de la capitale. Les députés du concile s'y employèrent avec le plus grand soin, et firent élire à la place de l'hérésiarque, quelques mois après sa déposition, le moine Maximien, qui était prêtre et en grande réputation de piété. Ce choix fut d'autant plus agréable aux légats, que Maximien avait été élevé dans l'église romaine. Aussitôt après l'élection, les évêques notifièrent au souverain pontife tout ce qu'ils venaient de régler, pour lui en demander l'approbation. L'Empereur et le nouveau patriarche lui écrivirent en même temps, et le pape, comblé de consolation, répondit par trois lettres différentes, auxquelles il en ajouta une quatrième pour le peuple et le clergé de Constantinople. Dans la lettre aux évêques il approuve et confirme tout ce qu'on a fait, spécialement la déposition de Nestorius et l'ordination de Maximien. Il dit aux prélats, qu'ils ont été avec lui les acteurs de cette heureuse révolution et les défenseurs de la foi. « Nous sommes éloigné, poursuit-il; mais notre sollicitude pontificale nous rend tout présent. Rien ne doit échapper aux regards de Pierre : nous n'aurions point d'excuses auprès de l'éternel Pasteur qui nous a confié tout son bercail, si nous négligions de remédier aux besoins dont nous pouvons prendre connaissance. » Les canons dressés contre les Nestoriens et les Pélagiens furent de même approuvés par le saint pape, que sa modestie et son humilité n'empêchèrent pas d'user, avec les Grecs, de ces termes d'auto-rité : *Nous vous avertissons, nous statuons, nous voulons*. On croit qu'alors, pour faire amende honorable à la Vierge mère, des blasphèmes de Nestorius, l'Eglise ajouta ces paroles à la Salutation angélique : *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous qui sommes pécheurs*.

Le pape Célestin survécut peu à la consommation de cette grande œuvre : il mourut le 6 avril de l'année suivante, après un pontificat de près de dix ans. Le 26 du même mois, on lui donna pour successeur Sixte III, natif de Rome et prêtre de l'église romaine, le même à qui S. Augustin avait adressé sa fameuse Lettre sur la grâce. On rapporte au pape Célestin la coutume de chanter les psaumes avant le sacrifice, c'est-à-dire l'institution de l'introit de la messe, comme S. Augustin nous apprend qu'on avait

commencé de son temps à chanter à Carthage des psaumes à l'offertoire et à la communion.

C'est encore à ce zélé pontife que l'Irlande a la première obligation de la foi qu'elle a conservée avec tant de constance depuis cette époque reculée. S. Patrice, écossais de naissance, avait évangélisé une première fois dans l'Hybernie, mais sans succès. Il entreprit le voyage de Rome : Célestin l'ordonna évêque, et le renvoya dans cette île. La mission apostolique et l'obéissance du missionnaire attirèrent sur ses travaux une bénédiction toute nouvelle. Son zèle, soutenu du don des miracles, produisit des fruits si abondans, qu'il a toujours été reconnu depuis pour l'apôtre de l'Irlande, où il fonda le monastère de Sabal et l'église d'Armach, métropolitaine de l'île.

Le premier soin de Sixte, aussitôt après son exaltation, fut de rétablir la paix dans les églises orientales¹. Il mit la main à cette bonne œuvre dans la lettre même par laquelle il notifia son élection aux évêques qui revenaient du concile d'Ephèse. Il y ménagea Jean d'Antioche, de peur qu'un procédé plus rigide n'entraînât dans le schisme tous les évêques de la Syrie. Toutefois la lettre du pape déclare que, si Jean veut être reconnu pour prélat orthodoxe, il faut qu'il condamne tout ce que l'Eglise a condamné. Pour remédier aux mêmes divisions, l'Empereur se concerta avec le nouveau patriarche Maximien et plusieurs évêques demeurés à Constantinople depuis son ordination. On comprit aussi à Constantinople qu'il fallait commencer par mettre la foi en sûreté; qu'on devait néanmoins exiger de Jean d'Antioche qu'il anathématisât la doctrine de Nestorius, et approuvât sa déposition; que Cyrille, de son côté, oubliât tout ce qu'il avait souffert à Ephèse. Il y eut à cet effet beaucoup de négociations, de pourparlers, de lettres écrites de part et d'autre, et qui n'entrent pas dans notre plan. Il suffira de savoir que Cyrille, moins sensible à ses mécontentemens personnels qu'à l'intérêt général de l'Eglise, eut la magnanimité de faire les premiers pas vers ses ennemis et les vrais coupables : il écrivit à ceux qu'il présuma les mieux disposés², et leur protesta qu'en tout ce qu'il avait fait, il ne s'était proposé que la sûreté de la foi et le plus grand bien de la religion; que quand il aurait tort en quelque chose, il ne fallait pas que l'Eglise en souffrît; que c'était une nécessité indispensable et aussi conforme à la volonté de Dieu qu'à celle de l'Empereur, d'approuver la condamnation de Nestorius et d'anathématiser ses blasphèmes; qu'il ne tenait qu'à cela que la paix des églises ne fût rétablie : quant

¹ Collect. Baluz. p. 658. — ² Synodic. Baluz. c. 55 et 56.

aux outrages qu'il avait reçus en défendant la foi à la tête du sacré concile, que non-seulement il les oubliait volontiers, pour l'amour de Dieu et l'utilité de l'Eglise; mais que son clergé, plus sensible que lui-même aux affronts que le chef avait subis, se conformerait néanmoins à ses vœux, ainsi que tous les évêques de l'Egypte, et qu'il ne croirait pas acheter la paix trop cher, s'il l'obtenait à ce prix. Il alla jusqu'à se justifier sérieusement sur le soupçon de l'apollinarisme et des autres hérésies qu'on affectait de lui imputer, dit formellement anathème à Apollinaire, et confessa expressément qu'encore que le Fils unique de Dieu soit le même qui a souffert dans sa chair, il ne s'est point fait en lui de confusion, mais qu'il est immuable et impassible, selon sa nature éternelle. Au sujet des douze articles ou anathèmes, il promettait de contenter tout le monde aussitôt qu'on pourrait traiter avec une franchise et une cordialité fraternelles.

Ces déclarations produisirent un effet merveilleux sur le patriarche d'Antioche et sur plusieurs de ses partisans qui ne résistaient que par prévention; ils s'abouchèrent entre eux, et prièrent en conséquence Paul, évêque d'Emèse, de se transporter en Egypte pour y conférer avec Cyrille. Le médiateur fut muni en partant d'un écrit où les Orientaux confessaient la foi catholique dans toute sa pureté. A son arrivée en Egypte, Cyrille lui donna de son côté une ample explication de sa doctrine sur l'Incarnation, et tous les soupçons, toutes les vaines terreurs s'évanouirent avec l'animosité et les préventions. Paul approuva l'explication de Cyrille, anathématisa les erreurs de Nestorius, déclara qu'il le tenait pour bien et dûment déposé, et Maximien pour évêque légitime de Constantinople.

Après qu'on eut rédigé l'acte de cette déclaration, Paul fut admis à la communion, et prit place à l'église entre les membres du clergé : on le pria même de faire au peuple l'instruction accoutumée¹. Comme il se trouvait à Alexandrie aux fêtes de Noël, il exposa le mystère du jour, appela nettement Marie mère de Dieu, ajouta qu'elle avait enfanté le vrai Emmanuel, le Saint des saints, digne de nos adorations, Dieu et homme tout ensemble. Le peuple, qui prêtait une extrême attention, s'écria avec transport : « Voilà ce que nous voulions entendre; c'est la foi, c'est la vérité : que quiconque ne professe pas cette croyance soit anathème! — Anathème, reprit Paul, à qui se dit et ne pense pas ainsi! car il est de foi que le concours de deux natures parfaites, c'est-à-dire, de la divinité et de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ,

¹ Conc. Eph. p. 3, c. 31.

un seul Seigneur. » A ces mots, le peuple cria encore plus fort : « Soyez le bien venu, évêque orthodoxe, digne collègue de Cyrille! Soyez béni du Seigneur au nom de qui vous êtes venu! » Paul finit en peu de mots, pour laisser à l'évêque diocésain le temps de continuer l'instruction suivant l'usage.

L'évêque d'Emèse n'avait jamais eu d'autres sentimens; mais il prétendit que la déclaration qu'il donna par écrit, devait suffire pour Jean d'Antioche et les autres Orientaux qui le déléguaient. Cyrille soutint au contraire que ces sortes d'engagemens devaient être personnels, et il voulut absolument avoir une confession par écrit de Jean lui-même. Il alla jusqu'à la dicter, de concert néanmoins avec Paul, qui enfin céda, et eut soin de minuter l'approbation qu'on ferait de la déposition de Nestorius avec la condamnation de sa doctrine. Cependant le saint docteur faisait agir en cour, et les agens qu'il entretenait à Constantinople, et tout ce qu'il y comptait de puissans amis, afin que l'Empereur accélérât la conclusion de la paix entre les églises. On employait toujours la princesse Pulchérie comme la ressource la plus sûre dans tous les besoins de la religion. On la supplia d'avoir elle-même la condescendance d'écrire, pour une si bonne fin, à l'évêque d'Antioche.

Jean se rendit enfin à tant de poursuites. Quel qu'eût été jusque là le mobile de sa conduite, il parut toujours depuis procéder de très-bonne foi. Il répondit à la lettre de Cyrille écrite de concert avec Paul d'Emèse, qu'il avouait l'exposition de foi présentée par Paul; qu'il y adhérerait de cœur et d'esprit, sans en excepter aucun article : et, professant en particulier le point principal, il confessa nettement deux natures et une seule personne en Jésus-Christ. Il ajouta que, pour mettre fin aux divisions et aux scandales, il tenait pour légitimement déposé Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople. Enfin, pour montrer que l'église d'Antioche n'était pas moins jalouse de la pureté de la foi que l'église d'Alexandrie, il déclara qu'il anathématisait les assertions profanes du novateur, qu'il approuvait l'ordination de Maximien, et qu'il se tenait dans sa communion, comme dans celle de tous les évêques orthodoxes.

La paix fut conclue à ces conditions, et le patriarche Jean fit aussitôt part de cette heureuse nouvelle à tous les Orientaux. La plupart applaudirent à un accord qui écartait les suites funestes qu'ils commençaient enfin à envisager, et auxquelles ils craignirent d'exposer plus long-temps l'Eglise entière, par un faux point d'honneur, ou par une aveugle prévention en faveur d'un seul homme dont le langage pour le moins n'était nullement celui des anciens docteurs de l'Eglise. Quelques-uns cependant demeurèrent atta-

chés à ce séducteur, et parurent se scandaliser de ce que le patriarche Jean l'abandonnait. Les plus renommés d'entre eux furent Théodoret de Cyr, et son métropolitain Alexandre d'Hiéraples.

Théodoret n'élevait point de difficultés, quant à la doctrine, soit qu'il eût changé de sentiment; soit qu'il n'en eût jamais eu de formellement hérétique; et que ce qu'il avait écrit d'erroné ne lui fût échappé que dans la chaleur de la dispute. Car il est impossible de justifier ses écrits contre S. Cyrille : productions flétries par l'Eglise, et manifestement dignes de leur censure, non-seulement en ce qu'elles s'attaquaient à un docteur dont l'enseignement était celui de l'Eglise, mais plus directement, au sujet du douzième anathème, en ce qu'elles distinguent le Christ et l'homme, comme faisant deux personnes. Mais Théodoret était surtout attaché à la personne de Nestorius, qu'il prétendait avoir été condamné injustement, et sans que sa doctrine eût jamais été bien entendue. C'est ainsi qu'il lui en écrivit, alors même, à ce que prétendent différens auteurs, que tous les catholiques ne proféraient plus qu'avec horreur le nom de cet hérésiarque. Cependant il fut menacé par le vicaire d'Orient d'être chassé de son siège s'il n'accédait à la réunion. Il ne fit que rire de la menace. Les pieux solitaires de la Syrie qui avaient toute sa confiance et son affection, des prophètes et des hommes à miracles lui firent les plus vives instances, et d'abord avec aussi peu de succès.

Peu après néanmoins il écrivit en ces termes aux coryphées du parti¹ : « Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de notre roideur inflexible, et de notre aveuglement à chercher notre intérêt plus que celui du peuple. Notre opiniâtreté, à ce que je vois, ne produira rien que de funeste. Nous sommes déjà la fable du public, nos troupeaux deviendront bientôt la proie des loups, et nous répandrons le trouble et le désordre dans toutes les églises. » Il eut ensuite une conférence avec son patriarche, entre Cyr et Antioche. Là, il rentra dans la communion de Jean, en se soumettant à la décision des points de foi, sans approuver encore la condamnation de Nestorius. Il n'en travailla pas moins efficacement au rétablissement de la paix, et l'on dut à ses soins aussi bien qu'à la célébrité de son nom, la réunion de la plupart des évêques de la Cilicie.

Mais avant qu'ils se rendissent à la vérité, une partie des Capadociens, ainsi que des Ciliciens, tentèrent un moyen de se soutenir qui montre à quel point l'enthousiasme leur avait troublé le jugement, et avec quelle bizarrerie, en s'abandonnant au schisme,

¹ Collat. Sup. c. 151.

on conservait aux extrémités de l'Orient le plus grand respect pour la chaire apostolique. Les métropolitains de Tarse et de Thyane, Hellade et Eutherius, au nom de plusieurs autres schismatiques, s'avisèrent d'écrire au pape Sixte, pour implorer son secours contre les entreprises de Cyrille et de Jean d'Antioche. « Nous nous prosternons à vos pieds, lui disaient-ils¹, en vous conjurant de nous tendre une main secourable; de rappeler les pasteurs chassés injustement et de rassembler les ouailles dispersées qui sont dans le plus grand danger de leur salut. Nous qui habitons de vastes provinces, la plupart très-éloignées de vous, comme la Bithynie, la Cilicie, la Cappadoce et le pays de l'Euphrate, sans parler de la Thessalie et de la Misie, nous serions allés en personne vous attendrir par nos gémissemens, et faire couler vos larmes avec les nôtres, si la crainte des loups ne nous retenait auprès de nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs et des moines, et nous espérons de la grandeur, tant de nos maux que de votre charité, que la voix de ces saintes ouailles ne sera pas moins efficace que celle des pasteurs, pour nous obtenir à tous vos puissans secours. » C'est ainsi que ces Orientaux, tout schismatiques qu'ils étaient, portaient leurs plaintes au souverain pontife, pour faire cesser les vexations prétendues de leurs supérieurs immédiats. On imagine bien qu'une pareille supplique, aussi injurieuse à l'autorité générale de l'Eglise qu'aux prélats qui en avaient le mieux mérité au concile d'Ephèse, ne servit qu'à faire déplorer à Rome l'aveuglement des supplians. La fermeté du pontife, de concert avec les chefs de la hiérarchie orientale, leur fit ouvrir l'oreille aux conseils de Théodoret, et ils rentrèrent presque tous dans le bon chemin.

Entre ceux qui persévérèrent dans le schisme, on remarqua Mélèce de Mopsueste, plus encore Alexandre d'Hiéraples². Rien de si effrayant que l'obstination et l'endurcissement de ce vieillard, sage et modéré d'ailleurs, assez éclairé, d'une piété qu'on louait de toute part, d'une admirable pureté de vie, d'une charité, d'une vigilance, d'une application à tous les devoirs de l'épiscopat, qui le firent également chérir et révéler de son peuple. Il se figura que la doctrine du concile d'Ephèse faisait Dieu passible. Loin de se laisser détromper par Théodoret ou par Jean d'Antioche, en qui il avait eu une entière confiance durant leur égarement commun, dès qu'il les vit unis de communion avec S. Cyrille, il rompit à jamais avec eux, et n'en voulut plus ni lire ni recevoir les lettres. « Vous pouvez croire, écrivit-il pour la dernière

¹ Synod. Baluz. c. 117. — ² Synod. c. 100 et seq

fois à Théodoret, que vous n'avez rien omis pour le salut de mon âme, et votre conscience à cet égard doit être satisfaite. Tenez-vous donc en repos, ou cessez au moins de m'importuner et de me fatiguer. Je ne m'ingère pas ainsi dans ce que font les autres; mais quand tous les docteurs qui ont paru depuis le commencement du monde, canoniseraient l'abomination d'Égypte (c'est ainsi qu'il traitait la doctrine de S. Cyrille), je ne les croirais pas, au préjudice des lumières que Dieu m'a départies. Je suis affligé, dit-il encore, des mouvemens inutiles que les saints solitaires se donnent pour moi : quand ils seraient encore plus saints, alors que leurs miracles seraient en plus grand nombre et plus éclatans, quand ils ressusciterraient tout ce qu'il y a eu de morts depuis le premier homme, ils ne me persuaderaient pas. S'ils me condamnent, que le souverain Juge leur pardonne : que Dieu soit loué de tout. Nos adversaires ont pour eux les conciles, les évêques, les magistrats, les empereurs, le concours de toutes les puissances; et nous avons de notre côté Dieu et la pureté de la foi. » Après cette déclaration, il ne voulut plus ni écrire, ni parler sur cette matière à aucun de ses amis, pas même voir les personnes dont la présence lui pouvait rappeler le souvenir de ces différends.

Théodoret fut touché de pitié, et pria le patriarche Jean d'user de condescendance envers Alexandre. Il lui écrivit que ce vieillard ne demandait qu'à mourir en repos; que s'il ne soumettait pas son jugement, il s'abstenait au moins de dogmatiser, gardait un respectueux silence, et ne voulait ni ne pouvait exciter aucun trouble. Les officiers de l'Empereur, chargés de l'exécution de ses ordres en Orient, écrivirent encore à Alexandre, qu'ils ne pourraient s'empêcher de le chasser de son siège, s'il ne se soumettait au concile d'Ephèse et ne communiquait avec Jean d'Antioche. Tout fut inutile : Alexandre sacrifia son état à son obstination, et quitta son évêché sans témoigner le moindre chagrin.

Mais tout son diocèse fut dans la plus grande émotion : ce n'étaient que gémissemens et que larmes dans toute la ville; il semblait que chaque maison eût perdu son père de famille; on exaltait de tous côtés ses vertus, sa bienfaisance, toutes ses grandes qualités. De la tristesse on passa aux enportemens; et si le gouverneur Libyen ne s'était sagement prêté aux circonstances, on aurait vu infailliblement une violente sédition. Attendri lui-même des sentimens de ce peuple, il se chargea de leur requête pour le patriarche, l'appuya autant qu'il le put, et y joignit la relation de tout ce qui venait de le fléchir lui-même. Jean répondit qu'il avait épuisé toutes les voies de la douceur, qu'Alexandre ne pouvait attribuer sa disgrâce qu'à son opiniâtreté et à sa présomp-

tion : « Mais je veux bien encore remettre son sort entre ses mains, poursuit-il ; s'il veut se réunir à l'Eglise, je le rétablirai volontiers dans son siège. » Alexandre fut inflexible, et demeura déposé nonobstant son silence et sa réserve extérieure. On le relégua en Egypte, où il continua de joindre à l'hérésie toutes les apparences de la vertu : exemple terrible, renouvelé dans toutes les sectes, et presque toujours également dangereux. Tant il est nécessaire de prémunir sans cesse les fidèles contre cette tentation délicate, et de leur inculquer uniquement, à l'égard de la foi, cette règle évangélique : *Quiconque n'écoute pas l'Eglise, parût-il un ange du ciel, sa doctrine ne doit pas être écoutée plus que celle d'un païen ou d'un publicain.*

L'année suivante 436, Nestorius fut chassé de son monastère d'Antioche, où depuis quatre ans qu'on l'y laissait tranquille, il ne cherchait qu'à répandre ses impiétés au lieu d'en faire pénitence. On le relégua dans la ville d'Oasis en Egypte : le rescrit qui ordonnait ce bannissement emportait la confiscation des biens de l'hérésiarque au profit de son église. Le triste état auquel il fut réduit ne le porta jamais à la rétractation de ses blasphèmes. Les Blemmiens, peuples vagabonds de l'Ethiopie, ayant pillé la ville et le pays d'Oasis, il erra quelque temps dans les déserts avec des incommodités extrêmes, et il crut enfin avoir trouvé un asile à Panope; mais c'était un objet fatal de malédiction que toutes les contrées redoutaient : le gouverneur l'obligea de s'éloigner et le fit même traîner de force en des réduits reculés. Enfin, son impiété augmentant avec ses maux, et marqué, pour ainsi dire, dès ce monde du sceau de la réprobation, on dit que son corps se pourrit tout vivant, et que sa langue, organe de tant de blasphèmes, fut rongée de vers. Contraint de fuir encore dans cet horrible état, il se tua en tombant de cheval¹.

Les autres prélats hérétiques furent traités avec une rigueur proportionnée au degré de leur faute. Outre Nestorius et Alexandre, on compte quatorze évêques qui firent paraître dans la défense de l'hérésiarque une fermeté inébranlable, et une sorte de générosité, qui sans doute contribua beaucoup à rendre cette secte si nombreuse. D'ailleurs on reprochait à Cyrille, leur adversaire, une fierté de caractère et des procédés impérieux qui laisseraient en effet une tache à sa mémoire, si ces reproches n'avaient eu ses ennemis pour auteurs, et s'il n'avait si bien confondu l'imposture, tant par les démarches que son humble charité lui fit faire pour les ramener, que par les autres vertus éminentes qui l'ont fait

¹ Evagr. Hist. 2, c. 7.

mettre au nombre des saints. Tous les évêques réfractaires furent déposés, soit pour cause d'hérésie, soit pour l'opiniâtreté schismatique avec laquelle quelques-uns, sans embrasser les erreurs de Nestorius, refusèrent de communiquer avec les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. C'est inutilement qu'on en bannit jusqu'à six : cette sévérité trop tardive fut sans effet. L'erreur avait jeté de profondes racines dans la Cilicie, où elle avait été enfantée sourdement, et où le temps et le secret l'avaient fortifiée. Mêlée de Mopsueste, tandis que ses comprovinciaux rentraient en foule dans le sein de l'unité, rejeta constamment l'union.

Théodore son prédécesseur, séducteur de Nestorius et séduit par Diodore de Tarse, avait comme ce dernier consigné l'impiété dans des ouvrages d'autant moins suspects, que les auteurs, en mourant dans la communion de l'Eglise, avaient laissé après eux, dans tout l'Orient, une grande réputation de vertu aussi bien que de doctrine. C'est pourquoi les Nestoriens, voyant les écrits et le nom de leur chef absolument diffamés, s'attachèrent à répandre ceux de Théodore et de Diodore, qui n'avaient encore essuyé aucune flétrissure. Ils étaient en fort grand nombre, quoiqu'on n'en ait plus que les fragmens cités par leurs accusateurs ou leurs apologistes. Pour donner plus de cours à ces ouvrages de ténèbres, on les traduisit en syriaque, en arménien, même en persan : funestes multiplications qui n'eurent que trop de succès, malgré tous les mouvemens que se donnèrent Cyrille, Acace de Mélitine et Rabulla d'Edesse. Acace et Rabulla virent de leur vivant la contagion infecter leurs provinces, et de là menacer tout l'Orient. Cette erreur impie se répandit jusqu'au fond des Indes, et prit tant de consistance dans le pays du Tigre et de l'Euphrate, qu'on y fit un patriarche nestorien, avec une multitude d'évêques et d'archevêques qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Mais c'était surtout dans la capitale de l'Empire que les novateurs désiraient établir leur doctrine et leur ministère. Le patriarche Maximien étant mort deux ans après son élection, et alors Nestorius étant encore en vie, ses sectateurs osèrent tenter de le faire remonter sur son siège. Ils étaient en grand nombre à Constantinople, quoique les catholiques y dominassent. Ils s'attroupèrent en plusieurs endroits de la ville, demandèrent le rétablissement du séducteur avec des clameurs et des menaces si insolentes, que l'Empereur craignit lui-même les suites de leur emportement. Mais, ayant pris conseil, il les déconcerta en faisant élire et installer sur-le-champ Proclus, avant la cérémonie même des funérailles de Maximien, qui fut faite par le nouveau patriarche.

On ne pouvait mieux choisir pour réunir tous les cœurs. Proclus avait un caractère de douceur et d'affabilité qui gagnait tout le monde, une éloquence comparable à celle du grand Chrysostôme, dont il révérait particulièrement la mémoire¹. Tant pour cette raison que pour ses talens et sa piété, il était déjà cher à tout ce qu'il y avait d'orthodoxes dans la ville. Néanmoins, comme il avait été autrefois ordonné pour le siège de Cyzique, dont le peuple, animé d'autres dispositions que celui de la capitale, avait refusé de le recevoir, quelques-uns voulurent confondre son élévation au patriarcat avec ces translations ambitieuses auxquelles l'Eglise s'était toujours montrée si contraire. Mais les lettres du pape, qui avaient décidé, dès le temps de la déposition de Nestorius, qu'on pourrait mettre en sa place un évêque transféré d'une autre église, firent disparaître cette difficulté. A cette occasion, Socrate, scolastique, c'est-à-dire jurisconsulte ou avocat, non moins versé dans les matières de droit que dans les faits ecclésiastiques qu'il a retracés depuis Constantin jusque bien avant dans le règne de Théodose le Jeune, cite quatorze exemples de translations d'évêques, faites sans doute également pour le bien de l'Eglise, sans quoi il eût été peu logique². Car s'il n'est pas raisonnable que les lois générales fassent manquer un avantage considérable qu'on ne peut obtenir qu'en y dérogeant par une sage exception, en retour ces exceptions ne sont légitimes que quand elles procurent le plus grand bien.

Une illustre conversion signala le commencement de l'épiscopat de Proclus; mais le Ciel ne voulut pas qu'elle fût le seul ouvrage des prélats ni des docteurs. La gloire principale en était réservée à une femme, qui avait préféré l'humilité de la crèche du Rédempteur à toutes les grandeurs des anciens Romains. De sa retraite de Bethléem, Mélanie la jeune vint à Constantinople, à la prière de son oncle Volusien, préfet de Rome et Ambassadeur de Valentinien auprès de Théodose. S. Augustin avait autrefois exhorté Volusien, par des lettres fort pressantes, et toujours sans fruit, à embrasser la foi chrétienne³. Quand le moment de la grâce fut arrivé, Mélanie se rendit à la cour avec une facilité qui ne put être que l'effet du pressentiment qu'elle avait de la fidélité de son oncle à y correspondre. Dans toutes les contrées qu'elle traversa, les évêques, tout le clergé, les moines et les vierges s'efforcèrent à l'envi de lui faire sentir, par les honneurs qu'ils lui rendaient, que le sacrifice des grandeurs

¹ Coll. Lup. ad Synod. Baluz. c. 150. — ² Socr. viii, 36. — ³ Socr. ad 14 Jan. Vit. S. Melan.

terrestres fait à Jésus-Christ est beaucoup plus honorable que ces grandeurs mêmes. Arrivée à Chalcédoine, comme il n'y avait plus que le Bosphore qui la séparât des vanités humaines toujours si redoutables à la timide innocence, elle se retira dans l'église de l'illustre martyre S^{te} Euphémie, pour prier l'auteur et le rénumérateur du triomphe de la sainte, de lui donner pareillement, et la force de se soutenir elle-même, et celle de triompher de l'infidélité. Aussitôt après sa prière, elle entra pleine de confiance et de joie dans la ville impériale. Mais Volusien était tombé dangereusement malade. Quand il vit sa nièce si exténuée de jeûnes et si pauvrement habillée : « Quel changement, ô ma chère Mélanie, s'écria-t-il, et que je vous revois différente de ce que je vous ai quittée! » Mélanie répondit : « Je n'aurais pas ce mépris de mon corps, comme de toutes les pompes du monde, si je n'étais assurée de recevoir, après la courte durée de cette vie, un ample dédommagement de tout ce que j'ai abandonné. » A chaque occasion favorable, elle lui réitérait des discours pareils, se rendait d'une assiduité extrême auprès de lui, et toujours se montrait convaincue et vivement pénétrée des maximes du christianisme.

Elle faisait venir aussi, mais sans affectation et comme par rencontre, des ecclésiastiques savans et zélés, surtout l'éloquent patriarche, pour la seconder. Volusien céda enfin à tant de vœux et d'efforts réunis; et, renonçant aux vices aussi bien qu'aux superstitions de l'idolâtrie, il reçut le baptême, avec l'édification de tout l'Empire. Sa conversion fut si pure, qu'apprenant, avant de l'avoir déclarée, que sa nièce voulait encore employer l'Empereur pour l'obtenir, loin de s'en faire un mérite auprès de ce prince et de lui en déférer la gloire, il publia sa résolution auparavant, de peur qu'on ne l'attribuât autant à l'amour de la faveur qu'à la connaissance de la vérité.

Mélanie eut plusieurs entretiens avec l'Empereur et l'Impératrice pour le bien de la religion, et surtout pour la défense de la foi contre les nouvelles hérésies. Dès qu'elle vit ses pieux desseins remplis heureusement, comme elle n'avait point d'autre intérêt à la cour, elle revola vers l'humble solitude que la charité seule lui avait fait quitter.

Proclus exécuta une autre entreprise qui lui concilia à un point extraordinaire l'estime et l'affection de son peuple, à qui la mémoire de S. Chrysostôme devenait plus vénérable de jour en jour. Comme le patriarche faisait en chaire l'éloge de son illustre prédécesseur, tout l'auditoire, battant des mains et faisant mille acclamations, redemanda son père Jean à l'orateur qui en appréciait si bien le mérite. Proclus saisit ce moyen de réunir à l'Eglise

un parti nombreux qui, par attachement pour le saint, continuait depuis sa mort de tenir ses assemblées à part. Dans les circonstances où l'on se trouvait, environné de sectaires artificieux et remplis en apparence d'un respect semblable pour le même saint, le patriarche craignit avec raison que la conformité des sentimens sur ce point ne s'étendît à tous les autres. Il communiqua ses réflexions à l'Empereur, et lui proposa de faire rapporter le corps de S. Chrysostôme, de Comane dans le Pont, où il avait été enterré, vers des ouailles qui montraient tant de désir et qui avaient de si justes motifs de l'honorer. Théodose y consentit d'un grand cœur, et la translation fut exécutée avec autant d'éclat que de promptitude.

Quand on sut que des reliques si chères approchaient, toute la ville alla au-devant d'elles. Le Bosphore en un moment disparut sous la multitude infinie des barques et des vaisseaux qui le couvrirent : ce n'était plus une mer, mais une longue suite de rues et de places illuminées avec ordre, et semblables aux quartiers les mieux habités de la ville. Quand le saint revint vivant et si glorieux de son premier exil, l'appareil n'approchait pas de ce second triomphe. Les reliques furent portées avec cette religieuse magnificence dans toutes les principales rues de Constantinople, et déposées enfin dans la basilique des saints Apôtres : l'Empereur baisa humblement la châsse du saint patriarche, comme pour lui faire amende honorable, au nom de son père, et surtout de sa mère Eudoxie, qui l'avait offensé sans assez le connaître. Ce qu'avait prévu Proclus arriva : cette cérémonie frappante réunit à l'Eglise toutes les personnes anciennement séparées, et y en retint beaucoup d'autres. Elle se fit l'an 438, le 27 de janvier, jour où les Latins honorent la mémoire de S. Jean Chrysostôme.

On fit aussi, sous le pontificat de Proclus, la translation des célèbres martyrs connus sous le nom des Quarante-Couronnés, que le tyran Licinius avait immolés tous ensemble à Sébaste en Arménie. La princesse Pulchérie, après avoir eu révélation de l'endroit où leurs restes précieux reposaient, y fit fouiller. On trouva une espèce de cercueil couvert d'une table de marbre, dans lequel il y avait deux urnes d'argent qui contenaient leurs cendres, et qui étaient environnées de quantité de parfums. On ne sait comment elles s'étaient perdues, après avoir été publiquement exposées à la vénération des fidèles ; ce qu'attestait encore une petite ouverture qui se trouvait dans le cercueil, tout près des reliques, et qui avait servi à leur faire toucher des linges, suivant l'usage. La princesse les fit placer à l'endroit le plus honorable de l'église,

dans une châsse très-richement ornée : cette cérémonie se fit encore avec un magnifique appareil ¹.

De son côté, l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose, partit pour la Terre-Sainte². On ne publia point d'autre raison de ce voyage, que le vœu qu'elle avait fait de visiter les saints lieux, si elle avait la satisfaction de voir sa fille mariée. Or cette princesse, nommée Eudoxie comme sa mère, venait d'épouser le jeune empereur Valentinien, qui n'avait que dix-huit ans, et qui vint lui-même à Constantinople pour ce mariage. Mais on attribuait sourdement une tout autre cause au pèlerinage de l'Impératrice. Elle était en liaison de talens et de littérature avec un courtisan nommé Paulin, dont elle avait discerné et distinguait en toute occasion le mérite. Un jour, dit-on, elle lui envoya quelques fruits d'une beauté singulière, que l'Empereur lui avait envoyés à elle-même. Paulin, sans connaître le premier auteur du présent, le trouva assez beau pour le juger digne de son souverain, et le lui présenta. Il n'en fallut pas davantage, dit-on, à l'esprit faible de Théodose, pour lui inspirer de la jalousie. Soit accident fortuit, soit exécution secrète, Paulin mourut le lendemain, et peu après l'Impératrice partit pour Jérusalem. Elle eut même beaucoup à souffrir depuis ; mais elle soutint avec courage toutes ces épreuves, et par sa constance modeste, sa piété et sa réserve, elle regagna insensiblement toute la confiance de son époux. Elle fit des présens dignes d'elle, non-seulement aux églises de Jérusalem, mais dans toutes les villes où elle passa, tant en allant qu'en revenant. En Palestine, elle bâtit plusieurs monastères pour les cénobites, et beaucoup plus de laures pour les anachorètes, rétablit les murailles de la ville sainte, et rapporta les reliques insignes de S. Etienne, qui continuaient de jouir de la plus grande vénération.

L'Empereur, de son côté, se servit du frein des lois pour réprimer l'enthousiasme et la présomption des Juifs³. Ils venaient de donner dans l'île de Crète un exemple presque incroyable des écarts auxquels peut se porter un peuple abusé par la séduction. Un vieillard d'un air auguste, et qui se disait Moïse, persuada à la multitude très-considérable des Juifs de cette île, d'abandonner les établissemens qu'ils y possédaient, pour le suivre dans la terre Promise, à l'imitation de leurs ancêtres. Il leur promettait de réitérer en leur faveur tous ses anciens prodiges, particulièrement de faire retirer la mer devant eux, et de la leur faire passer à pied sec. Il fut un an à parcourir le pays et à grossir son parti. Quand

¹ Soz. IX, 2. — ² Soc. VII, 47. — ³ Theod. Lect. in fin.

le jour donné pour le départ fut arrivé, il les rassembla, hommes, femmes et enfans, en une multitude innombrable sur un promontoire élevé. Alors, prenant l'air et le ton du Prophète, il leur commanda de se jeter sans rien craindre au milieu des flots : les plus avancés obéirent ; mais ceux qui suivirent, les voyant engloutis dans les ondes, sans qu'il en reparût aucun, reconnurent qu'ils étaient trompés, et changeant leur confiance en un ressentiment furieux, ils cherchèrent l'imposteur de tous côtés, sans jamais pouvoir le découvrir. Plusieurs s'imaginèrent que c'était un démon.

L'Empereur, pour contenir au moins les Juifs dans les anciennes bornes, fit une loi contre eux et contre les Samaritains : il leur défendit de bâtir aucune nouvelle synagogue, de pervertir aucun fidèle, et les exclut de toute espèce de charge publique. La même loi interdit aux païens, sous peine de la vie, l'usage des sacrifices : elle renouvela toutes les peines portées contre les anciens hérétiques, spécialement contre les Manichéens, toujours les plus odieux comme les plus corrompus et les plus impies.

Mais la crainte des châtimens les plus rigoureux ne put extirper totalement les superstitions païennes. Le mal prenait sa source en de vieilles préventions profondément enracinées ; et tandis que, par complaisance pour les princes, on se conformait au culte extérieur, souvent l'occasion ramenait ces faux chrétiens aux pratiques les plus sacrilèges de l'idolâtrie, dont ils n'avaient jamais bien senti l'impiété ni l'absurdité. Certains gentils osaient se vanter qu'on n'avait pas encore répondu aux écrits de Julien l'Apostat. Pour leur ôter ce vain prétexte, S. Cyrille, qui se trouvait à la tête de toutes les grandes affaires de la religion, y répondit d'une manière digne de sa renommée, en dix livres qu'il adressa à l'empereur Théodose.

Théodoret publia, dans le même dessein, son ouvrage en douze livres, de la Guérison des maladies spirituelles des Gentils, où il se sert habilement de la philosophie même des païens pour établir les vérités évangéliques. Il reprend et met en poudre les objections ordinaires des infidèles ; savoir, que les chrétiens étaient des gens simples et crédules ; qu'ils ne faisaient nul usage de la raison, et croyaient des extravagances, sur la seule parole de leurs docteurs : visionnaires méprisables, disaient-ils, à commencer depuis les Apôtres qui n'étaient eux-mêmes que d'ignorans barbares. Après avoir confondu ce reproche d'ignorance, il déploie la plus vaste et la plus exacte érudition, et maniant avec autant de dextérité que de profondeur les témoignages de plus de cent auteurs

de l'antiquité, il fait toucher au doigt la fausseté et l'absurdité des opinions philosophiques sur le culte de Dieu, sur l'ordre de la Providence, sur la création du monde, sur la nature de l'homme et sur les principes des êtres. Comparant ensuite les législateurs profanes avec les Apôtres, les oracles des faux dieux avec nos prophètes, et la vertu des héros infidèles avec celle des serviteurs de Jésus-Christ, il fait sentir l'admirable supériorité de ceux-ci sur tous les autres, avec une force, une justesse et une richesse d'élocution, que la plus belle antiquité ne surpassa jamais.

Dans l'Occident, l'idolâtrie et la superstition faisaient les mêmes efforts pour se relever et se perpétuer. Nous apprenons, par les homélies de S. Pierre Chrysologue, que l'abus allait jusqu'à honorer publiquement les faux dieux dans certaines cérémonies profanes, comme en se masquant le premier jour de janvier, et en courant les rues avec un tumulte insensé et une licence toute païenne. Le désordre était monté à un tel point, que ces impiétés se commettaient impunément sous les yeux de la cour, dans la ville impériale de Ravenne, malgré les réclamations de l'éloquent et pieux Chrysologue. Le pape S. Sixte l'avait placé comme par inspiration sur ce grand siège, en le préférant, quoique diacre d'une autre église, et par conséquent contre l'usage ordinaire, au sujet qu'on lui présentait pour être confirmé. Pierre ne trompa point l'attente du pontife. Avec toutes les qualités éminentes de l'épiscopat, il se distingua par une éloquence qui lui fit donner un surnom aussi honorable qu'à S. Chrysostôme : honneurs néanmoins aussi diversement mérités, que le goût des peuples qui le discernèrent était différent. En plus de cent soixante homélies qui nous restent de S. Pierre Chrysologue, infiniment respectables sans doute pour le fond des choses, et pour l'érudition même, rien n'est plus frappant, pour ce qui est du style, que la profusion de ses pointes d'esprit et de ses jeux de mots. Mais cette manière était assortie au goût dégradé des Latins, dont il ne combattit pas pour cela les vices avec moins de succès.

A Carthage, on adorait la déesse Céleste avec Jésus-Christ. Plusieurs citoyens, au sortir des sacrifices idolâtres, allaient à l'église participer aux saints mystères de l'autel; et pour comble de scandale, c'étaient les plus grands et les plus riches d'entre eux qui le donnaient. Le peuple, en général, n'avait que de l'éloignement pour les pratiques du christianisme qui gênaient ses passions, et montrait une indifférence qui allait jusqu'à l'aversion sur certains articles. La vue des solitaires, autrefois si révévés, n'excitait plus que les dérisions, quelquefois les emportemens de l'insolence et

[An 438]
de la
général
à qui
grand

Lit
dans
vision
qu'ils
les rè
fusa d
tageu
pouss
tière
comm
des G
Dieu
d'ava
cham

Cy
parve
aux c
éprov
avant
tifs c
deur
reme
paisi
mult

Ce
Cart
héré
plus
les t
dans
natio
était
terr
capi
la c
que
cler

de la fureur. Les armées romaines marchaient sous la conduite de généraux païens, et connaissaient à peine leurs faibles Empereurs, à qui on laissait le vain pouvoir de promulguer des lois dont les grands savaient se dispenser.

Littorius, le second homme de l'Etat après Aëtius, au moins dans les Gaules, était si infatué des rêveries du paganisme, des visions de ses augures et de ses aruspices, que, sur la promesse qu'ils lui firent des faveurs constantes de la victoire, contre toutes les règles de la politique et de la prudence la plus vulgaire, il refusa de recevoir à composition, sous les conditions les plus avantageuses, la nation des Goths qu'il venait de battre. Les ayant poussés au désespoir par une seconde attaque, il fut lui-même entièrement défait avec les troupes auxiliaires des Huns, idolâtres comme lui, et les principaux auteurs de son profane espoir. Le roi des Goths, au contraire, n'avait mis sa confiance que dans le vrai Dieu qu'il adorait. Il se couvrit d'un cilice, passa en prières la nuit d'avant le combat, et ne quitta l'oraison que pour entrer dans le champ de bataille, où il mérita le plus glorieux triomphe¹.

Cyrus, qui commandait en Afrique, était aussi idolâtre, et parvenu, sans autre talent que celui de tourner assez bien un vers, aux dignités de consul, de patrice et de préfet du prétoire². Il éprouva dans la suite une disgrâce qui lui fut infiniment plus avantageuse que ces illustrations passagères, par les puissans motifs qu'elle lui fournit de reconnaître la vanité de toutes les grandeurs du siècle. Il abjura le paganisme avec elles, embrassa sincèrement le christianisme, et devint évêque : genre d'élévation paisible et sans alarmes, mieux assorti à son naturel que le tumulte et les périls militaires.

Ce fut durant son commandement que les Vandales enlevèrent Carthage à Théodose, et bientôt après le reste de l'Afrique. Tout hérétiques qu'étaient ces barbares, ils servirent la religion bien plus efficacement que les Romains. En peu de temps ils ruinèrent les temples des idoles et tous les vestiges de l'idolâtrie qui restaient dans cette province. Mais quand Genséric, leur roi, crut sa domination affermie, il se mit en tête d'établir aussi sa religion, qui était l'arianisme, et de détruire la foi catholique dans toutes les terres de son obéissance. Il pilla d'abord les riches églises de la capitale, en appliqua la plupart à des usages profanes, et réserva la cathédrale pour les exercices de la religion arienne. Il fit embarquer l'évêque, nommé *Quod-vult-Deus*, avec la plupart de ses clercs, sur de méchantes barques qui faisaient eau de toute part.

¹ Prosp. Chron. — ² Evagr. I, 6.

Ils ne laissèrent pas que d'arriver à Naples, où ils furent reçus comme des confesseurs. Les Donatistes qui restaient encore en Afrique se ranimèrent en voyant leurs anciens ennemis à la merci des Barbares; et ils se joignirent aux Ariens pour les persécuter. Tandis qu'ils faisaient scrupule de communiquer avec les catholiques, pour quelques relâchemens prétendus dans la discipline, ils contractèrent les liaisons les plus étroites et les plus odieuses avec des hérétiques dont ils détestaient les impiétés. Les évêques Novat, Sévérien et Possidius, l'ami célèbre de S. Augustin, se signalèrent entre tous les autres dans cette persécution. On les chassa de leurs églises, ensuite de toutes les villes, sans pouvoir jamais ébranler leur constance.

Arcade, Probus, Paschase et Eutychien, tous quatre espagnols, de ceux sans doute qui s'étaient attachés à la fortune de Genséric quand il passa d'Espagne en Afrique, tous quatre pleins de capacité et de fidélité, étaient en grande faveur auprès du prince barbare. Persuadé de leur attachement pour lui, s'imaginant que ses bienfaits le mettaient en droit d'en tout exiger, il leur commanda de se faire ariens. Ils s'y refusèrent avec intrépidité. Genséric furieux les condamna sur-le-champ à perdre la vie; puis il commua la peine de mort en exil. Et changeant derechef, selon les caprices de sa fureur, il les fit expirer tous quatre dans les plus cruels tourmens, mais chacun d'une manière différente. Les martyrs avaient encore un jeune frère d'une figure extrêmement intéressante et d'une vivacité d'esprit qui avait souvent amusé le roi. Il voulut corrompre la foi de ce jeune homme, et n'y put réussir : il le condamna de dépit au plus humiliant esclavage, après l'avoir fait bâtonner avec une cruauté que put seule arrêter la crainte de le voir expirer sous les coups, ou de paraître moins maître de soi qu'un enfant¹.

Quelque redoutable que le cruel Vandale se rendit dans toute l'étendue de l'Afrique, il y eut cependant de saints évêques en Mauritanie qui écrivirent avec force contre l'arianisme. Antonin de Constantine fit tenir une belle lettre au martyr Arcade dont nous venons de parler, pour soutenir son courage pendant son exil. Victor de Carthagène, aussi en Mauritanie, eut la hardiesse de présenter au roi même un ouvrage considérable qu'il venait de publier contre les Ariens. Céralis et Voconius, évêques, l'un de Castelle, l'autre de Castellane, dans cette même province, écrivirent avec le même zèle contre les Ariens. On trouve plusieurs autres écrits qu'on sait avoir été publiés contre cette hérésie,

¹ Prosp. Chron. Sal. lib. 7.

dans les mêmes conjonctures, quoiqu'on en ignore les auteurs.

Mais la plus persuasive éloquence, la patience admirable des catholiques, les prodiges même que le Ciel opéra pour la justifier, loin d'adoucir l'esprit de Genséric, ne servirent qu'à le rendre plus impitoyable envers les sincères adorateurs du Dieu fait chair. Après la prise de Carthage, le prince arien, se voyant maître de toute l'Afrique, à l'exception de quelques contrées écartées, mieux défendues par leur stérilité et leur indigence que par les armes de Valentinien, s'attribua les propriétés de la province de Byzacène, de l'Abaritaine, de la Gétulie, d'une partie de la Numidie, et distribua à son armée les terres de la Zeugitane et de la province proconsulaire. Dans ses domaines immédiats, Genséric obligea, sous peine de la vie, les prêtres et les évêques à lui livrer les vases et les ornemens, ainsi que les livres ecclésiastiques; mais la faiblesse des ministres prévaricateurs ne l'empêchait pas de les chasser ensuite de leurs églises. Il exigea de ses vassaux qu'ils chassassent de même les pasteurs catholiques après qu'ils les auraient dépouillés, et s'ils refusaient de céder leurs églises, qu'ils les réduisissent en esclavage : ce qui s'exécuta non-seulement sur le clergé, mais sur plusieurs laïques du premier rang.

Valérien, évêque d'Abbenze dans la Zeugitane, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, fut mis hors de la ville sans une seule personne pour prendre soin de lui, avec défense au contraire à qui que ce fût de lui procurer le moindre soulagement, de lui donner même le couvert, soit dans les villes, soit dans les campagnes. On veilla si bien à l'exécution ponctuelle de toutes ces clauses inhumaines, qu'il demeura nuit et jour en plein air, privé de tout et presque nu, aussi long-temps qu'un homme peut vivre dans cette affreuse privation, qui ne finit en effet que par sa mort¹.

Dans la même province, un officier du tyran, nommé Proclus, ayant enlevé de force les vases et les ornemens que le clergé refusait de lui livrer, porta la profanation jusqu'à faire servir le linge de l'autel aux plus vils usages. Mais il fut tout-à-coup atteint de frénésie, se coupa la langue par morceaux avec les dents, et mourut dans cette espèce de rage. Entre les esclaves catholiques, il échut à un Vandale quatre frères, dont l'aîné s'appelait Martinien, avec une jeune personne d'une autre famille et d'une rare beauté, nommée Maxime. Toute jeune qu'elle était, sa prudence et sa maturité lui firent bientôt confier par son maître le gouvernement de toute la maison. Pour se l'attacher davantage, ainsi

¹ Vict. Vitens. lib. 2.

que Martinien qu'il affectionnait aussi, le Barbare voulut les marier ensemble. Mais Maxime avait consacré à Dieu sa virginité. Quand on l'eut laissée seule avec Martinien, elle lui fit confidence de son vœu, persuada sans peine à ce digne confesseur de la foi, de respecter les droits du divin Epoux à qui elle s'était engagée, et de chercher un asile sûr à leur innocence. Martinien alla se concerter avec ses frères, et tous cinq ensemble ils s'évadèrent, et se retirèrent à Tabraque; les quatre frères dans un monastère d'hommes, et Maxime dans une communauté de vierges, qui n'en était pas éloignée.

La Vandale chercha tant, qu'il les trouva, les mit aux fers, et voulut non-seulement contraindre Martinien et Maxime d'habiter ensemble, mais encore d'embrasser l'arianisme avec les trois autres, et de se faire rebaptiser. Cet événement parvint à la connaissance de Genséric, qui autorisa le maître de ces pieux captifs à leur faire endurer les plus cruelles tortures, jusqu'à ce qu'ils se conformassent à ses désirs. On les battit avec des bâtons dentelés en forme de scie, et on les déchira si cruellement à plusieurs reprises, qu'on leur voyait les os et les entrailles. Mais dès le lendemain, ils se trouvaient guéris. On les mit dans des entraves, qui se rompirent aussi miraculeusement en présence d'un grand nombre de personnes. Ce maître, également impie et tyrannique, fut frappé de la main de Dieu, lui et toute sa maison : il mourut subitement; ses enfans le suivirent d'abord; peu après ses esclaves, puis ses troupeaux; et sa veuve, pour dernière ressource dans son indigence, vendit les confesseurs à un seigneur parent du roi. Il ne les eut pas plus tôt reçus, que ses enfans et ses domestiques furent tourmentés d'une manière également effrayante¹.

On envoya ce présent funeste, par le conseil de Genséric, à un roi maure nommé Capsur, qui était païen. Pour Maxime, elle recouvra dès-lors sa liberté, et vécut encore long-temps après dans une communauté de vierges ferventes, dont elle devint supérieure. Les quatre confesseurs devinrent autant d'apôtres parmi les Maures idolâtres. Dieu donna tant de vertu à leurs exemples et à leurs paroles, qu'ils fondèrent en peu de temps une église florissante, où ils attirèrent, des lieux encore habités par les Romains, des prêtres capables de cultiver ce champ si heureusement défriché. Genséric, furieux de ces nouvelles, poursuivit les confesseurs jusque dans ce désert, et se servit de l'ascendant qu'il avait sur Capsur, pour les faire périr de la mort la plus cruelle.

¹ Vict. Vit. l. 1, c. 8.

On les attacha à des chariots attelés de chevaux fougueux, qui les traînèrent, par des lieux embarrassés de roches et de broussailles, jusqu'à ce que leurs corps déchirés tombassent en lambeaux. Les Maures se lamentaient à ce spectacle, et se montraient inconsolables d'une pareille inhumanité; mais il se fit de grands miracles, qui changèrent leur deuil en actions de grâces et en un culte solidement religieux.

Un catholique éclairé, nommé Satur, disputait souvent avec liberté et avec un grand avantage contre des Ariens qui, las et honteux de se voir toujours vaincus par la force de ses raisons, le dénoncèrent enfin¹. On le pressa de prime abord d'embrasser l'arianisme, et sans autre argument, on le menaça, s'il n'obéissait, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves et ses propres enfans : il sacrifia tout. On ajouta qu'on allait faire épouser sa femme, qu'il aimait tendrement, à un conducteur de chameaux, et qu'on la livrerait en sa présence à ce misérable.

Le bruit d'une pareille menace parvint bien vite aux oreilles de son épouse; elle accourt et se présente à Satur comme il pria à l'écart; elle avait les yeux égarés, les cheveux épars, les vêtements en désordre et tout déchirés de désespoir. Ses enfans se lamentaient en courant sur ses pas, et la suivaient de plus ou moins loin, selon la force de leur âge; elle tenait entre ses bras le dernier d'entre eux, qui tétait encore. Elle se jeta aux pieds de son mari, lui embrassa les genoux qu'elle inonda de ses larmes, le conjura, d'une voix mal articulée qu'étouffaient ses sanglots, d'avoir pitié de leurs enfans communs, de se souvenir de la noblesse de leur race, et de ne pas livrer une épouse fidèle à l'infamie dont la seule idée faisait déjà son supplice. Une soudaine rougeur lui couvre le visage à ces dernières paroles; puis elle pâlit et tombe à la renverse, sans connaissance et sans mouvement. Satur éprouvait la plus cruelle perplexité; mais il se rappela aussitôt ce que dit le Fils de Dieu, que quiconque ne l'aime pas plus que sa femme, ses enfans ou ses biens, ne peut être son disciple, et il fut inébranlable. Ce qu'il y eut de plus héroïque dans sa constance, c'est qu'on ne le fit pas mourir, et que, réellement privé de sa femme et de tout ce qu'il possédait au monde; réduit à la plus étrange misère, sans avoir la liberté de chercher à y subvenir, sans pouvoir quitter la retraite qu'on lui assigna pour que rien ne pût faire diversion à son chagrin, il vécut encore longtemps, et jamais sa vertu ne se démentit. L'Église honore ce grand saint le vingt-neuvième jour de mars.

¹ Vict. Vit. l. 1, c. 12.

Le fier Genséric ne rougissait pas de s'abaisser à toutes sortes de souplesses et d'artifices pour faire un apostat. Il tenta lui-même un certain Archinime par les plus basses flatteries, par toutes sortes de promesses, et il eut la honte de ne rien obtenir. Il le condamna, dans son emportement, à avoir la tête tranchée : mais lui enviant encore plus vite la gloire du martyr, il commanda secrètement que, si au moment de l'exécution le confesseur manquait de courage, on lui ôtât la vie, et qu'on la lui conservât si sa fermeté se soutenait. Archinime montra la plus ferme constance, et on ne le fit point mourir. Tel était le zèle infernal du restaurateur de l'arianisme.

Il n'y avait qu'un homme endurci par l'usage du sacrilège, qui pût renchériser sur ces horreurs, et ce fut Joconde, prêtre arien, qui donna ce comble du scandale. Entre les gens de la maison du prince Théodoric, fils du roi, on avait trouvé un catholique, nommé Armogaste. La profession de la vraie foi dans un courtisan passa pour une audace digne des derniers supplices. On le tourmenta long-temps avec des cordes de boyau, au moyen desquelles on lui serrait tous les membres : Armogaste fit le signe de la croix, et les cordes se rompirent. On en reprit de beaucoup plus fortes, qui ne résistèrent pas mieux à la vertu toute-puissante du nom de Jésus-Christ. On le suspendit par un pied, la tête en bas ; et par la même puissance de ce nom adorable, loin de souffrir dans cette cruelle posture, on l'y vit dormir aussi tranquillement que sur le lit le plus commode. Alors le prince son maître lui voulut faire trancher la tête ; mais le prêtre Joconde dit qu'il y avait encore des supplices auxquels Armogaste pourrait céder ; au lieu que, si on terminait tout d'un coup sa vie par le fer, les Africains ne manqueraient pas de l'honorer comme un martyr. Il paraît néanmoins que ce conseil ne fut pas suivi, et que le prêtre tentateur se couvrit d'un opprobre aussi infructueux que déshonorant.

La cruauté le cédait encore, parmi les Vandales, à la soif des richesses, et au désir de découvrir les trésors qu'ils imaginaient avoir été cachés par les sujets de la république, déjà dépouillés de leurs terres. On employa toutes sortes de tortures pour parvenir à ces découvertes. De temps en temps ces avides ravisseurs armaient des navires, et allaient chercher sur les mers ce que l'Afrique épuisée ne pouvait plus fournir à leur avidité insatiable. Genséric lui-même¹ fit métier de ces pirateries, quand il se fut fait le secours des Maures. Chaque année au printemps,

¹ Procop. 1. Vandal. c. 5.

il faisait des descentes tantôt en Sicile, tantôt en Sardaigne, dans toute la partie méridionale de l'Espagne et de l'Italie, en Grèce même et dans les provinces de l'empire d'Orient, prenant tout, emmenant des troupes d'esclaves; mais ruinant et ravageant surtout les habitations les plus catholiques. Il avait commencé ces indignes expéditions par la Sicile, où il commit des désordres épouvantables; et l'île était perdue sans ressource, s'il n'eût été rappelé en Afrique par la nouvelle que le comte Sébastien, gendre du fameux comte Boniface, venait d'y aborder. Mais Sébastien, maltraité comme son oncle, cherchait lui-même un asile, et il se lia d'intérêt avec Genséric¹, qui toutefois s'en lassa bientôt. Il résolut même de s'en défaire; mais il en voulait avoir une raison plausible, et il la chercha dans la religion.

Un jour il lui proposa, en présence de ses évêques et de ses officiers, de n'avoir tous deux qu'une foi et qu'un seul culte, comme ils n'avaient qu'un même intérêt². Soit que Sébastien s'attendît à cette proposition insidieuse, depuis qu'il voyait décliner sa faveur, soit inspiration subite de la grâce, qui lui fit prendre la résolution d'expier sa révolte par une confession éclatante de sa foi, il demanda qu'on apportât un pain de la table du roi. « Pour donner, dit-il, à ce pain sa saveur et sa blancheur, on a séparé le son de la farine, et la pâte a passé par l'eau et par le feu. C'est ainsi qu'en me tirant de la masse corrompue, on m'a purifié dans l'eau du baptême, et confirmé par le feu du Saint-Esprit. Prince, ajouta-t-il, faites rompre ce pain; qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le repétrisse, et qu'on le cuise une seconde fois: s'il en est meilleur, je ferai ce que vous souhaitez. » Genséric n'entendit que trop le sens de l'apologue et ne sut qu'y répondre. Il trouva de nouveaux prétextes, et fit quelque temps après mourir Sébastien. Cet art d'enlever aux martyrs la gloire de leur triomphe, a du moins réussi à obscurcir celle du comte Sébastien. Ce n'est que dans quelques martyrologes, dont on doit la découverte aux savans auteurs des actes des saints, qu'on le trouve compté au nombre des martyrs³.

La persécution de Genséric avait été violente dès le commencement de sa conquête, sous le pontificat de S. Célestin; mais elle le fut encore davantage et dura beaucoup plus long-temps sous celui de son successeur; car Sixte III mourut le 18 août de l'an 440, c'est-à-dire, l'année d'après la prise de Carthage par les Vandales. Il avait occupé près de huit ans la chaire de S. Pierre, qu'il fit respecter par sa fermeté et par ses vertus. Pour conserver sa ju-

¹ Vict. Vit. I, 6. — ² Ibid. — ³ Boll. ad 27 Mart.

ridiction sur l'Illyrie, il usa d'une sage vigueur contre les entreprises des évêques de Constantinople, dont les prétentions s'étendaient de jour en jour, depuis le fameux canon qui leur attribuait le second rang dans l'Eglise.

Sixte III écrivit plusieurs fois aux évêques d'Illyrie, de ne pas se croire obligés à ce que le concile d'Orient, c'est-à-dire le second concile général, outre ce qu'il avait jugé sur la foi du consentement du siège apostolique, avait voulu ordonner de plus sans ce consentement; il leur dit de se croire encore moins soumis aux lois civiles publiées autrefois touchant le même objet, mais révoquées depuis quelques années, sur les remontrances du pape Boniface à Théodose actuellement régnant. Le nouveau pape établit Anastase de Thessalonique vicaire du saint Siège, comme l'avaient été ses prédécesseurs, et lui donna, comme à eux, le pouvoir d'examiner les sujets proposés pour l'épiscopat, et que les métropolitains pourraient ordonner, mais jamais sans la participation de l'évêque de Thessalonique. « Les causes majeures, ajoute-t-il, seront de même rapportées à ce prélat, avec le droit de choisir les évêques qui les jugeront avec lui ou sans lui. Ce sera lui aussi qui assemblera les conciles, quand il les croira nécessaires; et sur son rapport, le siège apostolique confirmera ce qui aura été fait. » Sixte écrivit en même temps à Proclus de Constantinople, de maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique; et pour lui en fournir un nouveau motif, il lui apprit qu'il venait de confirmer son jugement touchant Idduas. On croit que c'était l'évêque de Smyrne, qui, jugé par Proclus, en avait appelé au souverain pontife.

Ce saint pape eut un zèle extraordinaire pour la majesté du culte et l'honneur de la maison de Dieu. On est étonné des dons prodigieux dont il enrichit, en moins de huit ans de pontificat, la plupart des grandes églises de Rome. Il eut le mérite d'engager l'empereur Valentinien, autant par ses exemples que par ses exhortations, à signaler pour le même objet sa libéralité et sa magnificence. Julien d'Eclane, si décrié parmi les orthodoxes, et le soutien principal du pélagianisme depuis fort long-temps, osa faire encore des tentatives pour rentrer dans son siège. Il avait compté surprendre le pape Sixte, naturellement indulgent et peu défiant, et pour paraître converti, il s'était surpassé lui-même dans l'art de feindre, et dans la pratique des manœuvres familières à la plus artificieuse peut-être de toutes les sectes qui aient jamais existé. Il fallait que ce piège fût bien adroitement tendu, et qu'il eût causé bien des alarmes à la piété des fidèles, puisque sa découverte et la honte qu'elle attira à Julien, procurèrent autant de joie aux

[An 44
catho
romai
gienn
seils d
loppa
déplo

Le
pontif
Léon
les Ga
capita
pernic
quara
auque
ginair
ville d

Dès
l'épou
de Ne
Ce sag
ser ce
d'Anti
de vig
que to
cessiv
même
dance

presq
avaier
d'une
nité d
Dieu,
huma
phé d
Const

Ma
divine
s'était
de pé
les an
quatr
fourn
intère

catholiques (ce sont les expressions de S. Prosper, que si l'Eglise romaine n'eût commencé qu'alors à confondre la perfidie pélagienne. Le pape, en cette rencontre, se servit utilement des conseils de Léon son archidiaque, dont le mérite éminent se développait de jour en jour; on le mit enfin dans l'occasion de se déployer tout entier.

Le pape Sixte étant mort après huit ans et dix-huit jours de pontificat, selon S. Prosper, c'est-à-dire le 18 août de l'an 440, Léon fut élu pour lui succéder, quoiqu'absent. Il était allé dans les Gaules, pour réconcilier Aëtius avec Albin, les deux premiers capitaines de l'Occident, dont les divisions n'étaient pas moins pernicieuses à l'Eglise qu'à l'Empire. Il fallut attendre environ quarante jours : témoignage de considération jusque là inconnu, auquel on joignit celui d'une députation publique. Léon était originaire de Toscane, mais on croit qu'il avait pris naissance dans la ville de Rome, qu'il nomme toujours sa patrie.

Dès l'avènement de Sixte ou Xiste III à la chaire apostolique, l'épouse de Jésus-Christ, déjà victorieuse des hérésies de Pélagie et de Nestorius, était encore déchirée par la division des Orientaux. Ce sage et saint pontife travailla beaucoup, et réussit à faire cesser cette espèce de schisme, en réconciliant S. Cyrille avec Jean d'Antioche. Mais il était avantageux à l'Eglise que, dans son âge de vigueur, elle eût presque toujours des ennemis à combattre; que tous les articles capitaux de sa croyance fussent attaqués successivement, et que, la vérité venant à s'éclaircir par les moyens mêmes qui semblaient devoir l'étouffer, il en rejaillit une abondance de lumière capable d'éclairer à jamais les siècles futurs. Déjà presque tous les mystères fondamentaux de la foi chrétienne avaient été attaqués par Arius, Macédonius et Nestorius, appuyés d'une multitude de sectaires subalternes. Déjà la foi de la divinité de chacune des trois personnes qui font un seul et même Dieu, de l'union personnelle de la nature divine avec la nature humaine, et de la plénitude de notre rédemption, avait triomphé de toute la subtilité hérétique, aux conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse.

Mais il fallait encore prononcer expressément, que la nature divine, en s'unissant hypostatiquement à la nature humaine, ne s'était pas confondue avec elle, et que l'Etre infini en tout genre de perfection, que l'Etre immuable était toujours le même, après les anéantissemens de l'incarnation. C'est ce qui restait à faire au quatrième concile œcuménique, qui devait en même temps nous fournir un préservatif tout particulier contre l'artifice des sectes intéressées à reproduire la même erreur sous des formes diffé-

rentes. Le faux zèle qui précipita Eutychès dans l'hérésie contraire à celle qu'on venait de condamner, obligea presque aussitôt l'Eglise à convoquer à Chalcédoine ce quatrième concile. Cependant les pasteurs et les docteurs que la Providence avait suscités contre Nestorius ayant rempli heureusement leur destination et se trouvant presque tous au terme de leur carrière, elle leur donna des successeurs non moins propres à faire triompher la vérité, tant sur le trône pontifical que dans la plupart des grands sièges.

DEPUIS

A la
la Pro
l'Orien
lence.
docte
eut po
et des
L'arde
qu'il av
torius,
chef et
maturé
que Die
point q
quittait
sa tend
particu
sur la c
trouble
à la lett

S: Cy
cet inté
de deu
venues
témoign
méniqu
qu'elle
import
avait so
drie, en
abusé c

LIVRE SEIZIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE S. LÉON EN 440,
JUSQU'À SA MORT EN 461.

A la veille des combats nouveaux que l'Eglise avait à soutenir, la Providence prépara de généreux athlètes dans les sièges de l'Orient, où la religion devait être attaquée avec le plus de violence. Jean d'Antioche mourut peu de temps après que le saint et docte Léon eut été élevé sur la chaire de S. Pierre. Ce patriarche eut pour successeur son neveu Domnus, formé à la pureté de la foi et des mœurs, dans les monastères et de la main de S. Euthymius. L'ardeur de son zèle l'avait porté à aller trouver son oncle, sitôt qu'il avait appris son aveugle et périlleux attachement pour Nestorius, afin de le ramener plus vite au chemin sûr tracé par le chef et le corps de l'épiscopat. Alors, pour retenir le zèle prématuré de Domnus, son saint abbé lui prédit¹, mais inutilement, que Dieu, qui voyait la droiture du patriarche Jean, ne permettrait point que son égarement fût sans retour. Il ajouta que, si Domnus quittait sa solitude, on l'élèverait aux dignités ecclésiastiques que sa tendre piété craignait; qu'il y avait même des raisons toutes particulières pour lui de les craindre; qu'après avoir été placé sur la chaire d'Antioche, il en serait chassé avec beaucoup de trouble et de péril. On verra dans la suite les événemens vérifier à la lettre toutes les circonstances de cette prédiction.

S: Cyrille survécut environ deux ans à Jean d'Antioche. Dans cet intervalle, il écrivit à Domnus, successeur de Jean, en faveur de deux évêques orientaux, Athanase et Pierre, deux lettres devenues très-fameuses: la première pour avoir été lue avec de grands témoignages de respect, après la mort de l'auteur, au concile œcuménique de Chalcédoine; la seconde, à raison des maximes même qu'elle contient, et qu'on regarde encore aujourd'hui comme très-importantes par rapport au droit canonique². L'évêque Pierre avait sollicité la recommandation du savant patriarche d'Alexandrie, en se plaignant de ce que, sur la simple accusation d'avoir abusé des revenus de son église, il avait été condamné sans être

¹ Analect. Gr. p. 31. — ² Lib. XI, c. 2.

entendu. S. Cyrille, dans sa réponse, soutint qu'un évêque ne devait point compte de ses revenus, et que tous les évêques du monde s'élevaient contre l'assertion contraire, parce que, bien qu'ils dussent conserver à l'Eglise ses immeubles et ses meubles précieux, on laissait à leur prudence la libre administration de tout le reste.

Quelques personnes éclairées, ayant visité les moines du mont Célamon, rapportèrent au saint patriarche que plusieurs contemptifs, égarés par les chimères d'une imagination échauffée, donnaient des corps aux objets les plus intellectuels, et attribuaient une forme humaine à la Divinité; qu'ils avaient imaginé pareillement que la sainte Eucharistie perdait sa vertu quand elle était gardée d'un jour à l'autre, et qu'elle ne servait pour la sanctification qu'autant qu'on en faisait usage sans retard. Le saint docteur tâcha de dissiper leurs illusions dans un livre qu'il fit contre ces anthropomorphites, et où il les traita plutôt en visionnaires qu'en sectaires obstinés.

Cet ouvrage n'est pas moins propre à confondre les sacramentaires, que Cyrille combat plus fortement encore dans son homélie sur la science mystique, où il n'avait toutefois en vue que les Nestoriens: « Quelle est, leur demandait-il¹, la pâture des troupeaux de l'Eglise, et quel est leur breuvage? Si c'est le corps d'un Dieu, Jésus-Christ est donc vrai Dieu et non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si cette nourriture et ce breuvage sont la chair et le sang de celui qui n'est que fils de Marie, et par conséquent un pur homme, comment enseigne-t-on que cet aliment confère la vie éternelle? Comment est-il distribué en cent lieux divers, sans être moins abondant nulle part? » Reprenant la même doctrine dans son commentaire sur S. Jean, il dit que, par la réception de la sainte Eucharistie, la chair de Jésus-Christ et la nôtre sont unies, comme des morceaux de cire fondus ensemble, afin que par là nous soyons unis à sa personne divine qui a pris chair, et que la personne du Verbe nous unisse au Père auquel il est consubstantiel. C'est ainsi que ce docteur profond et solidement théologien faisait apercevoir l'étroite connexion de nos principaux mystères entre eux.

Outre les ouvrages dont nous venons de parler, nous avons encore de S. Cyrille différens dialogues sur des points de religion, des commentaires sur le Pentateuque, sur Isaïe, sur les douze petits prophètes, sur S. Jean, et beaucoup d'épîtres et d'homélies;

¹ Tom. v Conc. part. 2, p. 378.

sans co
drie fai
le conc
que se
éloigne
profond
et conf
endroit
vogue c
les préc
pour ce
cette na
style de
quefois

Après
core son
assez ha
trans, e
manœuv

Procl
fut rem
homme
bientôt

Quel
l'église
naire, c
étant m
au patri
sur qui
au milie
qui ava
le-cham
Césarée
préfet d
tout l'O
ainsi di
nant bi
autoris
premiè
remplir
ait fait

sans compter les instructions pascales que les évêques d'Alexandrie faisaient à titre d'office, depuis qu'ils avaient été chargés par le concile de Nicée d'annoncer aux autres églises le jour où la pâque se devait célébrer. Partout on trouve une doctrine pure, un éloignement infini de toute nouveauté, beaucoup de solidité et de profondeur, une sagacité et une habileté infinies pour démasquer et confondre les hérétiques. L'orateur paraît même en plusieurs endroits, surtout dans les homélies, qui eurent, dit-on, tant de vogue que les évêques de la Grèce les apprenaient par cœur pour les prêcher dans leurs églises : paradoxe assez difficile à concilier, pour ce qui est de la partie littéraire, avec la culture et le goût de cette nation; puisqu'on ne saurait se dispenser de convenir que le style de S. Cyrille est souvent sans élégance, sans facilité, quelquefois entortillé et fort obscur.

Après la mort de ce Père, on lui donna pour successeur Dioscore son archidiaque, disciple bien différent d'un tel maître, mais assez habile pour avoir constamment trompé des regards si pénétrants, et pour s'être fait la réputation d'un saint, avec les sourdes manœuvres et toutes les inclinations d'un scélérat.

Proclus de Constantinople mourut trois ans après S. Cyrille, et fut remplacé par Flavien, prêtre et trésorier de la même église : homme d'une doctrine et d'une vertu éprouvée, que nous verrons bientôt défendre la foi jusqu'à l'exil et au martyre.

Quelques années auparavant, Proclus avait donné un pasteur à l'église métropolitaine de Césarée, d'une façon bien extraordinaire, et qu'une inspiration divine put seule justifier¹. Firmus étant mort sur ce siège, les citoyens vinrent demander un évêque au patriarche de Constantinople. Comme il examinait dans l'église sur qui il pourrait sagement faire tomber son choix, il vit entrer, au milieu de plusieurs autres personnes, le sénateur Thalassius, qui avait une grande réputation de probité et de piété. Décidé sur-le-champ, Proclus mit les mains sur lui, et le déclara évêque de Césarée, malgré toute sa résistance. Comme Thalassius avait été préfet du prétoire de l'Illyrie, et qu'on le destinait à la préfecture de tout l'Orient, l'Empereur trouva d'abord très-mauvais qu'on eût ainsi disposé d'un ministre qui lui était nécessaire. Mais, pardonnant bientôt un manquement qui ne provenoit que d'une estime autorisée par la sienne, Théodose préféra l'intérêt de l'Église à ses premières vues, que tant d'autres courtisans ambitionnaient de remplir, et confirma l'élection de Thalassius. Quoique cet évêque ait fait par la suite, au conciliabule d'Ephèse, une de ces fausses

¹ Analect. Græc. c. ult.

démarches qui sont assez ordinaires à ceux qui passent précipitamment du siècle à l'épiscopat, il édifia constamment son église, et se déclara généreusement pour la foi orthodoxe, après quelques traits passagers de faiblesse ou de surprise.

Mais c'était principalement le pape Léon que le Seigneur avait placé comme une colonne de fer sur la pierre fondamentale de son Eglise, pour en être le soutien inébranlable dans le nouvel orage qui la menaçait. A peine fut-il monté sur la chaire de S. Pierre, que tout le monde vit briller en lui les qualités supérieures qui lui ont mérité le surnom de Grand. Avant son élévation, il avait montré le zèle le plus pur pour les intérêts de l'Eglise, démasquant les hérétiques, tenant les premiers pasteurs en garde contre les artifices de l'hérésie, engageant les écrivains célèbres, jusque dans les provinces éloignées, à se servir contre elle de leurs talens et de la célébrité de leur nom. C'est à ses exhortations qu'on doit, comme on l'a vu, l'ouvrage de l'abbé Cassien contre Nestorius. Ses travaux et sa vigilance furent sans bornes quand il se vit chef de l'Eglise. Dans tous les coins de l'Italie, dans la Campanie, dans la Toscane, dans la Marche d'Ancône, dans la Sicile et dans l'Afrique, aussi bien que dans le reste de l'Occident, en Egypte, et jusque dans les déserts de la Mauritanie, partout ses lettres et ses décrétales répandirent la lumière en abondance.

L'on vit, par ses doctes instructions et ses exhortations animées, le sacerdoce reprendre tout son lustre et toute sa dignité dans toutes les provinces de l'Italie; les gens de condition servile exclus du saint ministère, et les bigames repoussés plus exactement que jamais, ainsi que les personnes engagées en des négoes illicites ou simplement en des affaires incompatibles avec le recueillement et l'assiduité qu'exige le service de l'Eglise. De là cette pureté de discipline s'étendit de toute part. Les troubles qui désolaient les contrées les plus sauvages de la Mauritanie ne parurent pas à Léon un prétexte suffisant pour en rien relâcher; il veut qu'on la fasse observer aux prêtres et aux diacres, aussi bien qu'aux évêques¹. Quant à l'article de la bigamie, il exclut des ordres sacrés ceux qui ont épousé une seule veuve, comme ceux qui ont été mariés deux fois. Dans l'invasion des Barbares, il y avait eu des religieuses déshonorées: le sage pontife les déclare innocentes de ce qui n'était que l'effet de la contrainte, en mettant néanmoins quelque différence entre celles-ci et celles qui n'ont pas essuyé ces insultes; *le corps est rarement souillé, dit-il, sans que la pureté de l'âme en reçoive quelque atteinte.*

¹ Epiat. I, al. 87.

Dans
n'avaient
et dont
décrétales
que les
nulle,
fonction
pour b
bation
jourd'h
encore
gation
eres; q
dres, d
vivre a
engagé
encore
pables
été con
daient
n'empê
la virgi

Le s
donner
qui la
temps
ils l'au
Dieu c
rent a
par re
la con
comm
la mo
vie.

Dic
qu'il
comm
et un
dès le
deux
ils ne

Dans la Gaule Narbonnaise, il y avait de faux évêques qui n'avaient pour eux ni le choix du clergé ni l'assentiment du peuple, et dont la consécration, quoique valide, n'était pas licite. La célèbre décrétale donnée en réponse à S. Rustique de Narbonne déclare que les ordinations faites par ces sortes d'évêques seront réputées nulles, c'est-à-dire de nul effet quant au droit d'en exercer les fonctions; puisqu'il est dit au même endroit qu'elles seront tenues pour bonnes, dans le cas où elles auront été faites avec l'approbation des supérieurs légitimes, ou, comme on s'exprime aujourd'hui, si elles sont couvertes d'un titre coloré¹. Léon décide encore, dans cette décrétale, que la continence parfaite est d'obligation pour tous les ministres de l'autel, y compris les sous-diacres; que ceux qui ont été mariés avant qu'on les élevât à ces ordres, doivent, non pas pour cela éloigner leurs femmes, mais vivre avec elles comme avec leurs sœurs; que les filles qui se sont engagées librement à garder la virginité, quoiqu'elles n'aient pas encore reçu la consécration, ne laissent pas que de se rendre coupables en se mariant, mais d'un moindre crime que si elles avaient été consacrées. Nous apprenons ici que les réglemens qui défendaient de donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans, n'empêchaient pas qu'elles ne s'engageassent plus jeunes à garder la virginité, même dans un monastère.

Le savant pontife enseigne encore qu'il ne faut jamais abandonner les pécheurs; qu'on doit accorder la pénitence à tous ceux qui la demandent avec les dispositions convenables, en quelque temps que ce soit, quand même, après l'avoir une fois demandée, ils l'auraient méprisée. S'il ajoute qu'il faut laisser au jugement de Dieu ceux qui reçoivent la pénitence à l'extrémité, et qui meurent avant d'être parvenus à la réconciliation; c'est précisément par respect pour une pieuse sévérité qui contribuait beaucoup à la conservation des mœurs, et parce qu'il n'est pas convenable, comme porte le texte en termes formels, de communiquer après la mort avec les personnes exclues de la communion pendant leur vie.

Dioscore ne se vit pas plus tôt élevé sur la chaire d'Alexandrie, qu'il fit part de son élection au souverain pontife. Léon répondit comme un père qui tempère son autorité par une condescendance et une cordialité fraternelles. C'est ainsi qu'il s'exprime lui-même dès le commencement de sa lettre. Il ajoute que, n'ayant tous deux qu'un cœur et qu'une âme, comme il convient à des frères, ils ne doivent avoir non plus qu'une façon d'agir et de penser;

¹ Epist. 92. — ² Ibid. 81.

qu'il ne lui paraît pas supportable qu'autres soient les observances du maître, autres celles du disciple. Il s'agissait des ordinations qu'on s'était insensiblement accoutumé à faire dans l'église d'Alexandrie tous les jours de la semaine sans distinction, et sans s'y préparer par le jeûne. Le pape juge qu'on ne doit les faire que la nuit du dimanche, c'est-à-dire le samedi, après tous les préparatifs requis pour une œuvre aussi importante que de donner des ministres à l'Eglise : tel étant l'usage de Rome, si respectable par sa conformité avec l'institution apostolique. « On ne peut d'ailleurs, poursuit le pontife, présumer que, cet usage ayant été reçu du prince des Apôtres, Marc son disciple en ait établi un autre en fondant la chaire d'Alexandrie. »

Il veut aussi qu'aux jours de solennité, le peuple venant à l'église en trop grand nombre pour assister tout à la fois à la célébration des saints mystères, on ne fasse pas difficulté de réitérer le sacrifice : ce qui nous apprend qu'alors l'usage était encore de ne célébrer qu'en un seul endroit. Mais l'esprit de l'Eglise fut toujours de lever les obstacles qui éloignaient les fidèles de la participation des choses saintes : et quand, avec la paix et le temps, les ministres et les autres moyens se sont multipliés, elle a fait réitérer la célébration du saint sacrifice, de manière à ôter tout prétexte à la négligence qui empêche d'y assister.

C'est fort gratuitement que certains auteurs présentent ces décrétales comme ayant toutes été faites en concile. Il est bien vrai que les papes, pour procéder plus mûrement dans les choses épineuses, convoquaient ordinairement des conciles ; mais quand il ne s'agissait que d'avertir quelques prélats sur l'inobservation de canons déjà reçus, on ne voit pas qu'il fût nécessaire de tenir ces assemblées, ni que la discipline l'exigeât. C'est une affectation déplacée d'opposer perpétuellement cette ancienne discipline à celle d'aujourd'hui. Si les papes n'assemblent plus si souvent des conciles, ignore-t-on les difficultés plus grandes de jour en jour qui les en empêchent ? Ne les voit-on pas s'efforcer d'y suppléer par les congrégations et les consistoires, par tous les moyens propres à en tenir lieu, au moins quant à l'avantage qu'ils procurent d'agir avec conseil et maturité ?

Rien n'échappant à la vigilance de Léon dans la multiplicité des devoirs de sa charge, il découvrit à Rome des Manichéens qui prenaient le plus grand soin de s'y tenir cachés. « Ils étaient venus d'Afrique, la sentine de tous les vices, dit Salvien, ainsi que la retraite de tous les monstres, quand les Vandales se rendirent également redoutables à cette province par leur férocité et par l'horreur qu'ils avaient de ses impuretés. » Le zélé pontife voulut con-

[An 444]
fondre
on les
l'avers
sieurs
monie
dix an
rupteu
mie, c
détest
tre ce
portio

Les
maître
vers le
faire l
toujou
ger à
remun
encor
jamais
munie
pensa
pas qu
vant à

Pou
bien
un re
tracté
à ceu
vertin
donu
Tout
sept
sembl
cru t
nébr
la no
évêq
de t
vera
sa p
tinc

fondre publiquement ces hérétiques des infamies exécrables dont on les accusait, afin d'en imprimer à tout le monde le mépris et l'aversion convenables. On trouva moyen de tirer d'eux l'aveu de plusieurs points de leurs dogmes sacrilèges, et des honteuses cérémonies de leurs mystères. Une jeune fille qui n'avait pas plus de dix ans, deux femmes qui l'avaient instruite au crime, son corrupteur même, et l'évêque manichéen qui avait présidé à l'infamie, confessèrent unanimement, quoique séparément, des choses si détestables, que les assistans frémissaient d'horreur. On usa contre ces pernicious sectaires d'une vigilance et d'une rigueur proportionnées aux désordres qu'ils introduisaient dans la société.

Les observances même des Manichéens servaient à les faire connaître. Ils jeûnaient le dimanche; et par un culte idolâtrique envers le soleil, ils se tournaient vers l'orient, à son lever, pour faire leur prière. Jusque là, en bâtissant les églises, on en avait toujours placé le chœur à l'orient; mais ce nouvel abus fit déroger à l'ancienne coutume, et depuis ce temps-là on bâtit indifféremment les églises sous toutes les expositions. On reconnaissait encore ces hérétiques à l'usage de l'eucharistie, qu'ils ne prenaient jamais sous l'espèce du vin; ce qui prouve que dès-lors la communion sous les deux espèces n'était pas regardée comme indispensablement nécessaire, puisque les Manichéens ne laissaient pas que de passer extérieurement pour catholiques, en ne recevant à la communion que le pain consacré.

Pour porter le dernier coup à l'impunité, après qu'on en eut si bien dévoilé toutes les horreurs, l'empereur Valentinien donna un rescrit qui déclarait ces sectaires infâmes et incapables de contracter en aucune manière dans la société civile: sévérité salutaire à ceux même qui en furent les objets, et dont plusieurs se convertirent, mais plus utile encore à l'Italie, que les obstinés abandonnèrent et délivrèrent ainsi de tous les périls de la contagion. Toutefois l'Espagne, dans quelques-unes de ses provinces les plus septentrionales, se trouva peu après infectée d'une hérésie toute semblable, c'est-à-dire d'un levain de priscillianisme, qu'on avait cru totalement étouffé, et qui, après avoir fermenté dans les ténèbres, se reproduisit hardiment à la faveur des troubles et de la négligence qu'occasionna l'invasion des Barbares. Turibius, évêque d'Astorge en Galice, en écrivit au pape Léon, le priant de tout peser, de tout examiner, et de condamner ce qu'il trouverait contraire à la foi, avec ceux de ses frères que son zèle et sa prudence voudraient s'associer. Le pape répondit avec la distinction qui était due aux vertus éminentes d'un évêque compté

depuis au nombre des saints. Il rappela d'abord le souvenir des traitemens cruels exercés contre les premiers Priscillianistes par l'évêque Ithace, qui les avait poursuivis autrefois jusqu'à l'effusion du sang : « ce que l'Eglise désapprouve tellement, dit-il, qu'elle a mis ce sanguinaire prélat au nombre des sectaires. Cependant, ajoute-t-il, elle ne laisse pas que d'être aidée par les lois séculières contre ces ennemis de toute puissance; et la crainte des peines corporelles en a fait recourir plusieurs avec fruit aux remèdes spirituels. Mais depuis que les calamités publiques ont empêché tant l'exécution des lois que la célébration des conciles, l'erreur cachée et fortifiée dans les ténèbres a corrompu quelques pasteurs après les brebis. » Il conclut en ordonnant qu'on tint un concile, le plus nombreux qu'il se pourrait; mais, la Galice obéissant aux Suèves, et les autres provinces aux Goths, il n'y eut pas moyen de rassembler en un même lieu les évêques de ces dominions si différentes et si jalouses.

On s'assembla dans les deux états, et l'on dressa une profession de foi circonstanciée, dont on exigea la souscription : quelques sectaires signèrent tout ce qu'on voulut. Aussitôt même que les lettres du pape étaient arrivées en Espagne, ils s'étaient soumis à ses décisions. Ce respect empressé n'était qu'apparent; il fallut les recherches les plus exactes et la plus constante vigilance, pour arrêter les progrès du mal.

En Illyrie, Anastase, évêque de Thessalonique, voulut être confirmé comme ses prédécesseurs, dans l'autorité de vicaire du saint Siège. Le pontife, en souscrivant à sa demande, lui recommanda instamment le choix des évêques. « Qu'aucun d'eux, lui dit-il, ne soit institué sans votre approbation, après laquelle les métropolitains les ordonneront, et vous ordonnerez vous-même les métropolitains, qu'il faut examiner avec encore plus d'attention que les prélats ordinaires, comme étant préposés sur eux, et d'une importance très-grande pour l'Eglise de Dieu. Comme rien n'est si avantageux que les conciles, que personne n'y manque de ceux qui auront été invités. Vous nous renverrez, suivant l'usage, et les appellations, et les causes majeures qui ne pourront se terminer sur les lieux. »

Léon se vit bientôt après engagé dans la nécessité de faire de la peine à un saint. On lui manda l'entreprise de S. Hilaire d'Arles sur ses collègues. Cet évêque, qui ne respirait que la vertu, avait la plus haute idée des prérogatives de son siège. Il est vrai que, depuis les concessions faites à Patrocle par le pape Zozime, l'évêque d'Arles était regardé comme le premier métropolitain des

provinces circonvoisines, sans le consentement duquel l'ordination d'un autre métropolitain était censée illégitime¹. Soit pour ce motif, soit à raison de la splendeur et des privilèges de la ville d'Arles, qu'on appelait la Rome des Gaules : soit à cause de l'antiquité de son église, fondée par S. Trophime, Hilaire s'attribuait tous les droits de primatie, au moins celui d'ordonner et de déposer les évêques hors de sa province sans le consentement de leurs propres métropolitains. Il avait fait le premier essai de cette autorité dans un concile de Riez, où il présida et déposa Armentaire, évêque d'Embrun, ordonné par deux évêques seulement, tandis que les canons en exigeaient trois. Il paraît cependant que cette église d'Embrun n'était pas encore métropolitaine. Dans un concile d'Arles tenu peu d'années après, et où se trouva l'évêque de Lyon, Hilaire fit reconnaître que les conciles des Gaules ne devaient s'assembler que suivant la volonté de l'évêque d'Arles. La raison qui parut péremptoire, toute faible qu'elle est, c'est que, sous le règne de Constantin, les évêques de toutes les parties du monde s'étaient rassemblés pour le grand concile d'Arles, à la voix de Marin, évêque de ce siège.

Il tint, l'an 441, au territoire d'Orange un concile, où nous ne voyons pas qu'il soit allé au-delà de ses droits. Nous y remarquons au contraire plusieurs points d'une discipline sage et très-propre à maintenir le bon ordre dans les églises. Entre les trente canons qu'on y fit, le troisième porte, que les pécheurs qui meurent dans l'état de la pénitence ne recevront pas l'imposition réconciliatoire des mains, c'est-à-dire, la réconciliation solennelle, mais seulement la communion ou l'absolution sacramentelle, qui suffit, dit le concile, pour la consolation des mourans, selon les définitions des Pères, par qui cette communion est nommée viatique. On faisait allusion au troisième canon de Nicée, où il est défendu de refuser le viatique aux mourans bien disposés, c'est-à-dire, dans le sens de cet ancien concile comme dans le sens moderne, la participation de l'Eucharistie. Ainsi il paraît qu'avec cette absolution sacramentelle, on administrait l'Eucharistie aux pénitens qui se trouvaient en péril de mort. Le douzième canon d'Orange dit que celui qui perd subitement l'usage de la parole peut recevoir le baptême ou l'absolution, s'il témoigne par quelque signe, ou si l'on atteste, qu'il l'a souhaité. On trouve le commencement du droit de patronage dans le dixième canon, où il est réglé que, si un évêque bâtit une église dans le diocèse d'un autre, la dédicace et le gouvernement de cette église regarderont l'évêque du lieu,

¹ Hilar. Vit. c. 16 et 17.

mais que l'évêque fondateur aura droit de présenter des clercs pour la desservir.

Par rapport aux réglemens des mœurs cléricales, il fut statué qu'on n'ordonnerait plus de diacres mariés, qu'ils n'eussent voué d'une manière expresse la continence, laquelle toutefois s'observait auparavant, tant par des lois formelles que par l'ancienne coutume; que tous ceux qui depuis leur ordination auraient eu commerce avec leurs femmes seraient exclus du ministère, et qu'on n'ordonnerait plus de diaconesses. Pour le sous-diaconat, ce n'est point une raison d'exclusion que la bigamie : ce qui était contraire à la discipline de l'Eglise romaine, ainsi que le quatrième canon, qui accordait la pénitence publique aux clercs.

Enfin, l'an 444, l'évêque d'Arles, étendant son zèle jusque dans le pays des Séquaniens, et visitant l'église de Besançon, rassembla les prélats voisins en concile, et déposa l'évêque Célidoine, qu'on accusait de bigamie et de quelques autres irrégularités. Célidoine en appela au saint Siège, et se transporta lui-même à Rome pour défendre sa cause. Hilaire, l'ayant appris, l'y suivit à pied, quoiqu'au cœur de l'hiver. Là, en présence des parties, la cause fut examinée en concile; on trouva que le zèle du saint archevêque l'avait porté trop loin : il ne put détruire les témoignages qui justifiaient Célidoine, et la sentence de déposition fut cassée. Hilaire avait trouvé mauvais qu'on soupçonnât seulement sa manière d'agir, il s'était expliqué avec une sécheresse qu'on avait prise pour de la hauteur. Dès qu'il vit une sentence contraire à la sienne, il repartit brusquement, sans prendre congé du souverain pontife, n'acquiesça point au jugement pontifical, et en continuant de soutenir ses prétentions, convainquit entièrement les Romains, qu'avec beaucoup de sainteté on peut avoir des torts.

On ne saurait en effet s'empêcher de rendre justice à ses vertus éclatantes. Après avoir préféré la retraite et la pauvreté évangélique aux avantages d'une illustre naissance, il avait conservé dans l'épiscopat toute l'austérité et l'abnégation d'un solitaire. Il était toujours nu-pieds chez lui, ne faisait pas autrement ses plus longs voyages, portait le même habit en toute saison, pratiquait le travail des mains; et, pour suffire à toute l'étendue de ses devoirs ou de son zèle, on le voyait souvent occupé de plusieurs choses à la fois, dictant une lettre ou parcourant un livre des yeux, tandis qu'il faisait quelque ouvrage manuel. On lisait toujours à sa table, et il en introduisit la coutume dans le pays. Dès le commencement de son épiscopat, il établit à Arles une communauté de religieux ou de clercs réguliers. Il bâtit plusieurs églises, montra

[An 444]
plus
faisan
lagem
partic
auteu
surtou
peignu
meme
reur c
plis l
de pr
qu'ell
vateur
sa con
gère a
culièr
tes da
pour l

Tel
ferme
au me
que l'
preté
de pl
que P
malad
évêqu
faite
privé
noise
qu'à s
pas. I
matie
corde
en A
conse
tre ce
privé
que l

Les
sujet
morti

plus de zèle encore pour les temples vivans du Saint-Esprit; ne faisant pas difficulté de vendre jusqu'aux vases sacrés pour le soulagement des pauvres et la rédemption des captifs. Il avait un don particulier pour annoncer la divine parole. Nous apprenons d'un auteur contemporain, que l'onction de ses discours triomphait surtout dans l'administration du sacrement de pénitence, où il peignait en particulier à chacun de ses pénitens, d'un ton extrêmement pathétique, la rigueur des jugemens de Dieu, et l'horreur des plaies que le péché fait à nos âmes, jusque dans les replis les plus cachés des consciences. Quoiqu'il ait été suspecté de prévention en faveur des erreurs semi-pélagiennes, avant qu'elles eussent essuyé une condamnation authentique, les novateurs, ennemis de l'Eglise, ne sauraient tirer aucun avantage de sa conduite avec le souverain pontife, dans une affaire aussi étrangère au dogme que l'examen des prérogatives d'une église particulière. Les méprises et les vivacités en ce genre, sont de ces fautes dans lesquelles Dieu permet que les saints tombent quelquefois, pour les rendre plus humbles et plus circonspects.

Tel fut l'effet que produisit sur le saint archevêque d'Arles la fermeté, ou si l'on veut, la sévérité dont usa le saint pape Léon, au moins dans la nouvelle occasion qu'on lui en donna. Tandis que l'impression fâcheuse qu'Hilaire avait laissée de lui par l'interprétation de ses manières était toute récente à Rome, où l'on se piquait de plus de réserve et de politesse, on examina l'affaire de l'évêque Project, dont on ignore le siège. Il se plaignait de ce qu'étant malade, l'archevêque d'Arles avait accouru et ordonné un nouvel évêque, du vivant du premier. L'ordination fut cassée, défense faite à Hilaire d'entreprendre sur les droits d'autrui, lui-même privé de l'autorité dont jouissait son église sur la province Viennoise, retranché de la communion du saint Siège, et humilié jusqu'à s'entendre déclarer qu'on lui faisait grâce en ne le déposant pas. Il paraît que l'Eglise d'Arles voulait s'arroger le droit de primatie, même au-delà de la Narbonnaise. Le pape proposa d'accorder ce droit à l'évêque le plus ancien, comme il était d'usage en Afrique; sans prétendre cependant rien faire là-dessus, que du consentement des évêques, qui ne jugèrent pas à propos d'admettre ce point nouveau de discipline. Mais le siège d'Arles demeura privé de la prérogative que le pape Zozime avait accordée à l'évêque Patrocle.

Les termes dont se sert S. Léon, dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux évêques de la province de Vienne, ne sont pas moins mortifiants pour S. Hilaire que les effets réels de la sévérité ponti-

ficale : « Vous savez comme nous, leur dit ce grand pape ¹, que les évêques de votre province ont référé une infinité d'affaires au Siège apostolique, et que, ces causes lui étant apportées par appel, selon l'ancienne coutume, il confirmait ou annulait les jugemens qui avaient été rendus. Mais Hilaire, troublant l'ordre établi dans les églises et la paix de l'épiscopat, a quitté cette route que nos ancêtres ont toujours tenue, et qu'ils ont si sagement ordonné de tenir; et tandis qu'il prétend vous soumettre à sa puissance, il se soustrait à celle de Pierre. Telle fut néanmoins l'économie de la religion instituée par le Fils de Dieu : afin que la vérité du salut parvint plus facilement à tous les peuples, il l'a fait annoncer par ses différens apôtres : mais en même temps qu'il a voulu que ce ministère appartint à eux tous, il en a fait le principal dépositaire Pierre, le premier d'entre eux, pour que les dons du salut se répandissent en quelque sorte de la tête sur le corps entier. » C'est ainsi que le pape rappelait les évêques aux grands principes de l'union qui doit exister entre les différens successeurs des Apôtres. La puissance impériale, de son côté, trouva la conduite de l'évêque d'Arles si extraordinaire que, dans un rescrit donné à cette occasion par Valentinien, il est traité d'homme inquiet et séditieux, qui a offensé la majesté de l'Empire et la dignité du saint Siège. « La sentence même, ajoute Valentinien, avait force dans les Gaules sans la sanction impériale : car est-il un droit que l'autorité d'un tel pontife n'ait sur les églises? Si nous y joignons notre ordonnance, c'est uniquement pour défendre, soit à Hilaire, que la seule bonté du pontife permet encore de nommer évêque, soit à tout autre, de mêler les armes aux affaires ecclésiastiques ou de résister aux ordres du pontife romain. Enfin, pour prévenir les moindres troubles dans les églises, nous défendons aux évêques de la Gaule, ainsi qu'à ceux des autres provinces, de jamais se permettre, contre l'ancienne coutume, de rien entreprendre sans l'autorité du vénérable pape de la ville éternelle. Au contraire, que tout ce que l'autorité du Siège apostolique a décrété ou décrétera, soit une loi pour eux tous. Ainsi, que tout évêque cité à ce tribunal et refusant d'y comparaître, y soit forcé par le gouverneur de la province. »

S. Hilaire n'attendit pas qu'on en vint à ces extrémités contre lui; il se mit en devoir d'apaiser le souverain pontife. Sans renoncer tout-à-fait à ses droits prétendus, il les défendit avec la modestie et la douceur convenables, envoya ses mémoires à Rome par

¹ Epist. 89.

[An 446]
les évêques
auxiliaires

Quelques
saints évêques
quelques
général
mœurs
en l'oc
oreille
de pl
prêtre
appa
quest
paiss
peau
dans
vifs,

Le
rent
tre le
de P
l'hab
Euty
avan
glise
avait
tres
pape
doct
gie,
men
et q
lié a
mité
ses
prov
tum
il de
vela
tin
trou

les évêques de Digne et d'Uzez, et recommanda l'affaire au préfet auxiliaire qui était sur les lieux.

Quelle que fût la vénération de ce seigneur pour les vertus du saint archevêque, il ne put approuver une constance qui avait quelque apparence d'opiniâtreté. Il ne l'attribua point à l'arrogance, parce qu'il connaissait la candeur et la simplicité des mœurs de son saint ami; « mais cette sorte de franchise, lui dit-il en lui répondant, n'est pas du goût de tous les hommes; et les oreilles des Romains ont je ne sais quoi de plus délicat encore et de plus susceptible que les autres. Faites-moi le plaisir de vous y prêter un peu davantage; vous y gagnerez beaucoup. » Il y a toute apparence qu'Hilaire suivit ce sage conseil; du moins il n'est plus question après cela, dans son histoire, que des fruits d'un zèle paisible et d'autant plus efficace, qu'il se concentra dans le troupeau commis à ses soins. La mort qui l'enleva peu d'années après, dans la quarante-huitième de son âge, excita les regrets les plus vifs, et fut suivie des éloges de tous les écrivains ecclésiastiques.

Les prétentions passagères du saint évêque d'Arles ne troublèrent point dans les Gaules la bonne harmonie qui doit régner entre le chef et les membres de l'Eglise. Mais bientôt après, la barque de Pierre fut battue, en Orient, d'un si furieux orage, que toute l'habileté de Léon parut à peine suffisante pour la gouverner. Eutychès, abbé d'un monastère près Constantinople, et fort avancé en âge, du sein de sa retraite et de son obscurité, mit l'Eglise tout en feu. Son zèle ardent contre l'hérésie de Nestorius lui avait acquis l'amitié de S. Cyrille, comme de tous les plus illustres prélats, et avait porté sa réputation jusqu'à Rome, d'où le pape Léon le regardait comme un des principaux soutiens de la doctrine orthodoxe dans l'Orient¹. Eusèbe de Dorylée en Phrygie, le même qui, n'étant qu'avocat, avait interrompu publiquement Nestorius, quand celui-ci commença à prêcher ses erreurs, et que cet amour de la religion avait fait élever à l'épiscopat, s'était lié avec Eutychès d'une amitié fort étroite, par suite de la conformité de leurs sentimens contre les Nestoriens. Mais il s'aperçut, dans ses fréquens entretiens avec lui, que le zèle de l'austère vieillard provenait moins d'un amour ardent pour la vérité, que de l'amertume emportée de son tempérament; qu'en évitant un précipice, il donnait aveuglément dans le précipice opposé; et qu'il renouvelait, avec l'hérésie d'Apollinaire, les impiétés même de Valentin². Long-temps il s'efforça de le ramener à la bonne voie. Le trouvant toujours d'une roideur inflexible, non-seulement il rom-

¹ Leon. ep. 6. — ² Conc. Chalc. act. 1, p. 250

pit avec cet ami dangereux, mais il ne vit plus en lui que l'ennemi de l'Eglise, et se rendit son accusateur. Tout ceci se passait en l'an 448. Comme il était survenu dans le même temps quelques différends entre des évêques de Lydie, on tint un concile à Constantinople afin de les terminer. L'évêque de Dorylée profita de la conjoncture pour faire sa dénonciation.

Le saint patriarche Flavien, du caractère le plus pacifique, fut affligé de la démarche d'Eusèbe, qu'il accusa de trop de vivacité : et souvent il lui représenta le danger d'agiter de nouveau l'Eglise, et d'aliéner un des principaux ennemis de Nestorius, tandis que le feu du nestorianisme couvait encore sous la cendre; que si Eutychès avait des opinions dangereuses, il fallait le désabuser par des conférences privées, sans faire un éclat plus dangereux encore que la dissimulation, et qui ne pouvait manquer de causer un funeste scandale. Dans le fond, le mal était trop grand pour être plus long-temps dissimulé. L'évêque de Dorylée, qui n'avait pas moins de pénétration que d'ardeur, qui d'ailleurs avait procédé par tous les degrés de la correction fraternelle, n'eut point de peine à faire sentir au patriarche tout ce qu'on risquait avec des délais et des tentatives inutiles. Eutychès fut donc cité; mais avec tous les ménagemens dus à son grand âge, ainsi qu'à sa réputation de zèle et de vertu. Le superbe vieillard ne montra que du dépit et de l'aigreur: il résista aux trois citations canoniques, sous prétexte qu'en se faisant moine, il était entré dans son monastère comme dans son tombeau, pour n'en plus sortir.

Cependant il profita des momens pour grossir et consolider son parti; envoya dans tous les monastères de Constantinople un écrit à signer, qui contenait ses pernicieuses opinions; ne dissimula point qu'il s'agissait de se liguier contre le patriarche, et d'empêcher qu'après avoir accablé un abbé, il ne tombât sur les autres. Mais ceux-ci, sans avoir la présomption ni la renommée de ce rigoriste séditieux, étaient beaucoup plus solides que lui dans les vrais principes de la religion; ils refusèrent de signer, parce qu'il ne leur appartenait pas, déclarèrent-ils, mais aux seuls évêques, de juger de la foi.

Du reste, Eutychès se retrancha, devant les députés du concile, sur les lieux communs et les moyens de défense les plus vagues : il dit qu'il était surprenant qu'on attaquât la foi d'un homme qui avait combattu toute sa vie contre l'erreur; qu'une pareille accusation se détruisait par elle-même et par le nom de son auteur; que c'était manifestement l'ouvrage de la haine et de toute l'animosité qui a coutume de succéder à l'amitié trahie; qu'il était sincèrement attaché aux conciles de Nicée et d'Ephèse,

et s'en tenait à ce qu'avaient établi les pères. Ce zéléteur maladroit eut cependant l'imprudence d'en dire beaucoup plus qu'il ne voulait, ou qu'il ne lui convenait. Trompé par quelque espérance de faire goûter ses sentimens aux députés du concile, il s'expliqua sans trop de mystère, au moins d'une manière indirecte : puis il ajouta nettement que, quand on lui ferait voir dans les saints docteurs quelque chose de semblable à ce qu'il rejetait, il ne l'adopterait pas pour cela ; parce qu'il n'étudiait que les Ecritures, comme plus sûres que l'exposition des pères même d'Ephèse et de Nicée.

Cet orgueilleux sectaire se sentait estimé et protégé des grands. Outre les apparences de la sainteté, dont quelquefois ceux qui la pratiquent le moins sont le plus facilement la dupe, il avait pour lui l'eunuque Chrysaphe, alors tout-puissant à la cour, et d'autant plus vif sur cette affaire, qu'il servait tout à la fois, et son affection pour Eutyche son parrain, si ce titre en peut inspirer à de pareils fidèles, et son ressentiment contre l'évêque Flavien, monté depuis peu sur la chaire patriarcale. Au moment de son exaltation, l'eunuque lui avait fait demander des eulogies pour l'Empereur ; et le patriarche avait envoyé de ces pains bénits, qu'on appelait communément eulogies. Ce n'était pas là le compte de cette âme vénale et sordide : il s'expliqua plus clairement, et dit que c'était de l'or qu'il fallait. Flavien ayant répondu qu'il n'avait d'or que celui de l'Eglise, lequel était consacré au culte divin ou aux besoins des pauvres, et s'en tenant là avec une invariable fermeté, Chrysaphe ne lui pardonna jamais. D'ailleurs, le patriarche était attaché à la princesse Pulchérie, qui venait d'essuyer une disgrâce, et dont la retraite seule faisait la puissance du nouveau favori. La princesse n'ayant pu, par tous ses reproches, corriger le prince son frère de son inapplication, voulut lui donner une leçon capable de faire impression, et n'y réussit que trop bien. Elle dressa, en bonne forme, un acte de vente de l'Impératrice Eudoxie, et le présenta à Théodose, qui signa sans lire, selon sa coutume. Aussitôt elle fit disparaître l'Impératrice sous quelque prétexte détourné. L'Empereur, qui aimait tendrement sa femme et ne pouvait rester long-temps sans la voir, ne tarda point à la demander. Pulchérie fit réponse qu'elle n'était plus à lui, et produisit l'acte de sa vente bien signé. C'était là sans doute pousser un peu loin la plaisanterie. Elle piqua vivement l'Empereur, et plus encore l'Impératrice, qui se crut méprisée. Théodose, dans le premier emportement, manda le patriarche, et lui dit d'ordonner Pulchérie diaconesse, afin qu'elle ne se mêlât plus du gouvernement. Mais Flavien la fit avertir à propos. Elle se retira dans

une maison de campagne, au bord de la mer, où elle resta assez long-temps pour qu'on appréciait le besoin que l'Empire avait d'elle. L'évêque et l'Eglise sentirent encore mieux que les autres ordres de l'État le vide que son absence faisait à la cour.

Pendant la marche régulière et mesurée du concile déconcertait les protecteurs d'Eutychès. La cour lui fit dire de comparaître, en lui promettant une escorte et tout ce qui conviendrait pour une pleine sûreté. C'est pourquoi, à la troisième citation, qui eut lieu un mercredi dix-sept de novembre, il prit le parti de demander un délai pour le reste de la semaine; ou jusqu'au lundi suivant. Dès le seize, il avait envoyé quelques-uns de ses moines, pour présenter comme une sorte d'excuse l'accablement de son chagrin et sa mauvaise santé, qui lui enlevaient, dit-on, le sommeil, et l'avaient particulièrement tourmenté la nuit précédente. Flavien, comme président du concile, répondit d'une manière à faire connaître toute la bonté de son âme et la pureté des intentions qui dirigeaient ses procédés.

« Nous ne pressons pas, dit-il¹, l'archimandrite au-delà de ce que comportent ses forces ou sa faiblesse : nous ne sommes ni cruels ni déraisonnables. C'est à Dieu de donner la santé, et à nous d'attendre que votre abbé se porte mieux. En venant ici, il trouvera dans nous autant de pères et de frères : il ne nous est pas inconnu; que dis-je? il est notre ami. S'il est venu autrefois pour confondre Nestorius, avec quel empressement ne doit-il pas venir pour se disculper lui-même? Nous sommes hommes et sujets à l'erreur. Combien de grands personnages se sont trompés! Il n'y a point de honte à quitter la voie mauvaise, il n'y en a qu'à y persévérer. Qu'il vienne avec confiance; nous excusons le passé. Je l'ai connu et chéri avant même que vous le connussiez. Qu'il nous assure, pour l'avenir, de se conformer aux sentimens des Pères et de ne plus les contredire : cette démarche est indispensable. Veux-je sa perte? veux-je son avilissement? Dieu m'en garde! Mais vous connaissez le zèle de son accusateur, auprès de qui le feu même peut paraître froid. Dieu sait tout ce que j'ai fait pour le modérer; que pouvais-je davantage? »

On prit en effet le parti d'attendre, et Eutychès enfin celui de comparaître. Ainsi le lundi 22 novembre, jour de la septième et dernière session, il vint avec une troupe nombreuse de soldats, de moines, d'officiers du prétoire, sous la conduite et la protection du patrice Florent, qui eut ordre exprès d'assister au concile à titre de défenseur de la foi. Quelque désagréable que cet

¹ Conc. Chalc. act. 1, p. 206.

{An
app
ma
nais
On
l'un
Qu
pat
de
quit
sans
ne p
naç
com
L
dent
lui
Chri
ture
sèbe
tiel?
der,
conv
prit
Fils
nité,
vez-v
nous
pond
de Je
soit l
s'étar
consu
par n
confè
Avan
gnais
le per
Cet
lui de
carna
naiss
confè
artific

appareil fût aux pères, on ne laissa pas que de faire des acclamations pour l'Empereur : ce qui montre qu'elles n'étaient ordinairement que de pure cérémonie. Du reste, on ne mollit point. On plaça au milieu de l'assemblée l'accusé et l'accusateur, debout l'un et l'autre, et on lut le journal de ce qui s'était passé jusque là. Quand on en vint aux points importans de la foi d'Eutychès, le patrice voulut lui demander si telle était sa croyance. Mais l'évêque de Dorylée témoigna la crainte où il était que l'accusé n'en fût quitte pour une profession de foi qui ne regardait que l'avenir, sans qu'il fût question du passé, et que lui-même en conséquence ne passât pour calomniateur ; d'autant plus que l'hérétique le menaçait du bannissement, et qu'on nommait déjà le désert d'Oasis, comme le plus affreux où l'on pût être relégué.

Le patriache dissipa cette alarme. La preuve des assertions précédentes d'Eutychès ayant été faite, Flavien se mit en devoir de les lui faire rétracter en lui demandant s'il reconnaissait en Jésus-Christ l'union des deux natures. « Oui, répondit-il, de deux natures. — De deux natures après l'Incarnation, reprit aussitôt Eusèbe? Confessez-vous aussi que Jésus-Christ nous est consubstantiel? » C'était là le nœud de la difficulté. L'hérétique, voulant l'é luder, repartit qu'il n'était pas venu pour disputer, et qu'il ne lui convenait pas de disputer sur la nature divine. « Mais enfin, reprit le patriarche, ne croyez-vous pas que le même Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, est consubstantiel à son Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité? Quel péril trouvez-vous à confesser la même foi que nous? Nous n'innovons rien; nous suivons simplement la doctrine de nos pères. — Jusqu'ici, répondit Eutychès, je ne l'ai point dit. Comme je crois que le corps de Jésus-Christ est le corps d'un Dieu, je ne soutiens pas que ce soit le corps d'un homme, mais un corps humain, le Seigneur s'étant incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je le répète d'après votre sainteté. — C'est donc par nécessité, dit Flavien, et non selon votre pensée, que vous confessez la foi? — C'est, répondit-il, ma disposition présente. Avant ceci, comme je sais que le Seigneur est notre Dieu, je craignais de raisonner sur sa nature; mais puisque votre sainteté me le permet et me l'enseigne, je dis comme elle. »

Cette étrange modestie piquant jusqu'à ses protecteurs, le patrice lui demanda s'il croyait, ou non, que Notre-Seigneur, après l'Incarnation, fût de deux natures? Eutychès répondit qu'il reconnaissait deux natures avant l'union, mais qu'après l'union il n'en confessait qu'une. Alors, fatigué du style énigmatique de ce moine artificieux, qu'on n'avait même réduit à s'expliquer de la sorte

qu'après de longs pourparlers, le concile lui déclara qu'il fallait anathématiser nettement tout ce qui était contraire à la doctrine qu'on venait de lui proposer. « Je vous ai dit, répliqua-t-il, que je ne tenais point naguère cette doctrine. A présent que vous l'enseigniez, je suis mes pères; mais je n'ai point vu cela clairement dans l'Écriture, et les Pères mêmes ne l'ont pas tous enseigné. Malheur à moi donc, si je prononçais cet anathème! car j'anathématiserais les saints docteurs. » Tous les évêques se levèrent en s'écriant avec indignation : *Qu'il soit lui-même anathème!* Flavien dit : « Que le saint concile juge cet homme qui ne veut ni confesser clairement la foi, ni se soumettre aux sentimens de ses juges. » Puis, revenant à son caractère de bonté et de douceur, il lui représenta qu'il était encore temps, en avouant sa faute, d'en obtenir le pardon. Le patrice venant à l'appui : « Pensez-y bien, Eutychès, lui dit-il. Quelle peine avez-vous à confesser avec l'Église deux natures en Jésus-Christ, et à dire que notre Rédempteur nous est consubstantiel? » Le vieillard opiniâtre répondit : « J'ai lu dans S. Cyrille et dans S. Athanase, que Jésus-Christ avait deux natures avant l'union; mais après, ils n'en disent plus qu'une. » Florent insista : « Enfin confessez-vous deux natures après l'union? » Eutychès repartit : « Faites lire S. Athanase; vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. — Si vous ne croyez deux natures après l'union, dit Basile, évêque de Séleucie, vous admettez un mélange et une confusion. » Florent ajouta : « Qui ne dit pas deux natures n'a pas la vraie foi. »

Tout le concile crut ne devoir pas pousser plus loin la longanimité, et se leva en disant : « On ne fait point croire par force; mais la foi triomphe de l'orgueil et de la résistance. Longues années aux empereurs, longues années aux protecteurs de la sainte doctrine! L'hérétique ne se rend pas; cessez de le solliciter et de flatter son arrogance. » Aussitôt l'évêque Flavien prononça la sentence d'excommunication et de déposition, qui fut souscrite par trente-deux évêques, et par vingt-trois abbés, prêtres pour la plupart, et dont le plus vénérable était S. Marcel, chef des acémètes.

Ce saint abbé était né en Syrie, d'une famille puissante; mais ses parens étant morts, et l'ayant laissé maître de leurs grands biens à la fleur de son âge, après les avoir partagés entre tous les nécessiteux, il était venu se renfermer à Constantinople dans le monastère de l'illustre S. Alexandre, dont il se montrait le parfait imitateur. Ayant été forcé de lui succéder, il conservait tout le recueillement et toute la modestie d'un simple religieux. Il porta le désintéressement au point de distribuer à d'autres monastères les

[An
bien
des
que
il n
aux
ordr
l'abl
trair
C
men
mes
le co
ciles
ces p
gle,
qu'on
pour
quem
de l'é
trame
pect
sièges
favor
geait.
du se
çut q
qu'il
l'eut
abrég
« I
et de
natur
a plu
de Ma
sa mè
sur le
propri
comm
lettre.
après
recon

biens d'un nouvel héritage que son frère lui avait laissé¹. Trait des plus admirables dans la vie cénobitique, où l'on se fait quelquefois un mérite de l'esprit même de rivalité et d'intérêt, quand il ne concerne que la communauté. Mais entre toutes les vertus auxquelles le Ciel rendit témoignage par des miracles du premier ordre, en particulier par la résurrection éclatante d'un mort, l'abbé Marcel signalait surtout son horreur des nouveautés contraires à l'enseignement de l'Eglise.

Cependant Eutychès écrivit au pape, et se prétendit injustement condamné, tant pour le fond des choses que pour les formes et le procédé². Il avait dit tout bas au patrice Florent, comme le concile de Constantinople finissait, qu'il en appelait aux conciles de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem. Il fit ensuite valoir ces paroles ambiguës et dites à la dérobée, comme un appel en règle, et l'on disputa vivement là-dessus, dans des conférences qu'ordonna l'Empereur pour faire réviser les actes du concile et pour en constater la fidélité. Chrysaphe, qui gouvernait despotiquement l'Empire et l'Empereur, voulait, à la faveur du trouble et de l'émotion des esprits, tirer Eutychès d'embarras. Mais toute sa trame n'a servi qu'à rendre plus authentique ce monument de respect à l'égard des premiers juges de la foi, selon l'ordre de leurs sièges. Les lettres de Théodose à S. Léon, obtenues par le même favori, ne furent pas plus avantageuses au novateur qu'il protégeait. Il est vrai que le pape, prévenu d'abord par les impostures du sectaire et par une recommandation signée de l'Empereur, conçut quelque inquiétude au sujet du concile de Constantinople, et qu'il la témoigna par ses lettres au patriarche Flavian. Mais celui-ci l'eut bientôt dissipée, en lui faisant dans sa réponse le récit net et abrégé de toute la suite de l'affaire.

« Eutychès dit-il³, veut renouveler les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant l'Incarnation il y avait deux natures en Jésus-Christ, la divine et l'humaine, mais qu'il n'y en a plus qu'une depuis cette union; et que le corps du Sauveur, pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni même consubstantiel à sa mère, quoiqu'il le dise un corps humain. Il a été condamné, sur les accusations bien prouvées de l'évêque Eusèbe, et sur ses propres réponses dans le concile, où il s'est décelé lui-même, comme vous le verrez dans les actes que nous joignons à cette lettre. Il est temps que vous en soyez instruit, puisqu'Eutychès, après une condamnation aussi juste et aussi régulière, loin de se réconcilier avec Dieu par la pénitence, loin de nous consoler dans

¹ Sur. ad 20 Decemb. — ² Lup. Collect. c. 202. — ³ Conc. Chalced. 1 part. c. 4.

la douleur que nous ressentons de sa perte, ne s'occupe qu'à mettre le trouble et la zizanie dans notre église et à soulever les puissances contre elle. Nous voyons, par vos lettres, qu'il a fait parvenir ses mensonges jusqu'aux oreilles de votre sainteté, à qui, dit-il avec impudence, il a interjeté appel lors de notre jugement. Que cette nouvelle imposture vous engage, très-saint Père, à repousser, avec votre vigueur accoutumée, l'injure de l'Eglise et la nôtre. Faites votre propre cause de cette affaire; affermissez la foi de l'Empereur, et mettez le sceau de vos décrets à une condamnation très-canoniquement prononcée. On fait courir le bruit d'un plus grand concile : mais qu'est-il besoin d'un concile nouveau qui, dans les conjonctures présentes, peut troubler toutes les églises? Cette cause n'a plus besoin que du concours de votre suffrage et de votre autorité. Ce concile dont le bruit courait en Orient, et que Flavien, avec les autres évêques orthodoxes, ne jugeait nullement nécessaire en cette rencontre, était néanmoins un concile œcuménique. Mais on était persuadé que le concile particulier de Constantinople, confirmé par le pape, et connu des autres églises, avait un droit égal à la soumission du jugement de tous les fidèles. La lettre de Flavien, jointe aux actes de Constantinople, fit échouer l'entreprise de l'hérésiarque du côté de l'église romaine.

Mais il ne se rebuta point. Ce moine hypocrite, qui faisait scrupule de mettre le pied hors du monastère, se tourna de tous les côtés; et prenant, avec l'esprit de l'hérésie, celui de la ruse et de l'intrigue, il s'avisa d'écrire à l'évêque de Ravenne, pour l'engager dans son parti. Cette ville était alors le siège de l'ancien Empire. Le novateur se flatta qu'en gagnant l'évêque Pierre Chrysologue, dont le mérite extraordinaire pouvait donner un grand éclat à sa secte, la cour impériale d'Occident lui deviendrait plus favorable même que celle d'Orient. Mais le saint évêque était encore plus humble et plus ferme dans la foi, que distingué par son rang et ses rares talens. Il répondit à Eutychès, qu'il n'avait pu lire sa lettre sans un amer chagrin; que, la loi de la prescription prévalant dans les choses humaines par le laps de trente ans¹, il était bien étrange qu'on fût en différend après tant de siècles, contre la loi divine, sur la génération de Jésus-Christ; qu'il ne pouvait mieux répondre à sa confiance, qu'en le pressant de se soumettre aux enseignemens du pontife romain, puisque le prince des Apôtres, qui gouverne le Siège apostolique, y donne la vraie foi à ceux qui la cherchent; que lui-même était le premier à faire ce qu'il conseil-

¹ Conc. Chalc. 1 part. c. 15.

fait, et qu'il ne s'ingérerait jamais dans un pareil jugement, sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce n'est pas là ce que demandait l'hérésiarque : il réussit mieux auprès de Dioscore.

Une dissimulation de système plus que de caractère, et une suite bien combinée d'artifices avaient porté cet homme dangereux sur la chaire patriarcale d'Alexandrie : hypocrite tout différent d'Eutychès, et qui, sans s'astreindre, comme ce suborneur austère, aux observances extérieures et pénibles de la vertu, avec une mondanité et un faste tout séculier, des mœurs plus qu'équivoques, des injustices criantes et de vraies concussions, se donnait pour un saint, extorquait jusqu'aux témoignages de l'estime et de la vénération par la terreur de son despotisme et par les manœuvres d'une foule de tyrans subalternes qu'attachaient à son sort le goût des mêmes vices et l'assurance de l'impunité : génie entreprenant, d'une obstination indomptable, d'une audace que n'arrêtait pas la perspective des extrémités les plus funestes : tel enfin qu'il le fallait pour donner de la célébrité aux rêveries d'un enthousiaste obscur, et pour en couvrir le ridicule. Celui-ci ne pouvait mieux choisir son protecteur parmi tous les prélats ; et déjà l'eunuque Chrysaphe connaissait assez l'évêque d'Alexandrie, pour fonder sur lui le succès de ses mauvais desseins contre l'Église, ou plutôt contre la princesse Pulchérie : ce qui l'intéressait bien autrement que toutes les affaires ecclésiastiques et que les idées creuses d'un sectaire.

Pour empêcher qu'elle ne se réconciliât avec l'Empereur, il s'efforça de la brouiller de plus en plus avec l'Impératrice : en cela il ne réussit que trop bien. Il arriva de cette mésintelligence, et plus encore peut-être de la jalousie naturelle dont les femmes mêmes du plus grand mérite ne se préservent pas toujours, que Pulchérie traitant Eutychès en hérétique, Eudoxie se déclara ouvertement pour ce novateur. Chrysaphe, qui connaissait Dioscore, ne se donna pas la peine de prendre des détours dans ce qu'il avait à lui proposer¹. Il lui écrivit ingénument qu'il lui promettait de le favoriser en toute occasion, s'il voulait prendre la défense d'Eutychès et se déclarer contre Flavien. En même temps Eutychès référa son affaire à Dioscore, et le pria d'en connaître. Dioscore écrivit aussitôt à l'Empereur qu'il fallait assembler un concile universel : ce qu'il obtint facilement, ayant pour lui le favori et l'Impératrice.

Le concile fut convoqué pour le premier jour du mois d'août, et l'ordre signifié à Dioscore de choisir dix métropolitains de sa pro-

¹ Nicéphore, l. XIV, c. 47.

vince, autant d'évêques capables de soutenir la foi, et de se rendre avec eux à Ephèse. On donna des ordres aussi peu canoniques pour les autres provinces, c'est-à-dire qu'on n'admit pas généralement les prélats, à raison du caractère épiscopal qui seul les constitue juges de la doctrine; mais sous certaines conditions, et moyennant certaines qualités dont l'examen donnait lieu d'exclure tous ceux qu'on voudrait. Quant aux évêques qu'on craignait particulièrement à cause de leurs lumières et de leur opposition marquée à la nouvelle doctrine, tels que le célèbre Théodore, on eut la précaution de les exclure nommément, sous le prétexte imposant qu'ils penchaient vers l'hérésie des Nestoriens. Sous le même prétexte, de peur, disait-on, que les fauteurs de Nestorius ne cabalassent pour l'élection d'un président de leur parti, l'Empereur nomma Dioscore, par un acte de pleine autorité aussi irrégulier qu'injurieux au pape, à qui le droit de présider aux conciles généraux n'avait jamais été contesté.

On ne pouvait néanmoins se dissimuler que ce serait un attentat de célébrer un concile œcuménique à l'insu de l'évêque de Rome, et que dans ces conjonctures il fallait qu'il y donnât son consentement. On lui annonça donc la convocation, en le priant avec une déférence artificieuse de s'y trouver lui-même. La religion de Théodose, dit à ce propos S. Léon dans son épître au concile, lui faisant respecter l'institution divine, il a recouru à l'autorité du Siège apostolique pour l'exécution de son pieux dessein, comme s'il eût désiré apprendre la vérité de la propre bouche de Pierre. Mais le sage pontife n'eut garde de sortir de Rome dans ces circonstances. Outre l'usage contraire et les raisons générales, son esprit pénétrant et juste lui laissait entrevoir bien d'autres inconvénients. Il aurait voulu même empêcher ce fatal concile; et il fit tout son possible, mais inutilement, pour faire changer de résolution à l'Empereur, au moins quant au lieu de l'assemblée. Il crut enfin qu'il y aurait encore plus de danger à s'y opposer absolument, et il envoya trois légats, Jule, évêque de Pouzsoles, avec le prêtre René et le diacre Hilarius. Ce fut alors qu'il écrivit à Flavien de Constantinople cette épître admirable¹, que refusa même de lire ce faux concile, et qui fut reçue ensuite du saint concile de Chalcédoine comme un oracle émané de la bouche même de Pierre. De bons auteurs citent des prodiges pour l'accréditer davantage, et ils prétendent que le prince des Apôtres influa dans sa rédaction, autrement que par la protection spéciale dont il favorise l'église romaine; mais la seule inspection de ce

¹ Leon. Epist. x.

divin monument suffit pour le faire apprécier autant qu'il le mérite.

Le saint pontife commence par faire remarquer l'ignorance et le peu de droiture d'Eutychès. « Quelle intelligence des Écritures, dit-il, peut-on supposer à cet étrange docteur, qui paraît ignorer les premiers articles du Symbole ? Ce qu'on fait confesser à tous ceux qui sont régénérés par le baptême, n'a pas encore été compris par cet imprudent vieillard, qui ne sait ni concevoir des pensées dignes de nos augustes mystères, ni écouter ceux qui sont plus sages et plus doctes que lui. Ne semble-t-il pas que c'est de cet endurci que le Psalmiste disait qu'il avait refusé d'entendre, pour se dispenser de bien agir ? Et que lui eût-il fallu écouter ? Rien autre chose que cette formule ordinaire, par laquelle les fidèles font profession de croire en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur, né de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit. Confesser que le Tout-Puissant est Père, c'est dire que son Fils lui est consubstantiel, ce Fils, ce même Fils qui est né de la Vierge, sans aucune lésion de la virginité, par l'opération pure et merveilleuse de l'Esprit saint. La génération temporelle n'a rien ajouté ni rien ôté à la génération éternelle. Mais ce Fils engendré de toute éternité n'en a pas moins pris dans le temps notre nature, qu'il a ainsi rendue la sienne, en se rendant lui-même consubstantiel à nous. Sans quoi la domination de la mort et du péché, ou la puissance de Satan, n'aurait pu être détruite; c'est-à-dire que la nature divine et la nature humaine ont été unies dans la personne de Jésus-Christ, afin que le même médiateur pût satisfaire en souffrant et en mourant, et demeurer cependant immortel et impassible. » Après ce début, Léon établit sur l'Écriture toutes ces vérités capitales qui font la substance et la base du christianisme; il les développe, il les présente sous toutes leurs faces; il les manie avec tant d'aisance, de noblesse et d'exactitude qu'on imagine plutôt entendre l'apôtre Pierre ou Paul, qu'un docteur encore revêtu d'une chair mortelle.

« Notre médiateur, reprend-il ensuite, a véritablement dans sa personne tout ce qui est naturellement en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, et qu'il voulait réparer en nous rachetant. Mais il n'a point ce que le tentateur y a surajouté. Il a pris la forme de l'esclave ou du pécheur, et non la souillure du péché; il a relevé la bassesse de l'humanité, sans dégrader la divinité. L'anéantissement, par lequel le maître et le créateur des mortels a voulu devenir un homme sujet à la mort, est, non pas un défaut de puissance, mais un effort tout-puissant de miséri-

corde; de sorte qu'en prenant toutes les propriétés de notre nature, il n'en a perdu aucune de la sienne. La nature divine n'est point altérée par la grâce qu'il nous a faite, la nature humaine n'est pas absorbée par la dignité qu'elle a reçue : il est devenu aussi véritablement homme qu'il demeure immuablement Dieu. Il est Dieu, puisqu'avant tout commencement était le Verbe, et que le Verbe était Dieu : il est homme, puisque le Verbe a été fait chair, et qu'il a conversé parmi nous. Il est homme, né d'une femme, et sujet à toutes nos infirmités, à l'exception du péché; mais toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait. Sa naissance temporelle indique la nature humaine; cette naissance, tirée d'une Vierge, manifeste la puissance divine. C'est un enfant dans la bassesse du berceau, et c'est l'Eternel célébré au plus haut des cieux. Hérode le cherche pour le mettre à mort; mais les Mages viennent du fond de l'Orient pour l'adorer. Il reçoit comme un pécheur le baptême de Jean, et dans le même instant le Dieu trois fois saint le déclare son Fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par Satan; comme Dieu, il est servi par les anges. Il est visiblement de l'homme d'éprouver la faim, la soif, la lassitude, le besoin de vêtemens et de sommeil; mais il est incontestablement d'un Dieu, de rassasier cinq mille personnes avec cinq pains, de donner le breuvage qui étanche à jamais la soif, de marcher sur les flots, et de commander aux tempêtes. Il n'est pas d'une même nature, de pleurer la mort d'un ami et de le ressusciter; d'expirer sur un gibet et de mettre toute la nature en deuil, d'obscurcir le soleil, de faire trembler la terre, de briser et les rochers et les cœurs endurcis au crime, et d'ouvrir aux scélérats contrits la porte du ciel. Depuis que le Fils engendré avant tous les temps a reçu dans le temps une naissance nouvelle, il existe un nouvel ordre de choses. Celui qui est invisible de sa nature, s'est rendu visible à la nôtre; l'incompréhensible s'est mis à la portée de notre conception; le principe de tous les êtres a commencé d'être; le maître des choses qui sont et de celles qui ne sont pas encore, a pris la forme d'un esclave; l'infini s'est renfermé dans le corps d'un enfant, l'impassible s'est revêtu de membres souffrans, et l'auteur de la vie s'est rendu sujet à la mort.

» Ainsi les choses opposées se trouvent réunies; quoiqu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne, il y reste constamment et sans nul mélange deux natures distinctes. Autre est celle qui lui fait dire : *Le Père et moi ne sommes qu'une même chose*, et celle qui lui fait dire aussi véritablement : *Le Père est plus grand que moi*. C'est à cause de cette unité de personne, qu'il est marqué,

tant dans les Ecritures que dans les Symboles, que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge; qu'il a été crucifié et enseveli, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. Quand il conversait sur la terre avec ses disciples, il demanda à ses apôtres ce qu'ils croyaient du Fils de l'homme, c'est-à-dire de lui-même, qu'ils voyaient revêtu d'une chair mortelle. Pierre, prenant la parole, lui dit qu'il était le Christ, Fils du Dieu vivant, le reconnaissant Dieu et homme tout à la fois. Après sa résurrection, il fit remarquer, par les vestiges de ses plaies, que son corps était réel, sensible, palpable; et en même temps il entra, les portes fermées, dans l'endroit où se cachaient ses disciples, leur donna le Saint-Esprit, l'intelligence des Ecritures, le don des miracles, et montra ainsi dans sa personne les deux natures unies et distinctes. Sur quoi donc est appuyé ce lui qui ne veut pas que le Fils de Dieu ait véritablement notre nature? Qu'il tremble, le téméraire Eutychès, à ces paroles de S. Jean : *Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus-Christ, n'est pas de Dieu, mais un antechrist. Or qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en retrancher la nature humaine? Cette erreur désastreuse anéantit la passion du Sauveur et la vertu de son sang.* »

S. Léon termine enfin son Epître, en relevant ce qui avait échappé aux évêques assemblés à Constantinople pour juger Eutychès. Le novateur avait répondu à leurs interrogations, qu'il reconnaissait deux natures en Jésus-Christ avant l'union, et une seule après. Cette seconde impiété avait tellement attiré l'attention des pères, qu'ils n'avaient rien prononcé contre la première. « Je m'étonne, leur dit à ce sujet le savant pontife, que vous n'ayez pas condamné un pareil blasphème; puisqu'il n'y a pas moins d'impieété à dire que le Fils de Dieu était de deux natures avant l'incarnation que de soutenir qu'après l'incarnation il n'en a plus qu'une. Ne manquez donc pas de lui faire rétracter cette erreur, s'il vient à se convertir : en ce cas, néanmoins, usez avec lui de toute sorte d'indulgence. La foi n'est jamais mieux vengée, que quand l'erreur est condamnée par ses propres auteurs. » Telle est la doctrine de l'Epître à Flavien, assez fameuse et assez éloquente pour qu'on lise avec plaisir ce que nous en avons rapporté.

Elle était destinée à être lue dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'église romaine; ce qui n'empêcha point que le pape n'instruisît particulièrement ses légats, ainsi que Julien, évêque de l'île de Cos dans l'Archipel, chargé à Constantinople des

affaires de l'église romaine. Il lui en écrivit directement ¹, et n'omit rien pour le mettre parfaitement au fait des questions agitées. Ici le savant pontife revint encore à ce qu'Eutychès avait avancé impunément jusque là, touchant les deux natures du Fils de Dieu avant l'incarnation. Il craignait que le sectaire n'imaginât que l'âme du Sauveur avait préexisté dans le ciel, avant d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge ; « ce qui est contre la foi, dit le pontife, et retombe dans l'opinion condamnée d'Origène, que les âmes ont existé et agi avant d'animer les corps. » On peut observer en passant, combien la doctrine fut saine de tout temps dans l'église romaine ; ou combien la question de la préexistence des âmes s'était éclaircie depuis les commencemens de S. Augustin, qui avant son épiscopat l'avait crue soutenable.

La doctrine de S. Léon n'était pas seulement exacte et profonde, il savait encore la rendre sensible et la mettre à la portée de tous les esprits. C'est ainsi qu'il explique, par ce qui se passe dans les hommes, l'union hypostatique qui se fait des natures en Jésus-Christ sans anéantissement d'aucune des substances unies. Après avoir dit à Julien de Cos, que le Verbe ne s'est pas changé en chair par l'incarnation, ni la chair en Verbe, il ajoute : « Que le Verbe, avec la chair et l'âme humaine, fasse un seul Jésus-Christ ; c'est ce que nous croyons d'autant plus facilement, qu'en chaque homme la chair et l'âme, qui sont de natures dissemblables, font une seule personne. »

Le sage pontife écrivit à plusieurs autres personnages relativement au prochain concile ; mais il n'en ménagea aucun avec plus de circonspection que le faible Théodose, à qui même il se mit en devoir de faire agréer ses excuses sur ce qu'il ne se rendait pas en personne à Ephèse, et qu'il n'y assistait que par ses légats. Il paraît, par cet endroit de la lettre, que le pape ignorait encore la nomination de Dioscore à la présidence du concile, ou qu'il se promettait au moins que, malgré cette nomination illégitime, on ne manquerait pas de déférer cet honneur aux légats apostoliques. Mais tout fut aussi irrégulier dans ce concile, que la manière d'y présider. L'objet pour lequel on l'assemblait, savoir les questions de foi, n'y fut pas traité ; on ne prit pas le témoignage des évêques sur la doctrine reçue dans leurs églises ; on n'eut pas plus d'égard pour le chef de l'Eglise universelle ; on ne daigna pas seulement lire les lettres pontificales d'un si grand poids dans le concile précédent, et que nous verrons bientôt re-

¹ Leon. Epist. 11.

ques par celui de Chalcedoine avec tant de vénération. Dans la célébration même, tout ne respira que la confusion, l'emportement et la violence; en sorte que ce conciliabule parut une assemblée de brigands plutôt que d'évêques. Aussi n'a-t-on cru pouvoir en donner une idée plus juste, qu'en le nommant le brigandage d'Ephèse.

Il avait été convoqué pour le premier d'août 449¹; et il s'assembla le 8 du même mois. Cent trente évêques d'Orient s'y trouvèrent avec Dioscore, président sans autre mission que celle de l'Empereur. On voulut bien toutefois accorder le second rang à celui des légats romains qui était évêque: mais tous trois refusèrent d'y prendre place. On admit ensuite Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, et Flavien de Constantinople, qui n'était ainsi qu'au cinquième lieu, le rang du patriarche de Constantinople n'étant pas encore bien établi, et la faction eutychienne nullement disposée à le favoriser. Les abbés de Constantinople, contraires aux nouvelles erreurs, ne furent point admis; mais on en fit venir l'archimandrite ou chef des monastères de la Syrie, nommé Barsumas, dévoué aveuglément à Dioscore, et digne client d'un pareil patron. Son caractère naturellement emporté, et l'habitude d'une vie sauvage plutôt que solitaire, avaient dégénéré en cette sorte de férocité que produit la séparation du commerce des hommes, quand elle n'est pas accompagnée d'une vraie piété: il avait avec lui des troupes nombreuses de moines également farouches, gens asservis à ses caprices et prêts à tout oser, sans que la crainte de Dieu leur imprimât plus de retenue que le respect des hommes.

Eutychés vint lui-même à Ephèse. Son grand âge, ses infirmités, et le vœu de stabilité dans son monastère de Constantinople, ne furent plus un obstacle pour ce fourbe inconséquent; parce qu'il se sentait appuyé non-seulement de Dioscore, mais des officiers impériaux, que Chrysaphe avait eu soin de bien choisir et de bien instruire. En effet, on l'accueillit favorablement; on l'écouta autant qu'il voulut, et l'on refusa d'admettre Eusèbe de Dorylée, son accusateur. Le novateur présenta par écrit sa profession de foi, qui n'était autre chose qu'une déclaration, par laquelle il se soumettait aux décrets de Nicée et à ceux du premier concile d'Ephèse, anathématisait vaguement les erreurs de Manès, de Valentin, d'Apollinaire et de Nestorius: après quoi il accusait Eusèbe de calomnie, et le patriarche Flavien d'injustice et d'irrégularité dans son jugement.

Les évêques bien intentionnés représentèrent qu'on était as-

¹ Conc. Chalced. act. I, p. 115.

semblé pour traiter de la foi ; Dioscore soutint que dans le décret de l'Empereur il n'était question que du différend entre Flavian et Eutychès ; et la plupart des notaires, osant se rendre coupables de faux, écrivirent que les évêques avaient acquiescé à la proposition de Dioscore, de ne point traiter de la foi, dans la crainte de rien innover. On garda si peu de mesures, que ces faussaires se jetèrent sur les notaires de l'évêque d'Éphèse, qui, avec quelques autres, ne s'étaient pas laissé corrompre : ils effacèrent ce que ceux-ci avaient déjà écrit, et leur arrachèrent leurs registres avec une violence brutale. L'avis qu'ouvrirent plusieurs évêques de lire la lettre du pape à Flavian, ne fut pas mieux accueilli : et quoique Dioscore, au commencement du concile, où les choses n'étaient pas encore portées au dernier excès, eût promis avec serment de la faire lire, il trouva toujours le moyen d'é luder cet engagement.

Enfin on déclara Eutychès innocent, on le rétablit dans la communion ecclésiastique et dans la supériorité de son monastère. Dioscore dit anathème à l'évêque de Dorylée, puis au patriarche de Constantinople ; et tombant en contradiction avec lui-même, après avoir fait statuer, le moment précédent, qu'on ne traiterait point de la foi, il demanda si c'était une proposition tolérable que d'attribuer deux natures à Jésus-Christ après l'union ? Tous les évêques qui lui étaient attachés, s'écrièrent : *Que celui qui parlera de la sorte, soit anathème.* Onésiphore d'Icone, avec quelques autres, se jetèrent à ses pieds, en le conjurant de bien penser à ce qu'il faisait. Il s'avança sur les degrés de son tribunal, et dit avec emportement que, quand on devrait lui couper la langue, il ne prononcerait jamais rien autre chose. Alors différens évêques se mirent en devoir de faire des protestations.

Aussitôt il proféra ces mots : *Où sont les comtes ?* A ce cri de guerre, on vit entrer et se répandre de toute part une multitude de gens armés ; d'autres portaient des fouets, des chaînes et des bâtons. Les moindres menaces étaient celles de la déposition et du bannissement pour quiconque refuserait de souscrire. Plus furieux que les soldats, les moines d'Eutychès et du féroce Barsumas criaient à pleine voix : *Que l'on coupe en deux celui qui divise le Christ en deux natures ; qu'on brûle tout vif le faux pasteur, le loup de Dorylée.*

On ferma les portes. Tout le monde frissonnait d'effroi dans l'attente de ce qui devait arriver. La plupart des évêques signèrent lâchement, entre autres Domnus d'Antioche, qui vérifia ainsi le présage ou plutôt la prophétie de S. Euthymius. Juvénal de Jérusalem, Etienne d'Éphèse, Thalassius de Césarée donnèrent

même scandale, en abhorrant aussi l'impiété dans le fond de leur cœur. Le patriarche Domnus se rétracta aussitôt, et fut déposé. On ne parle plus de lui depuis cet événement; mais on croit qu'il retourna au monastère de S. Euthymius, et qu'il y termina peu après sa carrière. On mit en prison Eusèbe et Flavien. Ceux qui leur demeurèrent unis furent envoyés en exil. Il y en eut quelques autres de déposés, savoir, Ibas d'Edesse en Mésopotamie, son neveu Daniel de Carres, Aquilin de Biblis, Savinien de Perre, et Théodoret, quoique absent.

Au milieu de cette confusion et de la défection presque universelle de ces lâches pasteurs, on ne laissa pas que de voir quelques dignes évêques, même parmi les Egyptiens. On entendit quelques-uns d'entre eux s'écrier : « Que craint donc le vrai fidèle ? Le martyre a-t-il rien d'horrible pour lui ? qu'on prépare les feux et les tortures, et l'on verra ce que nous pouvons en celui qui nous fortifie. » Les légats refusèrent constamment de souscrire, et le diacre Hilarius, ayant trouvé moyen de s'évader, se rendit en Italie par des chemins détournés. Le patriarche Flavien dit qu'il en appelait à l'évêque de Rome, et fut envoyé en exil à Hypèpe en Lydie; mais auparavant il fut si cruellement battu, principalement par Barsumas et ses moines, et selon quelques auteurs, il reçut de Dioscore même tant de coups de pied dans l'estomac, qu'il mourut au bout de quelques jours; acquérant ainsi la couronne du martyre, non par la main des idolâtres, mais par celles d'un évêque et d'un abbé qui se donnaient pour les défenseurs de la foi.

Cependant le pape Léon était fort inquiet de ce qui se passait dans ce malheureux concile, auquel il n'avait consenti que malgré lui. Il fut bientôt confirmé dans ses pressentimens par le retour de son archidiacre Hilarius, qui arriva heureusement à Rome sur la fin de septembre. Comme on y tenait tous les ans un concile au commencement d'octobre, on y délibéra sur les moyens d'arrêter les progrès du scandale en Orient. On écrivit de toute part pour ranimer le zèle dans un si grand besoin, et pour consoler les prélats opprimés. L'empereur Théodose continuant à ne voir que par les yeux de son eunuque, et ayant déjà autorisé par édit le conciliabule, l'impératrice Léon lui manda nettement¹, que le mystère de la foi chrétienne venait d'être sacrilègement profané à Ephèse; qu'il le conjurait d'employer tout son pouvoir à réparer un si énorme scandale, au moins de tout laisser en état jusqu'à l'assemblée d'un nouveau concile de tous les évêques du monde. En attendant, il rassembla ce qu'il put d'évêques à Rome, annula

¹ Epist. 25.

avec eux tout ce qui s'était fait quant aux objets de religion, et pria le prince de révoquer son édit.

Ces remontrances n'attirèrent qu'une froide réponse. Les représentations que l'empereur Valentinien fit de son côté, ne furent guère plus efficaces. Il était venu de Ravenne à Rome, pour la fête de S. Pierre, avec les impératrices sa mère et sa femme. Au milieu de la solennité, comme ils étaient à l'église, le pape se présente à eux, en se détachant de l'autel, avec un nombreux cortège d'évêques qui avaient coutume de se rendre à Rome pour cette cérémonie. Il peint vivement le crime et le malheur d'Ephèse, conjure les larmes aux yeux ces personnes augustes d'écarter l'orage auquel l'Eglise se trouve exposée, de faire concevoir un juste effroi de ce péril à l'Empereur d'Orient, et de lui faire sentir, vu l'état présent des choses, la nécessité d'assembler un concile général en Italie. Valentinien écrivit encore à Théodose¹, le pria en propres termes de maintenir la dignité de S. Pierre et l'ancienne primauté de l'évêque de Rome sur toutes les églises, pour juger de la foi et des évêques. « C'est, dit-il, en conséquence de cette prérogative, reconnue dans les plus célèbres conciles, que l'évêque de Constantinople vient d'appeler au pontife romain. Je vous prie donc de trouver bon que les évêques de toutes les régions s'assemblent en Italie, et que le pape, prenant connaissance de toute la cause de Dioscore et d'Eutychès depuis son origine, en porte un jugement conforme à l'équité et à la foi. » On trouve encore dans cette lettre, tout pieux qu'en est l'objet, un reste indécemment de la superstition païenne, dans le titre de divinité accordé à l'empereur d'Orient par celui d'Occident, quoique le sens de cette expression fût déjà bien différent de ce qu'il avait été. Les deux Impératrices appuyèrent fortement la lettre de Valentinien, en écrivant chacune de son côté².

Toutes ces sollicitations eussent été vraisemblablement sans effet, si la Providence, pour le bien de son Eglise, n'eût enfin dépouillé Chrysaphe de la confiance et de la faveur impériales, dont il faisait un si pernicieux usage³. Il fut recherché sur ses concussions et ses violences, trop publiques pour être plus long-temps dissimulées, et trop criantes pour n'être pas punies; d'autant mieux que le poids de la fortune, que cet homme, né pour un tout autre sort, ne pouvait plus porter, devenait aussi fort à charge à celui qui en était l'auteur. Il fut condamné à l'exil, et bientôt après à la mort.

¹ Tom. I Conc. act. c, Calc. — ² Marcel. Chron. an. 450. — ³ Nicephor. I. xiv, c. 49.

Quand l'Empereur fut revenu à lui-même et à son bon naturel, il rendit son amitié à sa sœur Pulchérie, avec les démonstrations les plus touchantes et bien des regrets du passé. Il l'associa de nouveau à l'Empire et lui laissa tout pouvoir de remédier aux maux de la religion. Aussitôt ils prirent de concert de sages mesures pour la convocation du concile que le pape souhaitait. Théodose écrivit lui-même à Léon, pour le prier d'approuver l'élection d'Anatolius, quoiqu'ordonné par Dioscore pour le siège de Constantinople : ce que le prudent pontife crut ne pas devoir refuser, toutefois après s'être assuré des dispositions d'Anatolius, autant qu'il convenait de le faire pour le successeur de Flavien, martyr de la foi, et pour le protégé de Dioscore.

Théodose ne reçut point la réponse de sa lettre au pape, étant mort auparavant d'une manière que le public ne manqua point de prendre pour le châtement de sa funeste indulgence envers deux hérésiarques. Il se promenait tranquillement près la ville, lorsque son cheval l'emporta tout-à-coup : il tomba, et fut relevé sur-le-champ ; mais il avait les vertèbres rompues, et en mourut la nuit suivante.

Il était âgé de quarante-neuf ans, il en avait régné quarante-un : règne long pour un prince qui ne sut ni se conduire ni choisir ses conducteurs. La pieuse Pulchérie, depuis le renouvellement de sa faveur, ne prit pas moins de soin de la conscience de son frère que de ses états. On observa que, si autrefois il avait fait autant de prières et d'aumônes, jamais il ne fut si attentif que dans ces derniers temps de sa vie à la sanctifier par des œuvres dignes d'un prince solidement chrétien. Heureux surtout alors d'avoir écouté Pulchérie, et d'avoir ainsi expié, comme il est à présumer, des fautes que la sphère médiocre de son génie peut bien diminuer, mais que son inapplication ne permet pas d'excuser totalement ! C'est de Théodose le Jeune que le Code Théodosien prend sa dénomination, non que ce prince ait fait toutes les lois qui y sont contenues, mais parce que ce recueil des constitutions des empereurs chrétiens fut composé par son ordre. Les lois qui regardent la religion sont rapportées dans les derniers livres.

L'impératrice Eudoxie, veuve de Théodose, quitta la cour à la mort de son époux, et se retira à Jérusalem¹. Elle y sanctifia ses dernières années par la retraite et l'exercice continuel des vertus, après y avoir recouvré la vraie foi, sans laquelle, selon S. Augustin, il arrive à peine que les vertus soient autre chose qu'une vaine apparence et un fantôme. Ses entretiens avec les plus parfaits

¹ Marcel. Chron. an. 450

solitaires, particulièrement avec S. Siméon Stylite et S. Euthymius, la rapprochèrent insensiblement des principes de l'ancienne croyance, et lui firent abjurer les nouveautés d'Eutychès assez long-temps avant sa mort, pour avoir tout le mérite de cette résolution généreuse. Elle s'était sincèrement réconciliée avec l'Impératrice sa belle-sœur, à qui elle envoya une image de la Vierge qui passait pour avoir été peinte par S. Luc.

Pulchérie, demeurant ainsi la seule maîtresse de l'Orient, fit élire Marcien empereur, et pour le revêtir d'une splendeur nécessaire au bien de l'Empire, elle l'épousa, mais à condition qu'elle demeurerait vierge. Il n'y avait rien en cela qui fut contraire, du moins aux règles de la prudence chrétienne; la princesse ayant déjà cinquante-un ans, et Marcien étant également vertueux et avancé en âge. On raconte de lui que, se trouvant, dans sa jeunesse, à la malheureuse expédition d'Aspar contre les Vandales, il demeura prisonnier, comme la plupart des officiers distingués, et que le roi Genséric, en les examinant, vit un aigle s'arrêter au-dessus de la tête de ce jeune homme de bonne mine : augure méprisable dont vraisemblablement le roi fut beaucoup moins frappé que de la physionomie avantageuse de son captif. Quoi qu'il en soit, il crut voir en lui quelque chose d'extraordinaire, le mit en liberté, et en le congédiant il lui fit promettre de ne point faire la guerre aux Vandales¹. Marcien fut proclamé empereur le vingt-quatre d'août de l'an 450. Dès le commencement de son règne, il condamna aux peines ordonnées anciennement contre les hérétiques, les clercs et les moines attachés à l'hérésie d'Eutychès, qu'il confondait avec celle d'Apollinaire. Il se déclara de même contre l'idolâtrie, dont il défendit toutes les observances, sous peine du dernier supplice et de confiscation des biens. Aussitôt après son élection, il écrivit religieusement au souverain pontife, comme au vicaire de Jésus-Christ, et il entra dans ses vues concernant la nécessité d'assembler un concile général.

Le pape Léon envoya, dans ces conjonctures, des légats à Constantinople pour traiter plus sûrement de l'affaire d'Anatolius, avec l'empereur Théodose, qu'il croyait encore en vie; ils furent accueillis par Marcien et Pulchérie, comme on devait l'attendre de leur religion. Anatolius fit en concile la profession de foi la plus précise, dit anathème à Eutychès comme à Nestorius, et souscrivit avec respect la lettre du pape au patriarche Flavien. L'Empereur fit rapporter à Constantinople le corps de ce martyr, que l'on commençait à révéler comme tel, et qu'on déposa hu-

¹ Evagr. v, c. 21 et 22; Nicéph. XIV, 55.

notablement dans la basilique des Apôtres. On expédia au plus tôt des ordres, afin de rappeler les autres prélats exilés pour la même cause que Flavien ; et Théodoret fut compris dans ce nombre. Le siège de Dorylée avait déjà été rempli : l'évêque Eusèbe, à qui l'on avait donné un successeur pour prix de son ardeur à défendre la foi, s'était réfugié à Rome, comme dans son plus sûr asile ; il n'en sortit que pour venir au concile, qui le rétablit dans son siège.

Il était question de célébrer ce concile avec une solennité qui remédiait au scandale de celui d'Ephèse ; mais il ne s'agissait pas, ainsi que s'en exprima le docte Léon en écrivant à l'empereur Marcien¹, d'examiner de nouveau le mystère du salut, comme si l'on pouvait encore douter de ce qu'on devait croire. « Il ne reste plus autre chose à faire, ajoutait-il, que de considérer à qui et comment on doit pardonner, parmi ceux qui reconnaissent leur faute. » Le pontife représenta aussi que, dans l'agitation où se trouvait l'Occident, plus exposé que jamais à la fureur des Barbares, et principalement des Huns, les plus féroces de tous, il était à souhaiter qu'on pût différer le concile, parce que les évêques d'Occident ne pouvaient s'y rendre, tant que leur absence pouvait être si dangereuse pour les églises menacées d'un pareil fléau.

L'Empereur crut qu'on ne pouvait retarder, sans des inconvénients plus grands encore. Outre les motifs de religion, sa politique éclairée le pressait, avant toute chose, d'étouffer la fermentation et les troubles, qui ne commencent le plus souvent dans l'Eglise que pour agiter plus violemment ensuite les états. Mais il ne fit rien qu'avec les plus grands égards pour l'autorité sacrée du pontife. Avant même de procéder à la convocation, il écrivit au pape de lui mander s'il ne pouvait pas venir en personne au concile, afin qu'on indiquât sans délai le lieu de l'assemblée aux évêques de l'Orient, de la Thrace et de l'Illyrie, et qu'ainsi réunis ils pussent efficacement pourvoir au bien de la religion et de la foi orthodoxe, selon ce que sa sainteté aurait défini conformément aux règles ecclésiastiques.

Léon, dans sa réponse, exhorta l'Empereur à signaler toujours le même zèle pour la conservation de la foi, et à protéger les légats qu'il envoyait pour tenir sa place. Il écrivit en même temps aux pères du concile, quoique le lieu n'en fût pas encore fixé. La lettre était conçue en ces termes² : « J'eusse ardemment souhaité, mes très-chers frères, pour l'honneur du sacerdoce, que ses

¹ Epist. 41. — ² Epist. 47.

membres divers soutinssent la vraie foi avec une constance uniforme, et que ni la terreur, ni la faveur des puissances du siècle n'en détournât aucun du chemin de la vérité. Mais puisque la divine miséricorde est plus grande que nos fautes, et que le Seigneur suspend sa vengeance pour donner lieu à notre repentir, il nous faut seconder le dessein du religieux Empereur qui veut nous rassembler, pour renverser les pièges de Satan et rétablir la paix de l'Eglise, en conservant les prérogatives d'honneur et de puissance du bienheureux apôtre Simon-Pierre. Il m'a invité à venir moi-même au concile; ce que ne permettrait pas le malheur des temps, quand d'ailleurs tel serait l'usage. Pensez toutefois que, dans la personne de nos frères Paschasin et Lucence évêques, Boniface et Basile prêtres, tous quatre députés du Siège apostolique, je préside véritablement à votre concile, et que vous ne pouvez me regarder comme absent, moi qui suis présent dans mes vicaires, et depuis plus long-temps encore par mes lettres et ma persévérance à publier la vérité orthodoxe; de manière qu'il ne vous est pas possible d'ignorer ce que l'ancienne tradition a transmis à notre Eglise. »

Ici il les rappelle à la confession de foi contenue dans son épître à Flavien, suffisante, dit-il, pour confondre tant l'impiété nestorienne que celle d'Eutychés. Il leur recommande ensuite d'user d'indulgence, et de ne priver, ni de leurs places ni d'aucun rang d'honneur, ceux qui abandonneront les nouveautés, sauf néanmoins les droits des orthodoxes que les novateurs auraient envahis, et qu'il est bien plus convenable de restituer suivant les règles de l'équité, que de céder par un excès de condescendance. Il joignit aux autres légats Julien de Cos, que des critiques, très-estimables d'ailleurs, ont confondu mal à propos avec Jule de Pouzzoles, qui avait assisté au conciliabule d'Ephèse¹. Mais nous ne voyons pas qu'il ait eu part à la présidence, soit parce qu'il n'était pas nommé dans la lettre du pape au concile, soit qu'étant soumis, en sa qualité d'évêque de l'Hellespont, au patriarche de Constantinople, celui-ci avait eu peine à le voir siéger avant lui. On ne trouve pas non plus que le prêtre Basile ait réellement présidé, sans qu'on puisse en assigner le motif.

L'Empereur avait d'abord indiqué pour le lieu du concile la ville de Nicée, si respectable depuis la proscription de l'arianisme sous le grand Constantin; mais il choisit ensuite Chalcedoine, parce qu'il voulait y assister, et qu'il craignait de s'éloigner du centre des affaires dans un temps où les Huns menaçaient la Thrace,

¹ Pag. ad an. 451, num. 3.

Chalcéd
Bosphor
dans la
mens av
de la me
vait la su
au milie
couvert
sortes; d
diversifié
fique de
d'une im
ristyle, c
lonnade;
et ornée
porté ou
d'une hau
encore, c
d'où l'on
à l'orient
quenté pa
infinité de

Ce fut
blée saint
lébra, et
de l'an 45
il s'y trou
ques nom
d'abord le
Boniface;
lexandrie,
vénal de J
seigneurs
balustrade
l'un pour
placé d'ho
puis le pat
politains
Mineure e
Juvénal de
nastase de

¹ Evagr. 1

Chalcédoine était comme un faubourg de Constantinople, que le Bosphore seulement en séparait. L'abondance y régnait comme dans la capitale; l'air y était fort sain, et l'on y trouvait les agréments avec les commodités de la vie. Hors de la ville, assez près de la mer, c'est-à-dire, à deux cent cinquante pas du détroit, s'élevait la superbe église de Sainte-Euphémie, sur une pente douce, au milieu d'une contrée fertile¹. D'un côté se présentait le rivage couvert de prairies, de moissons et d'arbres fruitiers de toutes les sortes; de l'autre, un vaste amphithéâtre de collines richement diversifiées et couronnées de forêts; en face, le spectacle magnifique de la ville impériale. L'église, avec ses dépendances, était d'une immense grandeur. On entrait d'abord dans un vaste péristyle, ou dans une très-grande cour entourée d'une belle colonnade; de là dans la basilique, presque aussi grande que la cour et ornée de colonnes beaucoup plus riches; enfin dans un dôme, porté ou plutôt suspendu sur quelques piliers d'une délicatesse et d'une hauteur prodigieuse, et qui ne laissaient pas que de porter encore, dans tout le circuit intérieur, une galerie toute à jour, d'où l'on pouvait entendre commodément l'office. Sous le dôme, à l'orient, était le tombeau de l'illustre martyr, sans cesse fréquenté par le concours du peuple et des grands qu'attirait une infinité de miracles.

Ce fut en ce temple auguste, si convenable pour une assemblée sainte et nombreuse, que le concile de Chalcédoine se célébra, et tint sa première session, dès le huitième jour d'octobre de l'an 451. Pour imprimer le respect et maintenir le bon ordre, il s'y trouva dix-neuf des premiers seigneurs de l'Empire. Les évêques nommés dans les actes sont au nombre de trois cent soixante; d'abord les légats du pape, Paschasin et Lucence, avec le prêtre Boniface; ensuite Anatolius de Constantinople, Dioscore d'Alexandrie, le successeur de Domnus Maxime d'Antioche, et Juvénal de Jérusalem. Mais voici l'ordre entier de l'assemblée². Les seigneurs envoyés par l'Empereur étaient au milieu, devant la balustrade de l'autel, près laquelle il y avait deux sièges préparés, l'un pour l'Empereur, et l'autre pour l'Impératrice. A la gauche, placé d'honneur dans les conciles, étaient les légats du pape, puis le patriarche de Constantinople, celui d'Antioche, les métropolitains et les autres évêques du Levant, du Pont, de l'Asie-Mineure et de la Thrace. A la droite, Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintilien d'Héraclée tenant la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres évêques d'Illyrie, d'Égypte

¹ Evagr. 11, c. 3. — ² Act. I, p. 94.

et de Palestine. Ainsi les partisans d'Eutychès se trouvaient placés au côté le moins honorable. L'Évangile était, comme au saint concile d'Ephèse, sur un trône au milieu de l'assemblée.

Le légat Paschasin parla le premier, et requit de la part du pape, qu'il nomme chef de toutes les églises, d'empêcher Dioscore de s'asseoir dans le concile; puisqu'il s'agissait de le juger. Les commissaires de l'Empereur demandèrent ce qu'on avait à lui reprocher : « Il a usurpé, répondit Lucence, second évêque légat, l'autorité judiciaire dans l'Église, et il a osé tenir un concile œcuménique, sans l'autorité du saint Siège; ce qui est un attentat et un scandale sans exemple. » Le superbe Dioscore fut obligé de quitter sa place, et s'assit au milieu de l'assemblée. Aussitôt Eusèbe, évêque de Dorylée, Athanase, prêtre d'Alexandrie et neveu de S. Cyrille, et quelques autres produisirent contre Dioscore plusieurs chefs d'accusation, avec les actes du faux concile d'Ephèse. Dioscore paya d'effronterie, n'épargna ni inventions, ni mensonges, pas même les plus dépourvus de vraisemblance; et comme il avait affaire à d'habiles antagonistes qui forçaient l'imposture dans tous ses retranchemens, il fut réduit à prétexter qu'il n'avait rien fait que de l'avis des évêques. A ce propos mille cris s'élevèrent à la fois du côté des Orientaux, qui lui reprochèrent ses violences et l'indignité de toutes ses manœuvres; appelèrent le séducteur de ses frères, le persécuteur des véritables évêques et le bourreau du martyr Flavian. Les Egyptiens, extrêmement dépendans de l'évêque d'Alexandrie à cause de sa puissance presque souveraine dans cette importante province, et les évêques de la Palestine, à la suite de Juvénal de Jérusalem, qui avait eu la faiblesse de trahir sa foi et sa conscience, tentèrent de justifier Dioscore, ainsi que son concile, et les esprits s'échauffèrent de part et d'autre avec un tumulte et des clameurs extraordinaires.

Ce fut bien pis quand on proposa d'admettre Théodoret, dont les Egyptiens ne parlaient qu'avec horreur, comme d'un hérétique perfide et d'un faussaire impie. Les officiers de l'Empereur furent obligés de prendre la parole, pour représenter que ces débats indéceus conviendraient mieux à une émeute populaire qu'à une assemblée d'évêques. Mais enfin, comme Théodoret, à l'exemple de Jean d'Antioche son patriarche, après des écarts véritablement inexcusables, était rentré dans le bon chemin, s'était détaché de Nestorius et réconcilié avec S. Cyrille, et que le pape, convaincu de la sincérité de sa pénitence, l'avait admis à la communion et rétabli dans son siège, il fut résolu qu'il aurait place au concile, mais au milieu, en qualité d'accusateur, aussi bien qu'Eusèbe de Dorylée. C'en fut assez pour faire sentir aux fauteurs de la nou-

veauté quel cours prendraient les choses, et que ce n'était plus le règne de la violence et de la confusion, comme à Ephèse. Aussitôt on vit les prélats faibles se détacher par troupes de leurs séducteurs, quitter le côté qu'ils occupaient, et passer, Juvénal à la tête, du côté où étaient les légats. Les accusations furent entendues et pesées mûrement, les actes du conciliabule d'Ephèse lus attention; chacun rectifiant ou suppléant, comme les supercheries des hérétiques et le besoin le demandaient. Ainsi on convainquit pleinement Dioscore d'avoir foulé aux pieds tous les canons, pour rétablir Eutychès, opprimer Flavien et Eusèbe de Dorylée.

La seconde session ou action, ainsi que s'expriment les actes de Chalcedoine, se tint deux jours après la première, savoir le dixième d'octobre. On y lut avec admiration la lettre de Léon à Flavien, qui expose avec tant de solidité et de netteté tout ce qui touche le mystère de l'Incarnation. Les évêques de l'Illyrie, et de la Palestine élevèrent néanmoins quelques difficultés sur les endroits où la distinction des deux natures est plus fortement énoncée. Mais les plus savans des pères firent sentir et comme toucher au doigt l'exacte conformité de cette doctrine avec les Symboles des conciles de Nicée et de Constantinople, et avec les passages des anciens docteurs, particulièrement de S. Cyrille, si opposé à la doctrine nestorienne, qu'on paraissait craindre. Ensuite elle fut approuvée d'une voix unanime, et regardée comme une règle infaillible de foi. « Nous croyons tous ainsi, s'écria-t-on de toute part; telle est la foi des Pères, telle est la foi des Apôtres; c'est Pierre lui-même qui a parlé par la bouche de Léon; il faut tenir cette foi pour être orthodoxe : anathème à qui ne croit pas ainsi ! Léon et Cyrille enseignent la même chose; voilà ce que Dioscore a caché : pourquoi n'a-t-on pas lu cette épître divine à Ephèse ? » Telle fut la seconde action.

Dans la troisième, qui se tint trois jours après, il fut question de juger Dioscore dans toutes les formes canoniques. Les officiers impériaux, selon l'usage sagement établi, n'y assistèrent point. Il y eut en effet bien des chefs d'accusation, que le respect dû à l'état ecclésiastique ne permettait guère d'approfondir devant des séculiers. Il ne s'agissait pas précisément de l'adhésion d'un patriarche aux rêveries impies d'un moine hypocrite, non pas seulement de ses excès contre les orthodoxes, des procédés révoltans qui avaient transformé un concile en un barbare brigandage : on l'accusait encore de vols, d'exactions, de distractions sacrilèges sur des legs pieux, détournés en faveur de comédiennes et de femmes de mauvaise vie; de plus, d'être un homicide, un incendiaire, un impudique sans frein et sans nulle crainte du scan-

dale; d'avoir poussé l'audace jusqu'à dérober le blé que l'Empereur avait donné pour les églises de Libye dans une extrême disette, en sorte qu'il s'était passé beaucoup de temps sans que le sacrifice terrible et non sanglant eût été célébré. Ce sont les propres termes de l'accusation, dont l'adresse était conçue en ces mots : *Au très-saint et très-heureux patriarche œcuménique de la grande Rome, Léon, et au saint et œcuménique concile assemblé à Chalcedoine.*

Mais l'accusé ayant vu, dès la première session, que les choses prenaient pour lui un très-mauvais cours, ne paraissait plus au concile. En vain lui fit-on les citations accoutumées : il paya de mauvaises défaites, qui se détruisaient les unes et les autres. Sitôt qu'on en eut fait le rapport, les légats demandèrent à l'auguste assemblée quel châtiment méritait un pareil évêque. A l'instant on répondit de toute part qu'il était digne de toute la sévérité dont usaient les canons contre les impies qui les foulaient aux pieds. Alors Paschasin, Lucence et Boniface prononcèrent la condamnation contre Dioscore, le déposèrent de la dignité épiscopale et de tout ministère ecclésiastique. Ils la fondèrent sur ce qu'il avait reçu à sa communion Eutychès, condamné comme hérétique par son propre évêque; sur ce qu'il n'avait pas laissé lire à Ephèse l'Épître de Léon à Flavien, ce qui avait causé tout le désordre de ce faux concile; sur les différens griefs dont il était chargé par des requêtes particulières; enfin, sur sa contumace à ne plus paraître. Il était encore mention de l'extravagance qui, sur la fin de son concile d'Ephèse, l'avait porté, avec quelques évêques d'Égypte, à exclure de leur communion le souverain pontife.

La sentence portée contre cet audacieux était conçue en ces termes : « Le très-saint évêque de Rome, Léon, par nous et par le présent concile, avec le bienheureux apôtre S. Pierre, qui est la base de l'Eglise et le fondement de la foi catholique, a déposé Dioscore de toute dignité, tant épiscopale que sacerdotale. » Les pères, par leurs différentes expressions, relevèrent comme à l'envi la primauté de Pierre, à qui les hérétiques avaient fait l'outrage d'excommunier son successeur. On trouve jusqu'à quatre-vingt-onze souscriptions variées de la sorte; mais tous généralement souscrivirent après les trois légats. On observe qu'il y a une souscription en langue persane. On signifi aussitôt la sentence à Dioscore, et aux membres de son clergé qui se trouvaient à Chalcedoine; puis on en fit part à l'empereur Valentinien aussi bien qu'à Marcien et à Pulchérie, afin d'en procurer partout l'exécution par l'autorité impériale.

Depuis cette session, tenue le treize d'octobre, on différa de

cinq jours l'examen du dogme, indiqué pour l'action suivante, qui se tint conséquemment le dix-sept, selon la manière ancienne de compter les délais judiciaires. A cette quatrième session, les commissaires de l'Empereur recommencèrent d'assister aux assemblées, et prièrent les légats de déclarer ce que le concile avait arrêté. Paschasin, prenant la parole, dit que les pères de Chalcedoine suivaient ponctuellement la définition des trois conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople sous le grand Théodose, d'Ephèse sous Cyrille, et des écrits envoyés par le pape Léon comme expliquant la même foi, à laquelle on ne pouvait rien ôter ni rien ajouter. Cette déclaration, faite en latin par les légats, ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrièrent avec empressement qu'ils croyaient ainsi, que telle était la foi qu'ils avaient reçue à leur baptême, et qu'elle était invariable. Les commissaires impériaux demandèrent si tous les évêques trouvaient la lettre du pape Léon conforme à la foi des trois cent dix-huit pères de Nicée et des cent cinquante de Constantinople¹. Elle avait été lue soigneusement par les pères de Chalcedoine, suivant le témoignage de S. Léon, et l'analyse que nous en avons donnée suffit pour faire comprendre quels sentimens d'admiration avait excités la lecture d'une lettre qui reproduisait avec une si scrupuleuse fidélité la foi des pères et des conciles. Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, et une multitude d'évêques, au nombre d'environ cent soixante, répondirent, chacun à sa manière, qu'ils recevaient la lettre du pape Flavian, souscrivant ainsi à la doctrine de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres.

Il n'y eut pas jusqu'aux évêques de l'Illyrie et de la Palestine qui, revenus de leur première prévention, ne rendissent le même témoignage et ne voulussent le mettre par écrit. Après quoi les commissaires prenant la parole, pour abrégér apparemment : « Si les évêques, dirent-ils, qui n'ont pas encore donné leur suffrage sont du même avis, qu'ils le témoignent de vive voix. » A l'instant ces prélats s'écrièrent tous ensemble : « Tel est notre avis; c'est ainsi que nous croyons. Mais les cinq pensent aussi comme nous; leur foi est celle de Léon : rendez-les au concile, puisqu'ils sont catholiques. »

Ces cinq évêques étaient Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Basile de Séleucie, Eustache de Bérée. Ayant présidé au conciliabule d'Ephèse avec Dioscore, ils avaient été menacés de la même condamnation dès la première action de Chalcedoine. Les instructions du pape à ses légats recomman-

¹ Act. IV.

daient beaucoup de douceur, et tous les pères du concile y étaient enclins. On fit grâce à ces cinq prélats, et aussitôt on les admit au concile en signe de communion, toute l'Eglise retentissant de cris de joie et d'acclamations en l'honneur de l'Empereur et de ses officiers.

Il n'était plus question que des évêques d'Egypte, qui faisaient une profession de foi suffisante, et anathématisaient Eutychès. Mais ils craignaient de souscrire l'épître de S. Léon, avant qu'on eût donné un successeur à Dioscore : ils ne croyaient pas leur vie en sûreté, s'ils se remontraient en Egypte sous ce même évêque qu'on les accuserait d'avoir trahi, et dont personne ne pourrait les défendre, tous les gens en place tenant leur pouvoir de lui. Pour bien concevoir l'appréhension de ces évêques, il faut se souvenir que les patriarches d'Alexandrie avaient une puissance étonnante en Egypte, et que l'impérial Dioscore l'avait à peu près portée à l'indépendance. Après s'être parfaitement assuré de la foi de ces prélats, on usa de tempérament et de délai pour les tirer d'embarras.

Mais auparavant, et tandis que leur foi semblait encore suspecte, Cécrope de Sébastopolis fit à leur sujet une réflexion digne d'être rapportée. « Est-il juste, s'écria-t-il indigné de leur obstination apparente, est-il juste d'écouter dix hérétiques, au préjudice de douze cents évêques ? » Entendant par là, non la totalité des évêques du monde, qu'on savait être en plus grand nombre dans le seul empire d'Orient ; mais, selon quelques critiques, les pères des quatre premiers conciles, et plus vraisemblablement ceux de Chalcedoine, en usant néanmoins d'hyperbole, comme il arrive souvent en pareille conjoncture. Ainsi il pouvait prendre le nombre défini pour l'indéfini, c'est-à-dire douze cents en grec, comme on dirait six cents en latin, et mille en français, pour signifier une grande multitude. On voit en effet que Cécrope ne prétendait pas s'exprimer avec précision, puisqu'il ne nomme que dix Egyptiens, tandis qu'il y en avait treize ; mais il explique lui-même parfaitement sa pensée, en ajoutant que le concile œcuménique est plus digne de foi que toute l'Egypte, et à plus forte raison que quelques évêques de cette province.

Le moine Barsumas, cet abbé syrien qui avait tant contribué au martyre de S. Flavien, eut l'effronterie de se présenter au concile. Mais il ne fut pas plus tôt annoncé, que toute l'assemblée s'écria avec horreur : « Anathème à Barsumas ! c'est le bourreau de Flavien : bannissez Barsumas ; il est plus digne de l'amphithéâtre que d'avoir entrée au concile. » Il fut aussitôt chassé avec mépris. On employa des manières plus douces pour tâcher de rame-

ner une quantité de moines beaucoup moins coupables, et prévenus seulement en faveur d'une doctrine inventée par un homme de leur état. Dans la cinquième action, qui se tint le vingt-deux, on s'occupa à dresser une formule de croyance qui pût satisfaire tous les orthodoxes. Mais il s'éleva des difficultés; et on les poussa si loin, que les légats commençaient à parler de se retirer et d'obtenir un rescrit pour tenir un concile en Occident.

Toutefois la division paraît n'avoir procédé, au moins dans le grand nombre, que d'un malentendu. En effet, les commissaires impériaux ayant demandé à la multitude des évêques s'ils recevaient la lettre de l'archevêque de Rome, on cria de tous côtés : « Oui, nous l'avons reçue, nous y avons souscrit; l'archevêque Léon croit comme nous, et il est d'accord avec Cyrille. » Mais la crainte extrême qu'on avait de retomber dans le nestorianisme, fit qu'on disputa beaucoup sur le choix entre deux expressions également catholiques. Il s'agissait de prononcer, ou qu'en Jésus-Christ il y a deux natures, ou que Jésus-Christ est de deux natures. Cette dernière façon de parler signifie que Jésus-Christ est un composé de deux natures; et l'autre, que Jésus-Christ a deux natures actuellement existantes. Or, ces deux significations ne sont nullement contraires. Mais cette expression isolée de *deux natures* était suspecte, à cause de l'usage qu'en faisaient les Eutychiens. C'est pourquoi dans la définition, l'on mit *de deux natures, mais sans confusion et sans changement, aussi bien que sans séparation* : ce qui exclut tout à la fois, et le sens d'Eutychès, et celui de Nestorius.

Pour prévenir les divisions et les difficultés, en rédigeant cette décision, on imagina une méthode nouvelle dont on se trouva si bien, qu'elle fut, pour les conciles suivans, l'origine des congrégations distinguées des séances publiques, et employées à discuter ou dresser les décrets. Sans s'exposer au choc des idées et aux lenteurs inévitables entre tant d'arbitres divers, on convint de donner la forme à la définition, par le moyen d'un certain nombre de députés commis pour une assemblée particulière. Ainsi, dans les diverses provinces ecclésiastiques, à raison de leur étendue, on choisit quelques prélats des plus qualifiés et des plus instruits, formant tous ensemble le nombre de vingt-deux, y compris les légats Paschasin, Lucence, Boniface et même Julien de Cos, quoiqu'il ne présidât point d'ailleurs au concile. Ils se retirèrent dans l'oratoire de S^{te}-Euphémie, et ils y dressèrent une confession de foi entièrement conforme à la lettre de S. Léon, ainsi qu'à la doctrine constante et unanime de l'Eglise. Cette formule fut aussitôt lue en pleine session, où sa conformité avec la lettre du pape la fit

accepter. Rien de plus propre, soit à donner une idée juste et sûre de la croyance orthodoxe, soit à fournir les termes convenables pour l'énoncer dans tous les temps.

Après y avoir rapporté tout au long les Symboles de Nicée et de Constantinople, on dit qu'ils fussent aux âmes droites pour la connaissance de la religion; mais que, les ennemis de la vérité s'égarant dans leurs inventions contradictoires, et donnant dans des extrémités également erronées de part et d'autre, le saint concile veut opposer à toutes leurs entreprises la digue d'une doctrine constamment inaltérable; qu'en conséquence il a défini que la foi des trois cent dix-huit pères, c'est-à-dire de Nicée, subsiste inviolablement, ainsi que la doctrine des cent cinquante assemblés à Constantinople, touchant le Saint-Esprit, lesquels, sans imaginer qu'il manquât rien à la foi précédente, s'étaient opposés plus directement aux hérétiques survenus depuis le premier concile. « De même, poursuivent les pères dans leur définition, à cause de ceux qui veulent anéantir l'œuvre de notre rédemption, le saint concile de Chalcedoine reçoit les écrits de Cyrille, comme propres à réfuter l'hérésie encore postérieure de Nestorius, et à expliquer parfaitement le sens de l'ancien Symbole : il y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon à Flavien contre l'hérésie d'Eutychès, comme également propre à établir la vérité.

« Nous déclarons donc, concluent-ils, que l'on doit confesser
 » un seul et même Jésus-Christ, notre Seigneur, le même vraiment
 » Dieu et vraiment homme, parfait dans l'une et l'autre nature; le
 » même composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstan-
 » tiel au Père selon la divinité, et à nous selon l'humanité; sembla-
 » ble à nous en toutes choses, à l'exception du péché; engendré du
 » Père avant les siècles selon la divinité, et dans le temps né de la
 » vierge Marie selon l'humanité, pour nous et pour notre salut, un
 » seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur, en deux natu-
 » res, sans confusion, sans changement, sans division, sans sépara-
 » tion, sans que l'union ôte la différence des natures, les proprié-
 » tés de chacune subsistant et concourant à former une seule per-
 » sonne ou hypostase : en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en
 » deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu,
 » Verbe, notre Seigneur Jésus-Christ. » Le concile défend à qui-
 » conque d'enseigner ou de penser autrement, sous peine de déposition
 pour les clercs et les évêques, d'anathème pour les moines et
 les laïques.

Cependant la nouvelle du triomphe parfait de la vérité ayant été portée au palais, l'Empereur en vint témoigner lui-même sa vive satisfaction au concile, le vingt-cinq d'octobre, jour de la fête de

S^{te} Euphémie. Il était accompagné des officiers qui y avaient assisté, et de quelques autres, au nombre de trente-quatre. Il fit un discours qu'il prononça en langue romaine, c'est-à-dire en latin, pour soutenir la majesté de l'Empire, et qui fut sur-le-champ expliqué en grec, en faveur du grand nombre. Partout on y remarque la plus religieuse attention, de la part de ce prince, à ne point s'ingérer dans les choses purement ecclésiastiques. Il déclare qu'on ne doit avoir d'autre croyance, sur le mystère de l'Incarnation, que ce qu'ont enseigné les pères de Nicée, et S. Léon dans sa lettre à Flavien; qu'il apporte au concile les humbles dispositions où fût autrefois le grand Constantin, sachant; aussi bien que ce grand homme, qu'il doit exercer sa puissance, non pour décider les questions de la foi, mais pour appuyer les décisions que les pères en auront faites.

Les évêques eurent peine à contenir jusqu'à la fin du discours les transports de leur joie et de leur reconnaissance. Il ne fut pas fini, qu'ils s'écrièrent en foule : « Vive à jamais le nouveau Constantin ! Vive le religieux Empereur et l'Impératrice orthodoxe ! Longues années, règne heureux à Marcien amateur du Christ ! Puisse-t-il nous commander à jamais, et abonder en toutes sortes de biens ! » Cependant on lui dit qu'on avait dressé une profession de foi qui savait toutes les nouveautés impies : il souhaita qu'on lui en fit la lecture. Quand on l'eut achevée, il demanda si tous les évêques étaient d'accord sur ce qu'ils venaient d'entendre. Tous crièrent d'une voix unanime : « Nous n'avons qu'une foi et qu'une doctrine ; telle est la foi des saints docteurs, telle fut la foi des Apôtres, telle est la foi qui a sauvé l'univers ; » et les acclamations recommencèrent avec plus de transport que jamais. On répéta cent fois les noms de nouveau Constantin, de nouvelle Hélène, et tous les titres les plus capables d'exprimer l'amour et le respect. Ce furent les mêmes applaudissemens et les mêmes transports, quand Marcien dit que, la foi catholique étant si clairement énoncée, il ne restait plus qu'à ôter pour l'avenir tout prétexte de division.

Pour assurer l'exécution du jugement canonique des pasteurs, l'Empereur ordonna que quiconque désormais exciterait du trouble par des disputes en matière de foi, serait banni et dégradé de sa charge, si c'était un laïque, et déposé, s'il était clerc. Puis il ajouta qu'il avait médité et fait dresser certains réglemens, qu'il croyait importèr beaucoup au bon ordre; mais que, par une juste déférence pour les pères, il avait jugé que la sanction s'en devait faire canoniquement par le concile. Il s'agissait d'empêcher les clercs et les moines de s'engager dans les affaires séculières, telles que les fermages ou les intendances des terres; de rendre les moi-

nes plus tranquilles et plus soumis à l'évêque diocésain, les clercs plus stables dans leur diocèse naturel : articles qui furent tous applaudis, devinrent autant de lois stables dans l'Eglise, et formèrent le fondement de la discipline encore en vigueur aujourd'hui par rapport à ces objets.

Jusqu'ici nous avons vu ce qu'on a regardé de tout temps comme la partie essentielle du concile de Chalcedoine. Ce n'est pas que tout ce qui s'y est fait en présence et du consentement des légats, ne soit regardé comme revêtu d'une autorité respectable ; mais les six premières sessions, seules incontestablement œcuméniques, contiennent ce qu'il y a de plus important, savoir la définition de foi, l'acceptation de la lettre du pape à Flavian, et la déposition de Dioscore. Les autres actions ou sessions, jointes aux premières, forment le nombre de quinze, y compris l'assemblée qui porta, en faveur de l'évêque de Constantinople, le fameux décret, auquel les légats, et le pape ensuite, s'opposèrent constamment. Mais dans toutes ces dernières sessions, du moins au rapport du pape Pélage II, qui attribue presque tous les canons à la sixième, on ne régla que des affaires particulières, dont toutefois quelques-unes méritent encore attention.

On exigea inflexiblement que Théodoret dît anathème à Nestorius. Il ne s'agissait plus de cette hérésie ; il s'agissait au contraire de proscrire la doctrine qui donnait dans l'excès diamétralement opposé. Mais, dirigée par le Saint-Esprit, l'Eglise a le point fixe de la vérité pour objet, et parut singulièrement attentive ici à s'éloigner des deux extrémités vicieuses. Théodoret avait été très-justement et très-fortement soupçonné de nestorianisme. Rentré depuis en lui-même, il s'était expliqué en parfait catholique ; et, en satisfaisant à toutes les interrogations du souverain pontife, il l'avait pleinement convaincu de la pureté de sa croyance. Mais les pères de Chalcedoine voulurent une réparation du scandale, la plus authentique qu'il était possible, dans les lieux mêmes où il avait été donné. C'est pourquoi ils exigèrent que l'ancien panégyriste de Nestorius et de ses écrits anathématisât purement et simplement cet hérésiarque avec sa doctrine, c'est-à-dire, comme on s'est exprimé depuis, qu'il en condannât les ouvrages pernicieux dans le sens de leur auteur. A la première proposition qu'en fit le concile à Théodoret, il répondit que, par sa requête à l'Empereur, connue par un écrit adressé au pape, la pureté de sa foi était évidente ; et il proposa de faire lire ces deux pièces. « Il est inutile de rien lire, repliquèrent les évêques d'une voix fort élevée, qui annonçait le mécontentement et la défiance. Faites ce qu'on n'a que trop de raison d'exiger de vous, et dites anathème à Nes-

torius. — Grâce à Dieu, dit Théodoret, j'ai été nourri et instruit dans la saine doctrine, et l'ai hautement enseignée. Je rejette, non-seulement celle de Nestorius et d'Eutychès, mais celle de quiconque a de mauvais sentimens. — Encore une fois, s'écrièrent les évêques, dites nettement anathème à Nestorius et à sa doctrine, à Nestorius et à ses partisans. » Il répondit que c'était bien assez confondre la calomnie, que de se présenter à un concile, où il paraissait moins pour son intérêt que pour celui de la charité et de l'édification, et afin de ne laisser aucun doute sur sa catholicité. On l'interrompit, en criant derechef : « Dites nettement anathème à Nestorius et à tout son parti. — Je ne le dirai point, répartit-il, que je n'aie expliqué ma croyance. » En même temps il ouvrit la bouche pour faire cette explication ; mais il fut interrompu par mille voix qui crièrent toute ensemble : « Il est hérétique, il est nestorien ; qu'on le chasse d'entre nous : » de manière qu'il n'eut point d'autre parti à prendre, que de dire sur-le-champ, sans préambule ni tergiversation, anathème à Nestorius et à sa doctrine. Après quoi, il ajouta qu'il avait souscrit, dans la droiture de son cœur, à la définition de la foi, ainsi qu'à la lettre de S. Léon, et qu'il tenait pour hérétique quiconque ne croyait pas fermement leur doctrine. Alors les cris de joie succédèrent aux menaces, et l'on entendit répéter ces mots de toute part : « Théodoret est digne de son siège, qu'on le rende à son église, nous le reconnaissons, nous le recevons pour orthodoxe. » Puis on applaudit au jugement déjà porté par le souverain pontife, en réitérant cent fois les acclamations : *Vive Léon ! longues années à l'archevêque Léon ! c'est avec Dieu que Léon a jugé !*

Ibas, évêque d'Edesse, avait été déposé au faux concile d'Ephèse, ainsi que Théodoret et pour les mêmes causes. Il demanda pareillement à être rétabli, et avec d'autant plus de raison qu'on l'avait condamné quoiqu'absent. Les Pères exigèrent encore qu'il dît anathème à Nestorius aussi bien qu'à Eutychès : ce qu'il fit sans difficulté. « Je l'ai, dit-il, anathématisé par écrit, lui et sa doctrine, et comme on n'a point de peine à répéter ce qu'on pense véritablement, j'anathématisé Nestorius, Eutychès, et quiconque ne croit pas comme ce saint concile. » Après une démarche si franche et si peu équivoque, on ne put douter de la foi d'Ibas, et il fut rétabli dans tous ses droits. Les légats ne voulurent point qu'onût la procédure faite contre lui au faux concile d'Ephèse ; cette assemblée ne méritant pas seulement le nom de concile, et n'ayant rien fait à quoi l'on voulût avoir égard, excepté l'ordination de Maxime. Encore toute la raison qu'on alléguait pour la maintenir, c'est que le très-saint archevêque de l'ancienne Rome, dit Anato-

lius de Constantinople, en recevant Maxime à sa communion, a jugé qu'il devait gouverner l'église d'Antioche.

Le légat Paschasin dit pour Ibas, qu'on avait des preuves suffisantes de sa catholicité, dans toutes les pièces qui avaient été lues jusque là. Quelques critiques ont voulu conclure de ces expressions vagues, que les légats avaient approuvé la fameuse lettre qu'on prétend avoir été écrite par cet évêque Ibas au persan Maris, et que nous verrons condamnée dans la suite par le cinquième concile général. L'approbation prétendue d'Anatolius, sur le même objet, n'est pas mieux fondée. Il n'y eut que l'évêque d'Antioche qui déclara positivement la lettre d'Ibas orthodoxe; et l'on ne peut nullement présumer qu'il fût en cela l'organe du concile. Il n'était pas question à Chalcedoine d'examiner judiciairement cette pièce : il s'agissait uniquement d'en juger l'auteur, sur sa manière actuelle de penser, qui n'était plus douteuse depuis qu'il avait si nettement anathématisé Nestorius et sa doctrine.

Quoique Maxime vint d'être affermi sur le siège d'Antioche, il restait quelque difficulté par rapport à son prédécesseur Domnus, à qui l'on jugea à propos d'assurer au moins une subsistance convenable. On créa donc à son profit une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, et c'est peut-être ici le premier exemple d'une pension sur un bénéfice : on en trouve plusieurs autres dans les dernières sessions du même concile.

Il y a quelque chose de plus singulier au sujet de l'évêché de Pierre, suffragant d'Hiéraples en Syrie. Athanase et Sabinien se disputaient ce siège, pour lequel Sabinien avait été ordonné par le métropolitain, à la place d'Athanase. Celui-ci était accusé de plusieurs crimes; mais il n'avait été condamné que pour n'avoir point voulu comparaître devant son métropolitain, qu'il disait son ennemi. Cette affaire ne paraissant pas suffisamment éclaircie, le concile en renvoya l'examen au patriarche du ressort, qui était celui d'Antioche, avec obligation de terminer dans l'espace de huit mois. Si Athanase était convaincu d'un seul chef digne de déposition, il devait être traité selon la rigueur des lois; mais si, dans le délai donné, l'on négligeait de le poursuivre, ou si l'on ne réussissait pas à le convaincre, on devait le rétablir dans son siège. « Sabinien, dans ce dernier cas, ajoute le concile, conservera la dignité d'évêque et le droit de succéder à son compétiteur, avec une pension que le patriarche proportionnera aux facultés de cette église. » Quelques observateurs trouvent l'institution des évêques coadjuteurs dans la manière dont on traita l'évêque Sabinien.

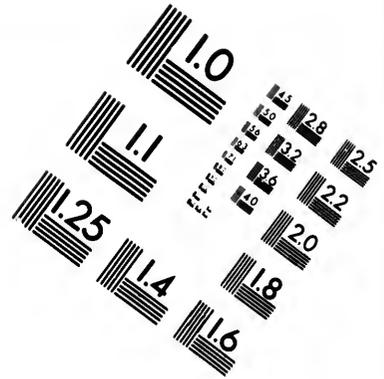
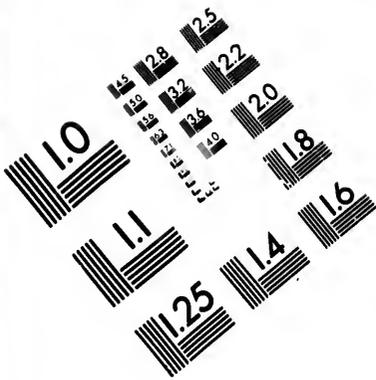
Dans la quinzisième session, qui se tint le dernier jour d'octobre, le clergé de Constantinople pria les légats de s'occuper avec lui d'une

affaire importante qui concernait son église. Ils répondirent, avec autant de sagesse que de fidélité au souverain pontife, qu'ils n'avaient point reçu de lui de pouvoir à ce sujet, et jamais on ne put les engager à sortir des bornes prescrites à leur commission. Le patriarche Anatolius, qui se trouvait à peine affermi sur son siège, portait loin ses vues. Peu content de la prééminence dont il était en possession parmi les Orientaux, il prétendait à une primauté effective de juridiction sur tous les prélats de l'Orient. Les circonstances ne lui pouvaient être plus favorables : il se trouvait le seul des patriarches qui fût irréprochable et qui remplît le personnage digne de son rang. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, avait été déposé dès la troisième session du concile. L'état de l'évêque d'Antioche n'était pas assuré, puisqu'il avait été élu à la place de Domnus, déposé au conciliabule d'Ephèse. Pour Juvénal de Jerusalem, il devait être recherché, avec d'autres évêques des plus considérables, comme fauteur de Dioscore. Ainsi, à bien apprécier les choses, aucun de ces premiers pasteurs n'avait à Chalcedoine le rang qui convenait à leur siège. Le pli des affaires favorisant ainsi les prétentions d'Anatolius, en l'absence des légats, on fit en faveur de Constantinople le fameux canon où il est statué que toute primauté et l'honneur principal devaient être conservés à l'archevêque de l'ancienne Rome; mais qu'après lui l'archevêque de la nouvelle jouirait des mêmes prérogatives d'honneur, et de la même primauté de puissance sur l'Asie, la Thrace et le Pont, dont il ordonnerait les métropolitains. Cent quatre-vingt-quatre pères seulement signèrent cette disposition.

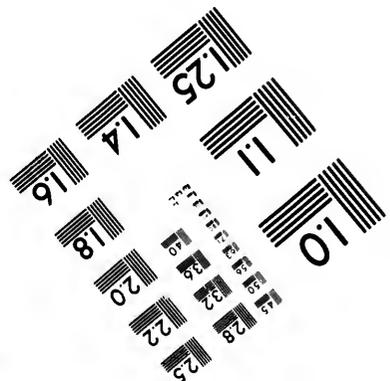
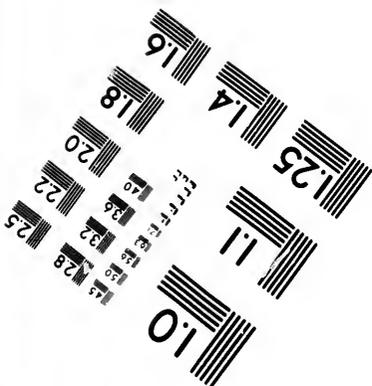
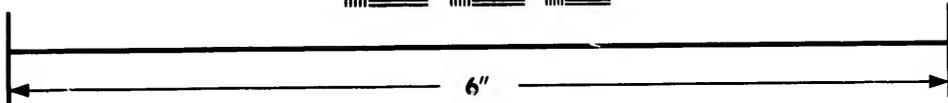
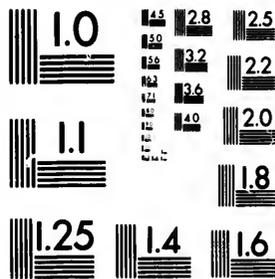
Le lendemain il y eut une assemblée, qui forma une seizième action¹. Les légats s'y présentèrent, et s'y plaignirent très-vivement de ce qui s'était fait la veille, comme contraire aux canons de Nicée touchant le maintien des grandes églises dans leurs droits respectifs, et ils notifièrent les instructions que le pape leur avait données à cet égard. On leur opposa les canons du concile de Constantinople, tenu environ quatre-vingts ans auparavant; mais ils répondirent : « Que demandez-vous donc aujourd'hui, si depuis tant d'années vous avez joui de cette prérogative? et si vous n'en avez pas joui, pourquoi la demandez-vous? » Ils prétendirent encore qu'on n'avait pas donné un consentement libre à ce décret. Sur quoi les commissaires interrogèrent les évêques d'Asie et du Pont. Treize en particulier, et les autres en général, dirent qu'ils avaient souscrit volontairement. Quant aux Egyptiens, qui étaient les plus intéressés à défendre la dignité du siège d'Alexan-

¹ Act. 16, p. 796.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
2.0 2.2
2.5 2.2
2.0
1.8

1.0
0.1

drie, le premier incontestablement après Rome, du moins avant ces dispositions nouvelles, on ne leur demanda point leur consentement. Ils n'étaient pas même présents à ces dernières sessions, parce qu'on n'avait pas encore réalisé l'espérance qu'on leur avait donnée de mettre à leur tête, avant qu'on sortit de Chalcedoine, un nouveau patriarche, sans lequel il n'était pas d'usage parmi eux de rien souscrire. Ainsi la préséance de l'église de Constantinople fut confirmée par acclamation, sans qu'on en vint à la collection des voix par ordre et par tête. On ne voit nulle part que le nombre des souscriptions du jour précédent ait augmenté. Les Grecs, qui n'ont pas manqué d'en donner une liste exacte, ne la font, dans tous leurs dénombrements, que de cent quatre-vingt-quatre, quoique les pères de Chalcedoine fussent pour le moins au nombre de cinq-cent vingt, et suivant quelques auteurs, de six-cent trente. Les légats s'opposèrent fortement à cette innovation, présentèrent leur protestation en forme, et la firent insérer dans les actes du concile. Le motif qu'ils y allèguent, n'est autre que l'instruction qu'ils avaient reçue du Siège apostolique. Rome n'y était intéressée directement que pour sa juridiction patriarcale sur la Thrace, et non pas pour les droits de sa primauté. Il n'était pas question d'égalité entre le pape et l'évêque de Constantinople, mais seulement de ressemblance et d'analogie entre les dignités de l'un et de l'autre : c'est-à-dire que, comme le souverain pontife est le premier dans toute l'Eglise, l'évêque de Constantinople le serait après lui en Orient. Tel est évidemment le sens du canon, puisque le concile annexe, immédiatement après et d'une manière exclusive, à l'évêque de Rome la primauté universelle d'honneur et de juridiction, que d'ailleurs on lui voit exercer d'un bout à l'autre du concile, de Chalcedoine.

Les pères, en conséquence, ne manquèrent pas d'écrire au vicair de Jésus-Christ, pour lui rendre compte de tout ce qu'ils venaient de faire, et lui demander l'approbation même du dernier canon. Nous vous supplions, disent-ils, d'honorer notre jugement, en le confirmant par votre suffrage : et comme de notre part nous nous sommes accordés, dans l'unité de la foi, avec vous qui êtes notre père et notre chef; que l'éminence de votre autorité mette aussi le dernier sceau au décret qu'ont fait vos enfans pour l'honneur de la ville impériale. En usant de votre sollicitude ordinaire à l'égard de l'église de Constantinople, faites rejaillir sur elle quelque rayon de ce vii amas de lumières et de splendeur qui environne votre chaire apostolique. Tels sont et nos vœux et notre confiance, fondés sur la sage générosité d'un père, qui épanchera volontiers son abondance sur ses enfans. Vos

[A
lég
po
afir
aus
fir
con
reu
la p
me
que
che
étal
avec
asse
Max
D
titre
bien
imp
Siég
siég
qu'il
paix
légat
Chal
tout
défin
diffé
cupé
laque
de m
triarc
grand
cile d
Il
Grecs
de C
comp
teux
les si

légats, à la vérité, nous ont résisté fortement; mais sans doute pour réserver à votre sainteté l'honneur d'une si belle œuvre, et afin que vous signaliez votre zèle pour l'éclat de la discipline, aussi bien que pour la sûreté de la foi¹.

Léon ne déféra point à une supplique si engageante. Il confirma, quant à la condamnation de l'hérésie et des hérétiques, le concile de Chalcedoine *assemblé*, dit-il, *par l'ordre des Empereurs, avec le consentement du Siège apostolique*. Mais quant à la prérogative de l'église de Constantinople, il refusa constamment de la confirmer. « A Dieu ne plaise, écrivit-il à Anatolius², que contre ma conscience je contente vos désirs ambitieux! Sachez que le canon même de Constantinople sur lequel vous les établissez n'a aucune force, puisqu'il n'a pas été fait de concert avec le saint Siège. » Il lui reproche ensuite, d'un ton d'autorité assez vif, de s'être arrogé, contre les canons, l'ordination de Maxime d'Antioche.

Dans une lettre à l'empereur Marcien³, où il prend à dessein le titre d'évêque de l'Eglise romaine et universelle, il dit que c'est bien assez pour Anatolius d'être monté sur le siège de la ville impériale, par la faveur de l'Empereur et le consentement du Siège apostolique, sans vouloir s'élever aux dépens des autres sièges. « Si je ne l'ai pas recherché, ajoute-t-il, sur l'ordination qu'il a osé faire de Maxime, c'a été uniquement pour le bien de la paix. » Il écrivit à Maxime même. Dans cette lettre, il blâme ses légats d'avoir souffert qu'Anatolius eût la préséance au concile de Chalcedoine sur cet évêque d'Antioche; puis il lui déclare que tout ce qu'on dit avoir été fait ou toléré par ses légats, outre les définitions de la foi, demeurera sans effet et sans force. Par ces différentes lettres, on voit que le pape S. Léon n'était point occupé du soin de la prééminence essentielle de son propre siège, à laquelle on ne songeait pas à donner atteinte. Il n'alléguait point de motif plus pressant de son opposition aux prétentions du patriarche de Constantinople, que l'injure faite par là aux autres grands sièges de l'Orient, contre les anciennes dispositions du concile de Nicée.

Il y a plusieurs autres canons du concile de Chalcedoine. Les Grecs en marquent trente, en comprenant celui des prérogatives de Constantinople, qui est le vingt-huitième. Les Latins n'en comptent que vingt-sept, qui furent reçus de toute l'Eglise; et ceux qui sont effectivement de ce concile avaient été dressés dans les six premières sessions, comme l'indiquent les anciens exem-

¹ Conc. Chal. p. 82. — ² Epist. 35. — ³ Epist. 54.

plaires, où on les trouve à la fin de la sixième. Toutefois, on ne peut attribuer sûrement aux sessions œcuméniques de ce saint et célèbre concile, que les trois canons que nous avons rapportés en traitant de cette session, quoique les autres soient aussi très-anciens et très-respectés de toute l'Eglise, qui conserve encore aujourd'hui le fond de la même discipline.

Les excommunications n'y sont cependant que comminatoires : les peines encourues par le seul fait étant fort rares dans l'antiquité, et cette manière abrégée de procéder n'étant devenue nécessaire que par la suite. Le sixième canon défend d'ordonner des clercs qui ne soient pas attachés à quelque église ; et telle fut, dès le concile de Nicée, qui fit un règlement semblable, l'origine du titre fixe des bénéfices. Le neuvième fait foi qu'il était encore défendu aux ecclésiastiques de porter leurs affaires aux tribunaux séculiers. Deux clercs en différend devaient s'adresser à l'évêque : si l'on était en contestation avec l'évêque même, c'était au concile de la province qu'on avait recours ; et l'on devait recourir à l'exarque ou au patriarche, contre le métropolitain. Ce canon fut confirmé, quant à sa substance, par une loi impériale de l'an 456, portant que les clercs ne pourraient être appelés en jugement que devant l'évêque, sinon à Constantinople, où il serait libre, pour les affaires temporelles, de les citer devant le préfet du prétoire, sans qu'eux-mêmes, de leur propre mouvement, pussent aller à aucun juge laïque. Le quatorzième canon, en défendant aux lecteurs d'épouser des femmes d'une foi suspecte, dans les provinces où il leur était permis de se marier, apprend que cette liberté n'était pas universelle, même pour un ordre mineur : preuve surabondante de l'exactitude de l'Eglise à conserver la continence parfaite dans les ordres supérieurs.

Il faut encore observer qu'à Chalcedoine, l'ordre des sessions, ou des diverses matières qu'on y traita, n'est pas le même dans tous les exemplaires. Cette diversité, qui ne se rencontre pas seulement dans les actes de ce concile, provenait de ce que les évêques des grands sièges amenaient chacun leurs notaires particuliers aux conciles généraux, et leur faisaient transcrire ou rédiger les actes, selon le besoin qu'ils en avaient. Tous recueillaient avec soin ce qui intéressait universellement l'Eglise, comme les points de dogme, et la discipline générale : mais pour ce qui ne concernait que des affaires particulières, ceux qui n'y étaient pas intéressés, ou l'omettaient, ou ne le plaçaient dans leur recueil que selon les degrés d'importance qu'ils y attachaient.

L'empereur Marcien soutint de tout son pouvoir les décrets de Chalcedoine. Dioscore, l'âme de l'hérésie eutychieenne, plus

qu'Eutychès même, fut exilé en Paphlagonie, où il mourut misérablement. Pour lui ôter d'abord toute espérance d'être jamais rétabli, Théodose, gouverneur d'Égypte, eut ordre de faire assembler le clergé et le peuple d'Alexandrie, afin d'élire un nouveau patriarche¹. Protère fut effectivement élu. C'était lui que Dioscore avait établi son vicaire en partant pour le concile; mais il avait d'autres titres en sa faveur. Outre sa prudence et son habileté, qui pouvaient lui avoir attiré la confiance de son patriarche, sa vertu était éminente : ce qui ne lui attira que des chagrins de la part d'un peuple licencieux et fort attaché au dernier patriarche, qui ne gênait personne dans sa manière de vivre. Lorsque ce peuple vit la scène entièrement changée, et qu'on procédait à l'exécution des décrets canoniques, il redemanda Dioscore avec fureur, et se porta aux derniers excès². Les moines, déjà infectés en très-grand nombre des nouvelles erreurs, fomentaient les mécontentemens et la révolte, faisaient le coup de main dans l'occasion, et se montraient partout les plus emportés. L'Empereur crut faire plier Alexandrie, en supprimant la distribution ordinaire des grains, en interdisant les bains et les spectacles. Mais le trouble et la sédition ne faisant qu'augmenter, il parut plus expédient de dissimuler avec un peuple si animé et si nombreux, qui se calma en effet pour un temps. Cependant l'évêque Protère courut des dangers presque continuels, et son pontificat ne fut jamais bien tranquille. Comme la nouvelle hérésie avait les moines pour auteurs et pour défenseurs, dès-lors ces contrées, remplies de cénobites et de solitaires, furent tellement infectées, qu'elles ne reprirent jamais bien la pureté de la foi. Ainsi commença le schisme de ce qu'on appela depuis les Coptes ou Jacobites, qui dure encore aujourd'hui.

Le mal ne fut pas si grand en Palestine; mais il ne laissa pas que d'y régner beaucoup de troubles, causés par un moine intrigant et vicieux qu'on appelait Théodose. Il avait été autrefois convaincu de plusieurs crimes par son évêque, et chassé pour cela de son monastère. Passé en Égypte, il s'était emporté contre Dioscore même, alors encore patriarche, avait été condamné à être fouetté publiquement et promené par la ville sur un charmeau. La faction du moine Barsumas vint à propos pour relever les espérances de Théodose, dans l'infamie dont il était couvert; mais il fallait se vouer à Dioscore, qui était l'auteur de la flétrissure. Tout personnage convient aux âmes de cette bassesse. Théodose alla au concile de Chalcedoine, retourna aussitôt après

¹ Liber. c. 14. — ² Evagr. 11, c. 5.

en Palestine, cria de toute part, avec une impudence et une audace forcenées, que le concile avait trahi la foi, rétabli l'hérésie de Nestorius, et reconnu en Jésus-Christ deux personnes qu'il fallait adorer.

L'impératrice Eudoxie, retirée dans cette province depuis son veuvage, n'était pas encore guérie de sa jalousie contre Pulchérie. Elle se prévint aisément contre un concile protégé par sa rivale, et se déclara pour la faction du moine Théodose, qui, par ce moyen, entraîna bientôt la plupart des moines et du peuple. Juvénal de Jérusalem étant revenu de Chalcedoine, où il s'était enfin déclaré généreusement pour la bonne doctrine, on entreprit de la lui faire abjurer avec une telle violence et un si effroyable désordre, qu'il fut trop heureux de retourner bien vite sur ses pas chercher un asile dans Constantinople. On gagna, pour l'assassiner, un scélérat qui manqua son coup, mais qui, voulant de manière ou d'autre mériter son salaire, massacra Sévérien, évêque de Scythopolis.

Alors le champ étant libre, les schismatiques s'assemblèrent à Jérusalem, et choisirent Théodose pour leur évêque. Il en ordonna d'autres pour plusieurs villes de Palestine, surtout à la place de ceux qui n'étaient pas encore revenus de Chalcedoine¹. Le gouverneur de la province était éloigné et occupé avec ses troupes contre les Barbares. On mit tout en combustion pendant son absence, et l'on prit des mesures pour ne pas le craindre à son retour. Pour cela on ne fit pas difficulté d'ouvrir les prisons, de mettre indistinctement tous les criminels en liberté; et avec ces brigands, unis aux gens de Théodose et d'Eudoxie, on osa fermer les portes de la ville à celui qui avait toute la puissance de l'Empereur dans le pays. On exerça la plus violente persécution contre quiconque n'embrassait pas la communion de Théodose; on osa dire anathème au concile de Chalcedoine et au pape Léon; on pilla le bien des uns, on brûla les maisons des autres, on les frappa, on les fouetta avec cruauté, on maltraita indignement les femmes de la première condition, et il y eut une quantité de martyrs. Théodose occupa ainsi, pendant près de deux ans, le siège épiscopal de Jérusalem.

Les provinces occidentales reçurent bien différemment les décisions du saint concile. S. Léon leur avait déjà envoyé, du moins aux évêques de Gaule, sa lettre à Flavién. Elle avait été reçue par eux avec respect et actions de grâces, comme ils le lui témoignèrent de leurs sept provinces, au nombre de quarante-quatre évê-

¹ Nicéph. xv, c. 9.

ques en une seule fois, sans compter plusieurs autres lettres particulières. Aussitôt que les décisions de Chalcédoine avaient été reçues à Rome, le pape les leur avait fait passer avec une copie de la sentence rendue contre Dioscore. Il en usa de la même manière et avec le même succès à l'égard des évêques de la Gaule Cisalpine ou du Milanez, et apparemment avec les prélats de toutes les autres provinces. Dans la réponse des Cisalpins, qui est une lettre synodale aussi bien que celle des quarante-quatre évêques de la Gaule proprement dite, ceux-là déclarent qu'ils ont lu dans leur concile la lettre à Flavien, qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes Écritures et aux écrits des Pères; qu'en conséquence ils condamnent avec elle les nouvelles erreurs qui s'élèvent contre le mystère adorable de l'Incarnation.

Pendant ces alternatives de douleurs et de consolation, le saint pontife fut replongé tout-à-coup en d'autres alarmes, par l'irruption des Huns, qui, sous la conduite du terrible Attila, menaçaient d'une ruine totale les plus belles provinces de l'Occident. Dès l'année précédente, ces Barbares s'étaient jetés dans les Gaules, et avaient ruiné les villes de Cologne, de Trèves, de Metz, de Reims, de Besançon, et toutes les meilleures places qu'ils avaient rencontrées sur leur passage jusqu'à Orléans, excepté Paris qui fut garanti par S^{te} Geneviève, et Troyes que sauva S. Loup¹.

Toute la sainteté de Geneviève n'avait point empêché qu'elle ne fût calomniée indignement, du vivant même de S. Germain, qui ne lui en donna que des témoignages plus marqués de sa haute estime². Après la mort du saint évêque, et par son ordre, son archidiacre prit également la défense de cette illustre vierge. Le besoin de cette protection ne fut jamais plus pressant qu'au moment où les Parisiens se virent menacés par le terrible Attila. Troublés jusqu'au délire par l'excès de leur effroi et par la proximité du péril, ils s'en prirent à leur bienfaitrice même. L'archidiacre d'Auxerre arriva à Paris, comme on conspirait contre elle, ou plutôt comme sa perte était déjà résolue, et qu'on ne délibérait plus que sur la manière de la faire périr, soit en la lapidant, soit en la précipitant dans la rivière. Tout son crime était sa foi et son intrépide confiance en Dieu, qui, tandis que les citoyens se déshonoraient par une lâche crainte, les lui faisait exhorter à tenir ferme dans leur ville que le Seigneur voulait préserver, au lieu de se réfugier, comme ils le méditaient, dans les places voisines qui seraient saccagées.

L'archidiacre fit renaître l'équité et la raison dans le cœur des

¹ Greg. Tur. 11, Hist. c. 6 et 7. — ² Boll. ad 3 Jan.

Parisiens, en relevant leur courage, et en leur parlant ainsi de Geneviève. « Gardez-vous bien à jamais de rien oser contre cette sainte fille; il me souviendra des termes dans lesquels j'ai souvent ouï célébrer ses vertus par le saint évêque Germain. » Les Parisiens prirent enfin confiance aux conseils de la sainte, et Paris fut sauvé. Alors toutes les préventions se changèrent en actions de grâces et en une vénération religieuse. Le nom de Geneviève ne fut pas seulement célèbre dans toutes les Gaules, mais aux extrémités de l'Orient; en sorte que l'illustre S. Siméon Stylite se faisait recommander à ses prières par tous les Gaulois qui venaient le visiter. Les rois mêmes parlaient d'elle avec respect. Clovis l'honora tout particulièrement pendant sa vie, qu'elle conserva jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, nonobstant ses austérités, et qui ne finit que vers l'an 500. Après sa mort, il fit bâtir sur son tombeau la basilique de S. Pierre et S. Paul, à laquelle le peuple, enchérissant sur la piété du monarque, donna insensiblement le nom de S^{te} Geneviève, qu'il prit pour sa patronne et sa protectrice.

La ville de Troyes se vit encore plus près de sa ruine que celle de Paris. Déjà le roi et l'armée innombrable des Huns s'avançaient contre elle, en préludant à sa dernière calamité par le sang et le feu dont ils marquaient toute leur route, quand l'évêque S. Loup entreprit de la sauver. Cet intrépide pasteur alla au-devant du prince farouche, dont la seule figure imprimait l'effroi¹. Il était d'une taille médiocre, mais d'une carrure énorme, avait la poitrine large, la tête extrêmement grosse, les yeux petits, mais étincelans, le nez plat, les cheveux négligés, le teint extraordinairement brun; de manière que son aspect, joint à la fierté de sa démarche et aux mouvemens convulsifs dont il était perpétuellement agité, suffisait pour inspirer la terreur, et justifiait le nom de Fléau de Dieu, qu'il se plaisait à prendre². Loup, supérieur à l'effroi général, l'aborde et lui demande ce qu'il prétend. « Ignoreres-tu qui je suis, repartit le Barbare? Le fléau du Dieu vengeur remplit sa destination. — Et moi, répliqua le saint, je suis un Loup dépouillé de sa férocité naturelle, et commis à la garde du troupeau du Dieu de miséricorde. Epargnes-en les faibles brebis, et ne frappe que le pasteur. » Cette assurance plut au Hun farouche, dont le Seigneur adoucit l'âme, et Troyes fut épargnée.

Attila alla assiéger Orléans³. Cependant tous les peuples étrangers établis dans les Gaules, Goths, Francs, Bourguignons, unis avec les Romains par la crainte d'un ennemi plus formidable,

¹ Sur. ad 29 Jul. — ² Jornand. c. 42, p. 71. — ³ Sidon. VIII, epist. 15.

s'approchèrent pour le combattre. Il leva le siège, et se retira en Champagne. Le général romain, qui était Aëtius, le suivit avec ses alliés et le défit : ce qui l'obligea à quitter les terres de l'Empire. Mais dès l'année suivante, ayant réparé ses pertes, il revint par la Pannonie, pénétra dans l'Italie, ne se proposant rien moins que de prendre Rome. L'armée des Huns, composée de trois cent mille combattans, sous la conduite d'un prince qui n'avait pas moins de génie que de valeur, imprimait un tel effroi, et l'on était si peu en état de résister, que l'empereur Valentinien et le brave Aëtius songeaient à quitter le centre de l'Empire.

On voulut essayer auparavant la négociation. S. Léon fut prié de se mettre à la tête de l'ambassade, et réussit au-delà de toute espérance¹. On a cru que ce conquérant n'avait pu être arrêté en si beau chemin, que par quelque prodige effrayant ; mais la divine puissance, qui tient les cœurs des tyrans dans sa main, et l'éloquence merveilleuse qu'elle inspira au saint pontife, n'étaient pas moins efficaces que les plus terribles visions. Les troupes mêmes d'Attila regardaient Rome comme une ville sainte, dont l'attaque était funeste ; et les Huns se disaient les uns aux autres, qu'Alaric, après l'avoir pillée, n'avait pas vécu long-temps. Attila, ravi de voir S. Léon, d'après tout ce que la renommée en publiait, fit cesser les actes d'hostilités, et se retira au-delà du Danube, en promettant de faire la paix.

Julien de Cos, toujours chargé des affaires du pape à Constantinople, lui témoigna, par lettre, la part qu'il prenait aux maux qu'avait soufferts l'Italie par l'incursion des Barbares². Il l'intéressa en même temps en faveur d'Aëtius, archidiacre de Constantinople, que le patriarche Anatolius, sous prétexte de lui faire honneur, mais au fond pour le dépouiller de l'archidiaconé qui donnait un grand crédit, et pour le tenir dans une sorte d'exil, avait ordonné prêtre titulaire d'une église hors de la ville. Ce qui sonnait encore plus mal, c'est qu'à ce catholique zélé il avait donné pour successeur un certain André, ami d'Eutychès et ancien accusateur de Flavien ; de manière qu'Anatolius se faisait fortement soupçonner de ne s'être pas détaché bien sincèrement des hérétiques. S. Léon fit des représentations à ce sujet à l'Empereur et à l'Impératrice, qu'il pressa d'obliger Anatolius à changer de conduite.

Il leur recommanda aussi l'évêque Julien, pour qui ses épîtres tenaient lieu de lettres de créance, en qualité de légat chargé à Constantinople de défendre, pour le pape, les intérêts de la foi

¹ Chron. Prosp. Chron. Cassiod. an. 452. — ² Eptst. 57 et 58.

et de l'Eglise contre les hérésies qui avaient cours. C'est le commencement des légats, nommés depuis *apocristaires* ou *correspondans*, dans le genre des agens qu'y avaient déjà les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Mais ceux de Rome y étaient de plus employés spécialement à ce qui concerne l'intérêt général de l'Eglise, et Julien, en particulier, avait mission de surveiller de près l'évêque Anatolius, qui ne donnait que trop lieu à cette institution, dont on n'avait pas encore si bien senti la nécessité. S. Léon ne manqua pas de prévenir Julien de tout ce qu'il écrivait à la cour. Il lui demanda des nouvelles certaines de l'église d'Alexandrie, et de plus précises encore sur les désordres excités par les moines de la Palestine, dont le pape n'avait encore oui parler que confusément¹.

Il reçut peu après les renseignemens qu'il souhaitait, et tout à la fois l'heureuse nouvelle que la cour avait appliqué le remède à un mal si urgent. A la demande de Juvénal de Jérusalem, réfugié, comme on l'a vu, dans la ville impériale, l'Empereur avait écrit aux moines de la Palestine, pour les ramener par la voie de la douceur et de la persuasion : il s'efforçait de leur faire sentir l'inconséquence qu'il y avait à se livrer à Théodose, sectateur d'Eutychès, tandis qu'il anathématisait l'eutychianisme. C'était sans doute l'ignorance et la simplicité de ces solitaires que Marcien trouvait dignes d'indulgence; mais il ne leur laissa point ignorer que c'était à la prière de l'évêque Juvénal et dans l'espoir de leur changement qu'il leur accordait ces marques de sa clémence et de sa bonté.

A l'égard du faux évêque Théodose, auteur de tous les désordres, on agit plus sévèrement. Le gouverneur de la Palestine eut ordre de l'arrêter pour le faire punir; mais le coupable fut instruit à propos et s'évada. Plusieurs complices de ses violences, même entre les moines, furent condamnés à des peines corporelles². Juvénal rentra dans son siège, déposa tous les sujets que Théodose avait ordonnés, et tint un concile pour dissiper les préventions des esprits faibles contre celui de Chalcedoine, et rassurer ces esprits contre les calomnies des schismatiques. La lettre synodale, adressée en conséquence aux abbés et aux moines, fut signée par tous les évêques des trois Palestines.

Les sectaires avaient poussé l'artifice jusqu'à répandre le bruit que le pape Léon n'approuvait pas le concile de Chalcedoine. Quoique cette invention, attribuée à Anatolius, fût dépourvue de toute vraisemblance, elle fit cependant une telle impression, que

¹ Epist. 57 et 58. — ² Nicephor. xv 9

l'Empereur engagea le pontife à la démentir formellement. Sans compter la lettre à Flavien, la distinction même que mettait Léon entre le canon des prérogatives de l'église de Constantinople, qu'il rejetait, et les décisions de foi qu'il avait approuvées formellement, suffisait pour faire connaître ce qu'il pensait des décisions dogmatiques de Chalcedoine. Mais pour contenter l'Empereur et ne rien omettre dans une affaire de cette importance, il adressa une nouvelle lettre à tous les évêques qui avaient assisté à ce concile¹, leur déclara derechef qu'il approuvait tout ce qui avait été statué par rapport à la foi, et que quiconque oserait soutenir, soit l'erreur de Nestorius, soit celle d'Eutychès et de Dioscore, devait être retranché de l'Eglise. L'Empereur fut satisfait, et les affaires de la religion commencèrent à prendre un heureux cours.

Mais on goûtait à peine cette satisfaction, que l'Empereur et tous les gens de bien eurent la douleur de perdre l'impératrice Pulchérie, qui mourut l'an 453, âgée seulement de cinquante-quatre ans : femme forte, vierge pure, digne de régner dans le ciel comme sur la terre, et que l'Eglise honore d'un culte public le dix de septembre. Si elle transforma la cour en une retraite de vierges ferventes, ce fut un spectacle encore plus merveilleux de voir la femme d'un empereur leur donner l'exemple des vertus de leur état, et si bien allier les devoirs du christianisme avec ceux du trône, que ces deux fonctions, loin de se nuire, tiraient l'une de l'autre un nouvel avantage et un nouveau lustre. Elle bâtit plusieurs églises magnifiques, trois entre autres en l'honneur de la Reine des vierges; elle fonda et dota plusieurs hôpitaux et plusieurs monastères; elle laissa tous ses biens aux pauvres par un testament que Marcien exécuta avec une fidélité religieuse. Mais ce qui peint d'un seul trait le mérite transcendant de cette princesse, l'énergie et l'élevation de son âme, la solidité de sa vertu et de son esprit, c'est que jamais l'Empire ne fut plus heureux ni plus en sûreté, que quand son frère Théodose le lui laissa gouverner. Sitôt au contraire que, livré aux eunuques ou à la jalousie de sa femme, il ne suivit plus la direction de cet ange tutélaire, il mit l'Empire et la religion à deux doigts de leur perte : de manière que l'Orient, en butte aux assauts des sectaires et de tous les hommes remuans, eût infailliblement succombé, comme l'atteste S. Léon, si cette femme incomparable ne l'eût soutenu.

La mort de l'empereur Valentinien III, qui arriva le 7 mars de l'an 455, fut bien différente. Ce prince, qui n'avait que trente-six ans lorsqu'il périt, avait bien démenti les idées favorables conçues

¹ Epist. 61.

autrefois de sa vertu. La mollesse et l'incontinence flétrirent tout ce qu'il avait de bonnes qualités, et ce dernier vice fut enfin la cause de sa perte¹. Depuis quelque temps, il se livrait sans réserve à cette honteuse passion. La femme du patrice Maxime, l'un des premiers personnages de l'Occident, n'était pas moins recommandable par sa vertu que par sa beauté; Valentinien, désespérant de la séduire, la surprit brutalement et se porta aux derniers excès. Aussitôt qu'elle put s'échapper, elle alla, inondée de larmes, apprendre à son époux son déshonneur et son désespoir, se renferma ensuite dans son appartement, la mort déjà dans le sein, et mourut en effet quelques jours après².

Maxime, descendu de l'empereur de même nom qui avait régné quelque temps dans les Gaules, conçut une ambition que le faible droit de sa naissance colorait avantageusement à ses yeux. Il dissimula cependant en présence de Valentinien, et feignit d'ignorer l'opprobre de sa femme. Il eut même assez de sang-froid pour comprendre que, le trône venant à vaquer, il n'aurait pas à y prétendre tant qu'Aëtius vivrait; il entreprit de le brouiller avec le prince, et persuada si bien à celui-ci qu'Aëtius, fier de ses victoires, aspirait à l'Empire, que ce lâche et barbare empereur poignarda ce grand capitaine de ses propres mains. Après cet assassinat révoltant, comme l'Empereur se promenait à Rome dans le Champ-de-Mars, il fut assailli par deux des gens d'Aëtius qu'avait suscités Maxime, et qui massacrèrent publiquement Valentinien, sans que personne se mit en devoir de le défendre. Ainsi finit le dernier prince de la race du grand Théodose. Maxime fut aussitôt reconnu empereur, et il épousa Eudoxie, veuve de Valentinien, dans l'ignorance où elle était encore que ce nouvel époux fût l'assassin du premier.

Mais quand elle eut découvert cette trame détestable, elle ne mit plus de bornes à son dépit; et, préférant à ce joug indigne celui des plus féroces Barbares, elle invita Genséric à venir s'emparer de Rome. Toujours prêt au pillage, le roi des Vandales ne se fit pas prier. Bientôt il prit terre à Ostie et marcha droit à Rome. Maxime, songeant à s'enfuir et permettant à tout le monde d'en faire autant, se rendit si méprisable, qu'on attenta sans crainte à sa vie: il fut mis en pièces le 77^e jour de son règne, par d'anciens serviteurs de Valentinien, qui jetèrent les membres du parricide dans le Tibre.

Toute la ville s'abandonna à la consternation, et l'on ne pensa pas seulement à se défendre³. Le seul pontife alla au-devant de

¹ Chron. Prosp. Idac. Marcel. etc. — ² Evagr. 11, c. 7. — ³ Procop. 1, c. 5.

Genséric, peu capable de l'effrayer après Attila. Il obtint tout ce qu'on pouvait demander à un pareil vainqueur, et bien au-delà de toutes les espérances : c'est-à-dire que les Vandales se contenteraient du pillage, qu'ils s'abstiendraient du meurtre et des incendies, qu'il y aurait même trois églises, celle de S. Pierre, celle de S. Paul et la basilique Constantinienne, qui ne seraient ni pillées ni visitées. On tint parole; mais on pilla durant quatorze jours tout le reste de la ville, d'où l'on emporta des richesses immenses, en particulier les vases sacrés que l'empereur Tite avait autrefois enlevés de Jérusalem. Il y eut des milliers de captifs; l'Impératrice, qui avait appelé les Barbares, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudoxie et Placidie.

Mais ce désastre fut salutaire à la célèbre Eudoxie, veuve de l'empereur Théodose et mère de l'impératrice d'Occident. Sa philosophie et toutes ses lumières naturelles étaient pour elle une faible consolation, sans celle de la foi, dont elle s'était privée en s'engageant dans l'hérésie d'Eutychès. Ces coups de la main du Seigneur donnèrent lieu aux plus profondes réflexions, et bientôt elle craignit de s'être engagée dans la mauvaise voie¹. Les hommes de Dieu, puissans en œuvres et en paroles, abondaient encore dans la Terre-Sainte, où elle habitait. Elle consulta les plus célèbres, apprit d'eux que sa mort n'était pas éloignée, et que nulle œuvre de vertu ne devait la rassurer, à moins qu'elle ne tînt au centre de l'unité, en s'attachant au concile de Chalcédoine et à Juvénal son légitime évêque. Elle obéit à cette voix du Ciel, abjura publiquement l'hérésie à Jérusalem, et rentra dans la communion de l'Église, où elle persévéra, sans hésiter, jusqu'à la mort. Avant de sortir de ce monde, elle eut la consolation d'apprendre que le prince Hunéric, fils du roi de Vandales, avait épousé l'aînée des deux filles de Valentinien, et qu'on avait renvoyé la cadette avec sa mère à Constantinople.

Il restait en Afrique une multitude d'autres captifs illustres, qui fournirent une ample matière à la charité de l'évêque de Carthage, nommé Deo-gratias, lequel avait été ordonné en 454, à la prière de l'empereur Valentinien, après une longue vacance de ce siège. Les traitemens inhumains qu'éprouvaient les captifs touchèrent vivement ce prélat². Comme les vainqueurs étaient partie maures, partie vandales, ils se partageaient les prisonniers, séparaient impitoyablement les enfans de leurs parens et les femmes de leurs maris. Ainsi, dans la misère et les travaux accablans de l'esclavage, ceux-ci n'avaient pas même la triste consolation de porter leurs

¹ Vit. S. Euthym. p. 64 et seq. — ² Vict. Vit. I, c. 8.

chaînes de compagnie avec les personnes qui leur étaient chères, ni de confondre leurs sueurs et leurs larmes ensemble. Il y en avait une multitude de malades, tant par les besoins qu'ils éprouvaient que par les inconvénients extraordinaires qu'ils avaient soufferts dans la navigation. Le saint évêque en racheta autant qu'il en put payer, ne craignant pas de vendre pour une si bonne œuvre les vases d'or et d'argent qui servaient aux églises. Il fournissait aux malades tous les secours dont ils avaient besoin, leur faisait distribuer la nourriture convenable, et accompagnait lui-même les médecins qui les visitaient. La nuit, il allait voir s'ils n'étaient pas négligés, demandait à chacun, de lit en lit, comment ils se trouvaient, et cela nonobstant sa faiblesse et son âge décrépît. Il mourut très-peu de temps après, n'ayant occupé le siège de Carthage que trois ans.

A ce triste événement les captifs crurent revoir le moment où ils étaient tombés pour la première fois dans la servitude. Cette mort ne fut pas moins funeste à l'Eglise d'Afrique en général. Le roi Genséric en prit occasion de défendre d'ordonner des évêques dans la province Proconsulaire et dans la Zeugitane, où il y en avait encore soixante-quatre, mais la plupart fort âgés. Ainsi, manquant de jour en jour, ils furent réduits à trois après quelques années. L'Eglise honore la mémoire de S. Deo-gratias le vingt-deuxième jour de mars. La barbarie de Genséric donna lieu à la sanctification de plusieurs autres Africains, sans compter le nombre infini de martyrs qu'elle produisit.

C'est ce qui anima, autant ou plus que les brigandages du Vandale, le zèle et la valeur de l'empereur Marcien, qui pensa sérieusement à lui faire la guerre. Il s'y prépara en prince chrétien, joignant aux sages précautions suggérées par l'expérience et la politique, tout ce qui pouvait mettre le Ciel dans ses intérêts, comme les prières publiques et d'abondantes largesses en faveur des pauvres. Mais si ces œuvres de piété ne purent servir à remplir ses vues temporelles, elles ne furent pas perdues pour l'éternité, à l'approche de sa mort, qui arriva peu après, savoir l'an 457, de son âge le 65^e. Sa mémoire est en bénédiction, pour ses vertus, pour son application au bien de l'Etat et de la religion. Il eut pour successeur le tribun Léon, gouverneur de Sélymbrie. Il était natif de Thrace, et fut élu le septième de février de la même année, par les gens de guerre, avec le consentement du sénat.

Il aimait sincèrement la religion; mais dès le commencement de son règne, il commit une faute de surprise ou de faiblesse, qui, en alarmant S. Léon et toutes les personnes attentives au bien de l'Eglise, leur fit trop tôt sentir que l'Orient n'était plus sous la

conduite des Marcien et des Pulchérie. Les Eutychiens, si nombreux en Egypte, reprenant courage au changement de souverain, le moine Timothée, ordonné prêtre du temps de Dioscore, se mit à la tête des séditeux. Depuis long-temps il fomentait sourdement la cabale et la révolution qu'il méditait. Il allait de nuit, avec une canne creuse près des cellules dessolitaires, et leur parlant au moyen de cette espèce de porte-voix, les appelait l'un après l'autre par leurs noms, dont il avait eu soin de se faire instruire, se donnait pour un ange envoyé du Ciel qui venait les avertir de fuir la communion de Protère, et de choisir le moine Timothée pour évêque, se designant ainsi lui-même¹. C'est à cette supercherie sacrilège, qui le faisait courir de nuit comme les chats courent sur les gouttières, qu'on rapporte son surnom d'Elure, mot dont les Grecs nomment ces animaux.

Quand il crut sa partie assez bien liée, et qu'il sut la mort de Marcien, auteur de son exil, il reparut avec insolence, et déclama hautement contre le concile de Chalcédoine. Entre les moines qui lui étaient dévoués, il rassembla d'abord ceux du voisinage d'Alexandrie, avec une troupe de bandits et de séditeux gagnés par argent; et profitant de l'absence du gouverneur, qui était occupé avec ses troupes dans la Haute-Egypte, il remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osèrent plus paraître. S'étant emparé de la grande église, qu'on nommait le temple Césarien, il se fit ordonner évêque par Eusebe de Péluse et Pierre de Majume, deux des quatre ou cinq évêques condamnés à l'exil, et réduits par leur révolte contre l'Eglise et ses premiers prélats, à faire la cour à un moine séditeux. Il restait un obstacle à sa faction, dans la personne de l'évêque Protère, qui chercha inutilement sa sûreté dans le baptistère.

Ni la sainteté du lieu, ni celle du jour, qui était le vendredi Saint, ne le préserva de leur fureur. Sans égard à sa vertu, ni à sa vieillesse vénérable et à ses cheveux blancs, ils le percèrent de plusieurs coups d'épée, comme il était en prière. Leur emportement ne se borna pas même à la mort : son corps fut attaché à une corde et suspendu publiquement à la vue du peuple, avec des huées et des insultes barbares. Ensuite on le traîna par toute la ville, et on le déchira de mille coups, jusqu'à ce qu'il fut en lambeaux. Quelques-uns poussèrent la rage jusqu'à goûter de son sang. On brûla le reste de ses membres, et l'on en jeta les cendres au vent. Plusieurs catholiques furent martyrisés avec leur saint évêque².

¹ Niceph. xv, c. 19; Evagr. II, c. 8. — ² Vict. Chron. p. 899.

Timothée ôta le nom de Protère des sacrés dyptiques, y mit le sien après celui de Dioscore, pilla les biens du martyr et de sa famille. Pour ceux de l'Église, il en disposait à sa fantaisie, les prodiguant aux factieux et à ses proches, sans penser seulement aux pauvres. Il anathématisa le concile de Chalcédoine et tous les fidèles qui le révéraient, nommément le pape et les évêques des grands sièges. Dans le petit nombre des évêques de sa faction, il choisit les plus emportés, et les envoya dans toutes les villes de la province, pour persécuter les prélats catholiques et leur clergé. On chassa les plus respectables pasteurs, de vénérables vieillards, ordonnés du temps de S. Cyrille et plus anciennement encore; puis on institua des hérétiques en leur place. Les orthodoxes étaient également recherchés dans les monastères, soit d'hommes, soit de filles, où l'on s'étudiait surtout à ne laisser que des prêtres hérétiques; en sorte que les ecclésiastiques soumis aux décisions de la foi étaient généralement réduits à la fuite ou à se tenir exactement cachés.

Malgré tant d'excès, l'empereur Léon restait dans l'inaction et dans une sorte d'indécision sur ce qu'il devait penser de ces factieux. Ils avaient envoyé à Constantinople des requêtes, dans lesquelles ils représentaient que le peuple et les magistrats d'Alexandrie ne voulaient point d'autre évêque qu'e Timothée. Quant à la foi, ils faisaient profession de celle de Nicée et d'Ephèse, ne disaient mot du concile de Constantinople, et blâmaient insolemment celui de Chalcédoine, avec le pape Léon qui le révérait, et tous les évêques d'Orient qui l'avaient tenu. Après quoi ils ajoutaient, que, sans y avoir égard, il en fallait assembler un autre et examiner la foi tout de nouveau. L'Empereur, abandonné à ces vaines appréhensions qui engagent souvent un politique faible et borné dans les plus dangereuses démarches, proposa au patriarche de Constantinople d'assembler son clergé, avec tous les évêques qui se trouvaient dans la capitale, pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée que sur les décrets de Chalcédoine. Il écrivit dans le même sens au souverain pontife, qu'il pressait de venir à Constantinople; à Basile d'Antioche, successeur de Maxime; à Juvénal de Jérusalem; à une multitude de métropolitains et d'évêques des sièges considérables, au nombre d'environ soixante. Il aurait même songé à faire célébrer un concile œcuménique; si, après les dépenses du dernier et tant d'autres inconviens, la chose avait été praticable.

Le pape répondit à l'Empereur¹, ainsi que l'avait déjà fait un

¹ Epist. 73.

concile de quarante évêques assemblés à Constantinople, que ce serait un attentat d'examiner de nouveau les décisions d'un concile général, lesquelles, étant dictées par le Saint-Esprit, sont infaillibles et irréformables; que, loin de remettre en question ce qui était décidé, il ne fallait penser qu'à y soumettre les indociles; que si l'on renouvelait ainsi les disputes au gré des hérétiques, les troubles de l'Eglise n'auraient plus de fin, et que cette coupable condescendance ne pouvait que les augmenter. Il l'exhortait enfin à chasser bien vite le moine Timothée du siège d'Alexandrie, qu'il avait usurpé si indignement: il le faisait souvenir que tel était le vœu de presque tous les évêques d'Egypte, qui l'avaient certifié par leurs lettres, et plusieurs de vive voix, à Constantinople même, où ils s'étaient réfugiés depuis les violences de l'usurpateur, tandis que les évêques schismatiques n'avaient osé signer leur requête, de peur de laisser apercevoir leur petit nombre.

Cette sage fermeté du pontife fit qu'on ne pensa plus à célébrer un nouveau concile. Mais les Eutychiens, en perdant toute espérance de ce côté-là, demandèrent qu'on leur accordât au moins une conférence dans laquelle ils pussent proposer leurs difficultés. S. Léon ne fut pas moins inflexible contre cette nouvelle tentative. « Ce serait toujours anéantir l'autorité du concile de Chalcedoine, répondit-il¹, que d'accéder à cette demande artificieuse d'inquiets sectaires; qu'on n'espère jamais m'amener là. En cherchant à disputer de nouveau sur la foi, ils voudraient faire croire que jusqu'ici il n'y a rien d'arrêté là-dessus: le piège est trop grossier; Léon n'y donnera jamais. »

L'Empereur consulta ensuite les solitaires les plus révérends de l'Orient, tels que S. Siméon Stylite, S. Jacques le Syrien et S. Baradat. La manière de vivre de ces deux derniers n'est guère moins surprenante que celle de Siméon; et si ces merveilles n'étaient également attestées par des témoins oculaires et des écrivains d'un aussi grand poids que Théodoret², nous aurions peine à les croire nous-mêmes. L'illustre Syrien, nommé Jacques, était connu très-particulièrement de cet évêque de Cyr; il n'habitait qu'à une lieue et demie de cette ville, sur le sommet d'une montagne où il vivait à découvert, exposé nuit et jour à toutes les injures des saisons; n'ayant pas même de clôture pour se préserver des bêtes sauvages, pas un antre pour se soustraire, soit aux ardeurs du soleil, soit aux neiges, qui tombaient quelquefois en telle abondance qu'il y était comme enseveli: il ne vit jamais de feu, n'en usait pas même pour apprêter sa nourriture qui ne consistait qu'en quelques

¹ Epist. 78. — ² Theod. Philoth. c. 21

lentilles trempées dans l'eau : cette manière de vivre ne lui paraissant pas encore assez dure, il portait sous son habit de pesantes chaînes de fer. S. Baradat, exposé de même à toutes les intempéries des saisons, habitait la pointe d'un rocher : il tenait sans interruption les mains étendues vers le ciel, moins semblable à un être animé qu'à un terme informe, tout couvert d'une peau qui ne lui laissait de libre que le nez et la bouche pour respirer.

De pareilles austérités s'attiraient les plus grands respects de la part même des puissans du siècle, dont l'indifférence en matière de vertu n'est guère touchée que de ce qui est extraordinaire. Mais ces hommes tout célestes avaient encore plus d'humilité que d'ardeur pour la pénitence. Prêts à laisser leur genre de vie singulier au premier ordre des princes de l'Eglise, qui sont les évêques, ils n'avaient point d'autre règle de leur foi que les décisions de ces premiers pasteurs. Ils répondirent à l'Empereur, qu'il devait regarder comme un oracle infaillible de l'Esprit saint, ce qui avait été prononcé par les six cent trente pères, c'est-à-dire, par le concile de Chalcedoine, qui paraît ainsi avoir été composé de ce nombre d'évêques; et que cette sainte multitude devait bien dissiper toutes ses appréhensions, après que le Sauveur avait promis de se trouver au milieu d'un bien moindre nombre qui s'assemblerait en son nom.

On conserve un recueil de diverses réponses faites, sur le même objet, à l'empereur Léon, au nombre de trente-six lettres, dont l'ensemble forma une autorité du plus grand poids¹, non pas précisément à raison de la sainteté de la plupart de leurs auteurs, mais parce que chacune d'elles fut revêtue de la souscription de plusieurs évêques, aussi bien que la lettre du souverain pontife qui, en cette occasion, parla pour tout l'Occident. On vit ainsi, dans la totalité de ces lettres synodales, le sentiment de toute l'Eglise enseignante; et dès là toutes les difficultés furent résolues sans réplique, la collection de ces réponses particulières produisant le même effet qu'un concile œcuménique. On voit clairement par cet exemple, comme le fait observer Fleury², après le grand évêque de Meaux³, que la force des décisions de l'Eglise ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque manière qu'il soit déclaré. Le recueil de ces lettres, nommé en grec *Encyclia*, c'est-à-dire, lettres circulaires, a été traduit en latin par Epiphane le scolastique.

L'Empereur ainsi rassuré ne songea plus qu'à faire exécuter les

¹ Tom. 4 Conc. p. 902 et seq. — ² Hist. Eccl. l. 39 n. 12. — ³ Def. Cler. Gall. part. 2, l. 24, c. 13.

décisions du concile, et commanda au gouverneur d'Alexandrie d'en chasser Timothée dit le Chat, et de faire élire un nouveau patriarche. Cet intrus méprisable fut en effet banni, et conduit sous bonne garde dans la Chersonèse. Après quoi on élut, du commun consentement du peuple et du clergé, un autre Timothée, surnommé Solofaciole ou le Blanc, qui donna d'abord avis de son élévation au souverain pontife, avec le clergé d'Alexandrie et dix évêques d'Egypte. S. Léon, dans sa réponse, les exhorte au zèle et à la concorde, et il engage le nouveau patriarche à lui écrire souvent pour l'instruire de l'état de son église. Anatolius de Constantinople était mort quelque temps auparavant; prélat très-ambitieux, au jugement de S. Léon, et dont la manière même de penser donna de vives inquiétudes à ce saint et habile pontife : tant il est vrai qu'on ne peut guère sortir des bornes de la subordination dans l'ordre hiérarchique, sans quelque péril pour la foi. On éleva sur le siège de Constantinople S. Gennade, patriarche bien différent d'Anatolius, et dont on raconte plusieurs miracles.

S. Léon ne survécut pas long-temps à ce commencement de calme qu'il venait de procurer à l'Eglise, étant mort en 461, sans qu'on sache bien sûrement quel jour. Son pontificat fut de 21 ans, durant lesquels la grandeur de son âme et de sa vertu n'a cessé d'éclater. Sa science et son génie n'étaient pas moins distingués. Sa manière d'écrire est noble, son style pur pour le temps où il écrivait, son éloquence digne des plus beaux siècles, extrêmement touchante et pathétique, comme on le voit dans la plupart de ses sermons. Il nous en reste quatre-vingt-seize sur les principales fêtes de l'année, dont il traite les mystères avec une netteté et une onction qui intéresseront à jamais les esprits justes et les âmes pieuses. Nous avons encore de cet illustre pontife cent quarante-une lettres. C'est le premier des papes qui ait laissé un corps d'ouvrage, et à qui l'on ait donné le surnom de Grand : grand en effet et en toute matière, zélé pour la décence et la magnificence du culte divin, pour la fondation et plus encore pour le rétablissement des églises, qu'il ornait avec un goût qui portait l'empreinte de la noblesse de son âme et de l'élévation de son génie. Après les ravages des Vandales, il renouvela l'argenterie dans toutes les églises de Rome. Il fonda pour cela six grands vases de cent livres chacun, donnés autrefois par le grand Constantin. Aux sépulcres des saints Apôtres, il établit des gardiens ou des chapelains, qu'on nommait alors chambriers, nom qui fut depuis en usage dans

¹ Liber. Brev. c. 15 et 16.

l'Eglise de Paris et dans quelques autres, parce qu'anciennement on nommait chambre ce que nous appelons chapelle.

Entre les lettres de S. Léon il y a quelques décrétales qui méritent une attention particulière. Ce qu'il écrivit à Dorus, évêque de Bénévent, montre combien ce grand pape avait à cœur l'ordre hiérarchique¹. Cet évêque avait mis un prêtre nouvellement ordonné à la tête de tous les anciens. Léon l'en reprit avec sévérité; et parce que deux prêtres avaient donné leur consentement à cette mesure, il statua que les autres garderaient le rang de leur ordination, et que les deux adulateurs en seraient privés à jamais, pour l'avoir cédé par une lâche complaisance. Encore prétendit-il qu'il leur avait fait grâce, et qu'ils méritaient la déposition canonique; *parce qu'un ecclésiastique, dit-il, maître sans doute d'humilier sa personne, doit toujours honorer sa place.*

Dans une lettre adressée à Théodose de Fréjus², au sujet de la pénitence, il dit que, tant que la vie dure, nous ne devons point mettre de bornes à la divine miséricorde, mais accorder la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même en danger de mort, pourvu que leur conversion soit sincère. « Nous ne devons pas être difficiles, ajoute-t-il, dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent; mais croire au contraire que c'est Dieu qui leur inspire l'esprit de componction. Quand ils auraient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une raison libre, ou que des personnes dignes de foi certifient qu'ils ont demandé la pénitence. »

Par une décrétale adressée aux évêques de la Campanie et du voisinage³, il les reprend de ce qu'ils faisaient réitérer publiquement la confession des pénitens: puis, fournissant une preuve bien précise en faveur de la confession auriculaire, il dit en propres termes, qu'il suffit que les péchés soient confessés, premièrement à Dieu, ensuite au prêtre par une confession secrète.

Touchant le baptême, il décide, en écrivant à Néonas de Ravenne, quant à ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, et qui n'ont aucun souvenir d'avoir été baptisés, qu'on doit rechercher avec une grande diligence s'il n'y a pas quelque preuve de leur baptême; mais que, s'il ne s'en trouve point, il les faut baptiser hardiment, sans craindre le péril de rebaptiser. On infère de là, qu'il n'était pas encore d'usage de baptiser sous condition.

C'est ainsi que l'Eglise, qui avait pris sa forme essentielle sous la main même de son divin Instituteur et de ses premiers disci-

¹ Epist. 5. — ² Epist. 91. — ³ Epist. 80.

ples, forma insensiblement sa discipline. Elle développa de même différens points de dogme, à mesure que les occasions s'en présentèrent. A la fin du pontificat de S. Léon, où nous voici parvenus, après la célébration de ces quatre conciles fameux, que le plus grand de ses successeurs comparait aux quatre Évangiles, et où la plupart des hérésies à venir ainsi que passées trouvent leur condamnation, on put regarder les principaux articles de la foi chrétienne comme parfaitement éclaircis. Dans tout le cours des siècles suivans, nous allons voir tirer, avec la même infailibilité et la même précision, les conséquences particulières de ces principes lumineux.

[An 461]
nement
selle
ni méri-
évêque
l'ordre
ment or-
vérité;
t à cette
ur ordi-
jamais,
tendit-il
n cano-
te d'hu-

jet de la
ns point
a récon-
de mort,
pas être
Dieu, ni
au con-
onction.
ment des
es de foi

ie et du
ublique-
preuve
en pro-
première-
e.

s de Ra-
ant l'âge
s, qu'on
quelque
nt, il les
iser. On
ous con-

elle sous
rs disci-

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

DEPUIS LA MORT DU PÂPE S. LÉON EN 461, JUSQU'À LA CONVERSION
DES FRANCS EN 496.

Quoique la religion chrétienne fût déjà la religion universelle, et que l'empire de l'Eglise, infiniment plus étendu que celui de Rome dans son plus beau temps, ne connût d'autres bornes que celles du monde, il manquait encore quelque chose à sa gloire et à son triomphe. Elle avait aussi soumis au joug de l'Évangile les deux nations les plus valeureuses et les plus éclairées, les Grecs et les Romains, c'est-à-dire tout le monde policé, qu'on s'était accoutumé à nommer simplement le monde; tant ce qu'on appelait par opposition barbares ou sauvages, semblait peu digne de faire partie de la société civile et du genre humain! Ainsi la loi de grâce avait fait des chrétiens de tout ce qui méritait le nom d'hommes. Il lui fallait encore, de ces barbares, faire d'abord des hommes, pour les rendre ensuite chrétiens, et pour composer à Jésus-Christ ce bercail innombrable et parfait, où entrent le Romain et le Scythe, le Grec et le barbare, le loup et la brebis, destinés, suivant l'expression d'Isaïe¹, à paître indistinctement et paisiblement tous ensemble, sans autre différence que le mérite d'avoir changé d'inclinations et de naturel par la vertu la plus puissante d'en-haut. C'est ici la grande œuvre déjà exécutée en partie, et que nous allons voir consommer par l'Eglise avec une édification toute nouvelle. Cette heureuse révolution ne pourra s'opérer sans lui causer de rudes secousses; il en résultera bien des bouleversemens et des orages; l'harmonie de cette immense famille que l'homme de douleurs a engendrée sur la croix, en sera troublée pour un temps; la divine épouse de Jésus-Christ en paraîtra même souffrir quelque altération: mais ses traits caractéristiques seront toujours les mêmes, le sceau de l'alliance éclatera sans danger de méprise et sans interruption, tous les nuages se dissiperont enfin, et après tant d'attaques et de rudes travaux, l'Eglise reparaitra sous l'aspect majestueux d'une féconde maturité, et quelquefois avec toutes les fleurs de sa première jeunesse.

De là même elle tire un avantage éclipsé en quelque sorte dans

¹ Cap XI, v. 7.

ses plus heureux jours, sous la faveur des Marcien et des Pulchérie, des Théodose et des Constantin, qui faisaient réfléchir sur elle les plus vifs rayons de leur majesté et de leur puissance. Quand la dignité impériale sera anéantie dans l'Occident; quand en Orient une longue suite d'empereurs, non moins indifférens aux maux de la religion qu'à ceux de l'Etat, ou plus jaloux des prérogatives du sacerdoce que de ceux de la couronne, brouilleront tout en touchant à tout, dresseront et supprimeront les formules de foi selon leurs caprices, s'arrogeront le droit sacré de l'enseignement et l'interdiront aux évêques; quand les Gaules, les îles Britanniques, l'Espagne, l'Afrique, l'Italie, le propre apanage de Pierre, gémiront sous la servitude des barbares, soit païens, soit ariens, encore plus ennemis de la foi que les idolâtres : alors on verra clairement que la puissance de l'Eglise et l'autorité du Siège apostolique en particulier, ne devront pas leur accroissement aux grandeurs du siècle, comme elles ne leur avaient point dû leur établissement sous la tyrannie des Néron et des Domitien. Alors, comme sous les empereurs les plus favorables à la religion, on verra les pontifes romains siéger sur la chaire de Pierre avec la même majesté que leurs plus heureux prédécesseurs, veiller à l'exécution des canons dans les différentes églises, connaître des causes les plus importantes, prendre soin qu'elles soient jugées suivant les règles de l'équité et de la sagesse, rétablir ceux qu'une injuste violence avait dépossédés, secourir les opprimés, humilier les méchans et les superbes, avertir les empereurs de leurs devoirs religieux, s'opposer comme un mur d'airain aux emportemens sacrilèges des dominateurs barbares les plus terribles, et dans le même temps, recevoir des ambassades honorables de toutes les régions, se voir choisir par les différentes puissances pour médiateurs et pour arbitres de leurs différends, et dans les lieux trop éloignés pour s'y rendre en personne, prononcer par l'organe de leurs vicaires : tel est en substance le grand tableau dont les traits vont se développer dans les faits suivans.

Cinq à six semaines après la mort du saint pape Léon, le douzième jour de novembre de l'an 461, on ordonna pour son successeur l'archidiacre Hilarius, natif de Sardaigne, le même qui, douze ans auparavant, au faux concile d'Ephèse, avait rempli si dignement l'office de légat du saint Siège. A l'anniversaire de son ordination qui, selon la coutume, fut célébré avec éclat, quantité d'évêques s'étant rendus à Rome de diverses provinces, il tint un concile au sujet de l'évêque Hermès qui se trouvait en possession de l'évêché de Narbonne. Il s'y était mis lui-même d'une manière irrégulière, les habitans de Béziers, pour qui il avait été d'abord

ordonné, ayant refusé de le recevoir. Les parties intéressées portèrent leurs plaintes à Rome, et le pape écrivit à l'archevêque d'Arles, afin d'obtenir de lui et des autres évêques, les renseignemens propres à motiver son jugement. On envoya des députés de part et d'autre, et deux évêques de Gaule, étant venus à Rome, assistèrent au concile. On régla, pour le bien de la paix et par indulgence, qu'Hermès resterait sur le siège de Narbonne; mais que, sa vie durant, l'ordination des évêques de cette province serait attribuée au plus ancien d'entre eux, après quoi elle reviendrait au successeur d'Hermès. Pour prévenir de pareils inconvéniens, on recommanda aux Gaulois de tenir chaque année un concile dans celles de leurs provinces où les évêques pourraient se réunir, apparemment à cause des guerres et des invasions qui ne permettaient pas de s'assembler plus régulièrement. Nonobstant ces conciles, il est dit qu'on consultera le saint Siège dans les affaires importantes. C'est l'évêque d'Arles qui doit assigner le temps et le lieu de ces assemblées en écrivant aux métropolitains; et c'est à lui que les évêques doivent encore s'adresser, au refus de ces métropolitains, pour obtenir les lettres authentiques, sans lesquelles il leur est défendu de sortir de leur province.

Par un concile de Vannes tenu à peu près dans le même temps, on voit le soin infini que prenaient les Occidentaux pour maintenir la pureté des mœurs dans le clergé¹. Il y est défendu aux clercs engagés dans les ordres supérieurs, c'est-à-dire aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, d'assister aux festins de noces, et de se rencontrer en toute autre société où l'on peut voir et entendre ce qui offenserait la pudeur la plus délicate. On défend encore aux clercs, et cela sous peine d'excommunication, de recourir aux tribunaux séculiers sans l'aveu de leur évêque; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils plaident, ils doivent s'adresser aux autres prélats. La défense déjà faite aux clercs de voyager sans des lettres de leur évêque, s'étend ici aux moines, qu'on soumet à des macérations et à des punitions corporelles, si les réprimandes ne suffisent pas.

Dans le jugement d'un concile d'Arles², sur quelques démêlés de Fauste, abbé de Lérins, avec Théodore, évêque de Fréjus, dont Lérins dépendait alors, nous trouvons l'exercice de la juridiction épiscopale sur les monastères, et tout à la fois le commencement des exemptions, au moins pour les communautés composées de

¹ Hilar. epist. 8, tom. 4 Conc. — ² Greg. Tur. 11, c. 6 et seq. — ³ Tom. 4 Conc. p. 1023.

laïques qui se choisissaient un supérieur. Les moines et l'abbé de Léris assistèrent avec treize évêques à ce concile, qui est le troisième d'Arles. Il y fut résolu que l'évêque Théodore ne s'attribuerait sur le monastère que les droits exercés par son prédécesseur Léonce, c'est-à-dire que les ministres de l'autel et les clercs seraient ordonnés par l'évêque diocésain ; qu'il donnerait aussi le saint chrême et confirmerait les néophytes, s'il y en avait, et que les clercs étrangers ne seraient pas reçus sans son ordre ; mais que le gros du monastère, consistant en laïques, demeurerait sous la conduite de l'abbé, sans que l'évêque s'attribuât à cet égard aucun droit, ni qu'il pût de son chef en ordonner aucun pour clerc.

Le métropolitain et les évêques de la province de Tarragone en Espagne écrivirent au pape Hilarius¹, pour savoir ce qu'ils devaient conclure dans leur concile touchant Silvain de Calahorre, l'un d'entre eux, qui avait ordonné un évêque que le peuple ne demandait pas, et pris un prêtre d'un autre diocèse, pour le faire évêque malgré lui. Ils consultaient ensuite le saint Siège sur l'affaire d'Irénee, que Nundinaire de Barcelone avait demandé en mourant pour son successeur, quoique déjà évêque d'une autre ville. Les évêques de la province avaient consenti à cette translation, par respect pour le défunt, avec l'agrément du peuple et du clergé de Barcelone². Ces questions furent examinées dans un concile tenu à Rome par quarante-huit évêques, en comptant le pape et deux Africains. Après le souverain pontife, S. Maxime de Turin, fort ancien dans l'épiscopat, puisqu'il était en réputation dès le règne d'Honorius, est nommé le premier, et l'évêque de Porto, le cinquième seulement ; ce qui fait croire qu'on suivit l'ordre de l'ordination, comme en plusieurs autres conciles : usage respectable, qui obvie sagement aux prétentions de la vanité, et qui s'est maintenu avec édification jusqu'à nos jours. Les principaux citoyens et les magistrats de plusieurs villes d'Espagne s'intéressant pour l'évêque Silvain, on lui pardonna le passé, vu la nécessité des temps, mais à charge de mieux observer les canons à l'avenir. On défendit sévèrement les translations. On enjoignit à Irénee, sous peine d'excommunication, de retourner à sa première église ; et au métropolitain nommé Ascagne, de faire élire par le clergé de Barcelone et de consacrer un autre évêque pour ce siège. Comme on lisait avant le jugement les informations envoyées d'Espagne à ce sujet, la lecture fut interrompue deux fois par les prélats, qui se récrièrent avec force contre l'abus de trans-

¹ Tom. 4 Conc. p. 1033. — ² Ibid. p. 1060.

mettre les évêchés comme par testament. Le pape demanda les avis. S. Maxime prit aussitôt la parole, et tous les évêques protestèrent avec lui, qu'ils ne feraient jamais rien de contraire aux lois ecclésiastiques, et que quiconque s'en écartait devait en rendre compte au saint Siège. On fit en ce concile cinq canons que le souverain pontife publia, et que les autres évêques approuverent par acclamation. Le cinquième, et le capital, maintient dans toute son étendue le droit des élections, contre la témérité des évêques qui désignent en mourant leurs successeurs.

L'empereur Léon fit de son côté plusieurs lois favorables à l'Eglise. Celle de l'année 466, en date du dernier jour de février, dut son origine à un événement qu'il est difficile de ne pas regarder comme miraculeux. Un homme qui avait encouru l'indignation du patrice Ardabure, l'un des plus puissans personnages de l'Empire, se réfugia au monastère des acémètes, alors gouvernés par le saint abbé Marcel. Ardabure le fit aussitôt redemander; et sur le refus de l'abbé, il envoya des soldats qui menaçaient des dernières violences. Les moines épouvantés pressèrent le saint de céder, plutôt que de les exposer à périr avec leur monastère; mais il fut inébranlable, et déjà les soldats furieux avaient mis l'épée à la main. Tout-à-coup ils aperçurent à l'endroit le plus élevé du monastère, un feu terrible d'où s'échappaient vers eux des rayons semblables à la foudre. Ils se prosternèrent en jetant leurs armes et en priant pour apaiser le Seigneur. Ce prodige fut si frappant, qu'Ardabure pardonna au réfugié.

La loi, faite, comme on le croit, à cette occasion, défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques ou les économes, pour les dettes de ceux qui s'y réfugiaient. Elle permet cependant de leur notifier la sentence du juge, afin qu'ils constituent procureur pour se défendre. Que s'ils s'y refusent, on procédera contre eux par les voies de droit, et l'on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, suivant les formes, en exécution du jugement. S'ils cachaient leurs meubles dans l'enceinte de l'église ou chez quelqu'un des clercs, ces effets seront recensés, à la diligence de l'économe ou du défenseur, et l'évêque interposera son autorité pour empêcher qu'on ne les recèle. Quant aux esclaves et domestiques, sitôt que l'économe ou le défenseur sera averti par ceux à qui ils appartiennent, il devra les renvoyer avec tout ce qu'ils auront apporté, après avoir fait prêter serment aux maîtres de ne point s'écarter, en les châtiant, des lois de l'humanité. En général, les ministres des asiles doivent s'informer sans délai de la qualité des réfugiés, de la nature de leur affaire, en

avertir les juges et les personnes intéressées. Dans les différentes dispositions de cette loi, on peut voir l'usage légitime des asiles, ainsi que les mesures qu'on prenait contre les abus¹.

Il y eut plusieurs autres lois, sous le même règne et vers le même temps, en faveur de la religion. Léon confirma les anciennes ordonnances portées contre les païens. Il défendit, sous peine de bannissement perpétuel, à quiconque professait toute autre religion que la catholique, de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal. Il accorda aux clercs et aux moines le privilège de n'être point traduits par-devant les tribunaux étrangers, ni obligés, pour se défendre, à quitter leurs églises ou leurs monastères : ce qui fait voir, malgré les murmures de l'envie et de l'ignorance, que les concessions que nos rois avaient faites en faveur des ecclésiastiques trouvaient des exemples dans la plus haute antiquité.

Par une autre loi, l'empereur Léon confirma tous les privilèges des hôpitaux et des monastères². Il en fit encore une pour l'observation des fêtes, défendant tout acte judiciaire le dimanche, même les citations ou assignations, et tous les spectacles publics, sous peine aux officiers de perte de leurs charges et de confiscation de leurs biens. En exécution du second canon de Chalcedoine et de quelques conciles particuliers, il défendit sévèrement la simonie ; et nous apprenons que dès-lors tout clerc ou laïque qui trafiquait du saint ministère, devait être déposé ou excommunié. L'Empereur veut que, suivant les canons, les évêques ne soient choisis que pour leur mérite, et qu'ils fuent positivement l'épiscopat, loin de le briguer. Il déclare en termes formels, que l'évêque est manifestement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui.

Léon ayant donné le gouvernement d'Orient à Zenon son gendre, celui-ci emmena avec lui, à Antioche, un prêtre nommé Pierre, qui occasiona les plus grands troubles en Orient³. C'était un intrigant hypocrite, qui de moine acémète et de simple foulon, dont le surnom lui resta, parvint, par la protection des grands qu'une apparente piété séduisit, jusqu'à envahir le siège patriarcal d'Antioche. Chassé de son monastère à cause de son audace à rejeter le concile de Chalcedoine, il se retira dans la ville impériale, où il mit en œuvre son génie entreprenant, souple, flatteur, et fit particulièrement sa cour à Zénon. Etant allé en Syrie avec ce prince, il gagna par argent quelques Apollinaristes, hérétiques imbus des mêmes principes que les Eutychiens. Il se mit ensuite

¹ Lib. 6 Cod. — ² Co l. lib. ult. — ³ Liber. Breviar. c. 16; Evagr. III, c. 11.

à calomnier Martyrius, patriarche d'Antioche, qu'il accusa de nestorianisme. La cour se laissa prévenir, la division se mit parmi le peuple d'Antioche, et Martyrius n'avait pas une fermeté d'âme capable de faire face à tant d'obstacles et de contradictions. Quand il vit son peuple divisé à un certain point, et que Zénon favorisait ouvertement l'usurpateur, après de faibles tentatives et quelques exhortations fort disertes, il quitta la partie, et crut avoir beaucoup fait en prononçant un dernier discours parsemé d'expressions assez énergiques¹. Il déclara publiquement qu'il abandonnait une église en désordre, un indocile clergé et un peuple rebelle, mais qu'il se réservait la dignité du sacerdoce. Il n'en fallut pas davantage à l'ambitieux foulon, qui s'empara dès-lors du siège comme vacant, et se fit reconnaître pour patriarche. Gennade de Constantinople, qui aimait Martyrius, peignit cette usurpation à l'Empereur avec les couleurs convenables, et Léon ordonna que Pierre serait exilé dans les déserts tant redoutés de l'Oasis. Mais le coupable fut averti avant qu'on pût l'arrêter, et prévint l'exécution par une prompte fuite. Après quoi Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Gennade vécut peu de temps depuis cette bonne œuvre, et eut pour successeur Acace, directeur de l'hôpital des orphelins de Constantinople. Il paraît que le saint évêque Gennade, plus avide des biens célestes que des prérogatives temporelles, se mit peu en peine de faire ratifier ou exécuter les canons de Chalcedoine, touchant la présence du siège patriarcal de la nouvelle Rome. Ce fut vraisemblablement Acace, qui, sous le pape Simplicie, renouvela cette prétention; mais Probus, évêque de Canuse et légat du saint Siège, s'y opposa en présence même de l'empereur Léon. Simplicie avait été élu le vingtième de septembre 467, à la place d'Hilarius, mort dix jours auparavant. On observe que celui-ci, dans le cours d'un pontificat de moins de six ans, avait distribué à différentes églises en vases sacrés, quatre-vingt-quatre livres d'or et douze cent cinquante-deux livres d'argent, sans compter bien d'autres effets d'une piété aussi magnifique : ce qui peut donner une idée de l'opulence et de la puissance de l'église romaine en des temps si malheureux.

L'empire d'Occident depuis plusieurs années n'était plus que le vain simulacre de son ancienne grandeur. Peu après le pillage de Rome, que le lâche Maxime n'avait osé défendre contre Genséric, Avitus, préfet du prétoire dans les Gaules, y fut fait Empereur. Mais étant venu en Italie et ayant été vaincu par Ricimer,

¹ Theod. Lect. lib. 1.

on le fit ordonner évêque de Plaisance. Après lui, Majorien fut déclaré empereur à Ravenne, du consentement de l'empereur Léon, et régna ou sembla régner pendant quatre ans; car c'était Ricimer, maître de la milice, qui jouissait véritablement de ce qui restait de puissance impériale en Occident. Quand il fut las de Majorien, qui soutint cependant au dehors la dignité du nom romain beaucoup mieux qu'on ne devait s'y attendre, il lui fit quitter la pourpre, et la vie peu de temps après. Sévère, qui était consul, succéda à Majorien, et finit bientôt par le poison. Après un assez long interrègne, le sénateur Anthémus, parent de Julien l'Apostat, par Procope qui avait lui-même porté la pourpre, fut proclamé l'an 467, au mois d'août, du consentement de Ricimer, qui trouvait plus de sûreté à faire des empereurs qu'à l'être lui-même. Il convint à ce souverain précaire de cimenter encore sa propre dépendance, en donnant sa fille en mariage à ce dangereux protecteur, aussi périt-il enfin par l'ordre de son gendre, le 11 juillet 472. Son successeur, Anicius-Olibrius, mourut le 23 octobre de la même année. Glicérius, mis en sa place le 5 mars de l'année suivante, ne l'occupa qu'environ quinze mois, au bout desquels il fut détrôné par Julius-Nepos, qui le fit ordonner évêque de Salone en Dalmatie. Deux mois après, le patricé Oreste, que Nepos avait fait maître de la milice, fit proclamer son fils Romule ou Momille, autrement nommé Augustule, qui ne régna que dix mois et fut le dernier empereur d'Occident.

Ainsi se précipita la chute du plus puissant des empires, avec plus de rapidité et beaucoup moins d'éclat encore qu'il ne s'était établi. Odoacre, roi des Turcilingues et des Hérules, qui avait été appelé par le parti de Nepos, se rendit maître de Rome le 23 d'août 476. Il fit mourir Oreste, et se contenta de reléguer le jeune Augustule en Campanie. Pour lui, il ne prit ni le nom ni les ornemens d'empereur, mais le titre de roi d'Italie; mettant fir à l'Empire, et laissant en paix les différens peuples qui en occupaient ou envahissaient les provinces, devenues la proie de tous les barbares. Il y avait jusqu'à trois nations étrangères dans les Gaules; savoir, les Goths, les Bourguignons et les Francs, qui s'arrachaient ce que les Romains y avaient possédé. Le peu de contrées qui appartenaient encore à ceux-ci, ils ne les devaient qu'à la jalousie de leurs vainqueurs, qui aimaient mieux les sentir entre les mains d'un ennemi oisif, que de voir l'un des conquérans prendre l'ascendant sur les autres. Une bonne partie de la Grande-Bretagne se trouvait au pouvoir des Anglo-Saxons, en-

¹ Evagr, 11, c. 16; Jornand. p. 477.

core idolâtres ainsi que les Francs. Les autres peuples professaient l'arianisme. Les Visigoths suivaient la même religion dans les Espagnes, qu'ils avaient subjuguées presque tout entières. Genséric, maître de l'Afrique, était non-seulement arien, mais persécuteur plus obstiné et plus violent que n'avaient été les Empereurs idolâtres.

La foi chrétienne n'était pas sur un meilleur pied en Orient, sous l'empire de Zénon, qui succéda, en 474, à Léon son beau-père. Ainsi, dans tout l'univers, il n'y avait pas un seul royaume, pas même une province, qui eût un souverain catholique. Le patrice Ricimer, qui, sans aucun titre de domination, jouit si longtemps d'un pouvoir beaucoup plus absolu que ceux qui en étaient revêtus publiquement, professait la religion de ses pères, c'est-à-dire l'arianisme, car il était goth de naissance. Aussi les fidèles n'eurent pas alors un moindre besoin du secours d'en-haut, que dans celles des persécutions anciennes qui firent le plus de martyrs. Le Seigneur ne manqua point à son Eglise. Il parut clairement au contraire qu'il ne permettait ces bouleversements et ces troubles, que pour la montrer supérieure aux révolutions des temps et aux attaques de la barbarie, autant qu'à tous les autres efforts des puissances infernales. Les loups furieux, qui semblaient n'entrer dans le saint hercail que pour le dévaster, furent dépouillés par la main du Tout-Puissant de leur férocité naturelle. Odoacre, dont le seul nom avait répandu l'alarme dans toutes les églises de l'Italie, la fit cesser dès qu'il fut maître du pays. Tout attaché qu'il était à l'arianisme, il accorda des grâces insignes à plusieurs saints évêques en faveur de leurs peuples. Il abolit même ou diminua considérablement les tributs excessifs dont les avaient accablés les derniers empereurs, tyrans d'autant plus durs envers les citoyens, qu'ils étaient plus incapables de faire tête aux Barbares.

Cette conduite provint principalement des rapports d'Odoacre avec un solitaire d'une admirable sainteté, qui habitait les rives du Danube assez près de Vienne¹. Comme Séverin, c'est le nom du solitaire, jouissait de la plus grande vénération parmi tous les habitans de l'Autriche et de la Bavière, qui le nomment leur apôtre, Odoacre ne put passer dans le voisinage sans être frappé de sa renommée. Avant d'entrer en Italie, il voulut obtenir sa bénédiction : il vint dans l'appareil le plus modeste ; il pénétra jusqu'au fond de la grotte où le saint était comme enseveli, et qui était si basse, que le prince barbare, d'une taille extraordinaire,

¹ Boll. ad 8 Januar.

[An
fut
Odo
qui
solit
natio
Vo
four
une
quat
vint
qu'il
voul
man
Or
prit
ou t
rang
l'ava
du sa
man
peup
rique
rouc
ne m
sois
nous
naîtr
gnon
tation
dang
ne d
desti
puret
était
Rom
de Sé
Il
form
nie, p
présé
tions
coup

fut obligé de se tenir courbé pour ne pas toucher à la voûte. Odoacre n'avait rien dans ses vêtements ni dans tout son extérieur qui pût le faire connaître : toutefois comme il prenait congé du solitaire, Séverin ne le salua pas seulement comme le chef de la nation, mais il lui prédit toute la suite de ses prochains succès. « Vous allez en Italie, lui dit-il, et vous n'êtes vêtu que de pauvres fourrures, mais vous serez bientôt l'arbitre des plus hautes fortunes. » Il lui dit même avec précision qu'il régnerait treize à quatorze ans. Quand Odoacre se vit en effet roi d'Italie, il se souvint de l'homme de Dieu, et lui écrivit de lui demander tout ce qu'il voudrait, avec assurance de l'obtenir. L'humble Séverin ne voulut point paraître dédaigner la libéralité du prince, et demanda le rappel d'un exilé, qu'il obtint aussitôt.

On ignore le lieu de la naissance de cet illustre solitaire, qui prit le plus grand soin de la tenir cachée. Dans une assemblée où toutes les personnes distinguées par leur piété et par leur rang témoignaient une grande envie d'apprendre quelle terre l'avait vu naître, un prêtre, nommé Parmenius, fort considéré du saint, avec qui il vivait dans une sorte de familiarité, lui demanda, au nom de tous les autres, dans le style figuré de ces peuples, sur quel bord s'était levé l'astre qui éclairait enfin la Norique. Mais l'homme de Dieu détournant la louange sans s'effaroucher, et le prenant sur un ton badin : Parmenius, lui dit-il, ne m'aimez-vous pas assez pour payer ma rançon, en cas que je sois un esclave fugitif? Croyez-moi, ajouta-t-il, l'existence que nous avons ici-bas est si peu de chose, qu'il ne faut nous connaître que par celle que nous devons avoir dans l'éternité. Épargnons-nous, moyennant une discrétion qui coûte si peu, la tentation de la vanité qui, pour être ridicule, n'en est pas moins dangereuse. On n'importuna pas le saint davantage; mais on ne douta point qu'il ne fût d'une très-noble extraction, sa modestie sans cela n'aurait pas caché si soigneusement son origine. La pureté même avec laquelle il parlait la langue latine, montrait qu'il était né dans quelque bonne ville d'Italie, et très-probablement à Rome, où il y avait une famille sénatoriale et consulaire du nom de Séverin.

Il s'était d'abord retiré dans les solitudes de l'Orient, pour s'y former à la perfection; puis il était revenu dans la Haute-Pannonie, par une inspiration spéciale de l'Esprit de Dieu, qui voulait présenter ce grand objet d'édification aux regards de tant de nations qui allaient changer la face de l'univers. Il convertit beaucoup de Barbares, et leur imprima à tous le respect de la vraie

religion. Dans ces calamités publiques, il était le refuge du peuple fidèle, à qui souvent il apprenait par révélation les desseins des ennemis. Il les avertissait de leurs marches, ou du moins il les exhortait à détourner, par la prière et les bonnes œuvres, les fléaux qui les menaçaient, et à en faire un salutaire usage. Plusieurs églises le demandèrent pour évêque. Comme il ne voyait dans l'épiscopat qu'un engagement à la peine et aux travaux, il répondit, qu'il lui était assez pénible de se voir privé de sa première solitude, et confiné, par l'ordre du Ciel, dans des provinces où il avait la douleur de n'apercevoir autour de lui que des malheureux. Il établit différens monastères; le plus considérable est près Vienne, au bord du Danube.

Dans la plupart des régions exposées aux invasions des Barbares, il y avait de même de saints personnages, ménagés par la Providence, comme de puissantes ressources en de pareilles extrémités. S. Mamert, évêque de Vienne dans les Gaules, s'y rendit fort utile, malgré la faute qu'il fit de vouloir étendre sa juridiction sur l'église de Die, qui n'était pas au nombre des quatre attribuées par le pape S. Léon à la métropole de Vienne : mais un avertissement de la part du vicaire de Jésus-Christ, en conséquence de la relation d'un concile tenu sur les lieux, suffit pour rétablir les choses dans l'ordre accoutumé. Le saint métropolitain, réduit à des devoirs moins étendus, ne pensa qu'à les remplir avec plus de zèle. Le Seigneur lui en fournit bientôt une ample matière, par le choix qu'il fit de lui pour détourner de nos provinces les fléaux qui les menaçaient, et auxquels préludèrent des présages d'autant plus affreux, que la divine Justice voulait engager plus efficacement les peuples à se mettre en état de la désarmer.

Ce n'étaient de tous côtés qu'incendies soudains dont on ne pouvait deviner la cause, que tremblemens de terre sans interruption, que gémissemens lugubres durant la nuit; des spectres épouvantables apparaissaient même en plein jour, et l'on vit, jusque dans les places et les rues de la ville les plus fréquentées, des bêtes sauvages se montrer à l'heure de midi. Les alarmes étaient telles à Vienne, que les principaux habitans en sortirent avec précipitation, de peur d'être enveloppés sous ses ruines. La veille de Pâques, le peuple étant rassemblé dans l'église avec le saint évêque, on entendit un fracas plus terrible qu'à l'ordinaire, et l'on vint annoncer que le palais, situé dans le lieu le plus élevé de la ville, était tout en feu et la menaçait d'un embrasement général. Chacun craignant pour sa propre maison, l'on abandonna l'église; l'évêque demeura seul prosterné devant l'autel, où il se dévoua à

[An
la di
lui r
D
plic
bras
qui
cère
prov
glise
diat
tout
L
églis
aute
temp
cien
de D
ness
fond
Ses v
soula
rer à
de l'
essen
neur
trom
doct
passe
par o
l'aut
la re
Clau
L'
mièr
plus
prati
posse
dait
sionn
comm
S.
Bibl.

la divine Justice pour tout son peuple. Le Seigneur l'exauça, et on lui rapporta bientôt la nouvelle que le feu était éteint¹.

Dès-lors il forma la résolution d'instituer des jeûnes et des supplications ou processions solennelles, pour désarmer tout-à-fait le bras du souverain Juge; et l'on choisit pour cela les trois jours qui précèdent l'Ascension. C'est ainsi que les Rogations commencèrent dans l'église de Vienne, d'où elles passèrent dans les autres provinces des Gaules, et en assez peu de temps dans toute l'Église; puisque S. Avit, qui succéda à Hésychius, successeur immédiat de Mamert, disait que cette pratique était déjà répandue par tout l'univers.

Le saint évêque de Vienne avait un frère prêtre de la même église, nommé aussi Mamert et surnommé Claudien. C'est un des auteurs qui font le plus d'honneur à l'église de France, pour ce temps-là². Poète, orateur, théologien, géomètre même et musicien, il eut tous les talens, et les consacra uniquement à la gloire de Dieu et au service de la religion. Il avait été moine dans sa jeunesse, et c'était dans la tranquillité de sa retraite qu'il avait approfondi tous les bons auteurs grecs et latins, chrétiens et profanes. Ses vertus égalaient sa capacité. Toute son ambition se bornait à soulager son saint frère dans les travaux de l'épiscopat, sans aspirer à nul titre d'honneur. Il nous reste de lui un traité de la nature de l'âme où l'on en trouve la spiritualité, ainsi que la continuité essentielle de la pensée, établies avec une précision qui ferait honneur aux meilleurs philosophes de nos jours. Il s'est néanmoins trompé touchant les anges, qu'à l'exemple de quelques anciens docteurs il fait de deux substances, la corporelle et la spirituelle. Il passe pour avoir composé l'hymne de la passion, qui commence par ces mots : *Pange, lingua*. On doit encore le regarder comme l'auteur de quelques autres poésies chrétiennes de bon goût, que la ressemblance de nom a fait attribuer mal à propos au poète Claudien, qui était indubitablement païen.

L'église d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont, fut une des premières à recevoir la solennité des Rogations. Elle se trouvait des plus exposées aux calamités qu'on espérait détourner par cette pratique religieuse. Evaric, roi des Visigoths ou Goths d'Espagne, possédait encore les provinces des Gaules de ce côté-là, et s'étendait au tant qu'il pouvait dans les autres. Comme il était arien passionné, il ne cherchait qu'à ruiner la religion catholique, sans commettre néanmoins ces violences d'éclat qui auraient trop aliéné

¹ S. Avit. Hom. de Rogat. Sidon. VII, Epist. 1. — ² Gennad. de Script. c. 81; Bibl. Patr. t. 4.

les Gaulois. Il sentait au moins l'intérêt qu'il avait à ne pas affectionner ces peuples, solidement chrétiens, aux autres conquérans qui partageaient les Gaules avec lui : ce qui ne l'empêcha pas de faire quelques martyrs, entr'autres les saints évêques Valère d'Antibes, dont le siège fut transféré à Grasse; Gratien de Toulon; Denterius de Nice, et un S. Léon de Fréjus. Mais il faisait un mal infiniment plus grand, en empêchant d'ordonner des évêques à la place de ceux qui mouraient. Aussi n'en vit-on point, pendant un temps fort long, à Comminges, à Auch, à Bazas, à Bordeaux, à Périgueux, à Rodez, à Limoges, à Mende, et faute d'évêques, on y manquait aussi de prêtres et de tous les autres ministres de la religion. Les églises et les fidèles abandonnés se trouvaient dans l'état le plus déplorable. Non-seulement les temples étaient dépouillés, suivant le tableau que nous en fait Sidoine de Clermont, témoin oculaire¹; mais ils tombaient en ruines, les toits étaient enfoncés, les portes n'étaient plus fermées que par les ronces qui les bouchaient et qui croissaient avec l'herbe jusqu'entour des autels, où l'on voyait paître les animaux. Cette désolation s'étendait aux villes comme à la campagne; et partout les assemblées et les instructions religieuses devinrent extrêmement difficiles. Mais les grands pasteurs qu'eut alors l'église de Gaule, surmonteront tous les obstacles.

Sidoine, évêque de la capitale d'Auvergne, était né à Lyon, de la race des Apollinaire, une des plus illustres des Gaules. Son aïeul et son père y avaient été préfets du prétoire. Lui-même fut préfet de Rome, patrice, et allié à la maison impériale, puisqu'il épousa Papiannille, fille de l'empereur Avitus, et en eut plusieurs enfans. Ses qualités personnelles répondaient aux avantages de sa fortune. Il passa pour le poète le plus célèbre de son temps; et à ce titre, on lui éleva à Rome une statue couronnée de lauriers. La vertu était comme héréditaire dans cette famille. Avant que Sidoine fût évêque, il lui arriva plusieurs fois de donner aux pauvres des pièces de son argenterie, afin que sa femme, qu'il voulait rendre aussi charitable que lui, leur fit d'abondantes aumônes pour retirer ces meubles². Etant venu en Auvergne, où était mort S. Eparque évêque de cette église, il fut élu malgré lui quoiqu'en core laïque.

Les Gaules avaient plusieurs autres prélats, qui ne se rendirent ni moins illustres ni moins nécessaires à leurs peuples. S. Patient de Lyon se signala surtout par ses libéralités envers les malheureux. Il étendit ses aumônes en plusieurs provinces, et fit con-

¹ Lib. VII, epist. 6. — ² Greg. Tur. II, Hist. c. 22.

duire une grande quantité de ble pour la subsistance des pauvres, à Orange, à Viviers, à Valence, à Avignon, à Arles et jusque en Auvergne. C'est ce que nous apprenons d'une lettre de remerciement que lui en écrivit S. Sidoine.

A Tours, S. Perpétue se montra un des plus dignes successeurs de S. Martin, et fut très-zélé pour la gloire de cet illustre thaumaturge. Trouvant son église trop petite pour le concours immense des personnes que les fréquens miracles y attiraient, il en fit construire, à cinq cents pas de la ville, une beaucoup plus grande, qui passa pour un modèle du goût et de la magnificence du cinquième siècle. Elle avait, selon Grégoire de Tours¹, cent soixante pieds de longueur, soixante de largeur, quarante-cinq de hauteur jusqu'à la voûte; trente-deux fenêtres dans le chœur et vingt dans la nef; huit portes dans toute l'église, et cent vingt colonnes. S. Perpétue en fit la dédicace le 4 juillet, jour auquel on célébrait déjà l'ordination de S. Martin; il fit en même temps la première translation de ses reliques. S. Euphrone d'Autun fournit le marbre dont on orna le tombeau.

S. Aprucule de Langres florissait aussi dans ces temps-là, mais ayant été chassé de son siège, il se retira en Auvergne, et fut élu par S. Sidoine même pour son successeur. Auspice de Toul, Censurius d'Auxerre, et Prosper d'Orléans, le successeur et l'imitateur de S. Agnan, sont tous honorés comme saints.

Alors aussi éclata une des plus grandes lumières de l'église de Gaule dans la personne de S. Remi de Reims : aurore fortunée de la foi française, qui brilla aussitôt de la plus pure splendeur, et qui conserve encore la même pureté après tant de siècles. Remi, né dans le territoire de Laon, d'une très-illustre famille, était fils d'Emilius et de Célinie, aussi bien que Principe, qui fut évêque de Soissons. Mais Remi fut un enfant de miracles, prédit par un saint solitaire nommé Montan, et conçu contre l'ordre naturel dans le sein stérile de la vieillesse. Par un prodige non moins extraordinaire, sa naissance rendit la vue à son prophète, c'est-à-dire au saint vieillard Montan, qui était aveugle². Tout fut également merveilleux dans sa jeunesse : il renchérit sur les vertus héréditaires de sa famille, et dès l'âge le plus tendre, il se distingua tellement par l'excellence de son esprit et par ses progrès dans les lettres, qu'au jugement de l'éloquent Sidoine, il devint l'homme le plus éloquent de son temps. En un mot, il se rendit si recommandable, que, Bénège, évêque de Reims, étant venu à mourir, Remi fut élu d'une voix unanime, et contraint, malgré la plus

¹ Lib. II, c. 14. — ² Flodoard, Hist. I, c. 2, Hincm. ap. Sur. 13 Januar.

forte résistance et l'empêchement de son âge, qui n'était que de 22 ans, à remplir ce siège, l'un des plus distingués et des plus importants de toutes les Gaules.

Ces régions ne furent pas moins édifiées par l'éclatante piété de leurs solitaires et de leurs cénobites. Des côtes méridionales qui avaient plus de commerce avec l'Orient, où cette vie angélique avait commencé, elle pénétra pied à pied dans toutes nos provinces. Il y avait dès-lors des monastères dans le voisinage de Vienne et de Lyon : celui de l'île Barbe, dans la Saône, renommé dès le commencement du cinquième siècle, passe pour le plus ancien. S. Martin en avait établi plusieurs dans le pays de Tours, S. Victrice à Rouen et S. Germain à Auxerre, où ils laissèrent quantité de disciples jaloux de perpétuer les exemples et les leçons qu'ils avaient reçus. Ainsi, vers le milieu du cinquième siècle, il n'y avait presque point de contrées dans les Gaules, où l'on ne vit de ces communautés plus angéliques que terrestres.

S. Romain, né dans le pays des Séquanais ou Franche-Comté, étudia les règles de la vie parfaite dans le monastère d'Ainay, bâti à Lyon au lieu où souffrirent les premiers martyrs de cette ville ancienne¹. A l'âge de trente-cinq ans, il se retira dans les forêts du mont Jura, avec un exemplaire de la Vie des Pères et des Institutions de Cassien, que son abbé Sabin voulut bien lui laisser. Il s'arrêta dans un lieu nommé en celtique Condat ou Condé, à cause du confluent des rivières de Bienne et d'Alière, entre trois montagnes, où il trouva une fontaine, quelques fruits sauvages, et un coin de terre propre à être cultivé. Il avait passé quelques années dans cette solitude, lorsque son frère Lupicin fut averti en songe de l'aller joindre. Quoique frères et saints l'un et l'autre, c'étaient deux caractères tout différens : Romain, doux, indulgent, toujours prêt à excuser les fautes d'autrui; Lupicin, naturellement sévère, et d'une fermeté inflexible à maintenir la règle comme à en punir toutes les infractions. Mais, comme ils étaient unis par l'Esprit de Dieu beaucoup plus que par la nature, et qu'ils tendaient invariablement au même but, de leur différente méthode il résulta un régime mitoyen, qui produisit le plus heureux effet. La réputation de leurs austérités et de leurs vertus leur attira tant de disciples que, le monastère de Condat ne suffisant plus au grand nombre de ceux qui survenaient de jour en jour, ils défrichèrent dans la forêt voisine un lieu nommé Laucone, où ils établirent un second monastère dont Lupicin fut abbé, les deux frères continuant néanmoins de se communiquer leurs vues et leurs conseils réciproques.

¹ Bolland. ad 28 Febr.

[An 4
Il
Ils b
voisi
Baun
tôt p
que,
fils d
lieue
merc
de le
terre
cien,
Ro
les su
un jo
savez-
vu, da
cemen
tés et
carriè
haute
sanne,
rut vi
vieille
Il ne p
légum
vin de
années
il étai
qu'il p
monas
vint un
Claude
Lauco
picin.
munig
domin
l'hérés
tear in
venu a
sures
vestiai
L'O

Ils avaient une sœur qui voulut imiter leur manière de vivre. Ils bâtirent pour elle un troisième monastère sur la montagne voisine, pleine de cavernes : ce qui fit appeler cette maison la Baume, nom qui signifie caverne en langue celtique. On y vit bientôt plus de cent religieuses : elles gardaient une clôture si exacte que, quoique plusieurs d'entre elles eussent leurs frères ou leurs fils dans le monastère de Laucone, éloigné seulement d'une petite lieue, elles ne leur parlaient jamais, et n'avaient pas plus de commerce avec eux que s'ils eussent déjà été morts. Quant à l'enceinte de leur monastère, elles n'en sortaient que pour être portées en terre; la sépulture des religieuses se trouvant, selon l'usage ancien, hors de la clôture.

Romain, suivant son naturel indulgent et facile, recevait tous les sujets qui se présentaient. Un ancien religieux lui en faisant un jour des remontrances : « Mon frère, lui répondit le saint abbé, savez-vous ceux qui persévéreront? Combien n'en avez-vous pas vu, dans ces monastères, qui se sont démentis après les commencemens les plus fervens! d'autres au contraire, après des infidélités et des traits scandaleux d'inconstance, sont rentrés dans la carrière avec un redoublement de ferveur, et ont atteint à une haute perfection. » S. Romain fonda encore, au diocèse de Lausanne, un monastère appelé de son nom Romain-Moutier. Il mourut vingt ans avant son frère Lupicin, qui parvint à une extrême vieillesse, malgré l'austérité de sa vie et son abstinence effrayante. Il ne permettait pas qu'on assaisonnât, soit de lait, soit d'huile, les légumes qui faisaient toute sa nourriture. Il n'avait point bu de vin depuis qu'il était entré dans le monastère. Les huit dernières années de sa vie, il ne but rien du tout; ne se désaltérant, quand il était trop pressé de la soif, qu'en trempant dans l'eau le pain qu'il prenait alors, uniquement pour ne pas mourir de faim. Le monastère de Condat, environné dans la suite d'habitations, devint une ville où se trouvait naguère la célèbre abbaye de Saint-Claude, érigée en évêché vers le milieu du dix-septième siècle. Laucone est maintenant un bourg qui porte le nom de Saint-Lupicin. Les grands exemples de la perfection évangélique se communiquaient ainsi dans toutes les Gaules, quoique soumises à la domination de princes Barbares, tous infectés de l'idolâtrie ou de l'hérésie. Chilpéric, roi des Bourguignons, fut même le bienfaiteur insigne des disciples de Romain, auxquels il assigna un revenu annuel de trois cents boisseaux de blé et de trois cents mesures de vin pour la subsistance, et de cent sous d'or pour le vestiaire.

L'Orient, gouverné en apparence d'une manière plus favorable

à la vraie foi, était au fond dans un état beaucoup plus déplorable. Aussitôt que Zénon s'était vu le maître de l'Empire, il avait lâché la bride à tous ses mauvais penchans, sans que nul sentiment d'équité ou de pudeur, ni aucun principe de modération ou d'humanité pût le retenir¹. Il semblait persuadé que la gloire des souverains consiste à faire le mal avec éclat, et qu'il n'y a de honte qu'à montrer de la crainte en le commettant. Du reste, absolument insensible aux injures qu'on faisait de toute part à l'Empire, il était abîmé dans la dissolution et la débauche, tandis que les Sarrasins ou Arabes au levant, au couchant les Huns, qui avaient passé le Danube sans obstacle, pillaient les frontières et pénétraient bien avant dans les provinces. A peine daignait-on s'opposer à leurs progrès; et peut-être en effet le peuple avait-il moins à craindre des Barbares, que de la dureté et de l'avidité insatiable de son empereur. Un état si violent ne pouvait durer. Dès l'année 475, la seconde du règne de Zénon, qui venait de se brouiller avec l'impératrice Vérine, veuve de Léon, Basilisque, frère de Vérine, se fit proclamer auguste, et réduisit le méprisable Empereur à se tenir caché dans l'Isaurie sa patrie².

C'était sortir d'un précipice pour retomber dans un plus affreux. Le gouvernement de Basilisque, qui ne dura que deux ans, parut encore plus tyrannique que celui de Zénon. Le tyran se déclara aussitôt pour les Eutychiens, et rappela Timothée-Elure, exilé depuis dix-huit ans. Ce faux patriarche d'Alexandrie parut fièrement à Constantinople, où il fut reçu en triomphe par ceux de sa doctrine. Le fanatisme alla si loin, que l'on contrefit de point en point l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem; Timothée montant un âne, et ses sectateurs s'écriant : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Mais comme il allait du palais à l'église, il tomba si rudement qu'il se rompit le pied. Il n'en perdit rien de son crédit auprès de Basilisque, à qui il persuada de condamner publiquement le concile de Chalcedoine, avec la lettre de S. Léon à Flavien.

La condamnation fut adressée, en forme de lettre circulaire, à tous les évêques. Sous prétexte de procurer l'union de l'Eglise et de conserver les décrets des trois premiers conciles généraux, on proscrivait le quatrième, même quant aux définitions de foi. Il est vrai que la lettre de Basilisque condamne en même temps ceux qui supposent la chair de Jésus-Christ d'une autre nature que la nôtre, ou disent qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. Mais c'était un adoucissement à l'hérésie d'Eutychès, pour lui sauver l'appro-

¹ Evagr. l. 1. — ² Id. l. 3, c. 3.

bre des anciennes impiétés plus connues et tout à fait décriées; modification qui n'en ruinait pas moins les décrets du concile et la soumission qu'on leur devait. La lettre circulaire ajoute que chaque évêque, en souscrivant, anathématisera expressément tout ce qui s'est fait à Chalcedoine; que ceux qui oseront dans la suite en faire mention, seront punis comme perturbateurs de l'Eglise et de l'État; qu'à ce double titre, les évêques et les clercs seront déposés, les moines et les laïques bannis avec confiscation de biens. Basilisque autorisa aussi un concile, qui abolit le privilège attribué au siège de Constantinople sur la fin du concile de Chalcedoine: ce qui influa beaucoup sur le zèle d'Acace contre cet empereur.

Timothée-Elure commença par souscrire. Pierre le Foulon, disgracié pour la même cause que lui sous le règne précédent, et qui, chassé d'Antioche, s'était tenu caché dans un monastère d'acémètes, reparut alors, et signa après Timothée, en qualité de second patriarche. On dit même qu'Anastase, patriarche de Jérusalem, souscrivit aussi. Dans la Palestine, en effet, les désordres occasionés alors par les moines schismatiques, renouvelèrent toutes les scènes d'horreur et de scandale données vingt ans auparavant sous l'abbé Théodose. En un mot, la défection fut telle, que l'on compte environ cinq cents évêques qui condamnèrent par écrit, et la lettre de S. Léon, et le concile de Chalcedoine. Acace de Constantinople fut le seul des patriarches qui refusa de souscrire: conduite qui lui ferait plus d'honneur, si elle se fût soutenue par la suite, et si dès-lors il ne se fût pas abandonné à un enthousiasme qui décèle trop souvent l'affectation, et que l'intérêt propre inspire bien plutôt que l'esprit de Dieu. Il prit des habits de deuil, et couvrit de draps noirs la chaire épiscopale ainsi que l'autel. Il avait pour lui les moines et tout le peuple de Constantinople.

Le pape Simplicie s'y prit d'une manière plus paternelle et plus pontificale. Il écrivit à Basilisque une lettre touchante¹, par laquelle il l'exhortait à suivre les exemples religieux des empereurs Marcien et Léon d'illustre mémoire, dont il avait été témoin. Il écrivit aussi au patriarche de Constantinople, qu'il fit même son légat, à l'effet de s'opposer à l'usurpateur du siège d'Alexandrie. Il bornait cependant la mission du légat à solliciter auprès de Basilisque, que le pape voulait détourner de penser à un nouveau concile, « parce qu'on n'en a jamais tenu, dit-il, que quand, des esprits inquiets répandant de nouveaux nuages sur le dogme,

¹ Epist. ult. tom. 4 Conc.

il a fallu les dissiper par les lumières réunies et l'unanimité du suffrage des pasteurs. »

Tous les soins du pontife furent inutiles. Mais un homme sans titre, sans bien, avec la seule autorité que donnent la vertu et le mépris du monde, fit une vive impression sur le tyran; et sans réussir à changer le fond de son âme, il empêcha du moins les plus grands excès, par la terreur qu'il lui inspira des jugemens de Dieu. Tel fut le merveilleux ascendant du saint homme Daniel, surnommé le Stylite pour la même raison que S. Siméon, auquel il avait succédé dans sa manière de vivre sur une colonne, plus admirable que Siméon même, en ce qu'il habitait un climat beaucoup plus dur, près l'embouchure du Pont-Euxin, sur une montagne exposée à des vents continuels et à des froids rigoureux. On le regardait comme la sauve-garde de l'Empire, dès le temps de l'empereur Léon qui le visitait souvent, et à qui il obtint un fils par ses prières. Les Barbares avaient eux-mêmes tant de respect pour lui que, le roi des Lazes étant venu traiter avec les Romains, et l'Empereur l'ayant mené voir Daniel, le saint fut l'arbitre du traité entre les deux princes. Dans le péril où se trouvait l'Eglise, le patriarche de Constantinople manda Daniel, qui d'abord refusa de venir, ne pouvant se résoudre à interrompre sa manière de vivre toute spirituelle et toute céleste, pour rentrer dans la fange de ce monde. Mais Acace lui renvoya plusieurs évêques, avec charge de lui faire les plus fortes instances, et de lui proposer l'exemple du Fils de Dieu descendu du ciel même pour notre salut.

Daniel descendit alors de sa colonne, et vint à la capitale, où il fut reçu avec une joie incroyable. Le peuple, toujours extrême, s'anima tellement contre les fauteurs du schisme, qu'il y aurait eu dès-lors une révolution dans le gouvernement, si le saint n'avait calmé les esprits. Basilisque épouvanté sortit de la ville, et se retira au château de l'Hebdomon. Mais Daniel le suivit, accompagné d'une multitude de solitaires et d'autres personnes vénérables pour leur piété. Sa manière de vivre toujours debout lui avait tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvait marcher et qu'il fallut le porter. Un mauvais plaisant dit, en le voyant d'une fenêtre : *Voilà une espèce toute nouvelle de consul*. Mais ce bon mot lui coûta cher : il tomba mort sur-le-champ; le Seigneur, qui pénètre le fond des cœurs, jugeant tout autrement que les hommes de certaines légèretés¹. Les gardes, craignant pour l'Empereur, refusèrent l'entrée

¹ Theod. Lect. p. 556.

à Daniel, qui en se retirant secoua la poussière de ses pieds, selon le conseil de l'Évangile. Basilisque, tout autrement disposé que ses gens, fit courir après le saint, quand on lui eut fait le récit de ce qui venait d'arriver, pour le supplier de revenir. L'inquiétude redoublant de moment en moment, il lui envoya messenger sur messenger, qui tous furent inutiles. Le prince accourut lui-même, se jeta aux pieds de l'homme de Dieu, et lui demanda publiquement pardon. Mais cette humilité, ou cette basse et servile crainte, inspira aux spectateurs du mépris pour le tyran, sans faire illusion au prophète. Il dit aux assistans que ce vain artifice ne ferait pas révoquer les arrêts de la justice divine; et après avoir prédit la chute prochaine de Basilisque et fait quelques miracles, il retourna sur sa colonne.

Timothée-Elure était en route pour aller reprendre le siège d'Alexandrie, quand il apprit ces nouvelles. Il eut peur que les catholiques ne vinssent à bout de faire révoquer la lettre circulaire de l'Empereur. Rassemblant donc à la hâte tout ce qu'il put d'évêques de son parti, il tint à Ephèse une espèce de concile. De là ils envoyèrent tous ensemble à la cour une requête, par laquelle ils se plaignaient qu'on les accusât, contre la vérité, d'avoir souscrit par force la lettre circulaire; et ils mandèrent d'ailleurs tout ce que leur artifice put leur suggérer pour se conserver les bonnes grâces du prince: après quoi Timothée-Elure continua sa route. Timothée-Solofaciolo, patriarche catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée de cet usurpateur, se retira dans les monastères de Canope, dont il avait pratiqué la règle. Sa douceur et sa bonté d'âme le rendaient si cher à tout le monde, même aux schismatiques, que la jalouse animosité d'Elure ne put jamais le découvrir. L'arrivée de celui-ci répandit la dissension et la zizanie parmi les sectaires de l'Égypte, dont la plupart étaient eutychiens rigoureux; au lieu que Timothée-Elure, quoique ennemi du concile de Chalcédoine, soutenait que le Verbe était consubstantiel au Père selon la divinité, et que sa chair était consubstantielle à la nôtre.

Pierre le Foulon retourna de même, par ordre de Basilisque, dans le siège qu'il avait usurpé, et qu'il trouva vacant à son arrivée dans la ville d'Antioche, le patriarche catholique Julien étant mort de chagrin à la vue des désastres qui bouleversaient son église. Mais les schismatiques ne furent pas mieux d'accord en Orient qu'en Égypte. Pierre, attribuant la passion à la nature même de Dieu, et non pas à la seule personne du Verbe incarné, ajoutait au trisagion ces paroles qui devinrent si fameuses: *Vous qui-avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous.* Entêté de son invention, selon la manie de tous les novateurs, tandis que l'an-

cienne foi lui était si indifférente, il lançait des anathèmes contre quiconque refusait de prier à sa façon, et causait chaque jour un nouveau tumulte. Les ordinations qu'il fit pour se fortifier ne lui réussirent pas mieux. Il fut enfin supplanté par un mauvais prêtre de Constantinople, nommé Jean, qu'il avait ordonné évêque d'Apamée, quoique déposé par un concile, et qui, ayant été rejeté par le peuple, fut obligé de revenir à Antioche, dont il envahit le siège à son tour.

A Constantinople, le clergé, les moines et le peuple témoignaient un grand zèle pour la foi, et nommaient publiquement hérétique l'usurpateur de l'Empire. Cependant le bruit se répandit que Zénon, caché jusqu'à ce moment, s'était montré en Isaurie, et avait levé une armée avec laquelle il s'avancait vers la capitale. Le lâche Basilisque accourut à l'église, fit satisfaction publique¹, et annula sa lettre circulaire par une nouvelle ordonnance, où il déclarait qu'il avait été surpris, et voulait que la foi reçue dans les églises catholiques demeurât invariablement, sans qu'il fût plus question de concile ni d'examen nouveau. Il disait anathème à Nestorius, à Eutychès, à tous les hérétiques, et rendait au patriarche Acace, qu'il craignait particulièrement, la juridiction sur les provinces dont il avait consenti peu auparavant qu'on le dépouillât. Quand Zénon fut en effet de retour, ce qui arriva en 477, vingt mois après sa fuite, le tyran toujours plus lâche vint remettre sa couronne sur l'autel, et se réfugia dans le baptistère, avec son fils Marc et sa femme Zénonide, qui l'avait engagé dans l'hérésie. Zénon promit de ne point verser leur sang; mais il les envoya en Cappadoce, dans un château dont il fit murer les portes, et ils y moururent de faim². Aussitôt il publia une loi, pour casser tout ce qui avait été fait pendant la tyrannie, tant contre la foi qu'à l'égard du privilège des églises, principalement de celle de Constantinople, qu'il rétablit dans ses prétentions, en des termes qui semblent avoir été dictés par Acace³. Il fit, en action de grâces de ses succès, plusieurs bonnes œuvres d'éclat, bâtit au lieu de sa retraite une superbe basilique en l'honneur de S^{te} Thècle, qu'il prétendait lui avoir apparu et révélé son prochain rétablissement. Mais il ne changea rien dans ses mœurs dépravées; et s'il favorisa d'abord la religion, dont les intérêts étaient liés si étroitement avec les siens propres, il parut peu après que son cœur n'était nullement touché.

Il déféra volontiers aux vœux du souverain pontife, qui lui écrivit pour déposer Pierre le Foulon, parce que ce faux patriarche

¹ Theod. Lect. 1. — ² Ibid. p. 557. — ³ Evagr. III, c. 8

d'Antioche avait été attaché à Basilisque. Ce fut alors que Jean d'Apamée trouva moyen d'occuper la place de son coupable bien-facteur, d'où il fut aussi chassé trois mois après. Un ecclésiastique pieux, nommé Etienne, fut aussitôt élu et ordonné canoniquement. Mais à peine eut-il le temps de recevoir les lettres de communion du pape, du patriarche de Constantinople, et de relever l'espoir de la religion affligée, que les hérétiques s'ameutèrent avec fureur, et lui firent endurer la mort la plus cruelle. Au milieu de son église, profanée avec une impiété barbare, ils le percèrent de mille coups de cannes aiguës comme des lances; après quoi ils traînèrent son corps par les rues, et le jetèrent dans l'Oronte¹. L'Église l'honore comme martyr, le 25 d'avril.

L'Empereur le regretta sincèrement, en écrivit au pape, et fit punir les auteurs de la sédition. Peut-être même que toute la ville en eût souffert, si elle n'eût envoyé une députation pour fléchir le prince. Les citoyens demandèrent que, pour prévenir le désordre, on leur consacra un évêque à Constantinople. Ainsi Acace ordonna pour Antioche un autre Etienne, qu'on nomme le jeune pour le distinguer du premier, et qui se rendit pareillement recommandable par sa piété. Comme cette ordination avait quelque chose d'irrégulier, et que le besoin pressant ne permettait pas d'obtenir la dispense préalable, on en écrivit immédiatement après au chef de l'Église, qui ratifia ce qui s'était fait, par égard à la nécessité des circonstances, et sans tirer à conséquence pour l'avenir. Calendion, ordonné de la même manière après la mort d'Etienne, qui ne siégea pas long-temps, fut encore reconnu par le pape, que les mêmes circonstances engagèrent à porter le même jugement.

La vieillesse décrépite, ou plutôt la mort de Timothée-Elure, empêcha qu'il ne fût chassé d'Alexandrie. On dit qu'il avança sa fin, pour éviter la honte de la déposition, et qu'après s'être empoisonné, il prédit sa mort, pour soutenir sa réputation de prophète; usant, à la fin de sa carrière, de la même hypocrisie qu'il avait employée à jeter les fondemens de sa fortune². Il laissa des disciples nommés Timothéens, qui, sans être tout-à-fait eutychiens, continuèrent à rejeter le concile de Chalcedoine. Les évêques hérétiques lui donnèrent pour successeur Pierre-Monge, c'est-à-dire, le Bègue, qui fut ordonné clandestinement par un seul évêque: ce qui déplut tellement à l'Empereur, qu'il donna ordre de le chasser, de punir les auteurs de cette intrusion, et de rétablir le patriarcat légitime Timothée-Solofacole.

La douceur extrême de ce Timothée l'avait engagé dans une

¹ Evagr. III, c. 10. — ² Ibid.

démarche qui faisait peine au pape Simplicie, comme nous l'apprenons d'une lettre dans laquelle ce pontife se plaint à Acace, de ce que Solofaciole avait souffert qu'on récitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Simplicie fut satisfait peu de temps après, par trois députés que lui envoya le patriarche d'Alexandrie, pour lui donner avis de son rétablissement, et pour l'assurer que le nom de Dioscore était effacé des dyptiques. On demanda même pardon au souverain pontife, et on lui présenta l'abjuration des Egyptiens qui avaient été subornés par Timothée-Elure et par Pierre-Monge. Les évêques d'Asie, séduits en grand nombre par la lettre circulaire de Basilisque, firent aussi leur rétractation, qu'ils adressèrent au patriarche de Constantinople. Pour diminuer la grièveté de leur faute, ils protestaient avec serment qu'ils n'avaient souscrit que par contrainte, et n'avaient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Chalcédoine.

La réunion se fit en Palestine, sous le patriarche Martyrius, successeur d'Anastase, avec des circonstances beaucoup plus frappantes. Martyrius, qu'il ne faut pas confondre avec le patriarche d'Antioche du même nom, était né en Cappadoce; mais sa ferveur l'avait conduit en Egypte et dans les solitudes de Nitrie, où il menait la vie d'anachorète, lorsque Protère, successeur de Dioscore, fut massacré par les schismatiques. Alors tout fut en confusion dans les plus pieuses solitudes aussi bien que dans les villes, et le fervent anachorète se vit réduit à prendre la fuite avec un compagnon nommé Elie. La réputation de S. Euthymius les attira en Palestine; où ce saint abbé, par un premier pressentiment de ce qui devait leur arriver, sentit d'abord pour eux une affection toute particulière. Bientôt il eut une révélation précise que l'un et l'autre seraient élevés successivement sur le siège patriarcal de Jérusalem. Après la mort de S. Euthymius, le patriarche Anastase les fit venir auprès de lui, les ordonna prêtres, et les agréa au clergé du Saint-Sépulcre.

C'est de là que Martyrius fut tiré, pour occuper le siège patriarcal. Dès qu'il fut ordonné, il envoya le diacre Fidus à Constantinople, pour se ménager une efficace protection contre l'audace effrénée des hérétiques, qui lui causaient de continuelles alarmes par rapport au salut de son peuple. Fidus s'embarqua à Joppé; mais il fit un naufrage dans lequel il ne pouvait manquer de périr, sans l'assistance miraculeuse de S. Euthymius, qui était mort depuis peu et qui lui apparut. « Votre voyage, lui dit le saint¹, n'est pas nécessaire : retournez à celui qui vous envoie, et

¹ Vit. S. Euthym. p. 87.

[An 482] dites-lui de ma part qu'il ne se mette point en peine de ses ouailles séparées : bientôt elles rentreront dans le bercail. » A ces mots, il enveloppa de son manteau le diacre Fidus, qui se trouva, sans savoir comment, sur le rivage, et peu de momens après à Jérusalem, où il se pressa de raconter au patriarche ce qui venait de lui arriver.

Toutes les apparences étaient contraires à la prédiction ; et quelque espace de temps s'étant écoulé depuis ce récit, le patriarche l'avait presque oublié, quand l'abbé Marcien, chef des schismatiques, les rassembla inopinément dans son monastère de Bethléem. Là il leur tint ce discours inattendu ¹ : « Jusqu'à quand tiendrons-nous l'Eglise divisée, sans autres principes pour nous rassurer que nos propres raisonnemens ? Cherchons à connaître la volonté de Dieu par la méthode qu'employèrent les Apôtres : jetons le sort entre les moines et les évêques. Si le sort tombe sur les premiers, nous demeurerons comme nous sommes ; et s'il tombe sur les pasteurs, nous nous réunirons à eux. » Tout le monde applaudit à cette proposition : on jeta le sort ; il tomba sur les évêques, et les moines se soumirent, ne doutant point que telle fût la volonté de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, et fit une grande fête à cette occasion. Il n'y eut que deux abbés qui s'obstinèrent dans le schisme, et qui, ayant été chassés, menèrent jusqu'à la mort une vie errante et malheureuse.

C'est ainsi que prospéraient de toute part les intérêts de la foi, quand la superbe délicatesse d'Acace de Constantinople, offensée d'un léger défaut d'attention, renversa toutes ces espérances. Le principe de cette triste révolution vint encore d'Alexandrie. Le patriarche Timothée-Solofaciote, sentant ses forces et sa vie décliner, envoya à Constantinople Jean Talaïa, prêtre économe de son église, pour représenter à l'Empereur les périls que la foi allait courir en Egypte, et pour le supplier de ne lui laisser donner pour successeur qu'un sujet pris entre les clercs catholiques. La supplique et le suppliant plurent également à Zénon, qui renvoya le prêtre Jean Talaïa comblé de louanges, et assuré qu'on aurait égard à ce qu'il avait demandé ². Dès-lors on le regarda comme désigné pour le siège patriarcal. En effet, cette grande place étant venue bientôt à vaquer, les catholiques élurent Jean d'un concert unanime. Il en donna aussitôt avis au pape et aux évêques des grands sièges ; mais il chargea Illus, maître des offices et son ami particulier, de remettre au patriarche de Constantinople et à l'Empereur les lettres qu'il leur écrivait à ce sujet.

¹ Cotel. l. 2 Monum. p. 586 et 307. — ² Gesta Acac. p. 1081.

Illus se trouvait malheureusement en Syrie. Tandis que le porteur l'allait chercher, le fier et pointilleux Acace apprit par la voix publique l'ordination de Jean Talaïa, et tint à injure de n'avoir pas reçu ses lettres synodales. Il éclate sur-le-champ contre lui, se joint aux protecteurs que Pierre-Monge avait encore à la cour, et de concert avec eux, il accuse Jean de différens crimes, entre autres d'avoir brigué le siège auquel il était parvenu, après avoir juré de n'y pas prétendre. On proposa à l'Empereur, pour couper court à toutes les difficultés, de rétablir Pierre, que l'on dit agréable aux Alexandrins et seul propre à réunir les esprits, Zénon persuadé en écrivit au pape, qui avait déjà reçu la lettre synodale de Jean, et qui, mal instruit de ce qui se passait si loin de lui, promit par sa réponse de suspendre la confirmation de ce nouveau patriarche. Il déclara néanmoins, dès ce moment, qu'il ne consentirait jamais au rétablissement de Pierre-Monge, non-seulement le complice, mais le chef des hérétiques; que la profession récente qu'il faisait de la vraie foi pouvait tout au plus le faire rentrer dans la communion de l'Eglise, et non lui conférer une dignité qui, dans le cas justement présumé d'une abjuration peu sincère, le mettait en liberté d'enseigner l'erreur¹. Tout bien motivé qu'était le refus, l'Empereur choqué écrivit à ses officiers, en Egypte, de chasser Jean d'Alexandrie, et de remettre Pierre en possession de la chaire épiscopale.

Zénon voulut cependant donner quelques couleurs plausibles à cette étrange conduite, en paraissant s'assurer de la foi du prélat suspect qu'il rétablissait, et ce fut alors qu'Acace, de concert avec les protecteurs et les partisans de Pierre-Monge, engagea l'Empereur à dresser une formule de foi, que Pierre devait souscrire pour rentrer dans le siège d'Alexandrie. Telle fut la manœuvre qui donna lieu au fameux édit de Zénon appelé *Hénotique*, c'est-à-dire *union*, et qui ne servit qu'à remplir l'église d'Orient de divisions, de troubles et de scandale, en paraissant vouloir les éteindre. C'est de ce prétexte, toujours si abusif entre les mains des sages du siècle, et toujours employé avec une supercherie nouvelle, que cet édit de schisme et de subversion est coloré dès son préambule. Voici comment l'Empereur s'y exprime² :

« Des abbés et d'autres personnes vénérables nous ont présenté requête pour demander la réunion des Eglises, et pour faire cesser les funestes effets de leur division, qui a été cause que plusieurs ont été privés du baptême ou de la sainte communion, et qu'il s'est commis une infinité de meurtres. C'est pourquoi nous

¹ Simpl. ep. 17. — ² Evagr. III, 14; Niceph. XVI, 18.

déclarons qu'il ne faut point recevoir d'autre symbole que celui des trois cent dix-huit pères de Nicée, confirmé par les cent cinquante pères de Constantinople, et suivi par ceux d'Ephèse, qui ont condamné Nestorius et Eutychès. Nous recevons aussi les douze anathèmes du bienheureux Cyrille, et nous confessons que notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'est incarné véritablement, consubstantiel au Père selon sa divinité, et à nous selon l'humanité, le même qui est descendu du ciel, s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie, mère de Dieu, est un seul fils et non deux. Nous disons que c'est le même Fils de Dieu, qui a fait des miracles, et qui a souffert volontairement en sa chair; et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures : mais nous anathématisons quiconque croit ou a cru ci-devant autre chose, à Chalcedoine, ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychès et leurs sectateurs. Réunissez-vous donc, dans les mêmes sentimens que nous, à l'Eglise notre mère spirituelle. » Tel est le fameux Hénétique de Zénon, qui semble aussi opposé aux erreurs d'Eutychès qu'à celles de Nestorius et de tous les hérétiques. Il faisait néanmoins triompher les Eutychiens, parce qu'il ne recevait pas le concile de Chalcedoine comme les trois autres, et qu'il paraissait au contraire lui attribuer des erreurs.

Aussi cet édit fut-il bien vite reçu des envoyés et de tous les partisans de Pierre-Monge, quoique notoirement hérétiques. Après cette formalité perfide de leur part, Acace communiqua sans difficulté avec eux, remit dans ses dyptiques le nom de Pierre-Monge, et le reconut pour légitime patriarche d'Alexandrie, sur la promesse que firent pour lui des gens dont la foi n'était guère moins suspecte que la sienne. Pergamius, qui venait d'être nommé nouveau duc d'Egypte, y porta, conjointement avec les députés, les ordres de l'Empereur. Le bruit de ces nouvelles avait déjà mis en fuite Jean Talaïa. Ainsi l'intrus, seul maître du siège, ayant reçu l'Hénétique en triomphe, se mit en mouvement pour le faire recevoir par toute l'Egypte. Il rétablit dans les tables d'Alexandrie les noms de Dioscore et de Timothée-Elure, après en avoir ôté ceux de Protère et de Timothée-Solofaciolo. Il déterra le corps de ce dernier, et le fit jeter honteusement hors de la ville. Passant même les bornes de l'édit, et démentant tout ce qu'on venait de promettre pour lui à l'Empereur et au patriarche de Constantinople, il anathématisa avec la dernière audace le concile de Chalcedoine et la lettre de S. Léon ¹.

¹ Viet. Tur. Chron.

Acace parut fort intrigué, à la nouvelle de ce dernier attentat, qu'il avait peine à se persuader, et il envoya sur les lieux pour s'en éclaircir¹. Mais Pierre, à qui le mensonge ne coûtait rien après tant d'autres excès, paya d'effronterie, nia tout sans pudeur et sans crainte d'être bientôt confondu. Alors il approuva même expressément le concile de Chalcedoine, et il en parla très-honorablement dans sa réponse à Acace. Il écrivit pareillement au souverain pontife qu'il admettait avec respect ce concile, et cela au moment même où il le rejetait avec le plus d'éclat devant les Egyptiens. Cette inconstance, ou plutôt cette fourberie et cette impiété, aliéna plusieurs de ses partisans; la division, compagne inséparable de l'erreur et de la mauvaise foi, partagea les schismatiques en une multitude de conventicules sans subordination, sans harmonie, sans chef et sans patriarche.

Pour l'évêque légitime, il appela au Siège apostolique, à l'imitation de son illustre prédécesseur le grand Athanase; et comme lui, il se rendit à Rome. Le pape le reçut avec une tendresse paternelle. Il entreprenait sa défense avec chaleur, quand la mort priva l'Eglise de ce digne chef, après un pontificat de quinze ans et cinq mois. Nous avons plusieurs lettres de Simplicie, entre lesquelles il en est trois qui méritent une attention particulière. La première est adressée à Zénon, évêque de Séville, qu'elle constitue, à cause de son zèle, vicaire du saint Siège en Espagne, pour y veiller à l'observation des canons.

La seconde, écrite à Jean de Ravenne, le reprend sévèrement de ce qu'il avait ordonné un nommé Grégoire malgré lui. C'est pourquoi le pape assigne à ce Grégoire le gouvernement de l'église de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec Jean, et sous la seule dépendance du saint Siège. Il lui attribue même l'usufruit d'une terre de l'église de Ravenne pour le temps de sa vie, la propriété en demeurant à cette église. Il déclare à l'évêque Jean que, s'il retombe jamais dans la même faute, il sera privé de toutes les ordinations de sa province.

Par la troisième de ces lettres, le pape ôte le pouvoir d'ordonner à Gaudence, évêque d'Aufinium, pour avoir fait des ordinations illicites; et il charge un évêque voisin de s'acquitter de cette fonction dans le diocèse. Il fait une disposition bien plus remarquable encore des revenus de cette église. « Que Gaudence, dit-il, n'en ait que la quatrième partie, ainsi que des oblations des fidèles, dont il ne sait pas user. Deux parties seront employées aux réparations des bâtimens, à l'hospitalité et au soulagement des

¹ Evagr. III. 16.

[An 483]
pauvr
Qu'on
ties d
Le
au bo
mars
traces
de Zé
par u
l'espr
effets
peau
paste
leurs
puiss
était
oblig
de cr
Ce
rait t
ment
et qu
donn
sa ca
pour
d'Ac
dans
reil
conc
puté
pour
drie
En c
L
tion
n'en
trait
rati
rité
lisq
enn
et c

pauvres; la dernière sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Qu'on ait même soin, ajoute-t-il, de faire restituer ces trois parties du revenu, que l'évêque s'est appropriées durant trois ans. »

Le saint Siège, à la mort de Simplicie, ne vaqua que six jours, au bout desquels on élut Félix II, romain de naissance, le 2 de mars 483. Ce nouveau pontife s'attacha religieusement à suivre les traces de son prédécesseur. Simplicie allait condamner l'Hénotique de Zénon, lorsqu'il fut prévenu par la mort : Félix, sans le flétrir par une condamnation formelle, pour ne pas aliéner davantage l'esprit de ce prince, l'improva suffisamment pour empêcher les effets de cet édit suborneur, qui, sous prétexte de réunir le troupeau de Jésus-Christ, en égarait les ouailles et les soustrayait aux pasteurs même des plus grands sièges : monument injurieux d'ailleurs, qui attentait visiblement aux droits les plus sacrés de la puissance spirituelle, lui prescrivait des lois sur les objets où elle était la plus indépendante, s'ingérait à enseigner les docteurs, et obligeait les premiers prélats de souscrire un nouveau Symbole de croyance.

Cependant Talaïa, qui avait eu recours au saint Siège, demeurait toujours à Rome, et continuait de solliciter son rétablissement. En attendant qu'on pût réussir dans une affaire si épineuse, et qui importait au repos de toute l'Église orientale, le pape lui donna l'évêché de Nole, où il mourut avant qu'on eût pu terminer sa cause. Mais il fut assez long-temps auprès du pontife Félix, pour lui faire parfaitement connaître le caractère altier et faux d'Acace de Constantinople, ses vues pernicieuses, son instabilité dans les bons principes, et tout ce qu'on avait à craindre d'un pareil prélat. Pour procéder plus mûrement, le pontife assembla un concile des évêques de l'Italie; et l'on y résolut d'envoyer des députés à l'Empereur, pour se plaindre des maux causés à l'Église, pour demander instamment que Pierre-Monge fût chassé d'Alexandrie, et Acace cité pour répondre aux accusations de Jean Talaïa. En conséquence, le pape écrivit à Zénon et au patriarche Acace.

La lettre à l'Empereur, toute remplie qu'elle était de protestations de respect et de déférence bien propres à toucher ce prince, n'en témoignait pas moins une magnanimité apostolique, et montrait dans Félix un digne successeur de Pierre, que nulle considération humaine n'empêcherait de soutenir courageusement la vérité. Il rappelait à Zénon¹ ce qui avait fait tomber le tyran Basilius, et l'avait rétabli lui-même sur le trône; lui disait que ses ennemis s'étaient perdus en attaquant le concile de Chalcedoine, et qu'il avait recouvré la souveraine puissance en rejetant leurs

¹ Epist. 1, t. 3 Conc.

erreurs; que la reconnaissance devait l'engager à délivrer l'Eglise de ses perfides ennemis, comme Dieu avait délivré son état d'un rebelle et d'un tyran. Il le conjurait par tout ce qu'il y a de plus touchant et de sacré, de chercher à se rendre le Seigneur propice, en se proposant l'exemple des empereurs Leon et Marcien, dont il était le successeur légitime. Il lui représentait enfin ses propres exemples; comment, en remontant sur le trône, il avait écrit à Rome en faveur du concile de Chalcedoine, et s'était déclaré contre l'usurpateur du siège de S. Marc, c'est-à-dire contre Pierre-Monge, contre ses sectateurs et ses fauteurs.

Dans la lettre à Acace, le pontife reproche à ce politique irréligieux ses tergiversations et son silence affecté sur des objets à l'égard desquels il importait si fort à l'édification de l'Eglise qu'il s'expliquât nettement. Revenant encore ici à l'étrange conduite de l'Empereur, si contraire à ce qu'il avait donné lieu d'espérer: « Vous déviez, dit-il, représenter à ce prince tout ce qu'il a fait contre Pierre d'Alexandrie et pour Timothée le catholique; car on sait assez le crédit que vous avez auprès de Zenon. Pourquoi ne l'employiez-vous pas à détourner l'Empereur de rétablir l'hérésie qu'il avait abattue? A quoi vous servira sans cela le zèle que vous avez montré contre le premier fauteur de l'impieété, c'est-à-dire contre le tyran Basilisque? Voulez-vous en perdre l'éternelle récompense? voulez-vous vous perdre à jamais vous-même, pour avoir livré aux loups dévorans le troupeau du Seigneur, ou du moins pour avoir pris la fuite comme un lâche mercenaire? Vous ne sauriez même vous couvrir du prétexte honteux de la crainte et de la lâcheté, puisqu'on sait très-bien que vous n'avez rien à risquer pour ce monde; mais craignez pour l'éternité: c'est pour vous que je tremble. Je me rassure sur le sort de l'Eglise, qui ne dépend ni de vos efforts ni des miens, après les promesses de Jésus-Christ; mais redoutons le sort du coupable pilote qui abandonne le gouvernail pendant la tempête. Le vaisseau de l'Eglise sera conservé; mais ceux qui l'abandonnent comme ceux qui s'en écartent, périront infailliblement; et c'est l'abandonner, que de ne pourvoir point à sa sûreté. » Acace avait pris son parti: toute l'éloquence pontificale ne fut pas capable de le faire changer.

L'Empereur n'était pas mieux disposé. Ainsi, les évêques Vital et Misène, envoyés par le pape à Constantinople, et porteurs de ses lettres, au lieu des honneurs accordés en pareil cas au premier siège, au lieu de voir accourir l'évêque et le clergé pour leur réception, trouvèrent à l'entrée du détroit une troupe de soldats qui les fouillèrent et les mirent en prison, après leur avoir enlevé

* Ibid. Epist.

[An 485]
 leurs
 de Ro
 ne tro
 du pa
 Pierre
 menac
 mettr
 d'Aby
 on les
 apocr
 gitime
 à l'hé
 sacrée
 avant
 Tel
 ses lé
 l'Eglis
 Etant
 qu'ap
 On l'y
 mais i
 qu'il
 cour,
 ortho
 contr
 assem
 Cyp
 ple é
 pour
 y par
 Cet a
 ment
 gats
 certé
 ment
 passé
 peu d
 charg
 ple. T
 geuse
 doind

leurs papiers¹. On craignait surtout qu'ils ne remissent des lettres de Rome, capables d'ébranler les esprits dans Constantinople. On ne trouva rien de semblable, mais on connut par les instructions du pape à ses légats qu'ils avaient défense de communiquer avec Pierre-Monge, et même avec le patriarche Acace. On employa les menaces de mort, les caresses et les présens, pour leur faire promettre le contraire, et l'on réussit. Alors on les tira de la tour d'Abydes, où on les avait emprisonnés. Ils entrèrent dans la ville; on les fit paraître en public et dans le lieu saint avec Acace et les apocrisaires de Pierre-Monge, qu'ils reconnurent pour évêque légitime d'Alexandrie : scandale énorme, qui donna tant d'assurance à l'hérétique faction, que dès-lors on lut tout haut dans les tables sacrées le nom de Pierre-Monge, qu'on se contentait de lire bas avant l'arrivée des Romains.

Tel est l'opprobre dont le saint Siège fut couvert par deux de ses légats : car pour le troisième, qui était Félix, défenseur de l'Eglise romaine, il répondit à tout ce que ce titre exigeait de lui. Etant tombé malade en chemin, il ne put arriver à Constantinople qu'après ses collègues, qu'après même qu'ils furent tirés de prison. On l'y remit à leur place, et on le traita encore plus mal qu'eux; mais il fut inébranlable, et se montra constamment digne de l'Eglise qu'il représentait. Plus glorieux dans les fers que ses collègues à la cour, il eut la consolation d'être vivement applaudi du peuple orthodoxe de la ville impériale, qui fit une protestation en forme contre le procédé des deux autres, et qui trouva moyen, dans une assemblée publique, d'en attacher une copie à leurs vêtemens.

Cyrille, abbé des acémètes, et d'autres abbés de Constantinople écrivirent avec zèle au souverain pontife; et Cyrille fit partir pour Rome un de ses religieux nommé Siméon, afin que ces avis y parvinssent plus sûrement et y produisissent un plus grand effet. Cet abbé, par différens traits de zèle et de prudence, avait tellement mérité la confiance du pape Félix, qu'il était prescrit aux légats de ne rien faire sans le voir auparavant, et sans avoir concerté toutes leurs opérations avec lui. Siméon arriva heureusement à Rome, et assez tôt pour informer le pape de ce qui s'était passé avant le retour des deux légats Misène et Vital, qui revinrent peu de temps après, et se présentèrent tout pleins de confiance, chargés des lettres de l'Empereur et du patriarche de Constantinople. Tout y était pallié, tout y était présenté sous une face avantageuse. On y parla en termes honorables du concile de Chalcedoine, qu'on assurait avoir été souscrit par Pierre-Monge; et l'on

¹ Liber. Brev. c. 18; Fel Ep. 6, ad Ac
T. II.

prodiguait des éloges à cet intrus, tandis qu'on accusait grièvement Jean Talaïa. Le pape tint un concile : on examina mûrement l'affaire des légats, on lut les lettres des catholiques de Constantinople, on entendit les légats eux-mêmes, et on les confronta avec le moine Siméon, qui n'eut pas de peine à les confondre. Aussitôt après, Vital et Misène furent excommuniés et déposés de l'épiscopat.

On confirma les sentences portées par le saint Siège contre Pierre-Monge, déjà qualifié d'hérétique. Pour Acace, on se contenta de blâmer sa conduite peu conforme à elle-même, en ce qu'ayant taxé Pierre d'hérésie dans ses lettres au pape Simplicie, loin de le faire connaître pour tel à Zénon, il avait fait voir, par une duplicité et des ménagemens indignes d'un évêque, que la faveur de la cour lui était plus chère que la foi. Le pape voulut encore tenter de le ramener, et lui représenta paternellement qu'il avait péché, mais qu'il était toujours temps d'obtenir le pardon de sa faute par un repentir sincère, en n'y retournant plus, et en s'efforçant de la réparer.

L'obstiné patriarche, qui dans le fond ne pensait pas mieux que Pierre-Monge, ne quitta point la communion de l'hérétique, et même ne lui conseilla pas ouvertement de recevoir le concile de Chalcédoine. Bien informé de toute cette conduite, le pape, vu l'importance de l'affaire, rassembla en concile les prélats d'Italie, et prononça la sentence de condamnation contre Acace. Elle contient tous les griefs dont on le chargeait, ses usurpations sur la juridiction de ses confrères, sa communication avec les hérétiques condamnés par le saint Siège, et autrefois par lui-même, leur promotion au sacerdoce et à l'épiscopat, le mauvais traitement infligé aux légats, et plus encore son personnage de suborneur à leur égard. « Enfin vous n'avez pas voulu répondre, ajoute-t-on, devant le siège apostolique, où vous étiez cité selon les canons par l'évêque Jean. Que votre partage soit donc avec les scélérats dont les intérêts vous sont si chers, et sachez que par la présente sentence vous êtes privé, tant de l'honneur du sacerdoce, que de la communion catholique. » Soixante-sept évêques souscrivirent avec le pape, qui signa, *Cælius Félix, évêque de l'Église catholique de Rome.*

Il s'agissait après cela de notifier ce jugement à Constantinople : commission fort délicate dans les circonstances. Tutus, ancien clerc de l'Église romaine, en fut fait défenseur à cette fin. Il se mit en route, plein de bonne volonté, et il eut l'adresse de se dérober aux gardes qui le guettaient à l'entrée du Bosphore; mais il ne put parvenir à remettre la lettre du pape au patriarche. Par le conseil du défenseur, quelques moines acémètes eurent le courage de l'attacher au manteau d'Acace, comme il entra dans l'é-

[An 484]
glise.
tés, qu
qu'il es
entra
celui q

Ce f
barras
ques a
au cler
Misène
plus vi
retour
écrites
semen
vait ce
munio
de Cor
nier so
être re
d'Acac

Bien
veur d
crets d
Pour
pape d
sièges
rétiqu
vorisa
de ch
tourm
par le
avec u
qu'il a
désert
cieux
dans
drie,
torité
cause.
conda
signat

glise. Ils furent surpris, jetés dans les fers et si cruellement traités, qu'il en périt quelques-uns¹. Alors le faible défenseur fit voir qu'il est plus difficile de surmonter le péril que de l'affronter. Il entra en composition, il se laissa suborner, il communiqua avec celui qu'il venait exclure de la communion.

Ce fut un surcroît accablant de douleur, d'humiliation et d'embarras pour le pape, quand il reçut à ce sujet les lettres de quelques abbés zélés. Il avait mandé, par Tutus même, au peuple et au clergé de Constantinople, la sévère condamnation des légats Misène et Vital : afin de lever ce premier scandale, il fallut encore plus vite user de la même rigueur contre Tutus. Dès qu'il fut de retour à Rome, on le convainquit en plein concile, par les lettres écrites contre lui. Il confessa lui-même sa lâcheté; il fut honteusement privé de la charge de défenseur avant le temps où elle devait cesser, car elle était passagère, et outre cela privé de la communion. Le pape eut soin d'en informer les plus religieux cénobites de Constantinople, les chargea de publier cette réparation du dernier scandale, et d'avertir les fidèles que tous ceux qui voudraient être réputés catholiques eussent à se retirer de la communion d'Acace¹.

Bien assuré de la protection de l'Empereur, et content de la faveur des puissances du siècle, le patriarche méprisa tous les décrets du chef de l'Eglise, et se porta dès-lors aux plus grands excès. Pour comble d'audace aussi bien que d'impiété, il ôta le nom du pape des sacrés dyptiques, et par tout l'Orient fit chasser de leurs sièges une multitude d'évêques orthodoxes, leur en substitua d'hérétiques, et ne laissa tranquilles que ceux qui professaient ou favorisaient l'hérésie. Ainsi, les prélats catholiques furent contraints de chercher des asiles dans l'Occident, où l'Eglise était moins tourmentée par les barbares ariens et idolâtres, que dans l'Orient par le successeur des Constantin et des Théodose. Acace fit traiter avec une rigueur particulière Calendion, patriarche d'Antioche, qu'il avait ordonné lui-même, et qui fut relégué dans les affreux déserts de l'Oasis. Il colora cette inconséquence de prétextes spécieux : mais la vraie raison, c'est que ce digne prélat demeurait dans la communion du pape et du patriarche légitime d'Alexandrie, Jean Talaïa, et qu'occupant une si grande place, son autorité et son exemple étaient du plus grand poids pour la bonne cause. Il rétablit aussi Pierre le Foulon, qu'il avait tant de fois condamné, n'exigeant autre chose de ce scélérat diffamé que la signature de l'Hénotique.

¹ Nicephor. XVI, 17. — ² Gest. de num. Acac. in fin.

Zénon, de son côté, afin d'appuyer la séduction, se para de tous les dehors du zèle pour le progrès et la pureté de la foi. Il s'intéressa auprès d'Hunéric, roi des Vandales, fils et successeur de Genséric, en faveur de l'église de Carthage, qui était sans évêque depuis vingt-quatre ans. Sur les instances redoublées de l'Empereur, elle eut permission de se choisir un pasteur, quoiqu'à des conditions dures et onéreuses; ce qui n'empêcha point que le peuple ne conçût une joie extrême quand il vit ordonner Eugène. Il y avait une grande partie des citoyens qui n'avaient jamais vu d'évêque assis dans cette première chaire de l'Afrique. Mais tous se crurent au comble du bonheur, quand ils virent éclater les vertus du nouveau prélat; sa douceur, son humble affabilité, sa charité tendre et agissante, ses aumônes prodigieuses, une bienfaisance à laquelle personne n'échappait, et qui était inépuisable, quoiqu'il ne réservât jamais rien pour le lendemain. Les barbares s'étaient emparés de tous les fonds de l'église; mais le digne usage que l'évêque faisait des oblations, engageait une multitude de personnes à lui apporter journellement des sommes considérables, qu'on lui vit toujours distribuer avant la nuit, à moins qu'on ne les lui eût remises trop tard. Ainsi il s'attira indistinctement l'affection et le respect, non-seulement des catholiques, mais des Vandales mêmes. Telle fut néanmoins la première cause d'une persécution plus cruelle que n'avait été celle même de Genséric.

Tant d'hommages rendus à la vertu d'Eugène excitèrent une jalousie furieuse dans les évêques ariens, principalement dans le cœur de Cirila, le plus puissant d'entre eux. Ils exagérèrent au roi les dangers que courait sa communion; et l'on commença par empêcher que personne ne parût dans l'église catholique en habit de barbare. C'est ainsi que les Vandales se nommaient eux-mêmes, pour témoigner leur aversion et leur mépris de la mollesse romaine. Hunéric fit mettre à la porte de l'église des gardes, ou plutôt des bourreaux qui, voyant un homme ou une femme entrer avec l'habit de Vandale, leur jetaient sur la tête de petits bois dentelés, dont ils leur entortillaient les cheveux; puis les retirant avec force, ils leur arrachaient la chevelure avec la peau de la tête. Quelques personnes en moururent, et un grand nombre en perdit les yeux. On promena des femmes, la tête ainsi écorchée, précédées d'un crieur, pour leur faire honte et pour intimider la multitude. Il y avait à la cour d'Hunéric un assez bon nombre de catholiques, dont les talens rares et les vertus éprouvées les avaient jusque là maintenus dans plusieurs charges de confiance et de distinction. Non-seulement on les chassa du palais; mais on les fit conduire dans les plaines d'Utique, et on les réduisit impitoyable-

[An 484]
 ment,
 leurs
 soleil.
 ric, n
 rer le
 naires
 erreur
 vision
 tarda
 Les
 à Dieu
 ques,
 qu'à f
 clésias
 leur a
 côtés;
 évêqu
 tures,
 seule

Le
 indign
 En un
 siastiq
 ou de
 seize
 et de
 Félix
 langu
 la lan
 prier
 il ne p
 se ten
 je lui
 un mu
 Les
 les M
 dans
 vinre
 tion,
 pas ju
 tant a

• vic

ment, malgré la délicatesse de leur complexion et la différence de leurs habitudes, à couper les blés, aux plus grandes ardeurs du soleil. Mais ce ne fut là que le prélude de la persécution d'Hunéric, monstre de cruauté, qui fit périr tous ses proches pour assurer le royaume à ses enfans, et crut sanctifier ses penchans sanguinaires en les tournant contre les ennemis de ses vices et de ses erreurs. Plusieurs saints personnages furent instruits, par des visions effrayantes, de ce que l'Église allait souffrir : l'effet ne tarda point à confirmer ce qu'ils avaient annoncé.

Les premières violences tombèrent sur les personnes consacrées à Dieu. Le roi commanda qu'on fit assembler les vierges catholiques, qu'elles fussent honteusement visitées par les matrones, et qu'à force de tourmens on les obligeât de déposer contre les ecclésiastiques. On les suspendit avec de gros poids aux pieds, on leur appliqua des lames de fer enflammées sur le sein et sur les côtés; et dans cet état, on les pressait d'accuser les prêtres et les évêques d'être leurs corrupteurs. Plusieurs périrent dans ces tortures, un plus grand nombre en demeura estropié; mais pas une seule n'accusa le moindre clerc¹.

Le tyran, voyant qu'il ne pouvait déshonorer le clergé par cet indigne stratagème, s'emporta sans prétexte et sans ménagement. En une seule fois, il reléqua dans le désert des ministres ecclésiastiques de tous les ordres, avec d'autres fidèles de leur famille ou de leur suite, au nombre de quatre mille neuf cent soixante-seize personnes, parmi lesquelles il se trouvait quantité d'infirmes et de vieillards si décrépits, que plusieurs avaient perdu la vue. Félix d'Albite, qui comptait quarante-quatre ans d'épiscopat, languissait d'une paralysie qui ne lui laissait pas même l'usage de la langue. Les fidèles, ne sachant comment l'emmener, firent prier Hunéric de le laisser près Carthage en quelque réduit, où il ne pouvait plus guère vivre. Le barbare répondit : « S'il ne peut se tenir à cheval, qu'on l'attache à des bœufs qui le traîneront où je lui ordonne d'aller². » Il fallut en effet le lier en travers sur un mulet, et le transporter comme une masse insensible.

Les confesseurs furent rassemblés dans la ville de Sicque, d'où les Maures les devaient conduire dans le désert. On les enferma dans une prison qui était supportable, et où les fidèles du lieu vinrent les consoler; mais on les priva bientôt de cette satisfaction, parce qu'ils paraissaient plus fermes que jamais. Il n'y avait pas jusqu'aux enfans qui ne signalassent leur constance, en résistant aux efforts de quelques mères aveuglées par leur tendresse,

¹ Vict. Vitens. lib. 2. — ² Ibid. num. 9.

et qui voulaient les rebaptiser pour les soustraire à la persécution. On resserra donc les prisonniers dans un cachot affreux et si étroit, qu'ils étaient entassés les uns sur les autres, sans avoir même l'espace libre pour satisfaire aux besoins naturels : ce qui produisit une infection contagieuse et une horrible multitude de reptiles, qui, engendrés dans cette corruption, les y dévoraient tout vivans. L'historien Victor, qui en parle comme témoin oculaire, dit qu'ayant trouvé moyen d'entrer dans ce cachot, en donnant de l'argent aux Maures tandis que les Vandales étaient endormis, il enfonçait jusqu'aux genoux dans l'ordure et les vers.

On les fit enfin partir, sous la conduite des Maures. Ils sortirent de ce cloaque, non-seulement les habits dégoutans de saleté, mais leurs cheveux mêmes, leur visage et toute leur personne dans un état que la délicatesse des lecteurs ne nous permet pas de peindre au naturel. Ils chantaient cependant des cantiques d'actions de grâces, et s'estimaient heureux de souffrir ces indignités, pour la gloire du Fils de Dieu. Les peuples accouraient de tous côtés pour les voir, portant des cierges allumés, demandant leur bénédiction pour eux et pour leurs enfans qu'ils leur présentaient, et se plaignant, avec effusion de larmes, de rester sans pasteurs, en proie aux loups dévorans. Mais on repoussait avec brutalité ces pieux fidèles, ou, après leur avoir laissé exercer leur libéralité envers les confesseurs, on prenait à ceux-ci ce qu'ils leur avaient donné. On remarqua une femme qui avançait avec précipitation, tirant un enfant par la main, et lui disant : « Cours, mon petit ami, vois-tu comment tous ces saints se pressent d'aller recevoir leur couronne? » Ceux qui les accompagnaient la blâmaient de son imprudence et de sa dureté. « Priez pour moi, leur dit-elle, et pour cet enfant qui est mon petit fils; je l'emène, de peur que l'ennemi de nos âmes ne le surprenne seul et ne lui fasse souffrir une mort infiniment plus funeste. »

Les confesseurs se montraient plus sensibles aux périls des fidèles qu'à leurs propres maux, quoiqu'on pressât inhumainement leur marche : car plus ils recevaient de témoignages de vénération, moins on leur donnait de relâche. Quand les vieillards ou les enfans n'en pouvaient plus, on les piquait avec des dards, ou on leur jetait des pierres pour les faire avancer. Quand l'excès de la fatigue en abattait de temps en temps, on commandait aux Maures de leur attacher des cordes aux pieds, et de les traîner comme des bêtes mortes; en sorte que ces chemins rudes et tout pierreux

[An
ture
par
rent
côté
plus
assez
subs
à des
les la
sante
une c
reux
sures
Lo
ainsi
confé
mond
s'agiss
pape,
tous le
pour
étaient
craind
peux
au co
saient
baston
mente
que fi
plus f
bitem
en pr
pour l
ter d'u
que de
rité et
ainsi p
en co
l'avait
férenc
Les

lurent bientôt rougis de leur sang. Leurs vêtemens tombaient par lambeaux, ou s'accrochaient aux pierres et aux épines. Ils eurent même le corps tout déchiré; l'un la tête brisée; l'autre le côté ou le ventre ouvert, presque tous les membres disloqués, et plusieurs consommèrent dès-lors leur martyre. Ceux qui furent assez robustes pour attendre le désert, n'y trouvèrent pour leur subsistance que de l'orge qu'on leur donnait par mesure, comme à des bêtes de somme; encore les en priva-t-on bientôt, et on les laissa mourir de faim. Les bêtes venimeuses les plus malfaisantes le furent moins que les tyrans; et l'on observa que, dans une contrée qui n'est, pour ainsi dire, qu'un repaire des plus dangereux reptiles, aucun des serviteurs de Dieu ne périt de leurs morsures, auxquelles ils demeuraient exposés sans nulle précaution.

Lorsque tant de saints et savans ministres de la religion furent ainsi éloignés, Hunéric fit proposer à l'évêque de Carthage une conférence avec les évêques ariens. Eugène répondit que, tout le monde chrétien étant intéressé à des questions dans lesquelles il s'agissait des premiers principes de la foi, il en allait écrire au pape, chef de toutes les Eglises, afin de convoquer les évêques de tous les pays. Ce n'est pas qu'il n'en restât encore assez en Afrique, pour faire triompher la vérité par leurs lumières; mais comme ils étaient sous le joug des Vandales, ils avaient beaucoup plus à craindre que des étrangers, soit pour eux, soit pour leurs troupeaux. Loin d'avoir égard à la remontrance d'Eugène, Hunéric, au contraire, chercha encore à écarter ceux des Africains qui passaient pour savans. Il bannit l'évêque Donatien après une rude bastonnade, bannit de même Præsidius de Suffétule, et fit tourmenter plusieurs autres en diverses manières. Un miracle éclatant que fit alors le saint évêque Eugène ne servit qu'à rendre le tyran plus furieux. Un aveugle très-connu, nommé Félix, recouvra subitement la vue par le seul attouchement de la main du prélat, en présence d'un concours extraordinaire de fidèles rassemblés pour la solennité de l'Epiphanie. Il n'y avait guère moyen de douter d'un fait qui avait eu tant de spectateurs. Le roi ne laissa point que de se faire amener Félix pour entendre de sa bouche la vérité et toutes les circonstances de l'événement. La merveille étant ainsi prouvée jusqu'à la démonstration, on n'osa plus la nier; mais, en convenant du prodige, on prit le parti de dire qu'Eugène l'avait opéré par maléfica, et l'on persista dans le projet de la conférence².

Les évêques du continent de l'Afrique et de toutes les îles sou-

¹ Vict. Vit. l. II, n. 1. — ² Num. 13 et seq.

mises aux Vandales, se rendirent à Carthage pour le jour marqué, qui était le premier de février 484. L'on en fit encore mourir tout ce qu'on put, sous différens prétextes, mais dans le seul but d'ôter à la bonne cause les défenseurs les plus zélés et les plus éclairés. Il en restait encore trop pour que les évêques ariens osassent entrer en lice. La conférence commença néanmoins; mais ils susciterent mille chicanes pour la rompre. Sur ce que les catholiques demandaient qu'il y eût des arbitres présens, qu'au moins les plus sages du peuple fussent spectateurs, on ordonna de délivrer cent coups de bâton aux laïques homoousiens qui oseraient s'y trouver : c'est ainsi qu'on nommait par mépris les orthodoxes. Sur le nom de catholiques, qu'ils ne manquèrent pas de prendre dans leur profession de foi, on éleva de grandes plaintes; et avec quelque modestie qu'ils se missent en devoir d'y répondre, on cria au tumulte et à la sédition, et l'on courut dire au roi que les homoousiens troublaient tout pour éviter la conférence. Il parait que ce jeu avait été concerté entre le prince et ses évêques; car aussitôt il fit porter dans les provinces un décret dressé d'avance, en vertu duquel, tandis même que les évêques orthodoxes étaient à Carthage, on ferma en un seul jour toutes les églises, et l'on attribua aux Ariens tous les biens de ces églises et de leurs pasteurs, en appliquant aux catholiques les peines portées contre l'hérésie par les lois impériales. On publia en même temps que c'étaient les homoousiens qui, ne pouvant prouver leur doctrine par l'Écriture, avaient rompu la conférence et l'avaient tournée en sédition par le moyen du peuple qu'ils avaient soulevé. Afin de donner quelque couleur à cette imputation, par une apparence de modération et d'humanité, on leur fixa un délai pour mériter leur pardon.

Mais sans aucun retard, sitôt que l'édit fut envoyé pour saisir leurs églises et tout ce qu'ils possédaient dans leur pays, Hunéric chassa de Carthage les évêques qui s'y trouvaient rassemblés, après les avoir encore dépouillés du peu qu'ils avaient apporté avec eux, sans leur laisser ni cheval ni esclave, pas même d'habit pour changer. Défense fut faite en même temps, sous peine du feu, soit de les loger, soit de leur fournir des vivres. Ainsi on les vit, au nombre de cinq à six cents, la plupart d'un âge avancé, errer autour des murs de la ville, sans asile, sans abri, exposés nuit et jour à toutes les injures de l'air, et manquant de nourriture. Il en mourut en assez peu de temps quatre-vingt-huit. Le roi étant sorti par hasard, tous ceux qui pouvaient se traîner vinrent autour de lui, pour tâcher de l'adoucir; mais sans écouter leur humble demande, à laquelle il ne répondit que par des regards foudroyans,

il fit courir sur eux des cavaliers de sa garde qui en foulèrent plusieurs sous les pieds de leurs chevaux. Tous furent enfin relégués dans l'île de Corse, et condamnés à couper du bois pour la construction des navires.

L'évêque de Carthage S. Eugène fut envoyé dans le désert de Tripoli, et mis sous la garde d'un Arien furieux nommé Antoine, qui inventait chaque jour de nouvelles manières de le tourmenter. Le saint, se regardant comme une victime dévouée pour son église, ajoutait encore de rudes macérations à ses tourmens. En couchant sur la terre, couvert seulement d'un sac, il contracta une paralysie qui lui embarrassa jusqu'à la langue. Son persécuteur lui fit avaler de force un vinaigre violent, et l'on crut que le saint vieillard perdrait la vie. Mais il en guérit, fut rappelé d'exil par le roi Gontamond, vécut jusqu'à l'an 503, et ne mourut que sous Trasamond, dans un second bannissement, à Albi dans les Gaules, où sa mémoire est encore plus honorée que dans le reste de l'Église.

Après l'évêque, on bannit avec une barbarie proportionnée tout le clergé de Carthage, encore composé de plus de cinq cents personnes : ce qui nous donne une idée de la splendeur de cette église primatiale, de l'Afrique dans ses beaux jours. Le diacre Muritta, qui était un vieillard vénérable, se signala par une fermeté extraordinaire. Il avait levé des fonts l'apostat Elpidifore, qui s'était montré le plus ardent des persécuteurs avant le départ des catholiques pour l'exil. Alors Muritta tira tout-à-coup les linges dont il avait couvert Elpidifore au sortir des fonts, et qu'il tenait cachés sous ses habits. Les ayant déployés aux yeux de tout le monde, il dit à l'apostat qui était assis comme son juge : « Voilà la robe nuptiale qui t'accusera au tribunal du juge suprême, et qui te fera précipiter sans ressource dans le puits enflammé de l'abîme. Tu regretteras, malheureux, mais il n'en sera plus temps, ce préservatif sacré dont tu t'es dépouillé toi-même pour revêtir la robe d'ignominie et de malédiction. » Elpidifore pâlit sur son tribunal, et n'osa répondre².

Mais nul objet d'édification ne fut plus touchant que douze enfans de chœur, distingués entre les autres par la beauté de leurs voix, et qui suivaient les confesseurs dans leur bannissement. Leur talent les fit regretter par les Ariens, qui coururent sur leurs pas afin de les ramener. Mais ces généreux enfans ne voulaient pas quitter leurs saints maîtres ; ils s'attachaient à leurs vêtemens, ils se laissaient frapper à grands coups de bâtons, ils bravaient les

² Vlt. Vit. l. 4, n. 3. — ³ Ibid. l. 5, n. 9.

épées nues dont les menaçaient des clercs et des évêques ariens : ministres de sang et de terreur, qui marchaient toujours armés, et ressemblaient beaucoup mieux à des soldats qu'à des bourreaux qu'aux prêtres du Seigneur. Enfin, on les détacha de force, et on les ramena à Carthage; mais on n'en put jamais réduire un seul, par toutes les caresses et les mauvais traitemens qu'on employa tour à tour. Long-temps après la persécution, ils faisaient encore la consolation et la gloire de l'église d'Afrique, demeurant ensemble à Carthage, mangeant ensemble, chantant ensemble les louanges de Dieu. Toute la province révérait ces douze confesseurs comme autant d'apôtres.

Entre les évêques qui furent bannis dans cette persécution, Vigile de Tapse se rendit célèbre par ses écrits. La crainte d'aigrir les persécuteurs, jointe à l'envie de donner plus de poids à ses ouvrages, lui fit cacher son nom et emprunter ceux des Pères les plus renommés, tels que S. Athanase et S. Augustin : ce qu'il pouvait hasarder parmi des barbares aussi ignorans que les Vandales. On lui attribue avec raison le symbole qui porte encore le nom de S. Athanase. Quoiqu'il avertisse lui-même en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il fait parler les plus grands personnages pour donner plus de poids à la vérité, cette pieuse fraude n'a pas laissé que de produire de pernicious effets. Outre la confusion qu'elle a jetée dans les œuvres de plusieurs Pères, elle paraît avoir autorisé les novateurs à répandre leurs inventions, à la faveur des noms les plus respectables. Vigile alla dans la suite à Constantinople, où, se trouvant en liberté, il écrivit sans toutes ces fictions contre l'hérésie d'Eutychés : c'est le seul ouvrage de cet évêque africain, qui porte son nom.

La persécution s'étendit en Afrique, du clergé au peuple. Avant même que les évêques fussent conduits en exil, Hunéric ordonna, dans toute l'étendue de sa domination, de n'épargner aucun de ceux qui résisteraient à ses volontés impies, quels que fussent leur âge, leur sexe ou leur condition. De cette multitude innombrable, envers qui l'on n'observa ni la forme judiciaire, on pendit les uns, on brûla les autres, on en assomma une infinité sous le bâton, on dépouilla honteusement les femmes, et par préférence, celles de haut rang pour les tourmenter de la manière qui leur était la plus sensible. Ce n'étaient plus ces obscènes et licencieux Africains dont la corruption faisait horreur aux premiers Vandales qui les subjuguèrent : les châtimens célestes en avaient fait des hommes tout nouveaux, de purs et de parfaits chrétiens.

Une dame de haut rang et d'une rare beauté, nommée Denyse, à qui la pudeur était beaucoup plus chère que la vie, dit aux per-

écuteurs : « Faites-moi souffrir tous les tourmens qu'il vous plaira ; la seule grâce que je vous demande, c'est de m'épargner la honte de la nudité. » C'en fut assez pour la traiter avec plus d'indignité que les autres : ils l'élevèrent au-dessus d'eux, pour la donner de tous côtés en spectacle. Mais Denyse, s'armant de toute la résolution que peut inspirer la bonne conscience : « Ministres de l'enfer, leur dit-elle, ce que vous faites pour ma confusion, dès que je l'endure malgré moi, ne peut tourner qu'à ma gloire ; » et sans faire attention à l'état où elle se trouvait, ni aux ruisseaux de sang qui jaillissaient de tous ses membres dépouillés, elle exhorta les autres martyrs à mépriser des douleurs auxquelles elle se montrait insensible. Elle avait un fils encore jeune, nommé Majoric, qui lui parut aussi épouvanté qu'attendri. Elle l'encouragea si bien par ses discours et par ses exemples, qu'il consumma fidèlement son martyre. Alors la sainte mère, à qui les persécuteurs laissèrent une vie moins désirable que la mort, rendit grâces à Dieu, en embrassant le corps de son fils avec plus d'affection que s'il eût été vivant, et elle l'enterra dans sa maison, pour prier continuellement sur son tombeau. Plusieurs autres personnes, tant de sa famille qu'étrangères, souffrirent par ses exhortations une mort accompagnée de cruelles tortures.

On a conservé le souvenir d'une autre héroïne, nommée Daggyle, femme d'un échanson du roi, et qui avait déjà confessé la foi à plusieurs reprises sous le règne précédent. Elle n'était pas moins délicate que Denyse : cependant, après avoir enduré la flagellation et les bastonnades, elle fut exilée dans un lieu aride et désert, où elle ne pouvait recevoir ni secours ni consolation de personne. Mais quittant avec joie, pour une si belle cause, enfans, mari, et tout ce qu'elle avait de plus cher, sa foi l'éleva si fort au-dessus de sa faiblesse naturelle, qu'elle refusa jusqu'à l'offre qu'on lui fit de la transférer dans un lieu moins incommode.

Victorien, gouverneur de Carthage, l'homme d'Afrique le plus fortuné et qui avait la plus grande part à la confiance du roi, sacrifia tous ces avantages à sa religion. « C'est dans l'église catholique, répondit-il à ceux qui le sollicitaient de la part du prince de se faire rebaptiser, c'est dans l'Eglise catholique que j'ai été régénéré pour la vie éternelle ; mais quand je ne serais point assuré d'une récompense aussi magnifique que celle que j'attends après cette vie, je ne voudrais pas être ingrat envers le Créateur qui m'a fait connaître tout ce que je dois à sa bonté infinie. » Le roi lui fit souffrir de longs et très-rigoureux tourmens, sans qu'on pût jamais lui arracher la moindre partie de sa couronne.

Servant, homme de condition de la ville de Suburbe, après

une rude bastonnade ; éprouva mille raffinemens d'une cruauté inouïe. On l'élevait en l'air avec des poulies, puis on le lâchait tout-à-coup pour le faire tomber de tout son poids sur le pavé ; et l'on réitéra long-temps cette manœuvre, à l'imitation de celle du bélier. Comme il respirait encore, on le traîna par des chemins raboteux, et on le déchira jusqu'au dernier souffle de vie avec des pierres tranchantes ; en sorte que la peau lui pendait horriblement des flancs et du ventre.

A Tambaide, deux frères prièrent les bourreaux de les tourmenter ensemble : on les suspendit durant toute une journée avec de grosses pierres aux pieds. L'un des deux demanda quartier ; mais l'autre lui cria : « Est-ce donc là, mon frère, ce que tu viens de jurer avec moi à Jésus-Christ ? Oui, je serai témoin contre toi-même, et dans quelques momens je te dénoncerai au redoutable tribunal. » Ces paroles lui rendirent son premier courage, et on se remit à les tourmenter l'un et l'autre avec un nouvel acharnement. On leur appliqua long-temps les laines ardentes, et l'on déchira chacun de leurs membres avec les ongles de fer. Mais un instant après, on ne voyait sur eux aucune trace des tortures. Enfin les bourreaux rebutés les chassèrent, en disant : « A quoi servent nos efforts ? tout le monde, loin de se convertir à notre religion, envie le sort de ceux qui la bravent. »

Dans la Mauritanie Césarienne, le zèle de la vraie foi fut si général, que presque tous les habitans de Typas passèrent en Espagne et s'exilèrent eux-mêmes, plutôt que de rester dans une église où les Ariens venaient d'établir un de leurs évêques. Le peu qui resta, par l'impossibilité de s'embarquer, résista généreusement à toutes les sollicitations. C'est pourquoi le roi envoya un comte, avec ordre de leur couper à tous la langue et la main droite. Mais, quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine, ils continuèrent à parler : ils rendirent à la vertu du Très-Haut un témoignage d'autant plus glorieux, qu'il ne devait rien à la nature. Plusieurs de ces merveilleux confesseurs se retirèrent à Constantinople, où ils reçurent l'accueil qu'ils méritaient ; les autres se répandirent en différentes provinces, portant partout cette preuve permanente de la puissance divine de Jésus-Christ, en sorte que jamais prodige ne fut mieux constaté. « Si quelqu'un fait difficulté de le croire, disait dans le temps même de l'événement l'historien Victor de Vite, qu'il aille à la nouvelle Rome : il y entendra Réparat le sous-diacre parler d'une manière facile et parfaitement articulée, quoiqu'il ait la langue arrachée. — Il faut

bien plutôt s'étonner, reprend le philosophe Enée de Gaze¹, de ce que Réparat et plusieurs autres que j'ai connus, vivent encore après cette barbare exécution, que de ce qu'ils continuent à parler. L'historien Procope et le comte Marcellin² attestent le même fait, comme témoins oculaires. Justinien, dans une constitution impériale, adressée depuis à l'Afrique³, témoigne avoir vu les mêmes merveilles dans quelques-uns de ces confesseurs, qui vivaient encore de son temps.

Sept moines du territoire de Capse souffrirent d'une manière qui n'est guère moins remarquable. On regardait comme un grand triomphe dans la secte d'y attirer des moines : c'est pourquoi l'on fit venir ceux-ci à Carthage, et on les tenta par tout ce qu'il y avait de plus éblouissant, jusqu'à les assurer du premier degré de faveur auprès du monarque. Ils se montrèrent inébranlables, et toutes les caresses se changèrent en fureur. Après leur avoir fait endurer de longues tortures, jusqu'alors inouïes, Hunéric fit remplir de bois sec un vaisseau où l'on attachâ les martyrs, avec ordre de les conduire en pleine mer et de mettre le feu au navire. Tout fut ponctuellement exécuté; mais le feu s'éteignit aussitôt; et quelque effort que l'on fit, on ne put jamais le rallumer. Le roi confus ordonna de leur casser la tête à coups d'avirons, et de jeter leurs corps dans les ondes, qui, à l'heure même et contre leur cours ordinaire, les portèrent sur le rivage. Le peuple les rapporta respectueusement à la ville, en chantant des cantiques, puis leur décerna une sépulture honorable.

Il est impossible de peindre tous les genres de tourmens, et de compter tous les martyrs et les confesseurs de la persécution d'Hunéric. On trouvait encore les vestiges de sa cruauté longtemps après toutes les exécutions. De toute part on rencontrait des personnes qui avaient les oreilles ou le nez coupé, les yeux arrachés; on en voyait d'autres sans pieds ou sans mains; un plus grand nombre encore qui avaient le corps tout contrefait, les épaules disloquées d'une manière monstrueuse, et plus hautes que la tête : ce qui provenait d'un jeu barbare, qui semble avoir été fort du goût de ces ennemis de l'humanité. Ils suspendaient les confesseurs à des cordes attachées au faite des maisons, et ils se divertissaient à les pousser dans les airs, quelquefois contre les murailles, où ils se brisaient la tête et les membres. Romains, Africains, Vandales même, quand ils professaient la vraie foi, personne n'était épargné. Le moindre danger qu'on courût, c'était l'exil, des amendes exorbitantes, avec incapacité de

¹ Dialog. de Resur. — ² Bell. Vand. c. 8. — ³ Lib. 4, cod. d. Off. PP. Afric.

faire ou de recevoir aucune donation; la privation des charges, pour les officiers mêmes de la maison du roi, et pour les grands de la nation les plus considérables. En vain le pape Félix écrivit à Zénon afin de l'intéresser au triste sort des fidèles de l'Afrique; en vain cet empereur envoya, dans ce but, une ambassade honorable au farouche Vandale. Le tyran, pour braver à la fois l'Empire et la religion, fit border de bourreaux les rues où l'ambassadeur devait passer. Mais, au défaut des princes de la terre, le Ciel vengea les injures de ses serviteurs.

Une longue et brûlante sécheresse, suivie de la famine, puis de la peste, désola toutes les contrées de l'Afrique qui obéissaient à Hunéric. Enfin l'an 485, après un règne de sept ans et dix mois, il mourut d'une maladie de corruption, son corps fourmillant de vers et tombant par lambeaux¹. Il n'eut pas même la consolation de laisser le trône à sa postérité, lui qui avait répandu dans ce dessein tant de sang illustre: ce fut son neveu Gontamond qui lui succéda et fit cesser la persécution.

Le chef de l'Eglise universelle, voulant guérir les plaies de celle d'Afrique, tint pour cela un concile composé de quarante évêques italiens, de quatre africains, et de soixante-seize prêtres que les successeurs des Apôtres, par une concession spéciale, associèrent à leur fonction de juges. Malgré le grand nombre de catholiques qui souffrirent avec tant d'édification et de constance, il y en avait toutefois plusieurs qui s'étaient laissé rebaptiser, même entre les prêtres et les évêques. On leur imposa, pour la réparation de leurs fautes, les règles suivantes²: Les évêques, les prêtres et les diacres seront pénitens toute leur vie, et recevront seulement à la mort la communion laïque. Les autres fidèles, clercs inférieurs, religieux ou séculiers, feront, suivant les canons de Nicée, douze ans de pénitence; mais si avant ce terme ils se trouvent en danger de mort, ils ne laisseront pas que de recevoir l'absolution. Les impubères seront tenus quelque temps sous l'imposition des mains, c'est-à-dire, dans l'humiliation de la pénitence: après quoi on leur rendra la communion, de peur que la fragilité de leur âge ne les fasse tomber en de nouvelles fautes, dans le cours d'une trop longue épreuve. Si cependant ils venaient à recevoir trop tôt l'absolution, à l'occasion, par exemple, d'une maladie dangereuse, en récupérant après cela leur santé, ils ne communiqueront avec les fidèles que dans la prière, jusqu'à ce que le temps prescrit en premier lieu à leur pénitence soit expiré. Les clercs inférieurs ou les laïques, rebaptisés par contrainte, ne

¹ Vict. Vit. l. 5, n. 21. — ² Tom. 4 Conc. p. 1075

[An 485]
feront
cun d'
lément
tendre
et dan
prinçip
que, p
aura se

Le p
de l'E
mort
dre ce
clergé
des bo
à faire
but, s
nité e
cathol
monte
Mais e
triarch

Com
un mé
lâche
mois
Euphé
éclairc
patria
plus le
eut le
pasteu
d'Ant
mort
le pre

L'E
rempl
auteu
Zénon
s'eniv
disen
d'épil

Ch

feront que trois ans de pénitence ; mais on n'admettra jamais aucun d'eux au ministère ecclésiastique, non plus que ceux généralement qui auront été baptisés hors de l'Eglise. Ce qui doit s'entendre des cas où la contrainte n'exclut pas tout degré de volonté, et dans lesquels il y a toujours quelque faute libre. Tels sont les principaux réglemens dressés dans ce concile ; après quoi il ajoute que ; pour les cas extraordinaires qu'il n'avait point prévus, on aura soin de consulter le saint Siège.

Le pape Félix eut aussi la consolation de voir enfin les affaires de l'Eglise prendre un meilleur cours à Constantinople, par la mort du patriarche qui, après dix-sept ans d'épiscopat, alla rendre compte à Dieu de son penchant funeste à dominer dans le clergé, à étendre sa juridiction impérieuse au-delà des règles et des bornes les plus sacrées, ainsi que de son malheureux artifice à faire sa cour par toutes les voies qui pouvaient le mener à son but, sans épargner la foi ni la constitution fondamentale de l'unité ecclésiastique. Le prêtre Flavita, son successeur immédiat, catholique équivoque ou très-chancelant, ne voulut pourtant pas monter sur son siège sans la participation du souverain pontife. Mais en même temps il envoya ses lettres synodales au faux patriarche d'Alexandrie, Pierre-Monge.

Comme on était à Rome dans la juste inquiétude qu'y donnait un ménagement si scandaleux, le Seigneur délivra son église de ce lâche dissimulateur. Flavita mourut subitement, après quatre mois seulement d'épiscopat, et il eut pour successeur le prêtre Euphémus, catholique non-seulement très-décidé, mais très-éclairé et très-vertueux. Il se sépara aussitôt de la communion du patriarche hérétique d'Alexandrie ; et il aurait poussé les choses plus loin, si celui-ci ne fût mort peu après. Cette église infortunée eut le malheur, après Pierre-Monge, d'avoir encore un autre pasteur hérétique, nommé Athanase. Il en était de même du siège d'Antioche, qui, ayant vaqué quelque temps auparavant par la mort de Pierre le Foulon, fut rempli par Pallade, hérétique comme le premier.

L'Empire eut le même sort en changeant de maître. Zénon fut remplacé par Anastase, qui ne valait pas mieux que lui. Différens auteurs rapportent des circonstances effroyables de la mort de Zénon¹. Avec tous ses autres vices, il était dans l'habitude de s'enivrer. Un jour qu'on le rapporta sans connaissance, les uns disent dans un excès d'ivrognerie, les autres dans une attaque d'épilepsie, infirmité à laquelle il était parcellément sujet, sa femme

¹ Chron. Pasc. Marcel. Victor.

Ariane, qui ne le pouvait souffrir, prétendit qu'il était mort, et le fit enterrer tout vivant. Il se réveilla dans le tombeau, fit des hurlemens affreux, sans qu'on voulût l'entendre, et mourut dans une espèce de rage, après s'être mangé les bras. L'Impératrice assembla aussitôt le sénat, et fit proclamer Anastase. Il commandait certains gardes destinés à faire observer le silence dans le palais, et n'était pas même sénateur. C'est ainsi que le silencieux Anastase parvint, l'an 491, à l'Empire, qu'il occupa vingt-sept ans, quoiqu'il en eût déjà soixante lors de son élévation. Aussitôt après, l'Impératrice l'épousa.

Il avait tous les dehors d'une haute piété, il faisait de grandes aumônes, il jeûnait souvent, il se rendait habituellement à l'église avant le jour, et il y restait jusqu'à la fin de l'office. Mais il était d'une race fort suspecte en matière de foi, et déjà il passait personnellement pour penser très-mal. Aussi le patriarche Euphémus s'opposa-t-il fortement à son élection, et ne consentit enfin à le couronner qu'après en avoir exigé par écrit une confession de foi claire et nette, avec promesse de ne rien changer dans la religion. Anastase se piquait lui-même de ne point innover et d'aimer la paix sur toute chose. En effet, il laissa les églises comme il les trouva, du moins au commencement de son règne, qui paraissait assez mal affermi : chaque évêque en usait comme il voulait, à l'égard du concile de Chalcédoine; ceux-ci le recevant, ceux-là lui disant anathème, les autres gardant une sorte de neutralité : ce qui remplit l'Eglise de plus de divisions peut-être que n'en eût causé le gouvernement d'un persécuteur.

Dans ce nouveau genre de péril que courut la foi par tout l'Orient, ses plus fermes appuis furent deux saints solitaires, nommés Sabas et Théodose, cappadociens l'un et l'autre. Dès l'âge de huit ans Sabas était entré dans un monastère voisin de Césarée, où, prévenu des grâces les plus abondantes, il surpassa bientôt en vertu, mais surtout en humilité et en obéissance, les vieillards les plus avancés¹. A dix-huit ans, il fut inspiré de se retirer dans les déserts de la Palestine, et son abbé le lui permit. S. Euthymius, entre les mains de qui il tomba, voulut encore l'exercer, à cause de sa jeunesse, avant de lui laisser mener la vie d'anachorète. Ce ne fut qu'à trente ans qu'il lui permit de demeurer seul dans une caverne, cinq jours de la semaine, durant lesquels le fervent anachorète ne prenait aucune nourriture. En sortant du monastère le dimanche au soir, pour s'y retrouver le samedi, il n'emportait autre chose que des feuilles de palmier pour en faire des corbeilles.

¹ Monum. græc. p. 222, n. 3 et seq.

[An 49
Vo
S. Eul
revint
cavern
que le
sous l
sorte
soixan
fruits
oratoi
venir
l'ordin
de Ma
conser
monas
abbé,
dont q
honne
Mai
de l'Ev
n'écha
la disc
de la f
duite
Pierre
les ter
parce
parém
pour l
ils se
soigne
il ne p
la lau
avait
sent b
tait pa
il les
Théod
tion q
consé
The
les m

¹ Bol

Voyant l'observance religieuse se relâcher, après la mort de S. Euthymius, il se retira dans le grand désert d'Orient, d'où il revint quelques années après, par révélation, s'établir dans une caverne, près le torrent de Cédron. C'était pour profiter à plusieurs que le Seigneur ne voulait pas laisser plus long-temps cette lumière sous le boisseau : bientôt il lui vint des disciples de tous côtés ; en sorte qu'il se vit en peu de temps à la tête d'une communauté de soixante-dix personnes, dont plusieurs, multipliant à leur tour ces fruits de salut, établirent de nouveaux monastères. Sabas bâtit un oratoire avec un autel, et il engagea des prêtres du voisinage à y venir offrir le sacrifice : car son humilité l'empêchait de recevoir l'ordination. Mais le patriarche de Jerusalem, Salluste, successeur de Matyrius, l'ayant fait venir sous quelque autre prétexte, le fit consentir à recevoir le sacerdoce ; après quoi il se transporta au monastère pour en consacrer l'église, et pour instituer Sabas abbé, avec une solennité qui put imprimer le respect à ses moines, dont quelques-uns, peu dignes d'un tel supérieur, tenaient à deshonneur la simplicité de ses mœurs et de ses manières.

Mais le saint homme savait parfaitement allier à la simplicité de l'Évangile les ressources de l'expérience et de la sagesse. Rien n'échappait à son intelligence de ce qui regardait non-seulement la discipline régulière, mais la science de la religion et les intérêts de la foi. Des Arméniens qui s'étaient venus ranger sous sa conduite chantaient le trisagion dans leur langue, avec l'addition de Pierre le Foulon. Sabas les obligea de le chanter en grec, et dans les termes usités par les anciens Pères. Il leur permit cependant, parce qu'ils n'entendaient pas la langue grecque, de célébrer séparément, dans la leur, la première partie de la messe, qui est pour l'instruction ; mais à charge qu'après la lecture de l'évangile, ils se réuniraient aux autres pour le sacrifice. Comme on l'avait soigneusement éprouvé lui-même avant de le laisser vivre à part, il ne permettait aussi de demeurer dans les cellules dispersées de la laure, qu'après de grandes épreuves. Pour les commençans, il avait une petite communauté où il les tenait jusqu'à ce qu'ils fussent bien instruits de la discipline régulière : après quoi il n'admettait pas encore auprès de lui ceux qui étaient d'un âge tendre ; mais il les envoyait à une lieue et demie de là, au monastère de l'abbé Théodose. Ces deux saints personnages n'avaient d'autre prétention que le service de Dieu, sans nul esprit de gloire propre, ni conséquemment de rivalité.

Théodose avait été formé dès sa jeunesse, comme Sabas, par les meilleurs maîtres de la vie solitaire¹. Craignant dans la suite

¹ Boll. ad 12 Jan.

d'être établi supérieur, il se retira à deux lieues de Jérusalem, dans une caverne où il vécut trente ans de fruits ou de légumes, sans jamais manger de pain. On sut bien le trouver dans cette humble retraite. Le nombre de ses disciples croissant à proportion de son humilité, il se vit obligé de bâtir un des plus grands monastères qu'on eût encore vus, et qui ressemblait à une ville, où l'on exerçait tous les arts et les métiers nécessaires à la vie.

Il y avait quatre infirmeries, deux pour les religieux, soit malades, soit trop avancés en âge pour suivre les exercices réguliers; deux pour les séculiers, parce qu'on y voyait un concours étonnant d'hôtes et de malheureux de toute condition, et que la délicate charité de notre saint voulait épargner aux personnes d'un certain état l'humiliation d'être confondues avec la foule. Il y avait aussi quatre églises : une pour les moines grecs de naissance, du nombre desquels était le supérieur; une pour ceux de Thrace; la troisième pour les Arméniens; la quatrième pour certains solitaires, malades d'esprit plutôt que de corps, et qui s'étaient engagés dans la vie d'anachorètes sans avoir la tête assez ferme pour soutenir la solitude. Chaque nation faisait son office à part jusqu'à la fin de l'évangile; après quoi les frères de chaque langue se réunissaient dans la grande église, qui était celle des Grecs, et communiaient tous ensemble. Nous verrons bientôt ces hommes suscités du Ciel signaler leur courage pour la défense de la foi, quand Anastase, croyant son empire bien affermi, pensera ne devoir plus rien ménager.

Le pape Félix n'eut pas le chagrin de voir ces troubles scandaleux, le Seigneur l'ayant retiré du monde le 25 de février 492, après un pontificat de près de neuf ans. L'Eglise le compte au nombre des saints. Après quatre jours de vacance, on mit Gélase, romain de naissance, sur le Siège apostolique, qu'il occupa quatre ans et huit mois. Le gouvernement temporel de Rome changea vers le même temps, Théodoric, roi des Ostrogoths, ayant ôté à Odoacre le royaume d'Italie avec la vie. Le prince goth avait été donné en ôtage et élevé dès l'âge de huit ans à Constantinople, où il se fit tellement aimer, que Zénon l'adopta pour son fils d'armes et le fit consul. Il n'eut pas de peine à obtenir de cet empereur l'agrément de passer avec sa nation, des monts sauvages de l'Illyrie en de plus douces contrées envahies par les Hérules. Après trois batailles gagnées sur Odoacre, il l'obligea de se renfermer dans Ravenne, et de se rendre enfin, après un siège de trois ans. Il lui avait promis la vie, mais il prétendit ensuite avoir quelque trahison à lui reprocher. Théodoric voulut conserver la paix avec Anastase, qui avait succédé à Zénon, et qui ne demandait pas

[An 492]
meux
leurs
comm
par l'in
plainte
d'Acad
damne
il falla

Le p
termes
jugé p
n'est-c
damné
ancien
aurait
pas ceu
en refu
de rais
les app
en sort
aucune
ont sta
s'y sou
Pierre
tendaie
aposto
est dor
puisque
commu
lexand
thodox
du sec
qui les
culier,
des hé
jugem
soient
souven
Siège a
peuver
succes

mieux que de rester tranquille. Pour cela, il envoya des ambassadeurs à Constantinople. Ceux-ci, sans se borner à l'objet de leur commission, firent savoir au pape Gélase, soit de leur chef, soit par l'instigation des Orientaux, que les Grecs formaient de grandes plaintes contre l'Eglise romaine, au sujet de la condamnation d'Acace; qu'ils disaient la sentence du pape insuffisante pour condamner leur patriarche, et prétendaient que pour un jugement il fallait un concile général.

Le pape Gélase répondit aux ambassadeurs, et confondit en ces termes les murmures des Grecs : « Quand Acace n'aurait pu être jugé par un seul, ainsi que s'expriment ceux qui murmurent, n'est-ce pas en vertu du concile de Chalcedoine qu'il a été condamné? Mon prédécesseur a-t-il fait autre chose qu'exécuter un ancien décret sans rien prononcer de nouveau? Tout autre évêque aurait pu le faire comme celui du Siège apostolique; mais ne sont-ce pas ceux qui nous opposent les canons qui les violent eux-mêmes, en refusant d'obéir au premier siège, qui n'exige rien d'eux que de raisonnable et de légitime? C'est par l'autorité des canons que les appellations de toute l'Eglise doivent être portées à notre siège; en sorte qu'il juge de toutes les églises, et qu'il ne soit jugé par aucune. Ils n'ont jamais ordonné de juger ses jugemens, mais ils ont statué, qu'au lieu d'y donner atteinte, il fallait religieusement s'y soumettre. En cette même affaire, Timothée d'Alexandrie, Pierre son successeur, Pierre d'Antioche, et les autres qui se prétendaient évêques ont été déposés par la seule autorité du Siège apostolique : Acace fut lui-même l'exécuteur de ce jugement : il est donc condamné aussi légitimement que l'ont été les autres, puisque c'est par le même pouvoir et pour s'être attaché à leur communion. En vertu de quels canons ont-ils déposé Jean d'Alexandrie, Calendion d'Antioche et plusieurs autres évêques orthodoxes? Quoi! l'on a chassé, avec tant de prélats innocens, ceux du second et du troisième siège; et l'évêque de Constantinople, à qui les anciens et légitimes canons ne donnent aucun rang particulier, n'aura pu être déposé après avoir embrassé la communion des hérétiques! Où ses partisans prétendaient-ils que s'exerçât le jugement qu'ils proposent? chez eux peut-être; en sorte qu'ils soient juges, témoins et parties! Quand il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, suivant les canons, qu'au Siège apostolique. Les puissances du siècle, en cette matière, ne peuvent se soustraire au jugement des évêques, principalement du successeur de S. Pierre. Personne, quelque puissant qu'il soit,

¹ Epist. 4, tom. 4 Conc.

pourvu qu'il soit chrétien, ne s'arrogé le pouvoir de juger des choses divines, à moins qu'il ne se fasse persécuteur. »

Quelque ardens que fussent les vœux du pontife, ils ne purent amener le patriarche Euphémus, tout orthodoxe qu'il était, à retrancher des dyptiques le nom de son prédécesseur Acace. Il répondit que c'était user de dureté envers lui-même, que de l'obliger à flétrir la mémoire d'un prélat en vénération à Constantinople, où il était à craindre que cette démarche n'occasionât une sédition. Mais il fut soupçonné de suivre son inclination particulière, de vouloir assurer sa fortune et plaire à l'Empereur : tant il est rare qu'avec de la foi, et même des vertus, un évêque puisse ménager sans inconvénient la faveur d'un prince malintentionné pour la religion. Mais le patriarche déplut aux deux partis en voulant plaire à l'un et à l'autre. Après avoir encouru le blâme du successeur de Pierre, il perdit les bonnes grâces du successeur de Zénon. Anastase, comme bien des grands sans principes, n'était pas d'humeur à se contenter d'une complaisance limitée. Bientôt le patriarche lui devint odieux, ou plutôt, à la première occasion favorable, on fit éclater les dispositions où l'on était depuis long-temps à son égard. On le soupçonna en apparence d'avoir favorisé la révolte des Isaures, qui, par attachement à la mémoire de Zénon, leur compatriote, s'étaient soulevés contre Anastase. Celui-ci rassembla les évêques qui se trouvaient à Constantinople, fit excommunier et déposer Euphémus, puis l'envoya en exil. On mit en sa place le prêtre Macédonius, qui avait été élevé dans la piété et la vie ascétique, et que certains auteurs accusent néanmoins d'avoir signé l'Hénotique de Zénon.

D'un autre côté, les évêques de Dardanie témoignèrent le plus grand éloignement des nouveautés dangereuses et de tous leurs sectateurs sans exception. A l'avertissement que le pape Gélase leur donna d'éviter la communion des hérétiques, ils répondirent avec une affection et un respect qui s'annoncent dès l'adresse de la lettre. « Au Maître apostolique, portait-elle, au très-saint Père des Pères, Gélase, évêque de la ville de Rome, les humbles évêques de Dardanie, salut. » Ils l'assurent qu'ils ont reçu ses avis salutaires avec la soumission convenable; que leur désir est de lui obéir en toutes choses, de garder inviolablement les ordonnances du Siège apostolique, comme leurs pères leur en ont donné constamment l'exemple; qu'ayant fui de leur propre mouvement la communion d'Eutychés, de Pierre, d'Acace et de leurs sectateurs, ils s'en abstiendront à plus forte raison après l'avertissement du saint Siège. A la fin, ils prient le pontife de leur envoyer quelqu'un de ces excellens hommes qui remplissent son clergé, et de-

[An 494]
vant qu
la foi c

Le p
dans la
animer
à l'affai
sa mort
senten
qu'il s'a
pape',
pères l
hérésie
jamais
dans le
damne
condan
fauteur
au con

» To
qu'auc
c'est p
des co
selle,
et de
Or, éta
que, i
pour le
qu'il e
tions
tenir v
le jug
second
donc
Mong
veau
droit
l'Eglis
geme
partic
comm
Pier

Ep

vant qui ils puissent régler, suivant ses intentions, ce qui concerne la foi catholique.

Le pape ne manqua pas de féliciter ces évêques de leur fermeté dans la communion de l'Eglise romaine et universelle; et pour animer leur zèle, il voulut les instruire à fond de ce qui avait trait à l'affaire d'Acace. Les partisans que cet évêque conservait après sa mort donnaient sa condamnation pour illégitime, parce que la sentence n'en avait pas été rendue dans un concile tenu exprès, et qu'il s'agissait de l'évêque de la ville impériale. « Parcourez, dit le pape¹, ce qui s'est passé depuis les Apôtres, et vous verrez que nos pères les évêques catholiques, ayant une fois prononcé contre une hérésie, ont voulu que leur décision fût irréfutable, sans pouvoir jamais être mise en question; autrement il n'y aurait rien de solide dans les jugemens de l'Eglise. Ils ont pensé qu'il suffisait de condamner l'hérésie avec l'hérésiarque, en comprenant dans cette condamnation quiconque communiquerait avec lui ou avec ses auteurs. Ainsi fut condamné Sabellius; ainsi le furent les Ariens au concile de Nicée; ainsi Eunomius, Macédonius et Nestorius.

• Tout ceci bien considéré, reprend Gélase, nous nous assurons qu'aucune personne solidement chrétienne ne peut ignorer que c'est principalement au premier siège à faire exécuter les décrets des conciles, approuvés par le consentement de l'Eglise universelle, puisqu'il est en possession de les confirmer par son autorité, et de tenir la main à leur observation, en vertu de sa primauté. Or, étant averti qu'Acace s'était écarté de la communion catholique, il a employé durant trois ans toutes les voies de la douceur pour le ramener au devoir, et lui a notifié, par une citation légale, qu'il eût à venir ou à envoyer pour se défendre contre les accusations graves de Jean d'Alexandrie. Comme il n'y avait pas lieu à tenir un nouveau concile, nul évêque n'était en droit de décliner le jugement du premier siège, auquel s'était adressé l'évêque du second, qui ne reconnaît point d'autre juge que S. Pierre. Acace a donc été condamné dans la même forme que Timothée et Pierre-Monge, qui se donnaient pour évêques d'Alexandrie, sans un nouveau concile. Tout le monde chrétien sait que le siège de Pierre a droit d'absoudre des jugemens de tout évêque, et de juger toute l'Eglise, sans qu'il soit permis à aucune personne de juger son jugement, puisque les canons veulent qu'on y recoure de toutes les parties du monde, et qu'il n'y ait plus d'appel de ce tribunal. Or, comme il est constant qu'Acace n'avait aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie, sans la participation du saint Siège, qui l'a-

¹ Epist. 2, tom. 4 Conc. p. 1196.

vait condamné, qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'aurait pas même été en droit de le faire en concile sans le Siège apostolique. Qu'il se souvienne de quelle église il est évêque. N'est-ce pas d'un siège dépendant de celui d'Héraclée? Souvent même, sans un concile précédent, on a vu le saint Siège absoudre, selon les canons, des personnes condamnées injustement par un concile. Il a le même pouvoir, pour condamner sans concile ceux qui le méritent.»

Gélase cite ici les exemples de S. Athanase, de S. Jean Chrysostôme, de S. Flavian. Comme ce dernier fait concernait directement l'affaire en question, il s'y arrête davantage, ainsi qu'au faux concile d'Ephèse, « lequel, dit-il, étant contraire à tout ordre, à tous les canons, et ayant été rejeté de toutes les églises, principalement du Siège apostolique, a pu et dû être révoqué par un concile légitime approuvé de ce Siège et reçu de l'Eglise universelle. Mais un concile légitime, ajoute-t-il, ne peut être infirmé en aucune manière.» Il applique ensuite cette maxime au concile de Chalcédoine; puis il fait sentir les contradictions et la mauvaise foi de ceux qu'on appelle acéphales, c'est-à-dire des Demi-eutchychiens, qui, sans admettre ouvertement la doctrine d'Eutchyès, ne recevaient cependant pas le concile qui l'avait condamnée.

Passant de là à ce qui avait servi de motif aux entreprises d'Acace, « Nous avons ri, ajoute le pontife, de la prérogative que s'arrogeait cet ambitieux en sa qualité d'évêque de la ville impériale. Les évêques de Ravenne, de Milan, de Trèves, qui furent long-temps des villes impériales, sont-ils pour cela sortis des bornes que l'antiquité leur avait prescrites? Mais si l'on veut apprécier sagement la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siège ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre est la puissance impériale, autre est la juridiction ecclésiastique. La présence de l'Empereur ne change point l'ordre de la religion. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, lequel, n'ayant pu rien obtenir pour l'élevation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges à Léon, mon saint prédécesseur, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui, n'osant avouer la trame de son ambition, l'attribuait à son peuple et à son clergé, en reconnaissant que l'évêque du premier siège était le maître de la décision. L'illustre Léon lui-même, quoiqu'il ait confirmé le concile de Chalcédoine, a cassé tout ce qu'on y avait innové contre les canons de Nicée, et au-delà du pouvoir confié à ses légats. Depuis la mort de ce grand pontife, Probus, légat de

Le p
traité d
qu'il av
touchan
à raison
Grecs,
moins l
rappor
raison
entier,
de Con
difficul
foi, po
l'avait
sans l'
par ses
quelqu

Parl

du pri
certain
ment
Maître
pontife
paient
et les
les me
royale
d'un
voulan
l'hum
il a vo
pour
reurs
s'arro
le gou
du cie
plois
les sa
No
ponti
possi

Simplice, soutint, en présence de l'empereur Léon, que la prétention de l'évêque de Byzance était mal fondée. »

Le pape Gélase revient encore à ces prétentions, dans son traité de l'Anathème, qui est une de ces instructions ultérieures qu'il avait promises à la fin de sa lettre aux évêques de Dardanie, touchant les affaires d'Acace. Comme cet objet est fort important à raison de l'influence qu'il eut par la suite sur le schisme des Grecs, nous croyons faire plaisir au lecteur en lui présentant au moins les traits capitaux. Dans cette fermentation des esprits par rapport au concile de Chalcédoine, on faisait valoir surtout la raison suivante : Si l'on reçoit ce concile, on doit le recevoir tout entier, et par conséquent ce qui concerne la prérogative du siège de Constantinople. Gélase répond que toute l'Église admet sans difficulté et sans exception les décrets de ce concile touchant la foi, pour laquelle le saint Siège avait ordonné qu'il fût tenu, et l'avait ensuite confirmé. « Mais ce qui a été résolu, reprend Gélase, sans l'autorité et sans l'ordre de Léon, fut sur-le-champ contredit par ses légats; et le Siège apostolique ne l'a jamais approuvé, quelque instance que fit l'empereur Marcien. »

Parlant ensuite de la distinction entre les deux puissances, celle du prince et celle de l'Église : « Quoiqu'avant Jésus-Christ, dit-il, certains personnages, tels que Melchisédech, aient été figurativement rois et prêtres tout ensemble; quand on en est venu à ce Maître incomparable, qui seul est tout à la fois vrai roi et vrai pontife, les empereurs, qui par la suggestion de l'enfer usurpaient auparavant les titres du pontificat, ont cessé de les prendre, et les pontifes ne se sont plus arrogé la dignité de l'empire. Tous les membres de Jésus-Christ sont nommés par honneur une race royale et sacerdotale : mais au foud, Dieu, connaissant le danger d'un pareil assemblage de puissance pour l'orgueil humain, et voulant sauver ses adorateurs non par l'éclat du diadème, mais par l'humilité de la croix, a séparé les fonctions des deux pouvoirs; il a voulu que les Empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes dépendissent des empereurs dans les choses temporelles. Le ministre sacré ne doit pas s'arroger l'administration des affaires séculières, et celui qui en a le gouvernement ne peut sans attentat s'ingérer dans les affaires du ciel. Ainsi l'un et l'autre ordre se trouvent appliqués aux emplois qui leur conviennent, et contenus dans la modération qui les sanctifie. »

Nous croyons inutile d'insister sur la sagesse avec laquelle le pontife romain s'exprime dans ce passage remarquable. Il était impossible d'établir d'une manière plus positive les bornes de la puis-

sance séculière, et les droits du pouvoir spirituel; il était impossible de déterminer avec plus de précision que le prince ne saurait, sans crime, empiéter sur le domaine de l'Eglise.

Il est encore plusieurs points dignes de remarque, dans la décrétale de Gélase aux évêques de Sicile, de Lucanie et du pays des Brutiens. Ces provinces, les plus méridionales de l'Italie, étaient si désolées par les calamités publiques, qu'on y manquait de ministres pour les choses saintes. Il fallut se relâcher sur quelques points de la discipline ordinaire concernant l'institution des ecclésiastiques, et il fut permis d'ordonner prêtres en un an les laïques tirés de la vie monastique, et en dix-huit mois ceux de la vie commune. Nonobstant le peu d'importance de ces adoucissements, qui aboutissent à abréger les interstices des ordinations, le zélé pontife témoigne, à diverses reprises, qu'il ne cède à la nécessité qu'avec une répugnance extrême; et, redoutant les suites trop ordinaires de ces sortes de condescendances, il recommande instamment qu'on ne se soustraie en rien autre chose aux saintes rigueurs de la discipline ordinaire. Il ne craint pas de descendre à ce sujet en des détails qui paraîtraient minutieux à notre siècle. « Mais pour l'usage des biens ecclésiastiques, réputé de si grande importance dans tous les temps, qu'on ait toujours soin, dit-il, suivant l'ancienne règle, de faire quatre parts des revenus de l'Eglise et des oblations; on attribuera la première à l'évêque, la seconde aux clercs, la troisième aux pauvres, la quatrième aux bâtimens, c'est-à-dire aux fabriques. » Cette lettre est du onzième de mars 494. Dans une autre, du 15 du mois de mai suivant, aux évêques de Sicile, le pape indique le même partage des biens ecclésiastiques, excepté qu'il charge la part de l'évêque, du soulagement des captifs et des hôtes.

On attribue au pape Gélase, avec beaucoup de raison, un ancien sacramentaire de l'Eglise romaine, contenant, avec les formules des sacremens, les messes de toute l'année. Les règles des ordinations y sont les mêmes que dans celles de ses décrétales, qui précéderent la dispense que nous venons de rapporter. Selon ces règles, un sujet inscrit dès sa première jeunesse pour le ministère, demeurerait jusqu'à l'âge de vingt ans entre les lecteurs. S'il se donnait à l'Eglise dans un âge plus avancé, mais immédiatement après son baptême, il devait être cinq ans entre les lecteurs ou les exorcistes, puis quatre ans acolyte ou sous-diacre; ensuite, s'il le méritait, diacre pendant cinq ans, puis prêtre, et de là promu à l'épiscopat. Les bigames et les pénitens sont absolument exclus des ordres. Dans les messes, on remarque qu'elles avaient chacune en tout temps deux collectes au commencement, une secrète, une

[An 496]
postcor
préface
la com
y a plu
ont dés
on ne e
jeudi S
pape G
sacrem
et des

Il ti
où il e
non p
ces pa
concil
ce qu
pontif
neur
ville d
d'Ale
siège
aussi
que l
d'éga
Cons

No
mains
crypt
tel a
livre
nom
niqu
tino
con
de S
rille
Chr
bro
tre
son
tal

postcommunion, et une oraison sur le peuple. La plupart ont des préfaces propres. Il y a plusieurs bénédictions sur le peuple après la communion; mais le canon est tel que nous le disons encore. Il y a plusieurs messes pour les morts, entre autres pour ceux qui ont désiré la pénitence et n'ont pu la recevoir. Pendant le carême, on ne disait la messe que vers le soir, mais il y en avait deux le jeudi Saint, une le matin, et l'autre le soir. Il est certain que le pape Gélase composa aussi des oraisons pour l'administration des sacremens et pour le saint sacrifice de la messe, plusieurs préfaces et des hymnes, à l'imitation de S. Ambroise.

Il tint à Rome, l'an 496, un concile de soixante-dix évêques¹, où il est dit que l'église romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucune disposition humaine ou ecclésiastique, mais par ces paroles du Sauveur : *Tu es Pierre*, etc. « A S. Pierre, dit ce concile, a été associé S. Paul : » mais on voit dans le même endroit ce que veut dire cette association, qui n'est nullement pour le pontificat suprême ou la primauté ecclésiastique, mais pour l'honneur du martyr qu'ils ont souffert l'un et l'autre dans la même ville de Rome et dans le même temps. « La seconde église est celle d'Alexandrie, établie au nom de Pierre par son disciple Marc. Le siège d'Antioche, occupé par Pierre avant qu'il vînt à Rome, porte aussi son nom, et il a le troisième rang, tant pour cela que parce que le nom chrétien y a commencé. » On voit encore ici le peu d'égard qu'on avait en Occident à la prérogative de l'église de Constantinople.

Nous avons un autre décret fort intéressant de ce concile romain, touchant la distinction des livres authentiques et des apocryphes. Il contient en premier lieu le catalogue des livres saints, tel absolument qu'aujourd'hui, si ce n'est qu'on ne compte qu'un livre des Machabées dans quelques-uns des exemplaires de ce dénombrement, qui ne sont pas tous d'accord. Après les livres canoniques, l'Eglise romaine reçoit les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcedoine; et après ceux-ci, les autres conciles autorisés par les Pères; puis les ouvrages de S. Cyprien, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Basile, de S. Athanase, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Jean de Constantinople, qui est S. Jean Chrysostôme; de Théophile d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Jérôme, de S. Prosper, et la lettre de S. Léon à Flavien; enfin les ouvrages de tous les Pères qui sont morts dans la communion de l'Eglise romaine, et les décrétales des papes. Quant aux actes des martyrs, la coutume de Rome

¹ Tom. 4 Conc. p. 1290.

est de ne pas les lire publiquement, pour ne pas donner la moindre occasion à la censure ou aux risées des incrédules, quoiqu'on y honore avec une sincère dévotion tous les martyrs et leurs exploits héroïques, souvent plus connus de Dieu que des hommes. Il y a toute apparence que ce décret ne regarde que cette collection particulière et peu authentique, quoique fort répandue. On approuve les poèmes de Sédulius et de Juvenus, l'histoire d'Orose; mais pour celle d'Eusèbe, on ne fait que la permettre, ainsi que les ouvrages de Rufin et d'Origène, et ceux-ci seulement quant à ce qui n'y a pas été censuré par S. Jérôme.

On passe après cela à la censure des livres apocryphes : les plus fameux sont l'Itinéraire de S. Pierre et ses Actes, avec ceux de plusieurs autres Apôtres; le livre de l'Enfance du Sauveur; les Actes de sainte Thècle; la Lettre de Jésus-Christ au roi Abgar, et celle d'Abgar à Jésus-Christ; le livre du Pasteur, si révééré de l'antiquité, et même les Canons apostoliques : mais comme il y a beaucoup de variété dans les anciens exemplaires de ce concile, on craint avec raison qu'il ne se soit glissé dans son dénombrement quelques noms d'auteurs qu'il n'a pas nommés en effet; au moins est-il sûr qu'il ne traite pas de la même manière tous ces écrivains. De même, en reprenant ceux qui se sont écartés de la doctrine de l'Eglise, il met une grande différence entre Lactance, Clément d'Alexandrie, Arnobe, Cassien, qui l'ont fait par inadvertance, et les dogmatiseurs décidés, tels que Tertullien, Fauste le manichéen, et généralement tous les hérétiques de quelque célébrité, dont il rapporte les noms, depuis Simon le magicien jusqu'à Acace de Constantinople.

Nous avons encore d'autres ouvrages du pape Gélase, entre lesquels on prise particulièrement un traité contre Eutychès et Nestorius, que plusieurs critiques ont attribué à Gélase de Cyzique. Les mœurs de ce pontife honorèrent son savoir et ses talens. Il était d'une rare piété, donnait à la prière, ou à de saints entretiens avec les plus dignes serviteurs de Dieu, tout le temps qui lui restait de ses fonctions sublimes. Elevé à la dignité la plus éminente, il la regardait comme le plus pesant fardeau, et comme une vraie servitude qui le rendait comptable envers tout le monde. Il nourrissait tous les pauvres qu'il pouvait découvrir; vivait lui-même en pauvre et dans la pratique des austérités les plus rigoureuses. Il mourut aussi saintement qu'il avait vécu, le 19 novembre de l'an 496. C'est le premier pape qui ait fixé les ordinations aux quatre temps.

L'année suivante S. Epiphane, évêque de Pavie, couronna par une sainte mort cinquante-huit ans d'une vie qui n'avait été qu'un

tissu co
charité
lui trou
sous-dic
tration
pêcha p
d'acquē
milieu
naient
bien fa
grande
belle,
les ma
gnait
consol
ployer
ussir à
talent
cieuse
l'inter
il fut
bonne
les gr
liait l
aux v
de la
ples
rées
roi
avaie
cher
Got
il s'
rien
ce l
tant
tell
rer
naï
lui

tissu continuel de toutes les vertus, et surtout de la plus active charité¹. Dès l'âge de dix-huit ans, son saint prédécesseur Crispin lui trouva assez de maturité pour lui conférer l'ordre sacré du sous-diaconat. A vingt ans, il le fit diacre et lui confia l'administration de tous les biens de son église : occupation qui ne l'empêcha point de lire et de méditer assidûment les saintes Ecritures, d'acquérir une tendre piété et d'être d'une pureté angélique, au milieu des distractions extérieures et des relations qu'elles lui donnaient avec toutes sortes de personnes. Il était beau de visage, bien fait de toute sa personne; mais d'une modestie encore plus grande, qui n'inspirait que le respect et la retenue. Il avait la voix belle, et je ne sais quoi de doux et d'insinuant dans le discours et les manières, qui pénétrait dans les cœurs les plus durs, et gagnait les esprits les plus difficiles. Son évêque, dont il était la consolation et le soutien dans la vieillesse, avait coutume de l'employer à intercéder pour les malheureux, quand il n'avait pu réussir à leur obtenir du soulagement par lui-même. Cet heureux talent de la médiation, qui rendit la personne d'Epiphane précieuse et infiniment chère à tout le monde dès sa jeunesse, en fit l'intercesseur public et comme le patron de toute l'Italie, quand il fut fait évêque, âgé seulement de 28 ans. Tantôt il rétablissait la bonne intelligence, si nécessaire pour le bien du peuple, entre les grands et les faibles empereurs de son temps; tantôt il réconciliait les princes entre eux; tantôt il obtenait la remise des tributs aux villes épuisées par les exactions; souvent il s'engageait dans de longues et périlleuses ambassades, pour redemander les peuples désertés et incultes. C'est ainsi qu'il obtint sans rançon, du roi Gondebaud, jusqu'à six mille sujets du roi Théodoric, qui avaient été menés esclaves d'Italie en Bourgogne. Il était également cher aux princes les plus ennemis. Quand le roi des Ostrogoths ou Goths orientaux le vit pour la première fois à son entrée en Italie, il s'écria, comme par inspiration : *Voici un homme à qui tout l'Orient n'a point de semblable!* Quelque animosité qu'il y eût entre ce prince et Odoacre, roi des Hérules, le saint évêque eut constamment la confiance de l'un et de l'autre. Il avait l'âme d'une telle bonté, qu'uniquement attentif à faire du bien, sans considérer à qui il en faisait, on lui vit nourrir dans Pavie ceux qui venaient de piller ses terres au dehors.

Cinq jours après la mort du pape S. Gélase, Anastase, comme lui romain de naissance et compté au nombre des saints, fut élevé

¹ Ennod. p. 360 Bolland. ad 21 Jan.

sur la chaire de S. Pierre. Il eut la consolation dans le court espace de son pontificat, qui ne fut pas de deux ans, de voir Clovis, roi des Francs, embrasser la religion chrétienne et la communion catholique. Il y avait plus de deux siècles que ce peuple de Germanie était connu, et se rendait de jour en jour plus fameux par son génie martial. Il avait passé le Bas-Rhin et pénétré dans les Gaules dès les commencemens du cinquième siècle, et il n'avait cessé d'y étendre sa domination, sous le gouvernement successif de trois de ses princes. Clovis, le quatrième, poussa beaucoup plus loin ses conquêtes, s'empara de tout ce qui restait aux Romains dans les Gaules, et généralement de tout ce qui n'y appartenait point aux Bourguignons ou aux Visigoths. Après quoi son génie, bien supérieur à celui des coups de main et des invasions barbares, voulut donner à sa maison et à sa nation une forme constante et fixe. Il porta ses vues, pour une alliance, sur la nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne, nommée Clotilde, extrêmement vantée, non-seulement pour sa beauté, mais pour l'élévation de son esprit et toutes les qualités estimables.

Les Bourguignons, sortis de la Germanie comme tant d'autres Barbares, s'étaient d'abord établis, vers l'an 413, dans les provinces voisines du Rhin; mais ceux-ci n'avaient de barbare que le nom¹. Ils étaient bien faits, d'une taille extraordinairement avantageuse, et communément hauts de six pieds; doux, modérés, non de cette humeur féroce et vagabonde de la plupart des peuples du Nord; très-laborieux au contraire, amis des arts et de tous les exercices de l'industrie. Avec un naturel si heureux, ils eurent beaucoup moins de peine à goûter les maximes du christianisme, dès qu'ils les connurent. Désolés par les incursions que les Huns faisaient souvent sur leurs terres, ils résolurent, après une délibération publique, de se mettre sous la protection du Dieu des Romains, après avoir observé, dit l'historien Socrate, qu'il est le puissant défenseur de tous ceux qui le craignent. Ils allèrent à une ville des Gaules, prier l'évêque de les admettre au nombre des serviteurs de Jésus-Christ. Il les prépara par sept jours de jeûne, pendant lesquels il les instruisit des vérités de la foi; après quoi il leur donna le baptême et les renvoya chez eux, pleins de consolation et de confiance. Leur espérance ne fut pas trompée: Uptare, roi des Huns, étant mort subitement dans une débauche nocturne, les Bourguignons attaquèrent ces redoutables ennemis avec des forces beaucoup moins nombreuses et les défirent néanmoins entièrement. Leur constance dans la religion et dans les vertus qu'elle enseigne,

¹ Chron. Prosp. edit. Pith.

[An 496]
égala leu
innocen
comme
qu'en v
ment tr
voisinag
l'arianis
ces pro
préserv
La p
n'était
sujets d
côté, l'
velle d
sait de
et de la
parent
cesse,
capabl
tilde,
que ch
gion,
en tou
person
son es
de ses
lieu d
peupl
ger u
soin d
Clotil
l'assa
après
jeune
front
duct
suiv
tout
aux
lend
a l'a
bœu
jour

égala leur première docilité. Ils menèrent une vie beaucoup plus innocente qu'auparavant, obéirent aux prêtres qu'on leur envoya, comme à leurs pères, et traitèrent les Gaulois plutôt en frères qu'en vaincus. Mais ce peuple liant et facile eut malheureusement trop de rapport avec les Visigoths qui s'établirent dans son voisinage. Les Bourguignons se laissèrent tellement infecter de l'arianisme dans ce funeste commerce, que presque tous leurs princes professaient cette hérésie; quand Clotilde, qui avait su s'en préserver, fut recherchée par le roi des Francs.

La princesse, qui joignait beaucoup d'esprit à une vraie piété, n'était rien moins qu'attachée à une cour où, avec bien d'autres sujets de douleur, sa foi courait des périls continuels. D'un autre côté, l'époux qu'on lui proposait était encore idolâtre. Une nouvelle difficulté à la conclusion de cette alliance, c'est qu'il s'agissait de tirer Clotilde des mains d'un oncle indigne de sa naissance et de la belle nation qu'il gouvernait : prince dissimulé et perfide, parent cruel et dénaturé, qui, ayant fait mourir le père de la princesse, craignait qu'elle ne fit passer son ressentiment à un époux capable de la venger. On s'assura d'abord des dispositions de Clotilde, par le moyen d'Aurélien, l'un des favoris de Clovis, quoique chrétien et gaulois. Le confident prit la princesse par sa religion, lui représenta que Clovis traitait favorablement les chrétiens en toute rencontre, témoignait de la vénération pour toutes les personnes pieuses et beaucoup de respect pour les églises; que son esprit juste et solide commençait sans doute à sentir la vanité de ses dieux de pierre et de métal; que pour elle, il y avait tout lieu de la croire destinée par le Ciel à convertir, avec son roi, un peuple renommé entre tous les autres pour sa valeur, et à menager une protection si puissante à la vraie foi, dans l'extrême besoin qu'elle en avait. Ces grands motifs, joints au désir qu'avait Clotilde de se tirer de la contrainte où elle se trouvait auprès de l'assassin de son père, l'engagèrent à donner son consentement : après quoi, Gondebaud n'osa refuser ouvertement le sien à un jeune conquérant, peu d'humeur à essayer impunément un affront. Le Bourguignon fit partir la princesse, et remit à ses conducteurs des sommes assez considérables pour lui servir de dot, suivant l'usage. Mais ce prince perfide comptait apparemment faire tout manquer en route, par quelque-une de ces atrocités secrètes auxquelles il était exercé. La troupe fut en effet poursuivie dès le lendemain du départ, et l'on ne devait point prévoir de difficulté à l'atteindre, la princesse étant montée sur un char attelé de bœufs. Mais elle connaissait le génie de son oncle : dès le premier jour, se voyant à peine à quatre lieues de Vienne, elle avait pro-

posé à Aurélien de la faire monter à cheval, pour être plus tôt hors des terres des Bourguignons. L'argent resté en arrière fut pillé; Clotilde échappa et arriva heureusement à Soissons, où le mariage se célébra magnifiquement. Il fallut même que Gondebaud, malgré tous les palliatifs dont il entreprit de couvrir ses artifices, restituât la dot, de peur d'une guerre qu'il craignait encore plus qu'il n'aimait l'argent.

Clotilde ne fut pas long-temps sans parler du christianisme au roi son mari, avec le succès qu'on pouvait attendre d'une jeune épouse tendrement chérie et pleine de mérite. Le roi fut d'abord ébranlé, et conçut la plus haute estime pour la foi chrétienne : mais il ne parlait pas de changer; ces grands changemens n'étant pas le pur effet de la conviction humaine, et ne s'opérant qu'avec les grâces que Dieu donne aussi abondantes qu'il lui plaît. Clovis permit cependant à la reine de faire baptiser ses enfans. Malheureusement le premier, nommé Ingomer, mourut dans la semaine même de son baptême. Le roi éclata en reproches, et ne manqua pas d'attribuer cette mort à la colère de ses dieux. La sainte reine soutint l'épreuve avec un courage digne de la foi qui l'animaît : elle répondit que, loin de regarder cette mort comme un malheur, elle s'estimait heureuse d'avoir enfanté un fils que le Tout-Puissant appelait plutôt à son royaume qu'aux misères cachées sous le plus beau diadème. Dès l'année suivante, elle mit au monde et fit encore baptiser un second enfant, qu'elle nomma Clodomer. Il tomba aussitôt malade très-dangereusement, et déjà le roi menaçait de chasser tous les chrétiens de son royaume. Mais le Ciel, content, pour cette seconde fois, de la préparation du cœur de la vertueuse princesse, rendit la santé à l'enfant, sur les prières de la mère. Les préventions du roi se dissipèrent avec son chagrin, et sa confiance en Clotilde ne souffrit plus d'altération.

Il voulut dès-lors lui assurer un douaire digne d'elle et de lui. « Seigneur, lui dit la reine, qui n'avait d'autre ambition que d'étendre le règne de Jésus-Christ, le bonheur d'une chrétienne est dans la vie future : je ne vous demande d'autre faveur que la liberté de vous entretenir souvent de cette félicité suprême, que je ne désire pas moins pour vous que pour moi. » En conséquence, elle ne cessa plus de l'exhorter à quitter les idoles pour adorer le Dieu véritable; elle seul, disait-elle, qui d'une parole a tiré la terre et la mer du néant, qui les remplit de créatures vivantes de toute espèce, et qui orne les cieux de cette multitude innombrable d'astres éclatans. » Un jour surtout qu'il la quittait pour aller faire la guerre aux Allemands, nation redoutable de la Germanie, et dont toutes les autres ont enfin pris le nom : « Seigneur,

[An 496]
lui dit-e
Dieu de
succès
vous en
vous ré
pliaient
entière,
vue de
toi que
Dieu qu
tout div
reur pa
les mor
de Toll
Le v
Toul, i
dast ou
S. Rem
son siè
dans l'e
avec un
venu l

Rem
nie un
les rue
de la v
plus m
ges, d
les air
sur un
milita
coup
dieux
géliqu
monie
dit à
le roy
pond
fonds
Cl
vèqu
Tout

lui dit-elle, si vous voulez vous assurer la victoire, invoquez le Dieu des chrétiens : c'est le Dieu des armées ; c'est le maître des succès et des revers. N'oubliez pas la parole qu'à ce moment je vous engage en son nom : si vous recourez à lui, rien ne pourra vous résister¹. » Clovis s'en souvint un peu tard : ses troupes pliaient de tous côtés, et il se voyait au moment d'une déroute entière, quand il s'écria en gémissant et en se prosternant, à la vue de toute son armée : « Dieu de la vertueuse Clotilde, c'est à toi que j'ai recours : fais-moi vaincre, et je n'aurai plus d'autre Dieu que toi. » Tout change à ces mots : un courage imprévu et tout divin anime les Francs ; les Allemands sont frappés d'une terreur panique ; ils lâchent pied de toute part, leur roi tombe entre les morts, et le champ de bataille reste à Clovis. C'était la plaine de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, entre Bonn et Juliers.

Le vainqueur tint parole : dans la route même, en repassant par Toul, il emmena avec lui un saint et savant prêtre, nommé Védast ou Vaast, depuis évêque d'Arras, afin de se faire instruire. S. Remi, évêque de Reims, et l'une des plus grandes lumières de son siècle, joignit ses soins à ceux de S. Vaast, et baptisa le roi dans l'église de S. Martin de Reims, le jour de Noël de l'année 496, avec un grand nombre de Francs du premier rang qui avaient prévenu les vœux du prince.

Remi, qui avait les idées grandes, voulut donner à la cérémonie un lustre et un appareil dignes de son objet. On avait tapissé les rues, depuis le palais jusqu'à l'église qui était hors des murs de la ville. L'église même et le baptistère étaient ornés beaucoup plus magnifiquement. Il y avait une quantité prodigieuse de cierges, dont la cire, mêlée des parfums les plus exquis, embaumait les airs en se consumant, et faisait une impression peu ordinaire sur un peuple naturellement vif et accoutumé à une vie toute militaire. Mais ce qui frappa surtout ces Barbares idolâtres, beaucoup plus guerriers encore ou plus négligés dans le culte de leurs dieux que dans tout le reste, ce furent le nombre et la modestie angélique des ministres sacrés, et l'appareil majestueux de nos cérémonies. Le roi, transporté d'admiration et comme hors de lui-même, dit à S. Remi, qui le conduisait par la main : « Mon père, est-ce là le royaume de Dieu que vous m'avez promis ? — Non, prince, répondit l'évêque, ce n'en est que l'ombre ; » et en lui montrant les fonts sacrés : « Voilà, poursuivit-il, la porte qui nous y conduit². »

Clovis demanda le baptême avec empressement ; le saint archevêque lui dit : « Courbez la tête, fier Sicambre, sous le joug du Tout-Puissant ; adorez ce que vous avez blasphémé, et foulez aux

¹ Greg. Tur. l. 2, c. 30. — ² Hincw. Vit. S. Remig. ap. Duchesne, I, p. 527.

pieds ce que vous avez adoré jusqu'ici. » Lui ayant fait ensuite confesser la foi de la Trinité, il le baptisa. Trois mille Français qui accompagnaient Clovis, sans compter les femmes ni les enfans, reçurent en même temps le baptême de la main des évêques et des prêtres, que Remi avait invités en grand nombre, pour rendre la cérémonie plus auguste. Clovis avait deux sœurs avec lui, Alboflède et Lenthilde. La première fut baptisée, et l'autre, qui était déjà chrétienne, mais engagée dans l'arianisme, fut réconciliée par l'onction du saint chrême. Une troisième, nommé Audoflède, et mariée depuis quelque temps à Théodoric, roi d'Italie, où elle était demeurée, persista dans l'arianisme, et périt, en communiant, du poison que sa propre fille avait mis dans le calice.

Le roi, voulant que rien ne manquât à la joie de sa conversion, mit en liberté un grand nombre de prisonniers, et fit aux églises des libéralités si prodigieuses, qu'une partie suffit pour établir l'évêché de Laon, jusque là du diocèse de Reims. Génebaud, qui avait épousé la nièce de S. Remi et qui s'en était séparé pour mener une vie plus parfaite, fut le premier évêque de ce nouveau siège.

Après le baptême de Clovis, S. Remi continua d'instruire l'illustre et fervent néophyte, qui entra avec l'impétuosité de son tempérament tout de feu dans les pieux sentimens que le saint évêque cherchait à lui inspirer. Un jour qu'il lui faisait la lecture de la passion du Sauveur : *Ah ! s'écria le prince, que n'étais-je là avec mes Français !* Il fit publier une déclaration, pour engager tous les peuples de son obéissance à se faire chrétiens : doux objet de consolation pour l'Eglise, qui voyait le chef de la nation la plus belliqueuse et la plus puissante depuis la décadence de l'Empire, se déclarer pour la vraie foi ; tandis que tous les souverains qui n'étaient pas idolâtres, ou professaient ou protégeaient l'hérésie. En Orient, l'empereur Anastase était livré aux Eutychiens. Les rois goths en Espagne et en Italie, le roi des Bourguignons dans les Gaules et celui des Vandales en Afrique, faisaient profession de l'arianisme, pendant que les Anglo-Saxons en Bretagne, et tous les autres peuples du Nord demeuraient ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ainsi Clovis, par une exception unique, se trouva dans le monde entier le seul souverain qui professât la religion catholique ; et par une exception pareillement unique et plus glorieuse encore, tous ses successeurs, pendant plus de douze cents ans, méritant ou soutenant le titre de rois très-chrétiens et de fils aînés de l'Eglise, ont seuls donné le spectacle d'un empire où l'hérésie ne s'est pas fixée sur le trône durant un seul règne, et n'a jamais dominé dans l'Etat.

¹ Fredeg. Epit. c. 21.

Dans le change
tant par la substi
à la puissance ro
pire demeurait e
aussi quelque m
joindre la pruden
à-dire, à ne point
de la sagesse, et
pontifes chargés
res, sans rien r
temporel, qui n'
révolutions une
établis dans les
attacher solidem

Animé de ce
d'écrire au roi
Pour l'engager
tien, il ne lui
de l'éloge comm
sus-Christ, il lu
fait homme, de
leureux, capab
bles et furieux
glise et le cent
prince, et qui

Il écrivit au
et rempli de di
çais. Sans fon
moins d'empêc
aux dernières
Empereur une
le temps de sa
glise le nom d
fois, il n'app

LIVRE DIX-HUITIÈME.

DEPUIS LA CONVERSION DES FRANCS EN 496, JUSQU'À L'EMPIRE DE JUSTINIEN EN 527.

Dans le changement entier de l'ordre politique du monde, causé tant par la substitution des nouveaux dominateurs de l'Occident à la puissance romaine, que par l'état de crise dans lequel l'Empire demeurait en Orient, l'ordre ecclésiastique devait éprouver aussi quelque modification nouvelle. Instruits par l'Évangile à joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, c'est-à-dire, à ne point tenter le Seigneur, et à s'aider de tous les moyens de la sagesse, en attendant tout de la Providence, l'Église et les pontifes chargés de son régime devaient se prêter aux conjonctures, sans rien relâcher de la loi divine, et sans juger de l'ordre temporel, qui n'est pas le leur, adorer les desseins du Ciel dans les révolutions une fois consommées, révéler les nouveaux maîtres établis dans les droits des anciens, et se concerter avec eux pour attacher solidement à Dieu les maîtres et les sujets.

Animé de ces dispositions, le pape Anastase ne manqua point d'écrire au roi Clovis, dès le commencement de sa conversion. Pour l'engager à s'acquitter du premier devoir d'un prince chrétien, il ne lui présenta pas la nourriture des forts; mais, au lieu de l'éloge comme d'un lait accommodé à son état d'enfance en Jésus-Christ, il lui dit qu'il se réjouissait, avec l'épouse de ce Dieu fait homme, de ce qu'elle venait de lui enfanter un fils sage et vaillant, capable de la défendre lui seul contre tous ses ennemis faibles et furieux ennemis. Il l'exhortait ensuite à prendre pour l'Église et le centre de son unité les sentimens que prit en effet ce prince, et qui ont pareillement distingué ses successeurs.

Il écrivit aussi à l'Empereur, nommé Anastase comme le pape, et rempli de dispositions bien contraires à celles du roi des Français. Sans fonder sur lui de grandes espérances, il se proposait au moins d'empêcher que le schisme et les troubles ne fussent portés aux dernières extrémités en Orient. Il s'efforçait de rappeler à cet Empereur une partie des bons sentimens qu'il avait manifestés dans le temps de sa vic privée, et de l'amener à sacrifier au bien de l'Église le nom du patriarche Acace, mort dans l'anathème. Toutefois, il n'approuva point ceux qui prétendaient que cet évêque

n'avait plus eu le pouvoir de faire aucune fonction depuis qu'il avait été condamné par le pape Félix. Il déclara expressément que, l'indignité du ministre n'empêchant pas la vertu des sacrements, il tenait pour valides les baptêmes et les ordinations conférés par Acace. Cette lettre fut portée par deux évêques, qui accompagnèrent le patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour d'autres affaires. Mais l'Empereur avait des vues bien différentes. Par le moyen de Festus, qu'il gagna, il ne prétendit rien moins qu'engager le vicaire de Jésus-Christ à recevoir le funeste Hénotique de Zénon. Cependant le pape Anastase mourut avant le retour du patrice, l'an 498, le 17 novembre; et le 22, on mit en sa place le diacre Symmaque, natif de Sardaigne.

Le patrice Festus, à son retour de Constantinople, voulant tenir la promesse qu'il avait faite au sujet de l'Hénotique, fit aussitôt élire l'archiprêtre Laurent, du titre de S^{te} Praxède, qu'il présumait apparemment plus facile à séduire que Symmaque. Tous deux furent ordonnés le même jour, Symmaque dans la basilique de Constantin, ayant pour lui le plus grand nombre; Laurent dans la basilique de Sainte-Marie, comptant dans son parti, quoique moins nombreux, quelques suffrages d'un grand poids.

Ainsi, le schisme devenant très-sérieux, après qu'il eut duré trois ans, on convint que l'on recourrait de part et d'autre à la médiation du roi Théodoric, quoique arien, et que les deux concurrents iraient pour cela le trouver à Ravenne : ce qui s'exécuta de la manière la plus satisfaisante. Le roi des Goths convoqua un concile d'évêques catholiques, et il fut décidé que celui qui avait été élu le premier, et qui avait pour lui le plus grand nombre, devait conserver le siège¹. Symmaque fut par conséquent reconnu pour possesseur légitime de la chaire apostolique, qu'il occupa plus de quinze ans. Un de ses premiers soins fut d'obvier pour la suite à de pareilles divisions. Dans un second concile où il se trouva soixante-treize évêques, le pape compris, après de sages réglemens pour prévenir les brigues et les cabales, on ordonna pour toujours que celui-là serait sacré pape, qui aurait le plus grand nombre des suffrages du clergé. Plusieurs prêtres souscrivirent après les évêques, et l'on remarque en tête la souscription de l'archiprêtre Laurent, le même qui avait occasionné le schisme, et qui fut depuis évêque de Nocéra.

Mais on ne perd pas sitôt l'espérance, quand on s'est vu si près de la possession. Peu après le concile, Festus, avec plusieurs sénateurs et quelques membres du clergé, suborna des témoins, et

¹ Epist. 1, tom. 4 Conc. p. 1278. — ² Theod. hist. lib. 2.

par-devant Théodoric accusa le pape Symmaque de crimes horribles. Il appela en même temps l'antipape, qui ne se fit pas prier, et qui renouvela vivement le schisme. Le roi bien intentionné, mais peu instruit en pareille matière, envoya Pierre, évêque d'Alitino, pour faire les informations sur les lieux : ce qui scandalisa beaucoup les fidèles, et fit hautement crier à l'abus¹. C'était à leurs regards un personnage monstrueux, qu'un évêque visiteur à Rome, et ils se disaient les uns aux autres qu'on n'avait pas encore vu ce renversement entier des canons. Les évêques de leur côté ne témoignèrent pas moins de surprise. Ceux de la Ligurie, de l'Emilie et de la Vénitie, en passant par la ville de Ravenne, qui se trouvait sur leur chemin, représentèrent librement à Théodoric, que c'eût été au souverain pontife à les assembler; que ce droit appartenait au Siège apostolique, à raison de sa primauté; qu'il avait été constamment reconnu par les plus grands conciles, et qu'on ne trouverait pas facilement de pareils exemples de la soumission d'un pape au jugement de ses inférieurs. Le roi répondit que Symmaque avait demandé lui-même ce concile, qu'il voulait être jugé, et il leur fit voir les lettres du pape à ce sujet. Quand ils furent à Rome, Symmaque leur confirma tout ce que Théodoric avait avancé, témoigna même beaucoup de reconnaissance envers ce prince, et calma toutes les inquiétudes des évêques touchant la convocation.

Quand le pape se rendit au lieu indiqué, il fut suivi d'un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui marquèrent par leurs larmes leur affection pour leur pasteur et combien elles étaient édifiées d'un trait d'humilité dont elles ne se rappelaient aucun exemple. Les ennemis du pontife, au contraire, frémissaient de rage et d'envie, surtout en observant le calme et la sécurité que lui inspirait la pureté de sa conscience. Tout-à-coup ils s'emportent, font pleuvoir sur lui et sur sa suite une grêle de pierres, blessent plusieurs ecclésiastiques; et la scène eût été beaucoup plus sanglante, sans trois officiers du roi qui suspendirent le tumulte et reconduisirent le pape chez lui. Après quoi il se commit des meurtres et des violences effroyables : il y eut des prêtres massacrés, des vierges tirées de leurs monastères, traînées nues par la ville et battues indignement. Après une preuve si alarmante de ce que les schismatiques avaient dans l'âme, les évêques ne jugèrent pas à propos de rester plus long-temps à Rome : ils écrivirent au roi, pour lui représenter les périls qu'ils couraient parmi ces furieux, et lui demander de retourner à leurs églises. Théodoric leur répondit de terminer cette cause de la manière qu'ils trouveraient la plus con-

¹ Ennod. Apol. p. 342 et seq.

venable, puisqu'il savait parfaitement, quant à lui-même, qu'il ne lui appartenait en aucune façon de décider dans les affaires purement ecclésiastiques.

Après cette réponse, les pères déclarèrent au sénat qu'il devait à plus forte raison s'imposer la même retenue que le roi; et, comme lui, laisser la cause de Dieu au jugement de Dieu : ce que fit aussitôt cette auguste compagnie. Ainsi, parfaitement libres de toute gêne du côté de la puissance séculière, ils prononcèrent seuls et définitivement, le 6 novembre de cette année 502, qu'ils tenaient le pape Symmaque pour déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, et laissaient le tout au jugement du Seigneur. Ils accordèrent ensuite le pardon aux clercs qui avaient fait schisme, pourvu qu'ils fissent satisfaction au pontife, et statuèrent que quiconque ne se soumettrait pas à l'avenir, serait puni canoniquement comme schismatique. Tout ce qu'on arrêta en vertu des ordres du roi, ce fut de restituer au pape ce qui appartenait à l'église au dedans et au dehors de Rome, c'est-à-dire, les possessions temporelles qui avaient été usurpées. Tels sont en substance les décrets du concile de la Palme, ainsi appelé du nom d'une porte de la basilique de Saint-Pierre.

Nonobstant les égards de ces évêques pour la dignité pontificale, ceux des Gaules, ignorant sans doute que tout s'était fait avec le consentement du pape, furent scandalisés qu'on eût seulement osé procéder à un pareil jugement. Ils chargèrent S. Avit, évêque de Vienne et l'un des plus illustres d'entre eux, d'en écrire à Rome au nom de tous les autres. Dans cette lettre, qui est adressée aux premiers du sénat : « Lorsque nous avons reçu, dit-il¹, le décret porté au sujet du pontife, nous étions dans les plus grandes alarmes, persuadés, comme nous le sommes encore, que tout l'ordre épiscopal est chancelant quand le chef est attaqué. L'on ne conçoit pas facilement comment et en vertu de quelle loi le supérieur a été jugé par ses inférieurs. Si le pape était accusé par un tribunal laïque, il devait trouver dans les évêques plutôt des défenseurs que des juges. Dans les autres prélats, si quelque chose paraît contre l'ordre, on peut le réformer : mais si l'on révoque en doute l'autorité du pontife romain, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qui périlicite. Vous n'ignorez pas parmi quelles tempêtes nous conduisons le vaisseau : si vous craignez avec nous ces périls, il faut que vous travailliez comme nous à la sûreté du pilote. Quand les nautonniers se soulèvent contre celui qui tient le gouvernail, est-il de la prudence de céder à leur emportement ?

¹ Tom. 4 Conc. 6, p. 130.

Quelle condescendance inhumaine, que celle qui les expose eux-mêmes à périr ! Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur, rendra compte de la manière dont il le conduit : mais c'est à ce souverain Juge, et non au troupeau, de demander ce compte au pasteur. » Cependant S. Avit, en blâmant les évêques de s'être chargés de cette cause, les loue de l'avoir enfin réservée au jugement de Dieu, et d'avoir attesté que ni eux ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le pape était accusé.

Avit, dans cette lettre, joint la qualité de sénateur romain à celle d'évêque, pour faire servir à la cause qu'il croyait ne pouvoir trop bien étayer, un éclat qu'il négligeait partout ailleurs. Il était en effet de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus, et non moins distingué par ses qualités personnelles que par la grandeur de ses pères. Le roi Gondébaud, quoique arien, avait pour lui une affection particulière et une grande confiance. Il le consultait souvent sur différens points de religion, comme nous le voyons dans les lettres du saint. C'est encore dans ces lettres que nous apprenons l'origine du mot de messe : il y marque qu'on usait de cette formule, *Ite, missa est*, pour congédier le peuple non-seulement du lieu saint, mais du palais du prince et des tribunaux judiciaires, quand l'assemblée était finie. En reconnaissance de l'amitié dont son roi l'honorait, il fit tous ses efforts pour le retirer de l'hérésie. Il proposa et obtint une conférence avec les évêques ariens, qui furent confondus et ne répondirent que par des injures aux plus solides raisons. Le roi connut si clairement la vérité, qu'il pria le saint évêque de le réconcilier à l'Eglise catholique, mais en secret, parce qu'il n'osait se déclarer hautement au milieu d'un peuple fort attaché à l'arianisme¹. Avit blâma, avec toute l'éloquence que lui inspira son zèle, cette réserve injurieuse à celui qui a menacé de rougir, devant son Père, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes ; mais il ne put jamais faire surmonter au prince ces craintes humaines.

Le pape Symmaque, en plus grand crédit que jamais depuis l'humiliation de ses calomnieurs et les témoignages de zèle et d'attachement que lui avaient donnés les plus illustres prélats, ne pensa qu'à faire des réglemens utiles à l'Eglise, et surtout à prévenir efficacement tout ce qui pouvait encore donner lieu aux scissions et aux schismes. Dans un concile tenu l'an 504², il fut défendu d'aliéner les terres de l'Eglise, et même de les donner à usufruit à d'autres personnes qu'aux cleres, aux captifs et aux hôtes, c'est-à-dire, aux étrangers indigens. Comme les schismatiques voulaient

¹ Greg. Tur. I. Hist. c. 34. — ² Tom. 4 Conc. p. 1353.

tirer des conséquences contraires d'un décret porté dès le temps du roi Odoacre, sous prétexte de veiller à la conservation des biens ecclésiastiques, un évêque en plein concile dit qu'un laïque n'avait pas eu le pouvoir d'ordonner ainsi dans l'Eglise, et que les prélats, en consentant au décret, n'avaient pu porter préjudice au pape, vu surtout que le saint Siège était alors vacant. Sous le pontificat de Symmaque, on fit encore en concile un règlement d'une plus grande importance.

Le pape demanda qu'on procurât l'observation des canons faits à son sujet, et suivant lesquels les ouailles ne peuvent accuser leur pasteur que dans le cas où il pécherait contre la foi, ou qu'il leur causerait quelque dommage personnel¹. Le concile confirma ces canons, sous peine de déposition pour les clercs, d'excommunication pour les moines et les laïques, et d'anathème en cas de récidive : ce qui met clairement de la différence entre l'excommunication ou privation de la communion, et l'anathème, qui était une peine beaucoup plus grande. On lut dans le même concile, et l'on combla d'éloges une apologie du pape Symmaque, faite par le diacre Ennodius, qui était en grande réputation pour son éloquence. La dignité pontificale y est tellement exaltée, que l'auteur semble prétendre, de deux choses l'une, ou que la chaire apostolique rend impeccables ceux qui y parviennent, ou que Dieu n'y laisse parvenir que ceux qu'il veut sanctifier : mais on ne prenait pas au pied de la lettre des propositions que rendait plausibles en quelque sorte la vie sainte de presque tous les papes. En effet, la sainteté parut comme héréditaire sur le siège de Pierre, non-seulement pendant tout le cours du premier et du plus bel âge de l'Eglise, mais encore dans plusieurs siècles suivans. Le nombre de ses successeurs justement honorés d'un culte public, s'y trouve si grand, que nous nous sommes souvent dispensés de leur donner les qualifications qu'ils méritent en ce genre. Il était plus simple et plus facile de marquer les exceptions de la règle, que d'en citer les exemples. Quant à l'apologie d'Ennodius, on y voit que l'objet de la calommie inventée contre Symmaque, était un adultère ou quelque autre péché honteux : ce qui donna lieu sans doute à l'ordonnance que fit ce pape, pour obliger les évêques, les prêtres et les diacres, d'avoir toujours avec eux un témoin sûr de leur conduite, qu'on appelait syncelle. Les ecclésiastiques qui n'étaient pas assez riches pour en avoir, devaient en servir aux autres.

Symmaque fit une apologie pour lui-même, en réponse à un li-

¹ Greg. Tur. II Hist. p. 1343.

helle publié par l'empereur Anastase, qui, furieux de voir éven-ter ses ruses et sa duplicité, alla jusqu'à traiter le pape de manichéen¹. Le pontife s'inquiéta fort peu d'une imputation qui tombait d'elle-même, sa propre conduite le justifiant assez, puisqu'ayant découvert à Rome quelques-uns de ces odieux hérétiques, il les avait fait bannir honteusement et avait condamné leurs livres au feu. Il répondit avec plus d'empressement à la plainte que faisait Anastase, de ce que le pape s'était concerté avec le sénat pour l'excommunier. Symmaque fait entendre que cette excommunication n'était pas un jugement prononcé nommément contre l'Empereur, mais une simple cessation de commerce, suivant l'usage du temps. « Ce n'est pas vous, seigneur, lui dit-il, que nous excommunions, c'est Acace. Que n'importe Acace, dites-vous? Abandonnez-le donc, et vous vous tirez dès-lors de son excommunication; autrement ce n'est pas nous, c'est vous-même qui vous excommuniez. » Il se plaint ensuite de la persécution qu'Anastase faisait souffrir aux catholiques, à qui seuls il interdisait le libre exercice de leur religion, tandis qu'il le permettait aux sectes sans nombre qui infectaient l'Orient.

Ce prince n'était pas proprement eutychien, mais acéphale ou hésitant : c'est ainsi qu'on nommait les inquiets novateurs qui, sans autre caractère que leur indocilité ou leur indifférence, n'admettaient point le concile de Chalcédoine, et ne se déclaraient pas pour les opinions prosrites par ce concile. Il laissa pendant plusieurs années la liberté de recevoir ou de rejeter ces saintes décisions, les guerres qu'il avait à soutenir contre les Isaures et contre les Perses, lui faisant ménager l'affection de tous ses sujets; mais quand il n'eut plus rien à craindre des étrangers, il se déclara ouvertement contre le saint concile², et commença à tourmenter les catholiques, particulièrement Macédonius, patriarche de Constantinople. Celui-ci était dépositaire de l'écrit dans lequel son prédécesseur Euphémus avait fait promettre à l'Empereur, avant de le couronner, qu'il n'innoverait rien dans la religion. Il ne voulait point le rendre, quelque instance qu'on fit pour l'y engager : ce qui lui attira une violente persécution. L'Empereur séduisit d'abord quelques évêques, et fit venir à Constantinople des hérétiques décriés qui ne gardaient aucune mesure. Mais le peuple nombreux de cette capitale donna des signes si terribles de son indignation, qu'Anastase, tout puissant qu'il était, fut contraint d'en revenir aux ménagemens et aux supercheries; c'est pourquoi les ennemis du patriarche Macédonius engagèrent un nommé

¹ Tom. 4 Conc. p. 1266. — ² Evagr. III, c. 30. Theophan. an. 506.

Acholius à l'assassiner. Acholius l'attaqua l'épée à la main, mais sans succès, Macédonius ayant été secouru. L'évêque, honorant la cause qu'il soutenait, loin de se venger, fit une pension à son assassin.

L'Église eut aussi une guerre nouvelle à soutenir en Afrique. Après la mort du roi Gontamond, qui traita les catholiques avec beaucoup de bonté, Trasamond, son frère et son successeur, recommença la persécution. Dans les commencemens il n'usait pas de violence, et le péril de la foi n'en fut que plus grand. Ceux qui voulaient embrasser la religion du prince étaient comblés de faveurs, élevés aux premières dignités ou aux charges lucratives selon leur état, et assurés de l'impunité en cas de malversation. Mais Trasamond s'appliquait surtout à anéantir l'épiscopat, laissant mourir paisiblement les prélats catholiques, et empêchant avec soin qu'on ne leur donnât des successeurs. On condescendit à ses desirs pendant quelques années; mais lorsqu'on vit ce système exécuté avec méthode et persévérance, et qu'on ouvrit les yeux sur les dommages infinis qu'en ressentaient les diverses églises, les évêques qui restaient en consacèrent de nouveaux. La cour en fut avertie, et la persécution s'échauffa au point qu'il y eut une multitude de prélats exilés, surtout de la province Byzacène, où le primat Victor avait eu un soin particulier de remplir les sièges vacans.

Ce fut en cette occasion que S. Fulgence fut ordonné pour celui de Ruspe, ville célèbre de la même province¹. Il était originaire de Carthage, petit-fils du sénateur Gordien, qui en avait été chassé avec les autres catholiques de distinction par le roi Genséric. Né à Télépte dans la Byzacène, en 468, Fulgence perdit son père peu de temps après; mais sa mère fit cultiver avec tant de soin ses heureuses dispositions, qu'il passa bientôt pour un prodige parmi la jeunesse du pays. La pureté de ses mœurs était encore plus merveilleuse que ses talens : il évita également, et la dissolution dans laquelle tombaient les jeunes gens de sa naissance, plus encore en Afrique qu'ailleurs, et le piège de l'ambition, d'autant plus séduisant, qu'on avait coutume de faire de cette passion une vertu à ceux qu'une certaine élévation d'âme éloignait des vices grossiers. Pour soulager sa mère, il fut obligé de bonne heure de se mêler de l'administration de ses biens qui étaient considérables : mais bientôt il fut dégoûté de ce genre d'occupation.

Visitant souvent les solitaires qui habitaient son voisinage, il puisa parmi eux le mépris des choses terrestres, l'amour de la prière

¹ Bolland. ad 1 Jan.

et de la pénitence, et il prit enfin la résolution de renoncer au monde; mais il s'éprouva quelque temps lui-même, et voulut se façonner à toutes les pratiques de la vie monastique, avant de se déclarer publiquement. Il y avait dans le canton un évêque fort âgé nommé Fauste, qui avait été exilé du temps de Genséric, et avait bâti un monastère où il vivait très-saintement. Fulgence le pria de le recevoir parmi ses disciples : mais l'évêque, considérant sa grande jeunesse et son air extrêmement délicat, craignit qu'un élan passager de dévotion ne lui fit entreprendre au-delà de ses forces, et il lui assigna quelque délai. Cependant la mère de Fulgence, alarmée du dessein de son fils, toute pieuse qu'elle était, accourut au monastère en pleurant et en se lamentant comme s'il eût été mort. Fulgence, qui l'aimait aussi tendrement qu'il en était aimé, mêla ses larmes aux siennes, sans rien perdre cependant de la fermeté de sa résolution : ce qui engagea Fauste à l'admettre dans sa communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le siècle à son exemple, et se retirèrent en différens monastères. Pour lui, portant aussitôt la ferveur et les austérités au plus haut point, il fit appréhender, tout en commençant, que sa santé n'en fût ruinée à jamais.

Mais le Seigneur, qui voyait de quelle utilité elle serait à l'Église, la rendit beaucoup meilleure qu'elle n'avait encore été. Les persécuteurs recherchant de plus en plus les évêques, Fauste fut obligé d'abandonner son monastère, et le disciple, par les conseils du maître, passa dans un monastère voisin, où l'un de ses amis de jeunesse, nommé Félix, était abbé. Celui-ci voulut céder sa place à Fulgence, qu'il en croyait plus digne, et il fit tant d'instances, par lui-même et par tous les frères, que l'humble Fulgence, quelque résistance qu'il pût opposer, fut contraint d'entrer au moins en partage du gouvernement. On le chargea du soin de l'instruction, en considération de son éloquence, qui commençait à se faire connaître. Bientôt il lui fallut encore abandonner cette seconde retraite, à cause des incursions des Barbares, et avec lui toute la communauté se transporta au territoire de Sicque, dans un lieu moins exposé, agréable d'ailleurs et fertile, mais voisin d'une paroisse gouvernée par un prêtre arien. Fulgence et Félix y furent pris pour des évêques déguisés en moines, qu'on s'empressa d'arrêter et de conduire au prêtre arien.

Pour préliminaire et sans nulle information, l'hérétique barbare ordonna de les flageller. « Epargnez mon frère, dit l'abbé Félix : il n'a pas la force de souffrir les tourmens, et il expirerait sous les coups. Déchargez tout le poids de votre colère sur moi, qui suis son guide et le chef de toute l'entreprise. » On commença aussitôt par Félix, dont la charité étonna le Vandale sans le ren-

dire moins féroce. Après que cet ami généreux eut été long-temps et rudement maltraité, la fureur de l'hérétique n'étant pas encore satisfaite, on en vint à Fulgence, qui fut flagellé à son tour. Cependant il demanda à parler : déployant insensiblement tous les charmes de son éloquence, il commença par le motif de son voyage, passa aux matières de la religion, les traita avec tant de grace et d'onction, que ce méchant prêtre se sentit ému. Mais, se raidissant contre l'opération de la grâce, et rougissant de paraître attendri : « Frappez plus fort, dit-il aux exécuteurs, je pense qu'il voudrait me séduire moi-même. » Enfin il fit raser la tête aux deux confesseurs, et les renvoya honteusement dépouillés.

Ils se retirèrent, comme autrefois les premiers disciples de l'Evangile, en se réjouissant d'avoir été jugés dignes d'endurer des opprobres pour le nom de Jésus-Christ. Ce sentiment était si fortement empreint dans le cœur de Fulgence, que l'évêque arien de Carthage, qui révérait son illustre famille, ayant appris cette indignité et voulant châtier sévèrement son prêtre, Fulgence usa de tout son pouvoir afin de l'en empêcher. Quelques sollicitations qu'on lui fit de laisser faire justice pour contenir la violence des sectaires en mille occasions qui ne se présentaient que trop souvent, il répondit, avec une douceur inébranlable, qu'il était doublement indigne d'un religieux, et de tirer vengeance d'un hérétique, et de l'obtenir par le moyen d'un autre hérétique. Fulgence et ses compagnons retournèrent après cela à leur première demeure, aimant encore mieux se voir exposés aux incursions des Maures idolâtres, qu'à l'impiété des Vandales ariens.

Le désir de s'avancer de plus en plus dans la piété, et surtout de vivre inconnu et sans nulle considération, fit dans la suite concevoir au saint le projet de se retirer parmi les anachorètes de l'Egypte, qu'il ne connaissait encore que par les conférences de Cassien. Il s'embarqua secrètement à cet effet : mais des personnages très-vertueux et très-expérimentés, qu'il vit en Sicile, où il relâcha, aussi bien qu'en d'autres endroits de l'Italie, le détournèrent du voyage de l'Egypte, où le schisme et l'hérésie régnaient avec insolence. De retour en Afrique, et ne pouvant respirer l'air contagieux du siècle, il établit aussitôt une nouvelle communauté dans la Bysacène. Mais l'amour de l'obscurité demeurant toujours imprimé au fond de son cœur, à la première occasion il passa de ce nouveau séjour dans une île écartée où il y avait un monastère d'une très-rigoureuse observance. Là, il était au comble de ses vœux, vivant en simple moine, et se croyant à jamais ignoré, quand l'abbé Félix et ses disciples le découvrirent après l'avoir cherché fort long-temps.

Ils engagèrent l'évêque Fauste, comme son premier supérieur, à le redemander, et il se soumit à cet organe du Ciel. Aussitôt après son arrivéc, Fauste lui conféra la prêtrise, afin de le fixer, et d'empêcher qu'on ne l'ordonnât pour une autre église. Le saint fit peu de résistance, quelque éloignement qu'il eût de toute distinction, comptant que ce premier degré l'attacherait à la retraite, et ferait que les villes d'Afrique où son nom avait acquis la plus grande célébrité, ne penseraient point à le demander pour évêque. C'était d'ailleurs le temps où le roi Trasamond s'opposait le plus rigoureusement aux ordinations épiscopales. Mais voyant peu après que les prélats ne se conformaient pas aux défenses de la tyrannie, Fulgence se tint si soigneusement caché, qu'on ne put le mettre en place lorsqu'on donna des évêques à la plupart des églises.

Cependant la ville de Ruspe était demeurée sans pasteur par les intrigues d'un diacre jaloux, assez habile pour empêcher l'élection de ses compétiteurs, et trop indigne pour se faire élire lui-même. Les citoyens les mieux intentionnés, se concertant entre eux, allèrent trouver le primat Victor, en obtinrent la permission de faire ordonner par les évêques voisins Fulgence, âgé pour lors de quarante ans : et tenant tous ensemble cette résolution fort secrète, ils rassemblèrent en diligence une troupe nombreuse de fervens et zélés fidèles. On marche droit à la cellule de Fulgence, qui ne se défiait plus de rien; on ne lui donne pas le temps de parler; on l'enlève, tout indisposé qu'il était, et on le mène au prélat qui devait le sacrer. Son air, sa modestie, sa répugnance même et son embarras, son humilité profonde mais non sauvage, fixaient tous les regards et ravissaient l'affection de tout le monde. C'était là le don particulier de ce saint, de gagner tous les cœurs. Il fallut se rendre aux vœux de l'assemblée, qui témoigna une joie incroyable. Il n'y eut pas jusqu'au diacre jaloux qui n'applaudit et ne publiât que telle était la volonté de Dieu.

L'épiscopat ne fut pour Fulgence qu'un surcroît de travaux ajoutés à toutes les pratiques de la vie religieuse. Il ne retrancha rien de ses austérités ni de ses abstinences, il continua à ne point manger de viande, à n'user de vin que comme d'un remède, et mêlé avec tant d'eau, qu'il ne retenait presque rien de son premier goût. Son vêtement; l'hiver comme l'été, n'était qu'une tunique fort pauvre. Il ne portait pas même, comme tous les évêques, l'écharpe de lin d'où est venue l'étole, ni la chaussure des clercs, mais les sandales des moines, et le plus souvent il marchait nu-pieds. Quant à la chasuble, qui était alors un habillement vulgaire et qui couvrait tout le corps, il n'en porta jamais d'étoffe précieuse, ni de couleur brillante, et le manteau qu'il mettait sous

la chasuble était fort petit, de couleur blanche ou noire, comme les moins recherchés. En un mot, sa simplicité fut telle dans sa manière de se vêtir, qu'il ne changeait pas même de tunique pour offrir le saint sacrifice, faisant un exercice d'humilité de la liberté qu'on avait encore d'en user ainsi, et disant qu'il lui fallait plutôt changer de cœur que de vêtement. Tout le temps que les affaires et le gouvernement de son peuple lui emportaient, il le reprenait sur la nuit pour le donner à la prière, à la lecture, à la méditation des livres saints, et jamais il ne retrancha la moindre partie de ses anciennes pratiques de piété.

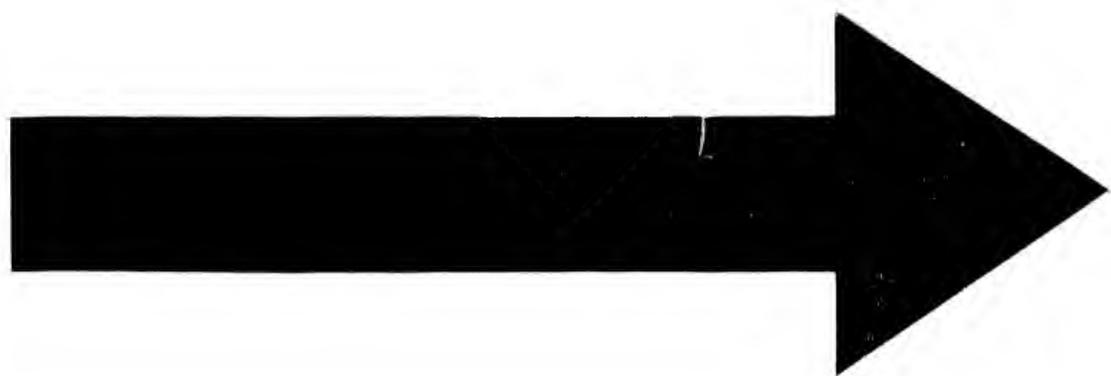
La première chose qu'il demanda aux citoyens de Ruspe, ce fut une place pour bâtir un monastère, et il y établit l'abbé Félix avec une bonne partie de sa communauté. Mais de tous les arrangemens si sagement conçus pour le bien de son église, il ne recueillit pas, à beaucoup près, les avantages qu'il avait lieu de se promettre. Avant qu'il eût eu le temps de donner à cette église la splendeur qu'il se proposait, il fut exilé en Sardaigne avec les autres évêques persécutés, au nombre de plus de soixante de la seule province Byzacène; car Trasamond en bannit une bien plus grande quantité du reste de l'Afrique, et jusqu'à deux cent vingt. Fulgence ne plaignit que son peuple: il était si détaché des commodités de la vie, qu'ayant été comblé à son départ de présens de toutes les sortes, qu'il recevait de peur de contrister ses bienfaiteurs, il donna tout aux moines, et s'embarqua sans rien emporter; sûr de trouver partout ce qui lui tenait au cœur, la contemplation de son Dieu, la prière assidue, le recueusement, la pénitence, tous les exercices essentiels de la vie religieuse, qu'il sut pratiquer partout où il se trouva. Ce premier exil de S. Fulgence dura environ douze ans; et ce fut de là que sa renommée se répandit avec le plus d'éclat. On venait de toute part le consulter comme un oracle. Quoiqu'il fût un des moins âgés entre les évêques, tous le regardaient comme leur maître et leur docteur. Il était toujours chargé de rédiger les consultations qu'on leur demandait de toute part, ou pour mieux dire, de les composer tout entières: les autres prélats ne faisaient que les approuver. Il en était de même quand il fallait répondre aux ennemis de la foi, ou leur opposer quelques traités dogmatiques: de là provinrent tant d'excellens ouvrages qu'on a conservés de cet illustre docteur, et que nous aurons occasion dans la suite de faire connaître plus à fond.

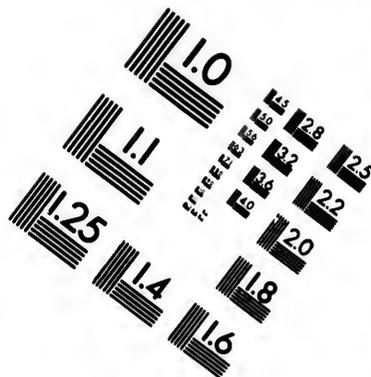
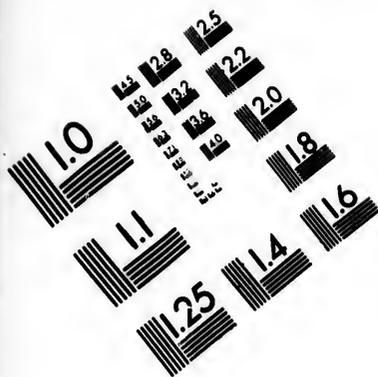
Tandis que les premiers pasteurs étaient ainsi exercés en Afrique, ceux des Gaules jouissaient de la tranquillité la plus profonde et la plus universelle. Il n'y avait pas jusqu'aux sujets d'Alaric, maître de nos provinces méridionales, qui ne fussent traités

avec douceur. Le partage des Gaules entre plusieurs peuples rivaux, et surtout la sincère conversion du roi des Français à la foi catholique, faisaient que le Visigoth, quoique arien, avait de grands ménagemens pour ceux de ses sujets qui conservaient la vraie foi, c'est-à-dire pour les naturels du pays, appelés Romains. Il fit faire pour eux un recueil du Code Théodosien et de plusieurs autres livres de l'ancien droit, auxquels il apposa le sceau de son autorité, après avoir pris les avis et le consentement, tant des évêques que de la noblesse. Telle est apparemment la raison pour laquelle le droit romain écrit demeura en usage dans ces provinces. Il permit, l'an 505, aux évêques de sa domination, de tenir un concile à la ville d'Agde, où se trouvèrent, entre autres prélats, les métropolitains de Toulouse, de Bordeaux, de Bourges, avec les députés de Narbonne et de Tours. Ils eurent pour président S. Césaire, archevêque d'Arles, qui n'était pas moins digne de cet honneur par ses qualités personnelles que par la prééminence de son siège.

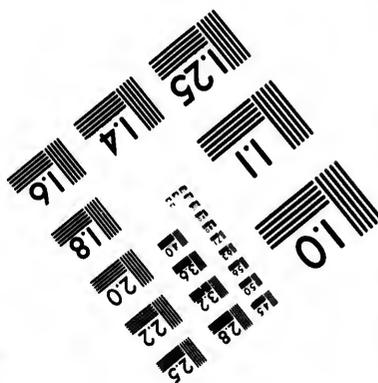
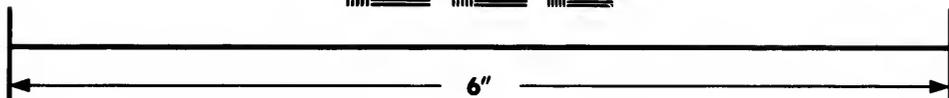
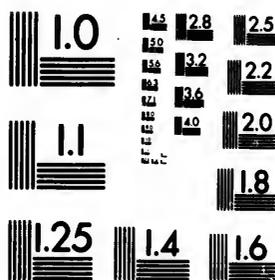
Né dans le territoire de Châlons-sur-Saône, de parens également distingués par leur piété et par leur noblesse, il fit présumer, dès sa tendre enfance, à quel degré d'héroïsme il porterait la charité et toutes les vertus¹. Souvent alors il se dépouilla d'une partie de ses vêtemens, pour en revêtir les malheureux. A l'âge d'environ dix-huit ans, il s'échappa de la maison paternelle, alla se jeter aux pieds de son évêque, S. Silvestre, et le conjura de l'attacher au service de l'Église. Se montrant de jour en jour plus ardent à la recherche de la perle évangélique, ou de la perfection, il se retira peu après au monastère de Lérins, où l'on fut étonné de trouver dans un commençant les vertus des plus anciens religieux. Il fut bientôt promu aux charges de la communauté, quelque éloignement qu'il en eût, puis ordonné prêtre par S. Eone d'Arles, qui eut occasion de le voir et le reconnut pour être son parent. Ce fut la moindre des raisons qui l'attachèrent à Césaire, quand il eut eu le temps d'en connaître tout le mérite. Eone ne tarissait pas sur ses louanges, et comme il était infirme, il répétait sans fin à son clergé et aux principaux citoyens qui le visitaient souvent, qu'on ne devait pas lui chercher d'autre successeur que Césaire, seul capable, ajoutait humblement le saint vieillard, de rétablir la discipline que mes infirmités et ma négligence ont laissé dépérir. Ainsi, après la mort d'Eone, on ne délibéra pas sur le choix d'un évêque, et ce fut en vain que Césaire se cacha jusque dans les cavernes et les tombeaux. On sut le déterrer, et

¹ Act. Bened. tom. 1, p. 659.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
16 32 22
18 20
118

117
110
117

on obligea cette brillante lumière à occuper une place d'où elle pût luire sur tout le bercaïl. Il n'était que dans la trente-troisième année de son âge quand il fut élu en 502, et par conséquent il n'avait que trente-sept ans quand il présida au concile d'Agde.

On y fit quarante-sept canons¹, sans y comprendre ceux de quelques conciles postérieurs, tels que celui d'Epaone, qui y furent ajoutés. On trouve, dans le vingt-deuxième, l'origine de ce qu'on a depuis nommé *benéfice*, c'est-à-dire l'usufruit des biens ecclésiastiques cédé aux clercs, au lieu des salaires que l'ancienne discipline leur attribuait à proportion de leurs services. Il y est de plus ordonné aux ecclésiastiques d'avoir les cheveux courts, apparemment parce que, les conquérans des Gaules les portant longs, on mettait un air de faste et de grandeur à les imiter. C'est pour la même raison qu'on fait encore souvenir les clercs que leurs habits et leurs chaussures doivent convenir à l'humilité de leur état. Il est dit que les diacres ne pourront être ordonnés qu'à vingt-cinq ans, les prêtres et les évêques à trente, et qu'avant d'élever aux ordres des hommes mariés, il faut avoir le consentement de leurs femmes, exiger qu'ils se séparent de demeure, et qu'ils vouent la continence aussi bien qu'elles. On ne permet de donner le voile qu'aux vierges âgées de quarante ans; ce qui doit s'entendre, selon toutes les apparences, de celles qui restaient au milieu des dangers du siècle. Il est expressément ordonné à tous les fidèles de n'excepter du jeûne quadragésimal que les dimanches, et non les samedis, sans doute parce que les Goths, venus d'Orient, en avaient apporté la coutume de ne point jeûner les samedis de carême. L'usage des peuples germaniques, d'habiter plus volontiers les campagnes que les villes, usage que les Romains commençaient à imiter, fit permettre les oratoires ou chapelles domestiques. Mais on enjoit de célébrer les fêtes de Pâques, de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte et les autres jours solennels dans les églises paroissiales, et l'on excommunie ceux qui ces jours-là diront la messe ou feront l'office dans les oratoires, sans la permission de l'évêque. Les laïques qui ne communient point à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, ne doivent pas être réputés catholiques. Il leur est aussi formellement commandé d'assister le dimanche à la messe, et d'y rester jusqu'à la fin.

S. Césaire eut vraisemblablement beaucoup de part à ce canon. Il se proposait la réformation d'un abus alors fort commun parmi les fidèles, qui s'étaient émancipés au point de s'absenter des instructions du salut. Pour les empêcher de sortir de l'église aussitôt

¹ Tom. 4 Conc. p. 1381.

après l'évangile, et par conséquent sans avoir entendu l'homélie ou sermon, son zèle le porta souvent à fermer les portes, et les coupables même lui surent gré de cette espèce de contrainte : tant il est vrai que la faiblesse humaine veut être quelquefois soutenue par des moyens différens des règles communes, mais qui n'en sont pas moins efficaces entre les mains d'un prélat d'une sage discrétion, et surtout d'une haute sainteté. Le concile ordonne encore très-formellement et très-clairement d'accorder le viatique à ceux qui sont en danger de mort et qui donnent des marques de pénitence. En prescrivant l'uniformité dans la célébration de l'office divin, il en détaille les différentes parties, et nous apprend qu'il était dès-lors composé d'antiennes, de collectes ou d'oraisons, d'hymnes et de capitules. Par le mot d'antiennes, dont le sens fût depuis restreint à quelques passages tirés des psaumes, on entendait anciennement les psaumes entiers, et les hymnes même chantés à deux chœurs : après ces antiennes, et quelques lectures des livres saints, devait se faire la prière; c'est-à-dire que le fond de l'office et l'esprit des canons, c'est de prier après avoir chanté. « Chanter, c'est semer, dit dans un de ses sermons S. Césaire, qui doit être regardé ici comme son interprète; et prier, c'est couvrir le grain, de peur que les oiseaux ne l'emportent. »

On peut s'étonner que la petite ville d'Agde ait été choisie pour ce concile, mais elle était plus importante qu'on n'imagine dans l'ordre ecclésiastique. Il y avait à Agde un monastère de trois cent soixante moines, fondé quelque temps auparavant par S. Sévère, syrien de naissance; et cette seule maison fournissait bien des facilités pour la célébration d'un concile. Un des plus illustres disciples de ce saint abbé fut S. Maixent¹. Pour mieux vivre dans l'obscurité, il se retira du Languedoc, sa patrie, dans un monastère de Poitiers, et quitta son vrai nom, qui était *Adjuteur*. Il gouverna ensuite, quoique reclus, un monastère déjà établi aux environs de Poitiers, et qui prit le nom de ce saint, ainsi que la ville qui s'est formée à l'entour. On raconte que ses moines, voyant venir une troupe de soldats français, le tirèrent malgré lui de sa cellule, pour interposer sa médiation dans le péril qui les effrayait. Il pria la troupe d'épargner son église. Pour toute réponse, un soldat brutal tira l'épée, et leva le bras pour le frapper; mais le bras de cet impie resta immobile jusqu'à ce que le soldat, se jetant aux pieds du saint, fût guéri par ses prières. Ce miracle parvint à la connaissance de Clovis, qui rendit de grands honneurs au saint abbé, et dota son monastère.

¹ Act. Bened. t. I, p. 578.

Le monarque français se trouvait en Poitou pour faire la guerre au roi Alaric. En vain ce prince et ses Visigoths, bien moins en réputation de bravoure que les Français, évitaient attentivement toutes les occasions de les irriter. Clovis sentait tout son ascendant : la rivalité et la politique lui fournissaient toutes sortes de prétextes pour le faire valoir. Il paraît néanmoins que des motifs d'un autre ordre le guidèrent principalement, qu'ils fussent fondés ou non sur la justice et sur des sujets réels de plainte. Il relevait de maladie, et sa guérison était miraculeuse. Miné pendant plus d'un an par une fièvre lente qui avait épuisé toutes les ressources de la médecine, il tourna ses vues, par le conseil de son propre médecin, vers le Maître suprême de la maladie et de la santé. Il y avait dans le royaume de Bourgogne un saint abbé nommé Séverin¹, qui gouvernait le monastère d'Agaune, bâti à l'endroit où les martyrs de la légion Thébaine avaient été mis à mort. Clovis envoya un officier de sa cour, afin d'amener le saint, qui n'attendit pas qu'il fût au terme de son voyage pour justifier l'idée qu'on avait conçue de lui. En passant à Nevers, il trouva l'évêque Eulalius consumé depuis plus d'un an par une affreuse maladie qui l'avait privé de l'ouïe et de la parole. Il le guérit par ses prières avec une promptitude si miraculeuse, que l'évêque se leva sur-le-champ, alla le même jour à l'église, et y exerça toutes les fonctions pontificales. En arrivant aux portes de Paris, Séverin trouva un lépreux qu'il guérit en l'embrassant.

Entré dans le palais, il se prosterna pour prier devant le lit du roi, se leva en silence, défit sa chasuble, et en revêtit le prince, que sa fièvre opiniâtre quitta sur-le-champ. Clovis se jeta aux pieds du saint abbé, en bénissant celui qui se rend si admirable dans ses saints, et en disant : « Mon père, je vous offre mon trésor : prenez-en tout ce qu'il vous plaira pour les pauvres, et signalez avec la même liberté la miséricorde évangélique envers tous les prisonniers de mon royaume. » Insensible à tous les honneurs, Séverin guérit plusieurs autres malades dans la maison du roi et dans tous les quartiers de la capitale. Après quoi il partit aussitôt, comme pour s'en retourner : mais il savait par révélation qu'il mourrait à Château-Landon, en Gatinois. Trois jours après son arrivée, il y rendit en effet sa sainte âme, et il s'opéra une multitude de miracles à son tombeau, auprès duquel Childebert, fils de Clovis, fonda par la suite une église.

Clovis, étant guéri, dit à ses Français qu'il voyait avec peine une partie des Gaules entre les mains des Goths ariens, et il leur

¹ Act. Bened. t. I, p. 658. Boll. 2 Febr.

proposa d'en faire la conquête sur les hérétiques¹. Tous applaudirent avec de vives acclamations, et cette nation toute guerrière fut bientôt en état de marcher vers Poitiers, où Alaric, roi des Visigoths, était alors. Pour attirer les bénédictions du Ciel sur cette grande entreprise, Clovis fonda à Paris, auprès du tombeau de S^{te} Geneviève, une église qui passa pour l'une des plus magnifiques de son temps, et qui ne fut achevée qu'après la mort du roi, par les soins de la reine Clotilde. On fait observer qu'il y avait, dans sa vaste étendue, beaucoup de peintures qui représentaient des saints de l'un et de l'autre Testament. Il s'y fit beaucoup de miracles; et dès le même siècle on y invoqua S^{te} Geneviève, pour la guérison de la fièvre, comme on le fait encore aujourd'hui. Le roi défendit à toute son armée, avant de mettre le pied sur les terres ennemies, d'y piller aucun vase, ni aucun ornement des autels; de faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves sacrées, aux clercs, à leurs familles, à leurs domestiques, ni même aux serfs des églises. Après la guerre, il fit dire aux évêques que chacun pouvait répéter ce qu'il avait perdu, et demander la liberté des esclaves. Tous ces ordres furent exécutés ponctuellement. Le respect tout particulier que ce prince portait à S. Martin, lui fit publier, en passant près Tours, la défense d'y rien prendre, que l'herbe et l'eau. Un soldat prit du foin à un pauvre homme, en disant que ce n'était que de l'herbe. Le roi le fit mourir sur-le-champ : *Et comment remporterions-nous la victoire*, dit le monarque, *si l'on offensait le grand S. Martin?* Quand il fut près Poitiers, il fit de même conserver avec grand soin les terres de cette église, en mémoire de S. Hilaire.

Cependant Alaric sortit de la ville, et s'avançant dans les plaines de Vouillé, il vint présenter la bataille au roi des Francs, qui ne désirait rien avec plus d'ardeur. On combattit avec tout l'acharnement de deux nations rivales, dont l'une était animée par le double motif de sa propre gloire et de la défense de sa foi contre les persécuteurs du nom catholique; l'autre, par la crainte de la servitude et d'une ruine entière. Tandis que de si grands intérêts font balancer la victoire, Clovis distingue dans la mêlée le roi Alaric, perce tout ce qui est devant lui, suspend les efforts des Goths étonnés, charge son rival, le renverse et lui arrache la vie. Mais le moment de la victoire fut celui du plus grand péril pour le vainqueur. Deux Goths fondent sur lui en désespérés, l'attaquent avec une espèce de rage, lui portent mille coups avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître, et malgré la trempe excel-

¹ Greg. II Hist. c. 37.

lente de ses armes et toute son habileté dans les combats, on crut ne devoir sa conservation qu'à une protection spéciale d'en-haut. Ce fut la seule résistance que firent les ennemis après la mort de leur roi, tous s'étant mis à fuir, suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours, excepté une troupe auxiliaire d'Auvergnats, qui combattirent encore quelque temps sous la conduite d'Apollinaire, fils de S. Sidoine, et le même qui fut élevé quelques années après sur le siège épiscopal d'Auvergne.

Le prince Amalaric, fils du roi vaincu, se sauva en Espagne, et fut reconnu roi des Visigoths, qui en occupaient déjà la plus grande partie. Pour l'Aquitaine, Clovis la conquit presque tout entière; et dès l'année suivante, il s'avança jusqu'à Toulouse, où les rois goths avaient fait jusque là leur séjour, et où se trouvaient les trésors d'Alaric, qu'il enleva : de là il revint à Tours, comblé de gloire et de richesses, fit son entrée avec pompe, et marcha en triomphe, depuis le tombeau de S. Martin qui était hors de la ville, jusqu'à l'église cathédrale. Il venait de recevoir une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyait avec le titre de patrice, la robe de pourpre, le cercle d'or et les autres marques du patriciat. Revêtu de ces ornemens et la couronne, c'est-à-dire le cercle d'or, en tête, il s'avançait lentement sur un cheval d'une beauté et d'une grandeur extraordinaires, jetant au peuple pendant la marche une grande quantité de pièces d'argent. L'église de Saint-Martin ne fut pas oubliée dans la joie de cette fête : le roi lui fit des présens inestimables, aussi bien qu'à celle de Saint-Hilaire de Poitiers. Il se rendit quelque temps après à Paris, où il établit son séjour d'une manière fixe ; et cette ville devint ainsi la capitale du royaume, sous le règne même du premier de nos rois. On croit qu'il choisit pour sa demeure l'ancien palais qu'avait bâti et habité l'empereur Julien, hors de la ville, du côté du midi, assez près du tombeau de S^{te} Geneviève ; et, en exécution de son vœu, il fit aussitôt creuser les fondations de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Les Visigoths conservaient encore la Gaule Narbonnaise, où Théodoric, roi d'Italie, soutint les intérêts de leur jeune roi Amalaric, son petit-fils du côté maternel. Les Bourguignons, non moins ennemis des Goths que les Français, s'unirent avec eux pour former le siège important de la ville d'Arles. Ainsi la place fut vivement pressée, et l'alarme se répandit parmi les citoyens. Un jeune clerc, parent du saint évêque Césaire, crut ne pouvoir échapper autrement au péril, qu'en se rendant aux ennemis ; et pour cela, il descendit de nuit le long du mur avec une corde. Cette fuite ne put être si secrète qu'elle ne parvînt à la con-

naissance de quelques Goths. On ne manqua point d'en rendre l'évêque responsable, et comme supérieur, et comme parent du transfuge. Il n'en fallait pas davantage pour former des soupçons, qui en cette matière tiennent souvent lieu de conviction. On accusa l'évêque d'avoir envoyé son clerc aux ennemis, pour leur livrer la place. On ne voulut pas faire attention que les principaux accusateurs étaient les Juifs, opposés par état au clergé et à l'évêque : on ne voulut pas se souvenir que le saint prélat avait déjà été calomnié sur le même sujet, du vivant d'Alaric, et que, relégué à Bordeaux, il y avait montré sa fidélité et toutes ses vertus d'une manière si peu équivoque, que le Ciel leur avait rendu témoignage par un miracle éclatant, en arrêtant à sa prière un furieux incendie; en un mot, que son innocence avait été reconnue si authentiquement que le roi avait condamné le délateur à être lapidé¹.

La cabale l'emportant sur toutes ces considérations, on arracha l'évêque de son logis, qui fut pillé, et on se saisit de sa personne, avec le dessein de le jeter la nuit suivante dans le Rhône, ou du moins de le renfermer dans le château d'Ugerne, jusqu'à ce qu'on pût ordonner de son sort. Il est très-vraisemblable que ce château était, non à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Beaucuire; mais dans l'île de la Vergne, formée par le Rhône, et nommée autrefois Gernique. Les assiégeans, ou plutôt la Providence, empêchèrent les Goths de faire passer dans cette île la barque dans laquelle ils avaient mis le saint, et la même Providence ne tarda point à le justifier. Un Juif, du haut des remparts, jeta aux ennemis une lettre attachée à une pierre, pour les avertir de se présenter à l'escalade pendant la nuit, dans un endroit où ceux de sa nation étaient de garde, sous la condition de conserver à ceux-ci les biens avec la vie. Mais l'attaque ayant cessé le lendemain, la lettre fut trouvée par quelques habitans, et tous reconnurent sur qui devaient tomber leurs justes soupçons. Ainsi la fidélité du saint évêque fut reconnue pour la seconde fois.

Il n'avait pas montré d'attachement pour les Francs et les Bourguignons armés contre son souverain; mais sa charité éclata en leur faveur de la manière la plus touchante et la plus généreuse, sitôt qu'il les vit vaincus et souffrans. Théodoric ayant envoyé d'Italie une armée au secours d'Arles, non-seulement les assiégeans épuisés de fatigues se virent contraints de lever le siège; mais ils furent battus dans leur retraite. Le nombre des prisonniers qu'on ramena était si grand, que les églises en furent toutes rem-

¹ Vit. S. Cæs. l. 1, c. 15.

plies. Césaire commença par leur fournir des vêtemens et des vivres. Ensuite il employa à les racheter tout l'argent qui se trouva dans le trésor de l'église; et cet argent ne suffisant point, il ne fit pas difficulté de vendre les encensoirs et les calices, ni d'arracher les ornemens des colonnes et des balustrades. Ce qui animait principalement son zèle, c'était le danger de la séduction pour ces prisonniers, réduits sous le pouvoir, ou des Ariens, ou des Juifs. « Puisque le Sauveur, disait-il, a donné son corps et son sang pour la rédemption des hommes, lui déplairions-nous en employant au même usage les vases où reposent ce corps et ce sang? » La charité du saint évêque s'attendrissait encore davantage sur le sort des pauvres honteux. Il les recommandait sans cesse au domestique qui le servait, et souvent il allait lui-même voir à la porte s'il n'y en avait pas quelqu'un qui n'osât entrer.

Il avait commencé, avant le siège d'Arles, à faire bâtir, pour sa sœur Césarie, un monastère auquel il ne dédaignait pas de travailler de ses mains; mais les assiégeans en ruinèrent une grande partie, et en enlevèrent surtout les bois pour leurs travaux. Après la levée du siège, l'ouvrage fut repris et poussé avec plus de vigueur que jamais. On fit même l'église beaucoup plus grande que ne paraissait le demander un monastère de filles. Elle avait deux aîlés ou collatéraux, dont l'une fut dédiée sous le nom de S. Martin; l'autre, qui était à l'usage particulier des religieuses, sous le nom de S. Jean, que prit tout le monastère. Le milieu, qui servait d'église extérieure, fut dédié à la Sainte-Vierge. Mais le public changea insensiblement tous ces titres en celui de Saint-Césaire. Aussitôt que les bâtimens furent achevés, Césarie s'y rendit de Marseille, où elle avait été apprendre et pratiquer la première ce qu'elle devait enseigner aux autres. Cette ville était célèbre par les religieuses fondations de Cassien pour les personnes de l'un et de l'autre sexe, et par ses Institutions ou règles monastiques. Le monastère de S^{te} Césarie ne devint pas moins fameux, sous la règle que lui donna son saint frère; et, quoique la sainte n'eût d'abord que deux ou trois compagnes, en peu de temps une multitude de vierges vinrent de toute part se ranger sous sa conduite.

La séparation du monde et la clôture étaient exactement observées parmi elles; et c'est le premier article de la règle de S. Césaire¹. Non-seulement il n'était pas permis aux religieuses de sortir; mais personne, hors les cas d'une nécessité indispensable, n'entra dans le monastère, pas même les femmes. Il était encore plus strictement défendu de donner à manger à qui que ce fût,

¹ Cod. Reg. t. 3. p. 11.

même à l'évêque : il n'y avait uniquement d'excepté que les nières des religieuses qui n'étaient pas de la ville et qui venaient voir leurs filles. Ces religieuses ne devaient parler qu'à leurs parens, et en présence de quelqu'une des anciennes. L'abbesse était obligée, par sa place, à des relations plus fréquentes et plus étendues; mais elle ne devait aller au parloir qu'accompagnée de deux ou trois sœurs.

On ne veillait pas moins attentivement à la simplicité du logement; du vêtement, de tout l'extérieur de la vie. Les habits devaient être uniformes et pauvres, faits dans le monastère, tout entiers de laine, et de couleur blanche. On va jusqu'à spécifier et fixer, par une figure tracée dans le livre de la règle, la hauteur de la coiffure; la vanité des femmes du monde se faisait sans doute remarquer dès-lors en cela. Les ornemens mêmes de l'autel ne doivent être que de laine et sans broderie : il ne doit y avoir d'argenterie que pour les vases sacrés. On ne veut point d'ornemens en peinture ou en tableaux, si ce n'est pour la basilique de la Vierge, qui, servant d'église extérieure, pouvait être plus ornée que l'oratoire des religieuses. Les sœurs ne doivent faire aucun ouvrage de tapisserie ni de broderie, mais s'occuper d'un travail aussi humble que le reste de leur vie, et tel que la supérieure l'assignera à chacune. Les lits étaient dans le genre des vêtemens, sans aucun ornement aux couvertures, et ils se gardaient dans une salle commune, nulle des sœurs n'ayant de chambre particulière, ni d'armoire fermée. Nulle encore, pas même l'abbesse, n'avait de servante.

On ne prenait point de pensionnaires; mais on recevait des jeunes filles de six à sept ans, pour être religieuses, c'est-à-dire pour être élevées à cette fin, et faire profession quand leur raison serait formée. Car il n'y a aucune apparence qu'on laissât contracter un engagement irrévocable à un âge si tendre, quoiqu'il soit constant qu'on pouvait s'engager dans l'âge de minorité. Cet article de la règle de S. Césaire fournit l'interprétation du canon par lequel le concile d'Agde défend de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans, en nous faisant entendre que ce règlement ne concernait que celles qui habitaient au milieu des dangers du siècle.

Du reste, les lectures pieuses, la longue psalmodie, le travail commun, le silence et le recueillement, l'imposition des pénitences, les jeûnes particuliers, en un mot, tout le corps de la discipline religieuse était dès-lors tel que nous le voyons aujourd'hui. On remarque même qu'on chantait déjà le *Te Deum* après matines, les jours solennels; les jours de jeûne, on servait trois plats;

les autres jours, on n'en servait que deux, ordinairement fort simples, et l'on ajoutait quelques mets un peu plus recherchés, aux bonnes fêtes. On ne mangeait jamais de grosse viande, et l'on ne servait de volailles qu'aux infirmes.

L'établissement du monastère d'Arles fut approuvé par le saint Siège, qui, à la prière de Césaire, accorda à cette communauté le privilège de l'exemption, sauf qu'elle resta soumise à la visite épiscopale. A l'égard de la vente et de la donation de quelques biens ecclésiastiques déjà faites en faveur de ce monastère, le pape ne les approuva qu'à condition que les évêques de la province y consentiraient, ce qu'ils firent.

On ne voit pas que, depuis la levée du siège d'Arles, Clovis ait fait de nouvelles entreprises contre les Goths. Il s'occupa beaucoup à régler ses nouveaux états; et ce qui était encore plus digne du premier des rois chrétiens, et du seul qui fût catholique, il engagea les évêques à rétablir la discipline, que tant de troubles et de guerres nationales avaient considérablement affaiblie : ce fut à cette fin qu'il procura la célébration d'un concile à Orléans, l'an 511.

On y fit trente-un canons⁴, et les évêques les envoyèrent au roi pour qu'il les appuyât de son autorité. Le premier assure le droit d'asile aux églises, mais en soumettant les coupables à une composition raisonnable avec les parties lésées. Il est défendu d'ordonner aucun séculier, sans le consentement du roi ou du juge royal : ce qui paraît n'avoir concerné que les familles des Barbares, encore très-rarement admis dans le clergé, puisque le concile ajoute que ceux dont les pères ou les ancêtres auront été clercs, seront sous la puissance des évêques. Le serf ne doit pas être ordonné à l'insu de son maître. Les abbés sont soumis aux évêques aussi bien que les clercs; en sorte que ni les uns ni les autres ne doivent aller, sans la permission épiscopale, demander des grâces au prince.

Quant aux biens de l'Eglise, on voit que l'évêque avait l'administration de tous les fonds donnés tant à la cathédrale qu'aux titres divers. Pour les oblations, on lui attribue la moitié de celles qui se font à la cathédrale, et le tiers de celles des différens titres.

Il est défendu à tout citoyen de célébrer à la campagne les fêtes de Pâques, de Noël et de la Pentecôte. On ordonne à toutes les églises d'observer les Rogations. On défend à la veuve d'un prêtre ou d'un diacre de se remarier, c'est-à-dire, à celle qui avait consenti à l'ordination de son mari, puisque l'usage du mariage ne fut

⁴ Tom. 4 Cono. p. 1403.

jamais légitime dans l'Occident pour les clercs supérieurs. L'on excommunia, avec les devins, ceux qui observaient le sort des saints, ou prétendaient puiser la connaissance de l'avenir dans le premier passage qui s'offrirait, en ouvrant au hasard quelque'un des livres sacrés : abus introduit depuis quelque temps, et que ces défenses ne firent pas cesser.

Ce concile est souscrit par trente-deux évêques, dont les cinq premiers étaient métropolitains. On regarde S. Gildard de Rouen comme l'un des plus célèbres, sans néanmoins donner aucun détail certain sur ses œuvres. Il ne paraît nullement assuré qu'il soit frère de S. Médard, comme on l'a prétendu ; encore moins, que tous deux soient nés, aient été ordonnés, et soient morts le même jour. Au moins est-il indubitable que, s'ils furent ordonnés le même jour, ce ne fut pas la même année, puisque Sophrone, évêque de Vermandois, assista avec S. Gildard à ce concile d'Orléans, qui fut le premier, et que S. Médard ne fut pas le successeur immédiat de Sophrone.

On sait plus de particularités sur la vie de S. Mélaïne de Rennes¹ : toute son affection était pour la retraite, et il ne s'étudiait qu'à se sanctifier par tous les exercices de la vie monastique, quand les principaux citoyens de Rennes vinrent le conjurer d'obéir aux dernières volontés de leur saint évêque Amand, qui avant de mourir l'avait désigné pour son successeur. Mélaïne craignit de résister à la voix du Ciel, et se soumit avec d'autant plus de facilité, que la place qu'on lui destinait lui offrait moins d'agrémens et plus de travaux, les habitans de Rennes étant encore païens en très-grande partie. Mais le saint pasteur eut le bonheur de les convertir. Ses talens et son génie égalaient son zèle. Clovis, qui venait de soumettre l'Armorique à sa domination, discerna le mérite de Mélaïne, l'appela souvent auprès de lui, et se conduisit principalement par ses conseils dans les affaires de la religion. Le saint évêque n'en travailla pas avec moins d'ardeur ni moins de succès à la conversion des idolâtres, qui infectaient surtout le pays de Vannes. Ayant un jour ressuscité sous leurs yeux un enfant qui venait de mourir, la plupart embrassèrent aussitôt le christianisme.

Le roi Clovis mourut l'année même du concile d'Orléans, 511, la cinquième depuis la défaite d'Alaric, et la quarante-cinquième seulement de son âge : il fut enterré à Paris, où il était mort, dans l'église des saints Apôtres, quoiqu'elle ne fût pas encore achevée.

Théodoric, roi d'Italie, restait maître de la ville d'Arles, dont il

¹ Boll. 6 Jan.

s'était emparé, ainsi que d'une bonne partie des états du roi des Visigoths, son petit-fils, sous prétexte de les mieux défendre. Malgré l'inutilité des anciennes tentatives de la calomnie contre S. Césaire, le saint archevêque fut encore accusé auprès de ce prince, et la persécution poussée jusqu'à l'arrêter et le conduire à Ravenne sous bonne garde. Il parut à la cour, comme partout ailleurs, avec cette liberté et cette assurance que donnent l'innocence et la sainteté. Quand on le présenta au prince, il l'aborda d'un air si ferme et si noble, que Théodoric en fut saisi d'admiration, et, poussé par un mouvement comme irrésistible, le roi se leva, se découvrit avec un empressement et des égards qui tenaient du respect. Puis il lui demanda s'il était fatigué du chemin; et sans lui dire un mot des accusations intentées contre lui, il s'informa seulement de l'état dans lequel il avait laissé son église et son peuple. Il paraissait plus embarrassé que le saint, ne cherchait dans la conversation qu'à écarter l'idée des soupçons injurieux qu'on lui avait inspirés; et quand l'évêque fut sorti: « Dieu punisse, dit le roi à ses courtisans, ceux qui ont fait faire ce pénible voyage à un si saint homme! j'ai tremblé à son aspect, et j'ai cru voir un ange descendu du ciel. » Il lui envoya un grand bassin d'argent qui pesait soixante livres, trois cents sous d'or, et chargea les porteurs de lui dire: « Le roi votre fils vous prie de recevoir ce vase, et de vous en servir pour l'amour de lui. » Le saint évêque, qui n'usait d'autre argenterie que de quelques couverts, fit vendre le bassin, en employa le prix au soulagement des pauvres et à la rédemption des captifs. On vint le dire au roi, et l'on ajouta qu'il y avait tant de pauvres à la porte du saint qu'on avait peine à entrer. Le roi en fut si édifié et s'en exprima d'une manière si touchante, que, faisant passer ses sentimens dans les cœurs des grands qui l'entendaient, tous s'empressèrent à l'envi de fournir aux pieuses libéralités du saint pasteur. Par ce moyen il se vit en état de délivrer une infinité de captifs, de Provençaux particulièrement, auxquels il fournit encore de quoi retourner chez eux ¹.

Les miracles suivirent les aumônes. Un jeune homme bien né, qui, pour faire subsister sa mère, s'était mis aux gages du préfet du prétoire, tomba malade, et mourut en peu de temps. La mère, réduite à une espèce de désespoir, vint trouver S. Césaire, et l'engagea, presque malgré lui, à se transporter auprès du mort, et à demander au Seigneur qu'il lui rendit la vie. Il y alla secrètement, fit sa prière avec cette confiance qui présage et obtient les miracles; puis se retira; en laissant Messien son secrétaire, avec ordre

¹ Vit. S. Cæs. l. I, n. 19 et seq.

de l'avertir de ce qui se passerait. Au bout d'une heure, le jeune homme, ouvrant les yeux, dit à sa mère d'une voix forte : « Allez au plus tôt remercier le serviteur de Dieu, dont les prières me rendent la vie¹. »

La nouvelle de ce prodige se répandit non-seulement dans Ravenne où il s'était opéré, et dans toute la province, mais jusqu'à Rome, où, sans s'y être encore montré, Césaire, également chéri des ecclésiastiques et des gens du monde, du peuple et des grands, fut invité par tous les ordres de la république à les honorer de sa présence.

Il y avait d'importantes affaires, le différend de son église avec celle de Vienne, élevé depuis si long-temps et déjà jugé par le saint Siège, subsistant toujours. Après avoir entendu les raisons du saint évêque, le pape Symmaque confirma le jugement de S. Léon, qu'il eut soin de rappeler. Il ordonna que, suivant les anciens réglemens, l'évêque de Vienne n'aurait de juridiction que sur les églises de Valence, de Tarantaise, de Genève, de Grenoble, et que l'évêque d'Arles serait maintenu dans la possession des droits qu'il exerçait sur les autres villes de la même province : il lui accorda aussi l'usage du pallium, permit aux diacres de son église de porter la dalmatique, comme ceux de Rome. Tous les Romains, à l'exemple du souverain pontife, le comblèrent d'honneurs et de présens. Les largesses dont on lui voyait faire un si saint usage, furent si prodigieuses, qu'indépendamment des sommes immenses qu'il employa, suivant son goût dominant, à racheter des captifs, il rapporta huit mille sous d'or pour les pauvres de la Gaule. Tels furent l'ascendant de la sainteté de Césaire, et l'issue glorieuse d'un voyage commencé en criminel d'état.

De retour en Provence, l'éclat des faveurs qu'il venait d'obtenir lui attira des contradictions. L'évêque d'Aix, fier du lustre qu'acquerrait de jour en jour la ville dont il était le pasteur, en des temps où l'on était accoutumé à régler le rang ecclésiastique des cités sur le rang civil, refusa de prendre l'ordre de Césaire pour se rendre aux conciles et aux ordinations. Le saint archevêque en écrivit à Rome, et le souverain pontife lui répondit, que, sans donner atteinte aux privilèges des autres églises, il le chargeait de veiller à toutes les affaires qui s'élevaient en matière de religion dans les provinces de la Gaule et de l'Espagne; que ce serait à lui de convoquer les conciles au besoin et d'en référer au saint Siège; que tout ecclésiastique serait même obligé, dans l'étendue de ces régions, de prendre l'attache de l'évêque d'Arles. On voit par là

¹ Ibid. n. 20.

que le pape l'établissait, avec la plus grande étendue de privilèges, son vicaire en Gaule et en Espagne.

La plainte de S. Césaire fut portée à Rome par son secrétaire Messien, et par l'abbé Gilles, qu'on croit être le célèbre S. Gilles, dont la mémoire est honorée le premier de septembre. On ne saurait faire fond sur les actes de la vie de ce saint solitaire, qui fourmillent des plus grossiers anachronismes ; mais il est probable qu'il était originaire de Grèce, d'où étant passé dans les Gaules, il s'attacha à S. Césaire, et se retira ensuite vers les extrémités du diocèse de Nîmes, dans un antre de la vallée Flavienne, qui paraît avoir pris ce nom de la famille Flavienne, c'est-à-dire, de la maison royale des Goths, comme faisant partie du domaine spécial de ces princes. C'est aussi par un de ces princes, et vraisemblablement par Amalaric, roi des Visigoths, que S. Gilles fut découvert de la manière merveilleuse qu'on le raconte. On bâtit un monastère en ce lieu, et il s'y forma une ville qui prit ensuite le nom du saint, aussi bien qu'une partie du Languedoc appelée autrefois la province de Saint-Gilles : ce qui fait concevoir à quel degré de célébrité parvint la sainteté de ce merveilleux solitaire.

S. Césaire obtint encore du pape la condamnation de plusieurs abus qui avaient cours dans les Gaules, et dont le plus considérable paraît avoir été l'aliénation des fonds de l'Eglise. Par un rescrit ou une décrétale du 6 novembre 513, Symmaque défend d'aliéner ces biens, si ce n'est en faveur des monastères, des hospices de pèlerins, de clercs qui auront bien mérité de l'Eglise ; et dans ce cas même, les biens doivent retourner à l'Eglise après la mort de ceux à qui on les aura cédés. On voit encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques, avec les conditions requises pour les obtenir. L'une des plus essentielles, et que le pape a soin d'exprimer formellement, c'est de ne point aspirer au sacerdoce, en vue de ces récompenses.

Dès l'année précédente, les évêques d'Orient, gémissant de se voir séparés de la communion de Rome, avaient écrit au pape Symmaque pour le supplier de les réunir à son Siège apostolique. Mais, malgré ces bonnes dispositions, la division subsista encore quelque temps. Le pape Symmaque mourut le 9 juillet de l'année 514, après un pontificat de quinze ans et près de huit mois. On dit qu'il ordonna le premier de chanter le *Gloria in excelsis* les dimanches et les fêtes des martyrs. Il fit de grandes largesses aux églises, et mit dans plusieurs des ciboires ou tabernacles d'argent du poids de cent vingt livres chacun, et dont le travail répondait à la richesse de la matière. On vante surtout l'un de ces

chefs-d'œuvre, sur lequel on admirait les figures du Sauveur et des douze Apôtres. Le saint Siège ne vauqua que sept jours, au bout desquels on élut le diacre Hormisdas, natif de Campanie, et qui occupa neuf ans la chaire de S. Pierre.

Ce fut à lui que recourut l'empereur Anastase, pour apaiser des mouvemens séditions causés par sa propre impiété et ses vexations sacrilèges. Aucune démarche ne lui coûtait quand il s'agissait de se tirer des mauvais pas où l'engageaient souvent sa fausse politique, et plus encore ses travers en fait de religion. Il savait, dans ces conjonctures, faire toutes sortes de personnages, se plier aux soupleses les plus basses, endurer les affronts et dissimuler jusqu'à ce qu'il trouvât un moment plus favorable pour satisfaire sa vengeance. Ainsi il parut ne pas entendre les injures dont le chargèrent publiquement les habitans de Constantinople, quand ils apprirent le dessein qu'il avait conçu de leur ôter leur patriarche Macédonius, zélé défenseur du concile de Chalcedoine. Attachés sur toutes choses à la saine doctrine, ils traitèrent l'Empereur de manichéen, et parcoururent en troupe les rues de la ville, en criant : *Voici, chrétiens, le temps de la persécution; n'abandonnez pas votre saint pasteur au tyran.* L'Empereur laissa évaporer cette première chaleur; et quelques jours après, il fit transporter le patriarche en Paphlagonie. On voulut lui trouver des crimes, et deux témoins subornés l'accusèrent d'un péché honteux¹. Mais le patriarche ayant été reconnu pour eunuque, l'accusation ne couvrit de honte que ses calomniateurs, et l'on ne put attribuer les mauvais traitemens que la tyrannie lui fit endurer, qu'à son éloignement pour les nouveautés hérétiques.

On éleva sur le siège de Constantinople le prêtre Timothée, qui n'avait rien de recommandable auprès d'Anastase que son attachement à l'hérésie. Il était si décrié par son incontinence, que la populace lui donnait publiquement les surnoms les plus flétrissans². Il affectait néanmoins un respect extraordinaire pour le concile de Nicée, et il le fit réciter publiquement chaque dimanche, au lieu qu'on ne le disait avant lui qu'une fois l'an, le jour du vendredi Saint. Dans le fond de son âme, il était d'une indifférence parfaite sur les points même de la religion qu'on lui voyait soutenir avec le plus d'ardeur, s'accommodait à tous les temps et à toutes les conjonctures, et ne se déterminait dans sa conduite que par les motifs qui intéressaient sa cupidité ou fixaient pour un moment sa légèreté naturelle.

L'abbé des acémètes étant mort, il se transporta au monastère

¹ Evagr. III, c. 13.—² Nicéph. I. XVI, c. 26; Theod. Lect. p. 565; Theoph. p. 132.

pour en instituer un autre. Le sujet destiné à cette place était fort attaché à la saine doctrine, et refusa d'être béni par l'évêque qui n'admettait pas le concile de Chalcédoine. Timothée refusa de l'accepter, dit sans façon anathème à quiconque le rejetait, et on lui laissa faire la cérémonie. Cette nouvelle fut bientôt portée à l'Empereur, qui envoya chercher Timothée, pour lui reprocher son inconstance ou son imposture. Timothée nia le fait avec impudence, sans paraître délibérer, sans aucun air d'embarras ni d'inquiétude, et sur-le-champ il se mit à dire anathème à ceux qui recevaient le concile de Chalcédoine.

Toutefois ce même homme, qui se jouait ainsi de la foi et des conciles, ne voulut point rentrer dans l'église qu'on lui confiait avant qu'on n'en eût ôté les portraits de son prédécesseur, sous le prétexte calomnieux que Macédonius était l'ennemi du concile de Nicée. Mais il mit dans les dyptiques le nom de Jean Nicaïote, nouveau patriarche d'Alexandrie, et déclaré ouvertement pour le schisme, puis lui envoya ses lettres synodiques. Il les envoya aussi à Flavien d'Antioche et à Elie de Jérusalem. C'étaient des prélats assez bien disposés, mais qui, par prévention ou par faiblesse, firent beaucoup de fautes, qu'ils expièrent sans doute dans l'exil qu'ils souffrirent ensuite pour la foi, puisque leur mémoire, aussi bien que celle de Macédonius, a toujours été en vénération dans l'Eglise depuis leur mort. Ils reçurent les lettres de Timothée; mais toutes les instances de l'Empereur ne les purent engager à approuver la déposition de Macédonius.

Le prince en conçut un violent dépit, et le patriarche de Jérusalem, voyant la persécution près d'éclater sur lui comme sur toute l'Eglise, envoya à Constantinople les abbés de la Palestine en corps, S. Sabas à la tête. Comme l'Empereur témoignait beaucoup d'affection pour les moines, on crut qu'une pareille légation serait plus propre qu'aucune autre à contrebalancer les efforts des hérétiques du Levant, qui inondaient la cour et la capitale. Le danger ne pouvait être plus pressant, l'Empereur faisant déjà assembler à Sidon un concile des évêques de la Syrie et de la Palestine, les plus opposés au concile de Chalcédoine. C'est pourquoi la troupe des pénitens et des solitaires députés fit une extrême diligence; elle ne tarda point à arriver. Il ne lui avait point fallu de longs et dispendieux préparatifs, et les incommodités de la route ne l'arrêtèrent pas davantage.

Aussitôt qu'ils se présentèrent au palais, on les fit tous entrer, excepté S. Sabas, à qui les gardes refusèrent la porte, à cause de son habillement extraordinairement négligé. Cependant on remit au prince la lettre du patriarche Elie, qui commençait de cette

[An 5
sorte
lite
nos
les a
de le
Les
couv
tait
seme
le fit
Saba
avec
plain
S
l'app
éton
terre
tuel
der
ratic
men
de si
A
scri
n'av
pou
vous
eu l
quel
qu'i
sa c
moi
ner
renv
tino
pen
libr
U
évê
Cha
dui

sorte : « Nous députons vers vous, pour le bien de nos églises, l'élite de nos solitaires, et à leur tête, le grand Sabas, la gloire de nos monastères. » L'Empereur demanda où était ce saint chef : les autres abbés, qui ne s'étaient point aperçus qu'on l'empêchât de les suivre, regardaient de tout côté, en le cherchant des yeux. Les officiers de la cour se répandirent hors du palais pour le découvrir, et on le trouva enfin dans un endroit écarté, où il chantait fort tranquillement des psaumes. On le fit entrer avec empressement. L'Empereur se leva par respect, dès qu'il l'aperçut, puis le fit asseoir avec tous les autres¹. On remarqua que la présence de Sabas donnait au prince un air plus doux et plus humain. Il dit avec bonté, que chacun eût à lui proposer sans crainte ce qu'il lui plairait.

Si l'on connaissait moins l'étrange impression que fait toujours l'appareil de la majesté ou l'appât de la faveur, on serait fort étonné que, parmi tant d'hommes détachés par état des choses terrestres, la plupart aient paru d'abord oublier les intérêts spirituels de l'Eglise. Entre tous ces abbés, l'un ne pensa qu'à demander un champ voisin de son monastère; l'autre, quelque décoration pour son église ou des fonds pour la rétablir, sans faire mention de l'objet capital et délicat pour lequel ils étaient venus de si loin.

Anastase, soutenant ses démonstrations de bienveillance, souscrivit aux vœux de tout le monde; et se tournant vers Sabas, qui n'avait encore rien demandé : « Vénérable vieillard, lui dit-il, pourquoi donc avez-vous entrepris un si long voyage, puisque vous ne sollicitez aucune grâce? » Sabas répondit : « Après avoir eu le bonheur de rendre mes hommages à mon souverain, si j'ai quelque chose à désirer, tandis que je suis encore au monde, c'est qu'il rende la paix à l'Eglise, plutôt que d'accabler du poids de sa colère la ville sainte avec son pasteur. » Le prince n'admira pas moins sa liberté que son désintéressement, et lui fit d'abord donner mille sous d'or pour les monastères qui lui étaient soumis, puis renvoyant les autres abbés en Palestine, il retint Sabas à Constantinople, sous prétexte que son grand âge l'empêchait de repartir pendant les rigueurs de l'hiver, ordonnant qu'il eût ses entrées libres au palais, et jusque dans l'appartement impérial.

Un jour qu'il s'entretenait familièrement avec lui : « Votre évêque, lui dit-il, ne se contente pas de soutenir le concile de Chalcedoine qui autorise les impiétés nestoriennes; mais il a séduit Flavien d'Antioche, et il empêche lui seul que la mauvaise

¹ Vit. S. Sab. p. 198 et seq.

doctrine ne soit généralement anathématisée par le concile qui se tient à Sidon. Il croit nous en avoir imposé par une condamnation vague de toute hérésie : mais nous ne voyons que trop qu'il persiste dans les sentimens qui l'ont empêché de consentir à la déposition d'Euphémus et de Macédonius, tous deux infectés du nestorianisme. Afin que les saints lieux ne soient pas profanés plus long-temps par ces impiétés, nous prétendons y établir un pasteur distingué par la pureté de sa foi.

« — Seigneur, répondit Sabas, tenez pour certain que notre archevêque a une horreur sincère de toute hérésie; que, fidèle à des maîtres fameux par le don des miracles, et guidé par les plus pures lumières du désert, il n'abhorre pas moins la division faite de Jésus-Christ par Nestorius, que la confusion enseignée par Eutychès. Nous vous conjurons de ne pas plonger dans le trouble et la désolation la sainte cité de Jérusalem; de ne point flétrir le sacerdoce de la loi nouvelle dans la personne d'Elie, dans le digne imitateur de Cyrille. Entre deux hérésies pernicieuses, il se tient à une égale distance de l'une et de l'autre, et suit invariablement le vrai chemin de la foi. » Anastase, touché de la fermeté et de la simplicité du saint vieillard, dit avec admiration : « Les auteurs sacrés ont bien eu raison de dire que celui qui marche avec simplicité, marche avec confiance. Priez pour moi, mon père et n'ayez point d'inquiétude; je veux que vous retourniez avec un plein contentement. En votre considération, je n'ordonnerai rien contre votre archevêque. » Ainsi le patriarche Elie fut maintenu pour lors dans son siège; mais Flavien fut chassé d'Antioche.

Le saint, après avoir quitté l'Empereur, passa chez l'impératrice Ariane, qu'il exhorta à soutenir la religion de l'empereur Léon, son père. Elle lui répondit en gémissant : « Que ce conseil est digne de vous, saint vieillard! mais qu'on est loin d'écouter la triste fille de Léon! » Après que ce saint homme eut servi l'Eglise autant qu'il le pouvait, le séjour de la cour lui devint ennuyeux. En attendant le temps de son départ, il se retira dans un faubourg, loin de tout tumulte. Là il fut visité par tout ce qu'il y avait de personnes considérables et bien disposées pour la saine doctrine, dans laquelle il les instruisit et les affermit de plus en plus.

Il voulut encore obtenir une diminution de tribut aux citoyens de Jérusalem, et demanda pour eux la remise de quelques arrérages qui montaient à cent livres d'or. Anastase donna ses ordres pour que le saint vieillard fût encore satisfait en ce point. Mais un certain Marin arrêta cette grâce, en disant que les Nestoriens et les Juifs qui remplissaient Jérusalem étaient indignes d'une pa-

[An 5
reille
oppo
sera
mém
et o
main
conf
et qu
nopl
avec
S.
de Je
ques
solit
et au
nou
Entr
ble l
caus
paru
au sa
de l'
glise
che :
parti
cisio
faire
père
mon
fixé
le F
et lu
de l
retir
une
C
invi
d'un
l'âge
sa n
Colo

reille faveur. « Marin, reprit Sabas d'un air inspiré, cessez de vous opposer à la bienfaisance de l'Empereur; autrement votre maison sera brûlée, votre famille dépouillée de ses biens, et l'Empire même exposé à sa ruine. » Après cette menace, le saint demanda et obtint son congé de l'Empereur, qui lui donna de sa propre main mille pièces d'or pour de bonnes œuvres, sans néanmoins confirmer la remise du tribut. Sabas s'embarqua au mois de mai; et quelques mois après, une sédition s'étant élevée à Constantinople, la maison de Marin fut brûlée, et la prophétie accomplie avec exactitude dans toutes ses circonstances.

S. Sabas¹ était le supérieur général des anachorètes de l'église de Jérusalem, comme S. Théodose l'était des cénobites. Les évêques avaient cru devoir préposer ces illustres chefs sur tous les solitaires de la Palestine, pour remédier à une espèce d'anarchie, et au triste relâchement où ils étaient tombés en donnant dans les nouvelles doctrines, c'est-à-dire, dans le schisme des Acéphales. Entre les disciples de Sabas, il y en avait un nommé Jean, capable lui seul de dédommager son saint maître de la peine que lui causaient une infinité d'autres². Son avancement dans la vertu parut si rapide, qu'au bout de sept ans S. Sabas le voulut élever au sacerdoce. Il le présenta au patriarche Elie, qui se fit un plaisir de l'ordonner de sa main, et l'amena, malgré sa résistance, à l'église du Calvaire. Quand ils y furent arrivés, Jean dit au patriarche : « Saint Père, trouvez bon que je vous dise deux mots en particulier, après quoi je me soumettrai avec docilité à votre décision. » Le patriarche, l'ayant pris à part, Jean commença par se faire promettre le secret le plus inviolable, puis il lui dit : « Mon père, j'ai reçu la consécration épiscopale; mais le sentiment de mon indignité m'a fait fuir bien loin de mon église, et je me suis fixé dans ce désert, en attendant l'heure formidable où doit venir le Fils de l'homme. » Le patriarche, fort étonné, appela S. Sabas, et lui dit : « Jean m'a confié un secret qui m'empêche absolument de l'ordonner. Qu'on le laisse à jamais tranquille. » S. Sabas se retira fort affligé, et répandant son âme devant le Seigneur avec une grande effusion de larmes, il apprit ce secret par révélation.

C'est cet évêque solitaire qu'on a nommé, pour son humble et inviolable discrétion, S. Jean le Silencieux. Il était arménien, d'une famille illustre, et frère du gouverneur de la province. A l'âge de dix-huit ans, il fonda un monastère à Nicopolis, lieu de sa naissance; mais il fut arraché de sa solitude par les habitans de Colonie, qui le firent ordonner évêque. Il les gouverna pendant

¹ Vit. S. Sab. n. 30. — ² Boll. 151. Mai.

quelque temps, sans renoncer aux observances monastiques. Enfin il conçut le dessein de s'affranchir de toute sollicitude, et dans un voyage, ayant écarté sous divers prétextes les clercs qui l'accompagnaient, il s'embarqua secrètement pour Jérusalem, d'où il se rendit à la laure de S. Sabas. Depuis qu'il fut reconnu, il vécut encore plus retiré qu'auparavant, et demeura toujours seul dans sa cellule, d'où il ne sortit qu'une fois en quatre ans, pour venir féliciter le patriarche Elie, quand il vit enfin sa foi triompher de toutes les épreuves et de toutes les tribulations, que le saint regardait comme autant de glorieuses faveurs.

Cependant Timothée de Constantinople ne gardait plus aucune mesure. Il fut assez audacieux pour entreprendre de faire anathématiser par tout son peuple le concile de Chalcédoine. L'entreprise était de la dernière imprudence, dans une capitale si ardente pour la saine doctrine. On s'arma pour résister à la persécution, et la sédition s'échauffa au point de massacrer plusieurs schismatiques distingués, et de brûler leurs maisons. Le peuple attroupe campa sur la grande place, où il fit apporter les clefs de la ville et les étendards militaires. On brisa les images et les statues d'Anastase, en criant qu'il fallait faire un autre empereur, et déjà l'on nommait, pour le remplacer, Vitalien, maître de la milice¹. Cet officier, excité par les catholiques de la Thrace et de la Mésie, se trouvait aux portes de Constantinople avec une armée formidable composée de Huns, de Bulgares et de quelques troupes romaines. Anastase, qui n'avait pas des forces égales à lui opposer, qui d'ailleurs savait mieux faire la guerre aux prêtres et aux évêques qu'à des gens armés et pleins d'audace, commença par se cacher dans le faubourg de Blaquerne. Alors l'impératrice Ariane osa lui parler pour la foi, et lui adressa des reproches sur les maux continuels qu'il faisait aux catholiques.

Il perdit tout courage et toute idée de dignité, tenta d'exciter la pitié, et vint sans couronne à la place de l'Hippodrome. Là, prenant un ton soumis et rampant, il dit au peuple assemblé, qu'il était prêt à quitter l'Empire, qu'au moins il ne le voulait tenir que de la bienveillance de ses sujets, et leur fit les plus imposantes promesses, qu'il confirma par des sermens. L'artifice lui réussit. Le peuple attendri le pria de reprendre la couronne, et avec beaucoup plus de sincérité que le persécuteur, il promit de rentrer dans le devoir : chacun retourna aussitôt chez soi, et la sédition se calma après que le peuple se fut tenu trois jours attroupe sur la place. Il ne s'agissait plus que d'éloigner Vitalien,

¹ Evagr. l. III, c. ult.

(An
qui
igno
fit au
rétab
d'An
ter l
d'au
nière

AN
aucu
Il pr
lui p
née-l
voya
mier
les m
cienn
apost
de o
sont
objec

Co
étaier
bien
justif
missi
reur,
du p
dépu
pont
conse
ture
avec
on fa
ne se
la ca
à tou
que
altér

L'
se dé

qui paraît n'avoir prétendu servir que la religion, et que la seule ignorance portait à la défendre les armes à la main. Anastase lui fit aussi de magnifiques promesses, et protesta surtout qu'il allait rétablir dans leurs sièges Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche; après quoi il lui fit délivrer de l'argent pour contenir les troupes qui l'avaient suivi. Vitalien, satisfait, n'eut plus d'autre soin que de supplier le souverain pontife de mettre la dernière main à la pacification des églises de l'Orient.

Anastase écrivit lui-même et envoya des ambassadeurs à Rome, aucune démarche ne lui coûtant pour sortir d'un si mauvais pas. Il pria Hormisdas de se rendre le modérateur des esprits échauffés, lui proposa d'assembler un concile général à Héraclée cette année-là même, et le pria de s'y trouver en personne. Le pape renvoya vers l'Empereur avec un notaire, quatre légats, dont le premier était Ennodius, évêque de Pavie, fameux par ses écrits. Il les munit d'une instruction fort circonstanciée : pièce la plus ancienne qui nous reste en ce genre, et qui marque l'esprit vraiment apostolique, ainsi que la prévoyance ou la pénétration admirable de ce pontife. Il y semble avoir déjà entendu l'Empereur; tant sont justes et précises les répliques suggérées d'avance contre les objections et les défaites de ce prince artificieux !

Comme les légats avaient aussi des lettres pour Vitalien, ils étaient chargés d'en prévenir l'Empereur, moins pour ménager sa bienveillance dans l'état de faiblesse où il était réduit, que pour justifier la doctrine de l'Eglise sur les vrais principes de la soumission aux puissances établies de Dieu'. « Vous direz à l'Empereur, portait l'instruction des légats : Nous avons aussi des lettres du pape pour votre serviteur Vitalien, qui lui avait envoyé des députés avec votre permission, à ce qu'il écrivait alors; mais le pontife a ordonné que ces lettres ne fussent remises que de votre consentement. Afin que vous connaissiez encore mieux la droiture de nos procédés, nous serons charmés que vous envoyiez avec nous quelques personnes de confiance, en présence desquelles on fasse la lecture de ces lettres. Soyez cependant assuré que nous ne sommes chargés d'aucun ordre qui ne concerne uniquement la cause de Dieu. Notre très-saint pape, conformant sa conduite à toute la simplicité de l'Évangile, n'a rien autre chose en vue que de purger l'Eglise du venin de l'hérésie, et de ne pas laisser altérer la doctrine reçue des Pères. »

L'instruction pontificale prescrivait encore aux légats de ne pas se déclarer sur le compte de Timothée, patriarche intrus de Con-

Constantinople ; mais de répondre à cet égard, qu'avant de traiter de ces incidens particuliers, il fallait régler les affaires générales de l'épiscopat, et rétablir la communion catholique. Toutefois ils devaient bien se donner garde d'enfreindre les canons par rapport à la communication avec les schismatiques. Il leur était même secrètement enjoint d'obliger les évêques qui voudraient rentrer dans le sein de l'unité, à déclarer publiquement dans l'église, non-seulement qu'ils recevaient le concile de Chalcédoine et la lettre de S. Léon, mais qu'ils anathématisaient, outre Eutychès et Nestorius, les auteurs de l'un et de l'autre, spécialement Acace de Constantinople. L'opiniâtreté de l'Empereur et des évêques d'Orient à ménager la mémoire de ce coupable patriarche, ne put jamais engager Symmaque, et bien des papes après lui, à rien relâcher sur cet article de la sévérité des canons.

Outre qu'on ne gagne rien avec les sectaires, par une dangereuse condescendance, ces sages et saints pontifes n'établissaient aucune comparaison entre la réputation mal acquise d'un méchant pasteur, et le salut éternel de tout le troupeau. Il est souvent impossible de conserver le sacré dépôt, si l'on ne proscribit nommément les enseignemens des faux docteurs qui l'altèrent. Si l'on veut que les ouailles évitent les pâturages empoisonnés, il faut bien les leur faire connaître. Ce serait annoncer des dispositions très-suspectes, que de blâmer une méthode accréditée par l'usage de l'antiquité la plus respectable et de tous les siècles.

La fourberie de l'empereur Anastase fut elle-même découverte par cet expédient. Il déclara bien qu'il condamnait les erreurs attribuées à Eutychès ; il alla jusqu'à recevoir le concile de Chalcédoine ; mais sur le chapitre des sectateurs de cet hérésiarque, et d'Acace en particulier, il vit qu'en s'expliquant avec cette clarté, il ne restait plus à la secte aucun faux-fuyant. Continuant toutefois à dissimuler, il répondit au pontife, qu'il était dur de chasser de l'Eglise les vivans, à cause de leur respect pour les morts ; que d'ailleurs on ne le pourrait faire sans beaucoup de tumulte, sans s'exposer même à une grande effusion de sang. Il se rejeta ensuite sur son projet de célébrer un concile, « où toutes ces affaires, disait-il, se régleraient beaucoup mieux. »

Après cela, il ne fit plus que traîner en longueur, pour laisser dissiper le reste de l'orage, dont la crainte l'avait engagé en tant de démarches humiliantes. Il envoya cependant encore de loin en loin des agens à Rome, afin d'entretenir quelque sorte de correspondance avec le pape et les Occidentaux, et de se ménager une ressource, en cas de besoin. Mais il procédait d'une manière si fausse et si visiblement illusoire. au'il congédia, sans

[An 518]
avoir
qu'il
lui r
n'en
risé
confi
leur
nable

Il
triar
tioch
si dé
génie
qu'il
D'ab
seur
chass
avait
avait
était
mêm
com
qu'il
fils d
Sévé

Da
désen
plus
s'atta
voir,
cœur
hérés
temp
les é
sent
troup
n'éta
que
et s'a

On
nom

« vi

avoir rien fait, environ deux cents évêques venus pour le concile qu'il avait convoqué à Héraclée. Comme le sénat et le peuple lui reprochaient son parjure, il ne rougit pas de répondre, qu'il n'en était pas des particuliers comme de l'Empereur, qui est autorisé par les besoins de l'Etat à mentir et à se parjurer. Ainsi il les confirma dans l'idée qu'ils avaient déjà conçue de lui, et qui le leur faisait regarder comme un scélérat infecté des maximes damnables de Manès.

Il manqua de même à la promesse faite à S. Sabas pour le patriarche de Jérusalem¹. Flavien avait d'abord été chassé d'Antioche, et l'on avait mis en sa place le moine Sévère, eutychien si déterminé qu'il ne recevait pas même l'Hénotique de Zénon : génie brouillon d'ailleurs, d'une inquiétude et d'une inconstance qu'il avait portées de tout côté, sans pouvoir se fixer nulle part. D'abord méchant avocat à Béryte, puis frère dyscole et dogmatiseur turbulent dans un monastère de Palestine, d'où il se fit chasser ; de là réfugié chez des moines aussi vicieux que lui, il avait été envoyé à Constantinople pour défendre leur cause, et y avait gagné les bonnes grâces de l'empereur Anastase, à qui il était digne de plaire par la conformité des mêmes vices et des mêmes ridicules. Elie de Jérusalem refusa courageusement la communion d'un pareil évêque ; et l'Empereur, oubliant tout ce qu'il avait promis à S. Sabas, bannit Elie, et lui substitua Jean, fils de Marcien, qui promettait d'embrasser la communion de Sévère.

Dans un revers si accablant, S. Sabas et les autres Pères du désert ne perdirent point espérance ; ils vinrent trouver Jean, plus capable d'une faiblesse que d'une noirceur, lui offrirent de s'attacher sincèrement à lui et de le soutenir de tout leur pouvoir, s'il voulait professer la foi de Chalcedoine qu'il avait dans le cœur, et refuser la communion d'un parti qu'il regardait comme hérétique². C'était une maxime assez généralement reçue dans ces temps de trouble, qu'on pouvait reconnaître au moins par *interim* les évêques substitués aux véritables titulaires, pourvu qu'ils eussent d'ailleurs les qualités convenables. On jugeait que l'intérêt du troupeau devait l'emporter sur celui du pasteur ; et rien en effet n'était plus nuisible à une église, dans ces tristes conjonctures, que la privation de tout chef légitime. Jean se laissa persuader, et s'abandonna sans réserve à la direction de ces excellens guides.

On peut juger quel fut le dépit de l'Empereur. Un courtisan, nommé Anastase comme ce prince, crut ne pouvoir mieux lui

¹ Vit. S. Sab. n. 56. Theoph. p. 134. — ² Theoph. p. 136.

faire sa cour, qu'en contraignant le nouvel évêque à changer une seconde fois, et à rentrer dans la communion de Sévère. Il avait une telle confiance de réussir, qu'il se condamna, s'il échouait, à une amende de 300 livres d'or. Il se transporte aussitôt à Jérusalem, avec la qualité de duc de Palestine dont on venait de le décorer; il surprend l'évêque Jean, et le met en prison. Le peuple applaudit, comme à la punition d'un usurpateur qui avait supplanté le patriarche légitime. Cependant un orthodoxe, mieux instruit que la multitude, trouva moyen de se couler secrètement dans la prison, et porta Jean à donner quelque espérance au duc Anastase. Jean suivit ce conseil, et répondit au duc, qu'il ne refusait pas d'accomplir ses promesses; mais de peur qu'on n'attribuât à la violence ce qu'il avait dessein de faire, qu'il fallait commencer par le mettre en liberté, et que le dimanche suivant, quand le peuple serait assemblé, il se déclarerait hautement. Le duc, prenant ces paroles à double entente, dans le sens qui était conforme à ses désirs, fit aussitôt sortir l'évêque de prison.

On attendait le dimanche avec impatience; mais le duc fut bien étonné quand, l'évêque étant monté sur l'ambon, les abbés Sabas et Théodose se tenant à ses côtés, et une troupe innombrable tant d'anachorètes que de cénobites les environnant, tous les assistans se mirent à crier avec un grand bruit: « Anathématiser les hérétiques! confirmez le saint concile! » Aussitôt Jean et les deux saints abbés dirent d'une voix: « Anathème à Nestorius, anathème à Eutychès, à Sévère d'Antioche, à quiconque ne reçoit pas le concile de Chalcédoine¹. » Le duc Anastase ne se possédait pas de colère; mais il lui convint de dissimuler, à cause de la multitude, qu'il n'eût pas été sûr de contredire. Il jugea même à propos, pour la sûreté de sa personne, de se retirer à Césarée, d'où il instruisit l'Empereur de la diligence qu'il avait faite et de l'inefficacité de ses tentatives.

Ce prince résolut d'exiler, outre l'évêque Jean, les deux abbés Théodose et Sabas; et déjà il préparait les moyens violens qu'il croyait nécessaires pour l'exécution, quand les deux saints, protestant de leur innocence et de leur éloignement de tout esprit de rébellion, lui adressèrent une apologie touchante, au nom de tous les abbés et de tous les solitaires qui habitaient la ville sainte, les rives du Jourdain et les déserts d'alentour. Mais, quelque imposante qu'elle fût, tant par son style que par le nom vénérable de ses auteurs, il est à présumer qu'Anastase fut bien mieux contenu par la crainte de Vitalien, qui, indigné de tant de parjures, re-

¹ Vit. S. Sab. pag. 312 et seq.

[An 5
com
rusale
Ce
nonç
saint
trop
Ainsi
D'
cieux
légit
saint
vérita
Jean
mêm
Nicaï
dre d
sur u
En
il av
mani
affre
péria
cer p
pour
Anas
en pl
aucu
cham
en c
Ce
exil
étant
« Ma
tout
dit e
rir,
dans
ne v
vin
sembl
diat

commença la guerre. Ainsi l'évêque Jean ne fut pas chassé de Jérusalem.

Pendant les évêques de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace renouçaient au schisme et écrivaient des lettres de soumission au saint Siège. Ceux de l'ancienne Epire, ayant élu un nouveau métropolitain, s'adressèrent au pape pour le prier de le confirmer. Ainsi se préparait la réunion.

D'un autre côté, le faux patriarche de Constantinople, l'audacieux Timothée, mourut après six ans d'usurpation. Le patriarche légitime mourut aussi, dans son exil de Ganges, en odeur de sainteté, et on lui attribue des miracles. Pour remplir la place alors véritablement vacante par la mort de Macédonius, on élut le prêtre Jean, cappadocien de naissance et syncelle de Timothée. Vers le même temps, c'est-à-dire dans le cours de cette année 517, Jean Nicaïote, patriarche hérétique d'Alexandrie, alla de son côté rendre compte au Juge suprême de dix années de scandales donnés sur un siège si éminent.

Enfin l'empereur Anastase, âgé de quatre-vingt-huit ans, dont il avait régné vingt-sept, mourut lui-même l'année suivante, de la manière que nous allons dire. La nuit du 8 au 9 de juillet, un orage affreux parut se former et se fixer opiniâtrément sur le palais impérial, et par des coups de tonnerre sans exemple, sembla menacer personnellement le prince coupable. Il n'en fallait pas tant pour imprimer l'effroi à cette âme criminelle et faible. On vit Anastase, dans une frénésie soudaine, fuir sans dessein de place en place, sans écouter personne, sans pouvoir se rassurer dans aucun réduit. Après l'orage, on le trouva mort dans une petite chambre, soit qu'il eût été frappé de la foudre, comme le bruit en courut, soit qu'il fût expiré d'effroi.

Cette mort fut révélée à Élie, patriarche de Jérusalem, dans son exil d'Aïla. S. Sabas l'y étant allé visiter le 9 de juillet, et le dîner étant servi vers l'heure de none, le patriarche dit à ses hôtes : « Mangez, mes pères : pour moi, je suis occupé d'une affaire de tout autre importance. » L'abbé Sabas l'ayant voulu retenir, il lui dit en versant des larmes : « L'empereur Anastase vient de mourir, et je dois comparaître avec lui au jugement de Dieu ; je pars dans dix jours. » Il donna tous ses ordres pour le bien de l'église, ne vécut pendant l'intervalle que de la sainte communion, et du vin dans lequel on la trempait ; puis, atteint d'une maladie qui semblait n'avoir rien de sérieux, il mourut le 20 juillet, immédiatement après la communion. Il était âgé, comme Anastase, de

¹ Vit. S. Sab. n. 60

quatre-vingt-huit ans. La mort de l'Empereur fut confirmée à S. Sabas à son retour à Jérusalem, et il admira l'accomplissement exact de la prédiction de S. Elie, dont l'Eglise honore la mémoire le 4 juillet, aussi bien que celle de Flavien d'Antioche, banni pour la même cause, et mort dans le même temps.

Le jour même que mourut Anastase, c'est-à-dire, le 9 juillet 518, Justin fut élevé sur le trône. Il était des confins de l'Illyrie et de la Thrace, et de très-basse naissance. D'abord simple soldat, il passa, par tous les grades inférieurs, à la charge de capitaine des gardes du palais, et il n'avait que ce rang à la mort de l'Empereur. L'eunuque Amance, qui avait eu tout pouvoir sous le dernier règne, crut encore avoir celui de donner un maître à l'Empire : et pour faire reconnaître son ami Théocrite en cette qualité, il chargea Justin de distribuer à sa troupe de grandes sommes d'argent qu'il remit entre ses mains. Rien n'est plus séduisant que l'éclat du diadème. Justin, tout ignorant qu'il était, parvenu à l'âge de soixante ans sans savoir lire, connut la vertu des moyens dont on le faisait dépositaire, les employa pour lui-même, et réussit à se faire couronner¹. Il était bon croyant, ne s'étant jamais avisé de subtiliser en matière de religion. Son attachement à l'ancienne foi lui gagna celui du peuple de Constantinople, fortement attaché à la croyance catholique, et plus excédé encore de l'impie tyrannique d'Anastase.

Dès le dimanche qui suivit l'élection, le patriarche étant entré dans l'Eglise à l'ordinaire, avec son clergé, le peuple s'écria tout-à-coup² : « Longues années à l'Empereur et à l'Impératrice ! longues années au patriarche ! Pourquoi depuis long-temps ne communiquons-nous pas avec le centre de l'unité ? pourquoi demeurons-nous encore excommuniés ? Il n'y a plus de péril à professer la vraie foi sous notre religieux empereur. Montez sur l'ambon, père des fidèles ; que tardez-vous ? Vous êtes orthodoxe ; instruisez votre peuple, publiez tout-à-l'heure le saint concile, anathématisez Sévère le Manichéen, qu'on déterre les os de tous les disciples de Manès. Sois, ô Mère de Dieu, celui qui ne se déclare pas pour votre adorable fils, doit être lui-même traité en manichéen. Longues années au nouveau Constantin ! longues années à la nouvelle Hélène ! » Enfin l'enthousiasme du peuple fut tel, que, ne pouvant exprimer dans une seule langue tout ce qu'ils sentaient, les assistants mêlaient des expressions latines, asiatiques et barbares au grec, qui était leur langue naturelle. Après qu'ils eurent ainsi crié de toute leur force, et répété les mêmes acclamations pendant

¹ Evagr. l. IV, c. 2. — ² Tom. 5 Conc. p. 178 et seq.

fort long-temps : « Mes frères, leur dit le patriarche, ne troublez pas l'ordre sacré des cérémonies; je vous répondrai quand le moment en sera venu; » et il entra dans le sanctuaire avec son clergé.

Le peuple cria plus fortement encore : « Chargez, nous vous en conjurons, des malédictions qu'il mérite, frappez de l'anathème l'hérétique Sévère; vous ne sortirez point que vous n'ayez anathématisé Sévère. » Le patriarche montant sur l'ambon, leur dit : « Vous savez, mes très-chers frères, les combats que j'ai soutenus pour la foi catholique, n'étant que simple prêtre; je ne me suis pas démenti dans l'épiscopat; je n'ai jamais rien souffert contre les saints dogmes, ni contre le saint concile. A quoi bon ce tumulte? Nous révérons tous les conciles qui ont confirmé le Symbole de Nicée, principalement celui de Constantinople, celui d'Ephèse et le grand concile de Chalcedoine. » Les acclamations reprurent et continuèrent durant plusieurs heures; puis on ajouta à cris redoublés : « La fête du concile, la fête du grand concile de Chalcedoine! qu'on l'annonce sur-le-champ, nous ne sortirons point d'ici qu'elle ne soit annoncée; nous y passerons toute la nuit. Annoncez la fête pour demain, oui pour demain, sans plus différer. » Le patriarche proposa de prendre le consentement de l'Empereur; mais le peuple insista, en répondant de la bonne volonté ainsi que de la foi de Justin, et en demandant toujours que la fête fût annoncée sur-le-champ. On la fit donc annoncer par un diacre, en ces termes : « Nous faisons savoir que demain nous célébrerons en ce lieu la mémoire de nos saints évêques les pères de Chalcedoine, qui, avec ceux de Constantinople et d'Ephèse, ont confirmé le Symbole de Nicée. » Cette fête fut établie à perpétuité, et les Grecs font encore en ce jour, c'est-à-dire, le dimanche le plus proche du 16 de juillet, la mémoire des six cent-trente pères de Chalcedoine, et tout à la fois des autres conciles généraux. Le peuple reprit ses clameurs, et dit long-temps tout d'une voix : « Qu'on anathématise encore Sévère, l'ennemi de la Trinité, l'ennemi des pères, le blasphémateur insensé qui a eu l'audace de dire anathème au saint concile de Chalcedoine; nous ne sortirons point sans cela. » Alors le patriarche prit les suffrages de tous les évêques présents dont douze sont nommés, et l'on prononça l'anathème contre Sévère.

Le lendemain, lundi 16 juillet, on célébra en effet la fête du concile. Le patriarche étant à l'église, le peuple fit encore mille acclamations en l'honneur de l'Empereur et de l'évêque, puis s'écria : « Rendez à l'Eglise les reliques de Macédonius, c'est-à-dire, du dernier patriarche de ce nom, banni pour la foi; rendez à l'Eglise les confesseurs exilés; rendez la fête complète; remettez en

honneur les noms d'Euphémus et de Macédonius ; mettez les quatre conciles dans les dyptiques : mettez-y Léon, archevêque de Rome ; apportez les dyptiques sur l'ambon. » Le patriarche dit qu'il voulait les contenter ce jour-là, comme on l'avait fait la veille ; mais que, pour agir régulièrement, il fallait assembler les évêques, et agir de concert avec l'Empereur. Le peuple cria que personne ne sortirait, qu'il fallait déférer sur-le-champ à ses vœux, et il ferma les portes ; ce qui obligea le patriarche à prendre les dyptiques, et à y insérer en leur présence les quatre conciles, avec les noms d'Euphémus et de Macédonius ses prédécesseurs, et celui du pape S. Léon. Alors le peuple s'écria content : *Béni soit le Seigneur qui a visité et délivré son peuple!* Et l'on fit monter à l'ambon les chantres, qui entonnèrent le trisagion pour le commencement de la messe : c'est le moment où on le chante dans la liturgie grecque. Quand le temps de lire les dyptiques fut venu, tout le peuple s'empressa vers l'autel pour écouter en grand silence ; et dès que le diacre eut proféré, avec les noms des quatre conciles, ceux d'Euphémus, de Macédonius et de S. Léon, tous s'écrièrent à haute voix : *Que la gloire vous en soit rendue, Seigneur!* après quoi la messe s'acheva tranquillement. C'est ainsi que le peuple de Constantinople signala son zèle, dès qu'il vit un prince orthodoxe sur le trône.

Mais pour donner une forme canonique à ce que ce peuple avait exigé, le patriarche Jean tint un concile de quarante évêques qui se trouvaient dans la capitale, et qui ratifièrent ce qui venait de se passer. Ils statuèrent encore que les clercs bannis pour la cause d'Euphémus et de Macédonius seraient rappelés et rétablis dans leurs places, et l'on référa le tout à l'Empereur, pour l'exécution¹.

Le patriarche de Constantinople manda ces nouvelles consolantes à celui de Jérusalem, aussi bien qu'aux évêques des autres sièges importants, et leur envoya les actes de son concile, qu'il les pria d'approuver. La plupart conçurent une sainte joie de cette heureuse révolution, et se prêtèrent à tout ce qu'on désirait d'eux. Ils s'élevèrent même avec force contre le petit nombre de réfractaires, surtout contre Pierre d'Apamée et Sévère d'Antioche : ils n'eurent point de relâche, que ces loups travestis en pasteurs ne fussent chassés du bercail. Mais il y avait quelque chose de plus pressant pour l'église de Constantinople, savoir, son entière réunion avec la mère de toutes les églises, ou avec Rome, dont elle était séparée en quelque sorte depuis trente-quatre ans que le pa-

¹ Tom. 5 Conc. p. 170.

triarque Acace avait été condamné. L'empereur Justin souhaitait cette réunion; le patriarche Jean ne demandait pas mieux, et le pape Hormisdas, héritier du zèle et de la sagesse de Symmaque, était fort éloigné d'opposer d'autres difficultés que celles que le respect des lois indispensables ne permettait pas de franchir.

Aux premières propositions qui lui furent adressées par l'Empereur et le patriarche, il prit la résolution d'envoyer une nouvelle légation à Constantinople¹. Il donna aux légats des instructions à peu près semblables à celles du pape Symmaque, avec moins de précautions cependant; les esprits étant beaucoup mieux disposés que sous Anastase. Les légats portaient en même temps des lettres pour l'Empereur, pour l'impératrice Euphémie, pour le patriarche et son clergé, pour le comte Justinien, neveu et successeur présomptif de l'Empereur, et pour quelques autres personnes de la plus haute distinction. Mais les erremens capitaux étaient tracés dans un libelle ou formulaire, que le souverain pontife avait dressé avec son conseil, et que les Orientaux devaient nécessairement souscrire pour rentrer dans l'union. Voici ce formulaire :

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la » vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et » parce qu'il est impossible que la sentence de notre Seigneur Jésus-Christ ne s'accomplisse point quand il dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, etc. l'événement a justifié ces paroles; car la religion catholique est toujours conservée inviolable et sans tache dans le Siège apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant au contraire en toutes choses les réglemens des Pères, nous anathématisons tous les hérétiques, principalement l'hérétique Nestorius, etc. C'est pourquoi, comme il a déjà été dit, suivant en toutes choses le Siège apostolique, et publiant tout ce qui a été décidé par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la chaire apostolique dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne : promettant aussi de ne point réci- ter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siège apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare par ma propre sentence au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main cette profession qui est la mienne, et je l'ai envoyée à vous, Hormisdas, saint et vénérable pape de la grande Rome. »

¹ Tom. 4 Conc. p. 1407 et seq.

Ce formulaire fut lu devant l'Empereur, en présence du sénat et de quatre évêques choisis par le patriarche. Après la lecture, les légats demandèrent aux évêques, s'ils trouvaient le libelle conforme aux règles de la foi et de la vérité. Les évêques répondirent que tout y était vrai. « Si cela est vrai, reprit aussitôt l'Empereur, qui vous empêche de le recevoir? » Quelques-uns des sénateurs présents ajoutèrent : « Nous sommes des laïques; vous qui devez nous guider en qualité d'évêques, mettez en pratique la vérité à laquelle vous rendez hommage, et nous vous imiterons. »

On tint quelques jours après une assemblée générale au palais, où se trouva le patriarche, qui souscrivit le libelle, témoigna sa parfaite unanimité avec le pape, reçut le concile œcuménique de Chalcédoine avec ceux de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, et condamna tous les téméraires qui avaient osé tenir une autre conduite. On effaça des dyptiques les noms des derniers patriarches opposés aux six cent trente pères, sans épargner celui du fameux Acace, dont l'intérêt était depuis long-temps la pierre d'achoppement des Orientaux. La joie du peuple fut extrême; il participa à la communion avec tant de ferveur et en si grand nombre, que les ecclésiastiques n'avaient aucun souvenir qu'une pareille multitude eût communiqué en un jour.

Il fut ensuite question de donner un patriarche orthodoxe au peuple d'Antioche. Après de grandes difficultés et de longs débats sur le choix du sujet, l'Empereur prit un prêtre de l'église de Constantinople, catholique décidé et fort éclairé, qui, pendant deux ans passés à Antioche, avait fortement résisté à l'hérétique Sévère. On le voulut ordonner à Constantinople; mais les légats représentèrent, au nom du pape, qu'il devait être ordonné sur les lieux, suivant l'ancienne coutume; Rome empêchant constamment, en vertu des canons de Nicée, que les patriarches de Constantinople n'empiétassent sur la juridiction des autres églises.

L'empereur Justin donna ses ordres pour faire arrêter le faux patriarche Sévère et l'amener à Constantinople afin qu'il rendit compte de sa conduite. Vitalien demandait qu'il eût la langue coupée; mais le blasphémateur prévint les poursuites, et gagna le port de Séleucie, où il s'embarqua pour Alexandrie, toujours gouvernée par l'évêque Timothée, dont il fut très-bien accueilli. Pierre, évêque d'Apamée, fut envoyé en exil avec un grand nombre d'autres hérétiques coupables des mêmes attentats. Il n'y eut guère alors de résistance que dans le lieu d'où l'on avait moins sujet d'en attendre; et l'on compte jusqu'à deux mille cinq cents évêques, qui, sous l'empire de Justin, confirmèrent par leurs let-

[An
tre
pap
S
vou
l'ill
pos
mul
cup
des
ten
à T
uni
éme
mai
les
de l
L
odie
déra
pun
rega
de c
pers
n'èu
plus
temp
vues
T
nait
part
et S
Gau
faire
reve
de p
enfa
des
nos
Bour
mon
l'exe

's

tres le concile de Chalcédoine, et souscrivirent le formulaire du pape Hormisdas.

Si les évêques de Thessalonique avaient toujours paru si dévoués aux souverains pontifes, dont ils étaient les vicaires dans l'Illyrie occidentale, il s'en fallait bien que Dorothee, alors en possession de ce siège, pensât comme ses prédécesseurs. Il dissimula, quand il vit la cour favoriser la réunion, et les légats occupés à la consommer. Il se montra même des plus ardens comme des premiers à l'accepter. Mais ce n'était qu'un piège qu'il voulait tendre aux ministres du pontife. En effet, l'un d'entre eux, attiré à Thessalonique sous ombre d'un plus grand bien, ou pour réunir plus facilement les esprits, manqua d'y périr dans une émeute populaire. Le perfide archevêque l'avait excitée sous main en faisant entendre que les envoyés de Rome n'étaient que les promoteurs d'une persécution contre la partie la plus saine de l'Eglise¹.

Le pape Hormisdas, ayant été informé d'une manœuvre si odieuse de la part d'un évêque, fit preuve de la plus grande modération. « Laissons à l'Empereur, écrivit-il aux légats, le soin de punir l'injure faite à sa puissance plutôt qu'à nous. Ce qui nous regarde, c'est que personne ne se convertisse sans connaissance de cause, et ne soit contraint à faire profession de la foi sans être persuadé. » Ainsi il paraissait appréhender qu'un zèle trop viv n'eût emporté ses légats, car personne n'était plus circonspect ni plus réservé dans ses démarches que ce pontife, et rien en même temps n'échappait à l'étendue de son zèle et à la supériorité de ses vues.

Tandis qu'il s'efforçait d'extirper le schisme de l'Orient, il prenait les plus sages précautions pour en préserver toutes les autres parties de l'Eglise. Il eut grand soin de prévenir S. Avit de Vienne et S. Césaire d'Arles, deux des plus brillantes lumières de la Gaule, contre le mauvais exemple de l'Illyrie. Il eut soin de leur faire connaître, et par eux à toutes les Gaules, tant les prélats revenus à l'unité, que ceux qui persévéraient dans le schisme, afin de prémunir les faibles contre les artifices des séducteurs. Jamais enfans ne furent plus dociles aux avertissemens du père commun des fidèles, et jamais on ne vit plus de vertu dans les évêques de nos provinces. Mais c'était dans ceux qui obéissaient au roi de Bourgogne qu'elle éclatait d'une manière plus frappante. Sigismond, qui régnaît alors, donnait, au milieu des périls de la cour, l'exemple de la ferveur au clergé même². Plus courageux que son

¹ Suggest. Germ. p. 1509. — ² Ado. in Chr. Marii Chr.

père Gondebaud, qui n'avait jamais osé professer la doctrine dont il reconnaissait la vérité, le fils faisait une profession éclatante de la vraie foi. Il n'avait pas même attendu qu'il fût maître, pour se déclarer en faveur des plus fervens orthodoxes. Du vivant de son père, il rebâtit le célèbre monastère d'Agaune, c'est-à-dire de Saint-Maurice en Valais. Quand il se vit sur le trône, il le dota richement. On compte jusqu'à seize terres qu'il lui donna dans les diverses provinces de sa dépendance. Il voulut que la majesté du culte répondît à cette royale munificence, et il rassembla un nombre de moines suffisant pour les diviser en huit bandes, et fournir à la psalmodie perpétuelle.

Dès le commencement du règne de Sigismond, S. Avit, secondant son pieux souverain, convoqua un concile à Epaone, que l'on croit être Albon, au diocèse de Vienne¹. Il fut composé de vingt-cinq évêques, tous du royaume de Bourgogne, et célébré dans le mois de septembre de l'an 517. Ce concile suffirait seul pour donner une juste idée des prélats qui siégeaient alors dans les Gaules. On y vit une multitude de saints, honorés depuis d'un culte public. S. Avit, comme archevêque de Vienne, capitale du royaume de Bourgogne, et S. Viventiol de Lyon y présidèrent. On remarque ensuite S. Apollinaire de Valence, frère d'Avit; S. Pragmace d'Autun, et S. Grégoire de Langres, dont le moindre relief était sa naissance, illustre même entre les maisons patri-ciennes. Il avait contracté un mariage digne de son extraction, et rempli la dignité de comte d'Autun pendant quarante ans. Il fut élevé sur le siège de Langres après la mort de sa femme, et gouverna trente-deux ans cette florissante église. C'est lui qui, ayant trouvé à Dijon les reliques du martyr S. Bénigne, bâtit une église où il les transporta; et pour leur faire rendre un culte convenable à leur célébrité, il fonda de son bien un riche monastère. On trouve encore dans ce concile les souscriptions de S. Claude de Besançon, de S. Silvestre de Châlons-sur-Saône, de S. Maxime de Genève, et de S. Florent d'Orange.

On y dressa quarante canons de discipline, dont le premier fait concevoir de quelle importance était censée l'assistance aux conciles, puisqu'on excommunie l'évêque qui ose y manquer pour toute autre cause qu'une maladie grave et notoire. La même chose avait été ordonnée l'année précédente, au concile de Tarragone en Espagne. Le quatrième canon d'Epaone défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse. Le cinquième empêche qu'un prêtre ne desserve

¹ Tom. 4 Conc. p. 1557.

une église dans un diocèse étranger, sans le consentement de son évêque naturel, ou, comme on parle aujourd'hui, sans obtenir son *exeat*; ce qui montre l'ancienneté de ce point de discipline.

Mais ce qu'il y a de plus édifiant dans ce concile, le point sur lequel l'on insiste davantage, c'est l'esprit de détachement et de désappropriation, relativement aux biens ecclésiastiques. Il est défendu au prêtre qui gouverne une église, de faire, tandis qu'il la gouverne, aucune acquisition, si ce n'est au nom de cette église. Un clerc, tiré d'un diocèse pour devenir évêque d'un autre, doit rendre au diocèse qu'il quitte les biens ecclésiastiques qu'il y possédait; par où il est manifeste qu'on ne jouissait encore des bénéfices, dans ces provinces, qu'à titre de rétribution pour le service actuel. Les legs qu'un évêque fait des biens de l'Église, sont déclarés nuls, à moins qu'il ne la dédommage sur ses biens propres.

Le concile n'est pas moins exact, par rapport à la fréquentation des femmes. Le vingtième canon défend à tous les clercs sans exception, de rendre des visites aux personnes du sexe, à des heures tant soit peu indues; de les voir, si ce n'est pour des choses nécessaires, et en présence de quelques prêtres ou de quelques diacres. Il est défendu, par le trente-deuxième canon, aux veuves des prêtres et des diacres de se remarier. On sait quelle fut constamment la discipline des Gaules pour le célibat de ces clercs, et l'on doit se souvenir que les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination, n'étaient plus regardées depuis que comme leurs sœurs.

On voit encore par ce concile, que les abbés étaient soumis à la correction des évêques, et que les clercs qui pouvaient se défendre aux tribunaux séculiers, ne doivent point y plaider en demandant, sinon par l'ordre de l'évêque. Nous avons fait observer que sur ce dernier chef, telle était aussi, au moins depuis quelques temps, la discipline de l'église de Constantinople.

La même année 517, il se tint à Gironne en Catalogne un concile daté de la sixième année du règne de Théodoric, qui gouvernait l'Espagne comme tuteur de son petit-fils Amalaric. Ce qui est ordonné pour maintenir la chasteté des clercs, achève de prouver clairement la pureté de la discipline occidentale à cet égard. Le sixième canon porte que les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre inclusivement, habiteront séparément de leurs femmes; que s'ils ne logent point à part, ils auront avec eux un de leurs confrères pour témoin de leur vie. Par le septième canon, ceux qui sont ordonnés dans le célibat ne doivent point avoir de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mère ou leur sœur. On fait mention de quelques autres conciles tenus en Espagne vers le même temps; mais on

n'y trouve rien de remarquable, sinon que ces provinces avaient dès-lors des monastères gouvernés par des abbés. Le plus ancien que nous connoissons est celui d'Asane, fondé en Ibérie ou en Aragon, par S. Victorien, natif de ce royaume.

Les dons d'en-haut se répandaient de jour en jour avec plus d'abondance sur les nations barbares les plus inconnues. Depuis assez long-temps, les Ibériens de l'Asie, qui habitaient entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, avaient été éclairés des lumières de la foi. Les habitans de l'ancienne Colchide, nommés Lazés, instruits sans doute par ces voisins, les voulurent imiter. Zamnaxe leur roi étant mort, Zathe, son fils et son héritier, au lieu de demander l'investiture au roi de Perse, suivant la coutume, vint à Constantinople pour l'obtenir de Justin ¹. Il savait qu'en Perse on ne le couronnerait qu'après avoir sacrifié et pratiqué les autres exercices de la religion païenne, qu'il était résolu d'abjurer. L'Empereur l'accueillit honorablement, le fit baptiser, l'adopta pour son fils, et lui donna une femme de la première noblesse de l'Empire; enfin, il l'institua roi des Lazés, en lui mettant sur la tête une couronne à la romaine. Le Persan ne manqua pas de se plaindre de cette entreprise, faite sur un état de sa dépendance malgré la paix et l'amitié qui régnaient entre les deux nations ². Mais l'Empire étant en état de se faire respecter, il n'y eut rien de plus que des plaintes. Justin répondit sans détour, qu'il avait cru devoir en user de la sorte à l'égard d'un prince vertueux, qui voulait avec raison renoncer aux superstitions du paganisme.

Il y avait aussi beaucoup de chrétiens parmi ces Arabes, que les Grecs nomment Homérites, et que l'on croit avoir été gouvernés par la reine de Saba du temps de Salomon ³. Mais ils étaient alors sous la puissance d'un Juif, nommé Joseph Dunaan, grand ennemi du nom de Jésus-Christ. On l'appelait aussi le Fossoyeur, parce qu'il faisait précipiter tous ceux qui ne voulaient pas se faire juifs, dans des fosses profondes, où il y avait de grands feux allumés. L'an 522, Dunaan vint mettre le siège devant la ville de Nagan, qui était toute chrétienne et commença par faire passer au fil de l'épée tout ce qu'il trouva de fidèles dans le voisinage. La place se défendit avec une extrême vigueur, et le tyran ne put jamais l'emporter de force; mais il fit si bien par ses discours artificieux et ses faux sermens, qu'on la lui remit. Il tenta aussitôt de pervertir les habitans, et fit d'abord déterrer et brûler le corps de l'évêque Paul, mort deux ans auparavant. Ensuite on fit allumer un immense bûcher, où l'on jeta tous les prêtres, tous les moines

¹ Agath. l. II, p. 55.—² Proc. r Pers. c. 12.—³ Boll. 24 Oct. Niceph. l. XVII, c. 6.

et toutes les vierges : spectacle effroyable, mais qui, au lieu de la terreur, inspira l'héroïsme aux âmes les plus faibles; en sorte qu'il y eut une sainte émulation entre les vierges et les femmes mariées, à qui s'immoleraient les premières pour la gloire de Jésus-Christ. L'Église honore ces martyrs tous ensemble le 27 de juillet.

Le gouverneur de Nagran se nommait Arétas, vieillard encore plus vénérable pour sa vertu que pour ses années. Le persécuteur se persuada que, s'il pouvait l'engager dans l'apostasie, son exemple entraîînerait le reste des citoyens. Il tenta long-temps de le gagner par les offres les plus séduisantes. A la fin, confus de la fermeté et des sages réponses du confesseur, il le fit conduire hors de la ville, au bord d'un torrent, où on lui coupa la tête. Avec lui souffrirent trois cent quarante de ses concitoyens, entre lesquels on admira surtout une femme qui avait un fils âgé seulement de cinq ans. Cet enfant, voyant qu'on traînait sa mère à un bûcher allumé pour la brûler vive, courut au tribunal du tyran en demandant grâce. Les pleurs et la figure intéressante de cet enfant touchèrent le persécuteur, qui le prit sur ses genoux, et le voulut amuser par ses caresses. Mais le petit martyr, voyant qu'on jetait sa mère dans le bûcher, s'échappa des bras du flatteur perfide, et courut de toutes ses forces se précipiter dans les flammes en confessant Jésus-Christ.

Le saint vieillard Arétas, immédiatement avant de recevoir le coup de la mort, avait demandé à Dieu que son pays passât au pouvoir d'un prince chrétien. Sa prière, faite avec cet enthousiasme divin et cet air inspiré qui accompagnaient souvent le martyre, fut prise pour une prophétie. En effet, dès l'année suivante, Elesban, roi d'Ethiopie, chrétien fort zélé et vivement animé par l'empereur Justin, attaqua le juif Dunaan par terre et par mer, le prit avec ses principaux officiers, et les fit tous mourir. Il remédia, autant qu'il put, aux maux de la persécution, bâtit une église en l'honneur de S. Arétas, donna un roi sage et pieux aux Homérites : après quoi, foulant aux pieds tout le faste des conquêtes et de la royauté, il abdiqua la couronne, et se retira dans un lieu écarté, où il finit ses jours dans les exercices de la vie solitaire.

L'église d'Afrique recouvra aussi la paix, après une affreuse persécution de soixante ans; le roi Thrasamond ayant terminé par sa mort, arrivée l'an 523, un règne de plus de vingt-sept ans. La rage et le dépit violent qu'il conçut d'une bataille considérable perdue contre une troupe indisciplinée de Maures vagabonds, eurent beaucoup de part à sa mort. Quelque temps auparavant, il avait rappelé S. Fulgence de son exil, non pour faire grâce à cet

illustre docteur, mais par une vanité puérole ou une présomption insensée, qui lui faisait espérer de confondre dans la dispute cet oracle de l'église d'Afrique¹ : car à l'inhumanité barbare d'un tyran, il joignait les prétentions pédantesques et toute la suffisance d'un sophiste. Fulgence profita de l'occasion, pour confirmer dans la foi les catholiques de Carthage, qui le vinrent trouver avec empressement.

Un homme de ce génie n'était guère embarrassé de répondre à des barbares ignorans et depuis si long-temps accoutumés à n'appuyer leurs erreurs que du poids de la puissance et de l'oppression. On lui tendit des pièges misérables : on exigea qu'il répondît à des livres qu'il n'avait eus que quelques heures entre les mains, dont souvent on ne lui avait fait qu'une lecture rapide, sans lui permettre de les lire lui-même. D'autres fois, on ne lui remettait des volumes entiers d'objections que dans les ténèbres, et on ne les lui laissait que dans les rencontres qui lui en rendaient la lecture impossible. Le saint sut relever, à la gloire de la vérité, toutes ces supercheries ; mais il eut un soin extrême de ménager le roi dans ses expressions, et rien ne lui fit jamais oublier le respect qu'il devait à son souverain. Ce que tout le monde regardait comme une manie ridicule dans Thrasamond, il en tient compte à ce prince, comme d'une application louable à s'instruire de la vérité. « Jusqu'ici, lui dit-il, on n'a point vu qu'un roi des Barbares, continuellement occupé de la guerre ou de courses tumultueuses, montrât un désir si vif d'apprendre la sagesse. Les Barbares se piquent au contraire de mépriser les sciences : il n'y a communément que les Romains qui marquent du goût à les cultiver. » Il faut se souvenir de ce que nous avons déjà fait observer, que les Vandales et les autres nations conquérantes, loin de s'offenser du nom de Barbares, le tenaient à honneur, et le prenaient eux-mêmes pour se distinguer des Romains, dont ils affectaient de décrier la mollesse.

Ce fut alors que Fulgence composa ses trois livres adressés à Thrasamond, et qu'il les lui envoya. Toutes les objections du prince s'y trouvaient si bien réfutées, qu'il n'osa plus se commettre avec un pareil athlète. Mais un évêque arien, nommé Pinta, fut moins prudent, et Fulgence le poussa avec beaucoup plus de vigueur. On regrette ces réponses à Pinta, que nous n'avons plus ; car l'ouvrage qui est parvenu jusqu'à nous sous ce titre, n'est pas de S. Fulgence.

Cependant le roi avait conçu pour le saint docteur ce degré de

¹ Vit. S. Fulg. c. 21.

[An 523]
 bienve
 le voir
 voulan
 tholiqu
 tes les
 et qui
 multe
 représ
 utile p
 séduit
 toute l
 faibles
 daigne
 Cartha
 pervers
 passa
 même
 trouven
 tion d'
 extraor
 quefois
 péchés
 rement
 liqué.
 unique
 qui peu
 On r
 sieurs
 cond et
 roulent
 mior, il
 prime
 seigne
 dans la
 les hor
 preuve
 et qu'il
 ment,
 saint de
 prédest
 Dans

¹ Vit. S.

bienveillance qui est inséparable d'une haute estime, et il parut le voir d'un assez bon œil à Carthage, ne remarquant pas, ou ne voulant pas apercevoir de quel secours il y était à la doctrine catholique. Mais il se trouvait chez les Vandales, comme parmi toutes les nations, des génies aussi remuans que remplis d'incapacité, et qui, pour se faire valoir, n'avaient de ressource que dans le tumulte des sectes et des partis¹. Quelques zélateurs de ce caractère représentèrent à Thrasamond, que tout son zèle deviendrait inutile par la seule présence de Fulgence; que ce prélat avait déjà séduit quelques évêques, et que, si on ne l'éloignait au plus tôt, toute la religion des Barbares périrait infailliblement. Le roi eut la faiblesse de céder à ces remontrances, et renvoya Fulgence en Sardaigne. C'est de là que cet infatigable docteur, voulant tenir les Carthaginois en garde contre les artifices dont on usait pour les pervertir, leur écrivit une lettre que nous n'avons plus, mais qui passa pour très-éloquente. Il composa, au même lieu et dans le même temps, les deux livres de la Rémission des péchés, qui se trouvent encore parmi ses œuvres. C'est la réponse à la consultation d'une personne pieuse, qui lui avait demandé si Dieu, usant extraordinairement de sa toute-puissance, ne remettait pas quelquefois les péchés aux morts. Le saint assure que la rémission des péchés n'est jamais accordée qu'à ceux qui se convertissent sincèrement en ce monde, et qui vivent dans le sein de l'Eglise catholique. Il est évident, par toute la suite de l'ouvrage, qu'il s'agit uniquement du péché mortel, non des fautes légères, ni des peines qui peuvent rester à expier dans l'autre vie.

On rapporte à la même époque la réponse de Fulgence à plusieurs questions de l'un de ses amis, qu'il appelle Monime. Le second et le troisième livre, car cet ouvrage en comprend trois, ne roulent que sur des difficultés faites par les Ariens. Dans le premier, il s'agit de la prédestination; à ce sujet, le saint docteur s'exprime d'une manière assez semblable à celle des modernes. Il enseigne que le péché n'est pas compris dans la prédestination, mais dans la seule prescience; c'est-à-dire, que Dieu ne prédestine pas les hommes au péché. La raison principale qu'il apporte en preuve, c'est que le Seigneur ne prédestine que ce qu'il veut faire, et qu'il ne fait pas le mal, ou le péché. Pour la peine ou le châtiement, qui n'est pas un mal, mais l'ouvrage de la divine justice, le saint docteur ne voit rien qui empêche de la comprendre dans la prédestination.

Dans le même temps encore, c'est-à-dire, sur la fin de son exil,

¹ Vit. S. Fulg. c. 25.

Fulgence écrit plusieurs lettres importantes, et par leur objet, et par la qualité des personnes à qui elles s'adressaient. Telles sont les deux lettres, ou plutôt les deux traités adressés à Rome, à l'illustre vierge Proba; l'un sur la virginité et l'humilité, l'autre sur la prière. Telles sont encore la lettre au sénateur Théodosé, qui, après avoir été consul, s'était donné tout entier à Dieu; et l'épître à Galla, veuve d'un consul, touchant les devoirs d'une veuve chrétienne.

Les évêques relégués en Sardaigne, ayant reçu au milieu des plus grands embarras une lettre des moines de Scythie, chargèrent à l'ordinaire S. Fulgence d'y répondre au nom de tous les autres. Depuis plusieurs années, ces moines inquiets erraient de région en région, importunaient les évêques des plus grands sièges, et le souverain pontife lui-même, pour quelques expressions nouvelles de leur invention, voulant qu'au milieu des affaires les plus sérieuses, on s'occupât de leurs subtilités et de leurs imaginations, qu'ils donnaient pour un remède infallible aux maux de l'Eglise, et pour un supplément à l'insuffisance des conciles. Ils prétendaient surtout ériger en article de foi cette proposition : *Un de la Trinité a été crucifié*. Le pape Hormisdas les traita d'abord avec bonté, parce qu'ils parlaient alors fort modestement et qu'ils paraissaient n'avoir que de bonnes vues. Mais le temps et leur obstination les firent regarder comme des brouillons et des orgueilleux, qui, sous prétexte de religion, ne tendaient qu'à se faire valoir, aux dépens de la charité et de la concorde. Leur amour pour la nouveauté, et leur attachement excessif à leur propre sens, commençaient même à rendre leur foi suspecte. Le pape ne les frappa néanmoins d'aucune censure, et ne prononça point sur la proposition qu'ils soutenaient, quoiqu'il parût très-enclin à la rejeter¹.

La chose en était là depuis quelque temps, quand ces moines oiseux, qui à force de contempler un atôme le prenaient pour un colosse, importunèrent à leur tour les confesseurs africains dans le plus grand embarras de leur exil en Sardaigne. S. Fulgence leur répondit par son traité de l'Incarnation et de la Grâce, souscrit de quinze évêques. Il ne soupçonne pas la religion des moines scythes; cependant il n'adopte pas leur proposition; et suivant l'exemple des Pères et des conciles, il dit non pas simplement qu'un de la Trinité, mais qu'une personne de la Trinité est née de la Vierge. Ce docteur si profond et si éloquent regardait comme infiniment dangereux d'employer, pour nos mystères ineffables, des façons nouvelles de s'énoncer.

¹ Sug. Germ. IV Conc. p. 1514. Sug. Diosc. ibid. p. 162.

La seconde partie de ce traité est tout entière sur la grâce, contre le demi-pélagianisme de Fauste de Riez, que les moines de Scythie combattaient avec raison. Car, toutes saintes qu'avaient été la vie et la mort de Fauste, abbe de Lérins, puis évêque de Riez, il est certain qu'il ne reconnaissait pas la nécessité d'une grâce prévenante pour le commencement de toute action qui nous dispose au salut, et que ses écrits ont été justement flétris par le saint Siège. Si sa mémoire est toujours en honneur dans l'Église, c'est parce qu'il écrivait avant qu'elle eût condamné comme hérétiques les propositions qu'il soutenait. C'est pour cela aussi que S. Fulgence, en réfutant les principes de Fauste, s'étudia principalement à établir la doctrine catholique, sans imprimer de flétrissure à l'auteur.

Avec ce dernier ouvrage du saint docteur finit aussi son exil et celui de ses collègues, Thrasamond étant mort alors, et laissant la couronne à Hildéric son cousin-germain. Ce nouveau roi des Vandales, fils d'Hunéric et de cette princesse Eudoxie que Genséric avait enlevée quand il pilla Rome, était d'une bonté d'âme qu'on eût admirée dans le plus beau sang, et qui ne put jamais être dépravée par le dernier roi, quelque envie qu'il eût de faire durer la persécution après sa mort. Hildéric ne se crut pas lié par des promesses extorquées de force, et dont l'objet était si mauvais. Son premier soin, dès qu'il se vit maître du royaume, fut de rendre à ses sujets catholiques le libre exercice de leur religion, quoiqu'il ne la professât point lui-même¹. Ainsi finirent les persécutions des Vandales, après soixante-six ans de durée presque sans interruption. Les évêques bannis eurent la liberté de revenir dans leurs églises, et de donner des pasteurs à celles qui étaient vacantes, premièrement à Carthage, où l'on élut Boniface, renommé pour sa doctrine.

Mais à la première nouvelle de l'arrivée des saints confesseurs, tout le peuple de cette capitale accourut pour les recevoir. Dès qu'on les aperçut on poussa des cris d'allégresse, et l'on se mit à chanter les louanges de Dieu en toutes sortes de langues. Les évêques, ayant pris terre, allèrent droit à la maison du Seigneur, accompagnés d'une multitude innombrable et serrée, qui marchait devant et après eux; de manière que, si l'on n'eût fait une haie de jeunes gens les plus robustes, il eût été impossible aux prélats d'avancer.

On s'empressait surtout vers Fulgence, mieux connu à Carthage à cause du séjour qu'il y avait fait depuis peu, et des triom-

¹ Vict. Tur. Chron.

phes qu'il avait remportés sur l'hérésie. C'était à qui recevrait le premier sa bénédiction. Tous les yeux se portaient sur lui : les mères élevaient leurs enfans sur leurs bras pour le leur montrer. Une grosse pluie, qui survint, ne diminua point le concours ; et comme le saint marchait la tête nue, les plus distingués de la troupe se faisaient un honneur d'étendre sur lui leurs manteaux.

Après quelque séjour fait à la capitale pour la consolation générale des fidèles, il partit pour son diocèse. A peine fut-il hors de Carthage, que, malgré la distance considérable où en est la ville de Ruspe, il rencontra des troupes nombreuses de ses ouailles, qui venaient de toute part au-devant de lui avec des flambeaux allumés et des rameaux verts, chantant des psaumes et des cantiques. Ces marques de vénération parurent augmenter la modestie du saint pasteur. Quand il fut chez lui, il vécut presque toujours dans son monastère, où il refusa même de commander. Il se tint alors plusieurs conciles pour le rétablissement de la discipline. Dans celui de Junque, un évêque nommé *Quod-vult-Deus*, ayant disputé la préséance au saint évêque de Ruspe, tous les pères jugèrent en faveur de l'illustre Fulgence, qui accepta cette distinction dans la crainte de préjudicier à l'autorité ecclésiastique : mais voyant son compétiteur très-sensible à cette espèce d'humiliation, dans un concile qui se tint peu après à Suffecte, il supplia si instamment les pères de placer *Quod-vult-Deus* avant lui, qu'ils lui laissèrent quitter un rang qui n'était plus qu'une peine pour son humble charité.

Après divers conciles particuliers ; l'évêque de Carthage en convoqua un dans cette ville de toutes les provinces de l'Afrique, et il s'y trouva soixante évêques¹. Entre autres dispositions, ils assurèrent le droit d'exemption aux monastères qui en jouissaient, et l'on cita, comme un réglemeut propre à la province de Bizacène, un décret plus ancien, portant que les monastères de l'un et l'autre sexe ne seraient pas, comme le clergé séculier, soumis à l'évêque diocésain ; mais que différentes personnes rassemblées de plusieurs endroits en communauté, pour se soumettre immédiatement à l'église de Carthage, par exemple, quoique leur monastère fût situé dans un autre diocèse, continueraient à dépendre de l'évêque de Carthage, non de l'évêque du diocèse où le monastère était situé. On trouva divers exemples de ce privilège, et l'on prouva même par des écrits de S. Augustin, que les monastères, fondés par ses disciples n'appartenaient ni aux fondateurs, ni à l'église d'Hippone, mais à la communauté. C'est ainsi que les évêques les

¹ Vit. S. Fulg. c. 29. — ² Tom. IV, Conc. p. 1630.

[An 525]
plus z
dans l
comm
tant d

Le
exil. L
la Pré
plusie
d'Hipp
le pieu
foi, pe
lieux,
fourm
ou ma
écarter
Le der
Régim
des se
relatifs
vrage :
pour le
qu'il av

S. F
tère, o
à ce gr
de deu
lèrent
comme
la dou
aussi c
bla ses
leur de
à leur
sa ben
dant e
mier j
épisco
une é
et où,
sonne.

Avan
on vit

¹ Gre

plus zélés pour la perfection évangélique, et les plus intelligens dans le choix des moyens propres à la maintenir, ne regardent pas comme contraire à la hiérarchie ce que l'Eglise, en réprimant tant d'abus, laisse néanmoins subsister depuis les premiers âges.

Le repos de Fulgence fut aussi laborieux que l'avait été son exil. Le premier fruit de son loisir fut son traité en trois livres de la Prédestination et de la Grâce, où l'on remarque, comme en plusieurs autres, qu'entre tous les disciples du grand évêque d'Hippone, nul n'a mieux compris ni expliqué sa doctrine, que le pieux évêque de Ruspe. Il fit ensuite son célèbre traité de la foi, pour un pèlerin nommé Pierre, qui partait pour les saints lieux, et qu'il voulait prémunir contre les hérétiques dont l'Orient fourmillait. Il lui donne, sur la fin de l'ouvrage, quarante règles ou maximes d'autant plus dignes d'attention, qu'on ne peut s'en écarter, à ce qu'enseigne l'auteur, sans encourir la note d'hérésie. Le dernier ouvrage du saint évêque de Ruspe est la lettre au comte Régin, qui l'avait consulté sur quelques articles de la doctrine des sectaires nommés incorruptibles, et sur des points de morale relatifs à la vie militaire. La mort l'empêcha d'achever cet ouvrage : mais Régin, conservant au disciple le respect qu'il avait eu pour le maître, désira recevoir du diacre Ferrand les instructions qu'il avait demandées à son évêque.

S. Fulgence, un peu avant sa mort, se retira dans son monastère, où il redoubla ses austérités et sa ferveur, pour se préparer à ce grand passage : il y tomba malade, et souffrit pendant plus de deux mois des douleurs extrêmes. Les médecins lui conseillèrent les bains et quelques autres remèdes; il les négligea, comme de vains adoucissements qui ne pouvaient empêcher que la douleur, et non le dépérissement de la nature. Cependant, aussi charitable envers les autres que dur à lui-même, il rassembla ses moines et ses clercs quand il se sentit près de sa fin, et leur demanda pardon de la sévérité dont il craignait d'avoir usé à leur égard. Il distribua aux pauvres le peu qui lui restait, donna sa bénédiction à tous les assistans, qui la lui demandèrent en fondant en larmes, puis rendit tranquillement son âme à Dieu le premier jour de janvier de l'année 533, la vingt-cinquième de son épiscopat, et la soixante-cinquième de son âge. Il fut enterré dans une église de Ruspe, où il avait placé des reliques des Apôtres, et où, suivant l'usage ancien, l'on n'avait encore enterré personne.

Avant cet événement, si considérable pour l'église d'Afrique, on vit, selon la remarque de S. Grégoire le Grand¹, ce qui était

¹ Greg. Dial. c. 3.

jusque là sans exemple, un pontife romain dans la nouvelle Rome. Ce fut le pape Jean, natif de Toscane, lequel avait succédé, le 12 août 523, à Hormisdas, mort sept jours auparavant. Comme l'empereur Justin voulait contraindre les Ariens à se convertir, et leur enlevait leurs églises pour les donner aux catholiques, Théodoric, roi d'Italie et arien, obligea le Pape d'aller en ambassade à Constantinople, afin d'inspirer plus de modération à l'Empereur. Le roi goth était d'autant plus choqué de la conduite de Justin, que lui-même n'avait jamais songé qu'à gouverner en paix tous ses sujets indistinctement, sans aucun égard à la différence de leurs religions. On raconte même qu'il chassa un de ses officiers, dont il était fort content d'ailleurs, parce qu'il avait renoncé à la foi romaine pour embrasser l'arianisme, dans la vue de lui plaire. *Comment me sera-t-il fidèle, dit ce prince, s'il ne l'est pas à son Dieu?* Il joignit au Pape quatre ambassadeurs de rang sénatorial, leur recommanda instamment à tous de bien s'acquitter de leur commission, et menaça de traiter les catholiques d'Italie comme les Ariens seraient traités en Orient.

Le pape Jean parut à Constantinople en saint et souverain pontife¹. On prétend qu'en entrant dans la ville, il guérit un aveugle, en lui mettant la main sur les yeux, à la vue de tout le monde : car tous les citoyens étaient venus au-devant de lui jusqu'à douze milles, avec des croix et des cierges allumés. L'Empereur se prosterna à ses pieds, voulut être couronné de sa main, quoiqu'il l'eût déjà été par Epiphane, alors patriarche; et ce prélat par honneur invita le Pape à officier dans la grande église; ce qu'il fit en latin le jour de Pâques, avec la pompe la plus auguste, et siégeant dans la première place : déférence qu'on n'avait pour aucun évêque étranger, quelque distingué qu'il pût être. Jean communiqua avec tous ceux des évêques orientaux qui révéraient le concile de Chalcédoine; et l'on n'en remarque point d'autre que Timothée d'Alexandrie, qu'il ait exclu de sa communion. Sans gêner l'Empereur d'une façon peu convenable, dans les mesures qu'il prenait pour la prospérité de l'église orientale, le pontife répondit néanmoins avec zèle aux intentions du roi Théodoric et aux vœux des fidèles d'Occident, menacés des plus fâcheuses représailles. En représentant vivement à Justin le péril que courait la foi en Italie, il en obtint que les Ariens de l'Empire demeureraient tranquilles².

Mais les belles années de Théodoric étaient passées. Après qu'on lui eut sauvé la première occasion de flétrir la gloire d'un

¹ Mar. Chron. an 526. — ² Ibid. an. 525.

[An 526]
long e
éceuil.
cipes d
Il fit a
les plu
Boèce,
de la
rétabli
avec l'
pital,
sectaire
zèle de
dait pu
dant si
la Cons
son titr
filiale e
propres
versé d
même à
vant, q
tranché
moins
suivant

Il éta
ticulier
lui, dan
augmer
traordin
rivait à
lieu de
sénateur
le resse
lente :
rut de
de trois
Rome,
tyr. Sa
l'occup
Théo
qu'on s

¹ Mar.

long et beau règne, il ne sut pas se sauver lui-même d'un nouvel écueil. Ce prince vieillissait, et la faiblesse de l'âge, que les principes de la vraie foi ne soutenaient point, le rendait soupçonneux. Il fit arrêter deux sénateurs romains, les plus hommes de bien et les plus méritans de leur siècle, savoir, Symmaque et son gendre Boèce, tous deux consulaires, et tous deux honorés constamment de la confiance du roi¹. On les accusait vaguement de vouloir rétablir l'ancienne autorité du sénat, et d'en traiter secrètement avec l'Empereur. Mais Boèce était coupable d'un crime plus capital, au jugement du prince arien, ou du moins des turbulens sectaires qui commençaient à obséder sa vieillesse, et c'était le zèle de ce savant homme pour la religion catholique qu'il défendait puissamment par ses écrits. Il fut arrêté le premier, et pendant six mois que dura sa prison, il composa ses cinq livres de la Consolation de la philosophie : ouvrage parfaitement digne de son titre, et où l'on trouve en effet, avec l'onction d'une confiance filiale en la Providence, tous les motifs de consolation les plus propres à faire impression sur un philosophe chrétien. Il était versé dans toutes les sciences. On cite une lettre de Théodoric même à Boèce, qui fait foi, tant de la capacité universelle du savant, que de la haute et stérile estime du monarque. Il eut la tête tranchée l'an 524. Son beau-père Symmaque, qui n'était pas moins zélé pour la vraie religion, eut le même sort l'année suivante.

Il était juste que le souverain pontife eût un attachement particulier pour deux fidèles de ce caractère². Ce fut un crime pour lui, dans l'esprit soupçonneux de Théodoric, dont les ombrages augmentèrent considérablement, à la nouvelle des honneurs extraordinaires que Jean avait reçus à Constantinople. Comme il arrivait à Ravenne pour rendre compte de son ambassade, n'ayant lieu de s'attendre qu'à des actions de grâces, il fut arrêté avec les sénateurs qui l'accompagnaient. Toutefois le roi d'Italie, craignant le ressentiment de l'Empereur, n'osa les faire périr d'une mort violente : mais il les tint dans une rude prison, où le pape Jean mourut de maladie le 18 mai 526, après avoir tenu le saint Siège près de trois ans. Son corps fut transféré et enterré à Saint-Pierre de Rome, et l'Eglise honore sa mémoire comme celle d'un saint martyr. Sa place fut remplie, le 24 juillet suivant, par Félix III, qui l'occupa plus de quatre ans.

Théodoric survécut peu à tant d'illustres victimes³. Un jour qu'on servait un grand poisson sur sa table, il s'imagina voir dans

¹ Mar. *ibid.* — ² Hist. Miscel. l. 15. — ³ Procop. 1, Goth. c. 1.

le plat la tête du sénateur Symmaque, qui le regardait d'un œil menaçant. Il lui prit un grand frisson, ou plutôt un accès mortel de frénésie. On le mit au lit, et il expira peu de jours après, en pleurant son crime, sans pouvoir calmer des remords bien semblables au désespoir. Il fit cependant reconnaître roi d'Italie, son petit-fils Athalaric, âgé de huit ans, sous la tutelle de sa mère Amalassonte; et Amalaric, fils d'une autre de ses filles, fut déclaré roi des Visigoths en Espagne et dans la partie méridionale des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône. Théodoric avait régné trente-sept ans, à compter depuis son entrée en Italie avec l'aveu de l'empereur Zénon, et trente-trois depuis la défaite du roi Odoacre, étant mort l'an 526, le 30 août, jour qu'il avait déterminé pour chasser des églises tous les prêtres catholiques. Telle fut la triste fin de ce prince, assez grand par la force et la droiture de son âme pour résister à la contagion de la barbarie et de tant d'années de prospérité, mais trop faible, sans le secours de la foi, pour ne pas ternir enfin la splendeur même de ses bonnes qualités naturelles.



Sur e

N'e
imme
tique
conci
gliseMa
éduc
oui. I
évêqu
ce do
sente
agir l
sance
mandQu
vaise
diat é
que, n
n'est
l'Egli
premi
tion
faut é
teur;On
évêqu
évêqu
qui
et il
l'Egli
pour
mais
cile
vrai
cile
parc
disci
ce qu
Voilà
mais
hers
que
pren

DISSERTATION

D'APRES

LE CHANOINE MUZZARELLI,

Sur cette question : *Quelle autorité le Pape peut-il exercer sur la discipline ecclésiastique?*

N'est-il pas clair que le pape a et doit avoir sur toute l'Eglise une juridiction immédiate, universelle et monarchique? Le règlement de la discipline ecclésiastique regarde donc l'Eglise universelle et le pape même : je veux dire que les conciles généraux, et aussi le pape seul, peuvent fixer des canons que toute l'Eglise doit garder inviolablement et sans résistance.

Mais j'entends de loin les critiques modernes s'écrier : Quels préjugés d'une éducation papistique! Eh bien ! je vous demande : le pape est-il chef de l'Eglise? oui. Est-il primat de l'Eglise? oui. A-t-il autorité sur toute l'Eglise? oui. Est-il évêque, métropolitain et patriarche de toute l'Eglise? oh ! pour cela non. Qu'est-ce donc que le pape? un chef et un primat *inspecteur de l'Eglise*, qui représente l'Eglise universelle, qui a l'autorité pour mettre en mouvement et faire agir les juridictions subalternes, auquel les évêques et les fidèles doivent obéissance, quand il agit au nom de l'Eglise universelle, c'est-à-dire, quand il commande selon l'esprit de l'Eglise et les règles fixées par les canons universels.

Quelle confusion de termes ! que de contradictions ! que de germes de mauvaises conséquences ! Mais je continue. Le pape est-il monarque absolu et immédiat des évêques, des fidèles et de toute l'Eglise? oui, ou non. Il n'est pas monarque, répondez-vous, je l'ai déjà dit et je le répète ; il est chef et primat, mais il n'est pas monarque. C'est assez. Mais pourquoi le pape n'est-il pas monarque de l'Eglise universelle? Nous donnons trois preuves pour démontrer qu'il l'est : la première, tirée de la nécessité d'un bon gouvernement ; la seconde, de l'institution de Jésus-Christ ; la troisième, de l'autorité et de la pratique de l'Eglise. Il faut donc détruire ces trois preuves avant de faire d'un monarque un inspecteur ; mais on n'y répond jamais directement.

On dit que, si le pape était monarque dans l'Eglise, il s'ensuivrait qu'il serait évêque *universel et unique* de l'Eglise. Je réponds que le pape est vraiment évêque *universel*, et cette conséquence n'a rien d'absurde d'après les raisons qui la prouvent et que personne n'a détruites. Mais nous ne disons pas, et il ne suit pas de la monarchie papale, que le pape soit évêque *unique* dans l'Eglise. Tout évêque est aussi curé des curés dans son diocèse, mais il n'est pas pour cela l'unique curé du diocèse. Les Apôtres étaient aussi évêques universels, mais n'étaient pas pour cela évêques uniques de l'Eglise. (*Act. xx*, 20.) Un concile œcuménique est supérieur à tous les évêques pris en particulier, n'est-il pas vrai? Tous les évêques ne sont-ils pas obligés d'observer les canons d'un concile œcuménique? Dira-t-on pour cela qu'il n'y a plus d'évêques dans l'Eglise, parce qu'il y a un concile œcuménique qui commande aux évêques quant à la discipline ecclésiastique? Non, sans doute, parce qu'il n'y a pas d'absurdité à ce qu'une puissance agisse et commande, mais avec subordination à une autre. Voilà donc comment le pape est monarque dans l'Eglise, est évêque des évêques, mais n'est pas *l'unique* évêque de l'Eglise, parce que les autres évêques particuliers commandent aussi dans leurs diocèses, quoique avec subordination à l'évêque universel, c'est-à-dire, au pape. Cette distinction est-elle si difficile à comprendre?

Cependant, reprennent les critiques modernes, S. Cyrien dit que *episcopatus unus est, cuius à singulis pars in solidum tenetur*; donc tous les évêques possèdent *in solidum* avec le pape le même évêché et la même autorité épiscopale. Je réponds : Il n'y a qu'un seul épiscopat; sans doute, parce qu'il est de la même nature dans tous les évêques, et tous les évêques reçoivent dans l'ordination épiscopale le même caractère et la même autorité; mais je ne crois pas que ce soit là le sens le plus naturel du passage de S. Cyrien. Le voici, à mon avis : Il n'y a qu'un épiscopat, mais quel épiscopat? précisément l'épiscopat universel du pape : cet épiscopat universel est seul, parce qu'il n'y a personne, excepté le pape, qui soit évêque de toute l'Eglise. Mais c'est de ce seul épiscopat que les évêques particuliers possèdent *in solidum* une portion déterminée, parce qu'ils ont aussi une vraie juridiction sur leurs églises particulières, à condition pourtant qu'ils seront toujours subordonnés à ce chef qui a seul la juridiction universelle. Ainsi il a été dit à S. Pierre seul : *Quidquid solveris super terram, erit solutum et in caelis*; et voilà dans S. Pierre seul la puissance tout entière de l'épiscopat universel de l'Eglise. Mais Jésus-Christ donna aussi par la suite cette même autorité au corps entier des Apôtres unis à Pierre leur chef : *Quaecumque solveritis super terram, erunt soluta et in caelis*; de telle sorte que tous ne la possédassent pas toute, mais que tous en eussent *in solidum* une partie avec subordination à Pierre, qui en a lui seul la plénitude comme chef, et qui en a *in solidum* une partie avec les autres, comme leur égal. Par cette distinction, Pierre, comme chef, est évêque universel de l'Eglise; et comme égal aux autres, il est évêque particulier de Rome. Je m'explique encore par une parité, qui, si elle n'est pas parfaitement exacte, approche cependant beaucoup de l'exactitude. Le royaume de France est un seul royaume; pourquoi? parce qu'il n'y a qu'un roi qui commande à tout le territoire et au pays de France. Mais en même temps tous les propriétaires de ce royaume en ont une partie, parce que tous possèdent en particulier une partie du territoire de France, quoique toujours sujets aux lois du roi, qui seul possède tout le royaume. De qui tiennent-ils leur possession? ce n'est pas du roi, mais de ceux qui possédaient auparavant ces terres et auxquels ils les ont achetées. Et cependant malgré cela ils sont sujets du roi, parce qu'ils ont leur possession dans ce royaume qui est tout entier subordonné à son autorité. Le roi même a aussi sa portion déterminée de biens allodiaux qu'il possède, non comme roi, mais comme tout autre particulier et avec les droits de tout autre sujet. De même chacun des évêques reçoit son autorité et sa juridiction, non du pape, mais de Dieu, dans son ordination. Chacun d'eux commande dans son diocèse particulier, mais en même temps est subordonné au chef de l'Eglise, c'est-à-dire, au pape, qui a juridiction universelle sur tous les diocèses particuliers.

Je ne prétends pas que mon explication du passage de S. Cyrien soit très-exacte; mais prenez garde, dirai-je aux critiques, que la vôtre est tout-à-fait inexacte. S. Cyrien dit qu'il n'y a qu'un seul épiscopat, et que tous les évêques jouissent *in solidum* d'une portion de cet épiscopat. Mais si par le nom d'épiscopat, vous entendez la pure autorité et juridiction épiscopale, alors je dis qu'il n'est pas vrai que tous les évêques jouissent avec le pape d'une portion de l'épiscopat; chacun jouit de l'épiscopat tout entier, parce que chacun a une vraie et entière juridiction dans son diocèse, et si tous n'en avaient qu'une portion, aucun ne serait réellement évêque. Il faut donc entendre le mot *episcopatus* dans un sens plus étendu; et je le répète, ou l'on ne peut expliquer clairement ce passage, ou il faut l'expliquer dans le sens que j'ai déjà présenté.

Du reste, faire du pape un chef purement ministériel, et un pur inspecteur général, c'est en faire un évêque comme tous les autres, et rien de plus. On peut bien dire : Obéissez au pape; mais je pourrai toujours répondre : Oui, pourvu qu'il commande selon l'esprit des canons universels. Et quand commandera-t-il ainsi? Quand il commandera à mon gré.

Et qui ignore que beaucoup de canons universels doivent être variés et modifiés selon les temps et les circonstances? Mais l'inspecteur ne pourra les varier, les modifier, ou il lui faudra attendre le consentement de l'Eglise, et

ainsi r
spectu
sûr sel
Quelle
pecteu
subsist
tourne
moins
Je ne
décisifs
ment, s
seulme
des an
sonnah

Const
ciunt;
prout s
vis sit
fratru
iis om
put est
cut Pet
pulos e
Ecclesi
(Concil

Const
avec ar
rité qu'
univ., p
Nos q
tus Pet
remor.

Ergo
dis Rom
pro suo
Ecclesi
11, ep.

Sanc
magna
act. 3,

Silve
et judi
dicens
mundi
Labbe.

Nobi
venire
Ipsi su
luere c
hoc ill
de eju
runt r
epist.

Sicu
ante r

ainsi n'en jamais rien faire; ou bien il dépendra de moi de décider si l'inspecteur a varié et modifié selon l'esprit de l'Eglise, et je le déciderai à coup sûr selon mon esprit, un autre selon le sien, un troisième aussi à sa fantaisie. Quelle division, quel désordre dans l'Eglise, si nous faisons du pape un inspecteur, comme voudraient les critiques modernes! Il vaut donc mieux laisser subsister la chaire de S. Pierre pour donner des lois à toute l'Eglise, et tourner le dos à une chaire schismatique, mal fondée en raison et encore moins en autorité.

Je ne citerai pas tous les passages de l'Evangile, ni ceux des Pères, qui sont décisifs en faveur de la monarchie papale; les catholiques s'en servent à tout moment, sans que les schismatiques puissent y opposer une bonne réponse. Je veux seulement citer ici une petite suite d'autorités tirées des conciles et des docteurs des anciens siècles de l'Eglise, autorités qui doivent décider tout homme raisonnable en faveur de la monarchie du pape.

PASSAGES FAVORABLES A LA MONARCHIE DU PAPE DANS L'ÉGLISE.

Consideret patriarcha ea quæ archiepiscopi et episcopi in provinciis suis faciunt; et si quid reperiat secus quam oporteat factum, mutet, et disponat prout sibi videatur; siquidem ipse est pater omnium, et illi filii ejus. Et quamvis sit archiepiscopus inter episcopos tanquam frater major, qui curam habet fratrum suorum, et ei debeant obedientiam, quia præest; est tamen patriarcha iis omnibus qui sub potestate ejus sunt, sicut ille qui tenet sedem Romæ caput est et princeps omnium patriarcharum; quandoquidem ipse est primus, sicut Petrus, cui data est potestas in omnes principes christianos, et omnes populos eorum, ut qui sit vicarius Domini nostri super cunctos populos et universam Ecclesiam christianam; et quicumque contradixerit, à synodo excommunicatur. (Concil. Nicæn can. 39. Labbe, tom. 2, col. 312, edit. Venet. 1728.)

Constance, qui persécutait S. Athanase, défenseur de l'ancienne foi, souhailait avec ardeur, disait Ammien Marcellin (l. 25), de le faire condamner par l'autorité qu'avait l'évêque de Rome au-dessus des autres. (Bossuet, Disc. sur l'Hist. univ., part. 2, 12.)

Nos quoque tanto honore vos dignamur, quanto Dominus noster Jesus Christus Petrum decoravit, ubi Ecclesia principatu illum sublimavit. (Gervasius remor. archiep. ad Nicol. II. pap. Concil. Labbe, tom. 12, col. 36.)

Ergo nos, quantum scimus et possumus, privilegium sanctæ ac primæ Sedis Romanæ et conservare, et obaudire, et extollere cupimus, atque satagimus pro suo scilicet principatu, quem B. Petrus Apostolus Domini voce perceptum, Ecclesiâ nihilominus subsequente, et tenuit semper et retinet. (Concil. Duziacens. 11, ep. Synod. ad Hadr. pap. an. 871. Labbe, tom. 10, col. 1167.)

Sanctissimo, ac Dei amantissimo, et universali archiepiscopo, et patriarchæ magnæ Romæ Leonî. (Theodorus eccles. Alexandr. diacon. in concil. Chalcedon. act. 3, an. 451. Labbe, tom. 4, col. 1267.)

Silverio veniente Pataram, venerabilis episcopus civitatis venit ad imperatorem, et judicium Dei contestatus est de tantæ Sedis episcopi expulsionem; multos esse dicens in hoc mundo reges, et non esse unum sicut ille papa est super Ecclesiam mundi totius, à sud sede expulsus. (Liberat. diacon. breviar. cap. 22, apud Labbe, concil. tom. 6, col. 455.)

Nobis opponunt canones, dum nesciunt quid loquantur. Contrà quos hoc ipsi venire se produunt, quod primæ Sedi, sana rectaque suadenti, parere fugiunt. Ipsi sunt canones, qui appellationes totius Ecclesiæ ad hujus Sedis examen voluere deferri. Ab ipsâ verò nusquam prorsus appellari debere sanxerunt; ac per hoc illam de totâ Ecclesiâ judicare, ipsam ad nullius commereare judicium, nec de ejus unquam præceperunt judicio judicari, sententiamque illius constituerunt non oportere dissolvi, cujus potius sequendam mandârunt. (Gelas. pap. epist. 4 ad Faust. Concil. Labbe, tom. 5, col. 295.)

Sicut subditos nos esse terrenis potestatibus jubet Arbiter cæli, staturos nos ante reges et principes in quâcumque accusatione prædicens; ita non facile da-

tur intelligi, quæ vel ratione, vel lege, ab inferioribus eminentior judicetur. Nam cum celebri præcepto Apostolus (1 Tim v) clamet, accusationem vel in presbyterum recipi non debere, quid in principatum generalis Ecclesiæ criminatorem licere censendum est?.... In sacerdotibus cæteris potest, si quid fortè nutuaverit, reformari: at si Papa urbis vocatur in dubium, episcopatus jam videbitur, non episcopus vacillare.... Reddet rationem, qui ovili Dominico præest, quod commissam sibi agnorum curam dispenset: cæterum non est gregis pastorem proprium terrere, sed iudicis. (Avit. Viennens. nomin. episcop. Gall. ad senat. Rom. In causâ Symmach. pap. apud Labbe, tom. 5, col. 501, an. 503.)

Domino nostro sanctissimo, et beatissimo archiepiscopo antiquæ Romæ, et æcumenico patriarchæ Agapito. (Archimandritæ et monachi Hierosolymorum ac Orientales congregati in synodo Constantinopolit. an. 536. Labbe, tom. 5, col. 982 et seq.)

Sanctissimo ac beatissimo universæ orbis terræ patriarchæ Hormisdæ, continenti sedem principis Apostolorum Petri.... Christus Deus noster principem pastorem, et doctorem, et medicum animarum constituit vos, et vestrum sanctum Angelum; dignum est, passionem, quæ nobis contigerunt, exponere, et immisericordes ostendere lupos, qui dissipant gregem Christi: ut auctoritatis baculo eos expellat de medio ovium. (Minor. archimandr. et monach. secund. Syris. ad Hormisd. Labb. t. 5, col. 598.)

Domino meo beatissimo et apostolico patri Hormisdæ archiepiscopo universalis Ecclesiæ. (Pompei. ep. ad Hormisd. an. 519. Labbe, tom. 5, col. 628.)

Etiamsi nulla exstaret necessitas ecclesiasticæ disciplinæ, expetendum reverà nobis fuerat illud privilegium Sedis vestræ, quo susceptis regni clavibus post resurrectionem Salvatoris, per totum orbem beatissimi Petri singularis prædicatio universorum illuminationi prospexit: cujus vicarii principatus sicut eminet, ita metuendus est ab omnibus, et amandus. (Tarracon. episcop. ep. ad Hilar. pap. Labbe, tom. 5, col. 56.)

Domino sancto, et meritis beatissimo, totoque orbe Apostolico et universali pontifici Martino papæ. (Maurus episc. Ravennat. in Concil. Lateran. an. 649. Labbe, t. 7, col. 98.)

Per jussionem sanctam, sive præceptionem divinitus præsentis vobis, atque omnibus his præeminentis sacerdotis sacerdotum, et patris patrum, domini nostri Martini, ter beatissimi papæ. (Abbat. et monachi Græci ad Concil. Lateran. an. 649. Labbe, tom. 7, col. 118.)

Sanctissimo ac beatissimo à Deo nostro honorabili domino meo, patri patrum, archiepiscopo, et universali papæ domino Theodoro, Sergius humilis in Domino salutem. (Sergius Cypri episcop. Ibid. col. 126.)

Placet, et valdè placet in omnibus vestra sacratissima sectari vestigia, neque fas est ut à culmine Apostolatûs vestri in aliquo dissentiamus, quem videlicet ipse Christus Dominus noster omnium nostrum ad vicem suam in terris voluit esse caput. (Synod. Roman. an. 877, ad Joannem papam. Concil. Labbe, tom. 11, col. 299.)

Si quæ æcumenicâ synodo collectâ, de Romanâ etiam Ecclesiâ controversia extiterit, licebit cum decenti reverentiâ de propositâ quæstione veneranter percontari, responsumque admittere, et sive juvari, sive juvare; non tamen impudenter contra senioris Romæ pontificis sententiam dicere. (Concil. Constantinopol. 4 œcum. an. 869, act. 10, can. 13. Labbe, tom. 10, col. 879.)

Omnes senes cum junioribus scimus, nostras ecclesias subditas esse Romanæ Ecclesiæ, et nos episcopos in primatu B. Petri subjectos esse Romano pontifici, et obviâ salvâ fide, quæ in Ecclesia semper viguit, et, Domino cooperante, floreat, nobis est vestræ Apostolicæ auctoritati obediendum. (Hincmar. Rhemens. oper. tom. 2, p. 250.)

Tibi, ut primæ Sedis antistiti universalis Ecclesiæ, quid agendum sit relinquimus, stanti super firmam fidei petram. (Concil. Constantinop. 3 œcumen. ad Agathon. pap. an. 680. Labbe, tom. 7 col. 1110.)

Ipse nature nostræ Opifex cum suo artificio curâset ut caput toti corpori præficeretur, in eo collocatis præcipuis sensuum instrumentis, omnem reliquorum mem-

brorum
aliquo
se ger
dens e
curat
possun
tes. (30

Subr
tate s
servi o
Zachar

Para
person
col. 15

Fris
et non
papam
omnib

quæ in
omnia
vendi;

virtuti
mum R
homicid
qui sec

inutilit
satagit
mus. ep

Dom
regis Ch
pisc. et
141.)

Cum r
opportu
que opp
et pape
sure det
tom. 10

Eorum
nostrum
rem pru
tissimu

produxi
ter que
Tibi dal
sortem

omnes q
nissimi
pap. res

Dom
pæ Adr
tiones
exercui
tionabi
clesiuru

col. 673
Anti
do app

brorum motionem et perfectionem illinc oriri fecit, et conservari : et si contigerit aliquod eorum offendi, aut aliquo incommodo affici, non levem eorum curam à se gerendam esse statuit : sed etiam adversus ultima membra naturalem ostendens affectionem, et consensionem, per manuum ministerium ductu oculorum curat quod laborabat. His vestrum quoque Apostolicum pontificatum comparare possumus, o sanctissimi et christiani sacerdotii caput vos canonicè reputantes. (Joan. archiepisc. Constant. ad Constantin. pap. an. 712. Labbe, t. 8, col. 138.)

Subnixè flagitamus precibus, ut sicut prædecessorum vestrorum pro auctoritate sancti Petri, servi devoti et subditi discipuli fuimus, sic et vestræ pietatis servi obedientes subditi sub jure canonico fieri mereamur. (S. Bonifac. episc. ad Zachar. pap. Labbe, tom. 8, col. 227.)

Paratus sum obsecundare edictis vestræ auctoritatis, veluti Deo, in cujus personâ cuncta profertis. (Advent. episc. Metens. ad Nicol. pap. Labbe, tom. 5, col. 1502.)

Frustra solummodo loquitur, qui mihi similes suadendos ac surripandos putat, et non satisfacit, et implorat sanctissime Romanorum Ecclesiæ beatissimum papam, id est Apostolicam Sedem, quæ ab ipso incarnato Dei Verbo, sed et omnibus sanctis synodis, secundum sacros canones, et terminos universarum, quæ in toto terrarum orbe sunt, sanctarum Dei ecclesiarum in omnibus et per omnia percepit, et habet imperium, auctoritatem, et potestatem ligandi et solvendi; cum hoc enim ligat et solvit etiam in celo Verbum, quod cælestibus virtutibus principatur. Si enim alios quidem satisfaciendos ducit, et beatissimum Romanum papam nequaquam implorat, simile quiddam agit ei qui fortè homicidii vel alterius cujusdam criminis redarguitur, et insontem se, non ei qui secundum leges judicandi jura sortitus est, exhibere festinat; sed tantum inutiliter, et sine lucro, aliis et privatis hominibus munditiam monstrare sui satagit actûs, qui nullam habeant se solvendi à crimine potestatem. (S. Maximus. epist. ad Petrum illustr. edit. Paris. an. 1675, tom. 2, pag. 76.)

Domino verè sanctissimo ac beatissimo totiusque sanctæ matris Ecclesiæ pii regis Christi sanguine acquisitæ pontifici et universali pape Nicolao. (Archiepisc. et coepisc. in regno Lothar. ad Nicol. pap. an. 860. Labbe, tom. 10, col. 141.)

Cùm respectus fidelium ad Apostolicæ Sedis, matris scilicet omnium, pia ubera opportunè intendat, fraternitas nostra propter variarum rerum eventus, sæque opportunitatis subsidia, propterque pastoralitatis jura divinitus tanto patri et pape dignè collata, frequentibus apicibus Apostolicis vestri culmen pulsare decernat. (Synodic. 2 Concil. Suession. 3, ad Nicol. pap. an. 866. Labbe, tom. 10, col. 320.)

Eorum vulnerum.... quæ in membris sunt Christi, et Dei Salvatoris omnium nostrum capitis, et sponsæ catholicæ et Apostolicæ Ecclesiæ, unum, et singularem præcellentem atque catholicissimum medicum ipse princeps summus et fortissimus sermo, et ordinator, et curator, et solus ex toto magister Deus omnium produxit, videlicet tuam fraternam sanctitatem, et paternam almitatem : propter quæ dixit Petro magno et summo Apostolorum : Tu es Petrus etc. et iterùm : Tibi dabo claves, etc. Tales enim beatus voces non secundum quendam utique sortem Apostolorum principi solum circumscripsit et desinivit, sed per eum ad omnes qui post illum secundum ipsum efficiendi erant summi pastores, et divinitus sacrice pontifices senioris Romæ transmisit, etc. (S. Ignat. ep. ad Nicol. pap. recit. in Concil. Constantin. 4, œcum. 8. Labbe, tom. 10, col. 517.)

Domino sanctissimo et coangelico maximo summo sacerdote et universali pape Adriano, sancta et universalis Synodus Constantinopoli congregata.... Orationes vestras, et assiduas redargutiones.... pro ecclesiasticâ pace ulacriter exercuistis, ad expellendum lupum ab ovili Christi, tanquam veri pastores rationabilium ovium Christi, quinimmo summi pastores, et principes omnium ecclesiarum. (Concil. Constantinop. 4 synodic. ad Hadrian. pap. Labbe, tom. 10, col. 673 et 674.)

Antiqua patriarchalium sedium privilegia reavantes, sacra universali synodo approbante, sancimus, ut post Romanam Ecclesiam, quæ disponente Domino

super omnes alias ordinariæ potestatis obtinet principatum, utpote mater universonum Christi fidelium, et magistra, Constantinopolitana primum, Alexandria secundum, Antiochena tertium, Hierosolymitana quartum obtineant; servatâ cuilibet propriâ dignitate: ita quod postquam eorum antistites à Romano pontifice receperint pallium, quod est plenitudinis officii pontificalis insigne, præstito sibi fidelitatis et obedientiæ juramento: accipiant; et ipsi suis suffraganeis pallium largiantur, recipientes pro se professionem canonicam, et pro Romanâ Ecclesiâ sponsonem obedientiæ ab eisdem. (Concil. Lateran. 4 œcumen. decret. 5. Labbe, tom. 13, col. 937.)

Permettez-moi maintenant de vous demander quelle figure fait le pape dans ces passages? Est-il présenté comme un inspecteur, ou comme un monarque? comme un chef ministériel de l'Église, ou comme un chef commandant à l'Église? Vous devez avoir remarqué que même le concile de Nicée appelle le pape, *chef et prince de tous les patriarches, ayant puissance sur tous les princes chrétiens et sur tous leurs peuples; et pourquoi? parce qu'il est vicaire de Jésus-Christ sur toute l'Église. Celui qui est le chef, le prince, la puissance, n'est pas un pur inspecteur. Celui qui est vicaire de Jésus-Christ, n'est pas vicaire de l'Église, comme celui qui est représentant du prince dans le gouvernement d'une ville, ne peut être appelé et n'est pas représentant de la ville même, comme si la ville lui avait accordé pouvoir sur elle; mais il tient son autorité du prince et ne dépend pas de la ville. En quel sens et en quelle manière le pape est-il chef de l'Église? Comme le chef est monarque du corps, vous répond Jean, patriarche de Constantinople; et comme le chef n'est pas ministre des membres, mais se sert au contraire du ministère des membres pour leur donner le mouvement et leur conserver la vie: de même le pape n'est pas ministre des pasteurs de l'Église, mais il se sert au contraire avec autorité du ministère des pasteurs pour gouverner le corps de l'Église.*

Mais vous ne voulez pas appeler le pape évêque, métropolitain et patriarche de toute l'Église. Et cependant il a été appelé de ces noms par le concile de Nicée, par le diacre Théodore dans le concile de Chalcedoine, par les moines orientaux dans le concile de Constantinople, par les archimandrites de Syrie, par l'évêque de Ravenne, par les moines grecs dans le concile de Latran, par Sergius évêque de Chypre, par le troisième concile général de Constantinople, par les évêques du royaume de Lothaire, et par le quatrième concile général de Constantinople. Et vous, vous auriez scrupule de donner ces noms au pape? Les conciles généraux n'en ont pas eu scrupule, et vous en auriez? Le quatrième concile universel de Constantinople appelle le pape Adrien, universel, dans le même passage où il se donne ce nom: *Universali papæ Adriano, sancta et universalis synodus Constantinopoli congregata*. Serait-ce trop que vous, petit membre d'une petite église, daignassiez plier la tête devant Grégoire XVI, et lui dire: Saint Père universel? N'avez-vous pas remarqué que l'évêque de Patare disait que le pape Silvère était roi dans l'Église, avec plus d'autorité que n'en ont les rois du monde sur leurs royaumes? N'avez-vous pas observé qu'Avit de Vienne déclarait qu'on devait au pape la même soumission que des sujets doivent à leurs monarques? N'avez-vous pas considéré que le concile romain de 877 disait au pape Jean, que Jésus-Christ l'avait établi leur chef et son vicaire sur la terre? N'avez-vous pas lu que Hincmar taxait d'ignorance celui qui ne savait pas que toutes les églises sont sujettes à l'Église romaine, et tous les évêques sujets au pape? N'avez-vous pas vu que S. Boniface désirait selon les canons être sujet obéissant au pape Zacharie? Allons donc, ne vous faites plus scrupule d'admettre cette vérité, que tous les évêques, que toute l'Église est vraiment, sujette au pape. Vous voudriez que les évêques obéissent au pape comme au représentant de l'Église: et les conciles veulent qu'on lui obéisse comme au vicaire de Jésus-Christ; et Adventius, évêque de Metz, était prêt à lui obéir comme au représentant de Dieu même. Vous voudriez que l'on considérât le pape comme un inspecteur de l'Église, et on le considérait anciennement comme pasteur de l'Église, armé de la verge de l'autorité pastorale: et je suppose que vous savez que les

pas
les g
a cr
que
som
avez
les é
sanc
mais
pape
vos p
mal,
Eo
conci
fauss
teurs
évêqu
jouir,
tient
sages
gique
votre

pasteurs ne se contentent pas de regarder leurs troupeaux, mais les conduisent, les gouvernent, les corrigent, leur commandent. Vous pensez que l'Église même a créé le pape son chef ministériel : et les synodes et les anciens pasteurs disaient que le pape a reçu son autorité universelle de Jésus-Christ même dans la personne de Pierre, et que l'Église n'a fait que la constater par ses décrets. Vous avez tant de peine à reconnaître dans le pape une puissance ordinaire sur tous les évêques : et le concile de Latran, quatrième oecuménique, appelle la puissance du pape une puissance ordinaire sur toutes les Églises, non par privilège, mais par disposition divine, et commande même aux patriarches de prêter au pape serment d'obéissance et de fidélité. Je trouve une grande différence entre vos pensées et celles des conciles; ne serait-ce pas une preuve que vous pensez mal, si toutefois il est vrai que l'Église catholique ait toujours bien pensé?

Ecoutez donc ma conclusion : Tant que vous ne me démontrerez pas que les conciles même universels ont erré en reconnaissant dans le pape une autorité fautive, je veux l'appeler avec eux *évêque universel de l'Église, pasteur des pasteurs, vicaire de Jésus-Christ*, et non pas un inspecteur, un ministre, un évêque égal aux autres évêques. Je prétends par conséquent que le pape doit jouir, dans le règlement de la discipline ecclésiastique, de l'autorité qui appartient à ces titres. Êtes-vous content? Si vous ne l'êtes pas, expliquez ces passages selon votre sens, mais d'après les règles de la grammaire, d'une bonne logique, d'une doctrine saine, et alors vous me trouverez plus docile à suivre votre parti.

DISSERTATION

D'APRÈS

LE DOCTEUR J. MARCHETTI.

Sur la distinction entre le Siège apostolique et le pape. Quel en est le fondement.

Ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique ont besoin de quelques avertissements au sujet de cette célèbre distinction. Des hérétiques obstinés, après avoir vomé contre les papes les plus violentes injures, ajoutaient : *sauf l'honneur et le respect dus au Siège apostolique*. Sans doute qu'ils voulaient ainsi être en paix, et professer la communion la plus chrétienne, tandis qu'ils étaient ouvertement opposés aux papes. Launoy, homme à paradoxes, a été un des plus zélés défenseurs de cette distinction entre le saint Siège et le pape, quoiqu'elle soit plus ancienne, et qu'elle eût déjà été réfutée par Melchior Cano¹. *Nec alia ratione, dit Tournely², theologi illi se expediunt à tot veterum in gratiam infallibilitatis pontificis Romani testimoniis, quàm ea non de ipso pontifice, sed de Romana Ecclesia, seu Apostolica sede interpretando*. En effet, Launoy et ses adhérens refusent tout net l'infaillibilité au pape, mais non pas au *Siège apostolique*, qui, selon leur système, est toujours infaillible, quand même le pape viendrait à errer. Plût à Dieu, dit Tournely, qu'avec cette invention on pût terminer certaines controverses épineuses ! Mais *non dissimulandum*, ajoute-t-il, *difficile esse in tanta testimoniorum mole, quæ Bellarminus, Launoyus et alii congerunt, non recognoscere Apostolicæ sedis, seu Romanæ Ecclesiæ certam et infallibilem auctoritatem : at longè difficilium est ea conciliare cum Declaratione cleri Galliani, à qua recedere nobis non permittitur*. C'est-à-dire qu'il faut amener les Pères à nos opinions, au lieu de nous conformer à la doctrine des Pères. Est-ce là une règle de critique moderne ? j'avoue que je ne la connais pas.

Voilà comme les hommes sont ingénieux à se créer des supérieurs sans vie, sans action et sans réalité. Certains esprits qui aiment la liberté trouvent leur compte à exalter l'Écriture sainte et l'Église des premiers siècles, qui ne peuvent condamner personnellement leurs erreurs, comme le fait l'Église actuelle qu'ils s'efforcent de décrier. Voyez si vous n'y trouverez pas de la ressemblance avec le système où l'on donne au Siège apostolique les prérogatives dont on dépouille le pape. Au seul nom du pape tout le monde comprend ce qu'on veut dire ; et quand les Pères assurent qu'il est nécessaire d'être uni de communion et de foi avec le pape, il n'est personne qui n'entende de qui on parle³. Mais savez-vous ce que c'est que ce Siège apostolique infaillible qui enseigne et condamne séparément du pape, et même avec beaucoup plus d'autorité que le pape ? Essayez, si vous le pouvez, de vous en former une idée claire ; pour moi j'avoue que je ne le comprends pas, et le P. Contenson⁴ a employé des argumens que Tournely appelle *nombreux et solides*, pour démontrer que c'est incompréhensible. Mais en attendant, n'est-il pas bien commode pour les hérétiques de se débarrasser de la condamnation du pape, jusqu'à ce que le saint Siège les condamne péremptoirement ; de rompre la communion avec le pape, et de dire vaguement qu'ils la conservent avec le saint Siège ? Quand ils déclarent qu'ils demeurent en union de foi et de charité avec le saint Siège, comment leur dire que cela n'est pas vrai ? Cependant bien des hommes préfèrent une idée obscure quand elle leur

¹ Lib. 6, de loc. c. 8. — ² De Eccles. p. 2, q. 5, art. 3. — ³ V. Baller. de prim. c. 10, 13. — ⁴ Theol. mentis et cordis, t. 3, c. 2, cor. 1.

est con
sépare
rité po
cisme.
testans
opinion
on n'en
Ego rog
avec ta
donner
puisse
de Pier
trouver
prérog
tout à
sciences
qui est
mauté
établie
seul ; et
qu'à un
ne non
par que
Apôtres
sension
inter se
nyimi :
occasio
unitate
rutione
tres s'ex
qu'il dem
avoue⁴ ;
testante
Cette ra
servatio
collocav
unitate
d'un se
Cunæus
templo
parce qu
nière ce
partout
imbecill
et on pe
formés
sur un
second
tures, e
Or si
tenir qu
les prot
prérog
est-ce u
elle, sim

¹ Exam
Rivet, p.

est commode, à des idées claires et précises qui les condamnent. Ce système qui sépare la chaire de Pierre d'avec le siège apostolique, est destructeur de l'autorité pontificale aux yeux de ceux qui tiennent aux principes purs du catholicisme. Quand on cherche dans le Nouveau-Testament des preuves contre les protestans sur la primauté des papes d'institution divine (et ceci n'est pas une opinion des écoles, ni une pieuse croyance, mais un article de foi catholique), on n'en trouve d'autres que les suivantes : *Tu es Petrus, etc. ; Et tibi dabo, etc. ; Ego rogavi pro te, Petre, pasce oves meas*, et autres semblables. Elles s'appliquent avec tant de force et de clarté à la personne de Pierre, que si l'on peut leur donner un autre sens, il n'y a pas un seul oracle dans l'Écriture sainte qu'on ne puisse éluder par des chicanes. Mais pour ce siège apostolique, pour cette chaire de Pierre, qui, séparée du pape, est un nom vague et sans signification, vous ne trouverez dans toute l'Écriture sainte aucun texte qui lui assure une ombre de prérogative; et inventer à son gré sur de tels points des systèmes en l'air, est tout à la fois un scandale et une preuve de mauvais goût dans l'étude des sciences sacrées. Non, conserver dans l'Église l'unité de communion et de foi qui est opposée aux schismes et aux hérésies, voilà le grand objet de la primauté apostolique : c'est ce qui a fait reconnaître aux saints Pères qu'elle a été établie par Jésus-Christ. C'est pour cela, dit S. Jérôme, qu'il fallut établir *un seul*; et la primauté elle-même l'exige, puisque être le premier ne peut convenir qu'à un seul. Que voulez-vous de plus? cette nécessité d'un seul chef est reconnue non-seulement par tous les Pères et par tous les catholiques, mais encore par quelques protestans. Le calviniste Cowel¹, parlant de S. Pierre et des autres Apôtres, dit : *Unum cæteris præponi necesse est, ad evitanda schismata et dissensiones tollendas*. A la page suivante il ajoute : *Ipsi duodecim Apostoli vix satis inter se convenissent, nisi unus cæteris præfectus fuisset. Inde est illud S. Hieronymi : Inter duodecim unus eligitur, ut, capite constituto, schismatis tollatur occasio*. Carthwright² en donne une preuve d'analogie : *Si necessarium est ad unitatem in Ecclesia tuendam unum archiepiscopum aliis præesse, cur non pari ratione toti Ecclesie Dei unus præerit archiepiscopus?* Hospien, Hooker et autres s'expriment de même. Mais il faut faire une mention spéciale de H. Grotius³, qui démontre à fond cette nécessité par la raison, l'Écriture et les Pères, et qui avoue⁴ : *Sinè tali primatu exiri à controversiis non poterat, sicut hodie apud protestantes nulla est ratio quâ ortorum inter ipsos controversiarum reperitur finis*. Cette raison parut si frappante à Calvin, qu'il ne put s'empêcher d'en faire l'observation au sujet de l'Ancien-Testament⁵ : *Cultus sui sedem in medio terre Deus collocavit, Illi unum antistitem præfecit, quem omnes respicerent, quo melius in unitate continerentur*. On peut voir ce qu'il avait dit auparavant⁶ sur la nécessité d'un seul évêque dans chaque ville, et y appliquer l'argument de Carthwright. Cunnæus fait remarquer le désavantage qui se trouvait dans l'ancienne loi *sub templo posteriore, cum prophetas major vis afflatusque divinus non ageret*, parce que, du moment qu'il n'y eut plus de prophètes pour résoudre d'une manière certaine les difficultés qui s'élevaient sur les Écritures, la confusion se mit partout, on commença à disputer de tout, et *suis se tenebris involvit humana imbecillitas*. C'est une observation remarquable dans la bouche d'un protestant, et on peut en déduire de fortes conséquences pour l'Église catholique. Les réformés ne peuvent s'empêcher de voir que Jésus-Christ aurait fondé son Église sur un chaos semblable à celui qu'ils déplorent dans la Synagogue au temps du second temple, s'il ne l'avait pas munie d'un juge infaillible sur le sens des Écritures, et nous reconnaissons que ce juge est le pape et l'Église universelle.

Or si la primauté est nécessaire dans l'Église, si cette primauté ne peut appartenir qu'à un seul pour maintenir l'unité, si tous les catholiques le croient, si les protestans le confirment, comment peut-on faire passer au siège de Pierre les prérogatives données pour conserver l'unité de l'Église? Qu'est-ce que ce siège? est-ce une seule personne ou plusieurs? Si ce n'est qu'une personne, qui sera-t-elle, sinon le successeur de S. Pierre? si c'est plusieurs personnes, comment

¹ Exam. doctr. p. 106. — ² In defens. Wirgisti, p. 350. — ³ Vol. pro pace, t. 4, art. 7. — ⁴ Discut. Rivet, p. 695. — ⁵ Lib. 4 Inst. c. 6, § 2. — ⁶ Cap. 4, n. 2

maintenir l'unité? Faudra-t-il en venir à demander si, par ce Siège infallible dans ses décisions, on doit entendre une chose sans raison et sans Âme? Voilà comme déraisonnent ceux qui veulent créer des opinions nouvelles sur la religion. Concluons donc qu'on ne peut distinguer le pape du Siège apostolique, de la chaire de S. Pierre, que comme on distingue chaque évêque de son siège respectif, le prince de son trône, le juge de son tribunal. De même que, quand l'évêque, le prince, le juge n'y est plus, on dit que le siège, le trône, le tribunal y est encore, termes qui signifient seulement que les prérogatives et les droits attachés à la dignité demeurent stables, quoique la personne qui les exerçait ne s'y trouve plus; ainsi à la mort du pape le Siège apostolique existe toujours, en ce sens que les droits et les divines prérogatives de la primauté subsistent toujours, selon l'institution de Jésus-Christ, et passent à son successeur. Mais, comme pendant la vie de l'évêque le trône épiscopal n'est autre chose que l'évêque même revêtu des droits de son siège, comme pendant la vie du prince le trône n'est autre chose que le prince vivant et revêtu des prérogatives de son trône; de même, quand le pape vit, le saint Siège, la chaire apostolique n'est autre chose que le pape même qui exerce les droits de son siège et de sa primauté. Ainsi c'est parler exactement que de dire : Le pape décide *ex officio*, en d'autres termes *ex cathedra, ex primatu, ex sede* : ce qui arrive lorsqu'il parle comme souverain pasteur; *ex officio*, en d'autres termes *ex cathedra*, exerçant les fonctions de pasteur, régir et gouverner toute l'Eglise, selon le pouvoir qu'il en a reçu de Jésus-Christ; et non quand il parle comme particulier, quand il agit en qualité d'homme, car il ne cesse pas de l'être en devenant successeur de S. Pierre. Cette explication nous fait comprendre les deux célèbres textes de S. Léon que nos adversaires nous opposent. Dioscore avait été déposé par le concile de Chalcedoine pour des crimes abominables; Anatolius de Constantinople, à l'occasion de la vacance du siège d'Alexandrie, le premier après celui de Rome, avait obtenu du concile que cette prérogative fût transférée à Constantinople. S. Léon s'opposa à cette nouveauté, et en donna pour raison que les crimes de Dioscore ne devaient pas nuire aux prérogatives de son siège¹, *aliud enim sunt sedes, aliud presidentes*; c'est-à-dire que les fautes des évêques ne doivent pas préjudicier aux prérogatives de leurs sièges, comme l'on dirait d'un siège rempli qu'aucun péché de l'évêque ne lui ôte les droits qui lui appartiennent comme évêque, ce qui équivaut à dire, les droits du siège. Tel et plus clair encore est l'autre témoignage de S. Léon² : *Etsi enim diversa nonnunquam sint merita presulum, jura tamen permanent sedium : hoc est*, selon le juste commentaire de Coustant³, *jura illa cum sint ipsis sedibus, non sedentium meritis concessa, pro sedentium diversitate non mutantur*. On distingue les mérites de l'évêque des droits du siège; mais n'est-il pas vrai que ces droits sont attachés à la personne de l'évêque? A combien plus forte raison faut-il le dire des droits de la primauté romaine, qui est personnelle par l'institution de Jésus-Christ, et dont les droits doivent aussi être personnels? Enfin, quand on parle des prérogatives de la primauté, vouloir les chercher hors de la personne du pape, c'est chercher la primauté elle-même hors de la personne à laquelle elle a été attachée par institution divine. Je pourrais dire avec Ballerini que c'est là une démonstration. Telle est la doctrine des saints Pères, de l'Eglise, de tout catholique. *Ego beatitudini tuæ*, écrivait S. Jérôme au pape S. Damase, *id est cathedræ Petri communione consocior*⁴. S. Augustin dit indifféremment⁵, tantôt que le saint Siège, tantôt que le pape Innocent condamna les Pélagiens, et il appelle le jugement de ce pape, *apostolicæ Sedis episcopale judicium*. S. Prosper⁶ dit dans le même sens : *Sacrosancta B. Petri sedes per universum orbem, papæ Zozimi sic ore loquitur*. C'est ce que Sergius de Chypre exprimait dans la supplication présentée au pape Théodore, par laquelle, dit Fleury lui-même⁷, il reconnaissait l'autorité du saint Siège fondée sur le pouvoir donné à S. Pierre. On voit la même signification dans la demande que S. Zozime fit à Céles-

¹ Ep. 106, al. 82 ad Anat. V. P. Ballerini oper. circ. c. 14, § 5, n. 24. — ² Ep. 119, al. 112, ad Maxim. Antioch. — ³ Prefat. ad opp. RR. PP. n. 11. — ⁴ Ep. 25 ad S. Damaz. — ⁵ De pecc. orig. c. 6. — ⁶ Contra colat. n. 15. — ⁷ Liv. 38, n. 34.

tin,
Inn
écri
tiqu
cent
ceux
mit
scop
Al
son
pas
foi
prim
ver
tholi
sans
trou
comm
domi
regno
catho
Sedes
trus.
ue va

* De

tin, demande que S. Augustin rapporte ¹ en parlant de la lettre écrite par le pape Innocent I : *Êtes-vous informé de la qualité des lettres que le Siège apostolique a écrites à ses frères les évêques de la province d'Afrique ? en effet, le fourbe hérétique lui répondit, mais faussement, qu'il consentait aux lettres du pape Innocent.* On peut voir la lettre du pape S. Agathon, lue dans l'acte 8^e du 6^e concile œcuménique, et plusieurs autres monumens d'après lesquels le savant Coustant mit dans son tome des lettres des papes : *Apostolicam Sedem pro Romano episcopo sumptam.*

Ainsi, toutes les prérogatives de la primauté apostolique étant unies à la personne du pape, un chrétien qui ne conserve pas l'unité avec le pape, ne satisfait pas à l'obligation qu'a tout catholique de conserver l'unité de communion et de foi avec le centre de cette unité, comme l'exigent nécessairement les droits de la primauté. La prétention de conserver l'unité avec le saint Siège, sans la conserver avec le pape, est donc frivole, vaine, et absolument contraire à la notion catholique de la primauté; il faut avouer de bonne foi qu'on ne peut l'admettre sans compromettre sa religion et le bon sens. Comment dans un siècle si éclairé trouve-t-on de pareilles opinions ? *Ego beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri communionem consocior. Qui non colligit tecum, dispergit. Quicumque extra hanc domum agnum comedit, profanus est. Si quis in arca Noe non fuerit, peribit regnante diluvio,* disait toute l'Eglise par la bouche de S. Jérôme. Les prêtres catholiques diront toujours au pape, comme S. Pierre-Damien ² : *Vos apostolica Sedes, vos Romana estis Ecclesia.* Ils lui diront avec Jésus-Christ : *Tu es Petrus... et tibi... pro te... tu confirma... pasce,* etc.; et tous les discours humains ne vaudront jamais une parole de Dieu.

¹ De Pecc. orig. c. 8 — ² Opusc. 20, c. 2.



DISSERTATION

D'APRÈS

LE DOCTEUR J. MARCHETTI.

Sur la discipline des premiers temps, sous le rapport des affaires ecclésiastiques que les papes traitaient dans leurs conciles.

Il est manifeste par l'histoire ecclésiastique, comme le font remarquer P. Cousant¹ et Stefanucci², que les papes, d'après l'exemple de S. Pierre, qui ne voulut pas décider la controverse sur la circoncision sans avoir entendu l'avis des Apôtres et des prêtres réunis à Jérusalem, ont coutume de ne traiter aucune affaire importante de l'Eglise sans consulter leur clergé ou leur concile, composé autrefois des évêques qui se trouvaient à Rome, ou qu'on y appelait pour cette fin. Ce sage règlement, qui est encore aujourd'hui en vigueur au moyen des cardinaux qui représentent le clergé romain, sert à donner aux décisions pontificales un certain caractère extérieur de maturité, et on peut le regarder comme un de ces moyens humains que la prudence fait employer dans ses décisions à celui même qui sait qu'il est assisté de Dieu quand il décide. Ainsi, dès les premiers temps, S. Clément I^{er} écrivit sa lettre authentique aux Corinthiens par le conseil du clergé romain et au nom de l'Eglise romaine; S. Zéphirin admit de même à la communion le confesseur Natalis revenu de l'hérésie; S. Pontien pour examiner la doctrine d'Origène réunit le *sénat*, c'est-à-dire son clergé, comme le dit S. Jérôme³. S. Corneille rapporte⁴ que S. Flavien reçut Novatien parmi le clergé *ex cleri populique consensu*; il nous dit de lui-même⁵ qu'il a admis les schismatiques pénitens, *contracto presbyterio*. S. Athanase nous apprend que le pape S. Denys donna la lettre à S. Denys d'Alexandrie, *ex synodi sententia*. Nous voyons quelque chose de semblable dans les bons gouvernements séculiers : les princes ne veulent pas décider les affaires importantes sans l'avis de leur conseil et des magistrats de leur cour. De là vient que les papes emploient le pluriel dans leurs lettres : *Ils devaient nous écrire, demander notre décision, Nous disons, Nous voulons, etc.* De là vient encore que plusieurs évêques d'Orient, surtout en écrivant aux papes, se servent de la même tournure, sans doute parce qu'ils s'adressent à la fois au pape et à son concile. Quelquefois même des évêques qui avaient une affaire à traiter avec le pape, écrivaient en même temps à l'un des plus illustres prélats d'Italie, à l'archevêque de Milan, par exemple, ou à celui d'Aquilée, pour le mettre au fait de la chose et la lui recommander comme à un membre du concile du pape. On tient encore aujourd'hui la même conduite envers les cardinaux. Dites-moi, de grâce, y a-t-il en cela rien d'extraordinaire? Certains auteurs paraissent y voir du mystère. Se présente-t-il une lettre d'un pape des premiers siècles par laquelle il exerce sur une église éloignée une autorité suprême? si ces auteurs ne réussissent pas à la supprimer tout-à-fait, ou à en altérer le sens, ils affecteront du moins d'avertir minutieusement le lecteur, que cette lettre est le résultat d'un concile, écrite dans un concile, etc. Si une église étrangère implore l'autorité supérieure du pape et emploie quelques termes au pluriel, voilà qu'ils s'empressent de nous avertir que cette lettre n'est pas écrite au pape seul, mais au concile de Rome. Ne dirait-on pas que, faute de pouvoir faire davantage, ils s'effor-

¹ Prefat. gen. ad ep. RR. PP. n. 33. — ² De appel. ad Rom. p. 1, c. 3. ³ Apud Ruffin. l. 2. — ⁴ Ep. 99 ad Cypri. — ⁵ Ep. 6.

cent d
sujet
clair,
mee o
sais,
saire
Je d
rait a
qu'au
ensem
étrang
S. Chr
d'instr
saint
portée
réunis
viduel
qui l'a
quand
ne peu
sur to
si jusq
propre
n'en d
propos
le prou
car on
en ce q
conven
teri pos
rogativ
sultor l
nel lui
p. 92 :
S. Pierre
faire la
des évê
primaux
peuvent
que. O
du pape
torité
nullem
évêque
seil, co
autorité
plus n
écrit à
puyer
mens d
Quand
ponses
concile
sicultés
qu'il a
nucci
l'idée

De a

cent du moins d'embrouiller leur lecteur en faisant intervenir l'idée d'un concile au sujet des lettres aux papes ou de leurs réponses, afin de rendre obscur ce qui était clair, et qu'on ne sache s'il faut attribuer au pape ou au concile l'autorité réclamée ou exercée par ces lettres. Est-ce là une conjecture maligne? tout ce que je sais, c'est que Launoy et Dupin ont été jusqu'à dire que ce concile était nécessaire pour donner pleine autorité aux décisions du pape.

Je dois une réflexion au lecteur sur ces idées de pluralité et de concile. Ce serait avoir une opinion bien absurde sur la hiérarchie de l'Église, que de penser qu'aucun évêque d'Italie (le pape excepté), ou même plusieurs évêques réunis ensemble eussent juridiction, autorité sur les églises, les évêques, les conciles étrangers. Je ne sache personne qui ait avancé jusqu'ici cette absurdité. Si S. Chrysostôme a réellement adressé sa lettre à l'évêque de Milan, personne d'instruit ne pourrait s'empêcher de rire en voyant soutenir gravement que le saint docteur a écrit à cet évêque pour en recevoir l'absolution de la sentence portée contre lui par Théophile d'Alexandrie et son synode. Les évêques d'Italie réunis en concile acquièrent-ils par là la juridiction qu'ils n'avaient pas individuellement sur les églises étrangères? y a-t-il un Père, un concile, un homme qui l'ait jamais dit? Donc, quand on implore l'autorité d'un concile d'Italie, quand ce concile exerce sa juridiction sur des églises éloignées, cette puissance ne peut lui venir que du pape qui y préside, que de la primauté de juridiction sur toute l'Église que possède le pape, comme *la foi* nous l'enseigne. Observez si jusque là l'argument est en forme. Or les prérogatives de la primauté sont propres et personnelles à S. Pierre seul et à ses successeurs. Aucun catholique n'en doute. Dupin lui-même, qui n'était pas fort délicat quand il s'agissait de propositions contraires à ses préjugés, Dupin fait mieux que d'en convenir : il le prouve par une raison évidente qui dérive de la simple notion de primauté; car on ne peut concevoir cette primauté autrement, qu'en disant qu'elle consiste en ce que quelqu'un soit le premier entre plusieurs, et être le premier ne peut convenir qu'à un seul¹ : *Primatus enim, res est que uni tantum convenit, nec alteri potest communicari. Ex hoc primatu Romani pontificis fluunt multe prerogative, que ipsi, non secus ac primati, jure divino competunt.* On peut consulter la dissertation de De Marca *De singulari sancti Petri primatu*. Enfin Quesnel lui-même, dans son livre intitulé *Idee générale du libelle, etc.* ex 1705, dit, p. 92 : Vouloir communiquer à S. Paul même une prérogative de la primauté de S. Pierre, c'est, à mon avis, saper la primauté par le pied, et, comme l'on dit, faire la part à l'ainé. Voyez la condamnation par Innocent X, et la souscription des évêques de France en 1653. Il est donc très-certain que les droits de la primauté apostolique sont personnels au successeur de S. Pierre, et qu'ils ne peuvent être communiqués même à S. Paul, beaucoup moins à tout autre évêque. Or ce n'est qu'en vertu de la prérogative de cette primauté que le concile du pape peut exercer la juridiction sur les églises étrangères; donc toute l'autorité des décisions qui en émanent réside dans la seule personne du pape, et nullement dans son concile indépendamment de lui; donc ces églises, leurs évêques réclament la seule juridiction du pape, quoiqu'ils s'adressent à son conseil, comme ceux qui ont recours au conseil d'un roi n'y cherchent que la seule autorité du prince. Quiconque est catholique, ou du moins ne veut pas penser plus mal que Quesnel, ne peut nier rien de ce que j'ai avancé. Quand on a écrit à des évêques du conseil du pape, il faut dire qu'on ne voulait que s'appuyer de leur crédit auprès du pape, ou bien qu'on ignorait les premiers éléments de la hiérarchie ecclésiastique.

Quant à Eutychés, je consens qu'on lui applique l'une ou l'autre des deux réponses données. On a vu (page 435) que cet hérétique appela de la sentence du concile de Constantinople de 448 au concile de Rome (ce qui ne fait aucune difficulté si l'on entend cette expression comme nous l'avons expliquée), et on ajoute qu'il appela en même temps au concile d'Égypte et de Jérusalem. Le P. Stefanucci² nie absolument qu'Eutychés ait appelé ailleurs qu'à Rome; mais d'après l'idée qu'on nous donne de cet archimandrite dans la 6^e session du concile de

¹ De ant. Eccl. diss. 4. c. 1, § 1, et c. 2, § 3. — ² De appell. ad Rom. Pont. p. 3, c. 4, p.

Constantinople, je le croirais volontiers assez ignorant pour n'avoir pas su à quel juge il devait appeler. Quoi qu'il en soit, il est certain par les faits qu'il n'y eut que l'appel au pape qui fut regardé comme valable, comme Lupus le démontre par des pièces authentiques. S. Flavien écrivit à S. Léon, dit Fleury ¹, que l'hérésiarque prétendait *avoir appelé à votre sainteté* : voilà le concile de Rome. Ensuite Fleury fait dire à S. Flavien : *Autorisez par vos écrits la condamnation prononcée régulièrement* ; l'original porte ² : *Sanctissime pater, DECERNERE damnationem adversus eum regulariter factam*. Nous savons aussi qu'Eutychès informa de son affaire S. Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne ; mais était-ce dans la conviction qu'il pût passer la sentence du concile de Constantinople ? qu'en pensez-vous ? c'était, comme nous l'avons dit, pour que cet évêque protégéât Eutychès auprès du pape. D'après ce que nous avons dit, on peut réfuter de Marca ³, Launoy ⁴, Dupin ⁵ et Quesnel ⁶, qui cherchent à obscurcir ce fait lumineux de l'appel en question, en disant que l'hérésiarque eut recours à d'autres évêques qu'au pape seul.

L'idée qu'on nous présente d'une juridiction du concile du pape, distinguée de celle du pape même, est un monstre si difforme en fait d'histoire, qu'il n'a aucun fondement dans toute l'antiquité ; il répugne directement, comme nous le voyons, aux principes catholiques admis même par Quesnel. Jamais Jésus-Christ n'a promis, jamais les conciles n'ont reconnu, jamais les Pères et les historiens n'ont dit que les évêques ou les conciles d'Italie eussent aucune juridiction sur les églises étrangères, si on les isole des prérogatives *incommunicables* (le contraire est une hérésie) de la primauté pontificale. Attaquer ces principes, c'est détruire l'idée de la hiérarchie ecclésiastique. Concluons que ce concile ou consistoire que le pape assemble ordinairement pour les délibérations importantes, a toujours été une formalité extérieure dont le but est de discuter même les affaires pour conseiller au pape ce qui paraît le plus utile ; mais on ne peut jamais dire que cette assemblée soit revêtue d'une autorité qui lui soit *propre*, ni qu'elle ose en exercer aucune *par elle-même* sur les églises étrangères, sinon celle de son successeur de S. Pierre, en vertu de sa primauté personnelle. Ainsi le synode romain, sous le pape S. Hilaire, composé de 48 évêques en 465, ayant à discuter l'affaire d'Irénée que Nundinaire, évêque de Barcelone, avait désigné en mourant pour son successeur, ce synode ne crut pas pouvoir réprimer cet abus par sa propre autorité, et s'en tint à donner au pape ce conseil remarquable ⁷ : *Auctoritate vestra resistite huic rei per apostolatam vestram.... ordinatio apostolica illibata servetur*. Quoique les décrétales fussent souvent rédigées dans le concile romain, toute l'antiquité et les Pères les ont appelées décrétales des papes, et non des conciles romains. Ainsi S. Augustin et S. Optat attribuèrent à S. Melchior de la condamnation des Donatistes ; les pères africains, dans leur lettre à S. Zozime, attribuèrent à S. Innocent I la sentence contre Pélage et Célestius ; et Marius Mercator reconnut que ce pape est auteur de la célèbre *Trattoria* contre les Pélagiens. S. Basile ⁸ et Socrate ⁹ attribuèrent à Libère la 15^e lettre aux Orientaux, et S. Pierre-Chrysologue écrivit à Eutychès que son affaire *ne pouvait être traitée par des évêques sans l'autorité du pape*.

J'omets mille autres exemples. D'après ce que je viens de prouver, on voit la fausseté du principe établi par Fleury dans ses Institutions canoniques, que les décrets des congrégations romaines n'ont pas force de loi, parce qu'elles sont composées d'hommes qui n'ont pas de juridiction. C'est parler en l'air, et ignorer la nature de ces congrégations, qui tiennent toute leur juridiction du pape. Pour n'en pas douter, il suffit de connaître leur origine, les bulles qui établissent ces congrégations, leurs travaux *coram sanctissimo, ex audientia, relatione facta*, etc. Or le pape a-t-il juridiction sur toute l'Eglise ? c'est un article de foi catholique. Nous voyons aussi que les rois consultent leurs conseillers, qui n'ont sûrement pas de juridiction ; mais, quand leur avis est adopté et sanctionné par le législateur, dira-t-on qu'il n'a pas force de loi ? Tirez la conséquence de ces prémisses.

¹ Liv. 27, n. 33. — ² Tom. 4 Conc. col. 778. — ³ L. 7, concord. c. 6. — ⁴ Ep. 2, ad Bat. — ⁵ De ant. Eccl. diss. diss. 2. — ⁶ Diss. 7 in S. Leon. — ⁷ Tom. 4 Conc. p. 1060. — ⁸ Ep. 74. — ⁹ Lib. 4 Hist. c. 12.

Sur ce
affai
conc

Il faut
monum
rité de
le pape
phèse,
rille; m
timents
antea s
battre d
certame
lettre d
condam
TOLAM
général
sa 11^e In
dit³ qu'
de s'opp
J'ai exa
cette co
sans ex
du 14^e s
de Rome
examen
clure de
ou on
venus d
de Péla
finita es
les cano
même le
natures
tendre
cidé? J'
examen
Jetez un
Ferrarc
bole, du

¹ Epist
4 Fleury.

DISSERTATION

D'APRÈS

LE DOCTEUR J. MARCHETTI,

Sur ce qu'il faut penser de cette assertion : *Que les décrétales des papes et les affaires qu'ils avaient déjà décidées ont été examinées et revues dans quelques conciles.*

Il faut tenir comme un principe parfaitement sûr que, *lorsqu'on examine un monument dans un concile ou ailleurs, cela ne prouve pas qu'on doute de l'autorité de ce monument, ni qu'on se croie libre de l'admettre ou de le rejeter.* Ainsi le pape Célestin permit qu'on traitât la cause de Nestorius dans le concile d'Ephèse, quoiqu'il l'eût déjà définie par sa lettre, dont il confia l'exécution à S. Cyrille; mais, loin de laisser aux pères d'Ephèse la liberté de s'écarter de ses sentimens, il leur écrivit au contraire¹, qu'il voulait seulement *ut.... quæ à nobis antea statuta sunt, exequantur*; et il dit à ses légats que, si l'on voulait débattre de nouveau l'affaire, ils devaient de *eorum sententiis judicare, non subire certamen.* Aussi les pères d'Ephèse ne se curent-ils pas libres de s'opposer à la lettre de S. Célestin : mais ils déclarèrent au contraire qu'ils étaient forcés de condamner Nestorius¹ *coacti, necessariò impulsì per sacros canones et EPISTOLAM sanctissimi PATRIS NOSTRI Cælestini, Romani episcopi*; c'est un concile général qui parle ainsi. Voyez la remarque de Bossuet sur cette expression, dans sa 11^e Instruction pastorale sur les promesses, n^o 85. Ainsi, quand S. Maxime dit² *qu'il faut examiner les Ecritures et les Pères*, voulait-il dire qu'il fût permis de s'opposer à l'Écriture sainte? De même, quand S. Grégoire le Grand écrivait³: *J'ai examiné le concile d'Ephèse*, je voudrais savoir ce qu'on dirait si j'en tirais cette conséquence : *donc S. Grégoire ne voulait pas recevoir le concile d'Ephèse sans examen*; serait-elle en forme? et cependant Fleury la déduit de ces paroles du 14^e synode de Tolède: *Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyés de Rome.* Il n'y a de différence que quant à l'objet qu'on ne veut pas recevoir sans examen. Si les règles de la dialectique sont toujours les mêmes, ou l'on doit conclure de ces deux antécédens que S. Grégoire pouvait rejeter le concile d'Ephèse, ou on n'en doit pas conclure que les pères de Tolède pussent rejeter les actes venus de Rome. Avant ce concile d'Ephèse, il était hors de doute que la doctrine de Pélage et de Célestius était hérétique; S. Augustin en avait déjà dit: *Causa finita est*, et cependant l'affaire fut traitée de nouveau dans le concile d'Ephèse, les canons 1 et 4 condamnèrent les dogmes impies de Célestius et de Pélage. De même les conciles II et III de Constantinople confirmèrent la distinction de deux natures, déjà définie par le concile œcuménique de Chalcédoine. Pourrait-on prétendre qu'au XIV^e siècle le dogme de la procession du Saint-Esprit n'était pas décidé? J'aurais donc tort de dire que Benoît XII ne voulait pas qu'on l'admit *sans examen*, parce qu'il permit qu'on l'examinât, comme on le fit effectivement⁴. Jetez un coup-d'œil sur les premières sessions du concile de Florence tenues à Ferrare, et vous verrez qu'on y examina, comme *ex integro*, l'addition au Symbole, du mot *Filioque*. Les Grecs firent librement leurs objections, les Latins y ré-

¹ Epist. a^o syn. Ephes. t. 4 Conc. col. 928. — ² Fleury, l. 33, n. 52. — ³ Fleury, l. 35, n. 44. — ⁴ Fleury, l. 65, n. 1.

pondirent, les Grecs répliquèrent, et ainsi de suite¹. Cependant on sait que cette affaire était parfaitement terminée, que dans le II^e concile de Lyon sous Grégoire X les pères grecs et les latins étaient convenus de l'addition, et avaient chanté solennellement le Symbole avec *Filioque*. L'examen que le concile de Florence fit de cette addition ne prouve donc pas qu'il ne crût libre de la rejeter. Il s'éleva dans le concile de Trente une grande question, savoir si l'on devait approuver les livres canoniques sans un nouvel examen; et plusieurs s'opposaient absolument à cet examen, parce que c'était un article déjà défini par l'Église, spécialement dans le dernier concile de Florence². Malgré cela l'avis prévalut, qu'il fallait examiner la chose de nouveau. On y *examina* aussi le nombre des sacrements, qui avait déjà été défini par le concile de Florence, et dix articles sur l'Eucharistie, décidés précédemment ou par des décrétales reçues de toute l'Église, ou par des conciles généraux³. Enfin, dans la congrégation générale du 6 juin 1562, on *examina* s'il y avait un commandement divin qui obligeât les laïques à la communion des deux espèces. L'archevêque de Grenade objecta que cet article avait été décidé par le concile de Constance, mais néanmoins les pères l'examinèrent et le définirent⁴. On voit que dans la 15^e session on discute et on décide plusieurs points, quoiqu'ils eussent été précédemment terminés par l'autorité infaillible de l'Église. Donc le concile de Trente crut qu'il pouvait ne pas recevoir le canon des livres saints, les sept sacrements, les articles sur l'Eucharistie, etc., puisqu'il examina ces articles; ce serait, dirait-on avec raison, la conséquence la plus fautive qu'on pût tirer. Et cependant en voici une autre bien plus étonnante: On a *examiné* dans quelques synodes les lettres dogmatiques des papes: donc on n'était pas obligé de recevoir ces lettres *sans examen*; on ne devait admettre leur doctrine qu'autant qu'on la trouverait conforme à l'Écriture et à la tradition, donc on ne regardait pas cette doctrine comme infaillible. Oh! voilà un raisonnement bien fort, diront Fleury et Noël-Alexandre⁵: c'est un argument *insoluble*, dit hardiment Dupin⁶. Qu'y faire? Il y a peut-être une logique dont un petit écrivain tel que moi ne peut pénétrer les secrets.

Parlons sérieusement. Il est donc très-certain qu'on peut examiner une décision, quoiqu'on ne soit pas libre de s'y opposer. On trouve dans l'histoire ecclésiastique que souvent on a examiné les définitions dogmatiques les plus solennelles, même l'Écriture sainte, soit afin de s'en instruire et d'éclaircir les doutes de ceux qui ne les comprenaient pas, soit pour mieux réfuter ceux qui les attaquaient, et donner un nouveau jour à la vérité. Une décision, reçue après un examen, acquiert un plus grand caractère de vérité, et c'est pour cela qu'au retour des erreurs, les synodes examinèrent souvent les premières condamnations, pour que la nouvelle qui leur était conforme acquit par là plus de poids⁷. Voyez Ballerini⁸. On donne souvent les raisons du jugement que l'on porte, même sur les choses de foi, pour montrer qu'on n'a pas agi par prévention ou sans réflexion. Or vous voyez qu'en appliquant une de ces raisons à l'examen que les conciles ont fait de quelques décrétales, l'argument *inevitable* des adversaires se réduit à un sophisme. Il faut donc convenir franchement que des *faits*, qui sont le meilleur genre de preuves, démontrent évidemment que des affaires ecclésiastiques déjà décidées dans l'Église de la manière la plus absolue, des affaires authentiquement terminées et finies, les unes sur la discipline, les autres sur le dogme, ont été souvent examinées de nouveau dans les synodes; et je dirai toujours qu'un fait évident ne laisse pas le jugement indéci. Cela posé, prétendre que l'Église n'a pas regardé comme finie une affaire décidée par la décrétale d'un pape, uniquement parce que cette même affaire a été traitée de nouveau dans un concile, c'est un raisonnement que toute personne sensée devrait rougir de faire; appuyer un sentiment sur de tels paralogismes, c'est produire des ténèbres en plein jour. On peut donc concilier parfaitement ces deux points, qu'une affaire soit regardée comme décidée et définie par une décrétale, et que cette même affaire soit traitée de nouveau dans un synode. C'est une conclusion très-importante pour les discussions polémiques.

¹ Cont. Fleury, l. 107, n. 116, 118, 121 et 122. — ² V. Nat. Alex. *sec.* 16, diss. 12, art. 2, n. 4. Cont. Fleury, l. 142, n. 59 et 60. — 143, n. 105. — ³ Pallavic. l. 4, c. 2, n. 1 et 2; l. 17, c. 1, n. 1 et 2. — ⁴ *Seas.* 21, cap. 1 et can. 1. — ⁵ *Sec.* 15, diss. 4, art. 1, § 4, n. 20. — ⁶ De aut. Eccl. *disc.* diss. c. 1, § 2. — ⁷ Fleury, l. 33, n. 46. — ⁸ De vl ac rat. *primat.* cap. 13, § 13, n. 68.

S. G
d
Sa v
Son
de
Idée
Mor
S
Con
Con
Bon
ti
de
Th
Son
Ba
Loi
ro
Hér
Conc
It
Ils
tr
ni
Caba
S.
Conc
ce
év
Mor
Elect
Dém
lui
Conc
Sym
de
Cons
Lois
lig
Grati
la
Conc
lér
Com
de
Ep
Com

SOMMAIRES.

LIVRE DIXIÈME.

Pages.		Pages.
	S. Grégoire de Nazianze prend soin de l'église de Constantinople.	
	Sa vie grave et mortifiée.	
	Son éloquence et sa doctrine. Mort de S. Basile.	
	Idee qu'en donne S. Ephrem.	
	Mort de S. Ephrem. Funérailles de S ^{te} Macrine.	
	Concile de Gangres.	
	Condamnation de l'anti-pape Ursin.	
	Bonnes qualités de l'empereur Gratien. Le poète Ausone, précepteur de Gratien. Mort injuste du comte Théodose.	
9, 10	Son fils est fait empereur d'Orient.	
	Baptême de l'empereur Théodose.	
10	Loi de Théodose en faveur de l'Eglise romaine.	
	Hérésie de Priscillien.	
11	Concile de Sarragosse. Idace et Ithace, évêques espagnols.	
	Ils engagent l'empereur Maxime à traiter cruellement les Priscillianistes.	
14	Cabale de Maxime le Cynique contre S. Grégoire de Nazianze.	
15	Concile de Constantinople devenu œcuménique. S. Grégoire institué évêque de Constantinople.	
	Mort de S. Méléec.	
17	Election de Flavian.	
19	Démission de S. Grégoire. Nectaire lui succède.	
20	Condamnation d'Apollinaire.	
21	Symbole de Constantinople. Canons de discipline.	22, 24
	Constitution de l'Eglise orientale.	
	Lois de Théodose en faveur de la religion.	
25	Gratien refuse de rétablir l'autel de la Victoire.	
26	Concile d'Aquilee présidé par S. Valérien.	
27	Communion de Paulin avec les Occidentaux. Commencemens de S. Epiphane et ses œuvres.	
29	Commencemens de S. Jérôme.	
30	Il consulte le Siège apostolique. S. Jérôme ordonné prêtre. Il se fait disciple de S. Grégoire de Nazianze. Il s'attache à la personne du pape Damase.	33
	Ouvrages de S. Jérôme en faveur de la virginité. Son dialogue contre les Lucifériens.	34
	Les S ^{tes} Marcelle et Aselle, Paule, Eustochie, Léa et Fabiole. S ^{te} Mélanie visite les solitaires.	35
	S. Pambo. S. Or.	36
	Mélanie est arrêtée en visitant les confesseurs. Mort de S. Ascole.	37
	Lettre de S. Grégoire de Nazianze sur la multiplicité des conciles. S. Amphiloque excite le zèle de Théodose.	38
	Lois contre l'hérésie et l'idolâtrie.	39
	Destruction du temple d'Apamée.	
	Martyre de l'évêque S. Marcel.	40
	Assassinat de Gratien après la révolte de Maxime.	41
14	Prédiction de S. Ambroise. Sirice succède au pape Damase. Décretale de Sirice à Hyméris de Tarragon.	42
	S. Jérôme se retire en Palestine.	44
	Voyage religieux de S ^{te} Paule.	45
	S. Ambroise persécuté par l'impératrice Justine.	46
	Attachement du peuple de Milan et des soldats romains à la vraie foi.	47
	Punitions exemplaires. Psalmodie alternative établie en Occident.	
	Hymnes de S. Ambroise.	50
	Invention des S ^{ts} Gervais et Protas.	51
	Justine contenue par Maxime. Commencemens de S. Augustin. S ^{te} Monique.	52
	Conversion d'Augustin.	55
	S. Ambroise baptise Augustin. Mort de S ^{te} Monique. Ambassade de S. Ambroise vers Maxime.	57
	S. Martin comblé d'honneur à la cour de Maxime.	58
	S. Martin communique avec les Itha-	

4. Cont.
- 4 Sess.
5. 2. -

cions.	59	Fin de S. Grégoire de Nazianze.	75
Irruption de Maxime en Italie. Justine et Valentinien réfugiés auprès de Théodose.	60	Ordonnance pour contenir le zèle imprudent des moines. Hérétiques massaliens ou euchites.	76
Sédition d'Antioche.	61	Fin du schisme d'Antioche. Lettre de S. Ambroise à Théophile d'Alexandrie.	78
Charité des solitaires. Discours du solitaire Macédonius aux commissaires de l'Empereur.	62	Destruction du temple de Sérapis. Fourberies des prêtres idolâtres.	80
Commencemens de S. Jean-Chrysostôme. Ses sermons au peuple d'Antioche.	63	Lois contre l'idolâtrie et l'apostasie. Mort du jeune Valentinien.	82 84
L'évêque Flavian intercède auprès de l'Empereur.	64	Arbogaste donne l'Empire au rhéteur Eugène. Théodose se prépare à la guerre contre Eugène.	85
Humanité de Théodose.	67	S. Ambrois ressuscite un enfant.	87
L'Empereur consulte S. Jean d'Egypte. Maxime vaincu et mit à mort.	68	Victoire de Théodose. Mort d'Eugène et d'Arbogaste.	89
L'Empereur exclu du sanctuaire. Emportement de Théodose contre les habitans de Thessalonique.	69	Clémence de Théodose. Il partage l'Empire entre ses deux fils.	90
S. Ambroise refuse l'entrée de l'église à Théodose.	70	Bagado maintenu dans le siège de Bostre. Epître canonique de S. Grégoire de Nyse.	91
Confessions auriculaires. Pénitenciers d'Orient.	71	Catéchèses de S. Cyrille.	92
Fait de Nectaire.	74	Mort de Théodose. Sentimens de différens auteurs sur ce prince.	93

LIVRE ONZIEME.

Talens et capacité des anciens docteurs.	124	Différens hérétiques de Constantinople.	147
Premiers ouvrages de S. Augustin. Il est ordonné prêtre.	125 126	Lois contre les sectaires. Guerre de Gildon.	148
Son traité du Libre Arbitre.	127	Optat évêque donatiate et rebelle. Conférences avec les Donatistes.	149
Sa conférence avec le manichéen Fortunat. Abus des agapes réformés.	130	Conciles tenus en Afrique.	150
Divisions parmi les Donatistes.	131	Ouvrage de S. Augustin sur le travail des moines. Cinquième concile de Carthage.	151
Catalogue des auteurs ecclésiastiques, par S. Jérôme. Les livres contre Jovinien. Retraite et sacerdoce de S. Paulin de Nole.	132 134	Loi d'Arcade contre les asiles. Revers de l'eunuque Eutrope.	152
Retraite de S. Arsène.	134	Abus des femmes sous-introduites.	154
Caractère d'Arcade. Vie d'Arsène dans la solitude.	135	Zèle de S. Chrysostôme pour la perfection de son peuple.	155
Régime des solitaires d'Egypte.	138	Punition miraculeuse d'une mauvaise communion. Scythes nomades convertis.	156
Solitaires d'Oxirintque. Nombreux disciples de S. Pacôme, dans la haute Thébaïde.	140	S. Porphire de Gaze fait abattre le temple de Marnas.	157
Célébrité de S. Augustin. Il est fait évêque.	141	Idolâtrie entièrement détruite par Honorius. Temple de Junon ruiné à Carthage.	158
Dernières actions de S. Ambroise.	142	Mort de S. Martin de Tours. Premier concile de Tolède.	159
La vierge Indicie justifiée.	143	Différend entre S. Jérôme et Rufin, au sujet de l'origénisme.	160
S. Honorat de Verceil et autres saints évêques. Conversion de Fritigille, reine des Marcomans. Dignité et stabilité de S. Ambroise.	144 145	Précis de cette hérésie selon Théophile.	161
Sa mort.	145	Anthropomorphites. Etranges préjugés de Sérapion.	162
Ses funérailles. Anastase succède au pape Sirice. Elevation de S. Jean-Chrysostôme sur le siège de Constantinople.	146	Théophile se brouille avec Isidore. Persécutions des Grands Frères.	163 164
Jalousie de Théophile d'Alexandrie.		Les Grands Frères à Constantinople.	165

S. Je
Anto
sim
bis
Simu
pas
Emp
et
S. Ch
fav
pha
Mort
Théo
sou
S.
Conc
S. Ch
Le S.
Mort
S. Ch
pro
d'a
trio
Viol
sac
On at
che
Arsac
Typ
de
cuad
arés
Zèle d

Mort
dost
suiv
miu
Sa ju
Pal
rup
Gau
Alaric
Ron
Effets
Bar
Mort
sou
St M
S. Jé
tiss
Attal
cain
Viol
Hain
Aug
me
vre

S. Jean Chrysostôme résiste à Cai-	166	Succès du saint évêque Maruthas chez les Peres.	185
Antonin d'Éphèse dénoncé comme simoniaque par Eusèbe de Cil- biance.	167	Oulinas, évêque des Goths.	186
Simoniques condamnés sur les lieux, par S. Chrysostôme.	168	Travaux apostoliques du prêtre Ru- fin en Phénicie. S. Chrysostôme dans la forteresse d'Arabisse, à cause des courses des Ismaeles.	187
Enportemens réciproques des Ariens et des orthodoxes.	170	Punitions du Ciel sur les persécuteurs de S. Chrysostôme.	188
S. Chrysostôme écrit à Théophile en faveur des Grands Frères. S. Epi- phane est prévenu contre eux.	170, 171	Remontrances de S. Nil à l'Empereur. Vertu éclatante de ce saint.	189
Mort de S. Epiphane.	172	S. Innocent, pape. Sa décrétale à S. Victrice de Rouen.	190
Théophile cité à Constantinople. Il soulève tous les mécontents contre S. Chrysostôme.	173	Décrétale adressée à S. Euzèpe de Toulouse.	190, 191
Conciliabule du Chêne.	175	Grands évêques de Gaule. L'hérési- que Vigilance. Jérôme écrit contre Vigilance.	192
S. Chrysostôme condamné et chassé.	177	Atticus succède à Arsace sur le siège de Constantinople.	194
Le S. Patriarche rappelé.	178	Le pape prend vivement la défense de S. Chrysostôme. Envoyés de l'empereur Honorius et du pape Innocent, indignement traités par les Grecs.	195
Mort de S. Nilammon.	179	S. Chrysostôme transféré à Pytonte. Il tombe dangereusement malade en route. Sa mort.	197
S. Chrysostôme s'élève contre les profanations commises à l'occasion d'une statue érigée à l'Impéra- trice.	180	Estime qu'on fait de ses œuvres.	198
Violences de Lucius dans les fonts sacrés.	181	Leur caractère et leurs propriétés principales.	199
On attend à la vie du saint patriar- che. Son bannissement.	183	Discernement à faire entre les pro- ductions abondantes de son élo- quence.	200, 201
Arsace mis sur le siège patriarcal. Tygrius et Eusèbe martyrs. Voyage de S. Chrysostôme malade à Cu- cuse. Dureté de Pharétrius de Cé- sarée.	184		
Zèle de S. Chrysostôme dans son exil.			

LIVRE DOUZIÈME.

Mort d'Arcade et d'Eudoxie. Théodose le Jeune commence à régner suivant les sages conseils d'Anthé- mius.	202	Lettres à Janvier.	214
Sa juste confiance en la princesse Pulchérie. Chute de Stilicou. Ir- ruption des Barbares dans les Gaules.	202, 203	Différend entre S. Jérôme et S. Au- gustin.	215
Alaric conduit les Goths contre Rome, qu'il livre au pillage.	203, 204	Livres de S. Augustin contre Parmé- nien. Livres du baptême.	216
Effets de la religion sur l'esprit des Barbares.	204	Sentimens de S. Augustin sur S. Cy- rien.	217
Mort de S ^{te} Marcelle. Nole pillée sous l'épiscopat de S. Paulin.	205	Conférence où le manichéen Félix se convertit.	218
S ^{te} Mélanie chez S. Paulin.	206	Donatistes réprimés.	219
S. Jérôme reçoit les Romains fugi- tifs. Esclavage du fils de S. Nil.	207	Marcellin fait conférer les Donatistes avec les catholiques.	220
Attale fait empereur. Usages des Afri- cains dans leurs conciles.	209	Générosité des prélats catholiques.	222
Violences du Donatiste Crispin.	210	Multitude des évêques.	223
Haine des circoncissions contre S. Augustin. Ses ouvrages, au com- mencement de son épiscopat. Liv- res à Simplicien.	211	Condamnation et décadence des Do- natistes.	225
		Commencemens de Pélagie. Céles- tius. Il est dénoncé par le diacre Paulin.	227
		Livres de S. Augustin, de la Rémis- sion des péchés.	228
		Sort des enfans morts sans baptême.	229
		Livre de l'Esprit et de la Lettre.	230
		Pélagie tente de séduire S. Augustin.	233

Démétriade consacrée à Dieu.	234	pour les cérémonies sacrées.	245
Lettre de S. Jérôme à Démétriade.		Jugement des Africains, confirmé par le pape Innocent.	246
Lettre de Pélage à la même Démétriade.	235	Intrigues de Pélage et de Célestius.	247
Il surprend Jacques et Timase. S. Augustin leur adresse son livre de la Nature et de la Grâce. Marie exempte de tout péché.	237	Zozime pape. Il est trompé par la profession de foi de Célestius.	248
Ménagemens de S. Augustin pour la personne de Pélage. Lettre de S. Jérôme à Ctésiphon.	238	Sa prévention en faveur de Patrocle.	249
Concile de Diospolis. Eros et Lazare, accusateurs de Pélage.	239	Lettre des Africains à Zozime.	250
Paul Orose en Afrique.	242	Il condamne Pélage et Célestius. Décisions du concile, nommé <i>plénier</i> par S. Augustin.	251
Concile de Carthage. Concile de Milève.	243	Règlemens de discipline.	251
Lettre du pape Innocent à Jean de Jérusalem. Décrets d'Innocent à Aurélius de Carthage et à Décentius d'Égube. Secret observé		Système de Pélage.	255
		Rescrit d'Honorius contre les Pélagiens. Epître de S. Augustin à Sixte.	254
		Obstination de Julien d'Éclane, et de quelques autres évêques. Sentimens de S. Augustin sur l'appel des Pélagiens.	255

LIVRE TREIZIÈME.

Manière d'entendre S. Augustin.	257	Canons de Sardique, nommés canons de Nicée. Conciliabule de Philippopolis donné pour le concile de Nicée. On consulte les églises d'Orient sur les vrais exemplaires du concile de Nicée.	277
Pélage veut surprendre Pinien et Mélanie. S. Augustin leur adresse le livre de la Grâce de Jésus-Christ et celui du Péché originel.	259	Dernière lettre et mort de S. Jérôme. Caractère de son génie et de ses œuvres.	279
Présomption de Julien d'Éclane. Modestie de S. Augustin. Ses livres de la Trinité.	260	Phénomènes alarmans. Lettre de S. Augustin à Hésichius de Salone, sur la fin du monde.	280
Traité de la Cité de Dieu.	261	Livre des Mariages adultérins. S. Augustin s'oppose à la révision de la cause des Pélagiens.	281
Danger des interprétations arbitraires de l'Écriture. Culte des saints. Sacrifice de la messe. Liberté de l'homme pécheur.	262	Ses livres des Noces et de la Concupiscence, adressés au comte Valère.	282
Providence de Dieu dans les révolutions des empires.	263	Alipius à Rome. Réponse de S. Augustin aux lettres des Pélagiens, adressées au pape Boniface.	285
Grandeur des Romains, récompense de leurs vertus morales. Maux temporels communs aux bons et aux méchans.	264	Cause de Maxime de Valence.	284
Preuves de la résurrection de Jésus-Christ.	265	Ordonnances que fait l'empereur Honorius, comme protecteur des canons. Livres de S. Augustin, de l'Âme et de son origine.	285
Histoire de Paul Orose. Invention des reliques de S. Etienne.	266	Enchiridion. Traité du soin qu'on doit avoir des morts.	286
Miracles.	267	Livres contre Julien. Pélagiens condamnés par les Orientaux.	287
Juifs convertis dans l'île de Minorque.	268	S. Siméon Stylite.	288
Relation de l'évêque Sévère. Miracles opérés à Uzale.	270	S ^{te} Marie d'Égypte.	289
Miracles constatés par l'évêque Evode.	271	Entrevue de Marie et de l'abbé Zozime.	291
Témoignage de S. Augustin touchant les miracles de S. Etienne. Païen converti.	272	Zèle imprudent de l'évêque Abdas. Pérégrination du roi Isdegerde.	294
On rétablit la mémoire de S. Jean Chrysostôme. Mort du pape Zozime. Institution du manipule. Cabarets interdits aux clercs.	273	Sarrasins convertis. S. Euthymius.	295
Schisme d'Éulalius.	274	Varasné édifié de la charité de l'évêque Acace. Sagesse et piété de la	
L'antipape est chassé.	275		
Concile national d'Afrique.	276		

princesse Pulchérie. 297	Patrocle d'Arles réprimé par le souverain pontife. 302
Elle est associée à l'Empire. Zèle et douceur de Théodose le Jeune. 298, 299	Mort du pape Boniface. Election de Célestin. Mort de l'empereur Honorius. 303
Il épouse Athénaïs. 300	
Jurisdiction du pape sur l'Illyrie. Affaires de Périgène de Corinthe. 301	

LIVRE QUATORZIÈME.

Soulèvement général des Barbares. Jean révolté et défait. Affaires d'Antoine de Fussaie. 304	ques des provinces de Vienne et de Narbonne. Pénitence des mourans. 325
Lettre de S. Augustin au pape Célestin. 306	S. Hilaire d'Arles. 327
Affaire d'Apianus. 308	Mission de S. Loup et de S. Germain en Angleterre. 328
Les évêques d'Afrique écrivent au pape. Suite de la question des appels. 309	Vocation de Germain à l'épiscopat. 329
Guérison miraculeuse de Paul et de Palladie. 311	Commencemens de S ^{te} Geneviève. 330
Héraclius fait coadjuteur de S. Augustin. 313	Pélagiens confondus en Angleterre. 331
S. Augustin instruit les moines d'Andrumetz. 314	Seconde mission de S. Germain accompagné de S. Sévère de Trèves. 332
Traité de la Grâce et du Libre Arbitre. 315	Fin de S. Germain d'Auxerre. Perfide jalousie d'Aëtius. Boniface attire en Afrique les Vandales. Lettre de S. Augustin à Boniface. 333
Traité de la Correction et de la Grâce. 317	Victoire des Vandales. Désolation de l'Afrique. 334
Rétractions de S. Augustin. Hilaire et Prosper lui écrivent touchant les Semi-pélagiens. 318	Salvien. Mœurs corrompues de l'Afrique. 336
Livres de la Prédestination des Saints et du Don de la Persévérance. 319	Hippone assiégé. 338
Jean Cassien. Ses fondations. Ses Institutions monastiques. 321	S. Alexandre, instituteur des Acémètes. Conversion de Rabula. 339
S. Castor, évêque d'Apt. Conférences de Cassien. S. Honorat, fondateur du monastère de Lérins. 323	Mort de S. Augustin. 341
Il est fait évêque d'Arles. 324	Son caractère. 342
Lettre du pape S. Célestin aux évê-	Origine des Prédestinatians. Erreurs des Gaulois. 344
	Zèle de S. Prosper. 345
	Épître de S. Célestin aux évêques de Gaule. 346
	Principes de S. Augustin contre les Pélagiens et les Semi-pélagiens. 347

LIVRE QUINZIÈME.

Rapport de la doctrine de Nestorius à celle de Pélage. 351	Réponse du pape à Nestorius. Le souverain pontife commet ses pouvoirs à S. Cyrille. Concile d'Alexandrie. 363
Mort de S. Paulin de Nole. 352	Anathèmes de S. Cyrille. 365
Ses écrits. 353	Dispositions de Jean d'Antioche. 367
Caractère de Nestorius, emportemens de son zèle. Publication du nestorianisme. 354	Vertus de Théodoret. 368
Acclamation d'Ensébe de Dorylée. 355	Opiniâtreté de Nestorius. 369
Commencemens de Proclus. Progrès du nestorianisme. 356	Préventions de Théodoret et de Jean d'Antioche. 370
S. Cyrille s'élève contre Nestorius. Ses lettres aux solitaires et à la cour. Intrigues de Nestorius. 357	Convocation du concile d'Éphèse. 371
Lettre de S. Cyrille au pape. Nestorius démasqué à Rome. 360	Ouverture du concile. 372
Ouvrage de Cassien contre le nestorianisme. Rome prononce contre Nestorius. 362	Mauvaises dispositions du comte Candidien. 373
	Condamnation de Nestorius. 375
	L'abbé S. Dalmace. 377
	Persécution de Candidien contre les pères du concile. 378

Conciliabule des Nestoriens.	380	Conversion de Volusien.	401
Arrivée des légats.	381	Le corps de S. Jean Chrysostôme rapporté à Constantinople.	402
Manœuvres des hérétiques. Fourberies du comte Irénéus.	385	Translation des Quarante Couronnés.	403
Affaires particulières du concile.	386	Voyage de l'impératrice Eudoxie en Palestine. Juifs séduits.	404
Préventions de la cour.	387	Ouvrage de Théodoret contre les Gentils.	405
On instruit l'Empereur.	388	S. Pierre Chrysologue. Restes d'idolâtrie dans l'Empire.	406
Théodosie se déclare pour le saint concile.	391	Catholiques martyrisés par les Vandales. Persécution de Genséric.	407
Maximien est élu patriarche à la place de Nestorius. Sixte III succède au pape Célestin.	392	Martyre de Martinien et de ses frères.	410
Mouvements de S. Cyrille pour la paix.	393	Courage héroïque de Satur.	411
Paul d'Emèse procure la réunion.	394	Confession d'Armogaste.	412
Lettres des évêques de Cappadoce et de Cilicie au pape.	396	Martyre du comte Sébastien.	413
Obstination d'Alexandre d'Hierapolis.	397	Jurisdiction des papes en Illyrie.	414
Fin malheureuse de Nestorius.	399	Sixte III évite les pièges de Julien d'Eclane.	414
Théodore de Tarse. Proclus, patriarche de Constantinople.	400	S. Léon élevé sur la chaire apostolique.	415

LIVRE SEIZIÈME.

Domnus patriarche d'Antioche.	417	prononce contre le faux concile.	445
Ecrits de S. Cyrille contre les Anthropomorphites. Autres ouvrages de ce Père.	418	Proscription de l'eunuque Chrysaphe.	446
Election de S. Flavien pour le siège de Constantinople.	419	Pulchérie recouvre l'autorité. Mort de Théodosie le Jeune. Retraite de l'impératrice Eudoxie.	447
Thalassius mis sur le siège de Césarée. Sollicitude pontificale de S. Léon.	420	Marcien élevé à l'Empire. Anatolius, successeur de Flavien, professe la vraie foi.	448
Décrétale adressée à S. Rustique de Narbonne. Lettre de S. Léon à Dioscore.	421	Préparatifs du concile de Chalcedoine. Lettre de S. Léon aux pères du concile.	449
Manichéens découverts à Rome.	422	Ordre de cette assemblée.	451
Lettres de S. Léon à S. Turibius d'Astorga.	423	Soulèvement des évêques contre Théodoret.	452
Entreprises de S. Hilaire d'Arles arrêtées par le pape.	424	La lettre à Flavien reçue des pères.	453
Vertus épiscopales de S. Hilaire.	426	Déposition de Dioscore.	454
Lettre de S. Léon aux évêques de la province de Vienne.	427	Examen du dogme.	455
Commencemens d'Eutychès. Il est dénoncé par Eusèbe de Dorylée.	429	Confession de la foi.	457
Artifices d'Eutychès.	430	L'Empereur paraît au concile.	458
Disgrâce de la princesse Pulchérie.	431	Il assure l'exécution du jugement.	459
Moderation de S. Flavien. Eutychès comparait.	432	Théodoret obligé de dire anathème à Nestorius.	460
Il est condamné.	434	Affaire d'Ibas.	461
Son appel au pape. Le patriarche de Constantinople écrit au pape.	435	Jugement interlocutoire d'Athanase de Ferre.	462
Réponse de S. Pierre-Chrysologue à une lettre d'Eutychès.	436	Prérogative du siège de Constantinople.	463
Caractère de Dioscore.	437	Lettre du concile au pape.	464
Concile convoqué à Ephèse. Le pape invité au concile. Epître de Léon à Flavien.	438	S. Léon confirme le concile. Canons de Chalcedoine.	465
Brigandage du faux concile d'Ephèse.	444	Fin de Dioscore. Protère élu en sa place. Troubles en Egypte, par les hérétiques.	467
Martyre de S. Flavien. Le légat Hilarius retourne à Rome. S. Léon		Concile de Chalcedoine reçu en Occident.	468
		Irruption des Huns. S ^{te} Geneviève persécutée.	469

S. Loup de Troyes calme la fureur d'Attila.	470	Mort de l'empereur Marcien.	476
Les Huns sont défaits par Aëtius.		Timothée-Elure usurpe le siège d'Alexandrie. Martyre du patriarche Protère.	477
S. Léon va en ambassade vers Attila. Anatolius rend sa foi suspecte.	471	Autres violences en Egypte.	478
Schismatiques de Palestine punis.	472	S. Léon s'oppose fortement à un nouvel examen de la foi. S. Jacques le Syrien et S. Baradat, solitaires.	479
Mort de Pulchérie.	473	Autorité de l'Eglise dispersée.	480
Aëtius assassiné. Maxime ôte la vie et l'empire à Valentinien. Punition de Maxime.	474	Timothée-Elure chassé d'Alexandrie. Timothée-Sulofacole élu patriarche. Fin de S. Léon. Ses œuvres.	481
Rome pillée par les Vandales. Conversion de l'Impératrice Eudoxie. Charité de <i>Deo-gratias</i> , évêque de Carthage, envers les captifs.	475	Décrétales remarquables.	482

LIVRE DIX-SEPTIEME.

Hilarius ordonné pape.	485	Mort du pape Simplicie. Lettres remarquables de ce pape.	510
Quelques conciles de Gaule. Affaires d'Espagne.	486	Le pape Félix. Il agit contre Acace.	511
S. Marcel abbé des acémètes. Loi de l'empereur Léon pour les saïles.	488	Légats séduits à Constantinople. Acace excommunié par le pape.	514
Autres lois en faveur de la religion. Pierre le Foulon intrus dans le siège d'Antioche.	489	Prévarication du légat Tutus. Excès du patriarche Acace.	515
Acace succède à S. Gennade de Constantinople. Simplicie pape.	490	S. Eugène évêque de Carthage. Persecution d'Huneric.	516
Succession rapide d'empereurs en Occident. Chute de cet empire. Odoacre roi d'Italie.	491	Multitude d'orthodoxes faits captifs et cruellement maltraités.	517
Zénob, empereur d'Orient. S. Séverin de Norique.	492	Evêques opprimés et mis à mort.	520
S. Mamert de Vienne.	494	Bannissement de S. Eugène et de son clergé. Constance héroïque d'enfans orthodoxes.	521
Institution des Rogations. Mamert-Claudien.	495	Vigile de Tapse. Martyrs illustres.	522
Etat malheureux des églises dans la Narbonnaise. Sidonius-Apollinatis, évêque d'Arvergne. Autres dignes évêques de Gaule.	496	Confesseurs de Typas.	524
S. Remi de Reims.	497	Martyrs de Capse.	525
Nombreux monastères dans les Gaules. Les SS. Romain et Lupicin établissent l'abbaye de Saint-Claude.	498	Fin malheureuse d'Huneric. Concile romain pour les affaires de l'Afrique.	526
Basilisque usurpe l'empire. Rétablissement de Timothée-Elure. Lettre circulaire de Basilisque.	500	Mort d'Acace. Euphémus patriarche de Constantinople. Affaires d'Alexandrie et d'Antioche. Anastase empereur.	527
Rétablissement de Pierre le Foulon. S. Daniel le Stylite.	501	Les SS. Sabas et Théodose.	528
Jean ravit le siège d'Antioche à Pierre le Foulon. Zénon rétabli sur le trône.	504	Gélase succède au pape Félix. Théodoric roi d'Italie.	531
Martyre d'Etienne, patriarche d'Antioche. Etienne le jeune lui succède. Pierre-Monge succède à Timothée-Elure.	505	Lettre du pape Gélase aux ambassadeurs envoyés à Constantinople.	531
Réunion en Palestine. Défection d'Acace de Constantinople. Election de Jean-Talata pour le siège d'Alexandrie.	507	Le patriarche Euphémus exilé; Macédonius mis en sa place. Lettre de Gélase aux évêques de Dardanie.	532
Rétablissement de Pierre-Monge. Hénologique de Zénon.	508	Son Traité de l'Anathème. Distinction des deux puissances.	535
Fourberies de Pierre-Monge.	509	Décrétale adressée aux évêques de Sicile, de Lucanie et du pays des Brutiens. Sacramentaire de Gélase.	536
		Primauté de Pierre. Catalogue des livres saints.	537
		Mort du pape Gélase. Ses vertus. S. Epiphane de Pavie.	538
		Le pape Anastase.	539
		Etablissement fixe de la nation fran-	

gaise. Conversion des Bourguignons.	540	Zèle de S ^{te} Clotilde.	543
Marriage de Clovis.	541	Bataille de Tolbiac. S. Vassat et S. Remi. Baptême de Clovis.	543

LIVRE DIX-HUITIÈME.

Lettre du pape Anastase au roi Clovis. A l'empereur Anastase.	545	Il gagne la confiance de l'empereur Anastase.	573
Symmaque et Laurent élus papes le même jour.	546	Religion de l'impératrice Ariane.	574
Le jugement entre ces deux compétiteurs est déferé au roi Théodoric.	547	S. Théodose, abbé. S. Jean le Silencieux.	575
Obstination de l'antipape Laurent.	547	Emeute à Constantinople. Les catholiques appuyés par Vitalien.	576
Concile de la Palme. Lettre des évêques de Gaule à ce sujet. S. Avit archevêque de Vienne.	548	Instruction du pape Hormisdas à ses légats.	577
Concile de Rome. Apologie d'Ennodius pour le pape Symmaque. Apologie de Symmaque.	550	Sévère, intrus à la place de Flavien d'Antioche. Fermeté d'Elie de Jérusalem.	579
Les hérétiques acéphales.	551	Lettre de soumission des évêques de Dardanie au pape. Anastase meurt dans un accès de frénésie. Mort sainte du patriarche Elie.	581
S. Fulgence.	552	Justin empereur. Acceptation solennelle du concile de Chalcédoine à Constantinople.	582
Il est flagellé avec l'abbé Félix.	553	L'église de Constantinople rentre dans la communion du saint Siège.	583
Election de Fulgence à l'évêché de Ruspe.	553	Formulaire de S. Hormisdas.	584
Il est exilé en Sardaigne avec les autres évêques d'Afrique.	655	Le nom d'Acace et des autres patriarches schismatiques flétri. Sévère chassé du siège d'Antioche. Autres évêques hérétiques condamnés.	586
Gouvernement de Clovis favorable à la religion. Commencemens de S. Césaire d'Arles.	557	Perfidie de Dorothee de Thessalonique. Foi de Sigismond, roi de Bourgone.	587
S. Sévère, abbé du monastère d'Agde. S. Maixent.	559	Multitude de saints évêques dans ses états. Concile d'Espagne.	588
Clovis se résout à la guerre contre Alaric. S. Séverin, abbé d'Agone, guérit Clovis.	560	Concile de Gironne.	589
Alaric vaincu et tué.	561	Conversion des Lazes.	590
Amalaric, roi des Visigoths.	562	Citoyens de Nagan mis à mort pour la foi. S. Arétas.	591
S. Césaire calomnié et justifié. Sa charité pour les prisonniers.	563	Conférence du roi Thrasmond avec S. Fulgence. Ouvrages divers de ce saint docteur.	592
S ^{te} Césarie. Règle de ses religieuses.	564, 565	Questions des moines de Scythie.	594
Concile d'Orléans.	566	Le roi Hildéric met fin aux persécutions des Vandales.	595
S. Mélaire, évêque de Rennes. Mort de Clovis.	567	Retour de S. Fulgence à Ruspe. Concile général d'Afrique.	596
S. Césaire calomnié de nouveau et justifié. Il ressuscite un mort.	568	Différens écrits de S. Fulgence. Sa mort.	597
Honneurs qu'on lui rend à Rome. Le pape le fait son légat en Gaule et en Espagne.	569	Le pape Jean envoyé en ambassade à Constantinople par Théodoric.	598
S. Gilles. Décrétale de Symmaque. Lettre des évêques d'Orient au pape Symmaque.	570	Proscription de Symmaque et de Boèce. Le pape Jean emprisonné.	599
Macedonius, patriarche de Constantinople, exilé pour la foi. Timothée patriarche intrus. Ses fourberies.	571	Mort du roi Théodoric.	600
Abbés de Palestine députés à Constantinople. S. Sabas.	572		

et et 542
s. 543

ereur 573
ic. 574
Silenc- 575
es ca- 576
on. 576
das à 577
lavien 577
ie de 579
ues de 579
meurt 579
Mort 581
solen- 581
loine à 582
rentre 582
Siège. 583
584
atriar- 584
Sévère 584
Autres 584
nés. 586
saloni- 586
roi de 587
ans ses 588
588
589
590
a mort 591
d avec 591
vers de 592
592
bie. 594
ersécu- 594
595
Ruspe. 596
596
nce. Sa 597
597
bassade 597
doric. 598
et de 598
isonné. 599
600

